This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

7r 18,1

Bd. Feb. 1896

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,
OF BOSTON,

[Class of 1830].

"For books relating to Politics and Fine Arts."

15 Jul - 14 Oct, 1895

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTIÈME ANNÉE

115e LIVRAISON

1er JUILLET 1895

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1895

Digitized by Google

## LIVRAISON DU 1er JUILLET 1895

Pages

I. — LE CLERGÉ CHRÉTIEN AU MILIEU DU IVe SIÈCLE, par **M. Paul Allard** . . . . . 5

II. — UN CAPITAINE DE ROUTIERS SOUS CHARLES VII. — JEAN DE LA ROCHE, par **M. G. Clément-Simon** . . . . . 41

III. — PREMIÈRE GUERRE ENTRE LE PROTECTIONNISME ET LE LIBRE-ÉCHANGE, par **M. C. de la Roncière** . . . . 66

IV. — LA RÉVOLUTION EN PÉRIGORD ET L'ÉMIGRATION PÉRIGOURDINE, D'APRÈS LES NOTES ET CORRESPONDANCES INÉDITES DE L'ABBÉ LESPINE, par **M. L. de Lanzac de Laborie** . . . . . 96

V. — LES ÉGLISES AUTONOMES ET AUTOCÉPHALES (451-1885), par **M. le baron d'Avril** . . . . . 149

VI. — MÉLANGES : UN LIVRE RÉCENT SUR L'INQUISITION, par **M. Paul Fournier** . . . . . 196

UN FAUX EN GENTILHOMMERIE. — LE DERNIER MARQUIS DE MONTANDRE, par **M. Louis Audiat** . . . . . 207

LES MÉMOIRES DU CHANCELIER PASQUIER, par **M. de la Rocheterie** . . . . . 224

VII. — COURRIER DU NORD, par **M. E. Beauvois** . . . . . 231

VIII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 238

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** . . . . . 260

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE . . . . . 271

Digitized by Google

LIBRARY.

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES



Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

---

**TRENTIÈME ANNÉE**

---

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XIV

(LVIII^e DE LA COLLECTION)

---

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1895

Digitized by Google

~~VIII. 113.~~
Fr 18.11
720-6

1895, Jul 15 — Oct 14
Sumner fund

Digitized by Google

# LE CLERGÉ CHRÉTIEN

## AU MILIEU DU IVe SIÈCLE

### I. — SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE DES ÉVÊQUES

Malgré le coup terrible que lui avait porté la conversion de Constantin, la société païenne demeurait, au milieu du IVe siècle, presque entièrement semblable en apparence à ce qu'elle fut aux siècles précédents. Mais elle n'était plus seule, et une autre société, toujours grandissante, apparaissait auprès d'elle. J'ai dit quelles forces conservait la société païenne [1]. Il reste à montrer l'organisation de la société chrétienne, les éléments de la civilisation nouvelle juxtaposée au monde antique, et destinée à vivre longtemps encore à côté de lui avant de l'absorber.

Le premier de ces éléments est le clergé.

Rien ne se ressemblait moins qu'un évêque ou un prêtre chrétien et un ministre des dieux. Le pontife des divinités officielles, le desservant des temples consacrés aux dieux de la Grèce et de Rome, n'est prêtre que dans les actes du culte et dans l'enceinte du sanctuaire. Partout ailleurs il est citoyen actif, membre de l'aristocratie à Rome, de la haute bourgeoisie dans les villes, revêtu des magistratures politiques ou municipales, siégeant ici parmi les sénateurs, là parmi les décurions. A l'origine, il en avait été autrement chez les adeptes des divinités étrangères. Leurs prêtres furent d'abord des étrangers comme elles, croyants sincères ou charlatans, qui vivaient en dehors de la société régulière, occupés seulement à remplir les fonctions du culte, à étonner les imaginations et à dominer les consciences. Mais à mesure que les religions orientales conqui-

[1] Voir dans la *Revue des questions historiques*, octobre 1894, l'article intitulé : *Le Paganisme au milieu du IVe siècle. Situation matérielle et légale.*

Digitized by Google

rent à Rome droit de cité, les grades élevés et les hauts sacerdoces furent peu à peu envahis par de vrais Romains, bientôt par des membres dévots de l'aristocratie, qui ne laissèrent plus aux ministres indigènes que les fonctions inférieures et les rites répugnants. Bien que ces nobles adorateurs de Cybèle, d'Isis ou de Mithra affectassent quelquefois d'exalter leurs dignités sacerdotales au-dessus de leurs titres politiques [1], ils n'en vivaient pas moins de la vie publique, cumulant les magistratures et les sacerdoces. Tout autre est le prêtre chrétien. Sans se désintéresser de la chose publique, il reste étranger à ses ambitions et à ses sollicitudes. Avocat ou juge comme Philogone [2], gouverneur de province comme Ambroise [3], ou préteur comme Nectaire [4], dès que l'acclamation des fidèles ou le choix d'un concile aura imposé à ses épaules la charge épiscopale, il abandonnera aussitôt ses dignités temporelles pour appartenir sans réserve au gouvernement de son Église. On cite, dans les premiers siècles, un seul ecclésiastique qui ait été à la fois évêque et magistrat; mais c'était un hérésiarque, Paul de Samosate [5]. Si un évêque est obligé de donner son attention aux affaires temporelles de ses diocésains [6] et même de connaître, en certaines circonstances, de causes civiles ou de délits [7], c'est à titre d'évêque qu'il le fait, non comme investi d'une fonction étrangère à sa charge ecclésiastique et distincte d'elle. Les lois de l'Église lui interdisent d'accepter aucune fonction séculière [8], et les lois de l'État l'en dispensent [9]. L'évêque, le prêtre, s'il veut demeurer digne de sa vocation, est prédicateur, théologien, aumônier. Il vit à part, ou plutôt au-dessus de ce qui excite les désirs et motive les actions du reste des hommes. Les

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VI, 1778, 1779.
[2] Saint Jean Chrysostome, *De beato Philogonio*, 2.
[3] Socrate, *Hist. Eccl.*, IV, 30; Sozomène, VI, 24; Théodoret, IV, 6; Rufin, II, 11.
[4] Socrate, V, 8; Sozomène, VII, 8; Théodoret, V, 8.
[5] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 30, 8.
[6] Concile de Sardique (343), canons 7-9.
[7] Voir les textes cités par Humbert, *Episcopalis audientia*, dans le *Dict. des antiquités grecques et romaines*, t. II, p. 697.
[8] *Canons apostoliques*, 81 et 83. — Le docteur Drey (*Neue Untersuch. über die Konstit. und Kanon. des Apost.*, Tubingue, 1832, p. 246, 249, 411) pense que ces deux canons sont rédigés d'après ceux du concile de Chalcédoine, par conséquent postérieurs au milieu du v^e siècle; mais Héfélé (*Hist. des Conciles*, trad. franç., t. I, p. 613, 642, 643) les croit plus anciens.
[9] Lettre de Constantin à Anulinus, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, X, 7.

Digitized by Google

soucis mêmes de la famille et ses affections exclusives seront peu à peu écartés de lui. De cette solitude intérieure, de cette tension de tout son être vers un seul but, il tire une force morale, un pouvoir de persuasion, sur lesquels l'habitude nous laisse indifférents, mais qui, dans une société moins accoutumée à leurs effets, devaient avoir une efficacité extraordinaire.

L'évêque s'opposait ainsi au pontife païen, le prêtre au ministre des dieux, non par quelque ressemblance accidentelle, mais au contraire par la différence de leur caractère et de leurs fonctions. J'ai montré, dans une précédente étude, que l'un des principaux remparts du paganisme en Occident était la partie païenne de l'aristocratie, demeurée en possession des honneurs et des émoluments très lucratifs des sacerdoces idolâtriques, et régnant par eux sur tout un monde de clients [1]. Mais si elle restait dominante dans les contrées où les sièges épiscopaux étaient rares, comme la Gaule et l'Italie du Nord, son influence se trouvait contre-balancée, parfois même presque neutralisée dans celles où ils existaient en grand nombre [2]. L'évêque apparaît ainsi, au IVe siècle, comme le seul homme capable de tenir tête, en Occident, au patricien idolâtre et de lutter d'influence avec lui. En Orient, où il n'existe pas d'aristocratie au sens politique de ce mot, et où les évêchés sont très multipliés, l'évêque a un rôle plus considérable et plus facile. Les pasteurs du peuple chrétien y forment la véritable aristocratie spirituelle et même temporelle. Isolés, ils sont déjà de grands personnages; réunis, ils constituent une force organisée, sans égale dans le monde romain. En Occident, l'influence du sénat romain balancera encore celle des conciles; en Orient, ils domineront sans contrepoids. Les synodes des évêques de chaque province, dont les conciles de Nicée et d'Antioche ordonnent la réunion deux fois par an [3], effaceront par la grandeur des objets mis en délibération et par la fréquence des sessions l'éclat tout extérieur des assemblées provinciales, qui se tiennent, en certaines contrées, tous les ans, ailleurs tous les cinq ans [4], et se passent le plus souvent en congratulations et en jeux. Cela est plus vrai

[1] Voir *Revue des questions historiques*, octobre 1894, p. 369.
[2] *Ibid.*, p. 376.
[3] Concile de Nicée, canon 5; concile d'Antioche (341), canon 20.
[4] Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 108-111.

Digitized by Google

encore des synodes ou conciles, composés quelquefois de plusieurs centaines d'évêques et si fréquents, sous le règne de Constance, qu'il n'est presque pas d'année qui n'en ait vu un ou plusieurs [1] : ils auraient eu pour l'expansion du christianisme une puissance irrésistible, si les affaires de l'arianisme n'avaient presque toujours motivé leurs réunions et si la subtilité ou la violence des hérétiques ne les avait dominés trop souvent.

Ce qui faisait la force du clergé catholique, c'était moins encore le groupement accidentel des assemblées conciliaires que le lien permanent de la hiérarchie. Le ministre du Dieu de l'Évangile n'est pas seul : des clercs inférieurs aux diacres, de ceux-ci aux prêtres, des prêtres aux évêques, des évêques aux métropolitains, des métropolitains au successeur de saint Pierre, assis sur le premier des sièges apostoliques, une chaine ininterrompue relie ensemble tous les membres du corps ecclésiastique. Rien de tel dans le clergé païen. Les grands collèges sucerdotaux de Rome n'avaient d'influence qu'en Italie [2] : le *pontifex maximus* lui-même, bien qu'investi en théorie d'un pouvoir sur tous les ministres des dieux [3], ne l'exerçait qu'en de très rares occasions. Pour apercevoir dans le sacerdoce païen une apparence d'organisation, il faut regarder en Asie, au commencement du IVe siècle : afin de mieux lutter contre l'Église, Maximin avait essayé de la copier et de constituer sur le modèle de la hiérarchie chrétienne le clergé idolâtre de ses provinces [4]; mais cette création tout artificielle ne survécut pas à son auteur. Dans quelques années un semblable essai, fait par Julien, n'aura pas plus de durée : l'échec de ces deux tentatives tournera tout à la gloire et à l'originalité de l'institution chrétienne, en montrant que, même aidés de la toute-puissance impériale, les règlements sont impuissants en ces matières, parce qu'ils ne sauraient transformer ni les institutions ni les hommes.

[1] Conciles ou synodes sous le règne de Constance : Constantinople, 338 ou 339; Alexandrie, 339; Rome, 341; Antioche, 341; Sardique, 343; Antioche, 344; Milan, 345; Cologne, Jérusalem, Alexandrie, Carthage, 346; Rome, Milan, 347; Sirmium, 349 ou 350; Sirmium, 351; Arles, 353; Milan, 355; Béziers, 356; Sirmium, 357; Séleucie, Rimini, 359; Constantinople, 360; Paris, 360 ou 361.

[2] Voir *Revue des questions historiques*, octobre 1894, p. 374.

[3] *Ibid.*, p. 355.

[4] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VIII, 14; IX, 4; Lactance, *De mort. pers.*, 36, 37.

Digitized by Google

Pour comprendre l'autorité possédée, au IVe siècle, par le clergé chrétien, non seulement sur le peuple des fidèles, mais même sur le monde profane, il suffit de voir les rapports établis entre les évêques et les magistrats. Ces rapports étaient fréquents. Les lois de l'Église faisaient une obligation à l'évêque de prêter son appui aux faibles. Elles lui donnaient particulièrement pour clients les veuves et les orphelins. La correspondance d'évêques d'une époque un peu postérieure les montre exécutant à la lettre ces recommandations d'un concile tenu à Sardique en 343 [1]. Nous voyons saint Basile, saint Grégoire de Nazianze recourir soit au préfet de la province, soit au préfet du prétoire, en faveur de veuves embarrassées pour le règlement de leurs affaires ou pressées par des créanciers [2]. Les canons du même concile étendaient plus encore la mission de l'évêque, en lui faisant un devoir de s'interposer toutes les fois qu'une injustice ou une misère imméritée lui seraient connues. Un condamné, même à des peines aussi graves que l'exil ou la déportation, réclame-t-il l'assistance de l'Église ? l'évêque doit demander sa grâce [3]. D'une manière générale, il est le protecteur de tous les opprimés. On voit des évêques intercéder pour des citoyens rebelles [4], pour une ville qu'il est question de « rayer de l'album des cités [5] ; » prêcher la modération à des collecteurs ou à des répartiteurs de l'impôt [6] ; demander des remises d'amendes [7] ; recommander à de hauts fonctionnaires des chrétiens et parfois même d'anciens préfets tombés dans la misère, engagés dans des procès ou menacés d'injustes poursuites [8] ; protester contre le morcellement d'une province, qui rendra plus pesant aux pauvres le fardeau de l'impôt [9].

Une seule fois l'ingérence de l'évêque créa un grave conflit. Conformément aux canons, saint Basile résista au gouverneur du Pont, et s'exposa même à d'atroces calomnies, pour défendre

[1] Concile de Sardique, canon 7.
[2] Saint Basile, *Ep.* 107-109 ; saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 207, 208.
[3] Concile de Sardique, canons 7-9.
[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XVII.
[5] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 141, 142.
[6] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XIX ; *Ep.* 67 ; *Poemata quae spectant ad alios*, II.
[7] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 198, 199.
[8] Saint Basile, *Ep.* 96, 107, 108, 109, 110, 111, 147, 148, 149, 180.
[9] Saint Basile, *Ep.* 389.

Digitized by Google

la liberté d'une veuve qu'un assesseur du magistrat voulait épouser malgré elle, et qui avait imploré le secours de l'évêque. Ici, le débat fut vif, et le gouverneur se fût peut-être laissé entrainer par la colère à de regrettables violences, sans un soulèvement du peuple, qui adorait Basile [1]. C'est à peu près le seul exemple qui ait été conservé d'une dissidence entre les deux pouvoirs amenée par l'intervention épiscopale. On pourrait presque s'en étonner. Il est surtout des cas où, suivant les idées modernes, qui rendent l'État et ses représentants si jaloux de leurs prérogatives, il semble que le conflit eût souvent dû naître. C'est quand la juridiction ordinaire et la juridiction épiscopale se trouvaient en présence et comme en rivalité dans une même affaire. Par deux lois rendues en 321 et en 331, Constantin permit à tout plaideur de recourir à l'évêque, même sans le consentement de son adversaire, et le procès fût-il déjà commencé devant le juge civil, et il obligea ce dernier à rendre exécutoires les sentences du tribunal ecclésiastique [2]. « C'est que les prêtres de Dieu sont au-dessus de tous les magistrats, » dit Eusèbe en commentant ces dispositions [3]. On ne voit pas que ces derniers aient protesté, ou aient tenté par des subterfuges de retenir les affaires qui leur échappaient. Sur un autre point, ils paraissent s'être résignés aussi facilement. Constantin, tout en ne permettant pas aux évêques de connaître des délits en général, les laissait juger ceux qui avaient été commis contre la religion. Un curieux tableau, tracé par saint Grégoire de Nazianze, montre son père, devenu, vers 329, évêque de cette ville, dans l'exercice de ses fonctions de juge. Il s'y montrait très débonnaire. Prenant des airs terribles, le vieil évêque menaçait les délinquants de la roue et du fouet ; puis, s'adoucissant tout à coup, se contentait de leur faire infliger, comme à des enfants, une correction manuelle [4]. A son tour, et d'un ton plus sérieux, le célèbre docteur expose dans une lettre les principes qu'il suit lui-même en ces matières. « Toutes les fois, dit-il, qu'une accusation est portée

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 56-57.

[2] Voir *Code Théodosien*, I, XXVII, 1, et les lois 1 et 17 de l'appendice au *Code Théodosien* publié par Sirmond, dont l'authenticité, longtemps contestée, est aujourd'hui reconnue (cf. sur ce point Humbert, *Episcopalis audientia*, dans *Dict. des ant.*, t. II, p. 697).

[3] Eusèbe, *De vita Constantini*, IV, 17 ; cf. Sozomène, *Hist. Eccl.*, I, 9.

[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XVIII, 25.

Digitized by Google

devant moi, je l'examine, même si l'inculpé est un de mes meilleurs amis ou appartient à la plus haute noblesse; car rien n'est supérieur à la loi de Dieu et de son Église [1]. » Une autre lettre le montre jugeant un de ses diacres, coupable de voies de fait [2]. Cette juridiction spéciale eût facilement donné ouverture à conflit. On était dans une région indécise, dont les limites pouvaient être, en certaines circonstances, assez difficiles à marquer. Des voleurs ont dérobé dans l'église de Césarée les vêtements destinés aux pauvres. L'autorité civile les a mis en prison. Saint Basile écrit au geôlier de les remettre entre ses mains, « car l'évêque seul est compétent pour connaître des péchés commis dans l'église, et cela ne concerne pas les juges. » L'évêque s'efforce d'améliorer les pécheurs au lieu de les punir: il espère qu'ils sortiront meilleurs de son audience. « Car ce que les coups n'obtiennent pas dans le prétoire, nous voyons que la seule crainte des redoutables jugements de Dieu l'obtient presque toujours devant nous. » Si le geôlier a des doutes, qu'il en réfère au comte, à la justice de qui Basile s'en rapporte [3]. On ne sait quelle suite eut l'affaire, mais comme aucune autre lettre n'en parle, tout porte à croire que la prétention de l'évêque ne fut pas combattue, et que la prison s'ouvrit pour laisser sortir les prévenus réclamés par sa miséricorde.

En montrant aux chefs de l'Église une telle déférence, les fonctionnaires ne faisaient que suivre les exemples donnés par Constantin. Quand il avait à transmettre à des évêques une invitation ou un bienfait, il leur écrivait souvent lui-même [4], et ses lettres étaient conçues, comme le dit Eusèbe, dans les termes les plus honorables et les plus respectueux [5]. S'il n'entrait pas avec eux en correspondance directe, il tenait au moins à ce que les magistrats allassent en personne leur communiquer ses intentions. C'est ainsi qu'il charge le proconsul d'Afrique de se rendre auprès de l'évêque Cécilien pour lui annoncer la mesure par laquelle son clergé est exempté des charges municipales [6]. Aussi, un magistrat, même païen (et jusqu'à la fin du IVe siècle les

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 79.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 149.
[3] Saint Basile, *Ep.* 286.
[4] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, X. 5, 6; *De vita Constantini*, III, 30-33.
[5] Γράμμασι τιμητικοῖς. Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 6.
[6] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, X, 7.

Digitized by Google

magistrats païens furent nombreux), se sent-il mal à l'aise si un évêque, pour une cause quelconque, est traduit devant lui. On raconte que le gouverneur de Cordoue, demeuré fidèle au culte des dieux, eut à juger, en 357, l'évêque d'Illiberis. Les ennemis de l'évêque le sommèrent de le bannir, conformément à des instructions de Constance. Le gouverneur répondit qu'il n'osait bannir un évêque, et qu'il ne donnerait pas l'ordre d'exil avant que le prélat eût été canoniquement déposé [1]. Cette réponse était conforme à une loi de 355, défendant d'accuser un évêque devant les juges civils avant que son procès ait été instruit par les autres évêques de la province [2].

Plusieurs exemples nous montrent des évêques entretenant avec des magistrats païens des relations courtoises et même amicales [3]. Avec les magistrats chrétiens, elles avaient un caractère plus marqué de confiance et de tendresse : l'autorité particulière que le prélat tenait de son caractère sacré s'y faisait aisément sentir. L'évêque était par le rang l'égal des plus hauts fonctionnaires; mais il ne craignait pas de leur parler en maître, ou plutôt en père, s'ils appartenaient à la grande famille des fidèles. Dès le lendemain de la conversion de Constantin, le concile d'Arles (314) déclare sans ambages que les magistrats chrétiens doivent être subordonnés aux évêques dans toutes les choses qui regardent la foi et les mœurs. Le fidèle appelé à un emploi public ou même au gouvernement d'une province devra, dit le septième canon, demander des lettres de communion à l'évêque de son lieu d'origine et les présenter à celui de sa nouvelle résidence, qui « prendra soin de lui » et pourra, « s'il fait quelque chose de contraire à la discipline, » le retrancher de la communion. Saint Grégoire de Nazianze se souviendra sans doute de ce canon de 314, quand, usant de son autorité épiscopale, il réprimandera un magistrat chrétien qui n'observait pas les jeûnes prescrits par l'Église et donnait des jeux où la pudeur était offensée [4]. Avec la même autorité, il dira à un autre ma-

[1] Faustin et Marcellin, *Libellus precum*, 10, dans Migne, *Patr. lat.*, t. XIII, p. 90. — Que l'anecdote, souvent controversée, soit ou non exacte, le récit d'où elle est tirée a été rédigé vers 383 ou 384, et montre qu'à cette époque elle exprimait une situation admise de tous.

[2] *Code Théodosien*, XVI, II, 12.

[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 10, 198, 199, 200 ; *Poemata quae spectant ad alios*, VII.

[4] Saint Grégoire de Nazianze, *Ep.* 112. 113, 114.

Digitized by Google

gistrat chrétien, tenté de vengeance : « La loi du Christ t'a soumis à mon commandement et à mon trône. C'est avec le Christ que tu dois gouverner. De lui tu as reçu le glaive, moins pour frapper que pour effrayer. Aussi, vois à le lui rendre un jour innocent et pur, comme il te l'a donné [1]. » Et à un troisième, chargé de lever l'impôt : « Toi qui as la charge de répartir entre nous tous le tribut, fais-le avec justice. Sous les yeux du Christ, tu inscris chacun, sous ses yeux tu fixes l'impôt, et quand tu marques chaque tête de contribuable, c'est avec le Verbe divin que tu comptes. Le fardeau de l'impôt est assez lourd pour des hommes libres; n'ajoute rien à son poids et n'aggrave pas ce châtiment du péché originel.... Dieu nous a placé dans ce rang sublime afin que nous puissions vous avertir, ô vous qui gérez les magistratures [2] ! »

Le ton s'élevait encore quand, au lieu d'avertir, l'évêque était obligé de résister. A vrai dire, ces paroles de résistance n'étaient pas nouvelles. Si rien, dans les siècles précédents, ne rappelle les discours adressés par des chefs d'Église à des magistrats baptisés ou catéchumènes, bien des pages, au contraire, dans les écrits des apologistes et dans les Actes des martyrs, montrent les dépositaires de l'autorité ecclésiastique répétant en face des préfets ou des empereurs le *Non possumus* des apôtres. Quelque chose est changé, cependant : au IVe siècle (sauf pendant la courte tempête du règne de Julien), c'est à des empereurs chrétiens ou à leurs représentants que des évêques, et à leur suite les prêtres et les fidèles, sont plus d'une fois obligés de refuser l'obéissance. On ne parle pas à un Constance ou même à un Valens comme on parlait à un Dèce ou à un Galère. Lisez la lettre d'Osius à Constance, qui le pressait de souscrire la condamnation de saint Athanase. L'évêque s'adresse à un prince persécuteur, mais à un prince chrétien. Le cri est plus perçant, comme pour pénétrer plus profondément dans une conscience qui n'est pas tout à fait fermée; mais surtout le langage est celui de l'autorité, d'une autorité qui sera comprise même si elle est rejetée. « J'ai confessé Jésus-Christ dans la persécution que Maximien, ton aïeul, excita contre l'Église, écrit le vieil évêque. Si tu veux la renouveler, tu me trouveras prêt à

[1] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XVII, 8-10.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XIX, 12, 13, 16.

Digitized by Google

tout souffrir, plutôt que de trahir la vérité.... Ne t'engage pas davantage, je t'en conjure. Souviens-toi que tu es un homme mortel. Crains le jour du jugement. Dispose-toi à y paraître pur et irrépréhensible. Ne t'ingère point dans les affaires ecclésiastiques. Ne nous prescris rien là-dessus. Apprends plutôt de nous ce que tu dois croire. Dieu t'a donné le gouvernement de l'Empire et à nous celui de l'Église. Quiconque ose attenter à ton autorité s'oppose à l'ordre de Dieu. Prends garde de même de te rendre coupable d'un grand crime en usurpant l'autorité de l'Église. Il nous est ordonné de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Il ne nous est pas permis de nous attribuer l'autorité impériale. Tu n'as aussi aucun pouvoir dans le ministère des choses saintes. Voilà ce que j'ai cru devoir t'écrire, dans le désir que j'ai de ton salut [1]. »

Quelquefois, cependant, le ton monte plus haut encore, comme dans le livre ou plutôt l'invective contre Constance, écrit en 360 par saint Hilaire de Poitiers. L'hérésie arienne, au service de laquelle l'empereur a mis toute son autorité, a fait des progrès effrayants. Osius, dont on vient de lire une admirable lettre, est tombé à son tour. L'évêque gallo-romain, qui avait épuisé jusqu'à cette heure tous les efforts de la modération, s'était prêté à toutes les transactions permises et à tous les compromis légitimes, éclate enfin : sa douceur se change en une sainte colère, et, de l'exil, il jette au monde chrétien ce puissant pamphlet contre l' « Antéchrist » Constance [2], « dont le style, dit Tillemont, n'est propre qu'à un homme qui a le martyre dans le cœur [3]. » A ceux qui s'étonneraient de la force des paroles, de l'audace des défis, de l'intrépidité de la résistance à un souverain tout-puissant, on pourrait répondre le mot prononcé par saint Basile dans une autre et plus récente phase de la persécution arienne. « Personne jusqu'à ce jour, lui dit le préfet de Cappadoce, ne m'a encore parlé avec une semblable liberté. — Sans doute, répond Basile, tu n'as jamais rencontré un évêque [4]. »

Constance eut l'occasion d'en rencontrer. Jamais, peut-être,

[1] Cité par saint Athanase, *Hist. arian.*, 44.

[2] Saint Hilaire de Poitiers, *Contra Constantium*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. X, p. 581 : « At nunc pugnandum contra persecutorem fallacem, contra hostem blandientem, contra Constantium antichristum, » etc.

[3] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VII, p. 453.

[4] Cité par saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XLIII, 40-51.

Digitized by Google

autant qu'au concile tenu à Milan en 355, le caractère épiscopal ne se posa dans sa pleine indépendance en face des volontés arbitraires du souverain. Quand Lucifer de Cagliari et Eusèbe de Verceil eurent, par d'habiles arguments, réduit au silence les évêques ariens, accusateurs ecclésiastiques d'Athanase, Constance se leva : « C'est moi, maintenant, qui me fais son accusateur, » dit-il. « Peu importe, lui répondirent les deux prélats : il ne s'agit pas d'une affaire civile, où l'empereur doive être cru à cause de sa qualité, mais du jugement d'un évêque, où il faut garder une entière égalité entre l'accusateur et l'accusé. L'empereur ne peut accuser Athanase de faits dont il n'a pas été lui-même témoin, et dont il ne parle que sur le témoignage d'autrui : les règles de la justice doivent être les mêmes pour tous, quel que soit leur rang [1]. » Et comme Constance insistait, voulant contraindre tous les prélats orthodoxes, présents au concile, à souscrire la condamnation de l'intrépide défenseur de la foi de Nicée, ils lui répondirent d'une voix unanime que la sentence serait contraire aux canons de l'Église. « Ma volonté aussi est un canon, » répliqua l'empereur avec un geste menaçant, « et mes évêques de Syrie me permettent de leur parler ainsi. » C'est ce que ne permirent pas ses interlocuteurs occidentaux : avec une noble liberté ils exhortèrent le prince à craindre la majesté suprême, qui, lui ayant donné la couronne, pouvait la lui ôter, et à ne pas confondre la puissance impériale avec le gouvernement de l'Église. L'exil fut le châtiment de cette réponse [2]; mais, une fois de plus, les limites respectives des deux pouvoirs, inconnues de l'antiquité païenne, pour qui leur distinction n'existait pas, furent marquées par la conscience chrétienne avec une inflexible droiture.

## II. — POPULARITÉ DES ÉVÊQUES

Ce courage des prélats orthodoxes, contrastant avec la servilité des évêques de cour, donnait aux premiers une grande popularité parmi les chrétiens. Toute la population ouvrière d'Alexandrie reçoit en triomphe Athanase rappelé d'exil [3]. A Constanti-

[1] Saint Athanase, *Hist. arian.*, 76.
[2] *Ibid.*, 33 et 34.
[3] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXI, 29.

Digitized by Google

nople, le peuple se soulève pour rétablir sur son siège l'évêque Paul injustement chassé, et les persécuteurs sont obligés d'user de ruse pour s'emparer de sa personne et l'envoyer en exil à l'insu des fidèles [1]. A Milan, pendant le concile de 355, le peuple surveille de près les menées des ariens, est plusieurs fois sur le point de se révolter, veille toute une nuit dans l'église pour obtenir la liberté de Lucifer de Cagliari et montrer sa faveur aux évêques orthodoxes [2]. A Scythopolis, en Phénicie, Eusèbe de Verceil, exilé, est si aimé des habitants, qu'un jour, les ariens s'étant un peu relâchés de leur sévérité, le peuple le conduisit chez lui en triomphe et illumina tous les alentours de sa maison [3]. Pendant les persécutions ariennes, sous Constance, plus tard sous Valens, les évêques demeurés fidèles à la foi de Nicée eussent eu sous la main, dans beaucoup de villes, toute une armée populaire, s'ils avaient voulu opposer la violence à la violence. Ils honorèrent leur cause en se servant de cette popularité, non pour exciter, mais souvent pour apaiser les séditions.

Le genre de vie adopté par un grand nombre d'évêques devait accroître celle-ci. Sans doute il était difficile aux titulaires des grands sièges d'éviter toute apparence de faste. Le successeur de saint Pierre n'était pas seulement le premier personnage de l'Église, il paraissait aussi l'un des principaux de l'État. Constantin lui en avait comme assigné le rang, en lui donnant pour résidence la maison des Laterani, devenue l'un des palais impériaux [4]. Aussi tous les regards se portaient-ils sur lui, les uns avec admiration, d'autres avec envie. On connaît le mot d'un des chefs de l'aristocratie païenne : « Faites-moi évêque de Rome, et je me ferai aussitôt chrétien [5]. » L'annaliste païen Ammien Marcellin parle des grands revenus du siège de Rome, des beaux équipages et des riches vêtements du successeur des apôtres, « de sa table qui l'emporte sur les tables royales [6]. » Il est difficile de ne pas voir dans cette magnificence une nécessité de situation, quand même on y devrait parfois

[1] Socrate, II, 15, 16; Sozomène, III, 8, 9.
[2] *Acta SS.*, mai, t. VI, p. 46.
[3] Baronius, *Ann.*, ad ann. 346, § 98.
[4] Voir mon livre sur *la Persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église*, t. II, p. 225, note 5.
[5] Saint Jérôme, *Ep.* 38.
[6] Ammien Marcellin, XXVII, 3.

Digitized by Google

noter quelque excès. Mais la majorité des prélats vivait avec une grande modestie. Ammien Marcellin parle, en un langage ému qui a du prix dans sa bouche, « de ces prélats de province que la parcimonie du boire et du manger, la pauvreté des vêtements, le front incliné vers la terre, désignent au Dieu éternel et à ses vrais adorateurs comme des hommes purs et saints [1]. » Même l'évêque d'une grande ville, d'une capitale, tel que Grégoire de Nazianze, eût pu se reconnaître dans ce portrait : quand il occupera le siège de Constantinople, ses ennemis le railleront à cause de la modestie de sa table, de la simplicité de ses vêtements, de sa vie retirée [2]. D'autres, comme Eusèbe de Verceil [3] ou Basile de Césarée [4], se contentaient des habits les plus vils : Basile s'est dépouillé de ses biens, il ne possède que ses livres, et se nourrit de pain assaisonné d'herbes [5]. A Rinocorura, en Égypte, l'évêque Melanus fut surpris par des émissaires ariens chargés de l'arrêter, au moment où, vêtu d'un manteau retroussé à la ceinture et taché d'huile, il nettoyait les lampes de l'église : ils le prirent pour un serviteur, et leur erreur ne cessa pas quand, les ayant menés à la maison épiscopale, il leur apporta lui-même à manger : il fut obligé de se faire connaître [6]. Quelques-uns, pour vivre comme le peuple, n'ont pas eu à changer d'habitudes. On voit, au IVe siècle, des ouvriers élevés à la dignité épiscopale. C'est le berger Spiridion, évêque en Chypre, qui, devenu pasteur des âmes, n'abandonne pas le soin de ses moutons [7]. C'est le tisserand Sévère que l'on va chercher dans l'atelier domestique pour faire de lui un évêque de Ravenne [8]. C'est un autre tisserand, Zénon, parent de trois martyrs du règne de Julien, qui tient à gagner sa vie en fabriquant de la toile, bien qu'évêque de la très riche Église de Majuma [9]. A leur exemple beaucoup de prêtres travaillent de leurs mains, les uns comme artisans, d'autres comme copistes [10]. Évêques et

[1] Ammien Marcellin, XXVII, 3.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XIV, XXV, XXVII, XXVIII, XXXII.
[3] Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 530.
[4] *Ibid.*, t. IX, p. 36.
[5] Saint Basile, *Ep.* 177, 208, 341 ; saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XX.
[6] Sozomène, VI, 31.
[7] Socrate, I, 12 ; Sozomène, I, 11.
[8] *Acta SS.*, février, t. I, p. 89.
[9] Sozomène, VII, 28.
[10] Saint Basile, *Ep.* 263, 319 ; Palladius, *Hist. Laus.*, 113.



Digitized by Google

clergé rappellent ainsi saint Paul prêchant l'Évangile en faisant des tentes. Il était difficile que de tels prélats ne fussent point populaires. D'autres, de naissance plus relevée, le deviendront en se faisant peuple par la pauvreté volontaire, tout en restant grands seigneurs par l'abondance de leurs aumônes et la magnificence de leurs fondations charitables.

Ces fondations étaient considérables, et contribuaient d'autant plus à la popularité des évêques, que rien dans l'antiquité n'en avait donné le modèle. Sans doute les païens n'étaient pas étrangers à toute pensée de bienfaisance [1] : les œuvres alimentaires établies au profit des enfants pauvres par quelques empereurs, et par des particuliers à leur exemple, en sont la preuve. Mais il semble que, dans la société païenne, la bienfaisance se soit surtout mesurée à l'utilité : on venait au secours d'enfants sans ressources, destinés à être un jour des citoyens, plus volontiers qu'à celui des vieillards, des errants, des infirmes, de ceux que la maladie ou la misère irrémédiable avait frappés. Cela, bien entendu, est dit d'une manière générale, en tenant compte des exceptions. Mais la tendance incontestable était dans ce sens. La démonstration s'en trouve dans les efforts que fera Julien pour réagir et donner aux païens de son temps des habitudes de bienfaisance. Il s'indigne en les voyant laisser les malheureux sans asile. « Nous invoquons Jupiter hospitalier, et nous sommes plus impitoyables que les Scythes [2] ! » s'écrie-t-il; et ailleurs : « L'indifférence de nos prêtres pour les indigents a suggéré aux impies Galiléens la pensée de pratiquer la bienfaisance [3]. Ils nourrissent tout ensemble leurs mendiants et les nôtres [4]. » On ne peut montrer plus clairement une des différences entre les deux sociétés : dureté, chez l'une, pour ceux qui souffrent, et, chez l'autre, tendresse de cœur pour tous les malheureux. Pendant que les prêtres païens — qui, à vrai dire, n'étaient prêtres que par occasion, dans l'exercice de leurs fonctions rituelles, pour retourner, celles-ci achevées, à la vie commune — oubliaient les pauvres et les malades, les prêtres chrétiens, et en particulier les chefs des Églises, étendaient sur

[1] Voir un excellent chapitre dans Egger, *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, p. 351 et suiv.
[2] Julien, *Fragment d'une lettre à un pontife*, 3.
[3] *Ibid.*, 14.
[4] *Ep.* 49, à Arsace, pontife de Galatie.

Digitized by Google

tous leur sollicitude, sans distinction de culte. De là non seulement la distribution d'abondantes aumônes, mais encore la construction d'établissements hospitaliers, dus quelquefois à des laïques charitables, plus souvent aux évêques. Ce sont des monuments d'un genre nouveau. Ils sont adaptés, non plus aux besoins ou aux plaisirs des heureux du monde, pour qui semble avoir été créée surtout l'architecture antique, mais à ceux des infirmes, des malades, des voyageurs, des orphelins, sans oublier les pénitents et les ascètes. Avec leurs bains, bien différents des thermes profanes, leurs jardins, leurs salles, leurs cellules, leurs portiques, ils forment, à l'intérieur ou plus souvent dans la banlieue des cités [1], comme d'autres villes [2] dont la grandeur étonne et parfois effraie les magistrats. Saint Basile — qui fonda des hôpitaux dans presque toutes les villes de son vaste diocèse [3] — sera obligé de se justifier près du gouverneur de Césarée d'avoir fait trop beau l'asile de Dieu et des pauvres. « Quelqu'un osera-t-il prétendre que nous créons un péril en élevant à Dieu une demeure magnifique, et en construisant autour d'elle divers bâtiments, une maison convenable pour l'évêque, d'autres pour les serviteurs de Dieu ? en bâtissant des hospices pour les étrangers, soit qu'ils ne fassent que passer, soit que, malades, ils aient besoin de remèdes ? en leur assurant les soins nécessaires par des infirmiers, des médecins, des chevaux, des conducteurs ? A tout cela, il fallait ajouter les métiers indispensables à la vie, et toutes les inventions qui l'honorent et l'embellissent : de là, des ateliers pour le travail. C'est un ornement pour la contrée, une gloire pour celui qui la gouverne et sur lequel en rejaillit l'éclat [4]. »

Là même où l'évêque se trouvait, comme à Rome, obligé de frayer avec les hauts dignitaires et d'en imiter plus ou moins le genre de vie, sa popularité n'en était pas diminuée. On le voit par

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 463.
[2] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XX.
[3] Saint Basile, *Ep.* 371.
[4] Saint Basile, *Ep.* 94: — Peut-être les inquiétudes du gouverneur n'étaient elles pas sans quelque motif. « La *nouvelle cité* de Basile, dit le savant explorateur Ramsay, semble avoir causé la concentration graduelle de toute la population de Césarée autour du centre ecclésiastique et l'abandon de l'ancienne cité. La moderne Kaisari est distante d'un ou deux milles du site de la ville gréco-romaine. » Ramsay, *The Church and the roman Empire*, 1894, p. 464.

Digitized by Google

la carrière pleine de vicissitudes du pape Libère. L'aristocratie et le peuple semblent lutter d'affection pour lui. Quand Libère, disgracié pour avoir intrépidement défendu la foi de Nicée, reçut l'ordre de comparaître à Milan devant Constance, « on le fit à grand'peine partir la nuit, car on craignait le grand amour que lui portait le peuple, » dit Ammien Marcellin, *populi metu qui ejus amore flagrabat* [1]. Deux ans plus tard, en 357, Constance vint à Rome : les femmes les plus qualifiées, mêlées à une partie des sénateurs et à une grande foule de peuple, accoururent près de lui pour lui demander de mettre fin à l'exil de Libère [2]. Et quand l'empereur, à qui plaisaient les moyens compliqués et tortueux, eut posé à ce retour une condition étrange, le partage par Libère du pouvoir épiscopal avec l'antipape Félix, le peuple assemblé au cirque acclama Libère en criant : « Un Dieu, un Christ, un évêque [3] ! » Peut-être est-ce la pensée de cet amour persistant des Romains qui rendit plus amère au pape la douleur de l'exil. Quoi qu'il en soit, son retour à Rome, acheté ou non par un acte de faiblesse sur lequel disputent encore les historiens, fut un triomphe, une vraie fête populaire [4]. Cette popularité, attestée par le nombre inusité d'épitaphes contemporaines de Libère où le nom de ce pape est cité à la place de ceux des consuls [5], se prolongea au delà de sa vie, Son éloge funèbre, retrouvé de nos jours, en porte la marque éclatante [6] : il y est question de démons chassés, de malades guéris par l'intercession de Libère et probablement à son tombeau [7].

Beaucoup moins populaires étaient les évêques ariens. Sans doute, parmi les prélats plus ou moins entraînés vers l'arianisme, il y eut en grand nombre des gens simples et droits, peu familiers avec les subtilités de la discussion théologique, et enclins à faire le sacrifice d'un mot ou d'une formule pour ce qu'ils

[1] Ammien Marcellin, XV, 7. — A propos d'un autre fait, Sozomène (IV, 15) emploie la même expression : .... Τὸν Λιβέριον, καὶ ἀνδρείως ὑπὲρ τοῦ δόγματος ἀντειπόντα τῷ βασιλεῖ, ἠγάπα ὁ τῶν Ῥωμαίων δῆμος.

[2] Théodoret, *Hist. Eccl.*, II, 14; Faustin et Marcellin, *Libellus precum*, 1.

[3] Théodoret, II, 14.

[4] Socrate, II, 37; Théodoret, II, 17; Sulpice Sévère, II, 39; saint Jérôme, *Chron.*, olymp. 283.

[5] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 49, note 2; De Feis, dans *Studi e Documenti di storia e diritto*, 1894, p. 393.

[6] *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 5-59; 1890, p. 123-139; Duchesne, *le Liber Pontificalis*, t. I, p. 210.

[7] Voir les vers 47-51 de l'éloge funèbre.

Digitized by Google

croyaient le bien de la paix. Ceux-là furent souvent, dans l'administration de leurs Églises, des hommes irréprochables, et rachetèrent par leurs vertus une faiblesse passagère, que leur peuple avait à peine aperçue. Tout autres sont les chefs de l'arianisme. Possédés de l'esprit de domination, parfois même conduits par une ambition vulgaire, ils se proposent de concilier à leurs idées et à leurs personnes la faveur impériale. Souvent ils se servent d'elle pour échanger leurs sièges contre d'autres plus importants et plus riches. Ces échanges, à peu près sans exemple en Occident, sont très nombreux en Orient, au bénéfice des ariens. L'un des plus fermes défenseurs de la foi de Nicée, le pape Jules Ier, le leur reproche dans une lettre [1], et Osius, au concile de Sardique, poursuit de mordantes paroles les évêques qui changent de ville : il les accuse à la fois d'avarice et d'orgueil, et fait remarquer qu'on n'en a pas encore vu échanger le siège d'une grande cité contre celui d'une plus petite [2]. Il semble qu'on lise dans ces paroles l'histoire d'Eusèbe de Nicomédie, qui de Béryte passa d'abord à Nicomédie, où il y avait depuis Dioclétien une résidence impériale, puis, s'élevant encore, finit ses jours sur le siège de Constantinople. Les chefs de l'arianisme sont avant tout des évêques de cour. Ils s'attachent à la personne du souverain et le suivent dans ses déplacements. Dans les rares occasions où l'empereur résidait en Occident, on avait vu quelques évêques de cette partie de l'empire coupables de la même faiblesse : Gratus, évêque de Carthage, la reproche à plusieurs de ses collègues d'Afrique [3]. Mais elle est bien autrement fréquente en Orient. Sous Constance, les chefs de la faction arienne font pour ainsi dire partie de la cour. L'historien Sozomène raconte que Libère reçut la permission de revenir à Rome « à condition qu'il serait en communion avec les évêques qui se trouvaient dans le cortège de l'empereur [4]. » Ces courtisans ecclésiastiques attendaient tout de la bienveillance officielle. Macédonius, le compétiteur arien de Paul de Constantinople, est représenté par les historiens

[1] Citée par saint Athanase, *Apol. contra Arianos*, 23.
[2] Concile de Sardique, canon 1.
[3] Concile de Sardique, canon 7.
[4] Sozomène, VII, 11. — De même le symbole présenté au concile de Séleucie en 359 avait été auparavant rédigé à Sirmium et signé de tous les évêques présents à la cour. Saint Hilaire, *Fragm.* XV.

Digitized by Google

comme un homme du monde, apte aux affaires, accoutumé à traiter avec les grands [1] : il fait son entrée dans la ville, assis sur un char à côté du préfet, et celui-ci emploie des soldats à lui frayer un passage à travers la foule qui s'oppose à son installation [2]. Des scènes semblables, et plus violentes encore, se passeront à Alexandrie pour l'installation des deux intrus que l'on opposera successivement à saint Athanase [3]. Le peuple, attaché aux idées simples, aux formules nettes, aux définitions invariables, ne se sentait point en communion avec ces ambitieux, perpétuels inventeurs de professions de foi qui se corrigeaient et s'atténuaient les unes les autres. Il n'avait pas d'affection pour des évêques dont il ne se sentait pas aimé, qui tenaient souvent leur siège non de la voix populaire, mais de l'intrigue, de la faveur et même de la violence, qui ne résidaient guère [4], et avaient l'esprit appliqué à toute autre chose qu'au gouvernement de leur Église. Aussi l'histoire ne nous montre-elle presque jamais, entre les principaux tenants de l'arianisme et leur troupeau, cette union étroite, indissoluble, que l'on voit régner entré Libère et le peuple de Rome, Athanase et le peuple d'Alexandrie, Paul ou Grégoire et le peuple de Constantinople, Basile et celui de Césarée.

En dehors de circonstances personnelles comme celles-ci, la situation et l'influence des évêques dépendaient, naturellement, du siège qu'ils occupaient. Nous avons déjà dit que les sièges épiscopaux étaient très inégalement répartis. Tel évêque, dans les contrées où les cités étaient rares et la population clairsemée, avait un diocèse énorme; tel autre, dans les pays où les villes étaient pressées et la population très dense, administrait un étroit district. On trouve en Afrique, en certaines parties de l'Asie romaine [5], en Égypte [6], ailleurs encore, des évêques ruraux, gouvernant de simples villages, ou même éta-

[1] Socrate, II, 6; Sozomène, III, 3.

[2] Socrate, II, 16.

[3] Saint Athanase, *Ep. encycl. ad episc.*, 3; *Apol. ad Const.*, 27; *De fuga*, 6; Théodoret, II, 14.

[4] Le LVIII^e des canons dits apostoliques, dirigé contre les évêques ou les prêtres qui négligent leur peuple et ne résident pas, paraît avoir été composé vers le milieu du IV^e siècle. Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, trad. franç., t. I, p. 635.

[5] Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VII, 30, 8.

[6] Actes de saint Pierre d'Alexandrie, dans Migne, *Patr. graec.*, t. XVIII, p. 455; saint Athanase, *Apol. contra Arianos*, 85.

Digitized by Google

blis sur ces grands domaines (*fundi*) où vivait une nombreuse population de colons et d'ouvriers [1]. Ces petits prélats étaient presque aussi rustiques, parfois, que leurs ouailles, et devenaient facilement les dupes des hérétiques [2]; aussi, dans l'intérêt de la dignité épiscopale, les conciles intervinrent de bonne heure pour limiter leurs pouvoirs et les placer sous la dépendance des évêques urbains [3]. Mais, parmi ces derniers mêmes, il y avait bien des degrés. La distance était immense de l'évêque d'une ville secondaire au métropolitain siégeant dans la capitale de la province [4], et surtout au titulaire d'un des grands sièges apostoliques, Antioche, Alexandrie, que les décisions conciliaires ont mis au-dessus des autres [5]. Quelquefois, cependant, la valeur personnelle de l'homme semblait la combler : le vieux Grégoire, évêque de Nazianze, était un personnage considérable, bien que Nazianze fût une très petite ville [6]; son fils, titulaire du siège de Sasime, simple bourg de la Cappadoce [7], traitera d'égal à égal avec Basile, métropolitain de Césarée.

### III. — SITUATION ET PRIVILÈGES DU CLERGÉ

Le personnel ecclésiastique groupé autour de l'évêque formait, au milieu de la population civile, une masse compacte, homogène, et comme un peuple à part. Les divers degrés de la hiérarchie cléricale correspondaient alors à des fonctions réellement exercées. On pourrait comparer le clergé de ce temps à une pyramide, assez étroite au sommet, très large à la base. Les prêtres, qui occupaient ce sommet, étaient peu nombreux : à Rome, au milieu du IIIe siècle, quarante-quatre seulement [8]; à Alexandrie, soixante-dix ans plus tard, de vingt à vingt-cinq [9].

[1] Saint Augustin, *Gesta primae cogn.*, 181, 182.
[2] Cf. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 43, 8, 9.
[3] Concile d'Ancyre, canon 13; concile de Néocésarée, canon 14; concile d'Antioche, canon 10; concile de Sardique, canon 6; concile de Laodicée, canon 57.
[4] Concile de Nicée, canons 4, 7; concile d'Antioche, canons 9, 11, 13, 14, 16, 19, 20; concile de Sardique, canons 6, 9, 14; concile de Laodicée, canon 12.
[5] Concile de Nicée, canon 6.
[6] Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* XXV.
[7] Saint Grégoire de Nazianze, *Carmina de se ipso*, XI, 439-445.
[8] Lettre du pape Corneille, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 43, 11.
[9] Dix-sept prêtres d'Alexandrie signèrent en 320 avec l'évêque Alexandre la déposition de leur collègue Arius et de onze autres prêtres ou diacres (Migne, *Patr. graec.*, t. XVIII, p. 577-581).

Digitized by Google

Moins nombreux encore étaient les diacres, puisque dans chaque ville, si grande qu'elle fût, ils ne dépassaient pas sept [1]. Les prêtres et les diacres forment l'aristocratie du clergé, l'entourage immédiat et le conseil permanent de l'évêque. Les premiers remplissent sous lui les plus hautes fonctions du ministère sacré, et sont à la tête des paroisses. L'office des seconds touche à la fois au temporel et au spirituel, car, en même temps qu'ils assistent l'évêque et les prêtres dans les fonctions liturgiques, ils ont le soin des pauvres et administrent le patrimoine de l'Eglise. Comme celui-ci était devenu très considérable, longtemps même avant la fin des persécutions, l'influence des diacres avait crû à proportion dans la société chrétienne : aussi voit-on à Rome le premier d'entre eux ordinairement choisi pour succéder au pape [2], et les conciles obligés à plusieurs reprises de rappeler les diacres à la modestie [3]. Mais, en dépit de certaines rivalités, ces deux ordres, subordonnés l'un à l'autre, forment une même classe. Les prêtres sont supérieurs aux diacres, les prêtres et les diacres ensemble sont au-dessus du reste du clergé. Pendant les persécutions, si le siège épiscopal est vacant par l'exil ou la mort, ils se réunissent pour administrer leur Église, et correspondent même, à titre collectif, avec les Églises étrangères [4]. En permettant aux évêques ruraux, aux chorévêques, comme on les appelle, d'ordonner à leur gré des clercs inférieurs, un concile de 341 leur interdit d'ordonner des prêtres ou des diacres sans le consentement de l'évêque de la cité [5].

Bien qu'une ligne de démarcation fût ainsi nettement tracée, les ordres inférieurs eux-mêmes étaient alors en plein exercice et en grand honneur. Immédiatement après les diacres venaient les auxiliaires que la multiplicité de leurs fonctions avait obligé de leur donner : les sous-diacres, en nombre égal à celui des diacres, et les acolytes, beaucoup plus nombreux [6]. A la suite

[1] Concile de Néocésarée, canon 15. Cependant à Alexandrie, par exception, on en comptait plus de vingt.

[2] Euloge d'Alexandrie, cité par Photius, *Bibl.*, cod. 172, 280. — Cf. de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1866, p. 9; et mon livre sur *les Dernières persécutions du IIIe siècle*, p. 89, note 1.

[3] Concile d'Arles, canon 18; concile de Nicée, canon 18. — Cf. saint Jérôme, *Ep.* 146 (*alias* 85) à Evangelus.

[4] Saint Cyprien, *Ep.* 2 (8 de l'édition Hartel).

[5] Concile d'Antioche, canon 10.

[6] A Rome, en 251, sept sous-diacres et quarante-deux acolytes. Lettre du pape Corneille, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 43, 11.

Digitized by Google

sont nommés les autres clercs, exorcistes, lecteurs et portiers, qui dès le milieu du IIIe siècle étaient déjà cinquante-deux à Rome [1] : plus tard, dans les grandes Églises, les seuls lecteurs atteindront ou dépasseront la centaine [2]. Dans cet ordre entraient, fort jeunes, les aspirants à la carrière ecclésiastique. Il y avait à Rome un véritable séminaire de lecteurs, *schola lectorum :* beaucoup de grands personnages, évêques ou papes, y ont passé [3]. Au milieu du IIIe siècle, la charge de lecteur était considérée comme si honorable, qu'on y élevait quelquefois, en récompense de leur courage, les laïques qui avaient confessé la foi devant les juges [4]; au milieu du IVe, elle était encore assez recherchée pour que des princes de la famille impériale ne dédaignassent pas d'en remplir les fonctions [5].

L'estime en laquelle l'Église tenait le travail manuel introduisait dans le clergé de plus modestes serviteurs. Les fossoyeurs, qui à Rome creusèrent les innombrables galeries des catacombes, et partout ont donné la sépulture aux fidèles morts dans le Christ, en font partie. On les voit nommés à la suite des diacres dans un document africain de 303 [6]. Ailleurs ils sont rangés parmi les clercs inférieurs, entre les lecteurs et les portiers [7]. Au IVe siècle, dans les lois civiles on leur donne le nom générique de « travailleurs [8], » comme si leur office constituait le travail par excellence. Constantin, organisant les diverses corporations de sa nouvelle capitale, institue à Constantinople un corps de fossoyeurs, auxquels sont accordés tous les privilèges du clergé, et qui sont au nombre de neuf cent cinquante [9]. Les auxiliaires que le développement des institutions hospitalières imposa à l'Église ne sont guère moins nombreux. Dans toutes les grandes villes se créèrent des associations d'infirmiers [10], dépendant de l'évêque, et qui lui furent parfois si passionnément atta-

[1] *Hist. Eccl.*, VI, 43, 11.
[2] *Constitutum Silvestri* (cité par Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 334); Victor de Vitte, *Hist. pers. Vand.*, III, 34.
[3] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 17-19.
[4] Saint Cyprien, *Ep.* 33 (Hartel, 38).
[5] Les deux neveux de Constance, Gallus et Julien. Théodoret, *Hist. Eccl.*, III, 1.
[6] *Gesta purgationis Caeciliani*, dans Migne, *Patr. lat.*, t. VIII, p. 731.
[7] Voir les textes cités par M. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 535 et suiv.
[8] Laborantes, κοπιάται. Lois de 357, de 360, au *Code Théodosien*, XIII, I, 1 ; XVI, II, 15; et épitaphes citées par M. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 534.
[9] Justinien, *Nov.* XLIII et XLIX.
[10] Parabolani.

Digitized by Google

chés, qu'en cas de dissentiment entre lui et l'autorité civile on les vit troubler la paix publique et faire des émeutes [1]. C'est aussi par centaines qu'on les comptait [2]. Mais ces turbulents serviteurs n'étaient pas des clercs, bien que nourris et entretenus par l'Église.

D'elle et autour d'elle vivait toute une population religieuse, ascètes, vierges consacrées à Dieu, veuves et pauvres. En 251, les veuves et les pauvres assistés par l'Église de Rome étaient déjà au nombre de quinze cents [3]. Les pauvres, ces membres souffrants de Jésus-Christ, avaient leur place officielle et, selon le mot de Bossuet, leur « éminente dignité » dans l'Église. Ils y étaient immatriculés, c'est-à-dire que les vrais indigents, dignes par leur infortune, leur foi, leurs mœurs, d'être assistés par elle, avaient leurs noms inscrits sur ses registres. L'histoire de saint Laurent montre l'ordre avec lequel était tenue cette comptabilité, inconnue des âges antiques. Il faut lire cette histoire dans les vers de Prudence : elle y est racontée par un homme du IVe siècle et peinte avec les couleurs de ce temps. Les pauvres rassemblés par le diacre Laurent sont ceux « qui étaient nourris par le trésor de l'Église, et que lui-même, comme administrateur, connaissait d'avance [4]. » Aux pauvres il joint ce que le poète appelle dans un gracieux langage « les perles du collier de l'Église, » c'est-à-dire les veuves et les vierges consacrées à Dieu [5]. Mais, bien que Prudence nous montre les mendiants chrétiens répartis « sur toutes les places » de Rome [6], leur quartier général parait avoir été au Vatican, où ils formaient comme une garde d'honneur autour de la tombe et de la basilique de saint Pierre. Donnant des jeux en l'honneur de sa préture, le futur préfet de 365, Lampadius, se fatigua des demandes indiscrètes de la foule assemblée sur les degrés du cirque : « il fit venir des pauvres du

[1] *Code Théodosien*, XVI, II, 42, 43.
[2] *Ibid.*
[3] Lettre du pape Corneille, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 43, 11. — Les vierges et les veuves consacrées à Dieu sont spécialement protégées par les lois : loi de 354, *Code Théodosien*, IX, XXV, 1. Cf. de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 73 et suiv.
[4]
.... Adsuetos ali
Ecclesiæ matris penu,
Quos ille promus noverat.
Prudence, *Peri Stephanôn*, II, 158-160.
[5] *Ibid.*, 297-308.
[6] *Ibid.*, 157.

Digitized by Google

Vatican [1], » raconte Ammien Marcellin, et leur distribua les présents qui avaient été préparés pour les spectateurs [2]. Quand le sénateur Pammachius perdit sa femme Pauline, il donna un repas funéraire aux pauvres de Rome : c'est dans les nefs, dans les vestibules et sous les portiques de la basilique de saint Pierre que s'assirent les convives [3].

Telle était, à ses divers degrés, la population de clercs, de travailleurs, d'assistés et de pauvres, que chaque évêque avait dans sa dépendance. Elle s'élevait, dans les grandes Églises, à des chiffres énormes. A elle seule, elle paraissait un peuple entier, où toutes les classes se rencontraient, depuis la plus haute aristocratie cléricale jusqu'à la plus humble démocratie, reliée par la classe moyenne, que représentaient les clercs inférieurs.

L'Église exigeait de ceux-ci une vie grave, exempte de soins matériels trop absorbants [4], un extérieur digne, qui ne laissât place à aucun soupçon d'habitudes relâchées [5]. Ils menaient dans leurs maisons la vie commune, mais devaient se garder de toute dissipation : le séjour même des hôtelleries leur était interdit, si ce n'est en voyage [6]. La loi du célibat ne leur était pas imposée; mais eux-mêmes n'étaient admis à la cléricature que s'ils n'avaient été mariés qu'une fois, n'avaient pas épousé une veuve, et ne s'étaient alliés qu'à une femme de condition honorable [7]. Plus strictes encore étaient, en matière de mariage, les règles imposées aux ecclésiastiques d'un ordre supérieur, évêques, prêtres et diacres. Le mot célèbre de Tertullien : *fiunt, non nascuntur christiani*, était encore, au IVe siècle, trop souvent vrai pour que le diaconat, le sacerdoce, l'épiscopat même n'ouvrissent pas leurs rangs à beaucoup d'hommes mariés. Si l'Église s'était privée d'admettre aux ordres sacrés les convertis qui se tournaient vers elle avec toute l'expérience, mais aussi avec toutes les charges et tous les engagements de l'âge mûr, elle aurait écarté du service divin de précieux auxiliaires. Le plus souvent, c'étaient des pères de famille, ces riches, ces « juristes

[1] Accitos a Vaticano quosdam egentes.
[2] Ammien Marcellin, XXVII, 3.
[3] Saint Paulin de Nole, *Ep.* 13; saint Jérôme, *Ep.* 26.
[4] *Canons apostoliques*, 20.
[5] *Ibid.*, 42, 43.
[6] *Ibid.*, 54; concile de Laodicée, 24.
[7] *Canons apostoliques*, 17, 18.

Digitized by Google

du forum [1], » dont un concile de 343 prévoit l'ordination [2]. Tel, par exemple, l'ancien magistrat Grégoire, époux de la pieuse Nonna, qui, chrétien depuis peu d'années, fut appelé, vers l'âge de cinquante ans [3], au siège épiscopal de Nazianze. Dans des rangs plus humbles, où l'Église primitive alla souvent chercher ses ministres, parmi ces bons travailleurs qui étaient l'honneur et la force du peuple chrétien, les meilleurs, les plus honnêtes, les plus laborieux étaient mariés : comme le saint ouvrier Sévère, qui fut enlevé à l'atelier où il vivait en famille, pour devenir évêque de Ravenne, et le berger Spiridion, qu'on alla prendre au milieu de ses pâturages, entre sa femme et sa fille, pour l'asseoir sur le siège de Trimithonte. En jetant sur les épaules de tels hommes le fardeau sacerdotal ou épiscopal, l'Église ne leur demandait pas de rompre, en pleine maturité, parfois même dans la vieillesse, les liens doux et forts qui avaient jusque-là enchaîné leurs vies. Elle ne séparait pas les époux. Quelques statuts locaux leur imposaient la continence [4], et nul doute que cette pieuse pratique, adoptée dès les premiers temps de l'Église par des laïques qui se sentaient appelés à une vie plus parfaite que le commun des hommes, n'ait été fréquente aux foyers chrétiens où l'époux avait été jugé digne des ordres sacrés. « Après avoir donné plusieurs enfants à son mari, sa femme devient sa sœur, et vit avec lui comme si elle était née du même père, ne se souvenant qu'il est son époux que quand elle regarde ses fils, aussi parfaitement sa sœur qu'elle le sera un jour, lorsque sera tombé le voile de chair qui divise et cache les âmes [5]. » Ces paroles charmantes, écrites au commencement du IIIe siècle par Clément d'Alexandrie, s'appliquent à des laïques aussi bien qu'à des prêtres : mais nul doute que, dans la maison de ces derniers, le sacrifice réciproque dont, d'accord avec d'autres textes anciens [6] et avec plusieurs inscriptions [7], elles rappellent

[1] Τὶς πλούσιος ἢ σχολαστικὸς ἀπὸ τῆς ἀγορᾶς.
[2] Concile de Sardique, canon 10.
[3] Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 315-316.
[4] Concile d'Illiberis, canon 33; deuxième concile de Carthage, canon 2. Ces deux conciles étendent même cette obligation à ceux des clercs inférieurs qui sont spécialement employés au service de l'autel (qui in ministerio positi sunt, qui sacramentis divinis deserviunt).
[5] Clément d'Alexandrie, *Stromates*, VI, 12.
[6] Tertullien, *Ad uxorem*, I, 5, 6.
[7] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XXXI, 13; *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 107.

Digitized by Google

le souvenir n'ait été plus fréquent qu'ailleurs. La femme de Sévère, devenu avant 343 évêque de Ravenne, l'épouse de Paulin de Nole, promu au sacerdoce, ne sont plus pour eux que des sœurs [1]. Cependant l'Église universelle ne voulut pas encore, dans la premiere moitié du IVe siècle, faire de cette pratique une loi, laissant au temps, à la coutume, à des décisions postérieures, le soin de l'imposer peu à peu. On sait qu'au concile de Nicée la question fut agitée, et que sur les instances d'un confesseur de la foi, le vénérable Paphnuce, personnage austère, qui avait toujours gardé le célibat, mais en redoutait les dangers pour les autres, la réforme fut ajournée [2]. Dès cette époque, cependant, tout en s'abstenant d'inquiéter l'homme qui, déjà engagé dans le mariage, avait été appelé aux ordres sacrés, en respectant le fait accompli et les droits acquis, l'Église manifesta sa volonté d'avoir, un jour, un clergé célibataire : dans cette pensée d'avenir, elle interdit aux prêtres et aux diacres de se marier après leur ordination [3]. Telle était la discipline au milieu du IVe siècle. Il est facile de prévoir dans quel sens elle se développera, à mesure qu'il y aura « plus de chrétiens nés, moins de chrétiens devenus, » et que l'Église, ayant eu les moyens de former elle-même dès l'enfance ceux qu'elle destine aux ordres sacrés, n'aura plus besoin de les emprunter à tous les âges et à toutes les conditions de la vie. Avant la fin du IVe siècle, une décrétale du pape Sirice (385) exprimera dans toute sa rigueur la loi du célibat ecclésiastique [4], et ses prescriptions seront rigoureusement observées, au moins chez les chrétiens de l'Occident. Si quelqu'un, après cette date, est entré marié dans les ordres, on pourra écrire sur la tombe de sa femme ces mots d'une touchante épitaphe gallo-romaine : « Elle vécut en respectant les droits du sacerdoce, et en ne gardant de l'épouse que le nom [5]. »

[1] Uxor in sororem versa ; de conjuge soror Paulini facta. *Chronique* d'Idace, citée par de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 108.

[2] Socrate, I, 11 ; Sozomène, I, 23 ; Gélase de Cyzique, *Hist. conc. Nic.*, II, 22. Voir la note de M. de Broglie, *L'Église et l'Empire romain*, t. II, p. 430-434, et Héfélé, *Histoire des conciles*, § 43 (trad. franc., t. I, p. 422-426).

[3] Concile de Néocésarée, canon 1 ; concile d'Ancyre, canon 10 ; *Canons apostoliques*, 27. — Le mariage ne sera interdit aux sous-diacres que beaucoup plus tard, en 442, par saint Léon le Grand.

[4] Jaffé, *Regesta Romanorum Pontificum*, n° 255.

[5] « Jura sacerdotii servans, nomenque jugalis. » Edmond Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n° 597, t. II, p. 418.

Digitized by Google

Plus encore que par la discipline, la population cléricale semblait séparée du reste des habitants de l'empire par les immunités dont elle jouissait. A plusieurs reprises, les lois du IVe siècle [1] déclarent les divers ordres du clergé, « y compris celui auquel un usage récent a donné le nom de travailleurs [2], » exempts de toutes les charges « honorables ou sordides. » Dans l'empire pliant sous le faix des impôts, une faveur aussi exorbitante eût dû, semble-t-il, attirer sur eux une grande impopularité. Mais cette faveur, examinée attentivement, est plus apparente que réelle. Une loi de 343 dispense les clercs du logement des gens de guerre ou de cour [3]. La même loi, et plusieurs autres, leur permettent de ne pas payer la patente commerciale, en supposant que par eux-mêmes ou par leurs préposés ils font un très petit commerce, dans le seul but de se sustenter ou de sustenter les pauvres [4]. Une loi de 353 les exempte des charrois et de toute espèce de corvée [5]. Plusieurs lois disent que les impositions nouvelles et extraordinaires ne les frapperont pas [6]. Là se bornent leurs privilèges. Si des clercs font un commerce de quelque importance, ce qui n'était pas encore interdit par la discipline ecclésiastique [7], mais ce qui était mal vu des hommes religieux [8], ils sont immatriculés parmi les négociants et paient l'impôt des patentes [9]. S'ils sont propriétaires, ils doivent comme tous les citoyens l'impôt foncier, dont ne sont même pas exempts les biens des Églises [10]. Une seule de leurs immunités a, dans l'état économique du monde romain, une grande importance. Ils sont dispensés des obligations des curiales [11]. On sait la transformation opérée, bien avant le IVe siècle, dans la constitution des cités. Le décurionat n'est plus une dignité personnelle, conférée par un vote du sénat municipal, mais une condition sociale

[1] Rescrit à Anulinus, proconsul d'Afrique, dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, X, 7; lois de 313 (*Code Théodosien*, XVI, II, 1), 319 (*ibid.*, 2), 320 (*ibid.*, 7), 343 (*ibid.*, 8), 349 (*ibid.*, 9), 353 (*ibid.*, 10), 354 (*ibid.*, 11), 357 (*ibid.*, 14), etc.

[2] Quos *copiatas* recens usus instituit nuncupari. Loi de 360 (*ibid.*, 15).

[3] *Ibid.*, 8.

[4] *Ibid.*, 8, et lois de 353, 357, 360 (*ibid.*, 10, 14, 15).

[5] *Ibid.*, 10.

[6] Lois de 343, 357 (*ibid.*, 8, 14).

[7] Concile d'Illiberis, canon 19.

[8] Saint Jérôme, *Ep.* 2; Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, II.

[9] Loi de 360 (*Code Théodosien*, XVI, II, 15, § 1).

[10] *Ibid.*, § 2.

[11] Lois de 330, 349, 354 (*ibid.*, 7, 9, 11).

Digitized by Google

et civile, transmise héréditairement. Les curiales, qui se composent maintenant de presque toute la bourgeoisie aisée, sont soumis à un grand nombre de charges, dont la plus lourde est la répartition et la levée des impôts dans chaque ville, sous leur responsabilité personnelle. Impopulaires s'ils réussissent, ruinés s'ils échouent dans cette tâche, enchaînés à la curie au point de ne pouvoir sans autorisation ni sortir de la ville ni vendre leurs propriétés [1], qui demeurent comme le gage de l'État devenu leur créancier perpétuel, les curiales sont, avec des honneurs mensongers, les plus malheureux des citoyens. Dès l'époque des Antonins, on les voit recourir à toutes les ruses pour échapper à leur condition [2]. Au IVe siècle, ils n'auront qu'une pensée, déserter la curie, dussent-ils fuir au désert, ou se cacher dans les mines, les fours à chaux, les huttes des pâtres, des colons et des esclaves [3]. Dispenser de la curie tous les ecclésiastiques, c'est, dans l'état des mœurs et des esprits, leur octroyer un privilège énorme. Mais ce privilège est très atténué dans la pratique. Les lois qui le confèrent semblent presque une ironie, car d'autres lois, souvent renouvelées, veulent que ceux-là seulement soient admis aux ordres sacrés, qui n'appartiennent pas déjà à la classe des curiales, et qui n'ont pas une fortune suffisante pour lui appartenir un jour.

C'est ce que dit Constantin en 320 et 326 [4]. Les gens de petite fortune (*fortuna tenues*) doivent seuls entrer dans le clergé, car « il faut que les riches subviennent aux besoins du siècle, tandis que les pauvres seuls ont droit à être entretenus des richesses de l'Église. » A ce plat langage de pressantes nécessités fiscales abaissent le restaurateur de la paix religieuse, le premier empereur chrétien ! Ainsi commenté, le privilège de ne pas faire partie de la curie est réduit, comme l'explique la loi de 320, à ne pas y ramener les curiales qui, avant la promulgation de cette loi, sont entrés dans l'état ecclésiastique. Pour le reste, c'est une application du principe dominant au IVe siècle, d'après lequel chacun doit vivre enfermé dans la corporation où le hasard

[1] *Digeste*, L, II, 1 ; *Code Théodosien*, XII, I, 1, 2, 143, 144 ; *Code Justinien*, X, XXXI, 16.
[2] Rescrit d'Antonin le Pieux, *Digeste*, L, VI, 5, § 9 ; cf. Pline, *Ep.*, X, 114.
[3] Voir Wallon, *Hist. de l'esclavage*, t. III, p. 205 (éd. 1847).
[4] *Code Théodosien*, XVI, II, 3, 6.

Digitized by Google

de la naissance l'a placé, dès qu'elle touche de près ou de loin à un service public, et perd la faculté d'en sortir : on est boulanger [1] ou charcutier [2] à titre héréditaire, et l'on ne peut cesser de l'être même pour entrer dans les ordres sacrés. Quelquefois, cependant, la loi permet de suivre la vocation religieuse, en faisant à la corporation l'abandon de ses biens : cela n'est pas permis au boulanger, mais cela est permis au charcutier [3]. Cela finit par être permis au curiale. Constance comprit qu'on ne saurait, par cette seule raison qu'il était riche, écarter du clergé un homme désigné à tous les suffrages par son mérite et ses vertus. Il comprit aussi qu'il importait à l'éclat même de son règne, comme à la bonne administration de son empire, de ne pas asseoir sur les sièges épiscopaux des candidats pris seulement dans les plus basses classes de la population et, selon l'expression de la loi de 326, « tout à fait dénués de patrimoine [4]. » Des bergers et des artisans étaient devenus de bons évêques, et même des saints, mais l'épiscopat ne pouvait se recruter tout entier parmi les artisans et les bergers. De là une loi de 361, qui essaie de concilier l'intérêt de la curie avec la liberté des choix ecclésiastiques. Pour les évêques, toute prohibition est levée : si un curiale est appelé à un siège épiscopal, il demeure affranchi de ses obligations envers la curie, sans être tenu en aucun cas de lui abandonner ses biens. Même faveur est faite aux prêtres, aux diacres et aux autres clercs qui auront été élus par le suffrage unanime de la population, avec l'approbation de la curie entière et du représentant de l'autorité impériale. Si cette approbation manque, le curiale appelé à l'un des ordres ecclésiastiques devra abandonner ses biens à ses enfants ou, à leur défaut, à ses parents les plus proches, afin de les mettre en état de le suppléer dans la cité. S'il n'a ni enfants ni parents au degré successible, il pourra conserver pour lui-même un tiers de son patrimoine, en faisant l'abandon des deux tiers à la curie. Quelques fonctionnaires, cependant, ne pourront dans aucun cas être admis à l'épiscopat ou à la cléricature :

[1] *Code Théodosien*, XIV, III, 11.
[2] *Ibid.*, XIV, IV, 8, § 1.
[3] *Ibid.*
[4] .... Catholicae legis antistites et clerici, qui in totum nihil possident, et patrimonio inutiles sunt.... *Code Théodosien*, XVI, II, 11.

Digitized by Google

ce sont les magistrats municipaux et les administrateurs des greniers publics [1].

Cette loi est de la dernière année du règne de Constance : elle ne fait, en réalité, que réglementer un état de choses depuis longtemps établi par la coutume. Quand on y regarde de près, on s'aperçoit vite que les prohibitions de Constantin étaient presque partout tombées en désuétude. Entre 326, date de la seconde loi par laquelle il défend d'élever à l'épiscopat ou d'admettre aux ordres sacrés aucune personne assez riche pour prendre rang parmi les curiales, et 361, date de la loi de Constance que nous venons d'analyser, l'histoire montre un grand nombre d'évêques et de prêtres appartenant à la bourgeoisie aisée ou même à l'aristocratie. Le concile de Sardique, en 343, parait ignorer les lois de 320 et de 326, ou du moins n'en tient pas compte, car il déclare que, lorsqu'un homme riche est demandé pour évêque, on doit lui faire parcourir d'abord tous les degrés de la hiérarchie, depuis le lectorat jusqu'à la prêtrise [2]. Plus loin, le même concile fait allusion aux propriétés — parfois très considérables, dit-il, — possédées par des évêques en diverses villes [3]. Constance lui-même parait oublier la législation paternelle, quand il parle, dans la loi de 357, des clercs qui sont en même temps propriétaires ruraux [4], et les oblige à payer l'impôt foncier [5]. Quand tous les pouvoirs, ecclésiastique et impérial, considéraient ainsi, non seulement en fait, mais dans les actes officiels, les lois prohibitives de Constantin comme non avenues, on ne s'étonnera pas que le peuple chrétien et les Églises locales les aient généralement ignorées. Beaucoup des évêques consacrés après 326 et avant 361 sont gens de naissance et de fortune : Hilaire de Poitiers, Maximin de Trèves, le premier Grégoire de Nazianze, Basile d'Ancyre, Eusèbe d'Émèse, combien d'autres encore, sans doute, dont les antécédents ne nous sont pas connus! Basile de Césarée, qui appartenait à l'une des plus opulentes familles de la Cappadoce, entre dans le clergé en 358 [6]. On ne sait si les restrictions posées par Cons-

[1] *Code Théodosien*, XII, I, 49.
[2] Concile de Sardique, canon 10.
[3] *Ibid.*, canon 12.
[4] Possessores provinciales.
[5] *Code Théodosien*, XVI, II, 15, § 2.
[6] Tillemont, *Mémoires*, t. IX, p. 29.



Digitized by Google

tance dans la loi de 361 produisirent tous leurs effets; mais il est certain que la permission générale qu'elle accorde acheva de lever les derniers scrupules, là où ils existaient encore. L'orateur païen Libanius prétend que « l'immunité accordée aux impies [1] » porta aux curies un coup funeste [2]. Les efforts que tenteront quelques empereurs [3] pour reprendre en bloc ou en détail les concessions arrachées à Constance par la force des choses resteront sans effet, car, pendant toute la seconde moitié du IVe siècle, l'histoire montre à chaque page des évêques ou des prêtres appartenant à la riche bourgeoisie des villes.

## IV. — LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS MONASTIQUES

Le tableau de la société religieuse au milieu du IVe siècle ne serait pas complet, si l'on ne montrait la naissante institution monastique recueillant les hommes et les femmes qui se sentaient appelés à une perfection plus haute et à une vie plus retirée que les clercs eux-mêmes. Si lointaines que puissent être ses origines, c'est dans la période étudiée ici, entre la persécution de Dioclétien et celle de Julien, qu'elle s'établit partout en Orient, et fait une première apparition en Occident. La forme érémitique, adoptée par les anachorètes, cède bientôt à la forme cénobitique, ou plutôt l'une et l'autre se combinent en beaucoup de lieux, et des monastères, où les reclus vivent en commun, s'entourent d'une ceinture de cellules isolées, habitées par des solitaires. Peu à peu l'indépendance première, qui avait poussé au désert les Paul et les Antoine, se plie sous le joug de la règle, et l'on voit apparaître les grands abbés, comme les Pacôme, les Ammon, les Hilarion, régnant sur des milliers de moines.

Le mouvement commença en Égypte. La nature du sol, le caractère des habitants, les agitations religieuses du pays, en faisaient un cadre tout fait pour la première expansion monastique. Au nord, vers la Libye, au sud, dans la Thébaïde, à l'est, le long des rivages granitiques de la mer Rouge, l'Égypte offrait assez de déserts pour contenter les âmes les plus éprises

[1] Διδῶς ἀτελείας παρανόμοις.
[2] Libanius, *Oratio in Juliani necem*.
[3] Lois de 362, 370, 371, 372; *Code Théodosien*, XII, I, 50; XVI, II, 17, 19, 21, 22.

Digitized by Google

de la solitude. Nulle part ailleurs on n'aurait pu se retirer si loin des grandes villes et si à l'écart du commerce des hommes. La sobriété prodigieuse et les austérités effrayantes qu'on raconte des premiers solitaires n'étaient pas pour effrayer ceux qui, d'Alexandrie ou de Thèbes, se précipitaient sur leurs traces : de tout temps le fellah a vécu de peu : les historiens de l'antiquité parlent avec admiration de l'impassibilité des Égyptiens, même au milieu des tortures [1], et Eusèbe la déclare inexplicable [2]. Si quelque motif humain se mêlait, chez plusieurs, à la ferveur religieuse, et se joignait à elle pour les entraîner vers les ermitages ou les monastères, on peut le trouver dans la haine des abus de la civilisation, et particulièrement des exigences du fisc [3], si dures partout au IVe siècle, et si détestées des habitants de l'Égypte : tel, qui eût expiré sous le bâton plutôt que de livrer aux collecteurs de l'impôt une partie de son bien [4], volontiers le distribuait intégralement aux pauvres avant d'aller demander la liberté et la paix à la solitude. Ajoutons qu'en Égypte surtout sévit, au milieu du siècle, la persécution arienne, acharnée après Athanase, en qui se personnifiait la foi de Nicée, dont il était le plus intrépide champion : là était né l'arianisme, et là il déploya avec un acharnement sans exemple ses violences et ses fraudes : la vue de tels excès, la volonté de s'y soustraire, furent parmi les mobiles qui poussèrent de nombreux fidèles vers les moines, restés unanimes dans la défense de l'orthodoxie et demeurés les plus fidèles amis d'Athanase. Ainsi se formèrent, sous l'influence des sentiments les plus divers, et par un courant continu d'émigration au désert, ces grands établissements monastiques dont la croissance fut si rapide qu'à la fin du IVe siècle, au dire d'un contemporain, les sables de l'Égypte étaient aussi peuplés que ses villes [5].

Le temps se partageait dans les monastères entre la prière et le travail. Une légende pleine de poésie et de bon sens raconte comment saint Antoine fut appelé à introduire le travail manuel dans une vie primitivement vouée à la seule oraison. Il était

[1] Élien, *Var. Hist.*, VII, 18 ; Ammien Marcellin, XXII, 16.
[2] Eusèbe, *De mart. Pal.*, II, 8.
[3] Ammien Marcellin, XXII, 16.
[4] Ammien Marcellin, XXII, 16 ; Palladius, *Hist. Laus.*, 63. — Cf. Edmond Le Blant, *les Actes des martyrs*, p. 107-108.
[5] Rufin, *Vitae Patrum*, II, 7.

Digitized by Google

dans le désert, et sentait son âme envahie par des langueurs et des troubles inconnus. Il s'en plaignit à Dieu. Une vision lui fut alors montrée : il lui sembla se voir lui-même, qui était assis et travaillait à faire une natte de feuilles de palmier, se relevait pour se mettre en prière, s'asseyait de nouveau pour travailler. L'ange (car c'en était un qui lui était apparu sous ses propres traits) lui dit alors : « Fais ceci, et tu seras sauvé. » A partir de ce moment, saint Antoine donna au travail manuel une part dans ses journées [1]. Quand il se fut enfoncé plus avant dans le désert, et retiré sur une haute montagne de la Thébaïde, il joignit le jardinage à la fabrication des nattes : on le vit défricher un petit champ pour y semer du blé, et cultiver un enclos de légumes [2]. C'est là qu'il reçut la visite du solitaire Macaire. Ils s'assirent tous deux, et se mirent à tresser des nattes. Voyant avec quelle assiduité Macaire travaillait, Antoine lui baisa les mains, en s'écriant : « Il y a une grande vertu dans ces mains [3] ! » Ces souvenirs et ces paroles du patriarche des anachorètes, popularisés par les récits qu'on répétait dans les monastères et par la biographie d'Antoine, qu'écrivit saint Athanase, contribuèrent à faire du travail manuel une des pratiques essentielles de la vie des religieux.

Le fondateur d'une des grandes agglomérations monastiques du IVe siècle, saint Ammon, était d'une famille considérable. Marié, il vécut avec sa femme dans la continence. Quoique riche, il travaillait de ses mains, et passait les journées dans son jardin, occupé à la culture du baume. Après la mort de ses parents, il se sépara de sa femme, du consentement de celle-ci, qui se retira dans un monastère de vierges : lui-même se fixa sur la montagne de Nitrie, à seize lieues d'Alexandrie, aux confins de la Libye et de l'Égypte [4]. Quand il mourut, vers 340 ou 345 [5], Nitrie était déjà une colonie de plusieurs milliers de moines : on en comptera cinq mille à la fin du IVe siècle [6]. Ils habitaient cinquante monastères, composés chacun de petites maisons, où demeuraient un ou plusieurs religieux : l'ensemble

[1] Saint Athanase, *Vita S. Antonii.*
[2] *Ibid.*
[3] Rufin, *Vitae Patrum*, V, 7.
[4] Sozomène, I, 14; Palladius, *Hist. Laus.*, 8.
[5] Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 158.
[6] Palladius, *Hist. Laus.*, 7.

Digitized by Google

devait offrir l'aspect des béguinages flamands plutôt que celui des grandes constructions claustrales du moyen âge. Sur la montagne s'élevait l'église, desservie par huit prêtres, et dépendant de l'évêché d'Hermopolis. Auprès de l'église était l'hospice, ouvert aux pèlerins et aux voyageurs, qui avaient le droit d'y prolonger leur séjour pendant plusieurs mois et même plusieurs années, à condition d'y travailler : beaucoup, touchés de ce qu'ils voyaient et entendaient, se faisaient anachorètes [1]. Enfin, les vallées environnant Nitrie étaient remplies d'ermitages, et portaient le nom de « désert des cellules [2]. »

A l'autre extrémité de l'Égypte existait dans le même temps une colonie monastique d'une importance au moins égale. Sur les bords du Nil, dans le voisinage de la première cataracte, un ancien soldat, saint Pacôme, avait fondé, en 325 ou 330, un premier monastère : bientôt l'affluence des religieux l'obligea d'en établir huit autres [3], auxquels ses successeurs en ajouteront cinq [4]; quatorze monastères de la congrégation de Tabenne s'élèveront ainsi en divers points de la Thébaïde. Ils avaient une organisation très différente des « béguinages » de Nitrie. Chaque monastère était divisé en plusieurs maisons ou familles, composées de religieux de même profession. La première famille était des cuisiniers, la seconde des infirmiers, la troisième des portiers ; il y avait des familles pour faire les nattes, le labourage, le jardinage, la boulangerie, la charpente, la serrurerie, la tannerie, le tissage, et tous les métiers nécessaires à la vie d'une grande agglomération d'hommes. Les monastères contenaient quelquefois ainsi de trente à quarante corporations différentes. Il ne faut pas oublier celle des écrivains, car dès lors les religieux avaient commencé à exercer ce métier de copistes, qui au moyen âge sauvera tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité sacrée et profane [5]. Dans les monastères de Tabenne, les écrivains étaient surtout employés à multiplier les copies des saintes Écritures. Chaque religieux devait non seulement

[1] Sozomène, VI, 31; Rufin, *Vitae Patr.*, II, 21, 22; Palladius, *Hist. Laus.*, 7; saint Jérôme, *Ep.* 108.

[2] Palladius, *Hist. Laus.*, 7. — Voir une description très vivante de Nitrie et du désert des Cellules dans Amédée Thierry, *Saint Jérôme*, t. I, p. 292 et suiv.

[3] Voir Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 690.

[4] *Ibid.*, p. 493.

[5] Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 179-180.

Digitized by Google

être en état de les lire, mais encore apprendre par cœur au moins le Nouveau Testament et le Psautier [1]. Sous une règle composée par saint Pacôme, et qui dirigeait minutieusement leurs actes [2], les moines vivaient ainsi dans le travail et la prière. Leur travail ininterrompu produisait plus que ne demandaient leurs besoins. En même temps, dans ces contrées reculées manquaient beaucoup d'objets que ne produisait pas l'industrie locale, et que les cénobites eussent été inhabiles à fabriquer eux-mêmes. De là un curieux échange entre la grande métropole égyptienne, Alexandrie, cet entrepôt de tout le commerce antique, et les monastères perdus au fond des Thébaïdes. Chacun d'eux avait son bateau, qui faisait le transit entre la capitale et le désert, s'arrêtant sur la route pour visiter les couvents échelonnés au bord du fleuve, portant vers les rives de la Méditerranée le trop-plein du travail monastique, rapportant aux cataractes du Nil les denrées reçues en échange et les bruits lointains de la civilisation [3]. Mais le fondateur n'avait pas entendu créer des colonies commerciales : il veillait à ce que l'esprit mercantile ne s'emparât pas de ses moines. On le vit punir sévèrement un de ses économes, pour avoir vendu à un prix avantageux un lot de chaussures fabriquées dans le couvent [4].

La congrégation de Tabenne prospéra vite : à la fin du IVe siècle, elle comptait trois mille moines, au dire de Rufin, qui ne paraît pas avoir visité tous les monastères [5]. Palladius, qui parcourut vers le même temps la haute Thébaïde, donne le chiffre de sept mille [6]. Comme à Nitrie, l'hospitalité s'exerçait largement dans les monastères thébains. Chacun d'eux contenait une hôtellerie, où les voyageurs étaient reçus : on y admettait même les femmes, dans un logis séparé [7]. Des monastères de femmes s'établirent aussi en Thébaïde. On en connait

[1] Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 181.
[2] Sozomène, III, 14 ; saint Jérôme, *Ep.* 108 (*alias* 27) ; *Acta SS.*, mai, t. III, p. 34.
[3] *Acta SS.*, mai, t. III, p. 50.
[4] *Acta SS.*, mai, t. III, p. 58. — Cf. Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 205 et 687.
[5] Rufin, *Vitae Patrum*, II, 3.
[6] Palladius, *Hist. Laus.*, 38. — C'est aussi le chiffre de Sozomène, *Hist. Eccl.*, III, 14.
[7] Voir Tillemont, *Mémoires*, t. VII, p. 188.

Digitized by Google

au moins deux, fondés entre le quart et la moitié du IVe siècle [1]. Mais ils ne semblent pas s'être beaucoup multipliés, et peut-être n'étaient-ils pas appelés à réussir : des anecdotes rapportées par Palladius semblent indiquer que la discipline conventuelle ne parvint pas à assouplir le caractère des rudes Égyptiennes qui étaient venues se mettre sous la règle de Tabenne [2]. L'influence de celle-ci fut plus efficace sur les paysans. Les campagnes de la Thébaïde étaient encore en grande partie païennes : elles le demeurèrent longtemps, puisque le temple d'Isis à Philé, protégé par le fanatisme de populations idolâtres, ne put être converti au culte du vrai Dieu avant le VIe siècle [3]. On raconte que, sur le conseil de l'évêque de Denderah, Pacôme construisit à Tabenne, outre l'église monastique, une seconde église destinée aux bergers des environs. La curiosité les poussant, ceux-ci s'y assemblaient le samedi et le dimanche pour entendre la parole de Dieu. Comme il n'y avait pas encore de lecteur, Pacôme leur faisait lui-même la lecture des saints Livres. Il convertit plusieurs de ces idolâtres et les décida à demander le baptême [4].

De l'Égypte la vie monastique se répandit dans tout l'Orient romain. Près d'Arsinoé (Suez), Sérapion commanda à plusieurs milliers de moines, qui louaient leurs bras pour la moisson, et transformaient leur salaire en aumônes [5]. Saint Hilarion fonda, vers 328, les premiers monastères de Palestine, et ce pays compta bientôt trois mille religieux [6]. La Syrie, la Mésopotamie, se couvrirent de couvents avant le milieu du IVe siècle. C'est à ce moment (339) que saint Athanase, chassé par la persécution arienne, vint à Rome. Deux cénobites de Nitrie l'accompagnaient. Leur apparition, qui donnait corps à de vagues et lointains récits, frappa vivement le grand monde chrétien de l'Occident. La biographie d'Antoine, apportée par saint Athanase, y fut lue avec avidité [7]. De pieuses femmes de l'aristocratie se réunirent

[1] Palladius, *Hist. Laus.*, 39 ; *Vitae Patrum*, III, 34.
[2] Palladius, *Hist. Laus.*, 40-42.
[3] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. X (1833), p. 168 et suiv.; *Revue archéologique*, t. XXIV (1872), p. 343.
[4] *Acta SS.*, mai, t. III, p. 30 ; *Vitae Patrum*, I, 26.
[5] *Vitae Patrum*, II, 18; Sozomène, VI, 28.
[6] Saint Jérôme, *Vita S. Hilarionis*.
[7] Socrate, *Hist. Eccl.*, IV, 23 ; saint Jérôme, *Ep.* 96.

Digitized by Google

dans le palais d'une descendante de Marcellus, et, comme on l'a dit, « le premier couvent de Rome naquit sous des lambris dorés [1]. » Le second couvent de l'Italie fut peut-être celui qu'un évêque, confesseur comme Athanase de la foi de Nicée, Eusèbe de Verceil, établit à l'ombre de sa cathédrale [2]. Il semble que la vie monastique en Occident se soit toujours ressentie de cette double origine. Elle a quelque chose de calme et de tempéré : ses cadres, même les plus grandioses, sont, comme les paysages occidentaux, faits à la mesure de l'homme : ils n'ont rien de l'immensité du désert et des colossales fondations monastiques assises au milieu de ses sables comme des sphinx de granit. Corrigé et atténué par le climat moral — sans doute aussi par le climat physique [3] — de l'Occident, le germe monastique déposé à Rome par Athanase se développa avec une sage lenteur. Le progrès se fit par l'élite plutôt que par la masse. Les monastères de l'Égypte et de l'Asie avaient été tout de suite envahis par la foule : en Occident, elle semble avoir attendu que « les savants, les riches et les nobles [4] » lui aient montré le chemin. Aussi, même après avoir jeté de fortes racines, la vie monastique n'y absorba jamais qu'un nombre limité d'hommes, et l'État n'en prit pas d'ombrage. En Orient, au contraire, il ne tarda pas à s'effrayer pour le recrutement de ses légions et surtout pour le service de ses curies. De là, en Égypte, des mesures violentes [5], qui échoueront devant la fermeté de moines fidèles à leur vocation jusqu'au martyre, et contre le courant irrésistible qui longtemps encore portera grands et petits vers le désert.

PAUL ALLARD.

[1] Amédée Thierry, *Saint Jérôme*, t. I, p. 30.

[2] Saint Ambroise, *Ep.* 25.

[3] Même en Asie, dans les contrées moins chaudes, comme la Galatie et la Cappadoce, les monastères s'établirent seulement dans les villes. Κατὰ συνοικίας δὲ ἐν πόλεσιν ἢ κώμαις οἱ πλείους ᾤκουν. Οὔτε γὰρ παραδόσει τῶν προγενημένων εἰθίσθησαν· οὔτε ὑπὸ χαλεπότητος χειμῶνος, φύσει τοῦ τῇδε χώρου ἑκάστοτε συμβαίνοντος, δυνατὸν ἴσως κατεφαίνετο ἐν ἐρημίαις διατρίβειν. Sozomène, *Hist. Eccl.*, VI, 34.

[4] Saint Jérôme, *Ep.* 66 (*alias* 26).

[5] Palladius, *Hist. Laus.*, 7. — Loi de 373, au *Code Théodosien*, XII, 1, 63.

Digitized by Google

## UN CAPITAINE DE ROUTIERS SOUS CHARLES VII

# JEAN DE LA ROCHE

Les chroniques et mémoires du règne de Charles VII mentionnent fréquemment le capitaine Jean de la Roche. Il est nommé tantôt sans aucune qualification, tantôt avec des qualifications diverses suivant la période de sa vie; parfois même il est désigné simplement sous l'appellation de seigneur de la Roche, qui était commune à beaucoup d'autres capitaines ses contemporains [1]. Son identité n'est pas toujours facile à reconnaître. Les faits qui le concernent, épars dans les recueils manuscrits ou imprimés, n'ont pas été groupés de manière à donner une vue d'ensemble sur la part qu'il a prise aux événements de son temps. Ce n'est pas une personnalité de premier rang, mais elle a eu un rôle de quelque importance dans la grande lutte pour l'indépendance française, elle prendra d'ailleurs un peu plus de relief à l'aide de renseignements inédits qui ont été ignorés ou négligés par les historiens. Tout ce qui touche aux péripéties de cette dramatique époque, qui a suscité de si remarquables travaux, mérite d'être connu.

L'action militaire de Jean de la Roche, qui fut quelques années sénéchal de Poitou, s'est exercée principalement dans cette province, en Limousin, en Périgord, en Saintonge. Son influence dans ces régions s'explique par ses origines de famille. Il y a

[1] Parmi ceux qui ont eu le plus de notoriété, nous rappelons : le seigneur de la Roche, Bourguignon, qui suivit le connétable de Richemont dans l'entreprise sur Saint-Denis et Paris, en 1436; le seigneur de la Roche, du Vivarais, chambellan du roi; le seigneur de la Roche, du Velay, fait chevalier par Charles, dauphin, au Puy, en 1420. V. Chronique de Monstrelet, éd. du *Panthéon littéraire*, p. 727; *Histoire de Languedoc*, par D. Vaissette, t. IV, p. 453, 474 et suiv.

Digitized by Google

lieu de les indiquer avec précision, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

Il est qualifié ordinairement seigneur de Barbezieux [1], parfois en outre seigneur de Verteuil [2], ou enfin seigneur de Mussidan [3]. En recherchant dans quelle maison se trouvaient alors ces trois terres, on constate que Jean de la Roche était en son nom patronymique La Rochefoucauld, chef de nom et d'armes d'une branche de cette illustre famille. L'annaliste Belleforest remarque qu'au xv^e siècle les auteurs (notamment Alain Chartier) appellent « nuement » de la Roche « ceux que nous nommons ores de la Rochefoucauld [4]. » Jean de la Roche, sénéchal de Poitou, figure du reste dans les généalogies de la Rochefoucauld, première branche de Verteuil et de Barbezieux, remontant à Geoffroi I^er de la Rochefoucauld, seigneur de Verteuil, décédé avant 1329, fils puîné d'Aymeri II, seigneur de la Rochefoucauld, et de Dauphine de la Tour. Toutefois cette partie de la généalogie nous paraît contenir une erreur en ce qu'elle fait deux personnages distincts de Jean, sénéchal de Poitou, et d'autre Jean, seigneur de Barbezieux, Verteuil, Mussidan, etc., capitaine de routiers. Ce dernier serait le neveu du sénéchal [5].

[1] *Table des manuscrits de D. Fonteneau*, p. 332, 333. Poitiers, 1839; *Annales* de Belleforest, t. II, f. 1102, 1114; éd. de 1600.

[2] *Histoire du Poitou*, par Thibaudeau, éd. de Sainte-Hermine, t. III, p. 549. Niort, 1840.

[3] *Histoire du Périgord*, par Dessalles, t. II, p. 432 (d'après une pièce des Archives nationales). Libourne, 1886.

[4] *Annales*, II, 1129.

[5] Le P. Anselme, Moréri, La Chesnaye des Bois. D'après ces auteurs :

Geoffroi III de la Rochefoucauld, seigneur de Verteuil, vivant de 1373 à 1412, qu'on croit avoir épousé Agnès, dame de Barbezieux, eut trois fils :

1° Raymond, seigneur de Verteuil, mort en 1414, sans enfants;

2° Jean, sénéchal de Poitou, décédé aussi sans postérité;

3° Guy, seigneur de Barbezieux, qui continua la filiation.

Guy de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux et de Verteuil, vivant de 1378 à 1432, eut pour première femme Rosine de Montaut, dame de Mussidan. De ce mariage :

1° Mondon, vivant en 1414, mort avant son père;

2° Jean, seigneur de Barbezieux, Verteuil, Mussidan, etc., qui suit :

Jean de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, Verteuil, Mussidan, Blénac, etc., rendit de grands services au roi Charles VII dans ses guerres contre les Anglais, et particulièrement à la défense de la ville de Bourg, obtint rémission, le 9 avril 1431, de tous les excès qu'il avait commis pendant les guerres, et fit son testament le 14 avril 1439. De sa femme, Jeanne Sanglier, il eut un fils, mort jeune, et une fille, Marguerite, héritière des seigneuries de Barbezieux, Verteuil, etc., qui épousa Jean de la Rochefoucauld, son parent. (François de la Rochefoucauld, l'auteur des Maximes, fut leur arrière-petit-fils.) V. *His-*

Digitized by Google

Les historiens du temps ne font pas cette distinction. Pour notre part, nos recherches nous permettent de suivre, sur le même théâtre, de 1426 à 1440, date de sa mort, un capitaine du nom de Jean de la Roche que nous voyons successivement chef de routiers, commettant de nombreux excès, servant ensuite Charles VII, gracié par lui et nommé sénéchal de Poitou, en cette qualité guerroyant tantôt pour son profit personnel, tantôt pour la cause royale, finalement conspirant contre le roi, destitué de sa charge et mourant bientôt après. Nous estimons que cet ensemble de faits s'applique à un même individu et ne saurait être réparti sur deux têtes [1].

Un tel caractère n'est pas rare parmi les hommes de guerre du xv^e siècle. Abandonnés à leurs propres ressources, obligés de pourvoir par eux-mêmes aux besoins de soldats mercenaires, ils n'avaient d'autre mobile que l'ambition ou le lucre, bataillaient pour le butin, vendaient leur concours au plus offrant; leurs variations étaient dictées par leur intérêt prochain qu'ils poursuivaient avec l'âpreté et la cruauté de mœurs de cette terrible époque. Les plus célèbres furent les plus avides et les plus inhumains : il ne faut pas les juger avec les idées de notre civilisation, et il y a lieu de se souvenir qu'ils sauvèrent la nationalité française.

Le chroniqueur Olivier de la Marche, en rappelant le désarroi, l'anarchie qui leur laissait toute licence, porte une juste appréciation de leurs crimes et de leurs services. « Tout le tournoiement du royaulme de France estoit plein de places et de forteresses, vivans de rapine et de proie; et par le millieu du royaulme et des païs voisins s'assemblèrent toutes manières de gens de compaignie que l'on nommoit escorcheurs, et chevaulchoient, et alloient de pays en pays, de marche en marche,

*toire des grands officiers de la Couronne*, t. IV, p. 448. — Mais tout ce qui est dit ici de Jean de la Rochefoucauld, époux de Jeanne Sanglier, se rapporte, comme on le verra, au sénéchal de Poitou.

[1] André du Chesne, dans son *Histoire de la maison de Châtillon*, p. 512 (Paris, 1621), ne traite la question qu'incidemment, mais n'est pas tombé dans la même erreur que les autres généalogistes. Jeanne Sanglier, dit-il, fut mariée deux fois, la première, à Jean de la Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Barbezieux et de Blégnac, sénéchal de Poitou, fils aîné de Guy de la Rochefouchauld et de Renée [*al.* Rosine] de Montaut. — Il est clair, d'ailleurs, que la terre de Mussidan ayant été apportée en dot par Rosine de Montaut, le sénéchal de Poitou, seigneur de Mussidan, était bien son fils et non son beau-frère.

Digitized by Google

quérans victuailles et aventures pour vivre et pour gaigner, sans regarder, ne espargner les pays du Roy de France.... Et furent les cappitaines principaulx le bastard de Bourbon, Brusac Jeofroit de Sainct-Belin, Lestrac, le bastard d'Armignac, Rodrigues de Villandras, Pierre Regnault, Regnault Guillaume et Anthoine de Chabannes, conte de Dompmartin [1]. Et combien que Poton de Saintrailles et La Hire fussent deux des principaulx et des plus renommez cappitaines du party des François, toutesfois ils furent de ce pillaige et de celle escorcherie; mais ilz combatoient les ennemis du royaulme et tenoient les frontières aux Angloix, à l'honneur et recommandacion d'eulx et de leurs renommées [2]. » Ce que le chroniqueur bourguignon dit de Saintrailles et de La Hire, on peut le dire aussi de Jean de la Roche. Olivier de la Marche ne le nomme pas parmi les principaux écorcheurs, c'est sans doute que ses exploits contre les Anglais firent oublier ses débuts [3].

Jean de la Roche apparaît comme capitaine de routiers au commencement du règne de Charles VII. Son nom se rencontre pour la première fois dans un acte inédit qui fait partie de mes archives. Le Bas-Limousin, nominalement sous l'obéissance du jeune roi, était en proie aux bandes anglaises ou aux compagnies de routiers, écorcheurs, retondeurs plus redoutés encore que l'ennemi héréditaire. En l'année 1426, cette province fut en outre troublée par une querelle à main armée concernant la vicomté de Turenne. La branche aînée des vicomtes venait de s'éteindre. Pierre de Beaufort, cousin germain de la dernière vicomtesse Éléonore de Beaufort, comtesse de Beaujeu, était son héritier testamentaire, mais ne jouissait pas paisiblement de la succession. Pierre de Beaufort tenait pour le roi de France [4].

[1] « Adieu, capitaine des écorcheurs, » dit un jour Charles VII à Antoine de Chabannes, qui lui demandait congé. — « Sire, répondit celui-ci, je n'ay escorché que vos ennemis, et me semble que leurs peaux vous feront plus de proufflt que à moi. » *La Cronique martinienne*, f. CCLXXV; Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 118.

[2] Chronique d'Olivier de la Marche, l. I, ch. IV, éd. d'Arbaumont, t. I, p. 243.

[3] J. Quicherat assimile Jean de la Roche à Rodrigue de Villandrado, dont il a, il est vrai, tenté la réhabilitation. *Rodrigue de Villandrado*, p. 115 (Paris, 1879).

[4] Pierre de Beaufort, né peu avant 1400, mort en 1444. Comme la plupart des seigneurs limousins, les d'Aubusson, les des Cars, les Comborn, les Ventadour, les Pompadour, les Maumont, il s'était rangé à Charles VII lorsqu'il n'était encore que régent.

Digitized by Google

Parmi ses compétiteurs à la vicomté, il avait eu son frère aîné, consanguin, Jean de Beaufort, seigneur de Limeuil, issu d'un premier mariage de Nicolas de Beaufort, seigneur d'Herment. Jean s'était rallié aux Anglais et, pour ce motif, avait été déshérité par son père [1]. Néanmoins, il s'intitulait déjà vicomte de Turenne du vivant d'Éléonore, héritière elle-même de sa nièce Antoinette, fille unique du dernier vicomte. La forteresse de Turenne [2], très importante au point de vue militaire, fut disputée vivement entre les deux partis, et la ville de Tulle, capitale du pays, invariablement attachée à la monarchie nationale, dut se mettre du côté de Pierre de Beaufort [3]. Justel et Baluze, qui ont traité de l'histoire des vicomtes de Turenne, ne nous disent rien de ce conflit [4]. C'est notre acte qui nous le fait connaître en exposant les graves conséquences qu'il entraîna pour la ville de Tulle.

Jean de la Roche était du camp opposé et se trouvait en guerre avec cette ville. Il était établi au gros bourg de Laguenne, à une heure de marche de Tulle, ce qui indique qu'il avait vaincu toutes les résistances sur son passage. Le 31 mai 1426, jour de la Fête-Dieu, il s'avança avec sa compagnie vers cette petite capitale, s'en empara par la force, y portant le meurtre et l'incendie, rançonnant les habitants et ravageant les environs. Heureusement, de prompts secours l'empêchèrent de consommer la ruine de la cité et de sa banlieue.

Voici en quels termes expressifs notre acte, daté du 12 avril 1427, raconte ces faits, dont aucun annaliste n'a fait mention. Nous tâchons de conserver la physionomie du texte latin.

[1] Pierre de Beaufort, beaucoup plus âgé que son frère et né vers 1370. D'après quelques auteurs, il mourut dans une émeute populaire à Limeuil (Périgord), en 1421. Nadaud, dans son *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, prolonge son existence jusqu'en 1426.

[2] La vicomté de Turenne, seigneurie des plus considérables, jouissait de droits régaliens. Le Roi n'y percevait ni taille ni aide, n'y avait d'autre vassal direct que le vicomte.

[3] Notre explication de la querelle de la vicomté de Turenne n'est toutefois qu'une hypothèse. Les difficultés pouvaient venir d'un autre prétendant à la vicomté, Jacques de Pons, seigneur turbulent, qui fut aussi de « l'escorcherie. » Ce qui est certain, c'est que Pierre de Beaufort eut à guerroyer contre les Anglais pour se maintenir dans la vicomté, car, en 1428, lorsqu'il conduisit des troupes au roi marchant sur Bourges, il avait conclu une trêve ou abstinence de guerre, pour ses terres, avec un capitaine anglais, afin de pouvoir quitter librement le Bas-Limousin. Beaucourt, II, 165, d'après des lettres de rémission de l'année 1450, aux Archives nationales, JJ 180, n° 140.

[4] Justel, *Histoire de Turenne;* Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne.*

Digitized by Google

Depuis quelque temps, une grande guerre s'était déclarée entre Jean de la Roche et la cité de Tulle et lieux voisins, au sujet de la vicomté de Turenne. Les instigateurs de cette guerre et qui l'ont fomentée, Celui qui rien n'ignore les connaît, et lorsqu'ils paraîtront en tremblant devant le tribunal du juge éternel, leur malice, leur astuce, leur orgueil, leur pouvoir et leurs manœuvres inouïes, loin de leur profiter, les accuseront davantage, et ils auront à rendre des comptes pour tous les maux qu'ils ont causés! Que la puissance divine daigne pourtant leur pardonner, afin que ne soient pas à jamais perdues leurs âmes, qui ont été rachetées d'un si grand prix que le sang du Christ!

Et le jour du Corps du Christ, Jean de la Roche, à la façon d'un brigand, venant de la ville de Laguenne avec une grande force de complices, se porta en ennemi sur la ville de Tulle, et de sa propre autorité l'envahit, la dévasta grandement, incendiant et pillant les faubourgs, commettant des meurtres, détruisant par le feu les métairies de l'église [1], mettant à rançon les ecclésiastiques et autres habitants, perpétrant toutes sortes d'autres crimes et énormes forfaits.... Et ils auraient encore plus saccagé la ville, s'ils n'avaient été empêchés par les gens de guerre du très noble et très puissant seigneur le comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat [2], et par ceux du seigneur Pierre Foucher [3], qui la secoururent, ainsi que par les prud'hommes de la cité....

L'acte ne dit pas si l'envahisseur fut chassé par les armes ou s'il se retira à l'approche de forces supérieures aux siennes. La querelle ne fut pas éteinte. Jean de la Roche annonça son prochain retour en intention de brûler ce qui restait des faubourgs, et de reprendre la ville. Pour parer à cette menace, les habitants relevèrent à la hâte les fortifications et firent construire une puissante machine de guerre [4]. Ces préparatifs de défense et la

[1] La seigneurie de la ville et des environs appartenait à l'évêque et au monastère.

[2] Bernard d'Armagnac, fils cadet du connétable, né en 1400 ou 1401, mort en 1462. Vaillant et dévoué serviteur de Charles VII, sauf une défaillance dont il sera parlé plus loin. Il avait épousé, en 1424, la fille unique de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, dont il était le lieutenant général dans le comté de la Marche, ce qui explique sa présence au voisinage de Tulle. Il rendit plus d'un service du même genre dans son rayon, en cette année 1426.

[3] Seigneur de Sainte-Fortunade, près Tulle. Dévoué à Charles VII.

[4] La construction de cette machine de guerre (*brida*) donna lieu à un procès qui fut jugé au tribunal de l'officialité par l'évêque de Tulle en personne. C'est dans un acte d'appel signifié à l'évêque contre sa sentence que se trouve remémoré l'exploit de Jean de la Roche. Ce n'est pas le lieu de chercher à démêler les intrigues et manœuvres auxquelles il est fait allusion par l'appe-

Digitized by Google

présence du comte de Pardiac intimidèrent sans doute Jean de la Roche. Il ne revint pas, quitta le Bas-Limousin, allant chercher ailleurs un meilleur butin.

Au mois d'août suivant, nous le trouvons engagé dans une entreprise contre la ville de Limoges. Sa compagnie est enrôlée au service de Jean de Bretagne, seigneur de Laigle, lieutenant général dans la vicomté de Limoges pour son frère Olivier, vicomte. Cette ville (la partie dite le Château, distincte de la cité) était d'ancienne date en conflit avec son seigneur, dont elle contestait les droits. Le sieur de. Laigle jugea l'occasion favorable pour s'en saisir. Tous moyens étaient bons aux batailleurs de ce temps. Les Anglais venaient de s'emparer de la petite ville de Nontron [1], dans la vicomté. Jean de Bretagne somma les consuls du Château, au nom de l'intérêt commun, de lui envoyer « artilheries, arnois et munitions » pour éloigner ce dangereux voisinage. Les consuls, désireux d'ailleurs d'atteindre ce résultat, n'osèrent refuser, se démunirent de leurs moyens de défense. Alors, Jean de Bretagne soudoya un des consuls pour arriver plus aisément à ses fins. Le traître, nommé Pradeau, s'engagea à lui livrer une des portes de la ville. Le 27 août, à trois heures du matin, accompagné de 200 lances et de 3,000 hommes de pied, ramassis d'Anglais et de Français, commandés par Jean de la Roche et autres aventuriers, Jean de Bretagne se présenta sous les murs comme il était convenu. Mais la trahison fut déjouée par un heureux hasard, et la porte resta close. Il y eut quelques escarmouches meurtrières, l'armée fit de grands dégâts aux environs, et Jean de la Roche occupa avec sa compagnie l'abbaye de filles de la Règle, hors les murs [2]. C'était encore un coup manqué, mais de tels débuts promettaient. En trois mois la prise et le sac d'une ville, l'occupation violente d'un couvent de religieuses : dans ces méfaits rappelés

lant, qui semble reprocher à l'évêque d'y avoir trempé. Ce point est d'un intérêt tout local.

[1] *Annales de Limoges*, dites Manuscrit de 1638, p. 295 (Limoges, 1872) ; Bonaventure de Saint-Amable, *Annales du Limosin*, p. 696 (t. III, de l'*Histoire de saint Martial*. Limoges, 1685). — D'après les *Annales de Limoges*, les Anglais avaient pris « Nantiat, à onze lieues de Limoges, près Eyssedueil ; » mais Nantiat est fort éloigné d'Excideuil et plus rapproché de Limoges. Le P. Bonaventure est plus exact en indiquant Nontron, dans la vicomté.

[2] Bonaventure de Saint-Amable, p. 596.

Digitized by Google

en quelques lignes, on comprend ce qu'il tient de crimes et d'excès de la part d'une soldatesque sans frein.

Jean de la Roche était appelé ailleurs et laissa Jean de Bretagne continuer ses ravages dans le Haut-Limousin, malgré l'intervention du roi, qui chargea Poton de Saintrailles, alors capitaine de Chalusset [1], de s'y opposer. Par une de ces contradictions déjà signalées, Jean de Bretagne, qui fut un des plus acharnés ennemis des Anglais, un des plus brillants conquérants de la Guyenne, avait alors dans sa troupe le fameux capitaine anglais Gadıter Shorthose, qu'il devait ensuite combattre sans merci durant de longues années [2].

A ce moment, le connétable de Richemont et le sire de la Trémoille se disputaient l'influence dans les affaires de l'État. Pour renverser le favori qu'il avait lui-même imposé au roi, le connétable ne craignit pas, malgré la situation critique du royaume, d'organiser une révolte contre l'autorité royale. Le comte de Clermont, son beau-frère, et le comte de Pardiac entrèrent des premiers dans cette coalition, et les alliés rassemblèrent une petite armée qui s'avança dans le Poitou et la Touraine jusqu'à Chinon [3]. La Trémoille, de son côté, recruta des partisans pour la cause du roi. Jean de la Roche promit son concours, arriva en Poitou (1427). Jean de Bretagne, le « mortel ennemi » des Montfort et, par suite, de Richemont, s'engagea aussi et fut appelé au conseil du roi [4]. Le connétable demanda alors du ren-

[1] Antique forteresse (arrondissement de Limoges). V. Chronique de G. Tarneau, p. 222 et s., dans *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin*, par Alf. Leroux (Tulle, 1886).

[2] Alf. Leroux, p. 228. — Shorthose était alors capitaine de Bergerac et de Dome pour les Anglais; il fut plus tard maire de Bordeaux. — Un mémoire manuscrit du siècle dernier (*apud me*), concernant cette expédition de Jean de Bretagne, lui donne aussi pour auxiliaire le capitaine anglais Beauchamp, que nous retrouverons tout à l'heure : ce renseignement demanderait à être contrôlé. Le mémoire tend à prouver que Jean de Bretagne, tout en paraissant dévoué à la cause française, fut d'abord le partisan et l'allié des Anglais. Cette opinion est celle des anciens chroniqueurs limousins. Elle est due à la rancune, assez légitime, gardée par les Limogeaux contre leur seigneur féodal. Pour son intérêt du moment, pour une guerre privée, il put arriver à Jean de Bretagne de recruter des soldats dans les deux camps, mais il ne fut jamais du parti anglais; sa vie tout entière, ses tendances de famille, protestent contre une telle allégation.

[3] Histoire d'Artus de Richemont, par Gruel, éd. Levavasseur, p. 61 ; Beaucourt, II, 153.

[4] Jean de Bretagne figure au conseil dès le 2 décembre 1427. *Le Connétable de Richemont*, par Cosneau, p. 154 (Paris, 1886).

Digitized by Google

fort à son frère le duc de Bretagne, qui lui envoya des hommes d'armes et de trait sous la condition qu'ils ne serviraient pas contre le roi d'Angleterre, mais seulement contre le sieur de Laigle et ses adhérents [1]. Les hostilités étaient ouvertes. Le connétable ayant quitté Chinon pour se rendre en Poitou, le roi en personne se présenta devant cette ville et l'occupa sans coup férir (mars 1428). Il se dirigea ensuite vers Loches. Mais pendant ce temps, les comtes de Clermont et de Pardiac s'étaient emparés de Bourges, moins le château, où s'était retiré le sire de Prie, commandant pour le roi [2]. La Trémoille se hâta d'envoyer Gaucourt en Poitou, pour ramener avec lui Jean de la Roche [3], et passa un traité d'alliance avec le duc d'Alençon (mai 1428). Le roi rejoint par ses meilleurs capitaines, le bâtard d'Orléans, Gaucourt, La Hire, Saintrailles, etc. [4], se porta sur Bourges et somma les rebelles d'évacuer la place. Ceux-ci attendirent vainement Richemont et le secours de Bretagne, finirent par se rendre. Le connétable ne put se réunir à ses complices. Sur la voie directe, les passages étaient gardés, il fit un détour par le Limousin, mais là encore la route lui fut barrée par Jean de Bretagne [5]. Ne réussissant pas à pénétrer en Berri, il revint en Poitou, et son action se borna à combattre sans gloire et même sans succès Jean de la Roche. Le premier apologiste du connétable [6] passe légèrement sur cette piteuse et coupable aventure, et se borne à dire : « Et eut mon dict seigneur [qui était alors à Parthenay] de grandes brouilleries et guerres avec les gens de La Trémoille et Jehan de la Roche et leurs alliés en beaucoup de manières [7]. » Richemont, hors du droit chemin, ce qui lui arriva plus d'une fois, ne restait pas à la hauteur de sa renommée. Cette année ne lui fut pas favorable, et « pour ce que Jehan de la Roche et ses gens faisoient de grands maux et pilleries au pays de Poictou, » le connétable rassembla une troupe pendant

[1] Beaucourt, II, 160, d'après ms. fr. 2175, f° 163, Bibl. nat.
[2] *Histoire de Berry*, par La Thaumassière, p. 158, 159 (Bourges, 1689). Lettres de rémission du 17 juillet 1428.
[3] La Thaumassière, 586, 587 ; Beaucourt, II, 163 ; Cosneau, 160.
[4] Le vicomte de Turenne arriva du Limousin avec un renfort. V. ci-dessus.
[5] Gruel, 61 ; Beaucourt, II, 165 ; Cosneau, 160.
[6] Le second est M. Cosneau, qui ne voile pas les faits, mais cherche à justifier cette rébellion inexcusable.
[7] Gruel, 61.



Digitized by Google

l'hiver (fin 1428). Il en donna le commandement à Jean Sevestre, son lieutenant, avec ordre de mettre le siège devant Sainte-Néomaye, près Saint-Maixent. Le camp fut posé, mais Jean de la Roche arriva avec sa compagnie pour rafraîchir les assiégés. Il entra dans la place en présence des hommes de Richemont, qui se retirèrent prudemment dans leur camp et le lendemain levèrent le siège. Le connétable renonça à inquiéter le hardi capitaine de son rival, « et ne bougea toute cette saison de Parthenay [1]. »

Jean de la Roche paraît avoir subi particulièrement l'influence des deux grands personnages pour lesquels nous le voyons combattre de 1426 à 1428 : Jean de Châtillon et de Blois, dit de Bretagne, seigneur de Laigle, puis vicomte de Limoges, comte de Périgord et de Penthièvre [2], et Georges de la Trémoille, premier ministre de Charles VII [3], tous deux ennemis du connétable de Richemont. Jean de la Roche fut tour à tour, et jusqu'à la fin de sa vie, l'auxiliaire et le compagnon dévoué de l'un ou de l'autre. En servant La Trémoille, il s'était rangé, d'une certaine façon, parmi les fidèles du roi. Cette conversion s'accentua bientôt davantage. Il faut ici plus de détails, parce que nous abordons la période la plus honorable et la plus glorieuse de la carrière militaire de notre capitaine, et que les faits dont il s'agit sont très peu connus, sinon complètement inédits. Ils ont échappé aux historiens les mieux informés. Ce n'est pas qu'ils manquent d'intérêt même à un point de vue plus général que l'objet de cette notice [4].

[1] Gruel, 61 et suiv. ; Cosneau, 164.

[2] Petit-fils de Charles de Châtillon, comte de Blois et duc de Bretagne, évincé du duché par Jean de Montfort. Nous laissons à Jean II de Châtillon le nom de Bretagne, qu'il porta constamment ainsi que ses frères, et qui lui appartenait en vertu de traités solennels. Il fut seigneur de Laigle, en Normandie, du vivant de son frère Olivier; à la mort de celui-ci, en 1433, vicomte de Limoges et nominalement comte de Penthièvre; comte de Périgord par acquisition en 1437, enfin comte de Penthièvre effectivement en 1448, en vertu du traité de Nantes. Les historiens modernes le nomment Jean de Blois, à l'instar des Montfort; mais il n'a pris ce nom dans aucun acte. Il signait : *Jehan de Bretaigne* et portait les armes de Bretagne avec bordure.

[3] Georges de la Trémoille possédait au Bas-Limousin les importantes seigneuries de Corrèze, Boussac et Donzenac, par donation de sa première femme, Jeanne d'Auvergne. Il a pu, pour ce motif, avoir quelque part dans la conduite de Jean de la Roche en mai 1426.

[4] J'emprunte les faits qui vont suivre à un procès-verbal d'enquête dressé vers 1460 pour établir, contre les réclamations du comte d'Angoulême, les droits de Jean de Bretagne, et par suite de ses héritiers, sur le comté de Périgord. Ce précieux document, conservé dans les archives des Basses-Pyrénées,

Digitized by Google

Quelques villes tenaient pour le roi en Limousin et Périgord, jusque vers le Bordelais, mais la plupart des châteaux étaient aux Anglais, ou à des capitaines affranchis de toute dépendance. La forteresse d'Auberoche, anciennement de la vicomté de Limoges, incorporée au comté de Périgord depuis près d'un siècle, commandait une grande étendue de pays. Lorsque les Anglais l'occupaient, ils poussaient leurs incursions jusqu'au Dorat et à la Souterraine, vers le Poitou et le Berri, et par Brive et Tulle jusqu'à Meymac et Ussel, vers l'Auvergne. Au début du règne, Auberoche était revenu aux Français, mais les Anglais le ressaisirent par la trahison d'un nommé Mourmat [1], et la soumission d'un grand nombre de places s'ensuivit. Archambaud VI, comte de Périgord, enragé Anglais, banni en 1399 et réfugié en Angleterre, rentra alors dans son comté et s'établit à Auberoche (1425) [2]. Les incursions suivies de meurtres et de pillage reprirent de plus belle. Il y eut une affaire sanglante, véritable razzia de brigands, au Dorat, « où fut tué grand noblesse de Limosin [3]. » Après quarante ans, on parlait encore avec un ressentiment indigné de « la destrousse et murtrerie du Dorat. » Le Châlard, Masseré, Salon, Coussac [4], avaient subi les mêmes violences. Montvert, près d'Aurillac, fut aussi saccagé. Ces forcenés enlevaient les enfants pour en tirer rançon [5]. Toute la région était tenue « à pâtis, » nourrissait de gré ou de force les multiples garnisons anglaises. Celles-ci, du reste, lorsque l'approvisionnement laissait à désirer, couraient les foires même très éloignées, raflaient les denrées et le bétail exposés en vente, massacraient

E 657, n'a été utilisé par aucun historien. J'en ai déjà signalé l'importance dans *La Vicomté de Limoges, géographie et statistique féodales* (Périgueux, 1877-1879).

[1] Déposition de Jean La Servantie, écuyer.

[2] Il fit son testament à Auberoche, cette année 1425, et M. Dessalles, *Périgueux et les deux derniers comtes de Périgord* (Paris, 1847) et *Histoire de Périgord* (Libourne, 1886, 3 vol. in-8), dit qu' « après cette date on n'entend plus parler de lui. » Notre enquête supplée à cette lacune. M. Dessalles, qui a condensé dans son *Histoire du Périgord* une énorme quantité de documents d'archives, n'a pas connu celui-ci.

[3] Déposition de frère Hélie de Raffaillac, prieur de Cubes.

[4] Gros bourgs entre Tulle et Limoges.

[5] Dép. de Jean de Coux, seigneur du Chastenet, capitaine de la Roche l'Abeille. « Dit qu'il vit le Chaslar pris des Anglois partant d'Auberoche et fut pris un jour, en l'âge de sept ou huit ans, en une course que firent les Anglois dud. Auberoche à Masseré, Salon, Coussac et tout le païs de l'environ en la vicomté de Limoges. »

Digitized by Google

les paysans qui faisaient mine de résister. Tout le Périgord, excepté Montignac, Bourdeille et les paroisses de Lisle et de Celle, obéissait au « comte anglais ; » encore Montignac et Bourdeille étaient-ils comme hors la main du roi, à des capitaines qui ne voulaient les rendre que moyennant grosse finance [1]. Jean de Bretagne, voyant sa vicomté se perdre, résolut une expédition contre Archambaud et ses Anglais, pour les repousser jusque vers le Bordelais, dont on ne songeait pas encore à les chasser. Il réunit les États de son fief pour réclamer leur avis et leur concours. Ceux-ci décidèrent qu'il y avait lieu de prendre l'assentiment du roi. Le sénéchal de Périgord (Gouffier Hélie, seigneur de Vilhac), et Geoffroy du Luc, seigneur de Dampniat, furent députés à Chinon à cet effet [2]. Charles VII accorda volontiers son attache, mais sans pouvoir promettre aucun subside [3]. Jean de Bretagne se mit aussitôt à l'œuvre, battit monnaie, convoqua le ban de ses vassaux, conclut des alliances avec Jean de la Roche, le vicomte de Turenne et Geoffroy de Mareuil [4]. Les principaux gentilshommes des environs répondirent à son appel. Louis de Pierre-Buffière, Bertrand de Lur, Geoffroi du Luc, Jean de Royère, Guy d'Abzac de la Douze, les Laporte, les Champaignes, les La Servantie, les Belet s'engagèrent comme hommes d'armes [5]. Une petite armée fut mise ainsi sur pied (plus de 3,000 combattants dont 500 hommes d'armes) [6] en vue d'un siège « à règle et à canon » de la place d'Auberoche. Les temps étaient difficiles, le cortège des « lances garnies [7] » eût été en-

[1] Dép. de Guy d'Abzac de la Douze, écuyer.

[2] Dép. de Geoffroi du Luc. Cette ambassade dut avoir lieu au début de l'année 1429 ou même à la fin de 1428. Le sénéchal de Périgord fut tué bientôt après, dans cette expédition, « en 1428 » vieux style, c'est-à-dire avant Pâques 1429.

[3] En réalité, il en accorda bientôt après sur les aides du Limousin. Mais ce roi, qui dépensa tant d'argent pour conquérir son royaume, n'en avait jamais. Sa gêne personnelle est notoire. Elle est confirmée par notre enquête. A propos des grands frais exposés par Jean de Bretagne, Jean de Charbonnières, écuyer, seigneur de Jayac, « récite la poureté du Roy et comment bailla à Frotier ses boucles et mordant de ses salade et épée. » — Le laconisme du témoin est à regretter. Dans cette remise de menus objets précieux à Pierre Frotier, le fidèle conseiller, on entrevoit un pendant à l'anecdote des houzels que Charles VII, après les avoir essayés, ne pouvant les payer comptant, dut rendre au cordonnier.

[4] Dép. d'Hélic de Raffaillac et de Jean de Charbonnières.

[5] La plupart sont témoins dans l'enquête.

[6] Dép. de Jean de Coux et d'Hélie de Raffaillac.

[7] La lance fournie se composait ordinairement de six hommes, la plupart

Digitized by Google

combrant et trop coûteux. Par exception, Pierre-Buffière avait un page portant son bassinet [1] et sa lance « et n'y avoit point de bagages, chascun portoit sa lance s'il n'estoit de bonne maison et eust bien de quoy [2]. » On prévoyait que la forteresse résisterait longtemps, grâce à l'épaisseur de ses murailles et à sa vaillante garnison, commandée par le capitaine Beauchamp. Aussi fit-on les préparatifs les plus sérieux. « De toules parts vindrent vivres et artilheries et y avoit cent charrettes » qui faisaient les convois. On dressa le camp pour un siège de plusieurs mois, on l'entoura de fossés et de « paulx » ; des bastilles furent construites à grand renfort de temps et de dépense, le tout aux frais et sous la direction de Jean de Bretagne. « Les Lombards y vindrent par le commandement du Roy, comme ils disoient [3], » et firent face à grosse usure aux nécessités d'argent. Quelques assauts furent tentés, quelques sorties furent faites sans changer l'état des choses. Dans une de ces escarmouches, le sénéchal du Périgord trouva la mort [4]. Une nuit, le comte Archambaud s'échappa, à pied, accompagné d'un seul homme nommé Roby, franchit les lignes des assiégeants, courut à Bordeaux chercher du secours. « Armagnac, le captal, Montferrand, Duras, Grandmont, Lesparre et Chartroise, angloys bourdeloys [5], » prirent les armes pour délivrer Auberoche. Informé de leur venue, Jean de Bretagne appela à son aide ses alliés qui attaquaient les châteaux des environs. Il alla au-devant de Turenne et de La Roche jusqu'à Agonac, les ramena avec Mareuil, et réunit ainsi 4,000 hommes. Les Bordelais s'avancèrent par Puynormand jus-

montés : le chevalier armé de la lance, son écuyer ou page, des archers, un homme de pied.

[1] Casque trop lourd pour être constamment sur la tête. L'écuyer portait la lance et le bassinet, que le chevalier ne prenait qu'au moment de la charge.

[2] Dép. de Jean de Coux, page de Louis de Pierre-Buffière pendant le siège.

[3] Banquiers d'Italie qui avaient, au xv^e siècle, comme le monopole des prêts d'argent. Dép. de B. de Lur, de J. de Charbonnières, de Seguy de Champaignes.

[4] « Durant led. siège fust tué Vilhac en l'an 1428. Dép. de J. de Charbonnières.

[5] Ces partisans des Anglais sont connus : Jean IV, comte d'Armagnac; Gaston de Foix-Grailly, captal de Buch, Bertrand de Montferrand, Gaillard de Durfort, seigneur de Duras, Pierre de Montferrand, cadet de Bertrand, soi-disant seigneur de Lesparre, Gadifer Shorthose, déjà nommé. Quant à Grantmont, ce doit être Bertrand de Grantmont, mentionné souvent dans la guerre de Guyenne et qui, le 11 mai 1450, livra le château d'Aubeterre à Jean Bureau, maître de l'artillerie du Roi ; Beaucourt, V, 43. On trouve aussi François de Grammont, conseiller et chambellan du Roi, qui obtint des lettres de rémission en 1453. *Ibid.*, 333.

Digitized by Google

qu'à Bergerac et Clermont, mais jugèrent prudent de ne pas s'engager contre les assiégeants. Cependant le capitaine Chartroise parvint à pénétrer dans la forteresse avec une centaine d'hommes et à y introduire des vivres et un formidable engin de guerre nommé « le loup de Bordeaux, » qui détruisit les bastilles et travaux des Limousins [1].

Mais ceux-ci et tous les Français recevaient un plus précieux renfort. Tout à coup, l'espérance et la fierté remplaçaient dans les cœurs le découragement. La Pucelle venait de délivrer Orléans. Au mois de juin, elle était à Selles en Berri, s'apprêtant à chasser les « Godons » de Jargeau et de Beaugency. Jean de la Roche fut-il appelé du Périgord par Charles VII ou de son initiative marcha-t-il au canon, comme on dit dans le militaire, jaloux de prendre sa part de la glorieuse revanche? Nous ne savons. Toujours est-il qu'il était attendu dans l'armée de Jeanne d'Arc. André de Laval, le futur maréchal de Lohéac, dans cette mémorable lettre [2] qui contient de si émouvantes impressions au sujet de l'admirable héroïne, écrivait de Selles à sa mère : « .... Et l'on dit icy que M. le connétable arrive avec 600 hommes d'armes et 400 hommes de trait, et que Jehan de la Roche vient aussy et que le Roy n'eust piéça si grande compagnée que on espère estre icy. » Le nom de Jean de la Roche ainsi placé montre l'importance qu'il avait acquise et le prix attaché à son concours. Nous ne saurions admettre, comme l'insinue le nouveau biographe du connétable, que Jean de la Roche avait reçu ordre de suivre Richemont pour le surveiller [3]. Les paroles d'André de Laval ne prêtent point à cette interprétation. On n'a pas la preuve, du reste, que Jean de la Roche, attendu à Selles, y soit arrivé. Nos recherches pour trouver trace de sa présence aux côtés de Jeanne d'Arc ont été infructueuses. Nous inclinons à croire qu'il ne quitta pas le Périgord.

[1] Dép. de Seguy de Champaignes et de Jean de Royère.

[2] Voir Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 106 et suiv.

[3] M. Cosneau, p. 165, n., s'exprime ainsi : « Peut-être Jean de la Roche avait-il reçu l'ordre de ne plus combattre Richemont et de venir au secours d'Orléans, à moins que ce ne fût pour le surveiller. » Jean de la Roche avait cessé, depuis le milieu de l'hiver, de combattre le connétable, qui « ne bougea toute cette saison. » Jean de la Roche dut se joindre à Jean de Bretagne au commencement de 1429 : il n'est pas impossible qu'il soit allé en Berri au mois de juin puis revenu, mais l'enquête semble présenter son action en Périgord comme ininterrompue.

Digitized by Google

Le siège d'Auberoche tenait toujours et durait depuis près d'un an. La garnison se lassait d'attendre le secours promis par Archambaud [1]. Il paraît que quelques-uns vendirent la place moyennant 3,000 écus, le paiement garanti par des otages, mais l'argent reçu, ils ne livrèrent ni les otages ni la place [2]. Une autre intrigue réussit mieux. Mourmat, après avoir trahi les Français, trahit les Anglais à leur tour. Il procura à Jean de Bretagne, deniers comptants [3], le moyen de s'introduire « la nuyt par amblée » dans la basse-cour du château. Les Anglais se retranchèrent alors dans le donjon et s'y défendirent si bien qu'il fallut faire une galerie souterraine pour arriver jusqu'à eux. A l'issue du souterrain, dans l'intérieur de la tour, il y eut une terrible lutte corps à corps, mais les assaillants furent encore repoussés. En se retirant, ils mirent le feu au donjon, une partie des hautes murailles s'écroula et la garnison dut se rendre à composition [4]. Beauchamp ne demanda que la vie sauve pour lui et ses hommes [5], ce qui fut accordé. Mourmat avait d'ailleurs mis dans son traité que si la garnison se rendait, elle ne serait pas passée au fil de l'épée.

Le peuple de ces parages jusqu'à Périgueux, Tulle, Limoges, les soldats eux-mêmes demandaient à grands cris que cette forteresse, d'où étaient sortis tant de maux depuis de longues années, fût rasée, à jamais détruite, afin qu'il fût impossible à

[1] Les témoins, parlant du comte, disent qu'il n'était pas homme de guerre, qu'il ne se mit point en armes, que c'était un homme simple.

[2] Les auteurs de cette double scélératesse se nommaient Guillionet et Richard le Commandaire. Partie de la somme fut reprise à la reddition de la place. Jean de Royère dépose qu'il « salva 120 marcs d'argent et 500 écus, et tout le surplus fut perdu. » On retrouva aussi un des otages, nommé Colonges, probablement un gentilhomme de la famille Hélie de Colonges.

[3] Moyennant 2,000 écus.

[4] « .... Et se combattirent ceux dedans et ceux dehors à main par l'ouverture de lad. mine et ne firent encores rien jusqu'à ce que le feu y fust mis et partie du donjon tombé, alors se rendirent. » Dép. d'Amanieu de Laus, écuyer.

[5] Le capitaine Jean Beauchamp avait de l'importance dans le parti anglais. Il commandait dejà dans Auberoche en 1419. Au mois de janvier 1424 (v. s.), il négocia par ses commis avec Geoffroi de Mareuil, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Périgord, la rançon de messire Thomas d'Arondel. « .... Comme entre moi et aucuns commis de P. Jehan Beauchamp eust esté accordé que mess^re Thomas d'Arondel sera quitte pour la somme de 1,000 escus d'or.... Comme M. de Laigle prétend avoir des droits sur M. d'Arondel, je m'engage à payer à M. de Laigle la moitié des 1,000 escus d'or quand je les aurai receus. » 11 janvier 1424. Signé : Marueilh. Arch. des Basses-Pyrénées, E, 640.

Digitized by Google

quiconque de s'y rétablir. Il en coûtait à l'héritier présomptif de la vicomté de Limoges de faire disparaître l'antique manoir bâti par ses ancêtres [1], il fut contraint de céder à ce mouvement. La démolition commença sur-le-champ, « et si monseigneur l'eust empesché, jamais n'eust trouvé que l'eust servy et suivy [2]. » Mais la masse était énorme, la destruction ne put être achevée que l'année suivante. Au mois de novembre, la ville de Périgueux envoya cent soixante ouvriers. Au cours du travail les Anglais s'approchèrent, montrant des velléités de reprendre possession. En février 1431 la ruine était consommée [3].

Pendant le siège, qui dura près de deux ans, Jean de Bretagne, Jean de la Roche, le vicomte de Turenne, le baron de Mareuil, eurent le temps de nettoyer les environs. Ils chassèrent les Anglais d'une trentaine de châteaux ou villes. De ce nombre, d'après notre enquête : Clermont, Montclar, Montastruc, Estissac, Sourzac, Belvès, Banes, Gurson, Aymet, La Salvetat, Montferrand, Lanquais, Beaumont, Biron, Roussille, Ribérac, Le Repaire, Saint-Privat, Nabirat, Chanteyrac, etc., etc., une bonne partie du Périgord [4]. Beaucoup furent gagnés par les armes, beaucoup achetés. Jean de Bretagne paya de ses deniers le ralliement de divers châtelains, rendit Français, à prix d'argent, plusieurs capitaines anglais qui depuis ne furent plus nuisibles. Les résultats de cette campagne de 1429-1430 ne furent pas définitifs, les Anglais se rétablirent sur plusieurs points, et la délivrance du Périgord ne fut complétée que huit à neuf ans plus tard; mais dès ce moment les Français eurent la haute main, le pays put respirer et entrevoir la fin de ses misères.

Jean de la Roche, abandonnant ses premiers errements, avait rendu de vrais services à la cause royale. Il ne tarda pas à en être dignement récompensé. Le 9 avril 1431, Charles VII, étant

[1] « .... Aussy la place ne valoit plus rien pour garder et n'y avoit pas cent sols de rente. » Dép. de Guy d'Abzac.

[2] Dép. du frère Nicolas Deyeures.

[3] Mêmes dépositions, et Dessalles, II, 424, 425.

[4] « .... Et durant led. siège ou bastille furent conquises plusieurs places au nombre de 30 et plus. » Dép. de B. de Lur. — Nous ne saurions pourtant certifier que toutes les places ci-dessus nommées aient été conquises en 1429-1430. Jean de Las Johannas, vigier d'Excideuil, qui donne cette énumération, ne semble pas l'appliquer uniquement aux deux années du siège d'Auberoche. — Pour ces noms de lieux, voir le *Dictionnaire topographique du dép. de la Dordogne*, par le vicomte de Gourgues (Paris, 1873).

Digitized by Google

à Poitiers, lui accorda des lettres de rémission pour tous les excès qu'il avait commis antérieurement à ses derniers exploits [1]. De son côté, le capitaine promit au roi « d'être bon et loyal sujet, de le servir envers et contre tous et de réparer les maux qu'il avait faits [2]. » A la même époque, il fut nommé écuyer d'écurie du roi [3] et sénéchal de Poitou. Belleforest place sa nomination de sénéchal au même temps où Charles VII créa l'Université de Poitiers, et la dit causée « en récompense des bons et agréables services qu'il avoit faits au roy et de sa vertu et prud'hommie [4]. » Elle serait alors du mois de mars 1431. D'après M. Cosneau, mieux informé, elle ne fut signée que le 23 novembre de la même année [5].

Il est peu parlé de l'administration de Jean de la Roche comme sénéchal. On trouve quelques actes de son ministère parmi les manuscrits de Dom Fonteneau. Il y est qualifié seigneur de Barbezieux et écuyer d'écurie du roi. Leur objet est insignifiant [6]. C'était avant tout un homme de guerre et sa nouvelle dignité ne changea pas ses goûts. L'année suivante, à l'instigation de son ami La Trémoille, il opère avec ses routiers sur les marches de Bretagne, en violation du traité récemment conclu, à Rennes, entre le roi et le duc de Bretagne. Jean V députa à la cour Prégent de Coëtivy pour se plaindre de ce que ses frontières n'étaient pas respectées, mais Jean de la Roche continua ses courses. Le 8 juin (1432), jour de la Pentecôte, en compagnie de Pierre Regnault de Vignolles, frère de La Hire, il s'empara de la petite ville de Mervent en Vendée. Coëtivy, lieutenant du con-

[1] Ces lettres sont mentionnées par le P. Anselme, *loc. cit.* Il est à regretter que leur texte ne soit pas connu, comme le remarque M. de Beaucourt, II, 607.

[2] Dessalles, II, 433, avec renvoi à JJ 873, Arch. nat. Cette addition à la mention du P. Anselme laisserait croire que M. Dessalles aurait vu les lettres de rémission, ou tout au moins une analyse plus complète de cet acte.

[3] D'après Quicherat, *Rod. de Vil.*, 56, la dignité de simple écuyer d'écurie était donnée aux débutants dans la carrière. Elle ne pouvait guère s'assortir à celle de sénéchal, qui était de première importance. Il faut peut-être lire premier écuyer, et je crois bien l'avoir lu quelque part.

[4] *Annales*, II, 1102.

[5] Cosneau, 193. Cet auteur renvoie à une pièce des Archives nationales X[1a] 8604. Il ajoute : « Le mardi 27 novembre [1431], le Parlement décide que J. de la Roche, nommé sénéchal du Poitou, sera reçu à prêter serment en cette qualité devant le Roi, malgré l'opposition de J. de Comborn, seigneur de Treignac. » Arch. nat., X[1a] 9194, f° 2 v°.

[6] 25 avril 1435 et 11 juillet 1436. Tables de Fonteneau, 332, 333. — 21 mars 1438. Mss. de Fonteneau non catalogués.

Digitized by Google

nétable, reçut mission de les déloger, il les attaqua aussitôt et huit jours après les força à capituler [1].

Nous ne retrouvons notre remuant capitaine que deux ans plus tard, mais nous apprenons en même temps qu'il n'était pas resté inactif dans cet intervalle. Les Anglais, les compagnies travaillaient toujours le Limousin et le Périgord. Jean de Bretagne « leur estoit frontière et barrière, » mais n'avait pu les expulser complètement. Les Anglais possédaient encore plusieurs places importantes sur les marches de la vicomté : Aucor, Mareuil, Dome [2], cette dernière presque aussi forte qu'Auberoche. Courbefy, près Limoges, Larche, près Brive, servaient de repaires à des bandes d'écorcheurs [3]. Rodrigue de Villandrado et le bâtard de Bourbon exerçaient leurs ravages d'Ussel à Tulle [4] et avaient même mis Tulle à « pâtis [5]. » Bernard de Bussières, chevalier français, « tourné anglais, » avait saisi plusieurs forteresses vers Brive et Turenne, « le bastard de Léaue et autres estradeurs rouboyent et pilloyent » dans les parages de Châlusset, le bâtard d'Azay, Gastineau, d'autres encore, fourrageaient la Marche aux environs de Grand-Bourg-Salagnac [6]. La liste pourrait être allongée. Tous ces malfaiteurs avaient le champ libre, pour ainsi dire, en Limousin. Le sénéchal, Charles d'Anjou, beau-frère du roi, ne paraissait pas dans la province [7]; son lieutenant, Amaury d'Estissac, sans autorité, laissait toutes choses à la dérive. Au lieu d'être groupés pour une action commune, les seigneurs du pays ne songeaient qu'à leur défense ou à leur accroissement. Dans ce désordre, Jean de la Roche s'était fait son aubaine, avait occupé le château de Saint-Exupéry près Ussel, appartenant à son allié d'Auberoche, le vicomte de Turenne. Il y avait établi un de ses lieutenants, nommé Jean de

[1] Cosneau, p. 192.

[2] Aucor et Mareuil, arrondissement de Nontron ; Dome, arrondissement de Sarlat.

[3] Oudet de la Rivière commandait à Courbefy, Jacques de Pons à Larche.

[4] Ussel et Meymac furent assiégés pendant deux mois. Les environs de Limoges furent aussi visités par Rodrigue ; Quicherat, p. 114, 115, 271 ; Bonaventure de Saint-Amable, p. 701.

[5] Ce fait, resté inconnu à Quicherat, résulte d'une pièce de mes archives.

[6] *Les États provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, par A. Thomas, t. II, p. 66 et s. (Paris, 1879).

[7] Le 26 octobre 1435, les États du Haut-Limousin lui votent la somme de 2,000 l. t. « à lui ordonnée estre baillée, afin qu'il soit plus enclin et ait les afferes dud. pays plus pour recommandez. » Thomas, II, 63.

Digitized by Google

Laporte, ancien compagnon de Rodrigue de Villandrado, routier consommé qui ne respirait que la guerre, et fut au cours de sa vie neuf fois prisonnier [1]. Jean de Laporte faisait beaucoup de mal même au delà de son voisinage [2]. Les États du Haut-Limousin, alarmés du trouble général de la province, décidèrent de députer Amaury d'Estissac et l'évêque de Limoges vers le sénéchal de Poitou pour négocier la « vuidance » de Saint-Exupéry et l'inviter en même temps à tourner ses armes contre les Anglais et à leur reprendre par la force Aucor, Mareuil et Dome [3]. Jean de la Roche écouta ces ouvertures, consentit, moyennant finances, à mettre d'abord le siège devant Aucor, s'entendit avec le vicomte de Limoges à ce sujet. Jean de Bretagne lui paya « du sien » sept cents livres pour les premiers frais [4]. La place fut en effet enlevée aux Anglais. Le résultat fut moins heureux pour Mareuil. Le vicomte et le sénéchal y conduisirent leurs troupes, posèrent une bastille, mais les assiégés tinrent ferme. De leur côté, les États du Bas-Limousin s'étaient réunis, avaient voté des subsides pour la délivrance de Dome et de Saint-Exupéry. Le vicomte de Turenne traita avec Jean de la Roche pour Saint-Exupéry, il en coûta trois mille livres qui furent prises sur l'allocation des États [5].

La guerre se poursuivait. Le 4 mars 1437, Jean de Bretagne acheta du duc d'Orléans le comté de Périgord, moyennant 16,000 réaux d'or en espèces et 10,000 florins en compensation de

[1] C'est à propos de ces faits que Quicherat, p. 115, a écrit : « Le sénéchal de Poitou, Jean de là Roche, était surtout noté pour ses exploits de condottiere. Il avait été naguère aux gages du sire de la Tremoille, et rien ne prouve qu'il ne continuait pas à travailler pour ce maître.... Ses troupes, en effet, ne délivrèrent le Limousin que pour se substituer aux Anglais, comme si elles avaient eu mission de discréditer par leurs excès le gouvernement de ce Charles d'Anjou.... ennemi personnel du ministre déchu. Dans cette supposition, Rodrigue de Villandrado aurait joué, à l'extrémité du Limousin, le même rôle que le sénéchal de Poitou. » Ce jugement nous paraît forcé.

[2] Quicherat, p. 115 et 271, lettres de rémission du mois d'août 1447 en faveur de Jean de Laporte.

[3] Thomas, II, p. 64 et s.

[4] Thomas, II, p. 76.

[5] « Quittance de Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, du 4 nov. 1435, pour la somme de 3,000 livres à lui allouée par les États du Bas-Limousin, assemblés à Uzerche au mois d'août précédent, « pour avoir et recouvrer en « nostre main le chasteau de Saint-Exupéry estant aud. pays détenu par « Jehan de Laporte. » Quicherat, 115, d'après ms. fr. 22420, p. 32, Bibl. nat. — M. A. Thomas, II, 227, cite une quittance en tout identique à la précédente et empruntée à la même source, mais lui donne la date du 4 mars 1436. Jean de la Roche aurait-il touché 6,000 livres pour Saint-Exupéry ?

Digitized by Google

dette [1]. Cette acquisition ne pouvait que lui inspirer plus d'ardeur de terminer sa conquête. Nous pensons que le sénéchal de Poitou continua de l'assister, parce que l'année suivante nous le trouvons encore en sa compagnie. Jean de la Roche dut cependant faire une diversion. Au commencement de l'année 1438, il reçut commission du roi pour chasser de la Saintonge les troupes pillardes qui opprimaient cette province [2].

La forteresse de Dome, dite aussi de Comarque, était assiégée cette même année par Jean de Bretagne et ses alliés. Elle fut réduite au mois de novembre. Bertrand d'Abzac, qui y commandait, fut fait prisonnier avec son fils. Le roi attachait une grande importance à cette capture et voulait tirer une punition exemplaire de la félonie des d'Abzac, mais avant que le château et les prisonniers fussent remis en ses mains, un arrangement devait être fait avec les vainqueurs. Il fallait régler les frais du siège, avancés en grande partie par Jean de Bretagne et ses lieutenants, et puisque le roi réclamait les prisonniers, il était tenu d'indemniser ceux qui en perdaient ainsi la rançon. Le 21 novembre, Charles VII, étant à Blois, délégua l'évêque de Maillezais et autres conseillers pour passer une convention à ce sujet [3]. Les États du Haut et du Bas-Limousin furent convoqués pour voter les fonds nécessaires [4]. L'accord se fit et il coûta cher. Les commissaires s'entendirent avec Jean de Bretagne et le vicomte de Turenne pour eux et le bâtard de Pellevoisin et ses compagnons. Le bâtard avait eu la principale part à la prise du château et de ses défenseurs. Il lui fut promis 4,500 réaux d'or payables le jour de saint André (30 nov.) et 1,000 réaux à ses compagnons, mais comme le paiement fut ajourné plusieurs fois et qu'il gardait et entretenait la place en attendant, la somme fut portée à 5,850 réaux [5]. Jean de Bre-

[1] Les 10,000 florins avaient été prêtés à Louis d'Orléans pour faire le siège de Bourg, en 1406, par Olivier de Clisson, dont Jean de Bretagne était héritier. — Le comté de Périgord, confisqué sur les deux derniers comtes, avait été donné à Louis d'Orléans le 23 janvier 1400. Charles, fils de Louis, en fit don à son frère le bâtard, puis le lui retira et le fonda de procuration pour le vendre à Jean de Bretagne. Arch. des Basses-Pyrénées, E 643, 657.

[2] 24 février 1438, Jehan de la Roche, seigneur de Barbezieux, donne quittance de 1,000 livres à lui allouées pour oster les pilleries de Saintonge. Beaucourt, III, 197, d'après ms. Clairambault, 194, p. 7669, Bibl. nat.

[3] Thomas, II, 109; Arch. des Basses-Pyrénées, E 643.

[4] Thomas, II, 113.

[5] Les lettres du Roi données à Poitiers, le 13 février 1438 (v. s.), et portant

Digitized by Google

tagne et le vicomte de Turenne furent aussi satisfaits. Bertrand d'Abzac fut alors extrait de la prison de Montignac et mené à Limoges par Thibaut de Thenon, maître d'hôtel d'Olivier de Broon [1]. Le roi l'y attendait et lui fit trancher la tête le mercredi 11 mars. Détail de mœurs : le jour même de l'exécution, Charles VII fit don par lettres patentes à Marguerite de Chauvigny, femme de Jean de Bretagne, d'une belle Bible que Bertrand d'Abzac avait en la ville de Sarlat [2]. Le roi était à Limoges avec une nombreuse suite où se remarquaient le dauphin, le duc de Bourbon, les comtes du Maine et de Vendôme, le maréchal de la Fayette, l'amiral de Coëtivy, le bâtard d'Orléans, dont le moine qui a laissé un récit de la visite royale vante la beauté et l'aménité [3]. Jean de Bretagne et Jean de la Roche devaient rejoindre le roi, mais le vicomte ne voulut pas entrer dans sa ville, il y craignait peut-être mauvais accueil. Jean de la Roche arriva seul à Limoges la veille de l'exécution et suivit le roi le jour suivant à Saint-Léonard, où se trouva Jean de Bretagne, qui fut reçu à l'hommage du comté de Périgord.

Nous ne suivrons pas plus loin le vicomte de Limoges, dont Jean de la Roche parait s'être séparé à ce moment ou bientôt après. La conquête du Périgord ne tarda pas à être complétée, elle prépara celle de la Guyenne, où Jean de Bretagne devait briller encore d'un plus vif éclat [4]. « La conquête du Périgord,

ratification de ces conventions, existent aux archives des Basses-Pyrénées, E 643.

[1] Arch. des Basses-Pyrénées, E 657. Dép. de Jehan Ribière, laboureur. — Olivier de Broon, qui tient une place dans l'histoire du temps, participa à l'expédition de Périgord. Il tenait garnison à Saint-Vincent, non loin d'Auberoche, avec cent arbalétriers. Dép. de J. La Servantie.

[2] J'ai publié ces lettres dans mes *Archives historiques de la Corrèze*, pièce LXI.

[3] Récit du séjour de Charles VII à Limoges en 1438 (v. s ) par un moine de Saint-Martial. *Chronique de Saint-Martial de Limoges*, par Duplès-Agier, p. 202 et s. Publié dans plusieurs autres recueils. La date de l'exécution de B. d'Abzac et du départ du roi y est mal donnée. L'exécution eut lieu le mercredi 11 mars et le roi quitta Limoges le jour même, après dîner. — Le bâtard d'Orléans ne s'appelait pas encore Dunois. C'est dans le cours de cette année 1439 que son frère lui donna le comté de Dunois, dont il se titra. On dira toujours Dunois et Jeanne d'Arc, mais c'est une manière d'anachronisme. La Pucelle n'a connu que le bâtard d'Orléans.

[4] L'*Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français, de ses antécédents et de ses suites*, par M. Ribadieu (Bordeaux, 1866), tout comme l'*Histoire du Périgord*, de M. Dessalles, est muette sur ces précédents de la grande expédition de 1450-1453. Jean de Bretagne et le vicomte de Turenne apparaissent tardivement dans l'ouvrage de M. Ribadieu ; Jean de la Roche, Mareuil, Vilhac, Beauchamp, n'y sont pas même nommés.

Digitized by Google

dit un des témoins de notre enquête, cousta plus de 40,000 livres au comte Jehan et le Roy ne l'eust pas faite pour 100,000, et sans Monseigneur le pays seroit encore anglois et le Roy ne fust jamais venu en Guyenne [1]. » Un autre ajoute : « La prise d'Auberoche et autres places et les dépenses de monseigneur furent cause de la réduction du pays. Le comte Jehan estoit très bon françois et aimoit fort la chose publique [2]. » Jean de la Roche mérite une part dans ces éloges [3].

Mais la fidélité du capitaine de routiers n'était pas à l'abri d'une nouvelle défaillance. Avant la fin de cette année qui l'avait vu figurer dans le cortège des serviteurs les plus dévoués de Charles VII, il était entraîné par son ami La Trémoille dans la ligue de la Praguerie. Les ducs de Bourbon et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Dunois (on s'étonne de trouver celui-ci dans une si misérable aventure, mais il s'en retira promptement), La Trémoille, Chabannes et autres ambitieux, osèrent se conjurer contre le roi à cause des sages réformes qu'il venait d'introduire dans l'armée et l'administration. Ils rallièrent sans difficulté à leur complot le dauphin, mécontent et mauvais fils, en lui promettant la régence. Jean de la Roche eut un des principaux rôles dans l'exécution et c'est par son influence que la noblesse de Poitou suivit ce mouvement, à ce que rapporte Mézeray [4]. L'entreprise débuta en effet en Poitou. Le duc d'Alençon et Jean de la Roche s'emparèrent de Melle [5]. Informés de la marche du roi vers le Poitou, ils se résolurent à faire appel aux Anglais. Le comte de Hundington fut par eux requis de les secourir, mais il leur demanda des garanties qu'ils ne pouvaient fournir, et cette honteuse démarche resta sans effet [6]. Gruel

[1] Dép. de Jean de Las Johannas.

[2] Dép. de Nicolas Deyeures.

[3] Le P. Anselme, *loc. cit.*, parle de services rendus par Jean de la Roche à la défense de la ville de Bourg. J'ignore à quelle circonstance et à quelle localité il est fait allusion. Qu'il s'agisse de Bourg en Bresse, de Bourg-sur-Gironde ou autres lieux moins importants, je ne trouve, au temps où vivait Jean de la Roche, aucun fait qui justifie cette mention. — Peut-être y a-t-il, là encore, une confusion avec Jean de la Rochefoucauld, gendre de Jean de la Roche, qui marqua dans les guerres de Guyenne, mais beaucoup plus tard.

[4] *Histoire de France*, t. II, p. 629, éd. de 1685.

[5] Beaucourt, III, 123; Cosneau, p. 306.

[6] « Envoyèrent [le duc et Jean de la Roche] requérir le comte de Honenton à leur secours, lequel ne voulut venir s'ils ne lui bailloient places en Poitou, et ils n'avoient que Niort et Berteuil. » Mémoire du fonds Doat, Bibl. nat.; Beaucourt, III, 128.

Digitized by Google

assure cependant que Jean de la Roche avait des Anglais dans sa troupe. Les rebelles se portèrent ensuite sur Saint-Maixent. Jean de la Roche se saisit du château en subornant celui qui en avait la garde [1]. L'abbaye et une partie de la ville résistèrent, et les religieux et les habitants envoyèrent en toute hâte prévenir le roi qui était arrivé à Poitiers. C'était le 3 avril, dimanche de Quasimodo. Charles VII reçut la nouvelle au sortir de la messe. Il fit partir aussitôt avec des forces l'amiral de Coëtivy, André de Laval et Pierre de Brézé; puis, prenant à peine le temps de dîner, il se mit lui-même en route et arriva devant Saint-Maixent à sept heures du soir. Il coucha dans la ville, et le lendemain attaqua le château. Mais le duc d'Alençon et Jean de la Roche, redoutant le succès et la colère du roi, s'étaient enfuis nuitamment, sous le prétexte d'aller prendre conseil et secours. La garnison, privée de ses chefs, se rendit au bout de quelques jours. Le roi accorda la vie sauve aux gens du duc d'Alençon qu'il tenait encore à ménager « et eurent ceulx qui estoient o (avec) Jehan de la Roche les testes tranchées [2]. » Celui-ci s'était retiré à Niort, où il « avait avecques luy des Angloys, » d'après Gruel [3].

Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, le futur grand sénéchal de Normandie, marchant, le 3 avril 1440, contre Jean de la Roche, est qualifié par plusieurs historiens sénéchal de Poitou [4]. Il est vraisemblable que le roi s'empressa de destituer

[1] C'était un nommé Friquet, qui était au service de la dame de la Roche, logée à Saint-Maixent par ordonnance du Roi. Les soldats entrés au château pillèrent les biens de cette dame. Elle n'avait de commun que le nom avec le capitaine. Perrette de la Rivière, dame de la Roche-Guyon, se fit connaître par son dévouement à la cause française. Le Roi lui donna bientôt après la seigneurie de Saint-Maixent. *Chronique de J. Chartier*, éd. Vallet de Viriville, t. II, p. 254; *Chroniques de France*, par Nicolle Gilles, f° 462, éd. de Paris, 1600; art. La Rivière, par Vallet de Viriville, dans la *Nouvelle Biographie générale;* cf. Cosneau, 307, n.

[2] Gruel, cf. Beaucourt, III, 124; Cosneau, p. 307. — On trouve cependant que le Roi accorda des lettres de rémission à quelques gens de guerre compromis dans la rébellion de Jean de la Roche. V. Tuetey, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, passim (Montbéliard, 1874).

[3] Gruel, cf. Cosneau, p. 306. Cet auteur renvoie aussi, pour ce même renseignement, à Monstrelet, sans indication plus précise. Je n'ai pas retrouvé le passage.

[4] Pierre de Brézé est qualifié, dans cette circonstance, sénéchal de Poitou par Jean de Serres et le P. Daniel. Belleforest, à la même occasion, le nomme « le seigneur de la Varenne, sénéchal d'Anjou et de Poitou. » Jean de Serres, t. I, p. 225, éd. de Rouen, 1660; Daniel, t. II, col. 1141, éd. de Paris, 1713;

Digitized by Google

et de remplacer le sénéchal félon, dès qu'il connut sa révolte. C'est ainsi qu'il fut fait, par lettres du 28 mars, à Poitiers, à l'égard de Jacques de Chabannes, sénéchal de Toulouse [1]. Cependant M. Vallet de Viriville énonce que Pierre de Brézé fut pourvu de l'office de sénéchal de Poitou par lettres royales du 12 mai 1441 [2]. Nous n'osons contredire, sans preuve formelle, une affirmation si précise. Elle soulève pourtant de fortes objections. Comment admettre que Jean de la Roche, plus compromis, ait été traité plus favorablement, et que le roi ait attendu plus d'un an pour le remplacer dans sa charge? D'autre part, on trouve dans les manuscrits de Dom Fonteneau un acte de Pierre de Brézé, comme sénéchal de Poitou, à la date du 3 février 1440 (1441, nouveau style) [3]. Quoi qu'il en soit, les dates extrêmes de l'exercice de Jean de la Roche comme sénéchal de Poitou, sur lesquelles les historiens ont beaucoup varié [4], sont désormais fixées, au moins très approximativement : 1431 à 1441 au plus tard.

La Praguerie ne fut qu'un feu de paille. Charles VII l'éteignit promptement. Nous ignorons si Jean de la Roche ressentit la disgrâce du roi autrement que par la perte de sa fonction de sénéchal. Peut-être échappa-t-il par la mort à une répression plus sévère. Le P. Anselme rapporte, en effet, que le 14 août 1439 il avait fait son testament, par lequel il ordonnait sa sépulture dans l'aumônerie de Verteuil [5], et l'*Histoire du Poitou* place son décès en 1440, aux termes d'une épitaphe citée par un auteur qui n'est pas désigné [6].

Belleforest, t. II, fol. 1139. — Par contre, Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 254, éd. de 1644, et l'*Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 494, conservent à Jean de la Roche, pendant la Praguerie, le titre de sénéchal de Poitou.

[1] *Histoire de Languedoc*, IV, 150.

[2] Art. Brézé dans la *Biographie générale*.

[3] « 1440-1441, 3 février. Appointement de Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou, donné sur une complainte d'un abbé de la Trinité de Mauléon..., t. XVII, p. 27. » Tables de Fonteneau, 337.

[4] Dans l'*Histoire du Poitou*, III, 437, Thibeaudeau porte Jean de la Roche comme sénéchal en 1455; M. Filleau, dans une seconde liste, p. 549, donne les dates de 1433, 1436; d'autres listes des manuscrits de Dom Fonteneau le placent de 1440 à 1445, ou de 1445 à 1449.

[5] *Histoire des grands officiers de la couronne*, IV, 448.

[6] Voici le passage en question : « Roche (Jean de la), écuyer d'écurie du Roi, était, d'après les recherches de D. Fonteneau, grand sénéchal de Poitou le 27 avril 1433 et en 1436. Thibaudeau le met sous la date de 1455. D'après l'*Histoire de Touraine*, il était non seulement seigneur de Barbezieux, mais

Digitized by Google

Quelque temps après la mort de Jean de la Roche, on ne se souvenait plus que des brillants services qu'il avait rendus à la cause de l'affranchissement national. Octavien de Saint-Gelais, conduit par *Sensualité* dans la forêt d'Aventures, où se voyaient les sépultures et les ombres des grands personnages du temps passé, fait mémoire de Jean de la Roche en ces termes :

Homme excellent, du pays d'Angoulmoys,
Vray chief de guerre et noble capitaine,
Qui les Angloys, maint jour, mainte sepmaine,
A mis en fuyte et yceulx desconfis....
Loyal Françoys, chevalier sans reproche [1]....

G. Clément-Simon.

aussi de Verteuil ; il rendit de grands services à Charles VII contre les Anglais et soutint la guerre contre eux à ses propres dépens. Il mourut, d'après une épitaphe rapportée par cet auteur, en 1440. » — L'indication n'est pas très claire. Quel est l'auteur qui rapporte l'épitaphe de Jean de la Roche ? Le catalogue imprimé des mss. de D. Fonteneau ne comprend que les tomes I à XXVII. La suite, tomes XXVIII à LXXXVII, annoncée dès 1839, n'a pas encore été publiée, par suite de la plus regrettable incurie. Des recherches laborieuses et difficiles, mais forcément incomplètes, faites par une obligeante entremise dans les mss. non catalogués, n'ont amené aucun résultat. Quant à l'*Histoire de Touraine*, à ma connaissance, il n'existe sous ce titre que l'ouvrage de Chalmel (Paris, 1828, 4 tomes in-8). Je n'y ai rien trouvé sur Jean de la Roche.

[1] *Le Séjour d'honneur* (composé vers 1490). Paris, 1519. Gouget, *Bibliothèque française*, t. X, p. 270.



Digitized by Google

# PREMIÈRE GUERRE

ENTRE

# LE PROTECTIONNISME ET LE LIBRE-ÉCHANGE

On enseigne que « la célèbre question du protectionnisme et du libre-échange est *déjà* de date ancienne, » c'est-à-dire « du XVII^e siècle. » Adam Smith en serait le père. — Chose étrange ! un des problèmes qui intéressent le plus la vie d'un peuple, le souci de la concurrence internationale, n'aurait été soulevé que par un théoricien !

N'est-ce point là une de ces *vérités enseignées*, qui se trouvent, comme tant d'autres, — comme la création de la marine française par Richelieu, comme l'invention des navires à vapeur par Papin, — aux antipodes de la vérité ?

J'entends bien la fin de non-recevoir qu'on oppose au moyen âge. Pour que la question pût naître, affirme un économiste de talent, M. Gide, il fallait deux conditions : 1° de grands États, bien peuplés, aux productions variées ; des États qui pussent se suffire à eux-mêmes ; 2° des moyens de transport assez développés pour que la concurrence des produits de grande consommation pût devenir dangereuse.

— D'accord. Mais les grands États ne datent point des « temps modernes : » le moyen âge les a connus populeux et prospères. Je ne vois point non plus qu'il faille mépriser ce « commerce par caravanes ou sur de petites galères, ne transportant que des produits de luxe : pourpre de Tyr, brocarts de Venise, lames de Tolède. » Je ne vois pas que l'on n'ait pas eu « à se préoccuper de protéger les industries nationales [1]. » — Faut-il donc toujours combattre un préjugé plusieurs fois séculaire !

Les galères médiévales et leurs cousines, les nefs, se formaient

[1] Cf. Gide, *Principes d'économie politique*, 1891, in-12, p. 275, n. 1.

Digitized by Google

en convois par centaines. Les naves méditerranéennes du XIIIe siècle avaient trois ou quatre ponts ; elles portaient jusqu'à 1,500 et 2,000 hommes [1], des marchandises en proportion. Des flottes aussi fortes, des bâtiments d'une telle jauge, rivalisant avec nos paquebots modernes, avaient un fret considérable, et d'autant plus important que les péages seigneuriaux, les tréheus, les octrois entravaient les transports par terre.

Ainsi, les produits étrangers pouvaient faire une désastreuse concurrence aux fabriques nationales. Plus que toute autre, une nation longuement éprouvée par des guerres intestines a besoin de protéger, par une barrière de taxes, son industrie renaissante. Elle n'a point seulement à se relever de sa déchéance : elle doit aussi évincer la concurrence étrangère qui a envahi le pays et qui s'est implantée en souveraine dans les marchés. Naturellement, les étrangers se réclament de la liberté de commerce qu'ils ont usurpée à la faveur de la guerre, et que la prescription parfois couvrirait, si elle avait cours pour ces sortes de droits. Il en résulte un conflit entre les nationaux — protectionnistes par nécessité, — et les étrangers — libre-échangistes par habitude.

Au lendemain d'une guerre civile, au lendemain d'une longue invasion ennemie, un État actif et travailleur devient souvent le théâtre d'une lutte commerciale. C'est ce qui arriva en France, aux dernières années de la guerre de Cent ans.

La France traversait alors une redoutable crise. Des campagnes et des villes, de l'agriculture et de l'industrie, les chroniqueurs tracent un lamentable tableau [2]. Serré par l'étau ennemi, le commerce ne rayonnait plus au dehors.

De Rouen, le monopole des transactions commerciales avec l'Angleterre [3] a passé à Bruges. La puissante Ghilde rouennaise, profondément déchue, mendie à la Hanse parisienne la liberté du transit sur la Seine. Les fameuses foires de Champagne et du Lendit sont abandonnées des marchands. Un client solitaire y vient parfois acheter le parchemin de ses diplômes : l'Université est restée fidèle : *rara avis!* On s'achalandait en masse aux foires de Genève. — Abandonnés à leur seule initiative, las de

[1] Je renvoie à mon mémoire d'école de Rome sur les marines médiévales.
[2] Cf. Thomas Basin, *Hist. de Charles VII et de Louis XI*, l. II, c. I.
[3] Chéruel, *Rouen au XVe siècle.*

Digitized by Google

lutter, les négociants du Languedoc s'effacent devant les étrangers. Autant que les simples particuliers, les municipalités perdent courage. En un temps prospère, plusieurs d'entre elles avaient reçu d'Urbain V le privilège d'envoyer annuellement un ou deux navires marchands en pays infidèles (1363) [1], à seule condition de déclarer le nom de ces bâtiments absous à l'évêque diocésain, et leur connaissement au clavaire de la ville. Nombreux jadis, — Montpellier en eut jusqu'à six [2], — les navires municipaux disparaissaient. A peine avons-nous quelques mentions de la nef d'Agde, de la galère d'Aigues-Mortes. Depuis 1440, Narbonne n'expédie plus sa galère dans le Levant : la *roubine*, envahie par les sables, ferme son chenal aux navires [3].

Aigues-Mortes aux Cent-Tours, la cité poitrinaire, agonisait. Par bandes, les aubains accouraient à la curée. Génois, Florentins, Vénitiens [4], accostent chaque année au pied de la Tour de Constance, et leur pavillon flotte sur une riche cargaison de produits du Levant [5]. Les Barcelonais s'implantent à leur tour : en 1439, ils établissent un consul à Aigues-Mortes.

Ne vous méprenez point sur cette affluence étrangère. Les champignons parasites poussent sur l'arbre malade, quand la sève a peine à circuler. La taxe de quatre deniers pour livre qui frappait le transit italien, la *boîte aux Lombards*, comme on l'appelait, puis le clavaire d'un denier pour livre, le denier de saint Louis, le denier du roi Jean maintenu par Charles VII (1436), le droit d'attache dans la roubine, de douze deniers par navire [6], tout ce rempart de taxes a son éloquence. Il n'était point fait pour attirer, mais bien pour arrêter les importations étrangères.

Et voici qu'après tant d'années, les marins du Nord reprennent la route de la Méditerranée [7], non plus en barbares, mais en

[1] *Archivio segreto* du Vatican. Reg. Vatican 253, epistolæ 158, 370, 378 ; reg. Vatican 251, fol. 222 v°. — Cf. les *Naus absoltes* de Barcelone (Bib. nat., ms. esp. 48).

[2] Au XIV^e siècle (Astruc, *Mémoire pour l'histoire naturelle du Languedoc*, 545).

[3] Célestin Port, *Essai sur le commerce maritime à Narbonne*, 125-126.

[4] W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, trad. F. Raynaud, II, 717 : les Vénitiens desservent Aigues-Mortes depuis 1403.

[5] Capmany, *Memorias historicas sobre la marina.... de Barcelona*, II, append. 66, 67.

[6] E. de Balincourt, *Comptes de la viguerie d'Aigues-Mortes en 1460*, 10 et *passim*.

[7] Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, I, 364.

Digitized by Google

commerçants experts. Jusqu'en 1419, les Hanséates de la Baltique et de la mer du Nord s'arrêtaient à la baie de Bourgneuf, *la Baie*. La Rochelle était le grand entrepôt où Flamands, Hanséates, Espagnols et Italiens échangeaient leurs produits. Après le meurtre de Jean sans Peur, les Flamands rompent toutes relations avec la France, et vont chercher des débouchés en Angleterre, en Italie. Philippe de Bourgogne, nanti d'une licence apostolique (1442), traite avec Louis de Savoie l'excommunié, le fils du châtelain de Ripaille, et il obtient de créer une station navale à Villefranche, près de Nice.

Il entretient dans ce port deux divisions, l'une de trois voiliers marchands; l'autre de trois galères et une galiotte de guerre. La composition mixte de l'escadre répond à un double but : officiellement, protéger la chrétienté contre les Turcs, et certes les campagnes des Bourguignons à Rhodes, dans la mer Noire et le Danube (1442-1450), trop brillant prélude du *Vœu du Faisan*, honorent les sentiments du grand-duc. Mais Philippe le Bon avait aussi des vues commerciales : il voulait éviter à ses sujets le courtage des Vénitiens, des Génois et des Espagnols. Il fut admirablement compris. De cette époque date l'établissement des Flamands à Villefranche et aux Açores; dès lors, ils vont eux-mêmes écouler leurs dinanderies et leurs étoffes, rapportant au retour des épices, des vins, des soieries [1].

En Louis, duc de Savoie, Philippe de Bourgogne avait rencontré un très habile partner. Ils jouaient tous les deux le même jeu, aux dépens de la France. Maître chez lui, le duc de Savoie avait obtenu de Charles VII le droit régalien de la police de ses côtes. Depuis 1436, il prélevait un octroi de deux deniers pour livre dans les mers de Villefranche [2]. Plusieurs navires ducaux les sillonnent [3]. Les négociants savoyards, se sentant appuyés, s'enhardissent. Dès 1420, ils ont treize maisons de commerce à Barcelone [4].

La croix de Saint-André et la croix de Bourgogne flottent côte

[1] Archives départ. du Nord, B 1997, 1999, 1544, etc. De Villefranche, les Bourguignons vont échanger leurs marchandises aux foires de Genève.

[2] Gioffredo, *Storia delle Alpi Marittime*, passim.

[3] Prasca (Emilio), *La marina da guerra di Casa Savoia dalle sue origini in poi*. Roma, 1892, in-8, p. 9 (Estratto dalla Rivista Marittima, giugno-ottobre 1892).

[4] Pierre Clément, *Jacques Cœur*, 35.

Digitized by Google

à côte dans les mers du roi de France : les lis ont disparu. Et à la cour de France, pour secouer la torpeur de Charles VII, le légat prône le désintéressement des deux ducs qui arment des vaisseaux contre l'islamisme. Pauvre raison, mais non point négligeable : nous avons toujours été si pointilleux sur l'honneur national. Peut-être contribua-t-elle à la création des *galères de France* (1444), comme, dix ans plus tard, la critique d'un duc de Bretagne nous vaudra la création de plusieurs croiseurs sur l'océan.

Mais il y avait dans l'entreprise des ducs de Savoie et de Bourgogne un péril autrement grave pour nous qu'une blessure d'amour-propre. A leur profit et à notre détriment, ils cherchaient à déplacer l'axe commercial de l'Europe. Jusque-là, la grande voie entre la Méditerranée et l'Océan traversait la France du sud au nord, empruntant le cours du Rhône, de la Saône et de la Seine, ayant ses caravansérails à Beaucaire, Lyon, Troyes, Paris, Rouen. Et maintenant, une autre route se frayait, parallèle à la première, mais hors de France : par Villefranche et Genève, elle gagnait le Rhin et débouchait à Bruges et Anvers.

## I.

### PROTECTIONNISME DÉFENSIF (1444-1467)

Ainsi, la France n'avait point seulement à se défendre contre les Anglais; elle devait encore résister à des adversaires commerciaux qui la dépouillaient du transit européen. De pair avec l'organisation d'une armée permanente surgit un ensemble de mesures protectionnistes.

1° Jacques Cœur. — 1444 marque le réveil de la nation, la reprise de son activité commerciale. Les foires du Lendit, mortes depuis 1426, ressuscitent soudain [1]. On essaie de relever les foires de Champagne [2]. A proximité de Genève et pour en détourner les marchands, Charles VII institue trois foires à Lyon : il prohibe le transport des marchandises à Genève [3]. En même

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VII :* année 1444. — Cf. Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, I, 363.

[2] Lettres patentes du 19 juin 1445. (*Ordonn.*, XIII, 431.)

[3] Les deux premières foires de Lyon furent établies le 9 février 1420; elles furent confirmées avec création d'une troisième foire en 1444. (Borel, *Les Foires de Genève au XV^e siècle*, Paris, 1892, in-8, p. 10.)

Digitized by Google

temps, les galères municipales de Montpellier, Agde, Narbonne, Aigues-Mortes reparaissent; mais elles sont nationalisées, c'est-à-dire constituées en une escadre de l'État qui porte le nom de *galées ou galéasses de France* [1]. L'une de ces galères s'appellera encore la *galée de Narbonne;* mais elle n'appartiendra plus à la ville.

Les galères de France héritent du monopole de leurs devancières, savoir : le transport exclusif des marchandises françaises dans les ports musulmans.

La date de naissance de ces navires était inconnue. Je la trouve consignée dans les lettres patentes de Louis de Savoie adressées à ses officiers de Seyssel, Chambéry, Saint-Geniès, *pro transitu nemoris ad faciendas naves et galeas regis Franciæ apud Aquas Mortuas.* A la demande de Charles VII, le duc de Savoie ordonne de laisser prendre à l'argentier royal Jacques Cœur les merrains, fûts et cinq ou six mâts nécessaires pour cette construction et de leur laisser descendre le Rhône en un radeau (Thonon, 25 juin 1444) [2]. C'est Charles VII qui, « par bonne et meure délibéracion du conseil, pour le grand bien » du Languedoc, a « advisé faire faire plusieurs galées [3]. »

Sur l'aide des États de Languedoc, un subsidé de 300 livres est immédiatement accordé à l'argentier [4]. Plus tard, l'Assemblée des mêmes États votait « 4,000 livres à Jacques Cœur, pour les dépenses par lui faites pour entretenir le fait de la marchandise, par le moyen des galères, navires et autres fustes [5]. » Et l'on pouvait dire déjà des galères de France ce que l'ambassadeur [6] de Venise écrira d'elles cent ans plus tard : « Le Roy donne les forçats; les particuliers fournissent les bâtiments et pourvoient aux dépenses. »

Il est d'autant plus important de relever ces menus faits qu'on

[1] Pierre Clément, *Jacques Cœur*, p. 447 de l'éd. in-8. Dès 1441-1442, dans le Compte des entrées du port de Barcelone (1441-1442), figure « la galera de Francia » (Capmany, *Memorias historicas.... de Barcelona*, IV, append. 21).

[2] *Archivio di Stato* de Turin : protocolle du nottaire Fabry, vol. 95 (années 1443-1450) des *Archivii Camerali*, fol. 165.

[3] Bibl. nat., ms. franc. n. acq. 3642, pièce 826.

[4] *Catalogue des livres et documents de feu M. de Courcelles.* Paris, Leblanc, in-8, p. 220, année 1444.

[5] Année 1449 (P. Clément, *op. cit.*, 131). — Bibl. nat., ms. français, n. acq. 3642, pièce 824.

[6] Tommasio, *Relation des ambassadeurs vénitiens au XVI^e siècle*, t. I, 45, année 1535.

Digitized by Google

ne connaît pas les ressources avec lesquelles Jacques Cœur entreprit ses vastes opérations [1]. En faisant disparaître les livres de compte de son oncle, Jean de Villages nous a dérobé la solution du problème [2]. Nous la devinons en partie.

Derrière la personne du roi, on entrevoit un conseiller « d'un esprit infini, très ouvert, très industrieux [3], » qui inspire les ordonnances commerciales et qui en profite. Avec l'appui de Charles VII et du Languedoc, il veut reconquérir à la France le bassin de la Méditerranée. Malgré la jalousie des étrangers, — des Génois qui lui volent la galéasse *Nostre-Dame Saint-Denis* dans le port même d'Aigues-Mortes (1445) [4], — il réussit; il acquiert dans le Levant une influence que jamais nous n'avions eue. A Alexandrie, il fait lever l'interdit qui frappait les Vénitiens. Il ménage un accord entre le soudan d'Égypte Abou-Saïd et le grand maître des chevaliers de Rhodes (1445). Son neveu, Jean de Villages, signe un traité de commerce avec Abou-Saïd et stipule l'installation d'un consul de France à Alexandrie : il rapporte à Charles VII les riches cadeaux du soudan, porcelaines de Chine, baume, gingembre, poivre vert [5].

A Beyrouth, à Damas, dans les échelles du Levant, Jacques Cœur multiplie ses factoreries. Il a une fabrique de draps d'or à Florence : une de ses galères dessert Barcelone. Toutes les richesses qui fuyaient la France, il les emprisonne dans les mailles serrées de ses comptoirs. Quatre grosses galéasses et trois galères, commandées par son neveu Jean de Villages, les font converger vers Aigues-Mortes et Montpellier.

A Montpellier est le cœur de la monstrueuse machine dont le cerveau est à Bourges. De là, les produits levantins ou étrangers s'écoulent vers Béziers, Narbonne, Toulouse, Tours, Bourges, Paris, Troyes, Lyon, Genève, Bruges, Londres. En retour, nos vins, nos draps, nos objets manufacturés affluent vers la ville languedocienne. Trois cents facteurs, une foule d'ouvriers sont aux ordres du grand argentier. Il a en quelque sorte des ministres, qui centralisent les diverses branches de son négoce :

[1] P. Clément, *Jacques Cœur*, 36.
[2] *Ibid.* — Pigeonneau, *op. cit.*, 369.
[3] Portrait de J. Cœur par Th. Basin, *Hist. de Charles VII*, lib. IV, cap. XXVI, lib. V, cap. XXIII.
[4] Archives de Gênes. *Materie politiche*, mazzo 12.
[5] P. Clément, *J. Cœur*, 115-118. — Pigeonneau, *op. cit.*, 372-374.

Digitized by Google

une façon de ministre de la marine à la tête des galères, un ministre du trésor, un ministre des travaux publics préposé à l'exploitation des mines.

Toutes ses richesses, il les expose pour le salut de la France. « Sire, ce que j'ay est vostre, » et, de ses deniers, il paie l'armée qui chassera à jamais les Anglais de la Normandie.

Charles VII fut reconnaissant.... quelque temps : le temps pour Jacques Cœur d'indisposer les esprits par son ostentation et de se faire trop de débiteurs parmi les grands. Que de parvenus tombent dans ces défauts-là ! Ils ignorent les petits présents qui entretiennent l'amitié : et leurs bienfaits ou leurs avances criardes, nés de l'orgueil, n'engendrent que l'envie, puis la haine. — Inclinons-nous devant le grand homme. Il tomba. Un procès inique vengea ses débiteurs de leurs blessures d'amour-propre.

A vaillans Cuer riens impossible.

L'histoire aime les audacieux que nimbe l'auréole du malheur : Un Auffredy, puissant armateur, qui se croit ruiné et se fait portefaix sur les quais de la Rochelle, et qui, nouveau Job, voit revenir sa flotte chargée de richesses ! Un Ango, dont les vaisseaux tiennent en échec toute la marine portugaise et qui meurt pauvre ! Jolis romans que brode l'histoire, mais qui finissent avec la mort du héros, de la victime. D'épilogue ? point. A quoi bon ? le portrait est achevé. Donc l'histoire est finie.

C'est ce qu'on a fait pour Jacques Cœur. Le procès critiqué, vilipendé à juste titre, l'exilé parti pour Rome et pour Chio, l'historien baisse la toile. Sans qu'on s'en occupe plus, le commerce français continue cahin-caha dans la Méditerranée.

Eh bien, l'entreprise de Jacques Cœur n'est que la préface, le premier acte, si vous voulez, d'une longue guerre commerciale où Charles VII, Louis XI et leurs argentiers et financiers livrèrent de rudes batailles rangées à la routine nationale et à la concurrence étrangère.

2° Charles VII (1453-1461). — Précisément parce que l'œuvre n'était pas personnelle à Jacques Cœur, elle ne tomba pas avec lui. L'homme passa, le problème restait. Le problème, c'était de faire fructifier l'argent, que l'interdiction du prêt à intérêt laissait improductif. C'était d'éviter les terribles crises économiques que causait l'exportation de l'or et de l'argent monnayés. Le seul

Digitized by Google

moyen d'en empêcher la sortie, sans entraver le commerce, était d'opérer les échanges par des navires nationaux et privilégiés.

Les galéasses de Jacques Cœur, acquises par Bernard de Vaux, Guillaume de Varye et autres facteurs du grand argentier [1], restèrent donc sous le contrôle du roi. Louis XI, alors dauphin, en confia la direction à Jean de Villages avec le titre de *capitaine général des galéasses de France* (8 janvier 1454) : c'est le premier général des galères que nous ayons eu. L'escadre resta organisée sur le principe des compagnies génoises. De même que les capitaines d'escadres génoises qui partaient pour la Gazarie ou la Crimée, le capitaine français participait aux profits des galéasses pour 300 livres par an. A Marseille était l'arsenal sous la garde du consul de France [2].

Le génie disparu, les petits hommes, ses rivaux ou ses facteurs d'hier, pullulent : les Salelet, les Boissou, les de Beaune, de Neve, de Seret, de Varye, les Jobert, les Cyvrier. Mais la gigantesque machine, manquant de souffle, s'est ralentie. Les États de Languedoc se plaignent [3]. Ironie du sort ! Charles VII ne peut que suivre les leçons du maître qu'il a chassé. Il confirme à Lyon ses foires (1454, 1457, 1461) [4], tandis que le duc de Savoie rend coup pour coup à Genève. A Seyssel sur le Rhône, Charles VII envoie son maître de charpenterie, Guillaume David, construire deux galères (1457) [5]. Il adresse une circulaire au soudan de Babylone (du Caire), au grand Caraman, aux rois de Tunis, de Bougie, de Fez et d'Oran, au comte de Madeloni à Naples, au grand maître de Rhodes, pour leur recommander les galéasses de France (1458) [6]. Ainsi, les Languedociens continuent d'échanger leurs produits contre les fameux chevaux arabes de Sicile, les cotonnades, les soieries de Beyrouth et les épices d'Alexandrie, contre l'agaric, le sel ammoniac, les myrobolans, le benjoin, dont ils sont si friands [7].

Il n'est point de douces épithètes, de comparaisons attendries,

[1] Aug. Laforêt, *Étude sur la marine des galères*, 33. — Bibl. nat., ms. lat. (nouv. acq.) 1356, fol. 47.

[2] Ruffi, *Histoire de Marseille*, II, 346.

[3] Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, VI, 389 et *passim*.

[4] Borel, *op. cit.*, 11.

[5] *Archivio di Stato* de Turin, reg. di Corte 94, fol. 267, 486.

[6] Bibl. nat., franç. 5909, fol. II, LII. — Vallet de Viriville, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIII, p. 60, 61.

[7] Bibl. nat., franç. 2132. Ces épices sont évaluées en monnaies françaises.

Digitized by Google

que l'on n'applique au commerce. « Comme le fait de la marchandise soit *un des principaux piliers* à soustenir et secourir la puissance des royaumes, mesmement en cedit pays de Languedoc, la marchandise est *mère et nourrice* d'iceluy [1]. » En Languedoc, « le navigaige est bien grant chose et *la principale mamelle de la substance* et nourriture du pays [2]. » Voilà le style imagé des ordonnances officielles.

Lassée des belles appertises d'armes dont elle a pu apprécier les stériles résultats, la royauté chevaleresque fait place, pour un temps, à une royauté marchande. Charles VII, trop vieux, s'engage d'un pas hésitant dans la nouvelle voie.

Il était réservé à Louis XI de préciser le protectionnisme presque inconscient de son devancier.

3° Louis XI (1461-1467). Avec le nouveau monarque, la politique économique prend une ampleur inconnue. Elle embrasse toutes les parties du royaume, toutes les branches de la richesse nationale. On peut la résumer ainsi : *L'industrie, le commerce, le navigage français aux Français.* Pour y arriver, tous les moyens seront bons : la diplomatie d'abord (1461-1467), la guerre à outrance ensuite (1467-1483).

Travailler au « bien de la marchandise, à l'augmentacion et continuacion d'icelle [3], » tel est le programme du nouveau roi. Le Roussillon à peine acquis, Louis XI fait réparer la belle rade de Collioure [4]. Elle remplacera avantageusement les graus engorgés d'Aigues-Mortes. A sa favorite, Louis XI confère les mêmes franchises qu'à Aigues-Mortes [5], l'affranchissement des marques en cours [6], enfin des recommandations expresses près des Florentins [7].

Mais la ville de saint Louis s'est émue. Elle ne veut point partager ses privilèges : caprice de malade. Louis XI se laisse tou-

tandis que le prix des autres est indiqué en ducats vénitiens. — W. Heyd, *Hist. du commerce du Levant au moyen âge*, t. II.

[1] *Ordonn.*, XIV, 395-396 : Ordonnance du 8 juin 1456.

[2] Bibl. nat., franç. 2811, fol. 104. — Voir aussi : Ms. franç., n. acq. 3642, pièce 826.

[3] Bibl. nat., franç. 6142, fol. 431-432.

[4] 5,000 fr. furent dépensés pour réparer les châteaux de Bellegarde et Collioure, 3,000 fr. pour le port de Collioure (1464-1467). (Bibl. nat., franç. 25713, pièce 86).

[5] 7 juin 1463. (*Ordonnances*, XV, 691.)

[6] Mars 1463. (*Ibid.*, XV, 642.)

[7] 9 juin. (Vaesen, *Lettres de Louis XI*, II, 129.)

Digitized by Google

cher. Il rend donc à Aigues-Mortes et Agde le monopole du transit avec l'étranger [1], abaissant même les droits de douane à deux deniers pour livre en plus du droit de *rêve* [2].

Il était urgent de remplacer les galéasses de France, délabrées par les guerres contre Gênes et Barcelone. Louis XI donna ordre de construire quatre grosses galères [3] Moins riche que Jacques Cœur, son maître, l'argentier [4] Guillaume de Varye ne put avancer qu'une partie des frais de construction : le général des finances Pierre d'Oriolle et l'évêque du Puy Jean de Bourbon, complétèrent la somme. Bientôt trois lourdes masses, jaugeant chacune 12 à 1,300 quintaux, furent prêtes à quitter les chantiers de Marseille. Dans tout le royaume, les baillis reçurent ordre de bannir le départ de la *Nostre-Dame Saint-Martin* et de la *Nostre-Dame Saint-Nicolas* pour « le voyage de Jhérusalem et de saincte Katherine [5] » (10 août 1464). Voici quel était l'itinéraire des deux galéasses : Départ annuel d'Aigues-Mortes, le 15 mars ; escales à Marseille, Nice, Savone, Pise, Gaëte, Naples, Palerme, Messine, Lyon, Rhodes; de Rhodes, elles allaient à Alexandrie, l'une directement, l'autre en touchant à Jaffa et Beyrouth; d'Alexandrie, elles retournaient de conserve à Rhodes, puis ralliaient Aigues-Mortes. A Montpellier, Lyon, Cambrai, Paris, Bruges et Tours, des facteurs attitrés devaient recevoir les nolis pour le Levant et vendre les articles importés [6].

Profitant habilement des guerres entre Jean d'Aragon et la ville de Barcelone, entre le roi René et les Napolitains, entre le duc de Savoie et son fils, Louis XI conquérait un à un de nouveaux débouchés commerciaux.

Au désespoir de ses conseillers provençaux, il reconnut Fer-

[1] 12 septembre. Partout ailleurs les marchandises acquittaient un droit d'importation de 10 deniers pour livre. (Germain, *Hist. du commerce de Montpellier*, II, 385.)

[2] 1er novembre. (Bibl. nat., fr. 9178, fol. 165.)

[3] Bibl. nat., fr. 6142. — G. Saige, *Documents relatifs à Monaco*, I, 342.

[4] Guillaume de Varye fut argentier du roi en 1463-1464. (Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, I, 370-371.)

[5] 10 août 1464. Le mandement est adressé au prévôt de Paris, aux baillis de Vermandois, Amiens, Tournay, Rouen, Caux, Cotentin, Touraine, Maine et Anjou, Saint-Pierre-le-Moustier, Berry, Bourbonnais et Auvergne, aux sénéchaux de Guyenne, Poitou et Auvergne, Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, au gouverneur de Montpellier, au bailli de Mâcon et au sénéchal de Lyon. (Bibl. nat., fr. 6142, fol. 431.)

[6] *Ibid.*

Digitized by Google

dinand d'Aragon comme roi de Sicile et renonça à l'épithète cavalière de « dom Ferrand [1]. » Un *consul des Français*, l'un des premiers consuls nationaux que nous ayons eus, est établi à Naples ; chose inouïe et qui prouve l'importance de notre commerce, le roi Ferdinand d'Aragon alloue à notre consul, Jean Darmunt, une provision annuelle de 150 ducats, à prendre sur les droits que *les Français, les Anglais et les Allemands* payaient à la douane napolitaine [2].

Valence et Majorque, que desservaient les navires provençaux [3], nous sont rouverts. Jean II d'Aragon confère toutes franchises en ses pays à la *Nostre-Dame Saint-Martin* et à la *Nostre-Dame Saint-Nicolas* (11 janvier 1465) [4]. La première de ces galéasses resta attachée au service de la côte espagnole [5] ; la seconde et deux autres, la *Nostre-Dame Sainte-Marie* [6] et la *Nostre-Dame Saint-Loys* [7], continuèrent le transit avec l'Italie et le Levant.

Si fort était leur tonnage, que ces quatre bâtiments suffisaient à l'intercourse de la France avec les ports de la Méditerranée. Deux édits leur assurèrent le monopole de ce transit, en défendant par tout le royaume de recevoir des épices autrement que par les galéasses de France [8], et en interdisant aux « fustes estranges » l'accès des ports du Languedoc [9].

Ce n'étaient là que les préliminaires d'une gigantesque entreprise à laquelle le roi songeait : je veux dire, la création d'une COMPAGNIE FRANCO-GÉNOISE, qui *accaparât les produits du Levant pour en fournir tout le Ponant*. Louis XI s'en ouvrit à l'ambassadeur de Sforza, duc de Milan et seigneur de Gênes. Voici ce que l'ambassadeur, Alberico Malletta, écrivait à son maître : « E za me disse questo signore re ch'el faria *Compagnia cum la*

[1] Bibl. nat., italien 1593, fol. 111 v°.
[2] 5 juin 1466. (*Le cedole di tesoreria dell' archivio di Stato di Napoli* (1460-1504), dans l'*Archivio napoletano*, IX, 212.)
[3] La galère marseillaise de Bernard de Vaux, le *Saint-Michel*, et le baleinier provençal d'Anthoine Aymes (1464). (Bibl. nat., latin 1356 (nouv. acq.), fol. 47.)
[4] Archives d'Aragon à Barcelone ; registre de chancellerie de Juan II, *Itinerum*, n° 3444, fol. 102 v°.
[5] Bibl. nat., fr. 2908, fol. 47.
[6] *Ibid.*
[7] Bibl. nat., fr. 6964, p. 28.
[8] En 1464. (Bibl. nat., ms. ital. 1593, fol. 111 v°.)
[9] Bibl. nat., lat. 9178. fol. 197, copie XVII^e siècle.

Digitized by Google

*V. S. havendo Genoa in mandare a levare spetiarie in Levante per fornire el Ponento tuto.* Cossa che saria de nostra grandissima utilita e comodita. » Parlant des galéasses de France, il ajoute : « Queste galeaze navigano cum grande prejuditio de' Venetiani, e de qua ha fatto comandamento per tuto lo reame che non se posseno portare spetie d' altrove » (Rouen, 24 octobre 1464) [1]. L'acte de navigation de Cromwell a eu, on le voit, un précédent.

Ainsi, les prohibitions royales étaient spécialement dirigées contre les Vénitiens, qui apportaient le luxe et emportaient la richesse. Dès 1463, le doge Cristoforo Moro avait dû implorer de Jean de Villages un sauf-conduit pour les galères vénitiennes, dites d'Aigues-Mortes [2]. La demande d'un sauf-conduit implique l'hostilité des deux puissances. Le 18 avril 1465, la république supprima l'*Incantus galearum Aquarum Mortuarum*, l'envoi de ses galères à Aigues-Mortes [3].

C'était une perte énorme pour elle. Mais Venise trouva en France des alliés : fort à propos. Je ne sais si elle usait des pots-de-vin avec la même maestria que des assassinats politiques !

Contre le protectionnisme royal, les libre-échangistes de petites villes levèrent l'étendard. Les États de Languedoc réclamèrent pour les étrangers le droit de « marchander librement, sans différence aucune avec les François : » ils offraient en même temps 27,000 livres pour curer le port d'Aigues-Mortes, qu'ils craignaient de voir supplanter par Collioure. Louis XI céda : l'ordonnance « touchant le navigaige » fut rapportée (mars 1467) [4].

*Notre exportation diminuerait*, pensaient les Languedociens. — S'ils avaient été un peu moins jaloux de leurs voisins, ils auraient peut-être compris que Louis XI avait déjà appliqué un remède au mal. L'excès de la production locale pouvait s'écouler non seulement par Aigues-Mortes, mais par Collioure, où les marchandises de Montpellier entraient en franchise [5], par la Garonne et Bordeaux, enfin par Lyon.

[1] Bibl. nat., ms. italien 1593, fol. 111 v°.
[2] Ruffi, *Hist. de Marseille*, II, 346.
[3] Archives de Venise, *Senato Mar* R 8 (1464-1468), fol. 6 v°.
[4] D. Vaissette, *Hist. du Languedoc*, XI, 62. — Bibl. nat., ms. lat. 9178, fol. 197-198. Copie du XVII^e siècle.
[5] Ordonn. de mai 1466. (*Ordonn.*, XVI, 482-485.)

Digitized by Google

Au moment précis où le protectionnisme royal éprouvait une défaite au Midi de la France, il livrait deux autres batailles, à l'est et au nord.

Contre Genève, l'ostracisme royal était aussi violent que contre Venise. Pour une simple désobéissance à ses ordres, le duc Louis de Savoie avait prononcé l'anathème sur la malheureuse ville, la déclarant rebelle et félonne. Et il avait requis son gendre, Louis XI, d'en faire autant. — Était-il besoin de ces instances? Louis XI s'empressa de défendre aux marchands français et étrangers de commercer avec les traîtres et félons [1] : cela, sous peine d' « amende arbitraire. » Puis il augmenta le nombre des foires de Lyon et les fit coïncider, jour pour jour, avec celles de Genève (8 mars 1463) [2].

Les deux ordonnances royales causèrent une émotion indescriptible outre-Rhône. Menacés de la ruine, les Genevois déployaient une activité inouïe, intéressant à leur sort la cour de Savoie, les Florentins, les ligues d'Allemagne, le prieur de Saint-Victor à Lyon même. Leurs messagers couvrent les routes d'Allemagne, d'Italie et de France. En Allemagne, ils trouvèrent un écho à leurs doléances.

Au transport du marché international à Lyon, les Ligues perdaient beaucoup : les marchands de l'Empire et des Flandres ne passeraient plus par leur pays; les tréheus et péages en souffriraient. Les Ligues dépêchèrent donc des délégués vers Abbeville, où était Louis XI. Reçus *rudement* par les gens du Conseil, ils n'obtinrent de Louis XI qu'une promesse conditionnelle : « Je suis content de élargir à mes subgez de povoir hanter et fréquenter les fères de Geneve,.... quant....les diz de Genève viendront vers biau-père recoignoissant leur offense en faisant condigne réparacion [3]. »

Or, « biau-père » devait toujours tenir rigueur à ses sujets : le gendre n'avait garde de laisser refroidir la rancune. — Voilà un échantillon de la politique royale. L'art des promesses à terme, dont on pût à volonté reculer l'échéance, n'eut point de maitres plus habiles que l'ermite du Plessis-lez-Tours.

[1] 20 octobre 1462. (Borel, *les Foires de Genève*, 14.)
[2] *Ibid.*
[3] Borel, *ibid.*, 22 et suiv.

Digitized by Google

Les Genevois devaient en faire l'épreuve une deuxième fois.

Forts de l'appui du nouveau duc Amédée IX, forts de nos dissensions intestines, ils avaient redressé la tête. C'était l'époque de la soi-disant Ligue du Bien public. Il était de bon ton de prendre impunément une attitude énergique contre Louis XI. Amédée n'y manqua pas : il interdit à ses sujets, comme aux étrangers qui traversaient la Savoie, de commercer ailleurs qu'à Genève (2 décembre 1465) [1]. Il lui fallait encore obtenir la suppression ou la réduction des foires de Lyon, où les étrangers affluaient [2].

Louis XI, acculé, écrivit à ses « tres chiers et grans amis, » — les traîtres et félons d'antan, — qu'il leur accorderait deux des foires de Lyon (14 septembre 1466) : que, du reste, Guillaume de Varye, son conseiller, irait en conférer avec eux le 15 octobre [3]. Le 15 octobre, les marchands, assemblés à Montluel, attendaient l'envoyé du roi.... Mais Guillaume de Varye, avec une diplomatique lenteur, ne leur *écrivit* que quatre mois après, le 27 février 1467, annonçant son arrivée pour le mois suivant.

Ces retards avaient une cause : les instructions de Louis XI à son envoyé la dévoilent clairement. On croit voir les angoisses d'un avare qui va perdre son trésor. — Cette concession de deux foires, disait le roi, mais ce n'est pas moi qui la veux, c'est Philippe de Bresse ! Ne vous engagez donc à rien, sans l'avis des marchands de Lyon : ne traitez pas, sauf en présence de délégués de toutes les nations intéressées. En un mot, la concession, ne la faites pas.

Des quatre foires de Lyon, les deux moins bonnes étaient celles d'août et de l'Apparition. Guillaume de Varye les offrit aux Genevois. — Refus de leur part. Ils voulaient la cession de l'une des deux grandes foires, Toussaint ou Pâques. — Refus de Guillaume.

On convient d'une nouvelle entrevue. Les commissaires fran-

[1] Borel, *op. cit.*, 32, 33 et pièce justif. XXVI. — L'évêque de Genève, au contraire, qui recevait de Louis XI une pension de 1,200 l. (18 août 1465), nous restait fidèle (fr. 20883, pièce 52).

[2] Les Vénitiens, entre autres, repoussés d'Aigues-Mortes, venaient à Lyon. Passeport donné par Cristoforo Moro, doge de Venise, au commis envoyé par Marc Cornaro avec des marchandises aux foires de Lyon (Archives de la Côte-d'Or, B 11689, p. 13).

[3] Borel, *ibid.*

Digitized by Google

çais se font encore attendre depuis le 8 juin jusqu'au 20 juillet. Après trois jours de pourparlers, Guillaume de Varye et Imbert de Varey ne purent maintenir leur terrain : on laissait aux Lyonnais le choix entre les deux lots suivants : foires de Pâques et de l'Apparition, ou foires d'août et de Toussaint. Les ratifications de Louis XI, d'Amédée IX, du seigneur de Bresse et de l'évêque de Genève devaient être rapportées à l'assemblée de Montluel, le 18 août. — La convention resta unilatérale; l'approbation du roi de France seule fit défaut. Voici pourquoi : les Lyonnais, désireux de garder leurs quatre foires, avaient fait accepter au roi un don gratuit, — *aliàs* pot-de-vin, — de 3,997 livres 10 sols. Après cela, il sembla tout naturel à Louis XI de désavouer ses négociateurs et de refuser son approbation au traité.

Un mensonge d'une impudence incroyable colora son refus. Alors que la convention était vivement désirée par les Genevois et ratifiée par les princes de Savoie, Louis XI osa leur écrire que, « la chose n'ayant esté acceptée par lesdits de Savoie, ne par vous agréée ne confirmée, » il maintenait les quatre foires de Lyon [1] (14 nov. 1467).

Trop faibles pour lutter ouvertement, les Genevois durent s'incliner devant cette mauvaise foi. D'accord avec les ducs de Savoie et de Bourgogne, ils se bornèrent à entraver le commerce lyonnais. — A l'est, le protectionnisme royal était vainqueur.

Guillaume de Varye se montre à cette époque le digne successeur, l'émule de Jacques Cœur. Comme lui, diplomate aux congrès de marchands, comme lui, argentier et conseiller du roi, il connaît merveilleusement les ressources de la France. Il dirige l'intercourse avec le Levant; sur ses conseils, on transporte à Tours et à Lyon les fabriques d'étoffes de soie, de draps d'or ou d'argent que jadis il avait organisées à Florence [2]. Enfin, dans un lumineux mémoire, il propose au roi la diminution des péages de la Garonne, afin de faciliter le commerce entre la Méditerranée et l'Océan : « Item est nécessaire, — pour faire la rivière de Garonne marchande, et mesmement que aujourd'hui les laines, huiles, muscadet et autres biens de Languedoc des-

[1] Borel, *op. cit.*, 40.
[2] Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, I, 415. — Clément, *Jacques Cœur*.



Digitized by Google

cendent par icelle pour tirer à Bourdeaulx et de là en Angleterre et en Flandres, *ce que jamais ne se fist*, — que les péages soient remis ainsi qu'ils estoient d'ancienneté. Et sera un grand bien pour Bourdeaulx et tout le pays. Et pourront estre commissaires M. Jehan Brunadet, M. P. des Bruyères [1]. »

Louis XI essayait de relever nos grands ports du Ponant, ruinés ou déserts depuis les guerres anglaises. Création de deux foires franches à Bayonne, de deux autres à Bordeaux [2]; exemption de la Grande Coutume aux Bordelais [3]; abolition du droit de baptisage sur les vaisseaux entrant pour la première fois à La Rochelle [4]; franchises à la *Compagnie rouennaise* [5] : tels sont les dons de joyeux avènement de Louis XI.

Dans son tour de France, il a vu notre détresse maritime. Il s'empresse de l'enrayer. Il invite les marchands étrangers à fréquenter nos ports. Aux Hanséates, il députe Guillaume de Combes, qui les convie à « venir et communiquer marchandamment » dans le royaume (20 juillet 1462) [6]. Aux Espagnols, il accorde exemption de la taxe de deux sols pour livre (octobre 1463) [7]. La trêve de Saint-Omer stipule la liberté des relations commerciales entre la France et l'Angleterre (octobre 1463) [8].

Les négociants d'outre-Manche constituaient une excellente clientèle. Ils achetaient nos vins de Gascogne ou de Champagne, les huiles du Midi, les draps, les toiles et la mercerie du Nord; ils apportaient en échange des laines, des cuirs, les matières premières de notre industrie. Agriculture, commerce et industrie profitaient de leur venue. Malheureusement, depuis la guerre de Cent ans, la défiance et le ressentiment les tenaient éloignés de nos rivages [9]. En vain Louis XI les traitait-il avec les plus grands égards (1464) [10]. Ils s'approvisionnaient ailleurs.

Bruges était devenu le vaste entrepôt, le terrain neutre où

[1] Bibl. nat., ms. fr. 6974, fol. 282 r°.
[2] Mai 1462 (*Ordonnances*, XV, 469).
[3] Mars 1462 (*Ordonnances*, XV, 378).
[4] Nov. 1461 (*Ordonnances*, XV, 212).
[5] 4 janv. 1462 (E. de Fréville, *Mémoire sur le commerce de Rouen*, I, 218.
[6] *Hanserecesse*, V, 475.
[7] Amos Barbot, *Histoire de la Rochelle*, I, 351.
[8] Fr. 6970, fol. 364.
[9] Je renvoie à ma thèse sur *la Marine française sous Louis XI*.
[10] Fr. 6971, fol. 20. — Vaesen, *Lettres de Louis XI*, II, 191.

Digitized by Google

Français et Anglais opéraient leurs échanges [1]. Nous étions tributaires des Flamands. Nos capitaux étaient drainés aux foires d'Anvers ou de Bruges, tandis que les fabriques de Gand ou de Malines faisaient une concurrence désastreuse à nos manufactures. Cette rivalité commerciale et industrielle obligeait Louis XI à protéger nos artisans contre les Flamands.

Mais la dette de reconnaissance que le roi avait contractée envers le duc de Bourgogne lui imposait certains ménagements. Heureusement, l'oncle comme le beau-père étaient faciles à « engeigner. »

Cajolé aux conférences d'Abbeville, Philippe le Bon se fit le complice inconscient de son neveu. Il prit la mesure la plus néfaste pour les intérêts de ses sujets ; il ferma aux Anglais les entrepôts flamands (1464) [2].

Les Anglais se retournèrent naturellement du côté de la France. Deux ambassadeurs d'Édouard IV, Venlock et Richard Wytel, passèrent le détroit (juillet-octobre 1464) [3] : ils venaient jeter les bases d'un traité de commerce. Les vœux de Louis XI étaient comblés : il allait donc obtenir la clientèle d'outre-Manche et enrichir les Français aux dépens des Flamands.... Mais de la coupe aux lèvres, un abîme ! La guerre du Bien public éclata (1465). La Normandie devint une province presque indépendante, administrée par Charles de Berry. Le roi ne pouvait plus créer sur le littoral de la Manche des foires franches qui remplaçassent celles de Bruges et d'Anvers.

. . . . . .

Quand Louis XI eut enfin reconquis la Normandie, Philippe le Bon était revenu de ses errements ; comprenant sa faute, il avait rouvert ses ports (1466). L'occasion d'assurer à la France le *monopole du commerce anglais* semblait perdue. Elle se présenta cependant une seconde fois. Le comte de Warwick, Richard Nevill, passa le détroit avec mission de « faire trêves, adfin que marchandise peust avoir cours par mer et par

[1] On pouvait dire alors ce que Pighe écrivait soixante ans plus tard, dans le *Commentaire de la guerre gallique*, dédié à François Ier. « Aujourduy.... toute marchandise, mesmement de vins, espices, fruyts, choses aromatiques, draps de soye et fourrures de martres, genetes et lubernes sont portees au pays belgicque. » (*Revue britann.*, nov. 1894, p. 15.)

[2] Van Bruyssel, *Histoire du commerce de la Belgique*, II, 154.

[3] Fr. 6960, p. 618.

Digitized by Google

terre [1]. » Louis XI l'accueillit magnifiquement, car il savait Warwick sourdement hostile à Édouard IV, disposé à toutes les concessions. Un traité de commerce fut élaboré en commun et porté à Londres par l'amiral Louis de Bourbon, l'évêque de Bayeux Louis de Harcourt, et maître Jehan de Poupincourt, à l'effet d'obtenir l'assentiment d'Édouard IV (juin 1467) [2]. Ils arrivèrent trop tard.

Éventant la mine que l'on creusait sous ses pas, Philippe le Bon prépara une contre-mine, et la politique royale reçut un camouflet. Il expédia une ambassade à Londres « pour aulcunes besongnes touchans la marchandise d'entre Flandres et Engleterre » (juin 1467) [3]. Édouard IV, prévenu contre nous, ne fit aucune réponse à nos ambassadeurs, qui restèrent six semaines à Westminster sans obtenir une seule audience [4].

A la veille du triomphe au nord, à l'est comme au midi de la France, échouait l'un des plus gigantesques projets de protectionnisme qui aient jamais eu lieu, enveloppant le Ponant et le Levant, arrachant la Méditerranée aux Vénitiens, faisant de la Manche une mer anglo-française. La révolution commerciale, si proche d'aboutir en 1465, était enrayée en 1467. Le roi de France était échec et mat, — sauf à l'est.

La lutte se dessinait nettement entre les libre-échangistes et les protectionnistes. Au libre-échangisme, les gros bataillons : les marchands vénitiens et flamands victimes du système prohibitif; les Anglais nos ennemis ; les patriotes de clocher, de Languedoc et même de Lyon. — Autour de Louis XI, un état-major de protectionnistes décidés, intéressés, donc convaincus : « les pires subtils garsons qui feussent soubs la neüe [5], » Guillaume de Varye, l'ancien argentier; le chancelier Pierre d'Oriolle; Jacques de Bourbon, évêque du Puy, les financiers Michel Gaillard, Pierre Jobert, enfin la pléiade des anciens facteurs de Jacques Cœur; ajoutez quelques marchands, quelques conseillers de la défunte cour d'Angleterre. Voilà la poignée d'hommes qui affrontera les gros bataillons libre-échangistes, non plus à coups d'ordonnances, mais à coups de canon.

La marine militaire de la France va entrer en scène.

[1] J. de Wavrin, *Enchiennes cronicques d'Engleterre*, II, 345 et suiv.
[2-3-4] *Ibid.* Bibl. nat., cabinet des titres, vol. relié 685, fol. 263 v°
[5] Chastellain, 299.

Digitized by Google

## II.

### PROTECTIONNISME A MAIN ARMÉE (1467-1483)

Qui sème le vent récolte la tempête. Louis XI avait voulu secouer la torpeur routinière des marchands : les routiniers s'étaient retournés contre lui. Leur effervescence ne s'arrêtait plus, gagnant de proche en proche les grands marchés, soulevant sans cesse les récriminations des libre-échangistes.

Les Flamands concluaient avec l'Angleterre un traité de libre commerce [1], dont le corollaire fut une convention monétaire qui régla l' « entrecours » de la monnaie et qui posa nettement les bases du bimétallisme [2]. Ainsi, la défense se montrait aussi ingénieuse que l'attaque. Aux prohibitions les plus rigoureuses, elle répondait en supprimant les barrières monétaires qui avaient jusque-là isolé les nations. Enfin, une triple alliance offensive et défensive unissait contre la France Flamands, Anglais et Bretons. Mais, avant que les coalisés du Nord puissent combiner une action d'ensemble, Louis XI les gagne ou les bat successivement [3], se gardant bien de les heurter tous à la fois.

1° Levant. — Puis il retombe sur la coalition du Midi. Plutôt commerciale que politique, elle était habilement dirigée par les Vénitiens. La république embrassait la cause de tous nos ennemis, recherchant l'alliance du nouveau duc de Bourgogne [4], secondant le duc de Savoie contre notre allié le duc de Milan [5], se ménageant des amis qui appuieraient ses revendications. Non contente des libertés accordées en Languedoc à tous les navires étrangers, Venise voulait rendre à ses galères le monopole du transit entre Aigues-Mortes et le Levant. Elle osa le réclamer par l'organe des Lyonnais. Elle eut tort. La coupe débordait. Louis XI éclata.

[1] Vaesen, *Lettres de Louis XI*, III, 279 : Autorisation de congrès donné par Édouard IV (5 janvier 1468).

[2] 45th Annual-Report of the deputy Keeper ; — *Revue de droit international*. Bruxelles (1894), 85.

[3] 10 sept., 14 octobre 1468.

[4] Elle envoyait un ambassadeur, Dandolo, à Charles le Téméraire (fin 1467). (Perret, traité du 9 juin 1478 entre Louis XI et Venise, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1890, p. 111.)

[5] Vaesen, *Lettres de Louis XI*, III, 279, en 1468.

Digitized by Google

Il somme Venise d'abandonner le duc de Savoie, si elle ne veut pas être traitée en ennemie [1]. Dans une lettre éloquente, le chancelier Pierre d'Oriolle démasque la tactique de nos adversaires : « Sire, dit-il, je me merveille que ceulx de Lyon vueillent mieux que les estrangers viennent vendre l'espicerie en leurs foyres que ceulx de vostre royaume.... Tout cecy se conduyt par les Vénitiens et autres estrangers qui sont desplaisants qu'ils ne peuvent par ce moyen tirer et gaigner chascun an 200,000 ou 300,000 escus de vous et donner trouble au fait de vostre navigacion » (22 novembre 1468) [2].

La lettre du chancelier produisit son effet. Une ordonnance royale prohibe l'importation des étoffes orientales [3], l'un des éléments les plus importants du transit vénitien, tandis qu'une manufacture de draps de soie, dirigée par des ouvriers italiens, est créée à Lyon (1470) [4].

Au palais de Saint-Marc, on était terrifié. Le héraut de la république *criait* en vain le départ des galères d'Aigues-Mortes et de Barbarie ; sur la piazzetta, sa voix ne trouvait pas d'écho, aucun adjudicataire ne se présentait. Pour avoir des preneurs pour ses galères, le Sénat dut porter la solde de chacune d'elles à 1,800 [5], 3,000 [6] et même 5,500 ducats [7] au lieu des 1,500 ducats accoutumés : encore les adjudicataires ne se présentaient qu'après deux encans (janvier 1470, janvier 1471, avril 1477, etc.) [8].

Repousser les Vénitiens d'Aigues-Mortes et de Lyon, leur fermer les deux portes du sud et de l'est de la France n'était rien. Il fallait leur couper la route des grands marchés du Nord, de Bruges et de Londres. En juin 1466, l'escadre du vice-amiral Colomb, forte de huit nefs et baleiniers, battant pavillon royal, attaquait dans la Manche les galères vénitiennes dites de Flandres;

[1] 18 septembre 1468 (Vaesen *Lettres de Louis XI*, III, 279).

[2] Bibl. nat., fr. 6975, fol. 330. Cité par Pigeonneau, *Hist. du commerce français*, I, 415. — On ne peut admettre la rectification de date proposée par M. F. des Forts, *le Chancelier Pierre d'Oriolle*, Positions des thèses de l'École des chartes de 1891.

[3] 1469 (Pigeonneau, *Histoire du commerce français*, I, 415).

[4] *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, XX, 271.

[5] Pour les galères d'Aigues-Mortes.

[6] Pour les galères de Barbarie.

[7] Pour les galères de Flandres.

[8] Archives de Venise : *Senato I* : reg. 1 *terminazioni : incanti di galere*, fol. 15, 18, 19, 18.

Digitized by Google

elle en pillait deux et causait pour plus de 30,000 ducats de dommages [1]. Au retour, les marchands se firent escorter par quatre naves de guerre de Londres ou de l'Écluse (septembre) [2]. La Seigneurie dépêcha aussitôt Antonio Donato à Tours (4 novembre) : l'ambassadeur avait mission de réclamer, outre la restitution des prises, la liberté pour les Vénitiens de commercer en sécurité sur mer et dans le royaume ; en d'autres termes, il demandait l'abolition du système prohibitif [3]. Louis XI éluda la question : « Moi, hostile à la république? non certes. Mais je suis l'allié du duc de Milan : Venise a offensé le duc, je ne répondrai rien avant d'avoir consulté Galéas-Marie » (27 décembre) [4]. C'était un faux-fuyant.

Le Sénat ne s'y laissa pas prendre ; il se tint sur ses gardes. En mai 1470, il faisait armer les deux vaisseaux stationnaires de Bruges et de Londres pour aller au-devant des galères de Flandres dans la Manche et les protéger contre Colomb [5]. En 1471, profitant des embarras de la France, il se proposait d'interrompre notre commerce dans le Levant, en saisissant la *Notre-Dame Sainte-Marie* et la *Notre-Dame Saint-Nicolas* (2 septembre 1471). Il recula cependant devant cet attentat, « *attento pondere rei et periculi que post se trahere et perducere facile possit* [6]. » Mais la Seigneurie envoyait un ambassadeur à Charles le Téméraire, et signait un traité de paix avec le duc (18 juin 1472) [7].

Rien, ni prières ni menaces, ne put fléchir Louis XI. Chaque année, le blocus exercé contre Venise se resserra. Nos corsaires, commandés par le vice-amiral Colomb, coururent sus à ses escadres, justifiant la devise royale : *Immensi tremor Oceani*. Chaque printemps, ils descendaient jusqu'à Cadix et Gibraltar pour occuper le détroit. Le 7 novembre 1473, Colomb, à la tête de six vaisseaux, attaquait les galères vénitiennes de Barbarie en vue d'Alméria ; il était repoussé [8]. L'année suivante,

[1] Harrisse, *Les Colombo de France et d'Italie*, 14.
[2] *Ibid.*, 80.
[3] Perret, *La Paix du 9 janvier 1478 entre Louis XI et Venise*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1890, p. 112.
[4] Vaesen, *Lettres de Louis XI*, IV, 69.
[5] Harrisse, *ouv. cité*, 15.
[6] Perret, *ouv. cité*, 115.
[7] *Ibid.*, 116.
[8] *Ibid.*, 116.

Digitized by Google

il vengeait son échec en entravant le commerce de nos adversaires dans l'Océan ; pendant tout l'été, il croisa avec sept vaisseaux sur les côtes d'Espagne [1]. Retenu un moment dans la Manche, afin d'arrêter l'invasion anglaise (1475), Colomb reprend, en 1476, ses expéditions à la côte d'Espagne. Il menace les Vénitiens de ses cinq nefs et de ses onze caravelles. Au début de janvier 1477, embusqué derrière le cap Saint-Vincent avec neuf bâtiments, il terrifie la flottille de la république, qui se réfugie à Cadix [2].

Bientôt la république va se trouver enfermée dans la Méditerranée sans aucun débouché dans l'Océan, sans relations avec les nations occidentales. La mort de Charles le Téméraire, les traités entre la France et l'Angleterre enlèvent à la malheureuse ville ses derniers appuis. Il faut traiter. Le Sénat implore la paix de l'inexorable Louis XI : il l'obtient (9 janvier 1478). Ce jour même, les officiers royaux reçoivent ordre de ne porter aucun préjudice aux naves, galées et marchandises vénitiennes [3].

Le pavillon de Saint-Marc était *toléré*, rien de plus. En 1479, un marchand de Pézenas, qui avait importé du sucre et du coton sur un navire de la république, *vidé* Marseille, était condamné à transporter ses marchandises à Aigues-Mortes, et à s'y procurer un laisser-passer spécial [4].

Louis XI conservait son attitude agressive jusque dans la paix; mais il n'avait plus sous la main que l'arsenal des ordonnances et mandements : ses flottes de guerre avaient leur emploi ailleurs.

En décembre 1481, la dévolution de la Provence à la couronne de France donna une importance inattendue à notre commerce dans le Levant. Marseille devenait une excellente tête de ligne pour nos escadres marchandes, et remplaçait avantageusement Aigues-Mortes, que les Languedociens s'acharnaient à défendre, et Collioure, où le roi n'avait pu, devant la résistance générale, établir son arsenal maritime. Disposant des trois vieilles galéasses de France qu'il avait achetées, de quelques

[1] Harrisse, *Les Colombo de France et d'Italie*, 14-15.
[2] *Ibid.*, 21 et 97.
[3] Perret, *ouv. cit.*, 132-134.
[4] Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, I, 413, n. 1.

Digitized by Google

galères neuves, des trois caravelles du défunt comte de Provence, Louis XI songea à exécuter le grand projet qu'il caressait depuis 1464 : la création d'une COMPAGNIE GÉNÉRALE DE COMMERCE ET DE NAVIGATION DANS LA MER DU LEVANT. Cette fois, il n'avait plus besoin de s'appuyer sur Gênes : notre marine était assez forte pour suffire au transit. Il n'était besoin que de grouper les intérêts, de coaliser les marchands français pour leur faire transporter leurs denrées uniquement sur des navires nationaux.

Louis XI fit donc assembler à Tours, en février 1482, les marchands des bonnes villes, de Lyon, Montpellier, Orléans, Bourges, Troyes, Tours, Angers, Poitiers, Limoges, Paris et Toulouse [1]. Michel Gaillart, le grand patron des galéasses, exposa les projets du roi. Une *Compagnie générale de commerce et de navigation dans la mer du Levant* serait créée. Le capital social, d'au moins 100,000 livres, en sera fourni par les marchands ; on construira des galères pour transporter les marchandises, des vaisseaux de guerre pour protéger les galères ; le transit français sera réservé exclusivement à cette compagnie ; le nolis des navires étrangers sera prohibé.

A cet exposé grandiose, les députés demeurèrent frappés de stupeur. Ils étaient arrivés avec l'espoir de voir affluer à Marseille « toutes nations estranges, » et les délégués de Montpellier avaient reçu mission d'en exprimer le souhait au roi. Habilement, ne voulant pas s'engager, ils se déclarèrent dénués de pouvoirs pour approuver : mais la critique leur était permise ; ils en usèrent largement. Objectant que les villes du centre ne pouvaient s'intéresser à la navigation, — ce qui était faux, — que les dix navires royaux et les autres bâtiments suffisaient aux besoins de la navigation, les délégués repoussèrent les projets de Louis XI et ne voulurent point entendre parler de *Compagnie maritime*. Au contraire, disaient-ils, il faut faire affluer à Marseille toutes les nations chrétiennes, Catalans, Vénitiens, Génois, Napolitains ; il faut frapper leurs importations des droits qu'ils imposeront sur les nôtres.

Au monopole, les commerçants préféraient le libre-échange et le principe de la réciprocité en matière de douane.

— Non par amour pur de la liberté et de l'égalité, non par

[1] Je renvoie à ma thèse sur la marine de Louis XI.

Digitized by Google

animosité contre les privilèges, mais simplement par intérêt. Les foires franches de Lyon attiraient les étrangers au détriment du Languedoc, et les Montpelliérains n'étaient pas contents.

Deux mois après, en mai 1482, se réunirent les États du Languedoc. Ils appuyèrent de leurs plaintes les réclamations formulées par l'assemblée des marchands. Le pays est appauvri, disaient-ils, « surtout à cause de la perdition de l'exercice de la marchandise ; » toutes les finances passent à Lyon, maintenant que les étrangers n'abordent plus à Aigues-Mortes [1].

Malgré cette tempête libre-échangiste, Louis XI ne céda point. Forcé d'abandonner le projet d'une compagnie marchande, il maintint ses prohibitions contre les étrangers. Mais il donna toute latitude aux nationaux, il les encouragea même à construire des navires et des galères (10 juillet 1483) [2]. Cette excellente mesure supprimait le privilège des galéasses de France et ouvrait une ère nouvelle pour notre marine nationale.

2° Ponant. — L'inimitié du roi de France à l'égard des Flamands s'était accrue de toute la haine qu'il portait personnellement à Charles le Téméraire. Mais cette inimitié restait stérile tant que le roi d'Angleterre secondait le duc de Bourgogne. Avant de ruiner le commerce flamand, il fallait être sûr des Anglais et pour cela relever la maison de Lancastre. Encourager les espérances des partisans de Henri VI, ébranler la fidélité de l'entourage d'Édouard IV : telle était la politique à suivre.

Le chancelier de l'Échiquier, Fortescue, entra complètement dans les vues politiques et économiques du roi de France. Plusieurs mémoires qu'il adressa à Louis XI énumèrent les moyens de jeter bas Édouard IV et de rétablir Henri VI « sans grant armée et sans grans frais, » d'obtenir une paix perpétuelle entre les deux nations, de fixer en France, à Rouen, à Calais ou ailleurs l'*Estaple des leinnes d'Angleterre*, d'augmenter l'activité de Bordeaux et de Bayonne en dégrevant les droits de douane (juillet 1468) [3].

Ce plan fut observé point par point.

En 1470, le comte de Warwick rompait ouvertement avec

[1] Bibl. nat., lat. 9179, fol. 81.
[2] Bibliothèque de Reims, ms. 870, p. 7.
[3] Bibl. nat., fr. 6975, fol. 108-110.

Digitized by Google

Édouard IV et débarquait en France. Renforcé par une escadre française, il retournait en Angleterre, ralliait 60,000 hommes et marchait sur Londres. Édouard IV était obligé de s'enfuir en Flandres ; Henri VI remontait sur le trône (octobre).

Si l'expédition de Warwick nous coûtait cher, — 46,700 livres, — elle nous assurait l'*étaple des laines anglaises*, depuis si longtemps convoitée. Sans tarder, à peine eut-il appris la fuite d'Édouard IV, Louis XI répéta contre Anvers les prohibitions qu'il avait jadis portées contre Genève. Défense était faite aux Normands d'avoir aucune relation commerciale avec les États du Téméraire (8 octobre) [1]. Deux foires franches étaient créées à Caen et coïncidaient avec les foires d'Anvers (novembre) [2]. Pour allécher les marchands anglais, Louis XI leur promettait l'exemption de tous les droits de douane pendant deux ans [3].

Charles le Téméraire fit saisir les marchandises françaises et interdit à ses sujets le trafic avec la France [4]. Mais il craignait de perdre la clientèle des Anglais. Gagnés par lui, le gouverneur de Calais Wenlock et les grands marchands de Londres réclamèrent le maintien de *l'entrecours de marchandises entre la Flandre et l'Angleterre* [5].

Qu'importe à Louis XI? Henri VI lui obéit. Leurs flottes combinées vont bloquer les Pays-Bas, pendant que la garnison de Calais, renforcée par 3,000 Français et 10,000 francs-archers anglais, passera la frontière flamande [6]. Déjà nos marchands s'acheminent vers la Tamise avec des cargaisons de draps d'or et d'étoffes de soie [7].

Mais Charles le Téméraire conjure l'orage.

Son hôte, Édouard IV, gagne l'Angleterre, réunit ses partisans, foudroie Warwick à Barnet, Marguerite d'Anjou à Tewkesbury, Falcomberg à Londres et à Sandwich. Il est redevenu roi.

Du coup, tout l'échafaudage habilement dressé par Louis XI s'écroule (1471). Au lieu du blocus rêvé contre la Flandre, c'est

[1] Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, IV, CCLXXXVII.
[2] Abbé Delarue, *Annales de la ville de Caen*, I, 147.
[3] Dom Plancher, *ouv. cit.*, IV, CCLXXIVIII.
[4] 8 novembre (Van Bruyssel, *Hist. du commerce en Belgique*, II, 186).
[5] Chastellain, *Hist. des ducs de Bourgogne* (éd. Buchon), 486.
[6] Bibl. nat., ms. fr. 6977, fol. 32-33.
[7] Bibl. nat., ms. fr. 20685, fol. 725.

Digitized by Google

la France qui est bloquée par les Flamands, les Anglais et les Bretons.

Il n'y a plus place dans l'Océan que pour nos vaisseaux de guerre. Chaque année, de nombreuses escadres sortiront de Dieppe et de Honfleur et feront de sanglantes trouées dans les convois ennemis.

Toutefois, pour empêcher notre industrie de périr de pléthore, un port resta ouvert aux Anglais même en temps de guerre : La Rochelle fut déclarée port neutre (26 mai 1472) [1]. Un traité de commerce avec la Hanse Teutonique assura des débouchés dans la mer du Nord (25 août 1473) [2]. L'Écosse et l'Irlande restaient praticables par le canal de Saint-Georges, malgré les embûches des corsaires bretons [3].

Mais les Espagnols devenaient hostiles. Avant même que les luttes contre l'Aragon (1473) [4], que la guerre de la succession de Castille (1476), eussent aliéné nos amis séculaires, Louis XI avait pris en aversion les Castillans. Il leur reprochait de n'apporter que le « luxe [5]. » Louis XI vivait chichement. A Picquigny, il dut prendre un héraut d'occasion et lui faire coudre une cote d'armes par le grand écuyer [6]. On comprend son mépris pour le luxe. L'Espagne se ferma donc à nos marchands : comme compensation, le Portugal s'ouvrit à eux [7].

La triple alliance d'Édouard IV, François II et Charles le Téméraire s'était reformée, quelque effort que fissent nos diplomates pour la rompre. L'orage menaçait, quand un brillant coup de soleil vint le dissiper : ce fut le traité de Picquigny. Les Anglais, débarqués en armes à Calais, étaient aussitôt arrêtés par l'habile tactique de Louis XI, et signaient une *trêve marchande de sept ans* (29 août 1475) [8]. Abandonnés par leur allié, les ducs de Bourgogne et de Bretagne mettaient bas les armes.

La convention du 8 janvier 1476 [9] compléta l'œuvre de la

[1] *Ordonnances*, XVII, 514.
[2] *Ibid.*, XVII, 585.
[3] Bibl. nat., ms. fr. 6981, fol. 214 ; fr. 23264, p. 31, etc.
[4] Zurita, *Annales d'Aragon*, l. XIX, ch. VIII.
[5] Je trouve dans un document de 1462 le reproche aux Espagnols d'apporter le *luxe*.
[6] Commines, éd. Dupont, t. .
[7] Cf. ma thèse sur la marine française sous Louis XI.
[8] Bibl. nat., ms fr. 6981, fol. 214.
[9] *Ordonnances*, XVIII, 160.

Digitized by Google

trêve de Picquigny, et rétablit officiellement les relations entre la France et l'Angleterre. Elle stipulait que *les navires des deux royaumes seuls auraient le transit entre les deux pays*. Enfin, le protectionnisme royal triomphait : malgré les deux échecs de 1467 et de 1471, il nous assurait le *monopole du commerce anglais* : le monopole, au sens moderne du mot, et non pas ce monstre que l'imagination des chroniqueurs du temps enfanta [1].

Il fallait vaincre maintenant les résistances routinières ou la rancune des marchands d'outre-Manche. Louis XI leur donne sans compter : suppression des sauf-conduits, liberté entière de circuler et de séjourner en France.... Il les soustrait à des vexations de tous genres : sauf-conduits, vidimus de sauf-conduits, droits de garde, de cherche, billets de permission, de logement [2]. Quelques officiers, qui avaient jusque-là vécu de l'Anglais, perdaient une partie de leurs revenus : amiraux [3], maires, prévôt de l'Ombrière à Bordeaux, désarmeur des nefs, pilote lamaneur, fourrier. Mais la nation entière trouvait son bénéfice dans la nouvelle convention.

Les Flamands auraient voulu profiter de ces privilèges : ils se plaignirent du tréheu de deux écus par queue de vin (conférence de Noyon, mai 1476). Louis XI, après le triomphe si pénible de son système prohibitif, ne comptait point en abandonner les profits à nos rivaux : le chancelier d'Oriolle répondit durement que le roi pouvait imposer ce qu'il voulait pour la défense de la chose publique, et que le tréheu ou grande coutume serait maintenu pour les sujets du duc de Bourgogne [4].

Un moment, Louis XI sembla s'adoucir à l'égard des Flamands ; il leur accorda une trêve d'un an à la fois *communicative et marchande* (11 juillet 1478) [5]. Le répit ne fut pas long. Je ne sais même si Louis XI n'accordait pas d'une main ce qu'il retirait de l'autre : les Flamands recevaient le droit de commercer librement, sans en avoir la faculté. De 1478 à 1483, des flottes armées en Normandie ne cessèrent d'intercepter les

[1] Cf. Jean de Wavrin, *Enchiennes cronicques*.
[2] Bibl. nat., ms fr. 15540, fol. 54 *copie*.
[3] Arch. nat., K 71, n° 54. L'amiral de France reçut annuellement 6,000 livres « pour récompense de ce que son office d'amiral lui était comme de nulle valeur à cause de la tresve avec les Anglois. »
[4] Bibl. nat., ms. fr. 6983, fol. 120-123.
[5] Bibl. nat., ms. fr. 6985, fol. 167.

Digitized by Google

convois des Pays-Bas, enlevant les navires isolés, battant les vaisseaux d'escorte, continuant contre les Flamands les courses qu'ils faisaient jadis contre les Vénitiens [1].

Les Anglais continuèrent à naviguer librement, francs du droit de visite. Les Génois reçurent aussi de Louis XI franchise de pavillon, sous la condition de ne point prêter leurs couleurs aux étrangers (mai 1478) [2]. Ainsi, le droit de visite, que nous pratiquions auparavant à l'instar des autres peuples, eut des exceptions : nos corsaires durent reconnaître les couleurs adverses avant de lancer leur cri traditionnel : *Les François ! que on abatte le tref* [3] ! Qu'on amène la voile ! Un principe nouveau régla la conduite de nos marins vis-à-vis des marchands étrangers, celui-ci : *Le pavillon couvre la marchandise.*

Il découlait de la politique protectionniste de Louis XI, et il est resté nôtre jusqu'au XIXe siècle.

On ne peut se faire une idée du protectionnisme de Louis XI qu'en parcourant ses Ordonnances. Citons l'autorisation donnée aux nobles de faire le commerce maritime sans déroger (1480) [4]; ses encouragements et privilèges aux manufactures nationales (1480) [5]; le traité de paix et de commerce avec les Hanséates (août 1483) [6]; l'obligation de transiter à Bordeaux les marchandises expédiées des provinces voisines à destination de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Flandre (6 septembre 1481) [7].

Ainsi, pour la première fois, un profond économiste avait occupé le trône de France. Rompant avec les traditions de sa race, il avait travaillé au bien-être plutôt qu'à la gloire de la nation. Disciple de Nicolas Oresme, il fut le précurseur des grands économistes du XVIe et du XVIIe siècle, de Barthelémy Laffémas et d'Adam Smith : il les égala sans doute, avec cette différence qu'il ne se contenta pas de penser ; il agit.

La France lui a tenu rigueur. Du trône elle ne voit que la dorure, du sceptre que l'éclat. Indulgente aux folles prodigali-

[1] Je renvoie à ma thèse sur la marine de Louis XI.

[2] Fr. 6985, fol. 140 et 141.

[3] « Dit (le corsaire français Jehan Tuin) que, quant ils se treuvent sus mer, ils crient un cry, c'est assavoir : les François ! que on abatte le tref. » Janvier 1406. (De Fréville, *Mém. sur le com. de Rouen*, IV, 288.)

[4] Zeller et Luchaire, *Louis XI et son gouvernement*, 96.

[5] Bibl. nat., ms. fr. 20583.

[6] Bibl. nat., ms. fr. 6989, fol. 206.

[7] Pigeonneau, *Hist. du commerce de la France*, I, 413.

Digitized by Google

tés des rois, elle méprise leur avarice. Le sordide châtelain de Plessis-lez-Tours n'a pas trouvé grâce devant elle.

On oublia ses peines, ses fatigues, l'habileté de sa tactique, pour ne voir que le despotisme de sa politique.

Comme il arrive pour tous les régimes atrabilaires, la réaction fut violente. A peine Louis XI avait-il fermé les yeux, que ses mesures protectionnistes furent foulées aux pieds. Les Genevois obtinrent toute liberté de commerce [1]; désormais, et aujourd'hui encore, le pays de Gex et la Savoie resteront leurs tributaires en fait d'échanges. A la requête des Languedociens, le système protectionniste est officiellement condamné, et la franchise du commerce et de la navigation accordée à tous, aux étrangers comme aux nationaux (8 mars 1484) [2].

Mais la proclamation du libre-échange n'était rien encore. Les étrangers nous gardaient rancune. Anglais, Flamands, Espagnols formèrent une coalition commerciale contre la France, et frappèrent d'interdiction nos ports, de même que, deux cents ans auparavant, Philippe le Bel, de concert avec l'*Hermandad* basque, avait jeté l'interdit sur les ports anglais. La réponse à notre protectionnisme défunt fut un blocus continental.

La royauté s'en soucia-t-elle? Non. Reposée des luttes séculaires contre l'Angleterre, elle a repris goût aux aventures. Elle va s'étourdir un siècle aux guerres d'Italie et aux guerres de religion. Ses idées commerciales et économiques s'évanouissent dans un rêve de gloire et dans un fleuve de sang.

C. DE LA RONCIÈRE.

[1] Borel, *Les Foires de Genève*, 45.
[2] Bibl. nat., ms. lat. 9179, fol. 131-132.

Digitized by Google

# LA RÉVOLUTION EN PÉRIGORD

## ET L'ÉMIGRATION PÉRIGOURDINE

### D'APRÈS LES NOTES ET CORRESPONDANCES INÉDITES DE L'ABBÉ LESPINE

Le 11 mars 1831 mourait, à Paris, un vieillard plus que septuagénaire, l'abbé Pierre Lespine, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque du roi [1]. Originaire du Périgord, il avait formé une collection importante de documents relatifs à l'histoire de sa province natale, et les léguait à la Bibliothèque, où ils composent aujourd'hui la portion principale du fonds Périgord.

A côté des vieilles chartes, des matériaux de généalogies, des notes archéologiques, l'abbé avait soigneusement gardé toutes ou presque toutes les lettres qu'il avait reçues. Si les unes, ayant trait à ses travaux favoris, présentent un intérêt tout spécial; si d'autres, contenant simplement des souhaits de bonne année ou des invitations à dîner, sont dépourvues d'un intérêt quelconque, il en est une troisième catégorie qui se rattache à l'histoire générale contemporaine. Ces six gros volumes [2] fournissent maint détail curieux sur les événements et principalement sur l'état des esprits pendant les débuts de la Révolution et l'émigration. Des fragments de journal, des notes de voyage qu'on trouve éparses dans les papiers de l'abbé, viennent compléter les correspondances.

Après avoir eu plaisir et profit à parcourir ces documents, l'idée m'est venue d'en faire une sorte d'analyse, où je laisserais le plus souvent la parole à l'abbé Lespine et à ses correspondants.

[1] Cf. Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, p. 291.

[2] Bibl. nat., mss., fonds Périgord, vol. 100-105.

Digitized by Google

## I.

### PARIS EN 1789. — LES ÉLECTIONS EN PÉRIGORD

Pierre Lespine était né le 7 septembre 1757, d'une famille de cultivateurs aisés, fixés au hameau de Leyfourcerie [1]. Il manifesta de bonne heure ses goûts pour l'étude des archives, et fit imprimer, à l'âge de vingt ans, une généalogie de sa famille [2]. Une fois prêtre et vicaire dans la petite paroisse de Montagnac-la-Crempse [3], il put se livrer à loisir à ses travaux favoris, et ne tarda pas à acquérir autour de lui une véritable réputation. En même temps qu'il rassemblait les sources de l'histoire de sa province au moyen âge, il s'occupait avec succès d'inventorier et de mettre en ordre les papiers des familles nobles; de tous les points du Périgord ou des pays limitrophes, on lui envoyait des généalogies à compléter, à rectifier, à l'occasion d'un mariage, d'un voyage à Versailles et d'une présentation espérée [4], d'une entrée au service, etc. Véritable Chérin de Haute-Guyenne, ses bons offices étaient fort appréciés, et il ne les rendait qu'avec une rigoureuse probité, si j'en crois non seulement les lettres de ses obligés, mais une note [5] où, sous ce titre : *Qualités d'un bon généalogiste*, je le soupçonne d'avoir voulu tracer son portrait, ou tout au moins le modèle qu'il se proposait.

Le 1er juin 1788, l'abbé Lespine était de passage à Périgueux, lorsqu'il apprit que l'un des chanoines de la cathédrale était à toute extrémité. Il résolut de demeurer « en attendant l'événement, » comme il le dit lui-même dans son journal. Bien lui en prit, car dès le 4, le chapitre, par 14 voix sur 26, le désignait pour le canonicat vacant [6]. L'évêque ne fit pas attendre son adhésion, et le nouveau chanoine reçut de toutes parts des lettres qui lui apportaient, avec de chaudes et sincères félicita-

[1] Commune de Vallereuil, canton de Neuvic.
[2] Léopold Delisle, *op. et loc. cit.*
[3] Canton de Villamblard.
[4] Cf., entre cent, la lettre du vicomte de Ladouze, en date du 8 mai 1784; Périgord, vol. 102, fol. 131.
[5] *Ibid.*, vol. 113, fol. 59.
[6] Vol. 107, fol. 1.



Digitized by Google

tions, des épigrammes plus ou moins spirituelles sur le remarquable embonpoint dont il jouissait déjà.

Nous possédons le journal intime qu'il tint depuis son arrivée à Périgueux jusqu'à la fin de 1790 [1]. A vrai dire, les réflexions y font défaut : c'est surtout un mémorial laconique des dépenses et des occupations de chaque journée; les amateurs de statistiques rétrospectives y trouveraient d'utiles indications pour reconstituer le prix des objets de première nécessité à cette époque. Nous y voyons aussi que l'abbé ne se piquait pas d'une assiduité exemplaire au chœur, et que les matines en particulier se chantaient souvent en son absence.

Un logement avait été mis à sa disposition par le marquis de Montferrand, qui pendant l'été habitait dans le voisinage du bourg du Bugue. Une correspondance suivie s'engagea immédiatement entre eux. Tantôt le gentilhomme confiait à l'abbé des commissions pour ses amis et ses fournisseurs [2], et tantôt il lui communiquait ses impressions sur les événements du jour. Voici, par exemple, comment il accueillait la nouvelle de la chute de Brienne et de Lamoignon :

Peut-être pouvons-nous être un peu plus tranquilles d'avoir ces monstres de moins. Il y aurait de la justice que le roi chargeât le parlement de faire le procès de ce gueux d'archevêque pour lui avoir fait faire autant de sottises et volé aussi considérablement. J'espère que le roi ne pourra résister à toutes les demandes qui lui en seront faites de toutes parts [3].

Cependant la notoriété du savant Périgourdin s'étendait de plus en plus. Le célèbre dom Clément, du couvent des Blancs-Manteaux de Paris, entrait en relations épistolaires avec lui et l'encourageait vivement dans ses projets :

Vous savez, Monsieur, que l'histoire de votre province est couverte encore d'épaisses ténèbres. Il y a plus de quatre-vingt-dix ans qu'on nous promet de l'éclaircir sans que cet engagement ait encore rien produit dans le public. Bien d'autres portions de la France sont dans

[1] Vol. 107.

[2] Je relève la phrase qui suit : « Je vous prie, Monsieur, de me faire le « plaisir de charger le messager du Bugue de deux cents huîtres, et une paire « de soles, et une raie. » (Vol. 103, fol. 140.) On voit que la simplicité des intérieurs de province avant la Révolution a été exagérée : à l'heure qu'il est, le poisson de mer est fort rare dans les châteaux du Périgord.

[3] Vol. 103, fol. 137.

Digitized by Google

le même cas, tandis qu'on ne voit presque pas de petite ville en Italie qui n'ait son histoire particulière. Les Allemands eux-mêmes nous surpassent à cet égard [1].

Mais pour écrire une histoire complète et vraiment scientifique du Périgord, pouvait-on se passer des documents renfermés à la bibliothèque du roi et dans les autres collections de Paris? L'abbé Lespine se mit à chercher une occasion de faire le voyage le plus économiquement possible. Celle qui se présenta dans les derniers jours de l'année 1788 devait décider d'une partie de sa vie.

Le château de Vaudres [2], distant de quelques lieues de Périgueux, appartenait à une branche cadette de l'ancienne et illustre famille d'Hautefort. Le propriétaire en était alors le comte Louis d'Hautefort, comme on l'appelait communément en lui attribuant un titre qui appartenait à son parent, le représentant de la branche aînée et le maître du château d'Hautefort [3] : nous ferons à cet égard comme ses contemporains, mais non sans avoir indiqué son vrai nom, qui était Jean-Louis-Anne-Marie d'Hautefort, comte de Vaudres, marquis de Bruzac et de Bouteville, baron de Marquessac, seigneur de Saint-Jorry, Monbayol, Picon, Mège, etc. [4]. Il avait épousé, quelques années auparavant, Pétronille-Françoise-Louise Bidé de La Grandville; son beau-père, le marquis de La Grandville, possédait un hôtel à Paris, faubourg Saint-Honoré; lui-même y faisait de longs séjours, et avait dès cette époque été distingué par le comte de Provence.

Il était sur le point de regagner Paris, quand il eut connaissance des projets de voyage de l'abbé Lespine ; il avait précisément besoin de quelqu'un qui fît dans les dépôts de la capitale des recherches relatives à sa généalogie. Il vint à Périgueux et se présenta, le 16 décembre, chez le chanoine [5]. Ils se séparè-

[1] Vol. 100, fol. 523. L'arrêt du conseil du 5 juillet 1788, invitant les érudits à des recherches sur les anciennes assemblées d'États, avait provoqué une véritable fièvre archéologique en Périgord. (Cf. Bussières, *La Révolution en Périgord*, II, 18-30.)

[2] Commune de Gabillou, canton d'Hautefort.

[3] De là la méprise de Victor Cousin, dans l'appendice généalogique de son livre sur *Madame d'Hautefort* : il confond le comte Louis avec le dernier représentant de la branche aînée, qui mourut en 1809, ne laissant qu'une fille, mariée en 1818 au baron de Damas, ministre dans le cabinet Villèle et gouverneur du duc de Bordeaux après la mort du duc de Rivière.

[4] Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. XIV, p. 181.

[5] Vol. 101, fol. 365.

Digitized by Google

rent fort satisfaits l'un de l'autre, car à peine de retour à Vaudre, le comte adressait à son futur compagnon de voyage une lettre dont je reproduis ici les dernières lignes, comme un modèle de bonne grâce aristocratique ; nous ne savons plus obliger les gens en y mettant des formes aussi charmantes :

Votre garde-robe est fort bien, je vous assure, et d'ailleurs je vous prierai de disposer de la mienne; pour vos finances, je serai heureux que vous me permettiez de faire les avances qui vous seront nécessaires ; ainsi tout cela s'arrange au mieux. — Je viens d'écrire à mon beau-père pour le prévenir que vous aviez le bon procédé de venir avec moi et lui demander un petit appartement pour vous : je suis assuré qu'il s'en fera un plaisir. En mon particulier, je serai enchanté de faire une plus ample connaissance avec vous et d'y passer le plus longtemps possible. Je vous prie de croire que c'est moi qui vous devrai des remerciements [1].

L'abbé avait d'ailleurs la perspective d'être bientôt rejoint par son ami Taillefer, qui lui écrivait d'Excideuil, en le félicitant sur sa bonne fortune : « Vous serez à Paris dans une maison composée de personnes très aimables, et dont la société ne peut manquer de vous plaire beaucoup [2]. »

Il quitta Périgueux, chargé des vœux et des commissions de tous ses amis, le 7 janvier 1789, par un froid « plus vif qu'en 1709, » selon ses propres expressions (on sait que le lugubre souvenir de l'hiver de 1709, coïncidant avec les désastres de la guerre de succession d'Espagne, s'était transmis à travers tout le XVIIIe siècle). Il retrouva le comte d'Hautefort un peu plus loin, à Mayac, et les deux voyageurs, allant à petites journées, par Limoges, Châteauroux et Orléans, arrivèrent à Paris le 14 [3]. Comme il était convenu, l'abbé, installé dans un petit appartement de l'hôtel de La Grandville, prit ses repas à la table du marquis et y rencontra les membres les plus distingués de la haute société parisienne; mais les gens de lettres ne figurent pas dans les listes qu'il dresse des invités.

Son journal contient le résumé succinct, mais exact, de ses occupations quotidiennes pendant son séjour à Paris. Ses matinées et ses après-midi étaient consacrées parfois à la visite des

[1] Vol. 101, fol. 361.
[2] Vol. 104, fol. 400.
[3] Vol. 107, fol. 33.

Digitized by Google

monuments, plus souvent à de longues et fructueuses séances à la Bibliothèque, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, ou aux Blancs-Manteaux, avec dom Clément. Quant à ses soirées, nous n'étonnerons personne en disant que toutes celles qu'il ne donnait pas à ses hôtes se passaient au théâtre.

On sait en effet qu'au rebours de ce qui a lieu aujourd'hui, l'Église excommuniait alors les comédiens, et ses ministres se permettaient le spectacle. Il convient d'ajouter que les fonctions ecclésiastiques étaient assez généralement considérées comme une profession ordinaire, comportant les mêmes distractions honnêtes que toutes les autres ; l'opinion n'était pas disposée à demander compte au prêtre du temps employé par lui hors du sanctuaire. Cette observation a été faite depuis longtemps, et si je la rappelle ici, c'est que l'exemple de l'abbé Lespine en fournit une nouvelle preuve. De l'ensemble de sa correspondance et de ses papiers, il résulte que c'était un prêtre attaché à ses devoirs et ne donnant pas la moindre prise à la médisance. Mais une fois « en congé » à Paris, il réduit ses pratiques religieuses à l'audition de la messe du dimanche, c'est-à-dire au minimum imposé à tout laïque. Le vendredi saint, je trouve sur son carnet la mention suivante : « J'ai été me promener du côté de la foire de Longchamp, où j'ai vu une quantité prodigieuse de monde [1]. »

Il fréquenta donc les théâtres de Paris. Quelques jours après son arrivée, il allait voir à l'Opéra la *Phèdre* de Lemoine et le ballet du *Pied-de-Bœuf*, et au sortir de là, il écrivait : « Cette représentation, dont je jouissais pour la première fois, m'a ravi [2]. » Un peu plus tard, son ami le comte de Taillefer, récemment débarqué, lui fait passer ce billet : « Il ne faut pas manquer l'Opéra aujourd'hui, mon cher abbé ; on donne *Iphigénie* et le *Déserteur*, un spectacle charmant et qu'on donne rarement [3]. » S'il affectionne particulièrement l'Opéra, et assiste à presque toutes les pièces du répertoire, cette préférence n'a rien d'exclusif : il fréquente aussi les Italiens, les Variétés, les Français, où il voit notamment *Mahomet* et le *Mariage de Figaro*, qui le fait « étouffer de rire [4]. » Le Carême, qui sur-

[1] Vol. 107, fol. 54.
[2] Vol. 107, fol. 37.
[3] Vol. 104, fol. 401.
[4] Vol. 107, fol. 44.

Digitized by Google

vient, n'apporte aucune modification à ses divertissements.

Si absorbé que fût l'abbé Lespine par ses travaux et ses plaisirs, les nouvelles politiques devaient distraire de temps à autre son attention, pendant ces premiers mois de 1789. Quel résultat donneraient les élections des diverses provinces? Quand les États se réuniraient-ils? Quelles réformes proposerait le ministère? Voilà les questions qui passionnaient la France entière, et qui revenaient souvent dans les conversations de l'hôtel de La Grandville. Fidèle à ses promesses, le chanoine avait soin de tenir ses amis du Périgord au courant de tous les bruits, s'il faut en croire un curé qui lui écrivait à grand renfort de comparaisons mythologiques : « En vous lisant, mon cher chanoine, je croirais volontiers que l'amitié, comme l'amour, peut faire des prodiges : elle fait d'un antiquaire un nouvelliste, comme l'amour fit d'un héros un fileur aux pieds d'Omphale [1]. » Malheureusement, ces bulletins ne sont point parvenus jusqu'à nous.

A défaut de la politique de Paris, nous avons l'écho de celle du Périgord, dans les lettres que l'abbé recevait de sa province. Les réflexions sentimentales ou philosophiques sur la marche générale des affaires y tiennent sans doute une place excessive; mais la partie « locale » a son prix, et il convient de nous arrêter quelque peu sur les élections.

Elles étaient fixées au 16 mars; plusieurs semaines à l'avance, on s'était occupé, dans les diverses paroisses, de rédiger les cahiers de doléances, et en Périgord comme ailleurs, les théoriciens de village avaient donné libre carrière à leur imagination : « Le cahier de la paroisse de Villamblard, » lisons-nous dans une lettre de l'archiprêtre, « prescrit au roi de supprimer les gouverneurs, les intendants, le quart des évêques, et de réduire les moines en deux classes, carnivore et ichtyophage, etc. [2]. »

Le personnage le plus considérable de l'assemblée du clergé était sans conteste l'évêque de Périgueux. Emmanuel-Louis de Grossolles de Flamarens, transféré depuis 1773 du siège de Quimper, était, autant que nous en avons pu juger par les do-

[1] Vol. 102, fol. 320.
[2] Vol. 101, fol. 333. Cf. Bussières, *op. cit.*, II, 67-144.

Digitized by Google

cuments qui nous ont passé sous les yeux, un prélat de cour, peu appliqué au devoir de la résidence et affectant volontiers à l'égard de ses prêtres des dédains de grand seigneur. En 1796, réfugié à Londres, il adressait à l'abbé Lespine deux lettres dont l'intention était toute bienveillante, mais dont la forme, à travers tant de vicissitudes communes, trahissait encore une certaine hauteur [1]. Étant donné l'état des esprits en 1789, il n'en fallait pas davantage pour provoquer des tempêtes.

Dès le 18 mars, un prêtre de Périgueux, l'abbé Laffayardie, écrivait : « Nos assemblées se tiennent depuis lundi 16 du mois. Tout s'y passe assez tranquillement; la diversité des avis ne chauffe pas à un certain point. Je ne sais encore rien de particulier, sinon que les curés ne s'accordent pas avec l'évêque, et qu'il me paraît qu'il pourrait et qu'il devrait y avoir plus de concert entre eux. Mais je crois que les opérations des trois ordres tendront à seconder les intentions d'un prince qui ne soupire qu'après le bonheur de ses sujets [2]. »

Trois jours plus tard, une précieuse de Périgueux écrivait au chanoine, entre deux traits de bel esprit : « M. de Périgueux a trouvé ses maîtres : on ne le veut pas pour député, il a de l'humeur [3]. » Le 27, l'abbé Laffayardie reprenait la plume pour annoncer le résultat des élections dans des termes qui faisaient honneur à sa prudence et à sa modération : « Tout s'est passé sans beaucoup de troubles dans le tiers état. La noblesse avait à sa tête des grands respectables à tous égards, dont les procédés ont d'abord gagné tout le monde et contribué au concert et à l'harmonie qui, à quelques contestations près, ont régné dans toutes leurs délibérations. — L'assemblée du clergé n'a pas eu le même sort : l'esprit de cabale et l'animosité de certains curés contre notre prélat ont éclaté avec tant de fureur et de grossièreté, que notre prélat a été obligé de se retirer avec les députés des chapitres de Périgueux et de Sarlat et quantité d'autres pasteurs qui ont protesté contre toute cette cabale. — L'abbé de Chancelade [4] a présidé aux dernières

[1] Vol. 102, fol. 689 et 693.
[2] Vol. 102, fol. 189.
[3] Vol. 105, fol. 28.
[4] Abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, dans le voisinage de Périgueux.

Digitized by Google

séances de cette tumultueuse assemblée, dont le résultat a été de nommer M. Laporte, curé de Saint-Martial d'Hautefort, et M. Delfau, archiprêtre de Daglan dans le Sarladais, députés aux États généraux [1]. »

Le récit le plus intéressant que reçut l'abbé Lespine émanait d'un membre de cette majorité qui s'était montrée si intraitable envers M. de Flamarens. L'abbé Lastorde, curé de Bourrout [2], apparaît, d'après sa correspondance, comme le type achevé de ces prêtres philosophes, beaucoup plus formés à l'école des publicistes du XVIIIe siècle qu'à celle des Pères. Il envoyait au chanoine d'énormes feuilles de papier, où sa petite écriture serrée alignait avec une orthographe irréprochable des dissertations à perte de vue sur les lieux communs les plus rebattus : parallèle de la ville et de la campagne, dangers et inconvénients du luxe, rien ne rebutait la faconde du prolixe curé. Mais lorsqu'il abandonnait les développements de convention pour exprimer ses sentiments personnels, ses passions et ses jalousies, son style, soudainement transformé, prenait une vivacité singulière; tout en restant ampoulé, il ne reculait pas devant les expressions imagées, parfois même devant les gros mots. Ses lettres sont un précieux monument des colères qui couvaient dans le bas clergé : elles contribuent à expliquer l'attitude de bien des curés à la Constituante. Celle qui suit l'élection est un véritable bulletin de victoire ; je n'en donne ici qu'un extrait relativement court :

Je passe à notre assemblée, qui eut lieu le 16 du courant, dont le succès a été selon nos désirs, mais qui pendant la tenue a été furieusement troublée. Elle était composée du clergé des trois sénéchaussées, Périgueux, Sarlat et Bergerac; elle pouvait comprendre environ trois cents individus, et les procurations envoyés par les absents seraient montées à plus que ce nombre si elles avaient été toutes en règle. Le prélat, président-né de son clergé, débuta dans l'assemblée des trois corps réunis dans votre église, par donner des marques visibles de l'humeur qui l'agitait depuis qu'il fut assuré que les curés seraient assignés à l'assemblée, qu'il se verrait à la tête d'un corps monstrueux, à qui on ne voyait que la tête et la queue, dont il se promettait peu de lumière et surtout peu de déférence à

[1] Vol. 102, fol. 187.
[2] Canton de Vergt.

Digitized by Google

ses vues et de soumission à ses volontés. Il s'est trompé dans le premier chef : au lieu d'une troupe d'idiots sans éducation comme sans connaissances, il a trouvé des gens retors, aussi instruits des devoirs respectifs des deux corps du clergé, qu'indignés des usurpations du corps épiscopal sur celui du second ordre et des efforts que les évêques et autres prélats ne cessent de faire pour tenir les curés dans l'état d'asservissement où ils les ont réduits, et pour les mettre encore plus bas si la chose était possible. C'est surtout les curés du Sarladais, dont il nous est venu nombre d'excellents sujets, qui ont prouvé au prélat que le deuxième ordre n'est pas absolument destitué de talents, et qu'il ne leur manque qu'un encouragement qu'ils n'ont jamais eu pour les développer. Ils ont résisté au muphti avec tout le zèle et la fermeté que peut inspirer la bonne cause, mais sans sortir aucunement des bornes du respect dû à la qualité éminente d'évêque. Les Chanceladais et tous les chanoines réguliers, que le prélat appelle des moines scélérats, se sont très bien montrés et n'ont pas abandonné un instant la cause des curés. D'après cela, je n'ai pas besoin de vous dire que notre évêque a été mal édifié de la confiance et de la soumission qu'il aurait voulu trouver dans ses subalternes en général. Soyez sûr, mon cher chanoine, qu'il a trouvé tout le monde dans des dispositions contraires, et que, piqué d'être rompu en visière par les précautions des curés qui ne voulaient pas de lui pour député, il fit contre eux une sortie vive dans la première séance que le clergé tint en particulier. Il les traita de cabaleurs, pour faire diversion sans doute et détourner les yeux de la cabale que ses émissaires formaient en secret par ses ordres; il y en avait déjà beaucoup dans son parti, ce qui ne sera pas difficile à croire quand on fera attention qu'il est bien difficile à des âmes basses que l'intérêt particulier domine, de résister à la soupe et aux caresses d'un grand. Mais la séance du jeudi matin 19 du courant dérangea tant de mesures depuis si longtemps et si bien ordonnées, car il est très sûr que le prélat desirait ardemment la députation pour lui et pour quelqu'un de ses adhérents. Il échoua dans cette séance : son flegme fut poussé à bout, et ne pouvant résister à l'opposition qu'il trouva à ses intentions concernant la rédaction du cahier, il nous envoya paître les oies, et décampa suivi de son conseil, que les badins appellent le conseil des protestants, par allusion aux protestations du prélat, qui furent signées de Sa Seigneurie, de certains chanoines vos confrères, mais qui ne vous valent pas, des missionnaires, de certains moines rentés et d'environ trente-cinq curés apostats, le tout, dit-on, au nombre de cinquante. La séance, sans se séparer, fit une première députation au prélat, puis une seconde qui n'eut pas plus d'effet.

Digitized by Google

Dirigée par les conseils du grand sénéchal [1], elle choisit M. l'abbé de la Chancelade, qui accepta la présidence : il fut si pacifique, et depuis son règne tout alla si bien, que notre archiprêtre le compare au bon roi de la fable. Tout le monde fut charmé que l'hydre eût disparu; au moyen de quoi on espéra que sous le nouveau roi la besogne avancerait beaucoup. En effet, elle fut terminée le mardi matin 24; et le résultat de tant de troubles et d'opérations fut l'élection de deux curés, dont l'un, curé de Saint-Martial d'Hautefort, pour notre diocèse, et M. l'archiprêtre de Daglan pour le Sarladais : on dit beaucoup de bien de ces deux députés, et tout le monde espère que ces deux sujets feront honneur au choix de l'assemblée qui leur a donné sa confiance [2].

Les députés de la noblesse, qui ne finit ses opérations qu'hier 26, jour où se tint la dernière assemblée générale, sont MM. de La Roque de Mons et de Foucaud de Lardimalie, et, en cas d'événement, M. de Verteilhac, grand sénéchal, pour remplacer celui qui viendrait à manquer, précaution sage et qui ne nous est pas venue en idée [3]. Les quatre du tiers sont MM. les lieutenants généraux de Périgueux [4] et de Bergerac [5], M. Loys, bon avocat de Sarlat, et M. de la Sauvetat, dont les talents vous sont connus [6]....

L'exaltation, du reste, gagnait de jour en jour les esprits, et, le 5 avril, le timide abbé Laffayardie, après s'être répandu en doléances sur la licence de la presse et de la parole, se contentait de dire en revenant sur les élections : « J'aurais été en mon particulier plus satisfait si le clergé avait eu plus d'égards

[1] César-Pierre-Thibaut de la Brousse, chevalier, marquis de Verteilhac, comte de Saint-Moyme, etc., maréchal de camp.

[2] Notons que ces deux députés votèrent à Versailles contre la réunion des trois ordres, protestèrent contre la constitution civile du clergé, et que l'un d'eux, Delfau, ancien jésuite du couvent de Sarlat, fut incarcéré pour refus de serment et massacré aux Carmes (Bussières, *op cit.*, II, 204). A Agen, des difficultés analogues s'élevèrent entre les curés et l'évêque, qui finit pourtant par être élu député. (Cf. Tholin, Cahiers des doléances du tiers état du pays d'Agenais aux États généraux, p. 173, en note.)

[3] C'est donc à tort que dans une lettre, le comte de Montferrand indique comme suppléant du clergé l'abbé Prunes, prieur de Saint-Cyprien, qui plus tard se sécularisa, fit partie du conseil des Cinq-Cents et laissa ses papiers à l'abbé Lespine après s'être rétracté.

[4] Fournier de Lacharmie, qui reçut à la Constituante le surnom de « Fournier le Dormeur » et vota sans les trop comprendre la plupart des mesures révolutionnaires.

[5] Gontier de Biran : cf. la notice qui lui a été consacrée par M. Élie de Biran. Périgueux, Dupont, 1879.

[6] Vol. 102, fol. 315.

Digitized by Google

pour notre prélat...., mais il ne m'appartient pas d'approfondir les raisons de la conduite des uns et des autres [1]. »

Le bouillant curé de Bourrout ne tarda pas à reprendre la plume, en ayant toutefois la précaution de laisser sa lettre sans signature. De l'interminable fatras qu'il expédia à l'abbé Lespine, je détache les réflexions suivantes :

L'expérience de tant de siècles nous a appris que ce serait la dernière imprudence de donner toute confiance à un corps qui en général n'en mérite aucune de notre part. Cette imprudence, pourtant, beaucoup l'ont faite, puisque vous comptez déjà vingt-quatre prélats députés : j'appelle cela une sottise vingt-quatre fois répétée. Comment peut-il se faire que notre corps soit encore dépourvu de lumières au point de perdre la seule occasion que nous trouverons peut-être jamais de secouer ou d'amoindrir le joug pesant que la grandeur colossale de nos prélats nous a mis sur la tête ? Mais il ne faut point s'en étonner : vous connaissez notre canton, vous savez comme il est partagé, et s'il faut juger de tous par celui-ci, notre surprise doit cesser. Parmi des ignorants, des imbéciles et des fous, quelle prépondérance pourront avoir un petit nombre de sages, lors même que ceux qui, sans autre application, ont un peu de bon sens, se rangeront de leur côté ? Que feront-ils lorsqu'il s'agira d'aller au scrutin et de compter les voix ? Les évêques dans ce cas auront beau jeu, et cela est si vrai que si le nôtre avait su se contenir, je ne doute point qu'il n'eût été député. Il y eut cinquante et un apostats qui le suivirent dans sa scission, et qui tous étaient porteurs de deux procurations que les imbéciles restés dans leurs paroisses leur avaient envoyées ; si vous ajoutez à ce nombre le suffrage de ceux que la présence seule du prélat aurait fait apostasier par l'influence de l'autorité, vous jugerez que je ne me trompe guère dans ma conjecture. Mais il a manqué son coup, et il en est désolé comme de raison. Il n'en fait pas la petite bouche : « Je serais bien fâché, » disait-il à quelqu'un de ma paroisse qui fut le voir avant son départ de Périgueux, « je serais bien fâché que cette curetaille m'eût député ; c'est de la cochonnaille [2] dont je méprise les suffrages ; malgré eux je serai aux États, c'est là ma place. » On me le redit, et pour rimer je répondis que si l'épiscopaille parlait ainsi, c'est qu'elle était piquée au jeu, et qu'elle m'avait l'air de craindre quelque révolution qui d'avance ne l'amusait pas trop [3]....

[1] Vol. 101, fol. 570.

[2] Il va sans dire que je laisse au curé de Bourrout toute la responsabilité de l'anecdote : elle m'a paru utile à citer, pour montrer à quel point les passions étaient surexcitées.

[3] Vol. 105, fol. 292-293.

Digitized by Google

Entre mille autres sujets, l'abbé Lastorde exposait dans la même lettre un plan complet de réforme fiscale, et priait le chanoine de le communiquer aux deux députés du clergé périgourdin. Il exposait, au sujet des traitements ecclésiastiques, des idées que la Constituante allait se charger de réaliser :

Tout le monde convient qu'il faut améliorer le sort des curés, tous les cahiers le demandent, mais personne n'a encore osé en proposer les moyens. Je ne crois pas qu'il fût trop hardi de dire que c'est aux dépens des bénéfices simples, des communautés rentées, des abbayes en commende, des évêchés même que cette amélioration devrait s'opérer. Je crois qu'il y aurait à gagner pour le général des curés que l'État s'emparât des dîmes, et qu'il pensionnât les pasteurs d'une manière honnête. Les trois quarts y gagneraient un excédent de revenu, et tous y trouveraient ce qui est préférable au revenu même, le repos, la tranquillité avec leurs paroissiens que l'obligation de payer la dîme aliénera toujours de leurs pasteurs....

Les premiers troubles qui précédèrent la réunion des États ne paraissent pas avoir fait grande impression en Périgord. L'archiprêtre de Villamblard, dans une de ses lettres, tournait la chose en plaisanterie : « Prenez garde à ne pas augmenter le martyrologe : que faudrait-il autre chose pour cela, que les poissardes se persuadassent à votre mine que vous faites enchérir le pain [1] ? » Après l'affaire Réveillon, que l'abbé Lespine mentionne dans son journal sans commentaire [2], le comte de Montferrand paraît accueillir le bruit odieux d'après lequel le marchand de papiers aurait été un agent provocateur :

Je suis étonné de l'appareil militaire que l'on a étalé dans un moment comme celui-ci ; tout ce qui montre au public les dernières ressources du despotisme peut devenir fâcheux ; on le hait à tel point que tous les actes qui en dérivent aigriront plutôt les esprits qu'ils ne les apaiseront. Ce Réveillon paraît si maladroit dans la proposition qu'il a faite, que je croirais assez volontiers qu'il a été payé pour cela. On ne pouvait pas faire une motion qui fût moins [plus ?] contre le bon sens et la commune raison. On a pris actuellement l'habitude de tout attribuer au parlement : il ne serait guère de la dignité, de la justice et du patriotisme qu'il veut afficher, de fomenter les émeutes et ensuite de faire pendre tous ceux qu'on peut attraper.

[1] Vol. 101, fol 323.
[2] Vol. 107, fol. 58.

Digitized by Google

Il me tarde de savoir le résultat de ce carnage, de savoir quel rôle ont joué les régiments qu'on a fait avancer [1].

Toute autre préoccupation disparaissait devant la prochaine réunion des députés. Le 24 avril, le comte de Montferrand écrivait encore :

J'imagine, Monsieur, que vous aurez été voir l'ouverture de l'Assemblée des États généraux, ce qui sûrement vous aura fait bien plaisir. Je vous prie de vouloir bien nous en faire un détail, ainsi que de ce qui peut s'y être déjà fait. M. Necker s'y sera fait remarquer par quelque discours ou projet qui devait étonner tout le monde : voilà ce qu'on dit dans ce pays. Ses détracteurs ne veulent pas croire que ce soit en bien : moi qui suis un de ses plus ardents prosélytes, je ne puis me persuader qu'il ne travaille pas franchement pour le bonheur de la nation [2].

Le chanoine ne put dépeindre *de visu* à son jeune compatriote la profonde déception causée par le discours du ministre. Il assista le 4 mai, veille de l'ouverture des États, à la procession du Saint-Esprit, en compagnie du comte de Taillefer et du vicomte de Bourzac [3] : puis il se remit à ses longues séances de travail, sans plus se laisser distraire par la politique.

Le 8 juin, les habitants de l'hôtel de La Grandville se dispersèrent : le marquis et sa famille allaient faire une saison d'eaux dans les Pyrénées. L'abbé, qui n'avait pas terminé ses recherches, s'installa rue de l'Université, dans l'hôtellerie où logeait déjà son ami Taillefer. Ces cinq mois de vie commune en avaient fait un familier de la maison d'Hautefort : le comte, avant de quitter Paris, mit le comble à ses procédés en lui laissant une somme assez ronde pour ses frais de séjour et de voyage [4]. Son retour, en effet, était réclamé à grands cris par tous ses amis du Périgord. L'un d'eux, l'abbé Verdenaud, curé de Manzac [5], hostile sans doute aux nouveautés, puisque pendant l'émigration il accompagna l'évêque à Londres en qualité de secrétaire, lui adressait pourtant cette recommandation caractéristique : « Paris est inondé de petits ouvrages sur les matières du temps :

[1] Vol. 103, fol. 142.
[2] Vol. 103, fol. 126.
[3] Vol. 107, fol. 61.
[4] Vol. 107, fol. 71.
[5] Canton de Saint-Astier.

Digitized by Google

vous ferez une collection de ce qu'il y aura de mieux, vous nous en communiquerez quelque chose [1]. »

Vers la même époque, le curé de Bourrout, en parlant des premières séances des États, traduisait l'impression d'impatience et de lassitude qui s'emparait des esprits en province :

.... Il y a dans cette assemblée beaucoup plus de fous que de sages, ou du moins l'esprit qui la dirige n'est pas celui de l'honnêteté, du désintéressement, du patriotisme. Chaque corps se trouve divisé des deux autres, sans qu'aucun d'eux aperçoive ou veuille apercevoir le point de réunion. Chacun prend la route qui en éloigne, et cela pour se disputer la chape à l'évêque. Le tiers état demande des colifichets, la noblesse les lui dispute comme à un enfant qui ne doit rien demander, et le clergé, usant de sa politique ordinaire, pour ménager la chèvre et le chou, ne se déclare pour aucun parti et attend, pour accorder les parties, qu'elles soient préalablemeut d'accord.... Vous, mon cher chanoine, qui êtes près du théâtre de la dispute, et dans le centre des lumières, voudriez-vous me dire ce que le mot de communes a de si flatteur pour les roturiers et de si révoltant pour les nobles, pour que les uns s'attachent à le vouloir prendre et les autres à le leur refuser ? Voudriez-vous me dire aussi ce que signifie le mot : tiers état, et pourquoi les roturiers rejettent cette dénomination et que les nobles s'acharnent à vouloir qu'ils la portent ? Oh ! si tiers état est la même chose que servage, je ne suis plus surpris ; le peuple ne veut point être esclave et la noblesse veut qu'il le soit. Moi, j'aurais cru que cette dénomination n'emportait aucune signification essentielle et qui dût offusquer personne [2]....

Après la réunion des ordres, un chanoine de Périgueux, l'abbé Larouverade [3], exprimait un sentiment analogue : « J'ai grand plaisir de la réunion des trois ordres, je vote de toute mon âme pour leur réunion parfaite et pour le bien de la monarchie en bon patriote, et suis indifférent à ce qu'il soit fait par le tiers ou par le quart [4]. »

Je n'ai pu trouver de lettre relative aux événements de juillet. Mais le journal de l'abbé Lespine contient à ce sujet quelques détails ; on sait qu'il était avare de mentions ou de réflexions politiques : pour le faire déroger à son silence ordinaire, il fallait une situation exceptionnellement grave.

[1] Vol. 104, fol. 744.
[2] Vol. 102, fol. 320-321.
[3] Curé d'Excideuil après la Révolution.
[4] Vol. 102, fol. 297.

Digitized by Google

C'est tout d'abord un trait de curiosité banale que nous relevons sur ses tablettes. Le 9 juillet, un compatriote, l'abbé Daydie, vient le prendre « pour aller voir le campement des troupes au Champ de Mars [1]. » La petite armée, réunie sous les ordres du maréchal de Broglie pour intimider ou pour mater les Parisiens, constituait donc la nouveauté du moment.

Dans la soirée du samedi 12 (date du renvoi de Necker), l'abbé va comme d'habitude avec son ami Taillefer à la Comédie-Française; « mais le peuple a fait fermer tous les spectacles [2].... » et en rentrant chez lui il ajoute, sans se douter peut-être de toute la force de sa prophétie : « Il paraît qu'il se prépare quelque grande révolution. »

Le dimanche 13, il écrit : « On a sonné le tocsin toute la journée, et tout le monde se met sous les armes. Les spectacles sont tous fermés, et Paris est dans la consternation. Les gens sages craignent quelque grand coup. Tout le monde prend la cocarde [3]. »

Le matin du 14 juillet, il signale les mesures de violence annoncées contre les propriétés : « Le Palais-Bourbon et la plupart des hôtels des grands seigneurs sont crayonnés de jaune, et on menace d'y mettre le feu.... » Il n'en accomplit pas moins un projet depuis longtemps concerté, et se rend à Versailles, pour assister à la remise de la barrette au cardinal de Montmorency (cela prouve, soit dit en passant, que les barrières ne furent pas fermées dès le début de la journée). « J'ai vu l'Assemblée nationale, » écrit-il, « et entendu pérorer plusieurs, entre autres M. de Clermont-Tonnerre [4]. » Il rentre le soir à Paris, et apprend la prise de la Bastille.

Le lendemain, « le tumulte continue : mais ce qui rassure est que la bourgeoisie se met sous les armes [5].... » Cette impression de sécurité, au moment de la formation des gardes nationales, fut aussi générale que peu justifiée : la « milice citoyenne » devait, en effet, être fatalement conduite à vouloir jouer un rôle politique et à paralyser les efforts des autorités régulières.

[1] Vol. 107, fol. 78.
[2] Vol. 107, fol. 79.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] Vol. 107, fol. 80.

Digitized by Google

Les jours suivants, une tranquillité relative se rétablit, par suite de la réglementation quasi officielle du désordre, et la curiosité reprend le dessus. Le 16, l'abbé Lespine va, avec le comte de Taillefer, examiner les travaux de démolition de la Bastille, comme une semaine auparavant il avait été visiter les cantonnements du Champ de Mars. Le 17, il ne manque pas de se rendre sur le passage du roi, et il écrit : « Cette démarche de Sa Majesté semble promettre un peu de calme [1]. »

Cependant les bibliothèques et les théâtres s'étant rouverts, il reprend ses habitudes ici et là. Il mentionne bien le meurtre de Foulon et de Berthier, mais sans en paraître fort ému, car il nous apprend que le soir du crime, il se promena aux Tuileries [2].

Avant son départ, il lui était réservé de passer par une alerte personnelle. Le 26 juillet, son hôtel, où l'on avait arrêté un gentilhome accusé de complot contre-révolutionnaire, le chevalier du Murat, fut assiégé jusqu'à cinq heures du soir par une foule furieuse. L'abbé, directement menacé, dut-il son salut à son flegme et à sa présence d'esprit? Une lettre du curé de Bourrout [3] le donne à entendre, mais on sait que cet auteur est sujet à caution. — Ce qui est certain, c'est que le chanoine, complètement dégoûté du séjour de Paris, monta, le lendemain matin 27 juillet, dans la diligence de Bordeaux, quittant, « à sa grande satisfaction, » la ville où il était débarqué si joyeux six mois et demi plus tôt. Le 8 août il était à Périgueux [4].

## II.

### LE PÉRIGORD DE 1789 A 1791

Le Périgord n'avait pas échappé à la perturbation générale qui suivit le 14 juillet. L'annonce des périls les plus invraisemblables maintenait les esprits dans un continuel affolement. Quelques jours avant le retour de l'abbé Lespine, un de ses compatriotes, le chevalier de Tessières, lui envoyait le récit

[1] Vol. 107, fol. 80.
[2] Vol. 107, fol. 81.
[3] Vol. 102, fol. 322.
[4] Vol. 107, fol. 83-87.

Digitized by Google

d'une de ces paniques qui bouleversaient la contrée sans cause appréciable :

Je vois bien que vous voulez apprendre à faire la guerre et vous discipliner, mais si vous aviez ce goût, vous pourriez aussi vous exercer à Périgueux, où tout est enrégimenté.... Une épouvante extraordinaire s'est emparée des esprits et a occasionné beaucoup de désordre, cessation dans les travaux, transports d'effets, émigrations, etc.... J'étais chez mon beau-frère à une triste cérémonie, les funérailles de Mme de Lafaye. Arrive un quidam dans ce moment de douleur, sur les dix heures du matin, qui annonce que les Anglais pillent, brûlent, saccagent tout, et qu'ils sont, à l'heure qu'il parle, à Aubeterre. En conséquence, l'alarme sonnée partout, les gens en armes, épieux, fourches, etc., partent et vont en avant sans savoir où, se rencontrent mutuellement et se prennent respectivement pour ennemis, décampent. Les plus sages envoient des messagers vérifier dans les endroits indiqués, et par là on vérifie partout que ce n'est que la peur; nulle part rien de réel jusqu'à présent que le désordre occasionné par cette même peur, enfin au point [que] de dix-neuf prêtres rendus pour les obsèques, à peine y en eut-il quelqu'un pour rendre les derniers devoirs à cette digne femme : tout disparaissait, assistants, domestiques, etc. J'arrivai (chez lui) [1] au moment où l'alarme commençait à naître; heureusement, j'en prévins les effets. Je ne pus pas empêcher qu'on ne sonnât, mais je les empêchai d'aller à Mussidan toute la nuit, et les tranquillisai en dépêchant un exprès, qui nous rapporta qu'à Mussidan il n'y avait pas plus d'Anglais qu'à Aubeterre, et partout de même. Mon cher abbé, qu'est-ce que ceci, grand Dieu [2] !

La nouvelle des journées d'octobre ne parvint à l'abbé Lespine que le 14 [3]. Elle était pourtant connue au Bugue dès le 13, car à cette date le marquis de Montferrand écrivait :

Mais celles (les nouvelles) que je vous demanderai avec la plus grande exactitude, c'est celles que nous venons d'apprendre par différentes personnes, qui me font trembler et ne me suis rassuré depuis, c'est le carnage qu'il y a eu à Versailles et l'enlèvement du roi pour le mener à Paris; je vous prie de me mander tous les détails que vous pourrez en savoir, ainsi que de toutes les autres nouvelles dont vous pourrez avoir connaissance. Faites-moi le plaisir de deman-

[1] Il habitait la propriété du Pont, commune de Vallereuil, canton de Neuvic.
[2] Vol. 104, fol. 679-680. La panique dont il est ici question se répandit jusqu'à Nexon, dans la Haute-Vienne (Verneilh-Puyrazeau, *Mes Souvenirs de soixante-quinze ans*, p. 105-109).
[3] Vol. 107, fol. 96.



Digitized by Google

der à M. Dubreuil de demander toutes les feuilles qui ont paru de M. l'abbé Sabatier [1], tant celles qui ont paru que celles qui paraîtront [2].

La gêne augmentait de tous côtés, par suite de la disette et des troubles. Le comte Wlgrin de Taillefer, qui attendait la visite de l'abbé à sa propriété de la Cousse [3], lui écrivait le 26 octobre, en lui indiquant où il trouverait des chevaux : « Je voudrais en avoir à vous offrir, mais je les ai envoyés à Bordeaux par mon cocher, ils doivent être vendus. Je me suis mis à la raison comme tout le monde, j'ai fait main-basse sur tout ce qui est luxe [4]. » Nous lisons dans une lettre venue à la même époque d'un autre point de la province : « Les nouvelles de ce pays sont que très réellement on ne fait plus de pain blanc à Bergerac [5]. »

Le 8 novembre, l'abbé Lespine apprit la « sanglante nouvelle », comme il la qualifie, du décret du 2, qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation [6]. L'impression d'inquiétude paraît en avoir été profonde autour de lui, même en dehors des ecclésiastiques. Ainsi, M. de Vassal de Laborde, gendre du marquis de Montferrand, lui écrivait :

Les dernières (nouvelles) nous ont bien affligés, parce qu'elles portent une atteinte marquée aux propriétés, car je crois que celles du clergé étaient aussi sacrées [que] les autres. Je ne serais pas étonné que bientôt on ne déclarât que nos biens appartiennent à la nation, et qu'on n'entreprenne de vouloir les diviser par égales portions. Grand Dieu! que de folie et d'extravagance [7] !

Par suite de la lutte engagée à l'Assemblée, les passions antireligieuses se répandaient dans les masses, et avec elles les préjugés et les calomnies. Périgueux ne s'avisa-t-il pas de prendre, lui aussi, sa Bastille, et une Bastille monacale? Le 21 novembre, le chanoine notait dans son journal : « Une cinquantaine de grenadiers sont allés dans la nuit escalader les murailles des cor-

[1] Le *Journal politique national*, dont le principal rédacteur était Rivarol.
[2] Vol. 103, fol. 150.
[3] Commune de Coulaures, canton de Savignac-les-Églises.
[4] Vol. 104, fol. 407.
[5] Vol. 103, fol. 203.
[6] Vol. 107, fol. 100.
[7] Vol. 104, fol. 725.

Digitized by Google

deliers, pour faire sortir un frère qui avait été renfermé comme fou et dangereux [1]. »

Un des amis de l'abbé Lespine persistait pourtant dans ses sympathies pour les hommes et les actes de la Révolution : on a déjà deviné qu'il s'agit du curé de Bourrout, dont les lettres se succédaient, un peu moins longues peut-être, mais aussi vives que par le passé.

Vers la fin de décembre, il entretenait par extraordinaire l'abbé Lespine d'une question relative à son ministère pastoral : il s'agissait d'une dispense de parenté que deux de ses paroissiens sollicitaient en cour de Rome pour pouvoir contracter mariage. Le curé partait de là pour exposer, sur cette matière des dispenses, les idées qu'allaient faire prévaloir à la Constituante Lanjuinais et les canonistes de son école :

Qui ne sait pas qu'une fille de vingt-cinq ans qui trouve un bon parti fait bien de le prendre, et que c'est assez avoir attendu sans attendre encore de Rome la permission de se marier ? N'en coûte-t-il pas assez pour obtenir le consentement de ses parents, qui ne sont jamais bien pressés de marier leurs filles, sans aller encore à trois cents lieues faire ses soumissions à un vieux prêtre qu'on ne connaît que de nom et qui ne pense pas à nous [2] ?

La situation s'aggrava dès le début de l'année 1790, et l'abbé Lespine ne tarda pas à être personnellement menacé. Par suite de la nature de ses travaux, il fréquentait chez les gentilshommes et il consultait fréquemment les vieilles chartes ; c'étaient là deux titres à la défiance des paysans, acharnés contre tout ce qui pouvait leur rappeler l'ancien régime. Dans les premiers jours de janvier, le chanoine, alors chez son frère, à Vallereuil, se disposait à rendre une seconde visite au marquis de Montferrand, à la campagne, quand il en reçut le billet suivant :

Je ne peux m'empêcher de vous prévenir, monsieur l'abbé, que le séjour que vous m'avez fait l'amitié de faire ici a offusqué quelques personnes, prétendant que vous n'étiez venu que pour chercher de vieux titres pour forcer les tenanciers à payer leurs rentes. C'est avec la plus grande indignation que j'ai appris cela hier : je ne vous le donne pas pour bien sûr, mais il faut éviter de se compromettre vis-

[1] Vol. 107, fol. 101.
[2] Vol. 102, fol. 326.

Digitized by Google

à-vis de ce peuple. Ça ne vient pas, à ce que je crois, des miens, mais je pense qu'il en a été question à une grande fête qui s'est donnée le jour des Rois par quelque habitant de Villamblard. Ainsi, Monsieur, ne vous donnez pas la peine de venir dimanche nous donner la messe: je serais dans le plus grand désespoir si quelque mauvais sujet vous faisait quelque mauvais compliment.... Je ne peux vous exprimer toute ma peine, mais vous ferez bien de brûler ma lettre tout de suite, et de ne rien dire de tout cela [1].

L'élection des officiers municipaux fut une nouvelle source d'agitation. Le 18 février, le chanoine se rendit à l'assemblée de sa section, celle des Cordeliers, « où il y a eu beaucoup de débats et de personnalités, et point de décision. » Le lendemain, lors de la formation du bureau, il réunit, pour le secrétariat, 40 voix contre 72. Bientôt la séance devint si tumultueuse qu'un certain nombre de personnes firent scission et allèrent s'adjoindre à une section voisine. L'ensemble des opérations, grâce à plusieurs incidents de cette nature, dura près d'un mois, mais au retour d'un petit voyage à Vaudres, l'abbé Lespine constatait que les élections s'étaient accomplies « au gré des honnêtes gens, » comme dans presque toute la France lors de cette première constitution des municipalités [2].

L'excitation des esprits ne fit que grandir en Périgord pendant tout le cours de l'année 1790, entretenue par les décrets de la Constituante, les manifestations patriotiques et les dénonciations. Dans la nuit du 30 au 31 mai, la maison d'un chanoine, l'abbé Duclaud, est investie par la milice bourgeoise, qui y fait une perquisition [3]. Le 29 juin, Périgueux célèbre la fédération des gardes nationales du département : une messe est dite sur le cours Tourny et on illumine la ville [4]. Le 30 juillet, on fête le retour des délégués à la fédération nationale, et leur bannière est solennellement déposée au club des Jacobins [5]. Le 28 novembre, l'abbé Lespine mentionne qu'on a promené par les rues la pierre de la « Bastille [6]. »

[1] Vol. 103, fol. 154. Quelques mois plus tard, un gentilhomme écrivait qu'on l'avait dénoncé à la municipalité de Mussidan comme ayant dans son château « trente ou quarante grosses pièces de canon » (Vol. 105, fol. 298).
[2] Vol. 107, fol. 117-123.
[3] Vol. 107, fol. 134.
[4] Vol. 107, fol. 138.
[5] Vol. 107, fol. 143.
[6] Vol. 107, fol. 162.

Digitized by Google

Le séjour à la campagne présentait encore plus d'inconvénients. Vers la mi-juillet, « les brûlures de bancs d'église reprennent [1]. » Le 2 octobre, le comte d'Hautefort envoie à l'abbé un cabriolet avec un aimable billet d'invitation : « J'imagine que votre canonicat n'est plus une excuse : ainsi nous ne nous en paierons pas [2]. » Le chanoine se met en route, et trouve à Vaudres nombreuse et avenante compagnie. Un jour, on forme le projet bien innocent d'aller visiter une des curiosités naturelles du Périgord, la grotte de Miremont [3], et on part à pied, au nombre d'une vingtaine, tant hommes que femmes : « Nous avons couché, écrit l'abbé, au château de Miremont, où notre présence a causé une certaine sensation qui n'a pas eu de suite [4]. » Le 10 décembre, un personnage officiel, un membre du directoire du district de Belvès, lui annonce que le comte de Clermont-Touchebœuf a dû quitter précipitamment sa propriété avec tous les siens, et que le district de Gourdon « a été le théâtre de scènes d'horreur [5]. » Le 29 du même mois, le prieur du couvent de Saint-Cyprien [6], auquel il avait demandé un renseignement historique, lui répond qu'il a été absorbé par la visite du district de Sarlat [7].

Les autorités de province, il est superflu de le rappeler, ne font qu'imiter l'exemple de celles de la capitale. Pendant son séjour à Paris, l'abbé Lespine avait fait de longues visites au couvent des Blancs-Manteaux et approfondi avec dom Clément plusieurs points relatifs à l'histoire du Périgord. Le 8 septembre, dom Brial, le collaborateur du savant bénédictin, lui écrit :

Malgré les tracasseries que nous avons éprouvées de la part du district qui s'est établi chez nous et qui s'est emparé de plus de la moitié de la maison pour y établir une caserne, corps de garde, comité civil et militaire, si bien que nous vivons au milieu du bruit des armes et des tambours, le travail de dom Clément n'a pas discontinué.... Il n'en est pas de même des autres ouvrages auxquels nous

[1] Vol. 107, fol. 141.
[2] Vol. 104, fol. 2.
[3] Le château de Miremont est dans le canton du Bugue ; la grotte, nommée aussi *Trou de Grandville*, est dans la commune de Rouffignac, canton de Montignac.
[4] Vol. 107, fol. 155.
[5] Vol. 103, fol. 525.
[6] Prieuré conventuel de l'ordre de Saint-Augustin.
[7] Vol. 100, fol. 31.

Digitized by Google

étions occupés ; ils sont tous suspendus par l'effet de la Révolution, soit parce qu'ils se faisaient en partie aux frais du gouvernement, soit parce que les libraires ne font plus rien dans leur commerce [1].

La plus dure des épreuves pour l'abbé Lespine fut la suppression du canonicat qui lui avait été conféré par le libre choix de ses confrères et qui lui assurait une existence indépendante. Le 20 novembre 1790, le décret portant suppression des cathédrales fut affiché à Périgueux [2] ; le 14 décembre, les commissaires du département notifièrent aux chanoines la suppression du chapitre et mirent sous scellés les archives et les objets mobiliers de la sacristie [3].

L' « ex-chanoine, » comme on l'appelait sur l'adresse de ses lettres, continua de demeurer à Périgueux, où le jeune marquis de Montterrand, dont le père venait de mourir, lui offrit une hospitalité indéfinie [4]. Il s'abstint, bien entendu, de prêter un serment qu'on ne lui demandait pas, puisque les chapitres ne figuraient pas dans la nouvelle organisation ecclésiastique. Pendant les premiers mois de 1791, il allait de temps à autre dire la messe à ses amis, mais il se convainquit bientôt que c'était encore une liberté dont l'usage restait interdit. Le 26 juin, au retour d'un séjour dans sa famille, il recevait de son frère cet avis :

Une garde de vingt-quatre grenadiers vous attendait le jour de la Saint-Jean, croyant que vous redonneriez la messe au château de Neuvic, et il est arrivé qu'aujourd'hui quelques têtes des plus chaudes voulaient se rendre ici, croyant que vous n'étiez pas encore parti.... On ne m'a dit d'autre raison qu'on se plaint de vous, sinon que vous allez voir les nobles [5].

La situation devenait décidément intolérable. Les correspondants de l'abbé lui présentaient l'avenir sous les couleurs les plus sombres. Le marquis de Foucauld, le député, lui écrivait de Paris le 7 mai :

[1] Vol. 100, fol. 355. Il annonce en post-scriptum qu'on vient de signifier aux religieux l'ordre d'évacuer le couvent et de se transporter à Saint-Germain des Prés.
[2] Vol. 107, fol. 161.
[3] Vol. 107, fol. 165. Le journal de l'abbé Lespine se termine avec l'année 1790; passé cette date, il n'y a plus dans ses papiers que des notes détachées ou des récits de voyage.
[4] Vol. 103, fol. 156.
[5] Vol. 102, fol. 250.

Digitized by Google

L'état d'anarchie est complet dans toutes les parties du royaume comme dans notre pays.... Je ne sais ce qui doit arriver, mais tous les esprits sont saisis de terreur ; depuis quinze jours particulièrement, le nombre de riches propriétaires qui étaient restés ici part et se retire dans les pays étrangers [1].

## III.

### L'ÉMIGRATION

L'émigration apparaissait de plus en plus à l'abbé Lespine comme le seul moyen de concilier la sûreté de sa vie avec le souci de son indépendance et de sa dignité. Mais où trouverait-il les ressources nécessaires pour accomplir un long voyage et subsister à l'étranger? Quelle terre d'exil choisirait-il? C'étaient là autant de motifs pour retarder sa détermination, sans parler de la peine qu'il éprouvait à quitter son pays natal et sa famille. Ses incertitudes se seraient peut-être prolongées quelques mois encore, s'il n'avait reçu, à la fin de septembre 1791, une lettre datée de Coblentz et signée Louis d'Hautefort.

Dans tout autre temps, mon cher abbé, disait le comte, vous me verriez mettre plus de discrétion dans une proposition que je désirerais bien qui vous fût agréable. Mais le malheur des circonstances et particulièrement dans votre état m'enhardissent *(sic)* à vous proposer de venir partager avec nous un asile dans un pays où la religion, l'honneur et les droits des souverains sont encore respectés. Mon fils [2], que je n'ose confier aux soins d'un étranger, serait heureux si vous vouliez vous charger des commencements de son éducation; car ne croyez pas, mon cher abbé, que j'ose vous demander un terme plus long que celui où nous pourrons rentrer avec honneur dans notre patrie. Alors, le clergé rentrant dans ses droits, je serais le premier à vous solliciter de reprendre l'emploi auquel vous vous étiez destiné de tout temps. J'aurais peut-être un moyen de vous être utile ; Monsieur daignant m'accorder ses bontés et venant de m'en donner une preuve particulière en me donnant la charge de premier gentilhomme de sa chambre [3], j'oserais espérer qu'il voudrait bien

[1] Vol. 101, fol. 264.

[2] Jean-Louis-Gustave d'Hautefort, né le 22 mars 1785; le comte avait en outre une fille, Marie-Thérèse-Thaïs, née le 26 mars 1784.

[3] Le 17 septembre 1791 ; selon le témoignage du comte de Contades (*Souvenirs*, p. 21-22), le bruit courait à Coblentz que cette nomination était due à la protection de Mme de Balbi, la favorite du comte de Provence.

Digitized by Google

s'intéresser pour l'homme à qui j'aurais autant d'obligations, et le rôle qu'il est appelé à jouer devrait naturellement lui faciliter tous moyens, d'autant que je ne laisserais sûrement pas refroidir son intérêt. Voilà, mon cher abbé, le vœu de mon cœur, que je vous explique sans détour : voyez s'il ne vous déplaît pas et soyez sûr que ce n'est pas mon projet. Dans ce cas, vous feriez bien de profiter du moment où les chemins et les barrières sont libres : vous pourriez vous embarquer par la diligence de Metz, de là à Trèves et à Coblentz, où vous seriez reçu avec un grand plaisir. Si vous pouviez m'apporter quelque argent, vous me feriez d'autant plus de plaisir, et vous verriez sur cela Messieurs.... Quelque parti que vous preniez, soyez bien sûr, mon cher abbé, que vous avez en moi un ami qui mettra tous ses soins à vous le prouver dans tous les temps [1].

Si l'abbé Lespine hésita, il n'en est pas resté trace dans ses papiers. Notes et correspondances ne contiennent rien sur son départ de Périgueux. Au contraire, le voyage de Paris à Coblentz fait l'objet d'un journal détaillé, où il mentionne, à côté de la longueur de chaque étape, des observations parfois assez naïves sur l'aspect et les produits des diverses contrées, celle-ci entre autres, qu'on ne cultive pas la vigne en Picardie et en Flandre.

Il partit de Paris le 25 novembre, avec un certain nombre de compatriotes, dans une voiture particulière, et prit, non pas le chemin que lui avait conseillé le comte, mais celui de Lille et de Bruxelles. Ils traversèrent Senlis un jour de marché. « Les paysans, dit l'abbé, y vendaient paisiblement leurs petits pains, leurs étoffes, leurs toiles et leurs sabots, et ne paraissaient pas fort occupés de notre émigration. » Arrivés le 28 à Bruxelles, ils en repartirent le 30, traversant sans s'arrêter Louvain, Liège, Aix-la-Chapelle, Cologne, au grand désespoir du chanoine, qui aurait voulu mettre à profit ce déplacement forcé pour compléter ses connaissances de médiéviste et d'archéologue, et qui jetait par la portière un regard navré aux dépôts d'archives et aux cathédrales. Le 5 décembre ils arrivaient à Coblentz [2].

L'abbé Lespine entra en correspondance avec ceux de ses compatriotes qui s'étaient enrôlés dans l'armée des princes.

[1] Vol. 101, fol. 363.
[2] Vol. 113, fol. 120-122.

Digitized by Google

Taillefer surtout lui envoyait de longues épîtres, où les nouvelles politiques et militaires alternaient avec les dissertations généalogiques. Le 20 janvier 1792 par exemple, il lui écrivait du cantonnement d'Erlach [1] et lui recommandait instamment d'entrer en relations avec l'évêque d'Héliopolis, suffragant (auxiliaire) de Worms : sans doute, ce prélat ne comprenait pas plus le français que le chanoine n'entendait l'allemand; mais deux érudits seraient-ils embarrassés pour converser en latin? Taillefer continuait en ces termes :

Nous sommes arrivés ici avec un temps affreux, et en vérité cette marche des gentilshommes par une neige et un froid excessif, presque tous à pied, est faite pour faire époque, et à eux le plus grand honneur. Nous sommes tous logés on ne peut plus mal, couchés sur la paille presque tous, mais tout cela n'est et ne sera rien si nous avons le bonheur de rendre telle notre patrie, et de remettre son malheureux roi sur son trône, comme il y était il y a quelques années. — Nous sommes, le vicomte de Bourzac et moi, camarades de chambrée depuis plus de six mois et je m'en félicite beaucoup [2].

C'était à l'automne seulement que les troupes de la coalition devaient se mettre en mouvement pour restituer à Louis XVI sa liberté. D'ici là, les émigrés ne songeaient qu'à employer le plus agréablement possible leur séjour en Allemagne. L'abbé Lespine a laissé le récit circonstancié de deux voyages qu'il entreprit sur les bords du Rhin, au printemps de 1792, en compagnie de Gontier de Biran, ancien lieutenant général de la sénéchaussée de Bergerac, et député du tiers à la Constituante, cousin de l'illustre métaphysicien [3]. La description minutieuse des églises, la recette détaillée de la préparation de la choucroute et des jambons fumés occupent la plus grande partie du journal; mais on y trouve quelques observations d'un intérêt plus général.

La première fois, les voyageurs s'embarquèrent à Coblentz le 24 mars avec toute une société, dont faisaient partie M^mes^ de la Grandville et d'Hautefort, et descendirent le Rhin jusqu'à Bonn, résidence de l'électeur de Cologne. Empêchés par le mauvais

[1] Village au pied de la Forêt-Noire, près de Renchen (aujourd'hui sur le chemin de fer de Bade à Fribourg).

[2] Vol. 104, fol. 414.

[3] Vol. 108 et 109. Gontier de Biran avait siégé à droite à la Constituante : il fut le premier député du tiers présenté aux princes à Coblentz. (*Notice*, p. 32.)

Digitized by Google

temps de pousser jusqu'à Cologne et Dusseldorf, ils revinrent à pied à Coblentz par les Sept-Montagnes, en demandant l'hospitalité dans les couvents. Près de Rolandseck, on ne manqua pas de leur montrer l'endroit où un accident de voiture venait d'arriver à Calonne. Un peu plus loin, à Oberwinter, ils trouvèrent un hôtelier avisé, qui avait mis pour enseigne à sa maison : *A l'auberge des royalistes français, où a logé l'abbé Maury* [1].

Deux mois plus tard, le 23 mai, les deux touristes quittèrent Coblentz pour faire une excursion du côté opposé. Dans les voitures publiques où ils montaient, la moitié de leurs compagnons de route étaient Français. A Limbourg-sur-Lahn, ils rencontrèrent une colonie de deux cents émigrés [2]; à Mannheim, ils rendirent visite à Maury, alors archevêque de Nicée et nonce du pape Pie VI pour le couronnement de François II [3]. Partout des compatriotes se présentaient à eux, et partout aussi le souvenir du rôle joué par la France sur la rive droite du Rhin. L'abbé Lespine relève dans la cathédrale de Francfort les épitaphes de plusieurs officiers. « Celle que j'ai copiée avec le plus de complaisance, écrit-il, est gravée sur le tombeau du père de MM. de Lameth. Je me plais à la rapporter ici, comme étant une censure très juste et bien méritée de la conduite de ses fils [4]. »

Dans le Palatinat, il trouve encore visibles au bout d'un siècle les traces matérielles et morales des guerres de Louis XIV : « La désolation y fut si grande, que le souvenir ne s'en est pas encore effacé dans l'esprit du peuple, au point que c'est avec la plus grande répugnance qu'il y a vu s'établir quelques familles françaises au commencement de la Révolution [5]. » Et de même, après avoir dit qu'à Spire la plupart des églises sont abandonnées, il ajoute : « Toutes ces ruines et ces décombres sont dus aux Français, qui ravagèrent tout ce pays en 1689 [6]. »

Les voyageurs arrivèrent à Mayence le 13 juin. A partir de cette ville, le journal est brusquement interrompu [7].

[1] Vol. 108, fol. 45-46.
[2] Vol. 109, fol. 4.
[3] Vol. 109, fol. 131.
[4] Vol. 109, fol. 141.
[5] Vol. 109, fol. 99.
[6] Vol. 109, fol. 113.
[7] Vol. 109, fol. 167-172.

Digitized by Google

Nous n'avons pas trouvé de documents relatifs à la campagne de l'Argonne et aux déceptions qu'elle causa. Nous savons seulement que l'abbé Lespine se fixa à Aix-la-Chapelle en novembre 1792, avec Mmes de la Grandville et d'Hautefort et les enfants de celle-ci. Pendant tout le courant de cet hiver de 1792 à 1793, il fut en correspondance avec Gontier de Biran, celui qui venait de parcourir avec lui les bords du Rhin [1]. L'ancien député s'était dirigé après Valmy vers la Hollande, et il avait eu la bonne fortune d'être recueilli chez un habitant des environs de La Haye, « qui, écrivait-il, m'a accordé l'hospitalité de la manière la plus généreuse et n'a pas voulu me permettre de sortir de chez lui que la situation des affaires politiques ne fût décidée.... » Le pauvre homme ne soupçonnait guère qu'auparavant la Hollande serait conquise par les républicains français. Il travaillait à faire venir de France quelque argent, mais ne tardait pas à reconnaître que l'entreprise était ardue.

Il est beaucoup plus difficile qu'on ne pourrait penser de tirer des secours de notre pays. Mon frère et moi nous sommes adressés pour cela à des amis dont nous sommes sûrs, et cependant nous n'en avons reçu même indirectement que des réponses très vagues, et sans la ressource que la Providence m'a ménagée de la maison où je suis, je ne sais comment je pourrais subsister dans le moment présent. La malheureuse campagne qui vient d'avoir lieu a trompé toutes nos espérances, et m'avait jeté dans le plus grand découragement. Je ne voyais guère pour moi d'autres ressources dans l'avenir que celles de la mendicité, et toutes fâcheuses qu'elles étaient, je les préférais encore au désagrément de vivre dans notre malheureuse patrie, sous le joug des impies et des séditieux. Mais depuis quelques jours [2], les choses me paraissent avoir bien changé. Je crois fermement que la fin de nos maux approche, et que cette nouvelle année ramènera chez nous la paix et le bonheur.

L'abbé Lespine était également en relations avec le comte de Pontevès, qui s'était fixé à Hamm (Westphalie) et qui lui écrivit à plusieurs reprises pendant le séjour du comte d'Artois dans cette ville, en 1793. Rien de plus agréable, semble-t-il, pour un gentilhomme français, que de jouer le rôle de nouvelliste et de

[1] Vol. 100, fol. 208-221.
[2] Il écrit le 14 janvier 1793 ; on remarquera qu'il ne dit pas un mot du procès de Louis XVI.

Digitized by Google

se montrer bien informé en mandant à tous ses amis les bruits répandus dans l'entourage du prince. Il écrivait pourtant :

Le retour de M. le comte d'Artois nous amène journellement des visiteurs. C'est fort bien, mais ce que je ne trouve pas de même est la multitude de lettres dont nous sommes accablés par tous ceux qui savent seulement le nom des habitants de Hamm : ils veulent savoir les résultats de ce retour, et les ports de lettres d'une semaine consomment la nourriture d'un mois. Je prie tous ceux qui m'apprennent ainsi qu'ils ont découvert ma résidence de n'en parler à personne, de ne pas me nommer, pour que mes connaissances ne m'écrivent pas [1]....

Soit par tristesse d'en être réduit à faire de telles recommandations, soit par disposition naturelle, le comte de Pontevès était fort pessimiste : il conseillait à la famille d'Hautefort de quitter l'Allemagne, comme trop peu sûre, et de passer en Angleterre. Mais d'un autre côté, on mandait de Bruxelles à l'abbé : « Les émigrés de Jersey meurent de faim. J'en reçois aujourd'hui des détails qui font frémir. Les gens les plus riches manquent à la lettre du nécessaire, et ce qu'on dit fait soupçonner des choses qui, si elles étaient sues, attendriraient le bronze [2]. »

C'est de Bruxelles aussi qu'on annonçait, le 29 juin, les premiers exploits du tribunal révolutionnaire : « On a immolé douze personnes, tant hommes que femmes, dont la plupart étaient de ma connaissance, et dont quelques-unes m'intéressaient. Vous voyez qu'ils ne ménagent pas les dames [3]. »

A la fin de 1793, nous surprenons des plaintes ou des inquiétudes au sujet des intentions des coalisés; on gémit, parmi les émigrés, de ce que les princes français soient tenus à l'écart : « .... Il est clair que les puissances ne veulent pas qu'ils aillent de leurs propres ailes : on veut les tenir dépendants, et que rien ne puisse empêcher de leur faire la loi, quand le moment sera venu de traiter [4]. » On sent également une pointe de regret dans l'admiration avec laquelle le comte d'Hautefort

[1] Vol. 103, fol. 299.
[2] Vol. 105, fol. 516.
[3] Vol. 105, fol. 327. Une lettre du même correspondant (vol. 105, fol. 505) donne des détails sur l'enthousiasme et la discipline des Vendéens.
[4] Vol. 105, fol. 518.

Digitized by Google

raconte de Turin, le 26 avril 1794, un trait de courage d'un fils du roi de Sardaigne :

Hier, il est arrivé des estafettes de la vallée d'Aoste portant que les Français avaient forcé le Grand Saint-Bernard, et qu'ils avaient l'air de vouloir s'établir dans la vallée, qu'ils étaient forts de trois mille hommes. Le duc de Montferrat, troisième fils du roi, est parti sur-le-champ et a fait dire au général de Vins que sur toutes choses il se gardât bien de dégarnir d'autres points pour lui envoyer du renfort, parce qu'il connaissait le pays et qu'il en répondait avec les forces qui y étaient et qui étaient plus que suffisantes. J'aime cela à la folie de la part d'un fils de roi [1].

Les communications avec la France étaient totalement interrompues; le vicomte de Bourzac écrivait de Venlo le 16 avril : « Mme de Bourzac est à Paris comme vous le savez, et depuis neuf mois j'ignore son sort et celui de mes enfants [2]. »

Les voyages que le comte d'Hautefort était obligé de faire entre l'Allemagne et la Haute-Italie, les frais de séjour de sa famille à Coblentz et à Aix-la-Chapelle avaient presque épuisé sa bourse. Il voulut rapprocher les siens de Vérone, et en attendant d'avoir trouvé une installation à Constance, passa avec eux quelque temps à Hamm, à la fin de 1794. A sa prière, le chanoine, par l'intermédiaire d'un émigré fixé à Munster, négocia chez un juif de cette ville un emprunt de 24,000 livres, remboursable à 72,000 livres! La lettre qui annonçait ces conditions draconiennes se terminait ainsi : « Adieu, monsieur l'abbé : que vous êtes heureux de vivre avec les XIe et XIIe siècles! Nos grands seigneurs ne venaient pas emprunter à 300 % èn Westphalie [3]. »

Au printemps de 1795, le chanoine et ses compagnons s'établirent à Constance. Le comte d'Hautefort lui recommandait de Vérone de l'attendre pour aller voir la chute du Rhin, et il ajoutait : « Je voudrais bien aussi avoir du temps et de l'argent pour visiter quelques glaciers, mais nous ne sommes plus au temps des fantaisies [4]. »

Les ressources des émigrés s'épuisaient en effet de jour en

[1] Vol. 101, fol. 369.
[2] Vol. 100, fol. 340.
[3] Vol. 100, fol. 377.
[4] Vol. 104, fol. 6.

Digitized by Google

jour, et aussi la bonne volonté de ceux qui leur avaient offert l'hospitalité. Une lettre curieuse à cet égard est celle d'un prêtre de l'Artois, qui avait été hébergé avec un confrère par l'écolâtre de Fritzlar; ce dernier, après leur avoir fait sentir à plusieurs reprises que leur séjour ne pouvait se prolonger, avait enfin congédié l'ami de l'abbé Lespine : « Il vient de se décider, écrivait l'exilé, à tenir encore quelque temps M. D. auprès de lui pour lui tenir compagnie. Il m'a dit équivalemment que si j'avais su jouer aux échecs, il m'aurait donné la préférence [1]. »

C'est vers la fin de cette année 1795, grâce à la paix de Bâle, que les émigrés purent commencer à recevoir quelques détails sur ce qui s'était passé dans leurs provinces. Le 15 septembre, le marquis de Fumel écrivait d'Erfurt assez laconiquement : « On a des nouvelles du Périgord. Tout y est à peu près vendu de ce qui était aux émigrés. Tout le monde connu a été mis en prison, et tout le monde en est sorti après des souffrances dures et longues [2]. »

Un Périgourdin établi plus à proximité de la France, à Lausanne, M. de Montozay, envoyait à l'abbé Lespine un bulletin détaillé, dont une partie mérite de trouver place ici :

J'ai eu le plaisir, Monsieur, de passer vingt-quatre heures avec un de nos compatriotes, qui revenait du chef-lieu de notre province, où il avait resté dans les environs d'une quinzaine. Ma sollicitude était vive, mes questions ont été longues et répétées, et comme je sais que nous partageons les mêmes sentiments pour le pays qui nous a vus naître, je vais vous donner rapidement, de crainte de manquer l'heure de la poste, ce que ma mémoire a retenu.

Quarante individus ont été guillotinés dans le chef-lieu. On n'a su me nommer que M. de Mandavy [3], le chevalier de Campniac [4], un autre émigré de Bergerac [5], l'abbé Vergnion [6], neveu du suisse de

[1] Vol. 100, fol. 226-227.

[2] Vol. 100, fol. 487.

[3] Jean-Augustin de Mandavy, conseiller à la cour des Aides de Bordeaux, puis commissaire du roi près le tribunal de district de Périgueux, fut condamné et exécuté le 15 novembre 1793 ; la base de l'accusation était une lettre où il déplorait la mort de Louis XVI, justifiait le meurtre de Lepelletier et annonçait avoir réussi à faire passer des secours à son curé émigré (*Le Tribunal révolutionnaire et criminel de la Dordogne sous la Terreur*, I, 243-245).

[4] René de Campniac, émigré rentré, fut condamné par un jury militaire et exécuté le 18 avril 1793 (*Ibid.*, I, 81-82).

[5] Il doit s'agir de Jacques de Cours, de Castillonnès, émigré rentré, condamné le 11 avril 1793 et exécuté le 15 (*Ibid.*, I, 73-77).

[6] Il doit s'agir de l'abbé Antoine Lavergne, ancien vicaire de la paroisse

Digitized by Google

Saint-Front (au moment de l'exécution, son frère lui a porté le sabre sous le menton pour lui faire crier : Vive la République ! il a crié au contraire : Vive ma religion et mon roi !), Véchembre [1], procureur, un autre prêtre de quatre-vingts ans, qui était aveugle [2], parce qu'il ne s'était pas rendu dans la maison de réclusion dans les vingt-quatre heures.

.... X. [3] et X., qui avaient très bien débuté, ne se sont pas soutenus ; Cheminade, le marchand, s'est rangé sous les drapaux des jacobins ; Déveaux, le maître de poste, s'est bien maintenu.... Monnète, le boucher, ainsi que Desmaison, le cafetier, sont devenus honnêtes gens. Endret est maire de la ville. X., X., X. sont toujours des gueux, ainsi que X., notaire, et X., contrôleur. Lacharmie, ex-député, est toujours juge.

Mme la marquise de X., née de X., a fait la déesse de la Raison, et s'est apatronée avec toutes les poissardes ; elle est intimement liée avec un nommé X. Sa belle-sœur, Mlle de X., a épousé M. X., l'ingénieur des ponts et chaussées. Mme de X., née de X., a divorcé et épousé publiquement un nommé Mazeau, tailleur. Les demoiselles de X., de X., malgré les oppositions de leur père, ont aussi fait des mariages très disparates. Mlle de X., sa cousine et la mienne, a aussi fait un mariage contre la volonté de son père. L'âge n'y fait plus rien ; la tête a tourné à toutes les filles.

Après quelques détails sur les prêtres du diocèse, dont les uns s'étaient cachés, les autres avaient émigré ou avaient été jetés en prison, M. de Montozay ajoutait :

Ce qui vous étonnera, c'est Pontard, évêque [4], qui n'est pas même devenu meunier. Croiriez-vous qu'après s'être déprêtrisé et devenu veuf, il est réduit à ramasser la boue des rues, avec un tombereau traîné par un âne [5] !....

Saint-Silain de Périgueux, qui fut condamné et exécuté le 21 juillet 1794 avec Léonarde Bruneau, femme Delord, et sa fille, Catherine Delord, toutes deux coupables de l'avoir caché (*Ibid.*, II, 281-300).

[1] Georges Véchembre, procureur, fut en effet condamné à mort le 30 juin 1794 comme conspirateur, mais par le tribunal révolutionnaire de Paris (*Ibid.*, II, 573).

[2] L'abbé Antoine Delpy, âgé de soixante-quatorze ans, presque aveugle, ancien curé de Lachapelle-Aubareil, qui avait prêté puis rétracté le serment, fut condamné et exécuté le 4 août 1794 (huit jours après le 9 thermidor), avec un autre prêtre réfractaire (*Ibid*, II, 313-318).

[3] Le lecteur comprendra le sentiment qui m'a fait supprimer un certain nombre de noms propres.

[4] L'évêque constitutionnel de la Dordogne.

[5] Vol. 103, fol. 218-219.

Digitized by Google

Un peu plus tard, le même correspondant envoyait encore les détails suivants :

M. de Mandavy a été guillotiné à cause d'une lettre qu'il avait écrite à M. Duchâtenet de Froidefond, maître des requêtes, et qu'on a trouvée chez M. Duchâtenet [1]. Ce brave homme en a été au désespoir, et il a racheté tous les biens de cet infortuné pour les rendre à son fils.

Presque tous les fonds des émigrés de notre province sont vendus; les miens le sont en totalité.... Le gros X. a en propriétés pour deux millions de fonds [2].

Un autre émigré vient de recevoir des nouvelles des siens. Il écrit d'Uberlingen, sur les bords du lac de Constance, les 13 février et 26 mars 1796 :

Mon respectable père vit : il a supporté avec le plus grand courage les horreurs et les souffrances de sa longue captivité. Ma malheureuse femme l'a partagée, et s'est trouvée à portée de lui donner ses soins pendant huit mois qu'a duré sa réclusion. Celle de ma femme a été de dix-huit; ses peines dans tous les genres ont été très vives, mais celle qui lui a été la plus sensible fut l'enlèvement qui lui fut fait de ses enfants pour les remettre aux instituteurs nationaux. J'en frissonne en vous le répétant, mon cher abbé. Enfin, il y a un an qu'ils sont tous réunis [3].

Tout ce que j'avais laissé en France respire encore. On y jouit de ses biens, et il me paraît que ma femme n'est pas au dépourvu, car elle est toujours prête à m'envoyer de l'argent, quoique je n'en veuille pas.... On y a craint le terrorisme, mais on ne le craint plus, on y est tranquille, quoique plusieurs agents de Robespierre soient encore en place. Le culte catholique y est proscrit ou suspendu pour le moment, et les prêtres ont été obligés de se recacher, mais on espère que cela ne durera pas. L'emprunt forcé gêne beaucoup tout le monde [4].

Les lettres du comte de Taillefer, datées des divers cantonnements de l'armée de Condé, se succédaient avec régularité. Demeuré épris d'érudition et d'archéologie, ce n'était qu'incidemment qu'il traitait des affaires politiques; ainsi, après la journée du 1er prairial et la condamnation des six députés montagnards :

[1] Ceci n'est pas entièrement exact : la lettre qui perdit M. de Mandavy était adressée à une femme, probablement Mme Duchâtenet.
[2] Vol. 103, fol. 220-223.
[3] Vol. 105, fol. 334.
[4] Vol. 102, fol. 19.

Digitized by Google

J'ai eu aussi une lettre de Paris.... Elle me dit entre autres détails qu'on arrête tous les jours quelque membre de la Convention, et que si cela continue, il n'y restera plus que la sonnette [1].

Il y a, écrivait-il encore au moment de vendémiaire, il y a beaucoup de troubles dans l'intérieur. Les uns donnent l'avantage aux sections sur la Convention, les autres disent le contraire, d'autres qu'elle est partie pour Châlons.... Je me résume en vous disant que tous ces mouvements ne sont pas dans notre sens : ils se débattent, mais non encore pour avoir un roi ; le seul avantage que tout cela nous donne, c'est que de lassitude cela l'amènera plus tôt. Il y en a encore un grand, c'est que le parti royaliste, s'il est adroit, doit se fortifier de la faiblesse des autres, et bien établir ses batteries, s'il est plus adroit qu'il n'a été [2].

L'abbé n'avait pas manqué de lui apprendre qu'une liberté relative était rendue à l'exercice du culte. Taillefer répondait par cette réflexion :

J'aimerais presque autant, si vous voulez que je vous le dise, qu'il ne fût pas aussi facile de dire la messe en France qu'il le paraît. La gêne, surtout en matière de religion, révolte facilement les esprits, et ce serait un grand coup de politique à la Convention de tolérer ce qu'elle ne pourrait empêcher [3].

Un peu auparavant, dans un jour de mélancolie, il avait écrit à son ami :

Vous pouvez connaître très bien la topographie du cours du Rhin, mon cher abbé, mais je ne vous conseille pas de me le disputer, au moins depuis Bâle jusqu'à Baccara [4] (Bacchiara). Il n'y a pas un buisson que je ne connaisse dans tout cet espace, et pas un village, je crois, où nous n'ayons passé ou cantonné. C'est une belle chose que l'émigration pour vous mettre au fait de la géographie des frontières de sa patrie.... Vous savez que je travaillais l'architecture en France ; hors de ce royaume, ce n'a plus été pour moi un simple amusement, je m'y suis livré comme à une ressource future en cas de malheur [5].

Tout le monde n'envisageait pas les choses aussi gravement à l'armée de Condé, et la philosophie à la mode était plus fri-

[1] Vol. 104, fol. 416.
[2] Vol. 104, fol. 424-425.
[3] Vol. 104, fol. 429.
[4] Nous avons adopté aujourd'hui l'orthographe allemande, Bacharach.
[5] Vol. 104, fol. 418.



Digitized by Google

vole. Ce mélange de légèreté, de bonne humeur et de vrai courage, qui caractérisait la société du XVIIIe siècle, se peint dans un billet adressé à d'Hautefort par un combattant septuagénaire, le comte de Mellet :

J'ai sur tout le même principe, le temps comme il vient. Je grelotte gaiement quand il gèle, me mouille de même quand il pleut, et me promène avec plaisir quand il fait beau, mais je vais en tout temps quand il faut aller. J'ai trop vécu pour n'avoir pas essuyé toutes sortes de températures, et je suis acclimaté, j'irai toujours tout de même. J'ai marché sur les fleurs et sur les épines, et me voilà arrivé à la soixante-douzième année; la campagne dernière m'avait épuisé : à présent les fatigues sont oubliées, je me porte bien et suis prêt à en recommencer une autre au printemps. Je n'épouserai pas cependant mon hôtesse cet hiver ; à cela près je folâtrerai sur le bord de la fosse, jusqu'à ce que j'y tombe [1].

Une autre lettre de ce vieillard peu morose montre bien le point d'honneur (j'allais dire le respect humain) qui avait entraîné presque tous les nobles à émigrer :

Vous serez content à la rentrée de vos compatriotes : ils sont infiniment nombreux de tous états, et excepté X. et X., je ne connais point de soi-disant gentilhomme qui n'ait passé, et je serai bien empressé d'admettre dans le nombre ceux dont la noblesse est un peu douteuse. Véritablement, il y avait plus d'honneur dans notre province que dans les autres; aussi étions-nous du patrimoine du bon Henri IV [2].

Parmi les émigrés de Guyenne fixés en Allemagne, l'un de ceux dont le nom revient le plus souvent dans nos lettres est le marquis de C. Il avait laissé sa femme en France; désolé de rester sans nouvelles, il s'épuisait en stratagèmes pour nouer des communications, et faisait part de ses anxiétés à ses compatriotes. Or, comme la chronique scandaleuse est encore celle qui franchit le plus aisément toutes les barrières, le pauvre mari était seul à ignorer que la marquise n'avait pu se résigner aux tristesses de la solitude, et que depuis leur séparation elle avait déjà mis au monde deux enfants. Ces deux enfants donnaient lieu à force plaisanteries entre les émigrés, qui restaient fidèles

[1] Vol. 103, fol. 52.
[2] Vol. 103, fol. 56-57.

Digitized by Google

aux traditions gauloises, et raillaient sans pitié les inquiétudes de C. — Celui-ci avait un autre ridicule, dont il était plus responsable : aussi aveuglément confiant dans la force du parti opposé à la Révolution que dans la vertu de sa femme, son optimisme imperturbable accueillait et répandait les bruits les plus fantastiques. Tantôt c'était une bataille navale dans laquelle les Anglais avaient fait 14,000 prisonniers [1]; tantôt toutes les provinces se transformaient en autant de Vendées ou de Bretagnes : « Vous ne savez peut-être pas qu'il s'est formé une chouannerie dans le Quercy du côté de Gramat et Figeac qui s'étend jusqu'à Brive et Tulle [2]. » Un autre jour, le pays entre Périgueux et Limoges s'était soulevé pour le roi ; ou bien le marquis parlait sérieusement de la « chouannerie d'Issigeac. »

Ces légendes rencontraient d'autant moins de crédit qu'après Quiberon on jugeait sévèrement la véritable chouannerie. Le marquis de Saint-Astier, échappé au désastre, était venu faire des récits navrants à ses amis d'Allemagne [3]. M. de Labeylie annonçait à l'abbé Lespine que le marquis de Foucauld lui avait écrit de Jersey :

D'après des rapports certains, les prétendus chouans, me dit-il, sont moins que rien ; il me donne la liste des gens de marque qui y ont été tués et dont on avait celé la mort. Ceux qui échappent aux bleus, ajoute-t-il, sont obligés de se cacher dans des greniers et dans des caves ; le peu de lettres de leur part qui parviennent à l'île exhortent leurs parents à ne pas les suivre et à ne pas servir, et lui, il m'invite à ne pas m'en rapporter aux nouvelles de Londres sur cet article. Il m'ajoute un trait qui semble solliciter le doute : c'est qu'on fait prêter serment à ceux qui passent sur les côtes de France de ne pas revenir [4].

C'est dans cette même lettre, non datée, qu'il est question pour la première fois du jeune général qui allait abattre la puissance de la maison d'Autriche :

Je crois comme vous, dit Labeylie, que l'armée de Buonaparte (*sic*) trouvera comme celle d'Annibal son tombeau dans les délices de

[1] Vol. 100, fol. 595-596.
[2] Vol. 100, fol. 600-601.
[3] Vol. 103, fol. 471.
[4] Vol. 102, fol. 16-17.

Digitized by Google

Capoue ; mais je crains que ses cadavres ne soient comme les dents de Cadmus. Vous connaissez la magie infernale de ces Carmagnols, qui ont trouvé l'art de se ressusciter [1].

Cependant, les progrès des armées républicaines commençaient à faire naître des paniques. Le 2 juillet 1796, M. de Labeylie écrivait d'Uberlingen qu'on annonçait une grande victoire du général autrichien Latour, mais il se montrait sceptique, et ajoutait :

S'ils (les détails) ne sont pas très décisifs et bientôt connus, je pourrais bien partir mardi prochain, pour m'assurer le port de mes effets et de ma personne, et éviter les hasards d'une débâcle [2].

Les victoires de l'archiduc Charles donnèrent quelque répit aux émigrés d'Allemagne. L'armée de Condé en particulier put se reposer de ses fatigues :

Je crois, écrivait Taillefer, que je me ressentirai toute ma vie de plus de soixante bivouacs dont beaucoup ont eu lieu avec le temps le plus affreux. La guerre comme nous la faisions jadis du temps de notre opulence est un métier intéressant, instructif et souvent même amusant ; mais comme nous sommes forcés de la faire, c'est une corvée des plus rudes et des plus terribles [3].

Les préliminaires de Léoben achevèrent de ruiner le peu d'espoir que conservaient les émigrés dans l'intervention étrangère. Le comte d'Hautefort écrivait de Bâle, le 18 avril :

Un courrier, arrivé au même instant que moi hier au soir, a apporté la nouvelle de la paix, et comme elle est faite à la hâte et qu'elle a sans doute été forcée (malgré les miracles du Tyrol), il est difficile de croire que le roi et ses sujets fidèles soient entrés pour quelque chose dans la balance politique [4].

Et dans son indignation, il annonçait le projet de quitter les États de la maison d'Autriche.

Le désarroi ne fut pas moindre à l'armée de Condé : « Nous « sommes toujours comme l'oiseau sur la branche, incertains le matin de savoir si nous coucherons dans le même lit le soir [5], »

[1] C'est presque, sous la plume d'un émigré bien authentique celui-là, le mot que Sandeau a placé sur les lèvres de son marquis de La Seiglière.
[2] Vol. 102, fol. 23.
[3] Vol. 104, fol. 446.
[4] Vol. 104, fol. 8.
[5] Vol. 104, fol. 79.

Digitized by Google

écrivait, le 24 avril, un gentilhomme de cette armée, M. de Salleton. Quelques jours plus tard, décidé à se fixer à Constance, il adressait à l'abbé des confidences touchantes :

J'ai recours à vous pour vous prier, si cela vous est possible, de me trouver un réduit, avec un lit, pour me gîter : je ne vous dis pas au meilleur marché, parce que vous savez bien que je ne puis pas y mettre un gros prix. Ce que je désirerais serait que ce fût à portée de vous ou enfin de quelque Périgourdin. Je ne suis pas difficile pour le logement ; que je ne sois pas dans la misère, voilà tout ce qu'il faut : la saison où nous entrons permet que l'on soit sans feu.... Je cherche une occasion pour le transport de mes effets, car pour celui de mon corps, ce seront mes jambes qui feront le service, comme cela se pratique depuis que je suis émigré [1].

Du jour où les puissances continentales avaient déposé les armes, c'était vers l'intérieur que devait se porter l'attente des émigrés. Précisément, le mouvement antirévolutionnaire, enrayé quelque temps par le 13 vendémiaire, reprenait une nouvelle intensité. Les élections de 1797, complétant celles de 1796, allaient envoyer aux conseils une majorité modérée; le Directoire feignait de ménager l'opinion publique, en se préparant à la terroriser; beaucoup de proscrits rentraient avec la tolérance ou la connivence des autorités. Deux lettres datées de l'armée de Condé, des 19 février et 10 mars 1797, prouvent l'intérêt avec lequel on suivait en Allemagne ce revirement des esprits :

Plusieurs de nos messieurs s'en vont sans compliment en France, et ceux qui y sont déjà ne sont point inquiétés. Ce n'est pas, selon moi, un exemple à suivre, et je suis très éloigné de prendre ce parti. Je désire qu'il ne leur arrive rien de fâcheux ni à leurs familles. Il y a un an que nous n'avons eu aucune nouvelle de la nôtre : nous en attendons.... Le curé de Beaulieu en Limousin est aujourd'hui fort tranquille dans sa paroisse : il avait demeuré pendant plus d'un an caché dans une cave; et notez qu'il aimait beaucoup à boire [2].

J'ai vu dernièrement un quelqu'un qui est arrivé depuis peu de France et qui a passé à Saint-Céré, petite ville du Quercy où nous habitions. J'ai su que mes sœurs étaient en bonne santé. On est exactement dans cette ville comme avant la Révolution : on va à la messe

[1] Vol. 104, fol. 86.
[2] Vol. 102, fol. 161-162.

Digitized by Google

et à vêpres, les offices chantés et annoncés par le son de toutes les cloches. On ne se sert plus de la plate expression de citoyens et de citoyennes : il y a des messieurs et des dames, et il s'en faut de beaucoup que les états soient confondus. — Je crois véritablement que nous devons tout attendre de l'intérieur : il y a longtemps que j'ai peu de confiance aux autres moyens [1].

Après les élections de 1797, la confiance devint de la sécurité :

Nous avons vu, écrit de Weimar le marquis de Montferrand, le 3 juillet, les détails que vous avez reçus sur notre département; M. de Labeylie nous a communiqué votre lettre. Il est bien que le bon parti ait eu aussi complètement le dessus. Je me flatte, monsieur l'abbé, que j'aurai le plaisir de vous revoir en Périgord [2].

La plupart des émigrés, avant de regagner leur province d'origine, s'arrêtaient près de la frontière, pour attendre leur radiation et pouvoir au besoin se retrouver plus vite en sûreté : c'est ce qui les sauva après le 18 fructidor. Ainsi Taillefer séjourna d'abord à Lons-le-Saunier [3], sous le pseudonyme de Henri Wern, puis à Moyenvic, en Lorraine [4]. Ainsi l'abbé Lespine lui-même alla s'installer au mois de juillet à Arlesheim [5], près de Bâle, dans le territoire qui, cédé à la France par le traité de 1795, formait le nouveau département du Mont-Terrible.

Il eut la consolation d'y recevoir pour la première fois des nouvelles directes de sa famille. Une note communiquée par M^me^ d'Hautefort [6] lui avait déjà appris que tous les siens se portaient bien, que son frère aîné avait racheté ses biens confisqués, et que son frère cadet, après avoir eu la faiblesse d'accepter des fonctions ecclésiastiques sous l'évêque intrus Pontard, s'était rétracté. Son frère aîné, en lui écrivant le 22 juillet 1797, lui confirmait tout cela et se réjouissait de son prochain retour [7].

Le 28 août, c'est-à-dire quelques jours avant le coup d'État, une lettre anonyme, dont l'enveloppe portait le timbre du conseil des Cinq-Cents [8], l'engageait à venir à Paris sans délai.

[1] Vol. 102, fol. 164.
[2] Vol. 103, fol. 175.
[3] Vol. 104, fol. 457.
[4] Vol. 104, fol. 461-464.
[5] Vol. 105, fol. 338.
[6] Vol. 105, fol. 252.
[7] Vol. 105, fol. 338.
[8] Vol. 105, fol. 341.

Digitized by Google

Le 18 fructidor eut tout naturellement pour effet de faire revenir l'abbé Lespine à Soleure.

S'il était possible, lui écrivait d'Hautefort, de se réjouir d'un triomphe aussi inquiétant, mon excuse serait l'espoir de ne pas me séparer aussi promptement de vous [1].

Il est à peine besoin d'ajouter que les communications avec la France étaient redevenues rares et difficiles; nous en avons une preuve par le billet qui suit, daté du 13 novembre 1797.

J'ai eu.... des nouvelles de ma femme et de mes enfants, mais celles qu'on m'a données de ces derniers, quoique satisfaisantes, sont peu étendues. S'il vous en était parvenu de plus amples, vous m'obligeriez infiniment en me les donnant, tant pour leur science que pour leur taille et tournure. Je sais que l'aîné est en pension à Sainte-Foy. Excusez la curiosité d'un père [2].

Le séjour de Soleure n'était pas bien sûr pour des émigrés français, alors que le Directoire étendait de plus en plus son influence sur les cantons suisses. Malgré ses quatre-vingt-trois ans, le marquis de la Grandville avait dû solliciter de l'avoyer et du conseil de ville un certificat attestant qu'il n'avait ni porté les armes ni conspiré contre la République française [3]. Dans les premiers jours de l'année 1798, toute la famille se transporta à Fribourg-en-Brisgau. Le « conseiller Terggnier du Nobach, » qui lui avait loué un logement à Soleure, envoya peu après à l'abbé mille protestations de dévouement, au milieu desquelles il glissait que « Madame la conseillère » n'arrivait pas à retrouver son compte de draps de lit et qu'une indemnité lui était due [4]. Une lettre écrite quelques mois plus tard indique que Mme de la Grandville avait encore à Aix-la-Chapelle des dettes en souffrance depuis quatre ans, notamment chez son boulanger et son boucher [5].

Louis XVIII, depuis que tous les États de l'Europe centrale avaient reconnu le Directoire, avait accepté, lui aussi, l'hospitalité du tsar Paul. En apprenant son départ pour la Courlande,

[1] Vol. 105, fol. 11.
[2] Vol. 104, fol. 727.
[3] Vol. 110, fol. 178.
[4] Vol. 105, fol. 352.
[5] Vol. 100, fol. 279.

Digitized by Google

un émigré s'écriait tristement : « Cela nous annonce le peu de ressources qui nous restent [1]. » Le comte d'Hautefort fut vivement sollicité de suivre son maître à Mittau. Dans une lettre signée « Saint-Jorry [2], » et rédigée à mots couverts, il exposait, le 8 juin 1798, ses répugnances à l'abbé Lespine.

Je vous dirai franchement que je vois avec effroi les distances que je suis au moment de mettre entre mon pays et moi. En restant ici, mon utilité est un problème, mais en m'éloignant, mon inutilité ne l'est plus, et je voudrais attendre que nous eussions reçu l'extrême-onction au moins, nous n'en sommes encore qu'au viatique. J'ai donc écrit à ce sujet et mes doutes, et mes espérances, et mes idées, et mes désirs, et si j'obtiens de quoi subsister ici indépendamment de ceux qui m'ont forcé à chercher repos, tranquillité, faculté de penser, etc., à Constance, je ne me déplacerai que lorsque la femme de mon hôte [3] sera de retour auprès de lui et que toute sa famille y sera réunie [4].

Les correspondances des premiers mois de 1798 montrent qu'à l'étranger comme en France, depuis le 18 fructidor et le traité de Campo-Formio, on s'inquiétait du rôle qu'allait jouer Bonaparte :

Vous pouvez être certain, lisons-nous dans une lettre de Lausanne, du 2 février, qu'il se prépare un changement de scène, que 25,000 hommes de plus seront rendus à Paris du 2 au 21 pluviôse, que Barras, Buonaparte et Tallien ont envie de faire un deuxième 9 thermidor, qu'ils jouent du quitte ou double, que le renvoi des deux conseils sera la suite de ce mouvement, et que le triumvirat, accompagné de voies de douceur, sera le gouvernement qui sera en France si ce parti réussit, et il y a tout à parier qu'il aura le dessus. Dans le cas contraire, les jacobins l'emporteraient, et alors tout serait perdu : les échafauds seraient relevés [5].

De son côté, le marquis de Saint-Astier écrivait d'Erlang, le 8 mars :

On dit aussi que Buonaparte et Barras s'entendent ensemble et doi-

[1] Vol. 101, fol. 313-314.
[2] On a vu que c'était un de ses titres seigneuriaux.
[3] Louise de Savoie, femme de Louis XVIII.
[4] Vol. 104, fol. 10.
[5] Vol. 104, fol. 453. On lit dans la même lettre : « Je vous félicite bien d'être à portée de l'abbé Virgile, que j'ai connu bien aimable et plus qu'il n'appartenait à un homme de génie de l'être, car généralement les savants négligeaient l'art de plaire. L'abbé Delille a toujours eu celui de se faire aimer. »

Digitized by Google

vent frapper un grand coup, dont le résultat serait l'expulsion des quatre autres directeurs, qu'on enverrait rejoindre Barthélemy et Pichegru [1].

Le départ du général pour l'Égypte arrêta ou plutôt ajourna les projets qui reposaient sur son intervention. Le triomphe des jacobins aux élections de 1798 augmenta, s'il était possible, le désarroi des émigrés : « Les nominations de cette année sont abominables dans toute la France, » s'écriait Saint-Astier le 18 mai : « qu'est-ce que cela deviendra? Le régime de Robespierre sera rétabli sur les ruines du Directoire [2]. » Et pourtant une lettre anonyme de Paris, en date du 30 septembre, conseillait au comte d'Hautefort de renvoyer ses enfants en France [3].

Il se garda de suivre cet avis, et les emmena avec l'abbé en Souabe, à Ottobeuern, près de Memmingen. L'autorité appartenait dans cette petite ville à l'abbé du couvent de bénédictins, et si j'en crois une réclamation de la main du comte [4], ce prélat était loin de se montrer favorable aux Français exilés.

Vers cette époque (décembre 1798), la marquise de Foucauld parvint à regagner Constance après un voyage en Périgord, et on s'empressa de transmettre à Ottobeuern les nouvelles peu rassurantes qu'elle apportait :

Elle dit que la peur était à l'ordre du jour, que tout le monde tremble de parler à un émigré, et que lorsque l'on leur a parlé un instant, on les engage fort à s'en retourner bien vite; les administrations y sont détestables. Quant à l'opinion, elle a bien changé, et l'on désire ardemment un nouvel ordre de choses; mais les espérances sont toujours suspendues, et l'on ne voit rien de prochain pour un changement [5].

Les succès remportés par les alliés pendant la campagne de 1799 rendirent courage aux émigrés, qui s'attachèrent de nouveau à l'espoir d'entrer en France avec les armées étrangères. Tout entiers à cette chimère, le retour de Bonaparte et le 18 brumaire leur apparurent comme des incidents sans importance, comme une réédition du 22 floréal ou du 30 prairial [6]; ils

[1] Vol. 103, fol. 477.
[2] Vol. 103, fol. 481.
[3] Vol. 105, fol. 354-355.
[4] Vol. 105, fol. 419.
[5] Vol. 104, fol. 84.
[6] Il est superflu de rappeler que Mallet du Pan commit la même méprise dans le *Mercure britannique*.

Digitized by Google

en méconnurent le caractère, comme en témoignent les lignes suivantes, datées du 30 décembre 1799 :

Que pensez-vous de tout ce qui se passe en France, et des étrennes que la nouvelle constitution nous donne par une proscription perpétuelle ?.... Au surplus, le dedans ne fait rien : si nos bons Russes ne retournent pas en Russie, je suis content [1].

Le marquis de Saint-Astier manifestait les mêmes sentiments. Le seul regret qu'il éprouvât était celui de ne pouvoir prendre part aux prochaines victoires : il s'en expliquait assez plaisamment :

Je devais ou plutôt je voulais rejoindre l'armée de Condé au mois d'août dernier, mais ayant calculé mes moyens avec la dépense, je ne me suis pas trouvé assez riche. Il ne s'agissait pas de moins que de quatre-vingts à cent louis de dépense : ma valeur en a été constipée, et j'ai attendu des circonstances plus favorables pour me livrer à mon zèle [2].

Parmi vingt lettres qui témoignent du même espoir dans le succès de la coalition, en voici encore une, dont l'auteur est un Franc-Comtois, le vicomte de La Salle :

Les colonnes sur lesquelles étaient appuyées vos espérances et les miennes n'ont été qu'ébranlées par le désastre de Zurich. Mais à présent je suis convaincu que cet accident a procuré un très grand bien, celui d'en faire rétablir de nouvelles bien plus solides. Je crois comme vous que nous reverrons cette année notre infortunée patrie, qui renaîtra par la religion et les soins paternels de notre roi Louis XVIII. Prenez garde, mon cher abbé, de vous échauffer en mangeant trop de truffes, comme je dois être attentif à me garer de la subtilité du vin d'Arbois [3].

## IV.

### LA RENTRÉE EN FRANCE

En dépit des souvenirs attachés au nom de Bonaparte, la vérité se faisait jour peu à peu en Allemagne sur les intentions réparatrices du gouvernement consulaire. Le 13 janvier 1800,

[1] Vol. 104, fol. 344.
[2] Vol. 105, fol. 363.
[3] Vol. 102, fol. 306.

Digitized by Google

le marquis de Montferrand, en résidence à Weimar, racontait à l'abbé que sa femme était installée près du bourg de Castillonnès, sur les confins de la Dordogne et de Lot-et-Garonne :

Par les dernières lettres que j'ai eues d'elle, ajoutait-il, elle se portait bien et était fort tranquille. Elle me mandait que l'argent et le blé étaient aussi rares l'un que l'autre, et que qui avait du second était sûr d'avoir du premier [1].

Un billet anonyme, daté d'Iéna, le 17 janvier, donne une note encore plus optimiste :

De Paris on me parle avec enthousiasme de la profonde paix dont jouit la république, et on en est si pénétré qu'on m'exhorte à aller en goûter les douceurs avec mes amis, ce que je vais faire aussitôt que ma santé dérangée me le permettra [2].

Les préventions demeuraient pourtant bien fortes, et les émigrés, qui avaient rêvé de rentrer en France en vainqueurs, avec le roi, enseignes déployées, se révoltaient tout d'abord à la pensée de solliciter humblement leur radiation et de s'incliner devant les faits accomplis. Dans un de ces moments d'indignation, le marquis de Saint-Astier écrivait :

Vous ne comptez sûrement pas sur le plus dangereux coquin qui ait gouverné la France depuis Robespierre, je veux dire sur Bonaparte, qui, avec des formes plus douces en apparence, est autant notre ennemi et celui du roi que tous ceux qui l'ont précédé [3].

Quelques années encore, et le marquis datera ses lettres [4] de son château des Bories [5], car la nostalgie l'aura déterminé à venir vivre sous les lois du « dangereux coquin. »

M. de Surville [6], un émigré que le comte et l'abbé avaient connu à Ottobeuern, faisait, le 17 mars, un amer retour sur la condition des exilés :

Au milieu de tout cela, Bouenaparte (*sic*) règne, gouverne, s'amuse,

[1] Vol. 103, fol. 179.
[2] Vol. 105, fol. 371.
[3] Vol. 103, fol. 483-484.
[4] Vol. 103, fol. 486-491.
[5] Commune d'Antone-et-Trigonant, canton de Savignac-les-Églises.
[6] Je n'ai pu découvrir si c'était un parent du marquis de Surville, l'éditeur et probablement l'auteur des poésies de Clotilde de Surville, fusillé au Puy le 18 octobre 1798 (cf. Victor Pierre, *La Terreur sous le Directoire*, p. 127-133).

Digitized by Google

boit du bon vin, a une excellente table, et nous, nous buvons de l'eau et mangeons des pommes de terre, et notre carrière s'avance. Dieu soit loué [1] !

Les succès remportés par l'armée autrichienne en Italie, au début de la campagne de 1800, ramenèrent une dernière fois les émigrés à leurs chimériques espérances. Surville, qui se lamentait tout à l'heure, fait maintenant des jeux de mots :

Que dites-vous de la brillante ouverture, non pas de l'Opéra, mais de la sublime victoire remportée par l'immortel Mélas contre les patriotes ; dans peu le plus beau pays de la nature va être délivré de ses persécuteurs [2].

L'armée de Condé arrive à marches forcées pour prendre sa part du triomphe.

Avant même le coup de foudre de Marengo, voici la marche en avant de Moreau, qui vient rappeler les proscrits au soin de leur sûreté. Le 6 mai, Surville effaré annonce que les Français approchent et qu'il va retirer de Memmingen un dépôt à lui confié par l'abbé [3]. Le 19, c'est d'Augsbourg qu'il écrit, car il est parti précipitamment le 10, pendant que Moreau écrasait le détachement laissé par Kray pour garder les magasins de Memmingen :

Je n'ai jamais vu un pays depuis Ottobeuern jusqu'ici plus épouvanté, et surtout la ville où je suis. Beaucoup de personnes de notre colonie qui étaient venues jusqu'à Augsbourg ont continué leur route pour Nuremberg [4].

Le 27, il reprend le récit de ses tribulations :

Depuis quinze jours que je suis ici avec mon fils, j'ai seulement trouvé un logement bien affreux hier au soir, et obligé d'aller et de venir dans les environs, couché souvent sur la paille tout habillé [5].

La défaite des Autrichiens en Italie découragea définitivement les émigrés, et les décida à faire acte de soumission à la république. De douloureux combats se livrèrent dans ces âmes, par-

[1] Vol. 104, fol. 349.
[2] Vol. 104, fol. 350.
[3] Vol. 104, fol. 352.
[4] Vol. 104, fol. 354.
[5] Vol. 104, fol. 356.

Digitized by Google

tagées entre la fidélité royaliste et l'attachement à la patrie. Ces divers sentiments se reflètent bien dans la correspondance de Surville :

Les affaires d'Italie m'ont accablé, écrit-il le 19 juillet.... Il rentre toujours un monde infini en France, prêtres et autres : dans peu, il n'y en aura plus en Allemagne [1].

Il ajoute que rien ne pourra le déterminer à en faire autant, mais l'insistance même avec laquelle il revient sur ce sujet dans ses lettres montre l'étendue de ses perplexités :

Je suis violemment sollicité pour rentrer (19 octobre), mais je ne le veux pas tant que les choses seront ce qu'elles sont. La misère, l'humiliation, seront mon partage : je m'en glorifierai, voulant rester fidèle à celui qui est mon maître, et jusqu'à la mort je penserai de même [2].

Le 18 décembre, il renouvelle ses protestations :

Je pense que vous connaissez parfaitement le décret concernant les émigrés. Vous pensez bien ce que je peux en croire, et tellement que, malgré que je sois sollicité par ma famille, je ne bougerai pas, attendu que la petite cérémonie à faire ne cadre nullement avec mes principes et n'y cadrera jamais avec la grâce de Dieu. Ma femme pense de même : nous saurons supporter la misère avec courage et constance sur une terre étrangère. Il reste bien peu de personnes ici [3]; nous ne sommes plus que trois laïques et une vingtaine de prêtres tout au plus [4].

Au moment de la signature du traité de Lunéville, il écrit encore :

Si la paix est décidément faite, j'ignore où j'irai avec ma famille reposer ma tête et cacher ma pauvreté [5].

La correspondance s'interrompt ensuite pendant plus d'une année : quand elle reprend (28 juillet 1802), Surville a renoncé aux résolutions désespérées, et il se fait adresser ses lettres à Lons-le-Saunier [6].

A cette époque, l'abbé Lespine était lui-même en France. Lui

[1] Vol. 104, fol. 360-361.
[2] Vol. 104, fol. 369.
[3] A Ottobeuern.
[4] Vol. 104, fol. 371.
[5] Vol. 104, fol. 376.
[6] Vol. 104, fol. 377.

Digitized by Google

aussi avait été en butte, depuis l'été de 1800, à de pressantes sollicitations. Un jour on lui racontait que le receveur général du département de la Dordogne, Chambon-Lavergne, avait dit en parlant de lui : « Que fait-il là-bas ? Il n'a rien à craindre ; il faut qu'il vienne nous aider [1]. » Une autre fois on lui rendait compte d'une démarche faite auprès de Bonaparte par l'abbé de Dampierre, vicaire général de Paris, au sujet des scrupules que faisait naître le serment de fidélité à la constitution ; le premier consul aurait répondu :

Les évêques peuvent être tranquilles : j'ai lieu de croire, d'après les négociations entamées avec la cour de Rome, qu'ils verront incessamment partir de Rome une bombe qui les mettra d'accord [2].

Le 20 janvier 1801, on écrivait au comte d'Hautefort :

Dites au gros ami que son nom n'est sur aucune liste, qu'il arrive ici [3] le plus tôt qu'il pourra sous un passeport de négociant et nom étranger ; que lorsqu'on ne demande aucune fonction publique, le gouvernement ne demande rien, et qu'il est facile ici de lui donner le moyen de retourner dans la patrie paisiblement [4].

Enfin, au mois de février 1801, dom Brial, devenu le citoyen Brial, annonçait joyeusement à l'abbé la reprise prochaine des travaux d'érudition :

Qu'on a du plaisir de se retrouver après les événements qui se sont passés et au sortir d'un bouleversement tel qu'on n'en vit jamais de semblable ! Il semble qu'on revient d'un autre monde !.... Le gouvernement est doux et ne songe qu'à réparer les torts de la Révolution. Si nous avions la paix, tout reprendrait une nouvelle vie [5].

Le 18 mars, Wlgrin de Taillefer datait une lettre de Paris [6].

L'abbé Lespine gagna d'abord Mannheim, et conformément au conseil qui lui avait été transmis, s'y fit délivrer, le 7 juin 1801, un passeport pour Paris, au nom d'Antoine Hüther, garçon tapissier, natif de Munich [7]. Les détails nous manquent sur

[1] Vol. 105, fol. 62.
[2] Vol. 105, fol. 376.
[3] Sans doute à Paris : la lettre ne porte pas l'indication du lieu où elle a été écrite.
[4] Vol. 105, fol. 438.
[5] Vol. 100, fol. 359.
[6] Vol. 104, fol. 469.
[7] Vol. 110, fol. 162.

Digitized by Google

son voyage : nous avons seulement un passeport qui lui fut donné par le maire de Lagny le 19 messidor an IX (7 juillet 1801), sous son nom de Lespine [1]. Il continua pourtant, pendant son séjour à Paris, à porter celui d'Antoine, qui lui resta dans la famille d'Hautefort ; dix ans plus tard, Gustave et sa sœur commençaient encore leurs lettres : « Mon bon monsieur Antoine, » ou « Mon cher petit monsieur Antoine. »

« Monsieur Antoine » avait hâte d'aller embrasser les siens. Il passa auprès d'eux l'été de 1802 ; d'Hautefort, retenu aux environs de Paris, lui écrivait avec la gaieté naïve d'un ancien exilé : « Au plaisir de vous revoir et d'aller manger ensemble des oronges [2]. » Enfin, le 15 janvier 1803, Taillefer ouvrait une de ses nombreuses communications archéologiques par ces mots : « Compliment de votre amnistie. Quand Louis aura-t-il la sienne [3] ? » J'avais espéré trouver aux Archives nationales quelques détails sur la radiation de l'abbé Lespine et du comte d'Hautefort : les obligeantes recherches qu'on a faites sur ma demande n'ont abouti à aucun résultat. Tous deux pourtant étaient sur la liste des émigrés, quoi qu'en dise, à l'égard de l'abbé, une lettre précédemment citée : nous avons vu, en effet, que ses biens avaient été mis en vente et rachetés par son frère.

On lui offrit de deux côtés une place de précepteur, valant une « gratification annuelle de cent pistoles [4] » ici, et là une rente *viagère* de 600 livres [5]. Un peu plus tard (11 avril 1803), Taillefer lui proposait, de la part du préfet de la Dordogne, la place d'archiviste départemental : « Il s'est excusé, ajoutait-il, sur la modicité des honoraires, qui ne sont que de 1,200 livres, mais il m'a dit qu'il lui était impossible de rien faire de mieux pour le moment [6]. »

L'abbé fut vivement tenté d'accepter une position aussi conforme à ses goûts : mais le comte d'Hautefort lui demanda de rester auprès de lui au moins jusqu'au mariage de ses enfants. Comment résister à ses instances, à celles de Gustave et de

[1] Vol. 110, fol. 163.
[2] Vol. 105, fol. 19. L'oronge est un champignon commun en Périgord.
[3] Vol. 104, fol. 475.
[4] Vol. 102, fol. 75.
[5] Vol. 104, fol. 684.
[6] Vol. 104, fol. 480.

Digitized by Google

M^lle Thaïs, qui invoquaient dix ans de souffrances supportées en commun? Il déclina donc pour le moment l'offre qui lui était faite, au grand regret des Taillefer. Je dis *des* Taillefer, car le comte s'était marié vers la fin de l'émigration, et sa femme, elle aussi, était entrée en correspondance amicale avec l'abbé : le plus souvent le ménage se partageait une même lettre, dont la moitié était consacrée aux antiquités du Périgord, et la moitié à la chronique contemporaine de la province. Cette dernière chronique est rédigée sur un ton fort peu sympathique ; à propos d'une jeune fille sans fortune, M^me de Taillefer écrit : « Ses talents et son amabilité ne lui feront point trouver un mari ici, où l'on n'a que la passion des truffes [1]. » Ailleurs, elle parle du principal cercle de Périgueux, « la Philologie, qu'on devra bientôt appeler la Tripologie : on y passe les nuits à jouer à la bouillotte [2]. » Plusieurs tableaux sont enlevés avec une certaine verve, comme celui-ci :

On va voir le trousseau de M^me Rivet [3]. Elle a dépensé 25,000 fr. dans son voyage, dont la moitié au moins en parure. Les femmes soupirent, les maris tremblent, les jeunes gens brûlent. Tout le monde admire les belles robes de velours brodées en or, et surtout la grâce que met celle qui les porte à renvoyer d'un léger coup de pied une queue de trois aunes de long [4].

A l'occasion enfin, M^me de Taillefer aborde les questions religieuses. La Dordogne dépendait alors, au point de vue ecclésiastique, de l'évêché d'Angoulême, dont le titulaire était Lacombe, ancien évêque constitutionnel de la Gironde [5]. Voici ce que racontait sa diocésaine :

Notre évêque est un échappé des jacobins : il a rassemblé son clergé l'autre jour, et après avoir fait fermer les portes pour qu'aucun n'échappe, il les a tancés sur leur peu de patriotisme, en les nommant chacun à leur tour pour leur faire des menaces et leur annoncer que si on ne se conduit pas à sa manière, il laissera la mitre

[1] Vol. 104, fol. 626.
[2] Vol. 104, fol. 641.
[3] La femme du préfet.
[4] Vol. 104, fol. 629.
[5] Il avait écrit, après avoir reçu l'institution canonique, les 22 mai et 4 juin 1802, deux lettres rendues publiques, pour démentir qu'il se fût rétracté. Bibl. nat., Ld^4 4161.

Digitized by Google

pour reprendre le bonnet rouge. Au sujet de la conspiration [1], il a fait un mandement si violent contre les prêtres et les émigrés, que le préfet a défendu de le lire. Enfin, il vient d'interdire pendant huit jours tous les prêtres de Périgueux : ils n'ont recommencé leurs fonctions qu'hier, jour des Rameaux [2].

Le 8 mai 1805, un double mariage unit Gustave [3] d'Hautefort et sa sœur à Adélaïde et à Charles-Théodore-Bélisaire de Maillé-La Tour-Landry [4]. Cette fois, la tâche d'éducateur était absolument terminée pour l'abbé Lespine. Aussi, quand Taillefer lui transmit de nouvelles propositions du préfet [5], qui, en considération de ses mérites personnels, avait élevé les appointements à 1,500 francs, il se détermina à accepter la place d'archiviste départemental (24 juillet) [6].

Il partit de Paris le 14 décembre seulement, pour arriver le 20 à Périgueux [7]. Il eut pour compagnon de voyage [8] un de ses compatriotes, alors obscur sous-préfet de Bergerac, que Taillefer lui recommandait en ces termes :

Je voudrais bien que vous vissiez de ma part M. de Biran.... C'est un jeune homme honnête, aimable et parfaitement instruit ; il est grand métaphysicien [9].

Dix-huit mois à peine après son installation à Périgueux, on lui offrit de venir à Paris, comme employé au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale. C'était la réalisation du rêve qu'il avait formé lors de sa première visite à la Bibliothèque en 1789 ; aussi, malgré la peine qu'il éprouvait à quitter encore une fois sa province natale, il accepta sans hésiter, et se fixa définitivement à Paris le 1er mai 1807 [10].

Sa correspondance avec ses amis demeura assez active, surtout dans les débuts. Un registre trouvé dans ses papiers atteste que de 1809 à 1815, il écrivit en moyenne cent lettres par an [11] ;

[1] De Georges.
[2] Vol. 104, fol. 640.
[3] Jusqu'à la Restauration, il ne porta pas de titre : cf. vol. 145, fol. 195.
[4] Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. XIV, p. 182.
[5] Vol. 104, fol. 522.
[6] Vol. 104, fol. 524.
[7] Vol. 105, fol. 546.
[8] Vol. 104, fol. 531.
[9] Vol. 104, fol. 526.
[10] Vol. 105, fol. 547.
[11] Vol. 183, fol. 211-220.



Digitized by Google

il en recevait au moins autant. Mme de Maillé ne se lassait pas de lui conter avec une grâce charmante ses joies de jeune mère; Mme Gustave d'Hautefort, quoique nouvelle venue dans la famille, envoyait souvent un aimable billet à « Monsieur Antoine. » Enfin, jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1812, le comte Louis garda l'abbé pour confident. Le brillant gentilhomme, devant qui un si bel avenir s'ouvrait en 1788, passa ses dernières années dans la tristesse. Ses démarches pour racheter Vaudres échouèrent [1] : il termina sa vie près d'Orléans. Sous la double influence des épreuves morales et des infirmités physiques, son caractère s'altéra; sa correspondance continuait à être écrite sur le ton de familière urbanité qui le distinguait, mais elle ne renfermait plus à la fin que des plaintes contre les prétendus manques d'égards de ses enfants.

Il est impossible de parcourir les lettres adressées pendant l'Empire à l'abbé Lespine, sans être frappé de leur profonde insignifiance au point de vue politique. Les anciens émigrés s'observent pour éviter toute parole hasardée ; on sent leur préoccupation constante de ne pas porter ombrage à la police impériale. Autour d'eux, les nations s'entre-choquent, les trônes s'écroulent, et ce spectacle ne leur inspire que des réflexions banales, presque officielles. C'est à peine si d'Hautefort fait allusion à la captivité du pape [2]; si Taillefer, racontant que les prisonniers espagnols ont répandu à Périgueux des maladies épidémiques, soupire en passant : « En vérité, on aurait pu laisser ces gens-là chez eux [3]. » Le plus hardi est le comte de Clermont-Touchebœuf, maire de Besse [4], qui ose écrire, le 2 mai 1811 :

Nous sommes cruellement tracassés pour nos conscrits réfractaires dans ce pays, et nous attendons ici avec effroi la colonne mobile qui y portera la ruine et la désolation [5].

La Restauration vint rendre aux plumes leur liberté; mais celles des amis de l'abbé étaient pour la plupart rouillées par la vieillesse ou brisées par la mort. Seul, le comte de Clermont-

[1] Vol. 100, fol. 89-90.
[2] Vol. 101, fol. 392-393.
[3] Vol. 104, fol. 592.
[4] Canton de Villefranche-de-Belvès.
[5] Vol. 183, fol. 11.

Digitized by Google

Touchebœuf demeura en correspondance régulière avec lui : ses longues lettres contiennent un curieux mélange de dissertations archéologiques ou généalogiques, de boutades contre la société moderne, et de théories ultra-royalistes. En sa double qualité d'antiquaire et de chevau-léger, il n'a pas assez d'imprécations contre le vandalisme révolutionnaire. Parlant un jour d'un nobiliaire français en préparation, il dit avec un dédain comique :

Il n'y a que quelques gredins de pairs de France qui y souscriront par gloriole, et y insèreront mille mensonges [1].

Il s'écrie en 1827, à propos d'un commandeur de l'ordre des Saints-Maurice et Lazare :

Cette décoration aujourd'hui me flatterait plus que celle du Saint-Esprit et tant d'autres qu'on a polluées [2].

Voici ses réflexions sur les ordonnances de 1828 :

L'évêque Feutrier est un misérable d'avoir non seulement consenti, mais même signé la destruction des pères de la foi ou jésuites.... Je veux essayer même par esprit de contradiction, indépendamment de l'éducation religieuse et morale, de mettre mon petit bonhomme, qui a onze ans, à Fribourg en Suisse ou à Saint-Sébastien [3].

Pendant la période électorale de 1830, sa passion ne connait plus de bornes, et se répand en phrases comme celles-ci :

Les libéraux ou jacobins, c'est tout un.... Ceux de la défection et des 221 sont flétris et déshonorés parmi les honnêtes gens [4].

En 1817, quand le diocèse de Périgueux fut rétabli, le nouvel évêque, Mgr de Lostanges, eut la pensée de nommer l'abbé Lespine son grand vicaire [5]. Mais l'ancien chanoine était trop attaché à ses fonctions de la Bibliothèque pour les abandonner; il y joignit celles de professeur à l'École des chartes, dès la fondation de cet établissement [6].

De temps en temps, à l'époque des vacances, il allait en Périgord faire un séjour dans sa famille. En oncle modèle, il appor-

[1] Vol. 183, fol. 63.
[2] Vol. 183, fol. 81.
[3] Vol. 183, fol. 90-91.
[4] Vol. 183, fol. 96.
[5] Vol. 104, fol. 706.
[6] Vol. 183, fol. 207.

Digitized by Google

tait des cadeaux à ses six nièces, et en homme méthodique, il notait non seulement le prix, mais le dessin de la robe destinée à chacune d'elles. C'est ainsi que nous savons qu'en 1822 Sophie reçut une robe « couleur raisin de Corinthe, » tandis que celle de Mélanie était « à fond chamois, mouchetures chocolat, » et celle de Sidonie « nuages roses et étoiles sur fond blanc [1]. » Le bon abbé copiait ces factures, qui font penser à *Peau-d'Ane*, avec le même scrupule que les inscriptions funéraires des cathédrales d'Allemagne ou les indications de quelque manuscrit précieux.

Voici un spécimen des lettres qu'il recevait le plus souvent dans la dernière période de sa vie :

Mme la comtesse de Béarn propose à M. l'abbé de l'Espine de venir prendre sa part d'une périgourdine qui a été truffée avec soin. On lui donnera le premier coup de dent samedi, à cinq heures et demie [2].

En classant dans ses cartons des billets de cette sorte, il y retrouvait les lettres où du fond de la Forêt-Noire, Taillefer, Bourzac, Saint-Astier et tant d'autres lui avaient conté les détails de leur famélique et nomade existence. Les souvenirs de l'émigration devaient alors se présenter à lui comme un mauvais rêve, mais comme un de ces rêves qui laissent dans l'esprit une trace ineffaçable, et j'imagine qu'une fois attablé en face de la « périgourdine, » il se laissait aller volontiers à évoquer un passé d'angoisses et de souffrances. Nous qui sommes venus trop tard pour entendre ces récits, nous sommes réduits, pour reconstituer la vie et les sentiments des émigrés, à interroger ce qui nous reste de leur correspondance. C'est ce que j'ai fait pour celle de l'abbé Lespine : me suis-je trop attardé à déchiffrer ces feuillets où était retracé l'exode de toute une société de province ? Le lecteur en décidera.

L. DE LANZAC DE LABORIE.

[1] Vol. 182, fol. 399.
[2] Vol. 100, fol. 171.

Digitized by Google

# LES

# ÉGLISES AUTONOMES & AUTOCÉPHALES

## (451-1885)

*Imperium sine patriarchâ non staret.*

## PREMIÈRE PARTIE

I. LE GROUPE ORTHODOXE. — II. ORIGINE PRINCIPIELLE DES DÉMEMBREMENTS. — III. LES DÉMEMBREMENTS SE PRODUISENT. — IV. DIVERGENCE AVEC ROME SUR LE PRINCIPE. — V. CARACTÈRE DES DÉMEMBREMENTS. — VI. LES LANGUES. — VII. LE PHYLÉTISME. — VIII. PRÉCÉDENTS DE PHYLÉTISME. — IX. CONFLIT ENTRE LE PHYLÉTISME ET LA SOUVERAINETÉ. — X. DES TROIS TOMOS. — XI. EN QUOI CONSISTENT L'AUTONOMIE ET L'AUTOCÉPHALIE. — XII. ÉNUMÉRATION ET ORDRE.

### I.

LE GROUPE ORTHODOXE. — Parmi les chrétientés séparées de la communion catholique, il existe un assez grand nombre d'Églises indépendantes ou, suivant l'expression technique, autonomes et autocéphales. Nous nous occuperons ici spécialement du groupe le plus nombreux, celui qu'on appelle *grec* ou *orthodoxe*.

La première appellation n'est plus exacte depuis longtemps aux points de vue de l'ethnographie, de la langue liturgique et de la hiérarchie. Elle demeure exacte sous les rapports du dogme et du rite.

On a pu, d'après l'idée catholique, contester la qualité d'*orthodoxe* à ce groupe pour ce qu'il ne reconnait plus dans sa plénitude la primauté du successeur de Pierre; mais le groupe mérite cette qualification pour avoir, au v^e^ siècle, de concert avec le pape de Rome, repoussé les hérésies de Nestorius, d'Eu-

Digitized by Google

tychès et consorts, non moins que pour avoir rejeté l'opinion des calvinistes sur l'Eucharistie au XVII^e siècle [1]. Aussi croyons-nous être juste, demeurer correct et ne blesser aucune convenance en laissant à ces chrétiens le nom qu'ils se donnent eux-mêmes. En Europe, les Orthodoxes sont aussi appelés *Orientaux*, en raison de leur attache historique au patriarcat de Constantinople.

Le groupe des Orthodoxes forme une unité sous certains rapports, tandis que, sous d'autres, les fidèles sont divisés.

Tous les Orthodoxes suivent la même liturgie : tous célèbrent les offices de saint Basile, de saint Jean Chrysostome et la messe des présanctifiés. Ils ont aussi la même discipline ecclésiastique.

Les différences sont graves. Tous célèbrent la même liturgie; mais ils la célèbrent dans quatre langues différentes : le grec, le géorgien, le slavon, le roumain. Enfin l'unité hiérarchique n'existe pas : elle a existé, mais elle a été rompue. Tous les Orthodoxes d'Europe ont relevé du patriarcat de Constantinople; mais un très grand nombre en a été démembré pour former des Églises *autonomes* et *autocéphales*. Nous expliquerons plus loin le sens et la portée de ces deux mots; mais il faut exposer d'abord les causes du démembrement.

## II.

Origine principielle des démembrements. — Comment s'est-il fait que le patriarcat, inauguré à Constantinople en 381, ait été démembré? Parce qu'il était inévitable et logique qu'il le fût. Il était né pour le démembrement à cause de son péché originel. Aussi ne l'a-t-on pas démembré : il s'est démembré lui-même par persuasion. Je m'explique.

*Imperium sine patriarchâ non staret.* Ce principe est consigné dans une lettre adressée à Innocent III par un roi de Bulgarie, en 1202. Bogoris attribue, ce qui paraît tout à fait probable, cette formule à l'empereur de Constantinople Jean et au patriarche Alexis [2].

[1] Voir la correspondance de l'ambassadeur Nointel avec Louis XIV dans la *Revue de l'Orient chrétien* (1^er et 15 avril 1895).

[2] Assemani, *Kalendaria Ecclesiæ universæ*, t. V, p. 131.

Digitized by Google

Avant d'aller plus loin, notons que le mot *patriarcha* doit être entendu dans un sens générique, ainsi que le mot *imperium :* ces deux mots signifient ici que chaque État indépendant doit posséder une Église indépendante, ou, suivant l'expression technique, *autonome* et *autocéphale*.

Au point de vue de l'indépendance ecclésiastique, il ne faut attacher aucune importance au titre dont un chef d'Église est qualifié. La qualification a beaucoup varié et n'a pas toujours la même signification. Ainsi, dans la Novelle CXXXI, trois siècles après le concile de Chalcédoine, l'empereur Justinien appelle simplement *archevêque* le pontife de Constantinople, tout en affirmant qu'il a le premier rang dans l'Église universelle après le pape de Rome. Les vieux historiens et poètes français disent l'*Apôtre de Rome* pour le pape. Le patriarche d'Antioche a été quelquefois désigné sous le nom d'*Exarque du diocèse d'Orient* [1]. Le nom de patriarche a même été donné primitivement à tous les évêques [2], et il a à peu près la même signification que celui de *primat*. D'après une définition, qui a été formulée par Hincmar, il y aurait trois sortes de primats, dont les attributions correspondent à celles des métropolitains, des exarques et des patriarches. Le mot *catholicos* a eu aussi des sens divers. Ce qu'il y a de plus significatif ou plutôt de non significatif dans ce genre, c'est que le patriarche d'Alexandrie prend le titre de *juge universel* et de *pape*, sans prétendre à aucune juridiction sur les autres patriarcats. Dans les *Appendices à Codinus*, le dominicain Goar a inséré les salutations usitées officiellement à l'égard des dignitaires ecclésiastiques et civils du temps de l'empire byzantin. Or, voici en quels termes le patriarche de Constantinople s'adresse à son collègue d'Alexandrie : « *Sanctissime Domine Papa* (Πάπα) *et patriarcha Alexandriæ et totius Ægypti, Pentapolis, Libyæ et Æthiopiæ, in Sancto Spiritu desideratissime frater et comminister*. Au pape de Rome, le patriarche de Constantinople dit *beatissime* (μακαριώτατε), ainsi qu'aux titulaires d'Ochrida et de Géorgie. Aux autres chefs indépen-

[1] *De sacris christianorum ritibus*, ch. VI. Migne, t. XIX, p. 1082. — P. de Marca, *De primatu Lugdunensi et cæteris primatibus dissertatio*. Paris, 1644, p. 37. — Le Quien, *Oriens christianus*, t. I, ch. I et page v de la préface.

[2] Grégoire, *Traité de la juridiction canonique du trône patriarcal de Constantinople sur les Églises orthodoxes en Bulgarie* (en grec). Constantinople, 1860, p. 148.

Digitized by Google

dants, il dit *sanctissime* (ἁγιώτατε). Aux patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, il dit *desideratissime frater*, tandis qu'aux titulaires de Ternovo (éteint), d'Ipek (transféré à Karlovtsi), d'Ochrida (éteint) et d'Ibérie, il disait simplement *dilecte* [1].

Nous aurons occasion de mentionner bientôt les sièges d'Ipek, d'Ochrida et de l'Ibérie (Géorgie). En ce qui concerne Ternovo, l'indépendance lui fut concédée en 1234 par le prince Jean Ducas et le patriarche grec Germanos [2].

Donc, en règle générale, il ne faut pas considérer l'intitulé, mais les attributions constitutionnelles et interecclésiastiques.

Pour ne citer qu'un exemple, les métropolitains autrichiens de Hermanstadt et de Tchernovitz sont tout aussi autonomes et tout aussi autocéphales que le patriarche de Constantinople.

D'où vient-il que le patriarcat de Constantinople ait admis et pratiqué jusqu'à nos jours le prétendu principe : *Imperium sine patriarcâ non staret*, tandis que cette règle n'a pas été admise par l'Église catholique? Il nous faut remonter au v^e siècle, c'est-à-dire au concile de Chalcédoine.

La sentence contre les monophysites, laquelle était l'objet principal de la réunion, avait été prononcée. En l'absence des légats du pape et des Pères romains, cent quatre-vingt-quatre Pères grecs se réunirent et votèrent entre eux une forme de canon qui serait le vingt-huitième, et qui vient en confirmation d'une décision prise dans un concile réuni à Constantinople en 381. Voici le texte :

Les Pères ont donné avec raison au siège de l'ancienne Rome la primauté parce que cette ville règne (διὰ τὸ βασιλεύειν τὴν πόλιν ἐκείνην). C'est d'après le même principe que les cent cinquante très pieux évêques ont assigné (en 381) une égale préséance au très saint Siège de la nouvelle Rome (Constantinople), jugeant avec raison que cette ville ayant été honorée par la résidence du souverain et du sénat, ainsi que par les mêmes prérogatives que Rome, l'ancienne capitale, de même, dans les choses ecclésiastiques, elle devait avoir les mêmes honneurs, venant la seconde après Rome.

[1] Georgius Codinus Curopalata, *De officiis*.... Paris, in-folio, M. DC. XLVIII, p. 419.

[2] Farlati, *Illyricum sacrum*, t. VIII, p. 230 et 231. — Assemani, t. V, ch. IV. — La canonicité de cette érection a été contestée par Grégoire (*loco citato*), p. 161 et 162.

Digitized by Google

Outre le rang entre les patriarches, le 28e canon visait également l'extension de la juridiction de Constantinople sur les diocèses d'Asie, du Pont et de Thrace, qui avaient fait partie jusqu'alors du patriarcat de Rome; la prétention constantinopolitaine constituait un empiétement [1].

Le pape saint Léon protesta, dans une lettre admirable de modération et de fermeté, contre la décision posthume de Chalcédoine.

Pour obtenir l'acquiescement du souverain pontife au 28e canon, on avait envoyé à Rome l'évêque Lucien et le diacre Basile, porteurs de lettres de l'empereur Marcien, de l'impératrice Pulchérie, d'Anatolius, qui était alors sur le siège de Constantinople, et de Julien de Cos. La réponse de saint Léon est contenue dans des lettres datées du 22 mars 452. Le pape y rappelle d'abord que, pour le bien de la paix, il a fermé les yeux sur l'irrégularité de l'ordination d'Anatolius. « Cette indulgence devait le rendre modeste plutôt qu'ambitieux.... La ville de Constantinople a ses avantages; mais ils ne sont que temporels : elle est ville royale; mais elle ne peut devenir siège apostolique. On ne peut porter atteinte aux privilèges des Églises établies par les canons, ni blesser l'autorité de tant de métropolitains pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang pour le crime particulier de Dioscore, ni Antioche le troisième. Il y a environ soixante ans que cette entreprise est tolérée; mais les évêques de Constantinople n'ont jamais envoyé au Saint-Siège le prétendu canon (de 381) que l'on allègue. Pour toutes ces raisons, le pape exhorte l'empereur et l'impératrice à réprimer l'ambition d'Anatolius, et l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité et à la charité, déclarant qu'il ne consentira jamais à une telle entreprise et que, si Anatolius y persiste, il le séparera de la paix de l'Église universelle [2]. » L'excommunication ne fut pas prononcée.

Plus tard, le second rang après Rome fut reconnu à Constantinople, notamment par le concile de Florence en 1439 :

[1] Pour l'Illyrie, voyez du Cange, *Illyricum novum ac vetus*. Traité préliminaire, ch. I et III.

En ce qui concerne la Thrace, voyez dans la *Bulgarie chrétienne* (Paris, Challamel) le chapitre relatif aux vicariats de Thessalonique, de Syrmium et de Lychnide (Ochrida).

[2] Fleury, l. XXVIII, ch. XXXIII.

Digitized by Google

De même, nous définissons que le Saint-Siège Apostolique et le pontife romain exerce la primauté (*tenere primatum*, τὸ προτεῖον κατέφειν) dans tout l'univers; que ce même pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des apôtres; qu'il est le véritable vicaire du Christ, le chef de toute l'Église (*caput*, κεφαλήν), le père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, en la personne du bienheureux Pierre, Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné plein pouvoir de faire paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, comme cela est contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les sacrés canons.

Renouvelant l'ordre [1] établi dans les canons, nous définissons de la manière suivante l'ordre entre les autres vénérables patriarches, c'est-à-dire que le patriarche de Constantinople soit le second après le très saint pontife romain, le patriarche d'Alexandrie le troisième, le patriarche d'Antioche le quatrième, le patriarche de Jérusalem le cinquième; tous leurs privilèges et leurs droits étant, d'ailleurs, maintenus intacts.

Donné à Florence, en session publique synodale, tenue solennellement dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, l'année de l'incarnation de Notre-Seigneur 1439, le 9 juillet, l'année neuvième de notre pontificat [2].

Cet article est le dernier de l'acte conciliaire, qui porte les signatures du pape, de l'empereur d'Orient, des légats patriarcaux, etc.

Ajoutons que l'Église catholique n'a jamais reconnu les considérants de l'ordre temporel, qui allaient devenir le principe générateur et automatique des autonomies dans cette partie de l'Europe.

Nous trouverons un commentaire très explicite des conséquences du principe posé à Chalcédoine par les Grecs dans un acte récent du patriarcat de Constantinople (octobre 1879) :

L'Église de Dieu sur la terre, à cause de son unité spirituelle, est et s'appelle le bercail et le corps du Christ. Néanmoins, cette unité n'empêcha pas, dès les premiers temps et par la suite, l'établissement sui-

[1] Cette définition a pour objet de reconnaître *en droit* au siège de Constantinople le rang qu'il s'était attribué, *en fait*, depuis 381 et 451, rang qui lui avait été formellement contesté. — Voir la lettre de saint Léon rapportée plus haut, la lettre de Nicolas Ier à Michel Bogoris, roi des Bulgares (*Histoire de Photius*, par l'abbé Jager, 2e édit., p. 138 et 168. — *Illyricum sacrum*, à l'appendice du tome VIII, Venise, 1819).

[2] *Acte du saint et œcuménique concile de Florence.* Paris, Challamel, p. 15.

Digitized by Google

vant les lieux et les pays, d'Églises particulières, détachées les unes des autres, gouvernées intérieurement par des pasteurs, des maîtres, des diacres de l'Évangile du Christ, lesquels leur sont propres, c'est-à-dire les évêques et archevêques et les patriarches; et cela en raison, non seulement de l'importance historique [1] dans le christianisme de ces villes et de ces pays, mais aussi en raison de la *situation politique* de leurs peuples et de leurs races (*Tomos* pour la Serbie).

Les déductions qui ressortent des considérants grecs de Chalcédoine avaient déjà été formulées par Photius en ces termes : « Il est d'usage que les droits ecclésiastiques et principalement « les délimitations changent avec les dominations politiques et « les administrations [2]. »

## III.

Les démembrements se produisent. — Les conséquences et les applications pratiques ne tardèrent pas à éclater. Au moment du concile de Chalcédoine, il y avait dans le monde qui nous occupe une seule domination temporelle, celle de l'empereur d'Orient. La circonscription de Constantinople s'étendit plus tard dans le nord, en tant que foyer de missions, de même qu'en Italie et en Afrique pendant les conquêtes byzantines.

Avec le temps, il se forma successivement, dans cette vaste circonscription, plusieurs États indépendants. *Ergo*, conformément aux déductions empruntées par Photius aux considérants du canon posthume de Chalcédoine, et qui en sont le résultat logique, il se forma, depuis le IXe siècle jusqu'à nos jours, autant d'Églises autonomes et autocéphales que d'États indépendants. Tel fut le cas de la Bulgarie ancienne (en 962), de la Vlacho-Bulgarie en 1234, de la première Serbie en 1376, de la Moscovie en 1588, de la Grèce en 1850, de la Serbie nouvelle en 1879, de la Roumanie en 1885. Et là où il s'établissait une demi-indépendance politique, il surgissait une demi-autonomie religieuse simultanée et adéquate. Si le patriarcat de Constantinople dénie

[1] Ce document est rédigé avec beaucoup de netteté et de logique. Le mot *historique* vient là pour justifier le maintien de la dignité patriarcale dans certains sièges, par exemple à Alexandrie, qui ne compte plus qu'un nombre très restreint d'orthodoxes et qui n'est pas la capitale d'un État indépendant.

[2] Ce raisonnement de Photius est invoqué et cité par le patriarcat de Constantinople en 1879, dans le *tomos* relatif à l'indépendance de l'Église serbe (*Revue française*, octobre 1885).

Digitized by Google

à la nouvelle Bulgarie constituée en 1878 une autonomie complète, c'est par l'argument que cet État est vassal et non indépendant. Que la Bulgarie devienne demain tout à fait indépendante, ce ne sera plus qu'une formalité de chancellerie d'aller chercher à Constantinople le *tomos* reconnaissant l'autonomie et l'autocéphalie de son Église. Depuis le congrès de Berlin (1878), le Monténégro est en situation de réclamer la reconnaissance officielle d'une autonomie ecclésiastique qui existe en fait et en droit.

Avant d'aller plus loin, il importe de spécifier que la réciproque du principe de Chalcédoine n'est pas admise. Si un État ne peut subsister sans une Église indépendante, il peut exister dans un même État plusieurs Églises indépendantes. Tel est le cas d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, dont les patriarcats sont compris, comme celui de Constantinople, dans l'empire ottoman.

Nous formulerions la règle ainsi :

*Imperium sine patriarcâ non staret; patriarca autem staret sine imperio.*

Voilà pour expliquer comment les patriarcats serbe d'Ipek et bulgare d'Ochrida ont pu subsister pendant plusieurs siècles après l'effondrement des empires dont l'apparition au moyen âge avait été la raison obligatoire et laïque de ces éclosions d'autonomie et autocéphalie [1]. Les deux patriarcats furent supprimés en 1765 et en 1767, sans qu'on eût invoqué — ce qui eût été un peu tardif — que les deux empires n'existassent plus. Il y eut d'autres motifs. D'après l'historien Philémon, c'est Jean Hypsilanti qui aurait le premier suggéré l'idée de rattacher à la nation grecque par l'unité de l'administration ecclésiastique les

[1] Les actes relatifs à la suppression d'Ochrida en 1767 ont été publiés dans *Traité de la juridiction canonique du trône patriarcal de Constantinople sur l'Église orthodoxe en Bulgarie*, par Grégoire, p 116, 120 et 122, et traduits dans *la Vérité sur la question bulgare*. Paris, 1861.

Je me fais un devoir de mentionner que ces deux publications contestaient qu'il ait existé à Ochrida un siège autonome et autocéphale. Il existe cependant une lettre du XVII^e siècle, adressée au pape Alexandre VII, dans laquelle le prélat d'Ochrida s'intitule *patriarche*. Ce n'est pas le lieu d'aborder cette discussion qui est exposée dans *la Bulgarie chrétienne* (Paris, Challamel, p. 57 et 59), où il est aussi fait mention des destinées de Ternovo.

Le patriarcat serbe avait continué à Ipek après la grande exode de 1690-1694, quoique le patriarche d'alors eût émigré en Autriche, avec quelques centaines de mille Serbes.

Digitized by Google

Slaves, τοὺς Σλάβους, τοὺς περὶ τὸ πατριαρχεῖον τοῦ Ἰπεκίου καὶ τῆς Ὀχριδος, pour les soustraire à l'influence de l'Autriche [1].

IV.

Divergence avec Rome sur le principe. — Tels sont les principes, tel est l'état des choses parmi les non-unis, compris jadis dans le patriarcat de Constantinople. On ne peut donc pas dire que le groupe orthodoxe, du moins dans la constitution hiérarchique, soit indépendant du pouvoir temporel : au contraire, il en dépend.

En ce qui concerne les Églises catholiques unies, issues plus ou moins directement du groupe orthodoxe, il existe aussi plusieurs hiérarchies distinctes, stavropigiaques [2] ou non ; mais leur organisation ne dépend pas des pouvoirs temporels : les papes sont restés fidèles au principe posé par saint Léon au v^e siècle. C'est Rome qui réglemente les hiérarchies. Le pape s'entend naturellement avec les souverains pour le plus grand bien de la religion sur ce point comme sur tous autres ; mais c'est un accord libre et non pas la conséquence nécessaire, mathématique, d'un prétendu principe que Rome n'a jamais reconnu et ne reconnaîtra jamais. Et, en effet, dans le monde catholique, les circonscriptions ecclésiastiques ne correspondent pas toujours, comme dans le monde orthodoxe, avec les circonscriptions politiques. Nous y reviendrons ; rappelons seulement ici qu'il y a un seul archevêque catholique pour toute la Silésie, bien que la moitié de cette province ait été conquise sur l'Autriche par la Prusse, il y a plus d'un siècle.

V.

Caractère des démembrements. — Le patriarcat de Constantinople a donc été scindé en plusieurs parts, parce que l'empire de Constantin a été démembré et parce qu'une portion de son domaine n'était pas comprise dans cet empire. Pour apprécier le caractère et les tendances de chacune des hiérarchies filiales (comme on dirait en allemand), il faut relever dans quel sens le

[1] Δοκίμιον ἱστορικὸν περὶ τῆς ἑλληνικῆς ἐπαναστάσεως. Athènes, 1859-1860. T. II, p. 2 et 3.

[2] Ce mot vient de σταυρός, croix, et de πήγη, source. Nous en parlerons plus bas. La *stavropigie* est la relevance directe du Saint-Siège de Rome.

Digitized by Google

démembrement a eu lieu, là où il intervint une scission de souveraineté.

Les démembrements et séparations se sont produits dans le sens de la nationalité (je ne me sers pas du mot *race* avec intention), sauf une seule exception que je mentionnerai bientôt. Je suis l'ordre chronologique. Les Bulgares ont formé au IXe siècle un État séparé, parce qu'ils étaient Bulgares, d'où une hiérarchie bulgare. Même cause et même effet pour les Serbes au XIVe siècle et au XIXe. Les Russes n'avaient pas à se séparer de l'empire, puisqu'ils n'en ont jamais fait partie. Les Roumains, au XIXe siècle, ont été séparés de l'empire turc qui avait succédé au grec, parce qu'ils sont Roumains, d'où la reconnaissance d'une hiérarchie roumaine. L'exception annoncée plus haut se rapporte aux Hellènes du royaume. Leur hiérarchisation séparée a bien été le résultat de la séparation politique d'avec Constantinople et par conséquent du canon posthume de Chalcédoine; mais il n'y avait pas de question de nationalité entre Constantinople et Athènes : les deux sont de nationalité et de langue helléniques. La séparation eut pour cause unique le principe *Imperium sine patriarchâ non staret*, le fils légitime du canon posthume. Voilà qui nous amène à parler des langues.

## VI.

Les langues. — Les populations de l'empire grec et de l'empire turc et celles qui n'en avaient jamais relevé ne comprenaient pas toutes la langue grecque. Étant donnée la composition du clergé paroissial des Orientaux, c'était particulièrement gênant. Ce clergé étant marié et demeurant dans la condition des paysans, il était matériellement impossible de lui imposer la connaissance d'une langue savante, radicalement étrangère à la sienne. En même temps, les hommes politiques ou éclairés étaient en proie à un sentiment qui n'a rien de répréhensible en soi, s'il est contenu dans de justes limites; c'est l'appréhension d'une culture étrangère, qui devait entraver la culture nationale, à une époque où la science et même l'art étaient à peu près partout le domaine exclusif du clergé. Ce sentiment a pris de nos jours un caractère d'acuité sous la pression de certaines persécutions centralisatrices et unificatrices.

Digitized by Google

Ce sentiment, d'ailleurs, a toujours existé à l'état plus ou moins conscient. Il a beaucoup contribué, avec la difficulté concernant le bas clergé, à faire adopter dans tous les démembrements de Constantinople (un seul excepté), le changement de la langue liturgique. Aussi chacune des Églises démembrées a-t-elle conservé ou adopté une traduction de la liturgie commune dans la langue de la nation ou même de la race, car plusieurs nations ont la même langue liturgique. Naturellement ce phénomène ne devait pas se produire dans le royaume de Grèce. C'est encore l'exception visée plus haut.

Si la séparation par nations entraînait l'adoption d'une langue ou vivante ou archaïque, la réciproque n'est pas vraie. C'est, du moins, ce qui paraît être l'opinion au patriarcat de Constantinople. Dans une des nombreuses communications échangées entre ce siège et les Bulgares récalcitrants, il est dit que l'adoption ou la conservation de la liturgie en langue slavonne n'est pas une cause suffisante de disjonction, comme le serait la constitution d'une souveraineté indépendante. D'où je conclus qu'il peut, au sein du monde orthodoxe, exister plusieurs langues liturgiques dans le même patriarcat.

Ce que je viens de dire à propos des séparés sur la question des langues s'applique aux uniates.

## VII.

Le phylétisme. — Le sentiment qui porte chaque nation à une organisation indépendante et séparée, notamment en ce qui concerne la langue, a existé de tout temps. Au moment qu'il devenait plus aigu dans le monde qui nous occupe, il a reçu un nom savant. Comme ce nom a été et sera souvent employé dans les documents, je l'expliquerai.

Φυλή signifie tribu — agglomération de gens de même race. — On trouve aussi dans Homère Φῦλον avec le même sens. — Φυλέτης veut dire : qui est de la même tribu. — De ces expressions on a tiré *Phylétisme*, qui exprime les idées, les sentiments résultant de l'idée de tribu.

Le phylétisme se rencontre aussi bien chez les uniates que chez les séparés. Ce sentiment est tellement puissant que catholiques et schismatiques de même famille, sans renoncer pour

Digitized by Google

cela à leur communion et sans qu'on s'objecte l'un à l'autre la divergence religieuse, se rencontrent la main dans la main sur le terrain *phylétique*. Les Arméniens unis sont tout aussi nationaux que les Grégoriens. Pendant le terrible conflit qui a éclaté en 1894 entre les Madgiars et les Roumains de la Transylvanie, l'un des chefs principaux du mouvement, et qui a été frappé de la pénalité la plus rigoureuse, est un prêtre catholique, bien que la très grande majorité des Roumains de la Transylvanie ne soit pas catholique. Si les Bulgares n'ont pas tous embrassé l'union, c'est qu'ils ont trouvé chez une puissance schismatique l'appui nécessaire pour échapper à l'hégémonie grecque. Plusieurs, des plus notables, nous disaient en 1869 que la crainte de couper leur nation en deux tronçons les empêche seule d'adhérer à l'union. A titre d'excentricité phylétique, je signalerai qu'en 1894, une revue bulgare, *Douma*, soutenait que les Bulgares devraient laisser l'orthodoxie aux Grecs de Constantinople et retourner au bogomilisme ou paulicianisme, qui était la religion de leurs ancêtres !

Cette tendance à fraterniser, indépendamment des divergences confessionnelles, est très sensible chez les Slaves. En 1849, 10,000 Serbes orthodoxes volaient au secours des Croates catholiques contre les Madgiars. J'assistais, en 1869, à l'inauguration de l'université essentiellement catholique de Zagreb (que les Allemands appellent Agram) : les plus éminents savants orthodoxes de Belgrade et d'ailleurs étaient venus acclamer l'œuvre de l'évêque catholique Strossmayer, le héros commun à tous les Serbo-Croates. Dans le petit groupe de Sorabes-Lusaciens, le protestant Smolar et le prêtre catholique Hornik ont été les chefs du mouvement national (*Revue française*, mai 1895).

Telle est la puissance du phylétisme dans l'Europe orientale. Le hussitisme a été surtout et il est encore un cas de phylétisme tchèque.

## VIII.

Précédents de phylétisme. — Le mot phylétisme est peut-être nouveau; la chose est ancienne. Comment, en effet, expliquer que les grandes hérésies du v^e^ siècle se soient propagées comme elles l'ont fait par groupes nationaux?

Nestorius n'était pas Chaldéen : son hérésie a été proclamée à

Digitized by Google

Constantinople. Comment comprendre que les Chaldéens aient aussitôt adopté tous, sur la nature de Notre-Seigneur, la même conception, tandis que les Syriens, les Grecs et les Romains la rejetaient? On ne pourra soutenir que leur entendement soit de telle sorte que la conception nestorienne leur fût particulièrement appropriée. Dieu n'a pas fait des hommes qui naissent pour l'erreur et qui ne puissent retenir la vérité dès que l'erreur leur est offerte. Il y avait une autre raison de l'entraînement. Cette raison fut surtout un accès de *chaldéisme*, ou de phylétisme chaldéen à l'encontre de l'empire et de l'hellénisme. Dans une publication récente, l'abbé Duchesne montre l'action du royaume de Perse sur le développement du nestorianisme et sur l'attitude religieuse où se rangea alors l'Arménie entre ces puissants voisins.

La même raison s'applique au progrès du monophysisme en Mésopotamie : ce fut un accès de *syriaquisme*. « On se fit monophysite, écrit avec raison l'abbé Pisani, pour manifester son opposition au gouvernement impérial [1]. » Pour cette hérésie, la chose est encore plus frappante en Afrique. La population grecque d'Alexandrie, d'ailleurs peu nombreuse, retient au v^e siècle et conserve jusqu'à nos jours la doctrine de Constantinople. D'un autre côté, bien qu'Eutychès ne fût pas Égyptien, et que sa conception sur la nature de Notre-Seigneur n'ait rien d'égyptien, toute la population indigène, demeurée égyptienne, accepte, cependant, l'idée de l'hérésiarque. Pourquoi? Parce qu'elle était rejetée par les Grecs. C'était un accès de *coptisme*. Il en fut de même en Abyssinie, où la conception eutychéenne fut adaptée à la culture indigène [2].

Par contre, pourquoi les Géorgiens sont-ils restés fidèles à l'orthodoxie? Parce qu'ils avaient la liturgie en leur langue et que leur phylétisme les portait à se différencier de leurs voisins arméniens, qui, eux, étaient devenus monophysites pour se différencier des Grecs.

Le cas des Maronites est aussi significatif. Libres dans leur montagne, ils n'avaient pas besoin de se jeter dans l'hérésie pour sauvegarder leur originalité nationale, déjà sauvegardée par leur liturgie syriaque, la plus ancienne peut-être et qui a

[1] *Les Chrétientés orientales* (extrait du *Correspondant*).
[2] L'abbé Pisani, *loco citato*, pages 8, 14 et *passim*.



Digitized by Google

été plus étendue et permanente qu'on n'a cru. Ils n'avaient pas à se déshelléniser.

Des historiens racontent que les Libanais auraient été effleurés par l'hérésie succédanée, le monothélisme, mais on convient qu'ils en furent promptement nettoyés par saint Maron. En Chypre, la situation des Maronites n'était pas la même que dans leurs montagnes du Liban. Là, le monothélisme pénétra, au v^e siècle, les Maronites, et il y persista jusqu'au milieu du xv^e siècle. Pourquoi? Isolés en minorité dans l'île au milieu d'une population grecque, il est permis de croire qu'ils voulurent se placer en dehors de l'hellénisme, non seulement par leur liturgie syriaque, mais par la croyance. C'était du phylétisme. Le danger hellénique n'existait plus au xv^e siècle en présence de la décomposition byzantine, lorsque, en 1445, les Maronites de Chypre rentrèrent en communion avec leurs compatriotes du Mont-Liban, en abjurant l'hérésie [1]. Cette appréciation cypriote est assurément subtile et un peu cherchée, ce qui ne prouve pas qu'elle n'existe que dans mon imagination.

## IX.

Conflit entre le phylétisme et la souveraineté. — Le monde politique n'est pas constitué partout d'après le phylétisme. Si ce sentiment a été la cause de la plupart des évolutions politiques, il n'a pas été partout le régulateur des souverainetés issues de ces évolutions. Il y a, sur beaucoup de points, contradiction entre eux. Lequel des deux l'emporte en cas de conflit? Avant d'aller plus loin, spécifions que nous parlons ici uniquement des communions séparées de Rome.

Le principe qui l'a emporté est celui de la souveraineté, celui qui découle du pseudo-canon de Chalcédoine. Il l'emporte, mais, bien entendu, sur le terrain hiérarchique seulement, car le dogme, le rite et la langue liturgique restent les mêmes entre ceux qui sont séparés hiérarchiquement.

Exemples : Les Roumains de la Transylvanie, de la Hongrie orientale et du Banat ont le même dogme, le même rite, la

[1] Dans la *Chaldée chrétienne* (Paris, Challamel), j'ai publié une traduction de l'abjuration des Maronites de Chypre, mêlée, dans le même acte, avec celle des Nestoriens.

Digitized by Google

même langue liturgique, le même phylétisme (si je puis m'exprimer ainsi) que les Roumains du royaume. Ils ont cependant des hiérarchies séparées. Pourquoi? Parce que les premiers ont leur roi à Pest et les seconds à Bucarest. — Dans le sein même de l'agglomération austro-hongroise, les Roumains orthodoxes de la Boukovine ne forment pas une unité hiérarchique avec les Roumains orthodoxes de la couronne de Saint-Étienne, par la raison que la Boukovine est dans la Cis-Leithanie, dont le souverain est à Vienne. Par la même raison encore, ils n'ont pas une même hiérarchie avec leurs voisins les Moldaves, qui ont leur souverain à Bucarest, et dont ils ont été disjoints seulement en 1774, à la suite de cette honteuse machination de Kaunitz, qu'on a justement appelée *le rapt de la Boukovine* [1].

Autre exemple : Les Serbes de la couronne de Saint-Étienne dans la Voïévodie, la Syrmie, l'Esclavonie, ont un patriarche à Carlovitz (Karlovtsi), tandis que les Serbes du royaume ont leur chef hiérarchique à Belgrade. Dans l'agglomération austro-hongroise, les Serbes orthodoxes de la Dalmatie et des Bouches du Cattaro ne relèvent pas du patriarche serbe de Karlovtsi, parce que ce pontife réside dans le domaine hongrois, tandis que ces Serbes sont compris dans la Cis-Leithanie. Et il s'est produit à leur propos une combinaison unique de son espèce. Comme ces Serbes sont très peu nombreux, on n'a pas jugé qu'ils méritassent une hiérarchie indépendante. Plutôt que de violer le principe sacro-saint de la souveraineté en les annexant à leurs congénères transleithans de Karlovtsi, on a transgressé le principe, moins sacro-saint sans doute, du phylétisme, en plaçant lesdits Serbes sous la juridiction du hiérarque des Roumains de la Boukovine! Et cela malgré la différence des langues liturgiques et vulgaires, malgré le peu de sympathie — pour ne pas dire plus — que les uns ressentent pour les autres! Voilà le plus éclatant exemple de la subordination du phylétisme au principe de souveraineté.

En résumé, dans le monde orthodoxe, le dogme, la discipline, sont partout les mêmes. Chaque groupe national conserve sa langue liturgique. Quant aux hiérarchies, elles sont influencées

[1] Sur cette affaire et la situation religieuse de la Boukovine, voyez le *Voyage de Paris à l'île des Serpents*. Paris, Leroux.

Digitized by Google

par le phylétisme; mais le phylétisme doit baisser pavillon devant la souveraineté, c'est-à-dire devant le prétendu principe du vingt-huitième prétendu canon de Chalcédoine.

Telle est la condition qui résulte, pour le groupe orthodoxe, de l'application du principe *Imperium sine patriarcâ non staret* et de la complication provenant du phylétisme.

Le phylétisme est entré si profondément dans les esprits des Orientaux orthodoxes ou hérétiques; la poussée phylétique est à tel point irrésistible, que les uns et les autres n'imaginent pas qu'il en puisse être autrement et qu'ils considèrent cette évolution comme un progrès. Est-ce réellement un progrès?

Pour la raison que le phylétisme est tellement entré dans l'esprit des Orientaux, orthodoxes ou hérétiques, le pape, par intérêt pour les âmes, est amené à en tenir compte lorsque des séparés reviennent à l'unité catholique. Non seulement ces nouveaux uniates conservent leur rite et leur langue liturgique; mais le pape donne une organisation séparée à chaque groupe national, tout en maintenant et en appliquant le principe de l'indépendance du pouvoir spirituel.

Dans cette organisation, si le pape ne se soumet pas, comme les Orthodoxes, au principe dominateur des souverainetés, parce que Rome ne reconnaît pas le prétendu canon de Chalcédoine, il tient compte encore du phylétisme pour ne pas rétablir les juridictions anciennes, et, au contraire, pour en créer de nouvelles. Ainsi, avant d'avoir adopté le monophysisme au v^e siècle, les Syriens relevaient du patriarcat d'Antioche. Or, il existe un patriarche catholique à Antioché depuis plus d'un siècle sans discontinuité; mais, pour ne pas entraver le mouvement d'union, le pape n'a pas replacé les Syriens unis dans leur patriarcat originel : il leur a constitué une organisation séparée. Il en est de même pour les Coptes, lesquels, à cause de leur petit nombre, n'ont encore qu'un évêque stavropigiaque.

Le pape agit de même dans son propre patriarcat. Lorsque des Orthodoxes reviennent à l'unité, le pape les soustrait successivement à l'ordinaire latin et leur donne une organisation indépendante. Tous sont dans ce cas, excepté trois petits diocèses (Munkacz, Eperies, Krijévatz), pour des raisons spéciales, probablement temporaires.

De quel degré hiérarchique sont les Églises uniates? Il faut

Digitized by Google

distinguer si elles sont : 1° dans les anciens patriarcats d'Orient; 2° dans le patriarcat d'Occident ou du pape.

1° En Orient, lorsque la nouvelle communion est devenue assez nombreuse et consistante, le pape lui accorde un patriarche séparé, à chacune suivant sa nationalité. — Exemples : les Chaldéens, les Syriens, les Arméniens. Il y a, pour ce faire, des considérations extrareligieuses, qui tiennent à l'organisation civile des chrétiens dans l'empire ottoman. C'est surtout au point de vue civil que les Orientaux ne veulent pas relever d'un patriarche appartenant à une autre nationalité.

2° Le patriarcat d'Occident n'est pas démembré; mais chacune des Églises unies (à l'exception des trois diocèses mentionnés) relève directement et séparément du patriarche d'Occident. Elles sont, comme on dit, stavropigiaques : leurs chefs sont métropolitains.

## X.

Les trois tomos. — Nous avons exposé la genèse des indépendances issues du patriarcat de Constantinople. Les trois anciens patriarcats orthodoxes, ceux d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, n'ont pas eu à subir de tels démembrements [1]. Excepté en ce qui concerne la Russie, ils n'ont pas été appelés, que je sache, à ratifier les démembrements subis par le siège de Constantinople. Je dois noter, cependant, que le patriarche de Jérusalem a signé l'acte de 1850, relatif à la Grèce.

L'ensemble des Églises orthodoxes non unies n'en forme pas moins un groupe spécial. Quelle est la nature de leur groupement? autrement dit, quels sont les rapports que les diverses Églises composant le groupe ont entre elles? Pour arriver à pré-

[1] Le fait que l'Église de Chypre est indépendante de celle d'Antioche ne résulte pas d'un démembrement. En effet, le concile d'Éphèse (431) a reconnu que cette indépendance était *un fait ancien*.

On ne doit pas non plus considérer comme un démembrement la situation exceptionnelle du monastère de Sainte-Catherine au mont Sinaï. Les patriarches de Jérusalem et d'Alexandrie s'en sont longtemps disputé la juridiction, probablement parce que l'évêque ou archevêque du Sinaï allait demander la consécration tantôt à Jérusalem, tantôt à Alexandrie, suivant les conditions politiques de la péninsule. Un accord intervint en 1575 pour établir que le mont Sinaï ne dépendrait ni de l'un ni de l'autre. C'est ce qu'on appellerait en Occident une abbaye *nullius*, ou *exempte*. L'arrangement de 1575 fut d'abord approuvé par un décret de Constantinople. L'autonomie du Mont Sinaï fut, en 1782, officiellement confirmée par le Synode de Constantinople. Depuis

Digitized by Google

ciser ces rapports, les sources sont avant tout des actes officiels, et particulièrement les *tomos* par lesquels, en ce siècle, le siège de Constantinople a reconnu l'autonomie et l'autocéphalie des Églises d'Athènes, de Belgrade et de Bucarest. Les considérants et le dispositif principal sont les mêmes dans les trois actes, et fondés sur les mêmes raisonnements. La rédaction diffère quelque peu, de sorte que certaines conséquences sont exposées plus explicitement dans l'un que dans les autres, ou ne s'y trouvent pas.

Nous allons essayer bientôt de donner, en quelques articles, la formule condensée de la situation qui résulte des trois tomos et des autres sources. Si précise que puisse être une sèche analyse, il y manquera quelque chose : ce qu'elle ne donnera pas, c'est le ton qui a dicté l'acte, c'est le sentiment qui l'a inspiré : elle ne donnera pas la vie. Voilà pourquoi nous croyons qu'il faut avoir sous les yeux le document même.

Des trois tomos, celui qui concerne le royaume de Grèce a été publié en français à l'appendice de l'*Annuaire des Deux Mondes*, — volume de 1851-1852, page 965. — Dans la *Revue française de l'étranger et des colonies* (octobre 1885), nous avons nous-même publié la partie dispositive du tomos relatif à la Serbie, en compulsant les deux textes officiels. Reste le document roumain, lequel, à ma connaissance, n'a encore été publié qu'en grec et en roumain. Après avoir obtenu, pour assurer la concordance des deux langues, le précieux concours de M. Bikelas, nous allons donner une traduction très littérale du tomos de 1885, que nous ferons précéder de la lettre patriarcale d'envoi au primat de Roumanie.

Il me sera agréable de publier ces deux pièces parce que —

1575, l'archevêque de ce monastère reçoit toujours l'ordination du patriarche de Jérusalem.

Jusqu'à l'année 1760, l'archevêque du mont Sinaï a résidé dans son cloître. Au catalogue de la hiérarchie orientale, publié dans les *Lectures chrétiennes*, à Saint-Pétersbourg, en 1860, je le trouve indiqué comme résidant aux Iles-des-Princes, près Constantinople. Dans ce catalogue et dans l'ouvrage sur le *Droit ecclésiastique orthodoxe* (Zadar, 1890), l'archevêque du Sinaï est porté le huitième. entre Karlovtsi et Tsétinié. D'après Silbernagl, *Kirchen des Orients*, il y avait, en 1865, environ quarante moines au couvent (p. 44 et 68). Le nombre en était autrefois bien plus considérable.

Dans les tomos relatifs à la reconnaissance de l'indépendance religieuse de la Grèce, de la Serbie, de la Roumanie, je ne trouve pas la signature de l'archevêque du mont Sinaï ; du moins n'y est-elle pas sous cette qualification.

Digitized by Google

réserve faite sur le principe même du 28e canon de Chalcédoine — on sentira qu'elles sont empreintes d'un véritable sentiment chrétien.

1° Numéro du protocole 759.

Très saint et très vénérable métropolitain de Hongro-Valachie et exarque de toute la Roumanie, très cher et désiré frère en Jésus-Christ le Dieu, et collègue de notre Médiocrité, Mgr Callinique, nous embrassons d'un saint baiser votre chère et vénérable Sainteté.

Son Excellence le ministre des cultes et de l'instruction publique de la Roumanie, M. Dimètre Stourdza, vient de nous transmettre, le dixième jour avant la fin d'avril de l'année courante (c'est-à-dire le 20), les lettres de votre vénérable Sainteté par lesquelles, au nom de la sainte assemblée des saints prélats de la Roumanie, avec l'assentiment de Sa Majesté le roi de Roumanie et de son gouvernement royal, Elle demande que notre grande Église du Christ accorde sa bénédiction à la très sainte Église du royaume de Roumanie, et la reconnaissance comme autocéphale et sœur dans le même dogme et la même foi (ὁμόδοξον καὶ ὁμόπιστον) en tout, et qu'elle communique ce fait aux trois autres trônes patriarcaux et à toutes les autres Églises orthodoxes autocéphales.

Prenant en considération la demande de votre chère et vénérable Sainteté, de concert avec notre saint synode des très saints métropolitains, nos chers frères et collègues dans le Saint-Esprit, et ayant délibéré sur cette demande en commun, nous l'avons trouvée raisonnable, juste et conforme aux règles ecclésiastiques (θεσμίοις, coutumes, lois).

Sur quoi, et ayant accueilli fraternellement cette demande, nous avons procédé à la composition et à la signature du saint tomos patriarcal et synodal consacré par l'usage, d'après lequel nous bénissons d'une âme joyeuse la très sainte Église de la Roumanie, la reconnaissant autocéphale et se gouvernant en toutes choses elle-même (αὐτοδιοίκητον, autrement dit *autonome*), et nous proclamons son saint synode notre sœur (*synode* est féminin en grec) chérie en Jésus-Christ. Nous envoyons ce sacré tomos à votre vénérable Sainteté, en lui annonçant que nous avons aussi communiqué ce joyeux événement, selon les prescriptions (τεθεσπισμένα) anciennes (ἀνέκαθεν), à toutes les autres Églises autocéphales orthodoxes.

En nous félicitant de cela dans un esprit de charité fraternelle et de tendresse envers votre vénérable Sainteté qui nous est chère, et envers le chœur des saints prélats autour d'Elle, nous conjurons le chef et fondateur de notre sainte Église pour que, de son bras puissant, il garde la très sainte Église du royaume de Roumanie, protégée de

Digitized by Google

Dieu, notre très chère sœur en Jésus-Christ, inébranlablement attachée aux dogmes divins et aux sacrés canons, et aux traditions de notre foi irréprochable, pour qu'elle brille en bonnes œuvres, pour qu'elle progresse dans la foi sous le gouvernement vigilant, pieux et spirituel de son sacré synode présidé par votre vénérable Sainteté, et que les années soient nombreuses autant que possible, en bonne santé et en même temps salutaires.

De votre bien-aimée et vénérable Sainteté le cher frère en Jésus-Christ et entièrement dévoué.

† Le (archevêque) de Constantinople, JOACHIM.

2° Le tomos :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

*Personne ne peut poser un fondement autre que celui qui a été placé, lequel est Jésus le Christ*, a dit le grand Apôtre des nations. Édifiée de tout temps sur ce fondement unique et seul, solide et inébranlable, et une, catholique et apostolique, l'Église du Christ conserve indissoluble l'unité de la foi dans le lien de la charité. Ainsi donc, cette unité demeurant inébranlable et indissoluble à jamais, il est permis, avec l'approbation ecclésiastique, de changer l'état des choses pour l'administration des Églises, selon l'arrangement des régions et le degré de leur dignité. C'est pourquoi aussi la très sainte grande Église du Christ, bénissant avec tout empressement et dans un esprit de paix et de charité, spécifie les changements jugés nécessaires dans l'administration des saintes Églises suivant les lieux, pour la plus grande édification de la foule des fidèles.

Donc, puisque le très saint et très vénérable métropolitain de Hongro-Valachie, Mgr Callinique, au nom de la sainte assemblée des saints prélats de la Roumanie et avec l'assentiment de Sa Majesté le roi de Roumanie et de son gouvernement royal, a demandé, d'après des motifs raisonnables et légaux (νομίμων), par une lettre transmise et recommandée par Son Excellence le ministre des cultes et de l'instruction publique, M. Dimètre Stourdza, la bénédiction de notre Église et la reconnaissance de l'Église de Roumanie comme autocéphale, Notre Médiocrité a accueilli la demande et réclamation (ἀξίωσιν) comme juste et conforme aux coutumes ecclésiastiques. Donc, ayant délibéré avec notre saint synode de nos chers frères et collaborateurs dans le Saint-Esprit, il est déclaré que l'Église orthodoxe de Roumanie soit (ὑπάρχῃ — *se fie*), s'appelle et soit reconnue par tous indépendante (ἀνεξάρτητος) et autocéphale [1], sous l'administration de son propre

[1] L'érection de la Roumanie en royaume (1878) a tranché — sans la résoudre — une ancienne querelle entre Bucarest et Constantinople. Le primat de Hongro-Valachie était titulaire *de jure* d'une métropole suffragante de Cons-

Digitized by Google

synode, ayant pour président le très saint et très vénérable métropolitain de Hongro-Valachie et exarque de toute la Roumanie pour le moment en fonctions, ne reconnaissant, dans sa propre administration intérieure, aucune autre autorité ecclésiastique, excepté [celui qui est] la tête même de l'Église une, sainte, catholique et apostolique orthodoxe, le sauveur Homme-Dieu, lequel seul commande, fondamental et angulaire, premier, suprême, éternel archipontife et archiberger.

Ainsi donc, par ce saint tomos patriarcal et synodal, reconnaissant comme autocéphale et se gouvernant en toutes choses par elle-même (αὐτοδιοίκητον), l'Église orthodoxe du royaume de Roumanie, solidement basée sur la pierre fondamentale de notre foi, et attachée au pur enseignement que les Pères nous ont transmis intact et exempt de toute nouveauté, nous proclamons son saint synode notre sœur chérie en Jésus-Christ, possédant tous les privilèges appartenant à une Église autocéphale et tous les droits souverains (κυριαρχικῶν), pour toute la discipline et l'ordre ecclésiastique, et toutes les autres affaires ecclésiastiques être administrées et dirigées sans empêchement et en toute liberté, conformément à la tradition permanente et ininterrompue de l'Église orthodoxe tout entière. Et [nous proclamons] que, par toutes les autres Églises orthodoxes dans l'univers, elle soit reconnue et nommée du nom de « Saint-Synode de l'Église de Roumanie. »

Mais afin que le lien de l'unité spirituelle et de la connexion des saintes Églises de Dieu demeure en tout intact, — car nous avons été enseignés à conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, — le saint synode de l'Église de la Roumanie doit commémorer dans les sacrés diptyques, — selon les traditions antiques transmises par les Pères saints et inspirées de Dieu, — le patriarche œcuménique et les autres très saints patriarches, et les autres saintes Églises orthodoxes de Dieu; et se concerter immédiatement avec le patriarche œcuménique et les autres patriarches et toutes les saintes Églises orthodoxes de Dieu sur toutes les questions importantes, canoniques et dogmatiques, nécessitant une délibération générale et en commun, selon la sainte coutume des Pères ayant prévalu depuis le commencement. De même, le saint synode (de la Roumanie) a le droit de demander et

tantinople et il siégeait à ce titre dans le synode de cette ville, d'où les Grecs concluent que l'Église de Valachie relevait de leur patriarcat. Les Valaques répondaient que leur primat était à la fois autonome en Valachie et suffragant à Constantinople. Sans nous prononcer ici sur cette question épineuse et rétrospective, nous ferons remarquer que la dualité invoquée par les Valaques n'aurait pas été un fait unique dans l'histoire : le roi d'Angleterre, vassal du roi de France pour la Normandie, était souverain complet dans son île.

Digitized by Google

d'obtenir, de la part de notre grande Église du Christ, tout ce que les autres Églises autocéphales ont le droit de demander et d'obtenir d'elle. Le président du saint synode de l'Église de la Roumanie doit, lorsqu'il est installé, expédier les lettres synodales obligatoires au patriarche œcuménique et aux autres très saints patriarches et à toutes les Églises orthodoxes autocéphales, ce quoi lui aussi est en droit d'attendre d'eux.

Toutes ces choses étant ainsi, notre sainte et grande Église du Christ bénit du fond de l'âme l'Église autocéphale de la Roumanie, sa sœur chérie en Jésus-Christ, et Elle supplie notre Père qui est aux cieux de répandre les dons divins et les grâces de ses inépuisables trésors sur le peuple pieux, celui du royaume de Roumanie protégé de Dieu, souhaitant à eux et à leurs enfants, de génération en génération, tout bonheur et le salut ici-bas et en haut. « Que le Dieu de paix, qui a suscité des morts le grand Pasteur des brebis dans le sang du testament éternel, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui a constitué cette sainte Église en tout bien, pour accomplir son désir, faisant en elle ce qui est agréable devant lui, par Jésus-Christ, soit loué dans les siècles des siècles. Amen. »

En l'an de grâce 1885, le 13 du mois d'avril, Joachim, par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique,

ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ ἀποφαίνεται (adeveresce in Christos Dumnezeû) [1].

† de Cizique, NICODÈME.
† de Chalcédoine, CALLINIQUE.
† d'Andrinople, NÉOPHYTE.
† d'Amasie, SOPHRONIUS.
† de Mélénique, PROCOPE.
† de Méthymne, NICÉPHORE.
† de Mogleni, KESSARIOS.
† de Debros et Velizza, ANTHYME.
† de Samos, GABRIEL.
† de Lettiza, IGNACE.

Le sceau, tenu par un cordon rouge et blanc, porte ce qui suit : Image de la Mère de Notre-Seigneur avec Jésus-Christ enfant dans les bras et l'inscription : Μ. Θοῦ et Ις Χς.

Et sur le revers :

Les insignes du patriarche de Constantinople : l'aigle byzantine avec la couronne impériale, tenant dans la serre droite la

[1] Formule de promulgation authentique.

Digitized by Google

croix et dans la gauche le globe et l'inscription : Joachim, par la grâce de Dieu archevêque de Constantinople, nouvelle Rome, patriarche œcuménique, 1884.

## XI.

En quoi consistent l'autonomie et l'autocéphalie? — Voici maintenant le résumé de la situation qui résulte, non seulement des tomos, mais de la coutume et de la doctrine :

— Chaque Église nouvelle est tenue de commémorer dans ses offices les Églises anciennes et nouvelles, lesquelles ont le même devoir à l'égard de la nouvelle *Sœur* (c'est la qualification toujours employée). — Chaque ecclésiastique peut célébrer les offices dans toutes les autres Églises orthodoxes, avec l'autorisation de l'ordinaire.

— Chaque hiérarque d'une Église ancienne ou nouvelle est tenu, à son avènement, de le notifier à toutes les autres Églises orthodoxes, anciennes ou nouvelles. Nous n'avons pu constater que cette prescription soit observée exactement entre toutes les Églises indépendantes : elle l'est le plus souvent avec le patriarcat de Constantinople. C'est seulement depuis l'exaltation de Joachim IV (1884) que ces notifications ont été inaugurées entre Constantinople et Karlovtsi.

— Chaque Église ne reconnaît dans sa propre administration intérieure nulle autre *tête*, excepté le Sauveur, Homme-Dieu, qui est son unique chef et pasteur.

— Toutes les choses se référant au gouvernement ecclésiastique intérieur sont *jugées*, déliées ou déterminées absolument par le patriarche local ou par le saint-synode. Ainsi aucun laïc ou ecclésiastique ne peut, dans un cas particulier, appeler juridiquement d'une décision de son Église à une autre Église, pas plus à celle de Constantinople qu'à toute autre.

— Les Églises d'Athènes et de Belgrade demandent le saint-chrême à Constantinople. L'Église russe recevait primitivement le saint-chrême de Constantinople; mais depuis son émancipation, elle le prépare elle-même à Moscou et à Kiev, et elle l'envoie au Monténégro. Karlovtsi prépare elle-même le saint-chrême depuis le transfert du siège d'Ipek, et la Roumanie depuis la reconnaissance de son autonomie en 1885.

Digitized by Google

— « Le saint-synode de Bucarest (et de Belgrade) doit se *concerter* sans retard avec le patriarche œcuménique et les autres très saints patriarches et toutes les saintes Églises orthodoxes de Dieu, pour toutes les questions sérieuses, *canoniques* et *dogmatiques*, qui nécessiteraient une délibération générale et commune selon la sainte coutume des Pères, qui a prévalu dès l'origine. »

Le tomos serbe dit : « Dans toutes les éventualités ecclésiastiques d'une portée générique. » Il ajoute : « Et *réciproquement* chacun de ces patriarcats (y compris naturellement celui de Constantinople) et Églises autocéphales ci-dessus désignées fera de même envers l'Église serbe. »

Pour toutes ces affaires d'intérêt général, qui réclament « aide et conseil, » le patriarche promet son concours au synode d'Athènes, qui devra référer. Pour spécifier qu'il ne s'agit que de ces sortes d'affaires, on ajoute immédiatement : « Quant à ce qui regarde l'administration intérieure de l'Église, comme le choix et le sacre des évêques, leur nombre et le nom de leurs trônes, l'ordination des prêtres et des diacres, le mariage et le divorce, l'administration des monastères, la discipline et l'éducation du clergé, la prédication de la parole de Dieu, la censure des livres antireligieux, toutes ces choses et autres semblables seront réglées par le saint-synode. »

On se demande si le concert orthodoxe ne peut être provoqué par l'initiative d'une des Églises sur un sujet qui ne la touche pas personnellement. L'une quelconque des Églises ne peut-elle pas, à propos de ce qui se passe dans une autre ou même sans cette raison, provoquer un concert général? Je ne sache rien qui puisse légitimement faire repousser une telle initiative, qui paraît de droit naturel.

Ce concert sur certaines questions générales implique un échange d'idées par écrit et éventuellement un concile. A ma connaissance, il n'y a pas eu au XIXe siècle d'entente générale, ni de concile entre toutes les Églises orthodoxes. Il a été seulement question d'un concile pour résoudre le conflit hiérarchique qui a surgi entre les Grecs et les Bulgares. Outre les difficultés de l'ordre politique, la question de la langue surgirait. Il n'y a pas une langue commune, soit vulgaire, soit liturgique, comme le latin pour les catholiques, même orientaux. Les Grecs, parmi

Digitized by Google

lesquels il y a beaucoup de prélats lettrés, pourraient s'exprimer en leur langue soit vulgaire, soit liturgique; mais les autres ne les comprendraient pas. Quant aux Slaves, ils ont bien une langue liturgique commune; mais il n'y a peut-être pas beaucoup de prélats qui pourraient écrire couramment, encore moins parler en cette langue, que leurs coreligionnaires n'entendraient pas, non plus que le roumain ou le géorgien.

— Tous les patriarcats ne sont pas nés en même temps, mais successivement. L'ancienneté exerce bien une certaine influence pour établir l'ordre de préséance : elle a été invoquée; mais ce n'en est pas le principe dominant, il vient à la suite d'un autre. D'après l'ancienneté d'origine, l'ordre suivant devrait être observé : 1° Antioche; 2° Alexandrie; 3° Jérusalem; 4° Constantinople. Les deux premiers sont d'origine apostolique, les deux autres d'origine conciliaire (381 et 451).

Le prétendu principe du pseudo-canon de Chalcédoine a établi la préséance d'honneur de Constantinople. Le fait qu'Alexandrie était une grande ville lui a fait attribuer le second rang par suite de la même idée. Viennent ensuite Antioche, puis Jérusalem dans l'ordre d'ancienneté. Cet ordre, quelle que puisse être la défectuosité des causes, a été confirmé par le concile œcuménique de Florence. Il est consigné dans des confessions orthodoxes (Métrophane Critopoulo, ch. XXII).

Pour ce qui est des démembrements de Constantinople, la Russie a pris rang après les quatre anciens patriarcats. Des récents *tomos* il résulte que les nouveaux sièges ou synodes doivent prendre rang par ordre d'ancienneté après les quatre anciens patriarcats, et sans doute après la Russie.

— Il résulte des trois tomos que l'affranchissement n'est pas une concession de Constantinople. Il est dit dans chacun de ces actes, et de la manière la plus formelle, que le démembrement a lieu parce que le siège dont il s'agit fait valoir des motifs légaux lui conférant un droit : ce motif est toujours l'indépendance de sa souveraineté politique. Le siège de Constantinople n'avait pas le droit de s'y opposer : il n'avait qu'à examiner si le réclamant remplit les conditions voulues. Le mot *réclamer* est employé dans les tomos. Révérence gardée, il y a ici une analogie extérieure avec le mariage civil français. L'officier de l'état civil constate que les deux personnes qui réclament le mariage

Digitized by Google

remplissent les conditions d'âge et d'autorisation exigées par le code Napoléon. Si ces conditions sont remplies et si les intéressés expriment leur volonté, l'officier de l'état civil ne peut pas refuser de les « déclarer unis en mariage. » De même, lors de la réclamation ou postulation d'émancipation d'une Église, le siège de Constantinople ne peut refuser la reconnaissance, si les conditions sont remplies. Il n'y a pas là octroi, mais une sorte d'homologation, d'enregistrement sous certaines modalités.

— Ces modalités, obligatoires ou non, ne portent pas atteinte à l'indépendance exprimée par les mots autonomie et autocéphalie. L'expression de la reconnaissance d'indépendance complète est formelle dans les tomos. Au tomos roumain, il est dit : « Les droits souverains κυριαρχαῖν. »

— Non seulement les Eglises orthodoxes sont indépendantes les unes des autres, mais elles sont égales entre elles. L'ordre de préséance ne porte pas plus entrave à l'égalité entre les hiérarques qu'entre les souverains temporels. Le prince du Monténégro, le prince de Lichtenstein, la république du Nicaragua, pour être titulés moins hautement que le roi de Danemark ou d'Espagne, sont souverains au même degré. Chaque hiérarque ou synode est l'égal de tous les autres. Il règne entre eux ce qu'on peut appeler l'*isonomie*. Les « confessions » orthodoxes, sans employer le mot (à ma connaissance), expriment formellement l'isonomie, notamment celle de Métrophane :

Les quatre patriarches [1] vivent en dignité égale. Aucune différence n'intervient entre eux que celle des sièges. Chacun d'eux, quand il célèbre les offices sacrés dans sa propre circonscription, fait pleine mention honorifique des trois autres auprès de Dieu. S'ils arrivent à se trouver ensemble dans quelque lieu, ils se baisent réciproquement la main. Les patriarches ont défense d'accomplir aucune fonction archiépiscopale dans la circonscription d'un autre patriarche, sans l'impulsion de l'ordinaire.

Nous sommes arrivés au point de pouvoir présenter la formule de l'autonomie et autocéphalie : les Orthodoxes sont un groupe d'Églises autonomes, autocéphales et isonomes, professant le même dogme, célébrant dans la même liturgie, et qui ont pour chef unique (*caput*, κεφαλή) Notre-Seigneur Jésus-Christ.

[1] Métrophane Critopoulo ne s'occupe que des quatre anciens patriarcats.

Digitized by Google

Le patriarche de Constantinople exerce la préséance d'honneur : τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς.

Métrophane Critopoulo (1661), qui avait d'abord pactisé avec les protestants, donne les raisons de l'acéphalie terrestre du groupe :

Les quatre patriarches sont égaux entre eux et aucun d'eux ne se croit digne d'être appelé le chef de l'Église orientale. Exposé au péché, chacun est mortel. Avant l'élection d'un autre, l'Église resterait sans chef. Un corps ne peut rester sans tête un seul moment. Puisque l'Église vit et est toujours valide, il lui faut un chef immortel. Le chef de l'Église est le Seigneur Jésus-Christ, qui vit toujours, assis à la droite du Père, et a la suprême inspection et puissance sur toutes choses (p. 209 dans *Monumenta fidei Ecclesiae orientalis*. Iéna, 1850).

## XII.

Énumération et ordre. — Les divers catalogues des Églises autonomes et autocéphales sont foncièrement les mêmes dans les pays orthodoxes, mais diffèrent sur quelques points de détail. Le plus récent que j'aie sous les yeux a été publié, en serbe (1890), dans *Le droit ecclésiastique orthodoxe*, par Nicodème Milasch, à Zadar. Je le reproduis ; mais je ne comprends pas comme lui, dans l'énumération, l'Église bulgare, dont l'autonomie et l'autocéphalie ne sont pas reconnues universellement pour la raison indiquée plus haut. Cette ablation réduit à quatorze les membres indépendants du groupe :

1° Le patriarche de Constantinople.
2° Le patriarche d'Alexandrie.
3° Le patriarche d'Antioche.
4° Le patriarche de Jérusalem.
5° Le métropolitain de Chypre.
6° Le synode russe.
7° Le patriarche de Karlovtsi.
8° L'archevêque du Mont-Sinaï.
9° Le métropolitain du Monténégro.
10° Le synode d'Athènes.
11° Le métropolitain de Sibiu (Hermanstadt).
12° Le métropolitain de Tchernovitz.
13° Le synode serbe.
14° Le synode roumain.

Digitized by Google

La Géorgie. — Nous ne voyons pas figurer dans cette énumération l'antique Église géorgienne, qui devrait compter, cependant, dans l'énumération des Églises orthodoxes indépendantes, mais qui n'a pas été un démembrement du patriarcat de Constantinople. La Géorgie ou *Ibérie* est assurément *dans l'histoire* ce que la Bulgarie moderne sera peut-être *dans l'avenir*. Mon exposé ne serait pas complet, si je ne mentionnais pas cette antique chrétienté illustrée par tant de persécutions sanglantes, ce qui m'avait paru suffisant pour la porter, en 1885, sur le tableau annexé aux *Documents relatifs aux Églises de l'Orient* (Paris, Challamel).

Martin Crusius, dans ses *Annotationes in historiam ecclesiasticam*, parle comme il suit des trois Églises orthodoxes indépendantes qui existaient au XVIe siècle :

Je trouve trois archevêques *extraordinaires* (lisez autonomes et autocéphales) reconnaissant, cependant, celui de Constantinople (le mot *reconnaissant* sera expliqué plus bas) : le premier, celui d'Ipek et de toute la Serbie ; le second, celui d'Ochrida (Justiniana prima) et de toute la Bulgarie ; le troisième, celui d'Ibérie (Géorgie), lequel est aussi appelé *Catholicos* [1]....

Divers princes habitent l'Ibérie, très différents (des Grecs ?) par les mœurs et opinions politiques et religieuses. A la vérité, ils honorent (*colunt*) le patriarche grec, mais ils ne dépendent pas de lui. Ils sont en divergence (*dissentientes*) avec les Grecs en beaucoup de choses : la dissimilitude du nom, la différence des rites, qui, pour eux comme pour les Grecs, sont le principal de la religion [2].

(M. Crusius s'est mal exprimé sur un point : en effet, si la langue liturgique diffère, le rite est le même chez les Grecs et chez les Géorgiens.)

L'archevêque extraordinaire ou catholicos de Géorgie ne figure pas dans l'énumération des métropolitains soumis au trône de Constantinople, laquelle est attribuée à l'empereur Andronic Paléologue le Vieux (*Appendices à Codinus*, par Goar, p. 400), ni parmi les trônes métropolitains, dont les titulaires sont appelés exarques et *hypertimi* (*Ibid.*, p. 406).

Enfin, dans le formulaire des salutations, l'archevêque de Géorgie ou Ibérie est placé immédiatement après le titulaire

[1] *Turco-Græcia*, p. 194.
[2] *Ibid.*, p. 199.

Digitized by Google

d'Ochrida pour être salué ainsi par le patriarche de Constantinople : « Bienheureux archevêque universel de toute l'Ibérie, « dans le Saint-Esprit, frère de notre Médiocrité. » Et à la fin : « *Vale in Domino, sanctissime Domine, dilecte frater et commi-* « *nister* » (*Ibid.*, p. 419).

L'exarque de Géorgie, qui réside actuellement à Tiflis, est bien le successeur de l'archevêque *extraordinaire*, ou *universel*, ou *catholicos* de tout à l'heure ; mais comme ce hiérarque a été incorporé dans le saint-synode dirigeant de Saint-Pétersbourg, on ne peut énoncer l'indépendance de l'Église géorgienne qu'au point de vue du droit et pour mémoire ; de même qu'on mentionne comme un fait les Bulgares, qui n'ont pas accompli les conditions, on peut dire, *légales* de 451.

---

## DEUXIÈME PARTIE

XIII. DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE. — XIV. ACTES D'UNION. — XV. LA SOUVERAINETÉ ET LE PHYLÉTISME EN CATHOLICITÉ. — XVI. LES ORIENTAUX DANS LE PATRIARCAT DE ROME.

### XIII.

De la hiérarchie catholique. — Pour finir, je résumerai et compléterai, en citant des textes, ce que j'ai dit déjà au sujet des Orientaux catholiques.

Le monde catholique comprend un certain nombre de patriarcats. Ce sont :

1° Le patriarcat de Rome ou d'Occident.

2° Le patriarcat d'Antioche, Alexandrie et Jérusalem, pour les Grecs unis ou Melkites.

3° Le patriarcat d'Antioche, pour les Maronites.

4° Le patriarcat d'Antioche, pour les Syriens.

5° Le patriarcat de Cilicie, pour les Arméniens.

6° Le patriarcat de Babylone, pour les Chaldéens.

7° Le patriarcat de Jérusalem, pour les Latins.

Je ne comprends pas dans l'énumération plusieurs patriarcats purement titulaires, qui n'exercent plus aucune juridiction.

Les pouvoirs des patriarches catholiques sont généralement



Digitized by Google

les mêmes que ceux des patriarches non catholiques, avec cette différence qu'il existe, dans le monde catholique, une autorité supérieure à celle des patriarches. En effet, l'un de ces patriarches, celui de Rome, est en même temps souverain pontife de toute l'Église universelle. Il est le représentant de la Primauté instituée par Jésus-Christ sur la tête de saint Pierre, dont il est le successeur légitime. Nul ne peut exercer une fonction ecclésiastique quelconque s'il n'y a été habilité soit par le Pape lui-même, soit par les hiérarques à qui le Pape en a confirmé la faculté. Aussi, les patriarches, élus dans leur circonscription conformément aux canons et aux usages, postulent-ils du Pape la confirmation de leur autorité. Le Pape n'a jamais confirmé un collège quelconque, un synode, mais un homme.

Le Pape n'est pas seulement le chef et la source de la hiérarchie catholique. Il est aussi le docteur et le juge suprême. Nous avons vu que, dans le groupe orthodoxe, le fidèle ne peut recourir à aucune juridiction étrangère ou supérieure à celle de son patriarche ou synode. Dans l'Église catholique, tout fidèle peut appeler d'une décision ou d'un jugement de son patriarcat à la décision ou au jugement du Pape; mais sa réclamation aura dû suivre l'ordre hiérarchique. Ainsi le Pape pourra rendre ou laisser les pouvoirs ou son bénéfice à un prêtre oriental de Mossoul ou de Damas, aussi bien qu'à un prêtre de Neuilly ou de Montpellier, dans son propre patriarcat.

L'autorité des patriarches effectifs est définie comme il suit par Devoti (Migne, t. V, col. 1279) :

Les principaux droits et privilèges sont qu'ils siègent, dans l'ordre de dignité, après le souverain pontife et les cardinaux ; qu'ils concèdent le pallium aux métropolitains, après qu'ils l'ont reçu eux-mêmes du souverain pontife ; qu'ils font porter la croix devant eux dans toute l'étendue de leur patriarcat, à moins que n'occurre le souverain pontife ou son légat *a latere ;* qu'il est appelé à eux des sentences de leurs métropolitains.

## XIV.

Actes d'union. — Afin de faire mieux comprendre la nature et les causes des démembrements survenus dans le patriarcat de Constantinople, nous avons plus haut traduit *in extenso* le der-

Digitized by Google

nier tomos destiné à consacrer l'indépendance d'une Église orthodoxe. Nous tenons également à montrer dans quelles circonstances les unions avec Rome ont été arrêtées et le sentiment qui les inspirait.

Nous allons d'abord rencontrer le grand nom d'Innocent III lors de l'union de l'empire vlacho-bulgare en 1202. Il n'est pas hors de propos de comprendre dans la citation l'exercice du pouvoir pontifical sur le domaine temporel. Et, en effet, au moyen âge, plusieurs nations ont dû au Pape le titre royal de leurs souverains, aussi bien que le titre patriarcal de leur chef religieux, comme ce fut le cas pour la Serbie, où Innocent VI, écrivant en 1354 au chef de l'Église serbe, le traitait officiellement de patriarche, titre qui ne lui fut reconnu de Constantinople que vingt-deux ans plus tard [1].

Dans une lettre adressée à Innocent III, Joannice s'exprimait ainsi :

Je supplie Votre Sainteté d'accomplir le désir de mon Empire, d'envoyer la verge pastorale pour réunir les brebis et les autres choses qu'un patriarche a coutume d'avoir ; d'instituer comme patriarche l'archevêque de Ternovo et que, par ordre de Votre Sainteté, cette Église ait toujours un autre patriarche après la mort de celui-ci. A cause de la longueur de la route et des guerres, il serait difficile de recourir à l'Église romaine après le décès de chaque patriarche : je demande donc que l'Église romaine concède à l'Église de Ternovo le droit d'élire et de consacrer son patriarche, de peur que, par son absence, cette terre ne demeure sans bénédiction et que le péché ne retombe sur Votre Sainteté.

Nous vous demandons aussi que, par ordre de Votre Sainteté, le chrême puisse être consacré dans la grande et sainte église de Ternovo, car les Grecs ne voudront plus nous le donner, sachant que nous avons reçu votre consécration.

Je demande aussi à Votre Sainteté d'envoyer un cardinal qui me confère la couronne et le sceptre [2].

Le pape accueillit favorablement ces demandes et il envoya en Bulgarie un nouveau légat, Léon, cardinal prêtre du titre de

[1] *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, par Theiner. Rome, 1860, t. II, p. 13.

[2] Assemani, *Kalendaria Ecclesiæ universæ*. Rome, 1755, t. V, p. 130, 131, 133, 135.

Digitized by Google

Sainte-Croix. Voici la traduction du privilège pontifical relatif à la dignité royale :

Comme nous sommes obligés, d'après le précepte du Seigneur, de faire paître ses brebis, voulant, avec une paternelle sollicitude, pourvoir tant au spirituel qu'au temporel des peuples valaque et bulgare (alors réunis en un même empire), qui, depuis longtemps, s'étaient éloignés du sein de leur mère ; confiant dans l'autorité de Celui qui a sacré David par la main de Samuel, nous t'établissons roi de ces peuples et, par notre cher fils le cardinal Léon, nous t'envoyons le sceptre du commandement et le diadème royal. Il t'imposera les mains comme nous l'aurions fait nous-même et recevra ton serment que tu resteras dévoué et obéissant à nous et à nos successeurs et à l'Église romaine, et que tu conserveras à l'obédience et à la dévotion du Saint-Siège apostolique toutes les terres et populations soumises à ton empire.... Nous t'accordons le droit de faire frapper de la monnaie à ton effigie...., etc. [1].

Ce qui suit a rapport à l'Église ; nous le trouvons avec détail et précision dans le privilège adressé au primat de Ternovo :

Nous t'établissons primat dans le royaume des Bulgares et des Valaques, et, par le présent privilège, nous concédons à l'Église de Ternovo l'autorité primatiale ; nous établissons que toi et tes successeurs, qui te succéderaient dans la dévotion au Saint-Siège, vous aurez, comme primats, la prééminence sur les autres métropolitains de la Bulgarie et de la Valachie, et ces métropolitains montreront à toi et à tes successeurs, dans la forme canonique, la révérence due à un primat. Nous voulons faire savoir à ta Fraternité que, chez nous, ces deux mots *primat* et *patriarche* ont presque la même signification, puisque les primats et les patriarches ont la même autorité sous des noms différents. Par ce présent privilège, nous accordons aussi à toi et à tes successeurs la faculté d'oindre, de bénir et de couronner les rois des Bulgares et des Valaques. A ta mort, nul ne pourra être subrepticement élevé sur le siège de Ternovo, mais bien celui qui y aura été élu canoniquement suivant la coutume approuvée. Que celui qui aura été élu par le métropolitain et les évêques qui pourront se trouver présents, soit consacré évêque solennellement. Une fois consacré, il enverra au Saint-Siège des nonces pour demander le pallium, insigne de la plénitude du pouvoir pontifical. A son avènement, il prêtera serment à nous ou à nos successeurs et à l'Église romaine. Mais lorsqu'un des métropolitains soumis à ta primatie sera mort,

[1] Assemani, t. V, p. 139.

Digitized by Google

c'est toi qui confirmeras l'élection du successeur et donneras à sa personne la consécration épiscopale. Avec des nonces de l'Église à laquelle il faut pourvoir, tu manderas des nonces à toi pour demander au Saint-Siège le pallium que nous t'enverrons volontiers et avec plaisir par ces nonces. Tu le recevras sous notre cachet et tu le conféreras solennellement dans la forme au métropolitain élu. Si nous jugeons à propos qu'un légat ou un nonce y assiste, tu accompliras la cérémonie *ex æquo* et de concert avec lui. De même, pour l'Église bulgare et valaque, nous te concédons de faire chaque année, le jour de la Cène de Notre-Seigneur, le chrême et l'huile des catéchumènes et des malades, etc.... En outre, nous accordons à ta Fraternité la faculté de faire porter devant toi, dans toute la Bulgarie et la Valachie, la croix et une bannière représentant la passion de Notre-Seigneur [1].

Cet acte est comme la charte de l'Église vlacho-bulgare ; on voit que le primat ou patriarche de Ternovo y reçoit des pouvoirs très étendus, qui le constituent véritablement autonome et autocéphale, puisque l'élection a lieu dans le pays et que le primat ou patriarche a le droit de consacrer le chrême.

On remarquera que, dans ces communications, le pape se sert du mot primat, qu'il déclare équivalent à celui de patriarche, tandis que le roi vlacho-bulgare et le primat aussi, depuis sa consécration, emploient ordinairement le mot patriarche. Il est probable que Joannice tenait à ce que son Église n'eût pas une qualification inférieure à celle de l'Église de Constantinople. Ce qu'il faut considérer ici comme ailleurs, ce n'est pas le titre, mais les attributions :

Un primat comme celui de Ternovo, dit le continuateur de Farlati (*Illyricum sacrum*), équivaut à un patriarche, avec cette différence seulement que le primat commande à moins de provinces ecclésiastiques que le patriarche [2].

En 1588, les évêques dont les diocèses étaient compris dans les États du tsar de Moscovie avaient, de concert avec Boris Godounov, fait reconnaître l'autonomie et l'autocéphalie de leur Église. Par contre, les évêques de la Lithuanie ou Ruthénie, dont les diocèses se trouvaient dans le domaine du grand-duc de Lithuanie, roi de Pologne, ne supportèrent pas que leur an-

[1] Le texte de cet acte se trouve au livre VII des lettres d'Innocent III, et dans Assemani, t. V, p. 140.
[2] *La Bulgarie chrétienne*. Paris, Challamel.

Digitized by Google

tique métropole, Kiev, « mère des Églises russes, » dépendit du patriarcat nouveau de Moscou. Ils ne voulaient pas davantage relever plus longtemps du patriarcat de Constantinople, soumis à une domination étrangère et de plus infidèle. C'était, d'ailleurs, une application correcte, sinon explicite et consciente, du fameux principe des Orthodoxes, à savoir qu'un État indépendant ne peut avoir son chef religieux dans un autre *imperium*. Voilà pour ce qui est du point de vue temporel.

Fidèles, d'un autre côté, à la tradition catholique du célèbre cardinal Isidore de Kiev, les évêques ruthènes de la Lithuanie, réunis en 1594, prirent la résolution de rentrer dans le giron de l'Église catholique, où ne règne pas le système diviseur de Chalcédoine, mais où la stavropigie remplace si avantageusement l'autonomie et autocéphalie, en assurant à chaque Église, sans l'isoler des autres, la conservation de ses usages anciens et traditions nationales. L'union fut consommée en 1595.

Les grands événements intéressant toute la chrétienté ne se transmettaient pas alors avec la rapidité vertigineuse due à la science moderne. Ils inspiraient, cependant, une aussi vive et sympathique attention, que ne venait pas distraire le bruit étourdissant et incessant des nouvelles de toute sorte, colportées aujourd'hui par les engins perfectionnés.

Nous avons une preuve très caractéristique de l'émotion que la question religieuse d'Orient suscitait depuis longtemps en France [1] par le fait que, trois ans après le retour des Ruthènes à l'unité catholique, un avocat de Paris, Marc Lescarbot, traduisait en français le récit détaillé et documenté, où le cardinal Baronius s'était lui-même empressé de consigner le fait de l'union de Brzesc.

Il était d'autant plus opportun de nous arrêter sur ce grand mouvement que, malgré les amputations opérées en 1839 et depuis 1875, les Ruthènes sont encore les plus nombreux des Orientaux unis (nous en comptons plus de deux millions), et qu'en la présente année, ils célèbrent avec éclat le trois centième anniversaire de l'union [2].

Nous allons donner ici les deux principaux documents de cette

[1] Voir la *Revue de l'Orient chrétien* du 15 mai 1895, p. 147.
[2] *Revue de l'Orient chrétien*, mai 1895.

Digitized by Google

union. On nous saura gré de reproduire la traduction même de Lescarbot, laquelle, outre le mérite de l'exactitude, remet sous nos yeux un précieux et même touchant document de la langue religieuse de la France à la fin du XVIe siècle [1].

*Lettres* [2] *des seigneurs archevéque de Kijow et des autres évéques de Russie à N. tres sainct Pere Clément pape VIII, sur leur union avec la saincte Eglise romaine : données le 12 juin de l'an de Notre Seigneur M. D. XCV.*

Tressainct Pere, Seigneur et Pasteur supréme de l'Eglise de Christ, Seigneur tres-clement.

R'appellans en nôtre memoire le consentement en toutes choses et union de l'Eglise orientale et occidentale, gardée par nos ancestres souz l'obeissance et gouvernement du S. Siege apostolic romain : et d'autre part considerans en nous mémes les dissentions et schismes, qui ont aujourd'huy pris pié en l'Eglise : nous n'avons peu qu'à l'occasion de ce nous n'ayons été saisis d'une extréme douleur : et faisions assiduellement prieres à Notre Seigneur, que quelque iour il nous assemblast en l'unité d'une méme foy ; attendans toujours si par aventure noz supérieurs et pasteurs de l'Eglise orientale (sous l'obeissance déquels nous avons eté iusques à present) vouloient penser à bon escient de revenir à cette unité et concorde, que tous les iours en leurs liturgies ils demandent à Dieu, et s'employer diligemment et d'affection à cet affaire. Mais voyans qu'envain nous esperions telle chose d'eux : non tant, à l'aventure, par mal-vueillance et temerité, que pour ce que gemissans souz le dur joug de la servitude d'un tyran tres-cruel et ennemy de la religion chretienne, ils ne peuvent faire, ny essayer de faire ce qu'ils voudroient bien : neantmoins nous qui en ces quartiers sommes sous la domination du serenissime roy de Pologne, et de Suece, et du grand duc de Lituanie, et à qui pour cette cause il est loisible de demeurer en liberté : considerans nôtre devoir, et ne voulans être contraires à nous-mêmes et aux ouailles du troupeau de Jesus-Christ, déquelles à nous appartient la charge : ne voulans aussi en cette partie charger nos consciences de la perte de tant d'ames, qui provient de ces dissensions, nous avons deliberé, avec l'ayde de Dieu, d'entrer en l'union, qui autrefois a été

[1] *Discours de l'origine des Russiens et de leur miraculeuse conversion*, par le cardinal Baronius, traduict en françois par Marc Lescarbot. Nouvelle édition revue et corrigée par le prince Augustin Galitzin. Paris, 1856, p. 27-32 et p. 37-47.

[2] Dans cette pièce et dans la suivante, j'ai rétabli les archaïsmes du style de Lescarbot.

Digitized by Google

si étroite entre les Eglises orientale et occidentale, et confirmée par noz predecesseurs au concile de Florence ; à fin que joints ensemble par le lien de cette union, tous d'une bouche et d'un cœur, puissions louer et glorifier sous l'obeissance et gouvernement de V. S. le tres-divin et tressainct nom du Pere, du Fils et du S. Esprit.

Et pour ce du consentement et vouloir de nôtre seigneur Sigismond III, par la grace de Dieu roy de Pologne et de Suece, et grand duc de Lituanie (duquel aussi en cet acte a eté clairement conneuë l'affection singuliere et accompagnée de sagesse), nous envoyons à V. S. noz tres-chers freres les reverends en Jesus-Christ Hypatie Pociei primat et evéque de Uvlodimir et Brestki ; et Cyrille Terleczki, exarche, et evéque de Luceorija et d'Ostroiesera, auquels nous avons donné charge d'aller vers votre saincteté : et (si V. S. daigne nous maintenir et confirmer pour elle et ses successeurs, entierement, et inviolablement, sans iamais rien innover en cet endroit, nos façons d'administrer les sacremens, et les coutumes et ceremonies de l'Eglise orientale, à la maniere que nous en usions au tems de notre premiere union) tant en leur nom, que de nous tous archevéque, evéques, et tout notre etat ecclesiastic, ensemble des ouailles divinement à nous commises, rendre l'obeissance deuë au Siege de S. Pierre, et à V. S. comme au souverain pasteur de l'Eglise de Christ.

Toutes léquelles choses par nous requises si nous obtenons, nous et noz successeurs voulons toujours être obeissans à V. S. et à tous ses successeurs, et demeurer sous le gouvernement d'icelle.

Pour plus grande asseurance de quoy nous avons soubsignés ces lettres de noz mains, et scellées de noz seaux. Données du royaume de Pologne et grand duché de Lituanie le XII. Juin l'an du Seigneur M.D.XCV. suivant l'ancien calendrier.

De votre Saincteté
Les tres-humbles orateurs et serviteurs en Dieu.

(Les subscriptions avec les sceaux.)

Michel par la grace de Dieu archevéque métropolitain de Kijow et Halikz et de toute la Russie, de ma main propre.

Ipation par la grace de Dieu primat, evéque de Uvlodimir et de Brestki : de ma main propre.

Cyrille Terleczki, par la grace de Dieu exarche, evéque de Luceorija et d'Ostroiesera : de ma main propre.

Gregoire Uladika, nommé archevéque de Poulogue et de Vitebsko : de ma main propre.

Michel Kopistenski, evéque de Premissia, et de Sambor : de ma main propre.

Gedeon Boloban, evéque de Leopolis : de ma main propre.

Digitized by Google

Denys Zbirviski, evéque de Chelmelny : de ma main propre.
Leonce Peleziczki, evéque de Pinsan et de Turovia : de ma main propre.
Jonas Hohol, abbé de l'eglise S. Sauveur à Cobrinn : ay soubsigné de ma main propre.
Je le méme Jonas Hohol, nommé evéque de Pinsan et Turovia : de ma main propre.

Voici maintenant la profession de foi prononcée à Rome en présence du pape Clément VIII :

PROFESSION DE FOI

Tres sainct et bien-heureux Pere,

Je humble Hypatius Pociei, par la grace de Dieu primat, evéque de Wlodomir et Brestki, en Russie, de la nation des Russiens ou Ruthéniens, l'un des procureurs des reverends peres en Christ Messieurs les prélats de la méme nation; assavoir de Michel Rohosa archevéque métropolitain de Kijow et Halickz et de toute la Russie : de Gregoire archevéque nommé, éleu evéque de Poulogue et Vitebsko : de Jonas Hohol, éleu evéque de Pinsan et Turovija : de Michel Kopistenski evéque de Premistia et de Sambor : de Gedeon Boloban evéque de Leopolis : de Denys Zbirviski evéque de Chelmelny : ordonné et envoyé d'eux specialement, ensemble, avec le reverend pere en Christ Messire Cyrille Terleczki, exarche, evéque de Luceorija et Ostroiesera, de la même nation, l'un des procureurs des susdits seigneurs prélats, et mon collegue en cet office, à recevoir et promettre cette union de Vôtre Saincteté, et de la saincte Eglise romaine : et à rendre au nom d'eux tous, de tout leur état ecclesiastic, et des brebis à eux commises, l'obeissance deüe à ce sainct siege de S. Pierre et à V. S. comme au Souverain Pasteur de l'Eglise universelle : humilié aux piez de cette V. S. et ayant à faire et déclarer la profession de la Foy orthodoxe cy dessous écrite, selon la forme prescripte aux Grecs retournans à l'unité de la S. Eglise romaine [1], tant comme procureur des susdits archevéque et evéques de Russie, qui m'ont éleu à cette legation, qu'en mon nom propre, ensemble avec le susdit reverend pere messire Cyrille, exarche, evéque de Luceorija et Ostroiesera aussi procureur et mon collegue : promets et asseure qu'iceux Messieurs les archevéque et evéques l'auront pour ferme, constante et agréable, l'avouëront et accepteront et dans iour

[1] Il s'agit de la « *Profession de foi* publiée par ordre du pape Grégoire XIII, à l'usage des Grecs qui veulent rentrer dans la communion de la sainte Église catholique, apostolique et romaine. » — Cet acte a été publié en français, en latin et en russe, au Mans, en 1858. Elle est reproduite textuellement dans le présent acte.

Digitized by Google

competant la ratifieront et confirmeront, et de nouveau la feront et declareront de mot à mot, suivant la forme susdite, et l'envoyeront soubsignée de leur main et scellée de leur seau, à V. S. et à ce S. Siége apostolíc, en la façon que s'ensuit :

« Je croy de ferme foy, et avouë tout ce qui est, et en general, et en particulier, contenu au symbole de la Foy, duquel use la S. Eglise romaine, c'est assavoir :

« Je croy en un Dieu Pere tout puissant facteur du ciel et de la terre, de toutes choses visibles et invisibles. Et en un seigneur Jesus Christ, fils unique de Dieu, né du Pere avant tous les siécles : Dieu de Dieu, lumiere de la lumiere, vray Dieu du vray Dieu, engendré, non fait, consubstantiel au Pere, par lequel toutes choses ont eté faites : qui à cause de nous hommes, et pour nôtre salut est descendu des cieux. Et a eté incarné du S. Esprit en la vierge Marie, et a eté fait homme : crucifié aussi pour nous souz Ponce Pilate, a souffert et a eté ensevely : et est resuscité le troisieme iour selon les Ecrítures : et est monté au ciel : seant à la dextre du Pere. Et de rechef viendra en gloire iuger les vifz et les morts. Le royaume duquel iamais n'aura de fin.

« Et au seigneur Esprit sainct et vivifiant : qui procede du Pere et du Fils : lequel avec le Pere et le Fils est adoré par ensemble et avec eux glorifié : lequel a parlé par les prophetes. Je croy une saincte et apostolique Eglise. Je confesse un baptême en la remission des pechez. Et attens la resurrection des morts. Et la vie eternelle. Amen.

« Je croy aussi, reçoy et approuve tout ce que le sacré ecuménique concile de Florence a arreté et declaré sur l'union de l'Eglise orientale et occidentale : assavoir, que le S. Esprit est eternellement du Pere et du Fils : et qu'il a son essence et son étre subsistant du Pere et du Fils ensemble et procede eternellement de tous deux, comme d'un principe et d'une seule spiration.

« Comme ainsi soit que ce que les S.S. docteurs et peres disent que le S. Esprit procede du Pere par le Fils, tende à cette intelligence que par ces paroles le Fils est signifié étre aussi, selon les Grecs, la cause, et selon les Latins, le principe de la subsistence du S. Esprit, ainsi que le Pere.

« Et comme ainsi soit aussi que tout ce qui est du Pere, il l'a donné à son fils unic en l'engendrant, fors que d'étre Pere : ce que le S. Esprit procede du Fils, iceluy Fils le tient eternellement du Pere, duquel aussi il est engendré eternellement.

« Et par ainsi, que cette explication (et du Fils) pour l'eclaircissement de la verité, et la necessité lors le requerant, licitement et à bonne raison a eté mise au symbole.

« Item qu'au pain de froument sans levain, le corps de Jesus

Digitized by Google

Christ est consacré vrayement : et qu'en l'un ou l'autre les prétres doivent consacrer iceluy corps de Notre Seigneur, assavoir un chacun selon la coutume de son Eglise, soit orientale, ou occidentale.

« Davantage, que si les vrays repentans meurent en la charité de Dieu devant qu'avoir satisfait par dignes fruicts de penitence à leurs fautes commises par action, ou omission, leurs ames sont relevées de ces peines : et leur servent beaucoup les suffrages des fideles vivans, assavoir les sacrifices des messes, les oraisons et aumônes, et autres devoirs de pieté, que les fideles ont accoutumé de se rendre les uns aux autres, selon l'institution de l'Eglise : et que les ames de ceux, qui apres la reception du S. baptéme, meurent sans avoir encouru aucune tache de peché : et celles qui, apres la macule du peché perpetré, ont été purgées, soit lors qu'elles étoient encore encloses dans la prison de leur corps, ou aprés en avoir eté delivrées (comme a eté dit cy dessus, à l'instant elles sont receües au ciel, et voyent clairement ce grand Dieu trin'-un en son essence, tel qu'il est, l'une toutefois plus parfaitement que l'autre, selon la diversité des merites. Mais que les ames de ceux qui meurent en peché mortel, actuel, ou originel seulement, incontinent descendent aux enfers, pour y étre punies : diversement toutefois.

« Outre plus, que le S. Siege apostolic et le Pontife romain tient la primauté en toute la terre : et qu'iceluy Pontife romain est successeur de S. Pierre prince des apôtres, et vray vicaire de Jesus Christ, chef de toute l'Eglise, pere et docteur de tous les chretiens : et qu'en la personne de S. Pierre, pleine puissance luy a été donnée par nôtre Seigneur Jesus Christ, de paître, regir et gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est pareillement contenu és actes des conciles œcumeniques et és sacrez canons.

« En outre, i'approuve et reçoy toutes les autres choses que la saincte Eglise catholique romaine a proposé et ordonné de recevoir et approuver, par les decrets du saint et œcumenic concile general de Trente : voire meme ce qui y est outre ce qui est contenu au susdit symbole de la foy : et consequemment j'embrasse fermement et reçoy les traditions apostoliques et ecclesiastiques et les autres constitutions et observations de la méme Eglise.

« Semblablement i'admets et reçoy la saincte Ecriture, suivant le même sens que l'a toujours tenu et le tient encor la saincte Eglise nôtre mere, à laquelle appartient de iuger du vray sens et interpretation des sacrées Ecritures : et iamais ne l'interpreteray ny recevray autrement, que suivant le consentement unanime des S.S. Peres.

« Ie dy aussi et confesse publiquement qu'il y a vrayement et proprement sept sacremens de la nouvelle loy, instituez par nôtre Seigneur Jesus Christ, et iceux pour le salut du genre humain, combien

Digitized by Google

que tous ne soient point necessaires à chacun : à sçavoir, le Baptéme, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extreme Onction, l'Ordre et le Mariage : et que par iceux nous est conferée la grace de Dieu : et finalement que de ces sept, le Baptéme, la Confirmation et l'Ordre, ne se peuvent reiterer sans sacrilege.

« Ie reçoy aussi et admets l'usage des ceremonies receuës et approuvées de l'Eglise catholique en l'administration solennelle de tous les sacremens susdits.

« I'embrasse et reçoy tout ce qui a eté arreté et declaré touchant le peché originel et la iustification au sainct concile de Trente.

« Ie confesse semblablement et avouë qu'en la messe est offert le vray Dieu, propre et propitiatoire sacrifice pour les vifs et les morts: et qu'au sainct sacrement de l'Eucharistie est vrayement, realement, et substantielement le corps et sang ensemble avec l'ame et la divinité de nôtre Seigneur Jesus Christ : et qu'en iceluy sacrement est fait une conversion de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang du Sauveur : laquelle conversion est appellée par l'Eglise catholique transsubstantiation.

« Ie confesse aussi que sous une espéce seulement, on reçoit Jesus Christ tout et entier, et vray sacrement.

« Ie tiens constamment qu'il y a un purgatoire, et que les ames y detenues sont aidées par les suffrages des fidéles.

« Semblablement que nous devons reverer et invoquer les saincts regnans avec Jesus Christ : et qu'iceux prient Dieu pour nous : et qu'il faut porter reverence à leurs reliques.

« Ie tiens aussi fermement qu'il faut avoir et retenir les images de Jesus Christ, et de la toujour Vierge mere de Dieu, comme pareillement des autres saincts : et qu'à icelles faut rendre l'honneur et reverence deuë.

« I'afferme aussi que la puissance des indulgences a été laissée par Jesus Christ en son Eglise : et que l'usage d'icelles est fort salutaire au peuple chrétien.

« Ie reconnoy la saincte Eglise catholique, apostolique et romaine pour mere et maitresse de toutes les Eglises : promettant et iurant vraye obeissance au Pontife romain successeur de sainct Pierre, prince des apôtres, et vicaire de Jesus Christ.

« Ie reçoy pareillement et approuve sans rien revoquer en doute toutes les autres choses laissées, définies et arretées par les sacrez canons et conciles œcumeniques et specialement par le sainct concile de Trente : et ensemble je condamne, rejette et anathematize toutes choses contraires, schismes, et heresies quelconques condamnées, rejettées, et anathematizées de l'Eglise. »

« Que cette vraye et catholique foy (hors laquelle aucun ne peut être

Digitized by Google

sauvé) que maintenant volontairement je déclare en public, et tiens vrayement et sans feinte ; i'auray soin de retenir et garder entiere et inviolée, constamment iusques au dernier soupir de ma vie, moyennant la grace de Dieu : et de la faire garder, enseigner et annoncer entre mes sujets ou ceux, le soin déquels me touchera, à raison de ma charge.

« Ie Hypatius Pociei, primat, evéque d'Ulodimir et Brestki, procureur des susdits archevéque et evéques de Russie, comme procureur en leur nom, et en mon nom propre, promets, vouë et jure comme dessus. Ainsi Dieu m'ayde, et ces sains Evangiles de Dieu. »

Nous compléterons ces citations par ce qui concerne l'Église valaque unie (Transylvanie) pour faire pendant au tomos déjà reproduit plus haut et qui exposait la situation hiérarchique des Valaques et Moldaves, autrement dit des Roumains, dans le groupe orthodoxe. Nous aurons ainsi rapporté tout ce qui touche une race qui nous intéresse à tant d'égards, mais qui n'est pas tout entière comprise dans ces organisations. En effet, la Bessarabie, si malencontreusement détachée de la Roumanie en 1878, est placée religieusement sous la suprématie du Saint-Synode de Russie.

Notons également que les Roumains du royaume sont tous orthodoxes, de même que le plus grand nombre de leurs congénères austro-hongrois et russes. On ne rencontre une Église unie que, sous le sceptre de S. M. François-Joseph Ier, dans la grande principauté de Transylvanie (absorbée en 1867 par la Hongrie), dans le banat de Temesvar et dans la partie orientale de la Hongrie proprement dite. Ce sont les actes de cette union que nous allons reproduire [1].

No 1. — Nous, Théophile, par la grâce de Dieu, évêque de l'Église valaque en Transylvanie, ainsi que dans les parties de la Hongrie y connexées, et tout le clergé de la même Église, par la teneur des présentes, faisons savoir à tous ceux à qui il convient : Que, ayant célébré, au mois de février dernier, un concile général, nous avons conclu, d'un commun accord, de retourner dans le sein de la sainte mère, l'Église romaine catholique, et de nous réunir à elle, admet-

[1] Outre l'ouvrage du chanoine roumain Cipar, dont nous allons reproduire des extraits, nous devons indiquer, pour tout ce qui concerne les Orientaux d'Autriche, une précieuse et incomparable collection publiée à Innsbruck par le jésuite Nilles : *Symbolæ ad illustrandam historiam Ecclesiæ orientalis in terris coronæ S. Stephani.* 2 vol. in-8.

Digitized by Google

tant, confessant et croyant toutes les choses qu'elle admet, professe et croit. Particulièrement nous professons les quatre points suivants sur lesquels nous avons différé jusqu'à présent :

1° Nous reconnaissons que le pontife romain est le chef visible de toute l'Église du Christ répandue dans l'univers;

2° Nous professons que, entre le ciel, séjour des bienheureux, et l'enfer, prison des condamnés, il y a un troisième lieu dans lequel les âmes qui n'ont pas encore expié sont retenues et purifiées ;

3° Nous ne mettons pas en doute que le pain azyme soit une matière suffisante pour la cène dominicale et le sacrifice de la messe ;

4° Nous croyons que le Saint-Esprit, troisième personne dans la Trinité, procède du Père et du Fils; nous admettons, nous professons et nous croyons toutes les autres choses que la sainte mère l'Église romaine catholique admet, professe et croit.

Ayant d'abord émis cette profession de foi, les soussignés ont postulé à leur tour de Sa Majesté impériale et royale les trois choses suivantes :

« I. Que Sa Majesté fît participer les prêtres et moines de rite grec aux mêmes privilèges et droits dont jouissent déjà non seulement les prêtres romains catholiques, mais même les Ariens [1], les Luthériens et les Calvinistes.

« II. Que, dans tout village où est un curé, l'Église ait une maison paroissiale, pour qu'il ne soit pas forcé d'habiter dans une maison étrangère ou sur un fonds de terre étranger.

« III. Que toute l'administration et le règlement concernant les curés soit entre les mains des évêques, et, en aucune façon, entre celles des laïcs, comme cela a été jusqu'à présent. »

Enfin, à ces choses, ils ont souscrit de cette manière : « Nous, dis-je, les susnommés Théophile, évêque, et tout le clergé, nous postulons ici ces choses très humblement de Sa Majesté impériale et royale, et pour les objets prémentionnés, nous nous obligeons en présence du Révérend Père Paul Baranyi, plébain de l'Église romaine catholique de l'Alba-Julia (Fogaratch). Pour la foi et la force de quoi, et nous avons signé de notre main et nous l'avons muni du sceau tant de l'évêché que de l'université.

« Donné à Alba-Julia en 1697, le 21e jour de mars.

« Théophile, évêque, et tout le clergé [2]. »

Après une encyclique pour l'Union, publiée le 2 juin 1698 par

[1] On appelle ainsi, en Transylvanie, les Sociniens.

[2] *Acte si fragmente latine romanesci*, etc., edite si anotate de Tim. Cipariu, canonicu. Blasiu, 1855, p. 81.

Digitized by Google

le cardinal de Colonitch, archevêque de Gran [1], l'évêque d'Alba-Julia et son clergé rendirent le manifeste suivant :

N° 2. — Nous soussignés, évêque, archidiacres et tout le clergé de l'Église valaque en Transylvanie et dans les parties y annexées, nous voulons fixer dans la mémoire ce qui suit, le signifiant, par la teneur des présentes, à tous ceux à qui il appartient, et surtout aux nobles États du royaume de Transylvanie.

Ayant pris en considération tant l'instabilité insaisissable de la vie humaine que l'immortalité de notre âme (dont nous devons en tout avoir souci par préférence), librement et spontanément, d'après l'impulsion de la divine puissance, nous sommes entrés dans l'union avec l'Église romaine catholique; nous nous déclarons, par la teneur des présentes, comembres de cette même sainte mère l'Église romaine catholique, admettant, professant et croyant tout ce qu'elle admet, professe et croit, particulièrement les quatre points sur lesquels nous paraissions différer jusqu'à présent et qui nous sont, du reste, signalés dans le très clément décret ou diplôme de Sa Sacrée Majesté et de l'éminentissime cardinal.

C'est pourquoi nous voulons, nous aussi, dorénavant, conformément au décret susnommé de Sa Majesté impériale et royale, et comme membres de la même Église, profiter et jouir dès à présent et dans l'avenir des mêmes droits et privilèges dont usent les prêtres de cette même mère Église, d'après l'indult des sacrés canons et des anciens rois saints de la Hongrie.

Pour la plus grande foi et force de quoi, notre présent manifeste autographe a été muni par nous du sceau de notre monastère d'Alba et de notre propre sceau habituel, le 7 octobre 1698 [2].

## XV.

La souveraineté et le phylétisme en catholicité. — Dans l'organisation des hiérarchies, le patriarcat orthodoxe de Constantinople (sans qu'aucun autre l'ait contesté) est tenu principiellement, nous l'avons vu, de constituer dans chaque souveraineté politique une hiérarchie autonome et autocéphale, qui devient en même temps isonome à toutes les autres. Au contraire, avons-nous répété plusieurs fois, le Pape est affranchi de la né-

[1] L'Église roumaine unie a été, jusqu'en 1853, suffragante du siège archiépiscopal de Gran (Strigonie) en Hongrie.
[2] Cipar., *Acte si fragmente*, etc., p. 77.

Digitized by Google

cessité de subordonner, sous ce rapport (et sous aucun autre) l'Église à l'État. Le patriarche de Babylone est le chef pour les Chaldéens aussi bien de la Perse que de l'empire ottoman. Ainsi l'archevêque roumain de Fogaratch est le chef de tous les Roumains unis, aussi bien dans la Cis-Leithanie que dans la Trans-Leithanie, malgré la dualité de souveraineté. Sa Sainteté use de la même liberté non seulement à l'égard des Orientaux, mais des Latins. Le même archevêque, avons-nous vu, régit les fidèles de la Silésie en Autriche et en Prusse.

Si le droit pontifical est exercé et n'est pas contesté, le Pape s'applique à faire coïncider les hiérarchies avec les limites des États, lorsque l'intérêt de la religion y est engagé, ce dont il est seul juge.

De même, en ce qui concerne le phylétisme, le souverain pontife n'est pas tenu d'en suivre les indications, mais il le fait le plus souvent dans l'intérêt de la religion; c'est ainsi qu'en 1853, Pie IX a détaché les Roumains uniates de la relevance du primat latin de Hongrie.

Dans ce qui précède, nous avons reproduit avec abondance les actes émanant des populations chrétiennes. Il est temps — et c'est par là que nous terminerons ces citations — de rendre la parole à la papauté. Voici l'allocution que Pie IX, de glorieuse mémoire, prononçait, dans le consistoire secret du 19 décembre 1853, en proclamant l'émancipation de l'Église valaque unie :

Placés au faîte du siège apostolique, comme dans la citadelle et sur le rempart de la foi catholique, les pontifes romains nos prédécesseurs, exerçant le pouvoir qui leur est donné d'en haut de gouverner l'Église universelle, ont tourné leur sollicitude vers l'Église d'Orient, et ils n'ont jamais rien négligé de ce qui pouvait contribuer à la protéger et à la soutenir. Combien ils ont mis de soins habiles et prudents, combien ils ont travaillé pour amener à se réunir volontairement et de bonne foi à l'Église romaine ceux des peuples orientaux qu'un malheureux schisme en avait séparés, et pour les déterminer à se rattacher au pontife romain, pasteur suprême de la terre, comme des membres au chef du corps auquel ils appartiennent, c'est ce que nous n'avons pas besoin de vous exposer ici, vénérables frères; tout cela vous est parfaitement connu, et l'histoire l'atteste par d'innombrables témoignages.

Voulant suivre de notre côté ces beaux exemples de paternelle sollicitude, dès la seconde année de notre pontificat (Épiphanie 1848),

Digitized by Google

nous avons adressé à tous les Orientaux des lettres dans lesquelles nous les exhortions avec zèle et avec amour à rentrer en communion avec le Saint-Siège et à s'y rattacher fermement [1].

Guidés comme nous par cet esprit de charité, nos prédécesseurs déclarèrent non seulement qu'on ne devait pas improuver ceux des rites sacrés en usage dans l'Église d'Orient, où ils n'avaient rien trouvé de contraire à la foi orthodoxe, mais encore qu'on devait les garder et les retenir comme dignes de vénération par l'antiquité de leur origine, et comme venant en très grande partie des saints Pères. Il fut même défendu, par des constitutions expresses, à ceux qui les suivent, de les abandonner sans en avoir obtenu la permission du pontife suprême. Nos prédécesseurs savaient que l'Épouse immaculée du Christ présente dans ses caractères extérieurs une admirable variété qui n'altère pas en elle l'unité; que l'Église, s'étendant au delà des limites des États, embrasse tous les peuples et toutes les nations, qu'elle les réunit dans la profession et l'accord d'une même foi, malgré la diversité des mœurs, du langage et des rites, pourvu que ces différences soient approuvées par l'Église de Rome, mère et maîtresse de toutes les autres.

C'est là ce que voyait très bien notre prédécesseur Grégoire XVI, de glorieuse mémoire, lorsque, portant sa vigilance pastorale et ses soins vers les populations valaques du rite grec catholique qui habitent la Transylvanie, voulant les relever, les encourager et les confirmer dans la foi catholique, il entreprit de leur donner une hiérarchie ecclésiastique particulière du rite grec. Cette entreprise, que notre prédécesseur ne put conduire au terme désirable à cause de la difficulté des temps et de diverses circonstances, nous avons eu, vénérables frères, la consolation de l'accomplir en grande partie. Nous nous empressons, comme il est juste, d'en rendre grâces au Père des miséricordes, dont le secours céleste nous a donné de poursuivre

[1] Il y a près d'un demi-siècle, Pie IX, dans son encyclique *In Suprema Petri*, du jour de l'Épiphanie 1848, bénissait la *Société Orientale pour l'union de tous les chrétiens d'Orient*, qui inscrivait ce vœu dans son manifeste :

*Devant la majesté des Églises d'Orient et d'Occident réunies de nouveau, le protestantisme perdrait de sa force, l'islamisme recevrait un échec immense, et le monde tout entier ne tarderait pas à s'agenouiller devant le Seigneur et son Christ.*

Cet appel est signé par feu le duc de Cadore, deuxième du nom, alors président de la Société orientale (*Annales*, n° 1, juillet 1853). Il n'a été publié que cette livraison; la collection en est aujourd'hui dispersée, comme la Société elle-même. Dans le local qu'elle occupait, rue de Babylone, 69, et qui est aujourd'hui même en démolition, elle avait installé une chapelle ruthène et un petit séminaire. Il y a été consacré deux jeunes prêtres, dont l'un est aujourd'hui évêque d'un siège uniate. Le chrétien qui écrit ces lignes était un des modestes zélateurs de l'œuvre inspirée et bénie par Pie IX.



Digitized by Google

avec succès une œuvre qui, nous l'espérons, étendra les progrès de la religion catholique et apportera de très grands avantages spirituels à cette nation.

.... C'est ainsi qu'après avoir entendu l'avis de ceux d'entre vous, nos vénérables frères, auxquels nous avions confié l'examen attentif de cette affaire si importante, nous avons, d'après leur conseil, érigé deux sièges épiscopaux du rite grec, celui de Lugos, dans le banat de Temesch, et celui d'Armenopolis (Szamos-Ujar), en Transylvanie, et nous avons fait ces deux sièges suffragants de l'Église de Fogaratz, qui avait été érigée depuis longtemps en siège épiscopal, mais que nous avons, en dernier lieu, élevée à la dignité et au privilège de siège métropolitain, en lui décernant le titre d'Albe Royale. En outre de ces deux évêchés de création nouvelle, nous lui avons donné pour suffragant le siège épiscopal de Grand-Varadin (Grosswardein), qui est aussi du rite grec, et que nous avons détaché de l'archevêché de Gran. Après avoir ainsi constitué la nouvelle province ecclésiastique de Fogaratz et Albe Royale, nous ne doutons pas, vénérables frères, que les populations valaques répandues en Transylvanie et attachées à la foi catholique ne soient reconnaissantes envers le siège pontifical du nouveau bienfait qu'elles en ont reçu, et qu'elles n'y soient attachées par une sorte de lien plus étroit....

La déclaration contenue dans la lettre apostolique de Léon XIII, du 1er décembre 1895 : *Ecclesiarum orientalium dignitas*, est le couronnement des actes émanant de la papauté, depuis le pontificat de Jean VIII († 882), pour « la protection et la conservation des coutumes des Églises orientales. »

## XVI.

Les Orientaux dans le patriarcat de Rome. — Il ne faut pas appeler latin le patriarcat de Rome, puisqu'il contient des Latins et des Orientaux (Arméniens et Orthodoxes).

Des groupes orientaux unis, les uns relèvent directement du patriarche de Rome (le Pape) : ils sont, je le répète, stavropigiaques, mot canonique qui vient de σταυρός, croix, et de πήγη, source. C'est le plus grand nombre.

Les autres ont des évêques, mais ces évêques de leur rite sont suffragants d'une métropole latine : il y a deux groupes dans cette situation : 1° les Ruthènes unis de la Hongrie (Munkacz et Épéries) relèvent de la primatie latine de Strigonie

Digitized by Google

(Gran); 2° les Serbes unis du diocèse de Krijévatz (que les Allemands appellent Kreuz) relèvent de la métropole latine de Zagreb (Agram).

Les Hellènes unis de l'Italie, de la Sicile, de la France, de la Corse, de l'Algérie, de l'Amérique, n'ont pas d'évêques diocésains : ils relèvent partout de l'ordinaire latin. Les Hellènes de l'Italie ont des évêques pour les ordinations.

Sans y attacher grande valeur, j'oserais peut-être comparer les Églises unies du patriarcat d'Occident aux États compris au moyen âge dans le Saint-Empire Romain. Les Églises stavropigiaques sont *immédiates*, et les autres non.

Que les Orientaux catholiques soient ou non stavropigiaques, ils conservent partout leur rite, leur discipline, leur langue liturgique particulière. Les Papes, et en dernier lieu Pie IX et Léon XIII, ont prescrit à mainte reprise qu'il ne soit porté aucune atteinte à ces diversités qui, suivant une expression de Pie IX, « loin d'affaiblir l'unité de la foi, tournent à la splendeur et à la majesté de l'Église » (6 janvier 1862).

Au XVII^e siècle, le dominicain Jacques Goar a exprimé poétiquement la même pensée :

Suivant les diverses manières dont elle est exposée au soleil, la colombe fait briller sur son cou des couleurs qui varient, soit à cause des mouvements de son corps, soit à cause des aspects différents de la lumière. De même l'Église t'apparaît comme une colombe qui est sortie des ouvertures de la pierre angulaire brisée sur la croix et qui s'y réfugie dès que vole un oiseau méchant. Écoute comme le Seigneur l'invite en l'appelant « belle ! » Mais d'où lui vient une si grande beauté ? De nulle autre part que de l'unité qui, jointe à la variété, augmente cette splendeur que le royal prophète a chantée à sa manière et plus heureusement que tout autre par cette expression : *La Reine s'est tenue à ta droite en un vêtement doré, bordé d'ornements variés.* Les rites différents sont les franges d'or distinctes par des variétés dont la diversité attire à la connaissance et en même temps à l'amour du Dieu unique, retient ceux qui ont été attirés et touche ceux qui ont été retenus. (*Rituale Graecorum complectens ritus et ordines divinae liturgiae.... juxta usum orientalis Ecclesiae.* Paris, 1647.)

A. D'AVRIL.

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I.

## UN LIVRE RÉCENT SUR L'INQUISITION [1]

On sait à quel point les travaux sur les sources de l'histoire de l'Inquisition se sont multipliés pendant ces vingt dernières années. Le moment était venu de tirer parti de ces travaux. Or l'Inquisition est avant tout un tribunal qui fonctionne d'après des règles de droit : il était tout naturel qu'un jurisconsulte fût tenté d'en écrire l'histoire. L'Inquisition est par essence un tribunal répressif ; aussi était-il fort utile que ce jurisconsulte fût en même temps un magistrat expérimenté. M. Tanon, jurisconsulte et magistrat, versé d'ailleurs dans l'étude de l'histoire du droit criminel, n'a pas reculé devant cette lourde tâche ; de là son livre, l'*Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*.

Dans cet ouvrage, M. Tanon s'est attaché à suivre un plan rigoureusement méthodique ; il développe ses idées en une langue toujours sobre et ferme ; il se préoccupe de justifier ses assertions par des citations de première main ; enfin, quoique évidemment hostile à l'Inquisition, il se montre soucieux d'éviter les banalités et les exagérations. Ce sont là des qualités trop rares pour qu'il ne convienne pas tout d'abord d'y rendre hommage.

Le livre est divisé en deux parties, de dimensions fort inégales et de caractère très différent : la première, plutôt historique, la seconde plutôt juridique. La première, qui est de beaucoup la plus courte, contient une histoire de la répression de l'hérésie en France depuis le haut moyen âge jusqu'à la Réforme. Ne vous attendez pas à y trou-

[1] *Histoire des tribunaux de l'Inquisition en France*, par L. Tanon, président à la cour de cassation. Paris, Larose et Forcel, 1893, in-8 de VI-567 p.

Digitized by Google

ver (le titre d'ailleurs ne permet pas de l'espérer) un aperçu du mouvement des idées dans l'Église de France, si actif à diverses époques du moyen âge; ne comptez pas vous y renseigner sur la répression des hérésies savantes, comme celles de Gottschalk, de Roscelin, d'Abélard ou de Gilbert de la Porrée. M. Tanon s'abstient d'en traiter : son attention est concentrée sur l'action des tribunaux ecclésiastiques à l'égard des Cathares, des Vaudois, des Franciscains spirituels, des Béguins et des faux Apôtres. Cette étude, d'ailleurs, n'est pas toujours inspirée par les travaux les plus récents. Ainsi je ne vois pas que M. Tanon ait tiré parti du dernier ouvrage de Döllinger sur le gnosticisme manichéen du moyen âge, ni du volume de documents sur l'histoire des Vaudois et des Cathares qui y a été ajouté [1]. De même, dans les quinze lignes consacrées à l'un des chefs des Spirituels, le Franciscain Pierre-Jean d'Olive, il ne paraît pas que l'auteur ait fait grand usage du mémoire capital publié sur ce personnage par le R. P. Ehrle [2]; il ne semble pas non plus avoir utilisé les autres publications du même savant sur les Spirituels. En somme, le résumé un peu maigre qui constitue exclusivement cette première partie n'est pas, il s'en faut de beaucoup, la portion intéressante et nouvelle de l'ouvrage.

Il n'en va pas ainsi de la seconde partie : c'est là qu'on trouve vraiment la substance du livre de M. Tanon. Elle s'ouvre par un chapitre où il est traité des sources de l'histoire de l'Inquisition. L'auteur étudie successivement les documents fournis par la législation romaine contre les hérétiques, et les textes nombreux et importants qui se rencontrent dans la législation canonique, c'est-à-dire dans le *Décret* de Gratien, les décrétales des papes et les canons des conciles : il mentionne les diverses consultations privées, « œuvres des canonistes particulièrement versés dans la pratique inquisitoriale, qui complétèrent cette législation sur plusieurs points, » et obtinrent, dans la jurisprudence des tribunaux, une grande autorité. Il passe ensuite aux textes de la législation séculière concernant l'hérésie; puis il signale les registres des tribunaux d'Inquisition et les autres collections de pièces conservées jusqu'à nos jours; enfin il résume les notions que nous possédons sur les manuels rédigés à l'usage des Inquisiteurs, et notamment sur la *Pratique* de Bernard Gui, qui est un des plus anciens, et, avec le *Directoire* d'Eymeric, le plus important. Chemin faisant, M. Tanon cite les conclusions de M. Hugo Sachsse, qui s'est livré récemment à la critique interne de l'œuvre de

[1] Döllinger : *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*. Munich, 1890, 2 vol. in-8.

[2] *Archiv für Literatur- und Kirchen-Geschichte des Mittelalters*, t. III (1887).

Digitized by Google

Bernard Gui [1], et les complète sur un point. M. Sachsse avait émis l'opinion que l'exposé sur la juridiction et le pouvoir de l'office de l'Inquisition, contenu dans la quatrième partie de la *Pratique* [2], formait un tout homogène probablement un peu plus ancien que la *Pratique* elle-même. M. Tanon a constaté qu'en réalité cet exposé est la reproduction, avec quelques additions et plusieurs interversions, d'un traité anonyme conservé à la Bibliothèque nationale dans un volume de la collection Doat [3].

Ce chapitre sur les sources n'est lui-même qu'une introduction. L'auteur, se conformant au plan classique, traite ensuite de l'organisation, de la compétence, de la procédure et de la pénalité des tribunaux inquisitoriaux.

L'action isolée des évêques se trouve de bonne heure impuissante à assurer la répression des doctrines hérétiques, au moins quand il s'agit, non d'hérésies savantes, mais d'hérésies populaires. Dès la fin du XIIe siècle, les Pontifes romains l'ont compris; aussi confient-ils des pouvoirs spéciaux à des légats, parfois à des cisterciens : ce sont là des tentatives isolées et éphémères. Comme le montre M. Tanon, le vrai fondateur de l'Inquisition, ce fut Grégoire IX : c'est lui qui créa une juridiction spéciale et permanente contre les hérétiques et en remit l'exercice à des ordres religieux, dominicains ou franciscains, dépendant exclusivement du pape et des supérieurs de leurs ordres respectifs. D'ailleurs, la compétence des évêques en matière de procès d'hérésie ne fut pas supprimée; il y eut deux juridictions concurrentes, dont M. Tanon étudie les rapports. Toutefois, en fait, le véritable organe de la répression, ce fut l'Inquisition, c'est-à-dire le tribunal spécial créé par Grégoire IX : la juridiction des évêques fut le plus souvent rejetée au second plan. M. Tanon fait connaître le personnel d'inquisiteurs, d'auxiliaires et de subalternes qui participaient à la répression, énumère les privilèges qui leur avaient été accordés, indique la manière dont ils étaient rétribués, et les services qu'ils étaient en droit de demander aux autorités civiles ou même aux simples particuliers. — Les règles de la compétence sont étudiées ensuite d'après la distinction ancienne des juristes, à raison de la matière (hérétiques des diverses sectes, fauteurs d'hérésies, juifs, sorciers), à raison du lieu, à raison de la personne. — En ce qui concerne la procédure, l'auteur, considérant que l'Inquisition est une juridiction d'exception, une manière de conseil de guerre, où les règles ont été simplifiées et rendues plus rigou-

[1] Hugo Sachsse : *Bernardus Guidonis Inquisitor und die Apostelbrüder*. Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der Practica. Rostock, 1891, brochure in-4.

[2] *Practica* (éd. Douais), p. 175 et suiv.

[3] Tome XXXVI de la collection Doat, fol. 1-26.

Digitized by Google

reuses, expose d'abord l'instruction criminelle telle qu'elle résulte du droit commun de l'Église ; ensuite il aborde l'examen de la procédure suivie par les tribunaux d'Inquisition. — La pénalité est étudiée en premier lieu d'après les sources du haut moyen âge, c'est-à-dire d'une époque antérieure à l'organisation de l'Inquisition ; puis telle qu'elle était appliquée par les inquisiteurs. — Un dernier chapitre montre la décadence de l'Inquisition en France à l'époque de la Réforme, et signale « les artifices par lesquels les parlementaires parvinrent alors à confisquer à leur profit toute la puissance inquisitoriale pour ne laisser à l'Église qu'un simulacre de pouvoir. »

Ce n'est que stricte justice de reconnaître que toute cette partie du livre de M. Tanon comble une lacune de l'histoire du droit; désormais il sera permis de toucher du doigt les rouages de l'institution célèbre où se fit d'abord l'application la plus complète de cette procédure inquisitoriale qui a joué et joue encore un si grand rôle dans l'instruction criminelle. Déjà, dans un précédent ouvrage, M. Tanon a débrouillé l'origine de la procédure criminelle dite « à l'extraordinaire, » si fréquemment employée par les tribunaux de l'ancienne monarchie [1]. C'est ainsi que, grâce à ses travaux persévérants, nous avons acquis des notions précises sur plusieurs points importants de l'histoire, si longtemps mal connue, de la répression au moyen âge.

Les limites du présent article ne me permettent pas d'y présenter une analyse détaillée des diverses conclusions de M. Tanon. Aussi me bornerai-je à indiquer les objections provoquées par plusieurs opinions que l'auteur donne comme certaines, sans qu'à mon avis il en ait présenté une démonstration péremptoire.

I. — Au cours du chapitre où il traite de la procédure en usage contre les hérétiques antérieurement à la création de l'Inquisition, M. Tanon rencontre sur son chemin les ordalies : naturellement il est amené à se demander quelle fut la conduite de l'Église vis-à-vis de ce mode de preuve si profondément empreint de l'esprit barbare. « L'Église, dit-il, n'a pas seulement accepté les ordalies comme un legs de la coutume; elle y a pris un rôle et les a consacrées en en réglant les cérémonies par ses rituels....; enfin elle les a tolérées dans ses propres tribunaux. La législation pontificale elle-même les a formellement autorisées en ce qui concerne la répression de l'hérésie [2]. »

[1] L. Tanon : *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris*. 1883, in-8.

[2] P. 296 — Les textes des décrétales, relatifs à cette question, ont été énumérés et étudiés avec soin par M. Patetta dans son ouvrage : *Le Ordalie* (Turin, 1890, in-8), p. 343 et suiv. L'auteur de cet ouvrage arrive à une conclusion différente de celle que j'indique plus haut. Mais il a su fort bien écarter de la question un certain nombre de textes apocryphes, notamment une lettre attribuée à Nicolas Ier et deux lettres attribuées à Jean VIII.

Digitized by Google

Il y a beaucoup de vrai dans ces lignes. En réalité, de nombreux conciles provinciaux ont, jusqu'au XIIe siècle, approuvé ou même prescrit les ordalies ; beaucoup de rituels les ont organisées ; beaucoup de causes, même ecclésiastiques, ont été jugées d'après le résultat des ordalies. Cependant, d'une part, comme le reconnaît M. Tanon, des membres éminents du clergé, par exemple Agobard et Yves de Chartres, se sont, à diverses époques, efforcés d'en combattre ou d'en restreindre l'usage, malgré le préjugé presque universel qui les favorisait. D'autre part, et c'est sur ce point que je suis en désaccord avec M. Tanon, il ne me paraît pas démontré que le saint-siège ait formellement accepté l'ordalie.

Il importe tout d'abord de préciser la portée de l'assertion de M. Tanon. Elle n'est point émise à propos de l'instruction criminelle réglée par le droit commun de l'Église. M. Tanon ne suit pas sur ce point les traces des auteurs d'après lesquels l'ordalie aurait été introduite dans le droit commun par un décret du concile que le pape Calixte II tint à Reims en 1119 : sans doute, il a remarqué que l'authenticité de ce décret, destiné à réprimer les violations de la trêve de Dieu, peut à bon droit être considérée comme très suspecte [1]. L'assertion de M. Tanon concerne uniquement la procédure en usage pour la répression du crime d'hérésie : elle se fonde sur la constitution édictée en 1184 par le pape Lucius III au concile de Vérone [2]. Il est dit dans un passage de ce document que les individus soupçonnés d'hérésie devront se justifier *juxta consuetudinem patriæ :* ce sont ces expressions qui constituent, d'après M. Tanon, la reconnaissance officielle de l'ordalie.

De la part de Lucius III, une décision aussi grave serait à la vérité très surprenante. En premier lieu, elle se concilierait fort mal avec une autre décision contenue dans une lettre du même pontife adressée à l'évêque de Coire [3]. L'espèce que résout cette lettre est fort simple. L'évêque de Coire poursuivait un prêtre accusé d'homicide. Le prêtre se défendit en démontrant que, déjà traduit devant le prédécesseur du prélat sur le siège de Coire, il s'était justifié par l'eau froide, et qu'à la suite de l'ordalie l'évêque l'avait absous. Lucius III, après avoir exposé ces faits, conclut ainsi : *Quia vero cum peregrina judicia à sacris canonibus sint inhibita, purgationem quam præstitit sufficere non putamus ;* aussi, l'accusé devra se justifier de

[1] Voir le récent mémoire du R. P. de Smedt, président des bollandistes : *le Duel judiciaire et l'Église*, dans les *Études religieuses*, etc., publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, fascicule du 15 janvier 1895.

[2] Voir le texte de ce décret dans Mansi, t. XXII, p. 476, et dans *Patrologia latina*, t. CCI, c. 1297-1299.

[3] Jaffé-Wattenbach, n° 15169.

Digitized by Google

nouveau, cette fois non par l'ordalie, mais par le serment purgatoire. A cette condition seulement, il sera définitivement absous. Évidemment, en rendant cette décision, Lucius III faisait tout autre chose qu'approuver l'ordalie. Comment supposer qu'il l'ait reconnue formellement au concile de Vérone?

D'ailleurs la question n'était plus entière du temps de Lucius III. Avant lui, une série de décisions pontificales avaient condamné l'ordalie. Son prédécesseur, Alexandre III, écrivant à l'archevêque d'Upsal, la traitait de *prohibitum et execrabile judicium* [1]. Auparavant, Alexandre II (1061-1073) et Étienne V (885-891) avaient déclaré l'ordalie contraire au droit de l'Église [2]. Ainsi, tout au moins depuis le IXe siècle, des témoignages positifs attestent la doctrine du Saint-Siège. Est-il vraisemblable que Lucius III se soit avisé, à Vérone, de renverser cette tradition?

En réalité, il ne l'a pas renversée. La suite du texte prouve que les mots *juxta consuetudinem patriæ* n'ont pas le sens qui leur est donné par M. Tanon. Il suffit, pour nous en convaincre, d'analyser cette partie de la constitution.

L'évêque, au cours de sa visite, doit, dans les paroisses où il soupçonne l'existence d'hérétiques, établir des personnes chargées de les dénoncer. Les individus ainsi dénoncés seront cités devant l'évêque ou l'archidiacre; s'ils ne présentent une justification suffisante, *juxta patriæ consuetudinem*, ils seront punis à l'arbitraire du prélat. Telle est la première partie de la décision; jusqu'à présent elle nous laisse incertains sur la nature de cette *purgatio juxta patriæ consuetudinem*. Mais voici une circonstance qui va nous éclairer. Le texte continue en ces termes : « Si quelqu'un (des accusés), par une superstition condamnable, refuse le serment, par le fait même il sera réputé hérétique et frappé des peines de l'hérésie [3]. » Ainsi la justification

[1] Jaffé-Wattenbach, n° 12117.

[2] *Ibid.*, n°s 4505 et 3443.

[3] Voici le texte de la partie intéressante du décret : « Ad hæc.... adjecimus ut quilibet archiepiscopus vel episcopus.... bis vel semel in anno parrochiam in qua fama fuerit hæreticos habitare circumeat; et ibi tres vel plures boni testimonii viros, vel etiam, si expedire videbitur, totam viciniam jurare compellat quod si quis ibidem hæreticos sciverit...., eos episcopo vel archidiacono studeat indicare. Episcopus autem seu archidiaconus ad presentiam suam convocet accusatos; qui, nisi se ad eorum arbitrium juxta patriæ consuetudinem ab objecto reatu purgaverint, vel si post purgationem exhibitam in pristinam fuerint relapsi perfidiam, episcoporum judicio puniantur. Si qui vero *ex eis* jurationem superstitione damnabili respuentes, jurare forte noluerint, ex hoc ipso hæretici judicentur, et pœnis quæ prænominatæ sunt percellantur. » La dernière phrase, où est prévu le cas de refus de serment, se rapporte évidemment aux accusés d'hérésie; la simple inspection du texte le démontre clairement.

Digitized by Google

prévue se faisait par le serment de l'accusé. Or, il y a deux modes de justification en vigueur au moyen âge : la purgation par l'ordalie *(purgatio vulgaris)* et la purgation par le serment de l'accusé fortifié du serment de cojureurs *(purgatio canonica)*, l'une étant exclusive de l'autre. En mentionnant le serment, le décret de Vérone se réfère nettement à la purgation canonique et non à l'ordalie. Ce sont les détails de la purgation par serment qui seront réglés *juxta patriæ consuetudinem*. On ne peut donc dire que le décret de Vérone reconnaisse formellement l'ordalie.

Je sais bien qu'on trouve quelques lettres des papes où il est fait allusion à l'ordalie sans qu'elle y soit condamnée non plus qu'approuvée. C'est, par exemple, une lettre d'Alexandre III adressée à l'archevêque de Cantorbéry, afin d'interdire aux prélats la perception d'amendes pour la répression des crimes, et aussi la perception de redevances *in examinatione ignis et aquæ* [1]; il serait possible de citer d'autres documents de même nature. Tout ce qu'on en peut déduire, c'est que les papes, tout en condamnant l'ordalie, ont cru prudent de la tolérer en fait, si profondes étaient ses racines dans le préjugé populaire. Ce n'est point là une conduite qui doive étonner de la part du Saint-Siège : l'idée d'une tolérance négative, bien mieux que celle d'une reconnaissance formelle d'injustices ou d'abus, explique en tous temps une foule de décisions des Pontifes romains. C'est ce qu'exprimait très bien Grégoire VII par ces lignes empruntées à l'une de ses lettres : *Solet sancta et apostolica sedes pleraque considerata ratione tolerare, sed nunquam in suis decretis et apostolicis constitutionibus a concordia canonicæ traditionis discedere* [2]. L'histoire du divorce ou celle du concubinat, entre autres, fourniraient des exemples frappants de cette prudente tolérance, toujours inspirée par la pensée que, pour réaliser une réforme morale, mieux vaut une action lente, patiente et pénétrante qu'un effort brusque et violent tenté sur un terrain mal préparé.

Je ne puis abandonner cette question des ordalies sans signaler quelques pages intéressantes où M. Tanon tente d'expliquer le succès persistant de ces épreuves. Pour que la confiance dans les ordalies demeurât inébranlable, il fallait que les résultats des épreuves fussent assez variés « pour entraîner, dans une proportion convenable, tantôt la condamnation et tantôt l'absolution [3]. » Or cette proportion fut obtenue. Selon M. Tanon, la variété des résultats tient à

[1] Jaffé-Wattenbach, n° 14315. Voir d'autres textes dans l'ouvrage de M. Patetta, *Le Ordalie*, cité plus haut.

[2] *Monumenta Gregoriana* (édit. Jaffé, dans la *Bibliotheca rerum germanicarum*), II, 50, p. 166.

[3] P. 312.

Digitized by Google

la variété même des conditions matérielles dans lesquelles l'épreuve était subie, et surtout au pouvoir très large dont jouissait le juge pour apprécier le résultat de l'épreuve, par exemple l'état sain ou malade de la main présentée au fer chaud. « Ceux qui savent, dit-il, quelle est, même chez des juges de bonne foi et très éclairés, l'influence de la prévention dans le sens de la culpabilité ou de l'innocence pour la décision des causes douteuses, apprécieront toute l'étendue de cet arbitraire lorsqu'il était exercé, dans ces temps anciens, par des hommes ignorants et dominés par des croyances superstitieuses. » C'est parler en homme du métier, qui d'ailleurs dépasse la mesure dans l'appréciation qu'il fait de ses collègues du temps passé. Tout en admettant les idées de M. Tanon sur la latitude laissée à ceux qui rendaient la justice, tout en reconnaissant que les juges grossiers devaient s'en servir pour décider suivant leurs préjugés, on pourrait, ce me semble, admettre que parfois aussi les procès étaient soumis à des hommes éclairés ; en ce cas, ceux-ci trouvaient souvent dans le pouvoir arbitraire qui leur était laissé le moyen de corriger le résultat brutal de l'épreuve et de le mettre d'accord avec leur appréciation personnelle. Ainsi ce pouvoir arbitraire contribuait non seulement à varier les résultats de l'ordalie, mais encore à en améliorer l'usage, et dans beaucoup de cas, à en faire le fondement de décisions raisonnables. Cette manière d'agir pourrait être comparée de loin à celle des magistrats romains, qui n'avaient le droit de prendre aucune décision importante sans consulter les auspices, mais qui constataient eux-mêmes souverainement les signes de la volonté divine, par exemple l'éclair à droite ou à gauche, sans que les particuliers fussent admis à critiquer les constatations ainsi formulées.

Quoi qu'on doive penser de ces observations, il faut reconnaître que M. Tanon a fait œuvre utile en signalant le « très grand arbitraire » laissé au juge auquel est confiée la mission de constater le résultat de l'ordalie.

II. — D'après une opinion assez généralement admise, la torture n'aurait point eu de place dans l'instruction criminelle des tribunaux ecclésiastiques, telle qu'elle était fixée par le droit commun : elle n'aurait été employée que par les inquisiteurs, en vertu des règles spéciales qui, vers le milieu du XIIIe siècle, modifièrent à leur usage la procédure de droit commun qu'elles rendirent plus rigoureuse [1]. La publication faite, il y a quelques années, par M. Tanon, du formulaire de Guillaume de Paris [2], a démontré que vers la fin du XIIIe siècle, la torture était employée à l'officialité de Paris, juridic-

[1] Cf. *Les Officialités au moyen âge* (Paris, 1880), p. 249 et 280.
[2] *Notice sur le formulaire de Guillaume de Paris* (Paris, 1888), p. 8 et suiv.

Digitized by Google

tion ordinaire et non inquisitoriale : il faut en conclure que d'assez bonne heure la torture a pénétré des tribunaux d'Inquisition dans les tribunaux de droit commun, ou au moins dans quelques-uns d'entre eux. Dans son livre sur l'Inquisition, M. Tanon va plus loin [1]. Selon lui, il s'en faut de beaucoup que la torture se soit introduite dans les tribunaux d'Inquisition vers 1250 pour passer de là dans les officialités : dès le temps de Gratien, c'est-à-dire dès le milieu du XIIe siècle, elle avait sa place marquée dans le droit commun de l'Église. Je ne pense pas que cette conclusion soit certaine. Si deux textes du *Décret* de Gratien mentionnent incidemment la torture [2], un autre texte du même recueil [3], emprunté à une fausse décrétale du pape saint Alexandre, la condamne formellement (je ne sais pourquoi M. Tanon, à plusieurs reprises, attribue ce texte au pape Alexandre III [4], dont le pontificat est postérieur d'une vingtaine d'années au *Décret* de Gratien). Si quelques-uns des premiers commentateurs de Gratien, comme Rufin et Étienne de Tournay, admettent la torture sous certaines réserves, il en est d'autres, de la même époque, qui la réprouvent en termes généraux. C'est Paucapalea, qui, dans sa *Somme*, s'exprime ainsi sur le texte emprunté au faux Alexandre : *Quod vero confessio cruciatibus extorquenda non sit, auctoritate Stephani, Alexandri papæ, aliorumque multorum ostenditur* [5]. C'est Roland, le futur Alexandre III, qui, au cours de sa *Somme*, s'exprime formellement dans le même sens : *Sexto quæritur an confessio cruciatibus sit extorquenda. Quod nullo modo fieri debere probatur; nam violenter extorta firmitatem habere non posse sæcularibus quoque legibus asseveratur; quod enim vi metusve causa gestum est, ratum non habebo, ait Praetor; idemque testatur Alexander papa* [6].... En résumé, la question de savoir s'il convenait d'admettre la torture semble très contestée au XIIe siècle : quel que fût alors le prestige du droit romain, des canonistes

[1] P. 365 et suiv.
[2] C. 23, Q. 5, c. 4, et C. 5, Q. 5, c. 4.
[3] C. 15, Q. 6, c. 1.
[4] P. 368, 369 et 370.
[5] Schulte, *die Summa des Paucapalea* (Giessen, in-8), p. 85.
[6] Thaner, *die Summa Magistri Rolandi* (Innsbruck, 1874, in-8), p. 34 et 35. — Je sais bien que M. Tanon invoque une décrétale authentique d'Alexandre III (c. 2, Décrétales de Grégoire IX, III, 14 ; Jaffé-Wattenbach, n° 14007), où il est question des *duræ quæstiones*. Toutefois, en ce cas, la torture doit être employée, non pour provoquer un aveu (il ne paraît pas y avoir de doute sur les faits), mais pour forcer un dépositaire infidèle à restituer. La torture est ici plutôt une variété de la contrainte par corps qu'un moyen d'instruction. D'ailleurs, quel que soit le sens de ce fragment, je veux seulement prouver qu'au XIIe siècle, on hésitait sur l'emploi de la torture ; or, les textes indiqués ci-dessus me paraissent le prouver suffisamment.

Digitized by Google

importants n'ont pu encore se résigner à adopter ce triste moyen d'instruction, qu'un clerc ne saurait, d'ailleurs, à cette époque ordonner ni diriger sans se rendre irrégulier [1]. Il en fut autrement au XIIIe siècle : l'autorité du droit romain l'emporta, aidée sans doute de l'influence de considérations pratiques qu'inspirait le désir de multiplier les aveux. En tout cas, la torture a été moins facilement acceptée par la législation canonique que ne le suppose M. Tanon : au XIIIe siècle seulement, elle cesse d'y soulever des objections de principe.

III. — D'après un mémoire bien connu du regretté Julien Havet [2], c'est seulement au commencement du XIIIe siècle que l'usage de la peine du feu contre les hérétiques devient à la fois général et légal, c'est-à-dire que les hérétiques y sont condamnés au Midi comme au Nord, et qu'ils y sont condamnés en vertu de lois ou de coutumes équivalentes à des lois. Jusqu'alors il n'existait point contre les hérétiques de législation formelle; mais, dans le Nord, une pratique sans fondement légal les condamnait souvent au feu; dans le Midi, des lois positives, imparfaitement exécutées, prononçaient contre eux diverses peines inférieures à la mort. M. Tanon n'accepte nullement ces conclusions; à son avis, l'application de la peine de mort aux hérétiques, fondée sur les textes des lois romaines, a été faite, de tous temps, en vertu d'une tradition légale que par conséquent il tient pour fort antérieure au XIIIe siècle [3].

Ici encore, l'opinion de M. Tanon soulève de graves objections. Qu'il y ait une « peine légale » de l'hérésie et que ce soit la peine de mort, ce sont des points qui ne paraissent pas démontrés pour la longue période qui s'écoule entre la fondation du royaume franc et le commencement du XIIe siècle. Quelle qu'ait pu être, en effet, la portée des rares passages du *Bréviaire d'Alaric* où il est question d'hérésie [4],

[1] La vraie et pure tradition de l'Église chrétienne sur la torture est bien mise en lumière par le chapitre LXXXVI de la réponse de Nicolas Ier aux Bulgares (*Patrologia latina*, t. CXIX, p. 1010). En quelques lignes, le pape y présente un résumé vigoureux des irréfutables objections qu'elle soulève. Il faut déplorer que cette tradition n'ait pu se maintenir et que la torture ait pénétré dans le droit ecclésiastique, sans doute par l'influence des romanistes et des praticiens.

[2] *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1880), t. XLI.

[3] P. 453, 454 et *passim*.

[4] Les auteurs du Bréviaire ont négligé d'extraire le titre du Code Théodosien *de hæreticis :* ce qui était fort naturel dans un État dont le souverain était arien. On y trouve seulement deux constitutions tirées des Novelles du Code Théodosien, l'une de Théodose II, l'autre de Valentinien III (éd. Haenel, p. 256 et 276), dont le dispositif concerne non tous les hérétiques, mais quelques sectes, au premier rang desquelles figurent les Manichéens. L'*interpretatio* de la novelle de Théodose II ajoute d'ailleurs : « Hæc lex damnat sectas quæ nominatim hac lege continentur insertæ »

Digitized by Google

il semble certain, et M. Lœning l'affirme sans hésiter [1], que l'État mérovingien ne frappait point de la peine capitale le fait de professer des doctrines hétérodoxes. La législation des capitulaires n'innova point à ce sujet [2]. D'autre part, le canoniste du nord de l'Italie qui, à la fin du IXe siècle, rédigea la compilation juridique la plus considérable de cette époque, l'*Anselmo dedicata*, où ont été insérés de nombreux fragments de droit romain, n'y comprit pas les constitutions impériales ordonnant le supplice des hérétiques; les quelques textes qu'il emprunte aux Novelles de Julien ne sauraient entraîner la mort d'un seul Cathare [3]. Ainsi dans les lois la tradition rigoureuse, dont l'origine remonte aux empereurs romains, fut interrompue pendant plusieurs siècles. Aussi j'ai peine à croire que les hérétiques exécutés en France au XIe siècle aient été mis à mort en vertu d'un texte légal. De l'ensemble des faits il paraît bien plus vraisemblable de conclure que « c'était alors le hasard ou l'inspiration du moment qui décidait chaque fois du traitement à infliger aux hérétiques [4]. » Ici ils succombent à la rigueur des juges ou à l'animadversion populaire; là ils sont sauvés par l'intervention bienfaisante d'un prélat tel que Wazon, évêque de Liège, ou son successeur Adalbéron II. En somme, à cette époque, la pratique oscille entre la rigueur extrême et une conduite plus miséricordieuse. Deux faits contribueront à la fixer: la diffusion, au XIIe siècle, des constitutions rigoureuses des empereurs romains, et vers la même époque, les progrès menaçants des doctrines des Cathares, héritiers des Manichéens, c'est-à-dire de la secte même que les empereurs romains, païens ou chrétiens, avaient accablée de leur rigueur. Remarquez que les hommes du moyen âge durent éprouver ce sentiment, que les doctrines cathares sapaient à la fois toutes les bases de l'ordre social, la religion, la morale, la famille. Le courant produit par l'influence des textes romains et par la répulsion qu'excitaient les Cathares aboutit assez rapidement à la restauration de la législation la plus rigoureuse contre l'hérésie.

J'arrête ici ces observations déjà trop longues, non cependant sans exprimer un regret. Il manque à ce livre un chapitre qui serait intitulé : « Les Inquisiteurs et leurs contemporains. » On y eût in-

[1] Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts;* t. II, *das Kirchenrecht im Reich der Merowinger* (Strasbourg, 1878), p. 41 et suiv.

[2] Sur le silence des capitulaires, cf. Havet, *op. cit.*, p. 497 et 498.

[3] Novelles de Julien, édition Haenel, chap. CCLVII, XLVI, CDXCXIV, CDXCXV, CCCLXIV. Le premier de ces chapitres porte la peine de mort non contre les hérétiques, mais contre les blasphémateurs. Je cite la collection *Anselmo dedicata*, originaire du nord de l'Italie, d'après les manuscrits de Bamberg et de Metz; le livre XII et dernier traite des hérétiques.

[4] J'emprunte cette phrase au mémoire de Julien Havet, *op. cit.*, p. 509.

Digitized by Google

diqué les relations des inquisiteurs avec les princes, avec les seigneurs, avec les bourgeois, avec les lettrés; on y eût essayé de se rendre compte de l'état de l'opinion publique à l'endroit de l'Inquisition. Plusieurs points de cette vaste étude ont été effleurés par M. Tanon : la question dans son ensemble eût mérité d'être traitée. Elle présente en effet bien des aspects intéressants. Pourquoi, par exemple, cette aristocratie féodale, toujours disposée à partir en guerre contre les prélats et leurs officiaux, n'a-t-elle pas entravé sérieusement l'action des inquisiteurs ? Pourquoi les mêmes hommes qui poursuivaient avec la dernière rigueur un pauvre notaire d'officialité accusé d'un abus de juridiction n'étaient-ils pas choqués de voir se dresser le bûcher des Cathares ou des Vaudois ? Pourquoi, en maints endroits, les hérétiques étaient-ils exécutés en vertu des lois édictées par le plus illustre des libres penseurs de son temps, l'empereur Frédéric II ? Et, si j'ose employer cette expression, quel était le sens de l'anticléricalisme dont la féodalité du XIIIe siècle donna tant de preuves ? Il ne serait pas inutile d'analyser les causes, d'ordres divers, qui influencèrent alors les esprits. On sera d'autant mieux en mesure d'apprécier l'Inquisition que l'on connaîtra plus exactement l'opinion que s'en étaient formée les contemporains.

PAUL FOURNIER.

---

## II.

# UN FAUX EN GENTILHOMMERIE

# LE DERNIER MARQUIS DE MONTANDRE

---

Le 27 mai 1789, Louis XVI, par lettres patentes données à Versailles et enregistrées à Bordeaux le 22 février suivant, à Saintes le 12 mars, confirmait, « en tant que besoin est ou serait, » créait, érigeait et élevait en marquisat, « sous la dénomination de marquisat de Montendre de Brosse, » la seigneurie de Montandre, « érigée primitivement en baronnie et depuis plus d'un siècle en marquisat, » possédée jusqu'au commencement du XVIIIe siècle par la maison de La Rochefoucauld. Cette érection était faite en faveur de « notre cher et bien-amé le sieur Ignace-Joseph de Brosse, capitaine au régiment de Salm-

Digitized by Google

Salm, propriétaire seigneur de la seigneurie de Montandre, » dont les lettres patentes énumèrent les glorieux ascendants, depuis son quatorzième aïeul, Hugues, vicomte de Brosse, « préfet du roi saint Louis, fait prisonnier avec ce monarque à la journée de La Massoure, le 8 février 1252; Louis de Brosse, son onzième aïeul, tué à la bataille de Poitiers en 1356; Jean, vicomte de Brosse, neuvième aïeul, qui commandait sous Jeanne d'Arc un corps d'armée au siège d'Orléans (1429); François-Géraud de Brosse, cinquième aïeul, qui combattait à Pavie, où il perdit son père et son frère; jusqu'à son père, Jean-Jacques de Brosse, qui a servi dans une compagnie de cadets gentilshommes, puis dans l'état-major de l'armée. » L'exposant lui-même, digne fils de tant de preux, « s'était rendu digne des témoignages de notre bienveillance et affection, étant à notre service depuis vingt-cinq ans, et s'étant distingué par son zèle et sa valeur à notre armée de Corse, en 1768, où il reçut des blessures graves. »

La pièce, authentique et dûment en règle, est signée Louis, contresignée par Laurent de Villedeuil, ministre de la maison du roi, et pour visa, Barentin [1].

Quand on prend du galon.... Plus tard Ignace-Joseph de Brosse, capitaine au régiment de Salm-Salm en 1789, sera en 1820, suivant lui, « marquis de Montendre, comte de Brosse de Bretagne, maréchal de camp, » etc.

Sa sœur, dès 1770, se disait « haute et puissante dame Marie-Louise de Brosse, fille légitime de feu messire Jean-Jacques de Brosse, comte de Boussac et de Sainte-Sévère, ancien lieutenant-colonel des gardes wallonnes de Sa Majesté le Roy d'Espagne, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Latran, et de feue puissante dame Marie-Élisabeth de Schwing d'Enhaumer, baronne d'Oststein. » L'origine était donc des plus illustres.

Eh bien, ce descendant des vicomtes de Brosse de Bretagne, qui se qualifiaient comtes de Penthièvre, seigneurs de Boussac et de Sainte-Sévère, barons d'Huriel, n'était qu'un habile imposteur et un fieffé intrigant, digne de vivre en notre temps. Il a dupé jusqu'à ce jour de graves écrivains [2]. N'est-il pas temps de démasquer le fourbe et de chasser l'intrus d'une maison où il s'était frauduleusement introduit?

[1] Elle a été publiée dans le *Recueil de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, IX, p. 47.

[2] L'un d'eux, ne pouvant se reconnaître dans tous ces de Brosse qui sont tantôt de Montandre, tantôt de Boussac, a écrit cette phrase, où les confusions et les erreurs abondent : « Ce Michel de Brosse de Montandre, député de l'Assemblée nationale, où il n'y eut pas de Brosse, ni de Montandre ni d'ailleurs, — était un descendant des anciens de Brosse, baron d'Huriel. Les marquis de Montandre ont prouvé *authentiquement* (?) leur descendance devant le généalogiste Chérin en 1789. »

Digitized by Google

* * *

Le P. Anselme [1] arrête la généalogie des seigneurs de Brosse de la branche aînée à Jean, vicomte de Brosse, dont la fille unique, Jeanne, femme d'André de Chauvigny, testa en 1348, et pour la branche des seigneurs de Boussac et de Sainte-Sévère, à Jean de Brosse, dit de Bretagne, duc d'Étampes, mort en 1564, sans enfants d'Anne de Pisseleu, sa femme, maîtresse de François Ier. Ainsi fait Thaumas de la Thaumassière [2]. Ce Jean avait un frère, François de Brosse, qui mourut jeune. Voilà donc une famille bien et dûment éteinte. Cependant Louis Moréri, dans son *Grand dictionnaire* [3], et après lui La Chesnaye-Desbois, dans son *Dictionnaire de la noblesse* [4], puis Saint-Allais [5], ajoutent aux deux branches du P. Anselme une troisième, celle des seigneurs de Crot et de Malleval, issue de Jean de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, de Boussac et d'Huriel, et de Nicole de Blois, vicomtesse de Limoges, dernière comtesse de Penthièvre.

Comment le rédacteur des lettres patentes a-t-il pu continuer jusqu'en 1789 une branche des de Brosse éteinte dès le milieu du XVIe siècle ? En lui soudant un rejeton, ou plutôt en faisant, sous le nom de Géraud-François de Brosse, vivre François, mort jeune, frère de Jean, décédé sans postérité, et en lui donnant une descendance prise n'importe où. Ainsi avait-on fait pour le frère de Mme de Maintenon, Charles d'Aubigné, qui désirait fort le cordon du Saint-Esprit. Dans un testament de 1516, aux trois fils de François d'Aubigné, des d'Aubigné d'Anjou, on en avait ajouté un quatrième, d'où l'on faisait descendre le tanneur de Loudun en Poitou, grand-père d'Agrippa d'Aubigné.

Il existe à la Bibliothèque nationale un dossier Brosse [6]. Le généalogiste des ordres du roi y commence, folio 2, la filiation à Roger de Brosse, chevalier, seigneur de Sainte-Sévère, en 1276.

Puis il passe à la famille de Brosse en Beaujolais. Le mémoire qui lui a été présenté donne à Jean de Brosse, deuxième du nom, seigneur de Sainte-Sévère, de Boussac, etc., chambellan de Charles VII, époux (1437) de Nicole de Blois, un second fils, Antoine, qui figure dans le P. Anselme comme chevalier de Rhodes et qui serait l'auteur de la branche des seigneurs de Crot et de Malleval. Cet Antoine fut, selon Chevillard, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en

[1] *Histoire des grands officiers*, t. V, p. 568.
[2] *Histoire du Berry*, p. 650.
[3] T. II, p. 308.
[4] T. III, p. 270.
[5] *Nobiliaire universel*, III, 114.
[6] Collection Chérin, t. XXXIX, 819, *Brosse*, pages 1-52.



Digitized by Google

1481, se maria en 1502 avec Jeanne de la Praye, dont il eut Ponthus, père d'Antoine II, d'où sont venus Claude Ier, Claude II, Claude III, Claude IV, Claude V. (Voir la généalogie dans La Chesnaye, à qui certainement la famille avait communiqué le mémoire envoyé à Chérin.) Claude V de Brosse, chevalier, baron de Chavanne, fils (23 mai 1712) de Claude IV et de Catherine Cottin, morte à soixante-dix-sept ans, le 2 janvier 1763, à Marigny-sur-Loire, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers de Picardie, mort le 3 juillet 1780, eut de Marie Fourgon (contrat du 25 mars 1759), fille de Vital Fourgon, écuyer, seigneur de la Maisonforte : 1° le 24 avril 1760, Claude-Vital, dit le comte de Brosse, sous-lieutenant au régiment de Soubise, puis capitaine, chevalier de Saint-Louis, émigré en 1791, qui a eu Raoul de Brosse, né le 1er décembre 1804 ; 2° le 9 mars 1763, Claude-Barthélemy-Joseph, garde-marine en février 1780, qui a eu Claude-Michel-Joseph-Hippolyte, marquis de Brosse, mousquetaire gris en 1814, et Élisa de Brosse. Son frère, Pierre-Michel, chevalier, vicomte de Brosse, baron de Confolens et de Rochefort en Limousin, seigneur de Châteaumeillant, né le 31 cotobre 1714, mort le 12 juin 1809, capitaine aide-major au régiment du Maine, puis d'Eu, colonel d'infanterie, premier lieutenant des grenadiers des gardes-françaises du roi, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, acheta (8 novembre 1766), sans doute pour mieux se rattacher aux anciens seigneurs de Boussac et de Sainte-Sévère, la baronnie de Sainte-Sévère à Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, comte de Beaumont, marquis de Breval et baron de Sainte-Sévère par sa femme, Éléonore-Marie-Josèphe-Pulchérie des Laurents de Saint-Alexandre. La terre ne lui resta que huit ans. Il la vendit (15 septembre 1784) avec ses deux châteaux, l'un nouvellement bâti, moyennant 280,000 livres, à Charles Malvin, marquis de Montazet, comte de Plassac en Saintonge, baron de Quissac et de Malleval, et à sa femme Marie-Anne de Saint-Julien [1]. Ce baron intérimaire de Sainte-Sévère avait, à cinquante-quatre ans, épousé, par contrat du 11 décembre 1768, Angélique-Colette-Félicité de Bizemont, qui en avait quinze, fille d'André-Victor, comte de Bizemont, maréchal de camp, dont il eut Henriette, deuxième femme de Claude VI de Brosse, son cousin germain, et Élisabeth-Olive, deuxième femme (12 septembre 1792) de Charles-Antoine-Odet Chapt de Rastignac. C'était une femme active et ambitieuse ; elle voulut être admise aux honneurs de la cour, et imagina de se rattacher aux grands de Brosse ; elle présenta des pièces, intrigua, fit intervenir l'un et l'autre. Elle écrivait à la reine : « Madame, la vicomtesse de

[1] *Histoire de Sainte-Sévère en Berry*, par Emile Chénon (1888, in-8), ch. XI, p. 209.

Digitized by Google

Brosse supplie humblement Votre Majesté de déterminer le jour où elle voudra bien permettre qu'elle lui soit présentée. M. le duc de Villequère, au mois d'avril de l'année dernière, après avoir pris l'ordre du roi, écrivit au sieur Chérin, généalogiste des ordres, de lui envoyer le certificat et le mémoire concernant la maison de Brosse, qu'il remit pour lors au roi, qui a trouvé bon que le vicomte de Brosse, maréchal de camp, n'eût pas l'honneur de chasser, vu son grand âge.... » Il avait soixante-treize ans.

Savez-vous quelle avait été la conclusion de Chérin? La lettre suivante (Paris, 10 avril 1788), au duc de Villequier, nous le dira :

Monsieur le duc, il a existé en Berry une ancienne maison de Brosse, recommandable par une haute ancienneté, de grandes illustrations, des services éclatants et des possessions considérables. MM. de Brosse, pour lesquels j'ai composé un mémoire généalogique, à l'occasion de la demande formée par Mme la vicomtesse de Brosse des honneurs de la présentation, ne prouvent point d'une manière littérale leur jonction avec cette ancienne et illustre maison. Leurs titres, que j'ai vérifiés avec la plus religieuse attention, ne présentent sur l'identité d'origine des deux familles que de simples présomptions. Et quelque confiance que j'aye lieu d'avoir dans la sincérité de leur production, il est de mon devoir, Monsieur le duc, de ne pas vous taire que leur prétention n'est point suffisamment fondée d'après les règles ordinaires, et que leur filiation ne remonte point sans interruption à l'époque prescrite par le règlement.

Je suis avec respect...,

Chérin, on le voit, ne croyait pas un mot de cette parenté des deux familles de Brosse. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est une lettre de lui-même (Paris, 20 novembre 1787) [1] :

Monseigneur, j'ai examiné avec attention le mémoire et les titres de M. de Brosse de Montendre, commandant la compagnie des chasseurs du régiment de Salm-Salm, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 5 de ce mois. D'après cet examen, Monseigneur, il est impossible de rien prononcer de positif sur l'espèce de sa noblesse. Les titres que produit M. de Brosse sont la plupart dans une forme inadmissible, et le nombre n'en est pas suffisant. A l'égard de la prétention de M. de Brosse d'une communauté d'origine avec l'ancienne maison de ce nom en Berry, je ne vois rien également qui la justifie.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHÉRIN.

Et ce même Chérin qui niait, en 1787, « la communauté d'origine, » qui disait inadmissible la forme des titres à lui présentés par M. de

[1] Page 50 du dossier.

Digitized by Google

Brosse de Montandre, certifiait, en 1789, la filiation authentique du capitaine de Salm-Salm depuis Hugues de Brosse, son quatorzième aïeul, jusqu'à son père Jean-Jacques de Brosse, fils de Pierre-Roger de Brosse!

Quels arguments avait donc fait valoir le postulant? Comment ces pièces fausses étaient-elles devenues véritables? Comment Chérin était-il arrivé par une lecture approfondie à les croire décisives, convaincantes? Est-il aussi des accommodements avec les personnages officiellement chargés de créer des ancêtres? Puis comment, quand tout se fait en vue de Pierre-Michel, vicomte de Brosse, et par sa femme, Angélique de Bizemont, voit-on tout à coup apparaître et intervenir « M. de Brosse de Montendre? » Le cabinet des titres cache encore bien des mystères. Déjà Boileau avait dit :

> Mais quand un homme est riche, il a toujours son prix ;
> Et, l'eût-on vu porter la mandille à Paris,
> N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
> D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire.

Par une anomalie singulière, car tout devait être étrange en cette affaire, voici le Pierre-Michel de Brosse qui, dans un acte de Claude-François Allix, notaire royal à Huriel en Bourbonnais, se dit en 1791, le 17 janvier, seigneur de Sainte-Sévère, qu'il avait vendue en 1784. De plus, il s'intitule « messire de Brosse de Montendre » et « député extraordinaire à l'Assemblée nationale[1]. » Qu'était-ce qu'un député extraordinaire à l'Assemblée nationale en 1791?

Or, ce descendant des vicomtes de Brosse alliés aux princes de Déols et de Châteauroux, des seigneurs de Boussac, de Sainte-Sévère, d'Huriel, des barons et marquis de Montendre, était un des enfants de l'huissier de La Ferté en Alsace, Jacques Giroux, et d'Élisabeth Schwing[2]. Mais il était riche, grâce au bonhomme Pelletier qu'il grugeait. Ignace-Joseph Giroux avait deux sœurs : Marie-Élisabeth et Marie-Ursule, trio d'intrigants qui s'entr'aidaient fraternellement. C'est la sœur aînée qui fit d'un fils d'huissier un marquis de Montandre le descendant d'un compagnon de saint Louis.

[1] *Procès-verbal du mausolée, tombeau, inscription et autres antiquités de l'église du chapitre de Saint-Martin d'Huriel, à la réquisition de M. de Brosse, seigneur de Sainte-Sévère, du 17 janvier 1791....* « Nous Claude-François Alix, notaire royal à Huriel, Joseph Deval, avocat féodiste, demeurant à Montluçon, représentant messire de Brosse de Montendre, agent extraordinaire à l'Assemblée nationale. .. » *Annales bourbonnaises*, III, 73.

[2] J'ai dit un mot de lui (*Bulletin* de la société des *Archives*, IX, 318), vingt lignes résumées de quelques pages publiées dans les *Annales bourbonnaises*, t. III, 208. De nouvelles découvertes, puis des notes recueillies par M. le docteur Vigen, qui me les a obligeamment communiquées, des indications de M. le vicomte Oscar de Poli, me permettent d'ajouter des traits au personnage et beaucoup de documents à son histoire.

Digitized by Google

Montandre, *Mons Andronis*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure), célèbre par le combat (19 mai 1404) de sept chevaliers français contre sept chevaliers anglais, était une seigneurie composée de vingt-huit paroisses situées partie en Saintonge, partie en Guyenne. Des La Rochefoucauld, qui l'avaient possédée depuis la fin du XIVe siècle [1], elle avait passé en 1742 à François-Vincent Durand de Villegagnon, chevalier, marquis de Villegagnon, châtelain en partie de Jouy-le-Châtel, etc., fils de Nicolas Durand et d'Élisabeth Pithon de Luyère, comme héritier de Madeleine-Anne Pithon, sa tante, veuve de Charles-Louis de la Rochefoucauld. Quand son neveu, Nicolas-François-Durand de Villegagnon, chevalier, comte de Villegagnon, épousa, par contrat du 8 novembre 1750, Jeanne-Marguerite Batailhe de Francès, il lui fit donation du marquisat de Montandre, avec tous ses droits utiles, honorifiques, fixes et casuels, tel et ainsi qu'il l'avait recueilli par le décès de Louis de la Rochefoucauld, son cousin germain, et il substituait les enfants du comte de Villegagnon, nés de son futur mariage ou d'autres subséquents, et les filles à défaut de garçons [2]. Au cas où le donataire viendrait à décéder sans enfants, il substituait son autre

[1] Louis de la Rochefoucauld, le dernier qui ait été titré marquis de Montandre, petit-fils de Charles de la Rochefoucauld-Fonsèque, marquis de Montandre, et de Marie Thevin de la Dublière, fils de Charles-Louis de la Rochefoucauld de Fonsèque, marquis de Montandre et de Montguyon, et de Madeleine-Anne Pithon, fut capitaine de vaisseau en 1704, puis capitaine-colonel des Suisses de la garde de Charles de France, duc de Berry ; il mourut sans enfants, le 11 mai 1742, ayant épousé, le 16 septembre 1710, Suzanne d'Argouges, fille de Florent d'Argouges et de Louise du Vau.

[2] Le 8 novembre 1750, par-devant de May, notaire à Paris, contrat de mariage entre Nicolas-François Durand de Villegagnon, chevalier, comte de Villegagnon et de Morecourt, baron de Broël, châtelain en partie de Jouy-le-Chatel, seigneur de Pierrelée et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, cornette de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi, mineur émancipé d'âge par lettres obtenues en la chancellerie du palais à Paris, le 30 mars 1748, fils unique de feu haut et puissant seigneur Nicolas-François de Villegagnon, chevalier, comte de Villegagnon et de Morecourt, mestre de camp de dragons, gouverneur des ville et château de Provins, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne de Boulanges et de Pierrelée, avec Jeanne-Marguerite Batailhe de Francès, fille de Jean-Faute Batailhe de Francès, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, receveur général des finances de la généralité de Soissons, et de dame Marie-Sabine Schœntherein. François-Vincent Durand de Villegagnon, chevalier, marquis de Villegagnon, Montandre et du Vignau, châtelain en partie de Jouy-le-Châtel et seigneur du Tartre, Boisse, comte du Charnier, seigneur de Poudron et autres lieux, oncle du futur, lui fait donation de la terre et marquisat de Montandre, avec tous ses droits utiles, honorifiques, fixes et casuels, membres annexes, appartenances et dépendances, situés en Saintonge et pays Bordelais, telle et ainsi que le dit seigneur marquis de Villegagnon l'a recueillie par le décès de Louis de la Rochefoucauld, marquis de Montandre, son cousin germain, ce qu'il y a ajouté depuis, tant par transac-

Digitized by Google

neveu, François-Louis-Gand Le Blanc, marquis du Roulet, fils de François et de Marguerite Durand, ses enfants et descendants, mâles et femelles, excluant toutefois ceux qui seraient engagés dans les ordres sacrés ou quelque ordre religieux ou militaire. Pour assurer la terre de Montandre dans sa lignée, il engageait celui sur la tête duquel la substitution deviendrait libre à la renouveler dans la meilleure forme. Vanité des calculs humains! Nicolas-François de Villegagnon, mort le 25 mars 1757, à vingt-cinq ans, sans enfants [1], ce fut François-Louis Le Blanc du Roullet, qui devint marquis de Montandre après son oncle. Mais lui-même fut reçu chevalier de Malte, le 17 juillet 1761; et en 1767 la terre fut vendue par décret et achetée par Jean-Baptiste-Jacques Pelletier. Ainsi, en vingt-cinq ans, cette grande propriété féodale avait changé trois fois de possesseurs, exemple frappant des variations des fortunes au XVIIIe siècle. Le successeur, à Montandre, des barons de Vidonne et des soudans de La Trau, des La Rochefoucauld et des Villegagnon, était une espèce de maltôtier [2].

tion en forme de partage et licitation passée entre ledit seigneur marquis de Villegagnon, et Alexandre-Nicolas de la Rochefoucauld, marquis de Surgères, le 16 août 1745, et par autre transaction continuant le partage des biens de la succession dudit Louis de la Rochefoucauld, marquis de Montandre, le 9 septembre 1748, le tout composé de.... Conditions: 1° l'usufruit appartiendra audit donateur jusqu'au jour de son décès; ce jour-là, le comte entrera en jouissance, mais paiera à la marquise de Montandre et à la comtesse de Jarnac, à chacune desquelles est dû 4,000 livres de douaire viager de succession dudit feu seigneur de Montandre, 3,550 livres dont ledit marquis de Villegagnon est tenu dans chacun des douaires; 2° il réserve une maison sise à Montandre, acquise des sieur et dame de Mansonhart; il substitue les enfants mâles du comte de Villegagnon, donataire, soit de son futur mariage, soit d'autres subséquents, d'aîné en aîné, et les filles à défaut, les aînées masculines toujours préférées aux cadettes, et si le comte de Villegagnon, donataire, vient à mourir sans enfants et descendants ou ses enfants et descendants sans postérité, ledit seigneur marquis de Villegagnon, donateur, appelle à ladite substitution François-Louis-Gand Le Blanc, marquis du Rollet, son neveu, ses enfants et descendants mâles et femelles dans le même ordre. Sont exclus de la substitution ceux qui s'engagent ou se trouveraient engagés dans les ordres sacrés ou quelque ordre religieux ou militaire. Et ayant à cœur de conserver dans sa maison ladite terre de Montandre, il invite celui sur la tête duquel la substitution deviendra libre, de la renouveler dans la meilleure forme. — Archives de la Charente-Inférieure.

[1] Voir la généalogie de la famille Durand de Villegagnon, dont était le célèbre Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, le guerrier colonisateur du XVIe siècle, page 1095 des *Mémoires de Claude Haton*, publiés par Félix Bourquelot. — Durand de Villegagnon fonda un hôpital à Montandre. Voir l'acte, t. XXIII, p. 124, des *Archives historiques de Saintonge et d'Aunis*. Gautier, *Statistique de la Charente-Inférieure*, II, 286, écrit que Montandre passa, au commencement du XVIIe siecle, dans la maison « de la marquise de Dillegugnon. »

[2] Après avoir énuméré la longue suite des possesseurs de Montandre depuis Geoffroy, seigneur de Tonnay-Charente, de Montandre et de Didonne, qui se croisa en 1147, jusqu'à François-Vincent Durand de Villegagnon, le fondateur de l'hôpital de Montandre (1753), en passant par les Harpedane de Belleville

Digitized by Google

Jean-Baptiste-Jacques Pelletier, né à Paris en 1707, s'était fait recevoir avocat. Puis, devenu secrétaire de Maillard, intendant de Saint-Domingue, il avait fait fortune dans la colonie. De retour en France, il est fermier général, secrétaire du roi, maison et couronne de France en 1749, puis receveur général de la douane à Bordeaux. Vite il se qualifia écuyer, sans droit, il est vrai, mais suivant l'usage de cette époque, où la charge de secrétaire du roi donnait illégalement la noblesse. A sa noblesse de fraîche date, il fallait une seigneurie, une seigneurie importante et ancienne : il acheta le marquisat de Montandre, qui n'était pas très éloigné de Bordeaux. Toutefois il ne prit jamais le titre de marquis : il s'appelait simplement seigneur de la terre et marquisat de Montandre [1].

Pelletier, comme un certain nombre d'hommes de finances de cette époque, devait avoir et avait quelques goûts artistiques et littéraires. C'est lui qui réorganisa, en 1759, le Caveau, qui avait fini en 1739. Les dîners étaient joyeux. Marmontel dans ses *Mémoires* en a parlé : « Le plus libre ou plutôt le plus licencieux de tous ces dîners avait été celui que donnait, toutes les semaines, un fermier général, nommé Pelletier, à huit ou dix garçons, tous amis de la joie. Au dîner, les têtes les plus folles étaient : Collé et Crébillon fils. » Est-ce cette communauté de plaisirs et de chansons qui amena un ou deux mariages ? Pelletier épousa la sœur de Collé ; et le frère du vaudevilliste, Pierre-Abraham Collé de Thoiras, prit pour femme Anne-Catherine Pelletier, sans doute sœur de Jacques Pelletier [2].

et les La Rochefoucald, Pierre-Damien Rainguet, l'auteur des *Études sur l'arrondissement de Jonzac*, ajoute, page 325 : « Ce marquisat passa, dit-on, des marquis de Villegagnon à M. Leblanc du Roullet, bailli de Malte, puis à la famille Pelletier sur la fin du XVIII^e siècle. En 1776, messire Jean-Baptiste Pelletier, écuyer, conseiller du roi, maison et couronne de France, et de ses finances à titre honoraire, habitait son château de Montandre. » Rainguet, qui fait du soudan de La Trau un nom propre : « La terre de Montandre fut donnée à Soudan de *Latrau*, seigneur de Vidonne, qui en fit hommage l'an 1366 ; » — il s'agit d'Armand-Bernard de Pressac, soudan de La Trau, près de Préchac (Gironde), aujourd'hui La Trave, commune d'Uzeste, canton de Villandraut, arrondissement de Bazas, et de Vidonne en Saintonge (voir *Archives de Saintonge*, t. I, p. 62, 64, 121, etc.) — Rainguet a oublié dans son énumération le dernier seigneur de Montandre, la figure la plus caractéristique, sinon la plus recommandable.

[1] Le 21 octobre 1768, à Montandre, en l'étude de M^e Maurin, « messire Jean-Baptiste-Jacques Pelletier, écuyer, secrétaire du roi en la grande chancellerie de France, seigneur du marquisat de Montandre, » donne procuration « à Jean Maurin de La Fuanderie, natif de la ville et comté de Jarnac-Charente, demeurant depuis environ trois mois au dit Montandre. »

[2] C'est bien lui certainement que dans sa *Correspondance*, 76 et 199, le chansonnier appelle simplement Pelletier. Il y avait encore, frères et sœurs : Collé dit Vigny, entreposeur des tabacs à Saint-Junien (Haute-Vienne) ; Collé dit Mignot ; Philippe Collé dit l'Indien ; Marie-Madeleine Collé, épouse de Michel Foucault ; Pétronille Collé, morte en 1771.

Digitized by Google

« Un incident assez singulier, continue Marmontel, rompit cette joyeuse société. Pelletier, veuf, devint amoureux d'une aventurière qui lui fit croire qu'elle était fille de Louis XV. Tous les dimanches elle allait à Versailles, voir, disait-elle, Mesdames ses sœurs; et toujours elle en revenait avec quelque petit présent : c'était une bague, un étui, une montre, une boîte avec le portrait d'une de ces dames. Pelletier, qui avait de l'esprit mais une tête faible et légère, crut tout cela. Avec grand mystère, il épousa cette bohémienne. Dès lors vous pensez bien que sa maison ne nous convenait plus; et lui bientôt après, ayant reconnu son erreur, devint fou, et alla mourir à Charenton. » Il n'alla pas mourir à Charenton, mais bien à Montandre, et ne reconnut pas sa sottise, comme on le verra.

Cette « bohémienne » qui se donnait tantôt pour la fille de l'empereur d'Allemagne, tantôt pour la fille du roi de France, n'était autre que Mlle Marie-Élisabeth Giroux, sœur d'Ignace-Joseph de Brosse. Elle s'était fait épouser en 1764 par Pelletier, veuf de Mlle Collé. Elle avait vingt-quatre ans, son mari en avait cinquante-sept. Elle prit une très grande influence sur l'esprit de celui-ci, déjà un peu timbré, et dont la vie de plaisir avait affaibli l'intelligence. Elle appela près d'elle à la rescousse sa sœur Marie-Ursule Giroux et son frère Ignace-Joseph Giroux. On acheta au beau-frère une lieutenance dans le régiment d'Anhalt, et on lui assura une pension pour le soutenir dans son état [1]. Ursule épousa plus tard, « pour avoir un nom, » Raymond-Louis Rouquet d'Estresses, gentilhomme du Rouergue, « pauvre et imbécile [2]. » En septembre 1792, veuve, elle demandait de Paris au directoire du district de Montlieu, que le séquestre mis comme biens

[1] En 1772, l'*État militaire* indique comme capitaine au régiment d'Anhalt allemand, à Strasbourg, « Brosse, » p. 240; en 1775, « Debrosse; » en 1780, « De Brosse, » au régiment de Salm-Salm, qui avait (13 mars 1783) remplacé le nom d'Anhalt; en 1786, « M. de Brosse de Montandre. » On lit dans le *Régiment de Salm-Salm 1783-1792*, par M. Henri Bardy (*Bulletin de la société philomathique vosgienne*, 1894-1895, p. 114) : « Le régiment d'Anhalt, à Bitche, en 1777, avait pour capitaine en second M. le marquis de Brosse de Montandre (grenadiers). Le comte de Wittgenstein, ayant été nommé maréchal de camp (mars 1780), fut remplacé comme colonel commandant le régiment d'Anhalt par le prince Emmanuel de Salm-Salm. En 1785, Salm-Salm, en garnison à Belfort, avait comme capitaines commandants.... de Brosse de Montandre (chasseurs). En 1790, le marquis de Brosse a quitté le régiment. Salm-Salm portait le numéro 63 parmi les cent six régiments de l'infanterie française. Il était un des sept qu'on nommait « allemands, » parce que leurs colonels propriétaires étaient tous ou presque tous des princes de l'Empire germanique, dynastes ou possédant des fiefs féodaux en Alsace, dans le pays wallon, les contrées de la Sarre et de la Moselle, plus communément Lorraine allemande. »

[2] Raymond-Louis Rouquet d'Estresses, né le 8 novembre 1722, fils de Jean-Louis, écuyer, seigneur d'Estresses et de Mercœur, lieutenant-colonel du régiment de Noailles infanterie (1694), et d'Anne Merigot. L'*Armorial général* de

Digitized by Google

d'émigré sur le domaine, la maison et le mobilier à elle légué par Pelletier et resté au château de Montandre, fût levé en ce qui la concernait; ce qu'elle obtint. Elle s'appelait alors « Marie-Ursule Brosses. »

Marie-Élisabeth Giroux, pour arriver plus facilement à la captation, décida son mari à acheter Montandre (1767), et séquestra le vieillard dans ce canton de la Saintonge perdu au milieu des landes. Puis un beau jour, le 6 juillet 1770, on fit, en grand mystère, venir au château de Montandre, de je ne sais où, de Chardes, je crois, paroisse de deux cent neuf habitants, un notaire, Roche, qui s'intitulait « notaire en Saintonge, » et qui, sans respect pour l'orthographe, estropiait horriblement les noms de ses fructueux clients. Deux pauvres diables de Montandre sont mandés comme témoins, René Pillon, chapelier, et Jean Guittoneau, sergent. Là, « messire Jean-*Céleste*-Jacques Le Pelletier, escuyer, segretaire honnoraire du roy, et seigneur de la terre et marquizat de Montandre, voulant donner des preuves de son affection à monsieur Ignace-Joseph Giroud de Brosse, capitaine au régiment d'Hahalte, son beau-frère, actuellement en garnison à l'ille de Corse, estant à présent audit chasteau de Montandre, » lui fit « donation entre vifs et à jamais yrévocable de la proprietté et poccession réelle de la terre et marquisat de Montandre, » avec toutes ses dépendances, honneurs, droits, « ensemble les titres et papiers, pour entrer en jouissance le jour du décept du dit seigneur Le Pelletier. » Ce « décept » ne peut guère se faire attendre, le donateur ayant soixante-trois ans; mais il peut vivre encore quelques années. Il s'engage donc d'ores et déjà à payer à Giroux dix mille livres par an en trois termes ; cela lui fera prendre un peu patience. Puis, comme « les héritiers coutumiers dudit seigneur Le Pelletier » pourraient « quereller ladite donation, » et parvenir « à se faire adjuger, sous prétexte de droit légitimaire ou pour quelque cause que ce puisse être, quelque portion de laditte terre, » Pelletier lui donne « entre vifs la somme de quinze cent mille livres à prendre après son décept seulement sur tous ses autres biens, » qu'il hypothèque à cet effet. Il donne en outre « tout le mobillier et chauzes réputées de nature mobillière quy se trouveront luy appartenir au jour de son décept; » et si les héritiers attaquent encore cet acte de générosité, il aura une nouvelle somme de douze cent mille livres, au choix pourtant des héritiers, ou de laisser le mobilier, ou d'abandonner les douze cent mille livres. Devant ces deux millions sept cent mille livres, qui vaudraient bien six ou sept millions de nos jours, on se

d'Hozier, registre II, 402, a donné la généalogie jusqu'à Joseph d'Estresses. né en 1717, Jean-François, en 1720, et Raymond-Louis, en 1722. Voir aussi le *Nobiliaire d'Auvergne* et *Documents sur les familles du Rouergue*, III, 266.

Digitized by Google

demande par quels moyens cet échappé de la basoche avait pu acquérir une telle fortune.

> Prends, au lieu d'un *Cujas*, le Guidon des finances,
> Sache quelle province enrichit les traitans....

Il est vrai que ces fortunes scandaleuses ne nous étonnent plus : nous en avons vu bien d'autres.

La donation était chargée de quelque legs : mille livres à Batteau, sénéchal de Montandre ; à Charoppin, assesseur ; à Maurin Laféoderie, receveur ; à Gilbert, juge royal de Vitrezay ; deux mille à Martineau, chirurgien ; huit cents à Broussard et quelques autres ; à la femme de chambre, au jardinier, etc., et mille livres au curé pour les pauvres. Ce qui n'empêcha pas Giroux d'accepter avec empressement, « après avoir très humblement remercié ledit seigneur Le Pelletier [1]. » Le fisc, pour le contrôle et l'insinuation à Montandre des sommes inférieures à mille livres, perçut de ce chef seulement six cent soixante-seize livres ; pour la donation mobilière et immobilière qui excédait mille livres, la somme due devait être établie au bureau de la sénéchaussée. Elle dut être assez considérable.

Les héritiers naturels s'émeuvent. Inquiets, désolés de se voir chaque jour frustrés, ils interviennent pour sauver les débris de la fortune, et demandent au Parlement l'interdiction de Pelletier.

Ils publient en 1772 (à Bordeaux, chez les frères Labottière, place du Palais, in-4 de 90 pages) un curieux factum signé : Saige, avocat général, Garat, avocat, et Laplasse, procureur : *Mémoire pour sieur Pierre-Abraham Collé de Thoiras, écuyer, sieur de Longchamps ; dame Anne-Catherine Pelletier, son épouse*, sur l'appel d'un appointement rendu par le sénéchal de Saintonge et appelant à leur tour du même appointement et opposans envers trois arrêts sur requête surpris de la religion de la cour, contre le sieur Jean-Baptiste Pelletier, écuyer, secrétaire du roi du grand collège, opposant envers un arrêt audiencié. C'est de cette pièce que sont extraits beaucoup de ces détails.

Les époux Collé perdirent leur procès et la grosse fortune qu'ils espéraient. Ils eurent cependant quelque chose dans la succession. Pelletier, par un testament mystique du 5 mars 1775, disait : « Je laisse à mes parents qui se trouveront habiles à me succéder la totalité de mes propres paternels et maternels qui seront, lors de mon décès, en nature, ou tels que j'en ai jouy, pour lesdits propres tenir lieu à mesdits héritiers de leurs droits, parts et portions dans les biens de ma

[1] Acte reçu par Roche, notaire, dans les minutes de Me Sarrazin, notaire à Jonzac, où M. l'abbé Bertrand de Cugnac a eu l'amabilité de le transcrire pour moi.

Digitized by Google

succession. » Après divers legs : deux cents livres à l'église de Montandre pour des messes à dire pour le repos de son âme; à ses tenanciers pauvres une année de leurs redevances; aux autres pauvres de sa terre le produit des vingt-huit quartières de grains distribuables aux vingt-huit paroisses de la seigneurie; à ses domestiques la somme de cent pistoles, il déclarait qu'ayant donné sa seigneurie à son beau-frère, il instituait pour le surplus de ses biens non donnés ni légués, droits mobiliers et immobiliers, à quelques sommes qu'ils peuvent se monter, « son héritière générale et universelle, demoiselle Marie-Giroud de Brosse, sa belle-sœur, ne pouvant assez reconnaître les services importans qu'elle m'a rendus, puisque je lui dois la conservation de ma vie. »

Le même jour le testateur, « estant dans son bon sens, mémoire et entendement, ainsi qu'il nous est apparu de même qu'aux témoins, » raconte le notaire Simon, dépose entre les mains du tabellion « le papier ainsi clos et cacheté des armes dudit seigneur et scellé en bas de faveur rouge [1], en présence de Charles Caillé, prêtre, curé de la paroisse dudit Montandre, y demeurant; de MM. Mathieu Olceyn, prêtre, curé de la paroisse à Saint-Pallais de Vitrezay, y demeurant de présent dans ledit lieu; de Jean-Bertrand Gilbert, écuyer, conseiller du roy, juge de la prévôté royale de Vitrezay, demeurant en son logis du Petit-Louvent, paroisse de l'abbaye de Pleine-Selve, actuellement audit lieu; de Charles de Broussard de Clet, bourgeois, habitant de la paroisse d'Expiremont, et actuellement au bourg de Montandre; du sieur Jean Dupuy, sergent audit marquisat de Montandre; de Nicolas Petit, boulanger, et de Jean Geneuil, tailleur d'habits, qui tous signent. Pelletier aussi signe, mais d'une main tremblante, et d'une écriture à peine lisible. La paralysie est là. Un an après, en effet, une seconde attaque l'emportait en quinze heures, et le curé de Montandre inscrivait sur le registre : « Le 6 d'avril 1776, est décédé, ayant quinze jours avant satisfait à son devoir pascal, à l'édification d'une foule de peuple, et reçu dans sa maladie, qui n'a duré que quinze heures, l'extrême-onction, après avoir été muni de tous les sacrements, messire Jean-Baptiste-Jacques Pelletier, âgé de soixante-neuf ans ou environ, écuyer, conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France et de ses finances honoraire, un des anciens fermiers généraux de Sa Majesté, seigneur de la terre et marquisat de Montendre; et a été inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Montendre avec les cérémonies ordinaires de l'église et la pompe due à son rang, et ce, en présence de messire Jean Druneteau, qui a signé, et de quatorze

[1] Le cachet de cire rouge montre un écu chargé de trois coquilles sommé d'une couronne de comte.

Digitized by Google

autres curés qui se sont retirés, estant pressés de se rendre dans leurs paroisses respectives, de sieur Jean Julien, juge du marquisat de Montendre, et de sieur Clet-Broussard, bon et ancien bourgeois, et une affluence immense de monde. CAILLÉ, curé de Montendre. JULIEN. DRUNETEAU, curé de Cloux. BROUSSARD CLET. »

Le jour même du décès, le testament fut enregistré. Giroux était marquis de Montandre. Sa sœur, héritière et exécutrice testamentaire, constitua pour son procureur général (13 mai 1776) André Roy, notaire royal et procureur fiscal du marquisat, demeurant à Montlieu. Une nièce du défunt, la dame Renard, et son époux, Laurent de Lormeon, magistrat en la chambre des comptes à Paris, voulurent connaître les clauses du testament, et sur le refus du notaire Jean Simon, s'adressèrent (28 août 1778) au président lieutenant général de la sénéchaussée de Saintonge. Les héritiers testamentaires jouirent paisiblement de leur propriété.

∴

Cependant l'intrusion, dans la noblesse de Saintonge, d'Ignace Giroux n'avait point passé inaperçue; et, comme il arrive, on s'était enquis : qui sont donc ces marquis de Montandre? d'où viennent ces étrangers? Sur le registre même où le curé (30 mai 1770) enregistrait la mort de « haute et puissante dame Marie-Louise de Brosse, fille de messire Jean-Jacques de Brosse, comte de Boussac et de Saint-Séverin (pour *Sainte-Sévère*, qui à cette date, on l'a vu, appartenait à Pierre-Michel de Brosse), on lit en marge cette note, d'une autre écriture et non signée, mais certainement du même rédacteur : « Celui-cy doit être annexé au registre. Haute et puissante dame Marie-Élisabeth Giroud de Brosse, âgée d'environ trente ans, native de Ferrette en Haute-Alsace, épouse de messire Jean-Baptiste-Jacques Pelletier.... est décédée dans son château dudit Montandre, le 30 du mois de mai, et a été inhumée le 31 dans l'église Saint-Pierre de Montandre. » Ainsi, plus de comte de Boussac ni de Sainte-Sévère; plus de colonel des gardes wallonnes; plus de haute et puissante dame Marie-Élisabeth de Schwing d'Enhaumer, ni de baronne d'Oststein; plus même de « Marie-Louise de Brosse, » mais simplement « Marie-Élisabeth Giroud de Brosse, » et encore *de Brosse* était de trop. Le curé ajoute cet aveu et cette confession : « Je déclare que la différence de ces deux articles de mon registre vient des erreurs dans lesquelles j'avais été induit par quelqu'un mal instruit, et que c'est celui-cy auquel foy doit être ajoutée; pour quoy je l'ai signé *ne varietur*. » Il courait donc de mauvais bruits sur ces Giroux [1].

[1] Voir une déclaration à peu près semblable du curé de Chenac en Sain-

Digitized by Google

Arrivent les élections pour les États généraux. Giroux ne paraît pas. Avait-il des craintes d'être reconnu ? C'est probable : car, lorsque son fondé de procuration se présenta pour voter : « Messieurs, s'écria quelqu'un, le sieur de Montandre n'est point gentilhomme; il n'a pas le droit de paraître ici. » Et son procureur se retira sans protester. Voilà pourquoi, dans la liste des fiefs de Saintonge représentés par leurs possesseurs, ne figure pas l'important marquisat de Montandre.

Repoussé en Saintonge, Giroux, qui à cette époque avait épousé, à Paris, la fille de Liovera, banquier espagnol, crut qu'il serait plus facile de se faire accepter par les gentilshommes rassemblés sur le Rhin. Il émigra : c'était de bon ton. D'ailleurs un de Brosse, membre de cette famille dont il est le dernier rejeton, n'a-t-il pas sa place à l'armée des princes ? Il se présente au cantonnement des gentilshommes de Saintonge et d'Angoumois à Munster. Il se recommande de MM. de Culant et de Rouvroi Saint-Simon, députés de la noblesse d'Angoumois, dont il est parent, leurs maisons étant alliées; on l'accueille. Il figure, en effet, dans la liste des émigrés de Saintonge et d'Aunis réunis à Munster-Mayenfeld, sous ce nom : « De Brousse de Montendre, tiers état; habitait Paris; arrivé au cantonnement en décembre 1791 [1]. » De plus, le 1er mars 1792, les commissaires de la noblesse des provinces de Saintes et d'Angoumois, « considérant que, dans la circonstance présente, il importe essentiellement de connaître les mœurs et les principes des individus nobles ici réunis; qu'il est de l'intérêt public et du devoir de la noblesse de ne pas laisser usurper la qualité de gentilhomme, puisque l'association à cet ordre illustre est désormais la plus belle des récompenses dues aux citoyens des autres classes qui auront bien servi l'État; et voulant se conformer aux divers règlements de leurs AA. RR. Monsieur et Mgr le comte d'Artois, ont arrêté ce qui suit :

« 1° Tous ceux qui désireront être admis dans la compagnie des gentilshommes seront tenus de produire devant MM. les commissaires susdits, et avant l'organisation des compagnies, un certificat énonciatif de leurs qualités, de leur conduite pendant le cours de la révolution de France.

« 2° Ils seront tenus aussi de donner, par écrit et sur leur parole d'honneur, l'assurance qu'ils sont véritablement gentilshommes,

tonge (1er décembre 1754) qui reproche à Michel-Alexandre de Beaupoil, écuyer, seigneur de Saint-Remy, de lui avoir fait ajouter sur l'acte de baptême de son fils, Alexandre de Beaupoil, le nom de Saint-Aulaire auquel il n'avait point droit, « nom qu'il a usurpé, l'ayant sceu du depuis par la renommée...., etc. » *Bulletin de la société des archives de Saintonge*, V, 316.

[1] Voir la brochure *Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis*. Saintes, Fontanier, 1863, in-8.

Digitized by Google

s'engageant formellement à justifier la vérité de cette assertion, lorsque l'ordre de la noblesse des sénéchaussées, dans lesquelles ils seront à l'avenir domiciliés ou propriétaires, jugera à propos de leur en demander la preuve par titre. Fait au Comité, les jours et an.... »

Au-dessous les signatures :

« HORRIC, BERNARD DE BONNEVIN, le chevalier DE BRILHAC, le vicomte DE MALARTIC, le commandeur DE LA LAURENCIE, le chevalier DE LACROIX, le vicomte DE BRIE, le comte DE LUC, le comte DE MONTAUZIER, P. DE BREMOND D'ARS, le vicomte DE TURPIN DE JOHEU. »

Notre héros n'a pas hésité à écrire : « le marquis DE MONTANDRE. »

Toutefois, on a des soupçons. Il montre un certificat de Chérin qu'il a fait ses preuves pour monter dans les carrosses du roi : on exige quatre répondants. Par ses affirmations énergiques, par l'exhibition du billet de Chérin, et aussi par des prêts d'argent opportuns et des largesses calculées, il parvient à être toléré ; mais, ses ressources diminuant, il feint d'avoir été volé par l'honnête apothicaire qui le loge. Sa fourbe est découverte ; il ne peut rester sur le théâtre de ses exploits. Il part.

Pendant ce temps, le directoire du district de Montlieu déclarait, le 24 octobre 1792, « Giroux-Brosse » émigré, lui et neuf gentilshommes, et mettait ses biens sous le séquestre. Mais voici un nouvel avatar du marquis de Montandre. Lui, descendant d'une grande famille féodale, lui aristocrate, lui émigré, soldat de l'armée des princes, lui Français ! Erreur, triple erreur ! il n'a jamais pactisé avec l'étranger ; il est patriote. Le 15 septembre 1793 (25 frimaire an II), « Ignace-Joseph de Brosse, de Montandre, citoyen de l'ex-duché de Luxembourg, évesché et canton de Basle en Suisse, » expose au conseil général du district de Montlieu « qu'il ne doit pas être compris au nombre des émigrés : 1° parce qu'il est naturalisé Suisse ; 2° qu'il ne s'est absenté que pour se faire traiter d'une maladie. » Le district est convaincu. « Vu l'original en allemand des patentes de bourgeoisie suisse en date du 20 octobre 1762 ; la traduction desdites lettres signées Hori, interprète de la république, le 4 février 1793 ; le certificat du lieutenant général Marbeuf (16 mai 1769), qui constate des blessures que ledit Brosse a reçues en Corse ; les certificats des chirurgiens qui l'ont traité à Aix-La-Chapelle et à Luxembourg, et celui du ministre de la guerre du 24 décembre 1792, attestant qu'Ignace-Joseph Brosse, né à Pharde, dans la Haute-Astrage (*sic*), diocèse de Bâle, a toujours servi jusqu'en 1788 dans les régiments étrangers ; considérant que les lois contre les émigrés ne sont applicables qu'aux citoyens français ; que Brosse est Suisse, nation alliée à la France, » le district « est d'avis que son nom soit rayé de la

Digitized by Google

liste des émigrés français, et que le séquestre de ses biens soit levé dans le district. »

Il est probable que le pseudo-Suisse, né en réalité dans la partie française du diocèse de Bâle, bénéficia de la confusion. La science géographique des administrateurs de Montlieu ne s'étendait probablement pas au delà des frontières du district; ils ne vérifièrent sans doute pas l'exactitude de la traduction des patentes de 1762, ni des états de service du lieutenant d'Anhalt [1]. Giroux avait bien dupé Chérin. Le descendant des croisés était devenu un compatriote de Guillaume Tell.

Quelques années plus tard, quand l'orage fut passé, que le gendre du banquier Liovera, divorcé par suite de l'inconduite de sa femme, fut revenu dans son paisible château de Montandre, que les Bourbons furent rétablis sur le trône, les bons et honnêtes membres du directoire de Montlieu durent être un peu étonnés de voir cet ancien citoyen de l'Helvétie, qui avait renié sa qualité de Français, étaler sans vergogne, sous leurs yeux, sous les yeux des survivants de l'armée de Condé, ces titres jadis proscrits de comte, de marquis, et sa qualité d'émigré. Dans un acte authentique de 1820, notre homme s'intitulait « marquis de Montandre, comte de Brosse de Bretagne, maréchal de camp et ancien commandant des noblesses de Saintonge, Aunis et Angoumois, quartier-maître trésorier à l'armée du Roy en Allemagne en 1792, commandant dans les villes de Munster, électorat de Trèves, au nom de Son Altesse sérénissime. » Et tout cela pour réclamer, devant le juge de paix, 24 francs à un paysan !

L'imposture finit le 24 octobre 1824 ; ce jour-là, on enterra « Ignace-Joseph, comte de Brosse, mort à quatre-vingt-trois ans, en son château de Montandre, né à La Ferté ou Ferrette, département du Haut-Rhin [2], marié et divorcé, fils de Jacques Giroud de Brosse et d'Élisabeth Schwing. »

La succession fut déclarée vacante et ses biens furent vendus au profit de ses créanciers. — Ce qui vient au son du fifre s'en va au son du tambour.

LOUIS AUDIAT.

[1] Registre des délibérations du directoire de Montlieu, aux archives de la Charente-Inférieure, dont je dois la communication à l'obligeance de M. Louis de Richemond, archiviste.

[2] Ferrette, chef-lieu de canton, arrondissement de Mulhouse (Haut-Rhin), chef-lieu d'un comté allodial devenu fief oblat de l'évêché de Bâle en 1270.... *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, où l'on ne trouve ni *La Ferté* ni *Pharde*.

Digitized by Google

## III.

# LES MÉMOIRES DU CHANCELIER PASQUIER [1]

Les trois derniers volumes des *Mémoires du chancelier Pasquier* sont consacrés à l'époque de la Restauration. Le rôle qu'a joué l'auteur pendant cette période, la largeur de ses vues, l'impartialité de ses jugements, donnent à son témoignage une importance capitale.

L'aventure des Cent-jours avait naturellement provoqué en France une vive, une violente réaction; la Chambre dite *introuvable*, en fut comme l'expression spontanée. Chambre pleine de bonne volonté et de dévouement, d'une réelle indépendance, mais sans expérience, ardente dans ses affections et plus encore dans ses rancunes, et en somme plus royaliste que le roi, qui finit par la dissoudre le 5 septembre 1816.

Quelques mois après, au commencement de 1817, le baron Pasquier entrait en qualité de garde des sceaux dans le cabinet du duc de Richelieu; la communauté d'idées, comme ses sympathies personnelles, l'y portait : il affectionnait sincèrement son nouveau chef, et il avait raison. Le duc de Richelieu est assurément une des plus belles et des plus nobles figures de la Restauration : non pas sans doute homme de génie, comme son illustre grand-oncle, mais homme de dévouement, caractère loyal, d'un désintéressement à toute épreuve, du patriotisme le plus éclairé. Les *Mémoires* du chancelier le mettent en pleine lumière et le font plus encore admirer et aimer. Il apportait au service de son pays l'expérience et les talents administratifs acquis en Crimée pendant la Révolution, et l'influence que de longues relations d'amitié lui avaient donnée sur l'empereur Alexandre, l'un des principaux auteurs du rétablissement des Bourbons, mais alors bien refroidi vis-à-vis de nous par les coquetteries de M. de Talleyrand avec l'Angleterre. Grâce à l'appui du czar, le duc put obtenir que l'occupation militaire qui pesait si lourdement sur la France et était une perpétuelle humiliation pour notre légitime amour-propre,

[1] *Histoire de mon temps. Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie française. Deuxième partie. *Restauration*, t. IV, V, VI. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895, 3 vol. in-8. — Sur les trois premiers volumes, voir t. LVI, p. 272-285.

Digitized by Google

en même temps qu'une source incessante de dangereux conflits, fût abrégée. Le départ des troupes alliées fut un soulagement universel : le duc de Richelieu fut vraiment alors le libérateur du territoire; avec son habituel désintéressement, il refusa la dotation que le Parlement lui avait votée en reconnaissance et l'appliqua à la création d'un hôpital à Bordeaux. En même temps, grâce à cette même puissante amitié, trois ans après le plus épouvantable désastre, il avait rendu à la France sa place et son prestige en Europe. Cela ne l'empêcha pas de tomber à la fin de 1818, par suite de tiraillements intimes dans le cabinet.

Le ministère fut reconstitué sous la présidence nominale du général Dessoles, sous la direction effective du favori du Roi, M. Decazes, avec M. de Serre comme principal orateur; M. de Serre, dont le chancelier a écrit : « M. de Serre est une des premières puissances de tribune qui se soit rencontrée dans aucun pays. Sa manière de discuter est d'autant plus redoutable, que pour lui la défense est constamment dans l'attaque. »

Très aimé du Roi, qui goûtait fort la finesse et la souplesse de son esprit, M. Decazes l'était beaucoup moins de la famille royale et du parti royaliste pur. Monsieur surtout lui était hostile, et lorsque, le 13 février 1820, l'abominable assassinat du duc de Berry fut venu jeter la consternation dans le pays, un long cri de colère s'éleva contre le ministre qui n'avait su ni prévoir ni prévenir l'attentat; les instances de Monsieur déterminèrent sa chute, et, à la Chambre, Chateaubriand s'écria avec son habituelle passion : « Le pied lui a glissé dans le sang. »

Le duc de Richelieu revint au pouvoir malgré lui, et M. Pasquier prit dans son cabinet le portefeuille des affaires étrangères. A ce titre il eut à diriger la diplomatie française au congrès de Troppau, convoqué à l'instigation de l'Autriche, en raison des événements révolutionnaires d'Espagne et d'Italie. Direction difficile, d'une part parce que la politique sagement libérale de la France ne trouvait personne qui l'appuyât, le czar subissant alors l'influence réactionnaire de M. de Metternich; d'autre part parce que nos représentants, ou du moins certains d'entre eux, faisaient trop souvent acte d'indépendance à l'égard du ministère. A Londres, M. Decazes adressait des avances compromettantes à l'Angleterre; à Troppau, M. de Caraman était inféodé à la politique autrichienne, se séparant ainsi de son collègue M. de la Ferronnays, plus docile et plus prévoyant, si bien que M. de Metternich disait ironiquement : « Décidément il y a deux France à Troppau. »

A l'intérieur, le cabinet avait à lutter à la fois contre les conspirations bonapartistes ou républicaines, dans lesquelles étaient trop souvent compromis les chefs du parti libéral, La Fayette, Manuel, d'Ar-



Digitized by Google

genson, et contre les attaques de l'extrême droite. Entre les deux, comme il arrive toujours dans ces temps troublés, les modérés devaient succomber. Le duc de Richelieu essaya vainement de conjurer l'orage en faisant entrer dans le cabinet les deux principaux chefs de la droite, MM. de Villèle et de Corbière. Il ne réussit qu'à amener des tiraillements incessants dans le ministère, sans satisfaire les ambitions ni apaiser les rancunes, et il ne tarda pas à succomber sous un vote de coalition. Il rentra simplement dans la retraite qu'il n'avait quittée qu'à contre-cœur, et bientôt il succomba dans la force de l'âge, attristé, méconnu, abreuvé d'amertumes. La France, qui trois ans auparavant tressait des couronnes à son libérateur, le vit disparaître avec indifférence, et le *Moniteur* refusa d'insérer un article que M. Pasquier consacrait à la mémoire du noble défunt.

M. de Villèle, que sa situation à la Chambre désignait pour succéder au duc de Richelieu, et qui lui succéda en effet, n'avait pas les sympathies de M. Pasquier et l'eut presque constamment pour adversaire. Cela n'empêche pas le chancelier de rendre hommage au talent de celui qui présida le plus long ministère de la Restauration. Il reconnaît que la guerre d'Espagne fut une opération heureuse, car elle rendit à l'armée française la place qui lui était due dans le concert militaire européen. Le duc d'Angoulême, qui en fut le chef, y fit preuve de réelles qualités et d'une sagesse méritoire, car ses conseils de modération ne trouvaient guère d'écho près du souverain qu'il était allé rétablir sur le trône. Une autre grande mesure de M. de Villèle dont M. Pasquier critique, sinon le principe, du moins les détails, c'est l'indemnité accordée aux émigrés ; elle eut cependant une portée considérable, et de très heureux effets ; elle fit rentrer dans le commerce courant, en désintéressant leurs anciens possesseurs, les biens nationaux, jusque-là suspects aux consciences délicates. Ce que l'ancien collègue du duc de Richelieu ne pardonnait pas à M. de Villèle, c'était sa tendance à un retour vers certaines idées d'ancien régime qui effarouchaient le pays. La question religieuse les divisait aussi ; imbu des maximes parlementaires, partisan de ce qu'on nommait les libertés gallicanes et nourri dans les idées jansénistes, M. Pasquier redoutait sans cesse ce qu'on appellerait aujourd'hui « l'ingérence cléricale, » les empiétements de l'Eglise sur les droits de l'État, et disons le grand mot, la réapparition des Jésuites, que, suivant lui, le nouveau ministère favorisait trop. Le pays partageait cette crainte, soigneusement alimentée par les journaux d'opposition ; le parti prêtre, les billets de confession, l'ancien régime, la Congrégation, autant d'épouvantails qu'on agitait sans cesse, qui produisaient toujours leur effet, et, quoique l'histoire ait fait justice de ces fantômes, qui le produisent encore aujourd'hui.

Digitized by Google

Au fond, les idées de Louis XVIII cadraient mieux avec celles de M. Pasquier qu'avec celles de M. de Villèle; mais sous l'influence de Mme du Cayla et de son frère, il avait fini par accepter la politique de son ministre. L'âge venait d'ailleurs, et si l'intelligence était aussi nette, la volonté n'était plus aussi ferme. Le 16 septembre 1824, le vieux souverain mourait, et, seul de sa génération, il mourait roi. M. Pasquier, qui l'a vu de près, a tracé de lui un noble et remarquable portrait.

« Du moment où Louis XVIII arriva, dit-il, on reconnut le Roi. Sa dignité éclatait dans son air, dans son regard, dans ses paroles. Elles étaient habituellement spirituelles, quelquefois fort habiles, mais toujours royales. Comme Louis XIV, il savait, si je puis m'exprimer ainsi, son métier de Roi. Il lui a fallu une grande adresse pour suppléer à ce qui lui manquait d'activité physique. Infirme, podagre, ne pouvant monter à cheval, se traînant d'un appartement dans un autre avec un dandinement disgracieux, pénible à voir (heureux encore quand il ne lui fallait pas se faire rouler dans un fauteuil), il avait à faire oublier l'homme le plus prodigieusement actif, ne quittant le commandement de ses armées que pour parcourir en tous sens son vaste empire! Et cependant, chose étrange! les hommes de guerre, au début, furent peut-être ceux qui l'acceptèrent le plus franchement. C'est que la prodigieuse mémoire du Roi le servait admirablement pour parler à chacun de leurs services, de leurs exploits glorieux....

« Louis XVIII n'était pas toujours maître de lui; parfois sa nature violente le trahissait; alors son regard était perçant et, quand il le voulait, d'une sévérité terrible.... Libéral, acceptant les nécessités de son temps, il était franchement partisan du gouvernement parlementaire et avait loyalement accepté la Charte, qui n'était pas son ouvrage; il avait compris qu'il fallait en faire sa chose et, dans les moments les plus difficiles, y puiser sa principale force. Lorsqu'il revint de Gand, après les Cent-jours, il fut alternativement soumis à des influences contraires; il ne reprit son aplomb qu'à l'époque de l'ordonnance du 5 septembre 1816. Elle fut son œuvre; il la signa en pleine liberté, après la plus mûre réflexion, absolument convaincu de sa nécessité. Il n'a véritablement régné que depuis cette époque jusqu'à la fin du mois de décembre 1821. Il n'est resté étranger ou indifférent à rien de ce qui s'est fait alors, et on peut dire que la politique qu'il inspirait et dirigeait était la seule qui dût réconcilier la France avec la maison de Bourbon. Il y avait d'autant plus de mérite à le suivre que dans sa famille il ne trouvait aucun appui. »

Le nouveau Roi n'avait malheureusement pas cette largeur d'esprit et cette compréhension des besoins modernes. Il avait un moment

Digitized by Google

affiché des idées libérales pendant l'émigration ; il ne les avait pas rapportées en France. Ses débuts cependant furent heureux. A la réception du corps diplomatique et des grands corps de l'État, les paroles qu'il prononça produisirent la meilleure impression. A son entrée solennelle dans Paris, à la revue de la garde nationale, il était applaudi. Son accueil courtois et affable séduisait ceux qui l'approchaient. L'abolition de la censure lui conciliait la presse, et M. de Chateaubriand, aigri par sa brutale révocation sous le règne précédent, se rapprochait de la cour et pardonnait presque à M. de Villèle.

Malheureusement cette heure d'apaisement ne dura pas. Si, à l'extérieur, la glorieuse victoire de Navarin consacrait l'indépendance de la Grèce, à l'intérieur la fermentation grandissait. Les débats des projets de loi sur le droit d'aînesse, sur la répression des délits de presse, sur la pétition de M. de Montlosier, le licenciement de la garde nationale, des velléités de réaction plus apparentes que réelles, mais habilement exploitées, mettaient l'opinion publique en rumeur et grandissaient l'opposition. M. de Villèle espéra la vaincre en dissolvant les Chambres, ce fut lui qui fut battu et qui dut se retirer.

M. de Martignac, qui lui succéda, s'efforça d'apaiser les esprits ; pour faire tomber tout soupçon de cléricalisme il prit pour l'organisation des petits séminaires des mesures qui, quoique rédigées par un évêque, Mgr Feutrier, soulevèrent de vives réclamations dans le clergé et chez les royalistes purs. Combattu par la gauche et la droite, il succomba, malgré l'appui des centres. Et le Roi, qui ne l'aimait pas, le vit tomber sans regret. Il avait son successeur tout trouvé : c'était l'ambassadeur de France à Londres, le prince de Polignac, un ancien ami d'exil.

De ce dernier ministère qui ne connaît l'histoire? Au dehors, la glorieuse expédition d'Alger, entreprise malgré l'Angleterre, et qui jeta un dernier éclat sur le drapeau blanc et sur la dynastie tout près de disparaître ; au dedans, la lutte avec le Parlement, couronnée par les trop fameuses ordonnances. Mais ce qu'il faut lire dans les *Mémoires de Pasquier*, c'est le récit de cette révolution de Juillet que beaucoup de ceux qui l'ont faite ont regrettée plus tard, car elle a consacré en France en quelque sorte l'instabilité des gouvernements ; c'est le tableau de la douloureuse imprévoyance de ceux qui provoquaient comme à plaisir un redoutable mouvement populaire, sans avoir pris aucune précaution pour se défendre contre lui, sans même paraître en comprendre la portée, sans essayer de saisir les occasions d'échapper à ses désastreuses conséquences. Le prince de Polignac — M. Pasquier l'établit comme M. de Falloux — le prince de Polignac, dédaigneux des moyens humains, attendait un secours surnaturel ; il y comptait absolument et il avait communiqué

Digitized by Google

à Charles X sa lamentable confiance. Pendant qu'on se battait à Paris, le Roi jouait au whist à Saint-Cloud; le Dauphin faisait sa partie d'échecs, et la cour, sombre et morne, n'osait tirer les princes de leur aveugle sécurité. Quand on comprit enfin qu'il ne fallait plus avoir foi dans les *révélations* du prince de Polignac, il était trop tard. Trop tard, mot fatal des révolutions, qui n'a jamais été plus vrai que dans celle-ci. Peut-être le duc de Mortemart eût-il pu, s'il avait été désigné plus tôt, amener une conciliation désirée de bien des côtés, peut-être eût-on obtenu ce que Pasquier recommandait : l'avènement du duc de Bordeaux avec une régence. Les chefs de l'opposition à la Chambre ne souhaitaient pas un changement de dynastie, mais un simple changement de cabinet. Mais quand le Roi se décida aux concessions, ces chefs de l'opposition étaient débordés ; le parti avancé avait mis à profit le temps perdu : il s'était imposé. Le fossé était creusé et il ne fut plus possible de le combler, malgré la bonne volonté et le dévouement du duc de Mortemart, malade et découragé. Et par une dernière bonté, qui fut une dernière faiblesse, le vieux Roi, crédule aux déclarations du maréchal Maison comme il l'avait été aux affirmations de M. de Polignac, refusa de faire balayer par sa garde la canaille parisienne qui était allée l'assaillir à Rambouillet, faisant ainsi le jeu des chefs du mouvement que sa présence sur le sol de France inquiétait encore.

Une fois de plus, la royauté s'abandonnait et la Révolution était consommée sans combat : « Quand dans quelques années, dit M. Pasquier, on racontera la révolution de Juillet, quand en dehors des passions, de l'ardeur de la lutte, on jugera les choses qui l'ont rendue possible, on ne pourra jamais comprendre comment un roi de France a été vaincu, détrôné en trois jours, sans avoir su prendre une position d'où il lui eût été si facile d'inspirer le respect nécessaire pour traiter, sinon pour lui, du moins pour son fils et son petit-fils. »

Ce qui avait rendu le changement de dynastie plus facile, c'était l'avènement du duc d'Orléans, « la meilleure des républiques, » disait La Fayette, et où plusieurs, comme M. Guizot, croyaient voir une édition nouvelle de la révolution d'Angleterre de 1688 qui avait substitué aux Stuarts les maisons d'Orange et de Hanovre, et qui avait subsisté malgré tout.

Mais l'histoire ne se copie pas, et M. Pasquier n'avait point cette même confiance :

« Le vieux Roi, dit-il, emportait avec lui le principe de l'hérédité directe, qui pendant des siècles avait été la loi de la monarchie française et dans lequel elle avait puisé sa force. Le fait, sanctionné par la volonté populaire, avait remplacé le droit. La royauté, fondée en 1830, trouvera-t-elle dans ce dogme nouveau l'autorité dont elle a

Digitized by Google

besoin pour résister aux volontés changeantes des partis ? Cette autorité n'a-t-elle pas été compromise par les concessions si graves faites aux nécessités politiques des premiers jours ? Aurons-nous, après des heures d'incertitude et de trouble, la paix et la sécurité nécessaires à ce pays et qu'il a vainement demandées aux régimes qui se sont succédé si rapidement depuis quarante ans ? On a quelque peine à le croire quand, comme nous, on a assisté à tant de catastrophes ; quand, comme moi, on est arrivé à l'âge de soixante-quatre ans et qu'on sait ce que valent, en politique, les promesses et ce que durent les illusions. »

C'est quelques mois après la révolution de Juillet que le chancelier écrivait ces lignes prophétiques. Sa longue vie lui a permis de voir, trop promptement, hélas ! combien étaient justes et patriotiques ses prévisions et ses regrets.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

---

Digitized by Google

# COURRIER DU NORD

## SUÈDE, 1894

L'ensemble des publications historiques présente, dans les pays scandinaves, un caractère général qui s'accentue de plus en plus et qui, cette année, est particulièrement sensible en Suède : elles tournent en monographies. C'est le cas même pour les recueils de sources qui, chez d'autres peuples, sont d'ordinaire réunies par périodes (D. Bouquet, Muratori, Langebek, Pertz) ou par spécialités (les Bollandistes). En Suède, au contraire, des sujets connexes sont répartis en plusieurs recueils, comme : *les Actes de la diète suédoise* [1] et les autres documents relatifs à l'histoire de la Constitution de 1521 à 1718, publiés pour les Archives de l'État, par Emil Hildebrand, et *Procès-verbaux des délibérations de l'ordre équestre* [2], publiés par Severin Bergh. Il n'a rien paru de divers autres recueils en cours de publication, et nous passons de suite aux études de détail contenues dans des revues ou publiées à part :

En voici les titres : *Les Noms de peuples de la Scandinavie orientale chez Jordanes* [3] ou Jornandes, par L.-Fr. Læffler; *le Peuplement de la péninsule scandinave* [4], coup d'œil sur les résultats obtenus par l'archéologie comparative, par Wilhelm Berg; *De la course du roi Olaf Haraldsson dans le golfe de Sigtuna et de la voie qu'il prit pour en sortir* [5], par C. G. Styffe; *De la date des diètes seigneuriales d'Alsnœ et de Skeninge sous Magnus Ladulâs* [6], par Rudolf Kjellén; *la Crise suédoise en 1594* [7], par Emil Hildebrand,

[1] *Svenska riksdagsakter*. T. III, fasc. 1 (1593-1594). Stockholm, in-8, 510 p.

[2] *Sveriges Ridderskaps och Adels Riksdagsprotokoll*. T. IX (1572). Stockh., in-8, VI-476 p.

[3] Dans *Bidrag till kænnedom om de svenska landsmålen och svenskt folklif*, t. XIII, fasc. 9, 14 p.

[4] Dans *Meddelanden från Gæteborgs och Bohuslæns Fornminnesfærening*, t. I, p. 106-133.

[5] Dans *Uplands Fornminnesfærenings Tidskrift*, t. XVI, p. 3-16.

[6] Dans *Historisk Tidskrift*, publié par la Société histor. suédoise, ann. 1894, p. 247-260.

[7] *Ibid.*, p. 227-246.

Digitized by Google

qui a aussi traité *De l'origine du conseil du roi Erik XIV* [1]; *Gustave II Adolphe* [2], avec un coup d'œil géographique sur les possessions de la Suède au temps de sa grandeur, par Martin Weibull; par Anders Fryxell [3]; par Hans Forssell [4]; par O.-W. Alund [5]; par Otto Sjœgren, Emil Svensén, L.-G. Tidander et d'autres écrivains [6]; par Oswald Kuylenstierna [7]; par Nils Lœvgren [8]; par Bernhard Rogge [9]; par H. Wieselgren [10]; par Ludvig Stavenow [11], qui a de plus prononcé l'*Éloge* [12] du grand roi à l'occasion du troisième anniversaire de sa naissance, célébré par la Haute École de Gœteborg, le 8 décembre 1894; *Discours* prononcés à la même occasion à l'Université d'Upsala, par Oscar Alin [13]; à l'école de Westervik, par R. Kajerdt [14]; à la cathédrale de Wexiœ, par J.-A. Lengquist [15]; par August Lundskog [16]; à l'école supérieure de Halmstad, par Alfred Ohlsson [17]; à l'église d'Œstra Husby, par P.-H. Scherini [18]; *Petite chronique sur la naissance de Gustave II Adolphe* [19], par Svante Oldberg; *Gustave II Adolphe à Nuremberg* [20], par L.-H. Tingsten; *Gustave II Adolphe et Christian IV, 1624-1625* [21], par Martin Weibull; *Politique de la Suède relativement aux mouvements fédératifs en Allemagne, de 1650 à 1654* [22], par Hjalmar Crohns; *Contribution à l'histoire de la Poméranie suédoise, de 1653 à 1660* [23], par Oscar Malmstrœm; *Samuel Akerhjelm le Jeune et les intrigues russes en Suède, de*

[1] *Ibid.*, p. 350-356.
[2] *Gustaf II Adolf.* Stockh., in-8, 256 p. (Reproduction intégrale de la partie correspondante de *Sveriges historia från ældsta tid till våra dagar.* T. IV, fasc. 1-4. Stockh., 1878-1881).
[3] Édit. illustrée. Stockh., in-8, IV-440 p.
[4] Stockh., in-8, 108 p., avec portrait.
[5] Stockh., in-8, 348 p., avec illustr. et portr.
[6] Stockh., in-fol., 24 p.
[7] Gœteborg, in-8, 97 p.
[8] Stockh., in-8, 100 p.
[9] Traduction remaniée par H. O. P. Stockh., in-8, 120 p., avec portr.
[10] Dans *Ord och Bild.*, 1894, p. 531-568.
[11] Stockh., in-8, 58 p.
[12] Gœteborg, in-8, 15 p.
[13] Upsala, in-8, 16 p.
[14] Westerwik, in-8, 10 p.
[15] Wexiœ, in-8, 10 p.
[16] Stockh., in-8, 25 p.
[17] Halmstad, in-8, 16 p.
[18] Norrkœping, in-8, 15 p.
[19] *En liten krœnika om Gustaf II Adolfs fœdelse.* Stockh., in-8, 14 p.
[20] Dans *Konglig Krigsvetenskaps Akademiens tidskrift*, 1894, p. 625-637.
[21] Lund, in-4, 34 p.
[22] *Sverges politik i fœrhållande till de federativa rœrelserna i Tyskland, 1650-1654.* Helsingfors, in-8, 203 p.
[23] *Bidrag till svenska Pommerns historia, 1653-1660.* Helsingborg, in-4, 46 p.

Digitized by Google

*1746 à 1749* [1], par Rudolf Kjellén; *Gustave-Maurice Armfelt* [2], étude d'après ses papiers posthumes, par Elof Tegnér; *Origine de l'Union constitutionnelle de la Suède et de la Norvège* [3], par Nils Edén, qui a aussi écrit sur *le Traité de Kiel et l'Union* [4]; *l'Union comme elle était à l'origine et ce qu'elle est devenue* [5], par Rudolf Kjellén; *l'Union entre la Suède et la Norvège* [6] [par Otto Varenius].

L'histoire militaire n'a été l'objet que de rares publications : *Tentatives faites en 1678-1679 pour secourir la Poméranie* [7], par Sven-Oskar Nystedt; *le Général comte Gustave Wachtmeister, sa famille et ses campagnes* [8], par Agathon Hammarskjœld; Extraits *Des papiers du feld-maréchal Fabian Wrede* [9], par Carl Wibling; *Contribution à l'histoire du régiment de Sœdermanland après 1772* [10], par C.-E. Leijonhufvud; *Notes d'un grenadier de la garde sur sa captivité en France, de 1807 à 1809* [11], par T.-J. Petrelli. — Il en est de même pour l'histoire religieuse : *Contribution à l'histoire de l'Église suédoise au XVIe siècle* [12], par Otto Ahnfelt; *Contribution à l'histoire du piétisme suédois* [13], par Arvid Kællstrœm; *Lois ecclésiastiques et travaux préparatoires en Esthonie au temps de la domination suédoise* [14], par G.-O.-Fr. Westling.

Les institutions, les mœurs, les lettres, les sciences et les arts ont au contraire donné lieu à de plus nombreuses publications, dont la suivante est d'une haute importance : *Le Moyen âge en Suède* [15], par Hans Hildebrand; *l'Indigence et l'assistance publique en Suède avant la Réformation* [16], par Carl-M. Kjellberg; *Quelques traits de*

[1] Dans *Historisk Tidskrift*, 1894, p. 1-36.

[2] *Från Tredje Gustafs dagar :* fasc. 11-16, Gustaf-Mauritz Armfelt, nouv. édit. Stockh., in-8, t. II, 408 p.; t. III, IV-472 p.

[3] *Den svensk-norska unionsfœrfattningens tillkomst.* Upsala, in-8, 30 p.

[4] *Kielerfreden och Unionen.* Upsala, in-8, 143 p.; trad. en allemand avec préface par Fritz Arnheim. Upsala et Leipzig, in-8, XII-155 p.

[5] *Unionena sådan den skapades och sådan den blifvit.* Fasc. 2, son histoire de 1814 à 1891; fasc. 3, État présent. Stockh., in-8, 88 et 68 p.

[6] En français. Stockh., in-8, 21 p.

[7] Dans *K. Krigsvetenskaps Akademiens tidskrift, 1894*, p. 433-456 et 497-510.

[8] § 4-7, dans *Historisk tidskrift, 1894*, p. 37-78 et 279-340.

[9] *Ur fæltmarskalken Fabian Wredes papper.* Lund, in-8, 75 p.

[10] § 2. Guerres d'Allemagne, de Danemark et de Finlande, 1805 à 1809, dans *Sœdermanlandsposten, 1894.*

[11] Dans *Historisk tidskrift*, 1894, p. 162-170.

[12] *Bidrag till svenska kyrkans historia i sextonde århundradet.* Lund, in-4, 89 p.

[13] *Bidrag till den svenska pietismens historia.* I, avant 1726. Stockh., in-8, 239 p.

[14] *Kyrkolagar och kyrkolagsarbeten i Estland under det svenska vældets tid.* Sundsvall, in-8, 30 p.

[15] *Sveriges medeltid.* T. Ier, fasc. 6e et dernier. Stockh., in-8, VI et p. 705-1025. Extr. de *Læsning fœr hemmet.* Upsala, in-8, 40 p.

Digitized by Google

*l'histoire des corporations au milieu du XVIIIe siècle* [1], par Wilhelm Berg; *Des contributions extraordinaires au XVIe siècle et au commencement du XVIIe* [2], par P.-E. Bergfalk; *Contribution à l'histoire financière de la période gustavienne* [3], par Charles Norelius; *Lois et règlements qui régissent l'administration communale des villes dans les divers pays* [4], études par A. Regnéll. — *Catalogue de la collection de traités originaux conservés aux Archives de l'État en Suède* [5], par B. Taube et Severin Bergh; *Bibliographie historique de la Suède pour 1893* [6], par Kristian Setterwall, qui la rédige depuis 1890, mais qui l'améliore d'année en année, en lui donnant de plus en plus d'ampleur; *Planches historiques suédoises* [7], par Carl Snoilsky; *Spécimens d'écriture suédoise* [8], depuis le temps de saint Erik jusqu'à Gustave III, d'après les originaux des Archives de l'État et de la Bibliothèque royale, photolithographiés par l'état-major général et rendus en caractères d'imprimerie, par Emil Hildebrand, Algernon Bœrtzell et Harald Wieselgren; *l'Histoire naturelle en Suède* [9] jusqu'au milieu du XVIIe siècle, par Th.-M. Fries; *La Châsse de saint Erik à la cathédrale d'Upsala* [10], par C.-A. Ossbahr; *Portrait de Gustave Vasa* [11], par Gustaf Upmark; *Portrait de Sergel* [12], par Georg Gœthe; *Des chants magiques de l'ancien Nord* [13], par A.-U. Bååth; *Nos plus anciens écrits de Réformation et leurs auteurs* [14], par Henrik Schück; *Polémique versifiée pendant la période parlementaire* [15], par Evert Wrangel; *Notre premier journal quotidien* [16] [*Dagligt Allehanda* ou Mélanges quotidiens, fondé à

[1] Dans *Meddelanden från Gœteborgs och Bohuslæns fornminnesfærening*, t. I, p. 87-105.

[2] *Om utomordentliga penningehjælper till kronan*. In-8, 180 p. (Inséré dans *Upsala universitets årsskrift*, *1894*).

[3] *Kungl. Statsutredningen*. Upsala, in-8, VII-83 p.

[4] *Stadskommunens færfattning och færvaltning enligt olika lænders lagstiftning*. Lund, in-8, XXVIII-463 p.

[5] Dans *Meddelanden från svenska Riksarkivet*, fasc. 18, p. 171-257.

[6] Appendice à *Historisk tidskrift*, *1894*. Stockh., in-8, 22 p.

[7] Fasc. 2, ann. 1635-1660, dans *Kongl. Bibliotekets handlingar*, fasc. 16, p. 77-160.

[8] *Svenska skriftprof*. Fasc. 1, moyen âge, 25 pl. in-fol. avec V-64 p. de texte, in-8. Stockh.

[9] *Naturalhistorien i Sverige indtill medlet af 1600-talet*. In-8, 75 p. (dans *Upsala universitets årsskrift*, *1894*, in-8).

[10] Dans *Meddelanden från Svenska Slœjdfœreningen*, *1894*, p. 30-58.

[11] Dans *Ord och bild*, *1894*, p. 7-22.

[12] Dans *Ord och bild*, *1894*, p. 449-461.

[13] Dans *Meddelanden från Gœteborgs och Bohuslæns fornminnesfærening*, t. I, p. 138-152.

[14] Dans *Historisk tidskrift*, *1894*, p. 97-130.

[15] *Versekrig* dans *Samlaren*, *1894*, p. 32-59.

[16] Dans *Ord och bild*, *1894*, p. 496-504.

Digitized by Google

Stockholm en 1767]; *Les Jeux de paume à Stockholm et les règlements pour le théâtre et les ballets à la cour de Suède au XVII^e siècle* [1], par E. Jacobsson; *Gustave III comme auteur dramatique* [2], par Oscar Levertin; *Lettres sur le théâtre sous Gustave III* [3], publiées par Eugène Lewenhaupt; *Lettres de Johan-Henrik Kellgren à Abraham-Niclas Clewberg* [4], publiées par Henrik Schück; *Lettres d'Esaias Tegnér à Carl-Fred. af Wingård, de 1823 à 1845* [5], publiées par Elof Tegnér; *Claes Livijn, type du commencement de ce siècle* [6], par Nils Erdmann.

La topographie historique est représentée par : *Notice sur la ville de Lindesberg avec ses dépendances* [7], par A.-N.; *Brouillon de notes journalières prises pendant des excursions en Jæmtland, de 1793 à 1802* [8], par Fale A. Burman, extraits publiés par Johan Nordlander; *Notice sur Grænsœ et Utœ* [9], par Erik von Ehrenheim, qui a aussi traité de l'*Église d'Arnœ* [10]; *la Cathédrale de Skara* [11], par Hans Hildebrand; *Histoire d'Œland et du château de Borgholm* [12], en abrégé, par J. M. L.; *l'Ancien château royal à Upsala* [13], par Carl-M. Kjellberg; *Histoire et description de la ville de Kristinehamn et de ses environs* [14], par Gust. Lindberg; *Stockholm, il y a soixante ans, et son avenir* [15], par Gustaf Nerman; *Archives de Noraskog* [16], publiées par Johan Johansson; *Essai de description de la paroisse de Stæde en Medelpad* [17], composé en 1769 par M.-N. Nordenstrœm.

[1] Dans *Meddelanden från Svenska slæjdforeningen, 1894*, p. 59-96, avec 1 carte.

[2] *Gustaf III som dramatisk færfattare*. Stockh., in-8, 264 p.

[3] *Bref rærande teatern under Gustaf III*. Fasc. 3, addit., correct. et table. Upsala, in-8, p. 279-316.

[4] *Johan-Henrik Kellgrens bref till Abraham-Niclas Clewberg*. In-8, XXXIX-135-XIX p.

[5] *Bref från Esaias Tegnér till Carl-Fredr. af Wingård, 1823-1845*. Upsala, in-8, 86 p.

[6] Dans *Nordisk tidskrift*, de la fondation Letterstedt, 1894, p. 641-661.

[7] *Anteckningar som berœra Lindesbergs stad*. Lindesberg, in-8, 96 p.

[8] *Koncept-dagbœger færda under resor i Jæmtland*. P. 83-98 du fasc. 3 de *Norrlændska samlingar*, in-4.

[9] *Anteckningar om Grænsœ och Utœ*. Fasc. 3. Stockh., in-8, 90 p.

[10] Dans *Upplands Fornminnesfœrenings tidskrift*, fasc. 16, p 48-64.

[11] Dans *Antiqvarisk tidskrift fœr Sverige*, t. XV, fasc. 2; aussi à part, Stockh., in-8, 115 p.; extrait dans *Ord och bild, 1894*, p. 505-515.

[12] *Œlands och Borgholms slotts historia*. 3^e édit. Kalmar, 40 p. et 3 pl.

[13] Dans *Upplands Fornminnesfœrenings tidskrift*, fasc. 16, p. 17-35, avec 1 carte.

[14] *Kristinehamn*. T. I, gr. in-8, 67 p.

[15] *Stockholm fœr sextio år sedan och dess framtid*. Stockh., in-8, 121 p.

[16] *Noraskogs arkiv*. Fasc. 5, p. 209-384. Stockh., in-8.

[17] *Utkast till beskrifning æfver Stæde socken*. Stockh., in-4 (dans *Norrlændska samlingar*. Fasc. 2, p. 37-81).

Digitized by Google

publié par Johan Nordlander; *Alstrœmeria* [1], recueil de documents et d'écrits sur Alingsås et sur Alstrœmer, publiés par F.-W. Nyman; *l'Église de Skokloster* [2], par C.-G. Styffe; *Pièces des archives de Hesselby, concernant ce domaine, ses possesseurs et l'église de Spånga* [3], par Carl Trolle-Bonde; *la Pierre de Grœndal* [4], par Harald Wieselgren; *Études sur le plus ancien État de Gœteborg* [5], par Emil Wolff; *Blasieholmen et ses habitants* [6], par F.-U. Wrangel, qui passe aussi en revue les *Anciens noms de rue* [7] dans la partie de Stockholm comprise entre les ponts.

Comme d'ordinaire dans les pays scandinaves, c'est l'histoire personnelle, embrassant les généalogies, les biographies, l'héraldique et la numismatique, qui tient une des plus larges places dans nos revues annuelles. Outre les monographies relatives à Gustave-Adolphe qui ont été placées dans le paragraphe de l'histoire politique et dont le nombre eût été plus que doublé si l'on eût pu y comprendre les notices allemandes, nous avons à citer : *Généalogies suédoises pour l'année 1894* [8], publiées par V. Œrnberg; *Héros suédois des quatre derniers siècles* [9], notices tirées des principales publications historiques, nouvelle édition, par J.-R. Spilhammar; *Notices détachées sur les artistes et les artisans à Stockholm au XVII^e siècle* [10], par Otto Bergstrœm; *Monnaies d'or, d'argent et de cuivre* [11], *frappées en Suède et dans ses possessions étrangères de 1478 à 1892, ainsi qu'en Norvège après l'Union*, par D. Holmberg; *Jœns Gerekesson, archevêque d'Upsala, de 1408 à 1421* [12], par H. Djurklou; *Olaus Petri, son œuvre réformatrice et son caractère* [13], par Karl Hult; *Éloge du réformateur Laurentius Andreæ* [14], par C.-H. Rundgren; *la Première partie de la vie de Messenius, 1579-1608* [15], par Ludvig Linder; *Autobiographie du colonel Nils Djurklow* [16], publiée par

[1] *Alingsås*. In-8, 19 p.
[2] Dans *Upplands fornminnesfœrenings tidskrift*, fasc. 16, p. 65-80, avec 1 pl.
[3] *Hesselby Arkivalier*. Lund, gr. in-8, 404 p.
[4] *Stenen i Grœndal* Œstersund, in-8, 7 p.
[5] *Studier rœrande Gœteborgs ældsta fœrfattning*. Gœteborg, in-8, 102 p.
[6] Stockh., in-8, 2-166-4 p., avec 1 carte et 20 pl.
[7] Dans *Samling af skrifter på vers och prosa utgifven af Sveriges fœrfattarfœrening*, p. 290-309.
[8] *Svenska Ättartal*. Stockh., in-8, xv-576 p.
[9] *Svenska hjæltar under de sista fyrahundra åren*. T. I, de Gustave Vasa à Charles X Gustave. Stockh., in-8, 152 p., avec 15 pl.
[10] Dans *Svenska autograf-sæliskapets tidskrift*, t. II, p. 161-186.
[11] *Mynt af guld, silfver och koppar*. Stockh., in-8, 59 p.
[12] Dans *Historisk tidskrift, 1894*, p. 189-226.
[13] Stockh., in-8, 36 p.
[14] Dans *Svenska Akademiens handlingar ifran år 1886*, t. VIII, p. 45-230
[15] *Bidrag till kænnedomen om Messenii tidigare lif*. Lund, in-4, 66 p.
[16] Dans *Historisk tidskrift, 1894*, p. 131-154.

Digitized by Google

G. Djurklou; *Calendarium Gyldenstolpianum* [1]; *Registre de Johan Gœransson Rosenhane* [2], par Gustaf Upmark; *Mémorial d'Anders Pedersson Lind* [3]; *Hummel-Gjærwell* [4], par K.-F. W-r. — 2; *Contribution à la biographie de Carl von Linné* [5], par Th.-M. Fries; *Un autographe de Linné* [6], édité par Th. Westrin; *Épisodes de la jeunesse de Magdalena Rudenschiœld* [7], extraits d'une correspondance par Karl Warburg; *Wilhelm Kruse* [8], par Wilhelm Berg; *John Ericsson* [9], par Claës Adelskiœld; *Carl-Johan Schlyter* [10], par C.-G. Hammarskjœld; *les Familles Lagerberg* [11], par Carl Lagerberg.

EUG. BEAUVOIS.

[1] Dans *Svenska autograf-sœllskapets tidskrift*, t. II, p. 212-218.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 143-158.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 186-197.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 199-207.
[5] Fasc. 2, p. 55-110 (dans *Upsala Universitets årsskrift 1894*).
[6] Dans *Historisk tidskrift, 1894*, p. 262-266.
[7] Dans *Ord och bild, 1894*, p. 385-397.
[8] Dans *Bidrag till kœnnedom om Gœteborgs och Bohuslæns fornminnen och historia*, t. V, p. 429-474, avec 1 pl. et 2 cartes.
[9] Dans *Lefnadsteckningar œfver svenska Vetenskaps Akademiens efter år 1854 aflidna ledamœter*, t. III, p. 355-642.
[10] *Ibid.*, t. III, p. 643-666.
[11] Gœteborg, in-8, 105 p.

Digitized by Google

# CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Les fêtes de Clermont pour le huitième centenaire de la première croisade. — La question de Pierre l'Hermite. Le livre du P. d'Oultreman et le livre de M. Hagenmeyer. — Quel a été le véritable instigateur de la croisade : Pierre l'Hermite ou Urbain II ? — Pierre l'Hermite et Jeanne d'Arc. — Les futures fêtes de Reims pour le quatorzième centenaire du baptême de Clovis. *La France chrétienne dans l'histoire.* — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Héron de Villefosse, Bouché-Leclercq, Robert de Lasteyrie (André Beauneveu), Dieulafoy (la bataille de Réphaim), Sal. Reinach, Eug. Müntz (la tiare des papes), de Mély, Le Blant, Hervieux, de Morgan, Heuzey, Clermont-Ganneau, Oppert. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Sorel, Welschinger (le concile national de 1797), Pingaud, Léon Caubert. — Élections académiques. — Prix et concours. — Congrès provincial de la Société bibliographique. — Congrès des sociétés savantes. — Périodiques nouveaux. — Livres et brochures. — Nécrologie : M. le marquis Terrier de Loray; M. l'abbé de Broglie.

## I.

Les lecteurs de la *Revue* se sont certainement réjouis du magnifique succès des fêtes religieuses et patriotiques célébrées à Clermont, du 17 au 19 mai dernier, à l'occasion du huitième centenaire de la première croisade. Présents des yeux ou seulement de l'esprit, ils en ont admiré la pompe grandiose, relevée par l'assistance de trente évêques, ayant à leur tête les éminentissimes cardinaux Meignan et Langénieux, accrue et animée par un immense concours de population, affluant de tous côtés dans la vieille et noble capitale de l'Auvergne. Les accents de la grande éloquence ont revêtu ces imposantes et vivantes cérémonies d'un lustre intellectuel qui est venu augmenter encore leur splendeur morale et artistique. Comme catholiques et comme Français, nos lecteurs, de près ou de loin, se sont associés, comme nous l'avons fait nous-mêmes, à l'élan des esprits et des cœurs, soulevés par l'évocation de la foi et de la gloire de nos ancêtres, et par les enseignements qui en ont été tirés pour fortifier les âmes chrétiennes dans les angoisses du présent et les espérances de l'avenir. Mais ils se sont et nous nous sommes réjouis de ces belles fêtes à un autre titre encore, comme voués par vocation ou adonnés par goût au culte des études historiques et en particulier des antiquités nationales. La partie intellectuelle et pittoresque des commémo-

Digitized by Google

rations de ce genre porte en effet chaque jour davantage l'empreinte du sens historique et de l'imagination rétrospective, qui est l'un des traits caractéristiques de notre époque. Nous n'en voulons d'autre preuve que la cavalcade figurative qui a parcouru, le 19 mai, les rues de Clermont et où l'on avait, pour ainsi dire, ressuscité aux yeux des spectateurs, qui se pressaient sur le passage de ce cortège, un certain nombre de personnages et de groupes historiques symbolisant les croisades. « Le cortège des piétons, cavaliers et musiques, écrit un *reporter*, a défilé au milieu d'une foule accourue de toute la région et très curieusement intéressée, au milieu d'applaudissements continus. Godefroy de Bouillon, le comte de Toulouse, le comte d'Auvergne, Pierre l'Hermite, le vicomte de Polignac, les archers, les arbalétriers, les fauconniers, le sire de Joinville, ont été spécialement acclamés. Une centaine de familles, qui ont figuré aux croisades, étaient représentées par des pages portant leurs écussons. Toutes les fenêtres, sur le parcours, portaient l'inscription : « Dieu le veut ! » et des guirlandes de roses. Les familles les plus honorables de la ville et des environs avaient fourni les figurants pour ce cortège d'armures et de manteaux marqués de la croix. »

Le déploiement de figurations et de souvenirs qui se produit en des fêtes comme celles de Clermont est un encouragement pour nos études et par là contribue à leur progrès. Mais pour que cet effet avantageux ne soit pas diminué par certains inconvénients assez difficiles à éviter, il importe que les organes spéciaux, comme est le nôtre, veillent à maintenir ou à faire donner place dans les manifestations du sens historique et de l'imagination rétrospective au sens critique, parfois un peu trop négligé, et rappellent l'état actuel, souvent peu connu, des recherches et des conclusions de l'érudition sur tel ou tel point, sur tel ou tel personnage. Ainsi nous ne croyons pas inutile de présenter aujourd'hui quelques observations à propos de l'une des figures historiques que la commémoration de la première croisade devait naturellement remettre en vive lumière, mais sur laquelle peut-être, dans l'enthousiasme des fêtes de Clermont, la confusion de la légende et de l'histoire a pu donner lieu à quelque excès, peut-être à quelque méprise. Nous voulons parler de Pierre l'Hermite. Nous voyons qu'à Clermont même, à l'occasion de ces fêtes, a été réimprimé un ouvrage sur ce sujet remontant à la première moitié du XVII^e siècle, dont l'influence a été grande sur les biographes ultérieurs du célèbre prédicateur de la croisade, et auquel est attribuée encore aujourd'hui, en de fort bons lieux, à propos de la réimpression dont nous parlons, une autorité qui ne semble pas sujette à discussion[1]. Or, la valeur his-

[1] *La vie du Vénérable Pierre l'Hermite*, etc., par le P. d'Oultreman. Cler-

Digitized by Google

torique du livre du P. d'Oultreman a été en réalité plus que mise en doute par les écrivains spéciaux de notre temps, et il n'y a nullement sujet de s'en étonner, si l'on songe que l'auteur appartient par la date de son ouvrage à l'époque antérieure au grand mouvement de saine méthode et de vraie critique créé par les travaux des Bollandistes et des Bénédictins de Saint-Maur. Voici le jugement qu'en portait en 1879 un savant dont la compétence n'est pas douteuse, mais qui d'ailleurs aurait dû atténuer, par la considération de date que nous notions à l'instant, la sévérité de son appréciation, peut-être un peu excessive elle-même : « A notre avis, il faut placer au nombre des œuvres de pure imagination le petit traité, devenu très rare, intitulé : *La Vie du Vénérable Pierre l'Hermite*, etc.... D'Oultreman, esprit dénué de critique, a fait un mélange des indications fournies par divers ouvrages avec celles des sources authentiques, de telle sorte que, loin d'offrir un caractère certain de vérité historique, son œuvre n'a d'autre valeur que celle d'un agréable roman. »

Les lignes ci-dessus sont empruntées à un volume publié en 1883, sous les auspices de la Société bibliographique, et intitulé : *Le vrai et le faux sur Pierre l'Hermite*, analyse critique des témoignages historiques relatifs à ce personnage et des légendes auxquelles il a donné lieu, par Henri Hagenmeyer, traduit avec l'autorisation de l'auteur par Furcy Raynaud [1]. Ce volume est précédé d'une préface de M. le comte Riant, notre éminent et bien regretté collaborateur, qui le recommande en ces termes : « C'est pour moi tout à la fois un honneur et un plaisir que de présenter au public français, sur l'invitation de l'auteur et du traducteur, tous deux mes amis, une œuvre aussi consciencieuse et aussi neuve dans ses résultats que cette étude sur Pierre l'Hermite. — Les croisades sont une partie capitale de l'histoire de France, et pourtant jusqu'à présent notre littérature manque absolument, non seulement d'une histoire générale de ces expéditions éminemment françaises et presque nationales, mais même de bonnes monographies éclairant d'une façon définitive, soit les principaux événements, soit les personnages les plus considérables des guerres saintes d'Orient. — Il semble que chez nous elles aient toujours eu la mauvaise fortune de servir de thème aux amplifications rhétoriques

mont-Ferrand, in-12 de 252 p. — Compte rendu dans les *Études religieuses, partie bibliographique*, 31 mai 1895, p. 360 et suiv.

[1] Paris, librairie de la Société bibliographique, 1883, in-8. Les lignes citées plus haut se trouvent p. 3-4, en note. Cf. p. 32. — L'édition allemande a été publiée en 1879 à Leipzig, sous ce titre : *Peter der Eremite, ein kritischer Beitrag zur Geschichte des ersten Kreuzzuges*. — Notre savant collaborateur M. Godefroid Kurth a adopté les principales conclusions de M. Hagenmeyer dans une conférence sur *Pierre l'Hermite* faite par lui pour la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (Liège, Demarteau, 1892, in-12).

Digitized by Google

des défenseurs ou des adversaires de l'Église : d'études bien fouillées et impartiales, nous n'en avons pas.... — C'est donc avec bienveillance et sympathie que le public français devra accueillir le premier travail, véritablement achevé, qui ait été consacré de nos jours à l'un des héros français des croisades. — Étudiée par M. Hagenmayer avec l'impartialité et le soin méticuleux qui distinguent ses publications, la grande figure de Pierre l'Hermite perdra peut-être un peu de l'auréole dont des biographes plus enthousiastes que consciencieux s'étaient plu à l'entourer. Elle y gagnera certainement en clarté et en certitude historique ; elle sera plus humaine, et n'en perdra rien, j'aime à le croire, en popularité. »

Le temps et l'espace nous manqueraient pour noter ici, point par point, les différences par où le jugement de M. Hagenmeyer se sépare de l'opinion courante sur Pierre l'Hermite. Mais nous devons insister sur un de ces points, parce que l'importance en est capitale. Selon le critique dont nous parlons, c'est à tort que l'on attribue à Pierre la gloire d'avoir été l'instigateur de la première croisade, et l'on intervertit les dates et les rôles en lui décernant l'honneur qui revient au pape Urbain II. Après avoir discuté les textes qui se rapportent à cette question, l'auteur conclut en ces termes : « C'est assez de citations; il serait superflu de pousser plus loin notre enquête ; nous sommes suffisamment éclairés maintenant pour nous prononcer sur le fond de la question; non, ce n'est pas Pierre, c'est Urbain, qui a, le premier, prêché la croisade en France ; par conséquent, le moment où Pierre a paru en public ne doit pas être placé avant le concile de Clermont, comme ont cru devoir le faire Guillaume de Tyr et presque tous les écrivains postérieurs jusqu'à nos jours mêmes. Guillaume n'a fait de Pierre un précurseur du Pape que parce qu'il n'avait pas d'autre moyen d'accommoder le récit d'Albert d'Aix : mais aucune des sources primitives, où d'ailleurs il a puisé, ne lui fournissait d'indication à l'appui de ce système. Donc, ce rôle, qu'il lui attribue, est une pure fiction, sortie de son imagination Si son récit était exact, il faudrait admettre que celui des témoins oculaires ne l'est pas ; alors Pierre serait assurément le personnage le plus remarquable qui se rencontre à l'origine de la croisade ; le Pape, en faisant entendre son appel, non seulement à Clermont, mais dans la plupart des villes de France qu'il visita à cette époque, n'aurait fait, en réalité, que lui prêter son concours, et n'apparaîtrait à la lumière de l'histoire que comme le bras droit de l'hermite. Mais cela n'est pas. Les sources originales, sans exception, renversent les rôles ; elles ne fournissent aucun point d'appui au récit de Guillaume en tant qu'il attribue à l'hermite le rôle de précurseur d'Urbain : ce serait bouleverser l'histoire que de préférer sa version à celle des sources. Nous



Digitized by Google

devons donc nous ranger à l'avis de Sybel, lorsqu'il écrit [1] : « Il faut laisser au Pape seul la gloire dont, jusqu'à nos jours, l'hermite d'Amiens lui a disputé une bonne moitié. Il vint à Clermont à un moment où une tendance inconsciente poussait le monde vers l'Orient, mais où aucune parole n'avait encore été prononcée dans ce sens. Cette parole, il la fit entendre, et alors princes et chevaliers, nobles et vilains, et parmi les vilains, Pierre, se levèrent; nous avons en main suffisamment de preuves pour rendre au Pape l'honneur qui lui revient. » — Il n'est pas inutile de remarquer, comme une chose venant à l'appui de l'opinion de MM. de Sybel et Hagenmeyer, que l'idée de la croisade, antérieure à Urbain II comme à Pierre l'Hermite, avait commencé à prendre formellement corps en des projets et exhortations précises, émanés du génie de Grégoire VII [2], et qu'elle avait dès lors, à ce qu'il semble, acquis sa place dans le plan général des vues et intentions traditionnelles du Saint-Siège.

Il va sans dire qu'il n'entre pas dans notre pensée, en rappelant l'existence de l'étude spéciale et critique de M. Hagenmeyer sur Pierre l'Hermite, de prétendre *canoniser* historiquement, pour ainsi parler, toutes les conclusions et tous les arguments du savant auteur. La discussion reste ouverte, pourvu qu'elle soit scientifique. Nous ne serions pas éloigné nous-même d'admettre que l'auteur a fait quelquefois un usage un peu excessif de l'argument négatif. Nous aurions aussi des réserves et des distinctions à exprimer sur les principes de critique et les appréciations de faits, énoncés à propos de la « vision attribuée à Pierre » et des « autres visions survenues pendant la première croisade, » notamment en ce qui concerne la découverte de la sainte lance. M. Hagenmeyer pourrait bien y avoir quelque peu versé dans les préjugés de notre époque, comme le bon P. d'Oultreman se laissait aller autrefois à ceux de son temps. Ni *rationalisme* ni *fidéisme*, telle doit être, selon nous, la règle directrice d'une critique ferme et prudente. Mais il est évident que s'il est permis, que s'il peut être même nécessaire, en tel ou tel point, de contrôler et de discuter le travail de M. Hagenmeyer, il serait peu digne de la science et même de la littérature catholique de s'en tenir aujourd'hui, les yeux fermés, aux agréables mais douteux récits du P. d'Oultreman. Nous ne craignons pas, en avançant cette proposition, d'être démenti par le principal représentant, à l'heure actuelle, de la critique historique dans la pieuse et savante Compagnie à laquelle appartenait l'ancien biographe de Pierre l'Hermite. Puisque le nom de notre

[1] *Gesch. des I. Kreuzz.*, p. 243 ; 2e éd., p. 201.

[2] *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle*, par l'abbé O. Delarc. Paris, Retaux-Bray, 1889, in-8, t. III, p. 105 et suiv. — M. Hagenmeyer rappelle d'ailleurs lui-même l'intention de Grégoire VII.

Digitized by Google

éminent et bien cher collaborateur le R. P. de Smedt se présente ici à notre pensée et sous notre plume, nous saisissons cette occasion de nous associer, nous et la *Revue*, du fond du cœur, aux hommages qui lui ont été récemment rendus par ses disciples et par ses amis de Belgique, à propos de son élection, comme correspondant de l'Institut de France, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Que l'on adopte on non les conclusions de M. Hagenmeyer, il nous paraît difficile que l'histoire critique admette, sans de notables réserves, l'assimilation entre Pierre l'Hermite et Jeanne d'Arc, qui, avouons-le, nous a choqué dans certains journaux appréciant les fêtes de Clermont. Outre les faits historiquement obscurs, il y a dans la vie de Pierre, sans nier la réalité de ses mérites, des points qui, dans l'état actuel de nos connaissances, ne paraissent pas exempts d'ombres intellectuelles ou même morales assez regrettables. L'intervention surnaturelle dans sa carrière est loin d'être démontrée. Quelle différence avec Jeanne qui, elle, a bien certainement été, sous l'impulsion directe de la volonté divine, le premier et principal instrument de son œuvre libératrice! Quelles que soient à son égard les dispositions des pouvoirs publics, aux yeux desquels, hélas! son indéniable *cléricalisme* paraît ternir beaucoup sa gloire, la commémoration de cette grande mémoire suit en France sa marche persévérante et s'y établit peu à peu partout comme une institution nationale. Aux fêtes annuelles d'Orléans, l'Angleterre, en la personne du cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, a joint, le 8 mai, ses hommages et ses vœux à ceux de tous les bons Français. La fête en mémoire de Jeanne d'Arc est aussi établie désormais d'une manière stable à Notre-Dame de Paris, où le pieux et zélé cardinal Richard se plaît à manifester, avec autant de sagesse que de ferveur, ses sentiments de foi et de patriotisme, son amour de l'Église et de la France. Le Comité spécial, dont il veut bien approuver et patronner les travaux, a tenu à faire dans son sein une place à la critique historique aussi bien qu'à une prudente et solide théologie. C'est un honneur et une garantie pour la science chrétienne de trouver sur la liste de ses membres, à côté du nom de son digne président, M. Émile Keller, ceux de M. Arthur Captier, supérieur général des prêtres de Saint-Sulpice, et de M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions.

Nous sommes heureux aussi de voir la science historique appelée à prendre une part considérable aux fêtes que prépare, pour l'année qui vient, le vénérable et vaillant représentant de saint Remy sur le siège de Reims, S. Em. le cardinal Langénieux, pour célébrer l'anniversaire quatorze fois séculaire du baptême de Clovis, c'est-à-dire de la naissance de la France chrétienne. Un important ouvrage il-

Digitized by Google

lustré, qui verra le jour à la fin de la présente année, et auquel la maison Firmin-Didot donne dès maintenant tous ses soins, est en préparation sous la direction de notre très distingué collaborateur le R. P. Alfred Baudrillart, de l'Oratoire. Ce sera une œuvre collective ayant pour titre : *La France chrétienne dans l'histoire,* et dont le cardinal a bien voulu se charger d'écrire lui-même l'*Introduction* [1]. Ce beau livre nous redira, avec l'éloquence des faits, cette vérité que nous crie toute notre histoire : La France est une nation chrétienne. En dépit des méchants et des fous, si les honnêtes gens comprennent leurs droits et leurs devoirs, leurs intérêts et leurs forces, elle restera telle, avec l'aide de Dieu.

## II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu, le 8 mars, une communication de M. Héron de Villefosse sur une patère en argent donnée au musée de Saint-Germain, et qui offre un beau spécimen du style byzantin.

[1] Nos lecteurs nous sauront certainement gré de placer sous leurs yeux le plan détaillé de l'ouvrage dont il s'agit. Livre I. *Les Origines chrétiennes de la France* Chap. I. La Conversion de la Gaule, par M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut ; II. Le Baptême de Clovis ; ses conséquences pour les Francs et pour l'Église, par M Godefroy Kurth, professeur à l'Université de Liège ; III. Les Fondations monastiques du VIe siècle ; les moines et les rois ; saint Columban, par le R. P. de Smedt, S. J., bollandiste, correspondant de l'Institut. — Livre II. *Les Services rendus par les Francs à l'Église et par l'Église aux Francs jusqu'à Charlemagne.* Chap. I. Les Francs et la défaite de l'islamisme ; la bataille de Poitiers, par M. Imbart de la Tour, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux ; II. Les Rois francs et la Papauté de saint Grégoire le Grand à Léon XIII, par M. Paul Fabre, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Lille ; III. Charlemagne, par M. Jules Roy, professeur à l'École des chartes et directeur adjoint à l'École des hautes études. — Livre III. *L'Église et la formation de la France.* Chap. I. Hincmar, par M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble ; II. Adalbéron ; l'Église de Reims et l'avènement de la dynastie capétienne, par.... l'un des auteurs de cette *Chronique ;* III. Gerbert, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté libre des lettres de Lyon ; IV. Suger, par M. Lecoy de la Marche, sous-chef de la section historique aux Archives nationales. — Livre IV. *La France au service de l'Église à l'époque féodale.* Chap. I. La Chevalerie, par M. Léon Gautier, membre de l'Institut ; II. L'Ordre de Cluny et la réforme de l'Église, par M. Chénon, professeur à la Faculté de droit de Paris ; III. Saint Bernard, par M. l'abbé Vacandard, aumônier du lycée de Rouen ; IV. Les Croisades, par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Institut. — Livre V. *La France et la civilisation chrétienne du moyen âge.* Chap. I. Les Chansons de gestes, par M. l'abbé Klein, professeur à l'Institut catholique de Paris ; II. Les Mystères, par M. Petit de Julleville, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Paris ; III. L'Église et les sources de notre histoire, par M. François Delaborde, archiviste aux Archives nationales ; IV. Les Uni-

Digitized by Google

L'examen des sources du règne de Séleucus II Callinicus a fourni à M. Bouché-Leclercq, dans un important mémoire terminé à la séance du 15 mars, l'occasion d'observations judicieuses sur les écarts de la critique historique chez les historiens qui se sont occupés de ce règne. Quant à lui, tout en adoptant le canevas proposé par J. Beloch, il discute quelques points de son travail.

Le 22 mars, M. le comte Robert de Lasteyrie a terminé la lecture d'une étude sur les œuvres de peinture attribuées à André Beauneveu. Contrairement à l'opinion émise par M. Durrieu dans une séance précédente et qui faisait honneur à l'artiste français d'un dessin jusqu'alors attribué à l'École de Giotto, il rejette cette attribution, comme celle qui avait été faite au même miniaturiste de peintures de la Bibliothèque royale de Bruxelles et des Heures du duc de Berry. Le

versités, par M. Édouard Jordan, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Rennes ; V. L'Art chrétien au moyen âge, par M. Pératé, ancien membre de l'École française de Rome, attaché au Musée de Versailles. — Livre VI. *L'Église et la patrie française.* Chap. I. Saint Louis ; grandeur de la France au XIIIe siècle, par M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; II. Le Roi très chrétien, par M. Noël Valois, ancien archiviste aux Archives nationales ; III. Jeanne d'Arc, par M. le marquis de Beaucourt, directeur de la *Revue des questions historiques.* — Livre VII. *La France et la renaissance catholique dans les temps modernes.* Chap. I. La France catholique en face du protestantisme au XVIe siècle ; la Papauté et la conversion de Henri IV, par le R. P. Baudrillart, de l'Oratoire, professeur à l'Institut catholique de Paris ; II. Les Congrégations séculières et la réforme du clergé français au XVIIe siècle ; le Cardinal de Bérulle, saint Vincent de Paul, M. Olier, par le R. P. Largent, de l'Oratoire, professeur à l'Institut catholique de Paris ; III. L'Idée chrétienne dans l'œuvre littéraire et philosophique du XVIIe siècle, par M. René Doumic, professeur agrégé de l'Université ; IV. La Chaire chrétienne au XVIIe siècle, par M. Alfred Rébelliau, ancien professeur à la Faculté des lettres de Rennes, sous-bibliothécaire de l'Institut ; V. Les Bénédictins français et les services qu'ils ont rendus à la science historique, par le prince Emmanuel de Broglie ; VI. La France et les missions catholiques sous l'ancien régime, par M. l'abbé Pisani, professeur à l'Institut catholique de Paris. — Livre VIII. *La France chrétienne et l'Église à l'époque contemporaine.* Chap. I. L'Église de France pendant la Révolution, par M. l'abbé Sicard, du clergé de Paris, lauréat de l'Académie française ; II. Le Concordat, par M. le comte Boulay de la Meurthe ; III. Les Missions étrangères et l'extension de l'influence française, par M. Georges Goyau, ancien membre de l'Ecole française de Rome, professeur agrégé de l'Université ; IV. Le Cardinal Lavigerie ; son œuvre chrétienne et française, par M. le vicomte E. Melchior de Vogüé, de l'Académie française ; V. Le Saint-Siège et la France ; Pie IX et Léon XIII, par M. Jean Brunhes, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur agrégé de l'Université ; VI. La Vie intellectuelle du catholicisme en France au XIXe siècle ; la défense de la foi, par M. Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale supérieure ; VII. La Vie d'œuvres dans le catholicisme en France au XIXe siècle, par M. l'abbé Beurlier, professeur à l'Institut catholique de Paris ; VIII. La Vie surnaturelle du catholicisme en France au XIXe siècle, par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris. — Outre la grande édition de luxe illustrée, il y aura une édition populaire in-12.

Digitized by Google

seul manuscrit auquel Beauneveu aurait collaboré avec certitude est le Psautier du duc de Berry.

Le 29 mars, M. Dieulafoy a présenté de curieuses observations sur la dernière campagne des Philistins et la bataille de Réphaïm ; il montre comment, après des succès balancés par les revers, David, qui, le premier des chefs israélites, forma des troupes disciplinées, conçut et exécuta un mouvement tournant qui offre des analogies frappantes avec ceux qui assurèrent le triomphe de Frédéric II à Mollwitz (10 avril 1741) et à Rosbach (5 novembre 1757). Cette opération ne peut que donner une haute idée du génie de David. Un mémoire de M. Radet, lu par M. Foucart, fixe l'emplacement de Dorylée à Chehir Enink.

Contrairement à une opinion courante, M. Salomon Reinach a exposé, dans la séance du 5 avril, les raisons qui lui font croire que les nudités de l'art classique dérivent non d'un prototype babylonien, mais de la Grèce préhistorique ; ce seraient les Grecs qui auraient introduit à Babylone et en Asie le type des divinités nues.

Le 10 avril, M. Eugène Müntz a donné sur la tiare des souverains pontifes des renseignements neufs et curieux ; relevant dans les mandements, les comptes et les inventaires les mentions relatives à cet insigne, recueillant les représentations authentiques des pierres tombales, il montre que la forme en a varié constamment au gré des changements dans le goût public : tour à tour conique, puis renflée vers le milieu, puis aplatie du haut, surmontée tantôt d'une grosse pierre précieuse, tantôt d'un globe supportant une croix, flottante jusqu'au pontificat de Benoît XII, elle s'enrichit sous ce pape de trois couronnes distinctes et nettement superposées.

Le 19 avril, M. de Mély a donné des renseignements sur les lapidaires chinois, traduits par M. Cornel, et qu'il est chargé de publier. Après une communication de M. Le Blant sur des talismans trouvés dans un tumulus danois, M. Léopold Hervieux a fait une lecture sur le fabuliste Eudes de Chériton, confondu à tort avec Eudes de Kent, abbé de Saint-Martin de Battle.

Le 26 avril, M. Barbier de Meynard a donné lecture d'une lettre où M. de Morgan expose le résultat de ses dernières fouilles à Dahchour, la découverte des appartements funéraires d'Asertesen III, des cartouches d'Amenemhat III et des mastabas du règne de Snefrou, premier roi de la quatrième dynastie. M. Müntz a signalé un inventaire inédit rédigé à la mort de Cosme, premier grand-duc de Toscane, qui donne des détails nouveaux sur les collections des Médicis.

Le 3 mai, M. Heuzey a communiqué des estampages faits par M. de Sarzec de monuments importants pour l'histoire des premiers Chaldéens : deux bétyles ou galets notamment, sur lesquels Eanna-

Digitized by Google

don, le roi de la stèle des Vautours, a gravé une relation de son règne. Un mémoire de M. Foucart montre que le temple de Delphes n'a pas été terminé au v^e siècle, comme on le croyait, mais au IV^e.

Le 10 mai, M. Clermont-Ganneau, au nom de M. Jean Farah, de Tyr, a présenté une inscription grecque contenant un fragment de loi sur la culture des vignes, fragment dont le transfert au Louvre a été décidé par l'Académie. Les fouilles de M. de Sarzec ont permis à M. Heuzey de donner de nouveaux détails sur les antiquités chaldéennes, de prouver qu'à aucune époque les princes de Sirpourla n'ont cessé d'être des chefs guerriers, enfin de signaler une mention de la ville d'Agadi, l'une des capitales de la Chaldée avant Babylone.

Le 17 et le 24 mai, M. Oppert a parlé d'une nouvelle inscription de Nabonid et lu le mémoire rédigé sur ce sujet par le R. P. Scheil : la nouvelle inscription, dont le texte comprend cinq cents lignes, apporte de nouveaux renseignements sur la destruction de Ninive. Dans les deux mêmes séances, M. Dieulafoy s'est occupé de l'identification de Mechhed Mourgab, de nouveau soulevée par les archéologues allemands; il montre par des arguments géographiques que ce n'est pas là le site où s'élevait la tombe de Cyrus, la Pasargade des anciens. L'Académie a encore entendu, le 24 mai, une lecture de M. Salomon Reinach, dans laquelle il s'efforce d'établir que les sarcophages grecs dont le Louvre possède trois exemplaires, et dont une vingtaine ont été signalés jusqu'ici, appartiennent tous à la haute antiquité grecque; qu'aucun n'est postérieur à l'an 550.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous noterons, le 2 mars, la lecture de M. Sorel sur les préliminaires du traité de Campo-Formio, étude publiée depuis dans la *Revue des Deux Mondes* et sur laquelle nous renvoyons nos lecteurs à la *Revue des périodiques*.

Le 6 avril, M. Henri Welschinger a examiné les origines, les actes et les conséquences du concile national de 1797, et retracé la conduite du Directoire à l'égard de cette assemblée. Le concile a donné son appui contre le Directoire à Bonaparte qui, dès la paix de Tolentino, songeait à un concordat. Le 20 avril, M. Pingaud a montré, par l'étude du *Développement des principes de la monarchie française*, rédigé pendant l'émigration par d'anciens parlementaires, les prétentions intraitables de l'ancienne magistrature.

Le 18 mai, une curieuse communication de M. Léon Caubert a attiré l'attention de l'Académie sur un essai de socialisme en Chine au XI^e siècle, tentative organisée par le premier ministre Ouang-Ngan-Ché (1069).

L'Académie des inscriptions a nommé M. Théodore Mommsen associé étranger, en remplacement de sir Henry Rawlinson, décédé.

Digitized by Google

L'Académie des inscriptions a décerné le prix Lagrange à M. Alfred Jeanroy, pour ses *Observations sur le théâtre religieux au moyen âge dans le midi de la France ;* le prix Stanislas Julien au *Choix de documents, lettres officielles, proclamations*, etc., traduits du chinois par le P. Couvreur, S. J.; le prix Allier d'Hauteroche à M. Six, d'Amsterdam. — Dans sa séance du 7 juin, l'Académie, sur le rapport de M. Longnon, au nom de la commission des antiquités de la France, a décerné les récompenses suivantes: Première médaille de 500 francs, à M. François Delaborde pour son ouvrage intitulé : *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, suivi d'un catalogue de leurs actes; — deuxième médaille de 500 francs à M. Ernest Petit, pour son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne ;* — troisième médaille de 500 francs à M. Édouard Favre, pour son ouvrage intitulé : *Eudes, comte de Paris et roi de France ;* — une première mention honorable à M. A. Claudin, pour une série de brochures sur *les Origines de l'imprimerie en diverses villes de France;* — une seconde mention honorable à M. Louis Guibert, pour son ouvrage intitulé : *Laron, topographie, archéologie, histoire ;* — une troisième mention honorable à M. Jules Finot, pour son *Étude historique sur les relations commerciales de la France et de la Flandre au moyen âge ;* — une quatrième mention honorable à M. Achille Bardou, pour son *Histoire de la ville d'Alais* (1250-1340); — une cinquième mention honorable à M. le marquis de Rochambeau pour son ouvrage intitulé : *Le Vendômois épigraphique et monographique.*

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Odilon Barrot (Histoire du droit public et privé de la Bretagne depuis l'époque romaine) à M. Planiol.

La Société des études historiques (5, rue Garancière, à Paris) décernera le prix Raymond (1,000 fr., formant une ou plusieurs récompenses) : en 1896, à une étude sur l'état et le fonctionnement des justices seigneuriales à la veille de la Révolution (31 décembre 1895); en 1897, à un mémoire sur la comptabilité publique et la bibliographie des comptes royaux jusqu'à l'avènement des Valois (31 décembre 1896).

La classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique a mis au concours, entre autres sujets : 1° Histoire de la céramique dans les provinces belges du XVe au XVIIIe siècle; 2° influence exercée en France du XIVe au XVIe siècle par les sculpteurs nés dans les provinces belges. Le délai pour la remise des manuscrits est le 1er juin 1896. Le prix pour le premier mémoire est de 800 fr., et de 1,000 fr. pour le second. Les manuscrits peuvent être rédigés en latin, français ou flamand.

La Société d'histoire rhénane a prorogé au 21 janvier 1897 le terme pour la remise des manuscrits destinés au concours Mevissen (Ori-

Digitized by Google

gine et développement des districts administratifs dans un ou plusieurs territoires des provinces rhénanes jusqu'au XVIIe siècle).

La faculté de philosophie de l'Université de Gœttingue a mis au concours (prix Beneke, 1,700 et 680 marks; délai, 31 mars 1897) une étude sur les chroniques d'Apollodore, qui doit être rédigée en latin.

La Société Jablonowski, de Leipzig, décernera un prix de 1,250 fr. : en 1896, à un mémoire sur le mouvement économique social et politique d'une ville allemande à la fin du moyen âge ; en 1897, à des recherches sur la langue des diplômes allemands émanés de la chancellerie de Charles IV. Les manuscrits peuvent être rédigés tant en français qu'en allemand ou en latin.

L'Académie olympique de Vicence propose pour sujet d'un prix de 3,500 fr. (décembre 1896), une étude sur la part prise aux guerres de Venise dans l'Orient par les provinces situées entre le Pô, l'Adda, les Alpes et l'Isonzo depuis qu'elles font partie de l'État vénitien.

Nous ne saurions mieux donner l'idée de ce qui s'est passé au Congrès provincial de la Société bibliographique de Montpellier, annoncé dans notre dernière chronique, qu'en empruntant au rapport de M. le comte de Bourmont [1] le passage relatif aux travaux de la 2e section.

« Dans la deuxième section, le rapport de M. le chanoine Douais sur les *Études historiques en Languedoc* est un travail de longue haleine, patiemment composé, qui fait le plus grand honneur à son auteur. M. l'abbé Torreilles a fait un travail analogue pour le Roussillon, et M. Couture a présenté quelques observations sur les revues qui s'occupent en Gascogne des mêmes matières. L'imprimerie a eu deux historiens, M. Forestié et M. Bonnet, qui en ont fait connaître l'origine et les développements à Montpellier et à Puylaurens (Tarn). MM. Cassan et Léris nous ont retracé l'histoire d'Aniane ; M. Révillout, celle de Gellone. L'époque révolutionnaire à Montpellier, à Perpignan, à Lamsargues, à Montagnac, à Aucanville, a fait le sujet des communications de MM. Saurel, Gibrat, Grasset-Morel, Sautriot et Galabert. M. Guibal nous a montré l'Académie des sciences et lettres de Montpellier à l'état embryonnaire, dans une société créée en 1706. MM. Guirauden, Raynaud et Torreilles montrent, dans leurs travaux sur l'enseignement en Languedoc et dans le Roussillon, qu'ils sont pénétrés des méthodes préconisées avec la plus grande autorité par M. le chanoine Allain, de Bordeaux. MM. Maubon et Vialette esquissent la bibliographie liturgique des diocèses de Montpellier et de Rodez. M. l'abbé Charpentier, notre savant et zélé confrère, détache un chapitre intéressant de la vie de Louis-Joseph de Grignan, évêque de Carcassonne au XVIIe siècle. M. Charles de Ribbe, notre éminent

[1] *Bulletin de la Société bibliographique*, mars 1895, p. 63-64.

Digitized by Google

confrère, qui s'était voué avec la plus grande ardeur au succès du Congrès, n'ayant pu faire acte de présence, a voulu tout au moins envoyer un mémoire des plus curieux, dans lequel il retrace l'histoire des Deydier, leurs livres de raison à la main, pendant quatre siècles. Il a d'ailleurs fait présenter un rapport et un vœu par son collègue et ami M. le vicomte de Bonald et par M. le président Cauvet, sur la conservation des anciennes minutes de notaire, et leur concentration dans les dépôts d'archives départementales. Inutile de dire que ce vœu a été accueilli le plus favorablement du monde. Le château d'Aumelas, la cité de Carcassonne, les monastères du Rouergue, Fuilla dans les Pyrénées-Orientales, Génolhac dans le Gard. Plaissan, ont fourni le sujet de monographies curieuses à MM. Delouvrier, Falcou, Fuzier, Giralt, Nicolas et Roussi. La révolte du Quercy en 1707 a été décrite avec grand talent par M. Taillefer. M. le chanoine Douais nous a découvert les sources auxquelles puisaient les prédicateurs du Midi au moyen âge. M. Jalabert fait connaître quelques chartes et coutumes de cette époque, et M. de Saint-André parle d'un descendant direct de Charlemagne qui vivait à la fin du XIVe siècle. Ce même érudit nous a donné d'intéressants détails sur une famille de parlementaires aux XVIe et XVIIe siècles, et M. Parahy, sur l'administration d'une paroisse rurale à la fin du XVIIe siècle. »

Le congrès des sociétés savantes s'est tenu dans les bâtiments de l'Université de Paris le mardi 16 avril et jours suivants. Nous donnons, selon notre coutume, l'indication des lectures faites à la section d'histoire et de philologie. Le 16 avril, M. Joseph Sahuc, notaire à Saint-Pons (Hérault), a fait connaître quelques livres de raison, journaux de famille ou cahiers de notes de personnages du XVIIe siècle; M. le comte de Saint-Saud a parlé d'un journal de famille inscrit sur un livre d'heures (ms. 185 de Bordeaux), depuis l'année 1538, par les Balavoine et leurs héritiers. Les livres de raison signalés par M. V. Advielle appartiennent à l'Artois et datent des trois derniers siècles; l'un d'eux, celui d'un imprimeur et marchand d'Arras, Guy de la Sablonnière, contient des mentions de Maximilien Robespierre et de Lazare Carnot. Ce n'est qu'au milieu du XVIe siècle qu'on trouve dans les Hautes-Alpes, d'après les recherches de M. l'abbé Guillaume, l'usage du français dans les documents. M. l'abbé Marbot a lu une note sur deux bréviaires aixois du XIIIe et du XIVe siècle. En racontant l'entrevue de Charles IV, empereur d'Allemagne, et du roi de France Charles V en 1378, M. Joret ne semble pas avoir eu connaissance d'un important travail de M. Valois qui a fixé au moins l'un des points sur lesquels portaient les négociations. M. Fr. Habasque, par l'intermédiaire de M. le comte de Saint-Saud, a donné des renseignements sur les *Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux*

Digitized by Google

*et de la Guyenne*, dont il prépare la publication pour la Société des archives historiques de la Gironde. Une notice de M. l'abbé Sabarthès, sur la commanderie de Narbonne, fondée en 1143, et le récit par M. Camille Bloch de la banqueroute des frères Lassalle, négociants en draps de Carcassonne, ont terminé cette première séance.

Le mercredi matin 17 avril, M. Corot a communiqué une charte de Poinçon-lez-Larrey (Côte-d'Or), datée de 1337, d'où il résulte que les habitants du lieu se partageaient entre les deux juridictions du sire de Grancey et de l'abbé de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine; M. l'abbé Morel a raconté l'histoire de la mairie de Pontpoint, près Pont-Sainte-Maxence, de 1153 à 1364; depuis l'établissement de la commune par Adélaïde, mère de Louis VII, jusqu'à la vente par les habitants à l'abbaye de Moncel des droits de la mairie. M. Raulin a parlé des droits de plancage et de guinde dont jouirent les lépreux de Beaulieu, près Caen; M. Lempereur, de l'acapte et de l'arrière-acapte en Rouergue; M. Jules Finot, du rôle de l'artillerie bourguignonne à la bataille de Montlhéry. Relevons encore les notices de M. Hauser sur Raymond Pellisson, président de Savoie sous François Ier et Henri II, et de M. Audiat sur le dernier descendant des de Brosse.

Le mercredi soir, M. Henri Bourguignat a fait connaître la charte de franchise accordée en 1218 aux habitants de Chagny-lez-Omont (Ardennes), par l'abbé de Saint-Remi de Reims. M. Collinet a communiqué quatre chartes de franchise ardennaises (Brognon, 1265; Faissault, 1208; Warcq, 1233, et Grandpré); M. Catta, deux chartes de Clermont de Lodève (1274-1353). M. l'abbé Galabert a présenté un mémoire sur *les Compagnies anglaises et françaises ou les routiers autour de Caylus et de Saint-Antonin* (1437-1440). M. Pasquier a retracé l'histoire de la domination française en Cerdagne sous Louis XI. M. le comte de Saint-Saud signale, dans les archives de Puycerda, la curieuse charte de concession d'une montagne par le roi d'Aragon à la ville de Puycerda pour permettre à la commune de lever des troupes contre du Guesclin. M. Noury a tiré de l'oubli la gazette quotidienne des événements qui se déroulèrent à Rouen de 1591 à 1600, inscrite sur les registres paroissiaux de Saint-Martin-sur-Renelle par le curé Jehan Le Febvre, M. Guesnon a doublé le nombre des trésoriers connus jusqu'ici (onze) des chartes d'Artois antérieures à la conquête française de 1640. M. l'abbé Arbellot a parlé du titre de bourgeois dans les trois derniers siècles; M. Bourgeois a émis des doutes sur un diplôme de Henri II pour Épinal (22 novembre 1003). M. Jules Gauthier a fait une étude sur les livres de raison en Franche-Comté du XIIIe au XVIIIe siècle.

Le jeudi matin 18, M. Le Verdier a présenté des observations sur les prénoms en usage aux XVIe et XVIIe siècles dans le pays de Caux.

Digitized by Google

Dans le même ordre d'idées, M. Charles Brun a donné une note, lue par M. Roque-Ferrier, sur deux noms de province employés comme prénoms au XVIIIe siècle (Languedoc et Septimanie). Les prénoms en Périgord ont été étudiés par M. le comte de Saint-Saud. Un mémoire de M. Doublet, lu par M. Pasquier, donne de curieux détails sur un théâtre populaire établi à Pamiers en 1664 et dont les représentations scandaleuses furent interdites par l'évêque. L'histoire de la comédie à Rouen, de 1728 à 1740, a été retracée par M. J. Noury; celle du théâtre en Berry, par M. Pierre. Contrairement à l'opinion soutenue généralement par les érudits caennais de notre siècle, et qui donne au nom de Caen une origine germanique (Cathim-Heim), M. Charles Joret rattache ce nom à une forme celtique, Catumagus ou Catomagus (Cadomum est rapproché de Rodomum, Rotomagus), qui signifierait le « champ de bataille. » Le jeudi soir, M. l'abbé Voillery a étudié la convocation des États généraux de 1789 dans le bailliage de Dijon et dans ceux de Beaune, Nuits, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne; M. Veuclin a parlé des fêtes de l'agriculture à Bernay pendant la Révolution et analysé les cahiers de doléances des paroisses de Thibouville et de la Cambe, près Beaumont-le-Roger; M. Parfouru a fait l'histoire de la torture en Bretagne; M. l'abbé Guillaume a rectifié les listes de la *Gallia christiana* pour les dignitaires du chapitre épiscopal de Gap de 1045 à 1790. Les fêtes populaires dans les Vosges et en Lorraine ont trouvé un historien dans M. Albert Gérard. M. Marion a donné des détails sur l'emprunt forcé de l'an IV dans le département de la Haute-Garonne; M. Libois, sur l'emprunt forcé progressif dans le Jura.

Dans la section d'archéologie, nous notons, le 16 avril, une communication de M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, sur Notre-Dame de l'Épine, près de Châlons-sur-Marne; des recherches de M. Émile Eudes sur l'architecture romane en Portugal; un mémoire de M. Pasquier sur le château de Foix; une étude de M. l'abbé Bourdais sur l'œuvre architecturale de Foulques Nerra; les renseignements curieux fournis par M. Massillon Rouvet sur les enceintes de Nevers depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XVe siècle.

Dans la séance du 17 avril, matin, nous relevons l'étude de M. Sahuc sur l'église fortifiée de Saint-Pons de Thomières (fin XIIe siècle). Le 18 avril, M. Plancouard a donné des renseignements précis et abondants sur l'industrie des carreaux vernissés à Cléry et à Arthies (Seine-et-Oise) depuis le moyen âge jusqu'en 1710; et M. Coulon a lu une note sur l'emploi des strigiles dans l'antiquité; le soir, nous signalerons l'étude de M. l'abbé Haye sur l'église de Saint-Avit-lez-Guespières, près de Chartres; et celle de M. Guesnon sur l'atelier monétaire installé à Arras par Mahaut, comtesse d'Artois.

A la section de géographie historique, notons : le mardi soir, la

Digitized by Google

lecture de M. Henri Froidevaux sur le voyage de Barreire en Guyane au XVIIIe siècle; le mercredi matin, la notice biographique de M. Georges Musset sur Jean Fonteneau dit Jean-Alphonse de Saintonge, le pilote de François Ier, qu'il montre avoir été le seul auteur de la *Cosmographie universelle* (Bibl. nat., ms. fr. 676); la géographie historique et descriptive par M. Chauvigné de la Quinte de Tours et des Varennes; le mercredi soir, la notice de M. Bladé sur le duché d'Albret.

A la section des sciences économiques, nous ne relèverons que les quatre chartes d'affranchissement du XIIe siècle communiquées le vendredi matin par M. Rameau de Saint-Père; l'histoire des petites écoles du Haut-Léon avant 1789, par M. l'abbé Favé; celle des écoles de Cherbourg, par M. l'abbé Laveille; la lecture de M. Meunier sur la politique coloniale de la Constituante; la notice sur le collège communal de Gap avant la Révolution, par M. Nicollet; l'essai de M. Pillet sur le collège fondé par le chapitre de Bayeux, en 1550; l'histoire du lycée du Mans, par M. Rebut.

A la réunion des sociétés des beaux-arts, qui s'est tenue au même moment, nous avons aussi quelques communications à relever : le 16 avril, l'étude de M. Th. Lhuillié sur les Turpin de Crissé, amateurs d'art; la biographie du peintre Wicar, par M. Quarré-Reybourbon; la notice de M. Veuclin sur le théâtre populaire en Normandie avant la Révolution; le mémoire de M. Louis Guibert sur ce que coûtait le tombeau d'un cardinal (le cardinal de Chanac) au XIVe siècle; la notice fort curieuse de M. Jules Finot sur Philippe de Clèves, sire de Ravestain, qu'il présente non seulement comme homme de guerre, mais comme amateur d'art; le 17 avril, la communication de M. Joseph Roman sur un étui de charte municipale en cuir ouvragé du XIVe siècle; la biographie des Laboreys, inspecteurs des manufactures d'Aubusson et de Felletin, par M. Cyprien Pérathon; l'étude de M. P. de Longuemare sur le théâtre à Caen; la note de M. Fernand Mazerolle sur les Blaru, orfèvres et graveurs parisiens; le 18 avril, la note de M. Advielle sur les ouvriers d'art et d'industrie à Arras en 1532; la communication de M. Charles Marionneau sur les tombeaux des maréchaux d'Ornano à Bordeaux et à Aubenas (1610 et 1626); l'étude de M. Momméja sur la maison de Henri IV à Cahors; le 19 avril, la note de M. l'abbé Requin sur les Parrocel d'Avignon.

L'on souhaite vivement la prompte publication du compte rendu du congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles l'an dernier. La *Notice sur le congrès* que vient de publier M. le chevalier Max Swiney (Bruxelles, Société de Saint-Augustin) pourra faire prendre patience à quelques personnes. On y trouvera, avec une rela-

Digitized by Google

tion du congrès, les actes officiels relatifs à la préparation de cette assemblée.

Nous avons, cette fois encore, à signaler l'apparition de quatre nouvelles revues historiques, dont trois sont dues à l'Italie : la plus générale est la *Rivista di storia antica e scienze affini*, dirigée par M. Giacomo Cropea (Messine, chez le directeur; Turin, C. Clausen. Trimestrielle; 12 fr. par an), dont le premier fascicule a été lancé le 15 mai. C'est à Naples, chez MM. Ruggiano et fils, que se publie l'*Archivio storico-gentilizio del Napoletano*. La Société d'histoire ombrienne s'est décidée à publier un *Bollettino della società umbra di storia patria* (1er numéro, janv.-avril 1895. Trimestriel : 15 fr. par an. Perugio, tip. Boncampagni), dont le premier numéro contient précisément un article intéressant pour les lecteurs français : *Note di viaggio di un prelato francese* (Jacques de Vitry) *in Italia* (1216). Le quatrième périodique que nous ayons à signaler est une revué bimestrielle destinée à l'histoire de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie, qui se publie à Prague chez Bursik et Kohout, sous la direction de MM. Goll et Rezek : *Cesky casopis historicky*.

M. Henri Francotte, professeur à l'Université de Liège, a repris la question souvent débattue de l'*Antidosis en droit athénien* (Extrait des *Mémoires couronnés* de l'Académie de Belgique. Paris, Em. Bouillon, 1895, in-8 de 60 p.). Les conclusions de cette étude approfondie sont que « l'antidosis n'autorise pas le défendeur à réclamer, après la sentence rendue, l'échange de son patrimoine contre celui du demandeur; le jugement ne porte que sur la liturgie. Le demandeur en antidosis n'est pas obligé de formuler une proposition d'échange : généralement il recourt à cette proposition comme à un moyen de plaidoirie, ou dans l'espoir d'arriver à une entente, ou simplement comme à une mesure d'instruction. Il lui est loisible de limiter l'étendue de son offre. »

M. Carlo Dotto de' Dauli continue à multiplier les brochures en faveur de son opinion, relativement à l'emplacement de Vetulonia ; nous avons sous les yeux deux nouveaux opuscules : *Vetulonia e nuove mistificazioni, imposture e falsità* (Rome, Forzani, 1895, in-8 de 66 p.); — *Sul sito di Vetulonia, fatti e non falsità* (Ibidem, 1895, in-8 de 16 p.). Nous ne nous attarderons pas sur ces brochures, où M. Dotto de' Dauli fait plus usage des injures que des arguments, où il appelle sans cesse ses adversaires : ânes, menteurs, imposteurs et faussaires. Ce n'est pas là le langage d'un savant, et une telle manière ne peut que discréditer les meilleures causes.

Le R. P. dom Fernand Cabrol, prieur de Solesmes, professeur d'histoire à l'Université catholique d'Angers, a mis au jour un remarquable travail, intitulé : *Étude sur la Peregrinatio Silviae. Les Églises*

Digitized by Google

*de Jérusalem et la liturgie au IVe siècle* (Paris et Poitiers, H. Oudin, in-8 de VIII-199 p. et deux planches).

La première partie de cette *chronique* est inspirée par les fêtes de Clermont ; parmi les brochures qu'a fait naître le centenaire de la première croisade, nous signalerons sommairement un article publié dans le *Correspondant* du 15 mai, par M. H. de Lacombe : *La première croisade prêchée à Clermont* (Paris, imp. de Soye et fils, 1895, in-8 de 40 p.).

L'on se félicitera de voir M. Gracklauer, éditeur de Leipzig, entreprendre la publication photographique d'une des sources les plus importantes pour l'histoire du concile de Constance, la chronique du bourgeois Ulrich de Richental. On regrettera seulement que le prix fort élevé de la publication (1,160 marcs = 1,375 fr.) en rende l'acquisition fort difficile aux hommes d'étude. Seuls les riches amateurs et les grandes bibliothèques pourront souscrire à cette magnifique édition.

M. Eugène Ritter, doyen de la Faculté des lettres de Genève, a extrait du *Compte rendu* du congrès des sociétés savantes de Savoie, naguère tenu à La Roche, une intéressante notice sur *les Saints honorés dans le diocèse de Genève* (La Roche, imp. Fetz, in-8 de 7 p.).

La question de la nationalité provinciale de Jeanne d'Arc, renouvelée par la récente brochure de M. l'abbé Misset, donne lieu à une polémique dans laquelle le docte abbé ne laisse pas, cela va sans dire, chômer sa plume. Nous avons de lui sous les yeux un nouvel opuscule intitulé : *Jeanne d'Arc champenoise. Réponse à M. Poinsignon. La prévôté de Vaucouleurs et la prévôté d'Andelot.* (Paris, Champion ; Orléans, Herluison, in-8 de 32 p.). — Nous signalerons à ce propos l'intéressant résumé des arguments et l'utile bibliographie des ouvrages et opuscules relatifs à cette controverse, qui remonte à plus de quarante ans, tout récemment donnés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LVI, 1re et 2e livraisons, janvier-avril 1895, p. 156 et suiv.), par M. Germain Lefèvre-Pontalis.

M. J.-E. Choussy vient de partir en guerre contre tous ceux qui ne fixent pas à Reims le terme de la mission providentielle de Jeanne d'Arc : *Jeanne Darc ; sa vraie mission* (Orléans, H. Herluison, 1895, in-8 de 65 p.). Beaucoup de textes et de faits dont une médiocre argumentation ne tire pas toujours bon profit.

Dans *une Expédition française à l'île de Madère en 1566* (Paris, Em. Lechevalier, 1895, in-8 de 31 p.), M. Edmond Falgairolle publie une très intéressante relation inédite de la prise de Madère en 1566, par les troupes françaises de Pierre Bertrand de Montluc.

Pour donner une idée précise du *Commerce d'importation au milieu du XVIe siècle* (Extrait de la *Revue de géographie*. Paris, Delagrave, 1894, in-8 de 32 p.), M. Albert Chamberland, professeur au ly-

Digitized by Google

cée de Chartres, a extrait d'un *Traité* inédit et conservé à la Bibliothèque nationale (Ms. fr. 2085 et 2086) *du commerce de France avec l'étranger*, rédigé entre 1551 et 1556, tout le livre III. On y trouvera de curieux renseignements qui ont permis à l'éditeur de dresser un tableau de nos importations à cette époque.

M. Frantz Funck-Brentano a publié la curieuse et instructive étude lue par lui à l'Académie des sciences morales et politiques sur les *Lettres de cachet en blanc* (Paris, Alphonse Picard, in-8 de 16 p. — Extrait du *Compte rendu de l'Académie des sciences morales*).

*La Généalogie des comtes de Moha*, dressée par M. Ferd. Tihon (Extrait du *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*. Liège, imp. de « La Meuse, » 1894, in-8 de 28 p.), ne s'étend qu'aux seigneurs qui possédèrent le comté du XIe au XIIIe siècle.

La chronique véronaise que M. Giuseppe Biadego publie à l'occasion du mariage de M. Salomone Morpurgo (*Cronaca veronese degli anni 1509 e 1510*. Verona, tip. G. Franchini, 1895, in-8 de 20 p.), fournit des détails intéressants sur les guerres des Français à cette époque en Italie.

Parmi les autres opuscules publiés à l'occasion du même événement, nous signalerons une curieuse brochure de M. Demetrio Marzi : *Una questione libraria fra i Giunti ed Aldo Manuzio* (Firenze, tip. G. Carnesecchi et fils, 1895, in-8 de 16 p.). Ce sont onze lettres ou fragments, dont sept ont été écrits par les *Otto di pratica* de Florence, dont les quatre autres leur ont été adressés par leur ambassadeur auprès du souverain pontife. On y remarquera l'assertion des magistrats florentins attribuant les premières impressions grecques à des imprimeurs florentins, alors que, dans l'opinion commune, Florence ne vient qu'en quatrième lieu après Milan, Vicence et Venise.

M. Pierre Bourban, chanoine de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, publie une excellente *Étude sur un bon pasteur et un ambon de l'antique monastère d'Agaune* (Fribourg, œuvre de Saint-Paul, 1894, in-8 de 59 p. avec 5 planches).

Revenant sur l'un des sujets traités par lui dans ses *Mélanges de numismatique et d'histoire*, que nous avons signalés dans notre dernière chronique, M. Charles Farcinet a publié une nouvelle notice intitulée : *Un dernier mot et quelques documents sur Geoffroy de Lusignan dit la Grand'dent, ancien seigneur de Vouvent, Mervent et Fontenay-le-Comte* (Fontenay-le-Comte et Vannes (librairie Lafolye), in-8 de 20 p. — Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*).

Sous ce titre général : *Les Correspondants de Grandidier*, le R. P. A.-M.-P. Ingold a l'intention de publier, avec le concours de plusieurs amis, une série de lettres inédites adressées à l'illustre historien de l'église de Strasbourg, l'abbé Grandidier. Deux fascicules ont

Digitized by Google

déjà paru. I. *Dom Anselme Berthod, bollandiste*, lettres inédites sur la réforme du bréviaire, les premiers évêques de Bâle, etc., suivies d'un appendice contenant cinq lettres de Dom Didelot à Gerbert. — II. *Deux Alsaciens de Mury et Grandidier*; lettres inédites sur les *Acta Murensia* (Paris, Alphonse Picard; Colmar, Henri Huffel, in-8 de 30 et 12 p.).

Nous avons reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *L'Afrique romaine*, par G. Boissier (Hachette, in-16) ; *La Fin d'un peuple*, par Vanlaer (Thorin, in-8); *Apollonios de Rhodes et Virgile. La mythologie et les dieux dans les « Argonautiques » et dans l' « Énéide, »* par H. de la Ville de Mirmont (Hachette, in-8); *De Ausonii Mosella*, thesim proponebat H. de la Ville de Mirmont (Hachette, in-8) ; *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis*, par Foucart (Klincksieck, gr. in-4) ; *Le Buddhisme, précédé d'un Essai sur le védisme et le brahmanisme*, par G. de Lafont (Chamuel, in-18) ; *Les Origines de l'épiscopat*, par J. Réville (Leroux, gr. in-8) ; *Saint Césaire, évêque d'Arles, 503-543*, par A. Malnory (Bouillon, in-8); *Hariulf. Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier (Ve siècle-1104)*, publiée par F. Lot (Picard, in-8) ; *Un Fondateur de ville au IIe siècle. Saint Gérard*, par le R. P. Moniquet, S. J. (Tolra, gr. in-8 illustré); *Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux*, par l'abbé E. Vacandard (Lecoffre, 2 vol. in-8) ; *Histoire de Blanche de Castille*, par E. Berger (Thorin, in-8); *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, par J.-H. Delaborde (Picard, gr. in-8); *Semblançay. La bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*, par M. Alfred Spont (Hachette, in-8°); *Un Évêque ambassadeur au XVIe siècle. Jean des Monstiers, seigneur du Fraisse, évêque de Bayonne, ambassadeur en Allemagne et chez les Grisons sous les règnes de François Ier et Henri II. Sa vie et sa correspondance*, par le marquis des Monstiers Mérinville (Limoges, Ve Ducourtieux, in-8); *Un Ligueur. Le comte de la Fère*, par E. Colas de la Noue (Paris, Lechevalier ; Orléans, Herluison ; Angers, Germain et Grassin. gr. in-8); *L'Ambassade de France sous Henri IV. Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*, par P. Laffleur de Kermaingant (Firmin-Didot, 2 vol. in-8); *Le Roi Stanislas et Marie Leczinska*, par la marquise des Réaulx (Plon et Nourrit, in-8); *Le Maréchal de Ségur, ministre de la guerre sous Louis XVI*, par le comte de Ségur (*Idem*, in-8); *Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun*, par A. de Charmasse et P. Montarlot (Dijon, imp. Dejussieu, in-8); *Histoire de la Révolution en Auvergne*; par J.-B. Serres. T. Ier (Vic et Amat, in-18); *A la recherche d'une religion civile*, par l'abbé Sicard (Lecoffre, in-12); *Émigrés et Chouans*, par le comte G. de Contades (Perrin, in-18);



Digitized by Google

*Mémoires de Barras*, publiés par G. Duruy (Hachette, 2 vol. in-8); *Le Directoire*, t. I et II, par L. Sciout (Firmin-Didot, 2 vol. in-8); *La Domination française en Belgique*, 1795-1814, par L. de Lanzac de Laborie (Plon et Nourrit, 2 vol. gr. in-8); *Mémoires du général baron Thiébault*, publiés par F. Calmettes. IV. *1806-1813* (Plon et Nourrit, in-8); *Napoléon et les cardinaux noirs (1810-1814)*, par Geoffroy de Grandmaison (Perrin, in-18); *Napoléon et la société de son temps*, par M. P. Bondois (Alcan, in-8); *Vie de Berryer, d'après des documents inédits. Berryer sous la République et le second Empire*, par Ch. de Lacombe (Firmin-Didot, in-8); *Guerre de 1870-1871. Paris, les batailles de la Marne, 30 novembre-8 décembre*, par A. Duquet (Charpentier, in-18); *La Fortune privée à travers sept siècles*, par le vicomte G. d'Avenel (Colin, in-18); *Les États de Normandie*, par A. Coville (A. Picard, gr. in-8); *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation und des Dreissigjährigen Kriegs (1555-1648)*, von M. Ritter. Zweiter Band (1586-1618) (Stuttgart, Cotta); *L'Allemagne et la Réforme. IV. L'Allemagne depuis le traité d'Augsbourg en 1555 jusqu'à la proclamation du Formulaire de concorde en 1580*, par J. Janssen. Trad. de l'allemand par E. Paris (Plon et Nourrit, in-8); *History of the Church in England, A. D. 1509-1603*, by M. H. Allies (London, Burns et Oates, petit in-8, cartonné); *Repertorium diplomaticum regni danici mediaevalis. Fortegnelse over Danmarks breve fra middelalderen*, med udtog af de hidtil utrykte udgivet ved K. Erslev, i forening med William Christensen og Anna Hude. I, 1-2 (1085-1350) (Kjœbenhavn, G. E. C. Gad, in-8); *Le Diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution française*, par l'abbé J.-M. Lavanchy (Annecy, C. Burnod, 2 vol. in-8); *L'Orient et Rome, étude sur l'Union*, par le R. P. P. Michel (Lecoffre, in-18); *Chirurgie de Pierre Franco de Turriers en Provence, composée en 1561*. Nouvelle édition avec une introduction historique, une biographie et l'histoire du collège de chirurgie, par E. Nicaise (Alcan, gr. in-8); *Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution to July, 1893* (Washington, Government Printing office, in-8 cartonné); *Un avocat journaliste au XVIII^e siècle*, par J. Cruppi (Hachette, in-18); *Un Curé d'autrefois. L'abbé de Talhouët, 1737-1802*, par Geoffroy de Grandmaison (Poussielgue, in-18); *Bibliographie de l'abbé Cochet*, par Marcellin Blanadet (A. Picard, gr. in-8).

Nous avons à déplorer la perte de notre vénéré collaborateur M. le marquis Terrier de Loray, dont la vie, consacrée tout entière au vrai et au bien, pourrait être proposée comme un modèle aux membres de l'aristocratie française, à laquelle il appartenait par sa naissance.

Digitized by Google

Nos lecteurs ont pu apprécier ses remarquables aptitudes pour la science historique, qu'il a enrichie d'un excellent ouvrage sur *Jean de Vienne et la marine française au XIVe siècle*, publié sous les auspices de la Société bibliographique.

La douloureuse catastrophe qui a terminé la pure et vaillante carrière de M. l'abbé de Broglie, victime de son zèle et de son dévouement sacerdotal, a causé une émotion poignante à toutes les âmes chrétiennes. M. l'abbé de Broglie avait ajouté à l'illustration de son nom historique la double auréole de la science et de la vertu. Il était l'un des meilleurs champions de l'apologétique dans les luttes contre les erreurs et les préjugés de notre temps. Penseur profond et original en philosophie, il avait abordé aussi, avec une rare supériorité, les études qui sont du domaine de la *Revue*, et occupait une place d'élite parmi les écrivains et professeurs orthodoxes dans le champ fécond, mais épineux, de l'exégèse biblique et de l'histoire des religions. Il ne se tenait pas quitte envers l'Église par de tels travaux, auxquels il ajoutait la pratique constante et naïve d'une charité sans bornes et devenue légendaire. Il avait la sainte passion des offices les plus fatigants, les plus rebutants du ministère sacerdotal, et c'est sur ce terrain qu'il est mort, au champ d'honneur.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

---

Digitized by Google

# REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Comme la France moderne, Rome a connu cet arrêt dans la natalité qui compromet l'avenir et l'existence même d'un pays, et a, comme elle, expérimenté l'inanité des remèdes humains pour guérir ce mal aux racines profondes. Dans une étude des plus fines, M. Bouché-Leclercq [1] nous montre les efforts que fit Auguste pour en combattre les effets. Le patriotisme du prince, d'accord avec les intérêts de son pouvoir, s'alarmait en voyant disparaître peu à peu la descendance légitime du vrai peuple romain. Avec une ténacité qui ne se démentit point, il reprit la tâche que César laissait à peine ébauchée. Au sortir des guerres civiles, la jeunesse patricienne, avide de plaisirs, avait achevé de tuer en elle-même le respect de la religion et l'amour de la patrie. Auguste voulut en vain faire appel à ces sentiments d'un autre temps. L'échec de ce projet chimérique le conduisit à réserver au mariage, et surtout au mariage fécond, des avantages matériels, tandis que le célibataire était atteint dans la félicité jusqu'alors sans nuages de son égoïsme. Les fortunes qui ne sortent pas du cercle des « tout proches parents » sont exonérées de l'impôt du vingtième sur les successions ; le candidat aux fonctions publiques, qui est père de famille, ou seulement marié, obtient des dispenses d'âge et des délais légaux, grâce auxquels il devance ses concurrents dans la carrière des honneurs. Afin d'assainir le foyer domestique, l'adultère de la femme, dont le mari était devenu le juge trop complaisant, est déféré à la juridiction des tribunaux. Dans sa hardiesse de réformateur, Auguste annula les dispositions testamentaires qui, d'une façon quelconque, tendaient à faire obstacle au mariage. C'est ainsi que le célibataire en âge nubile ne pouvait hériter d'une personne qui ne lui était point unie par les liens du sang. Mais ni la loi Julia, ni la loi Poppaea, ni les efforts des empereurs des deux premiers siècles qui continuèrent en cela l'œuvre d'Auguste, ne purent rendre aux patriciens de Rome le goût du mariage et de ses austères devoirs, et les hautes classes ne durèrent que par un afflux constant d'éléments étrangers.

[1] *Revue historique*, avril-mai 1895.

Digitized by Google

— Cette décence de mœurs que les empereurs, dans un dessein politique, cherchaient en vain à faire revivre dans les grandes familles, le christianisme, en pénétrant le vieux monde romain et en le régénérant, l'établit sans peine. C'est l'histoire de cette aristocratie chrétienne, dans l'une de ses périodes les moins connues, sous les règnes de Constantin et de Constance, que M. Paul Allard [1] a entrepris d'évoquer à nos yeux. Les littérateurs et les historiens contemporains se sont peu occupés de cette élite de la haute société qui embrassa la foi nouvelle, et si l'on veut en connaître quelque chose, ce sont les inscriptions et les monuments de l'art qu'il faut interroger. Ils nous montrent, suivant l'auteur, que la plupart des conversions de cette époque étaient désintéressées et sincères, et que beaucoup, du reste, avaient précédé celle de l'empereur. Aussi longtemps que le paganisme fut imposé à ceux qui voulaient parvenir aux charges de l'État, les femmes montrèrent plus d'empressement à abjurer leurs fausses croyances. L'équilibre se trouva rétabli le jour où Constantin répartit également les honneurs et les emplois entre les partisans des deux religions. Les symboles du christianisme, représentés sur les murs des maisons patriciennes, vinrent remplacer les dieux du paganisme et les figures obscènes et témoigner des sentiments nouveaux de leurs habitants. En renaissant avec Julien, l'ère des persécutions n'arrêta point le mouvement qui entraînait l'aristocratie vers le christianisme, et elle sut renoncer aux honneurs que l'on acquérait par l'apostasie.

— Poursuivant ses études sur l'origine des constitutions urbaines au moyen âge, M. H. Pirenne [2] fait de la commune « comme le corollaire de la paix de la ville, de l'affranchissement de la ville et de la fortification de la ville. » Il cherche comment s'est établie la juridiction et l'administration urbaine, expose les conditions auxquelles s'acquiert le droit de bourgeoisie, et montre le double élément qui constitue la commune, patriciat et plèbe.

— Parmi les rares architectes de cette époque dont le nom est parvenu jusqu'à nous figure Villard de Honnecourt. Bien que sa vie et ses travaux aient été étudiés par les maîtres de notre archéologie nationale, tout n'a point été dit sur lui et plus d'un point est resté obscur. M. Enlart [3] a recherché quels furent ses premiers maîtres et aussi à quelle occasion et dans quel but il entreprit en Hongrie un voyage de plusieurs années. L'on a cru que Villard, né à Honnecourt, petit village de Picardie, arrosé par l'Escaut et situé dans les envi-

[1] *Le Correspondant*, 25 mars 1895.
[2] *Revue historique*, mars-avril 1895.
[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-avril 1895.

Digitized by Google

rons d'Amiens, était l'élève des moines de Cluny établis au lieu de sa naissance. Remarquant qu'aucune construction ne s'était élevée en cet endroit au XIIIe siècle, l'auteur estime plus naturel de penser que le célèbre architecte picard s'est formé à l'école des cisterciens de Vaucelles, dont la puissante abbaye, située dans la même région, ne fut achevée qu'au milieu du XIIIe siècle. D'autre part, la recherche exagérée de l'archaïsme et un goût très prononcé pour les chapelles déambulatoires, tracées sur le plan carré, qui caractérisent la première manière de l'artiste, fournissent, d'après M. Enlart, une nouvelle preuve en faveur de son opinion. Enfin le voyage de Villard en Hongrie aurait eu pour instigateurs les cisterciens et pour objet de les aider aux constructions qu'il élevaient en cette contrée.

— Dans un article de la *Revue historique* paru en 1891, M. A. Xénopol avait avancé ce fait que la principauté de Valachie devait son origine à la Transylvanie, et qu'elle était née d'une révolution des Roumains contre l'État hongrois. La même Revue vient de publier des *Réflexions sur l'origine des Daco-Roumains*, dans lesquelles M. Paul Hunfalvy [1], le regretté savant hongrois, combat cette thèse et prétend que la grande révolution de 1290 « a été imaginée pour les besoins de l'histoire roumaine conçue d'une certaine façon. » Une courte réponse de M. Xénopol indique les documents qui font connaître la révolte des Roumains de Transylvanie à la fin du XIIIe siècle et critique à son tour l'étude de son contradicteur.

— MM. C. de La Roncière et L. Dorez [2] ont eu la bonne fortune de découvrir dans la reliure d'un incunable cinq lettres ou fragments de lettres et quatre mémoires de Marino Sanudo l'ancien. Ces pièces viennent heureusement compléter les lettres du célèbre géographe, publiées par M. Fr. Kunstmann, et jettent une vive lumière sur certains épisodes de l'histoire du XIVe siècle entre 1334 et 1337, tels que la croisade contre les Turcs, les relations des Tartares avec les papes, la réconciliation de Louis de Bavière avec l'Église. L'on y trouve aussi des renseignements sur les débuts du pontificat de Benoît XII, et sur les rapports littéraires, artistiques et commerciaux que Venise entretenait avec la Flandre.

— Sur la foi d'une tradition rapportée par d'Argentré, historien breton du XVIe siècle, M. S. Luce avait cru pouvoir fixer au 10 avril 1354 la date à laquelle Bertrand du Guesclin fut promu chevalier. S'appuyant sur le double témoignage de la chronique rimée de Cuvelier, et d'une chronique latine inédite (Bibl. nat., lat. 5000c) composée à Saint-Denis pendant la première partie du règne de Charles VI, M. J.

[1] *Revue historique*, mai-juin 1895.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, janvier-avril 1895.

Digitized by Google

Lemoine [1] établit que le futur connétable ne fut fait chevalier qu'au mois de juillet 1357, et que Charles de Blois lui-même lui ceignit l'épée.

— Lorsque Édouard III débarqua à Calais pendant l'automne de 1359 pour imposer à la France le honteux traité qu'il avait arraché à la faiblesse de Jean II, Reims, la ville du sacre, fut le principal objectif de sa nouvelle chevauchée à travers notre pays. M. Henri Moranvillé [2] nous fait le récit détaillé du siège que cette ville eut à soutenir contre les troupes anglaises en décembre 1359 et en janvier 1360. Il insiste surtout sur les expéditions que les gentilshommes anglais, fatigués de l'inaction des assiégeants, dirigèrent aux environs, à Cernay, à Autrey et à Attigny, et où ils purent réaliser quelques profits.

— En esquissant le rôle de la Bretagne dans la dernière partie de la guerre de Cent ans, c'est surtout du connétable de Richemont que nous parle M. S. de la Nicollière-Teijeiro [3]. On relèvera dans son travail quelques documents inédits dont plusieurs, formant les pièces justificatives, paraîtront dans un prochain numéro. Pourquoi l'auteur écrit-il le connétable de Richemond, contrairement à l'usage général? Pourquoi cite-t-il la chronique de Gruel, d'après l'édition Godefroy, au lieu de recourir à l'excellente édition donnée par M. A. Le Vavasseur pour la Société de l'histoire de France.

— C'est une étrange histoire que celle de cet évêque de Verdun, Erric de Lorraine (év. 1593-1610), sur laquelle M. Ernest Langlois nous donne plus de vingt pages dans les *Annales de l'Est* [4]. Pourvu à l'âge de vingt et un ans de l'évêché de Verdun, Erric a été considéré par tous les historiens comme un modèle des vertus chrétiennes. M. Langlois a retrouvé à Rome les actes d'un procès qui lui fut intenté au nom du saint-office par le nonce apostolique en France, sous l'inculpation de s'être marié. Erric avoua, se prétendit victime d'un ensorcellement et fut soumis à une pénitence et à une surveillance. Pourquoi l'auteur attribue-t-il « à un parti pris » — qui serait d'ailleurs fort légitime — « le silence des contemporains qui n'en ont pas parlé? » Il nous semble fort vraisemblable que l'affaire n'a pas fait le bruit que semble croire M. Langlois.

— Dans une série d'articles dont les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ont eu la primeur, M. le duc de Broglie a étudié les origines de l'alliance franco-autrichienne conclue au début de la guerre de Sept ans. M. Richard Waddington [5] reprend aujourd'hui l'examen du même sujet sous un côté différent, et recherche les causes qui amenèrent

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-juin 1895.
[2] *Ibid.*
[3] *Annales de Bretagne*, janvier et avril 1895.
[4] Avril 1895.
[5] *Revue historique*, mai-juin 1895.

Digitized by Google

l'Angleterre et la Prusse à signer en 1756 le traité de Westminster, point de départ du groupement nouveau des puissances européennes. Jamais gouvernements n'avaient été mieux faits pour s'entendre, et c'était des deux côtés le même égoïsme brutal, la même mauvaise foi, le même cynisme. L'alliance ne se forma point sans difficultés, et la défiance réciproque des deux parties les fit longtemps hésiter. L'une et l'autre prétendaient ne point perdre le bénéfice des engagements antérieurs. Louis XV et Marie-Thérèse ne l'entendirent pas ainsi et ne voulurent point être dupes : la rupture complète avec les alliés de la veille resserra entre eux les liens d'une nouvelle amitié.

— Il nous reste à signaler pour la période de l'histoire moderne : une étude enthousiaste de M. Dupin de Saint-André sur les pasteurs de l'église réformée de Tours, depuis son organisation dans cette ville en 1556 jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes [1]; — une biographie de Jean de Gassion (1609-1647) dans laquelle M. Ch.-L. Frossard complète, à l'aide de pièces originales provenant de la famille de Gassion, les renseignements fournis sur le maréchal par les biographies de l'abbé de Pure et du ministre du Prat [2]; — le récit, par le P. Henri Chérot, de l'éducation du petit-fils du grand Condé, Louis de Bourbon, jusqu'au moment où le jeune prince fut confié aux Pères jésuites du collège de Clermont, dont les rapports avec lui feront l'objet d'un prochain article [3].

— Un dernier article de M. le chanoine E. Allain [4] sur l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution passe en revue les congrégations enseignantes bordelaises, et rappelle les services rendus par chacune d'elles. L'enseignement était donné aux filles par les Ursulines, les Sœurs des orphelines de Saint-Joseph et les filles de Notre-Dame. Quant aux congrégations d'hommes qui répandaient l'instruction primaire, c'étaient les Récollets de Sainte-Foy, les Carmes de Langon, les Trinitaires de Saint-Laurent en Médoc, et enfin les Frères du Bienheureux J.-B. de la Salle, établis à Bordeaux en 1758.

— La constitution civile du clergé, œuvre des philosophes et des jansénistes, peut être considérée à juste titre comme l'une des plus lourdes fautes de l'Assemblée constituante. Ce fut elle qui, en séparant l'Église de France de son chef légitime, jeta la division au sein de notre pays et contribua dans une large mesure à faire prendre les armes aux Vendéens. Sans s'étendre longuement sur les maux qu'elle engendra, M. Marius Sepet [5] évoque à notre souvenir les discussions

[1] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, 15 janvier 1895.
[2] *Ibid.*, 15 avril 1895.
[3] *Études religieuses*, 15 mai 1895.
[4] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 février 1895.
[5] *La Quinzaine*, 15 mai 1895.

Digitized by Google

et les luttes qui en précédèrent le vote dans l'Assemblée le 12 juillet 1790.

— Dès cette époque commença pour les membres du clergé réfractaire une vie aussi misérable que périlleuse. Le danger s'accrut lorsque la Convention eut décrété la déportation et la mort contre eux et contre les amis qui leur donneraient asile. M. Victor Pierre [1] nous le prouve en nous initiant aux secrets de la vie chrétienne pendant la Terreur. Pour exercer son ministère, le prêtre risque sa vie à tout moment. C'est dans une chambre bien close, dans une grange ou sur une barque perdue au milieu des flots, qu'il célèbre le saint sacrifice. En chemin dès la pointe du jour, à travers bois et sentiers, sous tous les costumes, il va porter les derniers sacrements aux moribonds. Avec un dévouement que rien ne lasse, avec un courage que rien n'intimide, des femmes et des jeunes filles le secondent dans la tâche qu'il s'est imposée, veillant sur lui, lui donnant l'hospitalité et guidant ses pas vers ceux qu'il faut encourager et consoler.

— M. Edmond Biré [2] nous découvre un aspect différent de la même question et nous montre la persistance des idées et des sentiments catholiques à Paris pendant les plus mauvais jours de la Terreur. La fête de la Pentecôte, le 19 mai 1793, est encore, d'après le rapport de l' « Observateur, » un jour de solennité. A la Fête-Dieu de la même année, la procession de l'église Saint-Leu passe devant les Halles, et citoyens et citoyennes s'agenouillent respectueusement sur son passage. Cependant la fin de 1793 voit la fermeture de toutes les églises paroissiales. Les fidèles se pressent alors plus nombreux dans les chapelles privées, à l'institution de l'Oratoire, rue d'Enfer, chez les religieuses de la Conception de la rue Saint-Honoré, chez les religieuses anglaises de la rue de Lourcine. Au printemps de 1794, la haine des sectaires les ayant fait fermer, le culte se trouva définitivement et partout interrompu. L'on eut alors l'étrange spectacle des membres de la Convention et de la Commune cherchant à faire revivre sous une forme nouvelle les pratiques qu'ils avaient raillées et les cérémonies qu'ils avaient abolies. Il fut question d'établir un carême civique qui devait laisser aux bestiaux le temps de se multiplier et de grandir, et la population parisienne put admirer Robespierre pontifiant à la fête de l'Être suprême, odieuse copie de la Fête-Dieu.

— M. Victorien Sardou a prétendu retrouver, rue Saint-Honoré, la maison de Robespierre telle qu'elle était en 1794. M. Ernest Hamel, qui, dans sa volumineuse *Histoire de Robespierre*, avait affirmé

[1] *Le Correspondant*, 10 mars 1895.
[2] *Revue du monde catholique*, 1er janvier 1895.

Digitized by Google

qu'il ne restait plus rien de cette maison, en apporte une preuve complète [1], et il nous donne le plan de l'ancienne maison d'après les papiers de Mme Le Bas, belle-mère de la fille de Duplay.

— La campagne de 1796 avait rendu Bonaparte maître de l'Italie, et fait de lui le premier personnage de l'État. M. Albert Sorel [2] nous offre un vivant tableau de cette période décisive dans la vie du futur empereur, qui se termina par le traité de Campo-Formio. Dans un premier article, il nous rappelle la jalousie du Directoire à l'égard du général victorieux, l'insatiable cupidité de ses membres, qui comptaient trouver dans la paix un regain de popularité et une occasion de profits pécuniaires. D'un autre côté, il nous montre Bonaparte bien décidé à diriger seul les négociations avec l'Autriche, dont il cherche à compromettre l'ancienne réputation de loyauté, en flattant ses secrets désirs par l'abandon de Venise. De même, il protège le pape contre le fanatisme du Directoire, et traite avec lui à Tolentino, espérant trouver un jour dans l'Église un appui pour le pouvoir auquel il aspire. — Un second article de M. Albert Sorel (le proconsulat sous le Directoire) nous retrace le séjour de Bonaparte au château de Monbello, depuis les préliminaires du 18 avril jusqu'à la signature de la paix définitive. Le général y vit au milieu d'une véritable cour, recevant les hommages de tout ce que l'Italie compte d'hommes illustres. Il consolide sa domination en Italie et prépare son avènement en France. C'est là que vont toutes ses pensées, et sa préoccupation constante est de savoir comment il y est apprécié. Il s'est jusqu'ici passé du Directoire, il prétend ne pas lui laisser l'honneur de donner à la France la paix où tendent tous ses vœux, et se réserver la gloire d'y apparaître en pacificateur. Chaque jour, son éducation d'homme d'État se perfectionne, et les grandes lignes de la politique qu'il suivra comme empereur lui apparaissent nettement : la république renversée à son profit, un gouvernement fort au dedans et au dehors la suprématie de la France sur tous les États de l'Europe. — Les préliminaires n'avaient point définitivement tranché la question des limites, et chaque partie espérait la résoudre suivant ses passions et son intérêt. La Revellière, Rewbell et Barras, les triumvirs, comme on les appelait, estimaient que Bonaparte s'était montré trop timide dans ses prétentions. Ils comptaient encore que la paix donnerait à la France la rive gauche du Rhin et forcerait l'Autriche à renoncer à toute conquête en Italie, moyennant l'abandon de l'Istrie et de la Dalmatie, et de quelques lambeaux de terre allemande. Jusqu'au coup d'État du 18 fructidor, François II escompta le renversement

[1] *La Révolution française*, 15 mai 1895.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 mars, 1er avril et 1er mai 1895.

Digitized by Google

du Directoire et l'avènement des modérés qui devaient lui permettre de sauver l'intégrité de l'Empire. Le triomphe des jacobins, en détruisant ses espérances, le décida brusquement à clore la période des négociations, et à demander la paix. Quant à Bonaparte, qui avait jugé le coup d'État du 18 fructidor nécessaire à ses futurs projets, sa prudence l'avait détourné d'y prendre part. La demi-terreur que cette journée fit renaître en France devait laisser au pacificateur de Campo-Formio la tâche de renverser un gouvernement détesté et méprisé, et de rendre l'espérance aux modérés de tous les partis.

— Deux ans après, le Consulat remplaçait le Directoire, et la constitution de l'an VIII concentrait tous les pouvoirs entre les mains de Bonaparte, aussi puissant dès lors que l'avait été Louis XIV. M. Aulard [1] ne peut croire que « ce qui restait d'hommes de la Révolution » ait participé à l'établissement du Consulat, et selon lui, tous furent « indignés et épouvantés de ce coup d'État plébiscitaire. » Il y a dans cette théorie une grande part d'exagération : l'opposition « réelle » et d'ailleurs « impuissante » fut l'œuvre d'une infime minorité, qui est loin de représenter « ce qui restait d'hommes de la Révolution » en 1802.

— L'exécution de Cadoudal ne mit pas fin aux complots des royalistes et ne détruisit pas leurs espérances de restauration. Le nouveau récit de la chouannerie que nous fait M. Ernest Daudet [2] nous montre, quelques jours après cet événement, l'arrestation d'un médecin du nom de Gogue et d'une bande d'anciens chouans qui révéla à la police de Fouché l'existence, à Bordeaux et à Nantes, d'une agence royaliste. Soutenue par l'argent de l'Angleterre, qui avait poussé à sa création, elle préparait un nouveau soulèvement de la Vendée, ainsi que les aveux des inculpés en firent foi. Mais, comme il arrivait souvent, la police ne retint dans ses filets que des comparses, et les véritables chefs, Henri Forestier et le chevalier de Céris, lui échappèrent, et avec eux les secrets de l'agence, dont les projets exacts et les moyens d'action demeurèrent ignorés.

— Le succès obtenu par les souvenirs du général Marbot a provoqué la publication de nombreux mémoires relatifs au premier Empire, dont les revues nous offrent de temps à autre des extraits. Ces ouvrages, écrits par les officiers de l'armée de Napoléon, ne se recommandent pas tous par leur valeur historique et littéraire. En général ils n'apportent guère de renseignements nouveaux qui soient de nature à modifier les jugements portés sur les hommes et les choses

[1] *La Révolution française*, 14 avril 1895.
[2] *Revue historique*, mai-juin 1895.

Digitized by Google

de cette époque. Le récit que le général Thiébault [1] nous fait du séjour de Napoléon à Valladolid (extrait du tome IV de ses *Souvenirs*) nous fournit une nouvelle preuve du profond ressentiment que l'empereur gardait contre le général Dupont et son chef d'état-major, le général Legendre. Il nous rapporte les sanglants reproches que Napoléon fit publiquement à Legendre, lors d'une parade sur la place du palais de Charles-Quint à Valladolid. L'entrevue de Thiébault avec l'empereur, dans laquelle celui-ci lui reprocha la défaite de Vimeiro et lui indiqua comment on aurait pu vaincre l'ennemi, ne manque point d'intérêt. Pourquoi faut-il que ces deux morceaux soient gâtés par les interminables tirades où Thiébault accumule ses récriminations et invective ses compagnons d'armes qui ont conquis leurs grades plus vite que lui ou obtenu un avancement plus rapide dans la Légion d'honneur ?

— Les extraits du *Journal* du maréchal de Castellane [2] embrassent une période de neuf ans (de 1804 à 1812). Ces souvenirs, écrits au jour le jour, sont pour l'histoire une mine plus pauvre encore que les précédents. Qu'il soit en Espagne ou en Russie, simple sous-lieutenant ou officier supérieur, Castellane ne voit jamais que les tout petits côtés des choses. Les femmes sont le seul objet qui semble l'intéresser. Il les trouve « jolies » à Crémone, « charmantes » à Modène, et nous assure qu'à Vienne, pendant l'occupation française, sur dix femmes que l'on rencontrait, neuf étaient « de vertu moyenne. » Ces remarques, pour vraies qu'elles puissent être, pas plus que ses aventures galantes avec la fille d'un épicier de Dresde, n'intéressent l'historien, ni même le simple lecteur. Pendant la retraite de Moscou, son récit nous tient assez fidèlement au courant de la température, de son costume, de ses repas et de son sommeil. Ajoutez que le style ne rachète pas la misère du fond.

— Parmi les articles concernant l'histoire de la Révolution, nous signalerons encore : la notice biographique sur La Fayette, que M. Étienne Charavay destinait à la *Grande Encyclopédie*, étude bourrée de dates précises, sinon d'idées originales [3] ; — une notice de M. Foubert relative au plan d'organisation municipale de Paris, décrété par l'Assemblée nationale et délibéré à l'Archevêché par le comité central des districts, en 1790 [4] ; — une étude de M. Albert Metin sur les origines du Comité de sûreté générale établi par la Convention [5] ; — un article de M. Jean Delmas sur la jeunesse et

[1] *Revue de Paris*, 15 avril 1895.
[2] *Le Correspondant*, 10 mars et 25 mars 1895.
[3] *La Révolution française*, 14 mars 1895.
[4] *Ibid.*, 14 février 1895.
[5] *Ibid.*, 14 mars et 14 avril 1895.

Digitized by Google

les débuts du trop fameux Carrier [1]; — la fin du travail de M. Albert Denis sur le club des jacobins de Toul, dont le commencement a déjà été signalé ici même [2]; — l'histoire du club des sans-culottes de Bourg, par M. E. Maufras [3]; — l'esquisse biographique sur Louis de la Rochefoucauld, évêque de Saintes, dans laquelle M. Louis Audiat fait ressortir la persécution qui résulta de la constitution civile du clergé [4]; — un mémoire sur l'arrestation du duc d'Enghien à Ettenheim, publié et traduit par le petit-fils de l'auteur, Henri Schmitt, qui faisait partie de l'entourage du malheureux prince et fut témoin de son enlèvement [5]; — la note où M. Paul Foucart nous raconte les exploits de Barbe Parant, une de ces femmes guerrières qui, pendant la Révolution, s'enrôlèrent dans les armées et prirent une part souvent glorieuse à la défense du pays [6]; — l'article dans lequel M. Eug. Welvert disculpe les conventionnels Cavaignac et Pinet de l'accusation portée contre eux d'avoir abusé de Mlle de Labarrère sous la promesse mensongère de sauver son père de la mort, et qui n'apporte aucun élément nouveau à la discussion [7].

– Nous citerons dans les revues de province : une bonne étude de M. A. Breuils, dans laquelle il s'attache à prouver que l'oppidum des Sotiates ne fut pas à Lectoure, comme l'a prétendu M. Carnoreyt (*L'emplacement de l'oppidum des Sotiates*, 1883), et qu'il doit être identifié avec la ville de Sos [8]; — quelques pages où M. Alfred Leroux veut voir l'origine de la primatie de Bourges dans la prééminence sur toute l'Aquitaine dont jouit cette ville depuis le règne d'Auguste jusqu'à celui de Dioclétien [9]; — une note de M. Louis-Charles Grellet-Balguerie essayant de prouver que Ramnulfe († 975) est l'un des évêques de Périgueux antérieurs à Frotaire dont le nom était ignoré [10]; — une étude de M. René Blanchard sur les actes des évêques de Nantes, Airard et Quiriac (1050-1079), qui lui a permis de rectifier quelques dates et de préciser certains détails des biographies que leur a consacrées M. Hauréau dans le tome XIV de la *Gallia christiana* [11]; — un travail de M. Ch. Sauzé sur les conférences de la Mothe-Saint-Héray entre Henri de Navarre et Catherine de Mé-

[1] *La Révolution française*, 14 mai 1895.
[2] *Annales de l'Est*, avril 1895.
[3] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 mars et 25 avril 1895.
[4] *Revue du monde catholique*, 1er février, 1er mars et 1er avril 1895.
[5] *Revue d'Alsace*, avril-mai-juin 1895.
[6] *La Révolution française*, 14 mai 1895.
[7] *Revue historique*, mars-avril 1895.
[8] *Revue de Gascogne*, mai et juin 1895.
[9] *Annales du Midi*, avril 1895.
[10] *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, novembre-décembre 1894.
[11] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mars et avril 1895.

Digitized by Google

dicis en 1582 [1]; — le récit par M. Jean Gérardin de l'invasion en Franche-Comté des troupes du duc Charles III de Lorraine, après le traité signé par ce dernier avec Henri IV en 1594, qui, les laissant sans emploi, leur fit chercher des ressources dans le pillage [2]; — une notice de feu M. le comte Jules de Cosnac sur le rôle du baron de Penacors pendant les troubles de la Fronde et sur ses efforts pour réconcilier Mazarin et Retz [3].

ALBERT ISNARD.

[1] *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 février, 15 mars, 15 avril et 15 mai 1895.

[2] *Annales franc-comtoises*, mars-avril 1895.

[3] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 4e livraison, 1894.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Les premiers habitants de l'Europe**, *d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes*, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. 2e édit. Tome II. Paris, Thorin, 1894, in-8 de XXVI-426 p.

**Cours de littérature celtique**, par le même. Tome VII. *Études sur le droit celtique*. Paris, Thorin, 1895, in-8 de XVIII-388 p.

Il n'est pas de curieux de nos origines nationales qui ne se soit posé cette question : « Avant les Celtes ou Gaulois, quelle population a existé en Gaule ? » Dans le premier tome de l'important ouvrage dont le titre est ci-dessus transcrit, M. d'Arbois de Jubainville a proposé de voir dans les Ligures ou Liguses, désignés aussi sous le nom de Sicules et Aborigènes, les premiers Indo-Européens qui s'établirent vingt siècles avant l'ère chrétienne dans l'Europe occidentale. Ils auraient succédé aux Ibères et précédé, en Italie, les Ombriens, Ombro-Latins ou Italiotes descendus des régions du haut Danube dans le premier tiers du XIIe siècle avant l'ère chrétienne — ensuite, quatre siècles avant l'ère chrétienne, les Celtes paraissent en Italie.

Le second tome, celui dont nous nous occupons en ce moment, est consacré à fournir les preuves destinées à justifier cette thèse. Ces preuves sont empruntées à la linguistique et aux textes historiques; peut-être on aurait pu souhaiter que mon savant confrère ait un peu plus cherché à établir ce que l'archéologie proprement dite pouvait fournir à l'appui des arguments puisés aux deux sources principalement mises par lui à contribution. Notons en passant les pages 77-86, dans lesquelles il rattache à la présence des Ligures les stations lacustres de la Suisse et de l'Italie septentrionale.

Je ne suis pas assez fort linguiste pour me permettre de discuter les nombreux faits empruntés à la toponomastique par M. d'Arbois : je constate seulement qu'il s'est livré à un travail effrayant de recherches. Dans les conclusions qu'il tire des rapprochements des mots, je n'oserais pas affirmer qu'il ne fasse une part très large aux conjectures. Est-on bien certain, à cette heure, de pouvoir affirmer que tel vocable est ligure ou celte ? Les désinences attribuées aux Ligures sont très probables pour ce qui concerne la haute Italie et la Gaule méridionale; mais n'y a-t-il pas à craindre que dans le reste du territoire gaulois, certaines assonances n'aient été admises de manière à rentrer dans le système général de l'auteur ?

Pour les textes, on ne peut que remercier M. d'Arbois de la bonne foi avec laquelle il les cite *in extenso*, de manière à fournir à ses lecteurs tous les moyens de contrôle.

Je dois signaler la *préface*, qui con-

Digitized by Google

tient des aperçus curieux. M. d'Arbois nous a accoutumés à nous donner des préfaces aussi intéressantes qu'agréables à lire. Aujourd'hui, il tient à démontrer que l'on s'est servi à faux des expressions *celtique* et *druidique* à propos des plus anciens monuments épars sur le sol gaulois; que les mots *menhir*, *cromlech*, sont des vocables mal composés; que les noms de lieux antérieurs à l'occupation romaine ne sont pas tous celtiques; que l'élément celtique compte à peine pour 7/20es dans notre population contemporaine composée de plusieurs couches : la race des quaternaires, la race des cavernes, celle des tumulus, enfin les Celtes ou Gaulois qui ensevelissaient leurs morts, tandis que leurs devanciers les incinéraient. On lit avec curiosité les pages dans lesquelles les savants allemands les plus éminents sont courtoisement critiqués lorsque, à propos des Celtes et des Germains, ils se laissent égarer par une sorte de chauvinisme inspiré par les luttes récentes des Français et des Allemands.

C'est en étudiant la composition des noms de lieux dans leurs suffixes que M. d'Arbois cherche à établir les traces de la présence des Ligures dans l'Italie du nord-ouest et du centre, la Corse, les bassins de la Garonne, de la Loire, de la Seine, de la Meuse, du Weser, de l'Elbe et du Danube; dans l'île de Bretagne, en Espagne, en Sicile. D'après lui, la langue et la nation celtiques se sont formées dans un territoire compris sur le haut Danube, dans les pays de Bade, de Wurtemberg et de Bavière; les Celtes auraient envahi la Bretagne avant d'entrer en Gaule et paru en Italie quatre siècles avant l'ère chrétienne. Un siècle plus tard, les Belges, refoulés par les Germains, auraient occupé le territoire gaulois situé entre le Rhin et la Seine et seraient venus ensuite s'établir dans une partie de la Bretagne.

Au temps où les Celtes entrèrent en Italie, M. d'Arbois pense qu'il y avait un empire celtique, dont le centre était en Germanie, et qui fleurit pendant le ve et le ive siècle avant l'ère chrétienne; il comprenait toute l'Allemagne moderne, moins la région nord-est, l'Espagne, la Gaule, moins le bassin du Rhône, le littoral méditerranéen et la Suisse; M. d'Arbois reconstitue l'histoire de cet empire; il parle de ses luttes contre les Carthaginois, les Étrusques, les Illyriens; de ses alliances avec les Grecs; il montre, plus tard, les Celtes en rapport avec les Romains et cherche à établir que, composés par ceux-ci, les récits historiques ont reçu de rudes atteintes, au point de vue de l'exactitude, dans le but d'exagérer la gloire de Rome; il conteste la véracité de ces récits qui, pour lui, ne sont que de simples légendes. Deux siècles avant l'ère chrétienne les Celtes, ayant perdu leur unité de gouvernement, devenaient les ennemis de Rome et perdaient leur prestige; à ce moment les Germains qui, jusque-là, avaient été leurs sujets — que dira-t-on de l'autre côté du Rhin? — se révoltèrent et s'affranchirent de leur domination. Les Germains avaient conservé leurs dieux et leurs usages funéraires. Dans cette reconstitution d'une page d'histoire, le savant académicien ne se fait pas faute de présenter avec grande habileté une foule d'hypothèses, les unes contestables, les autres vraisemblables. Il reste à peu près évident que des tribus celtiques formaient en Germanie un groupe considérable qui se divisa en deux courants : l'un se jeta sur la Gaule; l'autre, marchant vers l'Orient, alla

Digitized by Google

fonder un royaume en Asie Mineure.

L'ouvrage de M. d'Arbois est une œuvre de haute érudition, le plus important qui ait été encore composé sur nos origines; il demande à être lu et relu, parce que l'auteur y donne le moyen de se former des idées neuves, même lorsque l'on n'admet pas toutes ses opinions. Il appartient aux archéologues, après l'avoir médité, d'exposer les faits qui viennent corroborer ou contredire ces séduisantes conjectures.

— Le second ouvrage, dont le titre est transcrit en tête de cet article, contient deux parties, dans lesquelles sont résumées quelques-unes des théories enseignées par M. d'Arbois, depuis plusieurs années, dans ses cours du Collège de France. Se basant sur des documents fournis par la littérature irlandaise, et profitant de ce que ce pays, habité par des Celtes, n'eut pas à subir l'influence romaine, l'auteur présente des aperçus nouveaux sur les institutions de la race celtique. Comme Ernest Desjardins, M. d'Arbois constate que Rome a modifié les mœurs et les usages de la Gaule celtique, et, tout en reconnaissant les résultats heureux de cette civilisation imposée, il sait rendre hommage au patriotisme de ceux qui essayèrent de défendre leur indépendance contre l'étranger.

C'est avec son érudition profonde que l'auteur expose le rôle de l'État dans les sociétés primitives, alors qu'il n'avait qu'à défendre le sol contre l'ennemi du dehors, laissant à l'initiative privée le soin de régler les rapports des individus entre eux. D'où l'origine du duel, dont on trouve ici un historique curieux; celle de la composition, qui pouvait prévenir le duel, puis l'arbitrage, qui fixait la valeur de la composition. A ce sujet, M. d'Arbois donne des détails intéressants sur l'opinion des Celtes au sujet de l'autre vie, leurs conceptions religieuses; sur les druides, leur origine et leur arrivée en Gaule (p. 162 et suiv.); sur la condition des femmes, la puissance paternelle, etc. — La seconde partie du volume traite de la saisie mobilière, d'après le Senchus Mor, recueil de procédure irlandaise, qu'après une nouvelle étude critique, M. d'Arbois considère comme une compilation de la fin du IXe ou du commencement du Xe siècle, avec des gloses du XIVe; cette compilation, faite d'une manière peu intelligente, commence par deux traités de la saisie mobilière, l'un antérieur, l'autre postérieur à l'an 700.

A. DE BARTHÉLEMY.

---

**Jérusalem moderne.** *Histoire du mouvement catholique actuel dans la ville sainte*, par l'abbé F. CONIL. Paris, Bonne Presse, 1894, in-8 de 554 p.

Tout ce qui regarde Jérusalem et la Palestine intéresse les chrétiens. Aujourd'hui surtout que les pèlerinages en Terre Sainte deviennent nombreux, grâce à Dieu, et que de pacifiques croisades recrutent tous les ans de pieux fidèles, il est utile de connaître les œuvres qui s'accomplissent, en grande partie par des mains françaises, à Jérusalem et dans toute la Palestine. Je dis : dans toute la Palestine, car l'ouvrage de M. l'abbé Conil, malgré son titre, nous parle de toutes les œuvres de la Terre Sainte, non seulement dans la capitale, mais aussi à Bethléem, à Nazareth, à Jaffa, à Naïm, à Cana, à Tibériade, au Thabor, à Damas, etc. L'ouvrage est complet et l'auteur bien renseigné. On peut sans doute être un



Digitized by Google

peu surpris de quelques notes, comme lorsque, pour établir que Salomon avait construit « trois palais, l'un pour lui, le deuxième pour son épouse, le troisième commun à tous les deux, » l'auteur donne ainsi ses autorités : « D'après Chateaubriand, le P. de Damas, l'Histoire sainte. » Pourquoi Chateaubriand et le P. de Damas passent-ils avant l'Histoire sainte? Est-ce qu'ils pouvaient être renseignés autrement que par ce que M. Conil appelle l'Histoire sainte? Si, du reste, l'auteur avait vérifié leurs dires dans ce qu'il cite ici comme l'Histoire sainte, c'est-à-dire dans le troisième livre des Rois, VII, il aurait pu reconnaître que l'exactitude de ces affirmations laisse à désirer. Or, l'exactitude historique, surtout lorsqu'il s'agit des Écritures, est toujours une chose importante à laquelle on doit fortement s'attacher. Quelques imperfections de ce genre n'enlèvent rien, du reste, au mérite général de l'ouvrage, qui nous donne les détails les plus précis et les plus sûrs sur l'état actuel des œuvres en Palestine, le patriarcat latin, les différents ordres religieux d'hommes et de femmes qui y travaillent : Franciscains, Pères de Sion, Frères des écoles chrétiennes, Dominicains, Pères blancs, Augustins de l'Assomption, Lazaristes, prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram, Salésiens, Carmes, sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, de Notre-Dame de Sion, Carmélites, sœurs du Rosaire, Clarisses, sœurs Fransciscaines, sœurs de Saint-Charles, de Saint-Vincent de Paul, de Marie Réparatrice, de Nazareth, Salésiennes. M. l'abbé Conil n'oublie pas non plus les rites orientaux. Il passe en revue les Grecs catholiques, les Arméniens catholiques, les Maronites, les sectes dissidentes, Grecs schismatiques, Arméniens non unis, Cophtes, Abyssins, Jacobites, protestants, juifs, musulmans. Il nous parle enfin des pèlerinages et du congrès eucharistique de 1893.

L. M.

---

**Voyages de Montesquieu,** publiés par le baron Albert DE MONTESQUIEU. Bordeaux, imp. de G. Gounouilhou, 1894, petit in-4 de XLVIII-376 p.

C'est avec le concours de la Société des bibliophiles de Guyenne que M. A. de Montesquieu, comme il a le soin de le constater dès les premières lignes de son *Avant-propos*, publie les *Voyages* de son illustre aïeul. La Société est représentée, dans les travaux relatifs à la transcription et à l'annotation du texte, par son président, M. H. Barckhausen, correspondant de l'Institut, par un de ses vice-présidents, M. R. Dezeimeris, également correspondant de l'Institut, et par M. R. Céleste, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Bordeaux. Les deux collaborateurs de M. Barckhausen ne me pardonneraient pas de laisser ignorer que c'est ce dernier qui a pris la plus grande part à la préparation du volume si admirablement imprimé par M. Gounouilhou.

Ce volume renferme : l'*Avant-propos* (en deux pages) déjà mentionné; une *Préface* (en trente-quatre pages) de M. Barckhausen; une *Description* (en quatre pages) *des manuscrits publiés dans le volume*, due au même érudit; un *Fac-similé d'un fragment autographe des Voyages*, des *Fragments d'un voyage en Autriche* (p. 3-15), le *Voyage en Italie* (p. 19-276), enfin des *notes* qui représentent une effrayante somme de travail, et qui sont aussi savoureuses qu'abondantes (p. 279-370).

Digitized by Google

L'auteur de la *Préface* indique en un excellent langage « quels mobiles déterminèrent le président de Montesquieu à visiter des pays étrangers; dans quel état flottant et précaire se trouvait l'Europe au moment de son départ; quel itinéraire il suivit; les impressions dominantes qu'il rapporta de ses pérégrinations lointaines; enfin, ce qui subsiste des notes et des mémoires où il consigna les souvenirs qu'il avait recueillis en traversant les États des Habsbourg, puis l'Italie, l'Allemagne du sud, de l'ouest et du nord, et, en dernier lieu, la Hollande. » On trouve dans cette magistrale préface la plus lumineuse analyse et la plus juste appréciation des impressions de voyage de l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Chacun redira avec un critique de grande autorité, M. le chanoine E. Allain (*Revue catholique de Bordeaux* du 25 mars 1895, p. 170), que c'est « un morceau d'une très haute valeur, dont le fond et la forme sont également remarquables. »

Le début du *Voyage en Autriche* (p. 3) donne bien l'idée de la vivacité et de l'agrément des notes écrites sans façon et, pour ainsi dire, sur le genou, par un des crayons les plus spirituels que l'on connaisse : « Le 20 mai 1728, j'allai à Luxembourg ; j'eus l'honneur de baiser la main de l'Empereur et de l'Impératrice, je les vis dîner. Après quoi, j'allai dîner chez la princesse Schwarzenberg. L'Empereur alla voir voler le héron ; ce qu'il fait ordinairement deux fois par jour... Il a la physionomie et les manières d'un bon prince, et l'Impératrice, le reste des agréments de la plus belle princesse du monde. » Je ne ferai que mentionner la description de la ville de Vienne (p. 4), celle du Jardin du prince Eugène (p. 5), les mille renseignements sur la cour d'Autriche, sur les princes, les ministres, les conseillers d'État, les personnages notables (p. 6 et suiv.). Là, comme dans les *Lettres persanes*, comme dans le *Voyage en Italie*, Montesquieu aiguise finement l'épigramme et conte à merveille l'anecdote.

Le *Voyage en Italie* se divise en sept chapitres consacrés à Venise, aux États vénitiens, au Milanais, aux États du roi de Sardaigne, à Gênes, Massa et Lucques, au grand-duché de Toscane et à Rome. Le chapitre sur Venise est particulièrement intéressant. Aux tableaux peints d'un seul trait comme celui-ci (p. 22) : « Le premier coup d'œil de Venise est charmant ... » se mêlent des boutades comme celle-ci (p. 23) : « Jamais on n'a vu tant de dévots, et si peu de dévotion qu'en Italie. » Dans ces pages, comme dans le reste du volume, Montesquieu parle un peu de tout, et ses récits ressemblent à la plus variée et à la plus piquante des causeries. Le narrateur joint à ses propres observations celles des hommes célèbres qu'il rencontre, tels que le général Bonneval (p 57-58-75-77) et le financier Law (p. 59, 64), lequel était « plus amoureux de ses idées que de son argent. » Signalons ce qui regarde Padoue (p. 78-85), Vicence (p. 86), Vérone (p. 87-91), Milan (p. 92-102), les îles Borromées (p. 102-105), Turin (p. 106-127), Alexandrie (p. 130), Gênes (p. 132-138), Savone (p. 139-141), la Spezzia (p. 147-148), Lucques (p. 149-153), Pise (p. 155-162), Livourne (p. 163-166), Florence (p. 167-190), Sienne (p. 191-192), Rome (p. 193-276). Le chapitre sur Rome est fort curieux, tant à cause des portraits du cardinal de Polignac, du pape Benoît XIII (non flatté), des cardinaux Albani, Albéroni, Bantivoglio, etc., que des des-

Digitized by Google

criptions des monuments de la ville éternelle et surtout de ses collections de statues et de tableaux. Montesquieu se révèle à nous, dans les pages consacrées aux chefs-d'œuvre italiens, et surtout aux chefs-d'œuvre romains, comme très habile critique d'art Ce qu'il dit, avec une chaleureuse verve, des trésors de peinture et de sculpture réunis dans les églises et dans les galeries mérite d'être lu et relu par tous les gens de goût. Mentionnons principalement les passages relatifs à l'*Aurore* du Guide, à un portrait de Michel-Ange, fait par lui-même, aux toiles de Léonard de Vinci et du Titien dans le palais du duc Strozzi, aux tableaux du palais Borghèse, à la *Descente de croix* de Daniel de Volterre, aux statues de la villa Médici, de la villa Mattéi, aux fresques du palais Farnèse, à propos desquelles Montesquieu loue Raphaël en termes dont l'enthousiasme n'a jamais été dépassé (p. 227-230), renouvelant encore de tels éloges un peu plus loin, au sujet des peintures du Vatican (p. 239-240), et au sujet du tableau de la *Transfiguration* (p. 247-248). Montesquieu, après avoir attribué à Raphaël « la suprême excellence dans les ouvrages de l'art, » déclare qu' « on ne peut se lasser d'en parler. » J'ajouterai qu'on ne peut se lasser d'en entendre aussi bien parler.

J'ai déjà vanté la richesse et l'intérêt de l'annotation. Tout y est expliqué avec autant d'érudition que de sagacité. Le mérite est d'autant plus grand que le travail était plus difficile. Soit à cause de l'attrait du texte, soit à cause des qualités du commentaire, on attendra avec la plus vive impatience la publication du tome II des *Voyages de Montesquieu*.

T. DE L.

**Saint François-Xavier et saint François Régis,** S. S. *Leur pays, leur famille et leur vie*, documents nouveaux. Toulouse, librairie Loubens, 1894. 2 vol. gr. in-8.

Le R. P. Cros, de la Compagnie de Jésus, s'est donné la mission de *documenter*, si l'on peut s'exprimer ainsi, les livres des autres savants de sa région. Il vient de rendre ce service aux deux grandes vies de saint François-Xavier et de saint François Régis, ces admirables apôtres des temps modernes. Il apporte, comme il le dit modestement, des documents nouveaux sur le pays, la famille et la vie de ces hommes de Dieu. Outre ces documents inédits, le P. Cros a inséré dans chacun de ces deux beaux volumes plus d'une vingtaine de portraits, de plans et de gravures très habilement reproduits.

Nous souhaitons au R. P. Cros de longues années de vie, pour qu'il puisse *documenter* ainsi beaucoup d'ouvrages comme il l'a fait pour ces deux importantes biographies. Ce sera tout profit pour le lecteur studieux, et en même temps un bel exemple de ce que peut faire un seul auteur pour éclairer l'histoire.

D. TH. B., O. S. B.

—

**L'Albigéisme et les Frères Prêcheurs à Narbonne au XIII^e siècle,** par C. DOUAIS. Paris, Alph. Picard, 1894, in-8 de 149 p. (Extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1893 et 1894.)

Cette étude, nouvelle et intéressante contribution de M. l'abbé Douais à l'histoire des Albigeois, a pour objet le couvent des Frères Prêcheurs établi à Narbonne et ses destinées au cours du XIII^e siècle. L'auteur en raconte d'abord la fondation : la pre-

Digitized by Google

mière tentative d'établissement en 1220, l'établissement définitif vers 1231; il fait assister le lecteur aux luttes qui signalèrent cette fondation et qui, à deux reprises, peu après 1220 et vers 1235, amenèrent l'expulsion des Frères Prêcheurs. La première expulsion avait été déterminée par le soulèvement des contingents hérétiques du Narbonnais, qui firent contre Narbonne une manifestation violente; la seconde fut la conséquence de désordres que les discordes religieuses firent naître dans le bourg de Narbonne. M. Douais décrit ensuite, en détail, l'organisation du couvent, en étudie chacun des organes, donne la liste des dignitaires qui le gouvernèrent, s'étend avec beaucoup de compétence sur les divers *studia* qu'il contenait. Enfin, il retrace les efforts du couvent de Narbonne pour lutter contre l'hérésie. La fondation du couvent avait été la réalisation d'une pensée de saint Dominique : il semble à M. l'abbé Douais voir l'esprit de zèle et de charité du saint « planer sur le couvent de Narbonne. » Ce n'est pas que ce couvent n'ait point fourni de rigoureux inquisiteurs, témoin ce frère Fevrier, qui, dit Bernard Gui, fut pour les hérétiques comme un marteau qui brise, si bien que la seconde expulsion des Dominicains fut surtout une vengeance des Albigeois. Mais le couvent de Narbonne fournit en outre divers prédicateurs justement célèbres et plusieurs hommes qui se distinguèrent dans l'enseignement. Le dernier chapitre du mémoire de M. Douais raconte la conduite des Frères Prêcheurs vis-à-vis de deux Franciscains spirituels, tous deux célèbres, qui résidèrent à Narbonne, Pierre-Jean d'Olive et son disciple Bernard Délicieux. L'ouvrage se termine par des pièces justificatives, au nombre desquelles l'auteur a reproduit, d'après les registres des inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre (Tolosan, 609), les mentions relatives aux réconciliations d'hérétiques albigeois opérées par saint Dominique.

M. C.

---

**Der zweite punische Krieg und seine Quellen. Polybius und Livius** nach strategischtaktischen Gesichtspunkten beleuchtet, von J. Fuchs. Wiener-Neustadt, 1894, in-8 de 120 p.

Que Voltaire discute la stratégie de Charles XII ou Thiers celle de Napoléon, la chose, si hardie qu'elle paraisse, peut sembler excusable. Il s'agit de faits ou contemporains de l'écrivain ou du moins éclairés par tout un ensemble de documents d'une incontestable autorité. Mais on éprouve, malgré soi, quelque défiance en face d'un moderne s'arrogeant le droit de juger jusque dans le détail les événements militaires ou diplomatiques d'une campagne entreprise il y a plus de deux mille ans.

L'ouvrage de M. Fuchs, où les questions de tactique alternent avec les réflexions de l'érudit et du critique, s'ouvre par un éloge presque enthousiaste d'Annibal, et un résumé des reproches communément adressés au récit de Tite-Live, si vanté cependant par les anciens. Fénelon écrivait déjà dans sa *Lettre à l'Académie :* « Tite-Live savait beaucoup moins exactement que Polybe la guerre de son temps. » C'est absolument l'avis de M. Fuchs. Il nous montre les Romains résolus d'abord à l'offensive, au début de la deuxième guerre punique, puis surpris par la rapidité des événements, et ignorant les ressources et les forces de Carthage, tandis que du premier coup Annibal avait sûre-

Digitized by Google

ment discerné et ses propres avantages et les causes d'infériorité de ses adversaires. L'auteur refait ensuite, non sans talent, l'historique de cette mémorable expédition (sauf la traversée des Alpes) depuis le passage de l'Èbre par l'armée carthaginoise jusqu'au lendemain de la bataille de la Trébie. La suite des idées est variée plutôt qu'interrompue, ici, par des comparaisons avec les campagnes de César dans les Gaules ou de Bonaparte dans cette même Haute-Italie en 1796 et 1797, là, par des éclaircissements tout philologiques sur le sens véritable de certaines expressions latines controversées.

C. Huit.

—

**Der Ursprung des Planes vom ewigen Frieden in den Memoiren des Herzogs von Sully,** von Th. Kukelhaus, Dr. Phil.— Berlin, Speyer et Peter, 1893, in-8 de 180 p.

Le poignard de Ravaillac a créé un mystère qui n'a jamais été vraisemblablement éclairci : quels étaient au juste les plans de Henri IV au moment où il allait se mettre en route pour l'Allemagne? Pendant deux siècles et demi, on accepta comme authentique le plan de « République très chrestienne » exposé par Sully dans ses *Mémoires ;* mais on est aujourd'hui d'accord pour voir dans cette confédération de monarchies héréditaires, de royautés électives et de républiques une chimère du ministre disgracié, vieilli, et en complet désaccord avec la modération équitable de Henri IV. M. Th. Kükelhaus étudie a genèse de ce plan mystique et en fait sentir les improbabilités : c'est une critique de texte qui a une grande valeur.

A. S.

**Les Théories sur le pouvoir royal, en France,** *pendant les guerres de religion,* par Georges Weill, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur d'histoire au lycée de Dijon. Paris, Hachette, 1892, in-8 de 315 p.

Les guerres de religion du XVIe siècle ont provoqué une crise périlleuse pour la monarchie française. Des révoltes fréquentes éclatèrent contre les Valois, et les principes mêmes sur lesquels reposait leur autorité furent mis en discussion. La lutte s'engagea entre partisans et adversaires de la monarchie absolue. M. Weill étudie ce conflit de doctrines, analyse les écrits où furent soutenus les systèmes opposés, s'attache à marquer l'influence réciproque des événements sur les théories, et des théories sur les événements. Ce travail commence à l'avènement de François II; il finit à l'entrée de Henri IV à Paris (1559-1594).

Dans ces années de guerre politico-religieuse, une nuée d'écrits, journaux du temps, quelques-uns sérieux et de valeur, la plupart pamphlets violents, attisaient le zèle des combattants. La lutte à coups de libelles était vive.

La *Franco-Gallia* de Hotman, recherches historiques sur les institutions françaises, et les *Vindiciæ contra tyrannos*, par du Plessis-Mornay, traité théorique du pouvoir, sont les deux plus importants ouvrages qui virent le jour. M. Weill en fait l'analyse très détaillée.

On peut ranger en quatre écoles les auteurs qui prirent part à la discussion.

Les uns, recrutés surtout parmi les légistes de Toulouse, préconisent l'absolutisme pur. D'autres, comme Seyssel et l'Hôpital, voudraient un pou-

Digitized by Google

voir absolu en principe, se modérant lui-même en pratique. Une troisième école, représentée par le célèbre jurisconsulte Bodin, déclare le roi obligé à respecter les lois fondamentales du royaume : telles la loi salique, l'inaliénabilité du domaine, le consentement des sujets aux impôts. Enfin, les plus hardis, du Haillan à leur tête, rêvent une véritable monarchie parlementaire avec tenue permanente des États généraux.

Loin de se présenter comme novateurs, tous prétendent revenir aux coutumes des ancêtres. On blâme Louis XI d'avoir établi un régime contraire à celui qui avait fait le bonheur de la France depuis Clovis. C'est dans l'histoire nationale que tous cherchent les institutions propres à limiter la monarchie. A l'envi les légistes rappellent les souvenirs d'une époque où la nation était souvent consultée dans les parlements et dans les champs de mai.

On a souvent parlé des doctrines républicaines des huguenots ; ils n'eurent pourtant jamais le projet d'abattre le trône. Au contraire, tous les partis se disent les vrais amis du roi, pour se donner le rôle de défenseurs de l'ordre. On attaque le tyran, chargé de crimes ; les bons rois n'ont rien à craindre. Reste à savoir dans quelle catégorie on plaçait le prince régnant. Mais ce qui est sûr, c'est que la question ne se posait pas entre la monarchie et la république, mais entre la royauté sans limites et la royauté modérée.

Pourtant, le dogme de la souveraineté du peuple apparaît. Au début ce sont les protestants qui l'invoquent, puis ce sont les catholiques, le jour où le trône va être occupé par un hérétique. On discute fort sur le droit pour le peuple de déposer le mauvais monarque. Aucun écrit ne manque de prendre parti sur le tyrannicide.

Une formule, citée par l'Hôpital, résume les aspirations de cette époque : « Un Dieu, une foi, une loi, un roi. » Il était devenu impossible d'avoir une foi unique ; il fallait laisser une place à la religion protestante. On fut heureux du moins, après tant de troubles, de retrouver une loi et un roi. On retourna au point de départ, conclut M Weill ; la nation était partie de l'absolutisme avec François Ier et Henri II ; elle revint à l'absolutisme avec Henri IV. JOSEPH SEPET.

---

**L'Église de Paris pendant la Révolution française** (1789-1801), par l'abbé DELARC. Paris, librairie Desclée, de Brouwer et Cie, gr. in-8. (L'ouvrage sera publié par livraisons, en deux années.)

M. l'abbé Delarc, dont le nom est bien connu des érudits par d'importants travaux historiques, commence une publication appelée à jeter une vive lumière sur une époque féconde en événements, et qui a le don d'exciter toujours l'intérêt sans jamais le lasser : c'est l'histoire de l'Église de Paris pendant les années sanglantes et troublées de la Révolution. On y verra le rôle vraiment apostolique des prêtres, continuant, au péril de leur vie, leur ministère sacré, et accompagnant, dissimulés sous la carmagnole, les victimes de la Terreur bénies par eux au pied de l'échafaud. Deux livraisons ont déjà paru. La première renferme une introduction où l'on peut pressentir le mérite et l'attrait d'un ouvrage plein de détails inédits, d'aperçus nouveaux. Et volontiers nous souhaiterions à l'auteur le succès, si nous n'avions le droit de le prédire.

H. DE BROC.

Digitized by Google

**Mémoires du comte de Paroy.** *Souvenirs d'un defenseur de la famille royale pendant la Révolution, 1789-1797*, publiés par Etienne CHARAVAY, archiviste paléographe. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895, in-8 de XLII-480 p.

M. Étienne Charavay s'est rendu acquéreur, à la mort de Mme Mélanie Waldor, la fille de Villenave, le célèbre collectionneur, d'un lot de documents parmi lesquels se trouvaient les manuscrits du comte de Paroy. Un fragment des *Mémoires* de Paroy ayant été publié en 1884, par M. Frédéric Masson, dans la *Revue de la Révolution*, d'après une copie de Villenave, M. Charavay se mit à dépouiller le lot en question et y trouva le manuscrit complet. Mais il y avait un travail considérable à faire pour coordonner tous les fragments, choisir entre deux rédactions quand il y avait double emploi; enfin, nous dit l'éditeur, « en présence de nombreuses incorrections de style, j'ai été forcé de remettre sur leurs pieds les phrases boiteuses ou incompréhensibles. » Ce travail a été fait avec autant soin que de conscience par M. Étienne Charavay. Mais a-t-il eu raison d' « éliminer les chapitres n'offrant qu'une compilation sans intérêt? » Ainsi, après le passage sur la fuite de la famille royale et l'arrestation à Varennes, Paroy racontait l'émotion qui se produisit à Paris et dans l'Assemblée à cette nouvelle; or ce récit a été supprimé, comme « ne contenant rien de particulier sur des faits si connus. »

Quoi qu'il en soit, il faut remercier M. Étienne Charavay de nous avoir donné le texte des *Mémoires* d'un fidèle royaliste, en les entourant de notes biographiques et en les faisant précéder d'une excellente introduction sur la vie du comte de Paroy et sur ses œuvres artistiques, car Paroy était un très habile graveur. On regrette seulement l'absence d'une table onomastique. C'est un document d'une réelle valeur. L'auteur parle toujours *de visu*, et quand il n'a point été témoin oculaire, il s'est entouré des informations les plus sûres. Il donne sur ses relations avec la famille royale, et en particulier sur la reine Marie-Antoinette, des détails du plus haut intérêt; il fait preuve d'un sens très éclairé; ses appréciations sont remarquables par leur justesse. Parlant de Necker, il écrit : « Ainsi disparut à jamais cet homme bouffi d'orgueil, rongé d'ambition, enivré de l'encens de ses gagistes. Il crut pouvoir gouverner sans en avoir le véritable talent. Son existence en France y a accumulé les maux qui l'ont accablée; il a égaré un roi aimant le bien et l'a séduit par ses promesses mensongères. Le fait est qu'il n'était qu'un vrai charlatan, bon pour gérer une caisse de banque et non les finances d'un royaume » (p. 219). Cf. le passage sur Mirabeau (p. 236). Il rend un juste hommage à Louis XVI et à Marie-Antoinette. Jamais il ne surfait son rôle, tout de dévouement et d'abnégation, et il a des pages touchantes à ce sujet.

En un mot, ces *Mémoires* apportent à l'histoire des renseignements curieux, des détails inédits; ils prendront place parmi les meilleures sources d'information sur cette période si troublée de notre histoire.

G. DE B.

—

Digitized by Google

**Papiers de Barthélemy**, *ambassadeur de France en Suisse*, (1792-1797), publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par M. Jean KAULEK. Paris, Impr. nationale, gr. in-8 de 553 p.

Nous avons présenté aux lecteurs de la *Revue* les quatre premiers volumes des *Papiers de Barthélemy*. Le tome V commence à l'année 1794 pour finir à 1796. Nous touchons au terme de la première lutte entre les deux protagonistes, l'Europe et la Révolution. « La guerre, selon le mot de Merlin de Thionville, doit conduire un État à la paix ou à sa perte, comme la fièvre conduit l'homme le plus robuste à la guérison ou à la mort. » Ici, la guérison est encore incomplète, mais son heure sonnera bientôt. L'œuvre des diplomates va commencer, et la fièvre des batailles devenir moins intense; 1794 verra la paix. C'est indiquer déjà, pour une large part, la substance de notre volume, et certes, avec quel intérêt nous verrons les coalisés se désunir, l'Angleterre prête à cesser ses subsides, la Prusse incertaine et affaiblie hésiter entre le Rhin et la Pologne, Vienne et Saint-Pétersbourg l'entourer de finesses diplomatiques et de conseils perfides pour triompher à Varsovie, partout l'intrigue et la force fouler aux pieds des trônes la morale politique, la France enfin profiter de ces événements pour entamer hardiment ce grand œuvre qui devait s'appeler la paix de Bâle. L'honneur en revient au Comité de salut public, mais aussi et surtout à son agent à Bâle, Barthélemy, dont la main est aussi sûre que discrète, et dont la physionomie se détache avec un véritable relief du groupe des personnages qui se meuvent sur la scène politique. Suivent les pièces relatives à la convention de neutralisation avec la Prusse, aux négociations avec l'empire, aux traités de la France avec la Hollande et l'Espagne, aux affaires avec l'Autriche, la république d'Orange, Venise, l'Angleterre. Tout passe par ce fameux « terroir de Bâle; » tous les fils politiques viennent y aboutir, et nos « Papiers » ne laissent inaperçue aucune question, depuis les intérêts des grandes puissances et des petits États de l'échiquier européen, jusqu'aux agitations du duc de Bourbon et de sa « généralité fleurdelisée » (lettre de Sturler). Le tome V se ferme en septembre 1796. La question reste ouverte entre Vienne et la France. Le Comité de salut public entend triompher de l'Autriche, et les solutions que la diplomatie n'avait pu fournir, c'est l'épée de Bonaparte qui les tranchera par la victoire.

COMTE DE GUICHEN.

---

**Mémoires de l'adjudant général Jean Landrieux**, *chef d'état-major de la cavalerie de l'armée d'Italie, chargé du bureau secret*, 1795-1797, avec une introduction biographique et historique par Léon GRASILIER. Tome I, *Bergame-Brescia*. Paris, Savine, 1893, in-8 de (340)-378 p.

Il en est de la guerre comme de la politique : il n'en faut pas voir de trop près les dessous. Prenez, par exemple, la première campagne d'Italie de Bonaparte; quelle splendide épopée, quelle suite de brillants exploits ! Montenotte, Lodi, Castiglione, Arcole, un général de vingt-six ans dominant et entraînant les vieux généraux de la République, chassant en quelques mois, avec des soldats sans souliers et sans pain, les troupes autrichiennes du nord de l'Italie,

Digitized by Google

conquérant et diplomate à la fois, imposant au pape le traité de Tolentino, à l'empereur d'Allemagne celui de Léoben! Prenez au contraire les *Mémoires de Landrieux :* à côté de ces succès qu'on ne peut nier, que de misères! les généraux volant tous à qui mieux mieux, même le général en chef qui pille les monts-de-piété, et ce général en chef dérobant jusqu'à la gloire de ses subordonnés; car le succès de Montenotte est dû à Rampon, celui de Castiglione à Augereau, celui de Rivoli à Masséna; quant à lui, il a accumulé fautes sur fautes, et il n'avait pas même de plan formé (page 46).

Il nous semble bien peu probable que l'histoire ratifie ces jugements de Landrieux sur Bonaparte; mais ce qu'elle trouvera dans ces mémoires, ce sont tous les détails du complot qui a abouti à un des actes les plus justement reprochés au jeune et glorieux général : la destruction de la république de Venise. Ancien inspecteur des relais de Monsieur, royaliste ardent jusqu'à avoir conçu le projet — il le raconte du moins — de faire évader la famille royale à Dormans pendant le triste retour de Varennes, Jean Landrieux, comme tant d'autres, n'avait pas tardé à changer de parti; rallié à la Révolution, il avait formé un corps de hussards-braconniers pour la défense de la frontière contre les armées coalisées; puis, après des péripéties qu'il serait trop long de raconter, avait passé à l'armée d'Italie, où Bonaparte n'avait pas tardé à lui confier la direction du *bureau secret*. Son rôle, pour parler avec moins d'euphémisme, consistait à espionner lui-même et à diriger ses espions et ses agents secrets disséminés dans toute la Lombardie et la Vénétie. Dès le début, Bonaparte avait pensé que, pour faire avec l'Autriche la paix souhaitée par le Directoire, il fallait être à même de lui donner une compensation, et cette compensation, il l'avait bien vite trouvée dans les possessions de la république de Venise, qu'il était facile de diffamer au point de vue démocratique puisque c'était un gouvernement aristocratique, qu'il était plus facile de détruire puisqu'elle n'avait pas d'armée pour se défendre. Il ne fallait pour cela qu'un prétexte pour l'attaquer. Ce prétexte, Landrieux eut mission de le faire naître, et ce ne fut pas difficile : au moyen d'émissaires on soulevait les esprits contre un gouvernement illibéral; on provoquait des insurrections dans les provinces de terre ferme; l'armée française intervenait pour rétablir l'ordre et s'emparait des villes; il ne fallait plus pour les annexer qu'un conflit avec le Sénat, et ce conflit était aisé à faire naître. Ces procédés-là ne se sont pas perdus en Italie, et notre siècle les a vus se reproduire avec la même astuce et le même succès.

Ce premier volume s'arrête aux insurrections de Bergame et de Brescia. L'éditeur, M. Léon Grasilier, l'a fait précéder d'une longue et très documentée notice sur Jean Landrieux.

M. DE LA R.

---

**Émigrés et Chouans**, par le comte G. DE CONTADES. Paris, Perrin et Cie, in-12 de 373 p.

Sous ce titre, un de nos meilleurs historiens de la Révolution a recueilli plusieurs articles qu'il avait consacrés dans diverses revues au chevalier de Haussey, une touchante figure de femme, capable de porter l'épée et la croix de Saint-Louis; à Armand de

Digitized by Google

Chateaubriand, qui mourut en héros, le 31 mars 1809, fusillé à Grenelle après avoir noblement servi la France et son roi contre la république et l'empereur ; à Louis-Charles-René Collin de la Contrie, qui fut un chouan à Londres, mais qui y vit surtout « des chicanes de parti, stérilisées par des questions de coterie. » Mais deux travaux surtout remplissent ce livre. Le premier a pour titre : *Les gentilshommes poètes de l'armée de Condé*, et démontre que rien n'abat la verve française, qui va jusqu'à la fantaisie d'écrire des vers latins ; le second, *Puisaye et d'Avaray*, retrace une des plus navrantes dissensions qui aient agité le parti royaliste. Depuis le jour où ces pages ont été écrites, plusieurs détails nouveaux ont été fournis par des érudits, mais ils ne modifient en rien le jugement porté, avec autant de vigueur dans l'idée que de charme dans le style, par le comte de Contades sur les hommes et sur les choses.

B. L.

—

**Histoire du 18 fructidor.** — *La déportation des députés à la Guyane, leur évasion et leur retour en France*, par le chevalier DE LARUE. Paris, Plon, 1895, in-8 de x-174 p.

C'est sous un titre beaucoup plus long, et en deux volumes, que le chevalier de Larue avait publié, en 1821, ses mémoires sur le 18 fructidor. Il y avait mêlé des considérations qui alourdissaient le récit. En revanche, tous les détails qu'il donnait sur l'arrestation des députés, sur leur voyage à la Guyane et sur l'évasion de huit d'entre eux, étaient marqués au coin de la sincérité et de la vérité, et réfutaient les erreurs ou les inventions du *Journal* de Ramel. S'il peut être utile à l'historien, pour bien connaître le caractère du chevalier, de lire son ouvrage en entier, tel qu'il le publia naguère, le public n'est tenu ni à la même curiosité ni à la même complaisance ; aussi est-ce une heureuse idée d'avoir allégé ces mémoires et d'en avoir extrait les pages vraiment historiques. N'eût-il pas été convenable de signaler dans la préface les passages omis ? C'eût été l'affaire de quelques lignes. Un portrait en héliogravure orne le frontispice de ce volume. Le chevalier de Larue était beau-frère du baron Hyde de Neuville ; cette réédition de ses mémoires est comme l'appendice naturel de ceux du chevaleresque royaliste.

VICTOR PIERRE.

—

**Mémoires de La Revellière-Lépeaux,** *membre du Directoire exécutif de la République française et de l'Institut national*, publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur et suivis de pièces justificatives et de correspondances inédites. Paris, Plon, 1895, 3 vol. in-8 de XLI-442, 515 et 484 p.

Les Mémoires de La Revellière-Lépeaux ont tardé longtemps à voir le jour : rédigés en 1823, ils avaient été confiés à son fils Ossian ; mais Ossian, partisan résolu de la monarchie de Juillet, ne voulut pas publier un ouvrage qui parlait en assez mauvais termes du parti d'Orléans. Sous l'Empire, ce fut bien pis : La Revellière traitait Napoléon plus durement encore que Philippe-Égalité. Quand la République fut proclamée en 1870, il semblait que le fils de l'ancien directeur allait recouvrer sa liberté d'action ; mais les *Mémoires* sont dans leur plus grande partie un long et violent réquisitoire contre Carnot ; des influences s'entremirent et la pu-

Digitized by Google

blication fut encore ajournée ; ce n'est qu'en 1895, six mois après l'affreux assassinat du président de la République, qu'elle a enfin été faite, non plus par le fils, mais par l'arrière-petit-fils de l'auteur.

A vrai dire, ces *Mémoires* sont plutôt des notes, et La Revellière avait lui-même engagé à en remanier la rédaction. Par un scrupule exagéré, l'éditeur n'a pas cru devoir se rendre à cette invitation, et il semble bien qu'il a eu tort : le style comme la composition ont vieilli et détonnent en cette fin de siècle; nous ne sommes plus habitués à ces affectations de sentimentalité qui s'étalent d'un bout du livre à l'autre et dont un amusant spécimen a déjà été cité par tous ceux qui se sont occupés de cette publication posthume. Après avoir raconté l'acquisition d'une maison de campagne, La Revellière s'adresse en ces termes à sa fille :

« Chère Clémentine, tu étais alors notre seul enfant! C'est toi qui posas la première pierre de cette construction que la fureur des discordes civiles devait rendre si éphémère. Le premier légume (c'était une carotte) que nous récoltâmes dans notre jardin fut aussi arraché en ta présence et celle de ta mère, porté par toi à la maison et apprêté par elle. Qu'il nous parut bon, ce premier produit de la propriété ! » (I, 52.)

En dehors de cette sensiblerie qui est bien un peu grotesque, l'ouvrage abonde en déclamations, en répétitions, en exagérations d'une importance que l'histoire n'a pas confirmée. Il semble qu'une fois lancé dans la vie politique par les électeurs de l'Anjou, La Revellière ait tout fait et ne se soit jamais trompé, pas même lorsqu'il votait la mort de Louis XVI, à la suite d'un de ces raisonnements — il a soin de le rapporter qui justifient tous les crimes et excusent toutes les défaillances. Il a devancé — mais avec plus de prolixité — Mirabeau dans sa célèbre apostrophe à M. de Dreux-Brézé; il a fait la constitution de l'an III; il a présidé le Directoire, cet idéal de la république — car, dit-il, il n'y a eu de république que pendant le gouvernement directorial (I, 298). Il a préparé et organisé le 18 fructidor, ce type immaculé des coups d'État, malheureusement pour lui trop tôt imité par le 18 brumaire. Enfin il a été non pas l'inventeur — il faut laisser cette gloire, paraît-il, à Valentin Haüy, qui heureusement a d'autres titres à l'admiration de la postérité — mais le puissant propagateur de la théophilanthropie, qui devait régénérer la religion et la morale, compromises par le catholicisme.

Nous craignons bien que l'histoire ne ratifie guère ces jugements de La Révellière. Il y a cependant un mérite qu'elle lui reconnaîtra : au milieu de ce monde taré du Directoire, il a su rester honnête, et après sa chute il a conservé de précieuses et honorables amitiés, comme celle de Ducis. Mais pourquoi, au lieu de faire de la politique, cet honnête homme ne s'est-il pas contenté d'enseigner la botanique aux Angevins?

M. DE LA ROCHETERIE.

---

**Registre des délibérations du Consulat provisoire** (20 brumaire-3 nivôse an VIII), publié pour la première fois d'après le manuscrit des Archives nationales, par F.-A. AULARD. Paris, 1894, in-8 de VIII-110 p.

Le Consulat provisoire est cette courte période qui s'écoula du lendemain du coup d'État du 18 brumaire,

Digitized by Google

8 novembre, jusqu'à la mise en activité de la nouvelle constitution, 24 décembre 1799 ; les consuls provisoires furent Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos; les consuls définitifs, Bonaparte, Cambacérès et Lebrun. C'est le registre des délibérations de ce pouvoir de transition que publie M Aulard. Comme d'autres registres du même genre, celui-ci est un peu sec ; il ne contient guère que des arrêtés et des actes. On y voit que chacun des consuls exerçait successivement la présidence; il serait téméraire d'en conclure que Bonaparte n'y jouait pas le rôle principal. On suit l'ordre chronologique des actes du Consulat ; il est remarquable qu'il ait eu à prononcer si peu de révocations. Notons ses mesures en faveur des déportés et des naufragés de Calais : Roger-Ducos et Sieyès n'étaient guère préparés à ces actes de clémence. C'est le ministre de la police générale, Fouché, qui les présenta à la signature des consuls ; il n'en faudrait pas conclure qu'il en eut l'initative. Les fêtes nationales furent réduites à deux, le 14 juillet et le 1er vendémiaire ; on supprima celles « qui réveillent des souvenirs capables de porter la division entre les amis de la république. » L'éditeur n'aurait-il pas pu identifier plus de noms de communes et les rapporter en note aux départements dont elles relèvent? Légère remarque à propos d'une très utile publication.

VICTOR PIERRE.

---

**Un Aide de camp de Napoléon.** *Mémoires du général comte de Ségur*, de l'Académie française. Paris, Firmin-Didot, 1895, 3 vol. in-12.

C'est une simple réimpression que nous donne la maison Firmin-Didot, en puisant, dans les huit volumes de Philippe de Ségur intitulés : *Histoire, mémoires et mélanges*, les extraits publiés sous le titre de *Mémoires d'un aide de camp de Napoléon*. Le premier volume contient le début des *Mémoires* jusqu'en 1812; le second, le récit de la campagne de Russie; le troisième, la suite des événements jusqu'à l'abdication de l'Empereur a Fontainebleau. Ces volumes ont été accueillis avec la faveur que rencontre en ce moment tout ce qui rappelle le souvenir du vainqueur d'Austerlitz. Le premier porte sur le titre cette mention : *cinquième mille*, et le second, *troisième mille*. Nous n'avons donc qu'à signaler ces intéressants *Mémoires* à nos lecteurs et à en constater le succès.

L. C.

---

**Le Concile national de 1811,** d'après les papiers inédits du cardinal Fesch, conservés aux archives de l'archevêché de Lyon, par Mgr RICARD. Paris, Dentu, s. d., in-12 de 302 p.

Mgr Ricard a souvent édité des pièces curieuses, et c'est encore le cas aujourd'hui. Il a eu entre les mains les papiers particuliers du cardinal Fesch, et y a trouvé nombre de documents qui complètent la physionomie intime de ce concile où l'indépendance de quelques évêques a fait un si violent contraste avec la complaisance de quelques autres. Dès avant sa réunion, l'opinion ne s'était pas trompée sur le caractère qu'il aurait, et l'un des correspondants du cardinal ne craignait pas de dénoncer « l'intrusion de ce concile convoqué en dehors du Pape, et des évêques qui seraient nommés en vertu de ses décisions » (p. 166-170). On a le droit de s'étonner que toutes ces pièces n'aient

Digitized by Google

pas figuré dans la vie du cardinal Fesch que Mgr Ricard publia il y a quelques années : il est probable qu'elles avaient échappé à la rapidité de ses investigations. L'auteur de ce livre était de ceux qui écrivent hâtivement et qui aiment à précipiter les unes sur les autres les publications les plus diverses. Enregistrons celle-ci, que toute personne studieuse voudra lire, moins en vue du commentaire que des intéressantes et curieuses pièces qui en éclairent les membres et les actes.

VICTOR PIERRE.

—

**Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871**, von Alfred STERN, Band I. Berlin, Hertz, 1894, in-8 de XVI-654 p.

C'est d'Allemagne que nous est venu le premier essai d'une histoire synthétique du XIXe siècle. Gervinus a publié, il y a environ quarante ans, un ouvrage considérable, traduit depuis en français, qui ne comprend pas moins de dix-neuf volumes. C'est un livre à tendances, car Gervinus a été mêlé activement aux luttes politiques de son pays, surtout en 1848. Celui de M. Alfred Stern procède, historiquement parlant, de la même pensée, mais il a été tout autrement composé, et l'impression qui se dégage de sa lecture, au moins à en juger par le premier volume, est bien différente. Les connaissances de l'auteur sont très étendues, et sa manière de présenter les faits originale et saisissante; de plus, chacune de ses pages atteste qu'il a voulu donner à son récit un caractère purement objectif, faire de l'histoire un miroir exact et impassible des événements, instruire au lieu de juger. S'il trahit parfois son opinion personnelle, c'est pour laisser deviner, par exemple dans ses chapitres sur la Restauration, qu'il sympathise avec Decazes et non avec Villèle. Il trace du comte d'Artois un portrait où les ombres ne sont pas ménagées, mais qui en somme est juste, car une série d'assertions incontestables en a composé tous les éléments; il rend justice, d'autre part, au rôle modérateur de Louis XVIII et fait ressortir, en face du retour offensif des ultras, ce qu'avait d'étrange la coalition du libéralisme et du bonapartisme. Sa méthode est toute française, son style clair, avec une pointe d'ironie qui perce çà et là. Sans être entouré de l'appareil documentaire à la mode, le récit est établi sur des pièces de premier choix, l'auteur ayant consulté les archives de Paris, de Vienne, de Berlin, de Florence et de Berne, et donnant en appendice un choix de pièces justificatives intéressantes.

Ce volume est le premier d'une série qui en aura sans doute trois et conduira le lecteur jusqu'en 1830. Deux autres séries paraissent devoir suivre. Ce n'est donc guère moins de dix gros volumes que M. Stern se propose d'écrire. Les points de départ et d'arrivée sont 1815 et 1871, c'est-à-dire les dates de la première et de la seconde mutilation de la France. Originaire de Francfort et professeur à Zurich, il a publié son livre à Berlin. En le continuant sur le ton qui en distingue les premiers chapitres, il n'en méritera que mieux de se voir appliquer le mot de Fénelon sur le bon historien, qui n'est « d'aucun temps ni d'aucun pays. »

L. P.

—

Digitized by Google

**Casimir Périer,** *député de l'opposition*, 1817-1830, par Charles Nicoullaud. Paris, C. Plon, Nourrit et Cie, 1894, in-8 de 496 p.

Casimir Périer est surtout connu comme homme de gouvernement; on a souvent célébré et plus souvent encore peut-être invoqué l'énergie avec laquelle il rétablit l'ordre en France après la révolution de 1830. Et en vérité le portrait publié en tête de ce volume, avec son œil fier, sa tête droite, sa ferme attitude, répond bien à l'idée qu'on se fait de lui. Mais qu'a-t-il été comme homme d'opposition? C'est ce qu'a voulu établir M. Ch. Nicoullaud.

Pendant toute la Restauration, en effet, depuis sa première élection à Paris, en 1817, alors qu'il n'avait même pas encore l'âge légal, jusqu'en 1830, Casimir Périer fit partie de la Chambre des députés et siégea au centre gauche. Il faisait partie de ce qu'on nommait l'opposition dynastique; et il est certain qu'il ne souhaitait pas la chute de la monarchie; les Bourbons et la Charte, telle était sa devise. Mais, englobé dans le parti libéral, il n'eut pas le courage de s'en séparer lorsque ce parti, ou du moins ses chefs les plus en vue, comme La Fayette, d'Argenson, Manuel, cherchaient à renverser la royauté légitime. Périer ne fit partie d'aucune conspiration ni d'aucune société secrète; il eut le tort de ne pas désavouer ses amis qui, eux, les favorisaient. Toujours sur la brèche, il prit la parole dans presque toutes les discussions, particulièrement dans les questions de finances ou lorsqu'il s'agissait d'une de ces nombreuses lois sur la presse, élaborées pendant la Restauration. Plus d'une fois sa parole dépassa sa pensée et il se laissa emporter à des exagérations de langage qu'il regretta certainement plus tard. Son principal adversaire, aussi froid que lui-même était ardent, fut M. de Villèle, l'illustre financier de la Restauration; M. de Villèle, comme Casimir Périer, était souvent entraîné plus loin qu'il ne l'eût voulu par son parti. Au fond, tous deux étaient faits pour s'entendre. L'auteur raconte qu'à la chute de M. de Martignac, M. de Villèle proposa à Charles X de former un ministère, dont il eût été président et dont Périer eût été membre. Nous ne savons si cette combinaison avait des chances d'être adoptée par le vieux roi, mais il est bien fâcheux qu'elle n'ait pu aboutir; elle eût vraisemblablement évité à la France bien des révolutions et bien des tristesses.

M. de la Rocheterie.

---

**Notes et souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste (1872-1883)**, par le marquis de Dreux-Brézé. Paris, Perrin et Cie, 1895, in-8 de 308 p.

M. le marquis de Dreux-Brézé a été, du mois de mai 1872 à la mort de Monsieur le comte de Chambord (le 24 août 1883), le principal correspondant de ce prince en France. N'ayant eu jusque-là avec lui que fort peu de relations, il s'est acquitté des fonctions qui lui étaient confiées avec dévouement et fidélité, comme avec une constante activité. Il résulte de ses propres explications que sa mission était subordonnée à celle de M. le comte de Blacas, plus particulièrement chargé d'entretenir des rapports avec le monde politique. C'était surtout à l'intérieur du parti légitimiste que M. de Dreux-Brézé devait être l'organe du prince et l'interprète de ses volontés.

Digitized by Google

Le livre qu'il vient de faire paraître n'est, dit l'auteur, que l'abrégé d'un ouvrage plus considérable, resté en épreuves ; celui-ci paraît contenir des détails dont il n'a pas semblé nécessaire d'entretenir le public. Les *Notes et Souvenirs* sont divisés en sept parties. La première, intitulée *Ma mission* (p. 11-45), rend compte de l'organisation donnée par M. de Dreux-Brézé aux comités départementaux du parti légitimiste. La seconde, *Conférences, Banquets, Caisse royaliste* (p. 49-63), donne des détails sur diverses formes de leur action. Dans une troisième, ayant pour titre : *Monsieur le comte de Chambord a voulu régner* (p. 67-76), l'auteur s'attache à réfuter l'opinion de ceux qui se persuadent que le prince ne désirait pas revenir sur le trone de France. Le chapitre intitulé : *La Monarchie non restaurée ; les responsabilités* (p. 79-167), est consacré au récit des démarches qui eurent lieu en 1873, et aux appréciations auxquelles elles donnent lieu. *S. S. Léon XIII et Monsieur le comte de Chambord* (p. 171-184) est le titre d'un épisode dans lequel le nonce Czacky se montre faisant un premier essai d'une tactique dont on a vu depuis le développement. *Deux mois d'angoisse* (p. 187-224) est un compte rendu des démarches de M. de Dreux-Brézé pendant la dernière maladie du prince. Sous le titre de *Questions diverses* (p. 227-238), un dernier chapitre affirme la ferme croyance de Monsieur le comte de Chambord dans les droits éventuels de Mgr le comte de Paris, et explique la dissolution des comités royalistes aussitôt après la mort du premier de ces princes. Le volume est terminé par un appendice (p 241-304) renfermant diverses circulaires adressées à ces comités.

Le livre de M. de Dreux-Brézé se rapporte à des circonstances de date trop récente pour qu'on puisse entrer ici dans l'examen des opinions controversables dont elles ont été l'occasion. Nous nous bornerons à rectifier sur un point de fait une assertion de l'auteur, dont au surplus la parfaite bonne foi ne saurait être mise en doute. Il représente le général Changarnier proposant de déférer le pouvoir au prince de Joinville avec le titre de lieutenant général du royaume, comme si cette démarche était antérieure à la lettre du 27 octobre et à l'échec des projets de restauration monarchique. Il faut qu'une erreur de date se soit glissée dans sa mémoire — et lui-même vient de le reconnaître. Tous ceux qui ont eu quelque notion de l'attitude du général Changarnier à cette époque savent avec quelle ardeur il aspirait à la restauration de la légitimité. Ce ne fut que plus tard, et précisément dans le but d'éviter l'inauguration du régime républicain, qu'il prit part à la démarche dont cette erreur de date altère complètement le sens et méconnaît l'intention.

A. R.

---

**Souvenirs d'un vieux précepteur**, par Étienne Allaire. Paris, Lamulle et Poisson, 1895, in-12 de vii-298 p.

L'auteur de ce livre est l'ancien précepteur du comte de Paris et du duc de Chartres. Il ne faudrait pas chercher dans son ouvrage des révélations politiques. Dès son arrivée près de la famille royale, il prit le parti fort sage de ne jamais intervenir dans les affaires de cet ordre. Les professeurs des jeunes princes, déclare-t-il, ne pouvaient se désintéresser de questions essentielles, comme

Digitized by Google

a fusion, où l'avenir du pays était en jeu. « Mais il était bien convenu que nous n'étions pas des hommes d'État; nous n'avions pas voix au chapitre, nous devions donc nous taire. C'est ce que nous fîmes » (p. 38). M. Allaire est resté fidèle à cette ligne de conduite, en écrivant ses souvenirs. « On nous honorait quelquefois, dit-il ailleurs (p. 33), de confidences dont nous nous serions fort bien passés. En général, les plus graves questions étaient traitées en dehors de nous, entre les princes et la duchesse d'Orléans. M. de Boismilon, ancien précepteur du duc d'Orléans et secrétaire de ses commandements, nous faisait part de ce qu'on voulait bien nous communiquer. Mais nous n'étions ni aveugles ni sourds; je vis là bien des hommes que je regardais avec étonnement, et j'entendis bien des choses que je ne suis pas chargé de rapporter. »

Les souvenirs de M. Allaire se réfèrent donc exclusivement à l'éducation de ses élèves, qu'il suivit pendant huit années, de 1851 à 1858, tantôt en Angleterre, tantôt en Allemagne, tantôt en Suisse ou en Italie, dans les étapes diverses de la vie un peu nomade de l'exil, si pénible pour tout homme, plus pénible encore pour des princes que leur naissance semblait appeler à s'identifier avec la patrie. Le comte de Paris et le duc de Chartres se montrent, dès cette époque, tels que la France les a connus plus tard : l'un, sérieux, appliqué, réfléchi; l'autre, vif, remuant, aventureux. Que fera-t-on jamais du duc de Chartres ? demandait un jour un officier allemand. « Le duc de Chartres, répondit le précepteur du prince, sera un très brillant officier de cavalerie et le bras droit de son frère » (p. 116.).

Le livre de M. Allaire nous révèle un homme modeste autant que bon. Son récit est toujours attachant. Il lui arrive parfois d'atteindre à l'éloquence, par exemple lorsqu'il nous retrace l'impression qu'il ressentit en apprenant que l'Assemblée législative avait, le 1er mars 1851, repoussé l'abrogation des lois d'exil (p. 28 et suiv.), ou l'effet produit à la cour de Mecklembourg-Schwerin par l'annonce de la mort de la duchesse d'Orléans, funèbre nouvelle dont il avait eu la douleur d'être le messager (p. 242 et suiv.).

H. Rubat du Mérac.

---

**Les États de Normandie,** *leurs origines et leur développement au XIVe siècle*, par Alfred Coville Paris. Imp. nationale, A. Picard et fils, 1894, gr. in-8 de VII-423 p.

Voici un sujet très soigneusement traité par M. Coville, après des recherches fort étendues qui lui ont procuré un grand nombre de documents importants, précédemment restés inaccessibles ou oubliés. Il les a très habilement mis en œuvre, et, grâce à lui, il existe maintenant une histoire aussi complète que possible des assemblées provinciales normandes du XIVe siècle, dont nous ne possédions encore que des esquisses très imparfaites. L'ouvrage est divisé en deux parties; la première (p. 1 à 142) est intitulée : *Origines et histoire des États;* la deuxième (p. 143 à 246) : *Organisation et compétence des États.* Un très intéressant appendice (p. 247 à 340) donne la chronologie des assemblées tenues en Normandie, puis des renseignements biographiques sur les principaux personnages qui y ont figuré. Le reste du volume contient des pièces justificatives éditées avec soin.



Digitized by Google

Si nous avions des réserves à formuler sur le remarquable travail de M. Coville, elles porteraient spécialement sur la première partie, où il nous semble quelquefois s'être trop hâté de formuler des conclusions plus absolues que l'examen des faits ne l'autorisait à prononcer. Ainsi, quand il insiste sur ce point que l'institution des États ne dérivait en rien de la Cour féodale des ducs, devenue l'Echiquier de Normandie, il néglige peut-être de considérer combien la composition des deux premiers ordres y était identique, du moins autant que les circonstances le permettaient; la présence de représentants des villes était certainement une innovation, mais une de celles que le temps amène forcément avec lui. Puis M. Coville, ayant soigneusement examiné tous les documents existants, est trop porté à oublier, quand il tire des conclusions, combien de faits nous restent et nous resteront malheureusement toujours inconnus. Il nous cite plusieurs réunions des États qui ne sont révélées que par une pièce conservée dans le fonds des quittances à la Bibliothèque nationale; mais cette collection si précieuse ne comprend qu'une centième partie peut-être des documents analogues, dont le surplus a péri. C'est donc aller bien vite que de raisonner comme si ce que nous ne connaissons pas n'avait pas pu exister. En prononçant d'une façon péremptoire qu'il n'y a eu en Normandie aucune réunion d'États de l'an 1393 à 1420, où il en retrouve sous la domination anglaise, M. Coville soutient une assertion un peu aventurée, et nous ne serions pas surpris s'il était appelé un jour à la rectifier lui-même.

L. DE N.

**Les Universités françaises au moyen âge**, par H. DENIFLE. Paris, E. Bouillon, 1892, in-8 de 99 p.

Le sous-titre porte : *Avis à M. Marcel Fournier, éditeur des Statuts et privilèges des Universités françaises.* Ceci seul suffirait à indiquer que nous sommes en présence d'un opuscule de polémique.

Comme nous n'avons pas reçu l'ouvrage de M. Marcel Fournier, nous nous bornerons à indiquer les points principaux de cette brochure, qui commence par ces mots : « Enfin, ma patience est à bout. »

M. Fournier, après avoir été aimable pour le P. Denifle, a cessé de l'être. Il l'a même attaqué. Le P. Denifle 1° discute les invectives de M. Fournier ; 2° relève les fautes de M. Fournier. Les « invectives » sont contenues en cinq pages. Les « fautes » sont relevées en vingt pages Un troisième chapitre est consacré aux « omissions » de M. Fournier. Le tout est ordonné avec une critique serrée. Et à la fin, on ne trouve pas moins de cinquante pages de pièces justificatives consacrées aux Universités d'Orléans, d'Angers, de Toulouse, de Montpellier, d'Avignon, de Cahors, de Perpignan, d'Orange et de Billom.

Tous nos lecteurs savent que le P. Denifle appartient à l'ordre des Frères Prêcheurs et a la haute direction des archives du Vatican.

C. A. B.

---

**Annales des professeurs des académies et universités alsaciennes, 1523-1871**, par Oscar BERGER-LEVRAULT. Nancy, Berger-Levrault, 1892, in-8 de CCXLV-308 p. et 16 tableaux synoptiques.

Nous aurions voulu rendre hommage plus amplement à la science et

Digitized by Google

à l'érudition de M. O. Berger-Levrault, qui sait allier une réputation commerciale hors ligne à des goûts libéraux, qu'on peut qualifier de princiers.

Dans une longue introduction historique, il s'occupe de la période qui précède la révolution et la distingue en deux chapitres sur l'Université de Strasbourg, l'Académie de Molsheim et l'Université épiscopale. Pendant la Révolution, il y eut l'école centrale du Bas-Rhin et celle du Haut-Rhin.

Au XIXe siècle, l'Académie protestante, puis séminaire, a donné naissance à la faculté de théologie du même culte. L'Académie de Strasbourg était complétée par une faculté de droit, une faculté de médecine, une de sciences et une de lettres, et une école de pharmacie. A côté ou en face, le grand séminaire catholique, l'école des hautes études ecclésiastiques, l'école de médecine militaire.

Dans la douloureuse période de 1870-1872, il ne resta qu'une école libre de médecine et une école libre de pharmacie.

Il est impossible de passer sous silence les superbes conclusions auxquelles aboutit le savant, chrétien dans sa foi, dans ses convictions et dans ses espérances.

Les notices biographiques, souvent accompagnées d'indications iconographiques, tiennent les pages 1-265. Ceci suffit pour en indiquer l'étendue et la portée. Il ne m'a pas semblé qu'il y ait eu une omission, si légère soit-elle. Suit une bonne statistique de thèses rangées d'après l'ordre des études. L'indication des sources, une table de noms de lieux et des tableaux synoptiques des cours terminent le volume.

Il est impossible d'être plus complet. On sent dans tout cet ouvrage le puissant travail d'un biographe de premier ordre, d'un ami du P. Sommervogel.

La discussion des documents est faite avec une précision tout à fait remarquable. L'auteur est dominé par le fait et par le document, et il laisse le plus souvent au lecteur le soin de résumer et de conclure. N'est-ce pas là un mérite de plus ?

Voilà donc un livre d'or nouveau consacré à nos anciennes universités. Puissions-nous en voir chaque année le nombre s'accroître, afin que l'histoire du haut enseignement, tout au moins, soit parachevée en France dans le plus bref délai possible. La contribution de M. O. Berger-Levrault sera une des plus importantes pour réaliser ce but.

C. A. B.

---

**Cartulaire général des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem** (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx. Tome Ier. Paris, E. Leroux, 1894, in-fol. de CCXXX-700 p.

Depuis quelques années seulement on a fouillé les archives des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem ; pendant longtemps ces dépôts étaient restés fermés. Avant la Révolution de la fin du siècle dernier, qui eut pour résultat la confiscation des biens de ces ordres et le dépôt de leurs papiers dans les archives nationales, les commanderies, relevant directement d'un souverain résidant à l'étranger, avaient une existence autonome sans relations, pour ainsi dire, avec les institutions civiles et religieuses du pays où elles étaient situées. Dans les chartes des évêchés, des abbayes, des domaines féodaux, les chevaliers du Temple et de Saint-Jean n'apparaissent que rarement,

Digitized by Google

presque exceptionnellement. Depuis 1794, les archives des commanderies, laissées de côté, dormaient dans leur poussière; ce fut assez tard que quelques érudits commencèrent à les explorer. En Bretagne, en Languedoc, en Auvergne, en Champagne, on s'attacha à publier des textes précieux au double point de vue de l'histoire régionale et de la géographie.

M. Joseph Delaville Le Roulx, que de longues études préparatoires avaient désigné pour composer un travail d'ensemble, a eu le courage d'entreprendre un ouvrage de longue haleine destiné à être le plus complet sur les archives de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le premier volume, in-folio, sera suivi de trois autres; ce *Corpus* est destiné à rendre les plus grands services aux études historiques du moyen âge, en général, dans l'Orient et dans l'Occident. Des publications de ce genre méritent de sérieux encouragements, surtout quand elles sont dues à l'initiative privée.

En se trouvant devant ce gros volume qui contient 1100 actes du XII^e siècle, on est quelque peu étourdi: les tables ne paraîtront qu'après le quatrième tome; il faut donc, de toute nécessité, feuilleter page à page pour apprécier le travail du savant éditeur et, avec un certain égoïsme, noter les textes qui intéressent plus particulièrement; je reviendrai sur ce point après avoir essayé de donner une idée de l'historique et de la genèse de l'ouvrage, de son contenu et de son importance pour l'histoire des Hospitaliers, des Croisades et de la Terre sainte.

Depuis plus de quinze ans, M. Delaville Le Roulx s'est fait une spécialité de ce sujet, et de nombreuses publications lui ont déjà permis d'attester le zèle et la compétence dont il a fait preuve pour faire revivre l'histoire de l'Hôpital et du Temple. Pendant ce long intervalle, il a recueilli les éléments du *Cartulaire* dans plus de deux cents archives ou bibliothèques publiques ou privées disséminées dans toute l'Europe; ce recueil est circonscrit entre 1100 et 1310, c'est-à-dire pendant la période correspondant au séjour de l'ordre en Terre sainte. Et pour ne pas lui donner des proportions par trop démesurées, M. Delaville Le Roulx a dû ne donner *in extenso* que les documents d'une importance exceptionnelle. De ce nombre sont les pièces antérieures à 1120; celles qui émanent des grands dignitaires de l'Ordre, des papes, souverains et grands feudataires; celles qui précisent les fondations de commanderies, les rapports et les contestations entre les Hospitaliers et les autorités religieuses ou laïques; les règles, statuts et usages. Plusieurs de ces actes, et c'est le petit nombre, ne sont pas inédits, mais, ici, on en retrouve le texte plus correct; par le fait, il n'y a pas double emploi avec ce qui a déjà été publié en 1733-1737 dans le grand ouvrage de Pauli.

Les érudits qui s'occupent de l'Orient latin trouveront des détails précieux dans ce volume, par exemple, des documents précis pour l'histoire de l'ordre, ses développements, la fondation des commanderies, des prieurés et des langues, son apparition plus ou moins favorisée dans les différents États. On n'avait jusqu'à ce jour qu'une vague idée de l'essor pris par les Hospitaliers dans la péninsule ibérique, en Angleterre, dans le nord de l'Allemagne, en Bohême, dans la haute Italie, en Sicile. Les archives d'Aragon et du grand prieuré de Catalogne ont fourni à l'auteur une ample récolte qu'il a eu l'heureuse chance de moissonner le premier.

Digitized by Google

Il est temps d'arriver maintenant aux surprises qui attendent le lecteur, occupé à chercher dans tous ces actes quelque chose qui attire particulièrement son attention, en dehors de l'histoire des Hospitaliers. En première ligne, je signale l'*Introduction*, qui promène ce lecteur curieux, en deux cent trente pages, dans tous les dépôts d'archives que l'auteur a su découvrir. En présence de la lenteur avec laquelle sont imprimés les inventaires, surtout en France, cette introduction est un fil conducteur qui guide les savants partout où il y a des dépôts de documents relatifs à l'Hôpital et au Temple et en donne un inventaire sommaire très suffisant pour permettre des recherches complètes; je parle ici surtout pour les grands prieurés de France, dans les fonds desquels toute une partie de l'histoire provinciale est enfouie. Dans le fonds de la langue d'Aragon, à Alcala de Henarès, M. Delaville Le Roulx a découvert une correspondance importante de Henri IV avec Catherine de Navarre; en vagabondant un peu au hasard, on trouvera des détails exacts sur les chancelleries d'Aragon, de Majorque, de Naples, de France, d'Angleterre, du Saint-Siège, dont l'auteur a déjà, ailleurs, fait entrevoir l'importance. Il y a aussi des pièces qui permettent de rectifier l'*Art de vérifier les dates*, par exemple les chartes de 1176 et de 1192, au sujet de la suite des comtes de Lampourdan; en outre, de fixer en 1149 la date de la subordination de l'ordre Teutonique à celui de Saint-Jean, connue jusqu'alors par une bulle de 1240 de Grégoire IX; de nombreuses chartes d'affranchissement données par les rois de Navarre, du XIIe siècle, qui font voir la condition personnelle des bénéficiaires de cette faveur; une bulle d'Innocent III, du 5 mai 1200, adressée aux religieuses de Sigena, en Aragon, portant en toutes lettres la formule *data;* c'est un détail, mais les diplomatistes n'ignorent pas que l'on hésite à décider si la chancellerie pontificale employait la forme *datum* ou *data*.

On n'en finirait pas si l'on voulait noter tout ce que l'on peut trouver dans le Cartulaire des Hospitaliers; on ne saurait témoigner trop de gratitude à l'auteur d'avoir mis à la portée de tous un tel arsenal d'érudition qu'il ne peut manquer de mener à bonne fin.

J'allais oublier un détail en ce qui concerne la publication des textes. Celle-ci est faite avec le soin et la compétence que l'on a le droit d'attendre d'un paléographe. Chaque document est précédé de la date, d'une analyse substantielle; il est accompagné de notes bibliographiques exactes.

Mais je m'aperçois que jusqu'ici je n'ai fait qu'insister sur tout le bien que je pense du *Cartulaire général des Hospitaliers*. Il serait peut-être bon d'en dire un peu de mal, de peur que mes lecteurs ne voient en moi qu'un ami partial. Il est évident que dans une œuvre aussi considérable, où tant de noms d'hommes et de lieux sont mentionnés, il est bien difficile, il est même impossible, de ne pas laisser échapper quelques *lapsus;* en pareille matière, comme en toute œuvre humaine, la perfection est impossible. Que l'on prenne, la plume à la main, des ouvrages comme la *Gallia christiana*, les *Historiens de France*, et on sera fatigué à force de relever les errata. A ce point de vue le *Cartulaire des Hospitaliers* est sensiblement moins imparfait. Faut-il chercher querelle à l'auteur parce qu'à propos de Vitry, résidence des châtelains, il identifie le village de Vitry-

Digitized by Google

le-Brûlé avec la ville de Vitry-le-François, qui ne date que de François Ier, dont elle conserve le nom ? parce que Josselin II de Courtenay pourrait bien être le petit-fils et non le frère de Josselin Ier? parce que Gaza était en la possession des chrétiens et non des musulmans en 1173? parce que la cathédrale d'Antioche était sous le vocable de Saint-Pierre? Mais si ces observations sont fondées, M. Delaville Le Roulx en tiendra compte dans la table générale. Ce seraient des vétilles qui ne peuvent prévenir contre l'ouvrage. La plus sérieuse critique porterait sur le titre même. Généralement, un *Cartulaire* est un recueil composé de textes réunis dans *une* archive; lorsque les pièces sont empruntées à *plusieurs* archives, l'ensemble est un *Recueil de chartes*. Mais cette observation est peu grave, peut-être simplement pédante, car, par le fait, M. Delaville Le Roulx a composé un véritable *Cartulaire général*. En somme, il ne me reste guère qu'à remercier l'auteur au nom des érudits, et à attendre les volumes à venir en lui disant : *Dispersa collige feliciter !*

A. DE BARTHÉLEMY.

---

**Histoire de Maguelone**, par Frédéric FABRÈGE. Tome Ier. *La Cité. — Les Évêques. — Les Comtes*. Paris, Alph. Picard, 1894, gr. in-8 de CIV-504 p., avec trois planches en héliogravure.

« A quinze kilomètres de Montpellier et à quatre cents mètres de la Méditerranée, au milieu de la mer intérieure des étangs, s'élève, sur une roche volcanique, l'île de Maguelone, » dont le nom évoque de grands souvenirs, mais qui n'a gardé d'autre monument de son passé que sa vieille cathédrale romane. C'est donc une des nombreuses « villes mortes » semées sur les bords de la Méditerranée que M. Fabrège s'est proposé de faire revivre sous nos yeux, en utilisant et coordonnant les travaux de ses devanciers, notamment ceux de Germain, l'historien de Montpellier, auquel il faut toujours revenir et après qui, le plus souvent, il ne reste qu'à glaner. A en juger par le premier volume qui a seul paru, cette monographie ne se distinguera pas seulement par l'étendue des recherches, mais aussi par la vie et l'intérêt que l'auteur a su communiquer à son œuvre.

Maguelone paraît devoir son nom aux Phéniciens, qui y auraient fondé un comptoir, devenu sous l'Empire romain une ville importante. Faut-il croire que cette ville avait réellement rang de cité au commencement du Ve siècle? M. Fabrège l'admet sans hésitation, sur la foi de textes, décisifs en apparence, mais qui ont évidemment subi quelque interpolation, car les plus anciens manuscrits de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* ne mentionnent point la *civitas Magalonensium*.

Après la chute de l'Empire, Maguelone se trouva rattachée à la Septimanie et partagea le sort de cette province. Occupée par les Sarrasins, qui en firent un de leurs ports principaux, elle fut reconquise par Charles Martel. Mais le rôle considérable qu'elle avait joué pendant la domination éphémère des envahisseurs attira sur elle un désastre. Redoutant un retour offensif des Sarrasins, et voulant leur ôter la possibilité de s'établir de nouveau à Maguelone, Charles Martel détruisit la ville de fond en comble. La « cité » ne s'est jamais relevée de ses ruines Mais elle avait été de bonne heure le siège d'un évêché, dont l'existence est

Digitized by Google

prouvée d'une façon certaine, en dehors de tout témoignage traditionnel, dès la fin du VIe siècle. Cet évêché fut transféré, en 1536, à Montpellier, simple village à l'origine, mais qui n'avait pas tardé à prendre un merveilleux essor. Obligés de fuir devant l'invasion sarrasine, ne retrouvant plus ensuite que des ruines dans leur ville épiscopale reconquise, les évêques de Maguelone continuèrent pendant plusieurs siècles à résider dans l'ancien bourg de *Substantion*, où ils avaient cherché un refuge. Ils ne rentrèrent dans l'île qu'en 1037. L'évêque Arnaud fit poser la première pierre d'une nouvelle cathédrale dont la dédicace eut lieu en 1054. Il fonda, pour la desservir, un chapitre de chanoines, qui reçut son organisation définitive de Godefrid, le second successeur d'Arnaud.

Réfugiés d'abord à Substantion comme les évêques, les comtes de Maguelone, — appelés aussi comtes de Substantion ou de Melgueil — se fixèrent, dans le cours du Xe siècle, à Melgeuil (Mauguio). Le 27 avril 1085, Pierre de Mauguio fit donation au Saint-Siège de tous ses biens, notamment de Substantion et de l'évêché de Maguelone, avec toutes leurs dépendances. Le pape devait désormais posséder ces biens en alleu et Pierre de Melgueil consentait à ne plus tenir le comté qu'à titre de fief et sous la redevance annuelle d'une once d'or. Cette donation créait à Maguelone une situation exceptionnelle, et à certains égards privilégiée. Du XIIe au XIIIe siècle, l'île reçut si fréquemment la visite des papes qu'elle a été appelée par Baronius « le port même de la barque de Pierre. » Son histoire est, pendant cette période du moyen âge, étroitement liée à celle de l'Église.

Dans ce volume, M. Fabrège ne dépasse pas les premières années du XIIIe siècle; il s'arrête à peu près au concile de Latran. Encore n'a-t-il pas rempli tout son programme, puisque la description archéologique de la cathédrale est renvoyée au volume suivant.

On pourrait signaler plus d'un chapitre intéressant dans ce livre d'une lecture instructive et attachante; je me bornerai à en signaler deux : le 4e (Restauration de la cathédrale au XIe siècle ; Organisation du chapitre), et le 10e (L'église de Maguelone et le servage).

L'ampleur avec laquelle M. Fabrège a développé son sujet l'a conduit à toucher à beaucoup de questions délicates, auxquelles il aurait pu légitimement ne pas étendre ses recherches, et sur lesquelles le dernier mot n'a pas été dit. En tout cas un livre récent de M. l'abbé Duchesne, que l'auteur ne paraît pas avoir connu, a ravivé une controverse qui n'est pas près de finir faute de controversistes. Si l'on ne veut pas admettre les conclusions formulées par M. Duchesne, c'est à lui et non plus à Lannoy qu'il faut s'attaquer; il est nécessaire surtout de s'appuyer sur une érudition plus solide que celle de Faillon.

L'exécution matérielle du volume est fort soignée ; il s'y est glissé pourtant quelques erreurs typographiques, particulièrement dans les citations grecques (voy. surtout p. CII, n. 1). Le nom de M. H. Wallon, souvent cité, est toujours, sauf une fois ou deux, écrit *Vallon*. Ce sont là des vétilles. En somme, le premier volume de l'*Histoire de Maguelone* ne peut que faire désirer le prompt achèvement d'une monographie où se trouvent réunis tant de faits intéressants, et pour l'histoire de la France méridio-

Digitized by Google

nale, et pour l'histoire même de l'Église.

R. Delachenal.

—

**Henri VIII et les monastères anglais,** par le R. P. dom Francis Aidan Gasquet, de l'ordre de Saint-Benoît. Traduction française par J. Lugné Philipon, en collaboration avec le R. P. du Lac, S. J. Paris, Victor Lecoffre, 1894, 2 vol in-8 de xxxvi-450 et de 524 p.

**West-Grinstead et les Caryll,** par Max de Trenqualéon. Paris, chez M. Torré, 51, rue Sainte-Anne; Londres, Burns and Oates, 1894, 2 vol. in-8 de x-464 et 458 p.

**Quatre portraits de femmes.** *Épisodes des persécutions d'Angleterre.* par la comtesse R. de Courson. Paris, Firmin-Didot, 1895, in-12 de xii-456 p.

L'histoire de l'Angleterre catholique depuis le schisme de Henri VIII n'était pas fixée jusqu'en ces dernières années; les ouvrages relatifs aux persécutions et aux spoliations dont furent victimes les Anglais demeurés fidèles à la foi romaine révélaient un parti pris évident, et leurs auteurs cherchaient dans les faits des arguments pour le plaidoyer d'une cause, au lieu de s'efforcer de faire jaillir la vérité des sources authentiques d'information.

L'érudition s'est enfin élevée au-dessus des passions; le *British Museum* et le *Record Office* ont ouvert leurs précieuses archives à tous les chercheurs, et l'on peut affirmer que dans un avenir prochain, l'histoire des règnes de Henri VIII, d'Édouard VI, de Mary Tudor et d'Elisabeth sera définitivement acquise à la postérité.

— Dom Francis Aidan Gasquet, ancien prieur de « Saint Gregory's Monastery, » a mené à bonne fin une étude savante et complexe sur la suppression des monastères anglais par Henri VIII. La vie religieuse était fort développée au début du xvi^e siècle, et d'assez graves abus, encore aggravés par la démoralisation causée par une terrible épidémie de peste noire, s'étaient glissés dans le régime des couvents. Ce sont ces abus qui servirent de prétexte au souverain pour en chasser les moines et s'approprier leurs biens.

La vie monastique était-elle à ce point dégénérée? Les rapports des agents de Thomas Cromwell chargés d'inspecter les couvents, résumés dans les fameux *Comperta*, dont l'original est conservé au « Record Office, » constituent-ils un chef d'accusation sérieux? Faut-il ajouter plus de foi à l'essai historique *The Pilgrim* rédigé en italien, par William Thomas, pour défendre Henri VIII contre Pietro Aretino? Dans quelle mesure le roi entendit-il consacrer les biens confisqués à des œuvres d'intérêt public?

Toutes ces questions sont traitées avec l'ampleur qu'elles comportent, et les nombreux documents cités à l'appui des conclusions en fortifient la valeur. Quel que soit le sentiment des lecteurs sur les bienfaits de la religion catholique et l'utilité des couvents d'hommes et de femmes, ils ne sauraient plus contester cette vérité positive : « c'est que le paupérisme, qui se déchaîna furieux aussitôt après la suppression des monastères, fut tenu en bride tant que ceux-ci restèrent debout. »

Il faut savoir gré à M. Lugné Philipon et au R. P. du Lac de nous avoir traduit en une langue précise et bien française l'œuvre historique de dom Francis Aidan Gasquet.

— La monographie de West-Grinstead (district du comté de Sussex),

Digitized by Google

rédigée par M. Max de Trenqualéon, appartient au domaine de l'histoire locale, mais sa valeur documentaire n'en est pas moins précieuse, et elle établit que, contrairement aux préjugés répandus par les écrivains protestants, le culte catholique ne subit pas une éclipse totale sous le règne d'Elisabeth.

Les prêtres fidèles, protégés par la puissante famille des Caryll, conservèrent allumé le flambeau de la foi romaine dans ce coin de l'Angleterre méridionale.

Les Caryll descendaient vraisemblablement des O'Carroll, qui exercèrent une grande influence en Irlande, du temps de saint Patrice jusqu'au XIIe siècle, et c'est Nicolas Caryll qui, le premier de sa race, vint se fixer en Angleterre, vers 1420.

A l'époque des persécutions, ils usèrent de leur fortune et de leurs relations pour protéger les prêtres de West-Grinstead, pour conserver des asiles au culte, pour entretenir le zèle des populations catholiques. Ce n'est pas sans péril qu'ils s'acquittèrent de cette triple mission. En exécution d'un ordre du conseil privé d'Elisabeth, lancé en 1592, Thomas Caryll de Benton fut arrêté et condamné à une forte amende; quelques années plus tard, son cousin John Caryll fut également poursuivi, et sous Charles Ier, le château de Harting, l'une des résidences de la famille, fut pillé et incendié.

Des arbres généalogiques faisant ressortir les origines et les alliances illustres des Caryll, et une liste des prêtres et des religieuses ayant appartenu à leur famille, complètent utilement l'ouvrage de M. Max de Trenqualéon.

— Mme la comtesse R. de Courson, Anglaise de naissance, a voulu parler à sa patrie adoptive de quelques-unes des gloires ignorées ou peu connues de son pays natal. Elle a retracé les biographies de Jane Dormer, duchesse de Feria, qui fut la confidente et l'amie dévouée de Mary Tudor et de Mary Stuart; de Margaret Clitherow, femme d'un bourgeois d'York, martyrisée pour sa foi sous Elisabeth; de Luisa de Carvajal y Mendoza, fondatrice du noviciat de la province anglaise de la Compagnie de Jésus; de Mary Ward, qui fonda l'Institut de la Sainte-Vierge et plusieurs maisons religieuses en Italie et en Allemagne.

Ces pieuses femmes ont joué dans l'histoire de l'Angleterre un rôle qui justifie pleinement la pensée qu'a eue la comtesse de Courson, d'esquisser en leur honneur quatre médaillons mettant en un convenable relief plusieurs des plus dramatiques épisodes des persécutions fanatiques qui marquèrent les règnes d'Elisabeth et des Stuart.

ROGER LAMBELIN.

---

**Oliver Cromwell.** *A history*, by Samuel HARDEN CHURCH. New-York and London, G.-P. Putman's sons, 1894, in-8 de XXIII-524 p.

Après avoir lu les superbes études, plus littéraires qu'historiques, consacrées à Olivier Cromwell par Hume et Thomas Carlyle, M. Samuel Harden Church a trouvé que les jugements du premier étaient trop sévères, tandis que ceux du second paraissaient trop complaisants, et il a entrepris de restituer au « leader » puritain son caractère et sa physionomie véritables.

Son premier soin a été de réunir une collection « cromwellienne » qui ferait envie aux plus riches bibliothèques publiques; puis il s'est mis à

Digitized by Google

l'œuvre, et après six années d'un labeur assidu il a publié un ouvrage qui constitue assurément le monument le plus équitable, le plus important, le plus ressemblant, érigé en l'honneur du célèbre lord Protecteur.

Peut-être trouverait-on que, dans certaines appréciations sur les idées intimes de Cromwell, M. S. H. Church se rapproche visiblement de Carlyle; mais, s'il est parfois un peu indulgent pour son héros, il est indulgent aussi pour ses adversaires, ainsi qu'en témoigne le magistral portrait qu'il trace de l'infortuné Charles Ier.

Il est décrit avec autant de précision que d'éloquence, ce terrible et long duel entre le parlement et le roi, qui devait avoir pour épilogue une tyrannie inconnue dans les annales britanniques.

Milton, le poète de la Révolte, rendait grâce aux pieuses intentions de Cromwell :

Guided by faith and matchless fortitude
To peace and truth thy glorious way hast [plough'd.

Mais, si le chef des Têtes rondes chantait des psaumes avant de commander la charge, cela ne l'empêchait pas de massacrer des gens sans défense après la prise de Drogheda et de brûler sans pitié les malheureux réfugiés dans l'église Saint-Pierre. Quant aux prêtres irlandais, c'était une jouissance toute particulière (*especial delight*) pour lui que de les mettre à mort.

Les nombreux passages de la correspondance de Cromwell cités dans l'ouvrage de M. S. H. Church jettent d'étranges lueurs sur le mysticisme qu'il professait et sur son inconsciente cruauté. La sensibilité ne reprend ses droits sur ce caractère farouche et hypocrite que lorsqu'il est question de ses enfants. La mort de sa fille préférée, Elisabeth Claypole, lui causa un douloureux chagrin et ajouta à l'amertume de la maladie qui devait le conduire bientôt au tombeau.

Une belle reproduction du portrait de Cromwell, peint en 1653 par Peter Lely, les plans des batailles de Marston Moor et de Naseby et un index analytique, ornent et complètent cette œuvre historique, que MM. Putman ont éditée de la manière la plus artistique.

ROGER LAMBELIN.

---

**Das gräflich von Mirbach'sche Archiv zu Harff.** Urkunden und Akten zur Geschichte rheinischer und niederländischer Gebiete. Im Auftrage des Grafen Ernst von Mirbach-Harff bearbeitet von Leonard KORTH. Zweiter Band : 1431 bis 1599. Köln, J. und W. Boisserée, 1894, in-8 de VI-482 p. (*Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, Heft LVII).

Ce second volume termine la publication, entreprise par M. Korth, de l'inventaire analytique des documents anciens conservés aux archives de Harff. Naturellement, comme les pièces d'archives, dans la période récente qu'embrasse ce second tome, vont en se multipliant (il y avait 300 actes de 1144 à 1430 ; il y en a 1247 pour les années 1431-1899), il n'a pas été possible à l'éditeur de donner autant d'actes *in extenso*. Le plus souvent, il a dû se borner à de simples analyses, parfois fort courtes. Peut-être aurions-nous à le chicaner une ou deux fois sur le choix qu'il a fait, pour ses reproductions, de tel acte au détriment de tel autre; mais en général, les pièces choisies sont intéressantes. Parmi les documents dont nous trouvons ici le texte ou la notice, nous avons relevé les suivants,

Digitized by Google

qui intéressent plus ou moins notre histoire de France : trois actes relatifs à l'abbaye de Corbie ou plutôt à ses possessions de Neeryssche (près du confluent de l'Yssche et de la Dyle), en date des années 1517 (n° 952), 1541 (n° 1122) et 1545 (n° 1167); deux actes de Philippe de Bourgogne (22 et 28 avril 1463, n°s 544 et 545), et un autre où il est question du Téméraire (n° 720); un document relatif à la guerre de 1478, entre Louis XI et Maximilien (n° 677). Nous noterons encore deux pièces émanées du célèbre cardinal de Gurck Raymond Perault (et non Peraudi), (n°s 764 et 873); une autre de Jules II, alors cardinal du titre de Saint-Pierre ès liens (n° 687).

L'on pourrait relever de ci de là, dans le travail de M. Korth, quelques petites erreurs, qui ne tirent pas à conséquence et ne diminuent guère ni l'intérêt ni la valeur de sa publication : par exemple, c'est à tort qu'il fait de Philippe de Croy, conseiller assez connu de Philippe le Bon de Bourgogne, un évêque de Tournai, à une époque où cet évêché était entre les mains d'un personnage plus connu encore, Guillaume Fillastre; — je doute fort que le texte du premier acte de Guillaume Pérault porte effectivement, comme M. Korth l'imprime avec un point d'exclamation, *Almsiensis*, au lieu de Alnisiensis.

L'ouvrage se termine par une copieuse table des noms de lieux et de personnes, dressée avec le plus grand soin; on regrette cependant les étranges dispositions adoptées par M. Korth dans le classement des mots; par exemple, il mêle ensemble, sous la lettre I, tous les mots commençant, soit par cette lettre, soit par Y; sous Y, on ne trouve que les mots dont l'initiale est le IJ flamand-néerlandais; de même, c'est au K qu'il faut aller chercher nombre de mots commençant par un C; au V, beaucoup de ceux qui commencent par F; les mots commençant par un V doux (le V français) forment une liste spéciale à la suite de ceux qui commencent par un V dur (V allemand); enfin, sous le Z, l'auteur a rangé quelques mots commençant par Tz. On se rend aisément compte des raisons qui l'ont déterminé à agir ainsi; mais l'usage de sa table en est assez compliqué, et il aurait dû prévenir le lecteur, dans sa préface, de cette disposition.

E.-G. Ledos.

---

**Chansons populaires recueillies en Franche-Comté**, par Charles Beauquier. Paris, Lechevalier, 1894, in-8 de 388 p.

Chartiste savant, député radical et artiste consommé : tel est M. Beauquier. Du député, nous ne dirons rien; mais nous retiendrons l'érudit et l'artiste; car c'est sous ce double aspect que M. Beauquier devient notre justiciable. Tous ceux qui s'occupent de musique, de linguistique et de folklore connaissent l'écrivain, qui, un instant, s'est hasardé dans les régions de l'histoire contemporaine (*Les Dernières Campagnes dans l'Est, 1870-1871*). — En Franche-Comté, dans le domaine de la chanson populaire, où il vient de se faire une place, M. Beauquier compte des précurseurs connus : Th. Belamy (*Recueil de Noëls au patois de Besançon*) et Max Buchon (*Chants populaires de la Franche-Comté*). D'autres folkloristes locaux, avant ou après la création de cette expression anglo-saxonne qui a fait fortune, l'ont également précédé dans la voie où il s'est engagé; mais ces derniers se sont surtout occupés des

Digitized by Google

légendes, des traditions, des proverbes ou des usages singuliers de la Franche-Comté; tels, entre autres, Désiré Monnier, Auguste Demesmay, Clovis Guyornaud, le docteur Perron, Ch. Thuriet.

Le présent recueil est beaucoup plus complet que celui du Salinois Buchon. Buchon, en effet, avait rassemblé moins de quatre-vingts chansons, alors que M. Beauquier en a fait entrer cent quatre-vingt-neuf dans son volume, sans compter douze variantes et quatre fragments. Nous sommes donc en face d'une œuvre importante, qui a cependant le tort d'offrir trop peu de ces notes que l'on aime à trouver nombreuses dans les travaux de cette espèce. Il est permis de regretter aussi que le patient chercheur n'ait pas jugé à propos de procéder à un classement par genre ni d'indiquer ses sources à la suite de chaque chanson. A la vérité, M. Beauquier est en droit de répondre que, par une note placée à la page 382, il a fait connaître les personnes à qui il devait une bonne partie de sa moisson; mais, à nos yeux, cela n'est point suffisant.

Dans l'introduction placée en tête du volume, l'auteur a écrit ces lignes judicieuses, dont il s'est visiblement pénétré : « Les recueils de chansons populaires ont une valeur scientifique en eux-mêmes, indépendamment des indications plus précises qu'ils peuvent contenir relativement à des faits historiques. C'est à raison de cette importance documentaire qu'il convient de recueillir ces chants scrupuleusement, intégralement, sans vouloir les arranger ou les corriger. Il faut avoir pour eux le respect qu'on aurait pour des chartes. »

Ces chansons populaires ont été publiées en partie dans les *Mémoires* de la Société d'émulation du Doubs. Mais le livre actuel s'est accru de dix-huit autres pièces avec musique et de quatre-vingt-deux chansons sans musique, non compris les variantes et les fragments. C'est là, on le voit, plus qu'une gerbe nouvelle, c'est toute une récolte complémentaire, qui double la publication première.

E.-C. Gaudot.

---

**L'Armée à l'Académie**, par C. de la Jonquière, capitaine d'artillerie breveté d'état-major. Paris, Perrin et Cie. 1894, gr. in-8 de x-451 p.

M. de la Jonquière a eu une très heureuse idée en groupant les figures qui ont à la fois appartenu à l'armée et à l'Académie française. Ces figures ne sont pas moins de soixante. Le chiffre eût été beaucoup plus considérable, si l'auteur n'eût exclu de son cadre les emplois étrangers à l'armée combattante (commissaires des guerres, attachés au ministère de la guerre ou à la maison des princes du sang). Cette nécessité de nous restreindre, dit-il (*Préface*, p. IX), nous forcera à passer sous silence certains académiciens que les circonstances ont mêlés à des événements militaires et qui y ont fait belle figure : tels Valincour, secrétaire des commandements du comte de Toulouse, blessé à la bataille de Malaga (1701), et Campistron, qui suivit le duc de Vendôme dans vingt batailles, ne cessant jamais de s'attacher à la personne du prince, même aux instants les plus périlleux. » M. de la Jonquière a aussi laissé de côté les vivants, parmi lesquels eût figuré, au premier rang, le prince qui, selon une métaphorique expression de la page VIII, « a ajouté à sa *couronne* le double fleuron d'émule et d'historien du grand Condé. » Les académiciens dont s'occupe l'auteur sont : Philippe

Digitized by Google

Habert, commissaire de l'artillerie ; Racan, qui commandait, en 1628, la compagnie des gendarmes du maréchal d'Effiat au siège de la Rochelle ; Pierre de Boissat, un des héros du siège du Pousin, dont il raconta la prise (1622), et qui, en 1625, combattit les Génois avec sa plume et avec son épée ; François Eudes, si célèbre sous le nom de Mézeray, officier pointeur dans l'armée des Flandres ; Georges de Scudéry, le gouverneur de Notre-Dame de la Garde, singulièrement rapproché (p. 39) de son compatriote Tartarin ; les deux Coislin, le duc de Saint-Aignan, Bussy-Rabutin, Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, François-Joseph de Beaupoil, marquis de Saint-Aulaire, mort lieutenant général du roi pour le Limousin ; le marquis de Mimeure, mort gouverneur d'Auxonne ; Henri-Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, les maréchaux de Villars, d'Estrées, de Richelieu, de Belle-Isle, de Beauvau et de Duras ; Jean-Baptiste de Mirabaud, le très oublié traducteur de la *Jérusalem délivrée ;* Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan ; Leriget de Lafaye, le duc de Villars, le duc de la Trémoille, le duc de Nivernais, le cardinal de Luynes, Maupertuis, le comte de Bissy, le comte de Clermont, La Condamine, le marquis de Chastellux, Saint-Lambert, le comte de Tressan, le chevalier de Boufflers, maréchal de camp et gouverneur du Sénégal ; le comte de Choiseul-Gouffier, le marquis de Montesquiou, le comte de Guibert, Rulhière, Florian, le duc d'Harcourt, Bernardin de Saint-Pierre, Joseph de Chénier, le chevalier (puis vicomte) de Parny, Lacuée de Cessac, le comte Louis-Philippe de Ségur, le comte Daru, le comte Destutt de Tracy, Alexandre-Vincent Pineux-Duval, Victor-Joseph Étienne, plus connu sous son pseudonyme de Jouy ; le vicomte de Bonald, Lally-Tollendal, le duc de Lévis, le duc de Richelieu, Chateaubriand, Lamartine, Alfred de Vigny, Droz, le duc de Montmorency, le comte Philippe-Paul de Ségur, Viennet, le comte de Salvandy, Dupaty, le duc de Noailles.

Toutes ces notices sont d'intéressante et agréable lecture. L'auteur y a prodigué les anecdotes. Il y a donné place aussi à un certain nombre de rectifications, comme celle-ci (p. 5) : « Il est à remarquer que Pellisson et la plupart des auteurs mettent Aimeries (qu'ils écrivent Emery ou Émerick) en Hainaut, entre Mons et Valenciennes. C'est une erreur qui, commise une première fois, a été perpétuée par la routine. Aimeries est sur la Sambre, un peu en amont de Maubeuge. » Quelques appréciations pourraient être contestées et je ne crois pas, par exemple, que la *Chaumière indienne* de Bernardin de Saint-Pierre mérite l'éloge que voici (p. 306) : « Au point de vue littéraire, c'est une œuvre des plus remarquables. » Si l'auteur donne une nouvelle édition, il aura à corriger un certain nombre d'erreurs qui ont été relevées déjà par divers critiques, notamment dans le *Polybiblion*. Je me contenterai d'appeler son attention sur une faute philologique qui produit un effet particulièrement fâcheux au milieu de pages consacrées à l'Académie française : comme tant d'autres écrivains, hélas ! M. de la Jonquière détourne le mot *mièvrerie* de son véritable sens en l'employant ainsi, à propos des *Poésies érotiques* de Parny (p. 319) : « Œuvre qui formait un absolu contraste avec les mièvreries, les quintessences chères aux poètes du groupe de Dorat. » Les

Digitized by Google

mots *mièvre* et *mièvrerie* rappellent, en réalité, ce qu'il y a de plus vif, de plus éveillé, et, par conséquent, signifient tout le contraire de ce qu'on leur fait dire.

T. DE L.

---

**Étude historique et littéraire. David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII,** par l'abbé Auguste-François ANIS, licencié ès lettres. Paris, A. Picard, 1893, in-8 de 155 p.

Trois précepteurs ont été officiellement chargés de l'éducation de Louis XIII : le poète Nicolas Vauquelin des Yveteaux, l'humaniste Nicolas Le Fèvre et David Rivault de Fleurance. Les deux premiers sont bien connus; le troisième, malgré un chapitre de M. Hauréau, dans l'*Histoire littéraire du Maine*, était resté jusqu'ici fort ignoré. La renommée a de ces caprices. A lui cependant revient l'honneur d'avoir achevé l'œuvre ébauchée par ses deux prédécesseurs.

Né à La Cropte, de Pierre Rivault, seigneur de la Rallais (p. 13), vers l'année 1570, David Rivault fut élevé près de ce jeune seigneur d'une figure si chevaleresque, Gui XX, comte de Laval, qui, frappé à Naples du miracle de saint Janvier, fut converti au retour par le P. Coton et Bérulle, abjura le protestantisme, se croisa contre le Turc et alla trouver en Hongrie une mort digne de son nom et de sa race (1605).

Rivault l'avait suivi. Il eut la douleur de ramener ses restes en France et consola la mère du héros mort à la peine en guerroyant « contre les ennemis de Jésus » (p. 29). Cette lettre est d'ailleurs écrite sans goût ni raison; mais Rivault avait à son actif un meilleur ouvrage paru dès 1595. C'est un poème français sur les *Estats*, clergé, noblesse et tiers. Il y reproche aux nobles de délaisser à la fois le commerce et les belles-lettres; les belles-lettres surtout, après lesquelles rien ne leur semble « plus vil et moins à priser. »

Pour lui, il était noble et avait l'esprit curieux de savoir. Bourré de bonnes études, il ne lui restait qu'à voyager. Il parcourut l'Italie et la Hollande, visita Scaliger, et au retour se lia à Paris avec Casaubon. Henri IV le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre (20 novembre 1603).

Les observations du voyageur portaient principalement sur les sciences. Passant par Lisieux, il parvint à se faire communiquer le secret du *canon à eau*, et de la curieuse arquebuse à air comprimé, inventée récemment par Marin Bourgeois. Ces deux systèmes et une recette pour la fabrication de la poudre sont décrites dans la nouvelle édition de ses *Éléments de l'artillerie*, ouvrage publié pour la première fois en 1605 (p. 30).

A une époque où sciences et philosophie se confondaient, celles-ci étant partie intégrante de celle-là, il ne faut pas s'étonner que Rivault ait flotté de l'une aux autres. Son *Art d'embellir* est de la même année que ses *Éléments de l'artillerie*. M. l'abbé Anis analyse par le menu ce bizarre traité d'esthétique et en conclut que la « haute galanterie » ne serait pas née plus tard à Versailles sous les auspices du grand roi. Rivault n'a-t-il pas fait ici œuvre de courtisan adroit envers la reine Marie de Médicis à qui il dédiait ces subtils compliments, sur la sagesse unie à la beauté, comme déjà il avait adressé ses *Estats* au roi lui-même? Le calcul devait lui réussir, mais après avoir conquis des titres plus sérieux que ces habiles flatteries.

Digitized by Google

Il repart donc pour l'Italie (1608), court les mers d'Orient et combat les Turcs par terre et par eau. Il a raconté cette seconde série d'aventures dans une lettre datée de Florence, le 5 novembre 1608, écrite à un « M. de Calas. » Sous ce pseudonyme, la critique a fini par reconnaître le célèbre érudit Fabri de Peiresc (V. l'*Intermédiaire de l'Ouest*, mai 1894, p. 51). Brave de son épée et galant homme de sa plume, Rivault est reçu à Rome, le 28 février 1610, de l'Académie des Humoristes. Son discours de réception fut mis par lui dans la bouche de Minerve s'exprimant comme la divinité d'un prologue de comédie antique. Mentor n'aurait pas mieux parlé. La régente se chargea de fournir le Télémaque, en nommant, par décret du 28 avril 1611, David Rivault de Fleurance, personnage de « grande suffisance et capacité, » suppléant «ou sous-précepteur du sieur des Yveteaux, et lecteur aux mathématiques auprès du jeune Louis XIII. Pension de trois mille livres.

Nous ne suivrons pas M. l'abbé Anis dans son étude sur ce libertin de Nicolas des Yveteaux, corrupteur de profession, non plus que sur Nicolas Le Fèvre, espèce de moine laïque qui lui succéda, mais ne fit que passer. Cet homme de bien fut emporté par une mort imprévue (4 nov. 1612). Le même jour, Rivault fut nommé en son lieu et place. Ses leçons de morale, sous le titre de *Remontrances à Basile*, et ses *Discours faits au Roy en forme de catéchèses*, nous donnent une idée avantageuse du soin et du savoir-faire avec lesquels il remplit son devoir vis-à-vis du souverain encore enfant, mais enfant difficile et à la veille de sortir de page. Nous aimerions à être aussi bien renseignés sur les leçons d'histoire ancienne, de mathématiques et physique, ainsi que sur les exercices de composition et les explications de textes. Ici les documents font défaut.

A partir de janvier 1614, Louis XIII cessa d'étudier le latin. Il avait treize ans accomplis le 27 septembre et la majorité allait sonner. Rivault fut presque disgracié par le maréchal d'Ancre. Il accompagna pourtant son ancien élève, en 1615, aux fêtes des mariages espagnols. Il occupait ses loisirs à traduire Archimède, quand il mourut à Tours (janvier 1616), à l'âge de quarante-cinq ans.

H. Chérot, S. J.

---

**Un Curé d'autrefois; l'abbé de Talhouët, 1737-1802**, par M. Geoffroy de Grandmaison. Paris, Poussielgue, 1894, in-12 de v-361 p.

C'est une belle et sainte vie que celle de l'abbé de Talhouët. Issu d'une de ces vieilles et fortes races bretonnes qui n'avaient qu'une devise: *Dieu, le Roi*, il avait, lui aussi, songé un moment à suivre la carrière militaire, comme tant de membres de sa famille et comme son frère aîné lui-même; une étude plus sérieuse de sa vocation le détermina à la vie sacerdotale. Mais avide de se donner à Dieu tout entier et aussi ardent à fuir les honneurs que tant d'autres à les rechercher, il entra dans la Compagnie de Jésus, afin d'être sûr d'échapper à l'épiscopat, pour lequel sans cela son nom l'eût désigné. C'était en 1753. Pendant quelques années, il professa à Moulins et à Rouen. Mais dix ans après, les jésuites étaient dispersés. Vincent de Talhouët rentra dans le clergé séculier et fut nommé curé d'Hennebont. Le poste

Digitized by Google

n'était pas brillant; car c'était une cure à portion congrue; mais il ne cherchait pas plus les richesses que les dignités; sa fortune personnelle lui permettait non seulement de vivre, mais de faire des aumônes, et il se trouvait dans son pays, tout près des siens et au milieu de familles qu'il connaissait de vieille date. Les trente années qu'il passa à Hennebont furent les plus heureuses de sa vie. Il s'occupait avec la plus religieuse activité de sa paroisse et tout particulièrement de l'instruction de la jeunesse, fonda un catéchisme de persévérance, s'efforça de réagir contre les fêtes profanes, les pardons, les assemblées souvent tumultueuses et licencieuses. Mais c'était pour les pauvres surtout qu'il dépensait tout son zèle, assisté en ses œuvres par sa sœur, Mme de Langle, non moins charitable que lui. Il donnait tout, jusqu'à ses vêtements, et un jour que sa sœur, visitant ses armoires, les trouvait vides : « Qu'est donc devenu votre linge ? lui demanda-t-elle. — Ma sœur, répondit-il simplement, d'autres que moi en ont eu besoin. »

Quand la constitution civile eut été promulguée et qu'on exigea le serment des prêtres chargés d'un service public, l'abbé de Talhouët, il est presque inutile de le dire, refusa ce serment. La municipalité d'Hennebont, qui l'aimait beaucoup, insista vainement près de lui ; il fut inébranlable dans sa résolution. Chassé de sa paroisse par le curé intrus, Michel Le Roy, il se réfugia aux environs d'Hennebont, allant d'asile en asile, mais sans s'éloigner, pour pouvoir être encore utile à ses chers paroissiens. Le décret du 26 août 1792 vint l'arracher à ses ouailles ; condamné à la déportation, comme tous les prêtres fidèles, il passa en Espagne et, après diverses péripéties, se fixa à Valladolid. Plusieurs de ses confrères croyaient à un prompt retour, lui n'eut jamais cette illusion. Et en effet, il resta dix ans en Espagne, n'ayant que rarement des nouvelles des siens, dont quatre ou cinq devaient périr à Quiberon. Ce ne fut qu'après le Concordat qu'il se décida à revenir en France Il partait plein de joie pour retrouver sa patrie et ceux de sa famille qui avaient échappé à la tourmente. Il ne devait pas les revoir. Le bâtiment sur lequel il avait pris passage avec cinq de ses amis sombra sur un écueil en face de Noirmoutiers. Le bruit courut que le capitaine avait naufragé volontairement pour s'emparer des dépouilles de ses passagers. Et le fait est que le capitaine et l'équipage se sauvèrent, que les six prêtres seuls périrent et que, quand on explora l'épave du bâtiment échoué, on ne retrouva rien de leurs effets, sauf quelques papiers sans valeur. Ne cherchons pourtant pas plus que M. G. de Grandmaison à deviner cette « affreuse énigme, » mais remercions-le d'avoir tiré de l'oubli cette sainte mémoire et d'avoir montré, par les exemples les plus irréfragables et les plus édifiants, ce qu'étaient les curés et les nobles de l'ancien régime si décriés par certains écrivains.

M. DE LA ROCHETERIE.

*Le Gérant :* L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE ET STÉRÉOTYPIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

# POLYBIBLION

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

**Paraissant du 10 au 15 de chaque mois**

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Partie littéraire,* | France. . . | 15 fr.; | pour les sociétaires. . | 12 fr. |
| *Partie technique,* | — | 10 fr.; | — | 8 fr. |
| *Les 2 parties réunies,* | — | 20 fr.; | — | 17 fr. |

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1894 forment une collection de 72 volumes grand in-8. Prix : 590 fr.; pour les sociétaires, 501 fr.

*Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé,* franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

**Paris et Départements** . . . . . **Un An : 20** fr.
**Étranger.** . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
*La reproduction et la traduction des travaux de la* Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

# COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX) ;

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la ***Revue***.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

HARVARD COLLEGE
95
LIBRARY.

TRENTIÈME ANNÉE

116e LIVRAISON

1er OCTOBRE 1895

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1895

Digitized by Google

## LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1895

Pages

I. — L'ÉGLISE DE BORDEAUX AU DERNIER SIÈCLE DU MOYEN AGE, par **M. le chanoine Allain**. . . . . 305

II. — OUSAMA. — UN ÉMIR SYRIEN AU Ier SIÈCLE DES CROISADES, par **M. le baron Carra de Vaux**. . . . . 367

III. — LES GALÈRES ROYALES DANS LA MÉDITERRANÉE, DE 1496 à 1518, par **M. Alfred Spont** . . . . . 391

IV. — UN ÉPISODE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS. — L'ATTAQUE DE LA GUYENNE, par **M. l'abbé Tauzin** . . . . 430

V. — LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE EN ANGLETERRE A L'AVÈNEMENT D'ÉLIZABETH, ET LA RÉSISTANCE DU CLERGÉ CATHOLIQUE, par **le R. P. J. Forbes Leith, S. J.** . . 456

VI. — MÉLANGES : ROLAND DANS LES TRADITIONS POPULAIRES, par **M. le comte de Puymaigre**. . . . . 518

L'HISTOIRE AU POINT DE VUE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT, par **M. le vicomte Rioult de Neuville** . . . . . 530

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES, par **M. le comte de Bizemont** . . . . . 537

A PROPOS D'UN LIVRE SUR LE BOUDDHISME, par **M. le baron Carra de Vaux**. . . . . 548

VII. — COURRIER BELGE, par **M. A. Delescluse**. . . . . 553

VIII. — COURRIER ITALIEN, par **M. Léon-G. Pélissier** . . . . 562

IX. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 568

X. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** . . . . . 587

XI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE . . . . . 602

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY

# L'ÉGLISE DE BORDEAUX

## AU DERNIER SIÈCLE DU MOYEN AGE

(1350-1450)

L'année dernière, la *Revue des questions historiques* a bien voulu accueillir un mémoire que j'avais composé pour le congrès de Bruxelles; j'y mettais en œuvre un ensemble considérable et à peu près complet de documents de première main, restituant avec précision, dans toutes ses grandes lignes, l'organisation administrative, le gouvernement intérieur, la situation financière du diocèse de Bordeaux à la veille de la Révolution. Il m'avait paru que des monographies de ce genre, concrètes et faites sur pièces, étaient de nature à servir utilement à l'histoire générale de l'Église en France. De bons esprits ont pensé qu'un travail analogue sur le même diocèse, durant une période déterminée du moyen âge, pourrait avoir un véritable intérêt. Le voici.

### I. — LES SOURCES

La tâche que j'entreprends actuellement est beaucoup plus difficile que la précédente. A la vérité, les documents ne manquent pas, mais ils sont plus dispersés et présentent d'assez nombreuses lacunes. Les séries G et H des archives de la Gironde (Clergé séculier et régulier) sont très considérables, mais à part les fonds de l'archevêché et du chapitre métropolitain qui sont classés et inventoriés, et celui du chapitre de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, dont l'inventaire est en cours d'impression, l'immense amas des registres et pièces isolées se rapportant aux autres établissements (chapitres, paroisses, abbayes, prieurés, maisons religieuses) est encore à l'état de triage sommaire. Il s'é-



Digitized by Google

coulera bien des années avant qu'on puisse avoir l'idée complète des richesses inconnues qu'il recèle. Heureusement le fonds de l'archevêché, dans quelques-uns des groupes de documents dont il se compose, fournit des éclaircissements très nombreux et très sûrs relativement à plusieurs points d'importance. Les articles G 236-245, énormes registres où sont amalgamés — dans un ordre assez imparfait pourtant — les comptes de l'archevêché [1], presque complets pour la période embrassée par le présent travail, abondent en renseignements sur les bénéfices de toute sorte, les maisons religieuses, les hôpitaux existant alors dans le diocèse; sur les divisions administratives entre lesquelles ils étaient répartis, sur les revenus de leurs titulaires; sur les sources et l'importance de ceux des archevêques, leur train et leur manière de vivre; sur les collaborateurs qu'ils associaient à leur gouvernement. Nous avons quelques-uns des instruments des privilèges royaux et pontificaux qui leur avaient été accordés (G 1, 2); un petit nombre des registres de leurs officiaux (G 73-75); les hommages qui leur ont été rendus pour les nombreuses terres qu'ils possédaient ou dont ils étaient suzerains (G 82-223, *passim*); leurs titres de propriété, de cens, de droits féodaux (*ibid.*). Par contre, nous ne sommes guère renseignés sur leur part dans la collation des bénéfices; nous ne le sommes que très insuffisamment sur leurs synodes — dont nous pouvons constater, il est vrai, la périodicité, mais dont les ordonnances ont toutes péri — sur leurs visites pastorales (G 24), etc. Nous n'avons aucun *regestum* de leurs actes.

Leur action politique nous est mieux connue, surtout par les grandes collections de documents, Rymer, les *Rôles gascons*, la précieuse série (imprimée) des *Archives municipales de Bordeaux* [2]. Il ne nous sera pas trop difficile de nous rendre compte de leur situation vis-à-vis de la puissance séculière et spécialement du pouvoir municipal de Bordeaux.

Les fonds (Arch. Gir., série G) des chapitres de Saint-André

[1] Ceux du XIVe siècle ont été publiés par M. Leo Drouyn dans la collection des *Archives historiques de la Gironde* (tomes XXI, XXII). J'en ferai grand usage dans la dernière partie de ce mémoire.

[2] Bordeaux, 1867-1890, 8 vol. in-4 (I. *Livre des Bouillons;* II. *Livre des Privilèges;* III. *Livre de la Coutume;* IV et V. *Registres de la Jurade* (1406-1420); VI. *Bordeaux vers 1450*, par Leo Drouyn; VII et VIII. *Inscriptions de Bordeaux*, par C. Jullian).

Digitized by Google

et de Saint-Seurin nous renseignent exactement sur leur constitution et leurs privilèges, leurs revenus, leurs terres, leur juridiction civile et ecclésiastique (G 267-524, 1010-1038). Pour Saint-Seurin, nous possédons depuis peu un très précieux cartulaire racheté par le conseil général de la Gironde aux héritiers de sir Thomas Philips (G 1030); pour Saint-André, nous avons quelques registres capitulaires se rapportant à notre période (G 284, 308-311) et des comptes (G 489, 503).

Enfin, l'histoire et la topographie de Bordeaux et du pays bordelais à la fin du moyen âge ont été l'objet d'assez nombreux travaux imprimés, parmi lesquels il en est d'excellents. Je donne en note l'indication de ceux dont j'ai fait surtout usage [1].

## II. — LE TERRITOIRE ET LES BÉNÉFICES DU DIOCÈSE

Le territoire diocésain était, à bien peu de choses près, aux XIVe-XVe siècles, ce qu'il fut jusqu'à la fin de l'ancien régime. C'étaient toujours, réunies sous le gouvernement d'un seul pasteur, les deux antiques *cités* des *Bituriges Vivisques* et des *Boïens* [2]. Cependant, nous possédions, aux XIVe-XVe siècles, deux paroisses qui ont fait retour, un peu plus tard, au diocèse de Bazas.

La division en archiprêtrés était arrêtée au moins depuis le XIIIe siècle, et c'est celle-là même qui s'est maintenue substantiellement tant qu'a duré l'ancienne Église de France. Toujours onze circonscriptions, réduites à dix par l'union, sous un même archiprêtre, des *pagi* de Buch et de Born. Mais les limites respectives des archiprêtrés ont légèrement varié. C'est ainsi, pour donner uniquement un exemple, que neuf paroisses comprises au

[1] Outre les *Archives municipales de Bordeaux* déjà citées, j'indiquerai le précieux recueil des *Archives historiques de la Gironde*, dont le trentième volume in-4 vient de paraitre; — Lopès, l'*Église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux*. Bord., in-4, 1668 (Je me suis servi de la réimpression Callen. Bord., 1882-84, 2 vol. in-8); — Baurein, *Variétés bordeloises ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, éd. Méran. Bordeaux, 1876, 3 vol. in-8; — Du même, *Recherches sur la ville de Bordeaux*. Bordeaux, 1876, in-8; — C. Jullian, *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*. Bordeaux, 1895, in-4; — Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, éd. Lacaze. Bordeaux, 1862, 2 vol. in-4; — Cirot de la Ville, *Origines chrétiennes de Bordeaux ou histoire et description de l'église Saint-Seurin*. Bordeaux, 1867, in-4; — *Bordeaux*, monographie publiée par la municipalité. Bordeaux, 1892, 4 vol. in-4; etc.

[2] Jullian, *Inscriptions*, II, 114, 128; *Comptes de l'archevêché* (*Arch. hist. Gir.* XXI et XXII), *passim*.

Digitized by Google

XVIIIe siècle dans l'Entre-Deux-Mers appartenaient à la Bénauge durant le moyen âge.

Je me suis livré à un long et minutieux travail pour me rendre compte, aussi exactement que possible, du nombre des bénéfices existant alors dans le diocèse. Sur ce point, les documents abondent, mais comme ce sont surtout des documents d'ordre fiscal et spécialement des états de recette, provenant à peu près exclusivement des comptes de l'archevêché, certains bénéficiers ne s'étant pas acquittés pour des raisons d'ordre très divers, leurs paroisses ou prieurés ne figurent pas dans certaines listes. C'est en les rapprochant soigneusement que j'ai pu arriver à dresser la mienne, et j'ai, pour garants de mes chiffres, ordinairement plusieurs mentions précises échelonnées dans les années 1350-1450.

En les comparant minutieusement avec les indications du *Pouillé du diocèse de Bordeaux au XVIIIe siècle* que j'ai dressé autrefois d'après les documents des archives diocésaines [1], je suis arrivé à constater les faits suivants.

D'abord le nombre des agglomérations paroissiales n'est pas sensiblement différent aux deux périodes que je compare. J'avais trouvé, pour le XVIIIe siècle, 390 paroisses et 35 annexes; je trouve, pour les XIVe-XVe siècles, *environ* 403 PAROISSES et une dizaine d'ANNEXES. Ici, mon affirmation n'est pas *absolument* certaine, parce que, de 1350 à 1450, il y a eu quelques variations provenant d'unions et de désunions, et aussi de la disparition momentanée ou définitive de quelques paroisses, disparition déterminée par les ravages de la guerre ou des épidémies.

En revanche, le nombre des PRIEURÉS était sensiblement plus élevé au moyen âge. Nos listes, bien que respectivement incomplètes, en mentionnent beaucoup dont les documents du XVIIIe siècle n'ont pas conservé la moindre trace. Ceux-là ont été généralement réunis aux paroisses sur le territoire desquelles ils avaient été fondés, et ce fait a dû se produire surtout en raison de la diminution des revenus résultant des guerres incessantes qui ont désolé le pays bordelais jusqu'à la fin de la Fronde, et aussi de l'avilissement de l'argent, alors que le chiffre des cens restait invariable.

[1] Bordeaux, 1893, in-4.

Digitized by Google

Dans mon *Pouillé*, j'ai mentionné 61 PRIEURÉS. Or, j'en relève 106, en combinant sept listes fournies par les comptes de l'archevêché (listes datées de 1342, 1354, 1357, 1360, 1361, 1362, 1368). Encore faut-il ajouter quelques prieurés réguliers et hospitaliers de la ville de Bordeaux qui ne figurent dans aucun des états que je viens de mentionner, et dont l'existence nous est révélée avec précision par les innombrables textes mis en œuvre par M. Leo Drouyn dans son œuvre monumentale, *Bordeaux vers 1450*.

Je ne dis rien des CHAPELLENIES fondées dans les diverses églises du diocèse. Il est absolument impossible, je crois, dans l'état actuel de nos informations documentaires sur ces bénéfices ordinairement de très médiocre importance, de tenter avec quelque chance de succès un essai de statistique même approximative.

Il n'y avait au moyen âge, dans le diocèse de Bordeaux, que trois ARCHIDIACONÉS : ceux de Médoc, de Cernès et de Blaye, dont les titulaires étaient dignitaires du chapitre métropolitain. J'en parlerai au paragraphe V de cette étude.

Les CHAPITRES séculiers étaient au nombre de quatre seulement : celui de l'église métropolitaine Saint-André, ceux des collégiales de Saint-Seurin-lès-Bordeaux, Saint-Émilion et Villandraut. Saint-Blaise de Cadillac et Notre-Dame de Consolation de Génissac n'ont été fondés qu'après la période dont je m'occupe dans le présent travail; Cadillac, dû aux libéralités de Gaston, comte de Foix et de Candale, en 1494 [1]; Génissac, établi en 1500, par Michel de la Chassaigne, seigneur du lieu [2].

Le diocèse avait dès lors ses onze ABBAYES qui ont subsisté, peu florissantes pour la plupart, jusqu'à la Révolution; les autres COUVENTS D'HOMMES étaient, aux XIVe-XVe siècles, au nombre de quatorze; il n'y avait que trois MONASTÈRES DE FEMMES. Je reparlerai tout à l'heure de ces divers établissements en décrivant le diocèse par archiprêtrés.

Ceux-ci sont énoncés par nos textes dans un ordre invariable qui est celui des appeaux synodaux et des rôles des quartières :

[1] Lopès, II, 330.

[2] Guinodie, *Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement* (Bordeaux, 1845, 3 vol. in-8), III, 353, 425-424. — Arch. dioc. Bord., I 4, Y 10.

Digitized by Google

*Archipresbyteratus Sparre; — de Molinis; — Sarnensis; — Bogeii et Borni; — Benaugensis; — de Inter-duo-Maria; — de Inter-Dordonia; — Fronciaci; — Burgensis; — Blavie.* Les quatre premiers comprenaient la partie du diocèse située sur la rive gauche de la Garonne et de la Gironde; le cinquième et le sixième occupaient le pays qui s'étend entre la Garonne et la Dordogne; les septième, huitième, neuvième et dixième se succédaient dans l'ordre énoncé au nord de la Dordogne, puis à l'est de la Gironde.

1. L'Archiprêtré de Lesparre, dont le chef-lieu était Saint-Estèphe de Calonnes (*Sanctus-Stephanus de Calonnes, sive des Olivers*), qui a toujours été un très gros bénéfice, représente le territoire de l'arrondissement actuel du même nom, plus Cussac, qui en fut démembré dès avant le XVII^e siècle. Il avait alors 39 paroisses (actuellement 30 communes); il s'y trouvait de plus 7 prieurés (celui de Soulac était conventuel : outre le prieur, les rôles d'impositions indiquent toujours le « sacriste » et le chapelain de l'église paroissiale [1]) et deux abbayes, celles de Saint-Pierre de l'Isle et de Saint-Pierre de Verteuil; l'une et l'autre étaient de l'ordre de Saint-Augustin.

L'abbaye de l'Isle, dans la commune actuelle d'Ordonnac, existait certainement en 1079; ceci résulte d'une lettre de saint Grégoire VII adressée à l'abbé et aux chanoines, lettre analysée par le *Gallia* [2]. L'abbé Baurein a fort enrichi le catalogue des abbés de l'Isle donné dans ce grand recueil [3]; mais pour la période qui nous occupe il n'a relevé aucun événement important. L'église abbatiale et les lieux claustraux furent détruits pendant les guerres de religion.

La très ancienne et très belle église de l'abbaye de Verteuil [4] subsiste encore et sert d'église paroissiale. Le *Gallia* ne dit rien de la date de sa fondation; ses auteurs semblent n'avoir pas connu une bulle d'Alexandre III, en 1179, confirmant les règles de ce monastère et énumérant ses possessions [5]. En 1318,

[1] Il en était de même au temps de Pey Berland, qui avait fondé dans cette église quatre anniversaires qui devaient être célébrés *per priorem, sacristam et unum monachum et vicarium perpetuum ipsius Ecclesiæ* (Baurein, *Var. bord.*, I, 39).

[2] Ed. Piolin, II, 885.

[3] *Var. bord.*, II, 291 et seq.

[4] Cf. *Ibid.*, I, 334 et seq.

[5] Copie du XVII^e siècle, Arch. dioc. Bord., J 2.

Digitized by Google

Amanieu de la Mothe, archevêque de Bordeaux, concéda à l'abbé Vital Roland et à ses chanoines d'instituer les chapelains des églises dépendant de leur monastère moyennant un marbotin d'or ou un florin de Florence à chaque mutation d'archevêque ou d'abbé [1].

Lesparre [2] était alors une toute petite paroisse et c'est encore aujourd'hui un des moindres chefs-lieux d'arrondissement qu'il y ait en France. Mais elle avait dès le XIIIe siècle un couvent de Franciscains, « qu'on assure, dit Baurein, avoir été fondé par les seigneurs de Lesparre du vivant même de saint François [3]. »

Enfin il existait à Benon (commune actuelle de Saint-Laurent) une commanderie dépendant de celle du Temple de Bordeaux, et appartenant, depuis la suppression des templiers, aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. C'est d'elle que relevait l'hôpital de Saint-Jean de Grayan, qui fut de très bonne heure transformé en prieuré simple, puis en paroisse [4]. Un prieuré hospitalier, qui a eu le même sort, avait été également fondé, sous le vocable de saint Léonard, dans la paroisse de Saint-Trélody [5].

2. L'archiprêtré de Moulix, un peu moins étendu que celui de Lesparre, comprenait le territoire qui forme aujourd'hui dans l'arrondissement de Bordeaux les cantons de Castelnau (pour la plus grande partie), de Blanquefort et de Pessac (partiellement). Le chef-lieu était l'importante paroisse de Saint-Médard en Jalles (*Sanctus-Medardus in Jalesio*); il fut au XVIe siècle transféré à Moulix (*Sanctus-Saturninus de Molinis*) [6]. Au XVIIIe siècle l'archiprêtré avait vingt-neuf paroisses. Les documents de la fin du moyen âge en mentionnent vingt-sept seulement. Aucune d'elles n'avait une grande importance, sauf Saint-Médard en Jalles. Sept prieurés, dont aucun ne paraît avoir été conventuel; le titulaire de l'un d'eux, celui du Taillan, est qualifié de *praeceptor*

[1] *Gall. christ.*, II, 887.

[2] « On ne peut douter, dit Baurein, que la seigneurie de Lesparre ne soit une des plus considérables et des plus anciennes du pays bordelais » (*Var. bord.*, I, 142). Cf. *ibid.*, 143-164, une excellente étude sur les possesseurs de ce fief important. — Sur la paroisse, *ibid.*, 228-235.

[3] Tel n'est pas le sentiment de Wadding, qui assigne à la fondation du couvent de Lesparre la date de 1240 environ (*Ann. Minorum*, éd. de Lyon, 1625, in-fol., I, 593).

[4] *Var. bord.*, I, 209, 357; 237 et seq.

[5] *Ibid.*, 285 et seq.

[6] *Ibid.*, 343 et seq.

Digitized by Google

*hospitalis*. Une commanderie du Temple : celle d'Arsins. Au temps de Beaurein elle « dépendait de la langue de Provence et était située dans le district du grand prieuré de Toulouse. » Elle avait « divers membres situés en d'autres diocèses que celui de Bordeaux, entre autres dans ceux d'Aire et de Bazas [1]. »

3. L'archiprêtré de Buch-et-Born avait été formé par la réunion du *pagus Bogeii* et du *pagus Bornensis ;* c'était le territoire de la *civitas* des Boïens, dont la dernière trace historique est sa mention dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, vers 400 [2]. On ignore si cette *civitas* a jamais été une église épiscopale ; en tout cas aucun document n'a jamais été découvert à ce sujet. Le pays de Buch comprenait une fraction du canton actuel de Castelnau, ceux de la Teste et d'Audenge tout entiers, et une partie du canton de Belin ; le pays de Born, appartenant depuis la Révolution au département des Landes et depuis le concordat au diocèse d'Aire, s'étendait le long de l'océan sur une longueur d'environ 45 kilomètres et sur une largeur de 18 à 20, dans les cantons actuels de Parentis-en-Born, Mimizan et Castets. Triste pays d'étangs, de forêts et de dunes.

L'archiprêtre était le curé de Parentis-en-Born (*Sanctus-Petrus de Parentias*) ; 27 paroisses, dont 11 en Born et 16 en Buch. Deux prieurés seulement mentionnés par nos états d'impositions ecclésiastiques, Comprian (à Biganos) et Mimizan [3].

Comprian était dans le principe une église desservie par des chanoines réguliers ayant un prieur à leur tête. Baurein [4] croyait qu'elle avait été fondée par les captaux de Buch et les seigneurs de Puy-Paulin. Cet érudit a cité le testament d'Assalide de Bordeaux, dame de Puy-Paulin, nièce d'Amanieu, captal de Buch, laquelle léguait 100 livres pour la fondation d'un anniversaire « au prieur et aux chanoines de Comprian » (2 avril 1328), et celui de Jean de Greely, captal de Buch et seigneur de Puy-Paulin, laissant cent réaux d'or « au prieur et aux frères de la maison de Comprian en Buch » (31 mars 1343). Plus tard Comprian de-

[1] *Var. bord.*, II, 42.
[2] C. Jullian, *Inscriptions*, II, 114.
[3] Nos pouillés du XVIIIe siècle en indiquent un troisième, celui de Saint-Barthélemy d'Orbignac à Saint-Julien-en-Born (Arch. dioc. Bord., R 8). Je n'en ai trouvé aucune mention dans les documents des XIVe-XVe siècles que j'ai pu consulter.
[4] *Var. bord.*, III, 371, 379.

Digitized by Google

vint un prieuré simple à la nomination du roi ; ses revenus allaient, en 1771, à 4,500l. [1].

4. L'archiprêtré de Cernès était borné à l'est, de Bordeaux à Saint-Macaire par la Garonne, de Saint-Macaire à Bourideys par le diocèse de Bazas ; au sud par le même diocèse ; à l'ouest par l'archiprêtré précédent ; au nord par celui de Moulix. Son chef-lieu était Gradignan (*Sanctus-Petrus de Gradinhano*). J'y ai relevé l'existence d'au moins 49 paroisses ; l'existence de 4 autres en tant qu'églises baptismales est douteuse (Cès, Saint-Laurent de Cameillac, Saint-Christophe de Lessatz, Saint-Martin de Lessatz, Sainte-Sportalie). 5 ont disparu totalement et ne nous sont connues que par les états d'imposition du xiv^e siècle.

Douze prieurés avaient été fondés dans cette partie du diocèse ; plusieurs d'entre eux étaient dans le principe des maisons hospitalières, destinées surtout au soulagement des voyageurs et des pèlerins : Bardenac, Camparian, Belin, Cayac, le Barp, Saint-Antoine de la Palomeyre (à Saint-Selve) etc. [2]. Sur certains d'entre eux, le savant abbé Baurein [3] a fourni, dans ses précieuses *Variétés bordelaises*, d'intéressants renseignements empruntés aux documents originaux qu'il avait étudiés en très grand nombre. « L'hôpital de Cayac existoit dès le xiii^e siècle, et, selon les apparences, sa fondation était plus ancienne. Il en est fait mention dans un titre de l'an 1229.... Il étoit anciennement administré par des frères hospitaliers, ainsi que la plupart des autres hôpitaux fondés pour y recevoir les pèlerins qui alloient à

[1] Arch. dioc. Bord., R 8.

[2] Mentionné onze fois dans les *Comptes de l'archevêché* au xiv^e siècle (*Arch. hist. Gir.*, t. XXI, XXII).

[3] « Qu'il soit permis, dit Baurein (*Var. bord.*, I, 287), de faire une observation générale sur les anciens hôpitaux qui existoient en très grand nombre en différentes contrées et paroisses de ce diocèse. La circonstance des pèlerinages et la maladie de la lèpre avoient donné naissance à la majeure partie de ces anciens hôpitaux. Les pèlerinages ont pris fin ; la lèpre, qui étoit une maladie étrangère, a entièrement disparu parmi nous ; les hôpitaux fondés à perpétuité par la piété des fidèles devoient-ils pour cela prendre fin ? Il y a toujours eu et il y aura toujours des pauvres infirmes et malades. N'étoit-il pas dans l'ordre que ceux-ci remplaçassent les pèlerins et les lépreux ? Si on eût pris ce parti, il subsisteroit maintenant dans ce diocèse *plus de cent hôpitaux* qui ont entièrement disparu. Une des causes qui ont contribué à les faire disparaître, et pour ainsi dire à les anéantir, a été l'érection de ces hôpitaux au titre de bénéfice, en sorte que ceux qui, dans le principe, étaient préposés pour y maintenir le bon ordre et en administrer les revenus sont les seuls qui jouissent de l'avantage de ces sortes de fondations. »

Digitized by Google

Saint-Jacques de Compostelle, et qui étoient situés dans l'étendue de ce diocèse [1]. » — « Camparian, dit encore Baurein, est un quartier de la paroisse de Canéjean en Cernès, dans lequel, suivant un titre du 12 mai 1390, il y avoit une chapelle sous l'invocation de saint Jean et un hôpital. Il étoit régi, d'après un acte de 1326, par un prieur et quatre frères.... Blanche de Foix, captalesse de Buch, veuve de Pierre de Greely, captal de Buch, par son testament du 7 août 1363, laissa quatre léopards d'or à l'hôpital de Camparian pour que le prieur et les frères chargés de l'administrer fussent tenus de prier Dieu pour elle. On ignore si cet hôpital a été fondé pour les pèlerins ou les lépreux; ce qui en pourroit faire douter, c'est qu'il existoit dans ce lieu des Gahets [2]. » — L'organisation de l'hôpital du Barp au XIVe siècle était la même que celle de Camparian; son « prieur » et « ses frères » reçurent de Blanche de Foix, à la même date du 7 août 1363, un legs égal à celui que je viens de mentionner quelques lignes plus haut [3].

Un chapitre séculier avait été fondé dans le détroit de l'archiprêtré de Cernès. C'était celui de Saint-Martin de Villandraut, qui a subsisté jusqu'à la Révolution. Cette œuvre de piété était due à Clément V, qui l'avait établie au lieu même de sa naissance (*locum nativitatis nostrae Vignandraldum* [4]); ce chapitre était uni par les liens les plus étroits avec celui de Notre-Dame d'Uzeste, situé dans une paroisse limitrophe, mais appartenant au diocèse de Bazas. Par une série de bulles des années 1312 et 1313, le pape gascon avait organisé ces deux collégiales, qui devaient comprendre chacune un doyen et douze chanoines, et leur avait assuré une dotation convenable. Toutes choses pourtant n'étaient pas complètement réglées à l'époque de sa mort; son successeur immédiat, Jean XXII, y pourvut par une longue bulle datée de la première année de son Pontificat, *XVIIIe kal. febr.* (15 janvier 1316), que les Bénédictins ont publiée intégra-

[1] *Var. bord.*, II, 351.

[2] *Ibid.*, 366 et seq. Gahets est synonyme de « Ladres. » Cf. Baurein, *Var. bord.*, I, 168; II, 276 et le *Glossaire* de du Cange, v° *Leprosi*.

[3] *Ibid.*, III, 147.

[4] L'attention des savants a été reportée, l'année dernière, par M. le docteur Berchon (*Rev. cath. de Bord.*, 1894, p. 150), sur ce texte tiré d'une lettre de Clément V au roi d'Angleterre, texte qui tranche la question longtemps discutée du lieu de naissance du pape bordelais. Elle est dans Rymer, *Foedera...*, éd. de la Haye, 1745, in-fol., I, IV, 67.

Digitized by Google

lement dans le *Gallia* [1]. La place me manque pour l'analyser complètement; il me suffira de dire que tout ce qui touche à la constitution des deux chapitres, à la collation des prébendes, aux obligations journalières de leurs titulaires, aux droits et biens dont ils jouissaient, y est minutieusement énoncé.

5. Confinant, à l'ouest, au *pagus Sarnensis*, mais séparé de lui par la Garonne, l'Archiprêtré de Bénauge touchait constamment par sa frontière orientale au diocèse de Bazas, et par sa frontière septentrionale, à l'archiprêtré d'Entre-Deux-Mers. Il était borné à l'ouest par la Garonne. C'était un triangle dont la base, de Cambes à Dardenac, avait environ dix-huit kilomètres, et la hauteur vingt-cinq, de Dardenac à Saint-Macaire. La contrée était très peuplée, et les lieux habités s'y pressaient sans interruption. Le chef-lieu était à Loupiac, *Sanctus-Petrus de Lopiaco*, près Cadillac, sur le bord de la Garonne. J'y compte quarante-sept paroisses, réduites plus tard à trente-neuf par la suppression de l'une d'elles, Saint-Vivien-de-Bat, et l'attribution de sept autres, les plus au nord, avec l'archiprêtré d'Entre-Deux-Mers. Les prieurés de Bénauge étaient au nombre de treize (il n'en subsistait que deux au XVIIIe siècle). Celui de Saint-Sauveur à Saint-Macaire était conventuel et avait conservé durant tout le moyen âge une certaine importance; il avait au moins quatre offices claustraux, ceux de prieur, de sacriste, de chambrier et d'ouvrier, qui étaient taxés distinctement dans les départements d'impositions. On ne sait pas exactement la date de fondation de cette maison religieuse, qui dépendait en droit — sinon toujours pacifiquement — de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Bordeaux [2]. M. Virac, l'érudit et consciencieux historien de Saint-Macaire, avoue qu'il n'a pu recueillir aucun fait historique sur le prieuré de cette ville durant le XIVe siècle et la plus grande partie du XVe. Son église romane subsiste encore; c'est une des plus belles du diocèse de Bordeaux.

A Saint-Macaire encore, un couvent de Cordeliers avait été fondé en 1265 par le seigneur de Rauzan [3]. Il a été publié, dans

[1] II, *Instrumenta*, 302 et seq.

[2] Virac, *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire*. Bordeaux, 1690, in-8, 427 et seq. — Cf. *Cartulaires de Sainte-Croix* (*Arch. hist. Gir.*, XXVII, *passim*), et les *Instrumenta ecclesiae Burdig.*, au tome II du *Gallia* (nos IV, XVII).

[3] Wadding, II, 285.

Digitized by Google

les *Archives historiques de la Gironde*, une charte d'Édouard III accordant à ces religieux une rente pour un repas hebdomadaire. En 1419, ils adoptèrent la réforme de saint Bernardin de Sienne [1].

6. L'Archiprêtré d'Entre-Deux-Mers, au nord du précédent, tirait son nom de sa situation entre la Garonne et la Dordogne. A Bordeaux, durant le moyen âge, le premier de ces fleuves était appelé couramment *la Mar*. L'Entre-Deux-Mers, dont le chef-lieu était à Génissac (*Sanctus-Martinus de Genissaco*), était celui où les paroisses étaient le plus nombreuses; on n'y en comptait pas moins de cinquante-quatre [2] (il en avait soixante-cinq au XVIII^e siècle); il faut dire que beaucoup d'entre elles étaient de fort médiocre importance. Les prieurés n'y manquaient pas non plus; j'en trouve quinze dans les états de recette des impositions ecclésiastiques. Plus de la moitié d'entre eux n'existait plus après le XVI^e siècle, et je ne crois pas qu'au temps dont je m'occupe aucun d'eux fût conventuel.

Une illustre abbaye, celle de la Sauve, de l'ordre de Saint-Benoît (*Sancta-Maria Sylvae-Maioris*), avait été fondée en 1080, dans l'Entre-Deux-Mers, par saint Gérard de Corbie [3]. Ce fut une des institutions monastiques qui jetèrent le plus d'éclat dans le pays bordelais. Seule l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux peut lui être comparée, dans notre région. Ses deux cartulaires nous ont été conservés [4]. Et comme elle avait été unie en 1667 à la congrégation de Saint-Maur, les auteurs du *Gallia* [5], parfaitement renseignés par leurs confrères, ont pu donner, en ce qui la concerne, un des meilleurs catalogues d'abbés qui aient été publiés dans ce grand recueil. Voici les noms de ceux qui l'ont régie de 1350 à 1450 : XXVIII. Gui de Ferrières (1339-1362); — XXIX. Hugues de Marcenhac (1363-1371); à l'époque de son entrée en charge, il obtint du pape Urbain V que l'archevêque d'Auch, les évêques de Paris et de Bayonne et le doyen de Saint-Seurin

[1] Virac, 466.

[2] Y compris *Sanctus-Sextius de Esluyraco* et *Sanctus-Martinus de Boysseto* qui ont disparu dès le XIV^e siècle.

[3] *Gall. christ.*, II, *Instr.* 314.

[4] Ms. 769 et 770 de la Bibl. mun. de Bord. (*Catal.* Couderc, p. 418). Ces précieux manuscrits sont transcrits et préparés pour l'impression; ils doivent paraître dans la collection des *Arch. hist. Gir.*

[5] II, 876-878.

Digitized by Google

de Bordeaux procédassent, en qualité de juges apostoliques, à une enquête sur les biens et droits perdus par son monastère; le 29 décembre 1364, le prince Édouard (le prince Noir), fils ainé du roi d'Angleterre Édouard III, lui accordait une charte de sauvegarde; il fortifia l'abbaye, précaution fort justifiée par les guerres du temps; — xxx. Raymond-Bernard de Roqueis (1371-1378), qui fut aussi abbé de Sainte-Croix et que nous retrouverons bientôt pourvu du siège métropolitain de Bordeaux; — xxxi. Guillaume Guichard (1378-1380), nommé directement par Grégoire XI; — xxxii. Arnaud de *Cava-rupe* (1381-1389), élu par les moines, puis brouillé avec eux en raison des deux obédiences rivales auxquelles ils s'étaient soumis pendant le schisme, l'abbé tenant pour Clément VII, les moines pour Urbain VI; celui-ci l'excommunia; ceux-là l'expulsèrent; — xxxiii. Edmond Bramfeld (1389), maître du palais apostolique, promu la même année par le pape de Rome à l'évêché de Landaff, au pays de Galles; — xxxiv. Gérard Borgohn (1390-1412); — xxxv. Guillaume (1412-1480); — xxxvi. Philippe de Lespinasse, d'abord prieur de Saint-Pierre de Castets et vicaire général du précédent; — enfin, xxxvii, Gérard de Podens (1435-1463), lequel obtint de Louis XI, quelques années après le retour de la Guyenne à l'unité française, la confirmation des privilèges du monastère.

Deux rôles de décimes levées au profit des papes Jean XXII (1326) [1] et Clément VI (1362) [2] nous ont conservé la série des douze offices claustraux érigés en titre dans l'abbaye de la Sauve : ceux de prieur, de cellérier, d'hôtelier, de chambrier, d'infirmier, de *massoarius* (?), d'aumônier, de réfectorier, de sacriste, de pitancier, de bibliothécaire et de jardinier (*ortholanus*).

Une autre abbaye beaucoup moins importante, celle de Bonlieu [3], *alias Risus Agni*, exista du xiie siècle à la Révolution dans notre ancien archiprêtré d'Entre-Deux-Mers (paroisse actuelle du Carbon-Blanc). Elle appartenait à l'ordre de Citeaux, filiation de Pontigny. Son fondateur fut le bienheureux Sicaire (1141), moine de Jouy en Bourgogne. Le *Gallia* nous a fourni un catalogue assez complet des abbés. En 1366, Bonlieu était gouverné

[1] Bibl. nat., ms. lat. 9934. Cf. *Arch. hist. Gir.*, XIX, 186 et seq.
[2] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 13.
[3] *Gall. christ.*, II, 890, 891. Cf. Dupré, *Recherches sur l'abbaye de Bonlieu Rev. cath. de Bord.*, 1892, p. 545 et seq.).

Digitized by Google

par (XIV) Guillaume de Banas (1351); — puis viennent : XV. Giraud d'Aiguillon (1363-1400); au temps de cet abbé, Raymond-Bernard de Roqueis, archevêque de Bordeaux de 1380 à 1384, unit la cure de Saint-Pierre de Bassens au monastère, *ita, tunc temporis, bellis attrito ut ibi septem duntaxat monachi degerent;* — XVI. Jean de Courbe ou de Coure (1409-1425); — XVII. Raymond Falqueyron (1427-1432); — XVIII. Jean de Lernach (1433-1439); — XIX. Jean Feugin (1439); — XX. Étienne du Mas (1445-1446).

7. En traversant la Dordogne, entre Libourne et Moulon, on passait dans l'ARCHIPRÊTRÉ D'ENTRE-DORDOGNE. Il était borné par ce fleuve et par la rivière d'Isle; sa frontière orientale confinait constamment au diocèse de Périgueux. C'était le curé de Saint-Magne, près Castillon *(Sanctus-Magnus)*, qui avait le titre d'archiprêtre. Son détroit comprenait quarante-six paroisses, parmi lesquelles celle de Saint-Jean de la ville de Libourne et celle de Saint-Symphorien de Castillon, théâtre, en 1453, de la bataille où périt Talbot et qui décida de la conquête de la Guyenne. Il y avait seulement cinq prieurés dans l'Entre-Dordogne; mais on y remarquait un chapitre célèbre, celui de Saint-Émilion, et, à Lussac, l'abbaye de Faise.

Saint-Émilion, ville relativement importante au moyen âge, est encore aujourd'hui, quoique la plupart de ses monuments et la plus grande partie de son enceinte soient en ruine, un des lieux de France les plus curieux au point de vue archéologique [1]. Elle devait son nom à un solitaire breton, venu du pays de Vannes, et mort là même, plein de vertus et célèbre par ses miracles, en 767 [2]. Il est probable, sinon certain, que saint Émilion avait réuni autour de lui quelques disciples qu'il avait formés à la vie cénobitique. Le *Gallia* [3] parle assez longuement de ce monastère. D'après ses auteurs, il aurait appartenu d'abord à l'ordre de Saint-Benoît, puis à celui de Saint-Augustin. Il fut détruit par les Sarrasins, fut restauré par les moines de Nanteuil au diocèse de Poitiers, puis tomba aux

[1] Cf. Leo Drouyn, *Saint-Émilion et ses monuments*. Bord., 1859, in-12, et Guadet, *Saint-Émilion, son histoire et ses monuments*. Paris, 1841, in-8.

[2] J'ai publié, l'année dernière, dans les *Analecta bollandiana* (XIII, 426-439), une *Vie inédite de saint Émilion*, tirée du ms. Y[1] des Arch. dioc. Bord. (XII[e] siècle), lequel provient de la collégiale qui avait pris son nom.

[3] II, 881-883; *Instrum.*, 323-325. Cf. Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, II, 219.

Digitized by Google

mains des laïques. Des chanoines réguliers y furent établis par l'archevêque de Bordeaux, Arnaud, qui leur donna pour abbé Aimoin, venu de l'abbaye de Lesterp, diocèse de Limoges. Enfin, par une bulle du 18 décembre 1309 [1], Clément V sécularisa le chapitre et en confia le décanat à son neveu, le cardinal Gaillard de la Mothe. Après lui, le doyen devait être élu par les chanoines et son élection devait être confirmée par l'archevêque de Bordeaux; il jouissait de deux prébendes et leur nombre total devait être de treize, cinq presbytérales, quatre diaconales et quatre sous-diaconales. Outre le décanat, Clément V instituait dans le chapitre de Saint-Émilion trois autres dignités, celles de chantre, de sacriste et d'aumônier. Il prescrivait minutieusement les services religieux qui devaient être célébrés dans la collégiale, en outre de l'office divin journalier. Telle était au moyen âge l'organisation du chapitre de Saint-Émilion [2].

Non loin de cette ville, à Lussac, archiprêtré d'Entre-Dordogne, avait été fondée, en 1137, une abbaye de l'ordre de Citeaux, celle de Faize (*Beata Maria de Faizia*), de la filiation de Pontigny. C'était Pierre, vicomte de Castillon, qui en avait donné le terrain et établi la dotation par une charte accordée dans le cloître de Saint-André de Bordeaux, en présence de l'archevêque Geoffroy et de ses suffragants. Cette pièce se trouve aux *Instrumenta* du *Gallia* [3]. Nos taxes de bénéfices ne mentionnent à propos de ce monastère que l'abbé et le couvent, et n'indiquent jamais d'offices claustraux. Les bénédictins ont recueilli les noms de quelques abbés de Faize aux XIVe et XVe siècles : XVIII. Guillaume II (1358 et 1365) ; — XIX. Seguin d'Arozet (1373) ; — XX. Guillaume Panare (1380) ; — XXI. Pierre de la Coste (1394-1395) ; — XXII. Jean du Bourg (1404).

Libourne avait un couvent de Cordeliers, érigé vers la fin du XIIIe siècle [4], et deux hôpitaux, ceux de Saint-Jacques et de Saint-Julien, qui étaient gouvernés en 1406 par deux prêtres [5]. — A Saint-Émilion, un couvent de Dominicains, d'abord simple

[1] *Avinione, XV kal. ianuarii, anno V*e (*Reg. Cl. V*, n° 6208). C'est donc à tort que Mabillon attribue la date de 1306 à la sécularisation du chapitre de Saint-Émilion.

[2] *Reg. Cl. V, loc. cit.*

[3] II, *Instr.*, 322.

[4] Guinodie, II, 102.

[5] *Ibid.*, II, 436 (Ordonnance du cardinal François Hugocion, archevêque de Bordeaux, 31 oct. 1406).

Digitized by Google

vicairie en 1262, puis maison régulièrement constituée en 1265 [1], et un couvent de Franciscains fondé à la fin du XIIIe siècle [2]. Ces deux maisons, d'abord bâties hors des murs de la ville, furent détruites en grande partie au cours des guerres du XIVe siècle et rétablies dans l'enceinte, la première en 1378, la seconde vers 1374 [3]. Saint-Émilion jouissait aussi du bienfait d'un hôpital auquel un chanoine de la collégiale, Eymeric de Vinhey, fit beaucoup de bien par son testament du 3 juillet 1403 [4]. — A Castillon, il existait, depuis le XIIIe siècle [5], un couvent de Grands-Carmes.

8. Au nord et à l'ouest de l'Entre-Dordogne, dont il était séparé par l'Isle, nous rencontrons l'ARCHIPRÊTRÉ DE FRONSAC, auquel répondent en totalité le canton actuel du même nom et celui de Guitres, enfin, moins trois communes, celui de Coutras. J'y trouve trente-cinq paroisses. Chef-lieu : Bonzac *(Sanctus-Genesius de Bonzaco)*. C'était, avec le Blayais, la partie du diocèse où les prieurés étaient le plus nombreux ; on en comptait dix-neuf, dont douze subsistaient au XVIIIe siècle ; je ne crois pas qu'aucun d'eux fût conventuel ; un, celui de Sainte-Geneviève de Fronsac, était possédé par une prieure et dépendait de l'abbaye de Saint-Ausone d'Angoulême.

C'était à l'archiprêtré de Fronsac qu'appartenait l'abbaye de Guitres (*Sancta-Maria de Aquistris*), de l'ordre de Cluny. Les auteurs du *Gallia* [6] n'ont rien su de l'époque et des circonstances de sa fondation. Sa splendide église existe encore dans son intégrité. Nos taxes de décimes mentionnent, avec l'abbé, l'aumônier, le pitancier, le sacriste et l'ouvrier [7], d'où nous devons conclure que les offices claustraux constituaient dès lors des bénéfices distincts. En fait d'abbés de Guitres à la fin du moyen âge, je ne puis citer, d'après le *Gallia*, que Pierre Brun et Seguin Giraud.

9. A l'ouest de l'archiprêtré de Fronsac se trouvait, également

[1] Martène, *Amplissima collectio*, VI, 506.
[2] Guinodie, II, 295.
[3] *Ibid.*
[4] Guinodie, II, 296.
[5] Arch. dioc. Bord. R 3; Guinodie, III, 108.
[6] II, 878 et seq. Les auteurs du *Gallia* n'ont attaché aucune importance à la « légende du roi Eudes » rapportée par MM. Godin et Hovyn de Tranchère dans leur *Histoire de la ville et du canton de Guitres* (Libourne, 1889, in-8), p. 3-22 des pièces justificatives.
[7] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 17.

Digitized by Google

sur la rive droite de la Dordogne, l'ARCHIPRÊTRÉ DE BOURG, dont le territoire embrassait celui des cantons actuels de Bourg et Saint-André-de-Cubzac, et en partie celui de Saint-Savin. Le chef-lieu du *pagus Burgensis* était Gauriac *(Sanctus-Petrus de Gauriaco de Taur)*; le nombre des paroisses de ce détroit allait à quarante; celui des prieurés à huit.

Dans la petite ville de Bourg, qui a joué un rôle important au moyen âge et spécialement aux XIVe et XVe siècles, existait une abbaye fondée, on ne sait exactement à quelle époque, sous le vocable de Saint-Vincent, et possédée par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin [1]. Son histoire est extrêmement obscure. Lopès [2], d'après un ancien inventaire des archives du chapitre métropolitain, mentionne une donation faite à l'Église de Bordeaux par Charlemagne, et confirmée par Louis le Débonnaire, d'une église Saint-Vincent, sise dans le château de Bourg. Nous savons qu'à la fin du siège malheureux de 1406, le duc d'Orléans fit porter sur les murs de l'abbaye le principal effort de son artillerie [3]; nous connaissons par son épitaphe le nom du premier abbé régulier.

Pour notre période, le *Gallia* en mentionne un seul, Raymond, connu par un acte relatif au temporel de sa mense, qu'il passa en 1376 avec l'archevêque Hélie de Salignac; M. l'abbé Lacoste en a découvert un autre dans les terriers de l'abbaye, Jean du Cay (1433-1453). Au XVIIIe siècle, quatre offices claustraux étaient érigés en bénéfices distincts, ceux de prieur, sacriste, aumônier et chambrier, qui formaient tout le *conventus*. Nos textes de la fin du moyen âge parlent uniquement de l'abbé, du sacriste et de l'aumônier; ils mentionnent aussi nominativement quelques chanoines, trois ensemble, par exemple dans un même feuillet des comptes de l'archevêché pour 1343-1344. C'est aux mêmes documents que nous devons surtout de connaître les prieurés hospitaliers de Saint-Antoine d'Artiguelongue et de Saint-Lazare de Bourg [4].

[1] *Gall. christ.*, II, 885, 886.
[2] II, 479.
[3] F. Lacoste, *L'Abbaye Saint-Vincent de Bourg* (*Rev. cath. de Bordeaux*, 1890, 455).
[4] *Prior hospitalis Sancti-Antonii de Artiga-Longa* (*Arch. hist. Gir.*, XXII, 461); *Prior hospitalis Sancti-Lazarii de Burgo* (*Ibid.*, XXII, 243); *Prior hospitalis novi Sancti-Lazarii in villa de Burgo fundati* (*Ibid.*, XXII, 46).



Digitized by Google

10. La dernière circonscription du diocèse de Bordeaux appelée au synode était l'ARCHIPRÊTRÉ DE BLAYE, sur la rive droite de la Gironde, au nord de l'archiprêtré de Bourg. Son territoire répondait aux cantons actuels de Blaye et Saint-Ciers-la-Lande, avec la moitié environ de celui de Saint-Savin ; j'y trouve vingt-six paroisses seulement, dont le chef-lieu était Marcillac *(Sanctus-Vincentius de Marsilhiaco)*; seize prieurés et trois abbayes.

Deux de celles-ci avaient été fondées dans l'antique cité de Blaye, Saint-Romain et Saint-Sauveur.

Saint-Romain [1] était aux chanoines réguliers de Saint-Augustin. Son abbé revendiquait au moyen âge le droit de prendre la première place, après l'archevêque, aux synodes diocésains. Grégoire de Tours a parlé assez longuement du saint titulaire de ce monastère ; il aurait été contemporain de Saint-Martin et serait mort entre ses bras [2]. L'abbaye de Saint-Denis en France se glorifiait de posséder ses reliques. Louis le Débonnaire aurait, à la prière de l'évêque Sicaire, soumis à l'Église de Bordeaux [3] le monastère de Saint-Romain de Blaye. Il en est plus d'une fois question dans les chansons de gestes ; Roland y aurait été enseveli par Charlemagne [4]. En 1341, les bâtiments claustraux furent totalement détruits. — Quatre abbés figurent pour le siècle dont je m'occupe dans le catalogue du *Gallia* : v. Guillaume Berset (1349, 1358, 1362) ; VI. Bertrand du Châtel (1406) ; VII. Pierre des Ormes (1426) ; VIII. Pierre de Vallade (1436, 1448, 1450). Bertrand du Châtel était partisan des Français, et ses intelligences avec le duc d'Orléans qui, comme on le sait, vint, en 1406, mettre le siège devant Blaye, donnèrent beaucoup de souci aux

[1] *Gall. christ.*, II, 883, 884.
[2] *De gloria confessorum*, XLVII.
[3] *Gall. christ.*, *loc. cit.*
[4] Charlemagne, dit la *Chanson de Roland*, éd. classique de Léon Gautier (Tours, 1875, in-12, vers 3684-3695),

Vient a Burdele la cité de valur ;
Dessus l'alter Saint-Sevrin le barun
Met l'olifant plein d'or et de manguns ;
Li pelerin le veient ki la vunt.
Passet Girunde a mult granz nefs, k' i sunt ;
Entresqu'a *Blaive* a conduit son nevuld
E Olivier sun noble cumpaignun
E l'arcevesque ki fut sages e pruz ;
En blancs sarcous fait metre les seignurs
A *Saint-Romain* : la gisent li barun
Francs les cumendent a Dieu e a ses nums.

Digitized by Google

Bordelais ; il est fort question de ce personnage dans les *Registres de la Jurade* de cette année-là et de la suivante [1]. — Les taxes de décimes, outre l'abbé, mentionnent les offices claustraux de chambrier et de sacristain [2].

*Monasterii Sancti-Salvatoris de Blavia originem ignoramus*, disent les auteurs du *Gallia* [3]. Le premier abbé qu'ils mentionnent est Fulcradius, qui se trouva en 1080 au concile de Bordeaux. L'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye appartenait à l'ordre de Saint-Benoît. Parmi les prélats qui l'ont gouvernée aux XIVe-XVe siècles, il y a lieu de signaler : IV. Hélie, qui fut procureur ou économe de l'archevêque Amanieu de Cases, nonce et collecteur apostolique ; il mourut en 1361. Le *Gallia* mentionne encore : V. Géraud (1364) ; — VI. Gilles (1406) ; — VII. Guillaume, qui prit part, en 1439, au concile de Florence ; enfin VIII. Eymeric Constantin, pour lequel il donne seulement la date de 1361 ; il était en charge assurément dès le 1er avril 1354, comme il résulte d'un texte publié par M. Leo Drouyn [4] ; c'est une exporle rendue pour une maison désignée sous le nom de *Oustau de l'Abat de Sent-Salvador de Blaya*. — Nos documents nous font connaître les offices claustraux du monastère : ceux de sacriste, hôtelier, ouvrier [5].

L'abbaye de Pleineselve, située dans la commune actuelle du même nom, appartenait à l'ordre de Prémontré. Elle fut fondée, selon le *Gallia* [6], vers le milieu du XIIe siècle, par l'archevêque de Bordeaux Geoffroy de Loroux. Elle ne paraît pas avoir été jamais bien florissante. Les bénédictins citent, d'après les archives apostoliques d'Avignon et par conséquent au plus tôt durant le XIVe siècle, Ayquelin Ayraud, abbé de Pleine-Selve ; la mention qui est faite de lui et de sa communauté n'est point du tout à son honneur : *Ayquelinus Ayraudi, abbas Planae-Silvae, malus ; canonici autem eius, pessimi*. Dès le XVIIe siècle, elle était, et depuis longtemps, *sine ullo canonico*. Il n'en était pas de même à la fin du moyen âge. Je note dans le compte de 1367

[1] *Arch. municipales de Bordeaux*, t. IV. *Registres de la Jurade, de 1406 à 1409*, p. 30, 31, 62, 64, 65, 114, 148, 175, 184.
[2] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 21.
[3] II, 880, 881.
[4] *Bordeaux vers 1450*, 427.
[5] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 21.
[6] II, 892.

Digitized by Google

cette mention : *Abbas et conventus de Plana Silva* [1] ; de même dans une levée de 1483 : *Abbas Silve Plane et religiosi in dicta abbatia residentes* [2].

Un hôpital avait été fondé à Blaye par Girard, seigneur du lieu, vers 1258 [3]. Il fut restauré en 1450 par l'abbé de Saint-Romain, Pierre de Valade.

C'est ici le lieu de parler des revenus de ces divers bénéfices séculiers et réguliers. Un rôle de décimes de 1362, malheureusement incomplet [4], nous fournit à cet égard des renseignements précis, mais l'interprétation de ses chiffres n'est pas aisée, en raison des variations incessantes des monnaies dans notre région, et ailleurs sans doute, au XIVe siècle. Un numismate très compétent, M. Émile Lalanne, qui possède une collection de monnaies et de médailles extrêmement remarquable, m'affirme que dans ce texte il est question de livres bordelaises; il pense, non sans hésiter pourtant sur ce problème quasi insoluble, qu'on pourrait multiplier par quinze pour avoir la valeur vraie. A propos des comptes de dépenses de l'archevêché, je donne plus loin quelques chiffres particuliers qu'on pourra utilement rapprocher de ceux-ci.

Notre document mentionne 167 paroisses. 2 curés ont 80 l. ; 1 a 77 l. ; 3 ont 70 l. ; 1 a 65 l. ; 4 ont 60 l. ; 23, de 55 à 40 l. ; 11, de 35 à 32 l. ; 32 ont 30 l. ; 25 ont 25 l. ; 40 ont 20 l. ; les moindres chiffres sont les suivants : 13 curés à 10 l. ; 1 à 9 ; 2 à 5.

Voici le revenu des abbés : Guitres, Bourg, Saint-Romain de Blaye, 500 l. ; Saint-Sauveur de Blaye, 300 l. ; l'Isle, 150 l. ; la Sauve, 140 l. ; Pleine-Selve et Verteuil, 100 l. ; Bonlieu, 30 l. ; l'abbé et les moines de Faize, 100 l.

Pour les offices claustraux des abbayes, les chiffres sont très divers, le maximum est 500 l. au cellérier de la Sauve, le minimum 6 l. à l'hôtelier de Saint-Sauveur de Blaye.

En ce qui touche aux prieurés, les nombres extrêmes sont aussi distants, et la transition presque insensible du premier au dernier. Pour préciser complètement, il faudrait transcrire intégralement les mentions du rôle.

[1] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 133.
[2] Arch. Gir., G 74.
[3] *Arch. hist. Gir.*, VII, 6.
[4] *Gall. christ.*, II, 334.

Digitized by Google

## III. — LA VILLE MÉTROPOLITAINE

Tels étaient, sommairement mais, je crois, complètement énoncés les établissements ecclésiastiques et religieux existant aux XIVe-XVe siècles dans les dix archiprêtrés du diocèse de Bordeaux. Il me reste à faire connaître ceux de la ville métropolitaine elle-même, où ils s'étaient, avec le temps, fort multipliés. Comme toutes les cités un peu importantes du moyen âge, la capitale de la Guyenne était hérissée de clochers; les églises paroissiales et conventuelles, les chapelles, les maisons hospitalières s'y pressaient fort dans certains quartiers; en d'autres elles étaient moins nombreuses, mais partout le service de Dieu y était largement pourvu et la population, presque tout entière fort chrétienne, avait à sa portée tous les moyens désirables de satisfaire sa dévotion.

Nous connaissons bien, grâce surtout à M. Leo Drouyn, le Bordeaux de 1450, aux derniers jours de la domination anglaise. Il en a dressé un plan exécuté sur une assez grande échelle, dont toutes les indications sont justifiées par des textes originaux et contemporains [1]. La ville n'avait pas tout à fait alors la même forme qu'aujourd'hui; c'est maintenant un croissant très allongé dont le fleuve forme la courbe intérieure. A la fin du moyen âge c'était une sorte d'octogone irrégulier dont les côtés est suivaient la Garonne. Il était très facile en ce temps-là, les vieilles murailles subsistant encore, de se rendre compte de ses accroissements successifs.

Le Bordeaux romain, qui était une ville de commerce où la richesse était grande, n'avait jamais été fortifié. Vers le milieu du IIIe siècle, probablement en 246, les barbares le détruisirent. Aux environs de l'an 300, la cité fut reconstruite et entourée d'un très solide rempart où l'on fit entrer pêle-mêle d'innombrables débris d'édifices, de pierres couvertes d'inscriptions, etc.; rempart flanqué de quarante-six tours et où s'ouvraient quatorze portes. Cette muraille était sensiblement rectangulaire, les grands côtés mesurant un peu plus de sept cents mètres, les

[1] *Bordeaux vers 1450. Description topographique* (dans la collection des *Arch. mun. de Bord.*). Bordeaux, 1874, in-4 de VIII-624 p. avec plans et dessins.

Digitized by Google

petits un peu moins de cinq cents. C'est la ville qu'a chantée Ausone [1]. Les Bordelais s'en contentèrent pendant huit siècles. Mais, durant cette longue période, des constructions indépendantes s'élevèrent nombreuses dans le *suburbium*. Au nord-ouest, ce fut le faubourg de Saint-Seurin qui se massa autour de la basilique où l'on gardait les reliques du saint et célèbre évêque de ce nom. Au sud, ce fut l'abbaye de Sainte-Croix et les habitations qui s'agglomérèrent assez rapidement à son ombre. Peu à peu des faubourgs commerçants se développèrent, si bien qu'à la fin du XIIe siècle (vers 1200) on dut ceindre d'une double muraille, largement pourvue de tours et de bastilles, tout un quartier nouveau, au sud de la cité. C'est là que la commune avait son Hôtel et que les grands commerçants se bâtirent leurs hautes et fortes maisons. En 1302 la ville avait pris au nord et au midi une extension considérable; les jurats décidèrent alors la construction d'une troisième enceinte, dont le développement atteignait plus de six mille mètres [2].

En 1450, les trois lignes de remparts existaient encore, bien entretenues et gardées; la ville était forte, libre, riche, très peuplée. C'était depuis longtemps déjà une capitale avec qui le pouvoir central avait à compter. Durant toute la durée de l'union du pays bordelais à la couronne d'Angleterre, l'Église s'y était affermie, avait grandi en puissance et en richesses, avait accru ses privilèges, exerçait dans les affaires civiles, judiciaires, politiques, une action de plus en plus prépondérante. L'archevêché, deux chapitres, seize paroisses, treize chapelles, quatorze prieurés et hôpitaux, une abbaye, huit couvents d'hommes, trois couvents de femmes, telle est la copieuse nomenclature des établissements ecclésiastiques et religieux qui avaient germé et s'étaient enracinés sur le sol bordelais.

A) A l'angle sud-ouest du castrum romain s'élevait la cathédrale, dédiée à saint André [3]; ce n'était plus assurément l'église

[1] Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, 31-33; C. Jullian, *Inscriptions de Bordeaux*, II, 284 et seq.; le même, *Histoire de Bordeaux*, 41 et seq.

[2] *Bordeaux vers 1450*, 33, 114; C. Jullian, *Hist. de Bord.*, 140, 230; *Bordeaux*, Monographie publiée par la municipalité, I, 55, 56 (*Comment la ville s'est formée*, par C. Jullian).

[3] Elle était aussi paroisse, une de ses chapelles étant affectée au service du *vicarius perpetuus Maiestatis Sancti-Andree*. On disait indifféremment à Bordeaux, au moyen âge et plus tard, « la Majestat » ou Saint-André.

Digitized by Google

consacrée en 1096 par le pape Urbain II [1]. Elle avait été reconstruite par parties et notablement accrue, spécialement dans les premières années du XIVe siècle [2]. Le transept et le chœur avec leurs collatéraux, leurs chapelles, leurs quatre tours et leurs superbes portails, sont extrêmement remarquables au double point de vue de la conception architecturale et de la décoration sculptée, et leurs dimensions sont fort considérables ; la grande nef, unique mais immense, servait aux assemblées municipales auxquelles on convoquait « le commun peuple ; » c'est là que, le 25 juillet de chaque année, étaient proclamés les nouveaux jurats ; c'est là qu'ils échangeaient leur serment avec les bourgeois, ainsi que le faisaient les représentants du roi d'Angleterre [3]. A l'époque où nous sommes, le riche et puissant chapitre métropolitain venait de terminer, vers le chevet de l'église, le beau campanile carré et complètement isolé que nous connaissons encore sous le nom de tour Pey Berland [4].

La grande nef était enserrée de toutes parts, au sud, par les maisons canoniales élevées autour d'un cloître charmant du XIVe siècle qu'on a bien mal à propos détruit il y a quelques années ; au nord, par le palais de l'archevêque [5], vaste assemblage de constructions de toutes les époques, qui recevait souvent des hôtes illustres, princes et seigneurs d'Angleterre surtout. C'est là qu'avait été amené le roi Jean après la funeste bataille de Poitiers. Le doyen du chapitre avait un charmant hôtel tout près de là.

Au fond de la place qui s'étendait derrière le chevet de Saint-André, la chapelle romane de Saint-Sauveur, et tout à côté, la petite église paroissiale de Notre-Dame de la Place [6]. Cette

[1] Lopès, I, 183, 184.

[2] En mars 1307, Clément V accordait des indulgences à ceux qui *ad fabricam dictae ecclesiae manus porrexerint adiutrices, cum eadem ecclesia magnifico et perspicuo et adeo sumptuoso opere sit incoepta quod ad eius consummationem fidelium subsidia sint plurimum opportuna* (*Ibid.*, I, 128). Le portail nord de la cathédrale de Bordeaux, une des belles œuvres de l'architecture française au XIVe siècle, dont on peut voir un moulage au Trocadéro, est orné au pilier central de la statue de Clément V, et à droite et à gauche de six statues de cardinaux, en souvenir sans doute de la part que le pontife avait prise à ces nouvelles et splendides constructions.

[3] *Livre des Bouillons*, 500 ; C. Jullian, *Hist. de Bord.*, 182 et seq.

[4] *Bord. vers 1450*, 387 ; Baurein, *Var. bord.*, III, 80.

[5] *Commiss. des mon. hist. de la Gir.*, 1848-49, 14 seq.

[6] Pour tout ce qui concerne l'existence et la position des divers monuments

Digitized by Google

église fut longtemps le siège d'une confrérie de treize prêtres, dite société de la Treizaine, constituée en 1237 par l'archevêque Géraud de Malemort et confirmée en 1440 par Pey Berland. Quand, au commencement du XVII^e siècle, Notre-Dame de la Place fut concédée par le cardinal de Sourdis au séminaire des Irlandais, les exercices de la Treizaine se firent à Saint-André [1].

Il y avait huit autres paroisses dans l'enceinte du castrum romain : Saint-Paul, Saint-Christoly, Notre-Dame de Puy-Paulin, Saint-Projet, Saint-Mexans, Saint-Siméon, Saint-Remi, enfin Saint-Pierre, dont la nef seule était à l'intérieur de l'antique muraille ; les jurats venaient d'en rebâtir le chœur en dehors de celle-ci. Aucune de ces églises n'avait au point de vue artistique une valeur de premier ordre [2]. On remarquait encore dans l'ancienne ville les chapelles de Sainte-Marthe et de Sainte-Catherine. Elle était très peu riche en couvents; celui de la Mercy et la commanderie du Temple y avaient seuls été fondés. J'ignore l'époque exacte où les Templiers vinrent à Bordeaux [3]; les frères de la Merci s'y étaient établis en 1320 [4]. Il y avait eu aussi dans le même quartier des Sachets ou *Fratres de Sacco* [5], dont le couvent semble n'avoir eu qu'une existence éphémère [6].

C'était aussi dans l'ancienne ville gallo-romaine, non loin de la cathédrale, qu'il fallait chercher le plus important des hôpitaux bordelais, celui de Saint-André. Il avait été fondé en 1390 par la libéralité d'un riche chanoine, Vital Carles, chantre de l'église de Bordeaux. Comme il s'était rendu compte que bon nombre d'institutions charitables créées en titres de bénéfices étaient devenues avec le temps de simples prieurés séculiers,

religieux dont je parle dans cette partie de mon travail, je renvoie une fois pour toutes au *Bordeaux vers 1450*, de M. Leo Drouyn.

[1] Lopès, II, 434, 435.

[2] L'église de Saint-Pierre est toujours paroissiale ; celles de Notre-Dame de la Place, Notre-Dame de Puy-Paulin et Saint-Mexans sont entièrement détruites ; Saint-Christoly, Saint-Projet subsistent dans leur gros œuvre, mais sont partagées en maisons particulières; Saint-Siméon et Saint-Remi sont des magasins.

[3] « Les Templiers s'établirent à Bordeaux *dans le XII^e siècle*, ainsi que l'atteste un acte qui se trouve dans les archives de Saint-Seurin, par lequel ils promettaient au doyen et au chapitre de cette église de ne point donner la sépulture à personne sans leur en avoir demandé la permission » (D. Devienne, II, 38).

[4] Arch. dioc. Bord., R 4.

[5] Cf. du Cange, *Gloss.*, v° *Sacci*.

[6] *Bord. vers 1450*, 353.

Digitized by Google

il voulut expressément que la sienne fût régie par un hospitalier laïque et la mit sous le patronage des maire et jurats de la ville; mais, bien entendu, son hôpital avait des chapelains, car c'était encore plus le souci des âmes des pauvres et des malades qui déterminait ses largesses, que le désir de les soulager dans leurs infirmités corporelles [1].

B) Dans le premier accroissement de la ville on rencontrait deux églises paroissiales, celles de Saint-Éloi et de Sainte-Colombe. La première était comme la chapelle des jurats, dont le tribunal de « justice et police » s'appelait la cour Saint-Éliège, son portail faisait face à l'hôtel de ville; les deux murailles de la seconde enceinte l'enserraient étroitement. C'est bien encore, quoiqu'elle ait été pourvue postérieurement d'un bas côté, le type d'une très petite église urbaine du moyen âge. Son abside, des XIVe-XVe siècles, est élégante et d'un bon style [2]. Sainte-Colombe couvrait la place de ce nom jusqu'en 1687, année où elle s'écroula, le 2 décembre. J'ai retrouvé aux archives diocésaines une requête des marguilliers d'après laquelle la façade de cette ancienne église aurait été d'un grand intérêt artistique [3]. Le territoire de Sainte-Colombe était singulièrement restreint; sa plus grande longueur n'atteignait pas deux cent cinquante mètres, sa plus grande largeur était tout au plus de cent cinquante mètres. Dans le même quartier je trouve trois chapelles : celles de Lopsault, de Notre-Dame des Ayres et de Saint-Jean; une commanderie hospitalière de Saint-Antoine qui avait été fondée en 1352 [4] et dont les bâtiments passèrent plus tard aux Feuillants [5]; trois hôpitaux : Notre-Dame de Cayffernau, Sent-Marsau, Sent-Johan. Nous ne connaissons guère de ces chapelles et de ces hôpitaux que leur existence, attestée surtout par les mentions contemporaines qu'on en rencontre dans

[1] *Coppie de la fondation de l'hospital Saint-André de Bourdeaux*, à la suite de la *Chronique bourdeloise*, éd. in-4 de 1672, p. 1-51.

[2] Saint-Éloi existe encore comme église paroissiale.

[3] « Nous ont requis lesdicts sieurs syndic et ouuriers de charger nostre present proces-verbal de ce que les ouurages et figures qui composent et ornent tout le deuant et la grande porte de ladicte eglise sont d'une architecture si ancienne et si considerable qu'il n'y en a pas de semblables en aucune eglise de la presente ville, exceptés Saint-André et Saint-Michel » (Arch. dioc. Bord., L 5). — La nouvelle église de Sainte-Colombe a été détruite après la Révolution; il en reste quelques fragments dans une maison particulière.

[4] D. Devienne, II, 101.

[5] Arch. dioc. Bord., R 3.

Digitized by Google

les terriers et les registres de cens. Nous savons pourtant que Saint-Jean appartenait à l'ordre des Hospitaliers, et qu'en 1224 les Frères reconnurent devoir au chapitre métropolitain 36 sols de cens annuel [1].

C) On a justement appelé le troisième accroissement de Bordeaux le quartier des couvents; c'est là en effet que se dressait, depuis le haut moyen âge, l'imposante masse de l'abbaye de Sainte-Croix; c'est là qu'au XIIIe siècle furent bâtis les monastères des ordres mendiants.

La partie nord de ce troisième accroissement dépendait des églises paroissiales de Saint-Remi et de Saint-Mexans, dont nous avons indiqué l'existence dans la cité romaine. Dans la partie sud, avaient été érigées *ab antiquo* trois autres paroisses : Sainte-Eulalie, qui pourrait bien avoir remplacé l'antique monastère de vierges dont parle le *Gallia* [2] d'après les *Acta sanctorum ordinis Sancti-Benedicti;* Saint-Michel et enfin Sainte-Croix, où l'une des nefs collatérales de l'abbatiale était affectée au service paroissial confié à un vicaire perpétuel séculier.

Sainte-Eulalie, dont le territoire s'étendait au delà des remparts, subsiste encore avec ses trois nefs, sa flèche élégante, refaite il y a une trentaine d'années, et son charmant chevet polygonal du XVe siècle. Cette église se glorifiait de la possession d'insignes reliques, celles des saints Clair, Justin et leurs compagnons, martyrs, dont elle aurait été enrichie, d'après une tradition ancienne et pieusement conservée, par Charlemagne. Lopès, mettant en œuvre des documents authentiques, nous apprend [3] qu'en 1174, l'archevêque Guillaume le Templier « consacra l'église paroissiale Saincte-Eulalie de Bourdeaux, et, depuis, unit la cure au chapitre de l'église métropolitaine qui jouïssoit, il y avoit longtemps (ainsi que porte le titre) du droit de cimetière et des sacremens dans cette église; et le pape Alexandre III autorisa cette union. »

Saint-Michel [4] n'était, dans le principe, qu'une simple chapelle dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix; sa possession fut

[1] Lopès, I, 328, 329.
[2] II, 357.
[3] II, 215.
[4] *Gall. christ.*, II, *Instr.*, 276; *Arch. hist. Gir.*, XXVII, 44 seq. Cf. R. Corbin, *Saint-Michel de Bordeaux, étude historique et archéologique.* Bordeaux, 1877, in-8.

Digitized by Google

au XIe siècle un objet de graves litiges entre les moines et les chanoines de l'église métropolitaine; les premiers, ayant prouvé l'antiquité de leurs droits, obtinrent (1099) d'y être maintenus par une sentence de l'archevêque Amatus, légat du Saint-Siège, moyennant le paiement au chapitre d'une redevance annuelle de deux sols. Plusieurs papes confirmèrent successivement cette décision, spécialement Clément V, qui n'oublia pas l'assistance reçue de l'abbé et des religieux aux mauvais jours de son épiscopat. Comme les autres paroisses de Bordeaux, celle de Saint-Michel n'eut jamais de curé en titre : elle fut régie par un vicaire perpétuel, mais elle ne cessa durant le moyen âge de s'accroître en population et de s'enrichir; les fondations y étaient fort nombreuses et leur service était fait par un collège de vingt-quatre bénéficiers, dont Louis XI tenta vainement en 1446 de faire un chapitre [1]. L'esprit paroissial était très développé dans ce quartier, et les habitants eurent constamment pour objectif de donner à leur église une splendeur architecturale et décorative qui en fit la première de la ville. Ils y réussirent. Saint-Michel, qui était presque entièrement achevé en 1450, est un très bel édifice, non sans défauts, à la vérité, mais d'un fort grand intérêt artistique, conçu dans de vastes proportions et très supérieur à la collégiale de Saint-Seurin et à l'abbatiale de Sainte-Croix. Le magnifique clocher, qui est un des plus beaux ornements de la ville, n'a été bâti qu'à partir de février 1474 [2]. A l'époque dont je m'occupe dans le présent article, l'endroit d'où il s'éleva à la hauteur de trois cents pieds était couvert par une simple chapelle bâtie sur un charnier, au milieu du cimetière paroissial.

L'église abbatiale et paroissiale de Sainte-Croix subsiste encore, elle aussi; elle avait une splendide façade romane que les moines avaient laissée inachevée, et qu'on a restaurée ou plutôt refaite de nos jours, non sans en avoir, au sentiment des meilleurs critiques, dénaturé le caractère primitif. L'intérieur en est vaste et assez régulier; les trois nefs sont terminées par de belles absides du XIIe siècle. On ne peut guère douter que cette

[1] D. Devienne, II, 83 et seq.
[2] Baurein, *Dissertation sur le clocher de Saint-Michel de Bordeaux* (*Var. bord.*, III, 83 seq ).

Digitized by Google

abbaye bénédictine ne remonte aux temps mérovingiens [1]; l'anecdote *de monacho burdegalensi* racontée par Grégoire de Tours [2] donne bien l'idée d'une communauté de moines organisée et gouvernée par un abbé. Le monastère resta hors des murs de la ville jusqu'au commencement du XIVe siècle; il aurait été détruit par les Sarrasins en 732, restauré une première fois par Charlemagne, puis ruiné de nouveau par les Normands, enfin définitivement rebâti par le duc de Gascogne, Guillaume le Bon [3]. Dès lors, sa prospérité alla croissant; il fut comblé de *praedia* et de cens, de nombreuses églises lui furent attribuées, les princes et les papes lui accordèrent de beaux privilèges. La liste des abbés, donnée par le *Gallia* [4], est très ample; le premier qu'elle mentionne est Hélie, vers 902. Le vingtième, Pierre Arnaud, fut créé cardinal par Clément V, lors de sa première promotion [5]. En 1340 l'abbaye était gouvernée par Pierre de Fermat (XXIII), qualifié dans le catalogue d'*optimus abbas;* nous y trouvons ensuite : XXIV. Pierre de Camiade (1349-1371); XXV. Raymond-Bernard de Roqueis (1276-1380), bientôt archevêque de Bordeaux; XXVI. Bernard Salomon (1382-1384); XXVII. Amanieu de la Mothe (1384-1412); XXVIII. Pierre Andrieu (1412-1435), qui fut longtemps collecteur de la chambre apostolique et obtint de Martin V l'exemption de l'abbaye; XXIX. l'Anglais Paschal Guilbort, élu sur la recommandation du sénéchal de Henri VI (1436-1439), mais qui dut céder la crosse à l'évêque de Bazas, Henri de Cavier (XXX), le premier abbé commendataire (1439-1446); enfin (XXXI), Pierre de Bramo, protonotaire apostolique, tint, lui aussi, le monastère en commende. Le revenu de l'abbé était estimé, en 1362, à 316 l. bordelaises.

[1] M. F. Leroy a publié dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* (1842, p. 212-245) une *Histoire du monastère de Sainte-Croix de Bordeaux*, d'après un ms. des Arch. Gir. Ce travail est dû à dom Jean-Pierre Dabadie, et se trouve, avec quatre chapitres de plus, dans les mss. 12666 et 12734 du fonds lat. de la Bibl. nat. — Les deux cartulaires de Sainte-Croix sont aux Arch. Gir., série H. Ils ont été publiés par MM. Ducaunès-Duval et Leo Drouyn dans *Arch. hist. Gir.*, XXVII, 1-292; on y a joint (*Ibid.*, 293-340) un obituaire du même monastère, transcrit au XIVe siècle.

[2] *Hist. Francorum*, IV, 34 (p. 127 de l'éd. Omont).

[3] *Arch. hist. Gir.*, XXVII, 1-3; *Gall. christ.*, II, *Instr.*, 267; C. Jullian, *Hist. de Bord.*, 111.

[4] II, 859-866.

[5] Baluze, *Vitae paparum Aven.*, II, 650.

Digitized by Google

Les divers offices claustraux [1] étaient à la fin du moyen âge, et sans doute depuis longtemps, constitués en bénéfices distincts ; dans la levée de décimes de 1362, nous trouvons mentionnés [2] : le cellérier (1,200 l.), le chambrier (105 l.), le poissonnier (90 l.), le sacriste (30 l.), le chantre (5 l.), le pitancier (30 l.), le réfectorier (16 l.), l'infirmier (25 l.), l'hôtelier (13 l.) et l'ouvrier (12 l.) [3]. Chacun d'eux avait dans l'enclos de l'abbaye sa maison, son jardin et autres dépendances [4]. Les registres de la jurade (15 octobre 1406) nous ont conservé un document qui nous renseigne fort exactement sur le personnel de Sainte-Croix à cette date : *L'abat de Senta-Crotz trameto bert messenhors* [les jurats], *per cedula, los noms deus senhors monges, caperans et clercs deudeit monester, n'y d'on eran :* le prieur claustral, le sous-prieur, le chambrier, le réfectorier, le sacriste, le chantre, l'infirmier, l'hôtelier, le sous-chantre, le pitancier; six chapelains, dont l'un est qualifié de vicaire (sans doute le vicaire perpétuel de la paroisse), et quatre, de prébendiers ; enfin douze clercs attachés, deux au prieur, un au sous-prieur, un au chambrier, un au réfectorier, cinq au sacriste, un à l'infirmier, un à l'hôtelier [5].

L'abbaye était entourée d'une sauveté dont les habitants étaient exempts de la juridiction des magistrats de la ville et des chefs des corporations ouvrières. Le territoire en était égal à celui de la paroisse, laquelle s'étendait dans la banlieue [6]. Il existait vers le chevet de l'église abbatiale une chapelle dédiée à sainte Madeleine.

En 1418, l'abbé et les moines de Sainte-Croix avaient de graves différends avec l'archevêque, David de Montferrand. Ils obtinrent alors une bulle qui les exemptait totalement de sa juridiction [7]. Le prélat, comme on le pense bien, vit de fort mauvais œil cette restriction grave apportée à son autorité, et

[1] L'obituaire de Sainte-Croix nous fait connaître les obligations spéciales des titulaires de chacun de ces offices pour la célébration des anniversaires (*Arch. hist. Gir.*, XXVII, 293 et seq.).

[2] Je mets entre parenthèses, à la suite de la dénomination de chaque office, le chiffre de son revenu de 1362 estimé en livres bordelaises.

[3] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 3.

[4] *Bord. vers 1450*, 515.

[5] *Arch. mun. Bord.*, III, 100, 101.

[6] *Bord. vers 1450*, 151, 483.

[7] On peut lire cette bulle d'exemption dans *Arch. hist. Gir.*, XXVII, 340-342.

Digitized by Google

empêcha de tout son pouvoir, aussi longtemps qu'il le put, l'exécution de la concession apostolique. En 1423, une nouvelle bulle intervint, chargeant l'évêque d'Aire, le doyen de Saint-Seurin et l'abbé de Saint-Sever de mettre fin à sa résistance [1]. Menacé d'excommunication, il dut alors se soumettre, et « on ne voit pas, dit Dom Devienne [2], que depuis lors les religieux de Sainte-Croix aient été troublés dans la jouissance du privilège accordé par Martin V. » Je ne crois pas, du reste, que cette faveur ait contribué, tant s'en faut, au maintien de la régularité et à la prospérité spirituelle de l'abbaye; en tout cas, son état fut tout à fait déplorable au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, et les choses y allèrent de mal en pis jusqu'à l'époque où le cardinal de Sourdis [3] provoqua l'union de Sainte-Croix à la congrégation de Saint-Maur (1627).

Dans le même quartier de la ville, les ordres mendiants possédaient plusieurs couvents d'une grande importance. Le plus rapproché de Sainte-Croix était celui des Franciscains, qu'on appelait à Bordeaux les « menuts » *(minores)*. Ils y vinrent dès 1228. Le cartulaire de Sainte-Croix nous a conservé [4] la transaction intervenue, au mois d'octobre de cette année, entre leur ministre provincial en Aquitaine et, d'autre part, l'abbé et les moines de Sainte-Croix. Les Pères ne devront accepter dans la célébration de la messe aucune oblation, excepté l'encens et les cierges; ils ne recevront à la pénitence ou à la sépulture aucun paroissien de Sainte-Croix et de Saint-Michel sans la permission du chapelain, n'acquerront aucun bien de ces deux églises. Dans le même cartulaire [5] a été insérée une charte de l'archevêque Géraud de Malemort (23 mai 1228), déclarant qu'il a consacré le cimetière des Frères mineurs à Maucailhou, paroisse Saint-Michel, aux conditions suivantes : ils n'admettront à la sépulture que les frères de leur ordre ayant pris en santé l'habit religieux, ils recevront dans leur couvent les moines de Sainte-Croix qui viendront y célébrer les offices divins ; dans le cas de transgression de ces articles, le cimetière sera interdit.

[1] *Gall. christ.*, II, 864; Arch. dioc. Bord., J 2.
[2] II, 75-76.
[3] Arch. dioc. Bord., J 2.
[4] *Arch. hist. Gir.*, XXVII, 93.
[5] *Ibid.*, XXVII, 95.

Digitized by Google

En 1247 [1], grâce surtout aux libéralités d'un riche bourgeois, Pierre de Bordeaux, ils purent bâtir leur église définitive. Ce couvent était considérable, mais je n'ai pu me procurer aucun renseignement sur le nombre des frères qui l'habitaient ordinairement. Il recevait régulièrement, comme les autres maisons de mendiants, des aumônes des jurats et de l'archevêque. En 1420, les jurats donnèrent au gardien, ainsi qu'aux prieurs des Augustins, des Frères prêcheurs et des Carmes, l'ordre d'expulser sous deux jours tous les religieux d'origine française [2].

Tout près des « Menuts » habitaient les « Menudes, » c'est-à-dire les Franciscaines ou Clarisses. « Je n'ai point découvert jusqu'ici, dit Baurein [3], l'année de leur établissement à Bordeaux. Le plus ancien titre qui soit parvenu à ma connaissance et dans lequel il soit fait mention de ces religieuses, est le testament de Pierre Carpin, prébendier de Saint-Seurin, de l'an 1295. Cet ecclésiastique leur laisse, ainsi qu'aux autres communautés de la ville, un legs de vingt sols. » Les *sors menudas* furent d'abord fondées dans un quartier hors des murs qu'elles durent quitter à une date non précisée, leurs bâtiments réguliers ayant été détruits pour la défense de la ville. Cet emplacement garda et avait en 1375 la dénomination de *Menudas belhas (apud Minorissas antiquas)*. Baurein a retrouvé, dans un acte du 18 janvier 1375, les noms de onze religieuses composant, pour une partie, la communauté; plusieurs d'entre elles étaient de familles nobles. Une abbesse gouvernait ce monastère, auquel des legs fréquents étaient faits, et qui subsista jusqu'au dernier quart du XVIe siècle. Ses revenus furent incorporés, à cette époque, au couvent des Annonciades, nouvellement établi à Bordeaux.

Les Augustins reconnaissaient pour leur fondateur Robert Bournel, évêque de Bath et de Wells, chancelier du roi d'Angleterre [4]. Lopès a publié [5] l'acte du 21 décembre 1207, constatant la permission donnée à ces religieux de bâtir leur église et d'avoir un cimetière sur le territoire des paroisses Saint-Éloi et Sainte-Eulalie, moyennant une rente de 30 livres et avec les

[1] Wadding, *Annales minorum*, I, 689.
[2] *Arch. mun. de Bordeaux*, IV, 375.
[3] *Recherches sur la ville de Bordeaux*, 176 et seq.
[4] Arch. dioc. Bord., R 3.
[5] II, 238.

Digitized by Google

restrictions ordinaires en ce qui touche l'administration des sacrements et les sépultures. Une sentence de l'official en date du 20 avril 1336 [1] sanctionna à nouveau leurs obligations à l'endroit des chanoines de l'église métropolitaine. Leur église était fort considérable. Son clocher, fort dénaturé d'ailleurs, subsiste encore [2].

Joignant cette maison religieuse, se trouvait celle des Augustines. M. Leo Drouyn a retrouvé dans un ancien inventaire de Saint-André (acte du 12 juillet 1354) la preuve qu'elles tenaient du chapitre « le fondement du lieu où elles habitaient, moyennant la pension de certains corporaux et d'un *tourilhon* de bon linge, selon la décence et état du chapitre de Bordeaux, et ce, chaque année, à la fête de saint André [3]. » Ce couvent n'existait plus à la fin du XVI^e siècle.

La maison des Carmes était aussi dans la partie sud du troisième accroissement de Bordeaux. Voici ce qu'en dit Lopès [4] : « L'année 1264, le 26 de juin, le chapitre composa avec les Pères Carmes pour raison du monastère qu'ils avoient fait bastir dans sen destroit. Ce ne fut pas néantmoins cette année qu'ils furent premièrement fondés, comme l'ont écrit MM. de Sainte-Marthe, après de Lurbe dans sa *Chronique;* mais longtemps auparavant, la première fois à l'endroit qu'on appelle encore *lous Carmes bielhs*, lequel lieu est à présent incorporé en partie dans le monastère des religieuses de l'Annonciade; la deuxième fois au lieu où ils sont maintenant, l'an 1217, par Gaillard, seigneur de la Lande, où mourut saint Simon Stock, le sixième général de leur ordre, et y fut enseveli l'an 1250. » Les auteurs du *Gallia* semblent croire, pour des raisons qui me paraissent sérieuses, que le premier établissement des Carmes à Bordeaux ne serait pas antérieur au milieu du XIII^e siècle [5].

C'était au nord de la ville, dans le quartier de Campauria, que les Dominicains avaient bâti leur couvent, qui paraît bien avoir été le plus important de la métropole bordelaise. Bernard Gui a relaté avec sa précision accoutumée les circonstances de cette

[1] *Ibid.*, I, 328.
[2] Sur l'église et le couvent des Augustins, cf. *Commission des mon. hist. de la Gironde*, 1853-1854, p. 7 seq.
[3] *Bord. vers 1450*, p. 353.
[4] II, 231.
[5] II, 325.

Digitized by Google

fondation [1]. Elle fut effectuée en 1230, sous l'épiscopat de Géraud de Malemort, grâce surtout aux libéralités d'un riche bourgeois de Bordeaux, Amanieu Colomb. Dès le principe, les Dominicains de Bordeaux obtinrent de Grégoire IX beaucoup de grâces. L'archevêque hésitait à bénir leur cimetière; le pape lui enjoignit de le faire, en lui substituant, en cas de refus, l'évêque de Comminges. « Plus tard, Simon de Montfort ajoutait aux bâtiments une splendide infirmerie, et telle fut la magnificence de ce monastère, qu'il devint la résidence habituelle des rois d'Angleterre quand ils séjournèrent dans la cité. La portion du couvent qu'ils habitaient était désignée sous le nom d'appartement royal. Dans le titre de la dernière libéralité que les Dominicains obtinrent des rois d'Angleterre, Henri VI motivait ses donations sur ce que « ce couvent offrait des bâtiments plus vastes et plus remarquables qu'aucune autre maison du même ordre, et sur ce qu'une grande partie de ces mêmes bâtiments avait été disposée à dessein pour l'habitation non seulement des rois, mais aussi des princes de leur famille et des autres grands dignitaires de l'État, lorsqu'ils venaient à Bordeaux. » En 1325, Arnaud Calhau, ancien maire de Bordeaux, sénéchal de Saintonge et châtelain de Blaye, fit construire la salle du chapitre, dont la richesse correspondait à celle du reste de la maison. L'église avait environ 60 mètres de long et 45 dans sa plus grande largeur [2].

Les Dominicaines ou *Sos de Santa-Catharina* avaient certainement un couvent à Bordeaux vers 1450 [3], mais j'ignore totalement à quelle époque il fut fondé et quelle en était l'importance.

Cinq hôpitaux avaient été successivement créés dans la partie de la ville enceinte de remparts au XIVe siècle : celui du Saint-Esprit non loin du couvent des Dominicains (ce fut plus tard un prieuré, uni vers la fin du XVIe siècle au collège Saint-Raphaël); celui de Puch-Moton, près l'église Saint-Michel, au sujet duquel M. Leo Drouyn a recueilli de nombreux témoignages ; celui de Sainte-Croix, qui cependant ne fut peut-être fondé qu'après 1450 ; l'hôpital de la Peste, dont le nom indique assez la destination

[1] Ms. 780 de Bibl. mun. de Bord.; Martène, *Amplissima collectio*, VI, 472. Le savant bénédictin y a défiguré dans sa transcription le nom du fondateur; au lieu d'*Amanevus*, il a lu *Amantius*.

[2] *Comm. mon. hist. de la Gironde*, 1847-1848, p. 4, 5 (article de M. Rabanis).

[3] *Bord. vers 1450*, p. 358.



Digitized by Google

spéciale ; enfin le plus important de tous, celui de Saint-James, dont l'église avait été rendue au culte dans ce siècle et qui a été transformée en magasin à la suite des décrets de 1880. « 1119. Guillaume, duc de Guienne, en l'honneur et mémoire de sainct Jaques institue à Bordeaux l'hospital et prieuré de Sainct-Jammes, auquel les pelerins allans et venans de Sainct-Jaques en Galice seroient hebergez et nourriz et les enfans exposez, n'estant advouez de pere et mere, nourriz jusques à l'aage de connoissance [1]. » — « L'archevêque Arnaud Geraud, l'an 1122, outre le pouvoir qu'il accorda au chapitre [de Saint-André] de confirmer le Prieur, qui luy seroit presenté et 2 sols de cens que l'Hospital devoit luy payer tous les ans, le jour de saint Jacques Apostre, defendit que personne de ceux qui mourroient dans les paroisses dependantes du chapitre ne fut reçu dans le cemetière qu'il avoit consacré dans cet Hospital, seulement pour ensevelir les pauvres, sans la licence et permission des chanoines. Et comme de nouveaux differents se fussent emus entre les Freres de cet Hospital et les Chanoines, Geraud, archevesque d'Auch, legat du Saint-Siege, de l'advis de Guillaume, archevesque de Bourdeaux, d'Helie, evesque d'Agen, d'Aimar de Saintes, de Garsies de Basas et de Guillaume d'Acqs, donna une sentence, l'an 1174, par laquelle il fut permis à l'Hospital d'ensevelir les Freres qui y servoient comme aussi les pauvres et les pelerins ; pour les autres qui y seroient ensevelis, tant de la ville que des faux-bourgs, que la moitié de toutes les oblations qui s'y donneroient au jour de l'enterrement, au 7e et au 30e jour apres le decez, comme aussi la moitié de tous les biens meubles et immeubles qui seroient leguez appartiendroient, sans aucune diminution, aux Chanoines. On ajouta que toutes les années un des Freres de cet Hospital viendroit prier le chapitre de députer un chanoine pour y celebrer la grand'messe le jour de saint Jaques, à l'issüe de laquelle on luy payeroit les deux sols de cens annuel, et cette sentence fut confirmée par une Bulle du pape Alexandre III, le 30e du mois de juin [2]. » — « Ce prieuré fut baillé l'an 1574 aux Iesuistes pour l'instruction de la jeunesse tant aux bonnes mœurs qu'a la religion catholique, à la charge de l'entre-

[1] *Chronique bourdeloise*, éd. 1672, f° 8 v°.
[2] Lopès, I, 325-326.

Digitized by Google

tenement et nourriture tant desdits pelerins que enfans exposez [1].

D) — Dans les faubourgs qui entouraient la ville, il se rencontrait encore nombre de fondations charitables et de chapelles; l'hôpital de Saint-Julien, fondé en 1231 pour les pauvres et les pèlerins; celui des Gahets avec son église de Saint-Nicolas, « destinée, dans le principe, selon Baurein [2], pour des hommes qu'on prétendait atteints de ladrerie ou de la maladie de la lèpre; » ces pauvres gens étaient parfois l'objet de libéralités spéciales; plusieurs testaments du XIVe siècle, vus par le même érudit, mentionnent les legs faits à la « communauté des Gahets de Bordeaux; » la chapelle Saint-Genès, celle de Saint-Laurent d'Escures [3], celle de Saint-Germain.

En 1383, les Chartreux de Vauclaire ayant été forcés d'abandonner leur couvent qui avait été dévasté par les soldats français, se réfugièrent à Bordeaux, où ils furent accueillis par un riche notaire, Pierre de Maderan. Ils en reçurent, au nord de la ville, quelques bâtiments et un jardin où ils s'établirent; ils conservèrent cet *hospitium*, où continuèrent à résider quelques frères, quand des circonstances plus favorables leur permirent de revenir en Périgord; ceci résulte de textes concluants qui nous ont été conservés par Baurein [4].

J'ai réservé pour la fin l'important faubourg de Saint-Seurin, qui a été probablement le premier centre du christianisme bordelais à ses plus lointaines origines. Aux environs de la basilique où l'on vénérait les reliques du grand évêque du Ve siècle, église célèbre par sa crypte et ses tombeaux mérovingiens, accostée de son cloître, de ses maisons canoniales, des *oustaus* de ses dignitaires, on ne rencontrait pas moins de six chapelles et de deux hôpitaux. A quelques pas de la porte Dijeaux, celui de Saint-Ladre, au sujet duquel Baurein [5] a recueilli de nombreux titres, et qui existait certainement avant 1285 et après 1381; la chapelle de la Recluse [6]; un peu plus loin, en face de la porte Saint-Symphorien, la chapelle du même nom,

[1] *Chronique bourdeloise, loc. cit.*
[2] *Var. bord.*, II, 276 et seq.
[3] *Ibid.*, 237 et seq.
[4] *Ibid.*, II, 289 et seq.
[5] *Ibid.*, II, 212 et seq.
[6] *Ibid.*, II, 220. Il y avait à Bordeaux, au moyen âge, un certain nombre de pieuses filles qui vivaient recluses auprès de quelques chapelles ou églises de

Digitized by Google

puis celle du prieuré de Saint-Martin du Mont-Judaïque, qui remplaçait certainement un oratoire extrêmement ancien, dédié au grand évêque de Tours. Auprès de cette église, le saint archevêque Pey Berland (1430-1456) fonda un hôpital sous le vocable de saint Pierre : « Il le pourvut de lits, de rentes, de toutes les ressources nécessaires pour l'entretien de ses bâtiments et des onze pauvres qu'on y devoit recevoir de tous lieux; il y établit, pour y résider et le diriger, un prêtre qui était en même temps titulaire de la chapelle d'Andernos, fondée dans l'église Saint-Seurin; de plus, « un hospitalier d'honnête vie et bonne réputation ou une femme de même condition, » pour servir les pauvres. Il légua, par un des codicilles de son testament, à cette fondation cent nobles d'or qu'il avait prêtés à Médard de Durfort et autres chevaliers, puis un missel, un calice, une chasuble et le coffre ou armoire pour conserver les ornements [1]. »

Dans le cimetière qui entourait de trois côtés la collégiale, se trouvaient, au moyen âge, trois ecclésioles. Celle de Saint-Étienne était, selon toute apparence, un des sanctuaires primitifs où s'étaient réunis les premiers chrétiens bordelais; dans le principe, elle était l'église paroissiale du faubourg; celle de Saint-Georges, « qui était déjà ancienne à la fin du XIIIe siècle, » servit plus tard de charnier; enfin, celle du Saint-Esprit, de forme hexagone, avait peut-être succédé à un ancien baptistère; elle devint le siège d'une célèbre confrérie.

Tels étaient, sûrement reconstitués, les bénéfices du diocèse de Bordeaux à la fin du moyen âge. Même en faisant abstraction de la dignité de métropole, que revendiquait à très juste titre notre église, on peut dire que par l'étendue de son territoire et le grand nombre de ses établissements religieux et charitables, elle tenait un des premiers rangs en France et dans toute la chrétienté. Pour en donner une idée plus complète et plus exacte, il faut maintenant que je parle avec quelque détail de ses deux grands chapitres de Saint-Seurin et de Saint-André et de ses archevêques.

la ville et des faubourgs. Les textes recueillis par M. L. Drouyn, l'abbé Baurein, etc., ne nous laissent aucun doute à cet égard. Il y avait aussi des ermites, notamment celui de la Porte-Dijeaux, auxquels les jurats faisaient l'aumône de temps en temps.

[1] Cirot de la Ville, 106; Lopès, II, 300; Baurein, *Var. bord.*, II, 189.

Digitized by Google

## IV. — LE CHAPITRE DE SAINT-SEURIN

On peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que les institutions religieuses du « Borc de Sent-Seurin » étaient fort anciennes et remontaient probablement aux premières origines du christianisme à Bordeaux. La basilique où le chapitre célébrait l'office divin était célèbre, depuis des siècles, par les insignes reliques qu'elle possédait [1] ; elle était entourée d'un cimetière vénéré dont les légendaires du moyen âge ont célébré la gloire et qui, d'après eux, comme les Aliscans d'Arles, aurait été consacré par Notre-Seigneur lui-même [2]. C'est à Grégoire de Tours que nous devons les premiers témoignages historiques relatifs au saint évêque Seurin, qui, tout au commencement du v^e siècle, régit l'Église de Bordeaux et devint, grâce à ses vertus et à ses miracles, un des patrons les plus vénérés de cette Église et de la cité elle-même [3]. Les clercs chargés de desservir son tombeau ne tardèrent pas à acquérir une situation très importante, au double point de vue de la richesse et de la puissance politi-

[1] *Sancti Severini ecclesia egregia et decora reputatur et in eadem multa corpora sanctorum requiescunt et praesertim sancti Severini* (bulle de Pie II du 6 mai 1463. Ap. Lopès, I, 254).

[2] M. Cirot de la Ville a réuni (p. 185 et seq.) sur ces légendes beaucoup de textes et d'extraits des chansons de gestes. Cf. Lopès, I, 319.

[3] *Habet Burdigalensis urbs patronos venerabiles qui saepius se virtutibus manifestant, sanctum Severinum episcopum, suburbano murorum, summa excolens fide. Sanctus igitur Severinus, ut ipsorum Burdigalensium clericorum fidelis relatio profert, de partibus Orientis ad eamdem destinatur urbem. Dum autem iter ageret et ecclesiam Burdigalensem Amandus episcopus regeret, apparuit ei Dominus in visu noctis dicens : Surge et egredere in occursum famulo meo Severino et honora eum sicut honorari scriptura sancta docet amicum divinitatis; melior est enim te, meritisque sublimior. Exurgens autem Amandus episcopus, accepto bacillo in manu sua, perrexit in occursum eius, nihil de viro sancto sciens nisi quae Dominus revelasset. Et ecce sanctus Severinus veniebat quasi obviam ei. Tunc appropinquantes sibi ac propriis se nominibus salutantes ruunt pariter in amplexus, deosculatique, fusa oratione, ecclesiam cum magno psallentio sunt ingressi. Quem deinceps in tantum dilexit ac veneratus est Amandus episcopus ut eum in locum suum substitueret ac ipse quasi iunior habebatur. Denique post paucos annos obiit beatissimus Severinus. Quo sepulto, Amandus episcopus locum recepit suum quem ei non dubium est per obedientiam redditum quam in Dei sanctum exercuit. Ex hoc incolae, cognita eius sanctitate, patronum sibi adsciscunt, certi quod si quandoque urbem aut morbus obrepat aut hostilitas obsideat aut aliqua querela precellat, protinus concurrentes populi ad basilicam sancti, indictis ieiuniis, vigilias celebrant, devotissime orationem fundentes, et mox ab imminenti calamitate salvantur (De glor. confess.*, XLIV).

Digitized by Google

que et civile. Les fidèles attribuèrent « à Dieu et à Saint-Seurin » des maisons, des terres, des rentes et des cens ; les comtes de Gascogne reconnurent à la basilique, c'est-à-dire en définitive à ceux qui en avaient la garde, d'importants privilèges [1]. Ce furent d'abord des moines, puis des chanoines réguliers. Il semble bien qu'à la fin du XIIe siècle, ils n'étaient guère fidèles à leurs devoirs. Une bulle de Lucius II, donnée vers 1150, avait ordonné que la régularité serait rétablie et conservée à jamais à Saint-Seurin. « Plusieurs années après (1188), les chanoines qui s'étaient sécularisés d'eux-mêmes, de concert avec l'archevêque Hélies de Malemort, s'adressèrent au pape Clément III pour demander que leur sécularisation fût faite dans les formes. Le pape y consentit et l'archevêque reçut l'ordre de nommer le procureur de Saint-André pour donner à l'église de Saint-Seurin des règlements conformes aux usages qui y étaient établis depuis quarante ans. En cas de refus de la part du procureur de Saint-André, le pape donnait cette commission aux évêques d'Aire et de Dax. Comme il s'agissait de détruire des observances que leur antiquité et leur sainteté rendaient respectables, personne ne voulut se charger de cette commission et l'archevêque fut obligé d'agir par lui-même. Après avoir entendu des témoins pour la forme, il ordonna que l'église Saint-Seurin resterait dans l'état où elle était depuis quarante ans, c'est-à-dire que les chanoines seraient sécularisés, et il y eut entre les deux chapitres un accord qui portait que les chanoines de Saint-Seurin ne seraient plus inquiétés sur la régularité par ceux de Saint-André, que cependant ils continueraient à vivre en commun [2]. »

Saint-Seurin était donc depuis longtemps, à l'époque qui nous occupe, une collégiale séculière ; le nombre des prébendes a varié plus d'une fois, et je n'ai pu l'établir avec certitude pour les XIVe-XVe siècles. D'après M. Cirot de la Ville [3], il y aurait eu d'abord dix-huit chanoines, puis treize, seize, douze. Chaque chanoine devait avoir un prêtre ou clerc en état de servir, sans quoi ils étaient censés n'être pas résidants. Ces chapelains étaient payés par le chapitre. Ils disaient la messe les jours

[1] Le cartulaire de Saint-Seurin (Arch. Gir., G 1030) fournit là-dessus à peu près tous les renseignements désirables.
[2] D. Devienne, II, 37, 38 ; *Gall. christ.*, II, 819.
[3] P. 83.

Digitized by Google

simples ou de férie, à la place des chanoines qu'ils représentaient, en sorte que, lorsque le jour n'était pas assez solennel pour célébrer la messe au maître-autel, c'était le chapelain du chanoine de semaine qui la disait à l'autel Saint-Amand [1]. Il est inutile d'ajouter que la célébration intégrale de l'office divin, le service des obits et autres fondations étaient un devoir journalier pour les chanoines.

Il y avait quatre dignitaires : le doyen, chef du chapitre qui l'élisait; le sacriste, qui remplissait les fonctions curiales et administrait les sacrements aux habitants du « borc de Sent-Seurin; » le trésorier et le prévôt. Nous les trouvons sans cesse mentionnés dans les documents du temps et spécialement dans les comptes de l'archevêché [2].

Le chapitre était un noble et puissant seigneur ayant haute, basse et moyenne justice dans un territoire assez étendu. « Il s'était constitué dans la banlieue, tout autour de la basilique, une vaste « sauveté » où il régnait en maître et en juge. Son « détroit » allait du Peugue à la Croix-de-Seguey et ne s'arrêtait qu'aux remparts romains de la cité. Les habitants de la sauveté devaient au chapitre des droits féodaux, des corvées, deux deniers par tonneau de vin, une bonne poule à Noël. Au delà, le chapitre étendait sa juridiction religieuse, civile et criminelle sur les deux quartiers du Bouscat et de Caudéran. Il avait, pour juger ses paroissiens, son tribunal [3]. » Il avait naturellement aussi ses prisons. Les vins de tous les membres et « suppôts » du chapitre étaient privilégiés [4]. Dans l'intérieur de la ville, il conférait les cures ou vicairies perpétuelles de Saint-Remi, Saint-Mexans, Saint-Christoly et Notre-Dame de Puy-Paulin [5].

Les chanoines de Saint-Seurin se recrutaient au moyen âge surtout dans les rangs de la noblesse et de la plus opulente

[1] *Ibid.*, 84.

[2] Cf. *Arch. hist. Gir.*, XXII, 861. On y trouvera l'indication de tous les passages que je vise ; *Livre des Bouillons* (*Arch. mun. Bord.*, t. I), passim (cf. l'index, 611, 612).

[3] C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, 200.

[4] *Ibid.*, 198; *Livre des Bouillons*, 289. Cf., sur le privilège des vins qui a été durant tout le moyen âge un des facteurs essentiels de la politique des Bordelais, l'*Hist. de Bordeaux* de C. Jullian, 211 et seq.

[5] *Ibid.*, 200.

Digitized by Google

bourgeoisie de Bordeaux [1]. Bon nombre de ses membres ont joué un rôle politique considérable et presque toujours le chapitre s'est activement occupé des affaires de la cité. C'était sur l'autel de Saint-Seurin que les ducs de Guyenne ou leurs représentants venaient prendre leur étendard avant de partir en guerre [2]. Ce sanctuaire vénéré était aussi le théâtre de plusieurs des actes les plus solennels de la vie municipale. Dès que les nouveaux jurats avaient prêté serment à Saint-André, ils se rendaient à la collégiale avec leurs prédécesseurs immédiats *per recebre lo segrament de mossenhor lo mager et deu clerc de la bila;* le maire, le clerc, le trésorier, le sous-maire, le prévôt et son clerc juraient *sobre lo fort sent Seurin* [3] de remplir loyalement leurs offices, au plus grand bien de la cité, des bourgeois et du « commun peuple [4]. »

Nous avons vu que le chapitre de Saint-Seurin avait l'administration de la justice dans la sauveté et sa banlieue. Comme on le pense bien, ce privilège était vu d'assez mauvais œil par la commune et de nombreux conflits s'élevèrent à son sujet. En 1277, la sauveté subit un véritable assaut ; le peuple s'était soulevé, appelé aux armes par la cloche (le redoutable *senh*) de l'hôtel de ville; conduit par le maire et les jurats, il pilla les maisons canoniales et y mit le feu. L'archevêque porta l'affaire au roi de France comme au seigneur suzerain ; elle fut terminée par un accord qui donna pleine satisfaction aux victimes de ces violences [5]. »

Une nouvelle transaction intervint en 1347. Je crois devoir l'analyser [6] largement parce qu'elle précise, à l'entrée de notre période, les droits respectifs du chapitre et de ses officiers d'une part, du maire et des jurats de l'autre. 1° Ceux-ci s'engagent d'abord à ne pas soutenir les serfs de Caudéran et du Bouscat dans leurs procès contre le chapitre, et consentent à ce que celui-ci soit remis en possession de ces serfs, conformément à la décision rendue par le sénéchal sur l'enquête ordonnée, le

1 *Ibid.;* Cirot de la Ville, 39, 86.
2 Cirot de la Ville, 95-97.
3 *Fort, Feretrum;* en langue d'oïl, *Fierte.*
4 *Livre des Bouillons*, 501-510.
5 Cet accord se trouve dans le *Livre des Bouillons*, 424 et seq.
6 J'emprunte le plus souvent les termes mêmes de cette analyse aux savants éditeurs du *Livre des Bouillons.* Assurément je ne pourrais mieux faire.

Digitized by Google

16 novembre 1546, par Henri, comte de Lancastre. — 2° Le chapitre sera juge civil et criminel entre les personnes demeurant sur ses terres à Caudéran et au Bouscat, pourvu toutefois que les délits commis n'entraînent point la mort, une mutilation ou une amende de plus de 65 sous. — 3° Le chapitre sera juge dans les mêmes cas entre les familles et les serviteurs des chanoines ainsi qu'entre ces familles ou ces serviteurs et les personnes demeurant sur les terres du chapitre. — 4° Les maires et jurats seront juges des délits entraînant les peines mentionnées à l'article 2 de la convention, quand ces délits seront commis dans la juridiction, mais non dans la sauveté de Saint-Seurin, par les habitants de cette juridiction ou à leur détriment par des étrangers. Toutefois, les jugements seront exécutés à Bordeaux dans le lieu ordinaire des exécutions. Des sergents seront entretenus par la commune dans la juridiction de Saint-Seurin. — 5° Les maire et jurats seront juges civils et criminels des affaires qui concerneront les Bordelais ayant des possessions à Caudéran, au Bouscat et à Villenave, leurs familles et leurs bordiers [1], ainsi que les personnes résidant dans les mêmes lieux, mais en dehors des terres du chapitre. Toutefois, les questions féodales sont réservées aux seigneurs des fiefs et les droits paroissiaux au chapitre. — 6° Le roi, le sénéchal ou ses officiers seront juges civils ou criminels entre les familles des chanoines et les habitants de la juridiction ainsi qu'entre les étrangers seuls, sauf les cas déjà attribués au chapitre [2].

Je ne puis fixer avec précision sa fortune. Nous savons qu'en 1362, à propos d'une levée de décimes faite au profit du pape, ses revenus étaient estimé à 1,530 livres, ceux du sacriste à 80 livres, ceux du trésorier à 10 livres [3]; qu'en 1312, le revenu journalier de chaque prébende était de vieille date taxé à 3 sous [4]; enfin, qu'en septembre 1400, le chapitre, ordonnant le prêt gratuit de draps d'or pour l'enterrement des chanoines, motivait sa décision sur ce fait que les prébendes étaient fort amoindries *propter frequentes mortalitates, gelatas et tempestates, necnon guerrarum discrimina* [5]. Les chanoines

[1] Métayers. Cf. du Cange, *Gloss.*, aux mots *Borderius* et *Bordilerius*.
[2] *Livre des Bouillons*, 348-358.
[3] *Arch. hist. Gir.*, XXII, 3, 4.
[4] Arch. Gir., G 1030, f° 170.
[5] *Ibid.*, f° 177 v°.

Digitized by Google

trouvaient cependant le moyen d'accroître la splendeur de leur église ; c'est à la fin du XIVe siècle qu'ils bâtirent la ravissante ecclésiole connue encore sous le nom de chapelle de Notre-Dame de la Rose, dont Pey Berland consacra, en 1444, l'autel [1], retrouvé, il y a une quarantaine d'années, sous d'affreuses boiseries modernes.

Le chapitre de Saint-Seurin dépendait plus étroitement de la juridiction de l'archevêque que celui de Saint-André, en ce sens du moins que la moitié des prébendes canoniales étaient à la collation directe du prélat [2]. Mais celui-ci, à son avènement, devait tout d'abord y être intronisé après avoir prêté le serment d'observer et de défendre les « libertés, compositions et privilèges » du chapitre. Il existe encore, dans le chœur de Saint-Seurin, une exquise chaire épiscopale, vraie dentelle de pierre [3], qui rappelle cet usage et où, de la fin du XVe siècle à la Révolution, nos archevêques ont siégé avant de prendre possession de leur église métropolitaine. Les chanoines de Saint-Seurin étaient fort jaloux de cet honneur, et cela d'autant plus qu'ils y voulaient voir la preuve de la plus grande antiquité de leur église qui aurait été, d'après eux, la première cathédrale de Bordeaux [4]. Bertrand de Roqueis, nommé archevêque en 1380, ayant voulu prendre possession sans s'assujettir aux formes ordinaires, le chapitre collégial lui fit signifier l'acte suivant,

[1] C. Jullian, *Hist. de Bord.*, 262; dessin dans Lopès, II, 8.

[2] Transaction du 12 septembre 1354 entre l'archevêque et le chapitre (copie aux Arch. dioc. Bord., I 2).

[3] On en peut voir un charmant dessin de Leo Drouyn dans Lopès, I, 251.

[4] Cette question fut entre les deux chapitres l'objet de discussions séculaires durant tout le moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle. Là-dessus, cf. Lopès, I, 241-262; Cirot de la Ville, 76-80; et Arch. Gir., G 482. Il y a là un bien curieux mémoire, dont voici un passage d'un style assez pittoresque. L'église de Bordeaux fut « fondée tantost après la passion de Notre Seigneur, *diuina reuelatione* faicte à Monsieur Sainct Martial preschant la foy catholique lors a Bourdeaulx et qui vouloit fonder la dicte église *sub nomine beati Petri, principis apostolorum*, auquel fut reuelé la passion et martire de Monsieur Sainct André, frère germain de Monsieur Sainct Pierre *qui illa die in civitate Patras sub proconsule Egea patiebatur mortem* et que *sub nomine beati Andree* fust fondée, et *ita factum est*, douze cens ans (*sic*) a et plus, et avant que le bon homme sainct Seurin fust né, ne son grant père, ne sa grant mère, plus de six cens ans.... » (La chronologie de nos chanoines laissait, on le voit, à désirer). « *Item*, bien que Monsieur l'archevesque a sa premiere entrée couchet a Sainct-Seurin et allet a l'église oyr messe, comme dient les dicts demandeurs, *non sequitur quod sit prima sedes nec quod eam desponset*, car si cette raison avoit lieu, Lormont ou il couchet d'abord devroit estre *prima sedes*...., etc. »

Digitized by Google

dont j'emprunte la traduction à Dom Devienne [1] : « Il est d'un usage immémorial que les très révérends Pères archevêques de Bordeaux, après avoir été consacrés hors la ville, soient intronisés en habits pontificaux dans l'église Saint-Seurin; pour cet effet, ils s'assoient dans une chaise qui est, dans cette église, destinée à cet usage. Ensuite, ils sont portés par les nobles et puissants seigneurs de Blaye, d'Arbanats, de Puy-Paulin et le captal de la Tresne. Le peuple et le chapitre de Saint-Seurin les précèdent. Ils entrent par la porte Médoc pour se rendre à Saint-André; ayant fait à la porte de cette église les serments accoutumés sur les saints Évangiles, lesdits seigneurs les déposent au pied du grand autel, où ils chantent une messe solennelle. Ce n'est qu'après cette cérémonie qu'ils ont coutume d'entrer dans le palais épiscopal, et cet usage est tellement reçu que si celui qui est élu archevêque de Bordeaux se trouve pour lors dans la ville, il en sort pour se faire consacrer au dehors et remplir le cérémonial exposé ci-dessus. Cependant, vous avez jugé à propos de passer par-dessus ces formes, en alléguant des empêchements non recevables, ce qui tourne au préjudice de l'Église de Bordeaux et est d'un mauvais exemple pour vos successeurs, et parce que votre chapitre s'est opposé à ce que vous entrassiez dans votre palais, à moins que vous n'eussiez satisfait au cérémonial, vous avez menacé de l'excommunier; vous vous êtes promené dans la ville, à cheval, faisant porter votre croix devant vous et donnant des bénédictions au peuple quoique vous ne fussiez pas même consacré. Vous êtes aussi entré dans votre palais sans avoir prêté le serment et vous vous êtes vanté de vous y être fait consacrer. En conséquence, nous vous déclarons, pour la conservation de nos droits et de nos usages, que nous nous portons appelants au souverain pontife de tout ce que vous avez fait et de tout ce que vous pourriez faire encore à notre préjudice, et nous nous mettons sous la sauvegarde de Sa Sainteté et sous la protection du saint-siège pour nous garantir de tout ce qu'on pourrait vous conseiller d'entreprendre contre nous. »

Un peu après l'époque à laquelle je m'attache, en 1458, Pie II exempta totalement de la juridiction archiépiscopale le chapitre de Saint-Seurin [2].

[1] II, 71, 72.
[2] La bulle est *in extenso* dans Lopès, II, 453-456.

Digitized by Google

## V. — LE CHAPITRE DE SAINT-ANDRÉ

Comme je l'ai dit plus haut, nous sommes assez convenablement renseignés à l'endroit de cette compagnie très active et très influente, d'abord parce que ce qui nous reste de ses archives est classé et inventorié [1], ensuite parce que l'église métropolitaine et son chapitre ont eu, au XVII^e siècle, en la personne du théologal Hierosme Lopès, un historien qui, sans être un critique absolument sûr, en connaissait bien les annales et les archives et a donné comme *preuves* à son livre nombre de documents dont les originaux ont disparu depuis longtemps [2].

A quelle date faut-il faire remonter l'institution du corps canonial de notre Église? Cette question est probablement insoluble. Naturellement Lopès veut reculer les origines du chapitre auquel il appartenait, jusqu'aux commencements mêmes de la série épiscopale. Au fait, ceci n'importe guère. Ce qui est très sûr, c'est que dans les plus anciennes chartes qui nous aient été conservées, nous voyons figurer et le chapitre en corps et la plupart de ses dignitaires.

Vers 1350-1450, les chanoines prébendés étaient probablement au nombre de vingt-quatre [3]; il y avait certainement dix dignitaires que nous trouvons constamment mentionnés dans nos documents et spécialement dans les comptes de l'archevêché: tout d'abord le doyen, qui était nécessairement chanoine prébendé et capitulant; les autres, effectivement chanoines pour la plupart, pouvaient néanmoins ne l'être pas; c'étaient les trois archidiacres de Médoc, de Cernès et de Blaye, le chantre, le trésorier, le maître-école, le sous-doyen, le sacriste et le sous-chantre [4]. Comme à Saint-Seurin, chaque chanoine devait avoir avec lui un clerc résidant, chargé de l'assister au chœur et de le suppléer au besoin dans quelques-unes de ses fonctions [5]. Il faut ajouter à ce personnel celui des ecclésiastiques titulaires des chapellenies fondées en si grand nombre dans l'église Saint-

[1] Arch. Gir., G 267-524; Arch. dioc., I 1.
[2] Les auteurs du *Gall. christ.* lui ont emprunté beaucoup de faits et lui ont dû la connaissance de beaucoup de textes.
[3] C. Jullian, *Hist. de Bord.*, p. 195.
[4] *Arch. hist. Gir.*, XXII, 2-3.
[5] Arch. Gir., G 273.

Digitized by Google

André, que Lopès n'a pu signaler que les principales [1]. Comme partout, l'office divin diurne et nocturne y était journellement célébré, ainsi que d'innombrables messes votives, obits [2], etc., fondés obligatoirement par les membres du chapitre ou spontanément par divers bienfaiteurs.

Après avoir longtemps suivi l'institut des chanoines réguliers, ceux de Saint-André finirent par obtenir leur sécularisation de Clément V, qui avait été de leur corps et était devenu plus tard leur archevêque [3]. Leurs anciens statuts ne nous sont pas parvenus dans leur teneur primitive, mais nos archives nous ont conservé des copies authentiques de divers règlements particuliers qui permettent de se faire l'idée de leurs usages aux XIVe et XVe siècles. Ils fixent ce qui concerne la résidence qui doit être continuelle et, dans les maisons canoniales, attribuée à chacun; l'option de ces maisons; l'assistance aux offices; les absences régulières et irrégulières; les conséquences des unes et des autres relativement au revenu; la tenue des assemblées capitulaires d'abord fixées au jeudi de chaque semaine, puis bi-hebdomadaires depuis 1410 [4]; l'administration des biens, l'obligation pour les chanoines de donner, *infra biennium* après leur élection, à l'église une chape de procession valant 50 livres (le doyen en devait une de 100 livres) et de fonder un anniversaire, etc. [5].

Les chanoines de Saint-André se cooptaient eux-mêmes et se recrutaient surtout parmi les nobles et les gradués [6]; c'était le chapitre en corps qui pourvoyait aux vacances; aucune cession ou permutation ne pouvait avoir lieu sans son agrément [7]. L'archevêque n'avait aucun droit à la collation des prébendes [8]; il ne pouvait s'opposer aux choix du chapitre sans des raisons

[1] II, 460.

[2] Deux obituaires de Saint-André des XIIIe et XIVe siècles sont aux Arch. Gir. (G 315, 316). Ils ont été publiés dans les *Arch. hist. Gir.*, XVIII, 1-252.

[3] Lopès, II, 443, 447.

[4] Lopès, II, 452. — J'ai déjà dit que les Arch. Gir. possèdent quelques-uns des registres capitulaires de Saint-André pour notre période. Cf. *Arch. hist. Gir.*, III, 1-35.

[5] Arch. Gir., G 273.

[6] Lopès, II, 427; il cite un texte de 1481 qui constate évidemment un usage antérieur.

[7] Arch. Gir., G 273.

[8] Clément V, comme je le dirai plus bas, avait dans une certaine mesure dérogé à cette règle. Cf. ci-dessous, § VI.

Digitized by Google

graves, ni conférer les dignités sans son consentement [1]. Le doyenné était électif.

Le chapitre gouvernait le diocèse par ses vicaires, le siège vacant; il élisait l'archevêque, sauf, bien entendu, les dérogations accidentelles apportées parfois à l'exercice de ce droit par les réserves et désignations directes des souverains pontifes. Ceci n'a pas besoin de preuves, puisque tel était alors à cet égard l'état de la discipline de l'Église.

Si les prébendes et les dignités étaient plus nombreuses à à Saint André qu'à Saint-Seurin, le chapitre métropolitain était aussi plus riche que celui de la collégiale. En 1362, le précieux rôle des décimes levées sur les bénéficiers du diocèse au profit de Clément VI nous apprend que le revenu global du chapitre en corps et de ses dignitaires s'élevait à 3,457 l. [2].

Nous en connaissons à peu près exactement les sources, grâce à des documents très nombreux et se reliant presque sans lacune les uns aux autres, au moins depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Le 2 août 1228, Grégoire IX donna à Pérouse une longue bulle confirmant les privilèges du chapitre et énumérant en détail ses possessions [3], églises, dîmes, fiefs, cens, terres, moulins, droits de monnayage et de tonlieu. Je ne puis évidemment entrer dans le détail, mais je donnerai une idée de l'ensemble en citant quelques lignes d'un aveu qui est à la vérité du XVIIe siècle, mais dont la parfaite exactitude, sauf en un seul point que je signalerai, est attestée par les documents antérieurs : « Declaration des terres, justices et seigneuries appartenant au chapitre de l'eglise de Bordeaux, ensemble des autres fiefs mouvant de sa directité.... Le chapitre possede la haute, moyenne et basse iustice dans toute icelle partie du petit destroit de la presente ville, vulgairement appelé la *Sauuetat de Saint-André* [4],

[1] Bulle de Grégoire IX (2 août 1228) : *Si capitulum in aliquem canonicandum convenerit, Archiepiscopus impedire non possit nisi rationabilem causam ostenderit. Prohibemus insuper ut honores ecclesiae. contra id quod hactenus observatum est, sine consensu decani et capituli alicui valeat assignare* (Lopès, II, 484-486. Origin. Arch. Gir., G 270). Sur ce même droit absolu du chapitre relativement à la collation des prébendes et aux permutations, Lopès allègue (II, 457, 458) une composition du 3 avril 1378, entre les chanoines et l'archevêque Hélies de Salignac.

[2] *Arch. hist. Gir.*, XXII, 2, 3.

[3] Arch. Gir., G 270; Lopès, II, 434.

[4] Sur la sauveté de Saint-André au XVe siècle, cf. *Bord. vers 1450*, 151, 152, 483.

Digitized by Google

avec droict de closture, lequel destroit comprend et renferme le corps de la grande eglise, le palais archiepiscopal, les maisons tant de messieurs les doyens, dignités, chanoines et chapitre que des autres beneficiers de ladite eglise.... et generalement tout ce qui est entre les deux lauoirs ou ruisseaux nommés vulgairement les ruisseaux du Peugue et de la Devise; — declare en outre que le tiers du seigneuriage de la monnoye qui se fabrique dans le duché de Guyenne lui appartient, en consequence des donations des comtes et ducs de Guyenne, confirmées par le Roy a present regnant et par les Roys ses predecesseurs; — declare en outre ledit chapitre qu'il est seigneur justicier de tout iceluy chasteau..... de Verteuil [ceci n'était pas exact à l'époque dont je m'occupe, le chapitre n'ayant acquis Verteuil qu'en 1489, par donation entre-vifs due à Pierre de Bosco, chanoine et chantre de Saint-André [1]]; — declare en outre ledit chapitre qu'il est seigneur justicier de toute icelle terre et baronnie de Cadaujac en terre gasque, avec justice haute, moyenne et basse dans les paroisses de Cadaujac et de Martillac, chasteau et preclostures d'icelluy, cens, rentes, droicts et deuoirs seigneuriaux, fiefs et hommages, droicts de pescherie sur la rivière de Garonne....; — plus toute icelle maison et seigneurie de Lidonne en Bourgez, consistant en rentes, agrieres, droicts et deuoirs seigneuriaux tant au lieu de Lidonne et banlieue de Bourg, que dans les paroisses de Camillas, Tauriac.... etc. [2]. » Il faut ajouter « la cour et baronnie de Lège, joignant la Teste de Buch, avec droit de pesche, de chasse, de coste et de naufrage [3]. »

Lopès a très bien exposé ce qui touche au droit seigneurial de la monnaie : « Il fut donné au chapitre par Bernard-Guillaume, fils du duc Guillaume-Sance, confirmé ensuite par Sance-Guillaume, son frère, par Béranger et par Odon, tous ducs ou comtes de Gascogne et de Bourdeaux. Depuis, ce duché ou comté estant tombé dans la famille des ducs de Guyenne qui, pour raison de ce, s'intitulèrent ducs de toute l'Aquitaine, ils témoignèrent la mesme affection pour le chapitre que leurs prédécesseurs et lui confirmèrent ce beau droit qui le rend seigneur du

[1] Arch. Gir., G 429.
[2] *Ibid.*, G 479.
[3] Lopès, II, 475, 476; Baurein, *Var. bord.*, III, 403, 404. La seigneurie de Lège fut aliénée par le chapitre, sous le règne de Charles IX.

Digitized by Google

tiers de la monnoye qui se fabrique au duché ou comté de Gascogne. Je rapporterai à la fin la confirmation et donation du duc Guillaume VIII [1], grand-père d'Éléonor. La donation fut mise et scellée sur le grand autel, la marque d'une investiture authentique, et le duc donna ensuite le baiser de paix au doyen et aux chanoines [2]. Cette donation fut encore confirmée par sa petite-fille Eléonor qui, après sa répudiation, avoit espousé Henry qui fut roi d'Angleterre. Ce droit si bien estably ne fut jamais contesté au chapitre par les Roys d'Angleterre, ducs de Guyenne. Mais leurs officiers, pour frustrer le chapitre des avantages de ce droit, s'estant avisez de faire fabriquer la monnoye à Langon, le chapitre leur fit action, et, l'affaire ayant esté portée à Paris devant le Roy Philippe le Hardy, il fut donné un arrest en faveur du chapitre, au mois d'aoust l'an 1275 [3], et le Roy d'Angleterre ou ses officiers furent condamnés au payement des arrérages de la tierce partye du droit de la monnoye qui auroit esté fabriquée mesme hors de Bordeaux. Les Roys d'Angleterre, ducs de Guyenne, qui suivirent, reconnurent ce droit et en donnèrent plusieurs déclarations en faveur du mesme chapitre. Nos Roys, rentrés en possession de Bordeaux et de la Guyenne, ne lui ont pas été moins favorables [4]. » Le chapitre avait également reçu des comtes de Gascogne des droits de tonlieu [5]. Mais je n'ai pas trouvé de textes démontrant positivement qu'il continuât à en jouir aux XIVe-XVe siècles. En tout cas, ses vins étaient francs [6].

Privilégiés par les princes, enrichis par eux et par les particuliers, le chapitre avait été aussi comblé de grâces spirituelles par les papes du moyen âge. Lopès donne la longue énumération de leurs bulles et en cite plusieurs. Je ne puis évidemment entrer dans les détails. Je mentionnerai seulement le droit de collation immédiate sur plus de la moitié des paroisses de Bor-

[1] Il faudrait Guillaume IX.

[2] La charte originale est aux Arch. Gir., G 325. Il en a été donné tout récemment un fac-similé réduit dans *Arch. hist. Gir.*, XXX, pl. 1.

[3] Lopès a publié (II, 577) ce document qui est aux Arch. Gir., G 326.

[4] Lopès, II, 473, 474. — Cf. Arch. Gir., G 334-341. En 1701, le chapitre renonça à ses droits sur le monnayage moyennant une rente de 2,000 l. et un capital, une fois payé, de 30,000 (Arch Gir., G 341).

[5] *Ibid.*, G 334.

[6] Lopès, II, 480.

Digitized by Google

deaux et plusieurs de la campagne [1], et de nombreux droits honorifiques [2].

Le chapitre métropolitain de Bordeaux était donc une forte et riche corporation; les archevêques avaient à compter avec lui, et aussi le gouvernement central et les pouvoirs locaux. Quand on étudie les documents de l'époque et surtout les textes proprement bordelais qu'a publiés notre commission des archives municipales, on retrouve nos chanoines à chaque page, agissants, consultés, batailleurs parfois.

## VI. — L'ARCHEVÊQUE

Plus puissant encore et par sa dignité éminente, et par sa richesse, et par ses droits féodaux, et souvent par sa naissance qui le faisait marcher de pair avec les plus nobles familles de la province, était, au moyen âge, l'archevêque de Bordeaux. Son Église, à qui les légendes attribuaient une origine apostolique, était en tout cas une des plus anciennes de l'Occident. Son diocèse était considérable et, comme nous l'avons vu, les paroisses, prieurés, abbayes, etc., y étaient fort multipliés; la juridiction métropolitaine s'exerçait sur un vaste territoire; à l'époque où nous sommes, grâce à la décision souveraine de Clément V, il était depuis près de cinquante ans définitivement affranchi de l'autorité primatiale de l'archevêque de Bourges.

Je n'insisterai pas sur cette question de la primatie qui a fait couler des flots d'encre, bien longtemps même après l'époque où elle avait été pratiquement résolue [3].

Quant à la qualité de métropolitain reconnue de tout temps à l'archevêque de Bordeaux, elle lui donnait la prééminence non seulement, comme au temps de Clément V, sur cinq évêques, mais sur neuf. Bordeaux avait été en effet, dans la Gaule romaine, la métropole de la *Provincia Aquitanica Secunda*, qui

[1] Bulle de Grégoire IX, déjà citée : *Liceat vobis in ecclesiis vestris ministros idoneos instituere, sicut rationabiliter hactenus noscitur observatum, nec Archiepiscopus vester, absque manifesta et rationabili causa, eamdem institutionem infringat.*

[2] Voy. Lopès, II, 442, 486.

[3] Tout récemment encore M. A. Leroux l'a traitée dans un sens favorable aux prétentions de Bourges (*Annales du Midi*, avril 1895, p. 141-154). M. C. Jullian a soutenu l'opinion contraire, dans *Hist. de Bord.*, 193, 194.



Digitized by Google

comprenait, d'après la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, six cités : *Metropolis civitas Burdigalensium; civitas Agennensium; civitas Ecolisnensium; civitas Santonum; civitas Pictavorum; civitas Petrocoriorum* [1]; donc, dès le principe, cinq suffragants. En 1317, quatre nouvelles églises épiscopales furent érigées dans la province par Jean XXII : Luçon et Maillezais, démembrés de Poitiers; Condom, démembré d'Agen; Sarlat, démembré de Périgueux [2].

On sait qu'au moyen âge les droits des métropolitains dans leurs provinces étaient considérables et effectivement exercés [3]. Clément V reconnut à ses sucesseurs sur le siège de Bordeaux tout ce que leur accordait la discipline en vigueur et y ajouta encore. J'emprunte à Lopès l'analyse des bulles qu'il leur accorda : « Il leur donna, ou plutôt leur confirma le pouvoir d'appeler à leurs conciles provinciaux leurs suffragans, les chapitres et abbés qui seroient dans les diocèses de leurs suffragans, qui ne pourroient se dispenser d'y venir en personne sans un empeschement légitime. Il voulut qu'ils pussent donner la tonsure et les ordres mineurs dans toute l'estenduë de leur province, mesme hors du temps de leur visite, à toutes les personnes de la province capables qui les leur demanderoient, et, quand ils feroient visite, tous les ordres majeurs au temps des ordinations arresté par le Droit; comme ainsi qu'ils peussent consacrer les églises, bénir les autels, les cimetières, les calices, les vestemens sacerdotaux et tous les autres paremens ecclésiastiques, sans demander pour le sujet le consentement de leurs suffragans.

« Il ordonna encore que l'archevesque de Bordeaux passant par les diocèses de ses suffragans, eux et leurs sujets exempts et non exempts le receussent processionnellement au son des cloches lorsqu'il y passeroit en visite; et, hors du temps de la visite, seulement au son des cloches, ce qui s'observeroit pareillement dans tout son diocèse avec les peines décernées contre les contrevenans; et, pour sa première entrée, tant dans son diocèse que dans le reste de sa province, il confirma ce qui s'estoit desjà pratiqué, qu'il seroit receu avec les mesmes honneurs qu'on luy

[1] Longnon, *Atlas historique de la France, texte explicatif*, 15.
[2] *Ibid.*, v.
[3] Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, éd. André, I, 256-273.

Digitized by Google

rendroit quand il fairoit sa visite, c'est-à-dire processionnellement et au carillon des cloches. Il voulut mesme régler et prescrire la forme du serement qu'estoient obligez de luy rendre ses suffragans, qui luy est certainement fort honorable [1] et qui luy fut rendu en la personne d'Arnaud de Canteloup, archevesque, par Pierre, évesque de Luçon, et Fort, évesque de Poitiers, qui se trouve, avec d'autres semblables, dans les archives de l'archevesché.

« Une autre grâce considérable fut le pouvoir d'unir et diviser les Églises, les Dignitez et les Personnats du dioceze de Bourdeaux, lors qu'il le jugeroit à propos, mesmes sans le consentement du chapitre, duquel pouvoir il jouït. Et pour luy donner le moyen de reconnoitre les personnes dont il seroit obligé de se servir dans ses importans emplois, il luy accorda la collation entière de trois chanoinies vacantes dans la métropolitaine; de deux, dans la collegiale de Saint-Seurin [2].... Il luy accorda pareillement la collation d'une chanoinie dans toutes les églises cathédrales ou collégiales de la province et de cinq bénéfices curés dans la ville ou diocèse d'Agen; à Périgueux, sept; à Angoulesme, trois; à Saintes, huit; à Poitiers, douze, curés ou non curés; mais cela une fois souvent en leur vie [3]. »

Au XVIII^e siècle, l'archevêque de Bordeaux était un des ordinaires de France dont les droits de collation étaient le moins restreints par ceux des patrons et collateurs ecclésiastiques et laïques [4]. Il semble bien que telle devait être aussi sa situation au moyen âge, vis-à-vis des bénéficiers de son diocèse. Ce qui est certain, c'est que le nombre des paroisses unies aux abbayes et aux chapitres était fort restreint. Nous en avons la preuve dans un rôle de quartières de 1429, inédit jusqu'ici [5]. Il ne m'est pas possible, faute de documents précis, d'indiquer avec certitude la proportion des bénéfices conférés *pleno jure* par nos archevêques des XIV^e-XV^e siècles avec ceux dont ils n'a-

[1] La formule de ce serment est dans Lopès, II, 60, et *Arch. hist. Gir.*, X, 375. Il est tout à fait semblable à celui que les évêques font actuellement au pape dans la cérémonie de leur sacre.

[2] Nous avons vu que plus tard l'archevêque avait conquis le droit de conférer les prébendes canoniales de Saint-Seurin alternativement avec le chapitre.

[3] Lopès, II, 55-57.

[4] Cf. mon *Pouillé du diocèse de Bordeaux* au XVIII^e siècle, 5.

[5] Arch. Gir., G 240, fol. 273-312.

Digitized by Google

vaient pas l'entière disposition. A la vérité, en 1458, le premier archevêque français, Blaise de Gréelle, prétendait avoir à cet égard des droits sans limites [1], mais son affirmation toute gratuite est démentie par un certain nombre de faits constatés.

A l'époque dont je parle, il ne paraît pas que les archidiacres de l'église métropolitaine aient eu, *qua tales*, d'autorité spéciale. En tout cas, je puis dire que je n'en ai trouvé aucune trace dans les documents assez nombreux que j'ai été en mesure d'étudier. — Les archevêques étaient assistés dans leur gouvernement par des grands vicaires [2] et des officiaux (je reviendrai tout à l'heure sur ceux-ci). — Deux d'entre eux ont eu des auxiliaires revêtus du caractère épiscopal : Amanieu de la Mothe, qui ne résidait guère, se faisait suppléer dans ses fonctions par l'évêque de Chrysopolis en Macédoine [3]; Raymond de Roqueis, constamment malade, demandait les mêmes services à un autre évêque titulaire, *episcopus Tringuillensis* [4], dont je n'ai pu identifier l'église, le nom ayant sans doute été estropié par les procureurs qui l'ont mis dans leurs comptes.

Les deux principaux moyens de gouvernement de nos archevêques, à la fin du moyen âge, étaient les synodes et les visites.

« Les affaires ecclésiastiques, dit M. Leo Drouyn, se traitaient dans les synodes convoqués (chaque année) à Bordeaux et à Blaye;

[1] Les preuves abondent. Voy. *Arch. hist. Gir.*, XXII, 379, l'index alphabétique, v° *Vicaires généraux*.

[2] « De la part de nostre amé et feal conseiller, Blaise, arcevesque de Bourdeaux, nous a esté exposé que combien tant par la disposition des droicts communs que par priuilege apostolique il ait droict et soit en bonne possession et saisine de visiter par chascun an toutes les eglises cathedrales, abbatiales, prieurez conventuels et autres, eglises parrochiales ayant cure d'ames, estans dedans les fins et mectes de ses dyocese et province ou de les faire visiter par procureur quand bon luy semble et d'en prendre et leuer les droicts de procuration en victuailles ou en deniers à son choix et que ainsi en ait joy ledict arcevesque et ses dicts predecesseurs par tel et si long temps qu'il n'est memoire du contraire; *ait aussi droict et soit en bonne possession et saisine de conferer toutes les eglises parrochiales estans dedans les fins et mectes de son dyocese que ce soit, nul autre que luy n'y peut mectre ou instituer aucune personne pour administrer en icelle les sacremens de saincte Eglise sans auoir pouuoir, autorité ou commission de luy;* ait semblablement droict de prendre et leuer les esmolumens du scel de sa cour ecclesiastique, sans ce que aucun puysse pretendre aucune exemption d'en riens païer.... » (Arch. Gir., G 235).

[3] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 203, 205, 221, 222, 313, 321, 663, 667.

[4] *Ibid.*, XXII, 307, 313, 361.

Digitized by Google

le premier se tenait pendant le temps pascal et l'autre au mois d'octobre. Quelquefois ces réunions sont désignées par synode d'été, synode d'hiver et par synode de Saint-Hilaire; nous croyons cependant que le synode d'été est le même que ceux appelés pascal et de Saint-Hilaire, et que le synode d'hiver est celui qui se tenait généralement au mois d'octobre. L'archevêque levait, pour les frais de cette réunion, un impôt que les archiprêtres étaient chargés de lui transmettre. Les synodes avaient lieu, comme nous venons de le dire, à Bordeaux ou à Blaye, selon les circonstances ou les besoins ; ainsi le synode pascal fut célébré à Blaye en 1356 et en 1357, mais le plus souvent à Bordeaux, tandis que celui du mois d'octobre l'était, le plus ordinairement, à Blaye [1]. »

D'après un inventaire de 1656 [2], les anciennes archives de l'archevêché possédaient alors un grand nombre de procès-verbaux des visites de nos archevêques; ils ont disparu, sauf un mince cahier du xv^e siècle [3]. Les comptes de l'archevêché nous ont conservé la trace de quelques-unes de ces visites qui ne paraissent pas avoir été très régulièrement faites et au sujet desquelles elles ne nous donnent d'ailleurs aucun détail [4].

Quant aux conciles provinciaux, je n'ai à mentionner que celui de Périgueux, tenu en 1365, sous la présidence d'Hélies de Salignac, et auquel, d'après Héfélé, assistèrent dix-sept évêques. Nous n'en avons ni les actes ni les décrets; on sait seulement que « le discours d'ouverture fut prononcé par l'évêque de Sarlat (Austère de Sainte-Colombe), célèbre comme théologien et comme administrateur. L'orateur loua tellement le prince de Galles, Édouard, qui était présent comme gouverneur d'Aquitaine, qu'il alla jusqu'à le comparer au Fils de Dieu. Ayant été incriminé à ce sujet, il alla trouver le pape Urbain V, déjà revenu en Italie, pour exposer sa défense. Aucun adversaire ne s'étant présenté contre lui, l'affaire en resta là [5]. »

Une grande situation et une grande influence étaient celles

[1] *Arch. hist. Gir.*, XXII, 652. Aucune des ordonnances synodales du moyen âge n'est venue à ma connaissance.
[2] Arch. dioc. Bord., D 26.
[3] Arch. Gir., G 24.
[4] Voy. dans *Arch. hist. Gir.*, XXII, 882, l'index alphabétique, v° *Visites*.
[5] Héfelé, *Hist. des conciles*, trad. Delarc, IX, 613, 614; Baluze, *Vitae papar. Aven.*, I, 422.

Digitized by Google

de l'official de l'archevêque. Nos lecteurs savent certainement comment la compétence de la justice ecclésiastique, mieux rendue que la justice séculière, s'était presque constamment étendue : bien souvent les justiciables venaient d'eux-mêmes à elle, non sans provoquer la mauvaise humeur et souvent la violence des divers dépositaires du pouvoir laïque [1]. Chez nous les choses s'étaient passées comme partout ailleurs et nous en avons la preuve irrécusable pour les XIVe-XVe siècles.

Déjà, en 1227, la crise avait été tellement aiguë, que pour y remédier l'archevêque et le chapitre de Saint-Seurin s'étaient vus dans la nécessité de faire appel au suzerain, le roi de France [2]. Au commencement du XVe siècle, un nouveau conflit s'éleva entre David de Montferrand et la jurade : « Depuis les premières pages du registre de 1414, jusqu'aux dernières du registre de 1420, dit M. le professeur Barckhausen, nous voyons des litiges incessants naître à l'occasion d'affaires ecclésiastiques ou d'ecclésiastiques. C'est l'église de Saint-Michel ou la vente des vins en taverne, ou les privilèges d'une sauveté, ou le remboursement des sommes dues aux chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, ou encore et *surtout la rivalité des juridictions ecclésiastiques et séculières*, qui font tour à tour, ou même ensemble, l'objet de débats jetant le trouble dans la ville. Les parties adverses ont recours aux moyens extrêmes dont elles disposent. Si les jurats saisissent les biens et les personnes, l'archevêque de Bordeaux fulmine des interdits et des excommunications. Le pape et le roi d'Angleterre sont appelés à intervenir. Le conflit prend l'importance d'une question politique et diplomatique.

« Cependant ce n'était pas sans scrupule que les Bordelais entraient en lutte avec leur pasteur. Quand surtout la maladie ou la vieillesse les menaçaient d'une mort prochaine, ils tremblaient pour leur salut éternel. Et d'ailleurs, à cette époque, l'influence du clergé était si puissante en Guyenne qu'on devait dire plus tard : Au temps des Anglais, les gens d'Église gouvernaient tout [3]. »

[1] Paul Fournier, *Les Officialités au moyen âge* (Paris, 1880, in-8), 64-127.
[2] *Livre des Bouillons*, 422 et seq.
[3] *Registres de la jurade, 1414-1422*, XI. Cf. l'index alphabétique, aux mots *David de Montferrand* et *Official de Bordeaux*.

Digitized by Google

Les quelques registres d'audience de la cour de l'official de Bordeaux qui nous sont restés nous donnent l'idée de l'extrême variété des affaires qui se plaidaient devant lui et des actes dont il était le témoin nécessaire : testaments, ventes de biens de veuves ou de mineurs, inventaires, legs pieux et, naturellement, procès ecclésiastiques [1].

Nous apprenons par les Comptes que l'official était parfois en même temps vicaire de l'archevêque *in spiritualibus et temporalibus* [2]; de même, que les vicaires généraux joignaient, exceptionnellement d'ailleurs, à leur fonction principale, celle de procureurs ou économes de l'archevêché [3].

L'official avait, personne ne s'en étonnera, un scelleur et des clercs; les *officia curie archiepiscopalis* étaient tantôt affermés, tantôt régis directement; les comptes distinguent à ce propos les *defectus*, *examinationes*, *taxationes* [4]. Parallèlement à la cour de l'official, l'archevêque a d'ordinaire un *vicariatus* produisant aussi des émoluments de sceau à son profit. Les actes le plus souvent mentionnés sont des lettres de collation, de permutation, de tonsure, d'ordination, de légitimation, des autorisations de célébrer *bis in die*, des *littere licentiarum de non residendo* [5].

Il est temps de parler du temporel de l'archevêché; il était considérable et contribuait beaucoup, évidemment, à donner de l'influence et du pouvoir au prélat; du reste, si l'on considère le train de sa maison, sur lequel les comptes nous édifient pleinement, de grandes ressources lui étaient nécessaires. Il était suzerain de fiefs nombreux pour lesquels des seigneurs, quelquefois très puissants [6], lui rendaient hommage lige; l'archevêché avait en pleine propriété plusieurs châteaux et terres; il faut joindre à ces biens quantité de grands ou menus droits que percevait son titulaire sur les ecclésiastiques et les laïques.

Parmi les terres et seigneuries, il faut indiquer tout d'abord celle de Lormont, avec un château où le prélat résidait souvent; en 1444, Pey Berland donnait ou renouvelait des coutumes et

[1] Arch. Gir., G 13-75.
[2] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 256.
[3] *Ibid.*, 379.
[4] *Ibid.*
[5] *Ibid.*, XXII, 653; cf. index alphabétique du t. XXII.
[6] Arch. Gir., G 82, 133, etc.

Digitized by Google

privilèges aux habitants de ce lieu [1]. Puis la terre et seigneurie d'Ambleville en Saintonge [2], des fiefs dans la vicomté de Lanquais [3]; le marquisat de Montboyer, tenu en pariage ou franc-alleu conventionnel avec les princes de Chalais [4]; la terre et seigneurie de Montravel [5], celles de Belvès, Couze, Bigarroque en Périgord [6], Caudrot et Coutures en Bazadais [7], etc., la vigne du pape Clément à Pessac [8].

L'archevêque possédait des cens et rentes innombrables — de très médiocre valeur le plus souvent — dans presque toutes les rues de Bordeaux, dans la banlieue, dans le diocèse entier et même dans les diocèses voisins [9]. Il avait des péages, des moulins, des salines, des dîmes directement exigibles, des accenses de dîmes inféodées, des droits de lods et ventes, des droits d'exporle [10]; les chapelains ou curés d'à peu près toutes les paroisses du diocèse lui devaient des redevances en grains, qu'on appelait quartières, et qui lui appartenaient comme représentant le quart des dîmes auquel il avait droit d'après l'ancienne discipline. Cinq églises (Montagne, Ambarès, Lesparre, Rions, Lormont) lui payaient des « pensions »; certains laïques étaient astreints à lui donner des repas à jours déterminés, ou *comestiones* dont la composition était soigneusement fixée [11]; d'autres tenanciers lui étaient redevables du *captennium*, qui était un

[1] Arch. Gir., G 93-96.
[2] *Ibid.*, G 107.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, G 108.
[5] *Ibid.*, G 134-142.
[6] *Ibid.*, G 177-189; Arch. dioc. Bord., S 3.
[7] G 283, 284.
[8] *Arch. hist. Gir.*, XXI, XXII, *passim*. Cf. dans XXII, l'index alphabétique, v° *Pessac* (*vignes de*).
[9] Les Comptes de l'archevêché (*Arch. hist. Gir.*, XXI, XXII) donnent là-dessus tous les renseignements désirables. Voir aussi Arch. Gir., G 99 et seq.
[10] Voir les comptes pour ces droits et les quartières.
[11] « Ce droit n'était dû aux archevêques que par une portion des habitants des trois paroisses de Rions, Lormont et Ambarès; à Rions par 258 familles tenant un seul feu et par 12 paroissiens habitant le lieu de Carteyron; à Lormont par quelques familles seulement et par presque tous les habitants d'Ambarès. Dans cette dernière paroisse et peut-être dans les autres aussi, la comestion était due, probablement suivant la contenance de la propriété, en comestion entière, demi-comestion ou quart de comestion; la comestion entière était de 8 sous; le quart, 2 sous un denier. Cependant il était plus convenable de servir le repas (*Solvit in victualibus, ut debebat*). Ce repas devait se composer de vin, de pain, de viandes bouillies, de choux et de poulardes rôties. » L. Drouyn, *Arch. hist. Gir.*, XXII, 654.

Digitized by Google

droit de protection [1]; il percevait une obole par tonneau sur les vins soumis au droit de la coutume de Bordeaux au château de l'Ombrière, et diverses prestations en argent sur d'autres marchandises [2].

Assez souvent les ecclésiastiques lui laissaient par testament des sommes plus ou moins importantes; ses procureurs recevaient des bénéficiers de menues redevances pécuniaires soigneusement précisées pour le droit de synode, des procurations pour les visites.

Propriétaire de terres considérables, l'archevêque de Bordeaux était en mesure, après avoir largement pourvu au service de sa maison, de vendre de grandes quantités de grains, de vin, de foin, de sel. Au blé, au seigle, à l'avoine qu'il récoltait venaient se joindre les amas de grains provenant des quartières; la perception de ce droit qui devait être faite sur place était très dispendieuse. Il fallait se rendre dans les paroisses, faire porter directement les grains à l'archevêché quand ils venaient des archiprêtrés de Buch et de Born et d'une partie de celui de Cernès; lorsqu'ils provenaient des autres archiprêtrés, on les envoyait ordinairement au port le plus voisin sur la Garonne, la Dordogne ou la Gironde; là on louait un bateau qui les déposait sur les quais de Bordeaux, d'où les sacquiers ou les charretiers les transportaient dans les greniers. Il arrivait exceptionnellement que les quartières étaient payées en argent, d'autres fois elles étaient vendues dans le pays même d'où elles provenaient [3].

Quant aux vins, les procureurs de l'archevêque n'avaient, pour s'en défaire à un prix convenable, qu'à prendre le moyen déjà usité à Bordeaux et qu'on emploie encore de nos jours; ils se mettaient en rapport avec les courtiers, surtout avec ceux d'Angleterre; dans les comptes de dépenses figurent plus d'une fois les dîners qu'on leur a donnés à l'archevêché *de mandato domini* [4].

A ces ressources ordinaires s'en ajoutaient, de temps en temps,

[1] Le droit était perçu pour la protection que l'archevêque accordait à certains tenanciers dans 8 paroisses. *Arch. hist. Gir.*, XXII, 654.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, 653.
[4] *Ibid.*, XXI, 390, 650, 682; XXII, 337, 356, etc.

Digitized by Google

d'extraordinaires. A l'époque où l'archevêque prenait possession de son siège, son clergé lui accordait un *subsidium caritativum* [1]; on lui en donnait un pour les frais de son *pallium* [2], quelquefois une « procuration [3] » extraordinaire. Les bénéficiers avaient encore à faire entrer en compte dans leurs charges des levées de décimes dont la plus grande partie allait à la curie, et une moindre restait au seigneur archevêque [4].

En lisant avec attention les comptes de recettes publiés aux tomes XXI et XXII des *Archives historiques de la Gironde*, il est aisé de saisir sur le vif le fonctionnement de cette administration compliquée. En 1362, le revenu total de l'archevêque était estimé 4,000 livres bordelaises [5]; mais ce chiffre me paraît inférieur à la réalité. C'est une impression plutôt qu'une certitude; il est, en effet, extrêmement difficile de se reconnaître dans les totaux présentés par les receveurs; au lieu de les formuler en livres de compte, ils se contentent d'ordinaire d'indiquer les espèces qu'ils avaient en caisse, et c'est une prodigieuse confusion de monnaies bordelaises, anglaises et françaises de toute sorte.

Je ne suis pas en mesure de rapporter les chiffres du revenu des archevêques au XIVe siècle au pouvoir actuel de l'argent, mais en parlant des dépenses, j'indiquerai quelques prix particuliers qui permettront peut-être de s'en faire une idée approximative.

Ces dépenses étaient considérables et l'argent ne restait pas longtemps dans les coffres des procureurs archiépiscopaux [6]. On dépensait beaucoup en provisions de toute sorte, bœufs, moutons, porcs, gibier, volaille, morues, harengs, chandelle, bois à brûler, sel, poivre, huile, épices, confitures. On tenait très volontiers table ouverte, et volontiers on payait pour l'esbattement des convives des mimes et des jongleurs; presque tous nos archevêques, de 1350 à 1450, ont eu des neveux, gens de qualité, qui

[1] *Arch. hist. Gir.*, XXI, 124 et seq., 301, 468, etc.
[2] *Ibid.*, 639 et seq.
[3] *Ibid.*, 577, 586, etc.
[4] *Ibid.*, 377.
[5] *Ibid.*, XXII, 2.
[6] Ici les détails étant infinis, je ne puis que renvoyer une fois pour toutes aux comptes et aussi à la très curieuse étude de M. Leo Drouyn (*Arch. hist. Gir.*, XXII, 655 et seq.).

Digitized by Google

faisaient de fréquents séjours au palais et qui y étaient fort largement hébergés, eux, leurs valets et leurs chevaux. Non seulement ils y étaient reçus, mais encore les prélats, surtout Amanieu de La Mothe, leur donnaient souvent des preuves de leur libéralité, à eux et à tous les membres de leur famille : argent, vin, grains, poissons salés et, ce qui coûtait beaucoup plus cher, épées, ceintures d'or et d'argent, vêtements, étoffes, fourrures.

Les serviteurs de la maison étaient d'ordinaire nombreux : *camerarii* et *cubicularii*, écuyers, cuisiniers et aides de cuisine, portiers, chasseurs et fauconniers, valets d'écurie, ménestrels, nain. Tous ces gens-là, comme les neveux et parents du prélat, étaient chaussés et habillés par les soins de ses procureurs. Ceux-ci donnent d'un coup *XXIIII paria solutarium* à un parent de l'archevêque Raymond de Roqueis (cela coûte 6 livres) [1]. De

[1] Voici quelques exemples de prix en monnaie bordelaise, qu'on pourra rapprocher de ceux qu'a rassemblés M. le vicomte d'Avenel (*Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées, de tous les prix en général depuis l'an 1200*.... Paris, Imp. nat., 1894, 2 vol. gr. in-8). Il est assez surprenant que cet auteur, d'ailleurs bien informé, n'ait pas recouru à la source fort accessible que j'indique. 1387, *vêtements :* 1 aune 1/4 de blanchet, 42 sous; fil et tailleur, 20 sous; 2 aunes de gris et 2 aunes de drap garance pour une gonelle destinée au neveu de l'archevêque, 10 livres; au tailleur pour la façon d'une gonelle double, de 2 paires de chausses et de 2 capuces doubles pour le même, 30 sous; 4 douzaines de gants, 56 sous; 9 paires de souliers pour le *cubicularius* de l'archevêque, 31 sous; 3 paires de chausses au même, 45 sous; 18 paires de souliers pour les deux petits chantres, 75 sous; réparation des souliers d'un valet, 2 sous 11 deniers (dans une seule page de ce compte figurent 34 personnes auxquelles on *délivre* du drap, plus le frère de « Monseigneur » et ses neveux) — *Journées d'ouvriers :* 6 journées de jardiniers, 17 sous 6 deniers; 6 journées de femmes qui ont sarclé le jardin, 6 sous; à des bouviers qui ont porté 30 tonneaux de vin pour les charger sur un navire, 6 l. 5 s.; journée de couvreur : 3 sous 4 deniers; journée de charpentier, 5 sous; vendangeurs : hommes, 2 sous 6 deniers; femmes, 15 deniers. — *Achats divers :* 2 mains de papier, 25 sous; 2 boisseaux de pois, 18 sous; 1 millier de harengs rouges, 75 sous; deux serrures, 10 sous; 3 clefs pour la chapelle, 12 sous 6 deniers; 2 morues, 4 sous 6 deniers; 2 boisseaux 1/2 d'avoine, 25 sous. — Compte et menu d'un dîner donné en 1367 par Hélies de Bremond (la dépense est évaluée en léopards de 40 deniers sterling et en gros d'argent) : *Item in festo sancti Seuerini, solui pro convivio facto per dominum nostrum archiepiscopum de* (sic) *domino senescallo Vasconie et multis aliis magnatibus, in loco de Laureomonte : primo, pro XII perdicibus, XIII sol. gros.; item pro VI caponibus, XIIII gallinis, XVIII s. III d. gros.; item pro una becada et XIII turturibus, VI s. gros.; item pro VI porcellis XXIIII s. gros.; item pro XII avibus de Bozio XIII s. VI d. gros.; item in caulibus XII gros.; item pro uno boysello farine frumenti, I leop. auri; item pro uno quartello carnium salsarum porci IIII s. gros.; item pro portu premissorum usque ad mare et pro portu duorum saccorum panis, VIII s. gros.* (*Arch. hist. Gir.*, XXI, 496).

Digitized by Google

même sont chaussés et habillés les *parvi cantores Domini*, l'official, les procureurs et leurs clercs, le nain, etc.

On voyage souvent, et comme les chevaux et les hommes sont nombreux, malgré le prix de toutes choses qui à première vue semble fort bas, on finit par dépenser beaucoup. La culture des terres, le soin des vins, les frais de vendanges, les réparations des palais et des châteaux coûtent très cher.

Je regrette de ne pouvoir entrer d'une manière sérieuse dans l'examen de ces documents, qui sont d'une importance extrême pour l'histoire économique. Une étude approfondie des comptes de l'archevêché de Bordeaux au XIVe siècle fournirait — surtout si on avait soin de chercher ailleurs des points de comparaison — la matière d'un des livres les plus intéressants dont un érudit puisse caresser le projet.

Les archevêques de Bordeaux jouèrent durant tout le moyen âge, et spécialement au XVe siècle, un rôle politique considérable. François Hugotion et Pey Berland furent véritablement les *defensores civitatis;* on les voit prendre part avec les députés de chapitres et de maisons religieuses à toutes les délibérations importantes de la jurade et des conseillers du Roi d'Angleterre; ils prêtent leur argent et leur vaisselle *pro defensione patrie*, ils se chargent d'ambassades difficiles et font de périlleux voyages. Qu'on parcoure même sommairement les registres de la jurade du premier quart du XVe siècle, et on y rencontrera à chaque page la preuve de ce que j'avance.

Un mot en terminant sur les prélats qui ont siégé à Bordeaux de 1351 à 1450 [1]. Le premier est Amanieu de la Mothe (1351-1360), d'une des plus puissantes familles du pays, celle des seigneurs de Roquetaillade, à laquelle avait appartenu Clément V. C'est surtout un grand seigneur, fastueux et libéral, qui est plus souvent à la cour pontificale d'Avignon que dans son diocèse; nous avons vu qu'il avait pour auxiliaire l'évêque titulaire de Chrysopolis. — Vient ensuite Philippe de Chambarlhac (1360-1361), dont les comptes nous ont révélé le nom patronymique, inconnu de Lopès et des auteurs du *Gallia;* il avait été archevêque de Nicosie; son règne fut éphémère et il mourut à Saint-

[1] Je me suis servi, pour rédiger ces notices très sommaires, du *Gallia*, de Lopès, de l'*Histoire de Bordeaux*, par C. Jullian, et de l'étude de M. L. Drouyn sur les comptes de l'archevêché.

Digitized by Google

Tibéry en revenant de la curie. Innocent VI se réserva sa succession et les revenus de l'archevêché durant la vacance du siège. — Hélies de Salignac (1361-1378) est appelé à tort par Lopès Hélie de Bremond; il était avant son élection évêque de Sarlat. Ce fut lui qui tint à Périgueux le concile provincial dont j'ai parlé; il baptisa à Saint-André, en 1377, Richard, fils du prince Noir, plus tard roi d'Angleterre. — Raymond de Roquels, d'une famille bordelaise, siégea de 1380 à 1384; nous avons vu ses différends avec le chapitre de Saint-Seurin, à propos de son entrée; sa santé déplorable ne lui laissa guère la possibilité de gouverner par lui-même son diocèse, aussi dut-il avoir un auxiliaire, l'*episcopus Trenguillensis* (?), souvent mentionné par nos comptes. — François Ier, ci-devant archevêque de Bénévent, transféré par Urbain IV à l'archvêché de Bordeaux (1384-1389), envoyé comme ambassadeur en Aragon par le duc de Lancastre. — François II Hugotion (1389-1412), très savant canoniste, grand négociateur qui fut toujours en paix avec la commune et avec les jurats, s'acquitta avec éclat de nombreuses légations et ambassades, fut créé cardinal des Quatre Saints Couronnés en 1405 par Innocent VII, et ne gouverna plus dès lors le diocèse de Bordeaux qu'en qualité d'administrateur perpétuel. Il mourut à Pise en 1412. — David de Montferrand (1414-1429) appartenait à une famille bordelaise dont le chef avait le titre et le rang de premier baron de Guyenne. Il lutta vigoureusement contre le maire, les jurats, les officiers royaux pour maintenir la juridiction ecclésiastique; j'ai dit un mot tout à l'heure de cet épisode de la lutte éternelle entre les deux puissances. Il mourut à Londres, où il était allé en ambassade pour défendre son peuple à la cour du roi d'Angleterre. — Le dernier nom de cette liste est celui d'un saint, Pey Berland, *Petrus Berlandi* (1430-1456); il était né en Médoc, d'une famille de paysans peu aisés, et put cependant trouver le moyen d'étudier, d'abord à Bordeaux, puis à Toulouse, où il prit le degré de bachelier en droit canon; secrétaire du cardinal François Hugotion, chanoine de Saint-André et curé de Bouliac, il fut élu archevêque par ses confrères en août 1430 et confirmé par une bulle de Martin V, dont l'original est encore aux archives de la Gironde; elle est datée du 16 octobre de la même année. Pey-Berland fut vraiment le père de son peuple; ses vertus furent tellement éminentes, que peu après sa mort,

Digitized by Google

la cause de sa béatification fut introduite [1]; il combla de ses libéralités les églises et les indigents; négocia la création de l'Université de Bordeaux [2], fonda, pour les pauvres écoliers dénués de fortune, le collège de Saint-Raphaël [3] et un hôpital au faubourg Saint-Seurin. Lopès a écrit fort justement : « Les deux nobles et fortes passions qu'il eut dans sa vie furent pour les lettres et pour les pauvres. » C'est un des plus beaux éloges qu'on puisse faire d'un évêque. Très dévoué au Saint-Siège, il se montra fort opposé à la pragmatique sanction de Bourges. Son patriotisme bordelais fut profond, et il en donna des preuves éclatantes. Dès 1423, il avait été nommé par Henri VI membre de la cour souveraine de Guyenne. « Ayant été prié, dit Lopès, par les trois Estats de la Guyenne d'aller en Angleterre l'an 1443 (c'est 1442 qu'il faudrait lire) pour y représenter l'estat de la Province et demander du secours, il entreprit pour l'amour de son pays cette ambassade assez épineuse ; mais depuis que le Roy Charles VII se fut rendu le maistre de la Guyenne, et que la ville de Bordeaux destituée de secours eut capitulé, il jura avec tout le clergé l'obéissance au Roy, et y demeura fermement attaché. Il signa le traité [4]. » Olivier de Coetivy le persécuta, paraît-il. Il se démit en 1456 et mourut l'année suivante.

Le présent mémoire ne comporte aucune conclusion générale. Ce n'est qu'une contribution de faits constatés et critiqués apportée à l'histoire des institutions ecclésiastiques en Guyenne au moyen âge. J'y voudrais moins de lacunes, mais j'estime qu'en ce genre de travaux, il vaut mieux être incomplet que de se laisser guider par l'imagination et d'affirmer au delà de ce que disent les documents.

ERNEST ALLAIN.

[1] Lopès, II, 311, 314-316.
[2] Cf. H. Barckhausen, *Statuts et règlements de l'ancienne Université de Bordeaux* (Bordeaux, 1886, in-4).
[3] L. Bertrand, *Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas* (Bordeaux, 1894, 3 vol. in-8), I, 7-36.
[4] Lopès, II, 307-309. — Cf. G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII* (Paris, 1881-1891, 6 vol. in-8 et un atlas), V, 40-51 ; 261-286.

Digitized by Google

# OUSAMA

## UN ÉMIR SYRIEN AU Ier SIÈCLE DES CROISADES

M. Hartwig Derenbourg a été un chercheur heureux le jour où il a découvert, dans la bibliothèque de l'Escurial, le texte arabe de l'autobiographie de l'émir Ousâma. Il en a d'abord tiré un gros livre [1], minutieusement étudié, très chargé de faits, de portraits, de citations et d'anecdotes, dans lequel il a restitué la personnalité et tous les détails de la vie d'Ousâma, et replacé ce personnage dans le cadre de l'histoire générale. Les lecteurs de ce livre ont, depuis, fait observer à l'auteur qu'il ne serait pas inutile, même après qu'il leur avait présenté, ainsi ouvrée, toute la matière de l'autobiographie, de la leur présenter à l'état brut, dans une traduction exacte du texte. M. Derenbourg a acquiescé à leurs désirs, et cette traduction a paru dans la *Revue de l'Orient latin* [2]. Nous avons pensé que les lecteurs de la *Revue des questions historiques*, qu'ils aient ou non l'intention d'étudier Ousâma dans sa *Vie* et dans la traduction de son *autobiographie*, seraient aises qu'on le leur fît connaître en quelques pages, et qu'on leur montrât de quel intérêt est pour l'histoire des croisades la résurrection de cette figure naguère ensevelie dans l'oubli.

Avant d'entrer dans le sujet, nous indiquerons, comme points de repère, deux passages du tome Ier du recueil des historiens orientaux des croisades : l'un, à la page x de l'Introduction, nous donne la liste des dynasties qui régnèrent en Asie au

[1] *Vie d'Ousâma*. Paris, Leroux, 1889-1893 (2 fasc. gr. in-8 de 727 p.). M. H. Derenbourg avait publié antérieurement le *Texte arabe de l'autobiographie d'Ousâma*. Paris, Leroux, 1886. Il y a ajouté une *Anthologie de textes arabes inédits par Ousâma et sur Ousâma*, 1893.

[2] Le manuscrit de l'autobiographie n'est pas complet ; le début manque.

Digitized by Google

temps des croisades, et parmi elles se trouve la dynastie des Mounkidhites; c'est celle à laquelle appartenait Ousâma : elle régnait à Schaïzar; — l'autre passage, dans le Kamel, renferme le nom d'Ousâma lui-même (Ossama), qu'Ibn-al-Athir dit avoir été le survivant de la famille des Mounkidhites après le tremblement de terre qui ruina Schaïzar. C'est, en effet, ce que nous verrons dans la suite de ce récit. En suivant l'auteur de la *Vie d'Ousâma*, nous ne nous bornerons pas à parler de cet émir; nous ferons brièvement l'histoire de la dynastie obscure, mais intéressante, des Mounkidites de Schaïzar.

## I.

L'année où Urbain II, venu en France en pape et en apôtre, ébranlait le monde chrétien et faisait décider dans l'assemblée plénière de Clermont la première croisade, Ousâma, fils de Mourschid, de la famille des Banou Mounkid, naquit à Schaïzar, ville de la région d'Alep en Syrie (4 juillet 1095). Il avait trois ans à peine qu'Antioche tombait au pouvoir des croisés (3 juin 1098). Un an plus tard, Jérusalem, conquise en 636 par le khalife Omar, était enlevée à l'islamisme, et la Qoubbet-es-Sakhra — le dôme de la Roche — ou mosquée d'Omar était affectée au culte du Christ. Certains auteurs se sont attachés à mettre en relief l'influence de l'ascétisme chrétien au début des croisades : ils ont assigné pour cause au triomphe des Francs, par-dessus tout, leur esprit de foi, dont la discipline et le courage des troupes, dans quelque mesure même la valeur des chefs, étaient la conséquence. Cette explication resterait incomplète, si l'on ne joignait à ces causes le défaut des mêmes avantages chez la partie adverse, c'est-à-dire la désunion des forces musulmanes. Il existait à cette époque en Syrie une féodalité remuante, instable, manquant d'une hiérarchie fortement organisée, énervée par les petites rivalités et par l'égoïsme local. La force de l'inspiration religieuse chez les Francs rendait inactifs les principes dissolvants que portait en soi le régime féodal; mais chez les musulmans, ces principes agissaient et entravaient l'élan religieux. La Syrie, convoitée plutôt que possédée par plusieurs princes, était divisée en une quantité de petits États qui subissaient des remaniements incessants.

Digitized by Google

Les Seldjoukides de la Perse l'avaient conquise avec le sultan Malek-Schâh, mort en 1092, dont les descendants s'étaient usés l'un l'autre dans des dissensions intestines. Les Fâtimides de l'Égypte l'avaient longtemps désirée ; ils étaient parvenus à se rendre maîtres de Jérusalem, au temps où la ville sainte fut prise par les croisés. Le khalifat abbasside de Bagdad, représentant dans l'islam le pouvoir orthodoxe, marchait lentement vers sa ruine ; de ses deux souverainetés, temporelle et spirituelle, il n'exerçait plus guère en fait que la seconde. Émirs, atâbeks et gouverneurs de villes s'efforçaient, à la faveur de l'anarchie, d'affirmer et de maintenir leur indépendance. Les enclaves franques mirent le comble au désordre; elles donnèrent lieu à l'intervention en Syrie d'un nouveau pouvoir souverain, celui de l'empereur de Constantinople, dont les croisés avaient reconnu d'avance la suzeraineté sur toutes leurs conquêtes.

Dans ce milieu troublé, mais sous la protection des murs de Schaïzar, s'écoula l'enfance d'Ousâma. Schaïzar, une ancienne Césarée, bâtie sur un plateau long et étroit dont l'Oronte torrentueux contournait et rongeait la base, ceinte de murailles, gardée par des ponts fortifiés, dressait, au-dessus de ses maisons serrées, sa citadelle au profil dentelé, son manoir surplombant l'abîme au fond duquel se ruait le fleuve. Elle pouvait contenir cinq mille hommes valides. Il n'y avait pas longtemps que les Mounkidhites en étaient devenus les émirs. Selon les données les plus probables, le grand-père d'Ousâma se l'était fait céder en 1081 par l'évêque d'Al-Bâra. C'était aussi un aventurier, doublé d'un diplomate et d'un poète, que cet Ali le Mounkidhite, vrai prototype de son petit-fils Ousâma, qui voua à sa mémoire une particulière vénération. Ali avait eu pour frère de lait le gouverneur d'Alep, Mahmoud le Mirdâsite. Une défiance mutuelle ayant grandi entre eux après une longue liaison, Ali avait quitté Alep au moment où Mahmoud combinait sa perte, et il avait fui à Tripoli. Rentré dans Alep à la mort de Mahmoud, il y avait assisté aux troubles et aux meurtres qui l'avaient suivie et à l'invasion de la province par les Seldjoukides sous la conduite de Tâdj ed-Daula. Pour ménager tous les partis il avait donné asile, dans une forteresse qu'il possédait devant Schaïzar, aux partisans du nouveau gouverneur d'Alep, en même temps qu'il avait député son fils vers l'envahisseur



Digitized by Google

pour lui offrir ses services. Ce fils avait été emprisonné, puis sauvé par un esclave. Tâdj, impuissant à s'emparer d'Alep, avait sévi sur les campagnes, épargnant cependant, à la prière d'Ali, des territoires voisins de Schaïzar, dont celui-ci était seigneur. Le Seldjoukide parti, les Alépins avaient appelé l'atâbek de Mosoul, Scharaf ed-Daula, qui rétablit la tranquillité dans leur province. C'est alors que le Mounkidhite devient maître de Schaïzar; mais à peine s'y est-il établi que Scharaf ed-Daula l'assiège. Le Mounkidhite entame des négociations avec plusieurs princes syriens pour rappeler Tâdj, le premier envahisseur. Scharaf ed-Daula, qui a abandonné le siège de Schaïzar, menace Damas, la capitale de Tâdj le Seldjoukide, et il le force à s'éloigner d'Alep. Ali meurt sur ces entrefaites (1082), ayant établi sur Schaïzar, sur plusieurs autres villes et sur les territoires environnants, la suprématie des Mounkidhites, qui devait recevoir bien des atteintes et sombrer après une courte durée.

Nasr, fils et successeur d'Ali, émir d'un caractère fort différent de celui de son père, affermit la domination de sa race dans Schaïzar au prix de la perte de la plus grande partie de son territoire, et gouverne seize ans dans une tranquillité relative. C'est un prince pacifique; il vit en ascète, il jeûne fréquemment et se lève chaque nuit pour réciter des prières. Sous son gouvernement les Seldjoukides, venus d'Asie Mineure avec Soulaimân et d'Ispahan avec Malek Schah, conquièrent la Syrie. Ils reconnaissent à Nasr la possession de Schaïzar (1085), mais ils le dépouillent de presque toutes les autres possessions et conquêtes de son père; Nasr ne les recouvrera plus, sauf Apamée, que lui rendra le gouverneur d'Alep. Schaïzar subit les mêmes vicissitudes qu'Alep. Le khalife Fâtimide d'Égypte, étant devenu prépondérant dans cette dernière ville, son nom est substitué dans le prône, tant à Schaïzar qu'à Alep, à celui du khalife abbasside de Bagdad; celui-ci reprend bientôt la prééminence, et mention de l'imam légitime est de nouveau faite au prône dans les deux villes. Nasr, près de mourir, est témoin des progrès des croisés. Il voit, après la prise d'Antioche, les armées musulmanes venir camper sur le territoire de Schaïzar, puis s'éloigner dans la direction d'Al-Bâra. Il meurt en 1098.

Dévot plus rigide encore que Nasr, tout brave qu'il est, Mour-

Digitized by Google

schid, son frère et père d'Ousâma, décline le pouvoir qui pourrait ternir la netteté de son âme, « voulant, dit-il, sortir de ce monde dans l'état de pureté dans lequel il y est entré. » La succession de Nasr échoit à son second frère Soultân. Ce qui caractérise la personnalité un peu étrange de Mourschid le Mounkidhite, c'est une austérité rude, un emportement qu'il ne sut pas maitriser, une générosité prompte qui lui fit un jour prendre à sa charge toute la famille d'un écuyer dont il venait de fracasser le coude dans un mouvement d'impatience, un véritable héroïsme dans la guerre, un amour passionné pour l'art de la chasse, un talent poétique désireux de l'expression nette, un goût exceptionnel pour la calligraphie. Mourschid écrivit quarante-six Coran, dont plusieurs étaient d'admirables chefs-d'œuvre. Il voulut que, dans son tombeau, sa joue reposât sur quatre des plus magnifiques, qu'il désigna. On dit qu'entendant en 1137 la nouvelle des projets que l'empereur Jean Comnène avait formés contre la Syrie, comme il était occupé à copier le Coran, il prit le livre saint dans ses mains et supplia Allah, « s'il avait décidé que l'empereur grec viendrait jusqu'à Schaïzar, de le rappeler d'abord à lui. » Sa mort arriva peu de jours après.

Soultân, l'oncle d'Ousâma, prenait le pouvoir dans des conditions difficiles. Pendant une période longue et troublée, qui correspond à la meilleure partie de la vie d'Ousâma, il maintint l'intégrité de son territoire, en dépit de toutes les convoitises. C'était un émir d'une haute valeur, ferme dans le gouvernement, négociateur habile, sachant rendre son concours appréciable et, par le choix de ses alliés, conjurer des dangers toujours renaissants, d'ailleurs très brave, si ce n'est — détail piquant — devant les rats, qui le faisaient trembler. La prise d'Antioche par les Francs n'avait pas ébranlé la confiance de Soultân; il comptait que la jalousie et une antipathie mutuelle mettraient la discorde entre les deux princes chrétiens Raimond de Saint-Gilles et Boémond, et qu'elles les réduiraient à l'impuissance. La prise d'Al-Bâra et de Mâarat an-Nomân, en ouvrant aux croisés la vallée de l'Oronte et la route de Schaïzar, lui fit sentir l'imminence du péril. Il négocia. Ses messagers offrirent à Raimond le passage libre sur le territoire de Schaïzar, et ils achetèrent, au prix de riches présents, sa neutralité.

Digitized by Google

L'exemple du Mounkidhite, qui témoignait de plus de sens politique que de zèle religieux, fut aussitôt suivi par plusieurs émirs (1099).

Cinq ans plus tard (1104), les musulmans remportèrent à Harran, au sud d'Édesse, une victoire décisive, à la suite de laquelle le comte Baudoin, le futur roi de Jérusalem, demeura captif entre leurs mains, tandis que Boémond, échappé à grand'peine au désastre, retournait en Europe pour y rassembler de nouvelles forces, laissant la garde de sa principauté d'Antioche à Tancrède, son cousin. Tancrède mit un an à préparer la revanche ; il l'obtint : vainqueur à Tizîn (avril 1105), il envahit la région d'Alep. Schaïzar vit s'avancer jusque sous ses murs Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, que Soultân et Mourschid, sortis pour le combattre, forcèrent à se retirer, et en 1108 Tancrède en personne, qui, après avoir pillé la banlieue de la place, se fit encore donner un cheval magnifique appartenant à un Mounkidhite, et se détourna [1].

## II.

Ici se place un événement assez imprévu où apparaissent les Ismaéliens. On sait le rôle politique considérable que joua en Perse, en Syrie et en Égypte cette secte mystérieuse à laquelle s'appliquent aussi les noms de *Baténiens*, c'est-à-dire partisans de l'interprétation allégorique du Coran, de *Melâhid*, ou impies, de

[1] A cette époque se rapporte une anecdote racontée par Ousâma et que nous reproduisons pour donner une idée de ce genre de récits dont l'autobiographie est remplie : « Tancrède, prince d'Antioche, fit une incursion contre Schaïzar, poussa devant lui de nombreuses bêtes de somme, tua, fit des prisonniers et campa devant un village nommé Zalin, où sont des cavernes inaccessibles comme suspendues aux flancs de la montagne. On ne peut y accéder par aucun chemin qui parte des hauteurs ou qui monte de la plaine. Veut-on se retrancher dans ces cavernes, ce n'est qu'à l'aide de cordes qu'on peut y descendre de la cime. Un Satan d'entre les cavaliers francs s'approcha de Tancrède et lui dit : Faites faire à mon intention une caisse en bois. Quand j'y serai assis, lancez-moi du haut de la montagne vers nos ennemis, en prenant soin d'employer des chaînes de fer assez solidement attachées à la caisse pour qu'on ne puisse ni les couper avec des épées ni me faire tomber. On lui fabriqua une caisse, on le lâcha en retenant les chaînes de fer dans la direction des cavernes suspendues. Il s'en empara et amena tous ceux qui s'y trouvaient vers Tancrède. C'est que l'intérieur formait une galerie couverte, sans la moindre cachette, et qu'en y tirant des flèches, il atteignait un homme à chaque coup, tant le lieu était étroit, tant la foule y était pressée ! »

Digitized by Google

*Haschischîn*, ou mangeurs de haschisch, terme d'où est venu notre mot Assassin. Le nom d'Assassin, toutefois, ne s'applique qu'à une classe spéciale d'Ismaéliens de la branche syrienne et persane. Née plusieurs siècles avant l'époque où nous sommes placés, la secte des Ismaéliens n'avait d'abord formé qu'une branche de la grande secte schismatique des Schiites ou partisans d'Ali, jusqu'à l'époque où Abdallah Kaddah, son chef, vers l'an 250 de l'hégire (864 du Christ), la fit tellement dévier de sa ligne première, que les Baténiens furent réprouvés par les Schiites eux-mêmes et devinrent pour eux un objet d'horreur. De fait, avec son enseignement secret, ses initiations graduelles, ses doctrines voisines des doctrines bouddhistes touchant les incarnations successives de la Raison universelle dans les *Nâtiq* ou parlants, la non-éternité des peines, la libération obtenue après plusieurs vies, la secte baténienne ne pouvait plus, à proprement parler, être considérée comme appartenant encore à l'Islamisme. Quant aux Assassins, dévoués corps et âme au maître de la secte qui les grise de haschisch et qui leur commande, en vue de la purification du monde et sous la promesse du Paradis, des meurtres dont ils ignorent les motifs précis, ils sont des physionomies plus semblables à celles que l'on rencontre de tout temps dans les sociétés secrètes qu'à celles que produit l'Islamisme, dont un caractère incontestable est l'absence de toute tendance ésotérique dans les doctrines, et la parfaite franchise dans les actes.

La secte baténienne comptait des adhérents dans Schaïzar. Les Mounkidhites, profitant de l'accalmie qui avait suivi le départ de Tancrède, eurent la curiosité d'aller assister aux fêtes de Pâques dans une communauté chrétienne, aux environs de la ville. Les Ismaéliens, aussitôt avertis, accoururent au nombre d'une centaine et s'installèrent dans la citadelle désertée. Dans cette conjoncture critique, les femmes sauvèrent la fortune des Mounkidhites : elles s'empressèrent de réunir des épées et des cuirasses, dont elles armèrent, en les excitant au combat, les hommes de Schaïzar. Quand les émirs revinrent, ils n'eurent qu'à achever ce que le courage de la population avait commencé : ils reprirent la forteresse et les Ismaéliens furent exterminés (1109).

Tancrède était allé hâter la reddition de Tripoli; cette ville

Digitized by Google

ne succomba qu'après une longue résistance. Fakhr el-Moulk, qui la défendait, s'échappa ; il vint s'enfermer dans Djabala, que Tancrède ne tarda pas à faire capituler. Le vaincu accepta l'hospitalité que les Mounkidhites se faisaient un honneur de lui offrir dans Schaïzar, mais dont sa nature remuante ne lui permit pas de jouir longtemps. Schaïzar expia sa générosité : elle subit de Tancrède une attaque violente. Énergiquement défendue, après plusieurs combats qui furent les premiers auxquels le jeune Ousâma prit part, elle lassa par le sang-froid de ses fantassins les cavaliers francs, et la réalisation des desseins formés contre elle par le prince d'Antioche fut encore une fois ajournée. A la fin de l'année 1110, Tancrède, dont les ressources pécuniaires commençaient à s'épuiser, accepta les conditions de Roudwân, prince d'Alep, qui s'offrait à lui payer un tribut de 20,000 dînars et à lui donner des chevaux et des étoffes. Par un traité analogue passé avec Soultân le Mounkidhite, il lui assura l'intégrité de son territoire moyennant une contribution annuelle de 4,000 pièces d'or.

Cependant l'Islam fléchissait. Le moment était venu qu'un homme se levât pour donner satisfaction aux désirs de relèvement qui commençaient à monter, avec la honte de leur désunion et de leur faiblesse, dans les cœurs de tous les croyants. Déjà des habitants d'Alep allaient par bandes à Bagdad, où ils brisaient les chaires des prédicateurs, demandant non plus des sermons, mais des actes. Le premier qui tenta dans l'Islam le grand effort par lequel devait être arrêtée, puis refoulée, la poussée du monde chrétien, fut Maudoud, prince de Mosoul ; à son nom doit être joint celui de Togtakin, prince de Damas. Je passe sur l'indécision et sur l'insouciance de plusieurs émirs, entre autres du prince d'Alep ; ces défections, qui ôtèrent des forces à la défense musulmane, contribuèrent du moins à resserrer les liens entre ses deux chefs en leur donnant un sentiment plus vif de leur commun devoir. Schaïzar fut l'un des premiers points où Maudoud vint camper. Soultân avait, dès le commencement des opérations, envoyé une ambassade au généralissime de la coalition musulmane pour lui offrir son concours. Il accueillit avec joie l'armée des Croyants ; il dissipa par ses discours la tristesse que les défections déjà survenues avaient fait naître dans ses rangs, et il convainquit Mau-

Digitized by Google

doud de prendre ses cantonnements dans Schaïzar même. Le lendemain, 5,000 musulmans, dispos et bien équipés, ressortaient de la place ; ils allèrent se déployer au sud de l'Oronte. Les Francs, à qui tous les passages conduisant à l'eau étaient coupés, furent, au bout de quelques jours, mis en déroute et repoussés sur Apamée (septembre 1112).

Une période, troublée par plusieurs morts, suivit cette première et courte phase dans le relèvement de l'Islam. Tancrède d'abord, qui avait appris, en 1111, la mort de Boémond, mourut lui-même en décembre 1112. Son neveu, Roger lui succéda. Un Baténien, en 1113, assassina Maudoud dans les parvis de la mosquée de Damas, en même temps que Roudwân mourait à Alep et que l'anarchie se déchaînait sur cette province. Boursouk, prince de Hamadhân, fut nommé, en 1115, par le sultan d'Ispahan à la charge de généralissime qu'avait occupée Maudoud. Ces changements dans la tenue des rôles eurent pour conséquence de singulières modifications dans le jeu de certains personnages. Togtakîn, l'ami de Maudoud, naguère l'une des têtes de la défense musulmane, ne rougit pas de s'allier aux Francs, avec l'Orthokide Ilgâzi, émir de Màridin. Cette coalition hétérogène s'avança contre Schaïzar. L'armée du Sultan, sous les ordres de Boursouk, vint camper sous la place. La foi qui l'animait, la prudence de son chef, l'aide et les conseils des Mounkidhites, lui valurent la victoire. Ilgâzi et Togtakîn, las du système de temporisation adopté simultanément par les deux parties, abandonnèrent leurs alliés et retournèrent dans leurs provinces. Les Francs, trop faibles contre Boursouk, se dispersèrent (1115).

## III.

En 1119, Mohammed Schah, Sultan d'Ispahan, étant mort, son fils Mahmoud, âgé de quinze ans seulement, prit la direction de la guerre sainte, enrôla des troupes, les plaça sous la conduite de Togtakîn et d'Ilgâzi et les lança sur Al-Balât, où Roger d'Antioche s'était établi dans une position formidable. La victoire des musulmans fut complète ; Roger fut tué. Ousâma, présent à la bataille, y fit des prodiges de valeur [1]. La principauté

[1] Il les raconte lui-même avec beaucoup de verve. Voici quelques lignes de son récit (p. 113) : « Les Francs poussèrent un cri de guerre retentissant. Je

Digitized by Google

chrétienne d'Antioche eût été près de sa ruine, si Ilgâzi, à qui les liqueurs fermentées donnaient la fièvre, n'en eût bu avec intempérance et ne se fût mis ainsi dans l'impossibilité de recueillir les fruits de sa victoire. Baudoin II, roi de Jérusalem, vint en toute hâte à Antioche. Une trêve de deux ans lui permit de réorganiser les forces chrétiennes. Le territoire de Schaïzar fut l'un des premiers qui eut à souffrir des incursions des Francs après l'expiration de la trêve (1121). Les Francs y firent de nombreuses prises; ils en ramenèrent beaucoup de prisonniers. Soultân dut continuer à payer le tribut autrefois promis à Tancrède. Il reprit haleine pendant quelques nouveaux mois de trêve; puis les attaques des Francs recommencèrent. Ousâma raconte avec âme ces escarmouches et ces combats qui eurent lieu autour de Schaïzar. Cependant des événements plus graves se passaient dans la région d'Édesse.

Ilgâzi était mort en 1121. L'Orthokide Bâlak, son neveu, dont l'ambition et l'impétuosité ne connaissaient nulle barrière, saisissait aussitôt le commandement, infligeait à Baudoin II une défaite sanglante, emmenait ce prince captif à Khartabirt, près d'Édesse. Un an après cette victoire retentissante, Balak était tué d'une flèche perdue à Manbidj, non loin d'Alep. Timour-Tâsch, fils d'Ilgâzi, se fit proclamer dans Alep. Baudoin entama avec lui, par l'intermédiaire de Soultân le Mounkidhite, des négociations qui aboutirent à un traité fixant les conditions de sa mise en liberté. Il fut transféré avec honneur dans Schaïzar, porté par le cheval que Balak lui avait pris et qui venait de lui être rendu. Pour répondre de l'illustre captif commis à sa garde, Soultân envoya en otages à Timour-Tâsch ses fils et ses neveux. Baudoin lui-même ayant, au bout d'un mois, constitué ses otages, parmi lesquels sa propre fille, en garantie de ses engagements, quitta sa prison de Schaïzar et rentra libre à Jérusalem (1124).

dédaignai la mort, en pensant que tout ce monde y était exposé avec moi. A la tête des Francs s'avançait un cavalier qui avait rejeté sa cotte de mailles et s'était allégé afin de pouvoir nous dépasser. Je me précipitai sur lui et je l'atteignis en pleine poitrine. Son cadavre s'envola à distance de la selle. Puis je courus sus à leurs cavaliers, qui s'avançaient à la file. Ils reculèrent. Et pourtant je n'avais pas l'expérience des combats, car c'était ma première bataille. J'étais monté sur un cheval rapide comme l'oiseau ; je m'élançai à leur poursuite pour frapper dans leurs rangs et me dérober ensuite à leurs coups. »

Digitized by Google

Le plus redoutable adversaire qu'eussent encore eu les Francs surgit en la personne de Imâd ed-Dîn Zengui, nommé par le sultan d'Ispahan atâbek de Mosoul et gouverneur de la haute Mésopotamie à la mort de Togtakîn (1127). Mosoul se trouvait être depuis plusieurs années le cœur de l'Islam, le point de départ des principaux efforts tentés pour sa défense. La hardiesse et le génie de Zengui allaient provoquer une recrudescence de la lutte contre les puissances chrétiennes, recrudescence qui ne se produisit toutefois au début qu'avec une certaine lenteur. Ousâma offrit ses services à Zengui, et, s'arrachant à ce bourg de Schaïzar où s'étaient écoulées son enfance et sa jeunesse, et à l'affection de son père vieillissant, il se rendit à Mosoul, à la cour de l'atâbek. Son esprit, sa vaillance, sa bonne grâce, ne tardèrent pas à le mettre en relief et à lui attirer de précieuses sympathies; il prit part à la préparation de la guerre sainte, qui s'effectuait non sans difficulté, soit que les tremblements de terre vinssent amonceler les ruines dans la région de Mosoul, soit que les princes musulmans fissent longtemps attendre leur concours. Ni la préoccupation des affaires diplomatiques et militaires, ni le charme d'amitiés nouvelles, ne détendirent dans le cœur d'Ousâma les liens qui l'attachaient à sa famille. Son père et lui correspondirent en vers. En 1136, les succès de Zengui l'amenèrent à Schaïzar, où il mit à l'abri du butin et des prisonniers provenant du pillage de cent bourgs du territoire de Laodicée, occupé par les Francs dans la région d'Alep. La vie de Mourschid le Mounkidhite touchait alors à son terme. Ousâma aimait trop son père pour le délaisser dans cette extrémité; il demeura auprès de lui à Schaïzar, s'appliquant à lui rendre doux les derniers mois qu'il vécut encore. Mourschid mourut, comme nous l'avons rapporté, à la nouvelle de l'intervention de l'empereur Jean Comnène en Syrie (1137). Sa vie et sa fin furent belles, selon l'esprit de l'Islam.

Les progrès de Zengui avaient déterminé la coalition de l'empereur de Constantinople, des Francs de Jérusalem, de Tripoli, d'Antioche, et d'un émir musulman, Mouin ed-Dîn Anar, prince d'Emesse. Les Francs de Syrie conseillèrent à l'empereur l'attaque de Schaïzar. Aussitôt qu'il sut sa patrie menacée, Ousâma quitta Mosoul et l'armée de Zengui qu'il avait rejointe, au risque de blesser l'atâbek par ce brusque départ, et il accourut

Digitized by Google

pour la défendre. L'armée des Grecs arriva devant la place en avril 1138. Dix-huit grandes catapultes et quatre plus petites sont dressées sur le mont Saint-Georges, qui fait face à la citadelle. Les effets de ces puissantes machines glacent d'épouvante les défenseurs de Schaïzar ; ils étonnent Ousâma lui-même, qui les décrit d'une façon saisissante [1]. La reddition de la place ne pouvait plus beaucoup tarder. Par un revirement inattendu et pour des motifs obscurs, l'empereur leva soudain le siège, avec une telle précipitation qu'il abandonna ses machines, oubliant même de les brûler toutes.

Ousâma était alors illustre. Son charme personnel, ses talents, sa bravoure, les campagnes auxquelles il avait pris part, les services qu'il avait rendus tant à la cour et à l'armée de Zengui que dans la défense de Schaïzar, faisaient de lui un de ces personnages que chérissent les peuples, mais dont les gouvernants prennent aisément ombrage. Son oncle Soultân éprouvait pour lui une antipathie croissante. L'exil le menaçait. Il ne sut pas l'éviter. Les Grecs partis, il renouvela dans la chasse aux lions ses anciennes prouesses. Chacun de ses hauts faits blessait comme un nouvel outrage l'émir gouvernant. Un jour Ousâma déposa la tête d'un lion superbe aux pieds de sa mère, qui lui dit : « Oh ! mon cher fils, prépare-toi à quitter Schaïzar, car, par Allah, ton oncle ne vous autorisera plus, toi et tes frères, à y séjourner. Vous êtes trop hardis et trop entreprenants. » Le lendemain matin, ajoute Ousâma, mon oncle ordonna notre expulsion et décida qu'il y serait procédé sans délai (1138).

[1] « Les Grecs, dit-il (p. 160), avaient dressé contre Schaïzar des machines de guerre effrayantes qu'ils avaient apportées avec eux de leurs contrées. Elles lançaient des pierres parcourant des distances infranchissables, même pour les flèches en bois, des pierres pesant jusqu'à 25 livres.

« Un jour les Grecs atteignirent la maison d'un de mes amis nommé Yousouf, fils d'Abou'l-Garib. Elle fut surchargée en haut et détruite de fond en comble par une seule pierre.... Une pierre de catapulte frappa également un de nos compagnons qui eut le pied fracturé. On l'apporta auprès de mon oncle, qui était assis dans la salle d'entrée de la forteresse. Faites venir, dit mon oncle, le renoueur. Or, il y avait à Schaïzar un opérateur nommé Yahya, qui excellait à remettre les luxations On l'amena. Il s'occupa de renouer le pied du malade, et à cet effet, il s'installa avec lui dans un lieu abrité, à l'extérieur de la citadelle. Malgré les précautions, une pierre vint frapper la tête du blessé et la fit voler en éclats Le renoueur revint dans la salle d'entrée. Mon oncle lui dit : Que tu as rapidement accompli ton œuvre ! Il répondit : Le patient a été atteint par une seconde pierre, ce qui m'a dispensé de l'opération. »

Digitized by Google

L'exilé se rendit à Damas, où il trouva un protecteur dans Mouin ed-Dîn Anar, que nous avons vu allié aux Francs contre Zengui et que nous retrouvons premier ministre de Schehâb ed-Dîn Mahmoud, prince de Damas. La bienveillance de Mouin ed-Dîn envers son hôte eut cependant des bornes. Comprenant que la présence d'Ousâma à Damas pouvait irriter Zengui, qui avait gardé rancune au Mounkidhite de la brusquerie avec laquelle il s'était détaché de lui, le ministre lui conseilla de s'éloigner pour quelque temps ; peut-être tempéra-t-il l'amertume de ce conseil par le prétexte d'une mission plus ou moins officielle dont il le chargea auprès des Francs. Ousâma visita donc Jérusalem ; il s'y lia d'amitié avec plusieurs Templiers ; puis, attiré par les charmes de Damas, dont Mouin ed-Dîn ne lui fermait plus les portes, il y rentra avec honneur, sans que Zengui, absorbé par de plus graves affaires, songeât à l'inquiéter. Dès lors le Mounkidhite s'établit à Damas. Il y a sa famille, sa maison, que littérateurs et hommes d'État aiment à fréquenter ; il y savoure en grand seigneur et en dilettante tous les plaisirs qu'à cette époque encore brillante de la civilisation musulmane la vie orientale peut offrir. La chasse, la poésie, la musique, la conversation et l'étude ne suffisent cependant pas à épuiser toute son activité. Ses talents de négociateur, mûris par l'âge, trouvent à Damas l'occasion de s'exercer. Un ancien vizir d'Égypte, Roudwân, chassé du Caire par l'émeute, vient en Syrie. Ousâma, député vers lui, le convainc de ne pas s'attacher au service de Zengui ; mais, moins heureux dans la suite de sa négociation, il ne réussit pas à le fixer à Damas : Roudwân retourne au Caire, où il est emprisonné. L'effort le plus intéressant de la diplomatie de la cour de Damas dans cette période est celui qu'elle fait pour se rapprocher des Francs de Jérusalem. Le motif qui la poussait à rechercher cette alliance était la nécessité d'opposer une forte résistance aux attaques de Zengui, dont les campagnes constituaient une perpétuelle menace pour l'une et l'autre principauté. Ousâma est envoyé à Acre, auprès du roi Foulques d'Anjou ; par des négociations laborieuses dans lesquelles il fait preuve de souplesse et de fermeté, tantôt rachetant des captifs qu'il paie sans marchander, tantôt rappelant fièrement au roi les promesses qu'a faites Baudoin lorsqu'il est sorti des prisons de Schaïzar et dont il a différé l'exécution, il gagne peu à peu

Digitized by Google

l'amitié des Francs. Après une période d'agitations, où Zengui saccage le territoire de Damas, où le prince de Damas meurt laissant le pouvoir à un enfant en bas âge sous le gouvernement effectif de Mouin ed-Dîn, où les Francs font à leurs nouveaux amis des infidélités dont Ousâma obtient habilement réparation, les relations entre les cours de Damas et de Jérusalem se resserrent, et Raymond, prince d'Antioche, donne spontanément son adhésion à la politique de son cousin Foulques d'Anjou. Cet accord des trois principautés réduit Zengui à l'impuissance. La sympathie d'Ousâma pour les Francs grandit. De 1140 à 1143 il voyage avec Mouin ed-Dîn sur les territoires soumis aux Francs. Ces illustres émirs visitent en érudits et en curieux les principaux bourgs de la Palestine ; ils chassent dans les campagnes les fauves et les brigands [1]. Il semblerait, à les voir, que l'Islam eût définitivement reconnu à la Chrétienté ses conquêtes. Ainsi naissaient en leurs personnes ces attaches que la nature eût pu établir entre deux grandes races, levées l'une contre l'autre, mais que plusieurs ressemblances rapprochaient au fond : toutes deux héroïques et mues de haut par la foi, toutes deux, en pratique, disposées à s'accommoder des conditions de vie que les événements leur ont faites, sans se troubler à l'excès des modifications qui peuvent y survenir et sans lutter trop obstinément contre le fait accompli.

[1] Ousâma cite en particulier, parmi les Francs, Guillaume de Bures, seigneur de Tibériade, qui fit, avec Mouin ed-Dîn et lui, la route d'Acre à Tibériade. Il raconte à ce propos cette anecdote assez comique (p. 134) : « Je me trouvai à Tibériade alors que les Francs célébraient l'une de leurs fêtes. Les cavaliers étaient sortis de la ville pour s'adonner à des jeux de lances. Ils avaient entraîné avec eux deux vieilles femmes décrépites qu'ils placèrent à une extrémité de l'hippodrome, tandis qu'à l'autre on maintenait un porc, attaché et placé en avant sur un quartier de roc. Les chevaliers ordonnèrent une course à pied entre les deux vieilles. Chacune d'elles s'avançait, escortée par un détachement de cavalerie qui lui obstruait la route ; à chaque pas qu'elles faisaient, elles tombaient et se relevaient, aux grands éclats de rire des spectateurs. Enfin, l'une d'elles arriva la première et saisit le porc, comme prix de sa victoire. » On croirait entendre un éclat du rire gaulois en lisant cette page de l'émir musulman, qui témoigne de la souplesse et de la vivacité de son esprit. Ces qualités, cependant, n'étaient pas rares alors dans le monde mahométan. Nous ne nous en douterions pas si nous ne connaissions les « Sarrasins » que par nos chansons de gestes.

Digitized by Google

## IV.

Le cours de la vie d'Ousâma allait une fois encore s'infléchir brusquement. La jalousie, des intrigues obscures, le choix par Mouin ed-Dîn de favoris indignes, avaient été cause d'un grand amoindrissement de la faveur populaire à l'égard du Mounkidhite et du ministre. Mouin ed-Dîn, bien qu'à regret, sacrifia Ousâma pour se sauver lui-même. Ousâma quitta sa nouvelle patrie pour un nouvel exil. Suivi d'une caravane nombreuse composée de sa famille et d'un grand train de mamlouks, d'écuyers, de serviteurs et d'esclaves, il se rendit à Misr (le Caire). Le vieux khalife Al-Hâfiz le reçut cordialement; il lui donna une maison qui ne tarda pas à devenir l'un des rendez-vous préférés de la société du Caire, avec un fief dans la banlieue. La métropole de l'Égypte était alors moins absorbée que les villes de Syrie par la défense contre l'invasion franque, mais elle était plus troublée qu'elles par les émeutes, les révoltes, les meurtres, les guerres civiles. Ousâma y vit pour la première fois couler le sang, lors d'une émeute provoquée par l'évasion de ce Roudwân qu'autrefois, fugitif, il avait cherché à retenir à Damas et qui, rentré au Caire, y avait été aussitôt incarcéré. L'ancien vizir ne servit pas longtemps de chef aux mécontents : il fut tué. Détail horrible mais explicable si l'on sait que certaines superstitions entretenaient à cette époque l'anthropophagie en Égypte, « les gens de Misr se partagèrent les morceaux de sa viande et ils les mangèrent [1] » (1148). L'année suivante (1149) fut marquée par de nouvelles émeutes causées par le mauvais esprit des nègres qui étaient répartis entre les divers corps d'armée casernés dans la ville. Ousâma fait en détail l'historique de ces troubles. Le milieu dans lequel il se trouvait jeté exerçait sur lui une influence néfaste. Ces luttes, ce sang versé, le grisaient. Ni la chasse, ni les voyages, ni des chagrins de famille comme la mort de l'un de ses frères tué « en martyr [2] » devant Gazza ne purent le calmer. La passion de l'intrigue s'empara de lui.

[1] Manger le cœur et le foie de l'homme était un moyen de se donner du courage. Cette superstition est encore répandue aujourd'hui dans certains pays de l'Extrême-Orient.

[2] C'est-à-dire en combattant contre les Francs.

Digitized by Google

Sa conscience peut-être déjà atteinte par les concessions qu'il avait été amené à faire pour se concilier, lui orthodoxe, un gouvernement schiite, perdit sa lucidité. Il trempa dans deux meurtres qui eussent épouvanté le Caire s'ils n'avaient été précédés et suivis de tant d'autres. Le soin qu'il apporte au récit de ces crimes, tout en donnant à sa rédaction un tour qui lui permet de masquer sa culpabilité, mise cependant hors de doute par d'autres historiens, éclaire d'un jour singulier sa physionomie morale.

Le khalife Al-Hâfiz était mort à la suite des émeutes de 1149. Le khalifat était échu à Az-Zâfir, le plus jeune de ses fils. Un puissant gouverneur de province, Ibn as-Sallâr, avait marché sur le Caire; il s'y était fait imposer de force, et malgré la répugnance d'Az-Zâfir, le manteau du vizirat. Ibn as-Sallâr était redouté et généralement haï. Dans la quatrième année de son vizirat, Abbâs, son beau-fils, partit pour la guerre sainte accompagné d'Ousâma; dès qu'il fut à quelques lieues du Caire, il commença à regretter les délices de la métropole et à se plaindre de son beau-père qui l'avait choisi pour cette expédition. « Si tu veux, lui dit Ousâma, tu seras vizir d'Égypte à sa place, » et il lui donna un plan d'assassinat. Quelques jours après, la tête d'Ibn as-Sallâr était apportée au khalife, prévenu du meurtre, qui la fit hisser et ranger dans le trésor des têtes. Abbâs fut élevé au vizirat. Son fils Nasr, jeune homme d'une grande beauté, fut bientôt admis dans l'intimité du khalife. Le vizir s'en offensa, et il ne perdit aucune occasion de faire sentir à Nasr sa mauvaise humeur. Importuné par ces querelles, le khalife poussa son jeune favori au meurtre de son père. Ousâma intervint, détourna Nasr d'une action si odieuse, lui représenta d'autre part la honte à laquelle l'exposaient ses relations intimes avec le khalife, conclut en lui conseillant le meurtre d'Az-Zâfir. Un soir le jeune homme, ayant vu entrer chez lui le khalife selon sa coutume, fit un signe à des affidés postés dans une aile de l'appartement : ils s'élancèrent sur Az-Zâfir et l'égorgèrent. Nasr jeta le corps dans un souterrain de sa maison.

Les crimes succèdent aux crimes. Les fils du précédent khalife sont massacrés. Le fils d'Az-Zâfir, un enfant, est proclamé. La guerre civile s'allume. Abbâs, sans force devant la sédition, quitte l'Égypte avec ses hommes, entraînant Ousâma, tandis qu'un gouverneur du nom d'Ibn Rouzzik s'empare du vizirat.

Digitized by Google

A trois jours du Caire, les fugitifs rencontrent l'armée des Francs. Abbâs est tué. Le beau et infortuné Nasr tombe aux mains des Templiers, qui le vendent pour 60,000 dînars au vizir Ibn Rouzzik. Nasr est amené au Caire dans une cage de fer, livré aux femmes d'Az-Zâfir, qui le mutilent, et crucifié encore vivant (1154). Son cadavre resta exposé deux ans sur le gibet à la porte de Zawilâ.

Ousâma, las de tant d'horreurs, tourna ses regards vers les lieux qu'il avait autrefois habités. Il crut que le temps avait pu éteindre dans l'âme de ses proches les jalousies anciennes, et que le retour dans sa ville natale ne lui serait pas toujours interdit. L'émir de Schaïzar était alors un fils de son oncle Soultân; par une supplique versifiée, Ousâma lui demanda de mettre fin à son exil. Sa prière fut repoussée. Il accéda alors aux sollicitations de Nour ed-Dîn, fils de Zengui, héritier d'une partie du pouvoir et des talents de son père assassiné plusieurs années auparavant (1146), qui l'appelait à Damas, où il venait lui-même d'entrer en vainqueur en avril 1154. L'émir Mounkidhite arriva misérable à Damas; les Francs lui avaient tout pris en route, même sa bibliothèque, remarquable collection qu'il avait formée et accrue à grands frais. Ousâma ne se consola jamais de sa perte. Nour ed-Dîn pourvut à ce qui était nécessaire à l'installation de son hôte et de sa famille; il lui fit don d'un prisonnier. C'était un chef Templier, que l'émir échangea contre l'un de ses frères, captif chez les Francs. Malgré toutes les joies que lui promettait la faveur d'un prince puissant, sur qui se reportaient toutes les espérances du monde musulman, Ousâma, déjà au déclin de la vie, voyait les causes de tristesse se multiplier autour de lui. Il était depuis peu de temps à Damas lorsqu'il apprit que la puissance des Mounkidhites avait sombré dans un cataclysme affreux, le tremblement de terre de Hama, qui détruisit treize villes musulmanes et franques, parmi lesquelles Schaïzar (août 1157). Tous les Mounkidhites de Schaïzar y périrent à l'exception d'un seul. Les Francs, qui avaient si longtemps convoité la ville lorsqu'elle était forte et prospère, y entrèrent les premiers après sa ruine. Les Ismaéliens survinrent et les délogèrent. Nour ed-Dîn, à son tour, envoya un émir qui s'établit dans la place; puis il vint en personne présider à sa restauration.

Digitized by Google

La ruine de Schaïzar inspira à Ousâma des vers touchants et pieux, mais non exempts d'une certaine mollesse dans l'expression, qui est le défaut ordinaire de ses poésies. « La mort, dit-il, pour tuer ceux de ma race, ne s'est point approchée à pas lents; elle ne les a pas exterminés un par un ni deux par deux.... Un coup imprévu les a surpris dans le cours de leur vie; il leur a fait boire le poison dans les coupes de la mort. Tous sont morts en un clin d'œil, et la famille s'est éteinte. Discernes-tu maintenant un seul homme entre ces débris?.... Ils ont été anéantis, eux tous, avec leurs constructions. Étonnante catastrophe qui a détruit habitants et demeures!.... Le fléau a abattu mes proches, il a mutilé des hommes, des adolescents et des enfants, et leur citadelle ne les a pas protégés contre lui.... Fils de mon père et fils de mon oncle, mon sang est leur sang, en dépit de leur opposition et de leur haine. Ce qui console mon âme de leur départ, c'est qu'ils m'ont précédé dans une voie où j'ai hâte de les suivre. » Ousâma reçut du vizir d'Égypte Ibn Rouzzik une élégie en témoignage de condoléance. Il avait eu le temps, avant son départ de Misr, bien qu'il eût suivi la fortune d'Abbâs, de se lier avec ce vizir, homme de talent et musulman zélé. Ibn Rouzzik nourrissait l'ambition de se mettre à la tête de la défense musulmane et d'usurper par là le rôle que la naissance, les conditions géographiques, l'attente des peuples, semblaient réserver à Nour ed-Dîn. Il avait imaginé un plan de coalition des princes musulmans d'Égypte et de Syrie; dans de pressantes épitres en vers qu'il adressait à Ousâma, il exhortait le prince de Damas à la guerre sainte. Le style poétique d'Ousâma se prêtait à merveille à des réponses enveloppées et dilatoires telles que les voulait faire Nour ed-Dîn. Ce dernier, tout en riant un peu de ces jeux d'esprit, poursuivait sa politique personnelle, qui lui montrait dans Ibn Rouzzik un rival et qui le portait à attendre, pour agir, des circonstances mieux faites pour servir sa propre gloire. Une ambassade et des présents que lui envoya le vizir ne purent modifier ses vues égoïstes. Il continua à jouir des charmes de Damas et à chasser les fauves en la compagnie d'Ousâma.

Le Mounkidhite se sépara quelque temps de lui pour aller en pèlerinage à la Mecque. Nour ed-Dîn accomplit ce pieux devoir l'année suivante. Lorsqu'il revint, Ibn Rouzzik avait été assas-

Digitized by Google

siné au Caire (1161). Débarrassé d'un rival gênant, pressé par le désir des peuples, forcé de se prémunir contre les dangers qui pouvaient, à chaque instant, naître du côté des Francs, le prince de Damas se décida à la guerre sainte. Sa première campagne fut malheureuse : il échoua dans une attaque qu'il tenta contre Hârim, ville de la principauté d'Antioche, et dans laquelle Ousâma retrouva son ancienne vaillance (1162). L'année suivante, se disposant à envahir le comté de Tripoli, il essuya une défaite cruelle ; il fut si frappé des dangers qu'il avait personnellement courus dans cette bataille, qu'il résolut de réformer sa vie et de pratiquer l'ascétisme le reste de ses jours (1163). Une troisième campagne lui livra enfin Hârim, grâce à une intervention maladroite du roi Amaury de Jérusalem en Égypte (1164). Il emporta la place après une bataille sanglante où furent faits prisonniers le prince d'Antioche, le comte de Tripoli, le comte d'Édesse et le commandant de la division grecque ; le véritable vainqueur de la journée avait été Karâ Arslân, prince Orthokide du Diyâr Bekr, commandant l'aile droite de l'armée mahométane. Karâ Arslân désira s'attacher Ousâma. Celui-ci, dont l'humeur capricieuse et facile s'accommodait assez mal de l'austérité rigoureuse de Nour ed-Dîn, accéda au désir du vainqueur : il le suivit dans sa résidence d'Housn Kaifâ sur le Tigre, où il fut bientôt rejoint par sa famille. Ousâma reprit à la cour de l'Orthokide sa vie de chasseur et de lettré. Ses forces commençaient à le trahir, et il ne prit qu'une faible part aux attaques infructueuses que Karâ Arslân dirigea à plusieurs reprises contre Amid, la métropole du Diyar Bekr, où régnait une dynastie Orthokide rivale de celle d'Housn Kaifâ. Il perdit bientôt son nouveau protecteur, qui mourut ou cessa de régner en 1167.

## V.

Désormais la carrière militaire d'Ousâma est close. La plume qu'il maniait avec plus d'activité à mesure que l'épée lui semblait plus pesante, va devenir l'instrument de ses principaux travaux. Non content de raconter ses souvenirs, de composer des recueils d'anecdotes tels que son Livre du bâton où, entremêlant les vers et la prose, il réunit les histoires de tous les bâtons célèbres depuis la verge de Moïse, d'expliquer les songes,



Digitized by Google

de faire la morale aux princes, de fixer les règles du style poétique, de raconter l'histoire des citadelles fameuses, d'apprécier et de glorifier les grandes figures de l'Islamisme primitif, il se fait encore jurisconsulte ; il passe maître dans le droit hanafite [1] ; il donne des conférences et rend des décisions. En même temps, sa dévotion s'accroît, car il voit que la mort approche, et il rend de fréquentes visites aux saints imams et anachorètes du Diyar Bekr. La cordialité et l'élévation de leurs entretiens l'aident à supporter avec résignation la lente et fatale disgrâce que les princes laissent peu à peu s'appesantir sur les émirs vieillis.

Tandis que l'étoile d'Ousâma déclinait, un soleil nouveau se levait sur le monde musulman. Salah ed-Dîn Abû'l-Muzaffar Yousouf, fameux sous le nom de Saladin, après deux campagnes faites en Égypte pour le compte de Nour ed-Dîn, représentant l'autorité du Khalifat orthodoxe de Bagdad, recevait, en 1169, des mains du dernier Khalife Fâtimide Al-Adid, la pelisse du vizirat avec les titres de Sultan et de « Roi victorieux, Almâlik annâsir. » Maître de l'Égypte à la mort d'Al-Adid, il garde pour lui le pouvoir, fait citer dans le prône le nom du Khalife Abbasside et succéder à la dynastie des Khalifes Fâtimides celle des Sultans Ayoubites (1171). Nour ed-Dîn meurt en 1174, au moment où il allait engager la lutte contre son trop puissant lieutenant, ayant lui-même déçu les espérances de ses coreligionnaires et desservi par sa politique égoïste la cause de l'Islam, que ses qualités naturelles le préparaient à mieux défendre. Saladin est appelé dans Damas, où sa présence peut seule empêcher des troubles qui ne profiteraient qu'aux Francs. Il y entre, il y est accueilli en libérateur, et il établit sa résidence dans « Damas la bien-aimée. » A la cour de Saladin se trouvait l'un des fils d'Ousâma, son fils préféré Mourhaf, homme d'une grande valeur, savant éminent, conseiller sûr, possédant les qualités de mesure, de sagesse, de suite, qui faisaient défaut à son père. Dès les premiers succès de Saladin, le vieil émir Mounkidhite avait entrevu sa future grandeur ; son sang s'était échauffé ; le séjour d'Housn Kaïfa lui avait paru

[1] L'une des quatre grandes écoles qui se sont formées dans la science du droit musulman. Elle a pour auteur Abou-Hanifah.

Digitized by Google

morne, et la compagnie des saints anachorètes un peu pesante. Il avait supplié Mourhaf de solliciter son appel à la cour. Saladin lui avait envoyé des présents, mais il s'était montré peu empressé d'accueillir un vieillard dont la vie active était à peu près close. Ousâma l'avait remercié de ses dons par des vers qui avaient été goûtés. Quand le Sultan vint à Damas, les instances d'Ousâma redoublèrent avec l'intensité de son désir. L'estime de Saladin pour Mourhaf avait grandi : il céda enfin à la sympathie et à la pitié, et il rappela l'exilé (1174).

Le Mounkidhite, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, reçu comme un hôte désiré, choyé comme un ami, eut, dans ce séjour de Damas qu'il affectionnait, un renouveau d'activité. Il entremêla les plaisirs aux travaux sérieux ; il reprit ses conférences juridiques, qui obtinrent un grand succès. Mais la vieillesse, en affligeant son corps sans éteindre l'ardeur toute juvénile de son caractère, était pour lui une cause de profondes souffrances, et lorsque, peu de mois après être entré dans la ville, Saladin, s'arrachant à ses délices, repartit en campagne, Ousâma crut tomber dans un abandon plus pénible que l'exil. Le Sultan, échappé à un attentat ourdi contre sa personne par le grand maître des Ismaéliens, parcourut en vainqueur la Syrie centrale, entra dans Homs, dans Hamâ, fit une première tentative contre Alep, revint réduire la citadelle de Homs, prit Balbek, défit devant Hamâ les troupes de l'atâbek de Mausoul, remit le siège devant Alep, dont les gouverneurs achetèrent sa retraite par la cession de trois villes. Il s'achemina ensuite vers Damas ; en route, il rencontra une ambassade du Khalife chargée de lui offrir de splendides manteaux d'honneur, de lui remettre les étendards noirs des Abbassides et de l'investir du sultanat sur les pays d'Égypte et de Syrie. Ousâma, radieux, vit rentrer le vainqueur ; il reçut sa part des bienfaits qui furent répandus avec largesse. A ce moment, il correspondit avec le grand chancelier de Misr, Al-Baisâni, qui lui écrivit notamment au sujet de son *Livre du bâton*, et il entretint d'étroites relations avec Imâd ed-Din, ministre de Saladin à Damas.

Mais l'astre aux rayons duquel il réchauffait sa vieillesse ne savait pas se fixer. Toujours préoccupé de ses vastes projets par lesquels il rêvait d'anéantir la féodalité musulmane, de concentrer en sa main toutes les forces de l'Islam et d'extirper

Digitized by Google

les Francs de tout l'Orient, Saladin, en 1176, ouvrit de nouveau la campagne, prenant Alep pour objectif. Mourhaf et Imâd ed-Din le suivirent et Ousâma retomba dans l'isolement. Le Sultan fut vainqueur à Tell es-Soultân de l'atâbek de Mausoul, mais l'attaque dirigée par lui contre Alep échoua. Sinan, le grand maître des Ismaéliens, le désigna de nouveau aux coups de ses assassins; Saladin échappa par miracle à leurs poignards; il fit traquer Sinan dans les montagnes, et, ne parvenant pas à s'en saisir, il contracta avec lui une alliance qui lui rendit quelque sécurité. Lorsqu'il revint à Damas, son affection pour Mourhaf s'était refroidie, il ne prit pas garde à Ousâma. Il resta d'ailleurs peu de temps dans sa capitale, qu'il quitta pour se rendre au Caire. Ce voyage fut une longue marche triomphale dont Imâd ed-Din chanta en vers les étapes, et qui se termina par une entrée solennelle dans la métropole égyptienne (septembre 1176). A partir de cette date, Saladin et Mourhaf ne firent plus à Damas que de rares et courts séjours. Le conquérant y rentrait, en 1182, au début d'une campagne dans laquelle il allait annexer enfin Alep à ses États, affermir sa domination sur toute la Syrie du nord et étendre son pouvoir jusqu'aux confins de la Mésopotamie. Le rêve de centralisation musulmane, qu'il avait formé, se réalisait; l'anarchie féodale, qui avait rendu possible l'établissement des Francs en Orient, faisait place à un empire fort. Tout annonçait qu'une phase de la domination chrétienne dans les régions du Levant allait finir. Saladin porta le coup mortel au royaume de Jérusalem dans la bataille de Hittin, près de Tibériade (juillet 1187). Trois mois après, il rendit la ville sainte à l'Islam, qui en était resté dépossédé l'espace de quatre-vingt-huit ans.

Ousâma mourut un an plus tard, 16 novembre 1188, dans la tristesse et dans l'oubli, âgé de quatre-vingt-dix-sept années musulmanes, équivalentes à quatre-vingt-treize années chrétiennes. On dit que, pendant ses séjours à la cour des Fâtimides d'Égypte et dans le Diyar Bekr, il s'était lentement converti au Schiisme, et que ce fut un des motifs de l'éloignement dans lequel le tint Saladin à la fin de sa vie. Il est expressément cité comme Schiite par l'historien Ad-Dhahâbi, qui ajoute qu'il faisait de généreuses offrandes aux pauvres et aux schérifs de cette secte. Il fut inhumé à l'est du mont Kâsiyoûn, proche de Damas.

Digitized by Google

Tel fut le cadre de cette vie agitée, errante, plusieurs fois brisée, intimement mêlée à de grands mouvements de races, et qui s'étendit sur une période importante et bien délimitée de l'histoire du moyen âge oriental. Le temps de l'existence d'Ousâma enferme en effet, comme on l'a pu remarquer, celui de l'existence du royaume latin de Jérusalem, la naissance de l'émir ayant précédé de peu la fondation de ce royaume, et sa mort en ayant suivi de peu la ruine.

En suivant le cours de cette existence, nous voyons s'éclairer les divers points du monde musulman où la nature mobile et complexe d'Ousâma l'emporta tour à tour. A ses côtés surgissent les plus glorieuses personnalités de l'islam ; au second plan passent les émirs, les héros, les littérateurs, les jurisconsultes, les médecins, les ascètes. Les multiples intrigues des cours musulmanes, tantôt unies, tantôt rivales, se renouent et se déroulent sous nos yeux, et nous donnent un sentiment très net de l'état de la féodalité mahométane de ce temps. Enfin nous assistons à des négociations diplomatiques entre princes musulmans et francs, et nous voyons Ousâma souple, croyant sans fanatisme, héroïque sans haine, nouer des relations presque amicales avec les Francs, « ces satans. » Dans cette originale figure du Mounkidhite, ainsi remise en pleine lumière, nous devons reconnaître plus qu'un individu; nous devons voir en elle un type ou un symbole. Elle peut légitimement nous apparaître comme la représentation de la chevalerie musulmane de ce temps.

Le cours des siècles ramène en ce moment notre pensée sur cette autre chevalerie qui, jetée de l'Occident sur l'Orient par la voix d'un ermite et d'un pape, vint user ses magnifiques efforts contre la résistance des croyants de l'Islam. Si cette chevalerie chrétienne nous touche plus que la première, c'est encore s'intéresser à elle et lui rendre un intelligent hommage que d'apprendre à connaître celle qu'elle eut à combattre. Nous savons mieux peut-être, aujourd'hui, ce que fut au moyen âge un chevalier musulman, que la masse des croisés ne le sut jamais. L'histoire nous fait passer sans félonie, d'un parti à un autre, et cette facilité de voir des deux côtés nous porte parfois à regarder avec un peu de pitié profonde l'un et l'autre. Car, au fond, on eût pu se battre moins et se parler plus, se moins haïr et se pénétrer davantage. On est souvent effrayé en lisant l'histoire,

Digitized by Google

quand on compare la grandeur des guerres avec la petitesse de leurs résultats. Les croisades n'ont pas rendu les Francs maîtres de la Terre Sainte; ce n'est pas ce dont on doit s'étonner surtout ; mais elles ne leur ont même pas fait voir qu'il existait dans le monde musulman une civilisation supérieure sur bien des points à la leur, plus affinée, plus subtile, plus brillante, sous l'influence de laquelle la civilisation chrétienne elle-même eût pu s'embellir et s'orner. Et qu'ont appris du christianisme les croisades au monde musulman? En frappant du glaive a-t-on ouvert le chemin des âmes? L'Islam en a-t-il été moins rigoureusement fermé? Cependant l'étude des anciens mémoires nous apprend qu'il pouvait naître de l'intelligence et de la sympathie entre un musulman et un chrétien. Ces rapprochements, possibles entre individus, devaient l'être entre les peuples. Quoi qu'il en soit, la restitution minutieuse de certains détails obscurs de l'histoire est souvent nécessaire. L'homme ne se montre que dans le détail; et si l'on ne connait pas les hommes, on ne saurait juger des peuples ni des temps.

BARON CARRA DE VAUX.

---

Digitized by Google

# LES GALÈRES ROYALES

## DANS LA MÉDITERRANÉE

### DE 1496 A 1518

Louis XI, héritier de la Provence en décembre 1481, n'eut guère le temps de renforcer les galères de Marseille; par contre, il en fut construit plusieurs sous la minorité de Charles VIII [1]. Elles jouèrent un rôle très effacé pendant la campagne d'Italie (1494-1495) et furent éclipsées, soit par les nefs du Ponant, soit par les corsaires.

Il n'en fut plus de même du jour où elles passèrent sous la conduite de Prégent de Bidoux : elles eurent une histoire. Au cours de ses vingt-deux années de commandement, Bidoux aura plus d'une fois l'occasion de prouver sa valeur personnelle, soit dans l'Archipel, soit dans le golfe du Lion, soit dans la Manche. Il donne à la marine méditerranénne le relief que Coulon a donné à celle de l'Océan sous Louis XI; comme lui, il inspirera un salutaire effroi aux Vénitiens.

Il est, selon toute vraisemblance, originaire de Vidou [2], « de Vidossio », en Astarac. Un de ses frères, Pierre, abbé de Gimont au 6 janvier 1484, meurt le 16 novembre 1510 [3]. Un autre, Briand, écuyer du roi Louis XII et de Dunois en 1499, puis capitaine de Blaye, épouse Anne de Dercé [4], dame du Coudray-

[1] Voir, dans la livr. du 1er avril 1894, notre article sur *la Marine française sous le règne de Charles VIII*, p. 52, 61 du tirage à part : Lettres de Palamède Forbin, 13 avril (1482), et de Saint-Vallier (juin 1484).

[2] Faut-il rattacher à Prégent le *Jean de Bidos* qui eut un duel, à Nancy, en 1475, avec Roquelaure? Voir un curieux article de P. la Plagne-Barris dans la *Revue de Gascogne*, année 1884, p. 486.

[3] Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, p. 325.

[4] Dercé (Vienne, arrondissement Loudun, canton Monts-sur-Guesves. Cf. An-

Digitized by Google

Maco-ar [1], Fontenay, Artenay [2], Nouzillé [3], et il a entre autres enfants [4] Renée, mariée le 24 mai 1513 à Antoine de Château-Chalon [5], et Claude, mariée à François, s^r de Chouppes [6]. On ne sait s'il faut lui attribuer également, ou à un autre frère de Prégent : 1° Pierre de Lartigue et d'Aurimont, en Astarac [7], vice-amiral de Bretagne en 1521; 2° Bernard, chevalier de Rhodes, de 1502 à 1522 [8]; 3° Géraude, mariée à Philippe de Sariac (en Astarac); 4° Gabrielle [9], mariée à Seignoret de Maulezun, s^r de Saint-Martin; 5° Aymeric, abbé de Gimont. Les armes des Bidoux sont : d'azur à trois chevrons d'or [10].

## I.

### GUERRE DE PISE (1496-1498)

Au printemps de 1496, Charles VIII ne conservait de son équipée en Italie que Gaëte, Tarente et l'amitié des Florentins. Trois galères [11] sont à flot dans le port de Marseille, et trois

selme, VII, 618. F^me de Dercé, veuve de P. de Fontenays, s^r de Gauldres, rend hommage. le 15 juillet 1505, pour la terre de Dercé à elle échue par la mort de son frère Amaury (Arch. nat., P 348^4, 1409.) Le même jour, on rencontre Catherine de Velort, veuve de Jean de Dercé, s^r de Saint-Loup.

[1] Le Coudray-Macouar, à deux lieues de Saumur. Pierre, s^r d'Aubigné et du Coudray-Macouar, vit encore le 20 février 1486, et il meurt sans alliance (Anselme, II, 449).

[2] Artenay (Maine-et-Loire, arrondissement Saumur, canton Doué, commune Verchers).

[3] Nouzilly (?) (Vienne, arrondissement Loudun, canton Chalais).

[4] Bibl. de l'Arsenal, *Preuves des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (Aquitaine), p. 554, 610.

[5] X. Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, article CHATIÈRE.

[6] Chouppes (Vienne, arrondissement Loudun).

[7] Ce fief est sur la Gimone, en amont de Gimont. Il passe aux Subiette vers 1550.

[8] 17 mai 1502, 22 mai 1517 (lib. Bullarum Mag. LXXIX, fol. 30; XCI, fol. 29, d'après les notes de M. Delaville le Roulx); 1522 (Bosio, *Istoria della sacra religione*, II, 640).

[9] Gérarde et Gabrielle ont été signalées par l'abbé de Carsalade du Pont, président de la Société historique de Gascogne.

[10] On voit les armes de Prégent dans une expédition des privilèges des chevaliers de Rhodes (Arch. nat., MM 12).

[11] Sur les types des navires à rames ou à voiles employés dans la Méditerranée, consulter : Jal, *Glossaire nautique* (1848); P. Guglielmotti, *Vocabolario marino e militare* (Rome, 1889), et surtout d'Albertis, *Le costruzioni navali e l' arte della navigazione al tempo di Crist. Colombo* (Rome, 1893), où l'on trouve décrits la *galère* (p. 23-29), la *galéasse* (29-31), la *fuste* (32), la *galiote* et le *brigantin* (33), le *galion* (35), et la *carraque*, avec cinq précieux dessins.

Digitized by Google

autres y sont en construction [1]; six sont attachées au port de Toulon [2]. Elles sont placées sous le commandement de Prégent de Bidoux et fournies de rameurs par les prisons du royaume (5 juin 1496) [3].

Gaëte perdue, nos marins, tournant ailleurs leur activité, intervinrent dans la lutte de Florence et de Gênes, qui se disputaient Pise. Huit galères subtiles [4] quittèrent Marseille le 3 octobre, sous le commandement de Bidoux, escortant 500 fantassins à la solde des Florentins [5].

L'empereur Maximilien, appelé par Pise, envoie Gaspard de Lupian en Espagne, pour stimuler le zèle des Rois Catholiques. L'ambassadeur apprend que les galères françaises sont en Corse et en Sardaigne, et que cinq grosses nefs chargent des vivres à Toulon à destination de Livourne [6]. Le mauvais temps et la peur le retiennent aux îles d'Hyères : le jeudi 26 octobre, il voit passer un galion que Bidoux envoie à Monaco [7], et il prend la

[1] Marino Sanuto, *Diarii*, I, 215.

[2] *Commynes-Dupont*, III, 445, 448.

[3] « Comme pour résister et obvier aux entreprinses et surprinses que plusieurs noz ennemys et adversaires s'efforcent de faire à l'encontre de nous, noz royaumes de France et Sicille, pays et seigneuries, nous soit besoing faire une bonne, grande et puissante armée de mer. Parquoy et pour l'équippaige des navires et gallées d'icelle armée est requis et très nécessaire avoir ung grant nombre de gens èsdites gallées. A ceste cause, avons advisé qu'il est très expédient et convenable prendre en voz prisons, póvoirs et jurisdictions tous criminelz qui ont desservy d'estre corporellement pugniz, et pareillement hazardeux de dez et autres jeux publicques, pipeurs, rufians et coquins, estans en bonne convalessense de leurs personnes. Pour lesquelz recouvrer, prendre, choisir et iceulx mener et conduire en bonne garde et seureté en avons donné la charge et commission à nostre cher et bien amé Prégent de Bidouz, escuyer de nostre escuyrie.... Donné à Lyon, le cinquième jour de juing, l'an de grâce 1496, et de nostre règne de France le 13e, et de Sicille le 2e. (Ainsi signé) : Par le roy, les sires de Piennes, de Grimault, séneschal de Beaucaire et autres présens. Giraulr. » La commission est adressée aux Parlements de Paris et de Toulouse, aux baillis de Sens, Auxerre, Troyes, Dijon, Autun, Mâcon, aux sénéchaux de Lyon, Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, aux gouverneur, recteur et bailli de Montpellier, aux prévôts de l'hôtel et des maréchaux. Les conducteurs des galériens recevront 5 sous par jour, s'ils sont à cheval, et la moitié, s'ils sont à pied (Arch. nat., Y 6², fol. 78).

[4] Bapt. Giustiniani écrit, le 11 août, qu'il y a déjà 200 galériens « di bona voglia, » et que l'on en attend 100 autres amenés par force (Sanuto, *op. cit*, I, 281).

[5] Sanuto, *op. cit.*, I, 335-336, 357 : « Fu armatà di denari di Fiorentini e non dil re di Franza. »

[6] *Bibliothek des literarischen Vereins* (Stuttgart), X, 144 et suiv.

[7] La prise de ce galion donna lieu à une réclamation du duc de Savoie, à laquelle Charles VIII répondit : « Vous m'escripvez comment les Gennevois

Digitized by Google

fuite, « à mon bonnet de nuit et en chemise, » sans autre bagage que sa lettre de créance.

En mars et avril 1497, Bidoux ravitailla encore Florence, malgré le Vénitien Malipiero. Une trêve de six mois (25 avril) n'interrompit point le pillage des Génois et des Vénitiens. Les premiers bloquèrent cinq mois Toulon, pour venger la perte de leur Promontoria [1], et ils imposèrent aux navires marchands l'obligation d'avoir de l'artillerie; ils remontrèrent à Charles VIII l'audace illégale de ses galères (9 août 1497) [2], qui allaient cerner une soixantaine de voiles à Porto-Venere, en novembre [3].

Bidoux ne se faisait pas faute, en effet, de commettre, comme son prédécesseur Coulon, des actes de piraterie.

Au cours du voyage qu'il fait à Civita-Vecchia (sept. 1496) pour amener César Borgia en France [4], il s'approprie soixante-quatre caisses de corail, « disant estre marchandise des Genevoys, et que, pour les deffenses faictes par le roy nostre sire, comme ennemys, sont confisquées. » Le doge de Gênes se plaint à Ludovic le More, son suzerain (15 oct.) : « Les galères de France balayent tout sur leur passage, sans être inquiétées, et personne n'ose leur résister [5]. » Les marchands propriétaires du corail, et qui se disent vassaux de l'Espagne [6], s'adressent au

piéça prindrent ung gallion qui ala tumber au port de Gennes pour la tourmente, auquel avoit de voz subgectz estans en mon service qui sont demourez prisonniers, et que pour ce que mes gens en ont prins pareillement des leurs qui sont à Villefranche, ilz ne veullent délivrer vosdits subgectz que désirez recouvrer, sans avoir les leurs. J'escriptz présentement à PRÉGENT, CAPPITAINE DES GALLÉES, qui est à Villefranche, qu'il m'advertisse du nombre des Nyssars et Gennevoys qui sont prins et quelz personnaiges se sont, afin que on recouvre les ungs pour les autres, et si tost que j'en auray eu sa response, je vous en advertiray » (Lyon, 27 nov. 1496).

[1] Ménard, *Hist. de Nimes*, IV, 70.

[2] « Triremes quoque instructe ad damna nostra discurrunt. »

[3] Malipiero, *Archivio storico italiano*, VII, 550.

[4] Sanuto, I, 1060, 1090-1091, 1095, 1110 ; II, 65, 68. La flotte française comprend une nef, cinq galères et deux barques. Borgia débarque le 8 octobre. Cf. *Diarium Burchardi* (éd. Thuasne), II, 496.

[5] « Mira res est audire predas diversi generis quas in Provinciam direxerunt. Vagantur libero mari, et nemo est qui eorum audacie obsistat » (Arch. d'Etat de Gênes, *Littere diversorum*). Cf. une instruction aux ambassadeurs désignés pour aller en France (Ibid., *Ist. polit.*, 17 nov. 1498).

[6] Antoine Torrès, ambassadeur des Rois Catholiques, ayant demandé la délivrance des Espagnols prisonniers sur les galères de Prégent, Louis XII écrit à ce sujet au conseil d'Aix (qui deviendra bientôt le Parlement de Provence), le 27 mars 1499, de Blois (Archives Bouches-du-Rhône, à Aix, reg. des édits, tome I, fol. 89-90).

Digitized by Google

Grand Conseil du roi, et Bidoux se rend à Blois pour s'entendre renvoyer à la cour du sénéchal de Provence (9 nov.) [1]. L'affaire finit par s'arranger à l'amiable : le corail est restitué avec le navire contre une indemnité de 500 écus.

Mais Prégent dut faire homologuer l'accord au Grand Conseil par son frère Briand, car, au moment de conclure, il « estoit prest de monter sur ses galées pour aler en Rodes en l'armée que le roy y envoie » (27 juillet 1499).

## II.

## DANS L'ARCHIPEL (1499-1502)

Le grand maître de Rhodes réclamait l'aide de la France contre le Turc [2]. Par malheur, l'ardeur guerrière de Rhodes contrariait l'égoïsme des commerçants vénitiens, et le sultan devait profiter de ce dissentiment. Le danger fit tout d'abord taire les scrupules : une des clauses de l'alliance franco-vénitienne était le prêt de 100,000 ducats pour conquérir le Milanais; mais Venise s'excusait sur les menaces permanentes du Turc, pur prétexte aux yeux des Florentins et de leur protecteur le cardinal d'Amboise, lorsque arriva fort à propos une lettre du grand maître de Rhodes, qui disait avoir gardé trente-six jours son armure (fév. 1499). Aussi un messager de Rhodes fut-il fort gracieusement accueilli à Venise, le 12 mai suivant.

L'union parut d'abord complète. Le grand prieur d'Auvergne, Guy de Blanchefort, embaucha les galères royales [3] et une vingtaine de barques [4], et il joignit les Vénitiens, le 18 août, à Modon. Mais aussitôt éclate une querelle de préséance : les Vénitiens prétendent que le roi leur a cédé le pas. Trois engagements ont lieu les 20, 22 et 25 août : Prégent se distingue et bombarde l'ennemi. Puis l'un veut tirer à Lépante, l'autre à

[1] Arch. nat., V³ 1042 (à la date).

[2] Sanuto, *op. cit.*, I, 967, 977, 994, 1009, 1032, 1071-1073 (avril-août 1498). Sur les pirates turcs et barbaresques, lire l'introduction de l'ouvrage du P. A. Guglielmotti (*La guerra dei pirati e la marina pontificia dal 1500 al 1560*. Florence, Le Monnier, 1876).

[3] A Gênes, on se méfie des « quatro gallee de *Perimjoam* » (16 juin 1499).

[4] Sur les préparatifs de l'expédition, cf. Sanuto, II, 858-859, 922, 931-932, 959, 1132. Cf. *ibid.*, 924, 1018-1019, 1049-1050, 1219, 1236, 1238. Louis XII écrit aux syndics de Toulon, le 10 mai 1499, pour une livraison d'artillerie.

Digitized by Google

Céphalonie [1]. Les Rhodiens abandonnent l'entreprise et s'en vont maudits (« biastemati [2] ») par leurs alliés. Lépante tombe au pouvoir du Turc, et, à cette nouvelle, Louis XII dit à l'ambassadeur Antoine Loredan : « Vous autres Vénitiens, vous êtes prudents et riches, mais vous manquez de persévérance, la mort vous effraie. Nous, Français, nous commençons la guerre avec le ferme propos de vaincre ou de mourir [3]. »

Prégent, demeuré à la solde de Rhodes, justifia par une action d'éclat la parole du roi. La veille des Rameaux de l'année 1500 (11 avril), il arrivait à Schyros, où le « recteur » vénitien, Jacomo Giustiniani, lui apprit que le Turc faisait fabriquer des rames de galères sur la plage de Volo, dans le canal de Négrepont. Il prit un pilote et trouva l'endroit indiqué gardé par 600 Turcs, Grecs et Albanais. Sa flotte mit proue en terre : le pacha turc et 30 de ses hommes furent tués, sans qu'un chrétien périt, et 8 ou 9,000 rames furent brûlées. En retournant à Schyros, Prégent captura un transport ennemi de 1,500 tonneaux et huit fustes. Giustiniani remercia Dieu d'avoir envoyé les galères françaises : sans elles, l'Archipel était sans défense (*Si non veniva, tutto l'Arzipelago era depredado* [4]).

Prégent fut licencié par les chevaliers de Saint-Jean [5], au moment où un nouveau secours quittait Gênes, à la requête de Venise (sept. 1500). René Parent [6], qui le conduisait, ne joua qu'un rôle de comparse, quoiqu'il fût décidé à se baigner dans le sang turc (« se vol mesedar nel sangue turchescho »). Une de ses deux carraques [7] resta en détresse à la Favignana (Sicile),

[1] Malipiero, p. 177; Sanuto, II, 1291-1293. Cf. Baudouin, *Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, I, 200; Bosio, *op. cit.*, II, 533.

[2] Sanuto, II, 1323. Cf. *ibid.*, 1325.

[3] Malipiero, p. 183. Cf. *ibid.*, p. 189 : « Dapoi la perdita de Lepanto, el re di Franza no mostra far quella stima della Signoria ch' el facea prima. »

[4] Sanuto, III, 337, 364, 448-449, 492-493.

[5] Il passe le 17 septembre à Zante (*ibid.*, 897), et le grand maître rend compte de l'entretien des galères au chapitre général, le 22 septembre (Baudouin, *op. cit.*, I, 202). La flotte ordinaire de l'ordre, qui comprend la « nau » de Rhodes et la nef ou barque du trésor, coûte 35,000 écus l'an.

[6] Sur René Parent, cf. Arch. nat., JJ 216, fol. 126 (oct. 1485) : « il a eu la conduicte de plusieurs navires tant pour et au nom de nous (Charles VIII) que de feu nostre très cher s^r et père. »

[7] La *Lomellina* et la *Bozella*. L'armement coûte 35,000 écus environ; les « provisionati » embarqués coûtent 3 ducats par mois (Arch. d'État de Gênes, *Diversorum libri*, 1499-1500, 12 juin, 4, 23 juillet, 7 sept. 1500); Sanuto, III, 576-577, 608, 643-644, 765-766, 790, 805-806).

Digitized by Google

l'autre atteignit Zante le 15 octobre. Parent a la fièvre, et on lui conseille d'aller se rétablir à Céphalonie. Il demeure jusqu'au 7 novembre, sans autre résultat que des bravades : « Le roi d'Espagne [1], dit-il à l'amiral vénitien, avec son escadre de soixante-dix voiles, veut se faire empereur de Constantinople; sachez que mon maître a la même ambition, et l'an prochain, il mandera autant de vaisseaux que son rival dans cette intention [2]. » Parent se fait délivrer un certificat attestant qu'il a rejoint la flotte vénitienne, et, après avoir rallié sa nef retardataire, il prend, en vue des îles Lipari (17 déc.), la nef de Dominique de Cherso, qui ramenait chez lui François Morosini, l'agent vénitien à Naples [3]. Venise demande justice, et finit par l'obtenir, malgré le mauvais vouloir du cardinal d'Amboise, qui se courrouce (« s' incollora ») à chaque mention de cette affaire [4].

Les galères de Prégent furent équipées dès le mois de mars 1501, et elles se tinrent à Gênes : à ce propos, la communauté de la ville écrivit à son agent en cour, P. de Grimaldi, pour réclamer la délivrance de ses quatre-vingts compatriotes condamnés aux rames, et pour lesquels le cappitaine demandait 10 ducats pièce (11 avril 1501); trois semaines après, elle envoyait à Prégent la décision du roi (3 mai) [5]. Le reste de la flotte n'est prêt qu'en juillet, ce qui donne presque raison à l'ambassadeur vénitien : « Les Français nous payent de bonnes paroles, mais ils font ce qui leur plaît. »

Philippe de Clèves, s^r de Ravestein, gouverneur de Gênes, a sous ses ordres vingt et un vaisseaux : la *Charente*, la *Cordelière*, le *Marais*, la *Marquise*, le *Lyon*, six nefs bretonnes, six

[1] Sur la flotte d'Espagne, cf. Bergenroth, *Calendar of state papers, Spain*, I, 215, 226; Sanuto, III, 474, 552, 555, 594, 627, 635, 667, 708, 710, 893, 896, 906, 919, 961, 968, 971. Il est question de 80 voiles dans des avis de Palerme (28 sept. 1500). Cf. *ibid.*, III, 1272 (prise de Céphalonie, le 24 déc. 1500, par la flotte vénéto-espagnole). Mais Gonzalve est mécontent des Vénitiens : « Si duol di nostri, non li a fato quella demostration si conveniva. » Et il regagne la Sicile le 17 janvier 1501 (*ibid.*, 1371, 1394).

[2] Sanuto, III, 1127-1129.

[3] *Ibid.*, 1216, 1249, 1282, 1306, 1450.

[4] Les offices de Parent sont vendus (2,000 ducats à Gênes, 12,000 fr. en France).

[5] « Magnifico viro Perijean, capitaneo regio. Mons. lo capitaino, vene al presente a voi il nobile Honorato de Grimaldi et Petro Ant. Noaro, li quali vi portarano una lettera quale vi scrivio la Ch^ma Maesta del Re, nostro signore, acioche habiate a liberare li prigioni Genovexi che sono in galee vostre » (Arch. d'État de Gênes).

Digitized by Google

normandes, et enfin les quatre galères de Prégent de Bidoux, armées « par force, moult viste, bien équippées et fort redoublées en mer [1]. » L'armement a coûté 360,000 l., d'après une confidence du cardinal d'Amboise. Il faut ajouter quatre nefs et quatre galères [2] entretenues pour deux mois par Gênes [3].

Mais l'ère des croisades est fermée; jamais les chrétiens n'ont été plus divisés. On a vu les chevaliers de Rhodes et Venise s'injurier en présence de l'ennemi commun. Une flotte espagnole est allée, seule et à la hâte, pousser une pointe à Céphalonie, au lieu de combiner ses efforts avec ceux des Français, et au passage de Ravenstein à Reggio, Gonzalve se récuse : le roi d'Espagne « secours de gens ne pouvoit pour l'heure donner aux chrestiens ne mectre armée sur mer, pour l'empeschement de certaines guerres et conquestes qu'il avoit à faire pour lors. » De même, les Portugais arrivent le 27 septembre à Corfou, pour s'en retourner aussitôt, après un aigre échange d'explications avec les Vénitiens : « Leur roi est pauvre, disent-ils, il ne peut risquer son armée, n'ayant pas de quoi la refaire [4]. » De son côté, Henri VII Tudor a refusé son concours à la ligue contre les infidèles [5]. Le pape lui-même n'envoie pas à Rhodes les galères promises, ce qui retarde l'équipement de la flotte de l'ordre [6].

Vénitiens et Français s'entendraient-ils mieux? Le 1er septembre 1501, à Reggio, Hieronimo Bragadin, capitaine du convoi de Flandre, dîna sur la nef amirale. Mais la désunion fut évidente, comme en 1499, à la première velléité d'action [7]. Les Vénitiens voulaient bloquer Valona, et les Français, Métellin, sur l'avis de David de Stalliano, patron d'une galère génoise, et de Bi-

[1] *Chroniques de Jean d'Auton* (éd. de Maulde, Soc. de l'hist. de France), II, 15-22. Cf. Giustiniani, *Annali di Genoa*, fol. 256 v°.

[2] Demandées par Louis XII (Blois, 13 février 1501). Patrons des nefs : Rap. de Grimaldi, Jo. Lomellino, Car. de Fornariis, Lodisio de Flisco. Patrons des galères : David de Stalliano, Ant. Maria de Flisco, Bapt. de Podio, Phil. Palavicino.

[3] Jean Grimaldi solde également pour deux mois deux galères portant 100 combattants chacune (Saige, *Documents sur Monaco*, II, xxx).

[4] Sanuto, IV, 166 ; J. d'Auton, II, 153. Cet auteur confond (p. 159) les Portugais et les Espagnols.

[5] Sanuto, III, 298, 1373 (Lyon, 11 mars, 1er mai 1500; Blois, 23 janvier 1501).

[6] Baudouin, *op. cit.*, I. 204-211 ; cf. *Dispacci di Anton Giustiniani*, publ. par P. Villari, I, 17 à 68 (juin-juillet 1502).

[7] Sur toute cette affaire, cf. Jean d'Auton, II, 154-201 ; Baudouin, I, 204-211 ; Jean Molinet (éd. Buchon), V, 185-191 ; Sanuto, IV, 180, 204, 206-209, 231.

Digitized by Google

doux, « lesquelz avoient sur la mer veues maintes aventures. » Ce serait un retard considérable que d'aller de Zante (où Ravenstein est arrivé le 29 sept.) à Corfou, pour rallier les Vénitiens; « les Françoys et autres, qui n'avoyent acoustumé longue trecte par mer, s'affoibliroyent et prendroyent ennuyeux séjour; les vivres se pourroyent amoindrir; cependant les Turcz pourroient eulx renforcer par mer et avitailler leurs places, et, en outre, l'yver estoit ja prochain; » enfin il était nouvelles « que le navigage de Rodes estoit ja sur la mer. » Aussi Ravenstein, se rangeant à l'opinion de Prégent, quitta-t-il Zante le 3 octobre pour Mételin. En route, il détacha un brigantin pour aviser Pierre d'Aubusson, le grand maître de Rhodes, de sa détermination.

A la hauteur du cap Saint-Ange, Prégent se lançait à la poursuite des Turcs, « à voisle tendue » avec « grosse bende » de gentilshommes, « et tant s'esloignèrent iceulx coureurs de leur armée que long temps furent en mer sans en povoir savoir nouvelles. » Les quatre galères rejoignirent le gros de l'armée et trente vaisseaux vénitiens à Mételin, le 23 octobre. Prégent s'approcha de la plage pour explorer le lieu : « les Turcz luy tirèrent plusieurs coups d'artillerye, et luy à eulx; lesquelz furent jucques au bort de la mer, et à grans coups de pierres, de flèches et d'autres trects, donnèrent contre les gallères dudit Prégent, et dedans, sans ce que de sa part les lessast impugnys. »

Ravenstein resta trois semaines devant Mételin; pendant ce temps, Vénitiens et Français apprécièrent leur mauvais vouloir réciproque. Jean d'Auton, qui rapporte les impressions mêmes de l'amiral (recueillies en 1502 à Gênes), parle de la « manière effrayée » de nos alliés, de leur « déshonnordée retrecte », et ajoute que, après avoir promis, sur leur honneur, « d'entrer des premiers et faire des grands coups », ils « n'approchèrent la muraille d'ung gect de pierre près. » D'autre part, les Français sont accusés d'avoir agi « à la poltronescha [1] ».

Ravenstein lève le siège, au début de novembre, sans attendre Pierre d'Aubusson, dont la flotte est enfin prête [2], et il se con-

[1] Sanuto, IV, 207-208 (lettre de Chio, 20 novembre 1501).

[2] Le grand maître apprend, à Lango, le 23 novembre, l'échec de Ravenstein ; il a une querelle de préséance avec les Vénitiens à Nixia (3 décembre)

Digitized by Google

tente de laisser les galères de Prégent à la disposition de l'ordre. Ce grand armement, fruit d'une année d'efforts, échoue misérablement : la *Lomellina*, qui porte Ravenstein, se désempare sur les rochers de Cérigo, et la *Pensée* sombre avec son équipage (25-26 nov.). L'amiral quitte Corfou le 23 janvier 1502, avec les galères génoises, et il ne reste qu'une nuit à Otrante, par dégoût des Vénitiens [1].

Dès la fin de mars 1502, le grand maître de Rhodes arma trente voiles contre le Turc. Après avoir parcouru quatre mois l'Archipel, Bidoux renouvela son exploit de Volo, en prenant le château de Sainte-Maure, le 30 août [2]. Ce qui lui valut les félicitations des Vénitiens, renouvelées de celles de 1500 : « Dans toute cette entreprise, le magnifique capitaine Prégent n'aurait pu mieux faire s'il avait agi pour son propre compte [3]. »

Mais il doit partir pour l'Italie, où la guerre vient d'éclater entre la France et l'Espagne, et Venise va bientôt signer la paix avec le Turc, à la grande indignation du cardinal d'Amboise et de Louis XII.

## III.

### GUERRE DE NAPLES (1502-1503)

Le partage de la domination de Naples a mis aux prises Louis XII et Ferdinand le Catholique (juin 1502).

Dès le 2 avril précédent, le roi a nommé Louis de Bigars, sieur de la Londe, capitaine de cinq galères que Frédéric d'Aragon a récemment amenées à Marseille [4], et imposé à Naples

et rentre le 7 à Rhodes. Cf. Jean le Maire de Belges, qui écrit : « Mess. Phelippes, conte de Ravastain, se tient ores pour vengé de vous (les Vénitiens) et de la très grant desloyaulté dont vous usastes envers luy en advertissant le Turc du siège de Mételin. »

[1] « Veniam con mayor *aborrecimiento* d'ellos que fueron contra los Turcos » (Çurita, V, fol. 223). A Leche, Gonzalve fait à Ravenstein et à ses compagnons (l'infant de Navarre, le duc d'Albany, etc.) un accueil cordial et leur donne chevaux, vêtements et argent. Le 12 février 1502, la communauté de Gênes réclame des nouvelles de son gouverneur, et le 19 avril, elle fête son heureux retour en lui faisant un cadeau et le remercie d'avoir réglé une affaire litigieuse, à son passage à Rome.

[2] Sanuto, IV, 307-308, 314, 318, 338, 340 ; cf. Jean d'Auton, II, 201 ; Guglielmotti, *op. cit.*, I, 34 et suiv.

[3] « El magnifico capitanio Prejan in tutta questa impresa ha fato quello che se li fusse sta in suo beneficio.... »

[4] Anselme, VII, 922.

Digitized by Google

l'entretien de deux galères (à 250 ducats par mois) et deux brigantins (à 50 ducats). La Londe, arrivé le 4 août 1502 à Naples, en repartit le 23 septembre pour rejoindre Prégent en Calabre et assiéger Gonzalve dans Barletta. Mais le mauvais temps l'en empêcha.

Le duc de Nemours écrivit, le 22 octobre, aux ambassadeurs de France à Rome que la Londe irait se joindre à Prégent dès que les nefs royales de Gênes seraient arrivées (la *Charente*, la *Cordelière* et autres). Ce secours entrait à Naples le 13 novembre [1], mais derechef la pluie [2] et le manque d'argent [3] paralysèrent tout effort : le détroit de Messine, surveillé par l'ennemi, resta fermé, et la saison était trop avancée pour essayer de contourner la Sicile.

Prégent fut donc livré à lui-même, pendant cinq mois (oct. 1502-février 1503), avec ses galères, qui étaient toujours à la solde de Rhodes, sur les côtes de Calabre. Dès le 25 septembre 1502, on apprit à Venise qu'il s'était emparé de deux corsaires espagnols.. « Or coustoyoit Prégent la Pouille où souvantes foys rencontra par mer le ranfort d'Espaigne, et souvant le destroussa [4]. » Il intercepta les convois de blé; mais, en affamant les Espagnols, il affama également Brindisi, Otrante, Monopoli et autres ports occupés depuis 1495 par les Vénitiens. L'attitude de ceux-ci devint dès lors ambiguë : l'ambassadeur des Rois Catholiques auprès de la Seigneurie représenta, le 7 décembre, que Prégent était à Brindisi : « Il est naturel que la Seigneurie lui fasse bon accueil dans ses ports, étant alliée au roi de France; toutefois, si les Espagnols font quelque dommage aux sujets de la Seigneurie, ce ne sera pas à mauvais escient, mais seulement pour se défendre contre Prégent [5]. » Le gouverneur de Monopoli se plaignit, le 11 janvier 1503, de ne plus

[1] En l'apprenant, à Loches, le 2 décembre, Louis XII demanda l'ouverture des ports de Trani et de Brindisi aux voiles françaises. Dès le 6 octobre, le cardinal d'Amboise se plaignait de la partialité de Venise.

[2] Sanuto, IV, 557-558 A Naples (10 décembre 1502) : il pleut depuis deux mois sans discontinuer.

[3] *Ibid.*, 496, 541, 573 (lettres de Naples, 19 novembre, 3, 17 décembre 1502). Louis de Poncher, général des finances, arrive le 15 décembre 1502, « homo facultoso e di molta experientia, sare su la pecunia e provisione de l' *armada.* » Dandolo mande de Loches (8-10 décembre) que 150,000 fr. sont envoyés de Milan à Naples (IV, 558; cf. *ibid*, 489, 517).

[4] Jean d'Auton, II, 202.

[5] Sanuto, IV, 510. Prégent est à Brindisi depuis le 28 novembre (629).



Digitized by Google

manger que du pain de fèves et d'orge depuis six semaines, pendant que, à Loches, le maréchal de Gyé disait avec colère à l'ambassadeur Dandolo que Venise refusait à Prégent les vivres dont il avait besoin.

Prégent risquait donc d'être pris entre deux feux : aussi le roi ordonna-t-il aux galères de Naples de le secourir en toute hâte (Montrichart, 12-13 janvier 1503 [1]). Prégent essaya cependant d'assiéger Gallipoli [2], mais son escadrille était insuffisante, et il dut se contenter d'arrêter au passage les transports de grains de Sicile. Dans un combat, « ainsi que par sa gallère il alloit et venoit pour mectre en ordre son cas, se mist au travers du pié ung gros clou, de quoy perdit moult de sang et de moult s'affoiblit [3]. » Après quoi il se réfugia à Otrante pour radouber sa galère et soigner sa blessure (10 février 1503). Mais six jours après, une flotte ennemie vint l'investir. Il se mit en mesure de l'attaquer, avec la complicité à peine déguisée du gouverneur vénitien. « Le navigage d'Espagne aprocha de tant qu'il se mist dedans le port, cuydant illecques prendre lesdites gallères et tuer le capitaine Prégent. » Celui-ci, « voyant ceste trayson, fist à coup mectre son artillerye à terre et *luy mesmes affonda ses gallères, affin que lesdits Espaignolz ne s'en peussent ayder.* » Le Vénitien saisit les canons et les bagues du Français, estimées à 20,000 francs ; Prégent échappa avec peine à la mort [4].

On juge de la colère de Louis XII à cette nouvelle (« gran passion ») : des paroles si vives furent échangées avec l'ambassadeur vénitien qu'on ne put entendre un mot de la messe qui se célébrait (Dun-le-Roy, 16 mars 1503 [5]).

La double défaite de Seminara et de Cerignoles acheva le désastre de la France (21-28 avril 1502). Louis XII, qui venait d'annoncer au chancelier Nicolay la conclusion de la paix avec l'Espagne, n'eut plus guère que le château de l'Œuf et Gaëte.

[1] A. de Boislisle, *Documents sur les Nicolay*, I, 45.

[2] Çurita, *Anales de la corona de Aragon*, V, fol. 266 v°, 267 ; Sanuto, IV, 771. Prégent est resté à Brindisi du 28 novembre 1502 au 11 janvier 1503.

[3] Jean d'Auton, II, 202.

[4] Prégent est parti pour la France (lettre de Trani, 18 mars 1503). Jean d'Auton, II, 203-204 ; P. Villari, *op. cit.*, I, 427 (Rome, 9 mars 1503) ; Çurita, *op. cit.*, fol. 266-267 ; Sanuto, IV, 752, 765, 771-772, 778, 802-803, 838-839.

[5] *Ibid.*, 849. Louis XII venait, une seconde fois, d'écrire au chancelier Nicolay pour l'envoi des galères de Naples au secours de Prégent, Blois, 8 mars 1503 (A. de Boislisle, *op. cit.*, I, 48).

Digitized by Google

Prégent quitta Gênes le 4 juin, à la tête de 25 voiles [1], avec 4,000 charges de blé et 935 quintaux de bœuf salé [2]. Villamarin, après avoir essayé de s'opposer à la venue d'Antoine de Conflans, parti de Savone avec neuf voiles [3], se retira à Ischia, où il allait être bloqué. « L'avons restraint, écrit Prégent, en manière qu'il ne sorte barque, brigantin ne esquif » (21 juin) [4]. Prégent s'occupait en même temps du château de l'Œuf [5] : le 16 juin au soir, ayant appris que « le cappitaine dudit chasteau avoit eu parlement avec les ennemys du roy, » il prit avec lui un brigantin et trois galères, et alla trouver le capitaine, qui « en fut moult esbay et dolent, et dit que telle chose jamais n'avoit esté, et que Dieu ne le laissa jamais tant vivre que d'avoir parlementé avec les ennemys dudit sieur, et qu'il avoit deffendu que homme des siens ne fust si hardy de parler ausdits ennemys sur peine d'estre pendu, et que ce qui y entroit dedans ledit chasteau, il y entroit pardessus son ventre, et lui cousteroit la vie, et que plus tost vouldroit mourir. »

Ces rodomontades n'empêchèrent pas Gonzalve de se porter sur Gaëte, en laissant à Pierre Navarre le soin de réduire le château de l'Œuf, qui capitula le 11 juillet, ce qui contraignit Bidoux à lever le blocus d'Ischia. Une bande de Gascons, partie d'Aigues-Mortes, sous les ordres de Casenove, arriva fort à propos, sur les galions de Pierre de Velort, sieur de la Chapelle Belouïn. La plupart des voiles françaises s'éloignèrent de Gaëte

[1] Arch. B.-du-Rhône, B 2515, fol. 15 et suiv. : 300 tonneaux de vin sont partis de Marseille le 16 mai, et Prégent en donne quittance, à Gênes, le 1er juin.

[2] A. de Boislisle, *op. cit.*, I, 63 ; Arch. B.-du-Rhône, B 2541, fol. 12-14.

[3] La flotte française avait besoin de renfort : « Algunas carachas y naves muy mal proveydas, » dit Çurita (*op. cit.*, V, fol. 274 v°) ; les 4 galères de Frédéric sont « apartadas y vazias, que no se pudieron aprovechar d' ellas », et la chiourme de 300 paysans ramassés au hasard y a porté la peste. Cf. Sanuto, IV, 710, 783 (Naples, 28 janvier, 28 février 1503).

[4] « Ont fait les ennemys deux chesnes en mer devant leur armée, et ont mis en travers quatre naulx pour remparer et résister contre nous. M. de la Londe et moy avons fait préparer trois navires pour les brusler dedans le port, et le premier bon temps que nous aurons, ferons nostre effort de les bruller. Dedans la ville d'Iscle n'y a point d'eaue ne de victuailles, et la bonne artillerie qui y estoit, le marquis [Saluces] l'apporta à Naples incontinent que Gonsalle Ferrande y fut arrivé. Et pour ce, si nous povons, brullerons ladite armée de mer » (A. de Boislisle, *op. cit.*, I, 68). Cf. *ibid.*, une lettre de Saluces. La flotte espagnole bloquée comprend 24 nefs, 8 galères, 4 fustes ; la flotte française, 15 nefs et 4 galères (Not. Giacomo, p. 259).

[5] « Depuis que suis arrivé par deça, j'ay envoyé le secours *deux fois* au cappitaine du chasteau de l'œuf. »

Digitized by Google

de deux milles, « affin que iceulx Françoys la assiégez n'eussent plus de fyence à la retrecte du navigage de la mer que à la seureté de la deffence de leur place, et que à ce moyen espérance d'eulx sauver leur fist oublier de voulloir de eulx deffendre. » Seul Prégent s'embusqua près du port, « dont povoit batre une partye du siège des ennemys [1]. »

Gonzalve s'éloigne de Gaëte, renforcée de 1,500 nouveaux défenseurs, le 6 août [2]. Puis il y a un intermède : les regards sont tournés vers Rome, où s'agite la succession de Pie III, et on attend avec anxiété le résultat des intrigues du cardinal d'Amboise. Gonzalve envoie sa flotte à Ostie (y compris une galère qui vient d'être enlevée aux Français) pour intervenir en cas de besoin. Mais les calculs du cardinal d'Amboise sont déjoués; La Trémoille continue sa marche interrompue, et la guerre reprend.

Prégent fit faire un pont de bateaux sur le Garigliano, qui, « de plain midy, fut charryé jucques au droit du lieu où estoyent les Françoys, » et il canonna l'ennemi « de telle sorte que c'estoit orreur à regarder [3]. » Le 18 octobre, vingt-six voiles françaises, dont quinze nefs, allèrent de Gaëte à Baïa [4]; un violent sirocco les dispersa et désempara la *Lomellina* et les galères; le lendemain matin, les Espagnols s'y rendirent, mais les galères prirent le large, et la pluie empêcha l'attaque de la nef. Pouzzoles demanda protection à Gonzalve, le 22 octobre. La flotte ne quitta guère Baïa que pour intercepter des convois de blé de Sicile (15 novembre) [5]. Cinquante jours durant, Gonzalve nous observa : le 27 décembre enfin, il prit l'offensive; les Français se replièrent en désordre sur Gaëte, « et pour sauver l'artillerye, mandèrent Prégent de Bidoulx, qui estoit assez près de là en

[1] Jean d'Auton, III, 194, parle de la *Charente*, de la *Cordelière* et du *Lyon* (6 carraques et 5 galères). Çurita estime la flotte française, en août 1503, à 30 voiles (5 carraques, 5 galères, 8 grosses barques, 4 galions, etc.), et la flotte espagnole à 28 voiles seulement (12 grosses barques, 13 galères, 1 carraque et 3 nefs).

[2] Sur 6 carraques et 4 galions. Ce renfort est vu à Civita-Vecchia, puis à Ostie, d'après une lettre de Rome, datée du 3 août (P. Villari, *op. cit.*, II, 94). Cf. Sanuto, V, 62 (Venise, 4 août).

[3] Jean d'Auton, III, 260, 270.

[4] Prégent écrit, de Gaëte, le 13 octobre, à Acc. Meynier pour demander réparation du désastre d'Otrante : que la Seigneurie envoie un enquêteur en Provence pour interroger ses témoins (Sanuto, V, 402).

[5] Nouvelle lettre de Prégent, de Baïa, le 28 octobre (*Ibid.*).

Digitized by Google

mer. » Mais la tempête engloutit les pièces et dix barques, « réservé celle de Prégent, qui à lances et à picques, fut sur l'eaue à force soustenue [1]. »

Gaëte capitula le 1er janvier 1504, et la garnison s'embarqua pour Gênes [2], où Ravenstein s'empressa de congédier la meilleure partie de la flotte. Le roi maintint provisoirement huit galères et trois nefs [3], mais un armistice fut signé avec l'Espagne.

Le général de Milan (écrit Ravenstein le 25 janvier) a icy envoyé le trésorier extraordinaire dudit Milan, avecques 12,000 francs, dont j'ay fait prendre le payement pour le moys à venir des 200 Suysses que j'ay retenuz, comme vous ay escript, ensemble pour les 300 compaignons prins nouveaulx et les 300 autres qui sont ici de creue, qui sont 800. Et du reste l'ay fait filler et distribuer au mieulx que j'ay peu par les mains de ceulx qui en ont la charge. Toutesfoiz, après avoir bien regardé à ce que l'on povoit devoir aux *carraques* et autres *barches*, qui estoient à vostre armée encore autant que lesdits 12,000 francs n'y pourront fournir, et n'a esté ladite somme que pour ung peu d'entretènement et contenter ung chacun. Encore davantaige, Sire, il y a aucunes des *gallayres* à qui leur soulde est faillye, et des autres fault dedans deux jours.... Si faulte y avoit, fauldroit qu'elles fussent désarmées ou que les gens de dedans mourussent de faing.... Pour faire votre prouffit, j'ay donné congié à tous navires de vostre armée qui ont esté à vostre soulde, excepté à la *Charrante* et à neuf gallères qui sont icy, lesquelles est besoing entretenir jusques à ce que vostre affaire vaise autrement, car autant de carraques que vous vouldrez tousjours avoir en ceste ville, vous les pourrez recouvrer toutes foiz qu'il vous plaira. Sire, j'ay fait mectre 150 mariniers dedans vostre *Charrante*, et des vivres pour ung moys [4]....

La perte de Naples rendit Louis XII malade : il en rejeta la responsabilité sur les comptables [5] et sur les Vénitiens, coupa-

[1] Jean d'Auton, III, 297-298 ; Sanuto, V, 697-700, 712 ; Çurita, V, fol. 315 v°. Le not. Giacomo dit, à la date du 30 décembre 1503, que les galères françaises sont allées de Gaëte au Garigliano pour prendre l'artillerie, mais sans succès (p. 267).

[2] L'arrivée de la flotte qui ramène le marquis de Saluces est annoncée au roi par une lettre du 16 janvier 1504 ; une nef espagnole a été prise, la veille, à Porto-Venere.

[3] Sanuto, V, 800 (Rome, 30 janvier 1504).

[4] B. N., Dupuy, 262, fol. 79.

[5] Cf. A. Spont, *Semblançay, la bourgeoisie financière au début du XVIe siècle*, p. 89, note 3.

Digitized by Google

bles d'avoir soutenu presque ouvertement l'Espagne. La Seigneurie est fort mal en cour : le roi se plaint en ces termes à Dandolo de l'affaire d'Otrante (Lyon, 29 novembre 1503) : « Il ne vous suffit donc pas d'avoir perdu mes galères, il faut encore que vous confisquiez mon artillerie. Est-ce là cette alliance tant vantée? Vous alléguez que mes galères étaient armées par force : sans doute, mais les chiourmes sont composées de criminels et d'homicides qui obtiennent ainsi grâce de la vie. D'ailleurs n'en parlons plus, *per mio honor*, et que l'on n'en parle plus autour de moi. »

En réponse, la Seigneurie envoya le procès-verbal de l'enquête faite à Otrante (11 décembre 1503) [1].

Bidoux a de mauvais desseins contre Venise (« qualche cativo dessegno »), avoués peut-être par Louis XII (« forsi non senza permissione de la Ch^ma^ Maestà »), et la Seigneurie se plaint (2 avril 1504) [2]. Mais où est Prégent? Il faut que le secrétaire qui réside en cour s'informe au quartier de Provence, pour prendre en hâte les mesures nécessaires (« à fino possiamo far le provisione ne apparerano expediente »). Prégent n'a d'ailleurs rien à réclamer : son artillerie et ses bagues sont à sa disposition à Otrante (« ad ogni minima sua requisitione »).

Louis XII ne fut apparemment pas convaincu, car, à la fin d'août 1504, il s'exprimait ainsi dans les instructions de M. de Champdenier, qu'il envoyait vers Henri VII Tudor : « Les Vénitiens ont fait perdre et périr au port d'Otrante tous les gallères et naves que le roy avoit sur la mer, et dont avoit la charge le cappitaine Prégent, sans leur donner, comme faire se devoit entre amys, ayde, recueil et seureté [3].... »

Cependant Prégent, entré pour la troisième fois au service de l'ordre de Rhodes, accompagnait Émery d'Amboise, élu grand maître en remplacement de feu Pierre d'Aubusson (août 1504) [4],

[1] Arch. de Venise, *Senato*, *Delib. secr.*, XXIX, fol. 141. Sur cette enquête, cf. *ibid.*, *Consiglio dei X*, *misti*, 29, 26 (19 avril, 9 mai 1503).

[2] *Ibid.*, *Senato*, *Delib. secr.*, XL, fol. 5 v°.

[3] B. N., fr. 15870, p. 203.

[4] Sur le départ du grand maître de Marseille, cf. P. Villari, *op. cit.*, III, 187 (Rome, 27 juillet 1504) ; Sanuto, IV, 60 (Blois, 17 août). C'est sans doute à l'armement des 3 galères qui escortaient Émery d'Amboise que se rapporte la commission du ms. fr. 5085, fol. 14, de la B. N., adressée au Parlement de Provence (érigé à la fin de 1501 seulement). Un chapitre général est tenu, à l'arrivée d'Émery à Rhodes, le 1^er^ septembre 1504.

Digitized by Google

et à son retour de l'Archipel, il passait à Brindisi pour reprendre ses bagues [1].

La flotte royale de la Méditerranée était presque anéantie [2] : Prégent a la conduite des vieilles [3] galères de Frédéric, avec un brevet annuel de 600 livres (7 juillet 1505) [4] ; deux galères sont attachées au port de Monaco, et deux autres sont entretenues à frais communs, par Gênes et le roi, à 13 ou 1,500 francs par mois. Aussi, lors du passage de Ferdinand le Catholique et de sa jeune femme Germaine de Foix, le long des côtes de France, le Bâtard de Savoie, délégué de Louis XII, peut-il écrire, le 25 août 1506 : « Il ne seroit possible de recouvrer de gallères qui feussent prestes aussi promptement que l'affaire le requiert [5]. »

Il est vrai que l'apaisement semblait s'être fait pour l'instant dans la Méditerranée (1505-1506), ainsi que dans l'Archipel. Cependant l'intimité de Venise avec le Turc [6] et ses relations commerciales avec Tunis et l'Égypte [7] excitaient la convoitise de ses rivaux. Mais auparavant, une révolte de Gênes contre la domination française amena une nouvelle guerre.

[1] Sanuto, VI, 101 (Nouvelles de Milan, novembre 1504).

[2] Louis XII achète, le 20 avril 1506, la *Charente* à Étienne de Nève et aux héritiers de Jean de la Primaudaye.

[3] Cf. *supra*, p. 403, note 3. Le 27 mars 1507, Prégent exposera à la municipalité de Gênes que l'une d'elles « nimia vetustate apertam esse. »

[4] B. N., Cab. des titres 438, fol. 62 v° ; fr. 23268 (1506, 1509, comptes de Languedoc).

[5] B. N., Dupuy 262, fol. 104.

[6] « Moy estant à Romme (raconte le Maire de Belges) en juillet 1506, ung chevalier de Rhodes, nommé mess. Daniel, Anglois, me compta comment en ladite mesme année il avoit veu en l'isle de Zacinthe huit galères vénitiennes estans en port et donnans vitailles et refreschissement à quatre fustes turques qui venoient de courre en Pouille et anmenoient bien 250 créatures chrestiennes pour esclaves en Turquie, et non seullement leur donnèrent-ils vivres, mais aussi chaines et carquans pour les enferrer. »

[7] « Et oultreplus avoit veu deux galères subtilles qui portoient ung embassadeur du Souldan à Venise. Ceste mesme année je viz à Venise plusieurs Mores de Barbarie qu'on disoit estre ambassadeurs du roy de Tunis et aussi des Turcs. » Venise s'efforce de ressaisir l'influence commerciale qui lui échappe depuis la découverte de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance; cf., à ce sujet, la préface du *Voyage de Jean Thénaud*, par M. Schéfer; A. Spont, *Semblançay*, p. 39-40 ; *Revue de l'Orient latin*, I, 446.

Digitized by Google

## IV.

### GUERRE DE GÊNES (1507)

L'intervention de Gênes dans les affaires de Pise et son animosité contre les seigneurs de Monaco [1], protégés de Louis XII, ont déjà indisposé celui-ci, quand une « émotion » populaire porte son déplaisir au comble (juin 1506). Les nobles délèguent André Doria en cour pour requérir la tutelle royale: six galères suffiront à tenir la Rivière en respect [2]. Louis XII épuise les moyens de conciliation, mais le siège de Monaco précipite le dénouement. Le roi envoie Prégent à Marseille pour armer les quatre ou cinq galères de Frédéric [3], et il défend « que ceulx de Gennes ne tirent aucuns grains ne autres victuailles de nostre pays de Prouvence...., et aussi qu'il ne se tire aucun boys ne autres fournimens ne munitions quelzconques [4] » (Montrichart, 31 janvier 1507). Il insiste auprès de Ferdinand le Catholique pour la délivrance des Français qui rament sur ses galères [5] (Bourges, 23 février).

Prégent fut prêt le 13 mars, et Ferdinand envoya de Naples Miguel Pastor avec quatre galères, pendant que des galions étaient nolisés à Marseille pour le transport des vivres [6]. La campagne fut brève : Prégent poursuivit une nef ennemie jusque dans le môle, et intercepta le transport d'Ant. de Petrarubia ; Paul de Nove, le meneur de la rébellion, s'embarqua de nuit à Rapallo, pendant que les plus compromis de ses complices fuyaient dans la montagne, à Rome, en Barbarie. Le roi fit son entrée le 26 avril, et les galères « à la passée du roy tirèrent

[1] Saige, *op. cit.*, II, XLVII ; cf. Giustiniani, *op. cit.*, fol. 261 v°.

[2] « Havendo Soa Mtà *sey gallee*, le qualle teniranno le Riviere in freno. »

[3] Sanuto, VI, 543.

[4] Arch. B.-du-Rhône, à Aix, reg. d'édits 1460-1505, fol. 2 *bis*.

[5] « Nous avons entendu que encores ne sont délivrez aucuns pouvres François prisonniers estans par force en gallère et de leurs parens sommes journellement requis et importunez vous escripre pour leur délivrance. A ceste cause et que vous sçavez que par le traicté et cappitulacion faictz entre vous et nous il est expressément dit que tous prisonniers seront délivrez, nous vous prions et requérons que vous vueillez avoir regard.... »

[6] Lettre du général des finances, Jacques de Beaune, Brignoles, 25 avril 1507 (A. Spont, *Semblançay*, p. 35, note 2).

Digitized by Google

si tres horriblement qu'il sembloit que tout dut s'abimer [1]. »

Il envoya Jean de Saints et M. de Gimel à Rome sur deux des galères de Prégent, qui s'empara de Demetrius Giustiniani, et alla en Corse pour s'assurer de la personne de Paul de Nove [2].

Désormais, Gênes sera tenue d'entretenir trois des galères de Prégent, qui aura la police de la Rivière [3] : la charge, soit 900 écus par mois [4], sera partagée entre la cité et la « Rivière. » Il y a tout d'abord quelques difficultés pour la répartition [5]. La rivalité commerciale de Gênes et de Savone met aussi souvent Prégent en cause [6].

La paix persiste entre la France et l'Espagne [7]. Ferdinand, en revenant de Naples, a une entrevue avec Louis XII à Savone, et

[1] « Pregianni dopo molta gala di trombe ed artiglerie smonto in terra e fatto reverentia al re sene ritorno alle galee.... » (A. Desjardins, II, 240). Cf. *Atti della Società ligure di storia patria*, XIII, 475 ; *Cronaca di Genova scritta in francese* (publ. par C. Desimoni, Gênes, 1879), p. 115 ; Ruffi, *Hist. de Marseille*, II, 348.

[2] Jean d'Auton (éd. Maulde), IV, 164, 172, etc.

[3] « Ha (le roi) commisso che se tenia tre galee armate per la guardia del paese e segurta del stato. »

[4] « E cossi se he restato de accordo cum S. M^ta aut si agenti per quella de scuti 300 lo meze per ogni galea. » Cf. Giustiniani, *op. cit.*, fol. 264.

[5] Lettre de la communauté à Marinis, son agent auprès du roi (11 juin). Les assignations se feront dorénavant sans encombre (27 octobre 1507, 17 février, 13 novembre 1508 ...).

[6] Le 23 septembre 1507, Gênes écrit à Prégent : « Li comerchiari de questa cita cum lamento grande ne hanno facto intender che havendo loro deputato alcuni vasselli per gardia di loro comercii e provedere che non li fosseno robati, siando essi vasselli in Rivera, *li haveti assallati*, non permettiando che dicti legni possino fare quello a che sono deputati. » Et on rappelle au capitaine qu'il est payé par le pays, « pagato di nostri denari. » Pourquoi encore la galéasse de Savone est-elle allée à Villefranche sans payer les droits dus à Gênes (*comercii*) ? — Le 14 octobre, Gênes prie le grand maître (de Chaumont) de recommander à Prégent l'impartialité. Chaumont confie à celui-ci le soin de lever les droits contestés, mais Gênes proteste (« cum grande admiratione et murmuratione ») et écrit à ses représentants en cour (P. de Illice et Oberto Spinola) de tout faire pour obtenir le rappel de cet ordre : « Cum ogni solicitudine, ogni jorno et hora sollicitarate di obtener *ad solitum* li comerchii *piu tosto per altra via que per mano de Peringian* » (11 janvier 1508). Nouvelles lettres contre Savone (8 février, 23 septembre, 11, 17 décembre 1508, 18 janvier 1509).

[7] Espagnols et Génois vont cependant continuer à se courir sus en 1507 et 1508 : Pedro de Urrea, pillé par Lucien Grimaldi, de Monaco, en juin 1507, retient la cargaison de la *Lomellina* (à Iviça), et, posté à Cadix, il arrête une barque allant de Chio en Angleterre ; Pierre Navarre prend la *Salvagha* (août 1508). Gênes écrit de nombreuses lettres en cour (29 novembre 1508, 25 janvier, 3, 31 juillet, 12 octobre 1509). Louis XII, qui a dû se plaindre lui-même pour la prise d'un galion du Bâtard de Savoie (Milan, 9 juillet), finit par suspendre toutes marques contre l'Espagne, en décembre 1509 (Gênes, *Diversorum*, 1509-1510 ; Arch. Bayonne, BB 5, fol. 83 v°).

Digitized by Google

il est reçu par Prégent (28 juin 1507). Mais la guerre de Pise continue, et Prégent intercepte les convois de Gênes [1]. Après être allé chercher en Provence le cardinal de Clermont et le nouveau gouverneur, M. de Champdenier (qui remplace le bailli d'Amiens, Raoul de Lannoy) [2], il transporte Clermont à Rome, et, sur son passage, il obstrue la bouche de l'Arno, ce qui lui vaut une lettre de la municipalité génoise (9 oct. 1508) [3].

Quand il revient à Gênes le 26 octobre, la ville agit auprès de son nouveau gouverneur pour faire défendre aux Bardella, de Porto-Venere, de s'enrôler au service de Florence, et Champdenier représente au roi (28 oct.) [4] le préjudice que lui causerait

[1] Le 8 mai 1508, Gênes supplie le roi de ne pas empêcher ses préparatifs en faveur de Pise.

[2] La venue du cardinal est annoncée le 15 septembre 1508 ; Fr. de Rochechouart prête serment le 4 octobre, et Lannoy part le lendemain.

[3] « Magnifico capitaneo, siamo stati certificati como in la andata vestra li frumenti de Pisani non sono stati acompagnati in la riviera d'Arno, cossi come era el desiderio de M. el gubernatore e nostro e de tuta questa cita. Delche assai se siamo doluti. Bene credimo che V. M^cia^ non li habia acompagnati per qualche cagione ragionevole e forsi per il disyderio grande de presto condurre a Roma el R^mo^ cardinale. Ma, sia come se voglia, prendiamo in grado quel chi e seghreto, credendo a certo che non sia mancato per V. M^cia^. Il perche affectuosamenti preghiamo dicta V. M^cia^ che al manco al ritorno ve piacia detti frumenti acompagniare dentro la dicta riviera d' Arno, perche, quando questo non se fecesse, del certo Pisa resteria perduta : el che seria grandamenti chore de la X^ma^ M^ta^ del Re nostro signore, perch' el che S. M^ta^ a dimostrato in la comissione data, pochi giorni passati, al prefato M. nostro gubernatore, e ne seghuria grandissimo dano a questa cita, como judicar poteti la utilita e beneficio : de la quale crediamo a voi sia tanto caro come el proprio vostro. Per che iterum preghiamo per le respecte sopradicti che faciate questa bona opera cossi come speriamo in V. M^cia^, in honore et utile de la quale siamo sempre presti et aparegiati. Data Janue, die VIIII^a^ octobris 1508. » — (Au dos :) « Magnifico et prestantissimo domino Petro Johanni, capitaneo regiarum triremium honorando » (Arch. d'État de Gênes, *Lett. ministri*).

[4] « Pour ce que messire le bailly d'Amiens et président (Saint André) avoient avant ma venue fait faire commandement à Bardelle et à son filz de soy retirer de la bouche de la fleumaire avecques son gallion et deux brigandins du service de la s^rie^ de Fleurance, et que ledit Bardelle n'avoit pas obéy dedans le temps qui luy estoit enjoinct : à ceste cause ay envoyé ung gentilhomme de céans en une barque actendre le cappitaine Prégent de son retour de Romme à Lespesse, et escripviz audit Prégent qu'il prinst et me amarast en ceste ville ledit Bardelle et son filz. Et cedit jour mesme, environ mynuyt, receuz une lettre de vous par lesquelles me mandez laisser ledit Bardelle servir ladite s^rie^ de Fleurance avec sesdits gallion et brigandins. Et incontinent vosdites lettres receues, feiz partir une autre barque pour advertir ledit Prégent qu'il n'eust à rien demander audit Bardelle et le feiz mectre en sa liberté de servir ladite s^rie^ de Fleurance si bon luy sembloit. Sire, ceulx de ceste ville en ont esté advertiz, dont ilz sont très desplaisans.... Sire, par le dire de tous ceulx de ceste ville et aussi par ce que nous en povons congnoistre, nous semble

Digitized by Google

le voisinage immédiat de Florence : il profita de l'occasion pour faire l'éloge de Prégent [1].

## V.

## GUERRE DE VENISE (1509-1512)

La ligue de Cambrai (déc. 1508) termina fort à propos cette irritante querelle de Pise, mais elle mit Venise au ban de la chrétienté. On a vu Louis XII et le cardinal d'Amboise très mécontents de la Seigneurie [2]. La conclusion d'une trêve entre Venise et Maximilien (10 juin 1508) acheva d'offenser le roi, qui se réconcilia aussitôt avec celui-ci.

Louis XII préparait depuis quelques mois sa rupture avec Venise, car la fin de l'année 1507 est marquée par un renouvellement de la flotte royale, dans la Manche, l'Atlantique et la Méditerranée. Pendant que les « bonnes villes » voisines de la mer sont imposées pour la construction des quatre nefs de Dieppe, de Rouen, d'Orléans, de Bordeaux, et que la *Cordelière* s'équipe à Brest, quatre galères sont bâties aux frais du Languedoc et de la Provence (nov. 1507) [3], sous la surveillance de Pré-

que vous seroit grand interest si Pyze tumboit entre les mains desdits Fleurantins, actendu que de tout temps Gennevoys et eulx sont ennemys, et par ce moyen seroient voysins : qui ne seroit le bien de vostre estat de par deça » (B. N., Dupuy 262, fol. 139).

[1] « La maison de la Mallepague est forte et située en lieu dangereux. Ay donné l'office de ladite Mallepague audit Prégent, et en a mes lettres. Toutefoys en ay veu voz lettres patentes par lesquelles l'avez donnée à la trompette qui porte vostre duc pour les millans. Il me semble, Sire, qu'*elle est bien deue audit cappitaine Prégent*. Toutes foiz elle demourera à celuy à qui vous plaira de l'ordonner. »

[2] Jean le Maire rappelle encore l'affaire d'Otrante : « Le capitaine Prégent se rit de vostre meschief (Agnadel), en récompense du tour que vous luy fistes *quant il fut constrainct d'affondrer ses gallères*, à cause que ne luy voulustes octroyer asseurance en l'ung de voz ports » (Lyon, 12 août 1509).

[3] A. Spont, *op. cit.*, p. 36, note. Le Languedoc est imposé « pour l'achapt et entretenement, gaiges et souldes de gens, et autres despences qu'il conviendra faire pour *deux gallères subtilles* que voullons estre mises sus pour servir à la garde de la coste de la mer de nostredit pays, comme en semblable nous avons ordonné estre fait d'autres navires en noz pays et costes de marines de Normandie, Bretaigne, Guyenne et Prouvence » (Blois, 29 nov. 1507). On semble se raviser et convertir les galères subtiles en *bâtardes :* le 2 août 1508, Prégent est appointé de 2,452 l. sur le Languedoc « pour convertir tant en l'adoub, armement et accoustrement, fonte d'artillerie et autre équippaige nécessaire pour l'armement de noz gallères que de *deux autres bastardes* que avons fait faire en ceste présente année. » D'autre part, le compte de Languedoc (1508-1509) contient 20,000 l. « pour la force de la mer et pour

Digitized by Google

gent, et elles sont fournies de rameurs (Tours, 22 juillet 1508) [1]. En même temps, la *Charente*, pourrie de vétusté, est vendue à Ant. de Stagliano et autres Génois, qui se font *assurer* aussitôt; mais la nef, qui ne peut plus naviguer, sombre au sortir du port de Villefranche, et les acheteurs se plaignent d'avoir été dupés (20 mai 1508) [2]. Claude de Seyssel décrit, à ce moment, la puissance navale de la France [3].

En février 1509, Prégent était à Marseille avec dix galères [4], et le roi demandait à Gênes d'armer quatre carraques pour trois mois, à 800 ducats l'une (4 canons et 120 hommes d'équipage); Gênes, feignant de ne pas comprendre, Louis XII écrit : « Qu'il est venu à nostre congnoissance qu'on vous a fait entendre que nostre intention n'estoit de vous demander que deux carraques, et que le contraire est vérité » (Bourges, 14 mars).

Mais l'effort porta sur la guerre continentale; les allées et venues des flottes ont peu d'intérêt. Deux carraques arrivent à Marseille le 11 mai, et Gênes se plaint de payer les galères de Prégent, constamment absentes [5]. A la fin de juin, la flotte franco-génoise est entre Porto-Neptuno et Monte-Circeo [6], et elle attend que les Espagnols soient prêts en Sicile pour aller se joindre à eux et tenter une croisière jusqu'en Chypre, les Espagnols attendant, de leur côté, leurs alliés (juin). Aussi, le sénat vénitien, à la nouvelle que les Espagnols désarment et que les Français regagnent la Provence, croit pouvoir rassurer son amiral (25 juillet). En effet, dix galères sortent bien de Naples le 12 août; mais, quinze jours après, les carraques génoises rentrent à Rapallo, et les équipages sont licenciés (29 août, 1er sept.).

l'entretien et armement de *deux grosses galères bastardes* qui sont ordonnées pour le service dudit sieur, laquelle somme sera délivrée et baillée au cappitaine PRÉGENT et autres cappitaines qui serviront au fait de la mer » (B. N., fr. 23268, fol. 28-36).

[1] B. N., fr. 26110, 850. Cf. Sauval, *Hist. de Paris*, III, 545.

[2] Quand le navire mit à la voile, « trincheti arbor ipse tanquam *marcidus* et *fragilis* se rupit vel quasi fregit » (Arch. Notarile de Gênes, not. Cipriano Foglietta : communiqué par le marquis Staglieno).

[3] *Histoire du roy Loys XII* (éd. 1558), fol. 66.

[4] Relation d'un Polydoro de Santa Maura (Sanuto, VIII, 44).

[5] « Non stante qui le galee quale sono pagate de mese in mese per la cita e nondimanco sono state fori la major parte et ancora sono » (Lettre à l'agent en cour, 14 mai).

[6] 4 galères subtiles, 4 carraques, 2 galères bâtardes, 2 brigantins, avec 6,000 hommes. Cf. IX, 36 (Corfou, 26 juillet).

Digitized by Google

Les seuls faits d'armes de l'année 1509 sont ceux d'un corsaire marseillais, Bernardin des Baux, chevalier de Rhodes, neveu (ou fils) de Prégent de Bidoux [1]. Capitaine du *Saint-Pierre*, il affréta, le 16 avril, son *Saint-François* à frère Bérenger de Lionse [2]. Il prit deux galères vénitiennes, brûla l'une et coula l'autre à Chypre, et terrorisa le pays (« messe in gran teror quelle marine »), en novembre 1509. Il rentrait à Villefranche pour en repartir le 8 mars 1510, et se porter en Barbarie, où il s'empara d'une nef indigène et combattit, à Zerbi, un convoi génois de blé (28-30 mars) [3]. Au début de mai 1510, il croisait près du cap Passaro; le roi finit par s'émouvoir : « Il y a ung nommé frère Bernardin, de l'ordre de Saint-Jehan de Rhoddes, écrivit-il au duc de Savoie, qui s'est mis sur mer, et pille et desrobe tout le monde, et porte mes bannières pour plus couvertement tromper les marchans. » Le duc était donc prié de ne pas accueillir dans ses ports cet irrégulier; sinon, de l'arrêter, « afin qu'il soit fait réparacion des maulx et larrecins qu'il a commis » (Lyon, 17 mai 1510).

Le désaccord des alliés explique en partie l'avortement de la campagne. Il faut également tenir compte de l'apparition des pirates orientaux, à qui la paix intervenue entre le Sultan et le Sophi de Perse laissait du loisir [4] : « Aulcunes gallères et fustes de Turcqs et Mores (dira Jules II lui-même, l'année suivante [5]) estoient venues en ceste mer de deça, et avoient fait tout plain

[1] Il figure aux réunions du chapitre de Saint-Gilles du 29 mars 1501 au 5 mai 1506, et pas encore le 5 mai 1500 (Arch. B.-du-Rhône, *Chapitre de Saint-Gilles*, 1500-1522). Est-ce le même que le « cordelier » frère Bernardin, confesseur de Ravenstein en 1501, dont parle Jean d'Auton (éd. Maulde, II, 150, 182, 191-192) ? « lequel estoit armé soubz son habit et tenoit au poing une demye picque et la raspière à son costé, se mist des premiers à descendre des fossez.... Avoit tousjours le harnoys sur le dos, comme ung des autres souldartz prest d'exécuter la guerre, et à tout besoing se trouver aux coups donner. » Ruffi, *op. cit.*, II, 351-352, l'appelle *Bidoux, dit de Baux;* cf. Dr Barthélemy, p. XXI. Il semble avoir eu lui-même un fils, « Janoton » (voir plus loin).

[2] Ce curieux contrat se trouve dans l'*Inventaire de la maison de Baux* (par le Dr L. Barthélemy), p. 518.

[3] Sanuto, IX, 299, X, 110, 118, 246-247, 312.

[4] Giustiniani, *op. cit.*, fol. 265 v°. Sur le Sophi (1507-1508), cf. Sanuto, VII, 152, 162, 166, 283, 286, 636; le Glay, I, 215. Sur les armements de Rhodes et de l'Égypte en 1508, cf. Sanuto, VII, 551, 580, 607, 613, 630, 712; *Martini à Baumgarten peregrinatio* (Nuremberg, 1594), p. 143; *Liber Bullarum Magistrorum* (de Rhodes), IIIIXXIII, fol. 192 (d'après les archives de M. Delaville le Roulx).

[5] B. N., Dupuy 261, fol. 42 v°.

Digitized by Google

de maulx aux crestiens, tant en Cicille comme en Sardaigne, et prins troys gallères du roy d'Espaigne [1] et une des siennes [2]. » Les côtes de Provence même étaient menacées. C'est la réponse des infidèles aux expéditions de Pierre Navarre contre Oran, Bougie et Tripoli.

La confusion était extrême dans la Méditerranée, le commerce profondément troublé. Les Génois souffraient des exploits de Pierre Navarre [3], et les Vénitiens étaient supplantés par les Français en Égypte : le Soudan se tourna, en effet, du côté de Louis XII, après la destruction de sa flotte par les Rhodiens [4]. On ne put s'entendre pour secourir la Dalmatie (nov. 1509), et les infidèles redoublèrent d'audace, pillant la Sicile, la Sardaigne et la Corse [5]. Le pape réunit les ambassadeurs de France et d'Espagne, et leur exposa l'urgence d'un armement combiné de dix-huit galères : les Turcs ont « desrobé et mis à sac deux grosses bourgades, et emmené tout plain de prisonniers, et fait tout plain de cruaultez, tuant les femmes, les petits enffens et les prestres jusques sur l'autel.... » (11 mai 1510) [6]. Il paraissait très ému : « C'estoit une honte, et cela luy crevoit le cœur.... » Et, en disant cela, « luy tomboient les grosses larmes des yeux. » Prégent était à Gênes avec six galères, dont « deux bastardes qui en valoient bien quatre des leurs. » Ferdinand en avait une foule à Naples; qu'elles vinssent rejoindre à Civita-Vecchia les six qu'il s'engageait à tenir prêtes dans les vingt jours [7].

[1] 6 fustes de Négrepont s'emparent de ces trois galères à Ponza, le 20 septembre 1509 (Not. Giacomo, p. 320; Passero, p. 159).

[2] 4 fustes barbaresques (ou maures) prennent à Chiaia la galère capitane pontificale (Naples, 8 août 1509), d'après Passero, p. 159. Il y avait dans le Tibre quatre galères pontificales et les deux de Monaco (Sanuto, IX, 36).

[3] La prise de Bougie est sue à Blois, le 31 janvier 1510, et l'agent génois se plaint du trouble apporté au commerce par toutes ces conquêtes espagnoles. L'ambassadeur de Ferdinand réplique : « Quanto tocca al facto del trafficare ad partes Barbarie, lui afferma que possumus ubique libere negotiari excluso loco Orani. » Ces querelles de marchands continuent d'ailleurs entre Génois et Espagnols, malgré la suspension des marques (lettres de l'agent génois, Blois, 9, 15 janvier 1510).

[4] Sanuto, XI, 64, 76, 105, 268 (17 mai, 10 août 1510). Cf. *le Voyage de Jean Thénaud*, déjà cité. Sur la destruction de la flotte du Soudan (août 1510), cf. Jean le Maire de Belges, *le Promptuaire des conciles*, fol. 67-71 ; Sanuto, XI, 645.

[5] Cf. Guglielmotti, *op. cit*, I, 7 (1508-1509).

[6] B. N., Dupuy 261, fol. 42 v°.

[7] Le 13 mai arriva à Gênes « ung courrier dudit saint-père qui vint vers Jhérosme Doria pour faire haster la galiace dudit saint-père, à laquelle on

Digitized by Google

Louis XII apprit le 11 mai, à Dijon, la descente des Barbaresques à Calvi, et six jours après, Prégent proposait à la municipalité génoise de poursuivre les pirates, à condition qu'on lui payât pour deux mois 400 compagnons (100 par galère bâtarde, 50 par galère subtile) [1]; huit brigantins se tiendraient en outre à Porto-Venere et à la Spezzia (31 mai). Il était temps d'aviser : les pirates (3 galères et 16 fustes) vinrent à Monte-Argentaro, et le cardinal de Clermont supplia Robertet de le laisser revenir par terre à Milan [2]. Jules II parut satisfait de la réponse empressée de Louis XII à ses ouvertures (28 mai) [3].

Prégent quitta Gênes au début de juin pour aller lever à Marseille les quatre cents compagnons de guerre dont il a besoin. Le 19 juin, une de ses galères, l'*Anguille*, se révolta et tua le *comite* [4].

Le même jour, il prit au « magasin du Roy » 182 rames, 200 barils à eau, 5 roues de charrette, 2 rouleaux de bois, 1 *passe-volant*, 1 baril de soufre, etc. [5].

Mais le gouverneur de Gênes rappela Prégent [6]. Il ne s'agissait plus des Maures, en effet : les Vénitiens faisaient mine de s'avancer sur Gênes avec l'appui du pape, qui abandonnait brusquement ses alliés [7], et retenait les courriers trois jours pour empêcher la nouvelle de se répandre [8]. Louis XII enjoignit à Pré-

faict si grant diligence que dedans huit ou dix jours elle sera preste à faire voesle. Je croy qu'il le faict pour courre sus à ces gallères et fustes de Turcqs. Si le cappitaine Prégent avoit 400 hommes, il dict qu'il les yroit chercher, quelque part qu'elles fussent, et qu'il luy semble qu'il les bateroit » (B. N., Dupuy 262, fol. 137).

[1] La dépense est de 2,500 ducats (17 mai).

[2] B. N., Dupuy 262, fol. 9 (Rome, 20 mai).

[3] *Ibid.*, Dupuy 261, fol. 34-37.

[4] Ruffi, *op. cit.*, II, 348-349; Sanuto, X, 695 (Gênes, 20 juin).

[5] Arch. B.-du-Rhône, B 1232 : « De tous ces présens municions fut praisant Domergue Bagoli, habitant de Marseille, et Francès de Verdune et Bertrand Lorquillas, tous mariniers, qui avecques l'esquif de Saint-Nichola, et l'esquif de l'Anguille portèrent les munisions susdites aux galées, *le jour que la galée se mutina* à la Gregate, *l'Anguille*. »

[6] De Maulde, *la Diplomatie au temps de Machiavel*, III, 46.

[7] Dès le 13 mai, Rochechouart a une alerte, et il écrit : « Arsoir bien tard fus adverty que Jehan Biassa, cappitaine des gallaires du pape, estoit arrivé à Lespece, et m'escrivit une lettre, laquelle je vous envoye, pour ce qu'*il me semble qu'avec une gallère il n'auroit point entrepris de faire le voiage qu'il dit par sa lettre*. Et à ceste cause mandé le cappitaine Prégent, qui fut de mon advis et, n'eust esté le mauvais temps qu'il faict, ledit cappitaine Prégent fust allé jusque la pour entendre la cause de sa venue.... »

[8] « Piu giorni fa, andando la armata de Venetia a la volta de Genova, et

Digitized by Google

gent de se tenir à Gênes et « de n'en bouger tant que ce bruyt durera, » et il apprit avec joie, par une lettre du grand maître, que « le cappitaine Prégent est dedans le port avec ses galères en ordre, et aussi frère Bernardin [1] avecques son galion bien équippé, et si a esté fournye et pourveue de gens de guerre vostre nef, qui est une très bonne chose » (Blois, 18, 22 juillet 1510).

Baldassare de Biassa et Girolamo Contarini dit Grillo ont ensemble dix-sept galères. Avec l'aide des bannis génois, les Frégose et les Doria, ils occupent Chiavari (7 juillet), Rapallo, Sestri, et vont se poster à la « Fossa di Villamarina, » à quelque distance à l'est de Gênes, derrière un banc de sable. Prégent sort avec six galères et six carraques, et il dispose sa flotte en trois lignes : les barques à l'avant, pour l'offensive, avec des pièces de 30; au milieu les galères, qui remorquent les carraques, armées de coulevrines de 100; les trois rangs solidement amarrés forment un seul bloc. L'ennemi se retire à Longone, Prégent le suit jusqu'à Ferrajo, à l'autre extrémité de l'île d'Elbe (19-27 juillet) [2].

Jules II voulut reprendre l'affaire de Gênes, déconseillée par Grillo, qui n'avait ni argent ni vivres; il alla visiter l'escadre vénitienne à Ostie, le 20 août, et y distribua du biscuit, du pain et du vin.

Des lettres de Gênes, du 25 août, apprennent que Prégent est à Porto-Venere avec 3 grosses nefs, 4 barques, 12 galions, 6 galères, et que 4 autres galères sont attendues de Marseille. En effet, Louis XII a écrit à l'archevêque d'Aix, son lieutenant en Provence, à ce sujet (Blois, 14 août 1510); mais il faut être économe, quoique Rochechouart et Prégent désirent les avoir. « Sy

volendo S. S. che de tal cosa non ne fossi cusi presto data notitia in quella corte, ordino che tutti cavallieri delle poste universalmente fusseno ritenuti et non potesseno currere, et questo solo per spatio de tre di » (B. M., Dupuy 261, fol. 187).

[1] Bernardin est rentré en grâce. Giustiniani l'appelle « corsaro famosissimo » (*op. cit.*, fol. 266 v°).

[2] Le P. Guglielmotti admire la tactique de Prégent (I, 86-88), et il donne d'intéressants détails techniques sur l'armement des galères (88, 91) et la composition de l'équipage (94-112). Sur l'état des constructions navales de cette époque, on consultera aussi avec fruit le bel ouvrage de H. A. d'Albertis (*le costruzioni navali e l' arte della navigazione al tempo di Crist. Colombo*), analysé par M. Levasseur dans la *Revue de géographie* (mars 1895). Cf. Sanuto, XI, 13-14, 52; le Glay, *op. cit.*, I, 353; *Lettres de Louis XII*, I, 257, 267, 272.

Digitized by Google

possible qu'elles puissent estre prestes pour tout ce moys. Si lesdites gallères n'estoient prestes au temps que je vous escriptz, *n'y faictes aucune despence, car ce seroit peine perdue* [1]. » Les galères sont prêtes dans le délai fixé : des *maîtres-dach* et des calfats sont réquisitionnés à Toulon, Hyères, Grimault, Fréjus, Cannes, Antibes, Cassis, la Ciotat, Arles, Aigues-Mortes, Berre, Martigue; leurs journées montent à 776 florins [2], et leur nourriture à 921 florins [3]. 427 galiots sont embarqués le 31 août, à 4 florins par mois, et 110 mariniers. Les patrons sont François Albertinelli, envoyé de Gênes par Prégent; Dominique Séguier, J. Jérôme Corse et Ant. Raphaël.

Cependant Grillo a quitté Piombino le 28 août, mais le vent d'ouest le repousse à Porto-Ferrajo. Il en repart, et il passe devant Gênes, où il n'ose entrer. La nécessité de renouveler sa provision d'eau le conduit à Guai, à six milles à l'ouest de Savone (5 sept.) (« eramo assediati di aqua »). La flotte de Prégent est signalée le 6 au soir, et les Vénitiens font mine de cingler vers la Corse ou la Provence ; ce n'est qu'une feinte pour dérouter Prégent. Celui-ci les rencontre, le 8, à six milles de la côte, à Capo di Monte : il a 6 galères, 6 nefs de 600 tonneaux, 14 galions et 5 brigantins; 4 grosses nefs sont restées à Porto-Venere.

Comme il n'y a pas « un poil de vent, » Prégent renouvelle sa tactique du mois de juillet, et fait remorquer les nefs par les galères [4], pendant que l'escadre ennemie s'efforce de l'enserrer dans un étau [5]. Il fait l'éloge des assaillants, qui « ne monstroient point qu'ilz fussent Vénitiens [6]. » Ils doivent toutefois se

[1] Arch. B.-du-Rhône, B 255, fol. 136-137. L'archevêque d'Aix est dispensé de se rendre en personne au concile d'Orléans (Blois, 27 août).

[2] Le florin vaut 12 sous.

[3] Bois, 876 florins; étoupes, 139; clavaison et ferrements, 289; plomb, 152; « pegne et lavardes », 164; « sarcie », 1104; « creu », 91; voiles, bannières et tentes, 710; armes, 264.

[4] « Prejano ordino la sua armada in questo modo, che ogni galea de le soe se misse apresso a una nave con remorchiarle alla volta nostra. » — « La inimicha armata tuta venia serata. » — « Cadauna nave haveva una galia avanti la remurchiara e li galioni tutti inseme, vogando tutti a remi, in schiera steva tutti. »

[5] Les Vénitiens disposent leur flotte en forme de C (Sanuto, XI, 437), 6 galères bombardent Prégent à l'ouest (la galéasse papale, la *Morosina*, l'*Ema*, la *Cornara*, la *Michiela*), pendant que Grillo se tient à l'opposé.

[6] « Nous sommes trouvés ensemble l'armée du roy et celle desdits ennemys, et y eust dimanche huict jours, environ 20 ou 25 milles sobre Gennes, en tirant devers *Capdemont*, et la nous vismes chercher l'ung l'autre avecques



Digitized by Google

retirer après une canonnade de trois ou quatre heures, assez inoffensive : une nef française perd trois hommes, le mât de la galère capitane est endommagé à la jointure du mâtereau; la galère *Cornara* voit ses rames brisées. Bernardin se comporte

une bonasse carme, sans ung poel de vant. Et vous promectz ma foy, M., que pour ce jour la ilz ne monstrèrent point qu'ilz feussent Vénissiens, car je promectz à Dieu que je ne viz jamais gens venir en meilleur ordre ne plus hardiment que firent ceulx la jusques auprès d'investir, mais d'investir n'en feust point de question, et ne voulsirent point venir jusques la, et dura nostre combat de 3 à 4 heures. Et vous asseure, M., que on ne vit jamais tant de coups de canon, car je suys d'oppinion que pour ce jour la il en feut tiré tant d'ung cousté que d'autre plus de 4 ou 500 coups. *Ils départirent leurs gallères en trois partz*, pour nous cuider mectre hors de nostre ordre, et nous vouloient mectre au mylieu pour nous batre de tout costé. Mais ils furent si bien servis de chacune part que de chacune bande s'en alla une gallère, monstrant le costé, et à la fin se mirent en fuyte, à rame ou voelle, bien que ne fist comme rien de vant.

M., ilz sont venues deux gallères bastardes de nouveau et le jour que nous combatismes ensemble, lesdites deux bastardes ici batirent la nef de M. le grant maistre, celle de M. d'Alègre et deux autres de Gennes, et dit l'on qu'il en est venu d'autres. Toutesfoys il n'y a homme qui les ait veues, et ay eu nouvelles que sans point de faulte ilz sont délibérez de retourner encore ung coup. Pourquoy je vous suplie humblement, M., si les gallères n'estoient parties, qu'il vous plaise les faire partir en toute dilligence et sur moy, car j'ayme mieulx lesdites quatre gallères que ne fays touz les gallions que j'ay ici, réservé celle du capitaine frère Bernardin et celles du Comerche. Et vous promectz ma foy, M., que ledit capitaine frère Bernardin se pourta très honnestement ce jour du combat, et doit sçavoir V. S. que je l'avoys emprès de moy avec sondit gallion et sa barche, et avons sceu que grand dommaige avoient les ennemys ce jour la. Et comme l'on nous a dit ici qu'ilz lèvent les eaues au cap de Crau en une chappelle qui est la, où ont enterré 25 ou 30 hommes, mercy N. S., de tout le jour nous n'eusmes autre dommage que ung cop de bazalicque qui donna parmy l'arbre de la généralle, et, comme Dieu voulut, ne tomba point, car il donna en ung lieu où il avoit croysi et avoit à la paers qui le soubstiendroit, et ung autre cop de bazalicque qui donna à une nau. qui blessa 3 hommes, sans leur faire autre dommaige. Et vous asseure, M., que les avez gardés que en toute la rivière ilz n'ont point levé de eau sinon en Vay [Vado], qui est une eau pourrie. Quant nous eusmes combatu avec eulx, l'endemain au matin ilz trouvèrent une nef de *Cailhery* chargée de frommaiges, et incontinant qu'ilz l'eurent prins, la première chose que firent ce fut de prandre leur eau, et s'en vindrent icy pour cuider trouver *Porte-Vendre* despourveu, où j'avoys laissé ladite nef de M. le grant maistre, celle de M. d'Alègre et les autres pour la garde dudit lieu. Ilz leur firent bonne responce, ilz voulurent lever leur eau, et avoient mise une gallère à la garde. Et incontinant qu'elle descouvrit nostre armée de mer, se leva et tira ung coup de bombarde pour senhal, et fit voelle, et tira la voelle de cap de pro. Incontinant les autres se levèrent sans prandre leur eau, ne sans rien demeurer, dedans le goffre, et allèrent lever quelque eau à *la Nègre*, la où ils ne firent pas grand demeure. Et pour ce que je heuz marine ne puis arriver en ce lieu de *Porte-Vendre* que ne fut mynuit et seulement avecques les gallères et quelque galion, ladite armée des ennemys s'est mise en mer à voulteger pour gaigner tout jour devant nous. Et lendemain fit sarcie sur le plain de *Ligorne* à la *Mélolie* et s'aprochèrent des tours, mais ilz n'ont eu nul refrèche-

Digitized by Google

vaillamment. Les quatre grosses nefs (deux génoises, une du grand maître, une d'Yves d'Aligre), restées à Porto-Venere, repoussent le lendemain (9 sept.) les Vénitiens venus pour faire de l'eau : ils en sont réduits à prendre la maigre provision d'une nef de Sardaigne, et, profitant du vent, ils vont à Livourne (le 10), où, d'après leur aveu, « s'ilz eussent esté en Turquie, ilz eussent trouvé plus de cordialité qu'ilz n'ont fait là. »

C'est la première bataille navale enregistrée dans ces annales ; jusqu'à présent, l'on n'a eu à relever qu'exploits isolés de corsaires ou de marins réguliers, sièges, débarquements, manœuvres savantes : telle, en juillet 1510, cette promenade des escadres ennemies autour de l'île d'Elbe. Il a paru intéressant, pour la rareté du fait, de donner la parole à Prégent, qui a eu l'honneur de diriger enfin une opération sérieuse.

Après avoir raconté à l'archevêque d'Aix les circonstances du combat, Prégent réclama l'envoi des quatre galères de Marseille [1],

ment dudit Ligorne, comme j'ay esté adverty par homme qui estoit. Ce temps ne m'a servy pour pouvoir aller me trouver avecques eulx, et aussi ils vont et viennent à leur apétit, car ilz portent le vent en couverte, et je suis contraint d'aller à la discrétion du vent. Et estoient dedans lesdites quatre galères le s^r Obdoman de Campefregose, Jamez, le s^r Augustin, son frère, mess. Girosmes, mess. Nicea et mess. *André Doye*, et pro de ceulx de Savonne, et pour abréger tous les Capola....

En gallère, à Porte-Vandre, le XVII^e jour de septembre.

Vostre humble et obéissant serviteur, PRÉJEHAN.

(Arch. B.-du-Rhône, B 2551 ; fol. 139-142). Cf. *Lettres de Louis XII*, II, 25 ; le Glay, *op. cit.*, I, 357.

[1] « M., j'ay receu les lettres que vous a pleu moy escripre du x^e de ce moys, par lesquelles V. S. me mande qu'elle a receu les lettres de M. le gouverneur de Gennes, par lesquelles il vous advertit que les gallées des ennemys ont prins le chemyn de la coste de Prouvence, et que V. S. vouloit faire retirer les gallées à Marceilhe pour éviter le dangier d'estre prinses. Et par les lettres que V. S. dit qu'elle a receu de court que si la despence des gallées n'estoit faicte, ne se fist, c'estoit que l'on pensoit que, despuis que le compaignon avoit esté batu, qu'il ne voulsit plus retourner. Mais je avise V. S. qu'il y est retourné, et n'a esté très mauvais marchant (de quoy je loue et regracie N. S.), et encore dit l'on que s'apreste pour revenir. Et vous asseure, M., que je vouldroys bien que vos gallères fussent icy, et croy que, selon les lettres que M. le gouverneur de Gennes m'a escript, qu'il a escript à V. S. qu'elle fist venir en toute diligence, que aujourduy ilz ne sont plus loing de Gennes, et a fait V. S. très sagement de non les avoir désarmées si sodainement comme l'on vous avoit mandé. M., j'entens bien que V. S. a bien pourveu à la garde du païs en sorte qu'on eust pro à faire à y faire dommaige. Je avise V. S. que à ceste heure peult alléger les despenses qui se font et les gens, car il me semble qu'il n'est plus temps que les gallées puissent barqueier si ce n'est pou chose d'estat, car à présent s'en vont à *Civitevieille*, et V. S. avoit prins de bon propos de venir demourer à *Tolon* ou à *Yères*, car c'est le lieu le plus convenable, combien que *Antivol*, *Canes* et *la Napole* estoient plus dangereux. »

Digitized by Google

et Rochechouart l'imita (9, 17 sept. 1510) [1]. Pour éviter la dépense, si possible, le gouverneur demandait d'abord aux galères de toucher à Monaco, où elles trouveraient des nouvelles plus fraiches ; mais, dans sa seconde lettre, il ne faisait plus cette réserve, car Prégent venait de lui apprendre que l'armée ennemie était « très grossement renforcée » et comportait 28 galères (dont 7 ou 8 bâtardes), 3 grosses barques et la galéasse pontificale avec 5 ou 6,000 combattants.

Malgré tout, les galères de Marseille ne bougèrent pas, sur l'ordre du roi (« Rex havia ordinato che le galee de Marsilia se supersedesseno [2] »). Elles désarmèrent et les apothicaires de la ville reçurent 50 fl. « pour leurs intérestz et dommaiges qu'ilz ont souffert de reprandre les médecines et oignemens des caysses des barbiers. » L'armement avait coûté 7,144 florins.

Le 27 octobre, la flotte ennemie fit une dernière tentative devant Porto-Venere, mais (comme Rochechouart le mandait à l'évêque de Rieux, ambassadeur de France en Espagne) « s'en estoient partiz honteusement [3]. » Après deux mois d'inaction, les Vénitiens quittèrent Civita-Vecchia pour rentrer à Corfou, vers la Noël.

La campagne de 1510 a illustré Prégent de Bidoux : par une faveur exceptionnelle, il entra d'emblée dans l'ordre de Rhodes comme prieur de Saint-Gilles (11 mai 1510), et le roi lui donna, ou lui laissa prendre, le titre d' « amiral du Levant [4]. »

Cependant, il fallait prendre ses précautions contre l'Espagne et l'Angleterre, qui étaient à la veille de se joindre à Jules II et à Venise. Une douzaine de galères furent construites à Gênes et à Savone, sous le contrôle de Prégent [5]. Quand elles furent prêtes, celui-ci alla les armer à Marseille [6] (28 sept. 1511), et Rochechouart le vit partir avec regret : « Plust à Dieu qu'il fust desja

[1] Arch. B.-du-Rhône, B 2551, vol. 138, I.
[2] Lettre de l'agent Lasagni (Tours, 7 sept.).
[3] B. N., Dupuy 262, vol. 21-23.
[4] Il est qualifié dans une lettre royale, datée de Blois, le 21 novembre 1511 : « cappitaine général de noz galères, admiral de Levant. »
[5] Giustiniani, *op. cit.*, fol. 267. L'agent génois Lasagni parle des ordres du roi dans des lettres des 23 janvier et 23 février 1511.
[6] Cinq y sont armées le 23 octobre 1511 : la *Liperote*, la *Catherinette*, la *Sainte-Marie*, le *Saint-Christol* et le *Saint-Antoine* (Arch. B.-du-Rhône. B 1232, fol. 5 v°). Un quai et des arsenaux sont édifiés à Marseille (*Ibid.*, C 603, fol. 61 ; Aug. Laforet, *la Marine des galères*, p. 28).

Digitized by Google

ycy de retour, car il vous y fait une grant force et craincte à voz ennemys [1]. » Après avoir mis en train la fabrication de deux galères bâtardes à Valence [2], Prégent retourne hiverner dans la Rivière [3], et le gouverneur de Gênes salue son retour : « Ce qui en est de voz gallaires, mande-t-il à Louis XII, elles sont menées de sorte qu'il n'est possible de mieulx, et de telle ordre que jamais depuis que je suis gouverneur ne m'en est venu une seulle plaincte [4]. »

La présence de l'amiral est nécessaire, car le bruit court, au début de janvier 1512, d'un retour offensif des Vénitiens. Par bonheur, « à Civita-Veicha n'est nouvelles de rien, » et à Naples « il n'est nouvelles qu'il se face nulle armée de mer de dela [5]. »

Il se présente alors une occasion de nuire au Roi Catholique. La femme de Jacomo d'Appiano, sieur de Piombino, venant à mourir, Prégent, convaincu qu' « il seroit bon de sercher à retirer ledit de Plombin au service du roy, » lui fait dire que, « s'il avoit voulenté d'estre marié en France, » et quant il seroit serviteur du roy, il seroit trop mieulx seigneur de son cas que non pas d'estre serviteur du roy d'Arragon, pour ce que la repputacion et faveur est trop plus grande, et le secours trop plus près que n'est cestuy la dudit roy d'Arragon. » — Appiano paraît goûter les raisons de l'amiral. Il notifie à Ferdinand que sa femme est morte, « commant il est jeune et ne peut demourer sans femme.... ; que le roy d'Arragon ne soit point malcontent s'il en prent là où il la trouvera. » Ferdinand n'a pas tenu sa promesse d'une compagnie de cent hommes d'armes ; aussi Appiano cherche à « se deffaire honnestement » du roi d'Aragon, et il jure, si Louis XII « le voudra retirer, que jamais femme d'Espaigne n'espousera. » — Les ouvertures de Prégent

[1] « Il y aura mercredi trois ans, ajoute-t-il, que luy et moy arrivasmes en ceste ville » (B. N , Dupuy 262, fol 137).

[2] 351 arbres sont coupés et coûtent 6 d. par pied de chêne, 4 par pied de pin (janvier-février 1512). Prégent écrit à son représentant. Dominique Séguier : « Quant à ce qui est dit par les lettres du roy, en payant raisonnablement, s'entend du chanvre, fer, journées d'ouvriers et autres choses, mais non point du boys » (Arch. Isère, B 2906, fol. 381-382, 756 v°, 779 v°, 787, 799-800, etc.

[3] Il reçoit, le 20 novembre 1511, à Vado, près de Savone, la mission envoyée par le roi en Égypte (*Voyage de Jean Thénaud*, p. 9).

[4] B. N., Dupuy 262, fol. 143 (12 janvier 1512).

[5] Prégent à Robertet, Gênes, 25 janvier 1512 (B. N., Dupuy 261, fol. 11-12).

Digitized by Google

sont très motivées : « Il me semble advis, expose-t-il à Robertet, que c'est ung des lieux d'Ytallye que le roy doit plus sercher d'entretenir que cestuy la, car, *ayant Plombin entre ses mains, il a la porte ouverte pour entrer en l'Ytallye* sans nul contredit. »

Mais cette bonne volonté d'Appiano n'était probablement qu'une feinte, comme le craignait l'amiral : « Le cueur des hommes est fort à congnoistre, et pourroit estre qu'il diroit cecy pour dissimuler et vivre selon que le temps sera. » Or, le temps était plutôt en faveur des ennemis de la France. Pour la seconde fois, Prégent quitta Gênes le 10 avril 1512, avec six galères pour aller s'équiper à Marseille, où il prit 1,100 barils de poudre. Il arrivait à Blois le 27 mai au matin, et en repartait quatre jours après, avec l'ordre d'armer six nouvelles galères, qui furent mises sous les ordres de Bernardin. Ce sont : la *Sainte-Barbe*, conduite par Pierre de Bidoux, dit Lartigue, neveu de l'amiral ; l'*Anguille*, le *Saint-Michel*, la *Sainte-Marie*, la *Sainte-Claire*, la *Catherinette* (19 juin 1512) [1] ; elles n'eurent que des « *bonevogli* », tandis que celles de Prégent étaient fournies de galéots [2].

M. de Crussol doit accompagner Prégent pour rétablir l'ordre à Gênes [3], mais il est trop tard : le 23 juin, la ville se donne aux Frégose. A cette nouvelle, Prégent allègue le mauvais temps pour éviter un voyage inutile [4]. Sur ces entrefaites, il reçoit l'ordre d'aller combattre les Anglais dans la Manche : il y restera deux ans, et y marquera son séjour de vingt-deux mois par des exploits qui seront racontés ailleurs [5].

[1] Arch. B.-du-Rhône, B 1232, fol. 2.

[2] Arch. Brignoles, BB 13, fol. 186, 193 (22 juin 1512). Prégent ne veut accepter que des Provençaux « senon que fussen gens del pays. » Les consuls de Marseille le requièrent « que si degues contentar de la gent que on li presentava » (Arch. B.-du-Rhône, C 603, fol. 70) Cf. *Revue des documents historiques*, IV, 7).

[3] Crussol va prendre les ordres du roi les 7 et 8 juin, à Blois. Louis XII écrit le 26 : « Avons escript et escripvons encore présentement au cappitaine Prégent et pareillement au seigneur de Crussol s'en aller en toute dilligence devers vous. »

[4] Lasagni prétend que le roi est mécontent de Prégent (Blois, 13 juillet 1512). Le bruit court à Gênes, le 1er juillet, que Prégent est vers Porto-Fino.

[5] Nous publierons un recueil de documents sur la campagne de 1512-1514 dans la Manche pour la *Navy Records Society* de Londres.

Digitized by Google

## VI.

### PERTE ET RECOUVRANCE DE GÊNES

Quand Prégent revint dans la Méditerranée, Gênes était aux mains de l'ennemi.

Du 25 mai au 16 juin 1513, toutefois, les Adorni [1], nos clients, avaient été restaurés, grâce à l'escadre de Bernardin [2], qui perdit deux galères [3].

A la fin de cette année malheureuse [4], Bernardin désarme momentanément ; la *Liperote*, l'*Anguille de Naples*, l'*Anguille de Gênes* et la *Cornue* sont remisées dans le vieil arsenal [5], les vivres et munitions qui restent sont vendus. Mais les envois de munitions à Gênes ne discontinuèrent pas. Le 22 janvier 1514, Henri Bohier, général des finances, écrivit de Blois,

[1] B. N., Dupuy 159, fol. 243-246.

[2] Le roi lui fit don de la seigneurie des Baux, le 4 mai 1513.

[3] Arch. B.-du-Rhône, B 1232, fol. 11 v°, 23 : la *Sainte-Claire* et la *Sainte-Lucie* (3 juin).

[4] Les Génois écrivent à Ferdinand le Catholique qu'un galion chargé de poudre a été pris en Corse : « De Genova me han scrito que y va fray Bernaldino a socorrer la Lanterna y que el tiempo contrario lo desbanrto y le echo un galeon en Corcega, dendegelo tomaron con L hombres y mantenemientos y polvera que llevava a la Lanterna » (Madrid, 1er janvier 1514 ; Arch. nat., K 1482, B 1/25).

[5] « L'an de grace 1513, et le 11e de nov., Me Bemont Tacil, maistre dach et Bernard Rebol, marinier de Marseille, ont promis de tirer et metre quatre des gallères vielles du roy nostre sire, estant au port de Marseille, c'est ass. la gallère *Liperote*, l'*Anguille de Naples*, l'*Anguille de Gênes* et la *Cournude*, dedans le tercenal viel dudit Marseille, à leur propre coustz et despens, avec les pathes qui s'ensuyvent : 1° Le roy nostredit sr ou son trézorier et receveur général de Prouvence sera tenu de leur bailler et paier pour chacune gallère 200 fl. ainsi qu'il s'ensuit, c'est ass. au commencement pour faire leurs aprestz, 100 fl., et les autres 100 fl. incontinent qu'ilz auront mys et retiré bien en point et ainsi qu'il appartient lesdites gallères dedans ledit tercenal, bien et deuement, ainsi qu'il appartient, appontellées et triquées. Et seront tenus lesdits préfachiers avoir acomply de metre lesdites gallères en terre et dedans lesdits tercenaulx d'icy à Nouel pour le plus tart. 2° Et le roy leur sera tenu de bailler et fournir de sarcie et voilles nécessaires en temps et lieu, et de deux antennes et de vases avec les clefz et autres choses pour lesdits vases nécessaires et lesdits préfachiers seront tenuz fournir du reste, c'est ass. d'escalle, libans, sieuf et gens nécessaires, et au surplus seront tenuz lesdits préfachiers appointiller et taquer lesdites gallères. 3° Et le roi sera tenu vous fournir de pontaulx et taquade » (Arch. B.-du-Rhône, B 1150, fol. 88 v°). Le prix fait pour les « pontaulx et taquade » est de 150 fl., le 20 nov. (*Ibid.*, fol. 89 v°). Les galères sont en place le 2 déc. (*Ibid.*, B 1232, fol. 35 v°).

Digitized by Google

au receveur de Provence, pour faire fabriquer du biscuit [1], et le livre du concierge de l'arsenal de Marseille mentionne, de mars à juillet, de nombreuses livraisons d'armes [2] : le 8 juillet notamment, 307 livres de soufre sont réparties entre la *Sainte-Barbe*, la *Sainte-Marthe*, la *Sainte-Lucie*, la *Catherinette de Martigue* et la *Madeleine Limose*. En outre, une tour est commencée à Toulon, avec l'argent qui provient de la vente des marchandises d'une nef portugaise prise, en 1512, par Bernardin (10 mars 1514) [3], et de nouveaux arsenaux sont bâtis à Marseille (4,043 florins en 1514) [4].

Malgré tout, Codefa capitula honorablement le 26 août 1514. Bernardin avait dépensé 15,033 florins en 1513 (équipage, solde, munitions, vivres), et 7,868 florins l'année suivante (dont 1,533 pour solde des galères) [5].

Cinq jours après leur délivrance, les Génois apprennent l'arrivée du redouté Prégent de Bidoux (1er sept. 1514) : il a pris la *Cattanea* en vue de Valence, le 17 août [6]. André Doria s'embarque aussitôt pour couper à l'amiral du Levant la route de Marseille (4 sept.) et il « surgit aux ylles » le 14 [7]; mais il ne peut empêcher Prégent d'arriver à bon port, le 21, et lui-même va perdre deux galères à Tortose [8].

Une des galères de Prégent étant trop vieille pour naviguer davantage, il la remplaça et repartit le 27 septembre avec six galères, deux galions, une fuste et deux brigantins, pendant que Bernardin faisait vendre le reste des vivres destinés à Codefa et décapiter un Piémontais de sa flotte, à qui Frégose avait promis 1,000 ducats pour incendier les vaisseaux français avec une poudre inflammable dans l'eau (2 sept.) [9].

[1] Arch. B.-du-Rhône, B 255, fol. 325-328 : livraison de 3,863 *émines* de blé, au prix de 2,414 l. 7 s. 6 d. (Marseille, 5 février).

[2] *Ibid.*, B 1232, fol. 39 v°, 40 v°, 41 v°, etc.

[3] *Ibid.*, B 2551, fol. 328 v° ; B 2554.

[4] *Ibid.*, B 1529.

[5] *Ibid.*, B 1529.

[6] « In questa hora siamo advisati come a li giorni 17 del passato, la matina, siando la nave del nobile F. Cattaneo a la chiazia de Valentia, è sopravenuto *Perinjoam* cum 5 galee e 2 brigantini et ha preizo dicta nave Cattanea.... Lo qual cum la nave preisa quel medesimo di navigavano a la villa de Marseglia cum bono tempo. » Cf. Sanuto, XIX, 225 ; Giustiniani, fol. 271.

[7] Arch. B.-du-Rhône, B 1232, fol. 43.

[8] Sanuto, XIX, 195 ; Giustiniani, fol. 271. Le doge écrit à ce sujet au baile de Palerme, le 12 avril 1515.

[9] Ruffi, *op. cit.*, II, 350.

Digitized by Google

Prégent est de retour à Marseille le 13 novembre 1514, pour prendre livraison de vingt et un barils d'anchois et procéder à l'inventaire général de l'arsenal (23 nov.) [1].

Louis XII meurt sur ces entrefaites. Prégent et Bernardin se rendent auprès de son successeur pour connaître ses intentions : elles ne sont point douteuses ; François Ier veut recouvrer Gênes et le Milanais. Bernardin fait voile dès le 19 janvier 1515, mais il doit rentrer à Aigues-Mortes pour réparer sa barque. Il repart au début de mars avec deux galères, un galion et deux brigantins, pour porter M. de Montmor à Rome [2]; à son retour, il prend la nef de Martino Arriaga, pendant que son fils (*figiolo*), d'aucuns disent son neveu [3], prend la *Lercara*. Ces actes de piraterie donnent lieu à d'incessantes récriminations de l'Espagne, et surtout de Gênes, qui finit par désespérer d'obtenir justice, même après être rentrée dans l'obéissance [4]. Mais Bernardin est très en faveur : le roi lui fait don d'une maison à Marseille (Milan, 21 oct.) [5] et lui permet de prendre et recouvrer « certain nombre de prisonniers, délinquans et malfaicteurs qui estoient ès prisons de nostre duché de Millan et comté de Prouvence. »

La flotte régulière joua un rôle très effacé dans cette conquête de Gênes et de Milan : les opérations de terre et de mer n'étant pas combinées, elles souffraient les unes des autres ; il en a été ainsi en 1494-1495, en 1499-1500 et en 1509, dans le golfe du Lion, en 1512 et au printemps de 1513, dans la Manche.

Le 30 mars 1515, Sébastien Giustiniani, se rendant à Londres, rencontra Prégent à Paris, au sortir d'une audience du connétable [6]. Le capitaine se rendait à Marseille, où l'arsenal lui fit

[1] Arch. B.-du-Rhône, B 1232, fol. 41 v°, 47.

[2] B. N., Clair. 1314, 43.

[3] Un document génois l'appelle *figiolo* (Arch. de Gênes, *Istr. politiche*, G 2707), tandis que le magistrat de Barcelone écrit au roi, le 16 mars 1515, au sujet de la barque de J.-Mathieu Azerello, prise « per quemdam fratris Bernardini, ut dicitur, *nepotem* » (Capmany, *Memorias historicas de Barcelona*, III, 331).

[4] « Veramente è da condolerse de la nostra sorte, che *siando pervenuti sotto protectione del Chmo Re*, li ministri soi continuamente derobeno.... » (22 novembre 1515). « Non è possibile perseverar in questo modo » (28 janvier 1516).

[5] Dr Barthélemy, *op. cit.*, p. 520.

[6] Rawdon Brown, *op. cit.*, I, 56. Cf. B. N., ital. 1997, fr. 311 (Paris, 8 mars).

Digitized by Google

plusieurs fournitures d'armes (20 avril, 27, 28 juin) [1]. Il toucha sa pension annuelle le 28 août, et il est qualifié de « grant prieur de Sainct Gilles et *lieutenant général des gallères* » du roi [2]; il n'est donc plus appelé « amiral du Levant. »

La campagne de Marignan terminée, le roi repassa par Marseille, où « frère Prégent de Bidoux, *cappitaine général des galères* dudit seigneur, fit ung combat sur la mer fort triomphant, auquel combat y eut tiré grande quantité d'artillerie » (janvier 1516) [3].

## VII.

### TURCS ET BARBARESQUES

Le Milanais reconquis et la paix de Noyon signée avec l'héritier de Ferdinand le Catholique, la chrétienté put se croire en paix et songer aux infidèles.

Prégent prit part, en 1516, à une expédition contre les pirates de Barbarie, aux frais de Gênes et de François Ier; mais il eut conflit pour le commandement avec Frédéric Frégose, archevêque de Salerne [4], malgré une très affectueuse lettre de Léon X [5]. L'escadre comprenait environ vingt-cinq voiles, parmi lesquelles les six galères et trois galions de Bidoux et de Bernardin. Elle quitta Gênes le 2 juillet 1506 et alla faire une démonstration platonique à Tunis et à Bizerte : elle ne ramena qu'une galère chrétienne prise en 1514 sur les côtes de Corse, et deux ou trois petits bateaux : le corsaire Curtogli pilla tranquillement la Pouille et la Calabre à la fin d'août [6].

[1] Arch. B.-du-Rhône. B 1232, fol. 60-66.

[2] B. N., Clair. 1314, 42. A la fin de 1514, Prégent est encore qualifié : « *amirallum*, capitaneum generalem, triremium regiarum » (Arch. B.-du-Rhône, B 1629, fol. 86 v°). Le 9 janvier 1516, la chancellerie pontificale le traite de « Chmi Francorum regis in mari ipso Chmo regi subjecto *admirati* » (Arch. nat., MM 12).

[3] B. N., fr. 3878, fol. 69 v°

[4] « Nec Petrus Johannes, miles rhodius et admiratus regis esset contentus tenere secundum locum post ipsum » (Arch. de Gênes, *Diversorum*, 2 juillet 1516).

[5] *P. Bembi epistolæ*, p. 315; cf. p. 297, une lettre du pape à l'archevêque de Salerne.

[6] Giustiniani, fol. 271 ; Sanuto, XXII, 457, 606, 616, 662-664. François Ier apprend cette victoire (?) à Amboise le 24 août (Sanuto, XXII, 518). Le 29 janvier 1517, un espion anglais raconte que « le capitaine Prégent et Piter

Digitized by Google

Prégent conserve encore quelque temps la charge des quatre galères royales, au « feur de 1,350 escuz d'or soleil par moys pour lesdites quatre galères, c'est ass. 450 escuz sol. pour la bastarde et 300 escuz sol. pour chacune des autres troys [1]. » Mais il va quitter le royaume pour se rendre à Rhodes, où on le réclame. Dès le 17 mai 1517, le grand maître Carreto parle au roi du passage de deux escadres turques en Syrie et dépeint « l'insolence, crudélité et présomptueuse témérité qui règne en ceste infecte gent barbare; » que le roi pourvoie « à ce que lesdicts chiens infidèles n'ayent ainsy à soy exalter et nous déprimer et villipender, et que le nom de Nostre-Seigneur Jésus-Christ soit ainsy avecq dérision blasfémé par ceste mauldite génération. » Le sultan est maître du Caire, il marche contre le Sophi, en Arménie. L'occasion est donc excellente pour « la récupération de la Terre Saincte. » Il a écrit à Prégent et à Philippe de l'Ile-Adam « qu'ilz préparassent et acheptassent par dela en vostre royaulme les provisions de victuailles, munitions et autres choses nécessaires pour nostre secours »; Carreto termine en demandant le « congé » de Prégent, dont il vante « la suffisance et bonne pratique et sçavoir, » car « l'espérance du secours qu'on a de ceulx qui sont acoustumez aux faictz des guerres et semblables choses donne grande consolation à ceulx qui sont assiégez et en nécessité. » Que le roi permette à Prégent d'amener ses quatre galères, et « aulcuns de voz navires armez, en conserve de nostre grosse nef et aultres vaisseaulx qui se noligeront pour nous tant en Provence que Secille [2]. »

Les services de Prégent étaient tellement appréciés de François Ier qu'il ne le laissa partir qu'un an après la requête du grand maître. Le 2 juin 1518, Prégent passa à Syracuse avec

(Pierre) de Navarre avecq leur exercite sont en la coste de Jeannes pour aler en Barbarye » (British Museum, caligula E 1, fol. 113). Prégent ne quitta pas la France; mais son neveu Bernardin alla en Barbarie, comme le prouve une lettre du maître de l'artillerie aux consuls de Montpellier, du 2 juin 1517 (Arch. Montpellier, EE 1503-1527).

[1] Dépôt général de la marine, Bibl., A 87, 1er vol., n° 15. L'écu soleil vaut 2 livres. Cf. Clair. 1314, 43, 45.

[2] *Revue des documents historiques*, IV (1876), 1, 3. Prégent reconnait devoir aux Comptes de Provence 1,954 l. pour vivres et munitions, le 18 mars 1518 (Arch. B.-du-Rhône, B 1450, fol. 158); son neveu Pierre en paie la moitié le 15 mars 1519.

Digitized by Google

trois barques et trois caravelles [1], et Bernardin recueillit sa succession [2]. Prégent fut reçu avec de grands honneurs, car il fut fait bailli de Lango, Serio et Calamo [3], et il jouit du revenu de la chambre magistrale de Lango (19 fév. 1519), à charge de payer tous les ans 1,250 florins à la Saint-Jean-Baptiste, d'entretenir les fortifications et une garde de vingt-cinq frères.

Mais le roi, à la veille de rompre avec le Roi Catholique [4], après l'élection de celui-ci à l'empire d'Allemagne, regrettait l'absence de son capitaine, et, tout en remerciant Carreto du bien qu'il voulait à celui-ci, il le pria de le lui renvoyer *pour estre près de moy* (Blois, 18 nov. 1519) [5].

Cette lettre montre le crédit de Prégent à la cour; son neveu,

[1] Sanuto, XXV, 465, 572.

[2] Il est à Piombino au début d'août 1518 avec ses quatre galères (*Ibid.*, 584).

[3] *Libri Bull. Mag.*, XCII, fol. 222, 233, 245 v°. Prégent a présidé les chapitres de Saint-Gilles les 7 mai 1515, 4 mai 1516 et 20 avril 1517 (Arch. B.-du-Rhône, *Chap. de Saint-Gilles*, 1500-1522).

[4] Le 25 avril 1519, François Ier, écrivant à Bonnivet, dénonce une soi-disant négociation de son concurrent avec le Turc : « que j'ay trouvé fort estrange que luy qui est chrestien ait osé contracter avec le Turcq sans le faire savoir au pape. »

[5] « Mon cousin, par les autres lettres que je vous ay piéça escriptes, je vous ay faict bien amplement et particulièrement entendre le plaisir et grand contentement que vous avez fait à *M. de Sainct-Gilles*, tant en son arrivée à Roddes que depuis. De quoy et de ce que l'avez pourveu de *l'isle du Langoust* et de plusieurs autres honneurs, biens et gratuitez que luy avez faiz, je vous mercye de bon cueur. Car je entends bien que ce a esté pour amour de moy principallement et après pour ses vertuz et mérites. Vous priant, mon cousin, vouloir continuer et persévérer en ceste bonne vollenté envers luy. Et je suis seur que en se faisant, vous et toute la religion, vous en trouverez très satisfaiz et bien serviz. Et mesmement qu'il est personnaige qui le vault et qui de tout temps a esté très affectionné à vostredite religion. Vous advisant que ce que luy ferez, je le tiendray et réputeray fait à moy-mesme. Au surplus, mon cousin, si vous et vostredite religion se povoient passer dudit M. de Sainct-Gilles, j'auroye bien grant plaisir que le renvoissiez par deça pour estre près de moy. Toutesfoyz, congnoissant l'affection et désir qu'il a au service de vostredite religion, qui fut la cause pour laquelle je le laissey aller, me fait le remectre à vous. Au demourant, mon cousin, vous me ferez savoir de voz nouvelles et de celles du Levant le plus souvent et amplement que possible vous sera. Et si vous et vostre cité et ysle de Roddes avez à faire de chose qui soit en mon povoir et obéissance et vous m'en advertissez, vous en finirez libérallement comme de celluy qui a tousjours porté, favorisé et assisté les faitz et affaires de vostredite religion, et qui est délibéré persévérer à l'aide de Dieu.

« Auquel je prie vous tenir en sa saincte garde. Escript à Bloys, le 18e jour de novembre

« [Ainsi signé] FRANÇOIS. [et au dessoubs :] ROBERTET. »

(B. N., fr. 5761, fol. 210.)

Digitized by Google

Pierre de Bidoux dit Lartigue, est également en faveur, il « est icy bien traicté du Roy, comme l'écrit Robertet, et de M. l'Admiral, lequel luy a donné ceste année plusieurs honnestes charges et commissions [1], èsquelles il s'est saigement et loyaument conduit et porté, et jusques icy [le roy] a monstré et monstre, pour honneur de vous, l'aymer et luy faire tout advancement. »

Prégent a été un marin remarquable. Il a su inspirer de la crainte aux Vénitiens et mériter leurs éloges (1500-1502), avant de s'attirer leur haine; les Génois l'ont également redouté. Les chevaliers de Rhodes et les rois de France se sont constamment disputé ses services, et Prégent était « moult crainct sur mer, voire jucques en Turquye [2]. » La bravoure n'excluait pas chez lui l'expérience militaire.

ALFRED SPONT.

[1] Bonnivet l'a chargé d'une mission en Allemagne (Lettre au roi, Nancy, 26 avril 1519).
[2] Jean d'Auton, *op. cit.*, III, 185.

Digitized by Google

## UN ÉPISODE DE LA GUERRE DE TRENTE ANS

# L'ATTAQUE DE LA GUYENNE

### I.

En même temps qu'il soumettait les huguenots et abattait la féodalité, pour assurer à l'extérieur la prépondérance de la France, le cardinal de Richelieu s'était attaqué à cette redoutable maison d'Autriche qui, depuis Charles-Quint, étendant son autorité sur la moitié de l'Europe, une partie considérable de l'Amérique et de l'Afrique, prétendait à la domination universelle. L'élection de Ferdinand II à l'empire (1619) fut le signal de la prise d'armes qui porte dans l'histoire le nom de guerre de Trente ans. Après la défaite des Danois (traité de Lubeck, 12 mai 1629), Richelieu détermina Gustave-Adolphe, roi de Suède, à marcher au secours des protestants d'Allemagne et, moyennant un subside de 1,200,000 livres par an, lui permit de tenir en échec les armées de Ferdinand. La mort du héros suédois succombant au milieu de son triomphe de Lutzen (16 novembre 1632) ne mit pas fin à la lutte : ses lieutenants la continuèrent avec succès. Mais lorsque Waldstein, chargé de les repousser, eut payé de sa vie l'inaction qui l'avait rendu suspect, l'entrée en campagne de l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie, qui venait d'être élu généralissime à sa place, fut le signal d'un revirement de fortune. C'est alors que Richelieu résolut d'attaquer directement ses adversaires et de punir l'Espagne du concours qu'elle n'avait cessé de donner en France à tous les mécontents. Il ouvrait ainsi la période française de la guerre de Trente ans.

Cette décision était prévue, et depuis longtemps les deux antagonistes se tenaient en éveil. A tout instant, le cardinal

Digitized by Google

faisait visiter les frontières par des agents fidèles, et les villes de cette région avaient « l'œil toujours ouvert du côté de l'Espagne [1]. » Ce n'était pas sans raison, car les Espagnols se rapprochaient sans bruit et avaient formé le projet de surprendre Bayonne au moyen de pataches chargées de cercles de barriques (Calla-la-Ramac), qui devaient servir à couvrir un débarquement de soldats aux chaînes de Saint-Esprit, pendant que d'autres troupes donneraient l'assaut à la porte située près de l'Hôpital [2] (15 mars 1634). Le complot fut éventé et les Bayonnais se préparèrent à la résistance, encouragés par tous les officiers du roi en Gascogne. Le vieux duc d'Épernon, gouverneur de la province, leur témoignait sa satisfaction, ajoutant que tout Bordeaux connaissait la nouvelle et espérait qu'ils « ne paraîtront pas des mouches, mais bien des lions, pour dévorer ces Espagnols [3] » (23 mars 1634). Le vicomte d'Horte, Armand d'Aspremont, protesta qu'il leur était tout dévoué et le gouverneur de Dax, Henri de Baylens, marquis de Poyanne, leur fit ses offres de service (21 avril 1634) [4].

Le gouverneur de Bayonne, Antoine II de Gramont, qui vivait en assez mauvaise intelligence avec ses administrés, prenait la chose moins au sérieux. Dans une lettre où l'on retrouve tout l'esprit caustique qui caractérisait sa maison, il raillait amèrement les Messieurs de la ville au sujet des alarmes que leur causaient les préparatifs des Espagnols et des règlements qu'ils avaient faits en cette circonstance. Il se proposait, disait-il, de les signaler au roi et à M. le gouverneur de la province; il ne les croyait pas si grands capitaines, et il était loin de partager leur bonne opinion sur la solidité de la place (21 avril 1634) [5]. En dépit de ces railleries, les jurats et les bourgeois n'en continuèrent pas moins de surveiller les mouvements des ennemis sur la frontière [6]. Le duc d'Épernon les remercia du zèle dont ils faisaient preuve pour le service du roi (14 août 1634) [7], et comme le danger, loin de disparaître, semblait grandir, il leur

[1] Archives de Bayonne, EE 88, nos 98 et 99.
[2] Archives de Bayonne, EE 89, n° 1.
[3] Archives de Bayonne, EE 89, n° 3.
[4] Archives de Bayonne, EE 89, n° 7.
[5] Archives de Bayonne, EE 89, n° 9.
[6] Archives de Bayonne, EE 89, nos 10 et 11.
[7] Archives de Bayonne, EE 89, n° 13.

Digitized by Google

communiqua les mesures qu'il comptait prendre pour assurer leur tranquillité (21 octobre 1634) [1].

Le 19 mai 1635, un héraut d'armes français vint porter solennellement à Bruxelles une déclaration de guerre par terre et par mer contre le roi d'Espagne, Philippe IV, souverain des Pays-Bas. Malgré les succès de la première heure, au nord, une armée espagnole, conduite par Piccolomini, envahit la Picardie, fit une pointe hardie jusqu'à Corbie, à quatre lieues d'Amiens, et jeta l'alarme jusque dans Paris. Des troubles survinrent à Bordeaux, et quoique promptement réprimés par l'énergique duc d'Epernon, ils augmentèrent les sollicitudes de tous les officiers royaux (15 juin 1635) [2]. La frontière méridionale était fortement menacée, car, tandis qu'ils entraient en France par Leucate, les Espagnols réunissaient vers les Pyrénées occidentales une troisième armée, dont nous allons suivre les opérations. Leurs troupes étaient dans le Bastan, quatre compagnies nouvelles occupaient Fontarabie [3], et le comte de Gramont, accouru en toute hâte à Bayonne (juillet 1635), ne riait plus des craintes témoignées par les habitants de cette ville. Rien ne lui semblait à dédaigner (21 juillet 1635) [4], et il était le premier à recommander de redoubler de vigilance. Il fut obligé de se rendre en Basse-Navarre pour y recruter des milices; mais ce ne fut pas sans inquiétude qu'il s'éloigna de son poste, et il s'empressa de venir le reprendre pour parer à toutes les éventualités.

Chacun vivant dans de continuelles alarmes, le fameux capitaine des mousquetaires, M. de Tréville, avait été pourvu de la charge de sénéchal et gouverneur des vicomtés de Marsan, Tursan, Gavardan (23 décembre 1635). Le duc d'Épernon, qui reprenait un peu de forces « après une fort longue et presque désespérée maladie, » fit part à Richelieu des préparatifs des Espagnols pour nous attaquer par cette frontière et ne pensait pas finir sa vie « sans rendre encore quelques bons services au Roy dans ce gouvernement. » Il avait exposé à Louis XIII le triste état du pays et il suppliait le Cardinal de pourvoir aux nécessités de la situation, « affin que par faute de moyens les

[1] Archives de Bayonne, EE 89, n° 19.
[2] Archives de Bayonne, EE 89, n° 32.
[3] Archives de Bayonne, EE 89, n° 39.
[4] Archives de Bayonne, EE 89, n° 40.

Digitized by Google

ennemys de Sa Majesté ne prennent point d'avantages sur nostre province [1] » (10 février 1636). Ils semblaient, en effet, tout disposer pour attaquer Bayonne. Huit vaisseaux, bientôt suivis de six autres, leur étaient venus de Dunkerque. L'un de ces navires était entré dans le port du Passage et y avait débarqué « quantité d'armes, de canons, d'hommes de commandement, d'ingénieurs [2] de ponts pour passer les rivières; » au retour il devait emporter « le marquis de Mirabel, le comte d'Oignats et l'argent pour les Flandres [3], » c'est-à-dire 1,450 livres pesos, en pièces de huit réalles, destinées au paiement de la soldatesque des Pays-Bas.

Le comte de Gramont, qui se sentait directement menacé, demandait qu'on mit sur pied le régiment des milices béarnaises, pour la défense de la frontière (26 février). Il voulut aussi essayer de contrarier les projets des Espagnols, avec le concours de Martin de Laffont, qui passait pour « un des meilleurs hommes de mer quy sçoit en France, » et s'était retiré à Saint-Jean-de-Luz, sa patrie, après avoir servi pendant vingt-cinq ans dans la marine espagnole, où il avait commandé une escadre pendant cinq ans [4]. Il se préoccupa surtout de faire relever les fortifications de Bayonne, car cette ville était en si mauvais état qu'il n'osait, disait-il, « la quitter d'une minutte, l'aprehension que j'ay en mon absance il n'y survienne quelqu'accident. Car pour le moins y estans je payerai de ma personne et feray tout ce qu'un homme de bien peut faire de soy. » Mais il réclamait avec instance que les 20,000 fr. ordonnés « sur l'espargne pour la fortification » de cette ville lui fussent envoyés en toute diligence, « car autrement, ajoutait-il, tout ce qui est commancé sur mon crédit et sur ma bource préjudicie plus qu'il n'aporte du bien avec toutes les aultres nécessités de ceste misérable place (6 août 1636) [5]. » Le duc d'Épernon, qui avait fait savoir combien la province avait besoin de munitions, d'hommes et d'artillerie, n'était pas moins pressant que son lieutenant, il écrivait de son côté : « S'il ne plaist

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 412.
[2] Cinquante individus, d'après un autre document.
[3] Archives nationales, KK 1216, f°s 419, 421.
[4] Archives nationales, KK 1216, f° 422.
[5] Archives nationales, KK 1216, f° 471.



Digitized by Google

à Sa Majesté de commander qu'il y soit promptement pourveu, je puis bien exposer ma personne comme je ferois pour son service, mais ce sera inutilement » (10 août) [1].

Les Espagnols, ayant achevé leurs préparatifs, sortirent enfin de leur inaction, et au commencement de septembre l'amiral de Castille reçut l'ordre d'envahir la France avec les troupes de Navarre, Rioja, Biscaye et Guipuzcoa. Pour gagner les Basques français à sa cause, le roi d'Espagne leur fit promettre que, « pourveu qu'ils ne prissent pas les armes et vouleussent demeurer dans leurs maisons, il les y maintiendroit paisibles et en tous leurs biens qui estoient en ce temps-là de grande valeur par le retour d'une quantité de vaisseaux chargés de morues et baleines, et leur permettroit de plus le commerce des Indes. » Les campagnards basques résistèrent à ces sollicitations, et, acceptant d'avance toutes les éventualités de la guerre, « ils préférèrent d'aller vivre malheureux dans la province, à jouir de tous leurs biens soubs un autre prince que le leur [2]. » Ils se voyaient cependant destinés à porter tout le poids de cette invasion. Car le vice-roi de Navarre devait attaquer Saint-Jean-Pied-de-Port, le 20 septembre, avec 8,000 fantassins, 2,000 chevaux et 20 pièces de canon, pendant que l'amiral de Castille entrerait dans l'Adour avec 6,000 hommes, pour bloquer Bayonne, et que le duc de Ciudad-Real s'emparerait de Hendaye, Urrugne, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz [3]. La position de Gramont était critique « d'avoir après cella a deffendre une très mauvaise place (Bayonne), les fortifications n'estant point encore en estat d'un costé, point de poudre ny de canon de l'aultre et point de gens de guerre pour soutenir les efforts qu'on y fera [4]. » Comme il partait pour rassurer les habitants de Saint-Jean-Pied-de-Port, dont il connaissait les angoisses, il rencontra, à un mille de Bayonne, les députés de Saint-Jean-de-Luz qui venaient lui annoncer que les Espagnols étaient prêts à fondre sur eux. Ils lui demandaient qu'on élevât des fortifications et qu'on leur accordât un secours en hommes de guerre, « estans bien resolus de se deffendre,

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 473.
[2] Bibliothèque nationale, Mélanges Colbert, vol. 130 *bis*, fol. 588.
[3] Archives nationales, KK 1216, f° 477; Bibl. nat., fonds Dupuy, vol. 658, f° 301.
[4] Archives nationales, KK 1216, f° 477.

Digitized by Google

ainsi qu'ils m'ont asseurés [1]. » Le duc d'Épernon fit commencer des travaux à Urrugne, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz et au Socoa; le bailli de Labourd, Jean d'Amou, fut prévenu en même temps du péril qui menaçait le pays. Gramont était déjà à la tête des troupes qu'il avait mises sur pied, à ses « despens, et sans avoir reçu commission ny argent pour l'armement du régiment de Béarn [2]. » Il fut autorisé à loger 2,000 hommes à Hastingue, Sorde et Peyrehorade pour les introduire dans Bayonne en cas de nécessité [3] (18 septembre). Habas, Misson et Estibeaux lui fournirent cent hommes d'armes, qui arrivèrent sous la conduite de François Desperier de Lagelouze, à qui, en récompense, le roi octroya des lettres de sauvegarde pour sa maison et ses biens de Habas [4]. Tout faisait donc présager une attaque prochaine contre Saint-Jean-de-Luz et les autres villages du littoral, pour atteindre Bayonne [5], et Gramont ne semblait pas la redouter (30 septembre). Il avait fait rompre les chemins pour arrêter la marche des envahisseurs, et il avait ses 2,000 hommes sous la main pour parer au plus pressé [6]. Son lieutenant Saint-Martin commandait 200 hommes à Ainhoa et Mondarrain, mais il manquait d'armes et de munitions, tandis que l'ennemi, qui avait fait des approvisionnements considérables à San-Esteban et à Vera, manquait de troupes [7] (9 octobre).

Il ne parait pas avoir été bien renseigné sur ce dernier point. Ce qui avait empêché les Espagnols d'ouvrir les hostilités, c'est le retard de la flotte destinée à s'emparer del'embouchure de l'Adour. Ce délai ne pouvait qu'être favorable aux Français, car les travaux de défense commencés par ordre de d'Épernon étaient encore peu avancés. Le vieux duc avait quitté Cadillac avec 120 gentilshommes pour se rapprocher du théâtre de la lutte, et son fils, le duc de La Valette, était déjà parti de Paris pour venir le rejoindre (11 octobre). Il était loin de partager la quiétude de Gramont en constatant qu'il n'y avait d'autre garnison que les 200 hommes de la milice de Labourd commandés par Saint-

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 481.
[2] Archives nationales, KK 1216, f° 490.
[3] Archives de Bayonne, EE 89, n°s 56-58.
[4] Armorial des Landes, t. I, p. 382.
[5] Archives de Bayonne, EE 89, n° 57.
[6] Archives de Bayonne, EE 89, n° 63.
[7] Archives de Bayonne, EE 89, n° 64.

Digitized by Google

Martin; et comme on ne pouvait en mettre d'autres sans ordre du roi : « Je me crains, mandait-il, que ces gens ne deffendront pas ce peu qui est faict comme il se debvroit [1] » (11 octobre). Les Espagnols franchirent enfin la frontière le jeudi 23 octobre. Hendaye et Urrugne, se voyant abandonnées, avaient d'avance traité avec eux. Le duc d'Épernon, retombé malade, dut rester à Bayonne, mais il donna sa compagnie de gens d'armes à Gramont, qui prit aussi la sienne et 1,500 de ses fantassins, avec lesquels il vint se mettre en bataille en avant d'Urrugne pour obliger les habitants à se défendre. Impuissant à contenir les envahisseurs, il dut battre en retraite, et les Espagnols marchant sur Ciboure, où ils furent reçus à bras ouverts, « se trouvèrent ainsi maitres de la plus belle frontière du royaume, de sept mille mariniers et de deux ou trois cens vaisseaux qui estoient tout ce de quoy ils manquoient [2]. » Le duc de La Valette avait rejoint à Saint-Jean-de-Luz le comte de Gramont, et organisa la retraite quand il vit l'ennemi établi à Ciboure. L'un des capitaines placés sous ses ordres, La Roche, se posta, avec quarante mousquetaires, sur le pont de bois de Saint-Jean-de-Luz, et pour donner aux siens le temps de se mettre à l'abri, il soutint seul tout l'effort des Espagnols. Il leur tua « cent de leurs meilleurs hommes et un capitaine qu'ils ont extrêmement regretté [3], » et put se retirer sans être poursuivi.

Tandis que d'Épernon et La Valette se disposaient à faire avancer toutes les forces de Guyenne, Gramont s'enfermait dans Bayonne avec une partie du régiment qu'il avait levé en Béarn à ses dépens et rassemblait à la hâte ses autres compagnies. Mais, ruiné par la perte de Saint-Jean-de-Luz, il se déclarait impuissant pour satisfaire aux choses « quy sont les plus nécessaires, ny maintenir les gens de guerre [4]. » Les Espagnols se fortifiaient à Bordagain, au haut de Ciboure; les Bayonnais, épuisés par les dépenses qu'ils avaient faites pour augmenter leurs « magasins de pouldres et autres munitions de guerre, » obligés en outre de pourvoir à l'entretien de 4,000 hommes et de ceux qui arrivaient encore tous les jours, demandaient de prompts

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 490.
[2] Archives nationales, KK 1216, f° 15.
[3] Archives nationales, KK 1216, f° 10.
[4] Archives nationales, KK 1216, f° 19.

Digitized by Google

secours (2 nov.) [1]. A la vérité, les renforts déjà réunis dans cette place diminuaient leurs « appréhensions pour cest hyver, après lequel nous espérons que l'armée du Roy que Sa Majesté a commandé à M. d'Espernon de lever, nous en délivrera tout à faict [2] » (4 nov.). Les jurats de Bordeaux leur avaient accordé neuf quintaux de poudre (30 octobre) [3], et d'Épernon mandait à ceux de Dax et de Tartas de prendre toutes les dispositions afin d'assurer l'approvisionnement de cette ville en vue d'un siège à soutenir (8 et 9 nov. 1636) [4]. Le roi envoyait des personnes expérimentées pour défendre la place, mais il importait avant tout de travailler activement aux fortifications, surtout au fort « du costé de Saint-Esprit pour la conservation de la rivière et pour avoir communication en cas de siège avec le secours qui pourroit arriver du costé de Guyenne et de Béarn [5]. » Afin de parer à la situation, la ville fit un emprunt, pour lequel le scindic de Cheverry et les principaux bourgeois se portèrent caution [6], et l'on s'était empressé de mettre dehors les bouches inutiles. Pour l'approvisionner, les paroisses des Landes durent fournir 7,000 conques de farine; Tartas en envoya vingt charrettes (200 hectolitres); à son tour Saint-Sever expédia vingt charrettes de blé que Petit, de Dax, fut chargé de moudre (11 nov.) [7]. On construisit aussi à Bayonne quatre *moulins à cheval*, en cas que l'ennemi parvint à intercepter les convois qui arrivaient tous par l'Adour. L'on arrêta quatre navires flamands pour les employer à barrer le fleuve; on en disposa deux à l'entrée du havre et deux devant Saint-Bernard. Grâce à la diligence déployée, Gramont espérait que le fort de Saint-Esprit serait en état de défense à la fin du mois de novembre, et il demandait qu'on y mit en garnison le régiment de Béarn, dont douze compagnies étaient déjà dans la ville (14 novembre) [8]. Il avait en effet réuni 2,000 hommes dans cette place et, flatté des éloges que le roi lui

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 23.
[2] Bibliothèque nationale, fonds fr. 17371, f° 210.
[3] Archives de Bayonne, EE 89, n° 67.
[4] Archives de Bayonne, EE 89, n°s 71-73.
[5] Archives nationales, KK 1216, f° 35.
[6] Bibliothèque nationale, Mélanges Colbert, vol. 130 *bis*, f° 590. De ce chef, en 1665, Bayonne devait encore 197,000 livres, et en 1681, elle n'avait pas réussi à rentrer dans ses avances.
[7] Archives de Bayonne, EE 89, n° 75.
[8] Archives nationales, KK 1216, f° 35.

Digitized by Google

décerna, il promit de faire de son mieux pour la conserver à la France. Les jurats de Bordeaux lui envoyèrent 60 quintaux de poudre [1]. On en fit venir également de Bergerac, de Sainte-Foy, du Mas-d'Agenais, de Montauban et de Toulouse.

Le duc d'Épernon avait réussi à organiser un corps de 900 hommes qu'il fit marcher aussitôt au secours de Bayonne. Il avait, ainsi que Gramont et l'intendant Verthamon [2], reçu tout pouvoir pour approvisionner cette ville de vivres et de munitions, car le roi, absorbé par la campagne de Picardie, se reposait sur eux de tout ce qui concernait cette affaire, et avait placé MM. de Landresse, du Fresche, de Carret et de Lessard sous les ordres de Gramont, afin de concourir avec lui à la protection d'une place si peu à même de résister aux assauts de l'ennemi [3]. Les travaux avançaient rapidement, mais en cas de siège il fallait redouter la famine, car les gens du haut pays ne se pressaient guère de faire parvenir les blés et les farines qu'ils avaient promis. Cependant le danger devenait chaque jour plus imminent. L'amiral de Castille s'était fortement établi à Ciboure, et Gramont le croyait à la tête de 6,000 hommes, alors qu'il en avait à peine 6 à 700; il est vrai de dire que le ban et l'arrière-ban de Castille étaient sur le point de venir le rejoindre [4] (23 nov.). Les Espagnols avaient aussi entrepris de construire un fort à Sainte-Barbe, vis-à-vis de Ciboure, à la pointe septentrionale du croissant formé par la baie de Saint-Jean-de-Luz et dont cette ville occupe le centre. Ils s'y étaient déjà retranchés, lorsque Gramont résolut de les en déloger. Il prit avec lui 300 hommes à chacun des corps de Lusignan, de Calonges et de Béarn qu'il avait sous la main; puis, suivi de cinquante gentilshommes et de sa compagnie de chevau-légers, il assaillit Sainte-Barbe le mercredi 10 décembre, à deux heures du matin, et en une demi-heure s'empara du fort en construction. Les ennemis se réfugièrent alors dans une petite église ayant une tour où ils avaient placé deux canons. Au bruit de cette attaque, les Espagnols tirèrent de Ciboure deux coups de canon et firent sortir deux escadrons,

[1] Archives de Bayonne, EE 89, n° 81.
[2] François de Verthamon, chevalier, baron, puis marquis de Masnœuvre, intendant de Guyenne (1630-1639).
[3] Archives de Bayonne, EE 89, n° 84.
[4] Archives de Bayonne, EE 89, n° 85.

Digitized by Google

comprenant quarante chevaux, pour venir au secours de leurs compagnons; mais d'Etchart, maréchal des logis des chevau-légers de Gramont, vint les attendre avec vingt cavaliers dans une plaine de sable située entre ce fort et Saint-Jean-de-Luz, et, soutenu par l'infanterie, il les chargea si vigoureusement qu'il les ramena dans leurs retranchements. La lutte continuait à Sainte-Barbe. Après trois heures d'efforts, les Français mirent le feu à la porte de l'église et par la tour gagnèrent le dessus de cet édifice. Ils réussirent à pénétrer dans l'intérieur et tuèrent tout ce qu'il y avait d'ennemi. Comme on n'avait pas d'équipages pour emmener les deux canons dont on venait de s'emparer, on les précipita dans la mer. Gramont demeura encore trois heures en bataille, faisant sonner les trompettes et battre les tambours; mais personne ne sortit de Ciboure pour répondre à ces appels et il put regagner Bayonne sans être inquiété [1] (10 décembre).

Après leur succès de la première heure, les Espagnols se trouvaient donc impuissants à marcher encore sur Bayonne. Ils furent contenus dans leurs positions par la belle conduite de Jean d'Amou [2], bailli de Labourd. « Les affaires du royaume ne pouvant fournir une armée pour résister à l'ennemy, ledit seigneur, avec les mille hommes de pied qu'il commandait en ladite qualité de bailli, fit une généreuse résistance et estoit si redouté que les ennemis, quoique puissants, n'osèrent entreprendre à faire incursion dans le Labourt. On voulut tenter sa fidélité pour le gagner; il s'en défendit par la force des armes, demeurant ferme et inviolable au service de la France [3]. » C'est donc à lui et aux soldats peu nombreux placés sous ses ordres que revient tout l'honneur d'avoir arrêté les envahisseurs et empêché le siège de Bayonne. Car « lesdits Basques qui estoient dans la terre, voyant Sainct-Jean-de-Lus, le fort et le port de Soccoua occupés par les ennemis, firent une redoubte, et soubs la conduite du sieur d'Amou, leur baillif, la conservèrent durant une année entière contre divers efforts des ennemis, et

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 35.

[2] Il était fils de Jean d'Amou et de Madeleine de Massiot. Il avait épousé Marie de Gassion, fille de Jean de Gassion, président au Parlement de Navarre et nièce du maréchal de Gassion.

[3] Armorial des Landes, t. III, p. 225.

Digitized by Google

les fatiguèrent si fort de jour et de nuit par la prinse de leurs convois et les continuelles alarmes qu'ils leur donnoient et par quantité d'autres stratagemes, qu'à la fin ils furent contraints de quitter les lieux qu'ils possedoient dans la frontière, les regimens de Guienne et de Tonneins, qui se tenoient à Ustaris, qui fait le centre du Basque [1], n'ayant rien contribué aux scarmouches [2]. »

Malgré cette résistance désespérée, la situation se compliquait chaque jour, lorsque les affaires du roi ayant bien marché en Picardie, la cour se mit en mesure de former un corps d'armée pour repousser l'invasion espagnole. Le duc d'Épernon s'excusa sur son âge et sa santé de prendre le commandement de ces troupes, et demanda de le laisser à son fils La Valette, avec qui il voulait partager « tout ce qu'il y aura de peyne et de danger à courir. » Il promettait donc « d'y rendre les mesmes soings et la mesme affection » que s'il en « avoit l'employ [3] » (20 décembre). Le vice-roi de Navarre avait quitté le camp de Bordagain pour aller se concerter avec le roi d'Espagne, qui devait, disait-on, venir assister au siège de Bayonne. Le moment paraissait venu pour les Français de reprendre vigoureusement l'offensive. Gramont prétendait que l'ennemi n'avait à Ciboure que 4,000 hommes de pied et 400 chevaux, très inquiets déjà de se voir attaquer. Il serait donc facile de les rejeter en dehors de nos frontières, si dans un mois on réunissait une armée de sept à huit mille hommes; mais si on attendait jusqu'au mois de mars, on aurait sur les bras toutes les forces de l'Espagne (31 décembre) [4]. La cour, entrant dans ses vues, pressait l'arrivée des troupes et songeait à lui en donner le commandement; aussitôt La Valette protesta vivement en son nom et en celui de son père. Plein de dédain pour son rival, il mandait à Richelieu : « Votre Éminence me fera l'honneur, s'il lui plaist, de voir quelle assistance je pourray tirer de luy ne m'aymant point, puisqu'elle ne seroit pas grande quand mesme il me chériroit beaucoup [5] »

[1] Ustaritz était en effet le chef-lieu du bailliage de Labourd, dont les États se tenaient à Bilcar, mamelon boisé non loin de ce bourg.
[2] Bibliothèque nationale, Mélanges Colbert, vol. 130 *bis*, f° 559.
[3] Archives nationales, KK 1216, f° 73.
[4] Archives nationales, KK 1216, f° 83.
[5] Archives nationales, KK 1216, f° 85.

Digitized by Google

(4 janvier 1637). Ce manque d'entente entre les généraux devait prolonger les maux de l'invasion et amener enfin une catastrophe.

Les Anglais, ligués avec les Espagnols, leur apportaient des grains à Saint-Sébastien. Prévenu de leur passage en face de nos côtes, Gramont fit armer des pinasses de Bayonne et de Cap-Breton qui leur donnèrent la chasse et s'emparèrent d'un navire de cent tonneaux qui vint échouer à l'entrée de l'Adour [1] (13 janvier). Le duc d'Épernon tint le roi au courant de ce qui se passait sur cette frontière (18 janvier); Gramont se plaignit que le gouverneur ne lui laissait pas assez d'initiative. Car il « veut que toutes choses luy soient communiquées despuis Bayonne jusqu'à Bordeaux, dont il n'est jamais party despuis l'entrée des ennemys dans ceste frontière. » Pour le réduire lui-même à garder simplement les murailles de Bayonne sans tenir la campagne, d'Épernon n'avait pas consenti à ce qu'il conservât auprès de lui sa compagnie de chevau-légers [2] (26 janvier). Cette mésintelligence entre les deux chefs ne fit que s'aggraver. Gramont ayant donné avis que les Espagnols avaient résolu de brûler Saint-Pée et Espelette, aussitôt La Valette partit de Mont-de-Marsan avec douze compagnies du régiment de Guyenne, dont huit autres compagnies devaient le rejoindre à Dax, quatorze compagnies du régiment de Serignan, les gens d'armes de son père et les chevau-légers du vicomte de Pugeols, pour camper à Saint-Pée et prendre lui-même la direction de la défense. Comme il ne pouvait amener d'artillerie, il ne comptait pas attaquer ses adversaires avec si peu de forces, mais il espérait les contenir dans leurs cantonnements [3] (30 janvier). Louis XIII lui fit savoir d'Orléans que « le nombre des ennemis s'est augmenté despuis quelques jours par le renfort d'hommes qui leur a esté envoyé. Cela faict cognoistre qu'ils ne veulent rien omettre pour se conserver les advantages qu'ils ont acquis et mesme les estandre plus avant. C'est pourquoy il est très important d'user de diligence pour s'opposer à leurs desseins et se mestre en estat de les repousser [4] (8 février). La

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 93.
[2] Archives nationales, KK 1216, f° 97.
[3] Archives nationales, KK 1216, f° 105.
[4] Archives historiques de la Gironde, t. XXIV, p. 384.

Digitized by Google

Valette s'établit donc à Saint-Pée (25 février), qui devint le centre de ses opérations. A peine installé dans ses quartiers, il partit à deux heures du matin et arriva au grand jour à Arcangues. Tandis qu'il arrêtait les Espagnols, il fit enlever par Gramont un fort construit au pas de Béhobie. On ne fit que trois prisonniers; le reste de la garnison fut tué et le fort fut incendié. La Valette s'avança ensuite vers le camp de Bordagain, qu'il réussit à reconnaître. Malgré cette pointe hardie, il ne put amener les ennemis en rase campagne [1] (27 février).

On avait enfin rassemblé à Bayonne les hommes nécessaires à la protection de cette place, mais il était difficile de s'entendre pour leur entretien. Le prévôt de Dax, Postes, fut invité à payer les vivres que Bayonne avait dû fournir aux soldats de cette prévôté. Il répondit qu'il lui fallait une ordonnance de M. d'Épernon, car « les habitants de la prévôté n'étaient pas gens à payer sur une simple invitation [2] » (janvier 1637). Il était survenu aussi des difficultés à propos de la subsistance du régiment de Béarn [3] (27 février). La ville demandait à en être déchargée, mais comme ces troupes n'étaient venues que pour sa défense, elle dut quelque temps encore supporter cette dépense. Le haut pays fut cependant contraint de contribuer aux frais de cette campagne. On expédia de Mont-de-Marsan tout le blé qu'il fut possible de réunir [4]; on prit aussi des mesures pour que les communautés de Marenne, d'Horte, de Gosse et de Seignans fournissent leur quote-part [5] (mars 1637). Enfin le duc d'Épernon avait formé à Dax un grand magasin de blé pour alimenter, selon les besoins, la place assiégée.

Le roi d'Espagne poursuivait activement ses armements et parlait de mettre sur pied 50,000 hommes; mais le président La Vie affirmait qu'il n'en aurait pas plus de 15,000, et en effet il réunit à peine 12,000 hommes [6] (1er mars). Le pays se montrait toujours bien disposé à se défendre. Gramont présida les états de Béarn, à Sauveterre (2 mars), et outre le don gratuit habituel,

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 133.
[2] Archives de Bayonne, EE 89, n°s 95 et 98.
[3] Archives de Bayonne, EE 89, n° 105.
[4] Archives de Bayonne, EE 89, n° 95.
[5] Archives de Bayonne, EE 89, n° 108.
[6] Archives nationales, KK 1216, f° 114.

Digitized by Google

il obtint 20,000 fr. destinés aux effectifs de la province; car il avait commission de lever 4,000 hommes, et comme les Espagnols menaçaient Saint-Jean-de-Luz, il augmenta la garnison de ce poste [1] (22 mars). Il s'établit lui-même à Saint-Jean-Pied-de-Port, qui passait pour « fort bien fortifié et en estat de se deffendre, non qu'il soit bien munitionné et garni de canons, car il n'y en a pas un seul [2]; » il attendait pour revenir à Bayonne que les ennemis eussent fait un mouvement en avant (24 avril). Les jurats bayonnais traitèrent avec les officiers du régiment de Béarn, « à raison de trois sous par jour, » pour l'entretien de leurs hommes [3] (25 avril), et le vice-sénéchal des Lannes, Saint-Paul, reçut l'ordre de fournir tout le bois de pin dont la garnison avait besoin. Sans doute le pays était épuisé par ces réquisitions, mais on ne pouvait exposer une place de cette importance à être enlevée par un coup de main.

Le temps s'écoulait sans qu'il y eût encore eu de rencontre sérieuse. Dès le 10 mai, La Valette manquait d'argent et ses troupes menaçaient de se débander. Il apprenait qu'en son absence une partie de la province était soulevée et que l'autre était prête à suivre cet exemple [4] (14 mai). De son côté, Gramont continuait de faire tout son possible pour rendre imprenable la place confiée à ses soins [5] (22 mai). A la nouvelle que son père était indisposé, La Valette avisa promptement à la subsistance des troupes de la frontière, en remit le commandement à Poyanne, et partit pour aller en Périgord combattre le soulèvement. Il s'éloignait sans crainte, car les ennemis étaient trop faibles pour redouter de leur part la moindre entreprise [6]. La division qui régnait entre leurs divers chefs affaiblissait aussi les Français. Jaloux de leurs prérogatives, au lieu d'unir leurs efforts pour repousser l'étranger, nos généraux consumaient leurs forces à se contrecarrer l'un l'autre. La Taulade [7] poursuivait à la cour la révocation d'une patente octroyée à Gramont et dans laquelle Poyanne,

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 146.
[2] Archives nationales, KK 1216, f° 114.
[3] Archives de Bayonne, EE 89, n° 110.
[4] Archives nationales, KK 1216, f° 168.
[5] Archives nationales, KK 1216, f° 114.
[6] Archives nationales, KK 1216, f° 178.
[7] La Taulade, seigneur de Marquebielle (Serres-Lous, près de Hagetmau, Landes), ancien capitaine au régiment de Picardie.

Digitized by Google

gouverneur de Dax, Saint-Sever et Navarrenx, voyait un préjudice à sa propre charge [1] (4 juin). Il fallait six canons pour armer Saint-Jean-Pied-de-Port, et comme d'Épernon refusait de les laisser prendre à Moissac, Marmande et Langon [2], Gramont proposait de les demander à Dax et Navarrenx, où l'on en avait préparé quatorze ou seize pour le siège de La Rochelle [3] (23 juin). Sa proposition fut agréée, et il fit savoir à Poyanne qu'il eût à lui envoyer quatre canons de Navarrenx. Mais le gouverneur de Dax refusa d'obtempérer à cette injonction jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres directs de la cour [4] (25 août), et Gramont demanda qu'il fût châtié de sa désobéissance [5] (14 septembre).

Des préoccupations plus graves vinrent mettre un terme à ces mesquines rivalités. Les préparatifs faits par les Espagnols semblaient enfin dénoter de leur part l'intention d'attaquer la ville qu'ils convoitaient depuis si longtemps. Leur flotte avait été signalée en face de l'Adour, et Bayonne était en émoi [6] (14 août). Sur terre, les Basques, qui ne cessaient de tendre des embuscades, avaient déjà tué à l'ennemi près de 6,000 hommes [7] (23 septembre), et l'avaient ainsi démoralisé. On n'attendait que l'artillerie pour attaquer le camp, lorsque, apprenant l'arrivée de l'armée de secours, les Espagnols, au nombre de 4,000 hommes, abandonnèrent Saint-Jean-de-Luz, Bordagain, Le Socoa et Urrugne, que les Français occupèrent immédiatement [8]. La Valette mit au Socoa 250 hommes sous la conduite de M. de Magnas; pour reconnaître les services que les Basques lui avaient rendus, il leur confia la garde des forts de Bordagain et de Les Peyrères, qui furent placés sous le commandement de Jean d'Amou. Il se lança ensuite à la poursuite des envahisseurs, qui, serrés de près, ne défendirent même pas le fort de Hendaye (27 octobre) et rentrèrent en Espagne après avoir rompu une partie du pont de la Bidassoa [9]. « Oultre la perte de six ou huict

[1] Archives nationales, KK 1216, f° 114.
[2] Archives nationales, KK 1216, f° 201.
[3] Archives nationales, KK 1216, f° 223.
[4] Archives nationales, KK 1216, f° 226.
[5] Archives nationales, KK 1216, f° 114.
[6] Archives nationales, KK 1216, f° 222.
[7] Archives nationales, KK 1216, f° 234.
[8] Archives nationales, KK 1216, f° 248.
[9] Archives nationales, KK 1216, f° 255.

Digitized by Google

mille hommes, leur entreprise de ceste frontière leur couste trois millions de pesos de 40, qui reviennent à deux millions d'or. » Aux maux de la guerre s'étaient jointes d'autres calamités. « Cette même année, des maladies d'une nature fort maligne firent de grands ravages du côté de Mont-de-Marsan ; le corps municipal (de Bayonne) publia une ordonnance pour interdire tout commerce pendant vingt mois avec les lieux infestés [1]. »

## II.

L'armée de secours, tant de fois annoncée, s'avançait enfin, avec mission de punir les Espagnols en les poursuivant sur leur propre territoire. A la nouvelle qu'on devait en donner le commandement à Henri II de Bourbon, prince de Condé, La Valette protesta qu'il n'en aurait point de jalousie [2] (2 novembre). Toutefois, quelques jours plus tard, il avertissait le roi que le manque de blé l'obligeait à retirer son armée de la frontière (14 novembre). Les opérations militaires demeurèrent suspendues, mais la bonne entente ne se rétablit guère entre les deux chefs des forces royales. Gramont avait demandé un congé pour aller à la cour exposer ses griefs ; La Valette le lui fit refuser et lui défendit de faire marcher des gardes devant lui [3] (12 décembre). La discorde augmentait chaque jour entre eux ; Gramont ayant sollicité la lieutenance générale de l'armée au détriment de M. d'Amou, le duc d'Épernon et son fils déclarèrent que, s'il l'obtenait, ils refusaient de servir sous ses ordres. On annonçait en même temps un retour offensif des Espagnols pour brûler les villages de Labourd ; mais le régiment de Guyenne était presque entièrement sur pied pour repousser cette attaque [4] (31 décembre).

Pour couper court à ces divisions, qui menaçaient de paralyser les efforts de nos troupes, le roi, comme on l'avait annoncé, confia au prince de Condé le commandement supérieur des armées de Guyenne, Languedoc, Navarre, Béarn et Foix, et lui

[1] *Nouvelle chronique de Bayonne*, t. I, p. 167.
[2] Archives nationales, KK 1216, f° 112.
[3] Archives nationales, KK 1216, f° 114.
[4] Bibliothèque nationale, fonds fr. 17373, f° 307.

Digitized by Google

soumit tous ses autres représentants en ces contrées [1]. Richelieu lui mandait en effet : « Le duc de la Valette, mon beau-frère, commandera sous votre autorité en Guyenne, et mon cousin le maréchal de Schomberg en Languedoc » (17 mars 1638). D'Éperñon avait reparu un moment à Bayonne pour y organiser la défense [2] ; mais, blessé du rang secondaire qui lui était désormais assigné, il s'excusa sur son âge (quatre-vingt-quatre ans) de ne point prendre part à cette campagne, tout en remerciant Richelieu du grade de lieutenant général donné à son fils [3] (30 avril). Il se retira à Cadillac, et lorsque le prince de Condé arriva à Bordeaux, il ne le vit point. « Il lui écrivit en termes respectueux, mais ne parut pas reconnaître son autorité et menaça d'*étendre sur le carreau* les magistrats qui venaient rendre hommage au commandant des armées du roi. Un ordre d'exil au château de Plassac répondit à cette première incartade [4]. » Son fils La Valette dut suivre l'armée. Le prince séjourna quelques jours à Bayonne. On accélérait la concentration des troupes, qui s'avançaient en semant la dévastation sur leur passage. « Le 15 juin 1638, M. le prince de Conti fesait descendre ses armées pour aller assiéger Fontarabie, dit un chroniqueur chalossais. Le régiment de Tournay passa à Doazit et y font de grands ravages en passant, et logèrent à Larbey et à Caupenne. Ces gens violèrent femmes et filles et maltraitèrent et attachèrent plusieurs personnes et prenant ce qu'ils trouvoient dans leurs maisons [5]. »

Contre l'avis de La Valette, on avait résolu d'assiéger Fontarabie. Le 30 juin, M. le prince passait ses soldats en revue à Saint-Jean-de-Luz; il se trouvait à la tête de 20,000 hommes chargés d'attaquer une place défendue par 300 hommes de garnison, 700 en y comprenant tous les hommes valides. Ils étaient commandés par le gouverneur Don Domingo de Eguia et placés

[1] Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 385.
[2] Archives de Bayonne, BB 21.
[3] Répertoire du musée des archives, p. 479.
[4] Le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 387.
[5] « Relation véritable des choses les plus mémorables passées en la Basse-Guienne, depuis le siège de Fontarabie, qui fut en l'an 1638, et particulièrement des désordres et troubles arrivés aux sièges de Saint-Sever, Tartas, Ax ou Dax depuis ledit jour, » par Henri de Laborde Péboué de Doazit. *Armorial des Landes*, t. III, p. 455.

Digitized by Google

sous les ordres de six capitaines, qui gardaient, Don Juan Garcès la porte Sainte-Marie à l'entrée de la Calle Mayor, Don Garcias de Alvarado le Palais, Don Juan de Essain l'estacade, Martin de Elizalde et Iñigo Lopez de Ondarra, avec les tercios de Tolosa et d'Azpeitia, l'estaïade de San Felepe ainsi que les boulevards de Leyra et de la Madeleine [1]. Le 1er juillet, Condé traversa la Bidassoa, força les retranchements espagnols et entra dans Irun (à 13 kil. 1/2 de Saint-Jean-de-Luz), d'où il envoya le comte de Gramont, avec les régiments de Roquelaure et de Béarn, prendre le château et le fort de Figuier (à 7 kilomètres 1/2 d'Irun, 4 kilomètres au nord de Fontarabie) [2]. Après une marche de nuit, d'Espenan [3], qui commandait les troupes placées sous les ordres directs de M. le prince, s'empara du port du Passage (à 12 kilomètres ouest d'Irun). Cinq vaisseaux de guerre espagnols et onze galions tombèrent en son pouvoir; l'amiral fut coulé à fond (2 juillet). On reconnut Fontarabie, on fit les approches de la place sans perdre un homme. Mais notre flotte ne paraissait pas, et les chaloupes espagnoles ravitaillaient la ville, malgré les pinasses armées, un corps de garde de mousquetaires et deux *bastardes* placées « au destroit de la mer qui va à Fontarabie » (7 juillet). Le prince, retenu à Saint-Jean-de Luz par la gravelle, réclamait donc « l'armée navale ou partie d'icelle. » Il fallait 1,000 hommes pour garder Irun et le pont construit à Béhobie, 1,000 à Hendaye, 60 au Figuier, 3,000 au Passage [4].

Le 1er août, l'archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, parut en vue du Figuier à la tête de cinquante-huit vaisseaux français, ayant à bord « six mille hommes bien faicts, » et releva les troupes de M. le prince au passage. Pour ne pas se rencontrer avec lui, La Valette refusa dès lors d'assister au conseil, et la division entre les chefs arrêta la marche des travaux [5]. Le 15 août, à l'approche des troupes de l'amiral de Castille, M. le prince, pour ne pas morceler son armée, ne permit pas à l'archevêque de

[1] Cf. D. Juan de Palafox y Mendosa : *Sitio y socorro de Fuentarabia y successos del anno 1638*. Madrid, Ibarra, MDCCXCIII.

[2] Archives nationales, KK 1215, f° 188.

[3] Roger de Bussolts, comte d'Espenan, baron du Luc, marié à Paule d'Astarac de Fontrailles, mort gouverneur de Philisbourg (1646).

[4] Archives nationales, KK 1215, f° 188.

[5] Archives nationales, KK 1215, f° 114.

Digitized by Google

garder, comme il avait l'intention de le faire, le Passage et la rivière d'Orio. Ce fut une première faute, car c'est par là que les ennemis reçurent leurs vivres lorsque, sous la conduite de l'amiral de Castille, ils arrivèrent au nombre de 15,000 hommes escortés de 1,000 cavaliers. Le 22 août, vis-à-vis de Guetaria, Sourdis dispersa la flotte espagnole qui venait au secours de la place. Treize galions furent coulés bas, le quatorzième échoua sur la côte et l'ennemi eut 3,000 hommes tués, noyés ou brûlés. Condé s'empressa de faire connaitre à Richelieu « la victoire navale obtenue par M. de Bordeaus, » dont il exaltait ainsi les mérites : « Sa générosité est sans pareille et le service qu'il a rendu très grand. Cela est deu à sa valeur et prudence et aussi d'avoir quitté le Passage qui perdoit tout ce qu'on y eut laissé, occupoit les vaisseaux et ruinoit le siège de Fontarabie [1] (28 août).

Les opérations marchaient avec une extrême lenteur : les batteries étaient mal servies et les travaux mal exécutés. Sourdis offrit son concours, mais la jalousie des autes chefs empêcha Condé de l'accepter. Il lui ordonna de ramener au Passage une partie de ses vaisseaux et son infanterie pour tenir tête à l'amiral de Castille, et de laisser son artillerie devant la place [2]. Le 1er septembre la brèche était praticable, et deux jours après M. le prince mandait aux Bayonnais : « J'espère donc samedi ou dimanche au plus tard prendre Fontarabie, si entre cy et là l'ennemi ne nous bat, ce que j'espère que empescherons bien [3]. »

La mésintelligence qui régnait entre La Valette, furieux d'être relégué au second rang, et l'archevêque de Bordeaux, le peu d'énergie du général en chef pour faire respecter sa volonté, devaient dérouter ces heureuses prévisions. La Valette refusa à plusieurs reprises de donner l'assaut. Mis en demeure d'appeler à lui la noblesse de Guyenne et les contingents des communes, il ne voulut en rien faire « et il nous estoit asseuré que M. d'Espernon, qui estoit venu contre l'ordre du roi de Plassac à Cadilhac, retardoit et maltraictoit ceux qui vouloient avancer [4]. » Le rôle que son fils jouait au camp était encore plus déplorable. Les domestiques, « au dire de Sourdis, publioyent que le siège

[1] Archives nationales, KK 1215, f° 254.
[2] Archives nationales, KK 1215, f° 305.
[3] Archives de Bayonne, EE 90, n° 19.
[4] Archives nationales, KK 1215, f° 114.

Digitized by Google

seroyt bien tost levé avec honte, et le sr de Marchault tesmoignoit n'estre pas satisfaict de ce qu'il avoit faict emporter ses meubles à Bayonne et se plaignoit que cela donnoit mauvais exemple et descourageoit les soldats [1]. » A la faveur de cette inertie, l'amiral de Castille s'empara de la montagne de la Guadelupe (à 3 kilomètres ouest de Fontarabie), qui avoisinait tellement le camp français qu'il put ainsi en approcher à une portée de mousquet. Pour introduire dans la place un corps de 400 hommes, il parut tout à coup devant les quartiers de La Force et de Gramont, et avec 8,000 hommes attaqua vivement les gardes avancées, qui furent rejetées sur les premiers retranchements. Les Espagnols les y poursuivirent et s'emparèrent ainsi du quartier de La Force. L'alarme fut donnée et toutes les troupes appelées au combat. « Les gendarmes et les chevau-légers d'Anguien et de Condé sont les premiers prêts et, par une charge vigoureuse, dégagent le quartier de La Force. Ordre est donné à M. de La Valette de secourir la Force et à toute la cavalerie de soutenir les compagnies des princes. La Valette ne bouge pas et les chevau-légers d'Épernon refusent de donner [2]. » Condé commanda alors à son lieutenant général de renforcer le quartier de Gramont, dont il voulait utiliser les troupes, et ne put encore se faire obéir. Maitres des canons, les Espagnols les tournèrent contre les Français, qui s'enfuirent dans toutes les directions. « Monsieur le Prince, dont le désir et l'affection ne sçauroit estre assez exprimée, raconte Sourdis, après avoir envoyé demander secours à messieurs de La Valette et de Saint-Simon [3], qui luy refusèrent, exposant sa propre personne, ralia la cavalerie fuiante à la veue des ennemis et les ramena au combat, où ladite cavalerie ne tenant gardes, revint passer sous le ventre à un seul bataillon qui nous restoit. Nous fismes ce que nous pusmes, Houdinais et moy, pour ralier, mais inutilement. M. de Grandmont défila et quitta nostre redoute que l'on avait faict faire depuis trois jours, sans estre attaqué, et se retira au troisième quartier à la veue des ennemis [4]. »

[1] Archives nationales, KK 1215, f° 47.
[2] Le duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, p. 397.
[3] Claude de Rouvray, premier duc de Saint-Simon (16 août 1607-3 mai 1693), père de l'auteur des *Mémoires*, et qui commandait la cavalerie légère.
[4] Archives nationales, KK 1215, f° 47.



Digitized by Google

Ce qui rendait La Valette et Saint-Simon encore plus coupables, c'est que l'attaque ne porta nullement de leur côté ; leurs soldats « défilèrent le soir avec les fuiards des deux autres quartiers. » M. le prince voulait gagner Hendaye pour rejoindre, par le pont de Béhobie, les quartiers qui n'avaient pas été attaqués ; mais il courait le plus grand danger d'être pris. Au milieu du feu le plus vif, deux brigantins, commandés par Libet et Campan, de Capbreton, furent amenés audacieusement sous les murs de Fontarabie, et Condé, enlevé par ce hardi coup de main, passa la nuit sur un vaisseau. Sourdis, qui avait eu son cheval tué sous lui, se retira aussi à son bord, « et la compagnie des mousquetaires de l'admiral fist la retraicte de toute ceste déroute avec tout ce qui restoit de la Meilleraye [1] » (7 septembre). Condé, revenu le lendemain à Béhobie, apprit avec consternation que, sans attendre ses ordres, La Valette avait levé le siège, abandonnant à l'ennemi l'artillerie et les munitions [2]. « Notre armée estoit lors campée sur les montagnes qui sont proches de Hendaye et du pas de Béhobie, où elle attendit les ordres de M. le prince, qui se rendit au mesme lieu pour tenir conseil, et entre autre chose ordonner à M. de La Valette de faire retirer les canons que nous avions laissé sur les sables du costé de Hendaye, ce qui ne fut point exécuté [3]. » Fort heureusement pour nous, les Espagnols s'attardèrent au pillage du camp français et négligèrent de poursuivre les fuyards. Le coup n'en fut pas moins sensible à l'orgueil national. On voulut attribuer au mauvais temps la durée des opérations et la défaite qui en avait été la suite. « Le siège y demeura

[1] Archives nationales, KK 1215, f° 47. L'historien du duc d'Épernon (p. 289), M. le marquis de Dampierre, préoccupé de justifier le fils de son héros, présente autrement les faits. La Valette, qui commandait neuf régiments et treize cornettes de cavalerie, apprenant que les quartiers de Sourdis et de Condé étaient forcés et que ceux-ci s'étaient réfugiés sur la flotte, essaya, dit-il, de rallier les fuyards et de ramener l'armée à Bayonne, où le prince de Condé avait pu arriver. Ce récit ne concorde guère avec les dépêches que nous venons de citer et celles que l'on verra plus loin. Ajoutons que La Valette était encore à Saint-Jean-de-Luz le 18 septembre (Arch. nat., KK 1215, f° 88), alors que Condé était à Bayonne dès le 10 de ce mois.

[2] Archives nationales, KK 1215, f° 114. Fontarabie célèbre chaque année, par de curieuses fêtes, le souvenir de ces événements.

[3] Le duc d'Aumale, *op. cit.*, 606. Archives de Chantilly, Lettre de La Houdinière, capitaine des gardes de Richelieu, par lequel le cardinal s'était fait représenter dans cette entreprise.

Digitized by Google

trois mois, dit notre chroniqueur landais, à cause d'une continuelle pluie et le grand secours qu'à l'ennemi donna. M. le prince et M. Lavalette, fils à M. d'Epernon, furent contraints de lever le siège et se retirer [1]. » Du reste, comme toujours, chacun chercha plus tard à se disculper. M. le prince, qui n'avait, disait-il, « ny épargné sa peine, ny manqué de courage, ny esvité aucun péril, » invoquait en sa faveur les témoignages de « Messieurs de Bourdeaux, d'Aire et de Nantes, » et surtout celui de la Houdinière, «qui en sçait tout le particulier. » — « Je suis certain qu'ils vous diront la vérité et que dans ma misère je seray jugé digne de louange [2]. » Gramont suppliait Richelieu de le dispenser « de lui escrire les choses qui se sont passées à ce malheureux siège de Fontarabie [3]. » De son côté, La Valette mettait son innocence sous la protection du cardinal, et se faisait fort de réfuter en sa présence les calomnies dont il était l'objet. « Je rendray bon compte de mes actions et les feray rougir de honte par le véritable récit des leurs et leur tesmoigneray que je suis plus homme de bien qu'eux [4]. » Malgré ces affirmations, à Paris on feignit de croire qu'il y avait trahison dans cette affaire et une enquête fut décidée; on envoya donc un conseiller d'État, M. de la Poterie [5], et M. de Machault [6], avec mission d'informer sur ce qui s'était passé (12 octobre 1638). Sur leurs conclusions, le duc d'Épernon tomba en disgrâce, fut privé de son gouvernement et eut ordre de se retirer à Plassac [7]. La Valette fut rendu responsable de l'échec et condamné à mort (8 juin 1639). Comme il avait eu soin de quitter la France, il fut exécuté en effigie à Paris, Bordeaux et Bayonne ; il ne fut rétabli dans ses charges et remis en possession de ses biens qu'après la mort de Louis XIII, le 16 juillet 1643.

Sans attendre le châtiment des coupables, dès le premier instant on avait cherché à remonter le moral des populations en diminuant l'importance du désastre. Il y avait, disait-on, peu de

[1] Laborde Peboué, *op. cit. Armorial des Landes*, t. III, p. 455.
[2] Archives nationales, KK 1215, f° 47.
[3] Archives nationales, KK 1216, f° 315.
[4] Archives nationales, KK 1215, f° 88.
[5] Archives nationales, KK 1215, f° 78.
[6] Archives de Bayonne, EE 90, n° 26.
[7] Il mourut à Loches le 13 janvier 1642, sans avoir recouvré les bonnes grâces du roi.

Digitized by Google

morts et les affaires n'étaient pas en aussi mauvais état qu'on se l'imaginait [1]. Les généraux travaillaient à rallier les troupes qui s'étaient débandées. Ordre fut donc expédié aux représentants des villes d'arrêter les soldats qui se présenteraient et de ramener à l'armée tous les hommes valides [2] (8 sept. 1638). De grandes réjouissances eurent lieu à Bayonne à l'occasion de la naissance du Dauphin qui devait être Louis XIV, et Condé assistait au *Te Deum* chanté à cette occasion et pendant lequel l'évêque d'Aire, Gilles Boutault, officia (12 sept.). On se résolut enfin à donner un commandement à l'archevêque de Bordeaux, à la grande satisfaction de Richelieu, qui lui recommanda de « prendre Fontarabie à quelque prix que ce soit tant pour l'avantage du service du Roy que pour confondre ceux qui s'y sont mal conduits [3] » (14 sept.). Le pays ne fut pas moins écrasé qu'au premier passage des troupes. « Les cavaliers de M. d'Épernon demeurèrent à Doazit huit jours et y firent de grands dommages, car il falloit faire tous les jours cotises pour les nourrir [4]. » Les petites communautés étaient réduites à faire des emprunts pour « fournir l'étappe aux capitaines et soldats, » et pour payer « l'esquipage des soldats qu'il falloit envoyer au dit Fontarabie [5]. » C'est ainsi que Pontonx-sur-l'Adour dut vendre à Martin Barrère, notaire royal, une partie des biens communaux pour se libérer des dettes contractées à l'occasion du logement d'une partie du régiment du duc d'Enghien [6]. Les populations ne pouvaient plus supporter les charges que leur imposaient des circonstances aussi malheureuses. Les jurats de Peyrehorade suppliaient qu'on leur vînt en aide, car les dépenses qu'entraînaient les malades de l'armée envoyés dans cette localité excédaient ses ressources [7] (26 sept.). Loin d'alléger cette situation, la cour songeait à l'aggraver encore pour parer à la pénurie du trésor. Méconnaissant les privilèges de la province, déjà par arrêté du 2 juillet 1631, le roi avait ordonné « qu'il seroit estably des bureaux à Dax, Tartas et Mont-de-Mar-

[1] Archives de Bayonne, EE 90, n° 22.
[2] Archives de Bayonne, EE 90, n° 23.
[3] Archives nationales, KK 1215, f° 331.
[4] Laborde Péboué, *op cit. Armorial des Landes*, III, p. 455.
[5] Archives de la famille Destouesse à Pontonx-sur-l'Adour.
[6] Archives de Pontonx-sur-l'Adour, DD 1.
[7] Archives de Bayonne, EE 90, n° 24.

Digitized by Google

san, pour lever XXVIII l. pour pipe de sel montant par la rivière de la Doux [1] » (Adour). Des raisons particulières avaient empêché cet établissement, et à partir du 1er octobre 1632, Jean Gaillard, fermier du convoi depuis 1628, avait vu le prix de sa ferme diminué de cent mille livres par an. Mais les difficultés du moment obligèrent le roi à augmenter les droits de ferme du convoi (16 sept. 1638), et comme les revenus avaient singulièrement baissé par suite des circonstances, au lieu des quatre bureaux primitivement projetés, on promit au nouveau fermier, Claude Le Mire, qu'on en établirait un seul, à Bayonne, dès le 1er octobre, qu'on y percevrait « XX l. par pipe de sel au lieu de XXVIII qui était la taxe ordinaire, » ou bien que son bail serait réduit de 75,000 livres. Cette décision fâcheuse souleva une grande agitation parmi les Bayonnais. Se voyant si peu récompensés de tous les sacrifices qu'ils venaient de faire, ils dépêchèrent vers les gens du Conseil pour défendre leurs vieilles coutumes, offrant toutefois de désintéresser le roi ; et lorsque le monarque, tout en abaissant les droits à seize livres, eut maintenu son ordonnance (7 juillet 1640), ils s'opposèrent ouvertement à l'établissement du bureau, donnant ainsi le signal d'une résistance qui fut le dernier effort tenté par notre province pour faire opposition aux envahissements de l'omnipotence royale.

Accablé par les réclamations qui arrivaient de toute part, Condé convoqua pour le 7 novembre suivant, à Agen, les représentants des sénéchaussées de Guyenne, afin de délibérer avec eux sur les moyens de pourvoir à la subsistance des troupes « qui doibvent hyverner dans ledit gouvernement, avec la moindre foulle du peuple qui se pourra et par les moyens les plus doux et les moins sensibles qui seront advisés [2] » (8 oct. 1638). Il fit retenir « entre temps toutes les galupes du haut pays, sauf celles de Came et de Bidache qui sont ordinairement nécessaires [3], » pour transporter les troupes que l'on essayait de grouper de nouveau [4] (27 octobre). Après avoir embarqué sur ses vaisseaux les débris de l'armée, au lendemain de la déban-

[1] Archives nationales, KK 1215.
[2] Archives de Bayonne, EE 90, n° 25.
[3] Came et Bidache appartenaient à Gramont, qu'il fallait ménager.
[4] Archives de Bayonne, EE 90, n° 28.

Digitized by Google

dade de Fontarabie, l'archevêque de Bordeaux avait été obligé de reprendre la mer, parce que, sans la moindre sommation et malgré les offres de secours qui lui furent faites, le commandant du Figuier avait abandonné son poste, sans même enclouer les canons ou les jeter à l'eau. Sourdis était donc venu trouver M. le Prince à Saint-Jean-de-Luz pour se concerter avec lui. Ne lui étant plus utile en ce moment, il avait résolu, mandait-il, « de tascher à rallier les débris des regimens, pour, avec ce que je pourrai retirer des vaisseaux, fourrager quelques villes de la coste, si le temps me le permet, affin de rappeller les troupes triomphantes des Espagnols à moy et les divertir du dessein qu'ils pourroient avoir d'entrer en France, n'estant pas en estat, à cause de la perte de mes gens et autres consommations, de rien entreprendre de solide [1] » (9 nov.). Il était d'avis, avec ce qui restait de « l'armée de terre, dont il n'y a point 400 hommes, » de se retrancher à Hendaye, d'y commencer un fort qui couvrirait la France et incommoderait Fontarabie du côté de la mer, en nous rendant maitres de la rade, ce qui, pour nous, vaudrait autant que la prise de la ville espagnole. On croyait que l'ennemi projetait quelque chose sur cette frontière et on suivait ses mouvements en Navarre [2] (29 janv. 1639).

Cette position expectante ne satisfaisait pas l'amour-propre national; le marquis de Sourdis et Gramont furent donc chargés de réparer le désastre de l'année précédente, en enlevant Fontarabie. Après un court séjour à Bayonne [3], Sourdis se rapprocha des Pyrénées. Les Espagnols n'avaient rien fait pour empêcher nos troupes de passer la Bidassoa, mais avaient construit deux nouveaux forts qui rendaient plus difficiles les abords de la place convoitée. L'armée navale ne pouvant être prête que le 20 mai, le rendez-vous des gens de guerre avait été fixé au 16 de ce mois. Sourdis demanda ensuite à Richelieu, s'il persistait dans son désir d'attaquer Fontarabie, de donner l'ordre à l'archevêque de Bordeaux, son frère, de conduire la flotte au cap du Figuier à la fin de mai, et il promettait de s'y trouver avec l'armée de terre. En attendant, comme les Espagnols mena-

[1] Archives nationales, KK 1215, f° 47.
[2] Archives de Bayonne, EE 90, n° 30.
[3] Archives de Bayonne, BB 23.

Digitized by Google

çaient de venir à nous, il mit au Socoa quatre compagnies du régiment de Navailles (7 juin). L'ennemi semblait en effet se rapprocher; le marquis de Mortarre était arrivé à Irun avec 1,500 hommes de pied et 300 chevaux (24 juin). Il avait fait reconnaître la place de Bayonne par un ingénieur flamand nommé Marc-Antoine [1], et comme il projetait de venir par mer s'emparer du fort de Saint-Esprit, il avait fait préparer à Bilbao trois cents chaloupes pour débarquer ses soldats. Le choc aurait déjà eu lieu, si le passage de la Bidassoa, grossie par les pluies, avait été possible, et en cas d'attaque des Français, les Espagnols avaient ordre de se jeter dans Fontarabie [2].

C'est que de leur part ces divers mouvements n'étaient qu'une feinte, car au lieu de s'immobiliser en Navarre, leurs troupes filaient vers le Roussillon, où se portait alors le plus grand effort de la guerre. L'armée française ne tarda pas à les y suivre; mais, sous prétexte de marcher à la frontière si l'ennemi faisait mine de la franchir, quelques régiments séjournèrent dans nos contrées et y continuèrent leurs déprédations. Le 3 octobre 1639, sur l'ordre de Gramont, la compagnie de gendarmes du marquis de Sainte-Croix arrivait à Capbreton. « Les cavaliers firent grands désordres et extorsions, se faisant bailler l'un trois pistoles, l'autre six carraques, l'autre battre et maltraiter jusqu'à ce qu'on était contraint bailler l'argent qu'ils vouloient [3]. » On fit pacte avec eux moyennant 300 livres tournois par jour. Lorsque les jurats ne trouvèrent plus d'argent, les cavaliers recommencèrent leurs exactions. Après avoir séjourné treize jours dans cette localité, ils consentirent à déloger moyennant deux cent cinquante livres tournois et parce qu'autour d'eux il n'y avait plus rien à prendre.

J.-J.-C. TAUZIN.

[1] Archives de Bayonne, EE 90, nos 44 et 44 *bis*.
[2] Archives nationales, fonds fr., vol. 3768.
[3] Archives de Capbreton, EE 1.

Digitized by Google

LA

# RÉVOLUTION RELIGIEUSE EN ANGLETERRE

## A L'AVÈNEMENT D'ÉLIZABETH

## ET LA RÉSISTANCE DU CLERGÉ CATHOLIQUE

La publication des *Calendars* de papiers d'État en Angleterre, la mise en ordre des magnifiques collections de manuscrits que possède le British Museum, les travaux de la commission royale des manuscrits, les documents nombreux et importants que le gouvernement anglais a fait copier à l'étranger et réunis au Record office, ont renouvelé l'étude de l'histoire d'Angleterre et amené la publication de travaux importants sur plusieurs périodes de cette histoire et en particulier sur les règnes de Henri VIII et d'Élizabeth.

Il suffit de citer comme exemples les huit volumes des papiers d'État de Henri VIII, publiés et commentés par M. Brewer; les deux volumes de la vie de Henri VIII, par M. Brewer; les douze volumes de *Records* du Fr. Foley, S. J.; les belles publications du P. Stevenson, S. J., et du R. P. Morris, S. J.; les douze volumes in-folio publiés par M. Kervyn de Lettenhove, sous le titre de *Relations de l'Angleterre et des Pays-Bas;* les études magistrales du R. P. Bridgett sur le cardinal Fisher et sur Thomas Morus; les deux volumes de *Records* in-4, publiés par le R. P. Knox, de l'Oratoire de Londres; *the Douay Diary* et *Life and letters of cardinal Allen;* le *Dictionnaire des catholiques depuis la Réforme*, de J. Gillow; etc., etc.

Tous ces travaux ont laissé dans l'ombre une question du plus grand intérêt pour les catholiques.

Quand Élizabeth monta sur le trône, à la fin de 1558, les

Digitized by Google

ordres religieux étaient presque éteints en Angleterre. Henri VIII avait dispersé plus de huit mille religieux et religieuses, confisqué plus de six cents couvents et monastères (dont cent un de cisterciens), distribué plus de quatre cent vingt maisons religieuses à ses courtisans et supprimé toutes les collégiales, à l'exception du chapitre royal de Windsor. Il avait, en quelques années, ruiné l'œuvre des siècles de foi, détruit les ouvrages avancés et les contreforts de l'Église, et préparé ainsi son asservissement.

Marie Tudor, qui comprenait l'importance des ordres religieux, aurait voulu les relever et les ranimer; mais, en un règne si court, elle n'avait pu faire beaucoup. Elle avait rétabli l'abbaye de bénédictins de Westminster, le prieuré de Saint-Jean de Jérusalem, à Clerckenwell; le couvent des dominicains (Blackfriars) de Londres, qui avait été transporté à Saint-Barthélemy à Smithfield; la chartreuse de Sheen, le couvent des brigettines de Sion; le couvent des frères mineurs de Greenwich, qui, sous Henri VIII, avait donné tant de martyrs à l'Église, et l'église collégiale de Manchester.

A la mort de Marie, les brigettines, les frères mineurs et les dominicains quittèrent précipitamment l'Angleterre : Feckenham, abbé mitré de Westminster, fut jeté en prison et y mourut après une longue captivité; nous connaissons les noms de deux de ses religieux : Dom Coppinger, qui mourut en prison, et Dom Buckley, qui, après quarante-huit ans de prison, fut mis en liberté par Jacques Ier, et, avant de mourir, transmit régulièrement aux bénédictins anglais tous ses droits sur les propriétés de l'ordre. Nous ne savons ce que devinrent les autres trente-deux moines de Westminster.

Quelle fut l'attitude du clergé séculier à l'avènement d'Élizabeth ?

Le clergé séculier comprenait alors près de neuf mille prêtres. Les bénéfices étaient au nombre de neuf mille quatre cents [1], mais tous n'étaient pas occupés; l'épidémie, qui avait enlevé le cardinal Pole en 1558, avait fait cette année-là des vides énormes dans les rangs de l'épiscopat et du clergé; et, de

[1] Ce chiffre est adopté par l'éminent historien du bienheureux Campion, M. Simpson.

Digitized by Google

plus, comme on le verra dans le cours de ce travail, l'abus du cumul des bénéfices était alors en Angleterre aussi criant qu'en France et en Italie.

Il faut donc compter moins de prêtres que de bénéfices. Sur huit mille cinq cents prêtres catholiques, qui formaient alors le clergé d'Angleterre, combien restèrent fidèles à l'Église ?

Cette question très grave et très intéressante n'a été étudiée, que nous sachions, par aucun historien. Tout ce qu'ont dit là-dessus les historiens protestants ne reposait sur aucun document sérieux, et on comprend que des prêtres, qui ne pouvaient rester dans leur pays et exercer leur ministère qu'au péril de leur vie, aient vécu dans l'ombre et se soient entourés d'un mystère impénétrable. Les papiers d'État ne nous ont révélé que récemment les noms des prisonniers catholiques entassés dans les geôles dès les premières années d'Élizabeth. Le gouvernement persécuteur avait tout intérêt à faire silence sur la résistance du clergé et à accréditer l'opinion qu'elle était presque nulle ; et les auteurs catholiques contemporains, éloignés du théâtre de la guerre atroce faite à leur religion et paralysés dans leurs moyens d'information, en étaient souvent réduits à accepter les chiffres que leurs ennemis faisaient circuler.

Nous nous proposons de jeter un peu de jour sur ce problème difficile et, si nous ne pouvons pas le résoudre, d'apporter au moins des éléments de solution puisés à des sources sûres.

Avant d'entrer dans la discussion des détails, essayons de bien saisir le caractère de la révolution dont Élizabeth se fit l'instrument.

## I. — LA RÉVOLUTION RELIGIEUSE EN ANGLETERRE EN 1558

Marie Tudor mourut en novembre 1558, après un règne très court, et ne fut pas regrettée. Elle fut méconnue, atrocement calomniée, et malheureuse dans son mariage avec Philippe II. Elle avait ameuté contre elle tous les réformés de l'Europe, alarmé près de quatre cents chefs de famille influents, détenteurs des biens des anciennes abbayes, en rétablissant plusieurs monastères, et froissé l'amour-propre national par son union avec un prince espagnol qui, aux yeux des Anglais, semblait n'avoir épousé leur Reine que pour en tirer de l'argent et des troupes.

Digitized by Google

Par une réaction naturelle, une partie du peuple se retourna vers Élizabeth, princesse anglaise, qui représentait le parti de l'opposition, et on vit, non sans surprise, les catholiques entrer dans ce mouvement : l'attitude de l'Espagne les y avait contraints.

Pour Philippe II, c'était un axiome de politique qu'il fallait à tout prix séparer l'Angleterre de la France. Servi par une diplomatie habile, disposant d'une puissance formidable, il aurait pu, s'il l'avait voulu, préparer les voies à Marie Stuart, l'héritière légitime ; mais Marie Stuart sur le trône, c'était l'unité des trois royaumes effectuée sans coup férir, et l'Angleterre devenue puissance de premier ordre, sous la main d'un princesse écossaise et presque française ! Tout à ses yeux valait mieux que cela.

Cette manière de voir explique seule sa conduite : il est certain qu'il ne fit jamais rien en faveur de Marie Stuart et qu'il fut, du vivant de Marie Tudor, le partisan déclaré d'Élizabeth, dont on disait déjà qu'elle marcherait sur les traces de son père. Il la sauva de l'échafaud, qu'elle avait tout fait pour mériter ; il força Marie de la reconnaître sur son lit de mort comme son héritière, elle qui était exclue de la succession par un codicille de Henri VIII, et pendant plusieurs années, il s'acharna à demander sa main, quand, aux yeux de tous, elle se jouait de lui.

Dès le début, au mois de novembre 1558, la nouvelle reine était décidée à abolir la religion catholique en Angleterre. L'héritière légitime, Marie Stuart, était catholique ; enfant illégitime, reine de fait, mais sans titre, persuadée que jamais l'Église catholique n'accepterait la fille bâtarde d'Anne Boleyn, Élizabeth se trouvait rejetée par un courant irrésistible vers le protestantisme.

Était-elle, en outre, protestante de cœur, comme on le disait tout bas depuis longtemps? c'est possible. Faut-il croire au contraire, avec certains auteurs contemporains, que, dans le fond, sceptique et indifférente, elle ne regardait la religion que comme un instrument de règne? C'est encore possible. Toujours est-il que bientôt son parti fut pris. Dès les premiers jours, une pensée perce à travers ses actes, celle de reprendre l'œuvre de Henri VIII et de Crammer.

Le choix de ses conseillers intimes, la joie bruyante des ré-

Digitized by Google

formés exilés qui, sur un mot parti de la cour [1], quittent Genève à la hâte et rentrent à Londres; la disposition savante des mesures de rigueur, qui, d'un côté, frappent les chefs du clergé comme la foudre, paralysant toute résistance, et, de l'autre, enferment les catholiques dans un cercle de fer; tout l'ensemble de sa politique annonce une idée longtemps mûrie et une inflexible volonté.

Cette conjecture, si conjecture il y a, devant l'évidence, est singulièrement confirmée par un plan de réforme, tracé par sir William Cecil, ou par sir Thomas Smith, en 1558 [2].

« Il faut, dit ce document, empêcher à tout prix les évêques et le clergé de créer un parti d'opposition, les mettre à la raison par de bonnes lois, et, s'ils s'en écartent, ne pas leur pardonner qu'ils ne se soient abandonnés à la merci de Sa Majesté, et n'aient abjuré le pape et accepté le nouvel ordre de choses. Avec un peu d'adresse, ajoute l'auteur, sachant qu'il prenait ici la reine par son faible, ces mesures ne pourront manquer de mettre entre les mains de Sa Majesté les ressources qui lui manquent [3]. »

On a reproché à Paul IV et à saint Pie V d'avoir poussé Élizabeth à bout, en refusant de la reconnaître et en lançant contre elle la bulle d'excommunication.

Nous sommes convaincu que, plus on examinera les documents contemporains, plus on restera persuadé que tout ce qu'auraient pu faire les Papes n'aurait en rien modifié l'attitude d'Élizabeth.

Les Papes ne pouvaient reconnaître à Élizabeth le droit de supplanter Marie Stuart. Henri VIII lui-même avait enlevé à cette prétention sa base, en déclarant nul son mariage avec Anne Boleyn, et Élizabeth n'osa jamais faire rapporter ce statut. Elle faisait reposer son droit sur le bill du Parlement de 1159, et ne se piquait point d'être l'héritière légitime. Elle savait à qui revenait ce titre, et la haine qu'elle voua à Marie Stuart n'était pas seulement une jalousie de femme, c'était avant

[1] Cf. Zurich letters.

[2] Strype dit (t. I, p. 52) que ce document fut aussi attribué à John Hales. Quoi qu'il en soit, c'est un programme très étudié et qui fut exécuté de point en point.

[3] Voir ce document dans Strype.

Digitized by Google

tout la rage honteuse d'une bâtarde qui avait volé un trône.

Les Papes ne pouvaient pas non plus admettre que le Parlement de 1559, dont l'élection d'ailleurs était entachée d'illégalités sans nombre, eût le droit de bouleverser à sa guise une dynastie royale.

L'abandon des principes n'eût été de leur part qu'un scandale inutile : ils virent juste en jugeant tout d'abord qu'ils avaient affaire à une ennemie implacable et sans conscience, décidée à aller *per fas et nefas* jusqu'au bout de son programme : l'anéantissement du catholicisme en Angleterre.

On trouvera la preuve de ces dispositions de la reine d'abord dans le jugement porté sur elle dès les premiers jours par les ambassadeurs d'Espagne, le duc de Feria et Quadra, évêque de Vittoria; puis dans l'étude des mesures adoptées par son gouvernement de 1558 à 1570, époque où saint Pie V promulgua la bulle d'excommunication.

On a dit, et Simpson, l'éminent historien du bienheureux Campion, a partagé cette opinion, qu'Élizabeth n'était devenue persécutrice à outrance qu'après cette bulle.

Ceux qui parlent ainsi oublient trop facilement la portée naturelle des mesures adoptées par la reine dès 1558 et 1559, et la multitude extraordinaire de prêtres et de laïques distingués qui, dès le premier moment, furent jetés en prison, sans forme de procès, par un simple arrêt du conseil privé, et y moururent bientôt de faim, de froid et de l'horrible infection de leurs cellules. La liste considérable, bien qu'encore incomplète, des prêtres ordonnés sous Marie Tudor ou avant, qui confessèrent leur foi dans la prison, dans les premières années d'Élizabeth, est pour nous une preuve sans réplique que, dès le premier moment, la reine, comme le disaient le duc de Feria et Quadra, était décidée à aller jusqu'au bout.

Pendant les douze années qui précédèrent la publication de la bulle, Élizabeth persécuta les catholiques aussi violemment qu'elle le put, sans risquer d'être renversée, dans un pays dont l'immense majorité était encore catholique. La bulle de 1570 put hâter l'explosion de cruautés nouvelles et inouïes, qui seraient d'ailleurs venues infailliblement plus tard, dès que la reine se serait crue assez forte pour porter des coups décisifs. Le silence de saint Pie V ne les eût pas conjurées, et il risquait,

Digitized by Google

en se taisant, d'enlever aux catholiques l'unique chance qu'ils avaient de secouer un jour la tyrannie, quand les princes catholiques, conformément au droit catholique, alors en vigueur, auraient résolu d'exécuter la sentence du pontife.

Cette attente du Pape fut, il est vrai, trompée; les efforts tardifs et mal concertés de quelques princes catholiques aboutirent au désastre de l'Armada; mais depuis quand le succès est-il la mesure de la nécessité, ou même de l'habileté d'une tactique?

Si résolus que fussent Élizabeth et ses conseillers à déraciner le catholicisme du sol anglais, ils se montrèrent d'abord hésitants et réservés. Ils voulaient la chose à tout prix; ils étaient prêts, s'il le fallait, à faire couler le sang; mais ils avaient calculé le danger d'une action trop prompte; et bien qu'ils fussent sans scrupules sur le choix des moyens, encore savaient-ils qu'il était indispensable, pour réussir, d'avancer pas à pas et avec une prudence extrême.

Ils pouvaient penser, sans doute, qu'un pays qui avait changé trois fois de religion officielle en trente ans se laisserait faire une quatrième fois; mais, d'un autre côté, le réveil du catholicisme sous Marie Tudor leur prouvait que, dans les couches profondes de la nation, la vieille foi vivait encore, et ils connaissaient d'ailleurs nombre de prêtres zélés et savants, dont on n'aurait pas facilement raison. Il fut dès lors résolu que tout prêtre influent qui ne céderait pas serait jeté en prison.

Autant pour décrier les catholiques que pour donner le change, Élizabeth, tout en renouvelant son conseil privé, y garda quelques catholiques marquants. C'était là pure hypocrisie : elle eut soin de les mettre en minorité marquée et on savait d'ailleurs que les affaires ne se traitaient pas dans ce conseil d'apparat, mais en des réunions plus intimes que présidait sir William Cecil.

Dès le mois de janvier 1559, le Parlement fut convoqué. La reine s'y était assuré une majorité, en pesant sur les élections des députés des communes, en profitant des douze sièges vacants à la Chambre des lords par suite de la mort presque subite de douze prélats, en créant cinq nouveaux pairs, dévoués à ses idées, et en éloignant par intimidation plusieurs catholiques. A une voix de majorité, obtenue à la Chambre des lords, l'Angleterre fut replongée dans le schisme et dans l'hérésie.

Digitized by Google

Les mesures adoptées sans délai sont radicales et calculées avec une profonde habileté, de manière à assurer promptement l'extinction complète du catholicisme [1].

Les statuts de Henri VIII et d'Édouard VI, qui abolissent la juridiction du Pape et établissent la réforme, sont remis en vigueur. Marie les avait fait rapporter : la juridiction du Pape et des évêques et tous leurs pouvoirs pour visiter, régler et corriger les personnes ecclésiastiques, sont transférés à la couronne, avec droit de les déléguer à qui bon semblera. Tous les évêques, les ministres du culte, les ecclésiastiques, les officiers, les juges civils, tous ceux qui reçoivent un traitement de l'État, les laïques qui renouvellent la tenure de leurs terres, sont obligés de prêter un serment qui reconnait la reine *comme suprême arbitre* en *toute cause ecclésiastique spirituelle* aussi bien *que temporelle, et renie toute juridiction et toute autorité étrangère* [1]. Quiconque refuse de le prêter perd ses bénéfices et ses charges. De plus, quiconque par écrit, par la presse, par l'enseignement ou par la prédication, par parole ou par action, affirme ou défend l'autorité ou la juridiction spirituelle ou ecclésiastique d'un prélat étranger, ou quiconque prend un moyen pour maintenir cette autorité, est avec ses partisans et ses aides atteint par les pénalités suivantes :

A la première offense, par la perte de ses biens meubles et immeubles, et par la privation des bénéfices, et si ces biens sont inférieurs à 20 livres sterling (500 fr.), par un an de prison; à la seconde offense, par la peine du *premunire*. Il faut savoir que le jugement de *premunire* met le criminel hors la loi : le roi ne le protège plus; ses biens appartiennent au roi, et sa personne reste en prison, au bon plaisir de Sa Majesté.

Enfin, à la troisième offense, c'est la mort accompagnée des cruautés révoltantes attachées à la haute trahison.

Par un second acte, le Parlement ordonna que le livre de la prière commune (the common prayer book), autorisé sous Édouard VI, fût, après certaines modifications, seul employé par tous les curés ou ministres du culte, dans toute église même catholique, dans toute paroisse ou dans tout autre temple. Quiconque refusera de se soumettre, ou usera d'un autre rite, ou par-

[1] Éliz., cap. I.

Digitized by Google

lera contre ce livre ou contre une partie de ce livre, sera, pour la première offense, privé de son revenu pendant un an, et emprisonné pendant six mois; pour la seconde, il sera *ipso facto* déchu de son bénéfice et puni d'un an de prison, et s'il retombe, il sera condamné à une prison perpétuelle.

Le statut se retourne ensuite contre les laïques et ajoute : « Quiconque par chant, par pièce dramatique ou par toute autre parole, aura blâmé le livre de la prière commune, ou ce qu'il contient, ou aura été cause qu'on se soit servi d'un autre livre, sera puni, la première fois, par une amende de cent marcs et un emprisonnement de six mois; la seconde, par la confiscation de ses biens et par la prison à vie, et quiconque ne fréquentera pas la paroisse paiera un shilling par chaque absence. »

Ainsi, dès le début de son règne, six mois après la mort de Marie, Élizabeth persécute les catholiques à outrance, les catholiques, qui sont la majorité, les quatre cinquièmes du pays, et pour ainsi dire le pays tout entier, et en tout cas les vieux possesseurs du sol.

Les deux statuts que nous venons d'analyser forment une machine de compression savamment montée, qui suffit à écraser le catholicisme. On y ajoutera des rouages pour en accélérer la marche, mais la reine a dès lors en main le repos, les biens, la vie de tous les catholiques. La loi est habile; elle concentre tous ses efforts sur deux points, qui sont pour tout catholique d'une importance vitale : la juridiction du Pape et le sacrifice de la messe, puisque du premier dépend la vie sociale, du second, la vie spirituelle de l'Église. Demander aux catholiques anglais de renier le pape et de renoncer à la messe, c'est leur demander de ne plus être catholiques du tout.

Et voyez comme toutes les précautions sont prises pour que personne n'échappe à la loi! Tout homme en charge soit dans l'État, soit dans l'Église, doit d'abord renier le Pape, puis jurer que, ce pouvoir exercé pendant plus de mille ans en Angleterre par les souverains pontifes, la reine en est la seule dépositaire légitime.

Tout Anglais qui s'obstine à pratiquer la religion de ses ancêtres est un homme ruiné. S'absenter du prêche coûte à une famille environ cinquante shillings par mois (62 fr.). Mais cette

Digitized by Google

tyrannie n'est rien auprès de ce qui suit : quel catholique, en effet, pourra se défendre d'avoir, par parole ou par *un acte quelconque*, approuvé et soutenu la juridiction du pape et ceux qui défendent son autorité ! Or ce crime, indiqué par ces expressions vagues et élastiques, est puni la première fois par la confiscation, la seconde par la peine de *praemunire* ou la mise hors la loi, et la troisième par la mort.

Avec ce texte entre les mains d'un légiste, les catholiques sont livrés pieds et mains liés à l'arbitraire du pouvoir. Il n'en est pas un que la reine ne puisse mener, quand elle le voudra, par le seul jeu de la machine légale que nous venons de décrire, à la prison et à la mort.

Cela viendra : mais voyez comme la persécution s'organise et s'avance pas à pas, force irrésistible, impitoyable. La reine exige d'abord de l'évêque de Carlisle qu'il n'élève pas l'hostie à la consécration ; sur le refus du prélat d'obtempérer à cet ordre étrange, elle sort. Aussitôt elle fait défendre à tous de prêcher ; elle ne tolérera qu'une conférence où tous les avantages seront réservés aux protestants. En janvier 1559, les deux bills analysés plus haut sont présentés, et, en mars, ils sont adoptés. En mai, les évêques, mandés par la reine, sont sommés de prêter serment d'obéir à ces deux bills ou de renoncer à leurs sièges. Le 8 mai, on brûle publiquement à Londres les tableaux, les statues et les crucifix, et on jette dans le brasier les ornements sacerdotaux. Bientôt les évêques sont emprisonnés. Tous les évêques, à l'exception d'un seul, une grande partie du haut clergé, les agrégés des Universités, dont beaucoup étaient prêtres, furent admirables de fermeté. La reine répondit par des arrestations innombrables.

Le P. Parsons, dans ses notes manuscrites [1], reproche à Heath, archevêque d'York, d'avoir affaibli la résistance en dissuadant les évêques d'aller en corps à la croix de Saint-Paul lancer solennellement l'excommunication sur la reine. Mais à quoi cela eût-il abouti, sinon à l'emprisonnement immédiat des prélats ?

Heath et Cuthbert Scott, évêque de Chester, luttèrent courageusement à la Chambre des lords et réfutèrent avec force une objection reproduite depuis par M. Gladstone. On leur opposait

[1] Aux archives du collège de Stonyhurst.



Digitized by Google

que la séparation de l'Angleterre d'avec le Pape avait déjà été votée par le clergé anglais en convocation sous Henri VIII. L'autorité d'un concile national sans le Pape, répondait Heath, est nulle; et d'ailleurs ceux qui ont rédigé et signé la déclaration de 1534 l'ont depuis formellement rétractée.

La *Convocation*, ou assemblée générale du clergé de 1559, fut aussi ferme que les évêques : elle fit remettre à la reine par les évêques le texte des cinq articles votés par elle. Trois de ces articles défendent la présence réelle et le droit exclusif des pasteurs de s'occuper des affaires de l'Église; le cinquième affirme l'autorité suprême du Pape.

Élizabeth répondit en obligeant le clergé à assister à une conférence entre protestants et catholiques, présidée par un protestant, Bacon. On y avait fait aux hérétiques la part du lion : les catholiques n'avaient que le droit de répondre, jamais d'attaquer.

Une protestation formulée contre cet étrange abus de pouvoir, par White, évêque de Winchester, et Watson, évêque de Lincoln, leur valut d'être envoyés à la tour de Londres. Les autres champions de la cause catholique furent condamnés à des amendes exorbitantes.

La Reine, dans un entretien avec le duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, s'exprimait sur le compte des évêques avec une liberté de langage telle, les appelant des misérables (*scamps*), que le duc repartit, un peu sur le même ton, que les misérables en cette affaire, c'étaient les prédicants, qui avaient l'oreille de Sa Majesté. Quant aux évêques, ils défendaient la vérité et le feraient, s'il le fallait, jusqu'à la mort. Le duc raconte cette scène à Philippe II et ajoute : « Votre Majesté ne pourrait s'empêcher d'admirer le courage déployé par les évêques. » Dans une autre lettre, il révèle le fond de sa pensée : « L'Angleterre est perdue, écrit-il, et Élizabeth est aussi perdue! Une seule chose pourrait la sauver : un mariage espagnol [1]. »

Quadra, évêque de Vittoria et successeur de Feria, a, dès la première entrevue, pénétré la pensée d'Élizabeth, et il écrit : « N'attendez rien de cette femme : elle est infatuée de sa puissance et n'entendra raison que lorsqu'elle aura été ruinée. Cet orgueil lui a été inoculé dès le berceau [2]. »

[1] Simancas, lettre citée par Froude. *History of England*, Elizabeth.
[2] *Ibidem*.

Digitized by Google

Un seul évêque se sépara de ses collègues : sous Henri VIII, un seul avait été fidèle ! Ce contraste en dit long sur le bien qu'avait opéré dans l'Église l'influence combinée de Marie Tudor et du cardinal Pole.

Kitchin, évêque de Llandaff, apostasia le 5 juillet 1589, en promettant par écrit d'accepter et de faire accepter par ceux qui dépendaient de lui le nouveau régime de l'Église anglicane.

Ce malheureux mourut prématurément en 1563, accablé dès son vivant par le mépris de tous. Camden l'appelle « le fléau de son siège, » sans doute parce que, suivant l'exemple de ses frères protestants, il avait vendu une partie des domaines de la mense épiscopale.

Réduits par la mort du cardinal Pole et de plusieurs collègues au nombre de quatorze, les autres évêques tinrent bon contre l'orage [1].

Le 9 septembre 1599, les évêques de Durham, de Bath et de Peterborough reçurent l'ordre de consacrer l'archevêque nommé de Canterbury, Mathieu Parker, en se faisant assister par Kitchin, l'évêque apostat, ainsi que par Barlow et par Storey, tous deux nommés à des sièges sous Édouard VI, puis suspendus et excommuniés.

Cet ordre était un outrage : Kitchin lui-même le sentit, et refusa de consacrer un prêtre marié et hérétique.

Cette unanimité presque absolue de la résistance chez les évêques surprenait et exaspérait le gouvernement. Pendant l'été de 1560, il résolut d'en finir avec eux et les fit jeter en prison.

Légalement, c'était une iniquité : le bill de suprématie punissait de la privation de tout bénéfice le prêtre qui refusait le serment exigé, mais il n'édictait pas la prison. Plus tard, en 1563, le Parlement arma la loi de sanctions terribles : le premier refus fut alors puni par le *Praemunire*, c'est-à-dire par la mise hors la loi ; le second, par la poursuite pour haute trahison ; mais, en

[1] Moururent en 1558 : *William Peto*, cardinal, évêque de Salisbury, élevé à ce siège par le choix du pape ; *Robert Parfew*, alias *Wharton*, évêque de Hereford, autrefois abbé de Bermondsey ; *Richard Thornden*, évêque suffragant de Douvres ; *James Brooks*, évêque de Gloucester ; *John Holyman*, évêque de Bristol ; *John Hopton*, évêque de Norwich ; *Maurice Griffith*, évêque de Rochester ; *Glynn*, évêque de Bangor ; *John Christopherson*, évêque de Chichester.

Digitized by Google

1560, l'emprisonnement des évêques était illégal. A défaut de la loi, le conseil privé, comme cela se pratiquait sous les Tudor, prit la responsabilité de cet acte violent et arbitraire.

Le *docteur Heath*, archevêque d'York, fut emprisonné à la Tour de Londres le 10 juin 1560; il y resta plus de trois ans, jusqu'en 1563, et put alors se retirer près de Londres, à la campagne, sous la stricte surveillance de la police.

Le *docteur Bonner*, évêque de Londres, fut envoyé à la prison la *Marshalsea*, à Londres, le 20 avril 1560, et y mourut en 1570. Sa vie fut abrégée par la torture continue d'une cellule empestée.

Le *docteur Cuthbert Scott*, évêque de Chester, fut enfermé à la prison *the Fleet*, le 13 mai 1560, et n'en sortit que trois ans plus tard, pour être interné dans le comté d'Essex. Il trouva moyen de passer en Belgique et mourut à Louvain en 1564. (Voir son épitaphe dans Molanus, *Historia Lovaniensium*.)

Le *docteur David Poole*, évêque de Peterborough, ne fut pas emprisonné, bien qu'il eût refusé de consacrer Parker, mais seulement interné à Londres même, à cause de sa mauvaise santé, et plus tard en province; il mourut en juin 1568 [1].

Le *docteur Gilbert Bourne*, évêque de Bath et Wells, fut déposé en octobre 1559 et envoyé à la Tour de Londres le 18 juin 1560. Il y resta jusqu'à l'automne de 1563 [2]. Une épidémie, qui éclata à ce moment parmi les prisonniers, obligea le gouvernement à placer les évêques en captivité chez les évêques protestants. Bourne fut envoyé d'office à Nicolas Buttingham, évêque intrus de Lincoln, et resta son prisonnier jusqu'en 1566. Il jouit alors d'une liberté relative, et mourut le 10 septembre 1569.

Le *docteur James Turberville*, évêque d'Exeter, déposé en novembre 1559, ne fut pas laissé libre, comme l'affirme sir William Cecil [3] : le premier ministre devait le savoir, puisque Turberville fut envoyé à la Tour le 18 juin 1560, en sortit en 1563, et vécut depuis interné et surveillé. L'époque de sa mort est incertaine.

[1] Cf. *Dom. Eliz.*, addenda XI, 45 : « David Pole, late bishop of Peterborough a man Known to live quietly and therefere hetherto tolerated, to remain in the city of London or suburb or within thee miles compass about the same. »

[2] *Dom Eliz.*, II, 49.

[3] Cf. *Machyn's Diary*.

Digitized by Google

Le *docteur Thomas Thirlby*, évêque d'Ely, fut déposé le 5 juillet 1559 et envoyé à la Tour de Londres le 3 juin 1560 [1]. Il y resta jusqu'au mois de septembre 1563, quand l'épidémie le fit changer de prison. Il resta sept ans sous les verrous de Parker, l'archevêque de Canterbury, et mourut le 26 août 1570.

Le *docteur Pate*, évêque de Worcester, fut déposé en novembre 1559 et envoyé à la Tour de Londres le 10 mai 1560. Il y resta jusqu'en 1562. On conserve au collège anglais de Rome son testament rédigé dans la Tour. Il trouva moyen de s'enfuir à l'étranger et mourut en 1565.

Le *docteur Cuthbert Tunstall*, évêque de Durham, écrivit à la reine pour lui rappeler que son père Henri VIII avait toujours défendu les doctrines catholiques. Malgré ses quatre-vingts ans, il fut emprisonné dans le palais de Lambeth, le 28 septembre 1559, et mourut en captivité avant la fin de l'année.

Le *docteur Ralph Bayne*, évêque de Lichtfield et de Coventry, fut déposé le 21 juin 1559 et attendait son emprisonnement, quand il mourut subitement de la pierre le 18 novembre 1559.

Le *docteur Henri Morgan*, évêque de Saint-David's, fut déposé probablement en juin 1559. Déjà très malade à ce moment, il ne fut pas arrêté et mourut le 23 décembre 1559.

Le *docteur Owen Ogelthorpe*, évêque de Carlisle, fut déposé en 1559 et, d'après Sanders, qui était alors en Angleterre, envoyé en prison. Il y mourut avant la fin de l'année.

Le *docteur John White*, évêque de Winchester, avait été emprisonné à la Tour de Londres, pour avoir protesté contre la fameuse conférence imaginée par Élizabeth. Mandé le 26 juin 1559 par le shériff et sommé de prêter le serment de suprématie, il s'y refusa et fut immédiatement renvoyé à sa prison. Au mois de décembre, il fut transporté mourant chez sir Thomas White, son beau-frère, et y expira au bout de quelques jours. Ce qui a donné lieu à Strype de dire avec sa perfidie accoutumée : « White mourut libre. » La vérité est qu'il mourut des suites de sa captivité.

Le *docteur Thomas Watson*, évêque de Lincoln, fut enfermé à la Tour [2] avec le docteur Pate, évêque de Worcester, et Dom

[1] *Machyn's Diary.*
[2] Cf. Report sent by Sir Edward Wamer, lieutenant of the tower. *Domestic Eliz.*, vol. XVII, n. 13, et *Machyn's Diary.*

Digitized by Google

Feckenham, dernier abbé mitré de Westminster, le 20 mai 1560. En 1563, il fut confié à la garde de deux prélats protestants. Watson fut renvoyé à la Tour de Londres en 1564 [1]. Transféré à la Marshalsea en 1574, il y perdit un œil. On lui permit alors de résider chez son frère; mais on l'accusa de faire du zèle, et en 1578 il fut replongé dans les horreurs d'un étroit cachot, à Wisbeach Castle, à l'âge de soixante-sept ans. Il y fut l'objet d'un attentat inouï : des officiers de la prison introduisirent dans sa cellule une femme impudique, et, quand le vieillard indigné voulut la pousser dehors, ils se jetèrent sur lui et le battirent cruellement. Quand vit-on pareille chose dans les prisons de l'Inquisition?

Watson mourut en prison le 27 septembre 1584, à l'âge de soixante et onze ans. L'année suivante, le 3 avril 1585, Thomas Goldwell, évêque de Saint-Asaph, qui avait trouvé moyen de passer à l'étranger dès l'année 1559, mourut à Rome.

Avec ces deux grands évêques s'éteignit l'ancienne hiérarchie de l'épiscopat anglais. Il est difficile d'imaginer une fin plus glorieuse [2].

En Irlande, dès l'année 1559, les évêques catholiques qui n'avaient pas pris la fuite avaient été jetés en prison. William Walsh, évêque de Meath, fut déposé en 1560 et emprisonné à plusieurs reprises au château de Dublin, en 1572; il prit la fuite et se réfugia en Espagne, où il se retira chez les Cisterciens, ses frères en religion avant qu'il fût nommé évêque, et y mourut saintement.

Creagh, archevêque d'Armagh, mérite une mention particulière, car son exemple prouve combien Élizabeth fut persécutrice acharnée dès le début de son règne.

Consacré à Rome par le Pape, en 1562, Creagh fut arrêté à son arrivée en Irlande et amené à la Tour de Londres. Deux fois il parvint à s'échapper et deux fois il fut ramené à la Tour. Il y mourut subitement en 1585, très probablement empoisonné [3].

[1] *Dom Eliz.*, 3 jan. 1564 : A letter to the lieutenant of the tower to receive Dr Watson and keep him in safe ward without havinge conference with Anye.

[2] Cf. Bridgett, *the True story of the catholic hierarchy*. Nous avons emprunté à ce beau travail beaucoup d'indications précises sur le sort de chaque évêque et les citations des auteurs protestants.

[3] Cf. *Spicilegium Oxoniense*, par le cardinal Moran, 3 vol. in-4.

Digitized by Google

Que de prisonniers catholiques comme l'archevêque d'Armagh, comme le comte d'Arundel, ont trouvé dans les cachots d'Élizabeth une fin tragique et mystérieuse! Les historiens maudissent l'inquisition espagnole, qui n'a jamais assassiné personne; ils n'ont jamais flétri comme elle le méritait cette inquisition anglaise, qui faisait disparaître sans bruit ses victimes dans ses prisons.

Revenons aux six évêques anglais qui étaient restés prisonniers à la Tour de Londres, après la défection de Kitchin et la mort de leurs autres collègues. Ils y demeurèrent enfermés près de quatre ans. Strype affecte de croire qu'ils y menaient avec Feckenham, abbé mitré de Westminster, une vie facile et douce, et prenaient même leurs repas en commun.

Chose curieuse, la pièce qui sert de base à ce petit roman est une pétition du lieutenant de la Tour, qui suppose précisément le contraire : il s'y plaint, en effet, de la difficulté qu'il éprouve à faire servir à part tant de prisonniers [1].

Presque tous les historiens protestants ont jeté un voile sur cette lutte héroïque de l'épiscopat et d'une grande partie du clergé catholique en Angleterre contre la force toute-puissante. D'autres se sont efforcés de rapetisser ces héros, ces confesseurs de la foi, en présentant leur captivité comme une vie indolente et commode.

« Même le féroce et sanguinaire évêque de Londres, Bonner, dit M. Froude, trouva à la Tour de Londres ou à Marshalsea un appartement somptueux, avec un jardin pour se promener. Sort qui, après tout, n'était pas si pénible! N'était-ce pas celui que les religieux s'étaient choisi pendant douze cents ans, pour sauver leur âme? »

M. Froude se moque ici de ses lecteurs : comme si l'infecte et étroite cellule de Marshalsea, dont les miasmes abrégèrent la vie de Bonner, comme si les cachots, ou plutôt les antres glacés et fétides de la Tour de Londres, pouvaient être comparés à un couvent! Comme si le plus beau des couvents ne serait pas intolérable, le jour où chaque moine y serait, malgré lui, muré dans un trou sans soleil et sans air, sans vie religieuse, sans messe, sans office, sans la communion et sans la

[1] *Dom. Eliz.*, XVII, 13. Cf. Bridgett, *The true story of the catholic hierarchy.*

Digitized by Google

présence réelle, qui est le soleil des âmes! Du reste voici un passage décisif des actes du conseil privé, qui met les choses au point. Le 26 juillet 1562, sir Edward Warner, lieutenant de la Tour, fut mandé devant les lords du Conseil et reçut l'ordre de soumettre les évêques à un isolement absolu.

Le même écrivain était certes mieux inspiré quand, parlant du cardinal Pole, enlevé si prématurément à l'Église d'Angleterre et enterré le même jour que Marie, il disait : « La miséricorde de Dieu le rappela, pour lui épargner la mort vivante de la Tour. »

A la nouvelle du traitement barbare infligé à tant d'évêques, l'empereur, profondément ému, écrivit à Élizabeth une lettre qui, jointe à l'épidémie, détermina l'internement de la plupart des prisonniers chez des particuliers, en 1563. Pour Bonner seul la reine fut implacable.

Nous insistons sur ces faits, parce que la résistance en masse de l'épiscopat et du haut clergé de l'Angleterre n'a pas été assez remarquée. Que dis-je? Les historiens n'ont pas seulement ignoré, de parti pris : ils ont travesti les faits, en copiant à l'aveugle le courtisan Camden et sir William Cecil, le bourreau des victimes, qui, après les avoir torturées dans ses prisons, ne rougissait pas de prendre la plume pour les déshonorer.

Afin d'atténuer l'effet produit par l'*Apologie* du docteur Allen, sir W. Cecil avait écrit une brochure intitulée *De justitia britannica*, où il prétend que les catholiques mis à mort par Élizabeth furent non des martyrs, mais des coupables de droit commun, des traitres ; et que ce qui les conduisit au gibet, ce fut non la foi, mais la politique. Or, un de ses arguments, c'est que les évêques catholiques n'ont été ni mis à mort ni même persécutés. Il cite comme exemple Heath, archevêque d'York, « qui, se montrant sujet fidèle, continua à jouir de ses dignités de chancelier et d'archevêque, puis spontanément, en pleine possession de ses revenus, se démit de ses charges et se retira dans ses terres. Ainsi en advint-il au docteur White et au docteur Oglethorpe, continue Cecil ; et on traita de la même façon le docteur Thirlby et le docteur Watson, l'un très affable, l'autre, d'une humeur fâcheuse. »

Qui se douterait, en lisant ces lignes, que Watson avait passé, quand Cecil les écrivait, vingt-quatre ans en prison, et Bonner

Digitized by Google

dix; que White était mort après quelques mois passés à la Tour de Londres, empoisonné par l'atmosphère empestée de sa cellule; que Tunstall était mort à l'âge de quatre-vingts ans, prisonnier de Parker et, selon l'expression très heureuse de Camden, *in libera captivitate*, en captivité libre. En captivité libre! quelle trouvaille que ce mot!

Les autres écrivains protestants, Burnet, Heylin, Fuller, Strype, Collier, se sont contentés de copier Camden et Cecil, et de célébrer à l'envi la douceur et la magnanimité d'Élizabeth.

Le docteur Jessopp, d'ordinaire si bien informé, n'a-t-il pas écrit : « Tous les évêques, à l'exception de Bonner et des docteurs Scott et Goldwell, qui se réfugièrent à l'étranger (l'auteur confond Scott avec Pate, évêque de Worcester), furent laissés en liberté, bien que surveillés de près et dans le plus absolu dénuement [1].

Mais, chose plus étrange, des écrivains catholiques, comme Charles Butler, ont écrit : « Les évêques furent jetés en prison, mais leur captivité fut bientôt adoucie, et presque tous purent vivre en liberté, quoique surveillés, et plusieurs obtinrent même la liberté de quitter l'Angleterre. »

Macaulay a eu mille fois raison de dire qu'il fallait écrire à nouveau l'histoire de l'Angleterre depuis trois cents ans.

Le clergé catholique de l'Angleterre fut-il digne de ses évêques?

Lingard se contente d'affirmer en général que presque tout le haut clergé suivit les premiers pasteurs, ce qui semble insinuer que les autres prêtres ne furent pas à la hauteur de leurs chefs.

L'historien protestant Collier nous dit : « On peut partager ainsi tous les ecclésiastiques qui furent privés de leurs bénéfices au commencement du règne d'Élizabeth (the whole of the clergy deprived) : quatorze évêques, trois évêques nommés, un abbé, quatre prieurs, une abbesse, douze doyens, quatorze archidiacres, soixante chanoines, cent prêtres de paroisse, et quinze présidents de collèges à Oxford et à Cambridge, auxquels on peut ajouter vingt docteurs de différentes Facultés. Ce qui donne un total de deux cent quarante-trois prêtres [2]. »

[1] *A generation of a Norfolk house.* London, Burns and Oates, 1879.

[2] Collier, série VI. Cf. Jessopp, *A generation of a Norfolk house:* « There was a very serious exodus of the most learned members of the clergy, or of the

Digitized by Google

Le cardinal Allen et quelques historiens catholiques [1] ne s'éloignent pas sensiblement de ces chiffres. Ils ajoutent que trois cents gradués des Universités, le plus souvent engagés dans les ordres, furent chassés de leurs collèges par le gouvernement.

On ne peut guère s'étonner qu'ils fussent si mal renseignés : ils écrivaient à une époque où les historiens remontaient si peu aux sources! Exilés loin des lieux où le clergé décapité et décimé luttait contre l'État tout-puissant, ils acceptèrent sans le savoir les chiffres mis en circulation par un pouvoir singulièrement intéressé à atténuer aux yeux de l'Europe la résistance du clergé. Strype (*Annals*), plus sincère que Burnet et Collier, admet que la majorité du clergé résista. *But the papist clergy, the majority of them ulterly resisted.* Strype parle ainsi parce que, plus que d'autres, il a consulté les documents contemporains.

Le P. Holt, jésuite, qui résida en Angleterre en 1581 et 1582, dit dans son mémoire, imprimé par le P. Knox, de l'Oratoire, qu'un très grand nombre de prêtres résistèrent courageusement : *Sacerdotes plurimi et laici non pauci pro fide tuenda, et temporalium bonorum amissionem, insuper et carcerem et tormenta et mortem subierunt.* Les dépositions et les démissions forcées en 1559, 1560 et 1561 furent très nombreuses, et dans beaucoup de provinces, jusqu'en 1590 et 1595, le clergé catholique conserva toute son influence [2].

Le moment est venu de contrôler enfin sérieusement ces faits et ces statistiques. Après les documents publiés récemment par le P. Morris, par le Fr. Foley et par les Pères de l'Oratoire de Londres, le *Diarium* de Douai, la correspondance du cardinal Allen, les ouvrages de Sanders, le *Diarium* de la Tour de Londres de Rishton, les sources les plus riches sont les Calendars des papiers d'État et les listes de prisonniers qu'on trouve dans les Lansdowne et Harleian papers, au British Museum. Puis viennent les annales et les œuvres de Strype, remplies de documents

most distinguished members of the universities : ten deans of english cathedrals and nearly 100 canons were deprived, fifteen heads of colleges, a host of beneficed clergy. »

[1] Cf. cardinal Allen, *De justitia britannica*, opuscule écrit pour répondre à un pamphlet de lord Cecil, qui portait le même titre.

[2] Cf. Knox, *Records of english catholics*.

Digitized by Google

intéressants; les registres des évêques protestants, quand toutefois ils se sont donné la peine de les tenir au courant, ce qui souvent n'est pas le cas; l'histoire d'Oxford, par A. Wood; l'*Athenae Cambridgiensium* de Cooper, les histoires locales; les registres des collèges universitaires, dont plusieurs sont publiés; les *Fasti ecclesiae Anglicanae* de le Neve; les *Fasti* de Jones, etc., etc.; le *Repertorium* de Newcourt, etc.; les *Winchester scholars* de Kirby; le *Camden Miscellany*, etc.

L'étude que nous avons faite de ces sources nous permet d'opposer le démenti le plus catégorique à Collier et à Camden, et d'affirmer que la résistance du clergé catholique en Angleterre, à l'avènement d'Élizabeth, a été cent fois plus étendue et plus profonde que l'histoire ne l'a dit.

Nous apportons la preuve irrécusable de ce que nous affirmons. Mais, le lecteur le comprendra, cette preuve est ici nécessairement longue et insipide : elle n'est possible que par l'énumération exacte, et appuyée sur documents, des prêtres qui, chacun dans sa sphère, ont lutté, ont souffert et souvent sont morts pour sauver leur pays et lui garder la foi.

Collier nous parlait tout à l'heure de cent prêtres de paroisse restés fidèles; ce sera deux mille et peut-être davantage qu'il faudra écrire après enquête faite. Au lieu de douze doyens de cathédrale, nous en connaissons vingt; au lieu de quatorze archidiacres, trente-neuf; au lieu de quinze présidents de collèges et dignitaires à Oxford et à Cambridge, quarante-trois.

Dès les premières années d'Élizabeth, un très grand nombre de prêtres étaient jetés en prison et quelques-uns internés dans un district. Quant à ceux qui, défiant la vigilance et la rage des persécuteurs, continuaient leur ministère dans l'ombre, dès que la Reine le put, elle les enterra dans ses cachots. Généralement on n'y entrait que pour en sortir martyr, ou pour y mourir lentement de faim et d'infection.

Nous donnons ici une liste incomplète, mais longue cependant de ces confesseurs de la foi. Elle comprend plus de trois cents noms. Elle nous a coûté trop de recherches pour que nous l'omettions. Si incomplète qu'elle soit, elle est une preuve sans réplique, de la part de la reine, d'une volonté arrêtée dès le début d'arracher la foi catholique du sol anglais. Son habileté

Digitized by Google

satanique met la main sur tous ceux qui pourraient être l'âme de la résistance : les évêques et l'élite du clergé.

Elle aura raison sans peine de ce vaisseau démâté, sans gouvernail et sans pilote, et l'histoire semble dire qu'elle a réussi, puisqu'elle dit que la masse du clergé ne résista pas. Mais l'histoire qui porte ce jugement sommaire est une histoire prévenue et passionnée, et les documents contemporains parlent tout autrement. En veut-on la preuve ? il faut alors avoir un peu de patience et étudier les listes arides et pourtant éloquentes qui, jusqu'ici, n'ont jamais été publiées.

Nous donnerons d'abord la liste des dignitaires de l'Église d'Angleterre qui furent déposés par Élizabeth : cette liste comprend les archidiacres, les doyens des chapitres des cathédrales, les présidents des collèges d'Oxford et de Cambridge, quelques chanoines de Saint-Paul de Londres et quelques curés de la ville de Londres.

La seconde liste comprendra les noms de plus de trois cents prêtres ordonnés avant le règne d'Élizabeth, qui furent confesseurs de la foi, c'est-à-dire souffrirent le martyre, la prison, ou au moins l'internement.

La troisième liste donnera les noms des prêtres qui perdirent leur bénéfice plutôt que de prêter le serment de suprématie : elle est trop longue pour être insérée dans cette *Revue*.

Il va sans dire qu'au milieu d'une persécution si constante et si féroce, la résistance, même la plus énergique, n'est pas toujours une preuve de persévérance finale. Beaucoup de prêtres ont pu finir par céder à la violence des tortures et à la crainte de la mort. Nous ne pouvons donc dire : tel prêtre a été déposé ou emprisonné, donc il est resté fidèle à l'Église. Aussi bien, chercherons-nous à suivre chaque prêtre nommé par nous jusqu'au bout de sa carrière. Quand nous ne le pourrons pas, le fait de résistance que nous constaterons sera un élément d'information, une présomption sérieuse de la fidélité du prêtre, rien de plus.

Autre remarque très importante. Les dépositions et les démissions forcées ne datent pas toutes de la première année d'Élizabeth ; beaucoup ne se produisent qu'en 1560, 1562, 1564 ou même en 1569 et 1570. Cela ne veut pas dire que toujours le prêtre ait prévariqué, mais que, par prudence, pour ne pas amener un

Digitized by Google

soulèvement général, on attendit pour lui déférer le serment de suprématie [1].

## II. — PREMIÈRE LISTE

### DIGNITAIRES DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE, ARCHIDIACRES, DOYENS DE CHAPITRES, PRÉSIDENTS DE COLLÈGES DANS LES UNIVERSITÉS, CURÉS DE LA VILLE DE LONDRES QUI S'OPPOSÈRENT A L'HÉRÉSIE A L'AVÈNEMENT D'ÉLIZABETH [2]

#### § 1. — DOYENS DE CHAPITRES DES ÉGLISES CATHÉDRALES

##### I. *Doyens confesseurs de la foi en 1559*

*John Boxall*, secrétaire d'État sous Marie Tudor, archidiacre d'Ely, doyen du chapitre de la cathédrale de Péterborough, doyen du chapitre de la chapelle royale de Windsor, emprisonné à la Tour en 1559, puis au palais de Lambeth, où il mourut en 1571 (cf. Gillow).

*Henry Cole*, doyen du chapitre de Saint-Paul de Londres, prévôt du collège d'Eton, vicaire général du cardinal Pole, fut enfermé à la prison de Londres *the Fleet*, le 11 juin 1559, et y mourut après vingt ans de captivité, en décembre 1579 (cf. Gillow, Dodd, Sanders).

*Edmund Daniel*, doyen du chapitre d'Hereford, chanoine prébendé de Worcester, déposé et interné chez lord Dacres en 1559 (Strype's *Annals*, I, p. 276) ; il mourut à Rome en 1576.

*Seth Holland*, doyen du chapitre de la cathédrale de Worcester, avait été président du collège de All Souls à Oxford, poste qu'il quitta volontairement en 1558; il était en outre recteur de Bishops-Cleve, chanoine de la cathédrale de Wells (dioc. de Gloucester) et de Newington (dioc. d'Oxford). Il fut dépouillé de ses bénéfices et de ses dignités en 1559, et jeté en prison ; il mourut au bout d'un an à la prison de Londres, the Marshalsea, tué par l'infection de son cachot (cf. A. Wood, *Athenae Oxonienses ;* Gillow, *Dict. of catholics).*

*Henry Jollife*, doyen du chapitre de la cathédrale de Bristol ; fut enfermé à la Tour de Londres en 1559 (*Dom. Eliz.*, XVI, 65) ; il mourut à Louvain en 1574.

[1] Et, de fait, plusieurs fois, à Oxford en particulier, en 1559, devant l'opposition formidable qu'elle rencontrait, la reine donna à la commission royale l'ordre de suspendre ses opérations.

[2] Cf. Le Neve, *Fasti ecclesiae Anglicanae;* Sanders, *de visibili monarchia;* Newcourt, *Repertorium;* Cal Allen, *De justitia Britannica; Grindal's Register*, apud Hutton, dans les Harleian mss.

Digitized by Google

*Richard Marshall* ou *Martial*, doyen du chapitre de l'église cathédrale et du collège de Christ-Church à Oxford, déposé et emprisonné en 1559 (voy. Oxford. Cf. la seconde liste).

*Thomas Raynolds* ou *Reynolds*, doyen du chapitre de la cathédrale d'Exeter, évêque nommé d'Exeter, président de Merton college à Oxford, fut enfermé à la prison de Londres, the Marshalsea, en 1559 ; il y mourut la même année (cf. Neve, Sanders, A. Wood).

*John Ramridge*, doyen du chapitre de la cathédrale de Lichfield, emprisonné à la Tour de Londres le 20 avril 1561 (*Dom. Eliz.*, vol. XVI, n° 55. Cf. lisfe des confesseurs de la foi).

*Edmund Steward*, doyen du chapitre de la cathédrale de Winchester, emprisonné à la Marshalsea en 1559.

### II. *Doyens simplement déposés en 1559*

*Maurice Blayne*, alias *Griffith*, doyen du chapitre de Saint-Asaph, remplacé en 1559 par John Lloyd (Le Neve).

*Christopherson*, doyen du chapitre de Chichester, déposé en 1559.

*William Cliffe*, doyen du chapitre de Chester, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres, recteur de Standish (Hampshire). Il mourut en 1558, fidèle à l'Église, et fut remplacé par Roger Walker, déposé en 1558.

*John Goodman*, doyen du chapitre de Wells, déposé en 1560 (Le Neve).

*Robert Home*, doyen de Durham, déposé en 1559.

*Mallet*, doyen du chapitre de Lincoln, déposé en 1559.

*Thomasen Robertson*, doyen du chapitre de Durham, déposé en 1559 (*Dom. Eliz.*, vol. X).

*Lancelot Salkfeld*, doyen du chapitre de Carlisle, déposé en 1559 (*Dom. Eliz.*, vol. X).

*Peter Vannes*, doyen du chapitre de Salisbury, déposé en 1559.

*Roger Walker*, doyen du chapitre de Chester, déposé en 1558, remplacé par John Piers.

## § 2. — ARCHIDIACRES CONFESSEURS DE LA FOI

### I. *Archidiacres*

*John Blaxton*, archidiacre de Brecon, chanoine prébendé de Salisbury en 1559, chanoine prébendé et trésorier d'Exeter, fut interné dans le comté d'Hereford, 1559 (Strype's *Annals*, I, p. 275).

*William Carter*, archidiacre de Northumberland, déposé en 1559, resta quelque temps sous les verrous de Parker, 9 novembre 1559,

Digitized by Google

puis fut emprisonné et ensuite interné à Thisk (Yorkshire). Il parvint à quitter l'Angleterre et mourut à Malines, 1579 (*Dom. Eliz.*, vol. X).

*William Chedsey*, archidiacre de Middlesex, recteur de All Hallows à Londres, fut emprisonné en 1559 et mourut en captivité.

*Henry Cole*, doyen de Saint-Paul de Londres et archidiacre d'Ely. Emprisonné en 1559 (déjà nommé).

*Thomas Darbisher*, neveu de Bonner, évêque de Londres, archidiacre d'Essex, chanoine de Saint-Paul de Londres, chancelier du diocèse de Londres, recteur de Saint-Magnus à Londres, fut d'abord emprisonné, puis exilé : entra dans la Compagnie de Jésus et mourut à Pont-à-Mousson en 1604.

*Anthony Draycott* (doct. théol.), archidiacre de Hundington, au diocèse de Lincoln, chancelier de Ralph Bayne, dernier évêque de Coventry et Lichfield, fut déposé en 1560 et renfermé à la prison de *the Fleet*. Il fut longtemps en prison à York et à Hull, puis élargi et interné à Draycott, où il mourut le 20 janvier 1570 (Morris).

*Foljambe*, archidiacre de Taunton, disparut en 1559. On n'a pu savoir ce qui advint de lui (Sanders, lettre au cardinal Moroni. Archiv. secr. du Vatican).

*Nicolas Harpsfield*, chanoine prébendé et archidiacre de Cantorbéry, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres, regius professor linguae graecae à l'Université de Cambridge, recteur de Saltwood (Kent). Fut dépouillé de ses dignités et de ses bénéfices en 1559, et enfermé à la Tour de Londres, où il mourut en 1584 (cf. Gillow, *Dict. of catholics*, et Kirby, *Winchester scholars*).

*John Harpsfield*, frère du précédent, archidiacre de Londres, doyen du chapitre de la cathédrale de Norwich, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres, refusa de prêter le serment de suprématie, et fut enfermé à la prison *the Fleet* à Londres, où il mourut en 1578, âgé de soixante-deux ans. Il fut enterré à Londres, dans l'église du Saint-Sépulcre (cf. Gillow).

*Alban Langdale* (doct. théol.), archidiacre de Chichester, chanoine et chancelier de Lichfield, fut interné chez lord Montague. Il passa ensuite quelque temps en prison (Strype's *Annals*, I, p. 177) et mourut en captivité en 1584 (Lansdowne, mss. 443).

*Edmund Marvyn*, A. M., archidiacre de Surrey, confessa sa foi devant les commissaires de la reine, de telle façon qu'il mérita d'être jeté en prison (Sanders, lettre au cardinal Moroni. Arch. secr. du Vatican).

*Parphew* ou *Parphue*, archidiacre d'Hereford, fut enfermé dans la prison de Londres *the Fleet*, le 22 octobre 1561 (Harl., mss. n° 360).

Digitized by Google

II. *Archidiacres déposés à l'avènement d'Élizabeth*

*Binnerley*, archidiacre de Peterborough, déposé en 1559.

*George Constantine*, archidiacre de Saint-Davids, déposé en 1558 et remplacé par Bracnock, le 20 janvier 1559 (Lansdowne, mss. n° 443).

*Dakin*, archidiacre de Riding (partie Est), mourut en 1558, fidèle à l'Eglise.

*Antony Drayton*, archidiacre de Hundington, déposé en 1559 (Le Neve).

*James Dugdale*, archidiacre et recteur de Saint-Albans (diocèse de Londres), installé le 26 février 1556, déposé en 1560 (Le Neve) (v. Oxford).

*Mich. Dunning*, archidiacre de Bedford, installé en 1558, remplacé dès 1558 par Richard Barker.

*James Fitzjames*, archidiacre de Taunton, déposé en 1569 (Dodd). Il était chanoine prébendé de Salisbury. On le trouve en 1576, exilé, pour sa religion, à l'étranger.

*Gil*, archidiacre de Durham, déposé en 1559.

*John Glazier*, archidiacre de Hereford, déposé en 1560 (Le Neve).

*John Hanson*, archidiacre de Richmond, déposé en 1559 (Dodd).

*Owen Hodgson* (Hodgeson), archidiacre de Lincoln, installé en 1558, déposé en 1559, et remplacé par John Aylmer en 1562 (Le Neve).

*Hundington*, archidiacre de Lichfield, déposé en 1559.

*Kennal*, archidiacre de Rochester, déposé en 1559.

*John Laurence*, archidiacre du Wiltshire, déposé en 1564 (Le Neve ; cf. Jone's *Fasti ecclesiae Sarisbiensis*).

*Robert Mon*, archidiacre dans le pays de Galles, déposé en 1559.

*Robert Palmes*, archidiacre d'York, déposé en 1558. Sa place fui donnée *sede vacante*, le 24 janvier 1559, à Jones Stookes (Lansdowne, mss. 443, et *Dom. Eliz.*, 1559, vol. X).

*Robert Perceval*, archidiacre de Chester, déposé en 1559 (Sanders, *De visibili monarchia*).

*Richard Petre*, archidiacre de Buckingham, déposé en 1559 (Le Neve. Cf. Sanders).

*Robert Pursglove*, archidiacre de Nottingham, déposé en 1559. Il avait été prieur de Gisburne, monastère supprimé par Henri VIII, et évêque suffragant de Hull. Il fut interné dans le Yorkshire et mourut en 1579.

*Griffith Roberts*, archidiacre d'Anglesey, déposé en 1559.

*Thomas Roberts*, archidiacre de Bangor, déposé en 1559.

*Thomas Robertson*, archidiacre de Leicester, donna sa démission en 1559 (Le Neve).

Digitized by Google

*Nicolas Smith*, archidiacre de Salop (diocèse d'Hereford), nommé en 1560, remplacé en 1561 par Robert Greensall (Le Neve).

*John Standish*, archidiacre de Colchester, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres, probablement recteur de Packlesham en Essex, fut dépouillé de ses bénéfices en 1559. Finit-il par courber la tête et par céder ? Nous ne savons, mais on rencontre quelques années plus tard un chanoine prébendé de Saint-Paul, du même titre, portant le nom de Standish. Est-ce un homonyme ? Sous Édouard VI, John Standish avait apostasié et pris femme, et il était depuis rentré dans l'ordre. Peut-être avait-il changé de nouveau sous Élizabeth.

*Hugh Vannes*, archidiacre de Worcester, déposé en 1559.

*John Pope*, archidiacre de Bedford, mourut en 1558, fidèle à l'Église.

*George Griffith*, archidiacre d'Anglesey, mourut en 1558, fidèle à l'Église.

*John Warner*, archidiacre de Cleveland (diocèse d'York), déposé en 1559.

*Nicolas Wendon*, archidiacre de Colchester, fut déposé en 1559. On le trouve à Rome en 1575.

*Williams*, archidiacre de Gloucester, fut déposé en 1559.

*Laurence Wills*, archidiacre de Salisbury, fut déposé en 1559.

## § 3. — DIGNITAIRES DES UNIVERSITÉS D'OXFORD ET DE CAMBRIDGE

Voici la liste des présidents de collèges et des principaux dignitaires des deux grandes universités d'Oxford et de Cambridge, qui furent déposés et persécutés dans les premières années d'Élizabeth, pour avoir refusé le serment de suprématie. Ils étaient presque tous prêtres, et occupaient dans le clergé un rang très élevé.

Nous donnons ces noms, afin de montrer que la résistance opposée à Élizabeth par les deux universités fut ce qu'on peut appeler une résistance en masse, et d'en finir avec les chiffres de quinze protestataires, donnés par Collier, par Mullinger [1], dans son histoire de Cambridge, et même par un historien aussi sérieux et aussi bien informé que M. Jessopp [2].

### I. *Université d'Oxford* [3]

Le comte d'Arundel, chancelier, fut obligé de donner sa démission en 1559.

[1] Mullinger, *History of the university of Cambridge.*
[2] Jessopp, *A generation of a Norfolk house.*
[3] Consultez, pour les Universités : A. Wood, *Athenae Oxonienses;* Cooper, *Athenae Cambridgienses;* Kirby, *Winchester scholars;* Boase. *Register of Exeter college;* Gillow, *Dict. of english catholics.*



Digitized by Google

*Richard Smith* (prof. de théol.) avait été, avant l'avènement d'Élizabeth, vice-chancelier de l'Université en 1556, regius professor theologiae et président du collège appelé Saint-Alban's Hall, poste quitté par lui en 1539, chapelain de la reine Marie, avant de professer la théologie à Oxford, et témoin à charge dans le procès de Cranmer en 1555. C'était un homme célèbre. En 1559, il fut dépouillé de sa prébende dans la cathédrale d'Oxford (Christ Church), 5e stalle, du rectorat de Saint-Michael royal, Londres, de sa prébende d'Exeter et de ses autres dignités. Il tenta de s'enfuir en Écosse, fut arrêté dans le nord et confié à la garde de Mathieu Parker, archevêque de Canterbury, à Lambeth Palace. Il s'échappa, se réfugia en Flandre, et devint chancelier de l'Université naissante de Douai, puis doyen de la collégiale de Saint-Pierre de Douai (cf. Wood, Le Neve). Il fut enterré dans la chapelle de la Vierge de cette église.

*Alexandre Belsire* (bach. théol.), président du collège Saint-Jean-Baptiste, fut déposé en 1559, et dépouillé de sa prébende dans la cathédrale d'Oxford (4e stalle), et aussi du rectorat de Tingewick (Buckinghamshire), car il fut remplacé en 1559. Il mourut en 1567 et fut enterré dans l'église d'Hanborough, où il vivait interné par le gouvernement (Strype's *Annals*, et varii).

*William Ely* (bach. théol.) avait succédé à Alexandre Belsire, comme président du collège Saint-Jean-Baptiste. Sur son refus de prêter serment, il fut déposé en 1563 et, dès 1561, dépouillé de ses rectorats de Norton (Kent) et de Freckenham (Suffolk). On ne nomma son successeur à la présidence du collège qu'en 1563. Ce fut William *Stock*, déposé en 1564 pour la même raison.

*William Chedsey* (S. th. prof.), écrivain distingué, président du collège Corpus Christi d'Oxford, chanoine de la cathédrale d'Oxford (*Christ-Church*, 5e stalle), archidiacre de Middlesex, chanoine prébendé de Chiswick dans Saint-Paul de Londres, chanoine de la chapelle royale de Windsor, recteur de la paroisse *All Hallows, Bread-street*, à Londres; il avait pris part à la conférence entre catholiques et protestants imposée par la reine le 31 mars 1559. Il fut, en 1559, dépouillé de toutes ses dignités et enfermé à la prison *the Fleet*, à Londres, où il mourut en 1574, après quinze ans de captivité.

*James Gervase* (bach. théol.), président de Merton college, donna sa démission en 1561. Il alla au-devant d'une déposition certaine, probablement à cause de la religion.

*William Butcher*, qui succéda à Chedsey comme président du collège Corpus Christi, fut déposé en 1561. Resigned his place in 1562, being privately a catholic (Dodd. *Dom. Eliz.*, 1562, sept. 24).

*Thomas Coveney* (M. D.), président de Magdalen college, succéda à Arthur Cole, mort en 1558, et fut déposé en 1561. Il est probable que

Digitized by Google

plus tard il finit par pactiser avec l'hérésie, car il mourut en 1571, chanoine prébendé de Syme et Halstock, dans l'église cathédrale de Salisbury, et recteur de Blackingdon (Oxfordshire).

*Francis Babington*, maître ou président de Balliol college, puis en 1560 recteur du collège de Lincoln. Il donna sa démission en 1563, pour éviter une déposition. Il était alors *Margaret professor divinitatis*. Il donna sa démission parce qu'on le soupçonnait d'être secrètement catholique, mais de 1559 à 1563 il avait faibli [1].

*Thomas Palmes* (N. A.), président du collège de Gloucester Hall, à Oxford, fut déposé en 1559.

*John Smith* (bach. théol.), master ou président de Oriel college, fut élu à cette dignité sous Édouard VI, et donna sa démission sous Élizabeth. Il était aussi *Margaret professor divinitatis* à Oxford et trésorier de la cathédrale de Chichester. Donna-t-il sa démission, parce qu'il était catholique? c'est probable.

*William Allen*, le futur cardinal (N. A.), était en 1559 principal de Saint-Mary's Hall, un des collèges d'Oxford. Il quitta ce poste élevé dès l'avènement de la reine et s'enfuit à l'étranger. Il se savait activement recherché par le gouvernement (cf. Records of english catholics. Allen's life and letters).

*George Etheridge* (N. A.), regius professor linguae graecae à Oxford, fut deux fois supplanté par le même hérétique, Gilles Laurence (bach. théol.), sous Édouard VI et sous Élizabeth. On peut en conclure que son attachement à la foi le faisait ainsi poursuivre. Il fut plusieurs fois emprisonné.

*Nicolas Sanders*, prêtre, devenu depuis célèbre, envoyé comme nonce en Irlande, quitta Oxford en 1559. Il ne paraît pas avoir été professeur, pas plus que Lewis Owen, malgré ce que dit Kirby dans *Winchester scholars*.

*John Clement*, laïque, était professor linguae graecae à Oxford, avant la fondation des cinq chaires de regius professor. En 1528, il devint membre du collège de médecine. Il alla deux fois en exil à cause de sa religion, sous Édouard VI et sous Élizabeth. On sait qu'il était lié avec Thomas Morus.

*Nicolas Harpesfield* ou *Harpsfield*, regius professor linguae graecae à Oxford, principal de Saint-Alban's Hall, archidiacre de Cantorbéry, fut jeté en prison et y mourut en 1584, après vingt-cinq ans de captivité.

*Thomas Harding*, regius professor linguae hebraicae à Oxford, fut depouillé de sa charge en 1559.

*Maurice Clenock* (doct. théol.), professeur de droit canon à Ox-

[1] Cf. *Dict. of national biography*.

Digitized by Google

ford, évêque nommé de Bangor en place du docteur Glynn, mort en mai 1568. A l'avènement d'Élizabeth, sachant ce qui l'attendait s'il restait, il s'enfuit et vint à Rome, en compagnie du docteur Thomas Goldwell, évêque de Saint-Asaph. Il y devint recteur du collège anglais (cf. Bridgett, *Catholic hierarchy*, et Dodd).

*William Tresham* (prof. de théol.), chanoine de Christ-Church à Oxford (2e stalle) et sous-doyen de la même église, chanoine prébendé d'autres églises, recteur de Bugbrook (Northamptonshire). Il avait été plusieurs fois vice-chancelier de l'Université. En 1555, âgé de soixante ans, il avait été témoin à charge dans le procès de Cranmer. En 1559, il fut dépouillé de tout et, en 1561, on le trouve interné dans le Northamptonshire. Il y mourut en 1569 et fut enterré à Bugbrook, dans le chœur de l'église.

*Thomas Slythurst* (bach. théol,), président de Trinity college, fut déposé en 1559 et dépouillé de sa prébende dans la chapelle royale de Windsor, ainsi que du rectorat de Chalfont-Saint-Giles (Buckinghamshire) et jeté en prison.

*James Dugdale* (M. A.), président de University college, fut en 1561 déposé et dépouillé de sa dignité d'archidiacre de Saint-Alban.

*Thomas Reynolds* (prof. de théol.), warden ou président de Merton college depuis 1545, doyen du chapitre et chanoine de la cathédrale d'Exeter, recteur de Holsworthy en Devonshire, avait été chapelain de la reine Marie et était, en 1558, évêque nommé d'Hereford. Il fut dépouillé de tous ses titres en 1559 et enfermé à la prison de la Marshalsea, où il mourut la même année, le 10 novembre 1559.

*Richard Marshall* (S. th. prof.), doyen de Christ-Church à Oxford, donna sa démission en 1559, pour faire place à Richard Carew (voyez liste des confesseurs de la foi).

*Seth Holland* (M. A.), warden ou président du collège de *All Souls*, donna sa démission en 1558, du vivant du cardinal Pole. En 1559, il était doyen de la cathédrale de Worcester, chanoine prébendé de la cathédrale de Wells, recteur de Newington (Oxfordshire) et de Bishop's cleeve (Gloucestershire). Il fut dépouillé de tout en 1559, et renfermé à la Marshalsea, où il mourut la même année. Il fut enterré à Saint-Georges, Southwark.

*William Wright* (bach. théol.), président ou master de Balliol college en 1559, et recteur de Fillingham, bénéfice attaché à sa charge, fut déposé et dépouillé de tout bénéfice en 1559. Déjà, sous Édouard VI, il avait été privé d'une prébende (*decem librarum*) dans la cathédrale de Lincoln.

*Henry Henshaw* ou *Heronshaw*, recteur du collège de Lincoln à Oxford, se démit de cette dignité en 1560, ainsi que du rectorat de Twyford (Buckinghamshire), bénéfice attaché à sa charge.

Digitized by Google

*Hugh Hodgson* (N. A.), prévôt ou président de Queen's college, fut remplacé en 1561. On peut croire qu'il fut déposé en haine de la foi, puisque la même année on le voit dépouillé du rectorat de Skelton dans le Cumberland, pour avoir refusé de *prêter le serment de suprématie*. Son remplaçant à Queen's college fut Thomas Frances (U. D.), le 7 mai 1561 (cf. Lansdowne, mss. 443).

*William Marshall* (M. A.), principal de Alban Hall, un des collèges d'Oxford, fut, selon quelques auteurs, déposé en 1559 (A. Wood dit que ce fut plus tard : *Forced to leave his principality a few years after this*).

*John Neale*, premier président de Exeter college en 1664, déposé en 1570, alla à l'étranger, revint, fut emprisonné, puis exilé en 1585. Il était recteur du collège dès 1560, et avait pu quelque temps dissimuler sa foi. Deprived for refusing to appear at service in the Church (cf. Morris, préf., cxv. — Boase, Register of Exeter coll.).

*Fr. de Villa Garcia* Dominicain, fut envoyé à Oxford par la reine Marie Tudor pour remplacer Pierre Martyr comme professeur de théologie (professor regius divinitatis). D'après Jewell, il avait réussi à défaire l'œuvre néfaste de Pierre Martyr, si bien que Jewell se plaint à Bullinger de ne pas trouver à Oxford deux personnes qui pensent comme lui (Jewell à Bullinger. Voir Stat. Pap. Eliz. Foreign, 1559). Il fut déposé en 1559 [1], et, d'après les auteurs dominicains, il fut jeté en prison avec Bartholomé de Carranza, son frère en religion, archevêque nommé de Tolède.

*Pierre de Soto*, Dominicain, également professeur de théologie, fut exilé en 1559 avec Villa Garcia [2] *(Scriptores ordinis Praedicatorum)*.

## II. *Université de Cambridge*

Vingt-huit dignitaires de l'université d'Oxford refusèrent le serment de suprématie en 1559 ; plusieurs, au prix de leur liberté et de leur vie, puisque, dans ce temps-là, être captif, c'était mourir lentement.

Voici les noms des dignitaires de l'Université de Cambridge qui résistèrent avec le même courage aux ordres tyranniques d'Élizabeth :

*Roland Swinbourne* (bach. théol.), maître ou président de Clare Hall, était mort en 1557. Le Neve se trompe en disant qu'il fut dé-

[1] Cf. Echard, *Scriptores ordinis Praedicatorum*.

[2] *Arthur Cole*, président de Magdalen college à Oxford, était mort à ce poste en 1558, fidèle à l'Église.

Digitized by Google

posé en 1558. Il était chanoine prébendé de la cathédrale de Salisbury et de celle de Chichester.

*Thomas Bailey* (bach. théol.), qui lui succéda, fut déposé en 1560. Il partit pour Louvain, où il se fit recevoir docteur en théologie. Sur l'invitation d'Allen, il alla le rejoindre à Douai et y mourut en 1591. Il était du comté d'York. (Ne pas le confondre avec Thomas Bailey, qui mourut en 1581, trésorier de la cathédrale de Wells et chanoine prébendé d'Ashill, dans la même église).

*Thomas Young* (doct. théol.), maître ou président de Pembroke Hall, fut déposé et jeté en prison en 1559, pour avoir refusé le serment de suprématie : il était alors chanoine prébendé d'Ely (2e stalle) et recteur de Stretham (Cambridgeshire). Après une captivité de vingt ans dans diverses prisons de Londres, il fut transporté en 1580 à Wisbeach Castle, où on pense qu'il mourut, bien que son nom ne figure pas sur les registres de la paroisse Saint-Pierre de Wisbeach.

Le docteur *Caius*. Docteur en médecine, laïque, président du collège de médecine de 1555 à 1560, rebâtit sur un plan nouveau le collège de Granville-Hall, qui prit son nom en 1557. Devenu maître ou président de ce collège de 1559 à 1573, année de sa mort, il demeura catholique de cœur, mais très probablement, suivant une coutume adoptée par beaucoup, donna à l'hérésie des gages extérieurs.

*Thomas Peacock* (bach. théol.), président de Queen's college en novembre 1558, donna sa démission en 1559, pour éviter une déposition certaine, et fut, la même année, dépouillé de sa prébende à Ely, du rectorat de Downham dans le comté de Cambridge et de celui de Barley (Herefordshire). Il se démit en faveur du docteur Man.

*William Taylor* (bach. théol.), *Margaret professor divinitatis*, maître ou président de Christ's college, fut déposé le 9 décembre 1559. En 1559 ou en 1560, il s'enfuit à l'étranger et fut privé de la prébende de Tenton (York) et de celle de Muskham (Southwell). On ne sait rien de sa mort.

*George Bullock* (doct. théol.), maître ou président de Saint-John's college, fut déposé en 1559 pour refus du serment de suprématie et perdit la même année sa chaire de théologie à Cambridge (il était *Margaret professor divinitatis*), une prébende à la cathédrale de Durham (la 10e stalle) et le rectorat de Great Munden (Herefordshire). Il s'exila pour la seconde fois (il l'avait déjà fait sous Édouard VI); et, après quelques années passées dans un monastère de Nevers, mourut à Anvers en 1580, dans un monastère.

*Edmond Cosin* (bach. théol.), maître ou président de Catherine Hall et vice-chancelier de l'Université de Cambridge, donna sa démission de vice-chancelier en 1558, et de la présidence du collège en 1559, à cause de son attachement à la foi catholique. Il avait plu-

Digitized by Google

sieurs bénéfices dans le comté de Norfolk. Les garda-t-il quelque temps après l'avènement d'Élizabeth? On ne saurait le dire. Toujours est-il, qu'après avoir vécu quelque temps comme pensionnaire au collège de Caius à Cambridge, il s'exila et nous le rencontrons à l'étranger en 1576.

*William Mowse*, docteur en théologie, maître ou président de Trinity Hall, Cambridge, avait faibli sous Henri VIII et sous Édouard VI. Redevenu orthodoxe, il fut réinstallé par Marie comme président de Trinity college en 1555 et resta à ce poste jusqu'en 1559. Il fut déposé par Élizabeth, mais ce n'était pas un homme de foi, et sa croyance s'accommoda bien vite du régime nouveau, car nous le voyons devenir en 1559 chanoine prébendé de Hallougton dans la cathédrale de Southwell, en 1560 recteur de East-Dereham (Norfolk), et en 1561 chanoine prébendé de Botévant dans la cathédrale d'York.

*William Whynke* (bach. théol.) vice-prévôt de King's college, fut déposé et privé de ses bénéfices en 1558 à cause de son attachement à la religion catholique : il fut interné dans le comté de Norfolk (Cooper).

*Thomas Redman* (bach. théol.), maître ou président de Jesus college, fut déposé en 1559 ou en 1560. On le trouve interné par ordre dans les comtés d'York, de Westmoreland et de Lancastre, avec le titre de récusant papiste. Il eut pour successeur *Edward Gascoyne*, qui fut lui-même remplacé en 1561 par John Sollin.

*Nicolas Carr*, laïque, M. A., fellow de Pembroke Hall, et après de Trinity Hall, fut professeur regius de grec de 1547 à 1562; en 1568, il se fit recevoir docteur en médecine et pratiqua la médecine pour soutenir sa famille. Il resta toujours fervent catholique.

*Richard Carr*, M. A., maître ou président de Magdalen college, donna sa démission ou fut déposé en 1559 (cf. Cooper, *Athenae Coimbrissences*).

*Philip Baker* (S. th. prof.), fut nommé prévôt de King's college par Élizabeth. Accusé à plusieurs reprises d'être favorable à l'hérésie, c'est-à-dire au catholicisme, il finit par s'enfuir à Louvain en 1570, et perdit alors et sa place de prévôt et la prébende de Putson Minor dans la cathédrale d'Hereford, et le rectorat d'Elsworth dans le Cambridgeshire. Mais on a des raisons de croire qu'il revint en Angleterre, on ne sait trop à quel titre. Gillow ne l'a pas inscrit dans son Dictionnaire des catholiques depuis la Réforme.

*John Seton*, fellow de Saint-John, professeur de philosophie dans ce collège, fut privé de la place de fellow en 1557 et en même temps de la prébende d'Ulshelf dans la cathédrale d'York, du rectorat d'Harting en Sussex, et du rectorat de Hinton Ampner en Hampshire

Digitized by Google

en 1561 ; on le voit interné dans une circonférence de vingt milles autour de Londres. Il mourut en exil.

*William Soone* ou *Zoone* (doct. théol.), fut nommé en 1561 regius professor de droit civil à Cambridge et, refusant de prêter serment, il alla à Louvain et à Cologne; on le trouve dans cette ville en 1575.

*Thomas Sedgewick* (théol. prof.), était Margaret professor, puis regius professor divinitatis à Cambridge. En 1559, il refusa de prêter serment et fut privé de sa chaire, du rectorat de Stanhope, du vicariat de Gainsford (dioc. de Durham), du rectorat de Toft, dans le Cambridgeshire; en 1561, on le trouve interné dans la ville de Richmond et dans une circonférence de dix milles autour.

Quinze dignitaires de l'Université de Cambridge, dont quatorze prêtres, résistèrent à Élisabeth : joints aux vingt-huit dignitaires d'Oxford, mentionnés plus haut, ils donnent le chiffre respectable de quarante-trois. Nous voilà loin des quinze catholiques mentionnés par Mullinger (*History of the university of Cambridge*).

### § 4. — CHAPITRE DE SAINT-PAUL DE LONDRES

Nous avons dit que les trente-cinq bénédictins qui desservaient l'abbaye de Westminster sous le gouvernement de Feckenham, avaient été emprisonnés ou exilés en 1589. Voyons ce que devint le chapitre de Saint-Paul de Londres.

*Thomas Chetham*, évêque de Sidon, grand pénitencier de Saint-Paul, recteur de Wrotham (Kent), mourut en 1558, fidèle à l'Église; il en fut de même pour *Thomas Baugh*, chanoine et chancelier de Saint-Paul; *Thomas Bennet*, chanoine et precentor du chapitre; *William Cliffe*, chanoine; *Gabriel Donne*, chanoine, curé de Stepney à Londres; *Édouard Mowle*, chanoine; *Henry Pendleton*, chanoine. *George Lilly*, chanoine de Saint-Paul, chapelain domestique du cardinal Pole, mourut en 1559, fidèle à l'Église.

*John Boxall*, chanoine prébendé de Saint-Paul, doyen du chapitre de Windsor, etc., déposé en 1559, emprisonné (cf. Doyens).

*Thomas Byam*, chanoine prébendé, déposé en 1562 (Grindal's register).

*William Chedsey*, chanoine prébendé de Saint-Paul, du titre de *Chiswick*, déposé en 1559, emprisonné (V. plus haut). Il était recteur de All Hallows Breadstreet, à Londres.

*Henry Cole* (doct. théol.), doyen du chapitre de Saint-Paul, déposé en 1559, emprisonné, mort en prison.

*Arthur Cole*, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme,

Digitized by Google

président de Magdalen college, à Oxford, qui mourut en 1558, chanoine de Saint-Paul, fut déposé en 1561.

*Thomas Collyer* (A. M.), chanoine prébendé de Saint-Paul, déposé en 1559 et remplacé par un hérétique, que la reine Marie avait fait déposer quelques années auparavant.

*Robert Cosen ou Cousyn*, chanoine, trésorier de Saint-Paul, déposé en 1559 (Le Neve). Il était recteur de Great Greenford (Middlesex).

*Thomas Darbyshire* (doct. théol.), archidiacre d'Essex, chanoine prébendé de Saint-Paul, du titre de Tottenhall, recteur de l'église Saint-Magnus, à Londres, emprisonné, exilé, entra dans la Compagnie de Jésus.

*John Harpsfield*, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres, archidiacre de Londres, doyen de Norwich, emprisonné, mort en prison (cf. liste des Doyens).

*Nicolas Harpsfield*, chanoine prébendé de Saint-Paul, du titre de Harleston, déposé en 1559, emprisonné, mort en prison (cf. liste des Archidiacres).

*Christopher Hawkes*, chanoine prébendé de Saint-Paul, déposé en 1559.

*Richard Marshall*, chanoine prébendé de Saint-Paul, doyen de Christ Church, à Oxford, emprisonné (cf. Oxford).

*William Massenger*, chanoine prébendé, déposé en 1562.

*Medston*, chanoine prébendé, déclaré contumace et déposé par la commission royale en 1559.

*William Murmere*, chanoine prébendé déclaré contumace et déposé par la commission royale en 1559.

*John Marren* ou *Murren*, chanoine prébendé, recteur de Saint-Martin Ludgate à Londres, déposé en 1559; on le retrouve en prison en 1584.

*John Standish*, chanoine de Saint-Paul, déposé en 1559 (V. liste des archidiacres).

*John Stoopes*, chanoine prébendé de Saint-Paul, déclaré contumace et déposé en 1559.

*Edmund Stubbes*, chanoine de Saint-Paul du second ordre (minor canonicus), déposé en 1559.

*Tristram Swaddle*, chanoine prébendé de Saint-Paul, déposé en 1559. Était recteur de Stepney, Middlesex.

*Wescote*, maître de chapelle de Saint-Paul, déposé en 1559 par la commission royale.

*Willarton* ou *Willanton*, chanoine prébendé de Saint-Paul, recteur de Hoinsey, Middlesex, déposé en 1559.

*Henry Wutton*, chanoine prébendé de Saint-Paul, donna sa démission en 1561.

Digitized by Google

*Thomas Wynyver*, chanoine de Saint-Paul de second ordre, déclaré contumace et déposé par la commission royale en 1559 [1].

§ 5. — CURÉS DE LONDRES DÉPOSÉS OU FORCÉS DE DONNER LEUR DÉMISSION AU DÉBUT DU RÈGNE D'ÉLIZABETH

Plusieurs de ces ecclésiastiques moururent, en 1558 ou en 1559, fidèles à l'Église catholique.

On compte parmi eux :

*Maurice Giffens*, recteur de Saint-Mary-le-Bow, à Londres.

*Henry Pendleton*, chanoine de Saint-Paul, recteur de Saint-Stephen Walbrook, à Londres.

*George Burton*, recteur de Saint-Swithin, à Londres, fut déposé en 1561.

*John Bockyn*, recteur de Saint-Alphege, à Londres, fut remplacé en 1561.

*Thomas Chamber*, vicaire de Saint-Mary Betham, donna sa démission et fut remplacé le 3 mars 1563 (Parker's register).

*William Chedsey*, archidiacre de Middlesex, recteur de All Hallows, Bread-Street, à Londres, fut déposé et emprisonné (*Vide supra*).

*Alan Chivery*, recteur de All Hallows the Tower, à Londres, fut déposé en 1559 et emprisonné (*Dom. Eliz.*, 1560).

*Thomas Darbyshire*, recteur de Saint-Magnus, à Londres, fut déposé en 1559, emprisonné (*Vide supra*).

*Laurence Feld* ou *Field*, recteur de Saint-Jean l'Évangéliste, à Londres, fut déposé en 1564.

*John Hill*, recteur de Saint-Oliph, à Londres, était prisonnier en 1562 (*Dom. Eliz.*, add., vol. XII).

*Thomas Hewett*, recteur de Cowley (Middlesex), à Londres, fut déposé en 1559.

*Hugh Kingston*, recteur de Sainte-Anne (Aldersgate), à Londres, déposé en 1560.

*Thomas Mountoyne*, recteur de Saint-Pancras, à Londres, donna sa démission et fut remplacé en octobre 1561 (Parker's register).

*John Murren*, chanoine de Saint-Paul, recteur de Saint-Martin Ludgate, à Londres, fut déposé en 1559.

*Mathew Myers*, recteur de Chelsea, Middlesex, à Londres, fut déposé vers 1559.

*John Pullen*, recteur de Saint-Peter Cornhill, à Londres, donna sa démission en 1560 (Newcourt).

[1] Cf. *Grindal's register*, apud Hutton, Harleian mss.; Strype's *Annals* et *Life of Parker*.

Digitized by Google

*Henry Reynolds*, recteur de Saint-Mary Somerset, à Londres, donna sa démission en 1560 (Newcourt).

*Richard Smith* (anc. prof. de théol.), recteur de Saint-Michael Royal, à Londres, paroisse dépendant de l'archevêché de Cantorbéry, chanoine de Christ Church, à Oxford, fut dépouillé de toutes ses dignités en 1559 ; en 1563, on le retrouve à Douai.

*Edward Stevenson*, recteur de Saint-Martin (Ironmonger lane), à Londres, donna sa démission en 1560 (Newcourt).

*George Stronger*, recteur de Saint-Mary, à Londres, ab. church, déposé en 1559.

*Tristram Swaddle*, chanoine de Saint-Paul, recteur de Stepney, Middlesex, déposé en 1559 (Newcourt).

*William Sworder*, chapelain de l'hôpital d'Eastbridge, donna sa démission en 1561 (Parker's register).

*Richard Taylor*, recteur de Saint-Mary Botham's, à Londres, donna sa démission en 1560.

*Richard Turner*, recteur de Finchley, Middlesex, à Londres, déposé en 1559.

*Thomas Wells*, recteur de Saint-Martin in the Fields, déposé, remplacé par un hérétique.

*Robert Willanton*, chanoine de Saint-Paul, recteur de Hoinsey, déposé en 1559.

*William Wright*, recteur de Saint-Michael Cornhill, à Londres, déposé, remplacé par un hérétique [1].

Ces listes présentent un tableau assez complet de ce qu'on pourrait appeler le haut clergé. Lingard avait raison de dire qu'il était en général resté fidèle. Le grand historien n'en avait pas donné la preuve ; nous l'avons fait.

## III. — DEUXIÈME LISTE

### PRÊTRES ORDONNÉS AVANT LE RÈGNE D'ÉLIZABETH QUI FURENT CONFESSEURS DE LA FOI [2]

Il nous faut aborder maintenant une question beaucoup plus épineuse : que devint la masse du clergé catholique ?

[1] Consulter Parker's register et Grindal's register. Hutton. Harleian mss. British Museum.

[2] Les prêtres élevés et ordonnés à l'étranger, à Douai, à Rome, à Valladolid, etc., qu'on appela prêtres des séminaires, *seminary priests*, ne commencèrent à entrer en Angleterre qu'en 1574. Par conséquent, les prêtres qui figurent avant ou vers cette époque, avec l'épithète d'*âgés*, *très âgés*, sont des prêtres ordonnés sous Marie Tudor ou avant.

Digitized by Google

Si l'enquête à laquelle nous nous livrerons ne nous permet pas d'arriver à des chiffres précis et de dire : tant de prêtres sont restés fidèles au pape, elle aura du moins pour résultat de prouver à tous que les chiffres admis par les auteurs protestants sont des chiffres de pure fantaisie.

Collier, par exemple, compte deux cent quarante-trois prêtres restés fidèles à leur foi, dont quinze dans les Universités. Camden va jusqu'à trois cents. Les auteurs catholiques eux-mêmes, comme Allen et Sanders, mal renseignés, troublés par les chiffres que les protestants avaient fait circuler, n'osèrent dépasser le chiffre de trois ou quatre cents. Nous allons réfuter ces chiffres par des faits précis et incontestables. Nous donnerons d'abord la liste de trois cents prêtres, ordonnés avant le règne d'Élizabeth, qui, pour attester leur foi, subirent le martyre ou la torture de la prison — car alors la prison était une torture — ou du moins l'internement.

*John Alman*, prêtre, cité sur une feuille anonyme qu'on trouve parmi les papiers d'État de 1577, comme prisonnier, avec cette note : *no seminaries priest :* ce n'était pas un prêtre envoyé par les séminaires; il avait donc été ordonné sous Marie Tudor ou avant.

*Thomas Acriek*, franciscain déchaussé, fut enfermé à York castle : il y mena la vie d'un fervent religieux, se levant la nuit, comme au couvent. Transporté à Hull, à la prison appelée the Blockhouse, il y mourut en 1585 (Cf. Morris, *Troubles*).

*John Acrige*, prêtre desservant de Wensley, puis de Richmond, pactisa quelque temps avec l'hérésie, jusqu'à la révolte du nord en 1569. Il revint alors à la vraie foi, fut arrêté chez sa sœur à Richmond, et enfermé à York, puis à Hull, où il mourut le 2 mars 1575.

*William Aldwin* fut renfermé dans la prison de Londres *the Fleet*, en 1561, pour avoir dit la messe (*Dom. Eliz.*, add. XI, nº 8).

*William Allen*, prêtre âgé, fut enfermé à la prison de Londres *the Marshalsea*, en 1579. Il avait alors quatre-vingts ans (Strype's *Annals*, II, p. 132. List of priests imprisoned in 1579).

*John Almond*, prêtre de l'ordre des cisterciens, de l'abbaye de Croxden, qui fut supprimée par Henri VIII. Il avait été ordonné sous Henri VIII : traduit en justice à York, comme prêtre, et renfermé à la prison de Hull, the Blockhouse, il y mourut en 1585, âgé de quatre-vingts ans (Cf. Strype's *Annals*, append., cf. the Month, 1894 et 1895, Croxden abbey).

*William Appleforth*, prêtre, fut emprisonné par sir W. Cecil dans la prison de Londres *the Gate house*, le 3 janvier 1563 (*Dom. Eliz.*, XXI, nº 34, 3 jan. 1563).

*Ashbrooke*, prêtre, exerça le ministère sous Marie Tudor. On le trouve à la prison de Manchester appelée the fleet of Salford, en

Digitized by Google

1584 (cf. *Life of Laurence Vaux*, by Simpson. Cf. the Rambler, 1857).

*Ashbrooke*, fellow du collège d'Eton, près Windsor, ne comparut point à la visite du collège en 1560, et fut déclaré contumace. Beaucoup de fellows ou agrégés, attachés à un collège comme Ashbrooke, en qualité de tuteurs ou privat docentes, étaient prêtres.

*Nicolas (Ninny) Atkinson*, martyr, prêtre, ordonné sous Marie Tudor; il fut enfermé à Wisbeach castle, et martyrisé à York (*Dom. Eliz.*, XXXII, n° 64. Morris, *Troubles*).

*Thomas Atkinson*, prêtre, fellow du collège de Lincoln à Oxford; il fut enfermé dans la prison de Londres the Counter, en 1561 (*Dom. Eliz.*, add., vol. XI).

*William Atkins*, fellow de Merton college, à Oxford, prêtre; il fut chassé d'Oxford en 1559, et interné dans les comtés de Gloucester et de Salop (Strype's *Annals*, I, p. 175. Cf. Allen, *De justitia britannica*).

*Bacham*, et *Edmund Standen* ou *Staunden*. On trouve dans les actes du conseil privé, *Privy council acts*, vol. VIII. 30 juin 1574, une lettre du conseil à l'archevêque de Canterbury, ordonnant de poursuivre les deux prêtres *Bacham et Edmund Standen, qui ne se conforment pas à l'ordre établi en religion.*

On trouve *Edmund Standen* enfermé à la Tour de Londres en 1570 (*Dom. Eliz.*, LXVII, 93).

*Mathew Backhouse*, vicar de Little Wenham, Suffolk, fut accusé en 1560 d'avoir proféré des paroles séditieuses; le conseil privé, sans enquête préalable, et sur la simple affirmation de deux témoins, ordonna que le prêtre fût exposé au pilori au prochain marché d'Ipswich, et eût une oreille coupée, puis fût jeté en prison jusqu'aux assises (Strype's *Annals*, I).

*John Baker*, prêtre, desservant de Stanford-Rivers, Essex, fut enfermé en 1561 dans la prison de Londres appelée King's bench (*Dom. Eliz.*, add., XI. — Strype's *Annals*, I, p. 279).

*Edward Bakersfield* (doct. théol.), fut renfermé à la prison de Londres *the Fleet*, le 12 juillet 1561 (Harl. mss. 360).

*Andrew Bailey*, dominicain, fut emprisonné à cause de sa foi.

*William Bandersby*, prêtre âgé, arrêté chez Mme Watson en Yorkshire par sir Richard Malivern, et enfermé à York castle : il y mourut le 21 avril 1587 (cf. F. Grene's mss., et Foley, *Records*, III, p. 733).

*Evan Bannister* (an old priest), sur les listes de prisonniers.

*Nicolas Bannister*, maître d'école à Preston, interné en 1561 dans le comté de Lancastre, avec défense d'entrer dans la ville de Preston (Strype's *Annals*, I, p. 177).

Digitized by Google

*Godefroy Barlow*, emprisonné pour avoir dit la messe en 1561 (*Dom. Eliz.*, add. XI, n° 8).

*Basden*, prêtre de Canterbury, arrêté au moment où il passe la Manche à Douvres; lettre du 7 mai 1559 (*Privy council acts*, vol. VII, p. 100).

*William Bassenden*, curé de Saint-Georges de Canterbury, fut accusé en 1559 d'avoir parlé contre le gouvernement d'Élizabeth; le conseil privé donne l'ordre de l'envoyer à Londres, sous bonne escorte et avec des témoins (Strype's *Annals*, I. — *Privy council acts*, VII, p. 62).

Le docteur *Basset*, prêtre, est en prison à Hereford en 1572 : il est alors âgé de soixante ans (Strype's *Annals*, II, Append.).

*John Bavant*, prêtre (doct. théol.), fellow et professeur de grec du collège Saint-John à Oxford, tuteur du bienheureux Campion et de Gregory Martin en 1566. Il paraît avoir reçu les ordres à Douai (cf. *Douay Diary*.)

Il quitta son pays en 1568, revint en Angleterre exercer le ministère, fut arrêté et enfermé à Wisbeach castle, où il mourut en 1598. En 1598, le cardinal Cajetan l'avait nommé un des six assistants de l'archiprêtre d'Angleterre. On le trouve en 1586 à la prison de Counter Wood Street, à Londres (cf. Lansdowne mss. 55).

*Edward Baxter*, au vol. XXVII, n° 25, des *Dom. Eliz.* On trouve une lettre de sir Owen Hopton au conseil privé, au sujet de ce prêtre : il y envoie la déposition de Robert Garrerde sur les paroles très injurieuses pour la Reine qu'Edward Baxter avait prononcées. Baxter fut envoyé à la prison appelée *Melton goal*.

26. *Thomas Bedall*, prêtre ordonné sous Marie Tudor. Il fut arrêté en 1568 dans le Yorkshire, et enfermé dans la prison d'York, appelée *Ousebridge Kidcote;* transféré dans la prison de Hull, *the Blockhouse*, il y mourut entre 1580 et 1590 (Strype's *Annals*, II. Morris, *Troubles*).

*Belizon* ou *Belizun*, prêtre de Westminster, arrêté en 1561, sous prétexte de magie. *(Machyn's Diary)*.

*James Bell*, martyr, prêtre ordonné sous Marie Tudor, exécuté à Lancastre le 20 avril 1584, à l'âge de soixante-dix ans. Il avait cédé à l'orage pendant quelque temps et dissimulé ses véritables sentiments; mais il se convertit, manifesta publiquement son repentir et fut renfermé à la Marshalsea le 17 janvier 1583. Condamné à mort, il dit au juge : « Ordonnez qu'on me coupe les lèvres et le bout des doigts pour expier le crime que j'ai commis en souscrivant et en prononçant le serment de suprématie. »

*Alexander Belsire*, prêtre, premier président du collège de Saint-Jean-Baptiste, à Oxford, fut déposé en 1559, en sa qualité de catho-

Digitized by Google

lique, privé de tous ses bénéfices et interné à Hanborough, dans une circonférence de deux milles de rayon (Strype's *Annals*, I).

*Bettison.* On lit dans les *Annals* de Strype, I, p. 267 : Le 23 juin 1561, à Westminster, sept hommes furent mis au pilori pour avoir fait de la magie et pour d'autres crimes : parmi eux était un prêtre nommé Bettison : les mêmes condamnés furent mis au pilori à Cheapside, le 25 juin 1561 [1].

*Leonard Bilson*, prêtre, renfermé à la Tour de Londres en 1861 (*Dom. Eliz.*, XXI, 93, et à la Marshalsea, à Londres, en 1579 (Strype's *Annals*, II, 132). *Leonard Bilson, priest, about 40 years old.*

*Bilkerton*, } prêtres âgés, emprisonnés à Schrewsbury.
*Baker*, } (Cf. Morris, *An ancient editor's note book.*)

*Thomas Birch*, curé de Witley, Kent, est emprisonné en 1558, pour avoir prononcé des paroles malsonnantes (Strype's *Annals*, I, p. 46).

*John Blaxton*, archidiacre de Brecon, chanoine prébendé de Salisbury et d'Exeter, interné dans le comté d'Hereford en 1559 (Strype's *Annals*, I, p. 276).

*Thomas Bluet*, prêtre âgé, cité dans le *Diarium de Douai*, p. 117, comme ayant beaucoup souffert de la part des hérétiques ; prisonnier à la Marshalsea à Londres en 1580 (Harl. mss. 360, et Strype's *Annals*, II).

*John Bolton*, prêtre, porté sur beaucoup de listes de prisonniers. (On lit, *Dom. Eliz.*, 1581, vol. CXCV : *John Bolton, to be banished*, écrit en marge, de la main de l'infâme Phelippes.)

*Bosgrave* ou *Blagrave*, dominicain, martyr. Il s'enfuit d'Angleterre en 1558, revint en 1560, fut pris et exécuté à York en 1566 (Strype's *Annals*, I, p. 229).

*Richard Bowes*, prêtre âgé, ordonné avant Élizabeth, mourut dans la prison du château d'York en 1590, le 31 août (Morris, *Troubles*, 3. series. — Cf. Gillow, *Dictionary of cath.*).

*Michael Bowton*, prêtre, prisonnier à York castle dès 1558 : transféré à Ousebridge Kidcote, puis, douze ans plus tard, à Hull (Blockhouse), il y passa huit ans, et finit par être exilé (Morris, *Troubles, notes by a prisoner*).

*William Bowton* ou *Boughton*, prêtre enfermé à la prison *the Fleet*, le 15 mai 1567 (Harl. mss. 360).

*John Boxall*, secrétaire d'État sous Marie Tudor, archidiacre d'Ely, doyen de Peterborough et de la chapelle royale de Windsor, fut dépouillé de ses dignités en 1559, puis enfermé à la Tour de

[1] Il est probable, comme le fait remarquer Quadra, ambassadeur d'Espagne, que la magie n'était qu'un prétexte.

Digitized by Google

Londres le 18 juin 1560, puis au palais de Lambeth, où il mourut en 1572, prisonnier de Parker.

*William Boys*, desservant de Gynley, Yorkshire, interné en 1558 à Southwell et à Nottingham (Strype's *Annals*, I, p. 275).

*Stephen Branton*, prêtre, prisonnier à Hull, puis à York; y mourut après vingt ans de captivité (Morris, *Troubles)*.

*John Bright*, prêtre, envoyé par le conseil privé à la prison de Londres appelée King's bench, après avoir été quelque temps à la Tour de Londres, le 23 avril 1161 (*Dom. Eliz.*, vol. XVIII, n° 1).

*William Brinsley*, prêtre, enfermé à *Ousebridge Kidcote* à York, en 1560 (Cf. Morris).

*Edward Brunbrogue* ou *Brunbrough*, fellow de New College, à Oxford, proctor de l'Université en 1559, au témoignage de Sanders, ayant dit qu'il ne tolérerait pas les pratiques schismatiques, fut jeté en prison avec Simpson, Dawkine, Lunk et de la Hyde (Sanders, lettre au cardinal Moroni, Archives secrètes du Vatican).

*John Buck*, prêtre du comté de Surrey ou de Sussex, fut accusé en 1558 d'avoir mal parlé de la reine; sir Edward Gage le déféra au conseil privé, qui répondit de l'envoyer à Londres sous bonne escorte; le prêtre refusa de dire où il logeait. Il eut l'oreille percée par un fer rouge et fut enfermé à la prison the Blockhouse de Hull, puis exilé (Strype's *Annals*, I).

*John Buckley*, alias *Godfrey Morris*, ou *Jones*, franciscain du couvent dispersé de Greenwich, martyrisé en 1598 (cf. Morris).

*Dom Sigebert Buckley*, un des bénédictins de l'abbaye de Westminster réformée par Marie Tudor et gouvernée par le docteur Feckenham, le dernier abbé. Dom Buckley resta prisonnier de 1559 à 1603, et fut mis en liberté par Jacques I^er^, après quarante-quatre ans de captivité. En 1607, il fut de nouveau emprisonné. Avant de mourir, il transmit régulièrement aux Bénédictins anglais la propriété des maisons de son ordre, dont Élizabeth n'avait pu le dépouiller en 1607: dans la cellule de sa prison, en vertu de pouvoirs spéciaux, il reçut la profession solennelle de deux moines anglais. Délivré en 1610, il mourut en paix à Wendham, en 1610, à quatre-vingt-treize ans (Gillow).

*Clement Burdet*, prêtre de Bath, interné à Crondal (Hampshire), en 1560 (Strype's *Annals*, I, p. 177). Sanders, dans sa lettre au cardinal Moroni, dit qu'il fut mis en prison *(List of preachers who remain in custody.)*

*William Burton*, prêtre, interné en 1559 (*Dom. Eliz.*, 1559, et Strype's *Annals*, I, 275).

*Nicolas Busse*, alias *Bush*, prêtre, enfermé dans la prison de Londres the King's Counter, en 1561 (*Dom. Eliz.*, XVI, n° 55, et XVII, n° 18).

Digitized by Google

*Roger Cadwallador*, prêtre, martyr.

*William Carter*, archidiacre de Northumberland, refusa de prêter serment en 1559, fut déposé, resta d'abord quelque temps sous les verrous de Parker, archevêque de Cantorbéry (9 novembre 1559), puis fut jeté en prison et enfin interné dans une circonférence tracée par un rayon de dix milles autour de Thisk (Yorkshire). Il s'enfuit et mourut à Malines en 1579 (cf. York Mutation; *Dom. Eliz.*, 1559, vol. X).

*Thomas Cecil*, prêtre, cousin de sir W. Cecil, fut jeté en prison en 1559; on trouve au *Record office* une lettre de lui à son cousin le ministre, datée de sa prison de Norwich castle (cf. *Dom. Eliz.*, 1559), pour le prier de le délivrer.

*William Chedsey*, archidiacre de Middlesex, chanoine prébendé du titre de Chirwick à Saint-Paul de Londres, recteur d'All Hallows, à Londres, fellow du collège Corpus Christi, à Oxford, et président de ce collège, fut envoyé à la prison *the Fleet* en 1559 et y fut comme muré, « *immured in the Fleet.* » Il y mourut rapidement (cf. *Dom. Eliz.*, 1559, et plusieurs listes de prisonniers).

*Allen Chivery*, prêtre, curé d'une paroisse de Londres, renfermé à la prison de Londres the Marshalsea en 1560 (« A preste committed to the Marshalsea 1560, 20 april; » *Dom. Eliz.*, XXI, n° 55; *List of prisoners for mass*).

*Pierre Clauderley*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, très âgé en 1592. Il fut arrêté le 15 mars de cette année et cruellement battu. « Taken at Browne's home and beaten with a wand » (Foley, *Records*, V).

*Edward Clypsam*, prêtre, envoyé à la Tour de Londres le 3 janvier 1559 et relâché le 12 janvier 1560 (Strype's *Annals*, I, p. 45, et *Privy council acts*, t. VII, p. 36).

*Henry Cole*, doyen de Saint-Paul de Londres, archidiacre d'Ely, vicaire général du cardinal Pole, fut enfermé à la prison de Londres *the Fleet* le 11 juin 1559, et il y mourut, après vingt ans de captivité, en février 1580 (Gillow, Dodd. — Sanders, Lettre au card. Moroni).

*Collier*, prêtre franciscain très âgé, avait de son vivant légué par testament quelque argent à son neveu : la chose transpira, et Topcliffe s'assura de la personne du neveu George Ilsley et le tint en prison jusqu'à ce qu'il eût mis la main sur l'oncle et sur l'argent : l'oncle passa dix ans à la prison d'York, appelée *Ousebridge Kidcote*, et fut transféré à Hull (Blockhouse), où il mourut en 1584 (Morris, *Troubles*, III).

*John Cooper*, prêtre, arrêté pendant qu'il disait la messe chez lady Browne, le 4 avril 1574 (V. Th. Heywood).

*Robert Cook*, enfermé dans la prison *the Fleet*, à Londres, en 1579, âgé de cinquante ans (Strype's *Annals*, II, app.).



Digitized by Google

*John Cope*, prêtre, enfermé à la prison de Londres *the Fleet*, le 3 juin 1561 (*Dom. Eliz.*, XVII, n° 18).

*John Coppage* ou *Cowpage*, prêtre. Dans le *Valor ecclesiasticus* de Henri VIII, on rencontre John Coppage, un des fellows de la collégiale de Manchester. En 1559, il en est chassé ; en 1579, on le trouve prisonnier au château de Chester, en qualité de *recusant* ; en 1581, il est transféré à la prison de Salford, *the Fleet;* en 1584, on le perd de vue (Simpson, *Sketch of the Life of Laurence Vaux*, dans *the Rambler*, 1857).

*William Coppinger*, bénédictin de l'abbaye de Westminster, rétablie par Marie Tudor, sous le gouvernement du docteur Feckenham, le dernier abbé mitré. Envoyé à la Tour de Londres en 1559, il y mourut de bonne heure (Gillow, *Dictionary of catholics).*

*Cotesmore,* prêtre ordonné sous Marie Tudor, enfermé à la prison *the Fleet* de Salford, en 1584 (cf. Simpson, *l. c.).*

*Thomas Columbe*, prêtre âgé, du comté de Sussex, rencontré par Laurence Vaux dans la prison de Westminster, en 1580 (*Sketch of the Life of Laurence Vaux*, by Simpson, *l. c.).*

*Edmond Cowper*, prêtre, emprisonné à la Tour en 1564, sous le prétexte qu'il a séduit le peuple par de fausses prophéties *(Privy council*, 1564).

*Couldborne.* V. *Goddarde.*

*Henry Crane*, prêtre âgé, ordonné sous Marie Tudor, renfermé à la prison *the Fleet* de Salford en 1584 (Simpson, *l. c.).*

*Cubitt*, prêtre, emprisonné pour la foi en 1559 (Allen, *De justitia britannica*).

*Henry Cumberford*, fellow du collège de Saint-John à Cambridge, chanoine prébendé de Lichfield (precentor du chapitre), recteur de Yevelt et de Norbury, fut jeté en prison en 1559, puis interné en province, puis emprisonné de nouveau en 1570 et transféré à Hull (Blockhouse), où il mourut en 1590 (Cooper, *Athenae Cambridgienses.* Morris, *Troubles*).

*Dalbey*, mentionné par Sanders comme un prédicateur connu, en prison au moment où il écrivait au cardinal Moroni, en 1561 (Sanders, Lettre au cardinal Moroni).

*John Dale*, fellow de Cambridge, interné à Newmarket, 1561 (Strype's *Annals*, I). Il est probable qu'il n'eût pas été interné, s'il n'avait été prêtre et homme influent.

*Robert Dalton*, chanoine prébendé de Durham, interné chez lord Dacres (Strype's *Annals*, I, p. 176).

*Robert Damport*, prêtre, emprisonné à Colchester pour avoir dit la messe, en 1561 (*Dom. Eliz.*, add. XI, 8).

Digitized by Google

*Edmund Daniel*, doyen du chapitre d'Hereford, interné chez lord Dacres (Strype's *Annals*, I, p. 276).

*Thomas Darbisher*, S. J., archidiacre d'Essex, chanoine de Saint-Paul, chancelier du diocèse, neveu de Bonner, fut d'abord emprisonné en 1560, puis exilé; mourut jésuite en 1604 (cf. Gillow, etc.).

*Darham*, fellow de New college, prêtre, confessa sa foi devant les commissaires de la reine avec tant d'ardeur, qu'il fut jeté en prison (Sanders, Lettre au cardinal Moroni).

*Thomas Davids*, prêtre, prisonnier à la Tour de Londres en 1561 (*Dom. Eliz.*, 1561).

*Davis*, fellow de New college, à Oxford, prêtre, confessa sa foi en 1559 devant les commissaires de la reine, de telle façon qu'il fut jeté en prison (Sanders, Lettre au cardinal Moroni).

*Dawkine*, v. *Brunbrough*.

*Robert Dawks*, fellow du collège de Merton, à Oxford, chassé en 1559, interné avec défense d'approcher des Universités à plus de vingt milles (Strype's *Annals*, I); très probablement prêtre.

*John Deuton*, curé de Spelhurst (Kent), emprisonné en 1558 (*Privy council acts*, vol. VII, p. 64).

*John Devon*, alias *Cox*, emprisonné pour avoir dit la messe en 1561 (*Dom. Eliz.*, XVIII, n. 2).

*Dingdall*, prêtre, fut arrêté pour cause de religion le 17 novembre 1574 (*Privy council acts*, t. VIII, p. 314).

*Dodman*, prêtre, se permit de prêcher sans permission de la reine et fut arrêté pour cela le 17 avril 1559 (*Privy council acts*, VII, p. 83).

*Alban Dolman*, prêtre, arrêté chez lord Morley, le 4 avril 1574, pendant qu'il disait la messe (Douay mss.). On lit, *Dom. Eliz.*, CXII, 1586 : « Alban Dolman, no seminarie, but known. »

*Dolman*, on trouve dans le vol. VIII *Acts of privy council*, p. 287, une lettre du conseil privé, datée de 1574, ordonnant de mettre en liberté les prêtres arrêtés au carême dernier pour avoir dit la messe, à savoir Heyward, Heywood et Dolman.

*Richard Dominic*, prêtre, curé de Stratfort, dioc. de Salisbury, interné en 1568 (Strype's *Annals*, I, p. 275).

*John Donister*, prêtre, poète distingué, fut arrêté au moment où il s'embarquait, en 1560 (Sanders, Lettre au cardinal Moroni).

*George Douglas*. prêtre écossais très âgé, ordonné sous le règne de Marie Tudor, exerçait son ministère dans le comté d'York. Passant à Ripon, il fit une sortie contre les prêtres mariés. Là-dessus, il fut jeté en prison, mis à la torture et exécuté avec des raffinements inouïs de cruauté, le 7 septembre 1587 (Cf. Foley, *Records, collectanea*).

Digitized by Google

*Robert Downs*, prêtre, emprisonné à Colchester, pour avoir dit la messe, en 1561 (*Dom. Eliz.*, add. XI).

*Henry Draper*, prêtre, prisonnier en 1560 (*Dom. Eliz.*, XVIII).

*Anthony Draycott* (doct. théol.), archidiacre de Hundington au diocèse de Lincoln; chancelier de Ralph Bayne, dernier évêque de Coventry et Lichfield, fut déposé en 1560 et enfermé à la prison *the Fleet;* il languit longtemps en prison à York et à Hull, et fut enfin interné à Draycott, où il mourut bientôt, dans un âge avancé, le 20 janvier 1570 (Cf. Morris, *Troubles*).

*Robert Drury*, prêtre, martyr, ayant d'abord souscrit le serment de suprématie, se rétracta dès qu'il eut lu le bref du Pape et fut, comme conséquence, mis à mort avec un autre prêtre, Roger Cadwallador, qui avait fait comme lui.

*Thomas Dunston*, fellow du collège Saint-Jean à Oxford, très probablement prêtre, fut chassé de son collège et emprisonné en 1559 (Cf. A. Wood) [1].

*Edmunds*, prêtre, emprisonné à la Tour de Londres en 1587 (Harl. mss. 360). Ce document porte qu'on lui avait promis un évêché sous Marie Tudor.

*Edmund*, prêtre, enfermé à la prison de Londres *the Fleet*, en 1561 (*Dom. Eliz.*, XVII, n° 18).

*Edmund Edwards*, fellow du collège de Corpus Christi, à Cambridge, « qui praeter omnium bonorum suorum jacturam, plurimos nunc annos varias carceris injurias pro catholicae fidei confessione fortissime sustinuit, ad nos transmigravit » (*Douay Diary*, p. 102).

*John Erle*, prêtre de Winchester, interné en 1561 (Strype's *Annals*, I, p. 276).

*Georges Etheridge*, fellow de Corpus Christi, à Oxford, regius professor linguae graecae, déposé et plusieurs fois emprisonné après 1559 (cf. Wood et Gillow).

*Thomas Feazard*, prêtre, docteur en théologie, emprisonné à Hereford en 1579; il avait alors soixante ans et avait par conséquent été ordonné avant Élizabeth (Strype's *Annals*, II, appendice).

*Feckenham*, doyen de Saint-Paul de Londres, devenu abbé mitré de l'abbaye de Westminster, réorganisée par Marie Tudor en 1558. En 1559, il fut envoyé à la Tour de Londres. Il fut ensuite transféré à la prison de Wisbeach et y mourut en 1588. Sa vie fut abrégée par la puanteur de sa cellule. Les protestants s'accordent à faire son éloge.

[1] Un grand nombre des fellows ou agrégés étaient prêtres. Comme on peut le voir dans la lettre de Sanders au cardinal Moroni, l'emprisonnement de Dunston au moment de la réforme prouve l'importance qu'on attachait à son influence et fait conjecturer avec raison qu'il était prêtre; il faut en dire autant de Dawks, qui fut interné.

Digitized by Google

*William Fitz Herbert*, prêtre, renfermé en 1561 dans la prison de Londres *the Fleet* (*Dom. Eliz.*, add. XV).

*Foljambe*, archidiacre de Taunton, disparut en 1559 (Sanders, Lettre au cardinal Moroni).

*Robert Forrest*, curé d'une paroisse dans le Lincolnshire, est accusé, en décembre 1558, d'avoir mal parlé de la reine. Le conseil privé ordonne de le jeter en prison, puis de le mettre au pilori sur la place du marché, avec un écriteau portant ces mots : *pour propos calomnieux*, et s'il ne manifeste pas de repentir, de lui faire couper une oreille (Strype's *Annals*, I, p. 44).

*Foster*, desservant de Robertover-Wotton, accusé d'avoir mal parlé de la reine, fut emprisonné par le conseil privé en 1559 (Strype).

*Fox*, un des plus anciens fellows de New College, à Oxford. Cité comme prêtre par Sanders, confessa sa foi en 1559 devant les commissaires de la reine avec tant d'énergie qu'il mérita d'être emprisonné (Sanders, Lettre au card. Moroni).

*Fortescue*. Une lettre du conseil privé à Thesle de Rutland, en date du 21 novembre 1558, lui ordonne d'arrêter Fortescue, économe de feu le cardinal Pole, et de le mettre au secret (*Privy councils acts*).

*Franciscus del Gado*, prêtre espagnol, arrêté à Bristol en 1559. Lettre du conseil privé le 6 mars 1559, ordonnant au maire de Bristol d'arrêter ce prêtre, accusé d'avoir tenu sur la reine des propos inouïs, et de le garder en prison jusqu'à ce qu'il ait fait amende honorable (*Privyy councils acts*).

*Gaywood*, prêtre, emprisonné dans la Tour de Londres en avril 1561, avec d'autres prêtres, comme Ramridge et Jolly (*Dom. Eliz.*, XVII, n° 13).

*Nicolas Gellibrand*. On lit dans une liste de prisonniers (Lansdowne, mss. 51) : *Nicolas Gellibrand, an old massing priest.*

*Giblet*, un des plus anciens fellows de New College, Oxford, confessa sa foi avec tant d'ardeur devant les commissaires de la reine qu'il mérita d'être jeté en prison (V. *Winchester scholars*, by Kirby. Cf. Sanders, Lettre au card. Moroni).

*Robert Glaters*. Lettre du conseil privé à Robert Wingfield, chevalier, ordonnant d'arrêter et d'envoyer à Londres Grenelef d'Ipswich et Glaters, parson de Stoke, près d'Ipswich.

*Goddarde*, prisonnier à la Tour en 1562, avec d'autres prêtres, comme Th. Walden, John Coldbowne, Th. Valence, Joseph Kayle (*Dom. Eliz.*, CXCV, n° 72).

*Godsalve*, ordonné diacre sous Marie Tudor, qui « diuturnae carceris injuriae praeter alias multas acerbitates pro fide catholica constantissime pertulit, cumque apud Anglos, florente fide catholica, ad

Digitized by Google

diaconatum pervenisset, in illud incubuit ut, accepto sacerdotio, propositum antiquum perficeret » (*Douay Diary*, p. 10).

*Nicolas Grene*, prêtre, enfermé à York en 1565, dans la prison *Ousebridge Kidcote*. Il y languit cinq ans et mourut en 1571 (cf. Morris, *Troubles*).

*John Greete*, prêtre, enfermé en 1560 dans la prison de *Counter wood street*, à Londres (*Dom. Eliz.*, add. XI. Cf. Strype's *Annals*, I, p. 279).

*Alban Grindey*, prêtre, enfermé à la Marshalsea, en 1561 (*Dom. Eliz.*, 1561).

*John Gregyll*, curé de Barking, Essex, fut accusé d'avoir mal parlé de la Reine, et emprisonné pendant deux mois. Strype prétend qu'il reconnut ses torts. Le conseil privé (*Acts of privy council*, 9 mars 1559) ordonna de le tenir en prison jusqu'à nouvel ordre.

*Richard Gutton*, prêtre âgé, emprisonné à York en 1577 (cf. *Lydiate Hall*).

*Gyne*, prêtre, enfermé dans la prison *the Fleet*, le 9 juillet 1561 (Harl. mss. n° 360).

*Peter Hall*. Lettre du conseil privé à Richard Baker, Esq., lui enjoignant de rechercher Peter Hall, prêtre, ainsi que quelques autres, et d'en référer au conseil, le 19 avril 1559 (*Acts of privy council*, VII, p. 90).

*Richard Halse*, chanoine prébendé d'Exeter, interné dans les comtés de Devon et de Cornouailles (Strype's *Annals*, I, p. 276).

*Halter*, prêtre, poursuivi pour haute trahison en 1574 (cf. *Lydiate Hall*, by Gibbons).

*Richard Halton*, prêtre, ordonné sous Marie Tudor, continua en 1559 à exercer le ministère dans le Lancashire, fut arrêté en 1563 et mourut en prison à Lancaster en 1581 (cf. Gillow, *Dict. of catholics*).

*John Hammond*, archidiacre de Richmond, déposé en 1559. On le trouve dans la prison de Londres *the Fleet* en 1581 (*Dom. Eliz.*, 1581).

*Hamilton*, prêtre, martyr. Dodd le nomme Hambleton. Il est cité dans le catalogue du docteur Worthington comme ordonné sous Marie Tudor. Il fut condamné à mort et exécuté à Lincoln en 1585, pour avoir réconcilié des pénitents avec l'Église romaine. Dodd dit qu'il fut exécuté à York (cf. Gillow).

*Harcourt*, prêtre (doct. théol.), enfermé en 1579 à la prison *the Fleet* avec Thomas Woodhouse et les docteurs Harpsfield et Draycott (*Walford's narrative*. Archives of the english College).

*Thomas Harding*, prêtre, grand défenseur de la foi, trésorier du chapitre de Salisbury, chanoine prébendé de Winchester, fut dépouillé de tout et emprisonné en 1561 (*Dom. Eliz.*, add. 1561).

*John Hardy*, fellow de New College, chassé en 1562, interné à seize milles de Moneton, Wilts (Strype's *Annals*, I, p. 275).

Digitized by Google

*James Hargreaves* avait été curé de Blackburn sous Marie Tudor, et avait abandonné son bénéfice en 1559 pour obéir à sa conscience. En 1560, l'évêque intrus de Chester le marque sur sa liste de récusants, comme « obstiné, entêté. » En 1580, on le retrouve enfermé dans la prison *the Fleet* de Salford.

*Thomas Harrison*, prêtre, enfermé à la prison *the Gate House* en 1579, âgé de cinquante ans (Strype's *Annals*, II, app.).

*John Harpsfield*, frère de Nicolas Harpsfield, archidiacre de Londres, doyen du chapitre de Norwich, refusa en 1559 de prêter le serment de suprématie et fut enfermé à la prison de Londres *the Fleet*, où il mourut en 1578, âgé de soixante-deux ans. Il fut enterré à Londres, dans l'église du Saint-Sépulcre (cf. Gillow et autres).

*Nicolas Harpsfield*, chanoine prébendé et archidiacre de Cantorbéry, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres. Regius professor linguae graecae à l'Université de Cambridge, recteur de Saltwood (Kent), fut dépouillé de ses dignités et de ses bénéfices en 1559, et enfermé à la Tour de Londres, où il mourut en 1585, après vingt-six ans de captivité.

*Richard Hart*, membre du clergé de la collégiale de Manchester, interné dans les comtés de Kent et de Sussex. On le trouve en 1561, hébergé secrètement par des gentilshommes du Lancashire, en compagnie de Laurence Vaux. Il mourut en prison (cf. Gillow et Simpson, dans *the Rambler*).

*Thomas Harwood*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, enfermé en 1566 à la prison d'York appelée *Ousebridge Kidcote ;* il y resta dix ans. Il céda un jour à l'ennui, à la torture et aux menaces, et assista une fois au prêche, mais racheta immédiatement sa faute par la mort précipitée qu'amena le cachot infect où on le plongea pour le punir de sa rétractation (cf. Morris, *Troubles*).

*Thomas Haughton*, prêtre. Liste de prisonniers en 1574 *(Lydiate Hall)*.

*Oliver Haywood*, alias *Blythe*, prêtre ordonné sous Henri VIII. On lit dans une liste de prisonniers (*Dom. Eliz.*, CXC, 14 juin 1586) : « Oliver Haywood ; he is a preste ; he was made preste in King Harry the VIII's time. He was examined by Mr Justice Yonge. » Il mourut en prison. Le 15 juillet 1586, on lit à son nom : « Oliver Haywood, alias Blythe, already dead » (*Dom. Eliz.*, XCV, nº 34).

*Thomas Heath*, frère de Nicolas Heath, dernier archevêque d'York, fut arrêté en 1568 et jugé par l'évêque protestant de Rochester. Il fut mis pendant trois jours au pilori à Rochester, les oreilles coupées, le nez fendu et la lettre R imprimée sur le front avec un fer rouge. Condamné à la prison perpétuelle, il mourut quelques jours après (Strype's *Annals*, I, p. 557).

Digitized by Google

*Stephen Hemsworth*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, emprisonné comme prêtre catholique dès 1559. On le trouve dans la prison de Northampton en 1579 (Strype, II, append.). Il mourut dans la prison de Hall en 1587, après vingt-huit ans de captivité.

*Henshoe*, prêtre, enfermé dans la prison de Londres *the Fleet*, le 3 juillet 1560 (Harl. mss. 360).

*Oliver Heywood*, prêtre, surpris disant la messe, le 4 avril 1574, chez lady Gilford, à Londres (Trinity lane), fut jeté en prison.

*Thomas Heywood*, prêtre, arrêté avec John *Cooper*, également prêtre, au moment où ils disaient la messe chez lady Brown, le 4 avril 1574, à Londres, dans la rue appelée Cow lane. Tous deux furent jetés en prison.

*Heyward*. V. *Dolman*.

*Hickens*, prêtre, mentionné par Sanders parmi les prédicateurs privés de leurs bénéfices et emprisonnés en 1560 (Sanders, lettre au card. Moroni).

*John Hill*, chanoine de Winchester, emprisonné en 1561 (*Dom. Eliz.*, add., vol. XI).

*Robert Hill*, prêtre, marqué *very perverse in religion ;* interné en 1561 (Strype's *Annals*, I, p. 277).

*Gilbert Holme*. Une ordonnance du 1er janvier 1562 somme Gilbert Holme, recteur de Pickwrith, de comparaître devant la cour de l'Échiquier pour rendre compte de son mépris à l'égard de certains ordres (*Dom. Eliz.*, vol. XVI, n° 1, jan. 1562).

*Seth Holland*, doyen du chapitre de Worcester, président du collège d'All Souls, à Oxford, poste qu'il quitta volontairement en 1558 ; il était en outre recteur de Bishopscleve (diocèse de Gloucester) et de Newington (diocèse d'Oxford). Il fut dépouillé de ses bénéfices et jeté en prison en 1559. Il mourut au bout d'un an à la Marshalsea, tué par l'infection de son cachot (cf. Gillow, etc).

*Richard Hopkins*, fellow de King's College, à Cambridge, chapelain du cardinal Pole, recteur de Westwretham (Suffolkshire), fut en 1559 privé de ses bénéfices et enfermé à la prison *the Fleet*.

*Stephen Hopkins*, chancelier de Salisbury, savant distingué, confesseur de Quadra, évêque de Vittoria, ambassadeur d'Espagne à Londres, fut enfermé à la prison *the Fleet* dès 1561. La reine, cédant sans doute aux remontrances de Quadra, le fit relâcher (*Dom. Eliz.*, add. XI. — Strype's *Annals*, I, 277).

*William Horne*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, enfermé à Wisbeach Castle en 1593 (*Dom. Eliz.*, XXXII, n° 64).

*Hugh*, alias *Blindharpe*, prêtre ordonné sous Marie Tudor ou avant, emprisonné à Wisbeach Castle en 1559 (Strype's *Annals*. — *Dom. Eliz.*, XXXII, n° 64).

Digitized by Google

*John Hunte*, prêtre, emprisonné en 1561 (*Dom. Eliz.*, XVI, nº 55).

*Thomas Hunt*, alias *Sherman*, prêtre, renfermé à la Marshalsea en 1561 (*Dom. Eliz.*, XVI, nº 65).

*De la Hyde*. V. *Brunbrough*.

*Thomas Hyde*, chanoine prébendé de Winchester et de Lincoln, désigné sur la liste des *recusants* comme « très revêche et très perverti, » fut emprisonné en 1561 dans le palais du lord trésorier (Strype's *Annals*, I, p. 176). Il mourut à Douai en 1579 (*Winchester scholars*).

*Hyll*, prêtre, enfermé à la prison *the Fleet* en 1561 (Harl. mss. 360).

*Iryshman* (Clerk), prêtre, mentionné dans l'acte d'accusation de Felton, 1570, comme l'ayant aidé à afficher la Bulle de saint Pie V à la porte de l'évêque de Londres (cf. Baga, *De secretis*; Record office).

*Jenkinson*, prêtre, ordonné sous Marie Tudor, aumônier de Watson, évêque de Lincoln, prisonnier en 1570.

*John*, vieux prêtre ordonné sous Marie Tudor, renfermé à Wisbeach Castle en 1593 (*Dom. Eliz.*, vol. XXXII, 1593).

*John Jones*, alias *Griffith*, en religion Godfrey Maurice, O. S. Fr. (Franciscain), martyr; membre de la communauté des Franciscains de Greenwich; il quitta l'Angleterre en 1559, alla à Rome, entra chez les Observantins, revint à Londres en 1592, y travailla jusqu'en 1596, fut alors arrêté, torturé avec barbarie par Topcliffe, emprisonné pendant deux ans et exécuté.

*Johnson*, prêtre (*Privy council acts*, 16 mai 1574) : ordre à l'évêque de Londres de permettre à un certain Johnson, prêtre, emprisonné à la *Gate House* de Londres pour avoir contrevenu aux ordres donnés pour assurer l'uniformité de religion, d'aller chez lui respirer un air plus pur, parce qu'il est très malade.

*William Jolly*, prêtre, enfermé à la Tour de Londres le 20 avril 1561 (*Dom. Eliz.*, XVI, nº 55, et vol. XVIII). On y lit : « W. Jolly, *M. Wharton's priest*, » écrit de la main de sir W. Cecil.

*William Jollife*, prêtre, enfermé à la Tour de Londres en 1561 (*Dom. Eliz.*, vol. XVI, nº 65).

*Henry Jollife*, doyen de Bristol, déposé en 1559, emprisonné.

*Christopher Johnson*, prêtre âgé, enfermé à la Tour de Londres en 1581, le 3 janvier; il subit la torture le même jour (*Rishton's Diary*, apud Sanders, *de schismate*. Cf. *Douay Diary*, 21 jan. 1581 : « Ex Anglia venit Dominus Nicholson, presbyter, a cujus ore hausimus S. Johnson, virum gravem et vere pium sacerdotem, ter in equuleo positum : non ita multo post gratissimum animum Deo reddidit »).

*Henry Johnson*, curé de Brodwar (Worcestershire), fut interné en 1561 dans le comté d'Hereford (Strype's *Annals*, I, p. 177).

Digitized by Google

*Joseph Kayle*. V. *Goddarde*.

*Thomas Large*, prêtre, prisonnier dans la Tour de Londres en 1561 (*Dom. Eliz.*, XII).

*Larké*, cité par Sanders comme prédicateur privé de ses bénéfices, et jeté en prison (Sanders, Lettre au cardinal Moroni).

*Lallard*, prêtre, enfermé à la Tour de Londres en 1562. Cité par le lieutenant de la Tour (*Dom. Eliz.*, 1562).

*Alban Langdale* (doct. théol.), archidiacre de Chichester, interné chez lord Montague, au choix de sa seigneurie, pour l'endroit précis : se présentera à première réquisition (Strype's *Annals*, I, p. 177). En 1560, on le trouve en prison, et présenté au Saint-Siège, dans un mémoire, comme digne de l'évêché de Chichester. Il mourut interné et prisonnier chez lord Montague, après 1584 (cf. Gillow).

*Langdon*, prêtre. On le trouve dans une liste de prisonniers renfermés pour avoir dit la messe, en 1561, avec cette mention : *Langdon a Monk* (*List of prisoners for mass : Dom. Eliz.*, XVII, n° 13).

*John Lister*, emprisonné dans la Marshalsea en 1586 (*Dom. Eliz.*, CXCV). On lit à son nom : *No seminare, but an old priest*, écrit de la main de Phelippes. Dès 1561, il était renfermé à la prison de Londres *the Fleet* (*Dom. Eliz.*, XVIII, n° 5).

*George London*, cité par Sanders, *De visibili monarchia*, parmi les prêtres captifs ou morts en prison.

*Loye*, curé d'*All Saints*, à Cantorbéry, poursuivi en 1558 pour avoir mal parlé du gouvernement de la reine (Strype's *Annals*, I, p. 43). Le 6 mars 1559, le conseil privé ordonne de le garder en prison jusqu'à ce qu'il manifeste son repentir.

*Thomas Madde*, prêtre, moine de l'abbaye de Gervase sous Henri VIII, échappa alors à la mort en se réfugiant en Europe. A l'avènement de Marie Tudor, il revint en Angleterre et devint chapelain de Percy, comte de Northumberland. Après la mort de ce seigneur, il fut surpris par les hérétiques en 1579, au moment où il célébrait la messe, et conduit à la prison d'York, revêtu des ornements sacerdotaux.

*John Maddox*, vieux prêtre, ordonné avant Élizabeth, renfermé dans la prison *County wood street*, en 1586 (*Dom. Eliz.*, CXCV). On lit en marge à son nom, écrit de la main de Phelippes : *An old poor fellow and malicious ; but no seminarye*.

*Robert Manners*, curé de Wotton at Stone, interné en 1561 (Strype, I, 276).

*Robert Manors*, vieux prêtre ordonné avant Élizabeth, emprisonné (Lansdowne, mss. 55).

*Adam Marcy*, prêtre, envoyé à la prison *the King's bench*, le 9 mai 1561 (*Dom. Eliz.*, vol. XVIII, n° 1).

*Nicolas Marley*, chanoine prébendé de Durham, interné dans une

Digitized by Google

circonférence de huit milles autour de Durham (Strype's *Annals*, I, p. 177).

*Richard Marshall* ou *Martial*, doyen de Christ Church à Oxford, occupant par conséquent le poste le plus envié de l'Université. Il fut déposé et emprisonné en 1559. Strype dit qu'il ne persévéra pas et finit par signer le serment de suprématie de la reine. Mais, en 1568, la confession de Molyneux dans sa prison nous le révèle parcourant le Lancashire et reçu partout comme prêtre catholique. A la même époque, il est porté sur une liste de *recusants* dangereux (*Dom. Eliz.*, XLVI), et Strype, qui l'accuse d'avoir trahi sa foi, avoue qu'il mourut en captivité.

*Roger Marshall*, autrefois prieur de Semptingham, fut interné à Newmarket dans une circonférence de six milles de rayon (Strype).

*Marwyn*, archidiacre de Surrey, confessa sa foi devant les commissaires de la reine avec tant d'ardeur, qu'il mérita d'être jeté en prison (Sanders, Lettre au cardinal Moroni).

*Henry Mathews*, curé de Hoo (Kent), renfermé à la Marshalsea, en 1559, pour mépris des lois (*Dom. Eliz.*, 15 août 1559).

*Michael*, prêtre âgé, ordonné sous Marie Tudor, emprisonné à Wisbeach Castle en 1596 et en 1603 (*Dom. Eliz.*, XXXII, n° 64, jan. 1593).

Docteur *Thomas Mirfeld*, prêtre, enfermé dans la prison de *King's bench* en 1579, âgé alors de quatre-vingts ans (Strype's *Annals*, append. II, p. 132).

*Roger Monroe*, prédicateur, en prison en 1561 (Sanders, Lettre au cardinal Moroni).

*John Mordaunt*, prêtre, enfermé dans la prison *the Fleet* le 31 mai 1561 (*Dom. Eliz.*, XVIII, n° 5, et XVII, n° 13).

*Polydore Morgan*, mentionné dans la liste de prêtres en prison en 1561 (Sanders, Lettre au cardinal Moroni). On le retrouve en prison en 1580 avec Laurence Vaux (*Life of Laurence Vaux*).

*John Mormoth*, prêtre âgé, ordonné avant Élizabeth, prisonnier de l'évêque de Londres en 1587 (*Dom. Eliz.*, vol. CII, n° 36).

*John Morren* ou *Murren*, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres, curé de Saint-Martin de Ludgate, à Londres, enfermé à la prison *the Fleet* en février 1559, pour avoir prêché malgré la défense de la reine (Strype's *Annals*, I). Il fut, d'après les actes du conseil privé, relâché, à la condition de reconnaître publiquement sa faute. A-t-il fait cela? C'eût été une faiblesse, non un acte contre la foi; mais il est douteux qu'il ait ainsi cédé, car en 1560, nous le voyons dépouillé de tous ses bénéfices. En 1568, une liste de *recusants* le signale comme dangereux et circulant dans l'ombre; en 1584, nous le retrouvons prisonnier à Manchester. C'était un grand helléniste; il avait été professeur de la petite-fille du bienheureux Thomas

Digitized by Google

Morus, née de William Roper et de Marguerite, la fille du célèbre martyr (cf. Simpson, *Life of Laurence Vaux*).

*Mountford*, prêtre, commissaire de Watson, dernier évêque de Lincoln; nous le voyons cité par les lords du conseil privé à comparaître pour rendre compte de ses paroles (Strype's *Annals*, I, année 1559).

*John Moyne*, prêtre, enfermé dans la prison de Londres *the Fleet*, le 22 février 1559 (Harl. mss. 360).

*Moyses*, prêtre. Lettre de lord Scrope, en 1574, qui ordonne d'essayer d'amener à de meilleurs sentiments Dingdall et Moyses, prêtres arrêtés pour cause de religion, et, si on échoue, de procéder contre eux.

*Thomas Mudd*, prêtre, anciennement moine de l'abbaye de Gervase, déjà persécuté sous Henri VIII. Il fut conduit, en compagnie d'un prêtre nommé Dobson, revêtu des ornements sacerdotaux, à la prison d'York, en 1579. Deux ans plus tard, il fut transféré à la prison de Hull, où il mourut (cf. Morris).

*Walter Mugg*, chanoine prébendé d'Exeter, fut interné à Hereford en 1562 (Strype's *Annals*, I, p. 276. Cf. *Camden Miscellany*).

*George Mysell*, prêtre, enfermé dans la prison *King's bench*, le 31 mai 1561, par ordre du duc de Norfolk. On lit en marge : « Priest » (*Dom. Eliz.*, XVIII, 1).

*Thomas Neal* ou *Neel*, fellow de New college, Oxford, dès 1540. Recteur de Stapledon Hall, puis d'Exeter college, à Oxford, quand Stapledon Hall devint Exeter college. Il continua de pratiquer secrètement sa religion, mais en 1570, il fut déposé. Il alla à Douai en 1578 et revint en Angleterre en 1580; il fut alors jeté en prison et exilé en 1585 et déporté (cf. Morris). On dit de lui dans le *Diarium* de Douai, p. 142 : « Qui et ipse etiam non parvo tempore pro fidei catholicae professione carceribus detentus, quanta sit novi Evangelii lenitas satis expertus est » (cf. Boase, *Register of Exeter College*).

Docteur *Oxenbridge*, prêtre, compagnon de captivité de Watson, dernier évêque de Lincoln, à Wisbeach Castle (Cf. Bridgett, *Catholic hierarchy*).

*Pasquet*, prêtre de Jersey, emprisonné à Ornet Castle, pour avoir dit la messe et donné les sacrements, 1560 (Lettre de sir A. Paulet à lord Cecil : *Dom. Eliz.*, add., 1560).

*Thomas Pain*, desservant de Castle Acre, au comté de Norfolk, cité devant le conseil privé pour avoir mal parlé de la reine en 1558 (Strype's *Annals*, I).

*Thomas Palmer*, prêtre, enfermé dans la prison de Winchester en 1579; il était alors âgé de quatre-vingts ans (*List of papists*. Strype, II, append.).

Digitized by Google

*Henry Parker*, prêtre, prisonnier à la Marshalsea en 1561 (*Dom. Eliz.*, XVI).

*Parphew* ou *Parphue*, archidiacre d'Hereford, enfermé dans la prison *the Fleet*, le 22 octobre 1561 (Harleian mss. 360).

*Robert Parton*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, fut emprisonné à Stafford et dans la Marshalsea, où il mourut en 1593 (cf. *S. Thomas's Priory*, par Gillow. London, 1814).

*Pater*, prêtre, emprisonné à la Tour de Londres en mai 1561 (*Dom. Eliz.*, XVIII).

*Edward Paule*, diacre de Coventry, arrêté au moment où il s'embarquait, 1583 : en prison avec Laurence Vaux en 1590 (cf. *Dom. Eliz.*, 1583, n° 111).

*Robert Payne*, prêtre âgé, ordonné sous Marie Tudor, prisonnier à la Marshalsea en 1593 (*Dom. Eliz.*, XXXIV).

*John Pearson*. Ce vénérable vieillard, ordonné avant Élizabeth, fut longtemps emprisonné à Durham, parce qu'il refusait d'assister au prêche ; après avoir subi les horreurs d'un cachot souterrain, il fut mis en compagnie de voleurs, qui devinrent ses bourreaux. Ces traitements abrégèrent sa vie (Morris, *Troubles*, III^e vol.).

*Peel*, prêtre, exerçant le ministère sous Marie Tudor, enfermé en 1584, dans la prison *the Fleet*, de Manchester.

*Pezarda*, prédicateur, en prison en 1561 (Lettre de Sanders au cardinal Moroni).

*Plumtree* ou *Plumptree*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, se signala pendant la grande révolte du Nord en 1569, et fut pendu à Durham en 1571.

*Arthur Poole*, prêtre, enfermé dans la prison *the Fleet*, en 1561 (*Dom. Eliz.*, XVI, n° 65).

*John Porter*, desservant de Crondal, Kent, interné à Maidstone (Kent) ou dans toute autre ville du Kent (Strype's *Annals*, I, p. 277).

*Price*, prêtre écossais, emprisonné dans la Tour de Londres en 1586 (« M. Price, a Scot, he was a priest. » Harl. mss. 360).

*Pulleyn*. Une lettre du conseil privé au shérif d'Essex et aux baillis de Colchester leur ordonne d'arrêter deux prédicateurs nommés Pulleyn et Dodman, et de les envoyer sous bonne escorte à Londres (*Acts of privy council*, VII, p. 88).

*John Ramridge*, doyen du chapitre de Lichfield, enfermé à la Tour de Londres le 20 avril 1561 (*Dom. Eliz.*, vol. XVI, n° 55).

*Ramsay*, prêtre, emprisonné en 1559 (Cardinal Allen, *De justitia britannica*).

*George Raynes*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, enfermé dans la prison d'York en 1600 (F. Pollard's *Recollections*. Cf. Morris, *Troubles*, III, p. 462).

Digitized by Google

*James Raynolds*, ou *Reynolds*, président de Merton College, à Oxford, doyen du chapitre d'Exeter, évêque nommé d'Exeter, fut déposé et enfermé à la Marshalsea en 1559. Il y mourut la même année.

*Thomas Redman*, chapelain de l'évêque d'Ely, interné en 1561 (Strype, I, 276).

*John Reeve*, alias *Pain*, martyr. Curé en 1558 d'Alternon, en Cornouailles, il fut expulsé en 1559. Il fut emprisonné en 1581 et exécuté comme prêtre à Chelmsford en 1582, le 2 août (cf. *Rishton's Diary*).

*Richardney*, prêtre âgé, ordonné sous Marie Tudor, enfermé à Wisbeach Castle en 1593 (*Dom. Eliz.*, vol. XXXII).

*Robinson*, enfermé dans la prison *the Clynk* en 1586 (*Dom. Eliz.*, CXII).

*Richard Robson*, prêtre, curé de Candishe, emprisonné en 1561 (*Dom. Eliz.*, XVI).

*Rose*, vieux prêtre, ordonné avant Élizabeth, mentionné dans une liste de prisonniers de *Gate House*, Londres, en 1580 (Harleian mss. 360).

*Richard Rosse*, vieux prêtre du Yorkshire, enfermé chez l'évêque de Londres en 1575, pendant cinq ans (cf. *Life of Laurence Vaux*).

*Thomas Rudall*, prêtre très âgé en 1587. Enfermé au château d'York, il y mourut le 7 avril 1587.

*Antony Sabryn* ou *Salvin*, chanoine prébendé de Durham, interné dans Kirby Murside (Strype's *Annals*, I, 276).

*Sampson*, prêtre, emprisonné en 1561 (*Dom. Eliz.*, 1561. Lettre de Parker à lord Cecil; *Dom. Eliz.*, add. XVII, 68).

*Henri Saunders* ou *Sanders*, interné dans le comté de Warwick (Strype's *Annals*, I, p. 277).

*Nicolas Sanders*, prêtre, fellow de New College, à Oxford, emprisonné à la Tour de Londres en 1562; trouva moyen de s'échapper et d'aller à Louvain, où il devint *Regius professor Divinitatis*. Envoyé comme nonce en Irlande, il y mourut de froid et de faim (cf. *Winchester scholars*, par Kirby).

*Ralph Scott*, prêtre, se trouve sur une liste de prêtres poursuivis en 1574 pour crime de haute trahison. C'était un prêtre ordonné avant le règne d'Élizabeth, car les prêtres envoyés par les séminaires ne commencèrent à arriver en Angleterre qu'en 1574 (cf. *Lydiate Hall* ou *Sedgewick*).

*Thomas Seagiswick* autrefois *Margaret professor Divinitatis* à l'Université de Cambridge, recteur de Stanhope, curé de Gainford, au diocèse de Durham, interné à Richmond. Il passa quelque temps à Lambeth, sous les verrous de l'archevêque Parker (Strype's *Annals*, I, p. 278).

Digitized by Google

*Seton*, D. D., chanoine prébendé de Winchester, prêtre de talent, emprisonné en 1561 (Lettre de Sanders au card. Moroni).

*James Shaw*, prêtre, dans la prison *the Gate House* en 1579, âgé de soixante ans (Strype, II).

*Henry Shawe*, prêtre, fellow du collège Saint-John, à Oxford, prisonnier à Wisbeach Castle en 1572.

*Robert Shawe*, chanoine de Worcester, interné en 1579 (Strype's *Annals*, I, 277).

*Robert Shelmerden*, prêtre, interné dans le comté de Northampton, 1561 (Strype's *Annals*, I, p. 279).

*John Shereman*, prêtre ordonné avant Élizabeth, enfermé dans la prison *the King's bench* le 20 avril 1560 (*Dom. Eliz.*, XVI, n° 55).

*Philip Sherewood*, ordonné prêtre avant Élizabeth, s'exila en 1559, revint en 1571, fut emprisonné et déporté en 1585. Il mourut en France en 1589 (Dodd).

*John Shorey*, prêtre, sacristain de la cathédrale de Chichester, fut accusé d'avoir proféré contre la reine des paroles injurieuses : le conseil privé ordonna de lui appliquer la peine du pilori, ou un autre châtiment (Strype, I, p. 44).

*John Skinner*, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres, déposé en 1559. On lit dans Strype (II, p. 181, année 1572) : « Le comte de Shrewsbury a découvert dans le nord un nid de trafiquants de messes : Skinner le prêtre est l'un d'eux. »

*Thomas Slythurst*, président de Trinity College, à Oxford, chanoine de Windsor, fut enfermé à la Tour de Londres en 1559; il y mourut en 1560 (cf. A. Wood; Dodd).

*Richard Smith*, ancien vice-chancelier d'Oxford, fut privé, en 1558, de divers bénéfices et de sa prébende de Christ Church à Oxford. Il essaya de s'enfuir en Écosse, mais fut arrêté et confié à la garde de Parker, archevêque de Cantorbéry. Il parvint plus tard à quitter l'Angleterre et mourut à Douai, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre. Il y est enterré dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

*Smithson*, prêtre, dont il est dit dans les actes du conseil privé : « Poursuivi avec les deux Harpsfield et Weston pour refus d'obéir aux ordres de Sa Majesté en ce qui concerne le culte » (*Privy council acts*, VIII, p. 373).

*William Sotton*, prêtre, emprisonné pour la foi en 1559 (Allen).

*Henry Staphard*, prêtre, enfermé à Wisbeach Castle en 1593 (*Dom. Eliz.*, XXXII).

*William Hartley Stephen*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, rencontré par le P. Gerard à la Marshalsea en 1584 (*Mémoires du P. Gérard*).

*Edmund Steward*, doyen du chapitre de Winchester, emprisonné dans la Marshalsea en 1559.

Digitized by Google

*James Stonner*, prêtre ordonné avant Élizabeth, appelé *old massing priest* (*Dom. Eliz.*, vol. LXXXIV, nº 33).

*Francis Stopford*, prêtre, docteur en théologie. On le trouve dans la prison de Northampton en 1579, âgé de soixante ans (Strype, II, append.) ; il en avait quarante à l'avènement d'Élizabeth.

*Leonard Stopes*, fellow de Saint-John College, à Oxford, chassé en 1559. On le retrouve plus tard à la prison de Wisbeach Castle.

*Robert Strawe*, chanoine prébendé de Worcester, interné (Strype, I).

*Stubbs*, archidiacre de Westmoreland, enfermé à la prison de Westminster en 1561 (*Dom. Eliz.*, vol. XVI, nº 55).

*Geffrey Francis Summer*, désigné comme *a forward man against the professors of the Gospel*, est déféré au conseil privé, qui, préalablement à toute enquête, ordonne de l'enfermer à la prison *the Gate House*, de Westminster (Strype, I, p. 55).

*Richard Sutton*, prêtre, enfermé dans la prison de West-Chester en 1579, âgé de quatre-vingts ans (Strype's *Annals*, II, app.).

*John Symes*, ou *Symms*, prêtre du comté de Somerset, prisonnier à la Marshalsea en 1561 (*Dom. Eliz.*, add., vol. XI, 1561).

*William Taylor*, aumônier de Heath, dernier archevêque d'York, enfermé à la prison *the Fleet* en 1559.

*Thomas*, prêtre de Saint-Michel de Southampton, fut accusé en 1558 d'avoir mal parlé du gouvernement de la reine. Le conseil privé, sans enquête préalable, ordonna de l'emprisonner et de le punir (Strype's *Annals*, I, p. 45).

*John Tother*, prêtre, renfermé quelque temps à la Tour de Londres en 1558 (cf. *Privy councils acts*, 12 décembre 1558).

*Roger Tomson* ou *Thompson*, prêtre, déposé en 1559, interné avec défense de rentrer dans les diocèses d'York et de Durham (Strype's *Annals*, I, p. 275).

*Thomson*, cité par Sanders parmi les prédicateurs en prison en 1561 (Lettre au card. Moroni).

*Christopher Thomson*, « presbyter gravis, die tertia januarii 1581 in Turrim deductus est et eodem die equuleo subjectus est » (*Diarium de Rishton*). Comme les prêtres des séminaires n'arrivaient en Angleterre qu'en 1574, cette épithète de *presbyter gravis* semble indiquer un *vieux prêtre*, comme on parlait alors, en désignant les prêtres ordonnés avant le règne d'Élizabeth.

*William Tresham* (doct. théol.), fellow de Merton College, à Oxford, chanoine de Christ-Church, à Oxford, chanoine prébendé de Lincoln, fut emprisonné au palais de Lambeth en 1559, puis relâché, puis emprisonné de nouveau (*Dom. Eliz.*, LXVII). Après 1570, il est cité parmi les prisonniers de la Tour de Londres.

Digitized by Google

*William Uscanson*, prêtre emprisonné à Hull en 1577 (mentionné dans un papier daté de 1577).

*Uxobridge* (doct. théol.), mentionné comme transféré de la Tour de Londres à Wisbeach Castle (*Douay Diary*, p. 178).

*Thomas Valence*. V. *Goddarde*.

*Thomas Walden*. V. *Goddarde*.

*Wade*, prêtre, emprisonné pour la foi en 1559 (card. Allen).

*Oliver Walker*, prêtre, enfermé en 1570, avant l'arrivée des prêtres ordonnés à l'étranger, à la prison d'York, *Ousebridge Kidcote*. Il y resta trois ans, fut transféré au château d'York, puis à Hull (Morris, III).

*Peter Walker*, prêtre de Colchester, est accusé en 1558 d'avoir tenu sur la reine des propos calomnieux. Aussitôt, sans enquête préalable, le conseil privé ordonne de le mettre au pilori sur la place du marché et, s'il peut trouver caution, de le relâcher (Strype's *Annals*, I, p. 148; *Privy council acts*, t. VII, p. 71).

*Laurence Vaux*, fellow de Corpus Christi à Oxford, chanoine prébendé de Salisbury, préposé de la collégiale de Manchester, fut d'abord interné en 1559. Il s'échappa et vint à Louvain. Envoyé en Angleterre par Sanders, pour y publier la décision du concile de Trente et de saint Pie V qui défendait aux catholiques d'assister aux offices protestants, il revint ensuite à Louvain. Envoyé de nouveau dans sa patrie par les supérieurs ecclésiastiques, il y fut arrêté, et mourut en prison (cf. sa vie par Simpson, *l. c.*).

*Wells*, prédicateur mentionné par Sanders comme retenu en prison en 1561 (Lettre au cardinal Moroni).

Le docteur *Weston* (doct. théol.) fut enfermé à la Tour de Londres en 1558.

*William Whynke*, vice-prévôt de King's College à Cambridge, fut déposé à cause de son attachement à la foi catholique et interné dans le comté de Norfolk (Strype, *List of recusants*, 1562).

*Villa-Garcia*. V. *Oxford*.

*William Wilson* était membre de la collégiale de Manchester, dissoute en 1547, sous Édouard VI. Il se retira avec une pension de six livres sterling. On le trouve en prison à Manchester en 1582 (cf. *Lancashire Chantries*).

*Thomas Wilson*, prêtre, enfermé à la Tour de Londres en 1568 (Strype, I, p. 549).

*Richard Williams*, martyr. Le 5 octobre 1588, Richard Williams, vénérable prêtre ordonné sous Marie Tudor, fut exécuté à Holloway, près de Londres, parce qu'il était resté fidèle à la foi (Persons dit que Williams avait cédé quelque temps, puis s'était repenti).

*Morris Williams*, appelé par Young *un vieux prêtre*, fut enfermé dans la prison *the Clink*, le 26 août 1587 (*Dom. Eliz.*, 1587).



Digitized by Google

*Edward Williamson*, parmi les *presbyteri incarcerati* en 1561 de Sanders (*De visibili monarchia*).

*Robert Williamson* (doct. théol.), prêtre, prisonnier à Hull en 1579, âgé de soixante ans (Strype's *Annals*, II, app.).

*Thomas Williamson*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, continua à exercer son ministère, principalement dans le Lancashire, et fut condamné à mort en 1584, parce qu'il refusait de prêter le serment de suprématie. On commua sa peine en celle de la prison perpétuelle, et il mourut dans une des prisons de Lancastre (Dodd).

*Willinson*, prêtre, emprisonné pour haute trahison (cf. *Lydiale-Hall*).

*William Wilkinson*, vénérable vieillard, arrêté pendant qu'il célébrait la messe chez le docteur Vavasour, le 3 août 1583 (Morris, *Troubles*, 2e série).

*George Whit*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, enfermé le 7 juillet 1588 à York Castle, par le conseil privé, parce qu'il ne fréquente pas le temple (Foley, *Records*, Add., vol. III).

*Nicolas Wildgoose*, prêtre, enfermé dans la prison *the King's bench*, le 10 juin 1561, par ordre du lord chancelier (*Dom. Eliz.*, XVIII, n° 1).

*Robert Willerton* ou *Willanton*, chanoine prébendé de Saint-Paul de Londres, chapelain de Bonner, évêque de Londres, fut privé de ses bénéfices en 1559, et interné dans les comtés de Middlesex et de Bucks (*Dom. Eliz.*, Add., 1565; Strype's *Annals*, I, p. 275).

*Antony Wilkinson*, prêtre âgé, emprisonné en 1576 à York, transporté en 1585 (Morris).

*William Wilkinson*, surpris disant la messe en 1580, emprisonné à York (Morris, IIIe vol.).

*Robert Wood*, curé d'Oteley, au diocèse d'York, refusa de prêter serment, et fut emprisonné en 1559 (*York Visitation. Dom. Eliz.*, 1559, vol. X).

*Richard Wood*, prêtre ordonné sous Marie Tudor, prisonnier à Wisbeach Castle, en 1580 (Dodd).

*John Wood*, prêtre, emprisonné en 1561 pour avoir dit la messe (*Dom. Eliz.*, 1561).

*Charles Wood*, prêtre, enfermé à la prison *the Fleet*, le 20 novembre 1560 (Harl. mss. 360).

*Thomas Wood*, évêque nommé de Saint-Asaph en 1558, avait été chapelain et confesseur de Marie Tudor; chanoine prébendé de Cantorbéry, recteur de High Ongar; enfermé à la prison *the Fleet* en 1560 (*Dom. Eliz.*, Add., vol. XI). On le trouve en prison à la Marshalsea en 1579, âgé de quatre-vingts ans. Fox se trompe quand il dit que Th. Wood s'échappa de prison.

Digitized by Google

*Thomas Woodhouse*, martyr, S. J. béatifié avec le bienheureux Campion (cf. Foley, *Collectanea*, p. 859), né dans le comté de Lincoln et ordonné sous Marie Tudor ; pourvu d'une cure dans le diocèse de Lincoln, dont il se démit par délicatesse de conscience en 1560; précepteur d'un gentilhomme dans le pays de Galles, il le quitta bientôt pour le même motif. Il fut arrêté et enfermé à la prison *the Fleet*, où il resta jusqu'à son martyre à Tyburn, le 19 juin 1575. En 1573, déjà prisonnier, il demanda son admission dans la Compagnie de Jésus et l'obtint, témoin ces mots écrits au frontispice d'une relation de sa vie conservée aux archives de la Compagnie (*Anglia, Necrol.*).

1573. *Gulielmus Woddus, in carcere Londinensi detentus, potest admitti in Societatem.*

*William Whynke*, vice-prévost de King's College, à Cambridge; déposé en 1559 et interné dans le comté de Norfolk (Strype's *Annals*, I. *Athenae*).

*William Wyndham* (cf. Strype's *Annals*, II, appendice, list of papists). On lit dans le *Diarium* de Douai, année 1579 : « Le docteur Wyndham est enfermé au secret dans la prison *the Fleet.* » On le retrouve en 1580 à Wisbeach Castle (Bridgett, *Cath. Hierarchy*).

*William Wyot.* « Was imprisoned in the Castle, 10 jan. 1570, for refusing to declare what papists he knew in Exeter College » (Boase, *Register of Exeter College*, LXXX).

*Young* (S. théol. prof.), chanoine prébendé d'Ely, autrefois *professor regius linguae graecae*, président de Pembroke College, à Cambridge, déposé en 1550, enfermé dans la prison *Wood Street County* en 1561. Il écrivit à sir W. Cecil du fond d'un cachot de la Marshalsea en 1594 ; il mourut en prison à Wisbeach Castle, en 1580 ou 1581, après vingt et un ans de captivité (cf. Bridgett, *Cath. Hierarchy*; Cooper, *Athenae Cambridgienses*; *Dom. Eliz.*; *Aylmer's life*, by Strype, p. 24). Aylmer conseille de maintenir en prison les principaux chefs des catholiques et il cite : Th. Fitz Herbert, Towneley Watson, év. de Lincoln; Feckenham, abbé de Westminster, et Young.

*Yaxley*, prêtre, prisonnier à la Tour de Londres en 1562 (*Dom. Eliz.*, XXI, 55).

*William Zon, professor regius juris civilis* à l'Université de Cambridge, refusa de prêter serment en 1559 et fut de suite jeté en prison.

•

On pourrait ajouter à ces trois cents noms l'indication sommaire de prêtres anonymes, ordonnés avant Élizabeth, qui ont souffert pour la foi, mais dont les noms n'ont pas été conservés.

Digitized by Google

En 1559, plusieurs ecclésiastiques furent arrêtés pour avoir prêché sans permission (*Privy council acts*, VII, passim).

On lit dans un mémoire : « En 1590, deux prêtres *âgés* (c'est-à-dire ordonnés avant Elizabeth, moururent en prison à Worcester » (Morris, *Troubles*, 3e série, p. 36).

On lit dans un autre mémoire : « Dans la prison du château de Hull, en 1588, quelques prêtres âgés, enfermés avec beaucoup de révérends Pères, tombèrent malades, et, se voyant refuser tout secours, moururent pitoyablement » (Cf. Stonyhurst, mss., *Anglia*, vol. VI).

En 1580, dans la prison de Stafford, sur trente prisonniers, vingt-quatre moururent aussitôt, six vécurent quelque temps (F. Grene's mss. Stonyhurst, vol. III, p. 767).

En 1561, Quadra, évêque de Vittoria, ambassadeur d'Espagne à Londres, écrit le 30 juin : « Ils ont aussi dégradé cinq ou six prêtres, sous le prétexte qu'ils étaient des visionnaires et des nécromanciens : on avait trouvé dans leurs papiers des calculs sur la naissance de la reine et du comte de Leicester, et autres choses sans conséquence, excepté pour ceux qui saisissaient cette occasion de tourmenter des prêtres (Record Office, *Spanish papers*, 30 juin 1561).

En 1587, on trouve dans la prison de Dorchester un prêtre très âgé, ordonné sous Marie Tudor (Morris, *Troubles*, 3e série, p. 36).

En 1588, de quatre-vingts confesseurs de la foi, emprisonnés par ordre de Toby Mathews, archevêque protestant d'York, quarante moururent des tortures horribles de la captivité (Morris, 3e série, p. 329). Plusieurs probablement étaient des prêtres ordonnés sous Marie Tudor, car il n'y a pas une liste de prisonniers à cette époque qui n'en contienne un certain nombre.

En 1559, Sanders nous dit (Lettre au cardinal Moroni) que tous les bénédictins furent expulsés de leur monastère et que la reine refusa de leur donner un laissez-passer pour quitter l'Angleterre. Nous avons les noms de trois d'entre eux qui furent emprisonnés; nous n'avons pas ceux des autres; mais, très probablement, ils partagèrent le sort de leurs frères.

Tous ces faits nous donnent le droit de supposer que notre liste de trois cents prêtres, ordonnés sous Marie Tudor ou auparavant, et confesseurs de la foi, est loin d'être complète, et que,

Digitized by Google

très probablement, des recherches plus approfondies la feraient monter à plus de cinq cents prisonniers, morts presque tous sous les verrous.

Élizabeth, qu'on a quelquefois surnommée l'Hyène, ne lâchait guère sa proie : une fois emprisonné, le confesseur de la foi pouvait d'ordinaire s'attendre à mourir dans les cachots, de froid, de misère ou d'infection. Et, de fait, nous savons positivement qu'un grand nombre des confesseurs de la foi cités dans notre liste sont morts en captivité. D'autres sont venus s'éteindre à l'étranger, et nous avons pu les suivre. Quant à ceux dont l'histoire ne révèle pas la fin, nous avons deux garanties de leur persévérance : leur attitude première, leur résistance au début, qui leur a valu de souffrir pour leur foi, et le silence de leurs ennemis, qui d'ordinaire révèlent les noms des apostats.

Mais ce que nous avons dit suffit pour montrer combien les historiens protestants ont été mal informés ou de mauvaise foi, en nous parlant de trois cents prêtres restés fidèles à l'Église catholique en 1559.

J. Forbes-L., S. J.

---

Digitized by Google

# MÉLANGES

## I.

## ROLAND DANS LES TRADITIONS POPULAIRES

Qui fut ce Roland dont la renommée a rempli tout le moyen âge? Un seul de ses contemporains a parlé de lui. On sait par Éginhard que dans une vallée des Pyrénées, le 15 août 778, périt un guerrier de ce nom, qui était préfet des marches de Bretagne. *Hruodlandus, britannici limitis præfectus*[1]. Une ligne à peine, et c'est tout.

M. Léon Gautier pense que le combat de Roncevaux fut un vrai désastre et que les historiens atténuèrent l'importance d'une défaite fort sensible à Charlemagne. L'obscurité est donc bien complète pour un personnage que la poésie a tant vengé de l'oubli de l'histoire; mais de l'histoire même, comment et quand put sortir ce cycle de l'empereur à la barbe fleurie et de ses douze pairs? M. Delécluse, dans un livre qui ne mérite pas l'oubli[2], s'est étonné de cette quantité de récits fabuleux n'ayant aucun germe dans la réalité, et se greffant sur un règne qui n'a rien de ténébreux et se présente au contraire à nous d'une manière lumineuse. Comment, à quelle époque et de quoi l'imagination populaire put-elle former le principal héros de ces fictions étranges? Et ce ne fut pas bien longtemps après le combat de Roncevaux que se créa ce type chevaleresque. Si la *Chanson de Roland*, telle que nous la connaissons, appartient au XIe siècle, les savants ne doutent pas qu'elle n'ait été précédée d'autres chants inspirés par le même sujet. Encore une fois, que fut ce Roland, si vite idéalisé? N'est-on pas tenté de croire qu'il s'agissait d'un guerrier plus illustre que ne le donnerait à penser la brève mention d'Éginhard?

[1] *Vita Karoli*, IX.
[2] *Roland et la Chevalerie*. Paris, Labitte, 1845, t. I, p. 6-11.

Digitized by Google

La *Chanson de Roland* dut certainement accroître la renommée du prétendu neveu de Charlemagne et la répandre dans toute l'Europe. Elle fut la source des œuvres si nombreuses où le *héros* se modifia de siècle en siècle, pour finir, en perdant son caractère traditionnel, par inspirer les stances enjouées de Boiardo et de l'Arioste. Mais à côté de ce courant littéraire que l'irradiation de nos chansons de geste a fait circuler de tous les côtés et dont nous n'avons pas à parler après MM. Léon Gautier, Gaston Paris, Rajna et Nyrop, un autre courant s'est formé, celui-là de nature populaire, qui ne semble avoir pour ainsi dire rien emprunté aux poètes et qui est attesté sur tous les points par ce nom de Roland attaché à des lieux, des édifices, des ruines. C'est de cette popularité quasi universelle qu'il nous semble curieux de relever quelques traces.

En première ligne, il faut rappeler la *Brèche de Roland*. Dans la chanson rien ne rappelle le fait que la tradition a popularisé. Roland, sentant sa mort prochaine, et ne voulant pas que son épée tombe dans les mains des Sarrasins, essaie en vain de la briser en la frappant sur un rocher ; l'acier reste intact, mais le rocher n'est pas entamé [1].

Dans la *Chronique de Turpin*, la situation est la même, sauf que le marbre sur lequel Roland assène des coups furieux est brisé [2]. Peut-on comparer cette fente dans un bloc de marbre à la longue et profonde entaille qu'aux environs de Gavarnie — fort loin du reste de Roncevaux — Durandal creusa dans une montagne, et qui reçut le nom de brèche de Roland ?

La tradition doit provenir d'une autre origine que d'œuvres littéraires avec lesquelles elle n'a guère de rapport, et ce n'est pas dans ces œuvres non plus qu'on peut trouver le point de départ des croyances suivantes.

A quelques lieues de Gavarnie, au sud de Lourdes, un petit lac s'est formé sous les pas du cheval du héros. A Laccary (Basses-Pyrénées), un grand bloc est appelé *Pierre de Roland* [3]. Près du village d'Itraxoit, dans le Roussillon, on montre le pas de Roland. Une montagne, sur les bords du Tech, porte à son sommet une grande pierre

[1] De devant lui ad une pierre brune
Dis colps i fiert par doel et par rancure
Cruist li aciers, ne freint, ne ne s'esgraniet.

L. Gautier, *la Chanson de Roland*, 2e édition p. 217.

[2] Roland, craignant que son épée ne vînt à tomber entre les mains des Sarrasins, « la frappa contre cette pierre de marbre (un roc dont il a été parlé précédemment) par trois fois la voulant du tout rompre, mais la dicte pierre fut tranchée et divisée en deux parties, depuis le hault jusques en bas, et son espée demeura sans estre rompue et ressortit dehors la dicte pierre. » (*La Chronique de Turpin*. Paris, Sylvestre, 1835, fol. 20 v°.)

[3] Paul Sébillot, *Gargantua*, p. 296.

Digitized by Google

nommée Palet de Roland[1]. A Roquecor (Tarn-et-Garonne), on voit l'empreinte d'un pied de Roland et, à trois kilomètres de là, la place où s'est posé son autre pied[2]. Près de Vence, la *Pelote de Roland* est un gros rocher que lui et Gargantua s'amusaient à se jeter[3]. Dans le département du Var, un roc de forme arrondie est désigné sous le nom de *Paume de Roland*[4]. Il a été posé là un jour que le chevalier jouait à la paume avec Olivier. Dans les Alpes-Maritimes, au Castellaras de la Touis, Charlemagne et Roland ont joué au bouchon, mais au lieu de bouchon, ils employaient des rochers; l'un d'eux fut lancé par Roland sur le Roc-Baron[5].

On pourrait augmenter encore la nomenclature un peu monotone de traditions analogues. Nous en retrouvons de semblables en Espagne. « J'ai souvent entendu raconter, dit Feijoo, que sur la cime d'un mont du territoire de Valdeanas on voit une roche portant l'empreinte du pied d'un cheval. Les paysans soutiennent que c'est celle du cheval de Roland, qui, du sommet d'une autre montagne qui se trouve en face de celle-ci, sauta d'un seul bond, et à cause de cela ils appellent cet endroit le Saut de Roland : *y de este hecho llaman el sitio el salto de Roldan*[6]. »

On le voit, dans ces diverses légendes, Roland est devenu un géant, comme d'ailleurs d'autres personnages du cycle carolingien : Ferragus, Morgant, Baland.... Le sage duc Naimes, enterré à Brescia, au dire d'un écrivain du xv^e siècle, avait également des proportions surhumaines[7]. Le moyen âge donna aussi une stature colossale à l'un des saints qu'il vénérait le plus, à saint Christophe, dont les actes et la vie sont si peu connus : il le représentait traversant la mer, ayant à peine de l'eau jusqu'aux genoux, et portant l'Enfant Jésus sur ses robustes épaules. Peintres et sculpteurs lui attribuaient une taille énorme. Au xv^e siècle on voyait, à l'entrée de Notre-Dame de Paris, un saint Christophe d'une quarantaine de pieds, le plus grand qu'il y eût en France.

Tout à l'heure je parlais de l'Espagne, je ne veux pas m'en éloigner sans raconter ce qu'on débite à Tolède sur l'épée de Roland. Ramassée à Roncevaux par un Sarrasin, elle fut remise au kalife de Burgos. Celui-ci lui fit faire un magnifique étui, mais quand il voulut l'y renfermer, elle lui échappa des mains et s'enfonça dans la terre si

[1] *Gargantua*, p. 296.
[2] *Ibid.*, p. 287.
[3] *Ibid.*, p. 303.
[4] *Ibid.*, p. 304.
[5] *Ibid.*, p. 309.
[6] Feijoo, *Obras scellas*. Ed. Rivadeneyra, p. 260.
[7] F. Torraca, *Nuove Rassegne*. Livourne, Giusti, 1895, p. 178.

Digitized by Google

profondément qu'elle disparut et se mit à circuler dans le sol, tant et si bien qu'elle arriva à un ruisseau près de Tolède, *el rio de la Espada*. Là, elle se coucha, tellement cachée, qu'on ne la peut voir; mais à l'eau de ce ruisseau on attribue la bonté de la trempe de ces fines lames de Tolède que l'école romantique a si souvent fait briller[1].

Cette fameuse Durandal avait le don de l'ubiquité. On la montrait en Turquie, on la montrait à Blaye. Au XVIIe siècle, Grangier de Laverdys, parcourant à Florence des salles remplies d'armes de toute sorte, l'aperçut à côté de l'épée de Charlemagne[2]. On verra plus loin que Gryphiander lui attribue encore d'autres résidences. Disons dès à présent que longtemps on se vanta de la posséder à Rocamadour. On racontait qu'avant de partir pour l'Espagne Roland s'était rendu à ce célèbre sanctuaire — on y voit même son portrait — et qu'il y avait voué Durandal à Notre-Dame. Après le désastre de Roncevaux, elle aurait été rapportée à Rocamadour. Ce n'est plus elle, il est vrai, que l'on montre aux voyageurs : Henri au Court Mantel ayant pillé le sanctuaire en 1193, on remplaça, dit-on, la Durandal authentique par la grande épée suspendue à côté d'un gigantesque saint Christophe[3]. Lorsqu'en 1323, Jean, le valeureux roi de Bohême, vint à Rocamadour avec son beau-frère le roi Charles le Bel et sa sœur la reine Marie, il dut certainement être ému par ces souvenirs chevaleresques. A Rome une rue a été baptisée du nom de Durandal. Son nom et celui de son valeureux possesseur sont du reste répandus par toute l'Italie. J'ai jadis eu l'occasion de noter quelques-unes des bizarres rencontres que m'offrait ce pays[4]. De savantes recherches de l'éminent professeur Al. D'Ancona me permettront de mêler à ces indications incomplètes bien d'autres curieux renseignements dont, à mon vif regret, je serai obligé d'abréger l'exposé. Nous avons d'abord les rochers fendus par Roland. Il y en a un dans les environs de Gênes, un dans l'Ombrie à la cime du mont Cecceio, un près de Suze que Lalande a mentionné dans son *Voyage en Italie*, un près de Pise sur le mont Polito, un à huit kilomètres de Turin. C'est encore un coup de Durandal qui a détaché d'une montagne et fait tomber dans l'Adriatique l'île de Roland, l'*Isola Orlandina*. Un endroit de la voie Appienne était nommé *Passi d'Orlando*. Un faubourg d'Ozimo s'appelle *Il borgo di Roncisvalle*. Dans la terre d'Otrante on montre

[1] Guillaume Bernard, *Quatre ans en exil*, p. 211.

[2] Al. D'Ancona, *Rendiconti dell'Accademia dei Lincei*, vol. V, 1889. *Tradizioni carolingie in Italia*, p. 425.

[3] Joanne, *La Loire et le Centre*, p. 572.

[4] Dans un article publié d'abord dans le *Correspondant* en 1876, *les Poèmes chevaleresques*, et inséré plus tard dans mon volume *Folklore*, p. 324.

Digitized by Google

la tombe de Roland. A Pola, une fontaine a reçu le nom de Palais de Roland. A Strongoli, une autre fontaine porte l'empreinte d'un des fers du cheval de Roland. Près de Pola, existe une colonne de Roland. A quelque distance de Florence, le château de Montalbano (Montauban) avait, disait-on, reçu la visite de Charlemagne et de son prétendu neveu [1]. Dans la citadelle de Gaëte, Valery a remarqué « la tour pittoresque appelée Tour de Roland, d'après l'habitude italienne de donner le nom du paladin de Charlemagne à certains vieux et grands édifices [2]. » Le même Valery a parlé d'une espèce d'aviron garni de fer suspendu aux voûtes de la cathédrale de Pavie et que le cicerone indique aux voyageurs comme la lance de Roland [3]. A Spello, près d'une porte antique du mur qui longe la route de Rome, à une hauteur d'environ trois mètres, existent dans un rocher diverses saillies, divers creux qui gardent l'empreinte du corps gigantesque du chevalier [4].

Au chapitre LIII du livre VI des *Reali di Francia*, on lit que Milon d'Anglant, obligé de fuir la colère de Charlemagne et errant, avec sa femme Berthe, en Italie, *trovò una grotta di fuora di Sutri, a un miglio, in luogo solitario, e in questa grotta era una caverna fatta per le bestie* [5]. Le fugitif se retira dans cet antre avec Berthe, qui y accoucha de Roland. A Sutri, en effet, on montre la grotte de Roland [6]. La tradition provient-elle des *Reali di Francia*, en si grande vogue au moyen âge, ou l'auteur des *Reali* a-t-il profité de la tradition?

Fauriel a parlé d'une autre grotte à laquelle s'attache encore le souvenir du paladin : « Il y a à Fiesole une espèce de trou ou de caverne nommée sur les lieux la *buca delle fate*, le trou des fées. Or, d'après des traditions populaires du pays, traditions longtemps vivantes et qui n'ont été qu'assez tard recueillies par les écrivains, cette caverne des fées aurait été un sanctuaire vénérable de chevalerie. Elle aurait été visitée par Charlemagne; Roland y aurait été gratifié de l'enchantement en vertu duquel il était invulnérable; Maugis y aurait appris la nécromancie [7]. »

A la porte de la cathédrale de Vérone sont en faction depuis le XIIe siècle Roland et Olivier. Sur la lame de l'épée nue du premier

[1] C'est aux si intéressantes recherches de M. D'Ancona : *Tradizioni carolingie in Italia. Rendiconti dell' Accademia dei Lincei*, t. V, p. 420 et suiv., que sont empruntées presque toutes ces indications.

[2] *Voyages en Italie*. Paris, Lenormant, 1833, t. III, p. 426.

[3] *Id.*, t. I, p. 215.

[4] *Archivio per lo studio delle trad. popolari*, vol. XIII, p. 74; Valery, t. IV, p. 313; D'Ancona, p. 424.

[5] Ed. de Venise, 1821, p. 439.

[6] D'Ancona, p. 420.

[7] *Dante et les origines de la langue et de la littérature italienne*. Paris, Durand. 1854, t. I, p. 291.

Digitized by Google

on lit : *Du rin dar* [1]. A Florence, une inscription placée sur la façade de l'église des Saints-Apôtres constatait que cette église avait été fondée par Charlemagne *et consecratio facta per archiepiscopum Turpinum, testibus Rolando et Oliviero* [2]. Charlemagne aurait aussi été le fondateur de l'église de Santo-Stefano, sur la façade de laquelle un des fers du coursier de Roland, Vaillantit, a laissé une empreinte [3]. A Pérouse, quand en 1300 on bâtit l'église Sant'Angelo, un ange vint dire que Dieu ne la voulait pas plus grande que l'espace qu'avait occupé la tente de Roland, et c'est pour cela qu'on la nomme *il paviglione d'Orlando*. Roland était venu à Pérouse pour délivrer Olivier qui y était captif. On montrait sa prison. Roland combattit Aregoglioso, qui s'était emparé de son ami, le vainquit, le fit baptiser et l'autorisa à porter ses armes. Olivier, très fêté après sa délivrance, permit de même à la ville de Pérouse de prendre ses armoiries [4].

Le nom de Roland se retrouve encore dans bien des lieux ; mais on ne peut être certain qu'il s'agisse toujours du paladin, et M. Torraca [5] a fait remarquer qu'effectivement, en quelques endroits, c'est en dehors des traditions carolingiennes que des noms qui semblent les rappeler ont été donnés.

M. D'Ancona termine les pages auxquelles j'ai tant d'obligation en citant les fragments d'une chronique de Tommaso Tusco, lequel raconte qu'au temps de Frédéric Barberousse un certain Richard prétendait avoir été l'écuyer d'Olivier, et être venu avec son maître, Charlemagne et Roland à Ravenne, ce dont, après cinq siècles, il assurait se souvenir parfaitement [6].

On s'explique très bien l'influence que le cycle carolingien exerça sur l'Italie; dire que, pour cette contrée, Charlemagne fut un héros national, ce serait aller trop loin, comme le remarque Rajna [7]. Mais la reconstruction de l'empire d'Occident explique les sympathies qui, au delà des Alpes, entourèrent sa mémoire. Elles font comprendre aussi l'intérêt persistant que produisit le personnage de Roland et de ses compagnons, intérêt dont on a des preuves bien curieuses dans des poèmes écrits en une langue hybride, moitié italienne, moitié française, imités souvent de gestes dont nous avons perdu les originaux [8].

[1] Léon Gautier, *La Chanson de Roland*. Mame, 1881, p. 382.
[2] Torraca, *Nuove Rassegne*. Livourne, Giusti, 1895, p. 176.
[3] D'Ancona, p. 421.
[4] *Ibid.*
[5] *Nuove Rassegne*, p. 76.
[6] D'Ancona, p. 426.
[7] *La Fonte dell' Orlando furioso*. Florence, Sanzoni, 1876, p. 12.
[8] Muratori a donné bien des preuves de la popularité dont jouissaient nos vieux poèmes. C'est ainsi qu'il a rappelé que des jongleurs chantaient sur les

Digitized by Google

En Sicile, les influences romanes se firent aussi fortement sentir. Maîtres de cette île, les Normands y importèrent nos poèmes. Suivant M. Gaston Paris, quelques-uns d'entre eux purent y être composés, et plus d'une fois elle est devenue le théâtre où nos poètes ont placé leurs fictions [1]. Beaucoup de personnages de nos gestes apparaissent encore aujourd'hui dans les chants populaires des environs de Palerme et de Messine ; un des noms les plus cités dans ces poésies abruptes est celui de Morgane, la belle fée celtique, celui-là emprunté au cycle de la Table ronde [2]. Quant à Roland et à son compagnon Olivier, rappelons qu'au XIIe siècle Godefroid de Viterbe racontait que Charlemagne, revenant de Jérusalem, s'arrêta à Palerme, où il tint sur les fonts baptismaux un roi de l'île récemment converti. L'empereur avait avec lui Roland et Olivier et l'on donna leurs noms à deux montagnes :

> Mons ibi stat magnus qui dicitur esse Rolandus,
> Alter Oliverius simili ratione vocandus.
> Hæc monumenta truces constituere duces [3].

Le mont Roland est un promontoire sur la côte orientale, à égale distance de Palerme et de Messine. Il est dominé par un château ; une tour de Roland existe dans l'île de Lampedusa. Le mont Olivier est près d'une rivière portant le même nom (Oliveri), et il y a entre Patti et Milazzo un château d'Olivier. Notons qu'on rencontre encore en Sicile d'autres noms qui appartiennent à nos gestes. Le nom de Montauban est celui d'une importante commune des environs de Messine et d'une tour de Palerme [4]. Des jeux enfantins perpétuent aussi la mémoire de nos chevaliers dont les chanteurs populaires, les *cantastorie*, se plaisent à redire les prouesses [5]. Dans le peuple même, on a retenu les noms de divers personnages de nos poèmes. Un homme de taille gigantesque est un Ferragus, un Ferrauttu ; un homme maigre, d'aspect étrange, est un Maugis, Malagigi ; la mauvaise réputation de la perfide maison de Mayence se traduit dans la qualification de *cani di Maganza* ou *Mangazini*, et c'est la pire in-

places publiques les exploits de Roland et d'Olivier (*Dissertazioni sopra le antichità italiane*. Rome, 1735, t. II, parte I, p. 22). Il y a quelques années, à Nice, j'ai encore vu un théâtre de marionnettes où l'on représentait les aventures de *Garino-il-Meschino*.

[1] Gaston Paris, *La Littérature française au moyen âge*, p. 40.

[2] Pitrè, *Studi di poesia popolare*, t. II, p. 217. Arturo Graf a étudié d'une manière intéressante, dans le tome II de son livre *Miti, leggende e superstizioni del medio evo* (Loescher, 1894), de quelle manière plusieurs de nos fictions avaient pu s'acclimater en Sicile.

[3] Pitrè, *Usi e costumi, credenze e pregiudizi*. Vol. I, p. 240.

[4] *Ibid.*, p. 243.

[5] *Ibid.*, p. 245.

Digitized by Google

jure. Ces noms sont donnés de manière à rappeler la personnalité de ceux qui, il y a tant de siècles, sont censés les avoir portés [1].

C'est une preuve bien curieuse de la vogue de notre ancienne littérature en Italie et de l'époque lointaine où elle y fut connue, que l'apparition dans des chroniques, des généalogies, des actes de notaires, de quantité de noms empruntés à la France. Plusieurs de ces noms, du reste, purent, suivant M. Torraca, passer les Alpes lors des expéditions de Pépin et de Charlemagne. Ils ne se seraient pas maintenus seulement entre hommes d'une même race, mais se seraient répandus autour d'eux de la même manière que précédemment des noms latins l'avaient fait sur le territoire gaulois à la suite de la conquête romaine [2]. Mais c'est surtout au XIIe et au XIIIe siècle que l'invasion des noms français, favorisée par la vogue de nos chansons de geste, devient incontestable; c'est alors que se montrent de tous côtés des Ferragus, des Olivier, des Vivien, des Oger, des Turpin [3], etc. M. Rajna a trouvé là un témoignage bien intéressant du prestige qui s'attacha en Italie aux héros carlovingiens, auxquels beaucoup de familles transalpines cherchaient à remonter. Fauriel, du reste, avait été frappé de cette quantité de noms français [4] que, dès le XVIIe siècle, Fontanini et Apostolo Zeno avaient déjà remarquée.

Ce n'est pas en Italie seulement que les personnages de nos anciens poèmes eurent tant de popularité. Le même phénomène se produisit en Belgique, où ces personnages supplantèrent les saints et les héros mythologiques, où des édifices reçurent des noms sortis de nos chansons de geste. Les éditeurs du *Livre de Baudoyn*, MM. P. Serrure et A. Voisin, après avoir développé cette observation, ajoutent : « C'est surtout dans le cycle de Charlemagne qu'on a le plus amplement puisé. Les Olivier, les Roland, les Oger, les Renaud se lisent à chaque pas dans notre histoire. » A Anvers il y avait, en 1577, une maison qui portait le nom de Château de Montauban, une rue était désignée sous celui de Roncevaux, que reçut aussi un ancien bâtiment de la rue des Vaches, à Gand. L'enseigne aux Quatre fils Aymon ou au Cheval Bayard a eu une longue vogue [5].

[1] Pitrè, *Usi*, etc., p. 250.
[2] *Nuove Rassegne*, p. 171.
[3] *Ibid.*, p. 172.
[4] *Dante et les origines de la langue et de la littérature italienne*, t. I, p. 292. On a dit, voyez l'article de Ginguené dans la *Biographie universelle* et son *Histoire de la littérature italienne*, t. V, p. 288, que Boiardo avait emprunté les noms de beaucoup des personnages de son *Orlando innamorato* à des paysans de ses environs, *Mandricart*, *Agramant* et bien d'autres; mais si ces paysans portaient ces noms, c'est qu'ils étaient sans doute depuis longtemps venus de France et qu'ils étaient devenus des noms de famille.
[5] *Le livre de Baudoyn, comte de Flandre*. Bruxelles, Berthot et Périchon, 1836, p. XXIII.

Digitized by Google

Le beffroi de Gand renferme dans une de ses tours une grosse cloche. Elle a succédé à celle qu'on appelait Roland. Sur celle-ci on lisait ces vers :

Mynen naem is Roelant, als ick klippe dan is't brandt;
Als ick luyde, dan is't storm in Vlaenderland.

« Mon nom est Roland; quand je tinte, c'est l'incendie, quand je sonne, c'est la tempête dans la Flandre[1]. »

MM. Serrure et Voisin expliquent ce nom de Roland en pensant à l'olifant du chevalier. Le cor qui inspirait la terreur aux Sarrasins et ralliait les troupes de Charlemagne leur semble offrir de l'analogie avec la cloche destinée à sonner l'alarme et à réunir la commune. « L'intéressant épisode de la vie de Roland blessé, après la bataille de Roncevaux, sonnant pour la dernière fois du cor afin d'avertir Charlemagne, aura, disent-ils, vivement intéressé nos ancêtres et les aura déterminés à adopter le nom du héros[2]. »

De la Belgique voulez-vous que nous passions en Allemagne? Tous les voyageurs qui ont navigué sur le Rhin, en approchant des Sept-Monts, ont certainement remarqué, entre les villages de Honne et de Rhœndorf, une ruine qui, du haut d'un rocher, plane sur une jolie petite île, ruine qu'on leur a dit s'appeler *Rolandseck*. Ici encore il s'agit d'un Roland, mais bien différent de celui que de très anciennes traductions de la chanson de Roncevaux avaient fait connaître à l'Allemagne, d'un Roland qui ne ressemble ni à celui de nos gestes, ni au géant fendeur de rochers des traditions populaires, d'un Roland sentimental qui ne meurt pas Durandal à la main, mais qui meurt d'amour. Voici ce qu'on raconte sur lui[3]. Il avait reçu l'hospitalité chez un puissant seigneur des bords du Rhin. Il s'éprit de la fille de son hôte, qui, de son côté, donna une fois de plus raison au vers du Dante :

Amor ch' a nullo amato amar perdona.
A l'amour il faut bien que réponde l'amour.

Roland fut obligé de s'éloigner pour le service de son oncle Charlemagne, mais les deux amants se promirent une éternelle fidélité. Au bout de quelque temps le bruit de la mort de Roland se répandit, et avec une telle apparence de vérité que la jeune fille, ne doutant pas de sa perte, prit le voile dans le couvent de Nonenwerth, situé dans la petite île dont nous avons parlé. Roland revint et apprit avec désespoir la résolution que sa fiancée avait prise. Il fit construire un

[1] Hasselt, *Belgique et Hollande*. Didot, 1844, p. 547.
[2] *Le Livre de Baudoyn*, p. XXVII.
[3] Aloïs Schreiber, *Guide du voyage du Rhin*. Heidelberg, sans date, p. 461.

Digitized by Google

ermitage dominant le couvent et passa plusieurs années dans cette solitude, où son seul bonheur était de contempler les murs qui pour jamais lui dérobaient celle qu'il aimait. Un jour il apprit sa mort et lui-même ne tarda pas à la suivre. On le trouva sans vie, la tête tournée du côté de l'île de Nonenwerth, appelée aussi Rolandswerth.

Sur les ruines de l'ermitage on construisit le château dont les murailles grises portent encore aujourd'hui le nom de Rolandseck. De cette légende qu'il transporta en Suisse, Schiller a fait une jolie ballade : *Ritter Toggenburg*.

On a dit que l'invention de cette histoire était assez récente, que le château s'était appelé Rulcheseck et le couvent Rulcheswerth [1]. Cependant un écrivain qui vivait il y a plus de deux siècles a donné à la petite île le nom qui fait souvenir de Roland : *In Rheno insula est dicta Rolandiwerder*. Cet écrivain, d'un des livres duquel je veux un instant parler, s'appelait Gryphiander, ou plutôt de son vrai nom Jean Grypenkert; il était professeur de poésie et d'histoire à l'Université d'Iéna. Il était né aux environs d'Oldenburg et mourut en 1657. Celui de ses ouvrages qui pour nous peut avoir quelque intérêt porte ce titre : *De Weichbildis Saxonicis sive colossis Rulandinis urbium quarundam saxonicarum commentarius historico-juridicus*. Argentorati, MDCLVI. « Commentaire historico-juridique sur les statues municipales [2] saxonnes, soit les statues colossales de Roland de la plupart des villes de la Saxe [3]. » Ces statues représentaient-elles, en effet, le guerrier français ? C'est ce que va discuter le très prolixe écrivain ; mais, qu'il les admette ou non pour telles, le fait curieux est leur existence et la croyance qui attachait à elles le nom de Roland. Elles se trouvaient dans les villes de la Saxe orientale, sur des places publiques, *in foro erectæ conspiciuntur*. On prétendait qu'elles avaient été élevées par Charlemagne lui-même et on y attachait le souvenir de libertés, de franchises accordées. En faire des statues de Roland, c'est une fausse opinion que Gryphiander prétend combattre, et tout d'abord il s'occupe du héros en s'en prenant assez naïvement à la *Chronique de Turpin*. Il nie que Roland ait été le

[1] Joanne, *Les bords du Rhin illustrés*. Hachette, 1863, p. 189.

[2] Le mot allemand latinisé par Gryphiander, *Weichbild*, signifie banlieue, et était aussi employé pour désigner des images saintes placées sur les limites d'un territoire. Nous ne lui voyons pas d'équivalent en français.

[3] Dans le chapitre de la *Cosmographie universelle* sur Magdebourg, il est parlé d'une de ces statues : « Il y a en ladicte ville une belle image de Roland « qui estoit nepveu de Charlemagne, fils de sa sœur, homme preux et vaillant, « duquel les faits sont celebrez par tout le monde. Il mourut comme on « dit, en Gascongne, après avoir fait une grande desconfiture d'ennemis, « comme il ramenoit son armée d'Espagne, laquelle il avoit subjuguée. » (*Cosmographie universelle*. Paris, 1553, p. 1572.)

Digitized by Google

neveu de Charlemagne et le conteste avec un grand renfort de citations pédantesques, à la fin desquelles il déclare que la naissance de Roland était illégitime. On ne peut croire qu'il avait la taille que lui donnent les statues. François Ier, revenant d'Espagne après sa captivité, passa par Blaye, fit ouvrir le cercueil du héros, trouva le corps de dimension ordinaire et revêtit ses armes, qui allaient parfaitement à sa taille. Où le professeur d'histoire de l'Université d'Iéna a-t-il trouvé ces détails inconnus? C'est ce que je ne rechercherai pas. Quant à Durandal, nous avons déjà rapporté qu'on croyait la posséder en divers endroits. Gryphiander, de son côté, prétend qu'on la montre à l'Escurial et à Saint-Denis, et qu'on fait voir à Lucerne l'olifant du chevalier, présent de Charlemagne. Entre Jérusalem et Damas existe un pont de Roland. On en voit un autre à Hambourg. En Illyrie s'élève un château de Roland, un autre à Hambourg, plusieurs en France. En Suisse on en connaît un. Dans le Luxembourg un aussi près de Saint-Vit, un encore dans l'archevêché de Trèves. Dans le Rhin est l'île de Rolandwerth. Dans cette nomenclature, qui ajoute tant de nouvelles preuves de la popularité de Roland, Gryphiander rappelle les deux monts de Sicile dont nous avons parlé précédemment, et il arrive à se demander s'il y eut donc plusieurs Roland ou s'il parcourut le monde comme Hercule, dont les exploits ressemblent fort aux siens. La manière extraordinaire dont le nom de Roland s'était répandu partout [1] — ce que n'explique pas Gryphiander — semble facile à comprendre, contrairement à sa thèse que les gigantesques statues étaient bien celles du guerrier; mais telle n'est pas la conviction de notre professeur. Suivant lui, appelées d'abord *Weichbild*, elles perpétuèrent la mémoire de concessions, de privilèges accordés aux villes, et ce n'est que plus tard qu'on s'imagina de leur donner le nom de Roland. Pourquoi? Quand? Comment se faisait-il qu'elles fussent partout les mêmes? C'est ce que Gryphiander ne dit pas.

Dans l'amusant chapitre où Cervantes raconte comme quoi le curé et le barbier se livrèrent à la destruction de la bibliothèque de Don Quichotte, à propos du fameux roman d'Amadis, sauvé du bûcher, le curé dit : *Parece cosa de misterio esta.* C'est ce que l'on peut

[1] Le baron de Busbec parlant de la Colchide, dans une lettre datée de 1560, raconte que les habitants de ce pays jouaient d'un instrument très primitif dont ils tiraient des sons approchant de ceux du violon, et ajoute, en mêlant étrangement les noms de Roland et de Godefroid de Bouillon : « C'est sur cet instrument qu'ils chantent leurs amours et leurs héros, parmi ceux-ci on les entend souvent nommer Roland; s'il n'a pas accompagné Godefroid de Bouillon dans la Terre Sainte, je ne puis vous dire qui leur en a donné la connaissance, les fables qu'ils en racontent sont bien plus extraordinaires que les nôtres à ce sujet, elles sont à pâmer de rire. » (*Lettres du baron de Busbec*, trad. par l'abbé de Foy. Paris, 1748, t. II, p. 99.)

Digitized by Google

répéter au sujet de Roland. Bien mystérieuse est la cause de la popularité qui s'attache à son souvenir. Nous croyons réelle l'existence d'un homme illustre; nous comprenons que des fictions héroïques aient pu lui être attribuées. Mais comment, pas bien longtemps après sa mort, se trouva-t-il devenir une espèce de Gargantua, avec lequel les croyances populaires l'ont plus d'une fois confondu? Est-ce qu'en racontant comment, dans les environs de Gavarnie, il fit la brèche qui porte son nom, on ne se souvint pas de la montagne de laquelle Hercule fit deux grands morceaux, dont l'un devint le mont Calpé et l'autre le mont Abyla? Hercule a laissé l'empreinte de ses pieds chez les Scythes, à Olympie, ailleurs encore; Roland ou son cheval Vaillantit ont fait de même dans divers endroits.

Le moyen âge n'avait pas autant rompu avec l'antiquité qu'on le pourrait croire. Un écrivain espagnol, don Agostin Duran, dit à ce sujet : « L'empire romain tomba, et avec lui le paganisme et sa littérature. Quelques réminiscences des fables antiques survécurent cependant, mais dépouillées du coloris et de l'éclat sensuel dont les avaient revêtues l'imagination riante de la Grèce et le caractère d'une autre civilisation. Le souvenir de ces fables altérées en apparence a pu devenir le rudiment de quelques fictions chevaleresques. Pourquoi Hercule et Thésée n'auraient-ils pas produit Roland et Renaud, Médée et Calypso, Urgande et Viviane? Pithon et l'hydre de Lerne ne sont-ils pas les ancêtres des serpents et des monstres créés par des enchantements? Le dragon des Hespérides ne ressemble-t-il pas à celui du jardin de Falérine? Si les Grecs et les Romains ont des Titans et Polyphême, le monde moderne a des géants démesurés. Si l'antiquité peuplait la Thessalie de sorcières, le moyen âge en a vu errer autour des tombeaux. Achille, invulnérable, excepté à la plante du pied, a trouvé des imitateurs dans Roland et dans Ferragus. Le casque d'Argail et l'armet de Mambrin rappellent les armes de Vulcain [1]. »

Il y a de la vérité dans ces remarques qu'Agostin Duran pousse plus loin encore, et il est évident qu'en grattant beaucoup de nos contes populaires on arriverait à la mythologie.

Y eut-il plusieurs Roland comme il y eut plusieurs Hercule, ainsi que se le demandait Gryphiander? Sauf la tradition sentimentale des bords du Rhin, c'est à peu près partout le même type. Les fictions de l'antiquité ont donc pu se réveiller autour d'un nom célèbre et, en s'y mêlant des traditions scandinaves, ont dû concourir à créer le héros si fameux. Mais comment, de tous côtés, la popularité prodigieuse de Roland se répandit-elle avec tant de rapidité, avec une uniformité si

[1] *Romancero general*. Madrid, Rivadeneyra, 1894, t. I, introduction, p. LVIII.



Digitized by Google

singulière ? On ne peut que redire les paroles du bon curé de Don Quichotte : *Parece cosa de misterio esta.*

TH. DE PUYMAIGRE.

---

## II.

# L'HISTOIRE AU POINT DE VUE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

### A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT [1]

---

Étudier le passé au point de vue économique est assurément un des côtés les plus intéressants des recherches historiques. On peut ajouter que c'est en même temps une des parties les plus essentielles à la connaissance exacte des siècles écoulés. Cependant les travaux existant sur ce côté de l'histoire sont rares et en général très insuffisants. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : on trouve peu fréquemment des hommes joignant une connaissance approfondie de la science économique à des études historiques très sérieuses. S'ils réunissent ces conditions préliminaires indispensables, il faut de plus qu'ils soient doués d'une patience et d'une persévérance sans bornes, afin d'accumuler un nombre suffisant de faits exactement observés, sans quoi ils seraient exposés à adopter prématurément des conclusions mal justifiées.

M. le vicomte G. d'Avenel a eu le mérite de réunir la science de l'économie politique à celle de l'histoire, et l'étendue des recherches au classement clair et méthodique des faits. Après avoir réuni 60,000 fiches relatives au prix des terres et à leur revenu, à la valeur de l'argent, au taux de l'intérêt, au cours des denrées, à la rémunération du travail, pendant les six siècles qui s'étendent du règne de Philippe Auguste à celui de Napoléon, il a obtenu l'impression d'une partie considérable de cette immense accumulation de renseignements,

[1] *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général*, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800, par le vicomte G. d'AVENEL. Paris, Imprimerie nationale, 1894, 2 vol. gr. in-8 de XXVII-726 p. et de 916 p.

*La Fortune privée à travers sept siècles*, par le vicomte G. d'AVENEL. Paris, A. Colin et Cie, 1895, in-12 de XIV-411 p.

Digitized by Google

par l'Imprimerie nationale. Distribués en tableaux faciles à parcourir, où toutes les indications utiles se trouvent réunies, ils sont précédés d'une étude historique du plus haut intérêt, où l'auteur a exposé les conclusions qu'il a déduites de ses recherches. Ce remarquable travail, qui comprend quatre cent soixante-dix-neuf pages de son premier volume, a été reproduit par lui avec des changements peu nombreux et de minime importance dans un livre de format plus maniable, édité avec un titre différent. Ceci ne nous fait connaître qu'une partie de l'immense labeur de M. d'Avenel. Tout ce qui concerne le prix de la main-d'œuvre a été laissé de côté, et fera, nous avons droit de l'espérer, l'objet d'une publication ultérieure. Celle actuellement à la disposition du public a reçu les encouragements de l'Académie des sciences morales et politiques, qui, à deux reprises, lui a décerné le prix Rossi.

De pareilles distinctions sont justement méritées. Jamais le sujet auquel s'est appliqué M. d'Avenel n'avait été traité d'une manière aussi sérieuse et aussi complète. On a cherché bien des fois à donner des évaluations de la valeur de l'argent et, par suite, du prix de toutes choses aux différentes époques; mais comme les calculs auxquels on se livrait n'étaient basés que sur des données restreintes et par cela même trompeuses, telles que le prix du blé, celui de la main-d'œuvre, etc., on n'obtenait que des notions de valeur douteuse, et l'on arrivait souvent à des résultats contradictoires. Il nous semble incontestable qu'à l'avenir on accordera au livre de M. le vicomte d'Avenel un degré d'autorité supérieur à tout ce qui a paru avant lui, et que dans la plupart des cas on aura recours à lui de préférence pour obtenir les évaluations des sommes ou des choses dont l'indication fournie par les documents laisse ordinairement dans l'incertitude, quant à leur prix ou à leur valeur réelle.

## I.

C'est précisément en raison du crédit de premier ordre dont cet ouvrage est appelé à jouir qu'il devient indispensable de signaler quelques-uns des défauts qui s'y font remarquer. Ils ne sont généralement point imputables à des lacunes dans la science réellement très étendue de l'auteur, mais plutôt à une tendance particulière de son esprit, qui se plaît à formuler des conclusions exagérées sous une forme assez tranchante. Il arrive par là à émettre des assertions dont le point de départ est trop insuffisant pour qu'elles puissent être admises par les esprits sérieux. Nous allons en citer quelques exemples.

S'il fallait en croire M. d'Avenel, il n'y aurait guère lieu de distinguer le servage tel qu'il existait au XIIIe siècle, de l'esclavage pratiqué par

Digitized by Google

les peuples de l'antiquité. Il se trouve par là en opposition avec la totalité de ceux qui ont étudié les institutions du moyen âge. Sur quoi fonde-t-il une appréciation si étrange et si imprévue? Il a constaté trois ou quatre faits d'une nature exceptionnelle, et, par une généralisation trop hâtive, il a étendu à une institution presque partout répandue ce qui n'existait que dans un très petit nombre de cas particuliers. En effet, les serfs du moyen âge n'étaient généralement point les représentants des esclaves de l'antiquité, mais ceux de la classe des colons de l'époque gallo-romaine, dont le sort ne différait pas matériellement du leur. Les colons qui, dans les Gaules, formaient la grande majorité de la population au temps de l'invasion des barbares, étaient eux-mêmes les descendants des peuples gaulois, qui ne s'étaient jamais trouvés violemment dépouillés de leur liberté, mais qui en avaient graduellement perdu plusieurs des principaux attributs sous la pression des circonstances économiques, bien plus que par la rigueur des événements ou l'action des lois. La classe des esclaves, de tout temps inférieure en nombre, avait toujours été en décroissant sous l'influence des affranchissements de plus en plus multipliés, et s'était peu à peu fondue dans celle des colons attachés à la glèbe. La suppression de l'esclavage n'ayant point été le résultat d'une législation générale, mais d'une multitude d'actes particuliers, il est aisé de comprendre qu'il a pu se trouver quelques groupes de familles qui n'en aient point profité, et qui, sous le nom de serfs, soient restés assujettis longtemps aux mêmes entraves.

M. d'Avenel assure que l'influence des idées chrétiennes n'a été pour rien dans la suppression de la servitude. Cette énorme erreur vient de la confusion qui s'est établie dans son esprit entre la condition des serfs et celle des esclaves; il est vrai que le servage a disparu peu à peu sous l'action des circonstances économiques, mais c'est la prédominance des idées chrétiennes qui a anéanti l'esclavage, et c'est précisément pour cela que, ainsi que le constate M. d'Avenel lui-même, les lois ont continué longtemps à admettre l'existence d'esclaves importés d'Afrique ou d'autres régions étrangères à la foi chrétienne.

Citons un autre exemple qui montre avec quelle facilité M. le vicomte d'Avenel émet des affirmations directement opposées à la vérité de l'histoire. Nous citons ses paroles [1]. « Les Anglo-Normands repassent le détroit lors de la guerre de Cent ans, trois siècles après; ils s'emparent politiquement de la moitié de la France, mais ne dépouillent privément personne de son bien, du moins d'une façon lé-

[1] *Histoire économique de la propriété*, t. I, p. 192. *La Fortune privée à travers sept siècles*, p. 187. Nous ne nous arrêtons pas à la bizarrerie du terme d'Anglo-Normands.

Digitized by Google

gale. » Il serait difficile d'émettre une assertion plus directement contredite par tous les documents. On a rempli des volumes du simple catalogue des biens confisqués par les Anglais, et la moindre recherche faite aux Archives nationales suffit à prouver qu'une faible partie des cas de confiscation a seule été relevée. En Normandie et dans les provinces voisines, la presque totalité des grands fiefs fut confisquée et distribuée à des Anglais ou à des Français ralliés, et il en fut de même de la majorité des terres seigneuriales d'importance secondaire. Cela a toujours été notoire. Un chroniqueur contemporain le constatait [1].

Après que le roy d'Angleterre eust ainsi conquis toute Normandie, il réforma les estas du païs et fist crier publiquement parmy les villes que tous gens d'église, nobles et autres, qui vouldroient lui faire le sèrement de fidélité et hommaige, demourassent seurement sur leurs bénéfices, terres et seigneuries, et qu'ils veinssent devers luy ou ses lieutenans pour ce faire, à quoy la plus grande partie des seigneurs et nobles furent refusans, cognoissans qu'il n'estoit pas leur naturel seigneur. Pourquoy il donna et distribua leurs terres et possessions à ses sujets et serviteurs anglois, pour tenir et posséder à tousjours, à eulx et à leurs heoirs, comme nouvel conquérent.

On a peine à concevoir comment un travailleur aussi sérieux et aussi infatigable que M. le vicomte G. d'Avenel a pu se laisser entraîner à émettre des assertions aussi complètement insoutenables.

## II.

Ce n'est point seulement sur le terrain de l'histoire que M. d'Avenel se montre disposé à embrasser des théories aventureuses; comme économiste, il est également enclin à soutenir les thèses les plus hasardées. Son culte pour le système libre-échangiste atteint ce degré de fanatisme qui altère en lui la faculté de reconnaître les faits les plus évidents.

Il a été reconnu, il y a plus d'un demi-siècle, par les libre-échangistes éclairés, que la liberté commerciale sans limites profitait beaucoup moins aux consommateurs qu'aux intermédiaires. L'expérience des pays où le libre-échange était depuis longtemps en vigueur le leur avait démontré. Depuis l'époque où ce régime fut adopté en France, tout ce qui s'est passé à l'intérieur du pays n'a fait que confirmer la démonstration. Mais rien ne peut dessiller des yeux aveuglés par l'esprit de système. Les libre-échangistes français se sont habitués,

[1] *Abrégé français des Grandes Chroniques*, dans l'édition de Jean Chartier donnée par Vallet de Viriville, t. III, p. 224. Cf. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, publiée par M. Bellaguet dans la collection des documents inédits, t. VI, p. 361.

Digitized by Google

dans l'espoir de mettre de leur côté le poids des passions populaires, à représenter tout droit protecteur de la production nationale comme un impôt perçu sur l'universalité des consommateurs au profit exclusif d'une classe; en ce qui concerne les céréales, au profit de la propriété foncière. Ce point de vue, qui ne répond point à la réalité, a eu tant de succès auprès de la plupart de nos économistes, qu'il leur a habituellement inspiré des idées exclusives tellement notoires qu'elles ont mis en défaveur la science de l'économie politique; elle en est restée discréditée en France auprès de la plupart de ceux qui n'en ont point fait une étude sérieuse. Il est rare toutefois de rencontrer un libre-échangiste aussi passionné que le vicomte d'Avenel. Pour lui, un droit sur les grains étrangers, compensateur des charges qui pèsent sur l'agriculture française, est un impôt levé sur le peuple au profit des grands propriétaires, et les partisans d'une telle mesure veulent établir à leur avantage un socialisme non moins coupable que celui qui met aujourd'hui en péril l'ordre social. Ces imputations, aussi déraisonnables qu'odieuses, ne sont point de nature à faire attribuer à l'auteur une rectitude de jugement égale à l'étendue et à la variété de ses connaissances.

C'est là, il faut bien le dire, un côté accessoire dans un ouvrage comme le sien, où les citations de documents tiennent la plus grande place. Il y a plus d'importance à examiner si la façon dont il les a mis en œuvre est toujours de nature à conduire à un résultat exact. Il nous semble que, sous ce rapport, sa méthode entraîne parfois à des conséquences peu justes. S'agit-il par exemple de connaître le pouvoir de l'argent à une époque déterminée, c'est-à-dire ce qu'on pouvait obtenir avec une somme donnée, comparée avec une somme égale à une autre époque, abstraction faite de la monnaie en cours, de la valeur des métaux précieux, et de la hausse ou de la baisse des denrées, M. d'Avenel, après avoir réuni le plus grand nombre possible d'indications de prix, établit entre eux une moyenne, et se flatte par ce moyen de parvenir au résultat le plus sûr. Il arrive cependant que ses évaluations se trouvent le plus souvent en désaccord avec la plupart des faits que l'on peut constater, et c'est précisément ce jeu des moyennes qui en est la cause. Il n'en était point autrefois comme de nos jours, où, quelles que soient les variations de prix des denrées d'un bout à l'autre de la France, le pouvoir de l'argent ne diffère que dans une faible proportion. La grande facilité des communications et l'abondance du numéraire, partout supérieur aux besoins des transactions, s'opposent à ce qu'il en soit autrement. Au moyen âge au contraire, et même à une époque comparativement moderne, les relations d'affaires d'une province à l'autre étaient extrêmement restreintes, et il y a eu des temps où il y avait dans plusieurs parties de

Digitized by Google

la France une telle pénurie d'espèces monnayées qu'il était de toute impossibilité d'effectuer le versement d'une somme considérable. Cette disette de métaux précieux avait pour résultat d'accroître le pouvoir de l'argent dans une proportion énorme, de sorte qu'il y a eu souvent certaine province où une somme de mille livres avait réellement trois ou quatre fois plus de valeur qu'elle n'en avait au même moment à Paris ou à Lyon, où la rareté du numéraire ne s'est pour ainsi dire jamais fait sérieusement sentir. Quelle peut être la valeur d'une moyenne en présence d'une pareille situation ? En réalité, elle ne sert qu'à induire en erreur et à donner lieu à de fausses appréciations pour la presque totalité des cas.

Il est bon de remarquer qu'il n'y a point de rapport nécessaire entre la prospérité ou la misère d'une province, et l'abondance ou la rareté du numéraire qui s'y trouvait. Une contrée pouvait être dans la plus grande détresse sans que les espèces métalliques y fissent défaut, comme aussi elle pouvait progresser rapidement vers la richesse sans que le numéraire cessât d'y être à peu près introuvable. Un remarquable exemple de ce dernier cas est fourni par la Normandie sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et François Ier. Jamais cette province ne fit des pas plus rapides dans la prospérité ; jamais l'agriculture, le commerce, l'industrie et la population ne se développèrent d'une manière plus sensible. Jamais cependant la disette d'argent n'y fut plus complète, le prix de toutes choses plus réduit, par suite le pouvoir de l'argent plus élevé. En comparaison des évaluations dressées à l'aide des moyennes de M. d'Avenel, les prix étaient beaucoup plus bas, le taux de l'intérêt sensiblement plus élevé. Ce ne fut que sous le règne de Henri II que le numéraire reparut en abondance, et cela grâce au commerce de bestiaux dirigés sur Paris, où le paiement en était effectué en espèces. Sans cette condition, ce commerce aurait pu contribuer à la prospérité de la province, mais n'y aurait pas amené l'affluence de l'argent.

Le système des moyennes adopté par M. le vicomte d'Avenel a donc pour résultat de dissimuler la variabilité du pouvoir de l'argent d'une province à l'autre. Il a aussi celui de faire supposer suivant les temps plus de variations alternatives qu'il n'y en a eu réellement. Malgré tout le zèle apporté par l'auteur à collectionner le plus grand nombre possible d'indications de prix, il n'a pu éviter qu'à certaines dates les documents sur telle partie de la France dominent complètement en nombre, tandis qu'au siècle suivant c'est une autre région qui fournit la majorité des renseignements ; il en résulte une hausse factice ou un abaissement non moins fortuit des moyennes. Ainsi, celles du XIIIe siècle dépassent les prévisions : pourquoi ? C'est que la Champagne a fourni une grande masse de documents, que c'était

Digitized by Google

l'époque où les grandes foires champenoises attiraient un mouvement commercial énorme, et où, par suite, le numéraire y abondait plus que partout ailleurs. Dans les siècles suivants, les documents champenois accusent une baisse générale des prix, tandis qu'ils ont augmenté dans les autres provinces.

Il sera donc prudent de faire usage des renseignements fournis par M. d'Avenel avec une extrême circonspection. En thèse générale, il sera à propos de présumer que ses calculs sur la valeur de l'argent lui donnent un pouvoir un peu exagéré en ce qui concerne Paris et le rayon voisin, et une valeur beaucoup au-dessous de la réalité quant à la plupart de nos provinces. Je vais encore citer le cas de la Normandie pour faire voir combien le pouvoir de l'argent y était à la fois supérieur à ce que l'on pourrait supposer, et moins variable que ne l'estime le vicomte d'Avenel.

Les registres anciens de notariat qui, par exception, ont été conservés, abondent en contrats de constitution de rente faits à prix d'argent. Du règne de Charles V à celui de Charles IX, ils sont, à peu d'exceptions près, passés au taux uniforme de dix pour cent. M. d'Avenel suppose un intérêt sensiblement réduit dès le règne de François Ier.

Comme il se présentait dans les siècles passés, pour recevoir les ordres ecclésiastiques, beaucoup plus de sujets qu'il n'y avait de postes ou bénéfices à leur distribuer, il a toujours été d'usage, avant de promouvoir un clerc aux ordres majeurs, d'exiger de lui la preuve d'un revenu suffisant constitué en sa faveur, qui lui permît de vivre décemment sans recourir à un travail manuel. Le chiffre de cette rente donne donc une indication précieuse et sûre quant au pouvoir de l'argent. Cette pension ecclésiastique dans les diocèses du centre de la Normandie a été constamment de quinze livres par an, du règne de Charles V à celui de François Ier, sous lequel elle fut élevée à vingt-cinq livres. Sous Charles IX, elle était portée à quarante livres, et à cinquante livres sous ses deux successeurs. Le règne de Louis XIII la vit monter à cent livres de rente, et sous l'administration de Colbert elle s'éleva à cent cinquante livres. Elle ne fut pas augmentée depuis ; les vocations ecclésiastiques ayant diminué de nombre au XVIIIe siècle, on n'eut plus à craindre de voir des prêtres dépourvus de moyens d'existence compatibles avec la dignité sacerdotale.

Que l'on compare ces chiffres avec les calculs de M. d'Avenel, et l'on se convaincra qu'ils supposent le pouvoir de l'argent au moins deux fois plus fort qu'il ne l'a évalué.

Il sera fort intéressant de voir les résultats où il sera conduit quand il en viendra aux prix de la main-d'œuvre. Il se trouvera en présence de chiffres assez élevés pour s'accorder difficilement avec les

Digitized by Google

autres données. Il constatera un étrange phénomène : le travail à la journée très chèrement payé ; le travail à l'entreprise à fort bas prix, surtout en fait d'œuvres de maçons et de charpentiers. Que pouvaient devenir les entrepreneurs aux XVe et XVIe siècles? Voici le mot de l'énigme : la classe ouvrière ne connaissait pour ainsi dire pas le travail à la journée. Chaque chef d'atelier avait un personnel gagé à l'année, ou du moins pour plusieurs mois. Ainsi s'expliquent ces différences dans le taux de la main-d'œuvre, qui seraient sans cela inintelligibles.

Quand on compare le revenu de la terre et le prix du travail, on trouve souvent qu'au XVe siècle un hectare de terre labourable est évalué à un prix qui représente deux journées d'ouvrier. Il est plus qu'évident que la terre serait restée incultivable si le travail à la journée avait été en usage.

Quelle sera notre conclusion? C'est qu'il est facile de jouer avec les chiffres et qu'il ne faut pas se hâter d'en extraire des théories économiques. Elles pourraient aboutir à des conclusions aussi trompeuses que prématurées. Nous n'en remercierons pas moins bien sincèrement M. le vicomte d'Avenel des renseignements merveilleusement abondants qu'il met à la disposition des travailleurs.

L. Rioult de Neuville.

---

## III.

## LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES A LONDRES

---

L'Histoire et la Géographie sont sœurs; elles ont un égal besoin l'une de l'autre. C'est là un aphorisme presque banal, qui suffit largement à expliquer pourquoi notre *Revue* accorde l'hospitalité au Congrès international des sciences géographiques qui vient de se tenir à Londres du 27 juillet au 3 août.

Peu après la guerre franco-allemande, il a paru utile de réunir périodiquement les géographes de diverses nationalités pour discuter

Digitized by Google

les questions d'un intérêt général. La première de ces réunions eut lieu à Paris, et, dans l'esprit de ses organisateurs, elle avait surtout pour but d'affirmer la vitalité de la France après ses revers, et la ferme volonté de se relever vaillamment par le travail. Depuis lors, on s'est réuni à Anvers, à Venise, de nouveau à Paris en 1889, enfin à Berne en 1892. Cette année, la grande ville de Londres avait été choisie pour le siège du sixième Congrès.

Travaille-t-on beaucoup dans ces congrès internationaux de géographie ? Oui, certes, si l'on considère le nombre considérable de rapports et de propositions que l'on y apporte de tous les points du monde. En sort-il des résolutions profitables au point de vue du progrès général des connaissances géographiques ? La réponse à cette question est plus difficile à formuler, et, pour ma part, je n'oserais affirmer que ce soit de ce côté qu'il faille chercher le grand avantage des Congrès. Un fait incontestable, c'est qu'il se forme de très utiles relations, une camaraderie louable entre les divers savants qui, par suite de leur situation personnelle et de leurs goûts, fréquentent le plus assidûment ces réunions. Les défiances et les jalousies entre nationalités s'émoussent et disparaissent ; les communautés d'études créent des amitiés sérieuses et durables. Voilà surtout où il faut chercher le bénéfice des Congrès.

A Londres, cette annnée, l'assemblée des géographes était fort remarquable, autant par la qualité des membres que par leur nombre. Naturellement les Anglais dominaient, puisqu'ils étaient chez eux. Son Altesse Royale le duc d'York avait accepté la présidence d'honneur, et il a présidé effectivement la séance d'ouverture. Aux autres séances générales, le fauteuil était occupé par M. Clements Markham, président de la Société de géographie de Londres, l'un des plus anciens et plus éminents écrivains géographes ; il était assisté, avec le titre de secrétaire général, par le distingué major Darwin, fils de l'illustre savant. La France était largement représentée : cent trente adhérents environ s'étaient fait inscrire, dont une bonne moitié faisait acte de présence. Parmi eux plusieurs membres de l'Institut et des notoriétés de divers ordres. Les Allemands étaient moitié moins nombreux.

Divers amis de la géographie, habitant Londres, avaient tenu à honneur de recevoir les membres du Congrès : la Baroness Burdett Coutts, M. Curzon, membre du parlement, lord Northbrook, M. Clements Markham et jusqu'au *Savage Club*, l'une des originalités de la capitale anglaise.

Mais laissons de côté ces agréables distractions pour parler des travaux sérieux qui ont occupé les séances du Congrès ; en les passant en revue, nous éviterons d'entrer dans des détails trop arides et

Digitized by Google

trop purement scientifiques, et nous nous bornerons à indiquer les sujets de nature à intéresser le lecteur de la *Revue*.

La plus importante question examinée par le Congrès était l'établissement d'une carte générale du globe à l'échelle d'un millionième, sur laquelle un kilomètre serait représenté par un millimètre. Cette proposition avait été pour la première fois émise au Congrès de Berne en 1892, par M. le professeur Penck, de Vienne (Autriche), dans une séance que j'avais l'honneur de présider; il avait été convenu qu'elle serait renvoyée aux diverses Sociétés de géographie pour examen de la question de principe, ainsi que des voies et moyens, et qu'une commission internationale centraliserait les diverses appréciations. C'est encore sous ma présidence qu'au Congrès de Londres la question de la carte au millionième est revenue en discussion, sur la présentation des divers rapports la concernant.

Le principe de la construction de cette carte a été admis; le méridien initial choisi est celui de Greenwich; mais les représentants de la France, en faisant cette concession au vœu de la majorité, ont formellement stipulé qu'en échange le système métrique serait admis comme base pour l'évaluation des altitudes et autres mesures le comportant.

Le mode de projection adopté a été celui dit polyconique, qui suppose une série de plans touchant la surface du globe chacun en un point et transformant ainsi la sphère terrestre en un polyèdre à facettes. Ce système présente l'avantage de réduire au minimum possible les déformations que subit la représentation de la surface terrestre, à la condition toutefois que les facettes soient aussi peu étendues que possible. Il fallait cependant fixer une limite; il a été admis que chaque tronc de cône correspondrait à une bande de quatre degrés parallèle à l'équateur sur une largeur de six degrés en longitude, soit à doubler ce dernier chiffre aux environs des pôles où l'écartement des degrés de longitude diminue rapidement.

Les questions relatives au figuré des reliefs et à l'orthographe des noms ont été réservées en vue d'une étude ultérieure, qui sera faite par une commission internationale spéciale et par les diverses Sociétés de géographie.

Il est facile de concevoir l'intérêt considérable qui s'attache à l'établissement par toutes les Sociétés de géographie, avec le concours des divers gouvernements, d'un album de cartes représentant la surface du globe entier avec une parfaite unité d'échelle et de notation. Pour l'enseignement, par exemple, on pourra mettre sous les yeux des élèves une représentation exacte des diverses parties de la terre, des divers territoires nationaux, de manière à donner une idée précise de leurs étendues relatives et réelles. Les topographes et les

Digitized by Google

explorateurs verront clairement quelles sont les parties du monde qui offrent des lacunes à combler pour leur connaissance exacte, et ils sauront de quel côté porter leurs efforts.

L'adoption du projet de M. le professeur Penck a été votée à l'unanimité, après une longue et sérieuse discussion où quelques objections avaient été soulevées. La plus grosse difficulté était l'adoption du méridien initial. La plupart des géographes étrangers optaient pour le méridien de Greenwich ; mais une opposition très vive s'était constamment manifestée en France contre cette solution ; toutefois, les délégués français dans la commission internationale, MM. de Lapparent, de Margerie et Schrader, étaient autorisés par la Société de géographie de Paris à se départir de cette attitude par esprit de conciliation, à la condition que, par réciprocité, les délégués étrangers répondraient à cette concession par l'adoption du système métrique.

D'autre part, des savants allemands trouvaient l'échelle d'un millionième trop petite pour la représentation des contrées civilisées et très peuplées, et, par contre, trop grande pour figurer les régions peu explorées, comme, par exemple, le centre de l'Afrique. Ils en concluaient que l'idée d'une carte générale et uniforme de la surface terrestre était prématurée et qu'il convenait d'attendre que l'ère des découvertes géographiques fût à peu près close. Il était facile de leur répondre qu'une telle entreprise était une œuvre de longue haleine, que l'on commencerait naturellement par les feuilles donnant le figuré des contrées les plus connues, que le tour des autres ne pourrait venir que dans plusieurs années, et que d'ici là, sans doute, bien des lacunes seraient comblées ; qu'enfin il n'était pas inutile de faire ressortir le degré d'avancement des études du terrain pour les diverses parties de la terre, ce qui serait un excellent stimulant pour les découvreurs et les géographes.

D'autre part, en ce qui concerne l'insuffisance de l'échelle pour la représentation des contrées très connues et très peuplées, on pouvait répliquer par l'exemple d'une carte qui figurait précisément dans l'exposition allemande et qui donnait l'image de l'empire d'Allemagne au quinze cent millième, c'est-à-dire à une échelle plus petite encore; j'ai pu constater qu'à la frontière un village de moins de 300 habitants, particulièrement connu de moi, y était indiqué, ainsi que les villages environnants. Il était donc certain qu'à l'échelle d'un millionième, on obtiendrait, avec une gravure un peu soignée, une abondance de détails très suffisante.

Il y a lieu de signaler aussi une très intéressante discussion dans la séance consacrée à l'enseignement de la géographie. Tout d'abord, M. Levasseur, membre de l'Académie des sciences et professeur à la

Digitized by Google

Sorbonne, a exposé ses idées sur l'enseignement dans les écoles élémentaires : laisser d'abord de côté les notions générales et s'attacher à fixer l'intelligence de l'enfant sur des notions simples empruntées à son entourage immédiat. C'est ainsi que le maître doit commencer par montrer, sur un tableau noir, comment on dessine le plan de la classe, avec l'emplacement des tables, des bancs, etc., et leur orientation; puis, profiter d'un jour de pluie pour expliquer dans la cour ou le jardin de l'école la formation des cours d'eau, comment se creusent les vallées, comment se sculptent les montagnes ; procéder, en un mot, par leçons de choses facilement assimilables pour de petits cerveaux encore mal préparés à digérer des définitions et des considérations théoriques. Lorsque l'enfant sait reconnaître aux environs de son village les divers accidents du sol et les figurer même grossièrement sur un tableau, il est temps d'en venir à la géographie générale.

Pour l'enseignement secondaire, il convient de laisser de côté les sèches nomenclatures qui meublent la mémoire, mais ne parlent pas à l'esprit. Qu'on s'attache plutôt à la description des grands phénomènes de la nature et à l'étude logique des principaux faits géographiques et de leur connexion l'un avec l'autre. D'abord, considérer la géographie physique avec quelques notions géologiques, le relief du sol, le régime des eaux, les climats ; puis, vient la géographie historique, politique et administrative; en troisième lieu, on aborde la géographie économique, en y comprenant l'agriculture, les mines, l'industrie, les moyens de communication, le commerce, l'état de la population. Tel doit être l'enchaînement d'un programme rationnel dans lequel les relations de cause à effet sont aisément saisies par l'élève.

A son tour, le docteur Lehmann, professeur de géographie à l'Académie royale de Münster, trace le plan de l'enseignement dans les Universités pour la formation des professeurs. Il comporte une introduction générale à la science géographique, comprenant les projections cartographiques, la géographie physique générale, l'histoire de la géographie et des principales découvertes. Il recommande d'affecter une salle spéciale à cet enseignement et d'insister sur le dessin. Il faut aussi développer la faculté d'observation sur le terrain. Il conclut en déclarant qu'il est impossible de former de bons professeurs dans les Universités, si l'on ne fait de la science géographique l'objet d'un enseignement séparé.

Des communications sont faites ensuite par MM. Andrew Herbertson, professeur au collège Owens de Manchester ; Mackinder, professeur à l'Université d'Oxford, Philipps, représentant la nouvelle Université du pays de Galles, et Yule Oldham, professeur à l'Univer-

Digitized by Google

sité de Cambridge. Tous ces orateurs sont d'accord pour reconnaître que l'enseignement de la géographie en Angleterre est aussi avancé qu'en Allemagne et en France dans les écoles primaires, mais qu'il est très inférieur dans les collèges ou établissements secondaires. La faute en est à l'absence complète d'organisation pour la formation de professeurs dans les Universités ; la géographie y est à peine enseignée et se trouve complètement sacrifiée aux autres sciences. Le remède serait dans l'institution à Londres d'une Université spéciale pour la géographie, dans laquelle les étudiants d'Oxford et de Cambridge pourraient venir pendant une année perfectionner leurs études en ajoutant cette branche de connaissances aux autres. L'enseignement serait plus spécialement scientifique pour Cambridge, et plus spécialement historique pour Oxford.

En définitive, le congrès a donné une sanction à cette discussion en exprimant le vœu que, dans chaque pays, et notamment en Angleterre, il soit donné une plus haute éducation géographique dans les Universités et autres établissements.

Les explorations polaires ont fait naturellement l'objet d'un débat prolongé ; il ne pouvait en être autrement dans un pays si fécond en remarquables explorations vers les régions arctiques ou antarctiques et dans un congrès où figuraient des hommes tels que les amiraux Ommaney, Markham, sir George Nares, le général Greely, des États-Unis, le docteur Neumayer, d'Allemagne, etc. Justement, au moment même où le congrès s'occupait de cette question, arrivait à Londres un navigateur norvégien, M. Borchgrevink, qui venait de réussir à poser le pied sur les fameuses terres antarctiques découvertes par James Ross et, depuis lors, considérées comme inabordables. Quelle que soit l'opinion que l'on professe sur l'utilité d'une reconnaissance plus approfondie de ces terres polaires où jamais, sans aucun doute, l'homme ne pourra s'établir, même temporairement, on ne saurait refuser un tribut d'éloges et d'admiration à ces hardis marins qui osent encore s'aventurer dans les régions inhospitalières où tant d'équipages ont péri sans pouvoir atteindre le but convoité. Le congrès ne pouvait que s'associer à un tel sentiment, et il l'a fait en émettant le vœu que de nouveaux efforts soient réalisés en vue d'arriver à la solution des problèmes géographiques et physiques qui se posent aux environs des deux pôles.

L'exploration africaine ne pouvait manquer également d'exciter l'intérêt de l'assemblée. Plusieurs voyageurs étaient là pour soutenir la discussion : le célèbre Stanley, sir John Kirk, ancien consul général d'Angleterre à Zanzibar, le trop fameux capitaine Lugard, le mitrailleur des catholiques de l'Ouganda, les Français Maistre et Lionel Décle, l'Autrichien Slatin-Pacha, ancien lieutenant de Gordon,

Digitized by Google

récemment échappé de la captivité de onze années où l'avait tenu le Madhi après la mort de son illustre chef; le comte de Pfeil, pour l'Allemagne; le capitaine Dhanis, représentant du Congo belge, etc. La question posée était celle-ci : la colonisation de l'Afrique équatoriale est-elle possible, et quels sont les moyens les plus propres à y parvenir? Il faut reconnaître que, sur ce sujet délicat, les avis sont bien partagés. Plusieurs géographes et voyageurs estiment que l'Afrique tropicale est inhabitable pour les Européens, et que, par suite, elle n'est pas colonisable. Stanley s'élève, avec la violence qui le caractérise, contre cette opinion pessimiste, et déclare qu'il suffirait de quelques travaux d'assainissement, de quelques lignes de chemins de fer et de traitements équitables à l'égard des indigènes pour obtenir en Afrique les mêmes résultats qu'en Amérique. M. Lionel Dècle croit à l'efficacité des compagnies commerciales et des banques subventionnées. Mais le morceau capital de la séance a été le récit fait en français par Slatin-Pacha de sa longue captivité chez les Derviches de Khartoum. Comme conclusion, le Congrès, sur la proposition de M. le lieutenant général Chapman, a voté un vœu ainsi conçu : « Il est désirable de porter à la connaissance des Sociétés de géographie qui s'intéressent à l'Afrique les avantages pouvant être obtenus : 1° par l'exécution de levés topographiques aussi exacts que possible et basés sur une triangulation suffisante des districts de l'Afrique susceptibles de colonisation européenne; 2° en encourageant les voyageurs à décrire des surfaces étendues plutôt qu'à tracer de simples itinéraires; 3° par l'établissement et la publication d'une liste de tous les points de l'Afrique inexplorée qui ont été soigneusement déterminés par des observations astronomiques avec indications des méthodes employées; 4° par la détermination exacte de la position des points les plus importants de l'Afrique inexplorée, opération pour laquelle les lignes de télégraphe déjà établies, ou en cours de construction, offrent de grandes facilités. »

Une des grandes difficultés que rencontrent les géographes dans leurs recherches est l'incertitude qui règne sur l'existence des sources cartographiques concernant telle ou telle région. Aussi le Congrès a-t-il adopté à l'unanimité et sans discussion un vœu présenté, au nom de M. le général Tillo, par M. le docteur Grégoriev, secrétaire général de la Société de géographie de Saint-Pétersbourg. Aux termes de ce vœu, « l'attention des Sociétés de géographie est appelée sur l'urgence de dresser des catalogues tabulaires et cartographiques de toutes les sources originales topographiques pour toutes les contrées et pour chaque région géographique; toutes les nations qui n'ont pas publié encore de tels catalogues sont invitées à le faire et les diverses Sociétés de géographie sont priées de s'y intéresser. »

Digitized by Google

Le Congrès adopte également la proposition de M. Jacques Léotard, de Marseille, « que toutes les cartes géographiques portent désormais la date de leur publication, afin d'éviter les nombreuses erreurs auxquelles peut donner lieu l'omission de cette indication. » Il est incontestable que la réalisation de ce vœu offre un grand intérêt; mais il semble difficile de lui donner une sanction, sauf en ce qui concerne les publications de nature officielle ou émanant de sociétés savantes; pour les autres, on ne peut éviter que l'intérêt commercial des éditeurs ne soit la règle dominante.

En ce qui concerne les études océanographiques, comprenant la direction et la force des courants, la composition chimique et la température de l'eau de mer aux diverses profondeurs, le relief sous-marin, la botanique et la zoologie maritimes, on sait la rapide extension qu'a prise cette nouvelle science dans les dernières années. En Amérique, en Angleterre, en France, de grands progrès ont été réalisés et les conclusions pratiques qui en ont été la conséquence ne sont pas à dédaigner. Aussi le Congrès s'est-il associé unanimement à l'expression d'un vœu faisant ressortir « l'importance scientifique et économique des résultats obtenus par les récentes recherches faites dans la Baltique, la mer du Nord et l'Atlantique septentrional, spécialement en ce qui concerne l'industrie de la pêche, et demandant que ces études seront continuées et développées suivant un plan méthodique présenté par le professeur Petersson. »

MM. le docteur Gerland, de Strasbourg, et le professeur Neumayer font resssortir la nécessité d'un système international de stations pour l'observation des tremblements de terre. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Comme on peut le voir par ce rapide résumé, le Congrès de Londres s'est surtout préoccupé d'aboutir à un certain nombre de résolutions pratiques pouvant faciliter les études géographiques et aussi favoriser certains intérêts économiques d'ordre général ou collectif. C'est cette dernière préoccupation qui a inspiré le général Annenkoff, le célèbre constructeur du chemin de fer transcaspien et du grand chemin de fer transsibérien, dans la communication dont il a donné lecture à la séance de clôture du Congrès. L'orateur constate d'abord que la crise économique et agricole qui pèse actuellement sur l'Europe a pour principale cause la perturbation apportée dans l'économie des voies et moyens de communication. Aujourd'hui Lyon, par exemple, se trouve, au point de vue des tarifs de transport, plus éloigné de Paris que le Caire ou l'Inde, et New-York est plus rapproché de Londres que Rochester. Il est évident qu'un tel changement dans l'ordre naturel des choses appelle une nouvelle solution économique, et que cette inversion des distances altère complètement les

Digitized by Google

éléments des problèmes que doivent résoudre les entreprises commerciales. Malgré l'incroyable progrès de l'énergie et de la pensée humaines, malgré leurs incontestables conquêtes dans toutes les sphères, il en est résulté pour l'humanité cette conséquence inattendue et regrettable : une crise générale dont le fardeau pèse surtout sur la classe ouvrière. Sans vouloir rechercher si ces conditions générales s'amélioreront dans l'avenir, ou si, au contraire, elles iront en s'aggravant, l'honorable général appelle l'attention du Congrès sur l'un des points les plus importants du problème : la question de l'alimentation. La comparaison entre la situation en Angleterre et en Russie montre que les conditions sont loin d'être les mêmes dans ces deux pays. On doit admettre que la capacité physiologique y est sensiblement équivalente, et cependant la quantité de nourriture absorbée par l'ouvrier anglais est plus de quatre fois plus forte que celle consommée par l'ouvrier russe. Sans qu'il soit nécessaire de passer en revue les différentes parties du monde, il est facile de se rendre compte que même les habitants des diverses provinces d'un pays paraissent ne pas désirer, sans doute parce qu'ils en sont incapables, connaître ce que leurs voisins produisent. Il en résulte naturellement que, sur certains points, il y a surproduction de certaines denrées, affectant les prix et les salaires, tandis que, sur d'autres, il y a insuffisance et prix excessifs. Dans les deux cas, l'ouvrier et le paysan souffrent, qu'ils soient producteurs ou consommateurs. Si, d'autre part, les rapports entre l'offre et la demande étaient mieux réglés, il est clair qu'il y aurait travail pour tous et qu'il n'existerait ni surabondance ni manque de produits, et qu'ainsi les désastreuses conséquences de la crise signalée seraient évitées. C'est simplement affaire de produire, avec la moindre perte de force humaine, la plus grande somme possible des denrées les plus nécessaires au bien-être de tous. Afin d'y arriver, il faut explorer et étudier les nouvelles régions en vue d'obtenir la plus grande quantité de productions au plus bas prix possible, en ayant soin de choisir celles qu'il serait le plus avantageux d'envoyer dans les pays dont les habitants ont les moyens de les échanger contre des articles de plus grande valeur; par contre, il faut se garder naturellement de priver les habitants du pays de production des avantages qu'ils retirent de la consommation des mêmes produits à un prix modéré; les deux régions, celle qui produit et celle qui importe, doivent être pourvues dans d'égales conditions d'économie. Tel est le but auquel doivent tendre aujourd'hui les Sociétés de géographie. Elles peuvent réaliser ce que ne peuvent obtenir ni les gouvernements, ni les sociétés commerciales ou les simples particuliers : les premiers parce qu'ils ne sont pas suffisamment renseignés; les seconds parce qu'ils sont suspects d'entraîne-



Digitized by Google

ments intéressés. L'éminent général ne prétend pas exposer les détails de l'organisation nécessaire pour l'étude de cette grave question; c'est un travail à faire en commun. Il a seulement voulu appeler sur elle l'attention sympathique des représentants de toutes les sociétés de géographie du monde. Il s'adresse à des hommes qui ont déjà beaucoup travaillé et sacrifié pour le bien de l'humanité; qui n'ont jamais cherché l'intérêt personnel, ou même national, comme le font les syndicats et les compagnies; qui ont consacré toute leur force et leur capacité au service de la science. Ces hommes sauront comprendre la grande cause de l'amélioration dans les conditions de la vie humaine, et c'est avec joie qu'ils adopteront cette devise qu'ils ont le droit de faire leur : « Savoir prévoir, pour arriver à pouvoir. »

Et les questions de géographie historique, se demandera-t-on, ne les a-t-on pas abordées dans ce Congrès si bien composé pour les traiter avec compétence? Il faut avouer qu'elles y ont tenu peu de place, beaucoup moins qu'il ne convenait, à notre avis. Cependant quelques mémoires intéressants ont été présentés.

M. le professeur Hermann Wagner, de Göttingen, a lu une étude sur l' « Origine des cartes nautiques italiennes du moyen âge. » Il résulte de ses recherches que la longueur du mille marin alors en usage dans la Méditerranée était d'environ les deux tiers de celle du mille marin actuel, qui est, comme l'on sait, égal à une minute de degré de latitude, soit à environ mille huit cent cinquante-quatre mètres; ce mille a été employé par les marins grecs jusque dans le cours du siècle présent. L'orientation défectueuse des cartes médiévales ne tient pas seulement à l'erreur provenant de la déclinaison magnétique; on n'y tenait aucun compte de l'accroissement des latitudes. En outre, les cartographes italiens du XIIIe siècle raccordaient les cartes de diverses provenances sans s'inquiéter d'uniformiser les échelles.

M. Yule Oldham, professeur de géographie à Cambridge, traite de « l'importance des cartes manuscrites du moyen âge pour l'étude de l'histoire des découvertes géographiques. » Pour de telles recherches, dit-il, les portulans manuscrits sont d'une valeur inappréciable. Habituellement dressés en vue d'usages pratiques, par des marins pour des marins, ils sont habituellement dégagés de tout préjugé personnel ou politique. Leur étude approfondie contribue puissamment à corroborer et souvent à corriger les informations tirées d'autres documents. C'est ainsi qu'il a été longtemps admis de dater la découverte des îles Madère et Açores du XVe siècle, alors qu'on les trouvait indiquées sur des cartes du XIVe siècle. De même, on voit plus tard Cuba dessinée comme une île alors que, d'après les sources historiques ordinaires, on la considérait comme rattachée au continent. Les Bermudes et d'autres îles sont indiquées sur des cartes antérieures à l'époque attri-

Digitized by Google

buée à leur découverte. L'information cartographique a été si souvent en avance sur les indications historiques, parce qu'elle se basait sur des voyages inédits, qu'il ne serait pas impossible d'en conclure la possibilité d'une découverte précolombienne de l'Amérique. Il y aurait grand intérêt à ce que les anciens portulans, actuellement dispersés dans diverses bibliothèques, fussent rendus plus accessibles par le moyen des reproductions photographiques.

Enfin, M. d'Abartiague, des Basses-Pyrénées, sollicite une étude approfondie de l'origine de la race basque. C'est, en effet, le seul peuple de l'Europe dont l'origine soit demeurée mystérieuse, et les difficultés d'arriver à la solution de ce problème s'accroissent tous les jours, parce que la race s'éteint et que sa langue se corrompt. Il demande qu'un comité de géographes, de linguistes et d'ethnographes soit formé en vue de résoudre définitivement cette question.

Avant de se séparer, le Congrès de Londres a décidé que la prochaine réunion aurait lieu en 1898, à Berlin, et que d'un Congrès à l'autre le bureau resterait en fonction, dans le but de recevoir les communications et de poursuivre la réalisation des vœux émis.

Cette dernière décision présente, au moins en apparence, un intérêt de premier ordre, puisqu'elle semble promettre une mise en pratique des résolutions votées ; mais, en réalité, si elle constitue un progrès réel, peut-elle assurer la sanction désirée ? Il est permis d'en douter. Si éminentes qu'elles soient, les personnalités composant un bureau de Congrès ne peuvent s'imposer aux gouvernements étrangers, pas même aux Sociétés de géographie; les uns comme les autres seront toujours libres de prendre ce qu'il leur plaît de retenir dans les vœux émis et de laisser le reste, sans se préoccuper des objurgations du bureau en fonction. Il ne faut donc pas s'exagérer l'importance de ces décisions au point de vue pratique. Toutefois l'effet moral produit par des discussions auxquelles prennent part les hommes les plus compétents des divers pays n'est pas non plus à dédaigner; il en reste quelque chose. Mais le résultat le plus appréciable du Congrès n'est pas là, nous l'avons déjà dit : il faut le chercher dans les relations cordiales, dans l'estime mutuelle qui rapprochent les uns des autres les savants appartenant aux nationalités les plus profondément séparées par la politique. Nous en avons eu des exemples frappants à Londres, et nous ne croyons pas que jamais cette très désirable entente cordiale des intelligences se soit manifestée à un tel degré ; il convient d'en attribuer en grande partie l'honneur au tact et à l'esprit de conciliation qui ont constamment inspiré les délégués français. Nous ne doutons pas que ces bonnes semences, jetées sur le fécond terrain de la science, ne produisent dans l'avenir d'excellents fruits de concorde et d'apaisement.

COMTE DE BIZEMONT.

Digitized by Google

## IV.

# A PROPOS D'UN LIVRE SUR LE BOUDDHISME [1]

Le vulgarisateur doit avec d'autant plus de soin distinguer la vérité d'avec l'hypothèse, que le public auquel il s'adresse est sans défense. Lorsqu'un savant, écrivant pour des savants, donne pour certains des résultats douteux, il ne nuit guère qu'à lui-même; mais lorsqu'un vulgarisateur tombe dans le même tort, il risque de propager l'erreur et il se rend responsable de toutes ses conséquences. Cette responsabilité est particulièrement lourde quand ces affirmations sans preuve portent sur des questions aussi graves que celles que soulève l'histoire des religions; elles peuvent alors égarer les esprits, troubler les consciences, ruiner la foi dans les âmes.

M. de Lafont ne paraît pas avoir réfléchi à ces simples principes avant d'écrire son livre sur le bouddhisme; ou bien est-ce à dessein qu'il en a fait une œuvre de polémique religieuse plutôt que de vulgarisation scientifique? Dans l'un ou l'autre cas il ne devra pas s'étonner d'être traité avec quelque rigueur par un critique qui ne partage ni ses opinions en matière de chronologie indienne, ni sa haute admiration pour le bouddhisme, ni son désir de donner le pas à cette religion sur le judaïsme et sur le christianisme.

Tout d'abord le livre est présenté d'une manière qui doit nous le rendre suspect. Il est dédié à M. Émile Burnouf, auteur dont les tendances philosophiques sont connues [2], et il est précédé d'une préface du Sar Péladan. D'autres que ce mage eussent sans doute parlé plus « compétentement » du Bouddhisme, et nous eussent épargné l'accouplement monstrueux de Tristan et de saint François, qui « incantèrent le mystère, » le premier par la volupté, l'autre par la charité [3]. Après

[1] *Le Buddhisme, précédé d'un essai sur le védisme et le brahmanisme*, par G. de Lafont. Paris, Chamuel, 1895, in-18 jésus de xxxvi-274 pages.

[2] C'est sur la foi de cet auteur que M. de Lafont affirme (p. 17) qu'il y eut à l'origine un christianisme ésotérique, que la querelle entre saint Pierre et saint Paul vint de ce que saint Paul voulait divulguer la doctrine secrète, tandis que saint Pierre s'y refusait.

[3] Le début de cette préface, sur le Mystère, est reproduit dans une brochure du Sar intitulée : « La science, la religion et la conscience; réponse à MM. Berthelot, Brunetière, Poincaré, Perrier, Brisson, de Rosny et de Sarrachaga » (Paris, 1895, p. 55.)

Digitized by Google

tout il se peut qu'une préface écrite dans ce style nous dispose assez bien à entendre le bouddhisme, sinon celui que l'Inde pratiqua jadis, au moins celui que plusieurs de nos contemporains rêvent aujourd'hui d'implanter parmi nous. Qu'attend-on en effet de cette religion à la fois ardue et vague, et dépourvue en principe de sanction pour le mal? Probablement qu'elle soit aussi apte que le christianisme à produire la charité, en ayant moins de haine que lui pour la volupté.

Les autorités sur lesquelles s'est appuyé l'auteur ne peuvent pas non plus inspirer pleinement confiance. M. Émile Burnouf est très souvent cité. Le grand Eugène Burnouf l'est plusieurs fois; quelque respect que l'on doive à son nom, il faut remarquer que son « Introduction à l'histoire du bouddhisme indien » est un ouvrage déjà ancien et où les matériaux sont surtout mis en œuvre à l'aide d'hypothèses. Le livre que M. de Lafont a, croyons-nous, mis le plus à contribution est le *Buddha*, d'Oldenberg[1]. Certes la réputation du docteur Oldenberg est grande; mais il eût été intéressant pour le lecteur de savoir que ses vues sont en opposition avec celles d'autres savants non moins considérables, en particulier de plusieurs savants français. Le paragraphe consacré — au commencement du chapitre sur « l'Idée messianique chez le Buddha » — à la théorie de M. E. Senart, qui a tenté de réduire toute la légende du Bouddha à un mythe solaire[2], ne nous semble pas suffisant, et la conclusion qui le termine est jetée bien à la légère : « Oldenberg — se contente de dire l'auteur — prend pied à pied la théorie du savant français et réduit ses objections à néant. » En réalité, rien n'est moins certain.

M. de Lafont a ainsi mis ou laissé de côté tout ce qui contrariait ses vues, et il n'a pas appris à son lecteur — peut-être parce qu'il ne le savait pas assez lui-même — qu'il y a aujourd'hui deux systèmes en présence dans l'étude de l'Inde : l'un qui tend à maintenir ou à reculer encore l'antiquité des origines indiennes, et, pour le bouddhisme en particulier, à reconnaître comme authentique la tradition représentée par les livres canoniques de Ceylan; l'autre qui, ne faisant pas de fond sur la chronologie traditionnelle et se fiant surtout aux documents épigraphiques de l'Inde et aux résultats acquis du dehors, tend à reporter à une époque très basse, soit après les conquêtes d'Alexandre, l'origine de la civilisation indienne, et l'achèvement de la rédaction des livres sacrés à une époque postérieure à l'ère chrétienne.

[1] *Buddha, sein Leben, seine Lehre, seine Gemeinde*, 1881. Ce livre a été traduit en anglais par William Hoey, 1882, et en français par A. Foucher, 1894.

[2] Dans la liste des ouvrages consultés, placée à la fin du volume, l'auteur n'a même pas daigné citer exactement le titre de l'ouvrage de M. E. Senart. Au lieu de « Essai sur la religion du Buddha, 1857, » il faut lire : « Essai sur la légende du Buddha, 1875; seconde édition, 1882. »

Digitized by Google

Dans le premier système, suivi par notre auteur, la vie de Bouddha peut être connue avec assez d'exactitude d'après les livres *pâli* de Ceylan; la date de sa naissance est à peu près fixée à l'an 650 avant J.-C.; il existe une littérature prébouddhique qui nous renseigne sur l'état du brahmanisme à l'époque où parut Bouddha, et dont l'un des plus admirables monuments est le poème krichnaïte de la *Bhagavat-Gita;* enfin, avant le brahmanisme se place le védisme, dont les plus anciennes hymnes ne remontent pas moins haut que le XIVe siècle avant l'ère chrétienne [1]. Lorsqu'on se laisse emporter sur cette voie et que l'on se contente de vastes synthèses historiques et philosophiques, appuyées sur une analyse grossière, on en arrive à insulter Jéhowah au nom de Brahma, à soutenir que les Aryens ont inventé Dieu avant les Sémites, que l'Inde a connu avant l'Église chrétienne les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, que le Buddha Gotama a découvert la dialectique avant Socrate et la charité avant le Christ, que l'Église bouddhique a donné à l'Église catholique le baptême, la confession, l'ordination, les monastères, les conciles et les missions. Toute notre vie intellectuelle et morale aurait sa source dans l'Inde. C'est à peu près cette doctrine ou plutôt cette manière de voir que M. Salomon Reinach a spirituellement appelée « le mirage oriental. » — Je me bornerai ici à observer, en ce qui concerne l'influence du bouddhisme sur le catholicisme, qu'aucune notion correspondante à celle de sacrement ne se rencontre dans le bouddhisme, et que, l'origine de beaucoup de pratiques et institutions chrétiennes étant déjà connue et démontrée par la voie historique, on est mal venu à faire intervenir en cette matière le bouddhisme, d'autant plus qu'on est incapable de montrer la transition entre ses usages et les usages chrétiens.

Dans le second système, toutes les propositions du premier sont fausses ou renversées. Alexandre trouve l'Inde dans un état encore barbare. Il n'y a pas alors d'art dans l'Inde; l'usage de l'écriture n'y est pas généralisé. Vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère, Açoka Piyadasi, ayant étendu par la conquête l'empire des Mauryas, élève la doctrine de sa secte au rang de religion d'État, fait graver ses fameux édits [2] et devient ainsi le véritable fondateur du bouddhisme. Les influences grecques et araméennes agissent sur l'Inde. Des sculp-

[1] Certaines indications astronomiques que l'on trouve dans les Védas semblent conduire à cette date; mais il est probable qu'elles ont été mal interprétées.

[2] Voyez E. Senart, *Les Inscriptions de Piyadasi.* Paris, Imp. nationale, 1881-1886. — Je m'étonne que M. de Lafont parle à peine, si toutefois il en parle, de ces inscriptions, qui sont cependant le document le plus sûr que nous ayons sur le bouddhisme primitif.

Digitized by Google

teurs grecs y fondent des ateliers où s'élabore, par des essais dont on a récemment retrouvé des vestiges [1], le type définitif du Bouddha. L'écriture propre à l'expression de la langue sanscrite se forme et la littérature sanscrite prend naissance. M. J. Halévy [2] fixe à l'an 325 environ avant J.-C., c'est-à-dire au moment où Tchandragupta, grand-père d'Açoka, venait de réunir sous son sceptre de vastes provinces, l'époque de la constitution de l'écriture sanscrite. Alors seulement peut commencer la rédaction des livres sacrés de l'Inde, tant bouddhiques que brahmaniques et védiques, et cette rédaction se continue jusqu'après l'ère chrétienne, sous les influences nouvelles du christianisme et de l'Avesta [3]. Un éclectisme analogue à celui des Alexandrins se fait sentir même dans les Védas. Toute cette littérature, relativement récente, ne nous apprend rien sur l'état ancien du brahmanisme ni sur l'origine du bouddhisme. La personne et la vie du Bouddha, si tant est qu'il ait existé, disparaissent totalement sous la légende. La Grèce devient le véritable berceau du bouddhisme; sa part légitime d'influence est restituée au judaïsme; un grand nombre de pratiques bouddhistes, ainsi que certaines notions, comme celle de la grâce qui apparaît dans la Bhagavat-Gita, ne sont plus que des emprunts faits au christianisme.

Telle est, en gros, la théorie qui, malgré la vive opposition de quelques indianistes éminents, paraît, autant que j'en puis juger, devoir s'affirmer de plus en plus. L'étude détaillée des littératures indiennes, celle de la littérature bouddhiste chinoise, et les progrès généraux de l'orientalisme, nous apporteront tôt ou tard une solution certaine.

Les considérations philosophiques tenant une grande place dans le livre de M. de Lafont, j'ajouterai à ceci deux ou trois réflexions, entre beaucoup d'autres qui seraient à faire. — Il y a de grandes différences entre la charité chrétienne et la bienveillance universelle que l'on suppose avoir été prêchée par le Bouddha. La charité s'adresse directement à Dieu, qui est aimable pour lui-même, et lorsqu'elle se reporte sur les hommes, elle a Dieu pour motif; la bienveillance

[1] On peut voir au musée Guimet de beaux spécimens de cet art de transition gréco-bouddhique.

[2] J. Halévy, *Essai sur l'origine des écritures indiennes. Journal asiatique*, VIII^e série, t. VI. Paris, 1885. Voyez aussi : J. Halévy, *Nouvelles observations sur les écritures indiennes. Revue sémitique d'épigraphie et d'histoire ancienne*, juillet 1895. — M. G. Bühler a soutenu la thèse de l'antiquité de l'écriture dans l'Inde, dans son mémoire *On the origin of the Indian Brahma Alphabet*. Vienne, 1895.

[3] Le regretté James Darmesteter, après de longues années consacrées à l'étude de l'Avesta, s'est décidé à abaisser jusqu'à cette époque la date du livre sacré des Parsis. Voyez l'introduction à sa traduction de l'Avesta, dans le troisième volume, paru l'an dernier. *(Annales du musée Guimet.)*

Digitized by Google

bouddhique s'applique directement aux hommes, et elle est sans motif. La charité comporte le sacrifice de soi; le bouddhisme a peu développé la notion du sacrifice. Une légende nous apprend que le Bouddha, étant lièvre dans l'une de ses existences, vit venir un brahmane qui lui demanda à manger; il se mit lui-même à la broche. C'est, selon le docteur Oldenberg, la plus claire expression de l'idée du sacrifice qu'il y ait dans la littérature bouddhique. La vie humaine du Bouddha n'offre aucun exemple comparable à celui-là. — Le bouddhisme ne connaît pas, en principe, d'autre sanction du péché que la vie : qui a péché revivra. Cette sanction est-elle sérieuse? Il paraît que les bouddhistes eux-mêmes ne l'ont pas toujours cru, puisqu'ils ont imaginé des enfers savamment gradués, pourvus de juges et de supplices variés [1]. Ces enfers, il est vrai, ne sont pas éternels; mais on peut y rester quelques *Kalpas*, ce qui est un temps appréciable. Le bouddhisme se faisant tortionnaire à la manière de Dante, et avouant que la vie n'est pas par elle-même un assez grand supplice pour donner aux hommes le goût du *Nirvâna*, voilà un spectacle piquant que M. de Lafont s'est gardé de nous montrer. — Notre auteur a traité assez à fond la question : qu'est-ce que le *Nirvâna?* Il a trop systématiquement écarté la réponse : c'est le Néant. Il est cependant avéré que le *Nirvâna*, sur lequel il n'y a pas en somme de doctrine absolue, a été quelquefois pris pour le Néant. En revanche, les édits d'Açoka, qui ne renferment au reste que des notions dogmatiques tout à fait élémentaires, parlent du bonheur éternel, du ciel. On arrive au *Nirvâna* en passant par tous les degrés de l'extase. La tradition attribue au saint arrivé aux degrés supérieurs qui précèdent le *Nirvâna* des facultés extraordinaires, telles que celle de se rendre invisible, celle de la bilocation et la mémoire de toutes ses existences antérieures. Ces rêveries ont été reprises par l'école moderne de théosophie à laquelle appartint le colonel Olcott. M. de Lafont consacre aux théosophes les dernières pages de son livre, et montre que les prétentions qu'ils émettent de se rattacher à un ancien bouddhisme ésotérique sont dénuées de fondement.

Il ne nous reste qu'à souhaiter que le public, après s'être suffisamment prémuni contre les erreurs où pourrait l'entraîner la lecture de ce livre, profite du moins des nombreux et importants matériaux qui y sont amassés.

BARON C. DE VAUX.

[1] Voyez certaines peintures chinoises du musée Guimet, ou les études sur les Enfers bouddhiques, par M. Léon Feer, dans le *Journal asiatique* de 1894.

Digitized by Google

# COURRIER BELGE

Qu'il nous soit permis de commencer par rendre un dernier hommage à un historien dont le mérite égalait la modestie, M. Mathot, membre de la Commission royale d'histoire. M. Mathot s'est fait remarquer surtout par ses nombreux travaux de vulgarisation publiés en langue flamande, sous le pseudonyme de Vanruckelingen. Il est peu d'années où nous n'ayons eu à signaler tel ou tel de ses ouvrages universellement estimés.

Sources. — Nos dépôts d'archives et nos bibliothèques conservent un grand nombre de cartulaires précieux, à peine connus du public, et de par leur étendue même difficiles à consulter. Comprenant l'importance de ces recueils pour l'histoire politique et économique du pays, la Commission royale d'histoire a entrepris d'en faire dresser un inventaire complet et détaillé. Ce travail paraîtra à bref délai et contribuera pour une large part au progrès des études historiques dans nos provinces.

Certains cartulaires, on le sait, ont déjà été imprimés sous les auspices de la Commission, ou sont en voie de publication. Tout dernièrement, M. Godefroid Kurth et le Père Goffinet, auteur du *Cartulaire de l'abbaye d'Orval* [1], se sont chargés de publier les chartes de Saint-Hubert. L'histoire des derniers ducs de Lotharingie et celle de la guerre des investitures sont unies à celle de cette abbaye, qui fut plus tard le sujet de rivalités entre les Pays-Bas espagnols et la principauté de Liège, les rois de France eux-mêmes prétendaient imposer un protectorat intéressé à cet établissement religieux, le plus considérable de la Belgique méridionale. Le cartulaire de Saint-Hubert contiendra deux volumes de sept à huit cents pages chacun.

— En commençant la publication de la *Correspondance de Granvelle*, M. Poullet [2] avait l'intention bien arrêtée de mener cette œuvre jusqu'à la mort du cardinal, en 1586. Pour un motif resté inconnu, il

[1] *Cartulaire de l'abbaye d'Orval.* Publications de la Comm. roy. hist. Bruxelles, Hayez, 1879, in-4.

[2] Poullet : *Correspondance du cardinal de Granvelle.* 1er vol. 1877 (Publications de la Comm. roy. hist.). Bruxelles, Hayez, in-4.

Digitized by Google

donna au troisième [1] volume le millésime 1566 à 1583; son continuateur, M. Piot, crut devoir conserver ce chiffre jusqu'au dixième volume, qui s'arrêtait à la fin de 1583. Le volume qui vient de paraître, onzième de la collection [2], porte le millésime 1584; le douzième et dernier portera celui de 1585-1586. Il eût peut-être été préférable de faire disparaître plus tôt cette anomalie; nous souhaitons qu'elle n'induise personne en erreur. Les lettres de 1584 montrent comment Philippe II et Granvelle différaient d'opinion sur la conduite à tenir au sujet des droits de l'Espagne à la possession de Cambrai, que François d'Anjou avait légué à sa mère Catherine de Médicis. Cependant la succession au trône de France allait s'ouvrir, et Philippe eût voulu assurer certains avantages à sa fille Isabelle : celle-ci ne pouvait-elle prétendre au trône de France, ou tout au moins au duché de Bretagne? Fallait-il exiger la restitution de Cambrai, ou se taire sur ce point? Au point de vue de l'Espagne, quel serait le meilleur successeur de Henri III? Granvelle répond longuement à toutes ces questions. Jean de Zuniga, grand commandeur de Castille, intervint à son tour dans le débat au sujet des prétentions d'Isabelle à la Bretagne. Toutes ces dissertations font connaître les vues des hommes d'État les plus éminents de l'Espagne. D'autres lettres fournissent des détails sur la conduite du roi de France et de Catherine de Médicis vis-à-vis des huguenots prisonniers dans nos provinces, et sur l'offre de souveraineté de leur pays faite à Henri III par les États généraux; ces documents donneront à ce volume d'un grand mérite un intérêt spécial pour le public français.

— La Hanse teutonique au XVIe siècle avait de grands intérêts en Espagne. Le gouvernement de Philippe II, de son côté, avait besoin de cette puissance commerciale qu'Élisabeth s'efforçait de ruiner. Les quelques documents publiés par M. Piot [3], dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, font connaître les efforts de Farnèse pour maintenir le commerce des Pays-Bas et de la Hanse. — En 1585 Farnèse tenta, mais vainement, de réconcilier Philippe II et les provinces unies; cet essai est l'objet d'une notice de M. Piot [4].

— La torture était encore en usage dans nos provinces au XVIIIe siècle. A de rares exceptions près, les magistrats s'étaient toujours opposés aux idées réformatrices du gouvernement dans ce domaine. En

[1] *Ibidem*, 1881.

[2] Piot : *Correspondance du cardinal de Granvelle*, 11e vol. Bruxelles, Hayez, in-4 de 770 p.

[3] Piot : *Relations entre les Pays-Bas et la Hanse teutonique au XVIe siècle (Bull. comm. roy. hist.*, 5e série, t. V. Bruxelles, Hayez, in-8 de 40 p.).

[4] Piot : *Une tentative de réconciliation en 1585 entre Philippe II et les Provinces Unies. Ibid.*, in-8 de 11 p.

Digitized by Google

1771, le conseil privé, en réponse aux instructions du gouvernement, chargea l'un de ses membres les plus distingués, de Fierlant, de faire rapport sur la suppression de la torture et les mesures à prendre pour parvenir à la correction des délits. De Fierlant, partisan des idées modernes, rédigea deux mémoires remarquables. M. Eugène Hubert [1], professeur à l'Université de Liège, les a publiés, en les faisant précéder d'une notice substantielle où il trace l'historique du mouvement en faveur de la suppression de la torture, et fait connaître la personnalité de de Fierlant.

— Le chanoine van de Putte, puis Bethman au tome V des *Monumenta Germaniae*, ont publié les *Annales Abbatiae Sancti Petri blandiniensis :* l'un et l'autre s'étaient servis d'un manuscrit que l'on croyait perdu depuis. M. Pirenne [2], professeur à l'Université, l'ayant retrouvé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, en a fait une description complète et une étude minutieuse. Il a relevé les principales variantes de Bethman, et celles de van de Putte dans son édition du *Liber traditionum*, recueil d'actes du IXe au XIIe siècle qui fait partie du même manuscrit. En attendant l'édition complète du texte, le travail de M. Pirenne devra être consulté par tous ceux qui auront à se servir de ces documents.

— Jean Vincart, personnage peu connu, au service de l'Espagne, s'intitulant secrétaire des avis secrets de guerre, a écrit de nombreuses relations de guerre qui nous font connaître avec grande fidélité l'histoire militaire de notre pays de 1633 à 1650. M. Lameere [3] a publié *la Relation de la campagne de Flandre en 1649*, restée inédite jusqu'à ce jour.

— Les excitations de York, ambassadeur d'Angleterre à La Haye, provoquèrent à Anvers, en 1781, un mouvement en faveur de l'affranchissement de l'Escaut; mais le gouvernement, jugeant l'affaire inopportune et dangereuse, s'abstint de lui donner suite. Les textes publiés par M. Magnette [4] donnent des détails nouveaux sur ce sujet.

— L'édit de Joseph II supprimant les couvents aux Pays-Bas posait une question internationale. Quel serait le sort des propriétés de ces couvents situées en France? En dépit de longues négociations, la question ne fut jamais résolue. Elle se posa une seconde fois, le jour où les couvents français furent supprimés à leur tour, et ne fut

[1] HUBERT : *Un chapitre de l'histoire du droit criminel dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle. Les mémoires de Goswin de Fierlant* (*Bull. comm. roy. hist.*, 5e série, t. V, in-8 de 147 p.).

[2] PIRENNE : *Notes sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand* (*Bull. comm. roy. hist.*, 5e série, t. V, in-8 de 46 p.).

[3] LAMEERE : *Relation de la campagne de France de 1649 par Jean Vincart* (*Bull. comm. roy. hist.*, 5e série, t. IV, in-8 de 86 p.).

[4] MAGNETTE : *Un épisode de l'histoire de l'Escaut. Ibid.*, in-8 de 37 p.

Digitized by Google

tranchée que par l'annexion de la Belgique. Les nombreux documents analysés par M. Magnette [1] font connaître complètement les négociations successives entre les gouvernements autrichien et français.

— Le musée de Glasgow conserve un manuscrit du XIIe siècle renfermant certains documents en partie inconnus qui font revivre puissamment la personnalité de Lambert le Bègue et son entourage liégeois du XIIe siècle. M. Fredericq [2], professeur à l'Université de Gand, dans la première de ses notes consacrées à l'étude du manuscrit de Glasgow, a eu l'occasion de relever une erreur d'Ulysse Robert [3], qui, dans le *Bullaire de Calixte II*, attribue à ce pape une bulle de l'antipape Calixte III.

— Sous les auspices de la Commission royale pour la publication des coutumes de Belgique, M. Casier [4], conseiller de cassation, a publié les *Coutumes d'Aerschot, de Neder-Assent et de Caggevinne*. Nous regrettons vivement l'absence complète d'introduction, d'indication suffisante de la nature et de l'importance des textes et de table des matières y contenues. Le texte flamand est accompagné d'une traduction par M. Stallaert, de l'Académie flamande.

Histoire nationale. — M. Delplace s'est déjà fait connaître par un remarquable travail sur la révolution brabançonne. En publiant son livre *la Belgique et la Révolution française* [5], il a voulu moins faire une histoire détaillée que dresser un tableau d'ensemble de la situation de notre pays depuis le retour des Autrichiens jusqu'à la chute du Directoire. Cette étude, si elle n'a peut-être toujours tenu suffisamment compte de toutes les publications modernes, est cependant très documentée et constitue un bon travail. La bibliographie des brochures et imprimés de 1791 à 1801 annexée par l'auteur rendra des services.

— M. Prosper Poullet a exposé [6] d'après des documents d'archives l'état des esprits en Belgique de 1813 à 1814 et l'impossibilité où furent les Français d'exécuter les décrets de recrutement.

[1] Magnette : *Biens des couvents supprimés. — France et Pays-Bas. — Négociations. Ibid.*, t. V, in-8 de 45 p.

[2] Fredericq : *Les documents de Glasgow concernant Lambert le Bègue* (*Bull. de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXIX, in-8 de 17 p.).

Le même : *Notes complémentaires sur les documents de Glasgow. Ibid.*, in-8 de 16 p.

[3] Ulysse Robert : *Bullaire de Calixte II*. Appendice n° 26. Paris, Picard, in-8 de 397 et 533 p.

[4] *Coutumes du pays et duché de Brabant. Coutumes d'Aerschot, Neder-Assent, Caggevinne*, par C. Casier. Bruxelles, Goemaere, in-4 de 229 p.

[5] Delplace : *La Belgique et la Révolution française, 1791-1800*. Louvain, Istas, in-8 de 275 p.

[6] Poullet : *La Belgique sous Napoléon Ier*. Bruxelles, Schepens, in-8 de 44 p. (Extrait de la *Revue générale*).

Digitized by Google

— Les livres de M. Louis Navez, *Sedan* et *Waterloo* [1], sont des œuvres de vulgarisation. M. Navez n'a pas, ce nous semble, assez insisté sur la conduite des Belges à Waterloo.

— *La Révolution de 1830 à Nivelles*, par M. Willame [2], est une étude complète très documentée. Les futurs historiens de la révolution belge y trouveront nombre de précieux renseignements.

— M. de Wulf [3], professeur à l'université de Louvain, a écrit une excellente *Histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liège jusqu'à la Révolution française*. M. de Wulf suit dans ses développements successifs et jusque dans sa décadence cette philosophie née dans les écoles monastiques et épiscopales du moyen âge; il insiste spécialement sur les théories de Henri de Gand, Belge qui acquit sa célébrité à Paris. D'autres Belges professèrent également dans cette ville. Enfin l'auteur s'occupe longuement de l'Université de Douai, et son mémoire, qui a été couronné par l'Académie de Belgique, intéressera tout autant le public français.

— M. E. Matthieu [4], avocat, prépare depuis quelque temps déjà une histoire complète de l'*Enseignement primaire en Belgique*. En attendant la publication de l'ouvrage, il a fait paraître un résumé de ses recherches; ces quelques pages témoignent de longs labeurs et d'une méthode scientifique; elles font désirer la prochaine apparition du travail définitif.

— L'étude de M. Halkin [5] sur *la Culture de la vigne en Belgique* est le premier travail complet sur ce sujet; d'une lecture agréable, il fait connaître avec beaucoup d'exactitude l'état de la culture de la vigne dans nos provinces. L'auteur y fait preuve d'esprit critique, et son étude poura être le point de départ d'autres travaux envisageant le côté économique de la question.

— Faire l'*histoire de l'école cartographique anversoise au XVIe siècle*, c'est faire l'histoire de la cartographie belge et en même temps un chapitre important de l'histoire de la géographie moderne. M. Wau-

[1] Navez : *Sedan*. Bruxelles, Lebègue, in-8 de 97 p. — Navez : *Waterloo*. *Ibid.*, in-8 de 54 p.

[2] Willame : *La Révolution de 1830 à Nivelles*. Nivelles, Guignardé, in-8 de 148 p.

[3] De Wulf : *Histoire de la philosophie scolastique dans les Pays-Bas et la principauté de Liège jusqu'à la Révolution française*. Louvain, Uystpruyst, in-8 de 404 p. (Mémoires couronnés de l'Académie de Belgique, t. LI).

[4] Matthieu : *L'enseignement primaire en Belgique*. Bruxelles, Polleunis, in-8 de 33 p. (Compte rendu du Congrès scientifique des catholiques à Bruxelles en 1894).

[5] Halkin : *Étude historique sur la culture de la vigne en Belgique*. Liège, Grammont, in-8 de 146 p. (*Bull. de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. IX).

Digitized by Google

wermans a achevé [1] son intéressant travail sur ce sujet, étude répartie en plusieurs volumes des Bulletins de la Société géographique d'Anvers.

Histoire locale. Anvers. — M. Poffé [2] a publié une histoire détaillée d'Anvers au xviii^e siècle avant l'invasion française.

Brabant. — M. Bets [3], curé-doyen, a publié une 4^e édition de son histoire de la commune et de l'église d'Hakendover. Les *Annales de la Société d'archéologie de Belgique* contiennent une étude de M. Donnet [4] sur la seigneurie de Wesembeek et ses possesseurs au xi^e siècle. — M. Wauters [5] a cherché à dresser la liste des plus anciens échevins de Bruxelles, il a pu remonter jusqu'en 1135. — M. Van Even [6], archiviste de la ville, a terminé son bel ouvrage sur *Louvain dans le passé et dans le présent.*

Flandre orientale. — M. de Marsy a publié, dans les *Annales du cercle archéologique de Termonde* [7], un résumé de l'ouvrage de M. Michel Brenet sur Jean de Ockeghem, maître de chapelle des rois Charles VII et Louis XI, puis reproduit la bibliographie des œuvres de ce musicien faite par le même auteur. — Dans le même volume M. Heins a fait, d'après des documents originaux, l'histoire d'une rivalité survenue au xiv^e siècle entre Gand et Termonde à l'occasion des contrefaçons des draps gantois faites à Termonde. — M. Annaert a publié [8] un registre censier du xvi^e siècle provenant de l'abbaye de Baudeloo et concernant le pays de Waes.

Flandre occidentale. — La question de Bruges port de mer était déjà agitée au xvi^e siècle et vient d'être tranchée en un sens favorable par la Chambre belge. Se basant sur les documents inédits conservés dans son dépôt, M. Gilliodts van Severen, archiviste de la ville, a fait un exposé complet et intéressant [9] de cette question et étudié tour à tour les problèmes économiques, juridiques et techniques qu'elle soulevait.

Hainaut. — M. Armand d'Herbomez, savant érudit du Tournaisis,

[1] Wauwermans : *Essai de l'histoire de l'école cartographique anversoise au XVI^e siècle* (*Bull. de la Société royale de géographie d'Anvers*, t. XVII, XVIII, XIX. Anvers, Debaeker).

[2] Poffé : *Antwerpen in de XVIII seuw voor der inval der franschen.* Gand, Siffer, in-8 de 326 p.

[3] Bets : *Geschiedenis der gemeente en mirakuleuze Kerk van Hakendover.* Louvain, Peeters, in-8 de 76 p.

[4] *Annales de la Société d'archéologie de Belgique*, t. XVIII.

[5] *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IX.

[6] Van Even : *Louvain dans le passé et dans le présent.* 28^e livraison. Louvain, Fonteyn, in-4, p. 649 à 672.

[7] *Annales du cercle archéologique de Termonde.* 2^e série, t. VI.

[8] *Annales du cercle archéologique du Pays de Waes*, t. XV.

[9] Gilliodts van Severen : *Bruges port de mer. Étude historique sur l'état de cette question principalement dans le cours du XVI^e siècle.* Bruges, de Plancke, in-8 de 540 p. (*Annales de la Société d'émulation de Bruges.* 5^e série, t. VII).

Digitized by Google

a publié l'*Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*[1]. L'auteur a épuisé toutes les sources d'information. En esquissant l'histoire de la châtellenie, il a exposé l'origine et établi la généalogie des de Mortagne, qui la possédèrent de la fin du XIe siècle au commencement du XIVe. Enfin il a fait connaître les relations des châtelains avec leurs seigneurs et leurs sujets et étudié leurs pouvoirs. La châtellenie de Tournai est aujourd'hui partagée entre la France et la Belgique, et le livre de M. d'Herbomez sera utile à l'histoire des deux pays. Le second volume est consacré aux preuves. Deux cents documents inédits y sont publiés. — Le tome XXIV des *Annales du cercle archéologique de Mons* contient[2] notamment une étude sur le « Mons meg, » grosse pièce d'artillerie montoise conservée à Édimbourg ; et un travail de M. E. Matthieu sur les abords du château des comtes de Hainaut à Mons.

NAMUR. — M. de Radiguès a entrepris[3] de faire connaître par l'analyse des actes officiels la consistance des fiefs du pays de Namur et la succession de leurs propriétaires. Son travail complète celui de M. Bormans sur les fiefs du comté de Namur.

LIÈGE. — Au tome XV de ses *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, M. le chanoine Daris a publié[4] divers articles sur l'ancienne liturgie du pays. Contrairement à certains auteurs plus récents, M. Daris émet, comme dom Guéranger, une appréciation favorable à la réforme hymnaire d'Urbain VIII. — Un doyen de Beeringen, au diocèse de Liège, en 1316, avait rédigé, à l'aide des papiers de ses prédécesseurs, de la tradition orale et de ses souvenirs personnels, une sorte de répertoire des droits et revenus des doyens de cette localité. A l'aide d'une copie de ce document, M. l'abbé Ceyssens nous a fait connaître[5] avec assez de détails le mode de nomination des doyens, leurs droits et les devoirs multiples de leur charge, notamment en ce qui concerne les conciles de chrétienté, les institutions des curés et bénéficiers, les visites d'église, les synodes paroissiaux, les séquestrations de lépreux. — M. Simonis a écrit[7] une histoire

[1] ARMAND D'HERBOMEZ : *Histoire des châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*. Tournai, Casterman, 2 vol. in-8 de 347 et 359 p. (*Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIV et XXV.).

[2] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXIV.

[3] DE RADIGUÈS : *Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur*. Namur, Wesmael, in-8 de 127 p. (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XXII).

[4] DARIS : *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XV. Liège, Demarteau, in-8 de 230 p.

[5] CEYSSENS : *Les doyens ruraux de l'ancien diocèse de Liège* (*Bull. de la Société d'art et d'histoire de Liège*, t. IX).

[7] SIMONIS : *La seigneurie et le comté d'Esneux* (*Bull. de l'Institut archéologique liégeois*).

Digitized by Google

complète d'Esneux, du comté, de la commune et de la paroisse. Cette seigneurie appartint pendant longtemps à la famille d'Argenteau ; l'auteur en donne la généalogie et fait connaître leurs privilèges et revenus.

Biographie. — Les ajusteurs jurés des Pays-Bas autrichiens faisaient partie du corps des officiers des monnaies, ils avaient mission de fournir aux hôtels monétaires, receveurs, changeurs et orfèvres, les balances, trébuchets, poids et déneraux. A l'aide de documents recueillis aux archives du royaume, M. de Witte a tracé [1] la biographie de quelques uns d'entre eux en fonctions au XVIIIe siècle. — M. Van Spilbeeck [2] est auteur d'une bonne notice relative à Jean de Hamal, favori de Charles-Quint, qui épousa successivement Hélène Hinchart et une dame d'honneur de Marguerite d'Autriche ; l'effigie de ces deux femmes se trouve sur sa tombe. — Une lettre inédite de Descartes à André Colvius a fourni à M. Monchamp [3], professeur à Saint-Trond, l'occasion de faire connaître les relations du philosophe avec Isaac Beeckman, érudit hollandais, ami à qui Descartes reprocha plus tard de lui voler ses découvertes. La même lettre a permis à M. Monchamp de rectifier la date de certaines lettres du philosophe. — La Société d'émulation de Bruges [4] a réédité dans ses *Annales* la biographie de Kervyn de Lettenhove par M. le général Henrard, en y ajoutant quelques nouveaux détails sur le rôle politique de Kervyn.

Bibliographie. — Le tome XXV des *Analecta bollandiana* [5] contient une analyse détaillée des nombreux manuscrits hagiographiques de Jean Gielemans, chanoine régulier du Rouge-Cloître près Bruxelles, célèbre hagiographe du XVe siècle. Cette riche collection est conservée à Vienne à la bibliothèque privée de l'empereur « familien fideicommiss bibliothek. » Le même fascicule renferme une étude des textes de la vie de Saint-Géraud d'Aurillac, mort en 909. — Nous ne pouvons que rappeler la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, du P. Sommervogel [6], ouvrage bien connu en France. Le sixième volume se termine par la notice sur le P. Rodriguez. — Les dernières livraisons

[1] De Witte : *Quelques ajusteurs jurés des poids et balances en fonctions aux Pays-Bas autrichiens durant la seconde moitié du XVIIIe siècle* (*Revue belge de numismatique*, 1895).

[2] Van Spilbeeck : *La pierre tombale de Jean de Hamal, seigneur de Monceau. Légende de la dame de Monceau.* Malines, Godenne, in-8 de 62 p.

[3] Monchamp : *Isaac Beeckman et Descartes, à propos d'une lettre inédite de Descartes à André Colvius* (*Bull. de l'Académie royale de Belgique.* 3e série, t. XXIX).

[4] *Annales de la Société d'émulation de Bruges.* 5e série, t. VIII.

[5] *Analecta bollandiana.* T. XIV, 1er fascicule.

[6] Sommervogel : *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.* T. VI. Bruxelles, Schepens, in-4 de 1990 col.

Digitized by Google

parues de la *Bibliotheca belgica* [1] contiennent la table des marques typographiques des imprimeurs des Pays-Bas et des notes sur les Chambres de rhétorique depuis leur origine jusqu'au XVIIIe siècle.

ART. — M. Gevaert [2], membre de l'Académie des beaux-arts, s'est distingué déjà en 1875 et 1880 par son excellent ouvrage sur l'*Histoire et la théorie de la musique dans l'antiquité*. En 1890 il a publié une étude sur les *origines du chant liturgique dans l'Église latine*. Son livre actuel : *la Mélopée antique dans les chants de l'Église latine* est une suite de ses travaux antérieurs et comme leur admirable couronnement.

PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES A L'HISTOIRE DE BELGIQUE. — Nous signalons dans ce domaine le travail très remarquable et complet de M. Waltzing sur les *Corporations professionnelles chez les Romains*, depuis les origines jusqu'à la chute de l'empire d'Occident [3]. Ce livre, couronné par l'Académie, sera universellement estimé; la seconde partie contiendra un recueil complet des inscriptions grecques et latines relatives aux collèges de tous genres, à l'exclusion des collèges sacerdotaux. — M. H. Francotte a étudié [4] la question de l'*Antidosis en droit athénien* et émis des vues nouvelles sur ce sujet. — On vient de distribuer le *Compte rendu des séances du troisième congrès scientifique des catholiques* [5], tenu à Bruxelles en septembre 1894. Il ne nous est pas possible d'analyser ici ce vaste recueil de plus de deux mille cinq cents pages, où sont traitées successivement les questions les plus variées dans tous les domaines de la science moderne. Ceux qui n'ont pas assisté au congrès pourront, par la lecture des mémoires, se rendre compte de l'importance de ces grandes assises de la science catholique. Nous ne doutons pas que les prochains congrès, qui se tiendront en 1897 à Fribourg en Suisse, et en 1900 à Munich, ne soient aussi remarquables que les trois premiers. — Le congrès de Bruxelles a été l'objet d'une longue notice de M. Swiney [6].

A. DELESCLUSE.

[1] VAN DER HAEGHEN et VAN DEN BERGHE : *Bibliotheca belgica*. Gand, Vyt.

[2] GEVAERT : *La mélopée antique dans le chant de l'Église latine*. Gand, Hoste, in-8 de 446 p.

[3] WALTZING : *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, t. Ier. Louvain, Peters, in-8 de 528 p.

[4] FRANCOTTE : *L'antidosis en droit athénien*. Paris, Bouillon, in-8 de 60 p. (*Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. LI).

[5] *Compte rendu du troisième Congrès scientifique international des catholiques*. Bruxelles, Polleunis.

[6] SWINEY : *Notice sur le Congrès scientifique des catholiques à Bruxelles* Bruxelles, Société de Saint-Augustin, in-8 de 220 p.



Digitized by Google

# COURRIER ITALIEN

Le récent anniversaire de la mort de Girolamo Tiraboschi (3 juin 1794), l'illustre fondateur de l'histoire littéraire de l'Italie, a donné lieu à la publication d'un assez grand nombre d'écrits et de documents qui jettent une vive lumière sur la vie, les relations sociales et littéraires de celui que de Sanctis a pu appeler le Muratori de la littérature italienne. J'étudierai aujourd'hui avec quelque détail cet ensemble d'informations, — étude singulièrement facilitée d'ailleurs par un excellent article de M. Vittorio Cian intitulé : *Nel primo centenario della morte di Girolamo Tiraboschi*[1].

Passons sans insister sur un écrit de circonstance : le discours commémoratif lu le 10 juin 1894 par Tommaso Sandonnini devant la *Deputazione modenese di storia patria*[2], éloquent tableau, précis quoique bref, de la vie de l'écrivain bergamasque, et dont les éléments ont été empruntés pour la plupart aux correspondances conservées dans la Biblioteca Estense. — L'hommage rendu par la ville de Bergame à un de ses plus illustres citoyens est de meilleur et plus solide aloi : le bibliothécaire G. Ravelli a tiré des autographes de la *Biblioteca civica* de Bergame les lettres adressées par Tiraboschi à son compatriote le chanoine Mario Lupo (ou Lupi), et les a publiées en un volume tiré seulement à cent vingt-cinq exemplaires[3]. Il est regrettable que l'éditeur n'ait pas pu ou pas voulu joindre aux lettres de Tiraboschi les réponses de Lupo, le non méprisable auteur du *Codex diplomaticus* de Bergame, lesquelles sont conservées dans les *Carteggi tiraboschiani* de la bibliothèque de Modène : sa publication en aurait été rendue singulièrement plus intéressante, puisque Tiraboschi lui-même nommait son correspondant parmi les quatre ou cinq littérateurs qui faisaient le plus d'honneur à Bergame. Ces lettres de Tiraboschi, au nombre de trente-huit, réparties d'octobre

[1] *Rivista storica italiana*, XII, juillet 1895.

[2] Tommaso Sandonnini : *Commemorazione dell' abate G. Tiraboschi*. Modène, Vincenzi, 1894, in-8 de 43 p. (extrait des *Atti e memorie* della *Deputazione di storia patria per le provincie modenesi*, série IV, vol. VI).

[3] *Lettere inedite* [di G. Tiraboschi] *al can. Mario Lupo*. Bergamo, Bolis, 1894, in-4 de 86 p. [sans nom d'auteur, avec les seules initiales G. R.].

Digitized by Google

1763 à juin 1791, sont relatives à des questions de minutieuse érudition, à des recherches et problèmes historiques et à des renseignements sur leurs travaux, qu'ils se communiquaient libéralement : Tiraboschi fournissait à Lupo des notes sur l'histoire bergamasque pour le commentaire de son *Codex diplomaticus*, et se faisait donner par lui des informations pour sa *Storia degli Umiliati*.

La *Deputazione di storia patria* de Modène a publié la *Corrispondenza fra Girolamo Tiraboschi, L. S. Parenti et A. P. Ansaloni*, qu'a soigneusement éditée et commentée (parfois avec trop de sobriété dans les notes) Venceslao Santi [1]. Dans une claire et solide introduction, l'éditeur a étudié quelles furent les sources principales et les plus actifs collaborateurs de Tiraboschi dans la composition de ses vigoureuses œuvres d'histoire relatives à la région modénaise, telles que la *Storia dell' augusta Badia di San Silvestro di Nonantola*, les *Memorie storiche modenesi;* les *Rivoluzioni della provincia del Fugnano* et le *Dizionario storico degli Stati Estensi*. — L'éditeur parle donc spécialement de Luigi Serafino Parenti, qui aida le bibliothécaire de l'Estense surtout dans ses recherches historiques sur le Fugnano, et d'Andrea Placido Ansaloni, qui lui prodigua les conseils et les documents de toute nature pour sa monumentale histoire de la célèbre abbaye de Nonantola, qui a tenu une si grande place surtout dans l'histoire médiévale de l'Italie. On voit par là toute l'importance historique de cette riche correspondance d'érudition. Elle est divisée en deux parties, dont chacune correspond à l'un des amis du savant, et elle est terminée par de brefs appendices et un index soigné.

Les deux remarquables volumes publiés par la Biblioteca Estense et édités par Carlo Frati ont un intérêt plus littéraire et plus général. Ils sont consacrés à la correspondance entre Tiraboschi et le P. Ireneo Affò [2], conservée dans les manuscrits de la bibliothèque *Estense* de Modène et de la *Palatina* de Parme. Les cinq cent quinze lettres de Tiraboschi, disposées dans un ordre exactement chronologique, commencent en avril 1775 et continuent jusqu'en mai 1794, c'est-à-dire jusqu'à moins d'un mois avant la mort de l'érudit bergamasque. Elles sont intéressantes, non seulement comme histoire documentée de l'amitié si durable entre Tiraboschi et Affò, mais aussi comme une vraie mine de renseignements qui permettent de suivre les études

[1] *Corrispondenza fra G. Tiraboschi, L.-S. Parenti e A.-P. Ansaloni.* Modène, Vincenzi, 1894, in-8 de LXXIX-390 p. (extrait des mêmes *Atti e memorie*, série IV, vol. V).

[2] *Lettere di G. Tiraboschi al P. Ireneo Affo a cura di C. Frati.* Modena, Vincenzi, 1894-1895, in-8. Part. I, p. 320. La part. II, qui continuera la pagination du premier volume, n'a pas encore été mise en vente.

Digitized by Google

et les travaux de ces deux écrivains et le mouvement littéraire en général de l'Italie en ce temps-là. Le texte est formé par les lettres de Tiraboschi, et les passages les plus marquants des lettres d'Affò (qu'il était impossible de reproduire intégralement) sont donnés en notes, de façon à mieux éclairer et mieux faire comprendre les premières. Enfin les unes et les autres sont accompagnées d'un riche et abondant commentaire souvent original, et M. Cian n'hésite pas à appeler ce livre « un modèle du genre. » Ce livre a encore un intérêt particulier : ces deux correspondances nous font assister en grande partie à la lente construction, à l'amélioration et à l'agrandissement progressif de la *Storia della letteratura italiana*, et montre toutes les peines que cette œuvre grandiose a coûtées à l'auteur et à ses dévoués collaborateurs : par là aussi, Tiraboschi rappelle Muratori. Parmi ces amis et collaborateurs, Ireneo Affò occupe un rang très élevé, point assez cependant pour que la supériorité de l'érudit bergamasque ne se sente et ne se voie pas, bien qu'il la fasse voir et sentir le moins possible. Mais le bibliothécaire de Parme était d'ailleurs heureux de la reconnaître et de l'admirer, heureux de manifester son admiration par des paroles enthousiastes : « Je relis, lui écrit-il le 30 novembre 1884, toute votre *Storia letteraria* depuis le commencement; j'en suis au troisième volume, et je reste abasourdi en voyant tout ce que vous avez lu *et médité* pour la construire. Je suis en admiration devant votre admirable facilité à composer et à dire tant de choses avec un jugement si droit et tant de clarté et de perspicacité. »

Tiraboschi rendait en échange à Ireneo Affò des notices et des éclaircissements, plus généreux avec lui qu'avec les autres, en proportion de l'estime qu'il faisait de lui. De là encore l'importance de cette publication. Mais cependant il recevait beaucoup plus qu'il ne donnait; en tout cas, le principe du *Do ut des* était appliqué bien plus généreusement par Tiraboschi que par Muratori, par exemple, (même envers ses meilleurs correspondants), à qui sa parcimonie en ce genre valut le surnom d'avare. D'ailleurs ce n'est pas seulement à la *Storia*, à sa correction et à son accroissement que se réfèrent les lettres des deux bibliothécaires; sans même parler ici de la *Badia de Nonantola* et des autres écrits secondaires, elles traitent les matières les plus variées de la plus exquise et de la plus intime érudition de littérature italienne. Le bibliothécaire de la bibliothèque *Estense* confiait à son ami les projets de travaux que la préparation de son histoire faisait naître dans son cerveau inquiet et fécond, et son ami, patient et d'une volonté tenace, parmi les liasses et les registres de ses archives, était heureux de servir son Girolamo avec un zèle et une constance admirables. Un de ces projets les plus longuement

Digitized by Google

caressés par Tiraboschi fut de recueillir et de publier avec des éclaircissements une grande collection des lettres inédites des *Cinquecentisti* italiens. Affò lui fournit beaucoup de matériaux provenant de l'*Archivio secreto* de Guastalla. Cette collection restée inédite a été heureusement respectée et est conservée intégralement dans la bibliothèque *Estense*. Tiraboschi se servit d'ailleurs de ces lettres dans son histoire, en communiqua un grand nombre à des amis, et plusieurs ont été publiées sous le titre de *Lettere inedite d' uomini illustri* dans le *Giornale de' letterati d' Italia* (du t. XXI au t. XXIV, lettres de Giulio Romano, d'Annibal Caro, de Pietro Ardino et de Gabriello Symeoni). Il est question aussi de la chronique de fra Salimbene, dont Affò révéla l'existence à Tiraboschi et réussit à lui inspirer l'admiration : Affò avait pu l'étudier et la dépouiller abondamment à la Vaticane.

M. Carlo Frati doit publier dans la seconde partie de son ouvrage divers appendices : 1° sur le célèbre manuscrit Miscellanées de la bibliothèque d'Este VIII' 20, contenant entre autres choses beaucoup de poésies vulgaires du xv^e siècle, et dont Affò a tiré la « Orphei tragœdia ; » 2° sur le manuscrit Est. XII C. 34 contenant les lettres d'Alberto da Sartiano et autres écrits du xv^e siècle ; 3° et 4° sur les manuscrits I. H. 15-17 et X' 31, 32, 32 *bis* et 33, contenant précisément cette abondante collection de lettres du xv^e au xviii^e siècle dont nous venons de parler. Un index général des matières rendra facile le maniement de cette belle et utile publication. — C'est seulement quand des publications documentaires analogues à celle-ci se seront multipliées, et seulement alors, que l'on pourra entreprendre utilement l'histoire de l'érudition italienne du xviii^e siècle, « histoire, dit M. Cian, digne d'être étudiée et admirée non seulement en elle-même, mais aussi pour le spectacle de grande, vive, féconde solidarité et de libéralité réciproque qui régnait à l'ordinaire entre ces érudits. »

Dans l'article *Sul primo centenario della morte di G. Tiraboschi*, M. Cian étudie, d'après des documents originaux et inédits, les correspondants piémontais de Tiraboschi. Il montre finement quel progrès s'était fait dans les mœurs, entre l'époque de Muratori, qui s'était presque vainement adressé au Piémont pour les *Scriptores*, et qui du gouvernement piémontais n'avait eu que *lunga promessa con l'attender corto*, et celle de Tiraboschi, qui y trouva des collaborateurs savants et désintéressés. M. Cian étudie ensuite plusieurs de ces collaborateurs : au premier rang se place Giuseppe Vernazza, dont le nom revient si souvent dans l'œuvre de Tiraboschi, et à qui l'on peut vraiment faire honneur de ce qu'elle contient de bon et de meilleur en matière d'histoire littéraire piémontaise. Vernazza lui communiqua des renseignements sur les anciennes éditions piémontaises, sur les

Digitized by Google

origines de l'imprimerie en Piémont ; sur divers manuscrits importants, celui de la traduction de César par Decembrio, celui de la « Chronique de Saluces » de Gioffredo della Chiesa ; il lui prêta le manuscrit qu'il possédait de la Poétique de Vida, contenant une rédaction plus ample et différente de la rédaction imprimée, et un inventaire inédit du mobilier de Vida. Il lui céda d'importantes séries de documents relatifs à l'Université de Turin, des informations sur la mort de Botero, sur Uberto Folietta, sur Raffaele Toscano, sur Pirro Ligorio, avec des fragments importants de ses œuvres manuscrites. D'autres communications étaient relatives à l'histoire de l'art et à l'archéologie.

Ces relations ont laissé comme traces une correspondance qui dura de 1776 à 1794 et qui est à peu près inédite. Claretta n'a publié que treize lettres de Tiraboschi et neuf de Vernazza, sur cent quatre-vingt-onze du premier et deux cent trente-huit du second, conservées celles-ci à Modène, celles-là à la bibliothèque de l'Académie des sciences de Turin. Tiraboschi mit son ami en relation avec le P. Affò, qui lui fournit de nombreux renseignements historiques et généalogiques, et de ces relations sortirent le travail de Vernazza, demeuré inédit, sur le comte Federigo Asinari, et celui d'Affò sur Pomponio Torelli. Il reste de cette correspondance Vernazza-Affò deux brouillons de lettres d'Affò à la Bibliothèque royale de Turin et cinq lettres d'Affò dans l' « autographothèque » Cossilla, à la Bibliothèque civique de Turin : il y est notamment question de la *Biblioteca degli autori Parmigiani* que préparait Affò, du *Peregrino* de Caviceo, de la *Vita di Tranquillo Molosso*.

Tiraboschi était aussi très lié avec un autre érudit piémontais, Galeani Napione, avec lequel il eut une discussion courtoise « sur la distinction et les différences entre les sciences et les arts libéraux par rapport à leur fin, » discussion où Tiraboschi, qui tenait moins à ses opinions philosophiques qu'à ses opinions historiques, eut la politesse d'adopter l'avis de l' « eruditissimo cavaliere. » Du reste, l'auteur de l'histoire renvoie ses lecteurs aux considérations de Napione relativement à la *Cronaca della Novalese* et autres chroniques monastiques du Piémont ; la collection Cossilla conserve trois lettres de Tiraboschi à Napione, celle du 21 juin 1791, publiée en appendice dans le second volume du traité *Dell' uso e dei pregi della lingua italiana* et qui est littérairement importante ; et deux autres non moins intéressantes, l'une du 31 mai 1791, qui est relative aussi au même ouvrage, et une autre, postérieure de quelques semaines (26 juillet) à la lettre imprimée, qui la complète et l'atténue. Il est probable que cette correspondance continua de plus en plus fréquente, comme le prouve une autre lettre, d'un ton beaucoup plus familier, écrite le 22 mai 1792.

Digitized by Google

Enfin, Tiraboschi correspondit aussi avec le Saluçais Vincenzo Malacarne, médecin, professeur et historien de la médecine aux universités de Turin, de Pavie et de Padoue, et souvent cité dans la *Storia della letteratura*. Malacarne se mêlait aussi, avec un zèle parfois indiscret, de littérature, mais il eut l'honneur de distinguer le premier l'importance littéraire du *Cheralier errant*, le fameux roman de Thomas III de Saluces, et de la signaler à Tiraboschi; quelques lettres de Tiraboschi à Malacarne ont été réunies dans une plaquette, s l. n. d., intitulée : *Squarci di lettere del fù ab. cav. Girol. Tiraboschi intorno ad un' opera letteraria di Tommaso III, marchese di Saluzzo* (et conservée dans la collection Gazzera, à l'Académie des sciences de Turin), et d'autres sont dans l'inépuisable collection Cossilla. Dans l'une de celles-ci, du 20 mars 1787, Tiraboschi fait de lui-même un portrait vraiment intéressant que je traduis : « Imaginez-vous un homme qui, depuis quarante ans, n'a pas eu d'autres maladies que quelque petit accès de fièvre d'un jour ou deux; d'un tempérament non pas froid, mais tranquille et égal; qui n'a point de tracas de famille, qui peut même abandonner en sécurité le souci de son petit ménage à quelque domestique de confiance, qui n'a pas d'autre préoccupation que ses études; qui ne fait pas l'amour, sans cependant fuir les conversations gaies, et vous verrez alors qu'il n'est pas merveilleux que je puisse faire le peu que je parviens à faire. » Il est beau pour un savant, parvenu au terme de sa carrière, de pouvoir se rendre un tel témoignage, et de se le rendre si modestement et si franchement; il est honorable pour un ami de mériter de pareilles confidences. Ce passage de lettre montre quelle étroite sympathie unissait le savant bergamasque au médecin lettré de Saluces. Il montre aussi quels précieux renseignements il y a à tirer pour l'histoire de l'érudition italienne de ces correspondances inédites, aujourd'hui en partie mutilées ou dispersées, et le travail de M. Cian est un exemple, autant qu'un modèle, de tout le profit qu'on peut en recueillir.

Le centenaire de Torquato Tasso, célébré avec plus d'éclat et plus de fracas, a cependant été aussi le prétexte de publications historiques et littéraires importantes sur lesquelles je reviendrai. Cette façon de commémorer les grands hommes est plus intelligente et plus scientifique que les débauches de marbre et de banquets par lesquelles nous avons coutume en France de solenniser les centenaires : il y aurait tout profit à l'imiter.

LÉON-G. PÉLISSIER.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Quelques récents progrès de l'histoire littéraire. — Adam de Saint-Victor. — Travaux de MM. Léon Gautier, Gaston Paris, Alfred Jeanroy, Léon Clédat, Ernest Langlois, Joseph Bédier, Léopold Sudre. — Questions de méthode. Les collectionneurs et l'idée directrice. — La tradition populaire. — *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, par le R. P. Longhaye. — Ouvrages de MM. Lintilhac, Gustave Lanson. — L'erreur doctrinale et les terrains neutres. — Œuvre utile, quoique non bruyante, proposée aux amis de la vérité. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Helbig (*l'art mycénien*, discussion), Foucart, Clermont-Ganneau, Héron de Villefosse, le P. Delattre, Michel Bréal, Philippe Berger, Dieulafoy, Noël Valois (le titre de *Roi très chrétien*), Eugène Müntz (les *épées bénites*), Léopold Delisle, Victor Waille, Henri Weil, Homolle, Menant, Théodore Reinach. — Académie des sciences morales et politiques. Communication de M. Legrand. La capture de la flotte batave par Pichegru. — Prix et concours. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : MM. de Sybel, Albert de Circourt, Geffroy.

## I.

Sans exclure d'une façon formelle aucune des branches de la science historique, le plan de la *Revue* la consacre avant tout à l'histoire proprement dite et aux études qui rentrent dans sa dépendance directe. Aussi n'a-t-elle pu donner dans ses cadres ordinaires qu'une place restreinte et accidentelle à des travaux moins immédiatement liés à son objet principal, tels que sont, par exemple, ceux qui se rapportent à l'histoire littéraire. Mais ce peut être justement l'un des offices et des utilités de cette *Chronique* de jeter de temps à autre quelques regards sur les terrains voisins du domaine habituel de la *Revue* et, en particulier, sur les progrès des études d'histoire littéraire dont, après tout, le lien demeure toujours assez étroit avec l'histoire proprement dite, soit qu'il s'agisse des questions de fond ou des questions de méthode. C'est précisément à un coup d'œil sur ce champ contigu que nous nous proposons de nous livrer aujourd'hui, à propos de quelques ouvrages récents qui ont passé par nos mains ou sont du moins venus à notre connaissance.

Nous aurons d'autant moins de scrupule à cela que c'est d'abord à la littérature du moyen âge que nous appliquerons ce regard. Or, qui voudrait soutenir qu'une plus ample connaissance de la littérature de cette époque soit étrangère ou indifférente à son histoire ? En ce qui

Digitized by Google

concerne la littérature latine et cléricale, par exemple, quelle lumière n'en résulte-t-il pas, non seulement sur l'activité intellectuelle, mais sur les institutions et les mœurs du moyen âge ? On se fera certainement une plus nette, une plus juste idée de ce qu'était une grande abbaye du XIIe siècle, de la vie, des sentiments, des goûts et des plaisirs esthétiques des religieux qui l'habitaient, quand on aura pris connaissance du recueil des proses d'Adam de Saint-Victor, dont notre éminent ami M. Léon Gautier a récemment mis au jour une troisième édition, où il a recueilli définitivement le fruit de ses longs travaux sur ces beaux textes de poésie liturgique [1]. A la vérité, pour se donner cette utile notion, il conviendra de joindre à la lecture de ces textes et des éclaircissements qui les accompagnent la notice consacrée au poète par M. Gautier dans un autre ouvrage : son recueil intitulé *La Littérature catholique et nationale* [2], qui intéresse d'ailleurs, par plusieurs autres sujets, les études historiques proprement dites, comme en témoigne notamment le beau travail intitulé : *L'Idée politique dans les chansons de geste,* naguère publiée ici même.

Les travaux de M. Léon Gautier sur notre poésie nationale du moyen âge sont une preuve suffisante de l'intérêt qu'a pour l'histoire proprement dite, comme pour l'histoire littéraire, l'étude de la littérature française de cette époque. C'est ce dont ne peut douter aucun des nombreux appréciateurs de ces deux grands ouvrages : *Les Épopées françaises* et *la Chevalerie.* C'est également l'un des précieux fruits du labeur magistral de M. Gaston Paris et de celui des disciples qui se sont formés à son école et dont plusieurs sont maintenant, eux aussi, des maîtres. Le manuel intitulé : *La Littérature française au moyen âge* [3] représente, sous son petit volume, une valeur et une utilité de premier ordre. Un grand et juste hommage est dû de même aux deux séries d'études diverses recueillies par l'éminent académicien sous ce titre commun : *La Poésie au moyen âge, leçons et lectures* [4], qui abritera, nous le souhaitons et nous l'espérons, plusieurs autres séries encore.

Quelques-unes des branches les plus importantes de la littérature française du moyen âge ont été cultivées récemment avec un progrès manifeste par les disciples, anciens ou nouveaux, de M. Paris. *Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge,* par M. Alfred Jeanroy [5], ont jeté une vive lumière sur le sujet abordé par l'auteur et, par réflexion, sur l'état des mœurs et de la civilisation des

[1] Librairie Alphonse Picard, in-12.
[2] Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, in-8.
[3] Librairie Hachette, in-16.
[4] Même librairie, 2 vol. in-16.
[5] Même librairie, in-8.

Digitized by Google

classes populaires et rurales aux siècles les plus reculés de notre langue et de notre histoire : notions de grand intérêt, qui se sont encore développées et précisées dans la belle étude consacrée par M. Gaston Paris, dans le *Journal des savants* [1], au livre de M. Jeanroy. M. Léon Clédat a publié deux très bons livres de vulgarisation : *La Poésie lyrique et satirique en France au moyen âge* [2] et une intéressante étude sur *Rutebeuf* [3], qui a des rapports manifestes avec l'histoire de la civilisation et des mœurs au temps de saint Louis. — La question, fort importante, des relations et influences réciproques de la société savante et cléricale et de la société laïque du moyen âge, a reçu, si nous ne nous abusons, un éclaircissement utile, quoique indirect, de la solide et judicieuse étude de M. Ernest Langlois sur *les Origines et les sources du Roman de la Rose* [4].

La même question, avec plusieurs autres, historiques aussi bien que littéraires, a été agitée avec un vif dégagement de lumière dans l'ouvrage hardi, docte et brillant, de M. Joseph Bédier, sur *les Fabliaux,* rapidement parvenu à une seconde édition [5]. Nous signalerons, comme particulièrement intéressants pour l'histoire des mœurs, les chapitres intitulés : *A quel public s'adressaient les fabliaux* et *Les auteurs des fabliaux.* M. Bédier a, en outre, soulevé en passant une question de méthode des plus importantes, celle de savoir si, dans les recherches historiques, le savant doit avoir pour point de départ la seule pensée de rassembler sur tel ou tel sujet des faits d'où sortira plus tard une conclusion inconnue, ou bien s'il est utile, s'il est même indispensable qu'il ait par avance une « idée directrice, » quitte à l'abandonner ou à la modifier ensuite par l'observation exacte des faits. L'une et l'autre méthode sont légitimes, à ce qu'il nous semble, quoique la seconde, malgré ses inconvénients, soit peut-être plus conforme à la pente naturelle de l'esprit humain. M. Bédier se prononce résolument pour celle-ci, pour « l'idée directrice. » Selon lui, « seules, les hypothèses donnent à l'homme le désir de recueillir et de grouper les faits. » Il prend même vivement et spirituellement à partie les tenants de l'autre opinion : « Ceux-ci s'abstiennent de toute conclusion. Nous n'avons pas, disent-il, assez réuni de matériaux. Le temps n'est pas encore venu des généralisations. Quelle idée jaillira de notre travail ? Nous l'ignorons et nous nous abstenons volontairement de le chercher. Notre génération ni les générations prochaines peut-être ne verront le fruit de notre la-

[1] Années 1891 et 1892.
[2] Librairie Lecène et Oudin, in-8.
[3] Librairie Hachette, in-16.
[4] Librairie Thorin, in-8.
[5] Librairie Émile Bouillon, in-8.

Digitized by Google

beur; nous nous sacrifions à ceux qui viendront. Ne soyons que des collecteurs; compilons, colligeons, collectionnons. Humble tâche, besogne de manœuvres, mais qui tire sa grandeur de sa volontaire modestie. Or, il faut le dire hautement à ces martyrs, l'orgueil de cet holocauste est chose mauvaise. Il dit : Travaille et abstiens-toi de penser. Mais la science n'a que faire de cette passivité, qui n'est que paresse d'esprit. C'est tâche vaine que de préparer des matériaux pour une expérience future, sans savoir laquelle on veut instituer ni si une expérience sera jamais possible. Vos recherches de matériaux n'auront chance de valoir quelque jour que si d'ores et déjà une hypothèse les guide. Travaillez pour une idée, votre idée dût-elle être démontrée, par d'autres ou par vous-mêmes, vaine et fausse. Collectionnez pour confirmer ou détruire une hypothèse, mais ne collectionnez pas pour collectionner, ou collectionnez des timbres-poste [1]. »

Un livre encore justement considéré par les meilleurs juges, et notamment par M. Gaston Paris, comme ayant amélioré d'une façon sensible la connaissance du sujet difficile et complexe qui y est traité, c'est l'ouvrage de M. Léopold Sudre sur *les Origines du roman de Renart* [2]. Nous avons relevé dans l'introduction, à propos des contes et des fables, un passage très intéressant sur la tradition populaire en général, et nous ne croyons pas inutile de le consigner ici, parce que la valeur historique de cette tradition est l'une des questions de critique et de méthode qui ont donné et qui donnent encore lieu à des appréciations bien diverses. « La tradition populaire, dit M. Sudre [3], a pour unique instrument la mémoire, et dans la mémoire, chez les ignorants et les illettrés, tout se stéréotype, tout se grave avec une précision et une profondeur d'autant plus grandes que les impressions sont plus rares et moins mobiles. Qui de nous n'en a fait l'expérience ? Qui de nous n'a pas entendu une même histoire contée à plusieurs reprises et en termes presque identiques, par une vieille nourrice ou un paysan ne connaissant rien au delà de l'horizon étroit de leur village ? Un conte vivant dans un tel milieu et dans une telle atmosphère a chance de subsister intact et pendant des siècles et de se transmettre immobilisé dans sa forme de génération en génération. Il n'est pas exposé aux mille fluctuations où est ballotté tout thème qui est tombé dans le domaine de l'écriture et du livre. Là chaque sujet se nuance, prend des aspects divers et devient à la fin méconnaissable dans ces déguisements multiples; il ne s'adresse plus en

[1] Ouvrage cité, p. 217, 247 de la première édition.

[2] Librairie Émile Bouillon, in-8. M. Paris a fait de cet ouvrage et par occasion, du sujet lui-même, l'objet d'une étude étendue dans le *Journal des savants*, années 1894 et 1895.

[3] Ouvrage cité, p. 4-5.

Digitized by Google

effet à des esprits rudes et naïfs, mais à des esprits plus ou moins cultivés que leur éducation et leur goût, souvent raffiné, portent à introduire ou à chercher partout l'élégance et la variété. Est-ce à dire que dans la tradition populaire les contes se présentent toujours avec ce double caractère de fidélité dans la transmission et d'invariabilité dans la forme ?.... Il en va tout autrement. Ainsi que tous les produits de la pensée humaine, les contes sont soumis à certaines influences psychologiques et sociales ; leur nature incline à se modeler sur l'état d'esprit de ceux auxquels ils sont narrés, et parfois aussi sur l'état d'esprit de celui qui les narre. »

Le progrès des études d'histoire littéraire, en ce qui concerne la France, ne s'est pas borné au moyen âge. Les siècles postérieurs à la Renaissance, et notamment le grand siècle, l'âge classique de notre littérature, ont donné lieu récemment à des travaux assez nombreux, dont plusieurs très remarquables. On trouvera sur ce sujet des indications plus précises dans un livre, excellent lui-même, que nous éprouvons un véritable plaisir à signaler et à recommander à nos lecteurs : l'*Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, par le R. P. G. Longhaye, de la Compagnie de Jésus [1], où n'a été négligée aucune source d'information sérieuse. Nous venons de prendre connaissance avec une vive satisfaction et un très grand fruit des trois premiers volumes de cet ouvrage, que nous jugeons tout à fait digne de succès et de durée. C'est une œuvre de haut enseignement, de saine et large doctrine et de grand goût. La première partie est consacrée aux *Précurseurs et contemporains des premiers maîtres.* Livre I^er. *Les cercles. L'Académie. La langue.* Chapitres I^er. Les cercles. II. L'Académie française. III. La langue. — Livre II. *La prose.* Chapitres I^er. Balzac et la prose de société. II. Un moraliste de salon (La Rochefoucauld). III. Le roman. IV. L'histoire. Les mémoires. V. L'éloquence. VI. La philosophie. Descartes. — Livre III. *La poésie.* Chapitres I^er. Malherbe. II. La poésie légère. III. La poésie héroïque. — IV. Le théâtre.—La seconde partie a pour sujet : *Les premiers maîtres.* — Livre I^er. *Corneille.* Chapitres I^er. L'œuvre dramatique. II. Le génie dramatique. III. Les théories dramatiques. IV. L'homme. — Livre II. *Pascal.* Chapitres I^er. L'homme et le parti. II. Les *Provinciales.* III. Les *Pensées.* IV. Les écrivains secondaires de Port-Royal et son influence littéraire. — Livre III. *Molière.* Chapitres I^er. L'homme. II. L'œuvre. III. Le génie. — Livre IV. *Bossuet.* Chapitres I^er. L'orateur. II. Le précepteur. III. L'évêque. IV. L'homme de lettres. — La troisième partie a pour objet d'étudier : *La seconde génération de maîtres.* Livre I^er. *Boileau.* Chapitres I^er. L'homme et le poète. II. Le

[1] Librairie Victor Retaux, 4 vol. in-8.

Digitized by Google

batailleur. III. Le théoricien. — Livre II. *Racine*. Chapitres Ier. Le poète profane. II. Le poète sacré. III. Le génie de Racine et son système dramatique. — Livre III. *La Fontaine*. Chapitres Ier. L'homme. II. Le fabuliste. — Livre IV. *Bourdaloue*. Chapitres Ier. Deux contemporains de Bossuet et de Bourdaloue (Mascaron, Fléchier). II. Bourdaloue. L'homme et l'orateur. III. Le prédicateur. — Livre V. *La Bruyère*. I. L'homme et l'auteur. II. Le moraliste. — Livre VI. *Fénelon*. Chapitres Ier. Les débuts. II. Fénelon précepteur et homme de lettres. III. Fénelon homme d'Église. IV. Fénelon homme d'État. — Le quatrième et dernier volume, actuellement sous presse, comprendra la quatrième et la cinquième partie de l'ouvrage. La quatrième a pour sujet : *Les écrivains hors cadre*. Livre Ier. Mme de Sévigné. II. Mme de Maintenon et Louis XIV. III. Saint-Simon. — La cinquième, en un livre unique, est consacrée à *la Fin du siècle*. Chapitres Ier. Cercles, salons et journaux. II. La prose légère. Conteurs et romanciers : Hamilton, Le Sage, etc. III. L'histoire. L'éloquence judiciaire : D'Aguesseau. IV. La chaire : Massillon. V. La poésie légère et lyrique : La Motte, J.-B. Rousseau, etc. VI. Le théâtre. La tragédie : Crébillon, etc. La comédie : Regnard, etc. — L'ouvrage se terminera par une *conclusion* générale et des *tables analytiques*.

On peut sans doute, sur tel ou tel point d'appréciation littéraire, avoir un avis différent de celui du R. P. Longhaye; mais, à moins d'un triste parti pris d'injustice, même la critique rationaliste, à plus forte raison la critique chrétienne, ne saurait refuser à son ouvrage un mérite solide et plein, qui le destine comme naturellement à la bibliothèque de tous les amis des lettres et à l'usage des maîtres et des élèves de l'enseignement supérieur et secondaire. Nous y avons, pour notre part, goûté particulièrement la haute et sereine équité, poussée parfois jusqu'au scrupule, dont l'auteur a tenu à s'inspirer dans ses jugements sur les hommes et sur les talents, et dont il a fait preuve, par exemple, dans ses études sur Pascal et sur Bourdaloue. Après cela, que certains lui reprochent d'avoir, au point de vue doctrinal et moral, pris pour règle de ses appréciations la doctrine même de l'Église, interprète et seule interprète autorisée de l'Évangile, il leur est loisible, et nous craignons qu'ils n'hésitent pas à se donner ce ridicule. Pour nous, c'est un éloge et une recommandation de plus.

Le système contraire, à présent trop en faveur, et qui consiste à faire pénétrer chaque jour plus avant, jusque dans les écrits destinés spécialement à la jeunesse de nos écoles, supérieures, secondaires et même primaires, les pernicieuses erreurs et les préjugés déraisonnables de la sophistique d'hier et de celle d'aujourd'hui, est une aberration dont on a vu, dont on voit et dont on verra de plus en plus les suites amères. Une tendance de ce genre, plus ou moins accen-

Digitized by Google

tuée, est à nos yeux non un mérite, mais un défaut qui gâte plusieurs ouvrages récents, dignes d'ailleurs d'attention par le soin que leurs auteurs ont mis à profiter, dans des livres d'un caractère général et même scolaire, des nouveaux progrès de la science historique appliquée à l'étude de notre littérature. Tel est, par exemple, le *Précis historique et critique de la littérature française*, de M. Eugène Lintilhac, enrichi d'un luxe ingénieux, mais un peu surabondant, d'indications bibliographiques [1]. Nous ne pouvons admettre, entre autres choses, l'enthousiasme irréfléchi de l'auteur pour Voltaire, dont il écrit : « Que ne lui pardonnerait-on pas? » Telle est encore et surtout la remarquable *Histoire de la littérature française* de M. Gustave Lanson [2], digne à beaucoup d'égards du rare talent de l'auteur, mais qui se ressent trop, dans tout son cours, de l'illusion selon laquelle M. Lanson se représente Renan comme « un maître incomparable. »

Les personnes qui pensent, comme nous, que de la régénération religieuse et morale de la France dépendent son avenir et même son salut, n'accordent peut-être pas une attention suffisante à l'infiltration continue de l'erreur doctrinale dans ce qu'on pourrait appeler « les terrains neutres. » Ces terrains sont trop abandonnés par les amis de la vérité religieuse et philosophique à ses adversaires, ou aux indifférents et aux sceptiques que le désir du succès, par le temps qui court, range à leur suite. Les défenseurs des saines doctrines se cantonnent trop dans la controverse et la polémique directes, où encore peut-on penser qu'ils ne se guident pas toujours par les meilleures et plus sûres méthodes, selon leurs aptitudes et leurs vocations diverses [3]. Quand ils abordent les domaines moins brûlants, quoique peut-être non moins importants, de la science et de la littérature, ils y transportent trop souvent, par une confusion dont s'est très soigneusement et très sagement gardé le R. P. Longhaye dans l'ouvrage signalé plus haut, l'ardeur un peu intempérante de leur zèle de dispute et de prédication. Nous voudrions, quant à nous, que les amis de la vérité chrétienne fussent mieux persuadés qu'un bon livre d'histoire ou d'histoire littéraire, écrit sous son inspiration ou sous son contrôle, mais d'ailleurs entièrement et exactement conforme à la réalité des faits, à l'équité rigoureuse, aux saines méthodes, est un très grand service rendu à l'Église et à la patrie. Nous

[1] Librairie André-Guédon, 2 vol. in-12.

[2] Librairie Hachette, in-16.

[3] Un de nos amis, qui exprime volontiers sa pensée sous une forme excessive et paradoxale, nous disait un jour à ce propos : « Nous vivons à une singulière époque. Personne maintenant en France ne veut faire son métier, et tout le monde veut faire celui de son voisin. Les prêtres veulent se faire tribuns et journalistes, et les laïques veulent prêcher. »

Digitized by Google

voudrions que dans l'ordre intellectuel, comme en d'autres ordres d'idées encore, ils distinguassent davantage l'action bruyante de l'action utile.

II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 31 mai, a entendu M. Helbig, associé étranger, exposer ses idées sur l'art dit mycénien. Au lieu d'admettre avec la plupart des savants que cet art s'est développé en Grèce, il pense que ce n'est autre chose que l'art phénicien ou sidonien du second millénaire avant l'ère chrétienne. Tous les procédés compliqués qui caractérisent l'art mycénien ne se retrouvent pas dans les œuvres helléniques de la période qui suit immédiatement l'époque mycénienne et se retrouvent au contraire dans l'art phénicien. Cette lecture, achevée le 7 juin, a soulevé une vive discussion où MM. Perrot et Ravaisson ont pris tour à tour la parole pour combattre l'hypothèse de M. Helbig. M. Perrot est surtout frappé de ce que cet art prétendu phénicien n'aurait laissé de traces de son existence que sur le sol grec ; M. Ravaisson s'est appliqué à faire ressortir que l'art mycénien, comme l'art grec, et au rebours de l'art phénicien et égyptien, allie l'énergie de mouvements, la vivacité d'allures, la puissance et l'élégance des formes à une singulière recherche du détail anatomique. La discussion a continué dans la séance du 14 juin. M. Ravaisson a insisté encore sur les points de ressemblance entre l'art mycénien et l'art hellénique. Selon lui, d'ailleurs, ce n'est pas à Mycènes, à Spatia, etc., que l'on trouve la plus ancienne expression de cette esthétique et de cette morphologie spéciales à la Grèce. Les vases peints du style appelé communément géométrique sont beaucoup plus anciens que la période mycénienne. C'est dans la Thrace que cet art a eu son origine. M. Collignon, à son tour, a présenté quelques observations. M. Dieulafoy admet que l'art mycénien a beaucoup emprunté à la Phénicie, comme aussi à l'Égypte et à la Chaldée ; mais à ces éléments d'emprunt se sont mêlés des éléments nationaux.

Dans la séance du 20 juin, l'Académie a reçu communication, en deuxième lecture, du mémoire de M. Foucart sur le personnel des mystères d'Éleusis, les Eumolpides, les Kéryces et les autres familles sacrées attachées au culte de Déméter et de Coré. M. Clermont-Ganneau a lu ensuite un travail sur la déesse Tanit et le culte de Déméter et de Perséphone à Carthage.

Dans la séance du 28 juin, M. Héron de Villefosse a entretenu l'Académie du fameux trésor d'argenterie romaine découvert à Bosco-Reale, près de Pompéi, trésor composé de plus de quarante pièces,

Digitized by Google

intéressantes par la finesse du travail et parce que le trésor, antérieur à l'an 79 de notre ère, porte une date certaine de fabrication. M. Héron de Villefosse a attiré l'attention spéciale de ses confrères sur quelques-uns de ces objets, parmi lesquels nous signalerons un curieux buste en relief, représentant l'Afrique, et deux gobelets qui nous représentent Euripide, l'acteur Monimos, Ménandre, Archiloque, Zénon, Épicure, Sophocle et Moschion.

Le 5 juillet, après avoir reçu communication, par le P. Delattre, des nouveaux résultats de ses fouilles dans la nécropole punique de Donimès, l'Académie a entendu une lecture de M. Michel Bréal sur diverses divinités de l'Italie ancienne. Il pense que ce ne sont pas les Romains qui ont identifié leurs dieux avec les divinités helléniques; que pour plusieurs du moins l'identification avait été faite par les Étrusques. Mars, Minerve, Neptune sont des noms étrusques. Cette lecture a donné lieu à quelques observations de MM. Perrot, d'Arbois de Jubainville et Boissier.

A la séance du 12 juillet, M. Philippe Berger a fait connaître le résultat des fouilles faites par M. E. Gautier pour déterminer l'emplacement de l'antique Kadès. Les fouilles ont été faites dans l'île située au milieu du lac de Homs, l'un des endroits entre lesquels on hésitait. Bien que ces recherches aient été négatives en ce qui concerne Kadès, elles ont fait découvrir des vestiges de constructions superposées, qui vont de l'époque byzantine à l'âge du silex taillé. Une inscription trouvée à Maktar, en Tunisie, communiquée par M. Cagnat à M. Ph. Berger, et dont cet érudit entretient ensuite l'Académie, renferme le mot *idurio*, que M. Berger rapproche du grec ἴδρυσις et surtout de l'hébreu *heder*. Revenant sur une communication précédente, M. Clermont-Ganneau explique à quelle époque les Carthaginois ont adopté le culte des déesses grecques Déméter et Cérès ou Perséphone. C'est à l'occasion de la malheureuse campagne des Carthaginois en Sicile. Un autre résultat intéressant auquel est arrivé M. Clermont-Ganneau, c'est que deux inscriptions puniques identifient expressément cette déesse d'importation étrangère Amma avec la fameuse Tanit-Pené-Baal. Une lettre du P. Delattre, lue par M. Héron de Villefosse, fait connaître les trouvailles faites par lui dans les tombeaux de la nécropole punique.

Dans la séance du 19 juillet, M. Dieulafoy, prétendant expliquer les origines du prophétisme dans Israël, a déclaré que Saül (qu'il regarde comme un prophète) et les autres prophètes étaient « des névropathes, chez qui la névrose revêtait les caractères de ces épidémies de grande hystérie dont l'histoire offre, à diverses reprises et à des siècles de distance, des exemples si frappants. » M. Noël Valois a fait ensuite une très intéressante lecture sur l'origine du titre de roi

Digitized by Google

très chrétien attribué au roi de France, et que les uns font remonter jusqu'à Clovis, tandis que d'autres ne veulent pas qu'il soit antérieur à Louis XI. Selon M. Valois, la formule remonte à la fin du règne de Charles V comme titre héréditaire exclusivement réservé aux rois de France. Mais ce titre a été décerné bien avant à des souverains français comme un éloge individuel. Il y en a des exemples, notamment pour Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Jeune, Philippe Auguste.

Dans la séance du 26 juillet, nous rencontrons d'abord une curieuse communication de M. Eugène Müntz sur les épées d'honneur distribuées par les papes. Ces « épées bénites » remises, à chaque Noël, à des princes ou grands seigneurs ayant bien mérité de la chrétienté, étaient déjà en usage dès 1365. Le dernier exemple d'une semblable distinction est l'épée remise en 1825 au duc d'Angoulême. M. Léopold Delisle a démontré ensuite qu'un manuscrit de Saint-Marc de Venise, que l'on croyait contenir la chronique de Gérard de Frachet, ne renferme en réalité que l'œuvre sans valeur rédigée vers 1320 par un dominicain de Parme, dont le seul intérêt consiste dans les notes marginales relatives à l'histoire de Parme. M. Victor Waille a résumé ensuite les fouilles faites cette année à Cherchell.

La statuette d'ivoire, trouvée en juillet par le P. Delattre dans ses fouilles à Carthage, et dont M. Héron de Villefosse a présenté trois photographies à l'Académie dans la séance du 9 août, est intéressante parce qu'elle nous offre un des rares spécimens du costume carthaginois. M. Henri Weil a parlé ensuite du quatrième hymne trouvé dans les fouilles de Delphes : péan en l'honneur de Dionysos, qui date du dernier tiers du IVe siècle ; plus ancien que les autres hymnes, il présente aussi plus d'intérêt historique, mais n'offre pas de notation musicale. M. Homolle a expliqué les causes qui ont amené les diverses reconstructions du temple de Delphes, et il en a déterminé les époques. De ce mémoire, dont la lecture a été terminée le 16 août, résultent les points suivants : la construction du VIe siècle, œuvre des Alcménoïdes, a été en partie bouleversée par un tremblement de terre ; le temple a été détruit et relevé vers la fin du Ve siècle et au début du IVe. De 350 à 330 ont eu lieu des travaux importants qui ont porté sur toutes les parties de l'édifice ; le temple retrouvé par l'École française d'Athènes est donc du IVe siècle, et Pausanias, en le décrivant comme étant de son temps, a été mal informé. Revenant sur les bas-reliefs, l'inscription bilingue, néopunique et romaine, du mausolée d'El-Amroud, communiqués naguère à l'Académie par M. Ph. Berger, M. Clermont-Ganneau rattache ce monument à d'autres analogues, découverts par lui-même à Khans (l'ancienne Leptis magna) ; il explique certains mots de l'inscription punique, qui avaient résisté jusqu'ici



Digitized by Google

aux tentatives de déchiffrement; il s'efforce notamment de prouver que le début de l'inscription, qui doit se lire *le-clonê Rephaim*, correspond au texte latin *Dî manibus*, et il insiste sur l'importance de ce rapprochement entre le mot *Rephaim*, qui revient à plusieurs reprises dans la Bible, et le mot *Manes*, pour l'intelligence des idées hébraïques sur la vie future.

Le 23 août, M. Homolle a donné d'intéressants détails sur le code de la phratrie des halyades, que nous fait connaître en partie une nouvelle inscription trouvée dans les fouilles de Delphes; ce document du v^e siècle, qui contient des décrets et règlements sur l'admission dans la phratrie, sur les obligations liturgiques et les rites des funérailles, est d'une importance capitale pour la connaissance de l'organisation de la famille à Delphes, de l'origine de la population et des cultes delphiques. Les tablettes cunéiformes découvertes par M. Chantre dans l'exploration du tumulus de Boghaz Keni, et dont il a tenté l'explication, ont pour principal intérêt, selon M. Menant, de nous montrer l'emploi de l'écriture cunéiforme dans une contrée où on n'en soupçonnait pas l'existence; ils font espérer aussi que l'on trouvera là un gisement considérable de documents analogues. Selon M. Théodore Reinach, la bataille de Magdolos, mentionnée par Hérodote, n'est point la même que la bataille de Mogiddo, racontée par la Bible, et elle est un triomphe de Nekhao sur les Assyriens, et non sur les Juifs. Il la place en 608 av. J.-C.

A l'Académie des sciences morales et politiques, signalons la communication faite dans la séance du 27 juillet par M. Legrand, et qui détruit la légende de la prise, en 1795, de la flotte batave par un détachement de cavalerie de l'armée de Pichegru. De nombreux documents prouvent que l'armée française, quand elle se présenta au Helder, fut reçue de bonne grâce à bord de la flotte hollandaise, qui se remit dans ses mains sans coup férir.

L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. Fagniez pour son *Histoire du Père Joseph*.

L'Académie des inscriptions a décerné le grand prix Gobert à M. Élie Berger pour son ouvrage sur Blanche de Castille, et le second prix à M. l'abbé Clerval. Le prix Jean Reynaud, d'une valeur de 10,000 fr., a été attribué à M. Chatelain pour l'ensemble de ses travaux, parmi lesquels *la Paléographie des classiques latins* et le *Chartularium Universitatis Parisiensis* tiennent une si haute place. L'importante publication de M. Vilh. Thomson, de Copenhague, *Déchiffrement des inscriptions de l'Orkhon et de l'Iénisei*, lui a valu le prix de linguistique. Le prix Saintour a été partagé entre MM. Bérard *(Origine des cultes arcadiens)* et Clerc *(les Métèques athéniens)*. Le mémoire envoyé par M. Haussoullier, en réponse à la

Digitized by Google

question posée par l'Académie : *Étude sur la constitution d'Athènes*, a obtenu le prix Bordin. Enfin le prix ordinaire de l'Académie (*la Chancellerie royale de saint Louis à Philippe de Valois*) a été obtenu par M. Ch.-V. Langlois.

Parmi les sujets mis au concours par l'Académie des sciences morales et politiques, les suivants intéressent nos études : Prix Odilon Barrot (1898), *l'Organisation judiciaire chez les Romains depuis l'introduction de la procédure formulaire jusqu'à la fin de l'empire d'Occident;* — prix du budget (1899), *Histoire de la liberté de conscience et de culte en France de Henri IV à 1830;* — prix Bordin (1899), *la Politique coloniale et la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789;* — prix Saintour (1899), *l'Influence italienne au XVI^e et au XVII^e siècle.*

Nous noterons également le sujet mis au concours pour le prix Neigebauer par l'Université de Breslau (délai : 1^er janvier 1896) : Influence exercée par les progrès réalisés dans les trente dernières années par la connaissance des pays étrangers sur la vie économique de l'Empire.

Les neuf fascicules contenant le *Compte rendu du troisième congrès scientifique international des catholiques* ont enfin paru (Bruxelles, Société belge de librairie, 1895, in-8 de 157, 346, 332, 219, 496, 203, 346, 315 et 85 p.). Nous croyons être agréables et utiles à nos lecteurs en leur donnant ici la liste des mémoires historiques contenus dans les diverses sections : SCIENCES RELIGIEUSES. *La Religion des rois Achéménides d'après leurs inscriptions*, par M. Casartelli; *Trente chapitres des constitutions apostoliques*, par le docteur F.-X. von Funk; *les Prétendus 104 canons du quatrième concile de Carthage de l'an 398*, par le chanoine Peters; *le Concile tenu à Seleucie-Ctésiphon en 410*, par Mgr Lamy; *les Prêtres pénitenciers romains au V^e siècle*, par M. l'abbé Batiffol; *les Collectories de la Chambre apostolique vers le milieu du XIV^e siècle*, par Mgr Kirsch. SCIENCES PHILOSOPHIQUES. *Le Platonisme à Byzance et en Italie à la fin du moyen âge*, par M. Ch. Huit. SCIENCES HISTORIQUES. *Les Formes mixtes du gouvernement (aristocratie et politeia) d'après Aristote*, par M. Henri Francotte; *Essai sur les sources de la partie historique de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote*, par le R. P. Semeria; *les Anciens recueils de légendes apostoliques*, par l'abbé Duchesne; *la Légende de César en Belgique*, par MM. d'Outrepont; *La Situation légale et matérielle du paganisme au milieu du IV^e siècle*, par M. Paul Allard; *la Fin perdue des Martyrs de Palestine d'Eusèbe de Césarée*, par M. l'abbé Viteau; *les Corporations de l'ancienne Rome et la charité*, par M. Waltzing; *les Stylites*, par le R. P. Delehaye; *les Origines du duel judiciaire*, par le R. P. de Smedt; *le*

Digitized by Google

*Chartophylax de la grande église de Constantinople*, par M. l'abbé Beurlier ; *la Plus ancienne vie de saint Géraud d'Aurillac*, par le P. Poncelet; *De l'étude des collections canoniques du IXe au XIIe siècle*, par M. Paul Fournier, travail dont nous parlons plus loin ; *Le Saint-Siège et les banquiers italiens*, par M. Jordan; *Une bulle inédite d'Innocent III en faveur de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse*, par M. le chanoine Douais; *Note sur une inscription arménienne*, par Dom Parisot ; *la Tolérance de Jeanne d'Albret*, par M. l'abbé Dubarat ; *l'Histoire de la charité en Italie*, par M. Toniolo ; *Espagnols et Anglais pendant la Ligue en Bretagne*, par M. l'abbé Favé; *Organisation administrative et financière d'un grand diocèse français sous l'ancien régime*, par M. le chanoine Allain ; *l'Évangélisation de l'Amérique avant Christophe Colomb*, par l'abbé Jelic; *le Maréchal Antoniotto de Botta-Adorno et ses papiers d'État*, par M. l'abbé Cauchie; *les Évêques français pendant l'émigration*, par M. l'abbé Picard; *Recherches héraldiques et généalogiques sur la famille Braschi*, par M. l'abbé Gendry; *l'Enseignement primaire en Belgique*, par M. Ernest Matthieu. Deux de ces mémoires ont vu le jour dans la *Revue :* celui de M. le chanoine Allain et celui de M. Paul Allard.

Notre collaborateur M. Paul Fournier travaille à un important ouvrage sur les sources du droit canonique du IXe au XIIe siècle, dont tous ceux qui apprécient sa haute valeur scientifique attendent l'achèvement avec impatience. Les quatre fragments qu'il vient de publier dans divers recueils augmenteront encore le désir de voir enfin mise au jour l'œuvre complète. C'est d'abord le mémoire lu au congrès de Bruxelles l'an dernier *(De l'étude des collections canoniques du IXe au XIIe siècle*. Bruxelles, imp. Polleunis et Ceuterick, 1895, in-8 de 8 p.), dans lequel il montre combien nos connaissances manquent de précision pour les collections de cette période et combien l'étude de ces collections serait nécessaire pour déterminer l'influence des divers courants qui, par leur rencontre, ont constitué ce grand fleuve du droit ecclésiastique du XIIe et du XIIIe siècle ; combien aussi elle mettrait en lumière « l'action réformatrice qui se renouvelle sans cesse dans l'Église. » Un important article des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome sur ce qu'il appelle *le Premier manuel canonique de la Réforme du XIe siècle* (Rome, imp. Ph. Cuggiari, 1894, in-8 de 86 p.), apporte une preuve de cette assertion. Il s'agit d'une collection en soixante-quatorze titres (*Diversorum sententiæ Patrum*), restée jusqu'à nos jours presque inconnue en dépit de son importance ; mentionnée par les frères Ballerini, indiquée par Theiner, qui n'y voit avec dédain qu'un extrait d'Anselme de Lucques, signalée à nouveau par Thaner, qui en com-

Digitized by Google

prit même le caractère et en indiqua plusieurs manuscrits, elle n'attira cependant point l'attention des canonistes, jusqu'à ce que M. Fournier, au cours de ses études, crût devoir étudier de plus près un recueil qui s'était répandu avec tant de rapidité et semblait avoir exercé une si grande influence. Dans trois chapitres, le savant professeur de Grenoble nous donne la liste des quinze manuscrits jusqu'ici connus ; nous fait connaître chacun des chapitres qui composent cette œuvre et dont il a noté soigneusement l'*incipit* et le *desinit*; et enfin consacre une excellente étude critique à déterminer les sources de la collection (la principale est le pseudo-Isidore), le plan qui y est suivi, l'époque (vers 1050) et le lieu (la cour romaine et l'entourage d'Hildebrand) où elle a été rédigée ; l'originalité de son auteur, qui consiste surtout dans son souci constant de mettre en lumière l'autorité et l'action réformatrice de l'Église romaine, enfin l'influence qu'elle a exercée. La collection canonique de Farfa, qui a fourni à M. Fournier l'objet d'une note dans l'*Archivio della R. Società romana* (tiré à part : *La collezione canonica del regesto di Farfa.* Roma, a cura della Società romana di storia patria, 1894, in-8 de 19 p.), était un peu moins inconnue que la précédente. M. Fournier l'étudie avec soin : l'intérêt de cette compilation, composée vers la fin du XIe siècle et qui semble ignorer complètement l'œuvre de la Réforme, est de nous offrir l'aspect d'une collection antérieure au mouvement réformateur et un monument de législation canonique à l'usage d'un des monastères du parti impérial. Enfin, dans une *Collection canonique italienne du commencement du XIIe siècle* (Extrait des *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble*, t. IV, nº 3. Grenoble, imp. F. Allier père et fils, 1894, in-8 de 96 p.), c'est encore un recueil inspiré des idées de la Réforme comme la collection en soixante-quatorze titres qu'étudie M. Fournier. Composée entre 1112 et 1120 dans l'Italie centrale, cette collection en trois livres est une œuvre en partie originale, qui se rattache pour le reste aux collections du groupe romain et notamment au Polycarpus. Vers 1125, elle subit un remaniement et des développements qui en firent une collection en neuf livres, connue sous le nom de collection de Saint-Pierre.

M. Lucien Auvray a mis au jour le quatrième fascicule des *Registres de Grégoire IX, recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux du Vatican* (librairie Thorin, in-4). Avec ce fascicule s'achève la septième et commence la huitième année du pontificat de Grégoire (1233-1234).

La question des Templiers, sur laquelle les historiens ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord, malgré les travaux considérables accomplis pendant les dernières années, a fourni à M. Gaetano Salvemini (*Archivio storico italiano*, série V, t. XV, 1895) l'occasion

Digitized by Google

d'un article fort intéressant : *l' Abolizione dell' ordine dei Templari* (Firenze, M. Cellini, 1895, in-8 de 42 p.). Il y fait la critique des dernières publications sur la matière (il semble n'avoir pas connu le travail de M. l'abbé Lacoste dans la *Revue catholique de Bordeaux*) et se range aux conclusions suivantes : l'accusation d'hérésie est fausse ; l'intervention du roi de France fut déloyale et intéressée ; le concours du pape Clément V ne fut pas œuvre de bonne foi ; mais l'ordre, par ses fautes, avait provoqué sa suppression. En appendice, une intéressante discussion du récit de Jean Villani, tendant à prouver que cet écrivain a écrit de bonne foi.

*Un nouvel écrit de Bernard Gui, le synodal de Lodève (1325-1326)*, nous est signalé par M. le chanoine Douais, qui a déjà tant fait pour l'illustre frère prêcheur (Paris, Alph. Picard, 1894, in-8 de 80 p.). Les auteurs de la *Gallia christiana* avaient indiqué la tenue par Bernard Gui, en 1325, d'un synode où il avait promulgué des statuts; mais personne n'avait songé à rechercher cette œuvre de l'évêque dominicain. C'est le manuscrit 29 de Montpellier qui a fourni à M. le chanoine Douais le texte de ces statuts, qu'il publie aujourd'hui, en les faisant précéder de notes fort intéressantes, notamment sur l'état du diocèse à cette époque et sur le rôle épiscopal de Bernard, et en les faisant suivre de la publication : 1° des *ordinationes* insérées dans le manuscrit à la suite des statuts; 2° d'une curieuse *forma synodi*, tirée du même manuscrit ; 3° du *Libellus de articulis fidei*, qui a pour auteur également Bernard Gui et que M. le chanoine Douais édite d'après un manuscrit de Toulouse ; 4° enfin de la *Recollectio articulorum fidei*, empruntée au même manuscrit toulousain ; tous documents importants pour l'histoire ecclésiastique du XIVe siècle.

On lira avec beaucoup d'intérêt la brochure que M. le docteur Humbert Mollière vient de publier sous ce titre : *Fragments d'histoire lyonnaise au XIVe siècle. Guy de Chauliac et la bataille de Brignais* (Lyon, Auguste Côte, 1894, in-8 de 71 p. et 1 carte). M. Mollière établit définitivement que le célèbre auteur de la *Grande chirurgie* a habité Lyon, qu'il y a même été nommé chanoine et prévôt du chapitre de Saint-Just et qu'à ce titre il a possédé la baronnie de Brignais. Mais la partie la plus curieuse de son travail est celle où il s'efforce de reconstituer la topographie exacte des lieux où s'est livrée la bataille. Les photographies et la carte qui accompagnent son texte permettent de mieux suivre ses explications, qui nous paraissent fort judicieuses.

Une des sources de l'histoire du sac de Rome en 1527 est le récit de Marcello Alberini; Gregorovius et Creighton en ont fait ressortir la valeur, et cependant il est jusqu'ici resté inédit, bien que conservé dans d'assez nombreux manuscrits. M. Domenico Orano, à qui un

Digitized by Google

examen attentif des divers manuscrits a révélé en eux des traces visibles d'altération, a été assez heureux pour retrouver le texte original. En signalant cette intéressante découverte dans l'*Archivio della R. Società romana di storia patria* (vol. XVIII), il étudie à son tour la valeur du manuscrit : *Marcello Alberini e il sacco di Roma del 1527* (Roma, a cura della R. Società romana di storia patria, 1895, in-8 de 50 p. et 1 pl.). L'objet de l'auteur, en écrivant son manuscrit, avait été de dresser un journal des faits dont il aurait connaissance depuis l'année 1547, et des dépenses par lui faites. Mais en tête de ce journal il mit un résumé des événements antérieurs à cette date dont il avait conservé la mémoire, et c'est ainsi qu'il nous a laissé un récit du sac de Rome. M. Orano donne d'intéressants détails sur Alberini et sur sa famille ; et aussi sur les transformations que subirent ses Mémoires dans les transcriptions qui en furent faites.

C'est à l'aide de documents inédits trouvés à la Bibliothèque nationale et qui doivent faire l'objet d'une publication dans *les Archives historiques du Poitou* que M. Charles Sauzé nous raconte *les Conférences de La Mothe-Saint-Héray entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis, 1582* (Paris, E. Lechevalier, 1895, in-8 de 63 p.). Sans percer complètement et définitivement le mystère de ce qui s'y est passé, il est parvenu cependant, en comparant ces nouvelles indications à celles que l'on possédait par ailleurs, à préciser plusieurs des points qui furent traités dans ces conférences.

C'est un curieux chapitre d'histoire de la géographie et d'histoire d'une colonie française que M. Froidevaux a écrit sous ce titre : *Explorations françaises à l'intérieur de la Guyane pendant le second quart du XVIII^e siècle (1720-1742)* (Extrait du *Bulletin de géographie historique*. Paris, Imp. nationale, 1895, in-8 de 90 pl., avec 8 croquis et 2 cartes). Nous avions déjà mentionné ce mémoire au moment où il fut communiqué au congrès des Sociétés savantes en 1894. Mais nous croyons utile d'en signaler ici la publication. M. Froidevaux rappelle l'attention sur des explorateurs dont le nom même est tombé dans l'oubli, mais dont les expéditions, outre l'importance qu'elles ont eue pour le développement de la Guyane, offrent un véritable intérêt géographique.

M. Marius Sepet publiera très prochainement à la librairie Victor Retaux, sous ce titre : *La Chute de l'ancienne France. La Fédération*, la suite de ses études sur l'histoire de la Révolution française. Ce volume, embrassant le temps écoulé entre les journées des 5 et 6 octobre 1789 et la cérémonie du 14 juillet 1790, comprendra notamment le récit des intrigues diverses de Mirabeau et de ses premières relations avec la cour, les débats de l'Assemblée constituante sur les graves questions politiques et religieuses discutées à cette époque, en

Digitized by Google

particulier sur les biens ecclésiastiques et la constitution civile du clergé, et l'exposé du double mouvement d'anarchie et de fédération générale qui se développa alors sur toute la surface du sol français.

M. Alberto Lumbroso a fait paraître le quatrième fascicule (*Be-Benoist Lamothe*) de son grand répertoire : *Saggio di una bibliografia ragionata per servire alla storia dell' epoca napoleonica* (Paris, Edmond Dubois, in-8 de xv-147 p.).

L'exposition rétrospective organisée à Reims à l'occasion du dernier concours régional agricole a ramené l'attention sur le musée lapidaire installé dans la chapelle basse de l'archevêché. Aussi a-t-on jugé utile de publier un catalogue de ce musée (*Exposition rétrospective de Reims. Catalogue du musée lapidaire rémois.* Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*. Reims, imp. de l'Académie, 1895, in-8 de 100 p. avec gravures). Ce catalogue, rédigé avec grand soin par MM. Givelet, Jadart et Demaison et que M. Jadart a fait précéder d'une intéressante notice, est terminé par une table alphabétique des noms de lieux et de personnes, qui en facilitera l'usage aux érudits.

Les personnes qui s'occupent de l'histoire du théâtre ne seront sans doute pas fâchées d'être informées que M. Marius Sepet a récemment achevé le *Catalogue des ouvrages et documents relatifs à la littérature dramatique contenus dans le fonds des nouvelles acquisitions françaises*, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Outre des textes de grand intérêt pour l'histoire du théâtre au moyen âge (mystères, moralités, farces), cette série contient notamment une riche collection de deux cent dix-neuf volumes, composée de manuscrits pour la plupart soumis à la censure et annotés par elle, et comprenant une grande partie du répertoire du théâtre de la Gaîté et du théâtre des Variétés depuis le commencement de ce siècle jusque vers le milieu du règne de Louis-Philippe. On y peut étudier les origines et l'histoire du mélodrame et du vaudeville. La même série renferme de précieux et instructifs documents sur le théâtre de la foire et le théâtre du boulevard (Nicolet) au XVIIIe siècle, ainsi que sur le théâtre de cour et de société et le théâtre scolaire. Cet inventaire fait suite à celui qui a été précédemment rédigé par le même auteur : *Catalogue des ouvrages et documents relatifs à la littérature dramatique, compris sous les nos 293, 294 et 295 du classement général du fonds français*. L'un et l'autre sont manuscrits, mais peuvent être aisément consultés à la Bibliothèque nationale.

M. Léon Dorez a publié une notice sur *Un élève de Paul Manuce* (*Romolo Cervini*), où il a mis en œuvre des correspondances inédites recueillies par lui principalement aux archives d'État de Florence, et d'où ressortent des détails intéressants pour l'histoire de l'huma-

Digitized by Google

nisme (librairie Émile Bouillon, in-8 de 31 p. — Extrait de la *Revue des bibliothèques*).

Nous avons reçu les publications suivantes, dont la *Revue* entretiendra prochainement ses lecteurs : *Correspondances du temps des rois-prêtres*, publiées par M.-W. Spiegelberg (Klincksieck, in-4); *Les Assemblées provinciales de la Gaule romaine*, par E. Carette (A. Picard, in-8); *Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle, étude comparée des traités « Des Devoirs » de Cicéron et de saint Ambroise*, par R. Thamin (Masson, gr. in-8); *Les États de Paris en février 1358*, par P. Viollet (Klincksieck, in-4); *La Réforme en Allemagne et en France d'après l'analyse des meilleurs auteurs allemands*, par le comte J. Boselli (Picard, in-18); *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française.* XIII. *Danemark*, avec une introd. et des notes par A. Geffroy (Alcan, in-8); *Le Socialisme au XVIIIe siècle*, par A. Lichtenberger (Alcan, in-8); *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, par J. Texte (Hachette, in-18); *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution*, par L. Krebs et H. Moris (Plon et Nourrit, in-8); *Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne*, par P. Viollet (Klincksiek, in-4); *Notice sur le numéro 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, par M. B. Hauréau (Klincksieck, in-4); *Un Précurseur de Racine, Tristan l'Hermite, sieur du Solier (1601-1655), sa famille, sa vie, ses œuvres*, par N.-M. Bernardin (Picard, in-8); *Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne, en 1774 et 1776*, publiés par A. de Charmasse et G. de La Grange (Autun, Dejussieu, in-8); *Les Collections d'antiques, formées par les Médicis au XVIe siècle*, par M. Müntz (Klincksieck, in-4); *Le Maréchal de Ségur, 1724-1801, ministre de la guerre sous Louis XVI*, par le comte de Ségur (Plon et Nourrit, in-8); *Joseph de Maistre pendant la Révolution, ses débuts diplomatiques, le marquis de Sales et les émigrés, 1789-1797*, par F. Descostes (Tours, Mame, in-8).

Nous croyons juste et convenable de payer ici un tribut de regrets à la mémoire d'un des plus éminents historiens de l'Allemagne contemporaine, M. Heinrich von Sybel, décédé à Berlin à la fin de juillet. Si la carrière politique de M. de Sybel et l'attitude qu'il prit dans la lutte des libéraux contre le catholicisme ne peuvent que lui faire encourir notre blâme, nous ne refuserons pas de justes éloges à sa carrière d'érudit, à sa science sûre et étendue, à son sens historique pénétrant et à un talent de plume peu commun parmi les érudits d'outre-Rhin. Dans la liste assez longue des publications qui ont rempli sa vie d'écrivain, nous en noterons ici trois, plus particulière-

Digitized by Google

ment importantes et qui présentent trois aspects différents de son génie : son *Histoire de la première croisade (Geschichte des ersten Kreuzzugs)*, qui dès l'abord le mit dans les premiers rangs et que les recherches postérieures n'ont que peu fait vieillir, bien qu'elle remonte à plus d'un demi-siècle (1841); son *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française (Geschichte der Revolutionszeit)*, qui a commencé à voir le jour en 1853, pour laquelle l'auteur a eu l'avantage de pouvoir le premier utiliser les archives de notre ministère des affaires étrangères, qui est longtemps demeurée le travail capital sur la matière et qui, traduite en français depuis plusieurs années, reste dans notre pays son œuvre la plus connue; enfin l'œuvre capitale peut-être de sa vie, cette vaste *Histoire de la fondation de l'empire allemand (Die Begründung des deutschen Reichs)*, qu'il a conçue et exécutée dans toute la maturité de son talent, et sur laquelle nous pouvons renvoyer nos lecteurs à un article paru ici même il y a quelques années (t. XLVIII, p. 586 et suiv.). Nous devons aussi rappeler le service considérable qu'il a rendu aux études historiques par la fondation de l'*Historische Zeitschrift* (1856), l'une des plus anciennes revues d'histoire, et, à coup sûr, l'une des plus considérables.

Nous avons eu la douleur de perdre notre éminent et vénéré collaborateur M. le comte Albert de Circourt, dont le nom, si justement estimé dans le monde politique et littéraire, avait aussi acquis une réputation bien méritée d'érudit, notamment par ses recherches historiques sur *le Duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI*, dont la *Revue* s'honore d'avoir pu enrichir sa collection.

C'est une sensible perte pour l'érudition et pour les lettres françaises que celle de M. Auguste Geffroy, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Ses travaux sur l'*Histoire des États scandinaves*, qui commencèrent sa renommée, l'amenèrent, par son beau livre sur *Gustave III et la cour de France*, à étudier, avec grand profit pour le public, notre histoire révolutionnaire, à laquelle il rendit un service éminent par la publication, en collaboration avec M. d'Arneth, de la *Correspondance secrète*, relative à Marie-Antoinette, *entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*. Son livre sur *Rome et les Barbares;* son impartiale étude sur *Mme de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, consolidèrent sa belle réputation d'érudit et d'écrivain. Son nom, de plus, demeurera étroitement lié avec les heureux débuts de l'École française d'histoire et d'archéologie fondée à Rome, dont il a été deux fois directeur, et à la tête de laquelle il a été récemment, par un choix tout à fait conforme à sa pensée, remplacé par M. l'abbé Duchesne.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

# REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

C'est à des intervalles toujours plus éloignés que les colonnes des revues françaises s'ouvrent à des travaux d'une portée générale sur l'antiquité et le moyen âge. Quand il se rencontre quelque chercheur s'intéressant à ces époques lointaines, il ne risque guère qu'une courte dissertation sur un point particulier d'histoire locale. Il est, en effet, visible qu'en cette fin d'un siècle tourmenté, le public, et par suite, les feuilles périodiques qui cherchent avec soin à satisfaire ses goûts, se désintéressent chaque jour davantage d'une vie si profondément différente de la nôtre et réservent toutes leurs curiosités pour les temps plus rapprochés de nous et dont les faits, objet de nos discussions quotidiennes, ont parfois leur retentissement au sein de nos assemblées politiques.

La légende de saint Florus, patron de Saint-Flour, l'ancienne *Indiciacum*, n'est pas moins populaire en Auvergne qu'en Limousin celle de saint Martial; aussi les textes se rapportant à la vie du saint, en qui le moyen âge a voulu voir un contemporain du Christ et un des premiers apôtres de la Gaule, ont-ils un intérêt tout particulier pour l'histoire de l'Église de France. En publiant la notice de saint Florus dans le soixante-troisième volume des *Acta Sanctorum*, les nouveaux Bollandistes n'ont pu trouver sur lui de documents anciens à date certaine qu'une charte de 1016 pour l'église de Saint-Flour et un passage du *Speculum sanctorale* de Bernard Gui, écrit au commencement du XIVe siècle, M. Marcellin Boudet [1], plus heureux que les nouveaux éditeurs, a recueilli dans nombre d'actes authentiques, antérieurs au XIVe siècle, des mentions relatives à saint Florus et au culte dont il était l'objet. Les plus considérables de ces documents publiés en appendice constituent une utile addition à l'œuvre des savants jésuites belges.

— Continuant ses belles et savantes *Études d'histoire pontificale*, dont nous sommes heureux de saluer la réunion en volume (Paris, Picard, gr. in-8), le P. Lapôtre [2] se trouve amené à examiner le rôle

[1] *Annales du Midi*, juillet 1895.
[2] *Études religieuses*, 15 juin 1895.

Digitized by Google

de Charles le Chauve comme empereur. Déjà, il y a un an, il avait montré comment le pape Jean VIII avait fondé sur le roi de la *Francia occidentalis* les plus sérieuses espérances. Aujourd'hui, il fait ressortir avec beaucoup de force que, bien loin d'avoir été « le destructeur systématique de la royauté en France, » il fut l'un des « plus intelligents souverains. » Il étudie à nouveau le fameux édit de Mersen de 847 et prouve que Charles le Chauve ne fit que reprendre l'œuvre de Charlemagne en la précisant par rapport à un cas particulier. De même comme empereur, le souverain trop longtemps décrié est réhabilité. Dans sa politique italienne, il s'écarte du plan de Charlemagne; le P. Lapôtre y voit chez lui une marque de sens politique plus profond que chez son aïeul. L'auteur signale en passant ce fait curieux que Charles le Chauve, souvent confondu dans les chansons de geste avec Charles Martel, l'est aussi avec Charlemagne. D'où vient donc la mauvaise réputation dont il jouit dans l'histoire? Elle vient de la confiance trop grande que l'on a eue dans le jugement formulé par « le patriotisme haineux d'un moine allemand, » l'annaliste de Fulde. La démonstration du savant jésuite est parfaitement claire, et il met au service de son érudition un talent d'exposition et de style qui le font lire avec autant de plaisir que de profit. Il ne raconte pas avec moins de bonheur [1] comment Jean VIII, après la mort de Charles le Chauve, et quand il fut convaincu qu'il ne pouvait compter sur la descendance du prince, se vit amené à mettre ses espérances dans le duc Boson; comment, lorsque Charles le Gros fut venu à l'empire, il sut se résigner et se montrer fidèle au nouveau souverain. On remarquera dans ce nouvel article les très judicieuses considérations du P. Lapôtre sur le rôle de la France et de l'Allemagne vis-à-vis de l'empire. Ces considérations fort neuves méritent qu'on s'y arrête et qu'on les médite.

— Le P. Durand a donné aux *Études religieuses* [2] deux articles sur *la semaine chez les peuples bibliques*, dans lesquels il examine les divers systèmes proposés pour retrouver chez d'autres peuples l'origine de la semaine employée par Moïse et par les Hébreux. Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette discussion, mais nous signalerons particulièrement le passage où il montre combien l'on s'est avancé en voyant dans une tablette d'Assourbanipal la preuve de l'origine assyrienne de la semaine hébraïque. La seule chose qui reste certaine, c'est que le nombre sept a été considéré comme sacré par tous les peuples sémites.

— Les *Annales de l'Est* ont eu l'heureuse idée d'entreprendre la

[1] *Études religieuses*, 15 juillet 1895.
[2] 15 mars et 15 juin.

Digitized by Google

publication des *Notes sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge,* laissées par M. Charles Schmidt, dont le monde savant déplore la perte récente[1]. C'est en 1880 que le consciencieux écrivain de l'*Histoire littéraire de l'Alsace* a rédigé ce travail, dont il avait amassé les matériaux à l'époque aujourd'hui lointaine où il classait les archives de Saint-Thomas. Telle quelle, et bien que l'auteur n'ait pu mettre à profit les recherches de M. Fustel de Coulanges sur l'alleu et le bénéfice, cette étude, entreprise par un homme qui possédait la pleine connaissance des écrivains allemands ayant traité de la formation du village, sera lue avec profit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des institutions en Alsace durant le cours du moyen âge. Le premier livre traite de la formation des villages et de la constitution des seigneuries à l'époque celtique, sous la domination romaine et pendant la période germanique; le second, des relations entre les seigneurs et les paysans réglées uniquement par les coutumes.

— Ce ne fut point sans de longues luttes que les Plantagenets, établis sur la terre de France, firent reconnaître leur autorité à la noblesse féodale relevant de leurs possessions. Cette résistance à la puissante maison qui devait attirer tant de maux sur notre pays trouva son poète dans Bertran de Born. Les poésies de l'illustre troubadour n'étant point datées, ses éditeurs ont dû en fixer l'époque à la lumière des documents historiques contemporains. M. P. Boissonnade[2], en rectifiant certains faits de l'histoire des comtes d'Angoulême, qui participèrent aux coalitions formées contre Henri II et Richard Cœur de Lion, a pu proposer pour quelques-uns des belliqueux sirventes du poète périgourdin une date différente de celle que l'on avait adoptée jusqu'ici.

— M. Marcellin Boudet consacre[3] de très curieuses pages à un aventurier célèbre du XIVe siècle, Thomas de la Marche. Il s'efforce d'y prouver qu'il fut un fils de Philippe de Valois et de Blanche de la Marche, femme de Charles le Bel. L'argumentation est ingénieuse, mais ne nous a pas pleinement convaincu.

— La tentative étrange par laquelle un érudit lorrain, M. G. Save, a voulu soutenir récemment la thèse discréditée d'après laquelle la dame des Armoises serait véritablement Jeanne d'Arc, a rencontré un nouvel adversaire en M. Germain Lefèvre-Pontalis, qui connaît si bien l'histoire du XVe siècle[4]. On trouvera dans ces deux articles un résumé clair, complet et plein d'érudition de toute la question : indi-

[1] *Annales du Midi*, juillet 1895.
[2] *Ibid.*, juillet 1895.
[3] *Revue historique*, sept.-oct. 1895.
[4] *Le Moyen âge*, mai et juin 1895.

Digitized by Google

cation de tous les documents connus relatifs à la dame des Armoises; historique de la confusion entre cette aventurière et Jeanne d'Arc[1]; puis le récit de M. Save est examiné et réduit à néant.

— Claude du Bourg (1522-1580) est certainement moins connu que son frère Anne, le conseiller au Parlement. Cet ambitieux vulgaire, qui, chargé de missions diplomatiques importantes, ne craignait pas d'outrepasser ses instructions et créait par ses incatades des difficultés à son gouvernement; qui, après avoir été au service du duc d'Anjou, révolté contre le roi de France son frère, essaya de se mettre à la solde du roi d'Espagne, employant le peu de talent qu'il avait au détriment de son pays, et qui alla enfin expirer misérablement dans les prisons de la comtesse de la Mirandole, méritait-il la notice que lui a consacrée l'un de ses descendants, M. H. du Bourg[2]?

— M. Albert Waddington raconte[3] en quelques pages la tentative faite par Richelieu pour annexer à la France la principauté d'Orange (1625-1630). Dans ce but l'on s'était efforcé de corrompre le gouverneur de la principauté, Juan de Hertoge d'Osmale, seigneur de Valkenbourg. M. Waddington publie le texte de la convention signée avec lui le 20 mai 1628 par l'évêque d'Orange, mandataire de Richelieu. Mais les difficultés qui retardèrent l'exécution du traité par la France permirent au prince d'Orange de découvrir la perfidie de son gouverneur et d'instituer à sa place, après l'avoir fait tuer, un autre gouverneur plus fidèle, le comte de Dohna.

— Saavedra Fajardo, si peu connu aujourd'hui, après avoir joui de son temps de la double réputation d'écrivain et de diplomate, représenta l'Espagne au congrès de Munster, en compagnie de Walther Zapata, mort presque aussitôt son arrivée en cette ville, et Antoine Brun, procureur général au parlement de Dole. A l'aide de la correspondance que Saavedra entretint, pendant les négociations, avec Philippe IV ou avec le marquis de Castel-Rodrigo, ambassadeur d'Espagne à Paris, et publiée dans la *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, M. Albert Savine[4] essaie de nous montrer le rôle que joua le plénipotentiaire espagnol durant ces négociations, que les parties, si peu désireuses de traiter, firent traîner en longueur : il se contente d'entretenir son gouvernement de la marche des affaires, sur lesquelles son action semble nulle; il

[1] Dans un livre curieux, M. Francis André, ou l'écrivain qui prend ce pseudonyme, vient de soutenir une nouvelle thèse d'après laquelle Jeanne des Armoises serait la propre sœur de Jeanne d'Arc. (*La vérité sur Jeanne d'Arc*. Paris, Chamuel, 1895, in-8.)

[2] *Revue d'histoire diplomatique*, 2e trim. 1895.

[3] *Revue historique*, juillet-août 1895.

[4] *Revue du monde catholique*, 1er mai, 1er juin et 1er juillet 1895.

Digitized by Google

insiste volontiers sur les différends des plénipotentiaires entre eux, par exemple sur celui qui sépara un moment d'Avaux et Contarini, et appelle à diverses reprises l'attention de Philippe IV sur la difficulté qu'il éprouve de tenir dignement son rang avec ses maigres ressources. Le luxe et la prodigalité des envoyés de la France semble le mortifier beaucoup. Ses appréciations politiques, dont les événements ont le plus souvent démontré la fausseté, ses plaintes réitérées sur le peu de pouvoir dont il dispose, les témérités de sa conduite en certaines circonstances, déterminèrent sa disgrâce. Dès que son successeur, le comte de Penaranda, eut été initié au détail des négociations, il s'en revint à Madrid siéger au conseil suprême des Indes, en attendant que, dégoûté du monde, il se retirât chez les moines de l'hôpital de San-Antonio, où il mourut le 24 août 1648.

— Il est tombé entre les mains de M. le comte Horric de Beaucaire des mémoires inédits de Bernard du Plessis-Besançon, l'un des collaborateurs militaires et diplomates de Richelieu et de Mazarin, et il en a profité pour nous retracer [1] la carrière d'un personnage classé par M. Chéruel parmi les « hommes d'un mérite éminent » qui entouraient Mazarin. Cette carrière ne présente pas un intérêt exceptionnel. L'auteur rappelle lui-même que son héros fut « un irrégulier de la carrière, » qu'il n'a joué, la plupart du temps, qu'un simple rôle d'éclaireur, et a fait surtout de la diplomatie d'avant-garde. » Mais il n'en eut pas moins sa part dans le succès final des négociations, et il faut remercier M. le comte Horric de Beaucaire de l'avoir montré. Le récit des événements dans ces deux premiers articles va jusqu'en 1647, au moment où Guise partit pour Naples.

— L'on sait que la révocation de l'édit de Nantes n'a point été un coup d'autorité de Louis XIV, voulant donner au royaume l'unité religieuse. Depuis la paix d'Alais, l'on s'acheminait vers ce dénouement prévu, et l'édit qui devait supprimer en France le protestantisme fut préparé de longue main. M. G. Doublet [2] a fourni une nouvelle preuve de ce fait en recherchant quelle fut la situation des protestants dans le diocèse de Pamiers, sous l'épiscopat du zélé François-Étienne de Caulet.

— En 1891, un Jésuite allemand à qui l'on doit de bons travaux historiques, la publication des lettres de Radetzky, par exemple, et la réfutation d'un certain nombre des calomnies fabuleuses inventées contre les Jésuites par les ennemis de la Compagnie, a donné sur Pombal une intéressante monographie, dont il a été rendu compte dans les colonnes de cette *Revue*. M. du Hamel de Breuil, qui s'est

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, 1er et 2e trimestres de 1895.
[2] *Annales du Midi*, avril et juillet 1895.

Digitized by Google

astreint à revoir sur les originaux de Vienne les documents cités par le P. Duhr (dont il s'obstine, nous ne savons pourquoi, à défigurer le nom en Dühr), nous fait connaître dans la *Revue historique* [1] les résultats de cette enquête, qui confirme pleinement les assertions de l'auteur allemand. M. du Hamel de Breuil a d'ailleurs trouvé d'autres documents non utilisés par son prédécesseur, et il en a tiré parti pour ajouter quelques traits nouveaux au tableau. Le premier article est consacré à donner les preuves de l'omnipotence de Pombal et à examiner son œuvre au point de vue militaire et au point de vue économique et financier.

— Dans son second article sur le renversement des alliances en 1756, M. Richard Waddington [2], après avoir rappelé les faits qui précédèrent et suivirent immédiatement la signature du traité, recherche les causes qui ont amené la modification de la politique française. Au lieu d'y voir l'action de Mme de Pompadour, qui, selon lui, n'est intervenue qu'au dernier moment et quand le résultat put paraître assuré, il croit à une action directe de Louis XV lui-même, et de l'examen des inconvénients et des avantages de la nouvelle alliance il conclut que ceux-là furent bien plus considérables et bien plus palpables que ceux-ci. Ce travail, pour long qu'il soit, n'ajoute pas grand'chose à ce que l'on savait déjà sur cette question.

— Les archives du département de Meurthe-et-Moselle, celles de Lunéville et la bibliothèque du même lieu ont fourni à M. H. Baumont [3] les éléments d'une étude où il cherche à nous donner un aperçu de ce qu'était l'antique cité lorraine au XVIIIe siècle et principalement à la veille de la Révolution. Après nous avoir indiqué le chiffre de sa population et ses revenus municipaux, l'auteur passe en revue les différentes juridictions dont elle était le siège : bailliage ; maîtrise des eaux et forêts ; municipalité. La mention des mesures de police prises par les édiles et des règlements du commerce et de l'industrie montre que si l'administration était quelquefois un peu tracassière, elle faisait tous ses efforts pour rendre le séjour de sa ville agréable et sûre au plus grand nombre. Des détails sur les différents régiments qui tinrent garnison à Lunéville, sur les établissements de bienfaisance, le clergé, les juifs, l'instruction publique, complètent ce tableau. La vie s'y écoulait dans le calme, et vers 1789, rien ne faisait prévoir que la tourmente fût si proche. La réorganisation des administrations provinciales, l'exil et bientôt le retour triomphal du parlement de Nancy et la convocation des États

[1] *Revue historique*, sept.-oct. 1895.
[2] *Revue historique*, juillet-août 1895.
[3] *Annales de l'Est*, juillet 1895.

Digitized by Google

généraux purent seuls faire participer cette ville à l'agitation dont la France entière était bouleversée.

— A l'aide de documents tirés du ministère des affaires étrangères, M. René Bittard des Portes a reconstitué heureusement le tableau des derniers jours de la mission diplomatique en Suède du chevalier de Gaussen, chargé d'affaires après le départ du dernier ambassadeur, le marquis de Pons [1]. En Suède, comme en Russie, et comme dans la plupart des États monarchiques, la Révolution de France amena peu à peu la cessation des rapports diplomatiques. Après l'arrestation de Louis XVI, le roi de Suède refusa de recevoir un nouvel ambassadeur de France, et déclara qu'il ne reconnaissait plus à la mission française aucun caractère officiel. M. de Gaussen, resté cependant à Stockholm, pour épier les événements et en prévenir ceux qu'il représentait, ne quitta son poste que lorsque la sympathie manifestée par lui pour Gustave III, lors de l'assassinat de ce prince, le fit passer pour suspect et révoquer de ses fonctions.

— Rien d'instructif mais aussi de navrant comme l'étude de M. Th. Lemas [2] sur *la Mission de Laplanche, représentant du peuple dans le Cher pour l'exécution de la levée en masse*. Investi des pouvoirs les plus étendus, lorsque Laplanche vint à la Convention rendre compte de sa conduite, il ne lui restait plus une injustice ou une cruauté à commettre : en toute sincérité il pouvait se vanter d'« avoir mis partout la terreur à l'ordre du jour. » Persécution contre les prêtres réfractaires et contre les ci-devant et les riches, vol des objets consacrés au culte, rapines de toutes sortes, libertinage éhonté, cynique fanfaronnade, rien ne manque à ce parvenu grotesque et cruel pour faire de lui un digne émule des Carrier et des Lebon.

— Dans le fouillis de l'œuvre législative que laissa la Constituante, toujours désireuse de suivre les exemples de l'antiquité, se trouve un décret remettant en honneur la peine de la déportation. L'Assemblée législative ne songea point à y recourir, et la Convention l'imita, considérant cette peine comme un moyen trop lent de frapper ses ennemis, jusqu'au jour où la mort de Robespierre mit fin à la Terreur. Elle résolut alors de l'appliquer et, le 1er avril 1795, décida l'envoi à la Guyane de Barère, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois et Vadier. M. Paul Mimande nous retrace [3] l'histoire de cette colonie depuis l'arrivée des quatre célèbres conventionnels jusqu'à l'époque récente où l'ex-capitaine Dreyfus, traître à sa patrie, a été interné à l'île du Diable. Il nous fait assister à l'existence misérable

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, 2e trimestre de 1895.
[2] *La Révolution française*, 14 juin et 14 juillet 1895.
[3] *Le Correspondant*, 25 juillet et 10 août 1895.



Digitized by Google

des nombreux condamnés que le Directoire relégua sur cette terre lointaine, dévorée par un soleil de feu. Si quelques-uns, comme Pichegru et Aymé, réussirent à s'évader, ou, comme Barbé-Marbois et Lafond-Ladébat, bénéficièrent d'une amnistie, la plupart périrent victimes du climat, que les privations de tous genres et les mauvais traitements rendaient plus meurtrier. Aux proscrits de fructidor succédèrent ceux de nivôse, complices de Babeuf, dont le Premier Consul jugea opportun de se débarrasser après l'attentat de la machine infernale, mais qui furent soumis à un régime plus doux que ne l'avaient été leurs devanciers. Abandonnée comme lieu de déportation sous la Restauration et sous Louis-Philippe, la Guyane reçut les citoyens condamnés pour l'insurrection de juin et arrêtés au coup d'État du 2 décembre, et la loi de sûreté générale permit au gouvernement impérial d'y envoyer Charles Delescluze, le dernier prisonnier de marque, sur lequel l'auteur s'arrête avec détails.

— M. Jules Simon étudie [1] le coup d'État du 18 fructidor, à propos de la publication des *Mémoires* de La Revellière-Lépeaux, à qui en incombe la principale responsabilité. Il croit à la bonne foi de La Revellière : s'il a employé la force contre la majorité des conseils inclinant à droite depuis les élections de prairial, c'est qu'il regardait comme un devoir de sauver la république mise en péril par un complot des Clichyens, que soutenaient Carnot et Barthélemy. Examinant ensuite ce que fut la secte des théophilanthropes, dont le nom de La Revellière évoque le souvenir, M. Jules Simon nous en refait rapidement l'histoire et la compare à l'Église nationale que la Constituante essaya de fonder, et au culte de la Raison, inventé par Robespierre. Il montre combien chimérique était le projet des cinq pères de famille qui jetèrent les fondements de la religion nouvelle, et avec quelle naïveté ils prétendirent créer non pas un système de philosophie, mais un culte, une liturgie et une casuistique. L'ancien directeur, uniquement préoccupé de se laver du reproche d'avoir été l'inventeur ou tout au moins le chef de la secte, oublie de nous renseigner sur une affiliation dont il professa les doctrines, s'étant toujours montré « adorateur de Dieu et ami des hommes, » comme le plus scrupuleux et le plus fervent des théophilanthropes.

— Après nous avoir rappelé dans ses précédents articles les événements qui permirent à Bonaparte d'arrêter les préliminaires de la paix avec l'Autriche, M. Albert Sorel [2] nous montre le Directoire et l'Empereur ratifiant ces préliminaires, avec l'arrière-pensée de tirer par la suite de cette convention préliminaire ce qui ne s'y trouvait

[1] *Journal des savants*, avril 1895.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 mai et 1er juin 1895.

Digitized by Google

point stipulé. Pour donner au pays ses frontières naturelles, si longtemps promises, et chasser les Autrichiens d'Italie, le gouvernement français comptait sur Bonaparte, abandonné d'ailleurs à ses propres forces en cas d'une reprise des hostilités ; François II rêvait l'intégrité de l'Empire et attendait la réalisation de ses espérances du triomphe à Paris du parti « des anciennes limites. » Les élections faisant entrer au Directoire et dans les conseils des adversaires du régime établi, celui-ci ne put se maintenir que par un coup d'État. Ce nouveau triomphe des Jacobins décida l'empereur à négocier sérieusement la paix et il dépêcha à Bonaparte Cobenzl, son plus habile diplomate, dont M. Albert Sorel trace un portrait des mieux réussis. L'auteur fait une longue et minutieuse analyse des négociations d'où sortit le traité de Campo-Formio et nous montre d'un côté le diplomate de carrière, rompu à toutes les finesses des cours, infatué de ses succès, de l'autre le général victorieux, pour ses débuts passé maître dans l'art de dissimuler ses sentiments et de découvrir ceux de son adversaire. Les conférences furent laborieuses, et plus d'une fois on put les croire à la veille d'être rompues ; on ne s'entendit qu'en laissant subsister dans le traité des articles équivoques qui devaient donner le change à la Diète et aux Conseils de Paris. On ne parla point de la cession même partielle de la rive gauche du Rhin à la France, ni de la remise de Mayence ; mais seulement d'un congrès qui se réunirait à Rastadt pour la pacification entre la France et l'Empire. Quant à Venise, la France ne la cédait point à l'Empereur, mais consentait à ce qu'il possédât l'Istrie, la Dalmatie et la terre ferme jusqu'à l'Adige. Le traité ne pouvait être et ne fut en effet qu'une trêve, destinée à faire illusion à deux nations également fatiguées des hasards de la guerre ; il est la mise en pratique, en faveur de la France, de la politique des compensations, qu'avaient toujours pratiquée sans vergogne les cours européennes.

— Continuant ses études sur la chouannerie, M. Ernest Daudet[1] examine son rôle sous l'Empire et nous montre l'organisation de l'agence de Jersey. Cette île, d'où l'on aperçoit les côtes de France, était le lieu de rendez-vous d'un grand nombre d'anciens chouans, parvenus à échapper aux recherches de la police. C'était par eux que les émigrés réfugiés en Angleterre communiquaient avec les royalistes de Normandie et de Bretagne. Fouché et ses deux fidèles agents, Réal et Desmarets, les surveillaient étroitement, et tous ceux qui tentèrent de débarquer en France périrent sur l'échafaud ou tombèrent sous les balles d'un peloton d'exécution. En 1812, après la mort tragique de l'ancien chef de l'armée du Morbihan, de Bar, le comité

[1] *Revue de Paris*, 1er juillet 1895.

Digitized by Google

royaliste perdit courage et décida que l'on attendrait des circonstances plus favorables pour faire une nouvelle tentative. Le désastre de la campagne de Russie, les défaites des armées françaises en Saxe ranimèrent bientôt les espérances des royalistes, et la police impériale se relâchant de son zèle, Auguste de la Rochejaquelein, Suzannet et d'Autichamp purent, sans se voir suspecter, réveiller le zèle de leurs anciens partisans et préparer une attaque générale contre les troupes disséminées dans l'Ouest. L'entrée des alliés à Paris rendit ce soulèvement inutile.

— Il y eut certainement parmi les chouans des bandits qui, sous couleur de défendre la religion et le roi, se livraient à tous les désordres, ne reculant ni devant le pillage ni devant le meurtre. M. V. Jeanvrot [1] cherche à établir cette thèse que les contrebandiers et les faux-sauniers, devenus, en 1792, les « alliés naturels des prêtres réfractaires et des royalistes, » étaient l'âme de la chouannerie et formaient son plus sûr appoint. A l'aide d'emprunts à l'ouvrage de M. Sarot : *Les Tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique pendant la première révolution*, il nous donne la longue énumération des crimes de toute espèce dont les chouans eurent à répondre devant la justice républicaine. A supposer que ces tribunaux, dont on connaît la composition et l'impartialité, n'aient condamné que des coupables, il ne s'ensuivrait pas que la majorité des chouans aient été de vulgaires criminels, et c'est la proposition inverse qui est la vraie : si des malfaiteurs se sont joints aux chouans, ceux-ci étaient pour la plupart des paysans sincèrement attachés à la religion de leurs pères et à la royauté, qui, pour les défendre l'une et l'autre, virent dans les armes leur seul recours.

— Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire militaire liront avec fruit le Journal de la campagne de Prusse et de celle de Pologne, en 1806 et 1807, faites par le 3e corps de la grande armée, qui paraîtra prochainement et dont la *Revue de Paris* [2] publie les pages relatives à la bataille d'Auerstaedt, à l'entrée à Berlin, à la prise de Küstrin. Rédigé par le colonel du génie Legrand, sur l'ordre du maréchal Davout, d'après ses indications et à l'aide des documents officiels, ce journal a toute la sécheresse, mais aussi toute la précision d'un rapport militaire.

— Un auteur anonyme nous retrace [3] le pathétique récit de la bataille de Ligny, la dernière victoire de Napoléon et le dernier succès de nos armées contre les Prussiens. Examinant les diverses phases de cette journée, pesant les fautes du commandement qui nous em-

[1] *La Révolution française*, 14 juillet 1895.
[2] 1er juillet 1895.
[3] *La Nouvelle Revue*, 15 juin 1895.

Digitized by Google

pêchèrent d'en tirer les résultats que l'on pouvait espérer et la rendirent stérile, il arrive à conclure que la fatalité – nous dirions la Providence — sembla nous priver à la fois de toutes nos forces et nous précipiter à la catastrophe finale. Ney, le brave des braves, manque de résolution et attaque trop tard Wellington ; Reille et d'Erlon ne savent point interpréter les ordres qu'ils reçoivent et paralysent les combinaisons de l'Empereur. Napoléon enfin n'était plus lui-même et ne retrouvait plus les illuminations de génie et l'infatigable activité de la campagne de France. Seul, le soldat, malgré les défections qui avaient jeté le trouble dans son cœur et malgré sa défiance à l'égard de ses chefs, ne s'abandonna point, et, à force d'intrépidité, arracha à l'ennemi le succès prêt à nous échapper.

— On lira avec curiosité les pages [1] dans lesquelles M. Frédéric Masson achève le portrait de Joséphine qu'il avait tracé avec tant de finesse dans son ouvrage sur *Napoléon et les Femmes*. Il nous donne les détails les plus nouveaux sur les familles Tascher de la Pagerie et de Beauharnais, nous retrace l'existence de Marie-Joseph-Rose Tascher (la future impératrice) dans ses jeunes années, aux Trois-Ilets, et son éducation chez les Dames de la Providence à Fort-Royal. L'histoire de son mariage avec le jeune Alexandre de Beauharnais, aussi pédant que volage, sa séparation et son séjour au couvent de Panthemont, montrent que les premières années de son union ne furent point heureuses, bien que la jeune femme n'eût alors aucun reproche à s'adresser.

— Jamais prince ne reçut une éducation plus appropriée à la vie que, contre toute prévision, l'avenir lui réserva, que le duc de Chartres, le futur Louis-Philippe, élevé par Mme de Genlis. En nous en retraçant tous les détails, et sans méconnaître le zèle de l'intelligente éducatrice, M. H. Druon [2] ne laisse point dans l'ombre ce qu'il y eut de défectueux dans le système adopté, où se faisait trop sentir, bien que Mme de Genlis s'en défendît, l'influence des idées philosophiques du XVIIIe siècle, et en particulier de celles de Rousseau. Le désir d'atteindre l'utilité pratique fit négliger la culture générale et supérieure : les langues vivantes et les sciences exactes empiétèrent sur le domaine réservé aux langues anciennes et à la philosophie.

— Dépourvu de toute culture intellectuelle, ne sachant même pas écrire, ayant mené la vie d'un soldat d'aventure, mais possédant l'instinct de toutes les choses élevées, Méhémet-Ali a donné à l'Europe un rare exemple de reconnaissance envers la France et Louis-Philippe, venus à son aide à l'heure du danger. M. le comte Bene-

[1] *Revue de Paris*, 15 mai 1895.
[2] *Le Correspondant*, 10 août 1895.

Digitized by Google

detti [1], faisant appel à ses souvenirs personnels, nous apporte de cette constance une nouvelle preuve dans le récit de l'accueil cordial fait en Égypte, en 1845, au jeune duc de Montpensier; il retrace, non sans émotion, le portrait du vieux vice-roi, à l'époque où lui-même, débutant dans la carrière, était appelé à plusieurs reprises à gérer le consulat général de France à Alexandrie. Ce ne sont pas les seules pages intéressantes de cette étude, qui nous révèle le caractère de Méhémet-Ali avec les qualités supérieures dont la nature l'avait si heureusement doué et aussi avec les défauts dont sa volonté n'avait pu le débarrasser.

— L'étude de M. L. Thouvenel [2] sur les conférences tenues à Vienne dans les premiers mois de l'année 1855, en pleine guerre de Crimée, emprunte un nouvel intérêt aux derniers événements de Bulgarie qui attirent une fois de plus l'attention de l'Europe sur l'Orient. Les travaux de cette assemblée, destinée à hâter la conclusion d'une paix que la lenteur des opérations militaires laissait trop attendre, étaient assez mal connus, une partie des négociations ayant consisté en conversations particulières et en télégrammes échangés entre les cours de Vienne, de Paris et de Londres. A l'aide de la correspondance confidentielle de M. Thouvenel, alors directeur politique du département des affaires étrangères, l'auteur a pu jeter quelque lumière sur des négociations dont les perpétuelles indécisions de l'Autriche n'ont pas peu contribué à obscurcir le sens. Il a nettement montré le dessein que poursuivait notre ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, et les raisons qui le poussaient à faire des concessions à la Russie en vue d'obtenir un traité d'alliance permanent avec l'Autriche, en même temps qu'une paix immédiate et acceptable, alors que l'on ne pouvait encore prévoir l'heureuse issue de la guerre. Napoléon III, engagé à fond dans l'alliance anglaise, refusa d'accepter les propositions du ministre autrichien, le comte de Buol, et de donner les mains à la politique que voulait faire prévaloir notre envoyé. Désavoué, M. Drouyn de Lhuys donna sa démission, et l'Autriche conserva sa neutralité : le but des conférences de Vienne était manqué.

— Nous devons encore signaler : un essai d'étude historique par le docteur J. Eraud sur la contrée formant actuellement le canton de Pélussin dans le département de la Loire [3]; — le début du travail de M. Jules Chappée sur Port-Brillet, agglomération rurale qui doit son origine au prieuré de la Magdeleine du Plessis-Milcent, objet, avec la forge de La Poulardière, de ce premier article [4]; — un essai historique sur la paroisse de Pluguffan, près de Quimper, dans lequel M. Ave-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1895.
[2] *Revue de Paris*, 1er mai 1895.
[3] *Revue du Lyonnais*, mai, juin et juillet 1895.
[4] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e semestre 1895.

Digitized by Google

neau de La Grancière a utilisé les notes prises par lui dans les anciens registres paroissiaux et les titres de famille [1]; — la fin de l'étude de M. René Blanchard sur les actes des évêques de Nantes Airard et Quiriac (1050-1079) [2]; — l'essai historique et critique de M. le pasteur Arnaud sur les origines des Vaudois des Alpes Dauphinoises, où il cherche à prouver que Valdo et ses disciples trouvèrent en Dauphiné des populations déjà séparées de Rome depuis plus de deux cents ans, sous l'influence successive des Cathares, de Pierre de Buis, de Henri de Lausanne, et que le célèbre marchand lyonnais ne fut pas le fondateur, mais le réformateur de la secte des Vaudois, formée à la fois des pauvres de Lyon immigrés et des anticatholiques autochtones, de beaucoup plus nombreux [3]; — les articles où M. l'abbé Lacoste, d'après les registres de Clément V, soumet à un nouvel examen le rôle du pape dans l'affaire des Templiers et montre que le souverain pontife n'épargna rien pour obtenir pleine lumière [4]; — l'acte d'appel dressé à la requête de Guillaume de Boussac contre l'évêque de Tulle, publié, traduit et analysé par M. G. Clément-Simon et intéressant pour l'histoire de la prise de Tulle par Jean de La Roche, le 30 mai 1426 [5]; — la fin de l'étude de M. S. de La Nicollière-Teijeiro sur le rôle de la Bretagne dans la dernière période de la guerre de Cent ans [6]; — la publication par M. le vicomte P. de Chabot des courtes notices biographiques de J.-F.-L. d'Hozier sur les chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou, depuis la fondation de l'Ordre, en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1669 [7]; — un curieux inventaire du château de Montbeton (Tarn-et-Garonne), dressé en 1496 au cours d'une enquête relative au partage de ce domaine et dont M. Forestié fait précéder la publication de notes instructives sur l'histoire de cette seigneurie [8]; — une sérieuse étude de M. Natalis Rondot sur les graveurs sur bois et les imprimeurs lyonnais du xv^e siècle [9]; — la publication annotée de quelques inscriptions et épitaphes poitevines, par MM. H. et P. Beauchet-Filleau, relatives à l'époque moderne [10]; — le début d'une étude de M. César Pascal sur la famille de Jean de Lasco, réformateur polonais du

[1] *Revue de l'Ouest*, mai, juin et juillet 1895.
[2] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, mai 1895.
[3] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2^e trimestre 1895.
[4] *Revue catholique de Bordeaux*, 25 février et 25 mars 1895.
[5] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, avril 1895.
[6] *Annales de Bretagne*, avril et juillet 1895.
[7] *Revue historique de l'Ouest*, mars, mai, juin et juillet 1895.
[8] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1^er trimestre 1895.
[9] *Revue du Lyonnais*, mai, juin et juillet 1895.
[10] *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 février, 15 mai, 15 juin et 15 juillet 1895.

Digitized by Google

XVIe siècle[1]; — les deux derniers articles de M. H. Sée sur les États de Bretagne au XVIe siècle, où l'auteur étudie les fonctions financières des États et montre l'antagonisme qui ne cessa d'exister entre eux et les fonctionnaires royaux, les uns cherchant à maintenir les libertés locales, les autres à fortifier l'absolutisme royal[2]; — le curieux « compte de la terre et revenu de la chastellenie de Mouson, trouvé en la prinse de la ville et envoyé par M. le conte de Nassou, en sept. AᴰXVᶜXXI à l'empereur et après par Sa Majesté envoyé par M. le trésorier général de ses finances en la chambre des comptes à Bruxelles pour illecq y estre gardé, » et qui est en réalité le budget de la châtellenie de Mouzon pour l'année 1515-1516 (Bibl. nat., f. fr. 11573)[3]; — la liste des échevins de la ville de Troyes, de 1525 à 1590, par M. A. de M.[4]; — quelques documents sur la Rochelle pendant les guerres de religion (1563-1577) et sur les huguenots de cette ville au XVIIe siècle (1653-1693)[5]; — une notice de M. Pascalein fixant, d'après les Lettres missives de Henri IV, l'itinéraire de ce roi en Savoie pendant la guerre de 1600 contre Charles-Emmanuel Ier[6]; — un état des revenus du prieuré de Longueau, dressé le 31 janvier 1668, d'autant plus intéressant qu'il nous fournit des détails précis sur ses possessions, ses revenus, ses charges et son personnel au moment de son apogée, et publié par M. Paul Pellot comme introduction au cartulaire du prieuré[7]; — la fin du travail du P. H. Chérot sur l'éducation de Louis de Bourbon : récit, d'après des documents originaux, des études que le petit-fils du grand Condé fit au collège de Clermont; parti que des régents comme les PP. de La Baune, de Jouvancy et Martineau surent tirer de leur royal élève; aperçus nouveaux sur la manière dont l'éducation était comprise chez les Jésuites à l'époque la plus brillante de leur enseignement; curieux détails sur les rapports entretenus avec le grand Condé par les Pères de la Compagnie[8]; — la publication par M. Alfred Largeault du journal de l'abbé Augier de La Terrondière, curé de Notre-Dame de Niort, qui nous rapporte nombre de faits intéressants sur l'auteur, sa famille, ses amis et les événements locaux de 1707 à 1712[9]; — les lettres de Fr.-Nic.-Eugène Droz à l'abbé Grandidier, publiées avec notes par

[1] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, 15 mai et 15 juin 1895.
[2] *Annales de Bretagne*, avril et juillet 1895.
[3] *Revue de Champagne et de Brie*, février 1895.
[4] *Ibid.*, janvier 1895.
[5] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*. 15 juillet et 15 septembre 1895.
[6] *Revue savoisienne*, juin-juillet 1895.
[7] *Revue de Champagne et de Brie*, janvier et mars 1895.
[8] *Études religieuses*, 15 juin et 15 juillet 1895.
[9] *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 avril 1895.

Digitized by Google

M. Fernand Louvot, et qui nous renseignent sur les travaux du destinataire relatifs à l'Académie [1]; — une notice de M. l'abbé Th. Sevaille sur le collège de Vitré avant la Révolution, empruntée en grande partie au Journal historique de Vitré publié par M. l'abbé Pâris-Jallobert [2]; — le premier chapitre d'une très curieuse étude, faite tout entière d'après des documents inédits sur les transformations et les embellissements de la ville du Mans à l'époque de la Révolution, où M. Robert Triger, après avoir rappelé la part qu'y prit l'ingénieur Louis Bruyère, retrace la création de la promenade du Greffier [3]; — une note de M. F.-A. Aulard, établissant sur un document nouveau l'opinion émise par lui dans un article de la grande Encyclopédie, et combattue récemment par M. G. Lenôtre (*Paris révolutionnaire*), qu'en 1791 le club des Cordeliers émigra rue Dauphine, dans la salle dite du Musée [4]; — la fin de l'article de M. E. Maufras sur le club des sans-culottes de Bourg, dont nous avons déjà signalé l'intérêt [5]; — la liste dressée par le même auteur des prêtres déportés à Bilbao en 1792 [6]; — les documents concernant l'histoire de la Vendée militaire, par le docteur Descoings, qui consistent dans la « liste des officiers du quartier général de l'armée d'Anjou et de la division de Cholet » et dans deux lettres du général d'Autichamp [7]; — une note de M. Léonce Pingaud sur J.-B. Quirot, de Besançon, membre de la Convention et plus tard du conseil des Cinq-Cents, qui vota contre la mort de Louis XVI et eut l'honneur d'être en butte aux persécutions des terroristes, républicain convaincu et honnête homme, mais figure un peu effacée [8]; — l'attrayant récit par M. E. Richard du séjour que firent à Lyon, bannies de Paris par le gouvernement impérial, les séduisantes exilées qui s'appelaient Mme de Staël et Mme Récamier, et dans l'intimité desquelles on rencontrait Camille Jordan, Mathieu de Montmorency et Ballanche [9]; — de courtes notices biographiques de M. François Miquet sur les représentants de la Savoie au Sénat et à la Chambre des députés des États sardes, depuis l'établissement du régime parlementaire par Charles-Albert, en mars 1848, jusqu'à l'époque de la réunion de ce pays à la France [10].

ALBERT ISNARD.

[1] *Annales franc-comtoises*, mai-juin 1895.
[2] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juillet 1895.
[3] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e semestre 1895.
[4] *Révolution française*, 14 juin 1895.
[5] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 mai 1895.
[6] *Ibid.*, 10 juin 1895.
[7] *Revue internationale de l'enseignement*, avril 1895.
[8] *Annales franc-comtoises*, mai-juin 1895.
[9] *Revue du Lyonnais*, mars et avril 1895.
[10] *Revue savoisienne*, juin-juillet 1895.

Digitized by Google

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme,** réunis, traduits et annotés par Théodore Reinach. Paris, Ernest Leroux, 1895, gr. in-8 de 376 p.

« Nous avons réuni dans ce volume tout ce que les auteurs grecs et romains ont écrit d'essentiel sur le judaïsme, son histoire, ses mœurs, ses croyances et son pays d'origine. » Ces simples paroles, qu'on lit en tête de la *Préface*, résument très bien cet ensemble de deux cents extraits, disposés selon l'ordre chronologique le plus probable et éclaircis à l'occasion par de savantes annotations. Ce nombre peut paraître considérable, et l'auteur est le premier à s'accuser d'avoir péché par excès plutôt que par défaut : en fait, beaucoup de ces textes ne contiennent qu'une mention rapide, ou se rapportent soit à des particularités géographiques, soit à des événements historiques bien connus. Les plus intéressants sont évidemment ceux qui nous renseignent sur l'état que l'on faisait des Juifs dans l'antiquité. A leur endroit les sympathies sont rares, les antipathies fréquentes : on leur reproche surtout leur double particularisme religieux et social, ces barrières jalouses dont ils s'entourent, barrières d'autant plus hautes que les séductions de la civilisation hellénique deviennent pour eux plus redoutables. Ils passent, comme les chrétiens au temps de Néron, pour haïr le genre humain, qui se venge de leur hostilité en les traitant de « race scélérate, exécrable, rebut et lie de toutes les nations. »

Les savants et les philosophes ont en outre contre eux un grief tout personnel : c'est qu'en effet, « au lieu de se féliciter modestement des rencontres fortuites entre leur religion et la philosophie des Grecs, les Juifs soutiennent que toute la sagesse hellénique est dérivée de leur *Pentateuque :* Platon, Aristote, Zénon, sont transformés en plagiaires de Moïse ! Cette dernière prétention pousse à bout l'amour-propre de l'hellénisme, qui n'entend pas se laisser donner la leçon par une petite tribu de barbares, née d'hier, et dont personne n'avait entendu parler avant Alexandre. » M. Reinach insiste sur ce dernier point, souvent contesté, et qui doit être aujourd'hui considéré comme mis hors de doute, de même que Cicéron est chez les Latins le premier à mentionner les usages et les croyances des Juifs. Dans le même ordre d'idées, je relève ce fait assez important que l'historien Hécatée d'Abdère (au commencement du IIIe siècle avant notre ère) paraît avoir eu entre les mains une traduction du *Pentateuque*, et qu'il nous a conservé sous sa forme la plus ancienne « la version égyptienne » du récit de l'*Exode*.

C. Huit.

Digitized by Google

**Histoire de Gaston IV, comte de Foix,** par Guillaume Leseur. Chronique française inédite du xv^e siècle, publiée pour la Société de l'histoire de France, par Henri Courteault. Paris, Laurens, 1893-1895, 2 vol. in-8.

**Gaston IV, comte de Foix,** *vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre, 1423-1472. Étude historique sur le midi de la France et le nord de l'Espagne au XV^e siècle,* par Henri Courteault, archiviste aux archives nationales. Toulouse, Ed. Privat, 1895, gr. in-8 de 411 p. (*Bibliothèque méridionale*, 2^e série, t. III).

Une chronique française inédite est restée longtemps presque inconnue parmi les manuscrits de notre Bibliothèque nationale. Elle méritait pourtant d'être tirée de l'oubli, car, « composée quelques années après la mort du prince qui en est le héros et sur l'invitation de son successeur, elle fut écrite vraisemblablement à la cour même des comtes de Foix, » et son éditeur ne craint pas d'avancer qu'elle est « une des sources les plus autorisées pour l'histoire de la fin de la guerre de Cent ans. » En outre, elle contient des détails circonstanciés sur les joutes et les tournois, sur les faits de guerre auxquels Gaston de Foix fut mêlé. C'est donc « un journal militaire des plus complets, le plus souvent exact et toujours très vivant, » pour trente années du xv^e siècle. M. Henri Courteault, qui s'est chargé de présenter au public cette importante source historique, s'est acquitté de sa tâche avec une érudition aussi sûre que consciencieuse, et sa publication, qui va prochainement être complétée par l'apparition du second volume, enrichi de pièces justificatives, est véritablement un modèle à offrir aux éditeurs de textes de ce genre.

Mais M. Henri Courteault n'a pas voulu se borner au rôle d'éditeur : il a tenu à nous montrer qu'il pouvait s'élever aux hauteurs de l'histoire. Il l'a fait, et de la façon la plus heureuse, dans le livre qu'il nous donne sur Gaston IV, comte de Foix. Après avoir exploré les archives des Basses-Pyrénées, les dépôts de Paris, les archives d'Aragon et de Navarre, et toutes les sources imprimées dont il nous donne la longue énumération, le jeune auteur a abordé l'histoire de Gaston IV. Né en 1423, mort en 1472, à quarante-neuf ans, ce prince eut toute sa vie les yeux tournés vers la Navarre, sans pouvoir ceindre la couronne, objet de ses désirs, et qui, pourtant, grâce à sa politique persévérante, échut à sa veuve quelques années plus tard. Sujet fidèle de Charles VII, qu'il assista à ses derniers moments, et dont il fut l'un des plus actifs lieutenants dans les campagnes de Guyenne; souvent en lutte avec Louis XI, qui contrecarrait ses desseins, Gaston IV fut à la fois un brillant chevalier et un politique habile. Ajoutons toutefois qu'il fut aussi un ambitieux sans scrupule. Sa carrière, retracée avec un remarquable talent d'exposition par son biographe, nous apparaît dans un jour nouveau et complet. Le livre de M. H. Courteault, qui s'adresse surtout aux érudits, pourra être lu avec autant de plaisir que de profit par tous les amateurs d'ouvrages historiques écrits avec autant de talent que de compétence. G. de B.

—

**Semblançay.** *La Bourgeoisie financière au début du XVI^e siècle,* par Alfred Spont, ancien élève de l'École des Chartes. Paris, Hachette, 1895, in-8 de x-324 p.

Cette thèse de doctorat ès lettres,

Digitized by Google

rédigée par un chartiste, est pleine de documents et renvoie avec tant de précision aux sources manuscrites et imprimées, qu'elle suppose un travail aussi consciencieux que persévérant. Mais elle n'est pas, à proprement parler, une histoire de l'infortuné Jacques de Beaune et de son supplice, précédé d'un long procès; et elle voudrait démontrer que Semblançay a été surtout frappé « parce que, après la disparition de Thomas Bohier, il était le représentant le plus en vue de la ploutocratie bourgeoise, arrivée au pouvoir avec Jacques Cœur. » De sorte que l'unité et l'intérêt du livre disparaissent, et que nous sommes en présence d'une collection de matériaux froidement énumérés, quand nous nous attendions à avoir le tableau vivant et émouvant de toute une époque.

La vie même du surintendant des finances de François Ier est plutôt analysée que racontée, et des conclusions précises ne s'en dégagent pas très clairement Semblançay fut-il coupable? Fut-il victime de la haine du chancelier Duprat ou des rancunes de Louise de Savoie? Le curieux problème historique posé déjà souvent par des écrivains aussi autorisés que M. A. de Boislisle, M. Pierre Clément, M. Paulin Paris, — pour ne parler que des plus récents, — méritait de n'être repris que pour le trancher dans une œuvre en quelque sorte définitive. M. Spont semble ne pas l'avoir osé.

Évidemment, nous trouvons beaucoup de détails nouveaux sur la façon dont Jacques de Beaune est parvenu à la richesse, sur son habile gestion des biens d'Anne de Bretagne et de la mère de François Ier, sur l'administration des finances à cette époque et les difficultés d'argent amenées par les guerres d'Italie, sur la confusion établie alors entre la fortune privée du roi et les ressources du trésor public; mais, encore une fois, l'auteur ne prend parti ni pour Semblançay, ni pour François Ier, ni contre la reine mère, ni contre Duprat. L'affaire même des 300,000 écus de Naples, dépensés pour la campagne de 1521, dont le financier était dépositaire de confiance, mais non « comptable, » n'est pas nettement élucidée. On est en présence d'une foule de dépositions très curieuses : on cherche vainement un bon et solide résumé. Et c'est la seule chose qui manque à une publication accompagnée de fac-similé, de tableaux généalogiques, de nombreuses gravures du goût le plus délicat, de tables alphabétiques très complètes, si bien qu'à mesure qu'on avance dans l'étude du livre, les regrets augmentent sans que l'estime pour l'auteur diminue. Évidemment, il aurait fallu présenter les faits d'une manière plus originale et plus personnelle.

G. B. DE P.

—

**Un Évêque ambassadeur au XVIe siècle. Jean des Monstiers,** *sa vie et sa correspondance*, par le marquis DES MONSTIERS-MERINVILLE. Limoges, 1895, in-8 de VI-258 p.

Contrairement à beaucoup d'auteurs qui cherchent à faire un livre et ont bien de la peine à y parvenir, le marquis des Monstiers ne voulait écrire qu'une simple notice, et il nous donne un véritable ouvrage historique, plein de renseignements sur la politique étrangère sous François Ier et Henri II, accompagné de pièces inédites, qui, pour être des documents de famille, n'en ont que plus de valeur, car ils remplacent des dépêches que la bibliothèque du Louvre possédait et

Digitized by Google

que la Commune de 1871 a brûlées.

Toutes ces pièces, heureusement retrouvées, viennent se grouper autour de la biographie d'un grand-oncle, seigneur du Fraisse en haut Poitou, dont l'arrière-neveu est encore châtelain. C'est là qu'était né, en 1514, le dernier fils d'André des Monstiers, que sa santé délicate destina à l'Église. Il dut à cette vocation de circonstance une éducation plus soignée, qui coûta plus de « deux mille livres, » somme importante pour l'époque, et que l'on compléta par de nombreux voyages, que pouvaient payer quelques bons bénéfices dont il fut pourvu dès l'adolescence. C'est ainsi que Jean des Monstiers, dans un long séjour en Allemagne, s'était rendu si familières la langue et les mœurs du pays que, suivant Varillas, « il passait pour Allemand quand il lui plaisait. »

A son retour, il attira sur lui l'attention par quelques ouvrages d'histoire en latin et en français ; et le roi, désireux de mettre à profit les différends existant entre son rival Charles-Quint et les princes protestants d'Allemagne, le choisit pour son représentant. Il commença ainsi, dès 1543, la série de ses négociations à Cologne, à Trèves, auprès des Électeurs, échappant aux partis ennemis, s'en tirant avec habileté et bonheur. Henri II le nomme son aumônier et lui donne, en 1550, l'évêché de Bayonne, puis l'envoie près du duc Maurice de Saxe et près de l'électeur de Brandebourg, avec lesquels il traita avantageusement. En dernier lieu, il représente la France près des Grisons, continuant à Coire la politique que François Ier avait commencée après Marignan avec les Suisses.

Retiré de la politique quand ses forces, toujours débiles, lui imposèrent le repos, il remplit ses devoirs d'abbé et d'évêque dans diverses résidences. Il était à Bayonne en 1565, et reçut dans son palais le roi et la reine mère pendant la fameuse entrevue avec la reine d'Espagne. Il eu même assez la confiance de Catherine pour être employé dans les secrètes conférences qu'elle eut avec le duc d'Albe, sans qu'on ait pu trouver dans ses papiers aucun document sur cette période. Mais il suivit la reine à Paris, et passa les dernières années de sa vie à Saint-Germain des Prés, si malade, qu'il finit par mourir épuisé, en 1569, n'ayant encore que cinquante-cinq ans.

Ses lettres nombreuses que nous donne M. le marquis des Monstiers-Mérinville sont surtout datées des années 1545 et 1554 : elles sont accompagnées des réponses du roi ou du connétable de Montmorency. Mais elles auraient bien gagné à être analysées brièvement dans une table, qui aurait complété, pour la commodité des travailleurs, l'œuvre estimable dont nous n'avons pu qu'indiquer très sommairement tout l'intérêt.

G. Baguenault de Puchesse.

—

**Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France.** XI. *Espagne*, avec une introduction et des notes par A. Morel-Fatio, avec la collaboration de M. H. Léonardon. T. Ier : 1649-1700. Paris, Alcan, 1894, in-8 de xxvii-527 p.

M. Morel-Fatio rappelle, dans son introduction, les principaux ouvrages qui ont été publiés sur le sujet de son livre Voici d'abord les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, que Mignet a poussées jusqu'à la paix de Nimègue (1672). Plusieurs an-

Digitized by Google

nées après, Arnold Gaeleke publiait à Leipzig *La Politique autrichienne dans la question de la succession d'Espagne*. Cet écrit, rédigé surtout d'après les archives d'État de Vienne, représente naturellement le point de vue autrichien. Enfin, M. Legrelle, dans la *Diplomatie française et la succession*, expose la question depuis ses origines jusqu'à sa solution définitive. De même que M. Mignet, il emprunte la majeure partie de ses informations à la correspondance des agents français. « L'histoire de la succession d'Espagne est connue assurément, continue M. Morel-Fatio, mais ce qui ne l'est guère chez nous, c'est l'histoire intérieure de l'Espagne, c'est le personnel politique de la cour catholique, ce sont les divers agents auxquels Philippe IV et Charles II ont confié le soin de défendre en France et ailleurs les intérêts de leur monarchie. » Cette préoccupation du côté espagnol constitue le caractère original de la publication que nous annonçons.

Ce n'est pas que les instructions données en France aux ambassadeurs, alors et pendant le XVIIIe siècle, aient toujours négligé cet élément si précieux de la direction à leur imprimer. Il m'est resté profondément dans la mémoire un travail donné au marquis d'Avaray pendant la minorité de Louis XV, lequel est assurément le tableau le plus complet ou, comme on dirait aujourd'hui, le plus suggestif de la Suisse et des Suisses au commencement du XVIIIe siècle. Dans les instructions que publie M. Morel-Fatio, nous allons bien rencontrer quelques indications sur le personnel gouvernant de l'Espagne. Je citerai notamment « le mémoire écrit de la main du secrétaire Le Vasseur, qui retrace avec beaucoup d'exactitude l'état du gouvernement et de la cour d'Espagne à la fin de l'année 1688 » (p. 368) et les instructions données au marquis d'Harcourt dix années après. Le personnel espagnol y est bien décrit jusque dans l'entourage intime des souverains : « Ceux qui sont le plus dans la confiance sont : le confesseur du roi et celui de cette princesse, une femme allemande nommée Berlips, le président de Castille, celui des finances et celui du conseil des Indes. Le confesseur du roi est un dominicain.... il s'est appuyé du crédit de la reine. Le confesseur de cette princesse est Allemand et capucin, grossier et d'une fierté insupportable aux Espagnols : la reine passe une grande partie de ses journées avec ce religieux. On prétend qu'elle lui confie tous les présents qu'il exige, et l'avarice de ce religieux lui fait aussi recevoir des présents de tous ceux qui croient avoir besoin du crédit de la reine.... La faveur de cette Berlips, du capucin confesseur de la reine et du prince d'Armstat (*sic*) sont les principales causes de la haine des Espagnols pour les Allemands.... Il ne sera peut-être pas inutile pour le service du roi que le prince d'Armstat continue d'être comblé des bienfaits du roi catholique. La haine des Espagnols en augmentera contre les Allemands, et, comme on ne parle pas avantageusement de l'esprit de ce prince, l'empereur tirera peu d'usage des postes où la reine d'Espagne l'élèvera. Il n'est pas étonnant que les marques qu'elle lui donne de son amitié excitent la médisance dans un pays comme l'Espagne, où de bien moindres sujets font parler » (p. 472).

Les deux instructions que je viens de citer m'ont paru les seules du volume qui entrent quelque peu profondément dans l'état du personnel,

Digitized by Google

à moins qu'il ne s'agisse des rois et reines. M. Morel-Fatio supplée à cette insuffisance par des notes substantielles : il ne rencontre pas un nom espagnol ou étranger, notamment le Darmstadt de tout à l'heure (p. 474), sans décrire son état civil et moral. En outre, il a inséré en appendice la biographie des dix-sept ambassadeurs ou ministres espagnols qui se sont succédé en France de 1645 à 1702. Dans cette partie du travail, il fait preuve d'une connaissance approfondie de la langue castillane, une qualité plus rare qu'on n'est enclin généralement à le supposer.

A. D'AVRIL.

—

**Mémoires de Saint-Simon.** Nouv. édit. publiée par M. DE BOISLISLE, membre de l'Institut. T. XI. Paris, Hachette, 1895, in-8 de 619 p. (*Les Grands écrivains de la France.*)

Voici un nouveau volume de cette édition de Saint-Simon, à laquelle M. de Boislisle consacre des soins si laborieux et si persévérants. Quelle somme de travail dans ces pages compactes, où les notes tiennent une si grande place, où l'éditeur suit à chaque ligne son auteur, pour le contrôler, le compléter, le rectifier, et pour indiquer les corrections et les ratures du manuscrit! Disons rapidement ce que contient le tome XI. D'abord, du texte de Saint-Simon pour l'année 1703, trois cent soixante-douze pages, dont les notes occupent plus de la moitié. En appendice : 1° les additions de Saint-Simon au *Journal de Dangeau*, où l'on trouve de nouveaux et curieux détails sur les dix maréchaux de la promotion de 1703 et sur un grand nombre de personnages du temps; 2° de nouvelles notices sur Chamilly, Chateaurenault et trois autres maréchaux de 1703, d'après des papiers inédits de Saint-Simon ; 3° un fragment inédit sur le cardinal Bonsy, suivi d'une lettre du cardinal à Pontchartrain ; 4° d'autres fragments inédits sur l'ordre du Saint-Esprit et ses grands officiers, qui n'occupent pas moins de quarante-sept pages en petit texte ; 5° un choix de lettres échangées entre la princesse des Ursins, Louis XIV, la reine d'Espagne, le cardinal d'Estrées, Torcy, tirées du Dépôt des affaires étrangères ; 6° un autre choix de lettres du marquis de Louville et de ses correspondants (principalement le duc et la duchesse de Beauvilliers); 7° divers autres fragments inédits et une note sur *Saint-Simon et la pairie.* Viennent ensuite dix-huit pages d'additions et corrections ; la table des sommaires; la table alphabétique des noms propres et des mots ou locutions annotés ; la table de l'appendice.

G. DE B.

—

**La Diplomatie de Louis XV et le pacte de famille,** par A. SOULANGE-BODIN. Paris, Perrin, 1894, in-12 de 286 p.

Le sujet choisi par M. Soulange-Bodin est d'un grand intérêt. L'auteur a su y mettre en lumière l'une des périodes les plus compliquées de la diplomatie européenne. En ce qui concerne l'alliance avec l'Autriche, nous citerons ce passage d'une instruction de Bernis, écrite le 31 juillet 1737 au comte de Stainville (plus tard duc de Choiseul) : « En s'unissant à la cour de Vienne, on peut dire que le roi a changé le système politique de l'Europe ; mais on aurait tort de penser qu'il ait altéré le système de la France. L'objet politique de cette couronne a été et sera toujours de jouer en Europe le rôle supérieur

Digitized by Google

qui convient à son ancienneté, à sa dignité, à sa grandeur; d'abaisser toute puissance qui tenterait de s'élever au-dessus de la sienne, soit en voulant usurper ses possessions, soit en s'arrogeant une injuste prééminence » (p. 11). Hélas! comme le fait remarquer M. Soulange-Bodin, l'intérêt de l'Autriche l'emporta sur celui de la France; c'est ainsi que la défense des possessions allemandes de la maison de Habsbourg prévalut sur la préservation de nos établissements coloniaux.

L'intérêt qu'avait Louis XV de se ménager des alliés le détermina à mettre tout en œuvre pour s'attacher les princes de la famille de Bourbon placés sur les trônes d'Espagne, de Naples et de Parme, pour lutter plus efficacement contre l'Angleterre. Malgré le zèle déployé par les ambassadeurs de France à Madrid, l'indolent Ferdinand IV repoussa nos propositions. M. Soulange-Bodin dépeint très clairement la cour de Madrid, l'influence de la reine et celle des ministres, dont plusieurs étaient des étrangers. Il fait ressortir le rôle décisif que jouèrent alors en Espagne les représentants des grandes puissances, principalement de l'Angleterre. L'avènement de Charles III n'améliora pas la situation : la reine Marie-Amélie se montra hostile à la France, mais bientôt la mort de cette princesse, les attaques de la marine britannique contre les colonies espagnoles, le langage hautain de Pitt, déterminèrent Charles III à s'allier avec son cousin.

M. Solange-Bodin a été bien inspiré en plaçant à la fin du volume les pièces officielles que le lecteur n'a pas toujours sous la main, notamment le mémoire de Choiseul défendant sa politique et le *Pacte de famille*.

A. D'AVRIL.

**Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI,** par Félix, comte DE FRANCE D'HÉZECQUES, baron de Mailly, publiés par M. le comte d'Hézecques. Nouv. édit. Paris, Perrin, 1895, in-18 de VIII-360 p.

La librairie Perrin nous donne une nouvelle édition de ces *Souvenirs*, dont le mérite est d'être l'œuvre d'un homme qui a vu les derniers instants de l'ancienne cour, et qui nous transporte dans ce milieu à jamais disparu. Il a écrit ces pages en 1804, à l'âge de trente ans, quand il avait encore la mémoire toute fraîche. Page à onze ans et demi, le 1er janvier 1786, il passa, quatre ans plus tard, lors de la suppression des pages de la chambre, parmi les pages de la grande écurie, où il demeura jusqu'en avril 1791. C'est donc à cet intervalle de cinq années que se rapportent les *Souvenirs*. On y trouve d'intéressants portraits de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Élisabeth, de tous les princes de la famille royale; de nombreux détails sur Versailles et les autres châteaux royaux; sur les usages de la cour : lever du roi, étiquette, chapelle, cérémonies, lits de justice, etc., et sur quelques événements de cette période. Il ne faut pas demander au jeune page des renseignements nouveaux sur ces événements; mais il nous offre un tableau, qui ne manque pas de couleur, de tout ce qui avait frappé ses regards et excité son attention.

La seconde partie de sa carrière, écoulée dans l'émigration, pourrait offrir un intérêt d'un autre genre; elle avait donné lieu à d'autres *Souvenirs*, restés inédits, et dont il faut espérer la prochaine publication.

G. DE B.

Digitized by Google

**Mémoires de Barras, membre du Directoire,** publiés avec une introduction générale, des préfaces et des appendices, par Georges Duruy. Tome I : *Ancien régime; Révolution ;* tome II : *le Directoire jusqu'au 18 fructidor*. Paris. Hachette, 1895, 2 vol. in-8 de LXXXIII-372 et XVI-543 p.; ouvrage orné de 2 portraits en héliogravure, d'un fac-similé et de 2 cartes.

Les *Mémoires* de Barras sont-ils authentiques ? Oui, répond leur éditeur, M. Georges Duruy, et il le prouve surabondamment. Légués par leur auteur à l'un de ses plus fidèles amis, Rousselin de Saint-Albin, ils ne sont point sortis de la famille du légataire jusqu'au jour actuel de leur publication. Mais ils n'ont point été rédigés par Barras, du moins pour la plus grande partie ; c'étaient de simples notes, prises au jour le jour et dont la mise au net, confiée à Saint-Albin, a été faite dans le style emphatique et boursouflé qui était celui de l'époque révolutionnaire ; quelques fragments, dus à la plume de l'ancien directeur, ont, dans leur incorrection, une saveur et des détails typiques que n'offrent pas au même degré les parties composées à loisir par l'homme de lettres. En tout cas, si ces *Mémoires*, tels qu'ils nous parviennent, ne sont pas du style de Barras, ils expriment certainement sa pensée et reflètent ses passions. Car, disons-le tout de suite, ces pages sont singulièrement passionnées et partiales, et à ce titre elles n'apportent pas à l'historien un concours bien utile ; ni les récits ni les jugements ne peuvent être acceptés que sous bénéfice d'inventaire.

Il est des personnages que Barras hait d'une haine particulière, nous dirions volontiers sauvage ; à ceux-là il refuse tout mérite, toute vertu, et si c'est une femme, toute pudeur. Bonaparte n'a pas pris Toulon : le vainqueur de Toulon, c'est Dugommier, comme le vainqueur du 13 vendémiaire, c'est Barras lui-même ; comme les vainqueurs de la campagne d'Italie, ce sont Masséna, Augereau et Bernadotte. Bonaparte a profité de leur génie et de leur bravoure, mais pour lui, il n'a guère commis que des fautes. Pour tout résumer, il ressemble à Marat. Quant à Joséphine, c'est une courtisane, et une courtisane de bas étage, pour laquelle tout est bon, les généraux, les hommes d'État et les laquais. Mme de Staël ne vaut guère mieux, et Talleyrand n'est qu'un intrigant et un flagorneur, qui ne connait ni les hommes ni les affaires. M. Duruy s'efforce, dans ses préfaces, de réfuter ces calomnies ; c'est vraiment besogne inutile : quand les attaques dépassent à ce point toute mesure, elles ne sont plus dangereuses.

Est-ce à dire qu'un historien consciencieux n'ait rien à tirer de ces *Mémoires* de Barras ? Nous sommes loin de le prétendre. Il y a de curieuses pages sur le 9 thermidor, dans lesquelles naturellement l'auteur se donne le beau rôle ; il y a des détails intéressants sur le procès du Collier qui rendent pleine justice à la Reine ; il y en a sur la prise de la Bastille, sur la captivité de Louis XVI ; il y a surtout les comptes rendus des séances du Directoire où, à travers la partialité des appréciations, il est facile de démêler la vérité. C'est un tableau frappant et instructif de l'anarchie du gouvernement, des querelles des Directeurs, de la réaction salutaire qui s'opérait dans le pays et de la violence préméditée avec laquelle les trois — Rewbell, La Revellière et Barras — préparèrent le 18 fructidor et étouffèrent cette opinion publique



Digitized by Google

qui se prononçait contre eux. Mais, à ce propos, l'auteur a beau s'ingénier à calomnier ses adversaires et à exalter ses amis, les *Mémoires* eux-mêmes établissent que la légalité était du côté des Consuls, et que des trois vainqueurs, Rewbell fut un sectaire, La Revellière un sot, et Barras un roué.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

**Mémoires du général baron Thiébault,** publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand CALMETTE. Tome IV, 1806-1813. Paris, Plon et Nourrit, 1895, in-8 de 598 p. avec un portrait en héliogravure.

Le quatrième volume des très curieux mais très partiaux *Mémoires* du général Thiébault vient de paraître ; il comprend sept années, de 1806 à 1813. Grièvement blessé à Austerlitz, Thiébault ne pouvait servir d'une manière effective ; on le nomma gouverneur du pays de Fulde. Il mena là une grande existence, ayant sinon le titre, du moins l'existence d'un prince, et se faisant chérir, dit-il, de ces populations récemment annexées. Ce qui indispose quelque peu contre l'auteur et met en garde, il faut bien le dire, contre ses souvenirs, c'est la complaisance manifeste avec laquelle il parle de ce qu'il a fait et le dénigrement presque systématique avec lequel il traite ce qu'ont fait les autres, particulièrement tous ceux des serviteurs de l'Empire qui se sont ralliés aux Bourbons, contre lesquels il professe une inextinguible rancune. Nous connaissions déjà sa haine contre Berthier, Macdonald et bien d'autres. Cette fois, c'est à Clarke, à Caffarelli, à Soult, à Marmont, à Mortier, à Davout qu'il en veut, et nous avons peine à croire que pour la plupar d'entre eux l'histoire ratifie ses jugements. Masséna et Suchet seuls trouvent grâce devant lui, Junot à moitié, mais surtout à cause de sa femme, la spirituelle duchesse d'Abrantès. C'est pour accompagner ce dernier en Portugal qu'il quitte l'Allemagne et arrive dans la péninsule ibérique, où il passe sept ans. Il assiste aux premiers triomphes de Junot, puis à ses désastres ; et, après le capitulation de Cintra, il rentre en France, à Quiberon, à la suite de la traversée la plus périlleuse et la plus mouvementée.

Napoléon le renvoie en Espagne ; il y reste comme gouverneur ou comme général jusqu'à la fin de ce quatrième volume et prend part, soit pour les préparer, soit pour les conduire, à la plupart des expéditions de l'armée du Nord. Ses récits, très précis et très documentés, sont singulièrement instructifs. On y assiste aux préliminaires de la chute, on peut dire de la débâcle de l'Empire ; l'Espagne commence ce qu'achève la Russie. Mais quelque réserve qu'on doive faire sur les jugements de Thiébault, on est confondu du désordre qui règne dans cette armée ou plutôt ces armées d'Espagne, de la rivalité des chefs qui sacrifient à leurs jalousies les intérêts de la patrie, de l'indiscipline des soldats, des pillages de toute sorte dont ont été victimes les malheureuses populations ; le vol est organisé en grand, du haut en bas de l'échelle militaire et administrative. Thiébault lui-même, qui s'indigne fort contre toutes ces rapines, expose naïvement un coup de bourse qu'il a failli faire en Portugal et que le temps seul a manqué pour exécuter ; il s'agissait simplement de décréter le retrait immédiat de tout le papier-monnaie existant dans le royaume, — il

Digitized by Google

y en avait pour 200 millions, — de le racheter, et au bout de quelques jours, par un nouveau décret, d'en imposer le cours forcé. Le général trouve cela tout naturel et regrette fort de n'avoir pu mener à bonne fin cette petite spéculation. Mais, en voyant ce que tous considéraient comme licite et en lisant le récit des autres pillages et vexations de toute sorte, comment s'étonner que ces peuples, pressurés, torturés, ruinés, fusillés, aient fini par se soulever en masse et que, retranchés dans leurs montagnes inexpugnables, avec leur foi insultée, leur patriotisme blessé et leur sombre courage, ils aient réussi à saper les pieds d'argile du colosse napoléonien ?

M. DE LA ROCHETERIE.

—

**Les Souvenirs du général baron Paulin** (1782-1876), publiés par le capitaine du génie PAULIN-RUELLE, son petit-neveu. Paris, Plon, Nourrit et C^e^, 1895, in-12 de VIII-336 p.

Les mémoires sur les guerres de la Révolution et de l'Empire se multiplient chaque jour; après ceux de Marbot, qui ont eu un si retentissant succès, nous avons eu ceux de Thiébault, de Macdonald, d'Oudinot, de l'adjudant Landrieux et de tant d'autres. Voici aujourd'hui ceux du général baron Paulin, moins volumineux, moins éclatants, mais d'un très réel intérêt pourtant, avec un ton de simplicité naturelle, un accent de véracité qui inspire et impose confiance. Ancien élève de l'École polytechnique à ses débuts, longtemps capitaine du génie, Paulin n'a pas occupé les situations en vue de ses illustres prédécesseurs ; il n'en a pas moins été un excellent officier et un dévoué serviteur de la France. De l'armée d'Italie il a passé à l'armée de Naples, a assisté au siège de Gaète, où, au péril de sa vie, il est allé reconnaître une position dangereuse; de là, à Eylau et à Friedland, il a été officier d'ordonnance du général Bertrand et, à ce titre, a rempli après Tilsitt, près du grand vizir, une très curieuse mission dont le récit est un des plus intéressants épisodes de ce livre. Puis il passe à l'armée d'Espagne, et au retour d'une autre mission près du conquérant du Portugal, Junot, il est fait prisonnier par les habitants de Badajoz soulevés, et n'échappe qu'à grand'peine à la mort la plus atroce. La narration qu'il a laissée de sa captivité est singulièrement émouvante, mais donne une triste idée de la situation et surtout de la cohésion de l'armée française dans la péninsule. A peine sorti de prison, il court rejoindre l'armée française à Vienne et prend une part glorieuse aux affaires d'Essling et de Wagram, particulièrement en construisant, sous la haute direction du général Bertrand, les ponts qui mirent Napoléon en état de franchir le Danube et déconcertèrent ainsi si complètement les prévisions de l'archiduc Charles. Il y gagne le titre bien mérité de chevalier de l'Empire et le grade longtemps attendu de chef de bataillon. Puis il accompagne son général dans son gouvernement de l'Illyrie. C'était une bien belle situation alors que celle de gouverneur de province ; le tableau que trace le baron Paulin des fêtes de toute sorte organisées par le grand maréchal et sa femme en donne une haute idée. Malheureusement il lui fallut bientôt quitter ces délices de Capoue, rappelé par les défaites de la guerre de Russie, puis par les glorieuses mais désastreuses campagnes d'Allemagne et de France, qui aboutirent

Digitized by Google

à l'abdication de Fontainebleau. Quoique blessé profondément dans ses sympathies et son culte pour l'Empereur, mais ne songeant qu'à la France, Paulin accepte le gouvernement de la Restauration et, pendant les Cent-jours, il a le rare mérite de lui rester fidèle. Mis momentanément en demi-solde, il ne tarde pas à être nommé ingénieur en chef et directeur des fortifications de Paris. Après 1830, il salue avec bonheur la cocarde tricolore rendue à l'armée, et néanmoins, à cause des préventions peu justifiées du duc d'Orléans, il attend encore neuf ans le grade si ambitionné de maréchal de camp. C'est avec ce titre qu'il atteint la terrible limite d'âge, après laquelle il se retire au château de Saint-Léger, où il achève dans la retraite une carrière si bien et si héroïquement remplie, après avoir rédigé les souvenirs aujourd'hui publiés par son petit-neveu.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

**A la recherche d'une religion civile,** par M. l'abbé SICARD. Paris, Lecoffre, 1895, gr. in-18 de 308 p.

Ce livre répond bien à son titre. La Révolution a, en effet, imaginé divers modes pour suppléer le catholicisme : fêtes politiques, civiles et morales ; culte de l'Être suprême, de la Raison, de la Nature ; théophilanthropie ; culte décadaire. Autant d'efforts, autant d'échecs. Les deux premiers livres sont consacrés à exposer ces prétendus cultes ; dans le troisième, l'auteur signale la réaction des esprits qui se manifesta d'une façon générale et que précipita la publication du *Génie du christianisme.* « L'impression du lecteur, en présence de tous les fondateurs de religion civile, est sans doute qu'ils furent parfaitement ridicules.... La pauvreté des inventions en égale l'absurdité.... Elles cherchaient à atteindre le côté extérieur de l'existence sans pénétrer jusqu'à l'âme, jusqu'à la conscience.... L'interrègne de la divinité fut l'interrègne de la moralité. » Ainsi parle, avec grande raison, M. l'abbé Sicard. Et il ajoute : « L'expérience, poursuivie pendant dix ans par la Révolution, confirme la conviction qu'il n'est pas possible d'établir, en dehors des religions positives, en dehors du christianisme, des institutions, des fêtes, des doctrines qui aient une réelle influence sur les mœurs publiques. » Enfin, faisant allusion à des discours récents de distribution de prix et au cri d'alarme qu'ont poussé quelques éducateurs universitaires : « Quel vague, quelle absence de conclusion au sujet du remède ! Les affirmations hautaines sur la toute-puissance de l'État à tirer de son propre fonds toutes les forces morales et éducatrices reçoivent chaque jour des faits un éclatant démenti. » Le lecteur eût volontiers suivi M. l'abbé Sicard dans l'examen des efforts qu'on fait encore de nos jours pour réessayer une religion civile ; la tournure relativement dogmatique de son livre autorisait cette excursion dans les choses contemporaines ; mais l'auteur a préféré s'arrêter aux temps historiques et ne donner à la polémique courante qu'un coup d'œil et une allusion.

VICTOR PIERRE.

—

**Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Jura** (1789-1800), par M. l'abbé CHAMOUTON, professeur au séminaire de Lons-le-Saunier. Lons-le-Saunier, librairie catholique C. Martin, 1894, in-8 de 357 p.

Sous des apparences modestes, l'au-

Digitized by Google

teur de ce livre, qui ne le signe qu'à la fin et par de simples initiales (E. C.), nous donne une histoire très méthodique, très complète et très informée de la persécution révolutionnaire dans le Jura. Il ne s'est pas borné aux documents déjà imprimés; il a scruté les archives départementales, celles mêmes du tribunal de Lons-le-Saunier, il a recueilli la tradition orale, qu'on ne consulte jamais sans profit, et toutes ces sources ont formé un récit très nourri, traversé de physionomies bien vivantes. De loin, beaucoup de ces prêtres nous étaient connus, mais ce n'étaient que des noms; aujourd'hui, ce sont des personnages qui ont leur caractère et leur histoire.

Ce livre est partagé en vingt-trois chapitres. Les prêtres constitutionnels ou apostats y rencontrent la flétrissure que méritent leurs actes; les sanglants auteurs de la Terreur blanche n'y sont pas plus ménagés que les persécuteurs de 1793 et 1794. L'auteur nous retrace la vie des prêtres exilés en Suisse; il utilise en cet endroit les intéressants *Mémoires* de l'abbé Lambert, qu'a réédités récemment la Société d'histoire contemporaine; à côté de l'abbé de Montrichard, il montre la bienfaisante action de M^me^ Sury de Bussy. Rentrant en France, il signale les ingénieux dévouements de tant de prêtres qui se consacrèrent, au péril de leur vie, à l'évangélisation des catholiques, le courage de tant de femmes qui leur servirent d'auxiliaires. On a lu ailleurs bien des récits analogues; on en trouvera ici en grand nombre qui semblent renouveler le sujet. Là aussi, on cite les familles charitables, les grottes, les coins de forêt, les fermes qui servirent d'abri, et tous ces gendarmes qui, honteux des services qu'on leur demandait, fermaient les yeux et s'ingéniaient surtout à n'avoir rien vu.

M. l'abbé Chamouton avait dans le département du Doubs un grand exemple d'exactitude et de méthode historique en la personne de M. Jules Sauzay. Il s'en est souvent inspiré. Il n'est pas de ces historiens de la période révolutionnaire qui s'arrêtent avec la Convention ou qui, le Directoire advenant, ne savent qu'ignorer ou passer outre rapidement. Il n'a pas consacré moins de trois chapitres à cette époque, de persécution : la Guyane, l'île de Ré, l'île d'Oléron, les commissions militaires, passent sous nos yeux en tout ce qui y concerne le Jura. Les deux derniers chapitres sont réservés, l'un au clergé constitutionnel et à la biographie de quelques-uns de ses membres, l'autre au rétablissement des écoles, du grand séminaire, des missionnaires, des ordres religieux, des paroisses : c'est là qu'on revoit, présidant à la restauration du culte, tant de prêtres dont le zèle l'avait entretenu dans les mauvais jours.

Un si court article ne peut prétendre à évoquer tous les points intéressants de ce livre; il n'y a de place que pour en louer les allures littéraires, la science simple et sûre, et, partout, l'intérêt; il est d'une lecture très attachante, ce qui n'en diminue pas le mérite historique.

VICTOR PIERRE.

—

**La Police et les chouans sous le Consulat et l'Empire,** par Ernest DAUDET. Paris, Plon, Nourrit et C^ie^, 1895, in-12 de 360 p.

Le volume publié par M. Daudet a été composé presque exclusivement à l'aide des dossiers conservés aux Archives nationales, qui proviennent du personnel de la police du premier Empire Il en résulte que son livre,

Digitized by Google

s'il est d'une lecture intéressante, abonde en erreurs très involontaires de sa part, conséquence inévitable de la source plus que suspecte où il a puisé. Il serait difficile de signaler dans le régime impérial un côté plus déplorable que son organisation policière. Servie par des hommes recrutés pour la plupart parmi les plus coupables agents de la Terreur, elle fut trop souvent l'instrument de leurs plus mauvaises passions, et par la violence de ses actes, l'improbité de ses moyens d'action, l'emploi des mesures tyranniques autant qu'injustes dont elle faisait un usage habituel, les crimes même qu'elle commettait sans scrupule, elle souleva contre Napoléon bien plus de haines qu'elle ne lui rendit de services. Malgré son penchant pour les coups d'autorité les plus acerbes, il finit par sentir l'énormité des abus qui se commettaient dans cette branche de l'administration et appela à la préfecture de police M. Pasquier pour en réformer les plus fâcheux errements.

C'est cependant par les renseignements émanés d'une source aussi impure que M. Daudet s'est laissé constamment guider. Aussi n'est-ce point seulement des appréciations peu justes qu'il y a lieu de lui reprocher; les erreurs matérielles se représentent trop souvent dans son travail; il s'y trouve trop de noms altérés et défigurés. Comme, malgré les mesures inquisitoriales devant lesquelles la police ne reculait jamais, elle était souvent fort mal renseignée, les personnes désignées par elle sont quelquefois peu reconnaissables, et les rôles jouées par celles-ci singulièrement travestis. Écarter les soupçons de ceux qu'elle tenait à sa solde était sa première préoccupation, et pour y parvenir elle ne reculait devant rien, même devant les assassinats les plus révoltants.

Parmi les huit récits dont se compose le volume de M. Daudet, le second nous fournira à la fois un exemple frappant des moyens policiers les plus odieux, et en même temps de l'inconcevable crédulité avec laquelle cet auteur s'en est fait l'apologiste.

Le 23 septembre 1800, M. Clément de Ris, sénateur, fut enlevé de sa maison de campagne, située aux portes de Tours, par quatre bandits montés et armés jusqu'aux dents. Il fut conduit dans un souterrain pratiqué dans une ferme voisine de la forêt de Loches et prévenu qu'il n'obtiendrait la liberté que par le paiement d'une rançon de 50,000 francs. Cependant toutes les recherches faites par la police pour retrouver ses traces étaient demeurées vaines. On prit le parti de s'adresser à M. de Bourmont, général des chouans du Maine avant la pacification. Il savait ce dont étaient capables quelques-uns des hommes les plus désespérés qui avaient servi sous ses ordres. D'après ses instructions et avec l'agrément de l'administration, quatre officiers royalistes des plus notables entreprirent de délivrer le captif. Comme on transférait d'un cachot à un autre M. Clément de Ris, ils attaquèrent les brigands qui l'escortaient et lui rendirent la liberté, le 10 octobre, après dix-sept jours de séquestration.

La police arrêta quelque temps après deux hommes des plus honorables appartenant au parti royaliste: le marquis de Canchy, habitant de Chartres, et le comte de Mauduison, son beau-frère, de Nogent-le-Rotrou. On leur adjoignit un officier chouan des environs de Mortain, nommé Gaudin. Ils furent traduits devant une commission spéciale comme accusés

Digitized by Google

de cet enlèvement. Il n'y avait à leur charge qu'une dénonciation de police; ni M. Clément de Ris, ni les quatre officiers royalistes qui l'avaient délivré, ni ses serviteurs qui avaient été témoins de sa capture, ne furent admis à témoigner. Les accusés prouvaient leur alibi par de nombreux témoins. Le tribunal spécial ordonna un supplément d'instruction; mais ce jugement fut cassé, et les victimes furent envoyées à Angers devant une nouvelle commission composée de quatre magistrats et de trois officiers. Le second procès fut aussi dérisoire que le premier; les trois infortunés furent condamnés à mort le 2 novembre 1801 et exécutés le lendemain, malgré les protestations d'un des juges, le capitaine Virot. « Les coupables me sont connus, disait-il. Ce sont des agents de police. Ils ont été exilés en Angleterre. J'ai visé moi-même leurs passeports. » C'est à M. Daudet que nous empruntons ces paroles.

Qui le croirait? Telle est la fascination qu'exerce sur cet auteur le caractère quasi officiel des dossiers de la police, qu'il persiste à soutenir, contre toute évidence, la culpabilité des victimes de cet assassinat judiciaire, un des plus odieux qui aient jamais été commis. Pour en connaître les motifs, il importe de savoir quel était l'unique fondement d'une accusation dont on avait eu le plus grand soin d'écarter tous moyens de contrôle, en refusant d'entendre les témoins qui auraient pu dévoiler la vérité.

C'est que l'accusation émanait précisément de l'auteur même du crime, qui était un ancien chef de chouans passé à la solde de la police. Goudé de la Chapelle, que M. Daudet nomme Charles Gondé, était le fils d'un receveur des fermes de Romorantin. D'une immoralité notoire, mais d'un caractère très entreprenant, il s'était jeté dans la chouannerie, où, sous le nom de M. Charles, il se fit remarquer par des traits d'incroyable audace. Une fois notamment, poursuivi par plusieurs colonnes républicaines, il leur échappa en traversant en plein jour, avec moins de cent hommes, la ville de Blois pour gagner l'autre rive de la Loire. Appelé par M. de Bourmont au commandement de la légion royale de Mamers, ancienne division d'Escarboville, il y fit une guerre active jusqu'à la pacification de 1800. Mais débauché et besogneux au plus haut degré, il ne recula devant aucun moyen pour se procurer de l'argent; un de ses expédients fut l'enlèvement de Clément de Ris, que seul il pouvait entreprendre, étant le seul chef chouan qui eût des agents sur la rive gauche de la Loire. En même temps il avait accepté de la police la mission d'espionner ses anciens amis les royalistes. Il y a tout lieu de croire que ce fut pour avoir pénétré le secret de cette infâme conduite que MM. de Canchy et de Mauduison furent choisis comme victimes. Quant à Goudé, il fut expédié en Angleterre par la police, dans le but de continuer le rôle d'espion auprès des royalistes émigrés; mais ses trahisons étaient devenues trop notoires : il ne put rendre les services qu'on attendait de lui. Sevré des subventions de la police, il voulut repasser en France; il fut arrêté à Anvers, et on se débarrassa de lui en l'enfermant dans une maison d'aliénés, ses facultés paraissant atteintes par suite de ses désordres ou peut-être de ses remords.

Voilà ce que M. Daudet a ignoré, les dossiers de la police ayant négligé de l'en instruire. Sur plusieurs autres points, il n'est guère mieux informé. Il se fait l'écho d'une des plus absur-

Digitized by Google

des accusations de la police en représentant M. d'Aché, et même tout le parti qu'il servait, comme complice d'un vol de grand chemin opéré par quelques-uns de ces besogneux désespérés qui avaient figuré parmi les chouans et se réclamaient encore de leur drapeau. M. d'Aché était universellement regardé comme un homme d'honneur, mais il n'était pas le chef de parti qu'on a voulu en faire ; il n'avait figuré dans les guerres des chouans que par les préparatifs d'un mouvement qui n'avait jamais eu lieu, et n'était connu en Normandie que pour entretenir les correspondances à l'aide desquelles M. de Bruslant se flattait de diriger l'armée imaginaire dont il était le chef officiel. Il n'entrait d'ailleurs dans l'esprit d'aucun des royalistes les plus ardents d'entamer la lutte contre une puissance comme celle de Napoléon ; mais ils le savaient sans cesse à la merci d'un coup de canon et ne pensaient pas que son gouvernement pût lui survivre. S'il y avait un homme intéressé à éviter qu'un fait comme celui dont on a cherché à le rendre responsable n'eût lieu, c'était à coup sûr M. d'Aché. Tombé plus tard entre les mains d'agents de la police, il fut assassiné de sang-froid ; il s'agissait encore de dissimuler l'odieuse trahison d'une stipendiée de cette police qui faisait des convenances de ceux qui la servaient un principe supérieur aux lois, à la morale et même aux intérêts du gouvernement. Cependant M. Daudet répète toutes ses allégations et s'inspire de ses plus tristes préjugés en répétant ses accusations contre le préfet Caffarelli, un des serviteurs les plus intelligents et les plus utiles du régime impérial, qu'il voyait avec indignation souillé par les crimes d'infâmes agents.

Dans son dernier chapitre, intitulé : *La dernière prise d'armes*, M. Daudet s'attache à mettre en relief l'impuissance que montra la Vendée en 1815 ; il se garde de mentionner la brillante attitude du parti royaliste dans le Morbihan. C'est ainsi que, sans avoir eu l'intention d'altérer les faits, il a fait un livre dont le défaut évident est de manquer au plus haut degré de l'impartialité indispensable à une sérieuse étude historique.

L. DE N.

—

**La Domination française en Belgique.** *Directoire. Consulat. Empire.* 1795-1814, par L. DE LANZAC DE LABORIE. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895. 2 vol. gr. in-8 de 465 et 409 p.

L'auteur de ce livre, qui a étudié avec le plus grand soin la période révolutionnaire et l'a déjà prouvé par un important ouvrage sur Mounier, a eu pour but d'étudier le fonctionnement du régime administratif du Consulat et de l'Empire, sujet qu'il regarde avec raison comme « à peu près inexploré. » Et il a pensé qu'il serait plus curieux et instructif dans un pays annexé par la Révolution. Cette étude nous a valu un ouvrage des plus documentés et des plus intéressants sur la domination française en Belgique.

M. de Laborie laisse de côté l'occupation temporaire de la Belgique par l'armée de Dumouriez. Malgré les votes d'annexion imposés par force, le régime subi par les Belges pendant cette période d'oppression et de pillage fut exclusivement militaire et révolutionnaire. Aussi l'auteur commence seulement à étudier l'état de la Belgique à partir de la loi du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795) qui la réunit formellement à la France,

Digitized by Google

et fut le point de départ de son organisation définitive.

Il résulte de ses recherches si étendues et si consciencieuses que la domination française, et sous le Directoire et sous Napoléon, fut assez dure pour les Belges. Jusqu'à la fin de l'Empire, les Français, militaires, ou fonctionnaires civils, ont toujours un peu regardé la Belgique comme un pays conquis et traité ouvertement ses habitants avec un dédain maladroit, parfois même une brutalité qui rendaient bien difficile une fusion complète avec la France.

La riche Belgique fut, dès le début, considérée comme une proie magnifique, et par l'armée française et par les nombreux révolutionnaires français, venus à sa suite, qui furent investis d'emplois civils, et s'en servirent pour pressurer ses habitants. Presque toutes les fonctions rétribuées furent, au grand mécontentement des Belges, livrées à des Français, et sous le Directoire et sous l'Empire. Dès le début, le Directoire suspendit en fait la constitution de l'an III, qui déclarait électives beaucoup de fonctions publiques, pour placer dans ces fonctions quantité de Français, ses agents dociles, mais trop souvent tarés, et leur fournir les moyens de vivre et de s'enrichir aux dépens des Belges. Quant aux places non rétribuées, on daignait les laisser aux habitants, mais ceux-ci, pour divers motifs, n'en voulaient pas, et il fallut parfois les contraindre à les accepter; l'auteur en donne des exemples curieux. Ces fonctions n'étaient recherchées que par un petit nombre de révolutionnaires locaux, souvent malhonnêtes, presque toujours ineptes et paresseux. Aussi la domination française ne fut jamais populaire, et pourtant il n'aurait pas été bien difficile d'attacher les Belges à leur nouvelle patrie, car la masse de la population ne regrettait guère la domination autrichienne, contre laquelle on l'avait vue se soulever si récemment. Mais il aurait fallu ménager les Belges dans leur dignité et dans leurs intérêts, surtout respecter leur religion, ce que ni les révolutionnaires ni Bonaparte ne voulurent comprendre. Le Directoire leur apporta le désordre et la ruine, et leur fit supporter en outre une horrible persécution. Après le 18 fructidor, le clergé belge fut complètement proscrit, l'exercice du culte rendu impossible, les habitants réduits souvent à passer secrètement la frontière pour entendre la messe, ou à se contenter de *messes aveugles;* le Directoire, violant sans vergogne la loi qu'il avait faite, condamna en bloc, sur des listes, au moins huit mille prêtres à la déportation, mais grâce à la connivence des populations, et malgré les atroces vexations commises par les colonnes mobiles, les proscrits lui échappèrent pour la plupart.

On comprend aisément que les Belges se soient facilement résignés au 18 brumaire. Ils étaient de l'avis de ce vieux paysan flamand qui disait, en apprenant la substitution de trois consuls aux cinq directeurs : « Un, trois, ou cinq, le nombre est égal, pourvu qu'on ne nous vexe plus, et que nous ayons la paix » (t. I, p. 306). Bonaparte rétablit l'ordre matériel, mais, pas plus que les révolutionnaires, il ne devait donner la paix aux Belges, ni leur épargner les vexations.

D'abord le Concordat modifia heureusement la situation religieuse. Les nouveaux évêques furent plus que conciliants. Leur obséquiosité excessive à l'égard du Premier Consul, comme il arrive toujours en pareil cas, ne servit pas la religion, bien au con-

Digitized by Google

traire! M. de Laborie donne les détails les plus intéressants sur les fonctionnaires de l'Empire, préfets, généraux, administrateurs divers, sur leur langage emphatique, leurs préjugés antireligieux et leur servilité : ils sont peints d'une touche très fine, avec beaucoup d'exactitude, et sans déclamation ni parti pris. L'auteur caractérise aussi, d'après les pièces, avec beaucoup de précision et d'impartialité, l'attitude des évêques de Belgique sous l'Empire. Tout en rendant pleine justice au courage montré par certains prélats, il n'a point dissimulé chez eux quelques défaillances regrettables, ni essayé d'atténuer les fautes de plusieurs autres.

Dans son voyage fait avec Joséphine en 1803, le Premier Consul avait à Gand affecté la dévotion pour se concilier les Belges, et il y avait réussi. En 1810, et en 1811 l'Empereur revint en Belgique avec Marie-Louise. Malgré son insignifiance, celle-ci fut accueillie avec le plus grand enthousiasme; mais, par esprit d'opposition, les Flamands affectaient de répéter qu'ils faisaient fête à la petite-nièce de la grande Marie-Thérèse. C'est que déjà la Belgique avait ressenti les effets du despotisme impérial. La conscription, de tout temps impopulaire dans ce pays, y était levée avec une extrême rigueur et donnait lieu à des abus scandaleux. Les hauts fonctionnaires faisaient à leur fantaisie des arrestations arbitraires, ou éloignaient de force les citoyens de leur domicile; de nombreux Belges, prêtres et laïques, étaient jetés dans des citadelles, d'autres reclus par les préfets par *mesure de simple police*, d'autres encore par voie de *haute police* sur l'ordre du ministre. Savary avait rétabli un des abus les plus célèbres de l'ancien régime, en faisant détenir arbitrairement des jeunes gens pour mauvaise conduite, sur la demande de leurs familles : on était revenu aux lettres de cachet, et les Bastilles étaient nombreuses! En outre les Belges étaient écrasés d'impôts.

Mais les prétentions théologiques de Napoléon troublèrent de nouveau les consciences : il s'était mis dans la tête de forcer les Belges à professer la déclaration de 1682, à laquelle ils avaient toujours été très hostiles. Ce peuple s'était soulevé contre le joséphisme, et Napoléon voulait faire encore pis que Joseph II. L'établissement de l'Université, le catéchisme impérial, donnèrent lieu d'abord à de graves difficultés et à d'odieuses vexations; puis la captivité de Pie VII excita la juste indignation du clergé belge. Alors le gouvernement impérial se livra, contre les prêtres qui ne voulaient pas s'aplatir devant lui, à des actes de violence dignes du Directoire. La conduite de certains évêques fut déplorable. Le fameux abbé de Pradt, qui occupait irrégulièrement le siège de Malines, se distingua par sa platitude et demanda à Napoléon l'exil de prêtres courageux. L'abbé Léjéas, qui occupait l'évêché de Liège dans les mêmes conditions, agit comme lui. Heureusement Mgr de Broglie, évêque de Gand, et Mgr Hirn, évêque de Tournai, tinrent une conduite toute différente : leur attitude courageuse au concile de 1811 leur valut d'être jetés en prison, puis violemment éloignés de leurs diocèses et persécutés jusqu'à la fin de l'Empire. Au sujet de Mgr Hirn, si odieusement attaqué par Savary, et d'après lui par Thiers, l'auteur prouve, pièces en mains, que Savary a sciemment altéré la vérité en prétendant que M. de Pradt n'a jamais fait persécuter des ecclésiastiques belges : comme il a

Digitized by Google

menti en faveur d'un évêque platement complaisant, on est fondé à croire qu'il a pu mentir également contre un évêque indépendant, son adversaire, qu'il avait intérêt à calomnier. L'auteur donne beaucoup de détails très intéressants sur toutes les phases de cette persécution.

Les Belges se plaignaient d'être beaucoup moins bien traités que les vieux Français au point de vue de leur admission aux fonctions publiques; mais quant aux impôts, à la conscription, aux mesures arbitraires, aux prisons d'État, ils leur furent absolument assimilés; parfois même traités plus arbitrairement encore, sous prétexte de fondre la Belgique avec la France.

Non seulement l'auteur, à force de recherches, a dressé l'état complet de la situation administrative, politique, économique de la Belgique pendant cette période si remplie, mais il a donné à son livre un attrait véritable en relevant soigneusement, dans les pièces authentiques, quantité de traits curieux qui caractérisent l'état d'esprit des fonctionnaires divers et des populations, des oppresseurs et des opprimés pendant les luttes politiques et religieuses de 1795 à 1814.

LUDOVIC SCIOUT.

—

**Lettres inédites du baron Guillaume Peyrusse**, écrites à son frère André pendant les campagnes de l'Empire, de 1809 à 1814, publiées d'après les manuscrits originaux, avec une notice sur Peyrusse, par Léon-G. PÉLISSIER, ancien membre de l'école française de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. Paris, Perrin, 1894, in-12 de XXXVIII-256 p.

Guillaume Peyrusse, né en 1776, s'était engagé à dix-sept ans dans le bataillon de chasseurs de Carcassonne, son pays natal. Après quelques campagnes à l'armée des Pyrénées-Orientales, il avait reçu son congé définitif, quand, par la protection de son frère, receveur général à Tours, il entra dans les bureaux du Trésor, fut nommé inspecteur, et en 1809, fut désigné pour faire le service de payeur du trésor général de la couronne à la suite du quartier général impérial. C'est en cette qualité qu'il accompagne l'Empereur dans les campagnes d'Autriche, de Russie, d'Allemagne et de France, et c'est du quartier général que sont datées ses lettres à son père et à son frère, publiées aujourd'hui. Naturellement ces lettres intimes sont remplies de détails personnels. Peyrusse se prévaut légitimement de sa carrière, et ses efforts tendent à obtenir un avancement contrarié d'abord par la mauvaise volonté de son chef, le comte Estève, trésorier général, facilité plus tard par le successeur d'Estève, M. de la Bouillerie, et fortement appuyé par le grand maréchal Duroc, duc de Frioul. En 1814, il devint enfin sous-inspecteur aux revues de la garde impériale et chevalier de la Légion d'honneur; mais au moment où il allait jouir de cette position, l'abdication de Napoléon fit tout évanouir; Peyrusse accompagna l'Empereur à l'île d'Elbe, fut nommé baron aux Cent-jours, mais naturellement sa fortune fut brisée à Waterloo.

Outre ces détails sur sa carrière et sur sa personne, — et il en est certains d'un naturalisme cru, que l'éditeur eût bien dû supprimer : l'histoire n'y eût rien perdu et le lecteur y eût gagné, — outre ces détails intimes, les lettres de Peyrusse en renferment d'un intérêt plus général, sur la bataille de Wagram entre au-

Digitized by Google

tres, sur l'occupation de Moscou et les débuts de la retraite de Russie, où le payeur fit preuve d'un vrai courage en essayant de sauver son trésor d'un incendie allumé par les Cosaques, sur la campagne d'Allemagne et surtout sur celle de France, où jusqu'au bout il partage les illusions de Napoléon. Mais ces détails sont en général un peu ternes, et dans leur période même la plus attachante, la campagne de Russie, ils sont loin d'offrir l'intérêt poignant de tant de Mémoires et de Souvenirs, de ceux, par exemple, du maréchal de Castellane, qui se publient en ce moment.

Outre sa correspondance, Peyrusse a laissé d'assez nombreux papiers, aujourd'hui conservés à la bibliothèque municipale de Carcassonne, et entre autres un journal plus détaillé dont quelques fragments sont donnés à la fin du présent volume. Il ne nous semble pas que ce journal, plus étudié, naturellement moins spontané que les lettres, ait le même intérêt.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

**Napoléon et les cardinaux noirs** (1810-1814), par M. GEOFFROY DE GRANDMAISON. Paris, Perrin et Cie, 1895, in-18 jésus de IV-291 p.

Cette étude a paru dans la *Revue* (avril 1894) ; le jugement des lecteurs a donc prévenu le nôtre. Le livre est une reproduction fidèle de l'article, mais M. Geoffroy de Grandmaison y a ajouté quelques pièces justificatives. La première est une suite de notices biographiques sur les cardinaux *noirs;* la deuxième, une analyse d'un mémoire de M. Colmet de Santerre, doyen de la Faculté de droit de Paris, sur le divorce de l'Empereur; l'auteur y démontre 1° que la volonté des deux contractants n'était pas suffisante; 2° que le Sénat n'était pas compétent. La troisième pièce est une note de police, note anonyme, sans convenance et sans justice, sur les cardinaux noirs ; elle est empruntée aux Archives nationales. Le domicile des cardinaux à Paris, le mariage de Napoléon qui le constituait petit-neveu de Marie-Antoinette et de Louis XVI, forment les pièces IV et V. Sous le n° VI, on lit la correspondance échangée entre le ministre des relations extérieures et nos représentants à Madrid et à Naples sur le séquestre des biens des cardinaux dans ces deux pays; sous le n° VII, la liste des officiers et sous-officiers accompagnant les cardinaux ; sous le n° VIII, deux lettres du cardinal Consalvi à la comtesse Émilie de Perthuis ; sous le n° IX, l'arrêté du gouvernement provisoire du 2 avril 1814 pour que toute facilité et tous honneurs soient assurés au Pape renvoyé dans ses États. C'est la série n° X qui est la plus intéressante ; il s'agit de la correspondance du commandant Lagorsse avec le duc de Rovigo sur le voyage du Pape. La mission était délicate ; la faveur éclatante des populations pour l'auguste et vénérable pontife ôtait au commandant Lagorsse presque toute son autorité. Son principal désir est d'en finir promptement, puis, arrivé au terme, d'être déchargé et remplacé. « Le Pape n'a qu'un mot à dire pour que notre ministère se trouve dans la plus critique position. Triomphe ne fut jamais si complet. Corps constitués, clergé, musique, dais, bannières, tout en est, et il est impossible d'empêcher cet éclat et ces démonstrations, autant qu'il est impossible de faire rétrograder le Rhône.... Si, dans un moment d'humeur, il [le Pape] forme un projet contre vous, contre moi, il sera mai-

Digitized by Google

tre de l'exécuter. » L'arrivée à Nice n'est pas moins triomphale : « L'empressement public est devenu une désagréable importunité. » Enfin, le dernier mot du commandant est pour demander son rappel.

Il faut savoir gré à M. Geoffroy de Grandmaison de la publication de ces pièces empruntées aux Archives nationales. Elles couronnent un livre plein de renseignements curieux qui n'étaient pas moins difficiles à découvrir qu'à rassembler et qui complètent les informations de l'histoire sur l'épisode des cardinaux noirs.

VICTOR PIERRE.

—

**Origines de la démocratie moderne,** par Maxime KOVALEVSKI. T. Ier. Moscou, 1895, in-8 (en russe).

Le nom de M. Kovalevski est connu de tous ceux qui s'occupent d'études juridiques ou historiques. C'est le droit qui est la spécialité de l'auteur en question, mais dans son dernier travail, l'histoire occupe pour le moins autant de place que le droit. Dans les quatre livres qui le composent, M. Kovalevski examine successivement l'état social de la France à la fin du XVIIIe siècle, son état politique à la veille de la Révolution, les doctrines sociales et politiques de la France au dernier siècle, enfin les doctrines importées d'Angleterre et d'Amérique et la théorie de la monarchie démocratique. Ainsi, comme on le voit, ce premier tome est consacré à l'étude des éléments qui ont abouti à la doctrine de l'égalité et de la souveraineté nationale, doctrine que l'Assemblée constituante a incarnée dans la vie et les institutions de la France. Pour donner un aperçu d'ensemble sur ce remarquable travail, nous croyons qu'il vaut mieux attendre l'apparition des tomes suivants.

X.

—

**La France sous le régime du suffrage universel,** par Edgar ZEVORT, recteur de l'Académie de Caen. Paris, May et Motteroz, in-8 illustré de 270 p.

Cet ouvrage appartient à la *Bibliothèque d'histoire illustrée* publiée par l'ancienne maison Quentin.

La proclamation du suffrage universel en France date de 1848; à partir de cette époque, le peuple prit ou crut prendre une part prépondérante au gouvernement du pays. M. Zevort passe successivement en revue les événements politiques de la seconde moitié de notre siècle et cherche à en dégager les progrès de « l'éducation » du suffrage universel.

La conclusion qui s'accuse au dernier chapitre est que toute autre forme gouvernementale que la forme républicaine est incompatible avec la pratique loyale du suffrage universel.

Les faits sont cependant loin d'en donner la démonstration rigoureuse. En Allemagne, en Belgique, en Angleterre, tous les citoyens, ou presque tous, ont droit de vote, et ces puissances ne sont pas en république.

Avec un principe traditionnel de gouvernement et des institutions garantissant la représentation des intérêts, le suffrage universel pourrait, dans une sphère très large, mais limitée cependant, exercer une action efficace et bienfaisante sur les affaires publiques.

Ce qui prouve d'ailleurs que M. Zevort n'attribue pas toutes les vertus curatives au suffrage universel et ne le considère pas comme une arme parfaite de gouvernement, c'est qu'il le moleste quand il s'avise d'être hostile à ses idées personnelles.

Digitized by Google

Aux élections de 1885, on se souvient que le premier tour envoya siéger à la Chambre des députés cent quatre-vingts monarchistes contre cent trente-cinq républicains. M. Zevort explique ce résultat en disant que le scrutin de liste « avait complètement faussé l'expression de la volonté populaire ! »

Le cadre de cet ouvrage vaut mieux que la thèse qu'il renferme; le résumé de l'histoire de ces cinquante dernières années est exposé avec clarté et méthode, et les questions de politique étrangère sont abordées avec tact et clairvoyance.

R. L.

—

**Berryer sous la République et le second Empire**, par Charles DE LACOMBE. Paris, Firmin-Didot, 1895, in-8 de XII-647 p.

Voici le troisième et dernier volume de cette *Vie de Berryer*, écrite avec un soin pieux et un remarquable talent par M. Charles de Lacombe. La carrière de l'illustre orateur depuis la révolution de février 1848 jusqu'aux derniers temps du règne de Napoléon III — Berryer mourut le 29 novembre 1868, — tel est l'objet de ce tome III. Ici l'auteur s'est entouré de documents inédits fort précieux : indépendamment des papiers de Berryer, dont il avait fait un si complet et si fructueux dépouillement, il a pu utiliser les *Mémoires* inédits de M. de Corcelle ; les lettres adressées par Berryer à la vicomtesse de Vaufreland ; sa correspondance avec son collègue M. Audren de Kerdrel, et les notes et souvenirs de l'éminent président de la droite du Sénat, qui fut le lieutenant préféré et l'ami de Berryer. Aussi M. de Lacombe nous révèle-t-il un côté peu connu de cette vie si remplie. Après les glorieuses luttes pour la défense de l'ordre, menacé par les tentatives insurrectionnelles de 1848, après la part si importante prise aux débats de l'Assemblée législative de 1849, signalée principalement par la discussion de la proposition de revision où Berryer prononça l'un de ses plus admirables discours, la scène change. « La vie politique de Berryer semble finie. Pour lui plus de tribune, et dès lors plus d'action. C'est ici que paraît un Berryer qu'on ne soupçonnait point. Écarté du Parlement, Berryer ne se désintéresse pas des affaires du pays. Il ne renonce ni à ses idées ni au droit de les propager. Persuadé que les plus grands périls menacent la France, et qu'elle ne trouvera de salut que dans l'accord des bons citoyens, personnifié et perpétué par l'accord de la Maison royale, il consacre à ce but tous ses efforts ; il prodigue les démarches, les lettres, les mémoires, les conseils, les instances ; il entretient, il développe ses relations avec les hommes des différents partis, et, lorsqu'en 1863 l'approche des élections générales a réveillé l'esprit public, le travail que Berryer a accompli durant ces dix années de retraite se révèle par la confiance avec laquelle toutes les opinions invoquent son nom. » Berryer rentre alors au Parlement. A soixante-douze ans, il conserve toute la vigueur de sa puissance oratoire ; il retrouve, au sein d'une Chambre presque tout entière hostile à ses opinions, son autorité et son prestige d'autrefois. C'est l'époque des belles et inoubliables journées où Berryer, au banquet que lui offrait le barreau anglais et au banquet du lord-maire, était salué comme « ayant atteint le point culminant de l'apogée de la gloire dans son pays, sans

Digitized by Google

rivaux dans le barreau, aussi respecté qu'estimé pour la dignité de son caractère, pour l'élévation de son esprit et la noblesse de ses sentiments; » où l'illustre avocat prononce sa magnifique plaidoirie dans l'affaire Montmorency; où le « grand orateur » et le « grand chrétien, » auquel Mgr Dupanloup avait adressé un chaleureux appel, monte à la tribune et force le gouvernement à se prononcer en faveur du maintien du pouvoir temporel de la papauté, — si bien qu'on pouvait dire alors dans les couloirs de la Chambre : « C'est Henri V qui mène le gouvernement! »

Il faut lire dans le bel ouvrage de M. de Lacombe tous ces détails et bien d'autres, et surtout le chapitre *Berryer intime*, qui nous montre le grand homme aussi digne de sympathie que d'admiration. Sans doute il eut ses faiblesses; jamais il ne connut les défaillances; et c'est d'un cœur inébranlable dans sa foi religieuse et dans ses convictions royalistes que, d'une main tremblante, il écrivit cette admirable lettre à Henri V, dont nous regrettons de ne pas trouver ici un fac-similé à côté du beau portrait du Berryer des derniers jours.

Nous signalerons à l'auteur quelques erreurs ou fautes d'impression à corriger dans les éditions subséquentes : P. 88, *Henry;* Monsieur le comte de Chambord signait *Henri;* p. 470, *Waslh*, sans doute pour *Walsh;* p. 558, *Fresnes* pour *Fresne;* cf. p. 443, 550, 592, 622.

G. DE B.

—

**La Colonisation française en Indo-Chine**, par J.-L. DE LANESSAN. Paris, Félix Alcan, 1895, in-16 de VIII-360 p.

L'ancien gouverneur de l'Indo-Chine, révoqué de ses fonctions pour des causes qui sont encore environnées de quelque mystère, a profité de ses loisirs pour publier, sous ce titre général : *La Colonisation française*, une apologie intégrale mais tant soit peu naïve de ses faits et gestes en Extrême-Orient.

Tout allait mal au Tonkin au début de 1891; il n'y avait plus de piastres dans les caisses du trésor; la piraterie était devenue une véritable rébellion; on se battait à quelques kilomètres de Hanoï; les pirates chinois étaient maîtres de toute la zone des frontières; les travaux publics étaient suspendus; on n'entretenait plus les routes et les digues.... En quelques mois la baguette magique de M. de Lanessan avait tout transformé, tout réparé.

Le budget de la colonie s'équilibrait, la pacification était complète, la confiance se rétablissait, le commerce reprenait un nouvel essor. Quel génie!.... je n'ajoute pas quel dentiste! Et tous ces merveilleux résultats ont été obtenus à l'aide de deux spécifiques bien simples : en rendant aux mandarins et aux lettrés une bonne part de leur ancienne autorité; en achetant la soumission des pirates et des rebelles au lieu de les combattre.

Malheureusement, ces heureux résultats — s'ils furent jamais atteints — eurent une éphémère durée. Les derniers courriers nous apprennent que la piraterie dure toujours, que le commerce est dans le marasme, et que la sécurité, même dans le Delta, est encore très relative.

Pour être équitable, je dois reconnaître que M. de Lanessan prit deux louables mesures : il diminua le personnel des résidences par le simple jeu des démissions et des licenciements disciplinaires, de manière à

Digitized by Google

réserver des crédits pour les travaux publics, et il institua des territoires militaires dans plusieurs régions troublées où la prédominance de l'autorité civile était un véritable non-sens.

Mais les anciens errements sont déjà rétablis, et l'ancien gouverneur nous apprend que, depuis son retour en France, on a de nouveau augmenté le personnel de la garde civile. On a fait au 1er janvier des nominations dépassant les cadres budgétaires prévus pour l'exercice 1895, et « même des fonctionnaires à très gros appointements ont été nommés ainsi, en violation des décrets, sans proposition préalable » (p. 148).

L'ère de l'arbitraire, des gaspillages et des fautes politiques est loin d'être close en Indo-Chine.

ROGER LAMBELIN.

—

**Guerre de 1870-1871 : Paris.** *Les batailles de la Marne (30 novembre-8 décembre)*, avec 5 croquis et une carte des opérations militaires, par Alfred DUQUET. Paris, Charpentier et Fasquelle, 1895, in-16 de IV-374 p.

M. Alfred Duquet n'entend pas seulement être historien, il veut aussi faire acte de justicier ; c'est dire que ses récits de guerre ne sont pas exempts de passion ; mais comme ces passions sont puisées aux sources vives du patriotisme, comme son œuvre est de bonne foi et très sérieusement documentée, l'on aurait mauvaise grâce à se plaindre.

L'auteur de la *Guerre de 1870-1871* ne fait pas de l'histoire agrémentée de fantaisie comme Thiers ; il ne se pique pas de l'impartialité savante de Taine ; après avoir exposé les faits il apprécie les mobiles, avec une grande indépendance de vues et une ardeur toute personnelle.

Ce nouveau volume — le cinquième de la série consacrée à l'investissement et au siège de Paris — comporte l'étude des batailles de Villiers et de Champigny. Elle est faite avec infiniment de conscience et d'humour. A Villiers, le succès était possible sans les hésitations prolongées du général d'Exéa à passer la Marne ; à Champigny, après une journée dont l'issue resta douteuse, la retraite fut ordonnée et les dernières espérances de Paris assiégé s'envolèrent tristement.

Les fautes commises furent nombreuses ; la fatalité y ajouta son poids terrible ; mais M. Duquet n'exagère-t-il pas les choses en disant que nos généraux se sont montrés « si bas que le rouge en monte au visage, que la douleur en serre le cœur à le broyer ? » Je sais bien qu'au cours de son ouvrage il cite une phrase de Jomini : « Un avocat peut parvenir à entendre la stratégie et la tactique mieux que maints généraux ; » mais, sous la plume du célèbre tacticien, cette pensée est une boutade et non pas un axiome. L'expérience a prouvé que, pendant l'année terrible, Gambetta n'entendit pas mieux la stratégie en province que le général Trochu à Paris.

ROGER LAMBELIN.

—

**Histoire de la ville d'Alais de 1250 à 1340**, par Achille BARDON, receveur de l'enregistrement à Nimes. Nimes, imp. F. Chastanier, 1894, in 8 de 236 p.

Cette histoire de la ville d'Alais a déjà été favorablement signalée dans plusieurs comptes rendus, et nous ne pouvons que nous associer aux éloges qui en ont été faits. M. Bardon a entrepris, dans une série d'opuscules, de nous en retracer l'histoire aussi complètement que possible. Le précédent

Digitized by Google

fascicule, qui allait jusqu'en 1250, a fait connaître la façon dont la domination du roi de France s'établit à Alais. Le volume que nous signalons aujourd'hui comprend à peine un siècle et s'étend de 1250 à 1340. Il fait connaître successivement ce que fut, pendant cette période, l'organisation de la famille, l'organisation municipale, l'organisation judiciaire, l'impôt, l'alimentation, l'industrie, le commerce, le clergé et le culte, l'enseignement, les institutions charitables. Tous ces différents sujets sont traités avec soin, et, pour retracer la vie d'autrefois, l'auteur n'a pris que des textes de l'époque même et du pays. De cette manière il a donné un tableau fidèle de ce que fut au moyen âge la vie bourgeoise et ouvrière dans une ville du Midi. Les documents qu'il cite, ou même qu'il donne souvent *in extenso* en note, sont pour la plupart tirés des archives municipales d'Alais ; lorsqu'il rencontre des lacunes dans ce dépôt, il fait des emprunts aux archives voisines de Sauve, Anduze et Nimes. Plusieurs listes, données à la fin, complètent cet ouvrage ; ce sont : 1° la liste des habitants qui prêtèrent serment de fidélité à leurs seigneurs en 1291 ; 2° les listes des conseillers municipaux de 1292, 1293, 1295, 1297, 1338 ; 3° la liste des consuls de 1300 à 1340. Deux bonnes tables enfin permettent de consulter ce travail avec fruit.

JULES VIARD.

—

**Contribution à l'histoire de l'instruction primaire dans la Gironde avant la Révolution,** par M. le chanoine E. ALLAIN, archiviste du diocèse de Bordeaux. Bordeaux, Feret; Paris, Alph. Picard, 1895, gr. in-8 de 277 p., tiré à 100 ex.

Nous n'avons pas à rappeler aux lecteurs de la *Revue* les beaux travaux de notre savant collaborateur le chanoine Allain sur l'histoire de l'instruction primaire : tous se souviennent que, en 1881, il donnait, sous les auspices de la Société bibliographique, un ouvrage sur la matière qui est demeuré classique; et, depuis quinze ans, il n'a cessé de poursuivre ses études, en donnant, en 1886, *la Question d'enseignement en 1789 d'après les cahiers*, et, en 1891, *l'Œuvre scolaire de la Révolution;* en étudiant, dans la *Revue des questions historiques*, en 1891 et 1892, l'enquête scolaire de 1791-1792 et l'enquête scolaire de l'an IX.

Aujourd'hui, c'est à la Gironde que s'attache spécialement l'infatigable auteur; et, dans cette monographie de peu d'étendue, il a condensé d'immenses recherches, et présenté, avec une méthode, une précision et une érudition qui défient toute critique, des conclusions qui viennent corroborer ses précédents travaux. L'*Étude critique* qui précède l'analyse des textes est un morceau achevé. L'auteur y étudie les questions suivantes : *Les sources. — Existence et nombre des écoles. — La fréquentation scolaire. — Les instituteurs. — L'école. — L'action du pouvoir civil. — L'action de l'Église.* Vient ensuite, dans l'ordre alphabétique des communes, l'analyse des innombrables documents mis à contribution, avec les indications les plus précises sur la situation des écoles, les maitres et maitresses, la nature de l'enseignement, etc., etc. L'ouvrage se termine par une série de notices relatives à la corporation des maitres écrivains et arithméticiens jurés de Bordeaux, aux Frères des écoles chrétiennes de Bordeaux, aux congrégations enseignantes bordelaises : Filles de Notre-Dame, Ursu-



Digitized by Google

lines, orphelines de Saint-Joseph. Enfin, dans un supplément et dans des notes complémentaires, l'auteur a utilisé les renseignements nouveaux qui lui sont parvenus au cours de son travail.

On voit quel nouveau et inappréciable service le savant archiviste diocésain de la Gironde vient de rendre à l'histoire, et quel noble exemple il donne aux travailleurs : espérons qu'il aura de nombreux émules.

G. DE B.

---

**Le Nabab René Madec.** *Histoire diplomatique des projets de la France sur le Bengale et le Pendjab* (1772-1808), par M. E. BARBÉ. Paris, Alcan, 1894, in-8 de II-292 p., avec un portrait.

Cette histoire d'une vie peu connue et intéressante à plusieurs égards est écrite d'après des papiers d'État inédits et d'après les archives privées de la famille Madec, auxquelles l'auteur laisse souvent la parole. M. E. Barbé, qui fut conseiller près la cour d'appel de Pondichéry et qui voyagea longtemps en Orient, était très apte à mener à bonne fin ce travail, pour lequel il a dépouillé de si nombreux documents avec beaucoup de soin et de méthode.

Henri Madec, ex-marin au service de la compagnie des Indes, était un bas Breton de famille bourgeoise, né à Quimper en 1736. Dévoué à son roi et à sa patrie, ennemi redoutable aux Anglais, il avait l'âme héroïque des corsaires de Saint-Malo. Il n'a pas tenu à son habileté, à sa vaillance, à son désintéressement, que la France ne possédât le delta de l'Indus. Après une série d'aventures prodigieuses, après être entré au service du Grand Mogol, Madec arrivait à Pondichéry en 1778 pour s'y embarquer. Le gouverneur français le retint : il fallait défendre la ville contre une attaque des Anglais; le Breton y joua le principal rôle. Ses sorties autour de la place furent héroïques. « Quelques-uns de ses actes ont été dignes d'envie, » dit la relation officielle. Pour sauver Pondichéry, il lui a manqué seulement un détachement de quatre à cinq cents hommes et l'autorité que lui aurait apportée un grade supérieur. S'il avait disposé de ces moyens, il eût pu arrêter les Anglais jusqu'aux pluies de l'hivernage, qui auraient noyé les approches de la place, dont M. Barbé donne le plan.

A son retour en France, Henri Madec reçut la croix de Saint-Louis et fut anobli. Il mourut à Quimper en 1784.

A. D'A.

---

**De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad,** par le lieutenant-colonel MONTEIL. Paris, Alcan, 1895, gr. in-8 de X-459 p. avec 65 grav. et 15 cartes.

Au mois d'octobre 1890, le capitaine Monteil, qui avait déjà fait de relativement courtes mais remarquables explorations aux confins du Sénégal et du Soudan, quittait Saint-Louis; il était chargé par M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux colonies, d'une mission de la plus haute importance. Il s'agissait de rendre réellement françaises les terres où les trois couleurs ne flottaient encore que sur la carte, dans cette zone d'action où pouvait s'exercer notre influence, d'après la convention du 5 août 1890, comprise entre le Sénégal, le lac Tchad et la Méditerranée. Brûlant d'accomplir cette œuvre, Monteil quitte Ségon, sur le Niger, le 23 décembre; pendant vingt-sept mois, il

Digitized by Google

disparut totalement du monde civilisé; durant ce temps, le bruit de sa perte totale courut; quelques-uns tenaient sa fin pour certaine. Le 23 mai 1892, un télégramme de Tripoli annonçait l'heureuse réussite de cette traversée de l'Afrique, longue de huit mille kilomètres. C'est cette admirable exploration que le lieutenant-colonel Monteil raconte aujourd'hui. Après avoir prouvé qu'avec dix hommes armés on peut traverser l'Afrique, il raconte en un style alerte, vigoureux, entraînant, comment il s'y est pris pour transformer sa conviction en fait; il fait un tableau précis et vivant des régions parcourues, en débutant par cette mystérieuse boucle du Niger où Monteil commence son rude métier. C'est lui qui se charge des renseignements à recueillir par les indigènes ou par ses envoyés, des observations astronomiques, du levé topographique de l'itinéraire, des rapports avec les guides, de la rédaction du journal de route et des relations avec les autorités des pays traversés. Son auxiliaire, l'adjudant Badoire, s'occupe de la partie matérielle du convoi, porteurs, chargement des animaux, conservation des charges, etc.

L'organisation étant expliquée, Monteil nous présente les pays qu'il traverse. La couleur et la vigueur de son style se retrouvent là encore, pour rendre le tableau vivant, saisissant même. Monteil sait nous donner des détails sur les produits du sol et les mœurs des habitants. Sans entrer dans trop de détails, il montre par quelles observations judicieuses, quels moyens énergiques et habiles tout à la fois, il arrivait à se faire accepter dans les pays traversés, même les plus hostiles, et à transformer peu à peu cette hostilité en sympathie pour la France, qui prenait forme et force par de nombreux traités passés avec les rois des divers pays. Après quelles péripéties, quelles luttes, quelles angoisses même, le lieutenant-colonel se voit enfin salué, à Mourzouk, par les autorités turques, puis à Tunis et enfin à Marseille par la France entière, c'est ce que le lecteur trouvera dans le livre que nous annonçons et qui, à la haute valeur du récit, joint le charme d'une riche illustration. Il est fort intéressant de voir ici apprécié, avec une juste sévérité, le rôle de Stanley, non comme explorateur, mais comme agent politique de l'Angleterre, dans ses relations avec Émin Pacha. C'est un point de l'histoire des récentes explorations africaines qui est aujourd'hui élucidé.

J. D'A.

—

**Die Strassburger Diöcesansynoden,** von Max Sdralek. Strassburg et Friburg i. B., Herder, 1894, in-8 de XII-168 p. (*Strassburger theologische Studien*, IIer Band, 1).

La découverte dans la très riche bibliothèque de Wolfenbüttel d'un manuscrit (Cod. Aug. 84 fol.), écrit de plusieurs mains et à diverses époques, et contenant, entre autres pièces intéressantes pour le diocèse de Strasbourg, la copie des statuts édictés dans les synodes diocésains du XIVe siècle, a conduit M. Max Sdralek à étudier l'histoire de ces synodes. Un autre manuscrit, conservé dans la bibliothèque de Schlestadt (sous le n° 17), est venu heureusement compléter ses renseignements. C'est là le principal fonds du volume que nous annonçons ici. L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur retrace avec soin l'histoire des synodes. Pour la période antérieure au XIIIe siècle, les documents

Digitized by Google

sont assez maigres et il n'a pu retrouver mention que de cinq réunions ecclésiastiques. Le concile œcuménique de Latran, en 1215, ordonna la tenue annuelle de conciles diocésains : pour le diocèse de Strasbourg l'on ne trouve point d'indication sûre et précise avant l'année 1251 ; l'on connaît les statuts du synode de cette année. C'est naturellement pour le XIVe siècle, époque à laquelle se rapportent ses deux sources principales, que M. Max Sdralek peut donner des renseignements plus développés ; il poursuit ensuite l'histoire de cette institution jusqu'au siècle dernier.

Une bonne partie de l'ouvrage (p. 82-108) est consacrée : 1° à une description des deux manuscrits de Wolfenbüttel et de Schlestadt ; 2° à la reproduction des pièces suivantes : *a)* statuts diocésains de l'évêque Jean Ier de l'année 1310 ; — *b)* l'ordo de la Fête-Dieu (entre 1315-1318) ; — *c)* les statuts édictés en 1341 par l'évêque Berthold II de Bucheck ; — *d)* les statuts édictés en 1345 par le même évêque ; — *e)* quelques actes des dignitaires du chapitre. Ces documents sont bien édités et accompagnés d'une annotation sobre mais suffisante. Dans la première partie du volume, M. Max Sdralek donne un résumé de chaque statut.

E.-G. L.

—

**Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier in den Jahren 1314 bis 1328.** *Ein Beitrag zur Geschichte Kaiser Ludwigs des Baiern*, von Julius Priesack. Goettingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1894, in-8 de VI-196 p.

Frère de l'empereur Henri VII, archevêque de Trèves, électeur d'empire, Baudouin de Luxembourg, dont le long pontificat, commencé sous le règne de son frère, ne s'est terminé qu'en 1354 sous celui de son petit-neveu Charles IV, a tenu dans l'histoire de son temps un rôle trop considérable pour ne pas attirer l'attention des historiens, et il y a près de trente-cinq ans que Dominicus lui a consacré une sérieuse et complète étude biographique (1862). M. Priesack a cru cependant que l'on pouvait en partie recommencer cette histoire : les nombreux documents mis au jour ou rendus accessibles depuis la publication de la monographie de Dominicus, et tout particulièrement l'ouverture des archives du Vatican, ont apporté sur cette question comme sur bien d'autres de nouvelles lumières. M. Priesack s'est d'ailleurs borné à étudier, dans la carrière de l'archevêque de Trèves, la partie la plus intéressante peut-être pour l'histoire générale de l'Allemagne. Pendant les premières et les dernières années de son pontificat, à l'époque où des membres de sa famille occupaient le trône impérial, les intérêts de sa maison étaient trop liés à ceux de l'Empire pour que l'on puisse distinguer nettement ses tendances et ses idées politiques. Au contraire, il est important de rechercher quelle fut la conduite de Baudouin pendant le règne agité de Louis de Bavière. M. Priesack a même restreint davantage le cadre de ses recherches, et il s'est arrêté à l'époque où l'administration du diocèse de Mayence qui lui échoit amène un changement important dans la situation de l'archevêque de Trèves.

Le résultat de sa consciencieuse enquête est que la règle de la politique de Baudouin n'a pas été l'intérêt supérieur de l'Empire, mais, d'une part, celui de son diocèse, d'une manière plus générale celui des principautés

Digitized by Google

ecclésiastiques du Rhin, et, d'autre part, celui de sa maison. C'est ainsi que, dès le début de cette période, par la ligue électorale de Coblence (1317), à laquelle il prend une part importante, il assure la tranquillité des territoires rhénans au fort de la lutte entre les deux candidats de l'Empire; et c'est ainsi qu'à la fin de cette même période l'administration du diocèse de Mayence, qui lui est confiée et qui assure sa prépondérance sur le Rhin, le rattache étroitement à la cause du Bavarois.

Parmi les appendices, nous signalerons spécialement le troisième, consacré à la candidature française au trône impérial (1324-1326.)

E.-G. L.

—

**Histoire de l'Autriche-Hongrie,** *depuis les origines jusqu'à l'année 1894*, par Louis Leger. 4e édition revue et complétée. Paris, Hachette, 1895, in-16 de vi-687 p., avec 6 cartes.

Dans son travail sur l'Autriche-Hongrie, M. Leger a introduit une innovation qui est parfaitement légitimée par la nature même du sujet. Jusque-là on faisait plutôt l'histoire de la maison des Habsbourg que celle des peuples soumis à leur autorité. Or il se trouve que ces peuples se divisent en trois grands groupes, — Allemands, Slaves, Hongrois, — qui ont des origines diverses et dont les aspirations sont le plus souvent loin d'être communes. Il était juste de rompre avec la routine et de rendre la première place aux acteurs principaux de cette histoire. D'autant plus que la diversité de races contient tout le secret de la force et de la faiblesse de l'Autriche, qu'elle explique bien des pages obscures de son histoire, et qu'elle répand surtout sur la situation actuelle des clartés inattendues. Ce système a permis à l'auteur de rendre à l'Autriche sa vraie physionomie et d'en donner au lecteur une connaissance plus exacte et plus approfondie. L'ouvrage est composé sur le même plan que les autres volumes de la collection dont il fait partie. C'est un résumé substantiel, avec beaucoup de dates et de noms propres, d'un grand nombre de faits exposés systématiquement dans un récit serré qui ne prend une certaine ampleur qu'aux époques principales. A côté des faits, on y trouve aussi les données essentielles sur les origines, les mœurs, le génie des différents peuples qui composent l'Autriche-Hongrie. A la fin du volume il y a un tableau des souverains et un tableau de la formation territoriale. Tous les deux sont plus nécessaires qu'on ne saurait le croire, et ce n'est pas un mince mérite de l'auteur d'avoir su y apporter une parfaite clarté. La bibliographie et l'index alphabétique ainsi que les cartes sont aussi de précieux accessoires. Pour la partie que nous voudrions appeler technique, nous n'avons que des éloges à donner; mais l'auteur nous permettra de faire des réserves expresses sur certains faits importants intimement liés à des questions de principes, au sujet desquels nous ne partageons pas sa manière de voir.

X.

—

**Die Augsburger Allianz von 1686,** von R. Fester. München, M. Rieger, 1893, in-8 de 187 p.

Hans von Zwiedineck-Südenhorst a écrit sur les origines de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, en se servant surtout des archives impériales de Vienne; mais Schulte avait remarqué, dans son « Margrave Louis-Guil-

Digitized by Google

laume de Bade, » qu'une partie des renseignements devait se trouver dans les dépôts de province. C'est ce que M. R. Fester vient de faire avec succès ; il a visité tour à tour Bamberg, Berlin, Francfurt, Gotha, Carlsruhe, Marburg, Meiningen, Münich, Würzbourg et Zürich. L'ouvrage est divisé en cinq chapitres : 1° les alliés de Luxembourg et la suspension d'armes de 1684 ; 2° Palatinat, Orange et Suisses; 3° le projet de Vienne et la diète d'Augsbourg; 4° troubles du Nord ; 5° conclusion de l'alliance. Aux pages 143-185, on trouvera un bon choix de pièces justificatives. Le livre est définitif et d'une lecture facile.

A. S.

—

**History of the Church in England** *from the accession of Henry VIII to the death of queen Elizabeth*, by Mary H. Allies. London, Burns and Oates, in-12 de 256 p.

Quatre règnes sont condensés en ce petit ouvrage, méthodiquement conçu et convenablement écrit : le schisme de Henri VIII, le chaos politique et religieux sous Édouard VI, la réaction catholique sous Mary Tudor, le triomphe du protestantisme sous Élisabeth : le seizième siècle en Angleterre est pour les historiens une mine singulièrement riche et féconde, dont tous les filons ne paraissent pas avoir encore été explorés et épuisés.

Un pareil manuel n'a pas la prétention de résoudre les questions les plus complexes et les plus controversées d'une époque; il ne peut qu'en indiquer avec impartialité les éléments. Miss Mary-H. Allies ne me paraît pas avoir mis suffisamment en lumière le rôle si important joué par le cardinal Pole sous le règne de Mary ; et, dans le cadre très restreint de ce livre, le martyrologe des catholiques sous Henri VIII et Élisabeth comporte des développements exagérés. R. L.

—

**L'Orient et Rome.** *Étude sur l'Union*, par le R. P. Michel, des Pères blancs. 2e édition, revue et augmentée. Paris, Lecoffre, 1895, in-12 de xliii-378 p.

L'auteur traite dans ce livre de l'état actuel des Églises d'Orient unies et non unies. Après avoir établi l'impossibilité du *statu quo* pour elles et pour les Églises orthodoxes d'Europe, il aborde la question de l'union avec l'Église romaine. Ce sujet forme la partie principale du livre. L'union est étudiée à tous les points de vue : politique, théologique, liturgique, historique, théoriquement et pratiquement; car ce ne sont pas seulement des connaissances et des notions que l'auteur voudrait répandre, il cherche surtout à faciliter le rapprochement mutuel et à jeter dans les esprits des éléments de concorde et d'entente. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la note prédominante soit celle de l'optimisme. Beaucoup de choses ont été condensées dans ce petit volume, et, vu ses limites étroites, les plus graves questions ont dû être traitées brièvement, parfois trop brièvement. Ainsi le concile de Florence, qui a été le point culminant des sympathies et des antipathies entre les Grecs et les Latins, et qui a promulgué la charte la plus importante dans cette matière, occupe à peine trois pages (p. 210 à 212), et peut-être sa vraie physionomie n'est-elle pas suffisamment rendue. Par contre, le système adopté par l'auteur offre cet avantage, qu'il donne une vue d'ensemble sur les Églises d'Orient et un résumé des moyens à prendre en vue de l'union. X.

Digitized by Google

**L'Histoire et l'esprit de la littérature française au moyen âge.** *Critique idéale et catholique*, par Auguste CHARAUX, docteur ès lettres, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, professeur de littérature française à l'Université catholique de Lille. Lille, Société de Saint-Augustin, 1895, gr. in-8 de VIII-414 p.

M. Charaux a voulu élever un monument « à la gloire de Dieu et de la France, soit en montrant la beauté des ouvrages inspirés par Jésus-Christ, ce type divin de la beauté incarnée dans l'homme, soit en faisant ressortir jusqu'à quel degré un auteur se ravale ou ravale ses lecteurs quand le sens du divin lui fait défaut. » — « Voyez Molière lui-même, » ajoute-t-il. Mais ne pourrait-on demander comment Molière, *privé du sens divin*, a néanmoins laissé des œuvres parfaites dans leur genre? Notre intention n'est pas, du reste, d'entamer une dissertation sur la nature du beau. Nous avons seulement voulu indiquer nettement le point de départ de M. Charaux, affirmé aussi sur le titre de son livre par ces mots : *Critique idéale et catholique*. On se tromperait d'ailleurs si l'on supposait que, gêné par les exigences de sa critique, l'auteur n'a pas fait entrer dans le vaste tableau qu'il nous présente les innombrables sujets qu'il comporte. C'est une histoire complète de notre ancienne littérature que M. Charaux met à la disposition de la jeunesse studieuse. Il part des origines de la langue, traite des chansons de geste, du cycle breton, des troubadours, des trouvères, des mystères, de l'ancienne comédie. Puis les prosateurs l'occupent : Villehardouin, Joinville, Froissart, sont appréciés dans plusieurs chapitres. L'éloquence sacrée, l'éloquence judiciaire, sont ensuite examinées, et le volume se termine par une appréciation du roman en prose. M. Charaux n'écrit pas de seconde main. Il a tâché de voir par lui-même toutes les œuvres en si grande quantité dont il parle; il les juge, mon à travers d'autres critiques, mais d'après ses propres impressions, qu'il affiche franchement, dût-il choquer des admirations traditionnelles contraires à sa manière de voir. Il n'hésite donc pas à parler d'auteurs pour lesquels il ne peut avoir de sympathie, mais alors, ce qui est inévitable, il n'est pas toujours d'accord avec d'éminents critiques. Ainsi M. Gaston Paris a trouvé digne d'une étude très favorable la fiction de Tristan et d'Iseult, que M. Charaux appelle « un lamentable épisode qui défigure le cycle breton et sa chrétienne beauté » (p. 62). Au point de vue de la morale et de la religion, M. Charaux a sans doute raison, mais à un point de vue purement esthétique, ne le trouvera-t-on pas trop sévère? En examinant les œuvres de l'imagination où les passions, et souvent les passions mauvaises, ont un si grand rôle, avec ce rigide criterium, l'épisode de Françoise de Rimini ne pourrait-il être aussi condamné? Dans sa sévérité, M. Charaux, à propos du *Roman de la Rose*, que d'ailleurs il juge bien, fait une sortie contre Lamatine et sa belle méditation *Le Crucifix*. « Vers, dit-il, aussi vrais que des gravures de mode, et qui tirèrent quelques larmes à des gens qui s'ennuyaient » (p. 115). Est-ce que Lamartine n'a pas eu comme Chateaubriand, et peut-être encore plus que lui, une heureuse influence sur toute une génération? Est-ce qu'il n'a pas tué Parny, qui d'abord séduisit sa jeunesse?

Si M. Charaux peut par moments paraître sévère, n'a-t-il pas d'autres

Digitized by Google

fois de grandes indulgences ? N'a-t-il pas orné le moyen âge de plus de vertus qu'il n'en eut ? Les œuvres mêmes de ses poètes religieux, de Gautier de Coincy, par exemple, — mais non dans la mauvaise édition expurgée de l'abbé Poquet, — par endroits sont plus propres à scandaliser qu'à édifier. Plus tard, la peinture qu'Alain Chartier fait de son époque nous en donne une bien fâcheuse idée.

Dans l'exposition si nette de ses opinions, M. Charaux nous offre un exemple de franchise qu'il nous pardonnera de suivre ; disons-le donc : on peut dans son livre contester des appréciations, relever des erreurs de citations et de noms propres, enfin on peut ne pas trouver l'œuvre telle qu'avec plus de préparation et moins de parti pris, l'auteur était capable de la produire, mais on reconnaîtra néanmoins qu'elle peut rendre bien des services et que par l'ardeur, l'emportement même du style, elle se fait lire avec un constant intérêt.

TH. P.

—

**Chirurgie de maître Henri de Mondeville,** composée de 1306 à 1320. Trad. avec notes, introd. et biographie, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par le docteur NICAISE, avec la collaboration des docteurs DE SAINT-LAGER et DE CHAVANNES. Paris, Alcan, 1893, gr. in-8 de 900 p., avec fig., etc.

**Chirurgie de P. Franco,** composée en 1561. Nouvelle édit. avec introd., biographie et histoire du collège de chirurgie, par le docteur NICAISE. Paris, Alcan, 1895, gr. in-8 de 380 p., avec fig.

« Quand on s'est pénétré de la science contemporaine, a dit quelque part Littré, cité par le docteur Nicaise, alors il est temps de se tourner vers la science passée ; rien ne fortifie plus le jugement que cette comparaison : l'impartialité de l'esprit s'y développe, l'incertitude des systèmes s'y manifeste, l'autorité des faits s'y confirme, et l'on découvre dans l'ensemble un enseignement philosophique qui est en soi une leçon ; en d'autres termes, on apprend à connaître, à comprendre, à juger. » Cette phrase du maître historien me semble s'appliquer admirablement à l'œuvre qu'a si courageusement entreprise M. le docteur Nicaise et qu'il poursuit avec une persévérance telle qu'elle dénote tout à la fois son goût pour les études historiques, son aptitude à les cultiver, et son succès dans cet ordre de travaux.

Le premier volume de cette collection avait pour sujet : *La grande chirurgie de Guy de Chauliac composée en l'an 1363* et contenait, avec l'œuvre de Guy de Chauliac, œuvre remarquable pour l'époque à laquelle elle fut produite et qui compta en deux siècles soixante-neuf éditions, une excellente étude du docteur Nicaise sur la science médicale et les sciences en général, au moyen âge ; un chapitre plus particulièrement consacré à la médecine et à la chirurgie au XIVe siècle ; enfin des notes très complètes sur la biographie et sur la bibliographie du savant qui se trouvait si bien résumer en lui toute une époque de l'art et de la science.

Deux autres volumes non moins importants sont venus depuis s'ajouter à celui-ci. — L'un, publié en 1893, a pour sujet : *Chirurgie de maître Henri de Mondeville, composée de 1306 à 1320*, ce qui est une époque un peu antérieure à celle de Guy de Chauliac. L'autre est la *Chirurgie de P. Franco*, composée en 1561, par

Digitized by Google

conséquent postérieure de près de deux siècles aux deux œuvres précédentes.

De même que le premier volume n'était pas seulement la traduction et la mise en ordre de l'œuvre de Guy de Chauliac, le second comporte, ajoutées à l'œuvre de Mondeville, une introduction comprenant : 1° une étude sur la chirurgie à Paris au XIVe siècle; 2° l'enseignement de la chirurgie à la même époque; 3° un exposé de la suppuration et du traitement des plaies d'après Mondeville; 4° une note sur les origines de la chirurgie française; 5° la biographie et 6° les auteurs cités par Mondeville; 7° une appréciation de la science et de la pratique chirurgicale de cet auteur; 8° la bibliographie de ses œuvres; 9° les pièces justificatives, qui ne sont pas la partie la moins curieuse de cet ensemble. De nombreuses figures, la reproduction de gravures anciennes se rapportant au sujet, des planches montrant surtout l'arsenal des instruments chirurgicaux de l'époque, illustrent cette belle édition, que terminent dignement deux tables soigneusement établies.

Le volume consacré à P. Franco, de Terriers en Provence, est établi dans les mêmes conditions : il s'ouvre sur une dédicace au professeur Verneuil, et sur un avant-propos où l'auteur rappelle que la chirurgie française, ayant quelque peu oublié, il y a quelques années, ses véritables ancêtres, qui sont Guy de Chauliac et Mondeville, avait cru se tenir dans la justice et dans la vérité en attribuant ses origines à Ambroise Paré et à Franco; ce qui prouve du moins la place considérable que ce dernier doit garder au milieu de tous ces maîtres. L'introduction qui vient ensuite comprend : 1° des notes dites *politiques* sur les XVe et XVIe siècles; 2° un travail aussi étendu qu'intéressant sur la littérature chirurgicale des XVe et XVIe siècles; 3° une étude sur l'enseignement et la pratique de la chirurgie à la même époque; 4° une vue d'ensemble fort curieuse sur la chirurgie au XVIe siècle; 5° la biographie de Franco; 6° les auteurs qu'il cite; 7° la bibliographie de ses ouvrages; 8° celle des auteurs qui, venus après, l'ont cité à leur tour; enfin 9° l'histoire abrégée, mais admirablement résumée, du collège de chirurgie, depuis ses débuts, sous le nom de collège de Saint-Cosme, jusqu'à sa dissolution en 1793; et 10° les pièces justificatives. Là encore, de nombreuses figures et la reproduction d'estampes anciennes illustrent savamment et documentent ce recueil de mémoires, et deux tables analytiques et alphabétiques terminent aussi ce volume.

L'espèce d'épigraphe empruntée à Littré et que je citais tout à l'heure se trouve parfaitement justifiée par ce travail consciencieux et intéressant, dans lequel la note critique est si heureusement ajoutée à la restauration des textes. M. Nicaise y montre comment certaines découvertes, toutes nouvelles en apparence, se retrouvent plus qu'en germe dans ces travaux de nos ancêtres dans l'art et dans la science; ce qui, soit dit en passant, ne doit rien enlever de leur mérite aux auteurs des progrès récents de la médecine et de la chirurgie, mais doit être relevé et pris en considération par ceux-là qui, cherchant à s'élever au-dessus des considérations plus ou moins étroites de l'actualité, tâchent d'envisager dans une vue plus étendue et plus large l'évolution de l'esprit humain en quête des données de la science.



Digitized by Google

Rien ne prouve mieux la largeur d'un esprit scientifique que cette tendance à rattacher les études actuelles à celles des travailleurs d'autrefois, et à montrer comment les remarquables découvertes modernes se relient, par une chaîne naturelle, aux idées de ceux qui nous ont précédés; comment, sans enlever rien au mérite incontestable de nos grands contemporains, on peut trouver, dans leur œuvre, l'évolution plantureuse des germes dont leurs devanciers avaient semé plus ou moins consciemment la modeste graine.

Dr Ferrand.

—

**Documents de criminologie rétrospective** (*Bretagne*, XVIIe et XVIIIe siècles), par les docteurs Armand Corre, de Brest, et Paul Aubry, de Saint-Brieuc. Lyon, A. Storck; Paris, G. Masson, 1895, gr. in-8 de VII-580 p. (*Bibliothèque de criminologie*).

Dans ces délicates questions de sociologie qui nécessitent de nombreux termes de comparaison, l'envergure d'esprit est une qualité indispensable pour l'écrivain. Aussi le nouvel ouvrage, qui émane d'un ethnologiste fécond et d'un docteur connu par ses vastes recherches sur l'hospitalisation en Europe et dans l'Orient, dépasse les bornes d'une étude locale et constitue un important apport pour l'histoire sociale de la France avant la Révolution.

Comme le titre le laisse entendre, les faits divers abondent, procédures criminelles et constatations médicales. Ils sont annotés, expliqués et groupés par séries: chap. IV. Attentats contre la propriété; V. Injures et violences; VI. Homicides; VII. Guetteurs de route; VIII. Assassinats; IX. Duels, suicides; X-XI. Paupérisme, prostitution; XII. Délits de chasse, magie.

Le ton s'élève parfois au-dessus du simple récit. Les premiers chapitres sur les anciennes juridictions basbretonnes, sur la médecine judiciaire, sur le milieu ethnique et social, tracent de façon saisissante les mœurs de la basse et de la moyenne Bretagne. Le contraste entre les Léonards et les Kervenotes est frappant. A la veille de la Révolution, Brest apparaît sous des couleurs bien sombres. Mais les facteurs de la criminalité tendent à se modifier selon les temps et selon les lieux. Dans les villes, la débauche engendre le crime. Dans les campagnes, c'est l'ivrognerie, la superstition, la brutalité. La femme, dont la condition est dure, partage ou répète les attentats des hommes. On est frappé de la violence des impulsivités chez les nobles, que l'oisiveté gâte.

Aux passions, la religion, très vivace, et la loi, d'une sévérité inouïe dans ses répressions, mettent un frein. Aussi — et c'est la plus importante conclusion qui se dégage de l'ouvrage — « l'attentat devait être infiniment moins fréquent jadis qu'à l'époque actuelle » (p. 545).

Certains chapitres pourraient être développés. Pour l'histoire des guetteurs et batteurs d'estrade par exemple, n'y aurait-il pas lieu de remonter jusqu'à la Ligue? Les guerres de religion laissèrent nombre de Compagnies inoccupées. Les trois frères bretons Guillery, popularisés par une complainte encore bien vivante, opéraient leurs brigandages de Nantes à Paris dix ans après la fin de la Ligue. Marion du Faouët ne suivit que de bien loin leurs traces. — Quant à la piraterie bretonne, j'aurais bien des cas à y ajouter, si je ne craignais de sortir de la criminologie proprement dite.

Digitized by Google

Les dossiers sont extraits des archives des Côtes-du-Nord et du Finistère. Souvent, il y a eu appel du jument des présidiaux; les auteurs n'ont pas toujours retrouvé l'expédition de la sentence dans les archives départementales. C'est une lacune facile à combler avec les registres du Parlement de Rennes.

Enfin l'on trouvera plusieurs rapports de médecins légistes, que leurs confrères d'aujourd'hui désavoueraient certainement et qui donnent une idée assez défavorable de la médecine ou de la chirurgie d'antan.

On ne peut qu'applaudir à la courageuse initiative de MM. Corre et Aubry, que n'ont point rebutés les difficultés de la paléographie et l'aridité des textes juridiques, et qui ont fait une bonne étude de Criminologie rétrospective en Bretagne.

C. DE LA RONCIÈRE.

---

**Histoire de la maison de Mailly**, par M. l'abbé A. LEDRU. Paris, Lechevalier, 1893, deux volumes grand in-8 de 550 pages chacun.

En confiant à M. l'abbé A. Ledru la mission de faire l'histoire de sa maison, M. le marquis de Mailly-Nesle a cédé à une inspiration dont on ne peut que le féliciter. Assurément, dans cette seconde moitié du XIXe siècle, où les recherches généalogiques aussi bien qu'historiques ont fait de si réels progrès, la maison de Mailly, dont le nom, dit si justement M. l'abbé Ledru, plus que celui de beaucoup d'autres grandes familles féodales, est inscrit en lettres de sang dans les annales de la France, la maison de Mailly, disons-nous, méritait qu'un historien vraiment autorisé entreprit d'en retracer le glorieux passé dans un ouvrage à la fois consciencieux et définitif. Non pas qu'au siècle précédent plusieurs généalogistes, et non des moindres, tels que le P. Anselme, Moréri, et d'autres encore, ne se fussent déjà occupés de dresser la filiation des diverses branches de cette illustre maison. Et on ne saurait non plus oublier qu'en 1757 le comte de Mailly d'Haucourt avait fait paraître, sous le nom d' « Extraits de la généalogie de la maison de Mailly, » etc., et d'après des titres originaux vérifiés par le célèbre généalogiste Clairambaut, « la partie d'histoire qui intéressait sa branche, précédée d'un simple extrait de sa maison. » Toutefois, en dépit de ces différents essais, dont les premiers, comme toutes les généalogies que nous a laissées le XVIIIe siècle, avaient besoin d'être rectifiés, et les derniers avaient non moins besoin d'être complétés, on pouvait dire que l'histoire des Mailly était toujours à faire. Or, c'est ce qu'a compris le marquis de Mailly-Nesle, chef actuel du nom et des armes de sa maison, et son heureuse initiative s'est préoccupée de combler, autant qu'il dépendait de lui, l'importante lacune qui jusqu'ici déparait l'histoire nobiliaire de notre pays. D'un autre côté, à qui pouvait-il mieux s'adresser, pour l'exécution de son dessein, qu'au savant historien qui, sans parler de beaucoup d'autres excellentes études d'histoire locale publiées par lui dans les différentes revues du Maine, s'était déjà fait connaître, même en dehors de sa province, de la façon la plus avantageuse par sa belle et importante monographie consacrée aux du Bouchet de Sourches?

Et maintenant que la nouvelle histoire de la Maison de Mailly est parue, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que la confiance de

Digitized by Google

M. le marquis de Mailly n'a point été trompée.

Par la méthode irréprochable qui a présidé au plan de l'ouvrage, aussi bien que par la sûreté et l'abondance des documents reproduits à l'appui de la généalogie, cette histoire, avec ses deux gros volumes, l'un de texte, l'autre de preuves, est véritablement une œuvre magistrale qui fait honneur à la science et au talent de M. l'abbé Ledru et lui assigne désormais une des premières places parmi nos généalogistes contemporains.

Bien rédigé et non moins bien documenté, l'ouvrage en question se recommande encore par la perfection et le nombre de ses illustrations. Châteaux habités successivement par les principaux membres de la famille de Mailly, tombeaux des plus illustres d'entre ces personnages, tableaux de maîtres ou portraits de famille représentant les traits de ceux dont on peut lire l'histoire, sceaux émanés des Mailly du moyen âge, tout cela est habilement entremêlé au texte et lui donne plus de prix. Ajouterons-nous que quelques-unes de ces planches, notamment la vue du château de Mailly qui orne les premières pages, sont dues au crayon de M. l'abbé Ledru, non moins habile dessinateur, comme l'on sait, que savant historien?

Comme typographie enfin, les deux volumes qui composent l'histoire de la maison de Mailly ne laissent rien à désirer. Comment, du reste, en serait-il autrement, quand on sait que ces volumes sortent des presses de M. Émile Moreau, de Laval, l'éditeur bien connu de tant de belles publications aussi remarquables par la netteté des caractères que par la splendeur du format?

MARQUIS DE B.

**Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution,** *showing the Operations, Expenditures, and Condition of the Institution.* Années 1892, 1893. Washington, 1893 et 1894, 2 vol. in-8 de L-812, XLIV-764 p.

Le célèbre Institut américain, grâce aux libéralités de ses fondateurs et donateurs, a pu continuer brillamment ses travaux et la série de ses publications scientifiques. On aura une idée approximative de son budget en notant que le *National Museum*, placé sous sa direction, dépense anuellement, comme honoraires et appointements de ses directeur, secrétaires, conservateurs, employés, copistes et garçons de bureau, la somme de 117,300 dollars (586,500 fr.). Quant à sa bibliothèque, elle s'accroît chaque année de 25 à 30,000 volumes.

Le « rapport » de 1892 contient une curieuse étude de M. Arnold Hague sur les *Soaping Geysers;* un magistral travail de M. G.-K. Gilbert sur les *Continental Problems of Geology*, le texte d'une lecture sur *The Molecular Process in Magnetic Induction*, faite à la Royal Institution par le professeur J.-A. Ewing; un article documenté du professeur Otis-T. Mason sur les *Progrès de l'anthropologie*, avec de très complètes indications bibliographiques, et une relation fort intéressante et accompagnée de photogravures des *Explorations in Mongolia and Tibet* de M. W. Woodville Rockhill.

Le « rapport » de 1893 n'a pas un moindre intérêt scientifique. On y trouve des études astronomiques de sir Robert Ball sur *The Wanderings of the North Pole*, et de A.-C. Ranyard sur *The great Lunar Crater Tycho;* un travail des plus attachants de M. C.-V. Boys sur *Electric-Spark Photographs of flying bullets*, où sont ren-

Digitized by Google

dues visibles par d'ingénieux procédés les vagues produites par le refoulement de l'air; un important travail de M. A.-R. Wallace: *The Ice Age and its Work*; deux essais géographiques: *The Present standpoint of Geography*, par M. Clements-R. Markham; *How Maps are made*, par M. W.-B. Blakie; un article sur la *Comparative Locomotion of different animals*, par M. Marey, de l'Institut de France; une minutieuse étude de M. Otis Tufton Mason sur les *North American Bows, Arrows and Quivers*, accompagnée d'une série de planches gravées avec beaucoup de goût artistique; et la traduction de la Notice consacrée par M. Berthelot à Henry Milne-Edwards, au sein de notre Académie des sciences.

ROGER LAMBELIN.

—

**Le Dernier Maréchal de France. Canrobert,** par le commandant GRANDIN. Paris, Tolra, gr. in-8 de XVI-344 p.

C'était une belle figure de soldat que celle du maréchal Canrobert. Originaire du département du Lot, qui a fourni à la France tant de généraux comme les Murat, les Bessières, les Marbot, François-Antoine de Certain de Canrobert appartenait à une famille de noblesse d'épée. Né le 27 juin 1809 à Saint-Céré, il entrait dans la vie à l'heure où Napoléon était à l'apogée de sa gloire; des légendes et des récits de bataille bercèrent sa première enfance. Élevé à Vaugirard comme fils de chevalier de Saint-Louis, Canrobert entre à Saint-Cyr en 1826, et deux ans plus tard est nommé sous-lieutenant au 47e régiment d'infanterie. On connaît les étapes de sa longue et glorieuse carrière militaire. A la Tafna, à la prise de Constantine, à Zaatcha, en Crimée, à Solférino, à Saint-Privat, partout il se révèle soldat héroïque, chef avisé, aussi brave que dépourvu d'ambition et d'envie.

Dans cette substantielle biographie, le commandant Grandin aborde le rôle politique, secondaire d'ailleurs, joué par le maréchal, et, faisant allusion au coup d'État du 2 décembre, dit: « Canrobert avait eu pour premier drapeau l'étendard aux fleurs de lis; rien donc d'étonnant à ce que sa belle et loyale nature répugnât à lui faire accepter un rôle politique dans un coup d'État bonapartiste. » Cette question controversée de la participation à l'œuvre de Saint-Arnaud et de Morny eût mérité d'être traitée à fond en s'appuyant à des témoignages contemporains. Quels qu'aient pu être les sentiments intimes de Canrobert, il est acquis qu'il accepta d'être attaché, après le coup d'État, au prince Napoléon en qualité d'aide de camp.

Le livre intitulé : *le Dernier maréchal de France* est un ouvrage de valeur, parsemé d'anecdotes et illustré de nombreuses compositions par Maitrejean, et dont la place est marquée dans les bibliothèques scolaires.

R. L.

*Le Gérant :* L. PIQUET.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

DU

## CINQUANTE-HUITIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1895


Le Clergé chrétien au milieu du IVe siècle, par **M. Paul Allard** . . . . . 5

Un Capitaine de routiers sous Charles VII. — Jean de la Roche, par **M. G. Clément-Simon** . . . . . 41

Première Guerre entre le protectionnisme et le libre-échange, par **M. C. de la Roncière** . . . . . 66

La Révolution en Périgord et l'émigration périgourdine, d'après les notes et correspondances inédites de l'abbé Lespine, par **M. L. de Lanzac de Laborie** . . . . . 96

Les Églises autonomes et autocéphales (451-1885), par **M. le baron d'Avril** . . . . . 149

Mélanges : Un Livre récent sur l'Inquisition, par **M. Paul Fournier** . . . . . 196

Un Faux en gentilhommerie. — Le Dernier marquis de Montandre, par **M. Louis Audiat**. . 207

Les Mémoires du chancelier Pasquier, par **M. de la Rocheterie** . . . . . 224

Courrier du Nord, par **M. E. Beauvois** . . . . . 231

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 238

Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . . 260

Bulletin bibliographique . . . . . 271


Digitized by Google

## LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1895

L'Église de Bordeaux au dernier siècle du moyen age, par **M. le chanoine Allain** . . . . . 305

Ousama. Un émir syrien au 1er siècle des croisades, par **M. le baron Carra de Vaux** . . . . . 367

Les Galères royales dans la Méditerranée, de 1496 a 1518, par **M. Alfred Spont**. . . . . 391

Un Épisode de la guerre de Trente ans. L'attaque de la Guyenne, par **M. l'abbé Tauzin** . . . . . 430

La Révolution religieuse en Angleterre a l'avènement d'Élizabeth et la résistance du clergé catholique, par **le R. P. J. Forbes Leith, S. J.** . . . . . 456

Mélanges : Roland dans les traditions populaires, par **M. le comte de Puymaigre** . . . . . 518

L'Histoire au point de vue de l'économie politique, à propos d'un livre récent, par **M. le vicomte Rioult de Neuville** . . . . . 530

Le Congrès international des sciences géographiques, par **M. le comte de Bizemont** . . 537

A propos d'un livre sur le bouddhisme, par **M. le baron Carra de Vaux** . . . . . 548

Courrier belge, par **M. A. Delescluse** . . . . . 553

Courrier italien, par **M. Léon-G. Pélissier** . . . . . 562

Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** . . 568

Revue des recueils périodiques, par **Albert Isnard**. . . . 587

Bulletin bibliographique . . . . . 602

---

## OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les premiers habitants de l'Europe, d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes, par H. d'Arbois de Jubainville. 2e édition. Tome II . . . . . 271

Cours de littérature celtique, par le même. Tome VII. Études sur le droit celtique. . . . . 271

Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme, réunis, traduits et annotés par Théodore Reinach . . . . . 602

Digitized by Google

Jérusalem moderne. Histoire du mouvement catholique actuel dans la ville sainte, par l'abbé F. Conil. . . . . 273
Voyages de Montesquieu, publiés par le baron Albert de Montesquieu . . . . . 274
Saint François-Xavier et saint François Régis, S. S. Leur pays, leur famille et leur vie, documents nouveaux. . . . . 276
L'Albigéisme et les Frères Prêcheurs à Narbonne au XIIIe siècle, par C. Douais . . . . . 276
Der zweite punische Krieg und seine Quellen. Polybius und Livius nach strategischtaktischen Gesichtspunkten beleuchtet, von J. Fuchs . . . . . 277
Histoire de Gaston IV, comte de Foix, par Guillaume Leseur. Chronique française inédite du XVe siècle, publiée pour la Société de l'histoire de France, par Henri Courteault . . . . . 603
Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre, 1423-1472. Étude historique sur le midi de la France et le nord de l'Espagne au XVe siècle, par Henri Courteault . . 603
Semblançay. La Bourgeoisie financière au début du XVIe siècle, par Alfred Spont . . . . . 603
Les Théories sur le pouvoir royal en France pendant les guerres de religion, par Georges Weill. . . . . 278
Un Évêque ambassadeur au XVIe siècle, Jean des Monstiers, sa vie et sa correspondance, par le marquis des Monstiers-Mérinville. 604
Der Ursprung des Planes vom ewigen Frieden in den Memoiren des Herzogs von Sully, von Th. Kukelhaus. . . . . 278
Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France. XI. Espagne, avec une introduction et des notes par A. Morel-Fatio, avec la collaboration de M. H. Léonardon. T. 1er : 1649-1700 . . . . . 605
Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition publiée par A. de Boislisle, t. XI . . . . . 607
La Diplomatie de Louis XV et le pacte de famille, par A. Soulange-Bodin . . . . . 607
Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI, par Félix, comte de France d'Hézecques, baron de Mailly, publiés par M. le comte d'Hézecques. Nouvelle édition . . . . . 608
L'Église de Paris pendant la Révolution française (1789-1801), par l'abbé Delarc. . . . . 279
Mémoires du comte de Paroy. Souvenirs d'un défenseur de la famille royale pendant la Révolution, 1789-1797, publiés par Étienne Charavay . . . . . 280
Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), publiés sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques, par Jean Kaulek . . . . . 281
Mémoires de Barras, membre du Directoire, publiés avec une in-

Digitized by Google

troduction générale, des préfaces et des appendices par Georges Duruy . . . . . 609
Mémoires du général baron Thiébault, publiés sous les auspices de sa fille, Mlle Claire Thiébault, d'après le manuscrit original, par Fernand Calmette. Tome IV, 1806-1813 . . . . . 610
Les Souvenirs du général baron Paulin (1782-1876), publiés par le capitaine du génie Paulin Ruelle . . . . . 611
Mémoires de l'adjudant général Jean Landrieux, chef d'état-major de la cavalerie de l'armée d'Italie, chargé du bureau secret, 1795-1797, avec une introduction biographique et historique par Léon Grasilier, tome I, Bergame-Brescia . . . . . 281
Mémoires de La Revellière-Lépeaux, membre du Directoire exécutif de la République française et de l'Institut national, publiés par son fils sur le manuscrit autographe de l'auteur et suivis de pièces justificatives et de correspondances inédites. . . . . 283
A la recherche d'une religion civile, par M. l'abbé Sicard . . . 612
Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Jura (1789-1800), par M. l'abbé Chamouton . . . . . 612
Histoire du 18 fructidor. — La déportation des députés à la Guyane, leur évasion et leur retour en France, par le chevalier de Larue . . . . . 283
Émigrés et Chouans, par le comte G. de Contades . . . . . 282
La Police et les chouans sous le Consulat et l'Empire, par Ernest Daudet . . . . . 613
Registre des délibérations du Consulat provisoire (20 brumaire-3 nivôse an VIII), publié pour la première fois d'après le manuscrit des Archives nationales, par F.-A. Aulard . . . . . 284
La Domination française en Belgique. Directoire. Consulat. Empire. 1795-1814, par L. de Lanzac de Laborie . . . . . 616
Un Aide de camp de Napoléon. Mémoires du général comte de Ségur . . . . . 285
Lettres inédites du baron Guillaume Peyrusse, écrites à son frère André pendant les campagnes de l'Empire, de 1809 à 1814, publiées d'après les manuscrits originaux, avec une notice sur Peyrusse, par Léon-G. Pélissier . . . . . 619
Napoléon et les cardinaux noirs (1810-1814), par M. Geoffroy de Grandmaison. . . . . 620
Concile national de 1811, d'après les papiers inédits du cardinal Fesch, conservés aux archives de l'archevêché de Lyon, par Mgr Ricard . . . . . 285
Origines de la démocratie moderne, par Maxime Kovalevski. T. Ier. 621
Geschichte Europas seit den Verträgen von 1815 bis zum Frankfurter Frieden von 1871, von Alfred Stern. Tome Ier . . . . 286
Casimir-Périer, député de l'opposition, 1817-1830, par Charles Nicoullaud . . . . . 287

Digitized by Google

La France sous le régime du suffrage universel, par Edgar Zévort. 621
Berryer sous la République et le second Empire, par Charles de Lacombe . . . . . 622
Guerre de 1870-1871 : Paris. Les batailles de la Marne (30 novembre-8 décembre), avec 5 croquis et une carte des opérations militaires, par Alfred Duquet . . . . . 624
Notes et souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste (1872-1883), par le marquis de Deux-Brézé. . . . . 287
Souvenirs d'un vieux précepteur, par Étienne Allaire. . . . . 288
La Colonisation française en Indo-Chine, par J.-L. de Lanessan . 623
Les États de Normandie, leurs origines et leur développement au XIVe siècle, par Alfred Coville . . . . . 289
Les Universités françaises au moyen âge, par H. Denifle. . . . 290
Annales des professeurs des académies et universités alsaciennes, 1523-1871, par Oscar Berger-Levrault. . . . . 290
Contribution à l'histoire de l'instruction primaire daus la Gironde avant la Révolution, par M. le chanoine E. Allain . . . . . 625
Cartulaire général des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx. Tome Ier. . . . . 291
Histoire de Maguelone, par Frédéric Fabrège. Tome Ier. La Cité. — Les Évêques. — Les Comtes . . . . . 294
Histoire de la ville d'Alais de 1250 à 1340, par Achille Bardon. . 624
Le Nabab René Madec. Histoire diplomatique des projets de la France sur le Bengale et le Pendjab (1772-1808), par M. E. Barbé. 626
De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad, par le lieutenant-colonel Monteil. . . . . 626
Die Strassburger Diöcesansynoden, von Max Sdralek . . . . . 627
Die Reichspolitik des Erzbischofs Balduin von Trier in den Jahren 1314 bis 1328. Ein Beitrag zur Geschichte Kaiser Ludwigs des Baiern, von Julius Priesack. . . . . 628
Das graflich von Mirbach'sche Archiv zu Harff. Urkunden und Akten zur Geschichte rheinischer und niederländischer Gebiete. Im Auftrage des Grafen Ernst von Mirbach-Harff bearbeitet von Leonard Korth. Zweiter Band : 1431 bis 1599. . . . . 298
Histoire de l'Autriche-Hongrie, depuis les origines jusqu'à l'année 1894, par Louis Leger. 4e édition. . . . . 629
Die Augsburger Allianz von 1686, von R. Fester. . . . . 629
Henry VIII et les monastères anglais, par le R. P. dom Francis Aidan Gasquet, de l'ordre de Saint-Benoît. Traduction française par J. Lugné Philipon, en collaboration avec le R. P. du Lac, S. J. 296
West-Grinstead et les Caryll, par Max de Trenqualéon. . . . . 296
Quatre portraits de femmes. Épisodes des persécutions d'Angleterre, par la comtesse R. de Courson. . . . . 296
History of the Church in England from the accession of Henry VIII to the death of queen Elisabeth, by Mary H. Allies. . 630

Digitized by Google

Oliver Cromwell. A history, by Samuel Harden Church . . . 297
L'Orient et Rome. Étude sur l'union, par le R. P. Michel, des Pères blancs. . . . . 630
L'Histoire et l'esprit de la littérature française au moyen âge. Critique idéale et catholique, par Auguste Charaux. . . . . 631
Chirurgie de maître Henri de Mondeville, composée de 1306 à 1320. Trad. avec notes, introd. et biographie, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par le docteur Nicaise, avec la collaboration des docteurs de Saint-Lager et de Chavannes . . . . . 632
Chirurgie de P. Franco, composée en 1561. Nouvelle édit. avec introd., biographie et histoire du collège de chirurgie, par le docteur Nicaise. . . . . 632
Documents de criminologie rétrospective (Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles), par les docteurs Armand Corre, de Brest, et Paul Aubry, de Saint-Brieuc . . . . . 634
Chansons populaires recueillies en Franche-Comté, par Charles Beauquier. . . . . 299
Histoire de la maison de Mailly, par M. l'abbé A. Ledru. . . . 635
Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, showing the Operations, Expenditures, and Condition of the Institution. Années 1892, 1893 . . . . . 636
L'Armée à l'Académie, par C. de la Jonquière . . . . . 300
Étude historique et littéraire. David Rivault de Fleurance et les autres précepteurs de Louis XIII, par l'abbé Auguste-François Anis . . . . . 302
Un Curé d'autrefois; l'abbé de Talhouët, 1737-1802, par M. Geoffroy de Grandmaison. . . . . 303
Le Dernier Maréchal de France. Canrobert, par le commandant Grandin . . . . . 637

---

## NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Allain (le chanoine), 625.
Allaire (Étienne), 288.
Allies (Mary-H.), 630.
Anis (l'abbé A.-F.), 302.
Arbois de Jubainville (H. d'), 271.
Aubry (Paul), 634.
Aulard (F.-A.), 284.
Barbé (L.), 626.
Bardon (Achille), 624.
Beauquier (Ch.), 299.
Berger-Levrault (Oscar), 290.
Boislisle (A. de), 607.
Calmette (Fernand), 610.
Chamouton (l'abbé), 612.
Charaux (Aug.), 631.
Charavay (Étienne), 280.
Conil (l'abbé), 273.
Contades (le comte G. de), 282.

Digitized by Google

Corre (Armand), 634.
Courson (la comtesse R. de), 296.
Courteault (Henri), 603.
Coville (Alfred), 289.
Daudet (Ernest), 613.
Delarc (l'abbé), 279.
Delaville-Le-Roulx (J.), 291.
Denifle (le P. H.), 290.
Douais (le chanoine C.), 276.
Dreux-Brézé (le marquis de), 287.
Duquet (Alfred), 624.
Duruy (Georges), 609.
Fabrège (Frédéric), 294.
Fester (R.), 629.
Franco (P.), 632.
Fuchs (J.), 277.
Gasquet (Dom Fr.-Aidan), 296.
Geoffroy de Grandmaison (Ch.), 303, 620.
Grandin (le commandant), 637.
Grasilier (Léon), 281.
Harden-Church (Samuel), 297.
Hézecques (le comte d'), 608.
Kaulek (Jean), 281.
Korth (Léonard), 298.
Kovalevski (Maxime), 621.
Kukelhaus (le Dr Th.), 278.
Lacombe (Charles de), 622.
La Jonquière (C. de), 300.
Landrieux (l'adjud. général), 281.
Lanessan (J.-L. de), 623.
Lanzac de Laborie (L. de), 616.
La Revellière Lépeaux, 283.
La Rue (le chevalier de), 283.
Ledru (l'abbé A.), 635.
Leger (Louis), 629.
Léonardon (H.), 605.
Michel (le P.), 630.
Mondeville (maître Henri de), 632.
Monteil (le lieutenant-colonel), 626.
Montesquieu (le baron A. de), 274.
Monstiers-Mérinville (le marquis des), 604.
Morel-Fatio (A.), 605.
Nigaise (le Dr), 632.
Nicoullaud (Ch.), 287.
Paulin (le général baron), 611.
Pélissier (Léon-G.), 619.
Peyrusse (le baron Guill.), 619.
Priesack (Julius), 628.
Reinach (Théodore), 602.
Ricard (Mgr), 285.
Sdralek (Max), 627.
Ségur (le général comte de), 285.
Sicard (l'abbé), 612.
Soulange-Bodin (A.), 607.
Spont (Alfred), 603.
Stern (Alfred), 286.
Thiébault (le général baron), 610.
Trenqualéon (Max de), 296.
Weil (Georges), 278.
Zévort (Edgar), 621.

---

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

# POLYBIBLION

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

**Paraissant du 10 au 15 de chaque mois**

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

---

VINGT-HUITIÈME ANNÉE

---

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature ; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger ; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance ; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques ; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil ; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet ; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix* ; 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères ; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes ; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Partie littéraire,* | France. . . | 15 fr.; | pour les sociétaires. . | 12 fr. |
| *Partie technique,* | — | 10 fr.; | — | 8 fr. |
| *Les 2 parties réunies,* | — | 20 fr.; | — | 17 fr. |

Abonnement a vie aux *deux Parties*, France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule*, 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule*, 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50 ; technique, 1 fr. ; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1894 forment une collection de 72 volumes grand in-8. Prix : 590 fr. ; pour les sociétaires, 501 fr.

*Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé,* franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street ; à Fribourg en Bade, B. Herder ; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz ; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens ; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2 ; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe ; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134 ; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

**Paris et Départements** . . . . . **Un An : 20** fr.
**Étranger.** . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
*La reproduction et la traduction des travaux de la* Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

# COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la ***Revue***.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOV 20 1896

Digitized by Google

3 2044 098 639 529

Digitized by Google